

UNIVERSITÉ ROBERT SCHUMAN STRASBOURG III

Institut des Hautes Études européennes

L'ALLIANCE IMPOSSIBLE : DIPLOMATIE ET
OUTIL MILITAIRE DANS LES RELATIONS
FRANCO-ITALIENNES
(1929 - 1938)

Thèse pour le Doctorat en Histoire contemporaine
présentée par Jean-Marie PALAYRET

Directeur de recherche
Monsieur le Professeur Raymond POIDEVIN

1998
TOME I

A Cédric, Gallianne et Ilhan.

REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pu voir le jour sans de multiples concours.

Mes remerciements vont au premier chef au professeur Raymond Poidevin qui a bien voulu diriger cette thèse. Je lui sais gré d'avoir inspiré l'idée de cette entreprise et d'en avoir aidé la réalisation par sa constante disponibilité et par les ressources de son érudition. Il a su, dans les moments où le doute s'installait, m'encourager à persévérer par ses conseils éclairés, écouter mes interrogations et réorienter mon travail lorsque le besoin s'en faisait sentir. Pendant de nombreuses années, Raymond Poidevin m'a formé, conseillé et honoré de sa confiance. Je le prie de trouver ici l'expression de ma profonde gratitude. Je ne saurais oublier la dette contractée envers lui.

Ma reconnaissance va également aux autres membres du jury et à tous les historiens français et italiens qui m'ont prodigué leurs remarques et m'ont aidé à progresser dans le cheminement de ma recherche : Pierre Milza et Guy Pedroncini m'ont aidé à cerner le sujet dans ses aspects diplomatiques et militaires, Antonio Varsori m'a fait l'amitié de relire les épreuves. Elisabeth du Réau m'a communiqué nombre d'informations utiles sur la période 1936-1938. Le regretté Renzo de Felice m'a permis, au cours des entretiens que dois à sa bienveillance, d'approfondir ma réflexion sur la politique mussolinienne.

Au cours de mon périple à travers les archives française et italiennes, j'ai bénéficié de concours précieux. Je voudrais remercier tous les directeurs et responsables d'archives qui m'ont facilité l'accès aux sources : en France, Chantal de Tourtier Bonazzi, Paule René-Bazin (Archives nationales), François Renouard (Archives du ministère des Affaires étrangères), Alice Guillemain (Archives des Finances); en Italie, Mario Serio (*Archivio Centrale dello Stato*), Giovanni Cassis (*Ministero degli Esteri*). Je n'aurai garde d'oublier les responsables des archives militaires, en particulier le major Fratollillo (*Ufficio Stato Maggiore Esercito*), l'amiral Sicurezza (*Ufficio Storico Marina Militare*) et l'amiral Kessler (Service historique de la Marine) qui m'ont accueilli avec cordialité et ouvert largement les fonds placés sous leur autorité.

Au cours de ces longues années de recherche, bien des conservateurs et personnels d'archives m'ont aidé à m'orienter dans le maquis des fonds diplomatiques et militaires. Je suis particulièrement redevable à Vincenzo Pellegrini, à Maria-Adelaide Frabotta, et à Mme Ruggeri du *Ministero degli Affari esteri*, à Monique Constant et à Pierre Fournié du Ministère des Affaires étrangères, à Maria Mancinelli de l'*Ufficio Storico della Marina militare* qui m'ont approvisionné en dossiers avec compétence et célérité.

Qu'ils trouvent tous ici, mes vifs remerciements.

L'auteur de cette étude n'aurait pu achever sa recherche sans la compréhension et le chaleureux soutien de ses proches, de sa femme France et de ses enfants. Il tient à remercier tout particulièrement ses assistantes techniques, Agnès Brouet et Evy Chiostrì, dont le dévouement et la patience sans bornes ont permis de mener à bien l'écriture de cet ouvrage et largement contribué à son achèvement.

Florence, le 30 mars 1998

TABLE DES MATIÈRES

- Tome I -

Table des abréviations	p. 10
Introduction	p. 11

CHAPITRE I : LES PROTAGONISTES DES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES AU TOURNANT DES ANNÉES TRENTE

I - Mussolini et la France : le mythe de la <i>sorellastra</i>	p. 23
A - L'accord impossible avec la France?	p. 23
B - Le héraut du révisionnisme	p. 26
II - Grandi et la politique de l'équidistance	p. 30
A - Dino Grandi aux <i>Affari esteri</i>	p. 30
B - Une vision rationnelle de la politique extérieure italienne	p. 32
C - Le principe du <i>peso determinante</i> (poids déterminant)	p. 35
D - L'accord nécessaire avec la France?	p. 36
III - Badoglio : un ami de la France	p. 41
IV - La perception de la puissance italienne par les décideurs français au tournant des années trente	p. 43
A - Aristide Briand : l'Italie, une puissance de second ordre dans le concert européen	p. 43
B - Pierre Laval : renouer le dialogue avec Rome	p. 48

CHAPITRE II : LA FRANCE ET L'ITALIE À LA CONFÉRENCE NAVALE DE LONDRES

I - Position des deux antagonistes à la veille de la conférence	p. 54
A - L'Italie revendique la parité d'armements avec la France	p. 55
B - Les réactions françaises à la demande de parité	p. 67
II - Les appréhensions britanniques	p. 80

III - La question des sous-marins	p. 82
A - L'opposition française à l'abolition de l'arme sous-marine	p. 82
B - L'Italie et la question des sous-marins: un problème "ouvert"	p. 83
IV - L'échec des pourparlers préalables : les memoranda français et italien de décembre 1929 et janvier 1930	p. 87
V - L'échec des négociations techniques	p. 94
A - La première phase des négociations : la méthode de limitation	p. 94
B - La question des sous-marins - abolition ou limitations d'emploi	p. 103
C - La seconde phase de la conférence : vers l'isolement de l'Italie	p. 106
VI - L'échec des négociations politiques	p.
113	
A - Le temps des experts : la faillite des négociations sur la parité	p. 113
B - La phase "briandiste" : sécurité et accord méditerranéen	p. 119
C - Accord à quatre ou accord à trois?	p.
130	
Conclusion	p.
134	

CHAPITRE III : DE LONDRES AUX BASES D'ACCORD DU 1ER MARS 1931 : LA MONTÉE DES TENSIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

I - Après la conférence de Londres : des lendemains qui "déchantent"	p. 138
A - Le programme naval italien du 30 avril 1930	p.
138	
B - Les discours de Livourne, Florence et Milan (11, 17 et 22 mai 1930)	p. 142
II - Vers un accord naval	p.
150	
A - La reprise des conversations d'experts	p.
150	
B - Le recours aux bons offices anglais et les bases d'accord du 1er mars 1931	p.
157	
III - La montagne fortifiée : les développements du système défensif alpin en France et en Italie au cours des années trente	p. 169

A - La ligne Maginot de la région Sud-Est 169	p.
B - Les fortifications italiennes : <i>Il Vallo alpino del Littorio</i>	p. 177

CHAPITRE IV : SÉCURITÉ COLLECTIVE CONTRE RÉVISIONNISME : LA FRANCE ET L'ITALIE À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DU DÉSARMEMENT (1932-1934)

I - La phase Tardieu-Grandi : isoler l'adversaire (février-juillet 1932) p. 185

A - Deux conceptions opposées du désarmement 185	p.
B - La surenchère italienne ou la France mise en demeure de désarmer 198	p.

**II - La phase Herriot - Paul-Boncour - Mussolini :
Les velléités d'un rapprochement (juillet 1932-décembre 1932) p. 221**

A - L'avènement d'Herriot et l'éloignement de Grandi (juin-juillet 1932)	p. 221
B - Herriot et Mussolini confrontés à la <i>Gleichberechtigung</i> , juillet-décembre 1932	p. 244

III - Du désarmement au révisionnisme (février 1933-mai 1934) p. 266

A - Du plan Herriot - Paul-Boncour au plan Mac Donald (février-mars 1933) 266	p.
B - Le Pacte à Quatre	p. 296

**IV - Du pacte à Quatre à la note du 17 avril 1934 :
un rapprochement avorté des thèses française et italienne
sur le désarmement p.**
318

A - La réponse au plan Mac Donald. L'évolution des thèses italiennes en faveur du contrôle 319	p.
B - Une diplomatie française paralysée 323	p.
C - L'Italie reprend sa politique d'équidistance 328	p.
D - Vers l'épilogue 333	p.

Conclusion p.
340

**CHAPITRE V : GRANDEUR ET DÉCADENCE D'UNE ALLIANCE MILITAIRE : DES ACCORDS
DE ROME À LA CRISE MÉDITERRANÉENNE (JANVIER 1935 - JUILLET 1936)**

I - Le nouveau contexte politique : les conditions ambiguës du rapprochement franco-italien	p.
344	
A - Mussolini abandonne la politique d'équidistance	p. 344
B - Barthou, la sécurité française et l'Italie	p.
347	
C - Les accords de janvier 1935	p.
350	
II - Du rapprochement politique aux accords militaires	p. 360
A- Les ouvertures de Badoglio en faveur d'une entente militaire italo-française	p.
360	
B - Badoglio et la recherche d'une garantie italo-française pour l'Autriche	p.
363	
C - Les réactions françaises aux ouvertures italiennes avant le 16 mars 1935	p. 371
D - Le «front de Stresa» donne une nouvelle impulsion aux conversations militaires	p.
380	
E - Le point d'orgue du rapprochement franco-italien : les accords d'état-major de mai-juin 1935	p.
387	
III - Paris entre Rome et Londres : la politique de "corde raide"	p.
399	
A - Aux origines de la crise méditerranéenne de l'été 1935	p. 399
B - Le dilemme français	p.
406	
IV - De la crise éthiopienne au coup de force rhénan (janvier-juillet 1936)	p.
459	
A - Les sanctions et la remilitarisation de la rive gauche du Rhin : des questions liées	p.
459	
B - Le front de Stresa agonise	p. 470
C - Vers une remise en cause des accords Gamelin-Badoglio	p.
475	

- Tome II -

CHAPITRE VI : LA FIN DES ILLUSIONS : LES RELATIONS POLITICO-STRATÉGIQUES FRANCO-ITALIENNES DE LA GUERRE D'ESPAGNE À L'ANNSCHLUSS

I - La France et l'Italie dans les sables mouvants espagnols	p.
491	
A - Des premières aides à la non-intervention	p.
492	
B - La farce de la non-intervention	p.
515	
C - La France mise sur la touche : Mussolini choisit l'Allemagne et l'Angleterre	p.
527	
D - La reconnaissance du gouvernement de Franco et ses conséquences	p.
536	
E - Nyon et ses suites : la France prend l'initiative d'une politique de force contre l'Italie	p. 564
II - De la crise espagnole à l'Anschluss : les dés sont jetés	p.
586	
A - L'émergence d'une stratégie méditerranéenne oppose les "soeurs latines"	p.
586	
B - Dissocier l'Axe : une mission impossible	p. 606

CHAPITRE VII : L'ALLIANCE IMPOSSIBLE : INSUFFISANCE DU CALCUL STRATÉGIQUE OU ÉCHEC D'UN PROCESSUS DÉCISIONNEL ?

I - L'insuffisance du calcul stratégique : l'information et l'évaluation de la puissance d'outre-monts	p.
629	
A - Le renseignement militaire et les "services spéciaux" en France et en Italie au cours des années trente	p.
629	
B - L'appréciation de la puissance d'outre-Alpes	p.
661	
II- L'échec d'un processus décisionnel	p.
676	
A - La position française : entre méfiance et prudence	p.
676	

B - La décision italienne et la France : la politique des oscillations p. 705

Conclusion p.

727

Sources et Bibliographie p.

722

Table des illustrations p.

777

Index p.

778

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ACS	<i>Archivio centrale dello Stato</i>
ADMAE	Archives diplomatiques. Ministère des Affaires étrangères.
AMF	Archives du ministère des Finances
AN	Archives nationales
ASMAE	<i>Archivio storico del ministero degli Affari esteri</i>
AP	<i>Affari politici</i>
FL	<i>Fondo Lancellotti</i>
UC	<i>Ufficio coordinamento</i>
US	<i>Ufficio Spagna</i>
Ass. Nat.	Assemblée nationale
DBFP	<i>Documents on British Foreign Policy</i>
DDF	Documents diplomatiques français
DDI	<i>Documenti diplomatici italiani</i>
DGFP	<i>Documents on German Foreign Policy</i>
NARA	<i>National Archives and Records Administration</i>
PRO	<i>Public Records Office</i>
FO	<i>Foreign Office Papers</i>
CAB	<i>Cabinet papers</i>
SHAA	Service historique de l'armée de l'Air
SHAT	Service historique de l'armée de Terre
EMA	Etat-major de l'Armée
SHM	Service historique de la Marine
SE	Section Etudes
USSME	<i>Ufficio storico Stato Maggiore Esercito</i>
SME	<i>Stato Maggiore Esercito</i>
USMM	<i>Ufficio Storico Marina Militare</i>
b.	<i>busta</i> (liasse)
cart.	<i>carteggio</i> (classeur)
d.	dossier
doc.	document
f.	fascicule
s.	série
télégramme	télégramme
vol.	volume
RI	<i>Relations internationales</i>
RH2de GM	<i>Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale</i>
RHA	<i>Revue historique des armées</i>

CHAPITRE I

LES PROTAGONISTES DES RELATIONS FRANCO- ITALIENNES AU TOURNANT DES ANNÉES TRENTÉ

I - MUSSOLINI ET LA FRANCE : LE MYTHE DE LA *SORELLASTRA*

A - L'accord impossible avec la France?

Pour être moins anti-français que la plupart des fascistes, ce qui s'explique par la survivance en lui d'éléments idéologiques puisés aux sources du jacobinisme "risorgimental" et par sa peur atavique de l'Allemagne, Mussolini n'en partage pas moins la plus grande partie des revendications de son parti à l'égard du voisin transalpin. Le groupe dirigeant du PNF et son chef ont en commun leur projection méditerranéenne et surtout africaine de l'avenir de l'Italie, et le fort ressentiment qu'ils nourrissent à l'égard de la Yougoslavie, construction artificielle à leur yeux, qui ne survit que grâce à la protection de Paris. Ils défendent tous l'idée que l'Italie doit agir et être traitée en grande puissance, à l'égal de la France ou de la Grande-Bretagne.

En politique réaliste, Mussolini se rend toutefois à l'évidence: la situation intérieure, la conjoncture internationale se liguent pour ne lui laisser qu'une latitude de manoeuvre réduite. Certes, il est convaincu que le temps joue en faveur de l'Italie, mais il lui faut en attendant éviter les faux pas qui conduiraient à l'isolement, la rendre au contraire crédible en tant que puissance responsable, pacifique, même si elle ne doit pas perdre de vue le capital-dettes que les alliés ont contracté à son égard entre 1915 et 1918. Ce, en conservant toujours à l'esprit deux exigences :

- l'Italie devrait se trouver en position favorable le jour où la conjoncture internationale permettrait une politique dynamique;
- le gouvernement devrait être en mesure de jouer à tout moment la carte de la politique extérieure afin de renforcer l'image du régime à l'intérieur, en manifestant que le fascisme signifiait un nouveau rang pour l'Italie dans le concert des nations, qui lui permettrait d'arracher aux démocraties ce que les précédents gouvernements libéral-démocrates n'étaient pas parvenus à en obtenir¹.

Au terme des années vingt, compte tenu de ce contexte diplomatico-idéologique, un accord italo-français apparaîtrait à Mussolini pratiquement impossible pour deux raisons.

¹Voir sur l'ensemble de ces points, R. De Felice, *Mussolini Il Duce*. t. 1 *Gli anni del consenso*, op. cit., p. 342 à 358 et G. Garocci, *La politica estera dell'Italia fascista*, 1925-1928, Bari, 1969.

La première, de caractère général, est liée à la politique d'hégémonie continentale poursuivie par la France, et à l'intransigeance qu'elle oppose à toute révision de la situation créée par les traités de paix. Avec Poincaré, cette politique avait été d'abord fondée sur la force pure. Avec Briand, elle avait pris un visage différent, en affichant les principes de sécurité, d'équilibre, de collaboration pacifique. Mais le Duce estime que la réalité est bien différente. Pour Paris ce qui importe, c'est de construire un "système européen" qui interdise à l'Allemagne de redevenir une grande puissance, qui l'empêche de se libérer du garrot qu'elle s'était vue imposer à Versailles, et qui permette de consacrer du même coup l'hégémonie de la France en Europe. Pour Mussolini, une telle perspective est bien entendu inacceptable. D'abord parce qu'elle condamnerait l'Italie à une position de second ordre, en limitant au maximum sa liberté de manoeuvre; ensuite parce que le danger subsiste que l'Italie ne fasse les frais d'une éventuelle collaboration franco-allemande, étant donné que pour l'obtenir, le prix que Paris devrait payer à Berlin ne pourrait avoir qu'un nom : l'*Anschluss*².

La seconde tient au fait que, sur le plan bilatéral, Paris reste absolument sourd aux demandes que Rome formule sur les questions "en suspens". Si l'on exclut le règlement de questions particulières comme la participation italienne à l'administration internationale de Tanger ou le statut juridique des Italiens en Tunisie, les demandes de Rome visent essentiellement à obtenir les compensations coloniales prévues dans le traité de Londres, en particulier la révision et la redistribution des mandats et l'instauration de nouveaux territoires sous tutelle à confier à l'administration italienne. Pour la France, la contrepartie de son amitié devrait consister pratiquement - comme cela avait été mis en évidence à l'occasion des négociations du Pacte rhénan en 1925 - dans la garantie qu'elle offrirait à l'Italie à la fois sur le Brenner et dans l'Adriatique. Si, selon Paris, l'*Anschluss* constitue en effet un danger pour la France, il est plus redouté encore par l'Italie. La sécurité et l'amitié françaises coïncident donc avec l'intérêt de l'Italie. Celle-ci devrait s'estimer payée de celles-là³. Pour ce qui est de l'Adriatique, la sécurité italienne, toujours selon l'argumentation française, passe par l'élimination préalable des frictions avec la Yougoslavie et du risque d'une restauration des Habsbourgs. Rome est invitée à

²*Ibid.*, p. 342.

³Dans des conversations avec Painlevé et avec Briand (avril-mai 1925) l'Ambassadeur Romano Avezana avait expressément fait référence aux colonies portugaises, qui étant donné la décadence de l'empire de Lisbonne, auraient du faire l'objet d'une redistribution.

concourir au maintien du statu quo dans la région balkano-danubienne et à recourir aux bons offices de la France pour trouver un modus vivendi avec Belgrade⁴.

Cette façon de poser les rapports entre la France et l'Italie revient à dénier à la politique extérieure italienne toute faculté d'initiative, en la réduisant à un simple "appendice" de la politique française, et sanctionne ce que le fascisme conteste avec la plus grande vigueur, à savoir que l'Italie ne serait pas une grande puissance, mais seulement une puissance de seconde classe⁵, non autorisée à jouer de manière autonome dans la cour des "Grands". Bref, pour le chef du fascisme, la France n'est pas loin de se comporter à l'égard de l'Italie, comme une grande soeur indigne, *una sorellastra!*

Ces malentendus conditionnent l'évolution des relations entre Paris et Rome. L'ambassadeur italien à Paris, Romano Avezana pouvait écrire à ce propos à Mussolini dès novembre 1926 qu'en France,

*«la possibilité d'une guerre avec l'Italie, considérée comme impossible il y a peu de temps encore, commençait à être vue comme un événement auquel la France, bien que réticente, devait se préparer, parce que voulu par l'Italie».*⁶

Quelque chose était donc survenu entre les deux pays, un an à peine après la signature du pacte de Locarno qui les liait, au moins sur le papier, de manière assez étroite. De fait les années qui suivent immédiatement Locarno apparaissent comme l'une des périodes les plus critiques des relations franco-italiennes: incompréhension et malentendus surgissent avec une extrême facilité, exacerbés par des polémiques de presse et des déclarations vindicatives qui finissent par rejeter dans l'ombre les intérêts communs aux deux pays. C'est le cas du fameux "discours de l'Ascension" prononcé par Mussolini en mai 1927, dans lequel celui-ci prononce le "De profundis" de l'esprit de Locarno, en attribuant la responsabilité à la France:

⁴A la fin de 1924 et au début de 1925, les rapports italo-yougoslaves s'étaient refroidis du fait d'une série de manoeuvres yougoslaves en Albanie visant à affaiblir les positions italiennes dans ces pays. D'où l'offre française, en 1925, d'élargir à la France, comme médiatrice et garante, l'accord italo-yougoslave stipulé l'année précédente; cf. Pastorelli, *Italia e Albania, 1924-1927*, Firenze, Il Mulino, 1987.

⁵Cf. R. De Felice, *Mussolini Il Duce*, t. 1. *Gli anni del consenso*, op. cit., p. 351.

⁶DDI. VIIe S, vol. IV, doc. 500, rapport d'Avezana à Mussolini, novembre 1926.

«*Qu'est-il arrivé? Il est arrivé que les Nations, disons 'locarnistes', s'arment fiévreusement sur terre et sur mer. Il est arrivé que chez certaines de ces nations on a même osé parler de guerre idéologique qui devrait être menée par la démocratie des principes immortels contre cette irréductible Italie fasciste, antidémocratique, antilibérale, antisocialiste et antimaçonnique*». ⁷

La presse stipendiée du régime se fait alors l'écho des accusations de militarisme et de soutien aux gouvernements hostiles à l'Italie proférées à l'encontre de la France. On met l'accent sur le différend idéologique qui sépare les deux pays, Rome accusant en particulier Paris d'offrir l'hospitalité et de faciliter les activités terroristes des *fuorisciti*, ces antifascistes qui cherchent refuge à l'étranger pour continuer leur opposition et attenter à la vie du Duce⁸.

B - Le héraut du révisionnisme

Sur la base de la documentation disponible, on peut sans aucun doute attribuer la responsabilité de ces polémiques à l'Italie; il est en effet indéniable que Mussolini à cette époque s'est non seulement ingénié à saboter le système de Locarno mais qu'il a cherché également à contrecarrer l'hégémonie française dans la région balkano-danubienne. En un premier temps il s'était évertué à mettre sur pied un pacte de sécurité dans la région avant de tenter d'empêcher la conclusion d'un accord direct entre Paris et Belgrade (tout en renonçant à la possibilité d'un accord italo-yougoslave, ce qui avait motivé la démission de Contarini du Palais Chigi).

Il s'était efforcé, dans le même temps, de provoquer une crise au sein de la Petite Entente⁹ en agissant de l'intérieur sur la Roumanie et à l'extérieur, en se faisant le chantre du révisionnisme hongrois: le traité d'amitié italo-hongrois signé entre

⁷B. Mussolini, *Opera Omnia*, Rome, Susmel, vol. XXII, p. 385 et suivantes.

⁸Sur la *concentrazione* et sur les réactions des gouvernements de Rome et de Paris à son égard, on verra P. Guillen. J-B Duroselle et E. Serra, "La question des fuorisciti et les relations franco-italiennes (1925-1935)" in *Italia e Francia dai 1919 ai 1939*. Milan, ISPI, 1981, p. 239-260.

⁹Sur la Petite Entente, cf. O. Carmi, *La Grande-Bretagne et la Petite Entente*, Genève, 1972, ainsi que G. Garocci, *La politica estera dell'Italia fascista (1925-1928)*, Bari, 1969.

Mussolini et le comte Bethlen pouvait en ce sens être considéré comme un moment décisif dans l'évolution "révisionniste" de la politique italienne¹⁰.

Parler de francophobie à propos de Mussolini serait cependant excessif. Très justement, Garocci, parlant des relations italo-françaises en ces années, a écrit :

«Avec la France, litiges souvent, rupture non. Ces mots furent prononcés par Mussolini lors de la rencontre de Livourne de septembre 1926 pour rassurer Chamberlain au sujet des relations, souvent orageuses, avec la voisine transalpine. Les mots étaient sincères et reflétaient la vérité : une vérité qui pour exclure, au moins en cette période la rupture, admettait largement les litiges».

Pour comprendre le révisionnisme de Mussolini en cette période on peut hasarder une hypothèse qui peut sembler à première vue déconcertante et paradoxale mais qui semble fournir la clé de sa stratégie politique au moins au cours de la première moitié des années trente: Mussolini aurait pratiqué une politique antifrançaise dans le but d'aboutir à un accord avec la France. En dépit de l'intransigeance française, et une fois assuré l'arrimage à la politique anglaise, Mussolini peut en effet difficilement concevoir une politique de rechange à celle de l'amitié avec la France. Seule cette dernière est en mesure de satisfaire à la fois ses aspirations d'expansion coloniale et son besoin de sécurité à l'égard de l'Allemagne. Et c'est encore cet objectif qu'il poursuit lorsqu'il se rapproche par exemple de la Hongrie. Alors que Bethlen recherche dans l'accord un appui pour réaliser les ambitions irrédentistes de son pays, Mussolini vise un objectif tout différent : la Hongrie lui sert à isoler et à mettre en difficulté la Yougoslavie; à constituer, avec l'Autriche, un frein au révisionnisme allemand et surtout à exercer une pression - à travers la Petite Entente - sur la France. Une longue relation de juillet 1932 sur la politique extérieure italienne, rédigée très probablement par L. Vitetti, l'un des proches collaborateurs de Guariglia, pour faire le point sur la nouvelle situation déterminée par la conférence de Lausanne est révélatrice du caractère très particulier du "révisionnisme" affiché par l'Italie à partir de 1927 :

¹⁰Sur le traité italo-hongrois cf. G. Garocci, *ibid*, p. 78 ainsi que M. Ormos, "L'opinione del comte Stefano Bethlen sui rapporti italo ungheresi (1927-1931)", in *Storia contemporanea*, avril-juin 1971, p. 283 et suivantes.

*«En réalité, notre révisionnisme, en ce qui concerne l'Italie, a toujours eu et a un objectif précis: celui de revoir à notre avantage la distribution des territoires coloniaux. En Europe notre révisionnisme nous a servi à exercer une pression politique sur la France, non à satisfaire aucune de nos aspirations. Lorsque nous parlions de révision des traités, c'était toujours l'Afrique, la Méditerranée orientale, l'inique distribution des mandats faite à la conférence de Paris que nous avions à l'esprit. Nous avons sans cesse pensé qu'il était utile d'exciter et d'augmenter le péril allemand en Europe pour que la France soit obligée de revoir en notre faveur la situation coloniale. Ce ne sont ni les Allemands de Silésie, ni les Hongrois de Transylvanie qui nous intéressent. Ce sont les Italiens auxquels il faut donner de la terre et du travail, des champs à cultiver, des marchés à exploiter. Qu'il s'agisse de la Syrie ou qu'il s'agisse du Cameroun, nous avons notre "révision" qui presse, les autres devront penser à eux-mêmes».*¹¹

Si bien que dès la fin de 1927 on enregistre une recherche de détente, qui semble prendre corps lorsque Beaumarchais est nommé ambassadeur à Rome et qu'il engage, au cours des premiers mois de 1928, des conversations posant les conditions d'un accord entre Paris et Rome¹². Les éléments ne manquent pas qui permettent d'avancer que Mussolini est, en la circonstance, davantage favorable à la conclusion d'un accord, quel qu'il soit, que la *Carriera*, laquelle prône la fermeté parce qu'elle est désireuse d'aboutir à un accord global. Bien qu'il apparaisse très vite que Berthelot et Briand ne sont pas disposés à prendre les revendications italiennes sérieusement en considération (sauf sur la question de Tanger déjà en voie de règlement), Mussolini persiste pendant un certain temps à se montrer conciliant, au point que si les discussions s'enlisent, ce n'est pas tant sa faute que celle du Palais Chigi, en l'espèce celle du directeur général pour l'Europe et le Levant, Raffaele Guariglia qui, probablement d'accord avec les éléments les plus "ultras" du ministère des colonies, estime qu'un accord bilatéral italo-français ne constitue pas la panacée pour le

¹¹Cf. Archivio L. Vitetti, cité par R. De Felice, in *Mussolini Il Duce*, t.1, *Gli anni del consenso*, op. cit., p. 359. Rapport de L. Vitetti à Mussolini, La Haye, 10-11 juin 1932.

¹²Pour le détail des négociations, voir la partie suivante : "Grandi et la politique de l'équidistance".

règlement des questions en suspens. Pour les milieux diplomatiques et coloniaux, le problème est de portée plus large et devrait s'inscrire dans le cadre des relations européennes en général et des rapports italo-britanniques en particulier. Il ne convient donc pas de se lier les mains. Selon Guariglia :

*«Mussolini au contraire n'avait pas vu ou pas voulu voir ledit problème général, avec son système (consistant à) parvenir à un accord quel qu'il soit, en exploiter les résultats immédiats et transitoires pour ensuite tout reprendre depuis le début».*¹³

De fait, les résultats que la politique étrangère fasciste peut mettre à son actif à la fin de 1929 sont pour le moins modestes et n'ajoutent guère au prestige de l'Italie dans le monde. Cette politique a par ailleurs suscité la résistance de certains représentants éminents de la Carrière (Contarini, Guariglia), et provoqué l'irritation des courants les plus francophobes et colonialistes du groupe dirigeant fasciste.

Or, la politique extérieure assume, du fait de la stabilisation du régime à l'intérieur et des grandes échéances qui se profilent à l'horizon international, un poids sans cesse croissant dans les préoccupations de Mussolini. C'est alors que mûrit en lui la décision de lui conférer un caractère différent. La nomination de Dino Grandi au ministère des Affaires étrangères le 12 septembre 1939 sanctionne cette inflexion.

II - GRANDI ET LA POLITIQUE DE L'ÉQUIDISTANCE

A - Dino Grandi aux *Affari esteri*

Les raisons qui conduisent Mussolini à nommer le hiérarque au poste de ministre des Affaires étrangères le 12 septembre 1929 ont été amplement expliquées par le biographe du dictateur Renzo de Felice. On se limitera à rappeler que cette nomination intervient à l'occasion d'un important *cambio della guardia* (relève de la garde) décidé par le Chef du gouvernement au lendemain de la *conciliazione* (réconciliation) avec l'église de Rome et du plébiscite de mars 1929. Ces deux

¹³Cf. Raffaele Guariglia, *Ricordi (1922-1944)*, Naples, 1949, p. 71 ainsi que Arianna Arisi Rotta, *La diplomazia del ventennio, op. cit.*, p. 67.

événements, qui ont stabilisé le régime et renforcé le consensus politique autour du Duce, incitent ce dernier à se libérer des trop nombreux portefeuilles ministériels qu'il détenait en promouvant, en ses lieu et place, les anciens sous-secrétaires qui en expédiaient jusqu'alors les affaires courantes, tout en plaçant aux postes de responsabilité certains des éléments les plus représentatifs de la classe dirigeante fasciste¹⁴.

La nomination de Grandi ne représente pas pour autant un bouleversement de la politique extérieure italienne. En témoigne la stabilité de l'organigramme du Palais Chigi¹⁵, siège du ministère italien des Affaires étrangères. Grandi avait été nommé sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dès mai 1925 et était parvenu assez rapidement à éliminer le groupe de fonctionnaires qui dominait alors le Ministère. Le Secrétaire général, Contarini, avait donné sa démission dès le 26 janvier 1926, remplacé un temps par Bordonaro, la fonction demeurant ensuite vacante avant d'être supprimée en 1932. Calboni Barone, chef de cabinet de Mussolini depuis 1922, et Locajono, directeur des Affaires politiques depuis 1924 ayant été éloignés du Palais Chigi¹⁶, le ministère est dominé de 1926 à 1932 par Grandi et ses principaux collaborateurs : Guariglia, ex-collaborateur de Contarini, placé depuis décembre 1926 à la tête de la prestigieuse direction générale pour l'Europe-Levant, Ghigi, chef de cabinet et Rosso, chef de l'*Ufficio* Société des Nations¹⁷.

L'arrivée de Grandi au ministère correspond à une situation internationale nouvelle, caractérisée par une série de mutations et échéances qui semblent pouvoir remettre en cause le statu quo européen. L'horizon diplomatique apparaît à la fois chargé et mouvant. La conclusion du problème des dettes et des réparations de guerre, la crise que traverse les relations franco-allemandes, l'arrivée des Travailleurs au pouvoir en Grande-Bretagne avec leurs velléités pacifistes, la réapparition sur la scène européenne des Américains un peu revenus de l'isolationnisme sont autant de questions face auxquelles l'Italie doit prendre position.

Confronté aux diverses conférences internationales qui s'annoncent, sur les réparations ou le désarmement, Mussolini ressent alors la nécessité de reconsidérer le

¹⁴R. De Felice, *Mussolini il Duce; Gli anni del consenso, op. cit.*, p. 370 à 375.

¹⁵ Le Palais Chigi est actuellement le siège de la Présidence du Conseil italien.

¹⁶Le premier nommé secrétaire général de la Société des Nations, le second Directeur général des Italiens à l'étranger.

¹⁷F. Lefebvre d'Ovidio, *L'intesa italo-francese del 1935 nella politica estera di Mussolini*, Roma, 1984, p. 229 et 230.

rôle de l'Italie dans le concert des Puissances¹⁸. Plus prosaïquement, le chef du gouvernement doit disposer d'un ministre des Affaires étrangères libre d'autres obligations, susceptible d'effectuer de fréquents voyages à l'étranger et disposé à se jeter corps et âme dans sa tâche¹⁹. Dino Grandi apparaît comme l'homme le plus apte à réunir ces qualités. Fasciste d'une foi et d'une fidélité incontestables, mais exempt de toute compromission avec le radicalisme noir, le nouveau ministre des Affaires étrangères peut en outre faire valoir sa solide expérience internationale. Bien qu'ayant été le promoteur de la première fascisation de la *Carriera* durant les quatre premières années de son administration au Palais Chigi, il ne s'en est pas moins taillé, face aux velléités d'ingérence du P.N.F., la réputation d'un défenseur de la diplomatie traditionnelle. Sa participation à d'importantes négociations l'ont par ailleurs doté d'un bagage que la plupart des diplomates de carrière pourraient lui envier. Comme adjoint du premier délégué italien Scialoja, à Genève, il s'est frotté au milieu sociétaire, où il évolue avec aisance, à une époque où les hiérarques fascistes affectent une attitude de mépris, mêlée d'embarras, à l'égard d'une institution considérée comme l'ancre de la maçonnerie et du socialisme internationalistes.

Mussolini, dans son choix, ne peut avoir de doute: Grandi représente une compétence fasciste sûre à faire valoir.

B - Une vision rationnelle de la politique extérieure italienne

Cela signifie-t-il que le Duce entend laisser au nouveau ministre la liberté de déterminer la politique extérieure italienne ?

Pour certains historiens, les différences entre l'administration "grandienne" et la gestion directe de Mussolini n'auraient été que de pure forme, de style plus que de contenu. Grandi, dans cette perspective, n'aurait été qu'un instrument conjoncturel dans la politique du Duce, qui n'aurait visé qu'à donner le change à l'étranger, en lui procurant l'impression rassurante de traiter avec un diplomate de type traditionnel, le Duce se réservant les explosions oratoires et le maintien du cap, résolument révisionniste, qu'il entendait donner à la politique extérieure italienne. D'autres chercheurs admettent en revanche l'autonomie relative de l'action de Grandi, et même

¹⁸Sur ces points, voir R. de Felice, *Mussolini il Duce, Gli anni del consenso, op. cit.*, p. 372-373.

¹⁹Par prestige et par crainte d'attentats contre sa personne, Mussolini refusait systématiquement de se rendre en voyage à l'étranger, le Brenner ou Stresa lui apparaissant comme les limites extrêmes de ses déplacements...!

l'existence chez lui d'une théorie cohérente sur le profil à donner à la politique extérieure italienne²⁰. Sans adhérer totalement à une interprétation qui fait peu de cas de la stricte tutelle dans laquelle Mussolini maintenait ses subordonnés, on peut affirmer qu'en prenant les rênes du ministère, Grandi a des idées extrêmement précises sur la politique extérieure qui convient à son pays. Si le fascisme et l'école du sous-secrétariat ont contribué à enrichir son expérience en la matière, les idées du ministre ont germé sur un "iter" idéologico-culturel composite plus ancien. Dans cet héritage intellectuel qui date des années de jeunesse on dénote l'influence de l'idéalisme de Missiroli ou du nationalisme d'Alfredo Oriani²¹.

Le principe auquel Grandi se réfère prioritairement réside dans la volonté de *«rationaliser la politique extérieure italienne afin de la doter d'une vision organique d'ensemble et de la concentrer sur la finalité unique de l'intérêt national italien»*²².

On la rendra ainsi plus incisive et plus souple. Devant l'imminence des conférences sur les réparations et sur le désarmement, le fascisme se trouve confronté à des problèmes qui impliquent une vision globale de la politique étrangère. Ces questions ne peuvent, de l'avis de Grandi, être traitées d'un point de vue unilatéral et contingent, mais doivent être considérées dans la perspective de l'intérêt général européen.

Dans la relation qu'il présente devant le grand conseil fasciste le 2 octobre 1930, le hiérarque explique que les orientations d'une grande puissance ne sauraient être abordées de façon fragmentaire, voire "incohérente", encore moins *«dépendre de la (conception) nécessairement polémique et idéologique d'un parti en phase de formation où quelquefois, même inconsciemment, les problèmes contingents de la*

²⁰De Felice et Rosaria Quartararo, Lefebvre d'Ovidio, H.g. Burgwyn, etc.

²¹Cf. Renzo de Felice, *Mussolini il Duce, Gli anni del consenso, op. cit.*, p. 370. Sur la formation idéologico-politique de Dino Grandi, voir Paolo Nello, *Dino Grandi, la formazione di un leader fascista*, Bologne, 1987. Missiroli, journaliste bolognais, auteur de la *Monarchie socialiste*, s'était livré à une relecture d'Hegel et de Georges Sorel en tirant la théorie selon laquelle la dialectique à l'époque moderne se concrétisait non seulement dans la lutte des classes mais aussi dans le domaine des relations internationales où agissaient les réels protagonistes de l'histoire, les nations. L'apport d'Alfredo Oriani est essentiel, par la façon dont il conçoit le rôle particulier de l'Italie dans le concert des Nations européennes, notamment par sa croyance dans "le rôle fécond des grandes initiatives" d'une péninsule désormais consciente d'être une "grande nation". A. Oriani, *Lotta politica in Italia*, 1935, vol. III, p. 445 et suivantes

²²*Ibid*, p. 375.

*politique intérieure peuvent prévaloir sur les problèmes permanents de la politique étrangère...»*²³.

En d'autres termes, la politique étrangère de l'Italie ne doit pas subir de conditionnement idéologique, mais se fonder uniquement sur des critères objectifs. En poursuivant une politique libre de tout préjugé, Grandi espère optimiser les options diplomatiques qui s'ouvrent à l'Italie.

L'Italie doit ensuite se voir reconnue le rang de grande puissance au sein du concert européen. Pour le nouveau ministre des Affaires étrangères, la volonté de puissance constitue le seul moteur, le seul critère incontestable d'une politique étrangère digne de ce nom. C'est en conquérant son rang impérial que le peuple italien sera en mesure de revendiquer «*son droit à la vie et à la grandeur*» et qu'il assumera son destin. Grandi s'inspire ce faisant des leçons d'Oriani et de Guariglia: pour les nationalistes de la classe dirigeante fasciste comme pour les diplomates de la *Carriera* la création d'un empire colonial ne souffre aucune discussion. L'empire apparaît comme une nécessité vitale pour un peuple riche de bras mais pauvre en matières premières, désireux de trouver un exutoire à son exubérance démographique en terre italienne et non plus étrangère. Il est également indispensable pour ouvrir des sphères autonomes d'approvisionnement ou de débouchés à l'économie italienne. En ce domaine, même si l'action de Grandi semble parfois hésiter entre diverses orientations telles que la transversale Tchad-Cameroun ou l'ouverture vers l'Océan (sans doute évoquées sur les pressions du ministère des Colonies et plus comme des diversions que comme des alternatives), l'oeil du ministre reste perpétuellement rivé, dans le souvenir de Crispi et la fidélité à la pensée d'Oriani, sur les terres abyssines où les «*morts glorieux et non vengés de Macallé et d'Adoua*» appellent l'action rédemptrice et la mission civilisatrice de l'Italie²⁴.

Quant à l'Europe, confrontée à la menace bolchevique, elle a besoin d'une longue période de paix, qui ne lui sera assurée qu'à la condition que l'on reconnaisse aux

²³ASMAE, *Archivio Grandi*, Relation de Grandi devant le grand conseil, 2 octobre 1930.

²⁴Voir à cet égard, F. Perfetti, "Alle origini degli accordi Mussolini-Laval: contatti italo-francese del 1932 in materia coloniale", in *Storia contemporanea*, décembre 1977, p. 684, ainsi que R. Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino. La politica estera fascista dal 1930 al 1940*, Bonacci ed., Rome, p. 37, selon laquelle "en réalité, le Cameroun et l'Angola revêtaient un très faible intérêt et la demande italienne à leur propos avait une valeur instrumentale pour pousser les Français à se désintéresser complètement de l'Ethiopie".

Nations indistinctement le droit à la parité, sur le plan de l'autonomie politique comme de la libre concurrence économique. La France et la Grande-Bretagne, nations "satisfaites", ne peuvent en l'espèce prétendre cristalliser le statu-quo issu des traités de 1919-1920. La Société des Nations est, dans cette optique, conçue comme le produit d'un esprit inique ; elle est le rejeton de l'esprit wilsonien bavard et universaliste; elle est exploitée de fait par le couple franco-anglais qui rêve de la transformer en une nouvelle Sainte-Alliance destinée à contenir l'excès d'énergie des Nations jeunes et prolétaires. Grandi ne se pose aucunement en défenseur des notions d'arbitrage et de désarmement. On a, selon lui, commis l'erreur initiale de ne pas fonder ces principes sur les prémices indispensables de justice et liberté dans l'ordre économique international, qui seules auraient pu apaiser les conflits latents. On a au contraire privilégié le mythe du pacifisme abstrait, qui croit identifier les causes des guerres dans des questions de moralité et d'éducation et prétend les empêcher par la mise en place d'instruments juridiques.

La Société des Nations sous un masque de démocratie universelle, dissimule donc mal le soutien donné aux bourgeoisies décadentes contre lesquelles se dressent les nouvelles forces nationales dont Mazzini et Hegel ont démontré que ce serait uniquement en laissant l'histoire les utiliser que l'on parviendrait à "l'humanité". Tant que ces prémices d'égalité et de liberté dans l'ordre mondial ne sont pas réalisées, les instruments juridiques de l'arbitrage obligatoire et des sanctions afférentes, ou de la prudente limitation des armements, ont peu de chance de s'avérer efficaces, puisqu'elles opèrent dans une optique et dans une situation favorables aux seules Nations satisfaites²⁵.

C - Le principe du *peso determinante* (poids déterminant)

Dans le contexte des années trente, l'Italie n'étant pas en mesure, en Europe du moins, de faire valoir ses droits par la force des armes, ces objectifs ne peuvent être atteints que par la voie diplomatique.²⁶

²⁵Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia* in A.C.S., carte Grandi

²⁶Le 2 octobre 1930, Grandi déclarait à ce propos devant le Grand conseil fasciste : "*La nation italienne n'est pas encore assez forte, militairement et politiquement, au point de pouvoir être considérée comme une protagoniste de la vie européenne*", in Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia dal 1929 al 1932*, 2 vol. Roma, p. 318-319.

Pour le ministre des Affaires étrangères italien, convaincu que les guerres au XX^e siècle se résument dans la confrontation des économies nationales, l'Italie n'est pas en mesure de concurrencer ses rivales potentielles sous l'angle de la puissance industrielle et financière qui conditionne la production d'armements. Cette faiblesse de l'Italie n'est cependant que relative, elle ne signifie pas que le pays doive renoncer à ses légitimes aspirations, mais qu'il doit les poursuivre de façon appropriée aux réalités. A cet égard, Grandi estime que *«la nation italienne [est] déjà toutefois assez forte pour constituer, par son support politique et militaire, un poids déterminant à la victoire de l'un ou l'autre des acteurs du drame européen [...]»*²⁷. *«L'Italie constitue chaque jour un peu plus, entre la FRANCE et l'ALLEMAGNE, ce que je voudrais appeler le poids déterminant»*²⁸.

En cas de conflit européen, l'Italie doit pouvoir peser sur l'équilibre des forces en présence de façon à en tirer, sans scrupule, les plus grands avantages, ce qui présuppose qu'elle demeure libre à tout instant de choisir son camp. Cependant, en temps de paix, le poids de l'Italie ne lui confère ni une telle puissance résolutive dans les affaires internationales, ni la possibilité de déplacer les équilibres majeurs. C'est donc l'ambivalence qui caractérise l'attitude d'esprit de Grandi lorsqu'il s'agit de donner un contenu concret à la politique du poids déterminant. D'une part, on peut y déceler un élément machiavélien, caractérisé par la volonté de saisir l'occasion qui se présente. Il convient d'être prêt à toute éventualité, ce qui implique de ne pas négliger l'équipement militaire et la préparation psychologique du peuple italien. Dans le même temps, Grandi estime que l'Italie a besoin d'une longue période de paix pour peaufiner cette préparation des armes et des esprits. Le gouvernement fasciste doit donc vaincre ses préventions à l'égard de l'institution genevoise et, en utilisant l'idéologie et les méthodes sociétaires, coopérer avec les puissances démocratiques afin d'amener ces dernières à reconnaître l'existence d'une *«question italienne»*, à l'examiner et à la résoudre par la réalisation des objectifs prioritaires que l'Italie s'est fixée et auxquels elle ne peut renoncer, en premier lieu celui de l'expansion en Afrique.

D - L'accord nécessaire avec la France?

²⁷*Ibid.*, p. 319.

²⁸DDI, S. VII, vol. X, Grandi à Mussolini le 17 mai 1931, p. 418.

La France tient une place particulière dans cette conception de la politique extérieure “grandienne”. L'influence d'Oriani est ici primordiale. Adaptant à la réalité de l'après-guerre les intuitions que le théoricien nationaliste appliquait à la fin du XIX^e siècle, Grandi estime que l'Italie n'a d'autre ennemi en Europe que l'Allemagne et qu'elle a en revanche une affinité historique avec la France²⁹.

La conjoncture diplomatique de l'année 1929 ne peut que renforcer ces convictions. En devenant titulaire du Palais Chigi, Grandi s'est très vite convaincu de l'impossibilité d'une entente germano-italienne. La disparition en 1929 de Stresemann, l'homme qui avait porté la tension entre les deux pays à un point extrême du fait de ses déclarations intempestives en faveur de l'irréductibilité sud-tyrolien, ne suffit pas à ses yeux à motiver un quelconque regain d'optimisme. «*Ne nous illusionnons pas, écrit-il à Mussolini, sur le fait que sa mort puisse changer grand-chose à la situation en Allemagne, mais c'est un grand ennemi du fascisme de moins dans le monde*»³⁰. D'ailleurs, l'éventualité d'un accord italo-allemand, en évoquant le temps de la Triplice, ne manquerait pas d'accroître les difficultés de la politique extérieure allemande, et serait de ce fait rejetée par le gouvernement de Berlin lui-même. La France demeure, envers et contre tout, l'alliée naturelle de l'Italie. L'opinion de Grandi, partagée par les représentants les plus éminents de la *carriera*, est qu'en dépit des oppositions de régime politique et d'intérêts stratégiques entre les deux pays, la logique de l'histoire et le travail réaliste des hommes d'Etat doivent inéluctablement conduire les soeurs latines à trouver une forme d'entente. Surtout, cet accord lui apparaît comme la condition *sine qua non* de la réalisation de «*l'espérance secrète et fidèle de la Nation italienne : l'Afrique*». Dans un rapport présenté devant le Grand conseil fasciste le 2 octobre 1930, Grandi s'explique à ce propos :

«Notre nation a une mission civilisatrice à assumer sur le continent noir, comme notre génération a un problème à résoudre, le problème colonial. Il s'agit pour nous de reprendre, face aux grandes puissances qui ont fait la Paix de Versailles et méconnu les droits de l'Italie, la discussion

²⁹Cf. A. Oriani, *La lotta politica in Italia*, et surtout les conclusions ainsi que R. De Felice, *Mussolini il Duce. Gli anni del consenso. op. cit.*, p. 375-376.

³⁰ASMAE, *Archivio Grandi*, Rapport Grandi à Mussolini, 31 octobre 1929 ainsi que F. Lefebvre d'Ovidio, *l'intesa italo-francese del 1935, op. cit.*, p. 230 et G. Buccianti, *Verso gli accordi Mussolini-Laval*, Giuffrè, Milano, 1984, p. 3-4.

brutalement interrompue en 1919[...] A cet objectif doivent se référer non seulement notre action particulière en Afrique orientale... mais d'autre part notre action de politique générale en Europe et en premier lieu notre différend avec la France»³¹.

Reprenant le même thème cinq mois plus tard devant la même instance, il enfonce le clou :

«C'est en Afrique, pas en Europe que nous pourrions trouver une solution au problème national. C'est de l'Afrique dont nous nous proposons de parler à la France ... pour la concorde entre l'Italie et la France dans l'intérêt de la paix de l'Europe»³².

Ce désir d'entente ne va pourtant pas de soi, il semble même réfuté par deux constatations d'évidence.

D'abord la France ne semble aucunement soucieuse de se rapprocher de sa voisine transalpine. L'échec des négociations Mussolini-Beaumarchais engagées en 1928-1929 en offre un exemple flagrant : Mussolini avait sans doute, après Locarno, souhaité parvenir à un véritable traité d'alliance avec la France qui aurait eu pour point d'ancrage la défense commune de l'Etat autrichien. Il avait dû très vite redimensionner le projet lorsque l'Ambassadeur Beaumarchais lui avait rétorqué que la France et l'Italie partageaient sur ce problème des vues identiques, entendant ainsi marquer que le gouvernement de la République ne voyait pas l'intérêt d'établir en ce domaine des liens particuliers avec un pays dont l'opposition à l'*Anschluss* était notoire, et dont l'appui pouvait en conséquence être considéré comme acquis.

Les négociations Mussolini-Beaumarchais ont donc visé un objectif plus modeste. Elles ont néanmoins démontré à quel point les relations entre les deux pays évoluent à l'intérieur d'un cercle vicieux. Par une note du 22 juillet 1929 la France a brutalement rompu les pourparlers en déniait à son interlocuteur toute créance dans les deux "questions en suspens" relatives aux conventions tunisiennes et aux confins libyens. Le 7 octobre l'Italie a répliqué en rejetant la proposition française d'une rectification des frontières du sud libyen en échange d'un désintéressement italien en Tunisie. La

³¹ASMAE, *Archivio Grandi*, Relations de Grandi devant le Grand conseil fasciste, 2 octobre 1930.

³²*Ibid*, 5 mars 1931, citées dans R. De Felice, *Mussolini il Duce, Gli anni del consenso, op. cit.*, p.374.

France, dans le règlement des "questions en suspens" a ainsi démontré qu'elle ne désirait pas une entente réelle avec l'Italie, mais qu'elle était seulement soucieuse d'effacer la lourde hypothèque que cette dernière conserve sur le protectorat français d'Afrique du Nord³³.

Plus grave peut-être, la France semble poursuivre, en Europe même, une politique qui représente de fait - sinon de propos délibéré - une menace pour la sécurité de l'Italie. Les relations particulières établies entre la France et la Yougoslavie inquiètent Rome: le traité d'alliance signé en 1927 entre Paris et Belgrade ne risque-t-il pas, en vertu des accords secrets d'états-majors que l'on tient pour assurés côté italien, d'entraîner l'Italie à entrer en guerre, en cas de subversion ou de tentative insurrectionnelle en Albanie, contre l'ensemble des pays de la Petite Entente et la France ?³⁴ Comme le révèle une lecture attentive du *Diario* de Grandi on craint à Rome que Paris ne profite de l'instabilité albanaise et de l'agressivité serbe, de l'impréparation militaire italienne et de la faiblesse de l'Allemagne pour régler ses comptes avec le gouvernement fasciste en déclenchant une guerre préventive. D'où les hésitations de Mussolini, réellement incertain sur l'attitude à adopter - conciliante ou agressive? - à l'égard de la France ou de la Yougoslavie en vue d'atténuer la tension³⁵.

Bref, puisque ni l'Allemagne, ni la France n'apprécient l'appui de l'Italie (la première parce qu'elle juge cet appui embarrassant, la seconde parce qu'elle le tient pour acquis), Grandi choisit la seule option qui lui reste, celle de la neutralité active. En s'opposant aux intérêts français lorsque cette attitude ne risque pas de rompre l'équilibre des forces en Europe à l'avantage de l'Allemagne, Grandi espère contraindre Paris à se mettre en position de "demandeur", et créer ainsi les conditions d'un accord que le gouvernement fasciste sera en mesure de négocier en position de force. Il s'agit de ne pas avantager l'Allemagne qui demeure un risque potentiel en Europe sans consolider pour autant la position déjà prépondérante de la France sur le continent³⁶.

³³Pierre Guillen, "L'échec d'un rapprochement franco-italien dans les années 1926-1929". A. Migliazza et E. Decleva, *Diplomazia e storia delle relazioni internazionali. Studi in onore di Enrico Serra*. Giuffrè 1991, p. 321 à 337.

³⁴H.J. Burgwyn, "Conflit or rapprochement? Grandi confronts France and its protégé Yugoslavia, 1929-1932" in *Storia delle relazioni internazionali*, 1985/2, p. 78-79 et 86.

³⁵ASMAE, Carte Grandi, *Diario*, b. 13 sf. 5, 7 et 9 respectivement des 22 février, 8 et 24 octobre 1929.

³⁶Cf. F. Lefebvre d'Ovidio, *L'intesa italo-francese del 1935 nella politica estera di Mussolini*, *op. cit.*, p. 231-232, et R. De Felice, *Mussolini il Duce, gli anni del consenso. op.cit.*, p. 386-387.

En dépit des fondements rationnels dont Grandi souhaite la doter, la "nouvelle diplomatie" italienne tient en définitive du tour de force. Vue de l'étranger, elle ne peut qu'apparaître incertaine et contradictoire.

- D'une part le différend italo-français rend superflu, aux yeux de Berlin l'hypothèse d'une alliance avec l'Italie (les velléités de l'Italie à s'accorder avec la France provoquent d'ailleurs la méfiance de Curtius et de Brüning). A l'opposé, Paris ne voit pas l'utilité d'un rapprochement, l'estimant escompté du fait de la controverse italo-allemande sur les questions d'Autriche et du sud-Tyrol. L'Italie demeure donc dans la position inconfortable de demandeur³⁷.

- La politique "grandienne" nécessite d'autre part une situation internationale fluide. Elle risque fort de montrer ses limites dès que la conjoncture tendra à se cristalliser. Or, entre 1931 et 1933 les conséquences de la crise et la polarisation des forces politiques en Allemagne vont obliger l'Italie à sortir "à découvert". L'Allemagne est certaine que la tension franco-italienne joue en sa faveur et se tient prête à l'exploiter pour ses desseins de révision du statu quo européen sans plus se préoccuper des intérêts italiens. L'Italie a d'ailleurs besoin de l'appui militaire de l'Allemagne, alors que cette dernière ne sollicite qu'un simple soutien diplomatique. En décembre 1930, le colonel Amari, attaché militaire à Belgrade, rapportant ses conversations avec des fonctionnaires de la légation allemande, confirme que si l'Allemagne n'exclut pas de conclure un jour une alliance avec l'Italie, Rome ne doit compter sur aucun appui militaire en cas de conflit franco-italien dans un proche avenir³⁸. En somme, pour sortir de ce que Grandi appelle "le dilemme crispin" l'Italie devra s'opposer aux intérêts français en collaborant avec l'Allemagne mais en ayant garde de maintenir cette dernière dans "une incertitude fondamentale" quant aux orientations définitives de sa politique³⁹, ce qui ne risque guère d'augmenter sa crédibilité, déjà fort entamée à Berlin où l'on se souvient du "tour de valse" effectué par l'allié italien en 1915.

³⁷F. Lefebvre d'Ovidio, *L'Intesa italo-francese...*, op.cit., p. 266-268.

³⁸ASMAE, carte Grandi, Galli (Belgrade) à Grandi comportant le rapport Amari en annexe, 16 décembre 1930.

³⁹DDI, S.VII, vol. IX, doc. 123 Grandi à Orsini Baroni (Berlin), 3 juillet 1930.

«*C'est pourquoi*», écrivait Grandi dans ses instructions à l'ambassadeur Baroni, «*si nous sommes contraints, du fait des nécessités incontournables de notre politique générale à rendre ce service gratuit à l'Allemagne [...] nous devons garder envers celle-ci un comportement d'indifférence et de froideur, cherchant sans cesse à donner la sensation nette que le problème des relations italo-allemandes ne dépend pas des relations franco-italiennes et vice et versa. Nous devons donc nous évertuer à éviter qu'on pense en Allemagne que nous recherchons son amitié pour nous en faire un épouvantail contre la France ou que l'opposition générale de notre politique à celle de la France doive*

Dans ces conditions “l'équidistance” prônée par Grandi risque fort de se transformer très vite en équilibre instable.

- Enfin, si la politique préconisée par Grandi reçoit incontestablement “l'imprimatur” du Duce, ce n'est pas sans certaines réserves mentales. Mussolini apprécie les avantages que la ligne “grandienne” lui procure dans l'immédiat en termes de consensus interne, car ils lui permettent de satisfaire le désir de paix du peuple italien et de réaliser des économies financières qui pourront être affectées aux programmes d'assainissement budgétaire ou aux grands travaux destinés à réduire le chômage. Des considérations de prestige et de légitimation internationale du régime renforcent cet accord de principe. Il ne peut cependant partager la conviction “locarnienne” et sociétaire de Grandi qu'il estime inconciliable avec la mythologie nationaliste et le caractère révolutionnaire du fascisme⁴⁰.

III - BADOGLIO : UN AMI DE LA FRANCE

Pietro Badoglio, nommé chef d'état-major général en 1927, ne fait pas mystère des sympathies qu'il nourrit pour la France comme de la profonde méfiance qu'il éprouve envers l'Allemagne. Dès avril 1925, à Rio de Janeiro où Mussolini l'a expédié comme ambassadeur pour l'écarter de l'armée, il s'ouvre au chargé d'Affaires français de son intention, s'il était rappelé à Rome, d'engager des conversations avec l'état-major français en vue de conclure une convention militaire entre les deux pays. Le maréchal se dit convaincu que l'Allemagne, associée à l'Autriche, prépare une guerre de revanche qui sera engagée simultanément sur le Rhin et sur la frontière italienne des Alpes⁴¹. Badoglio se lie alors d'amitié avec Gamelin qui dirige la Mission militaire française au Brésil. Gamelin note dans ses *Mémoires* que l'Italien et lui-même ont fréquemment discuté d'un rapprochement impliquant une reconnaissance réciproque d'intérêts en Afrique⁴².

servir à préparer une nécessaire future entente avec l'Allemagne [...]. Il faut la persuader que l'entente italo-allemande comporte pour elle un intérêt réel».

⁴⁰Paolo Nello, *Un fedele disubbidiente: Dino Grandi da Palazzo Chigi al 25 luglio*, Il Mulino, Bologne, 1993, p. 76-77.

⁴¹ SHAT 7N 2915 EMA/2, chargé d'Affaires au Brésil à Briand, 7 avril 1925.

⁴² Maurice Gamelin, *Servir*, t. II, *Le prologue du drame*, op. cit., p. 161 et suivantes : «*Nous avons souvent examiné ensemble les rapports entre nos deux pays. Nous étions tous deux également convaincus de l'intérêt qu'il y avait à les associer. Il lui apparaissait que l'Allemagne était notre adversaire commun. Il avait le soin de préciser : il faut cependant que vous nous fassiez notre part*».

Nouvellement nommé chef d'état-major, Badoglio réitère ses vues sur le péril germanique devant les diplomates français en poste à Rome et dans des conversations informelles avec l'attaché militaire français à plus de dix reprises entre 1925 et 1930. En dépit des instances du général Foch qui conseille à Briand que la France réponde «*sans délai [à] ces ouvertures répétées de crainte de ces dispositions favorables à notre endroit ne puissent être réorientées en d'autres directions*»⁴³, Paris ne donne pas suite, Briand jugeant préférable d'attendre le rétablissement de relations normales entre l'Italie et la Yougoslavie avant de rechercher un accord avec l'Italie, d'autant que ni le palais Chigi, ni Mussolini n'ont jamais fait allusion à un tel accord dans leurs conversations avec lui. On peut raisonnablement en déduire que si les militaires sont intéressés aux arrangements définis par le maréchal Badoglio ils ne sont, ni d'un côté ni de l'autre, prêts à faire une proposition par les canaux diplomatiques officiels. Agir ainsi, ce serait courir le risque de se poser en demandeur et de s'aliéner des tiers, en l'occurrence l'Allemagne. C'est seulement lorsque l'hypothèque allemande sera levée, entre novembre 1934 et mars 1935, que les militaires pourront faire remonter leur volonté d'entente au niveau gouvernemental.

Il convient d'ailleurs d'observer, qu'en dépit de l'importance apparente de sa fonction, Badoglio n'est guère en position d'infléchir les décisions du Duce en matière militaire. Il ne dispose pas lui-même d'une position très forte au sein de l'*Establishment* (on lui reproche son attitude au lendemain de Caporetto). Son caractère en fait l'homme ad hoc pour cette charge : ambitieux mais trop faible pour réaliser ses ambitions, prêt à tout, lorsqu'il est menacé, pour se remettre en selle, il n'a pas bronché lorsqu'en 1927 l'*ordinamento* Mussolini a réformé les hautes sphères de l'armée en réduisant sa charge à celle d'un simple consultant technique du chef de gouvernement. Ses fonctions sont alors canalisées en ce qui concerne ses rapports avec les diverses armes par l'obligation de recourir au truchement des ministères respectifs et par l'autonomie rendue à la charge de chef d'état-major de l'armée de Terre (confiée au général Cavallero). En 1929, Badoglio sera même envoyé en Libye comme gouverneur sans cesser pour autant d'exercer ses fonctions de chef d'état-

⁴³ ADMAE, série Z "Italie", 374-4, vol. 96, Foch à Briand, 25 juin 1925, *ibid.*, 374-9, vol. 127b, Roger à Briand, 29 juillet 1927, *ibid.*, 374-4, vol. 100, Roger à Briand, 6 novembre 1928, attaché militaire à EMA/2, 25 octobre 1930, Besnard à MAE, 10 janvier 1930.

major général. Il cumulera les deux fonctions cinq années, ce qui suffit à démontrer combien le poste a perdu toute fonction d'impulsion et de commandement⁴⁴.

IV - LA PERCEPTION DE LA PUISSANCE ITALIENNE PAR LES DÉCIDEURS FRANÇAIS AU TOURNANT DES ANNÉES TRENTE

A - Aristide Briand : l'Italie, une puissance de second ordre dans le concert européen

Depuis 1925, la direction de la diplomatie française est entre les mains d'Aristide Briand. Le ministre des Affaires étrangères joue la carte de la sécurité qui réside pour lui dans la garantie anglo-américaine, dans la force de l'opinion publique et dans un arsenal juridique international. D'où la multiplication des traités d'arbitrage, des conventions multilatérales, des traités d'assurance mutuelle, en un mot la "pactomanie".

Une fois le problème allemand réglé par le traité de Locarno dont l'Italie et la Grande-Bretagne sont les garants, Briand bâtit le système d'alliance français en y attachant les états de la Petite Entente. Ces alliances à l'Est, achevées en novembre 1927 avec le traité franco-yougoslave, lui aliènent l'Italie qui s'estime investie par l'histoire d'un droit de regard sur les Etats successeurs de l'Empire d'Autriche-Hongrie. Elles marquent aussi un point d'arrêt dans les tentatives françaises d'enrôler le gouvernement fasciste au sein d'une alliance anti-allemande. En réalité, il semble que l'Italie ne représente, aux yeux de l'apôtre de la paix, ni un garant, ni un danger méritant d'être vraiment pris au sérieux. Le royaume transalpin n'est pas en mesure, du fait de sa faiblesse militaire et de sa position stratégique de prêter sérieusement main-forte à la France sur le Rhin. L'Italie n'intéresse Briand qu'en raison de sa capacité d'empêcher l'*Anschluss*. Certes, une Italie hostile représente un facteur d'instabilité en Europe sud-orientale où elle peut fomenter des mouvements sécessionnistes aux dépens des membres de la Petite Entente. Mais, l'Italie mussolinienne n'inquiète pas l'hôte du Quai d'Orsay tant qu'elle est isolée. Le Duce

⁴⁴ Sur Badoglio et l'*ordinamento* de Mussolini de 1927, voir P. Pieri et G. Rochat, *Badoglio*, p. 550-551; Lucio Ceva, *Le forze armate*, Torino Utet, Storia della società italiana, vol. XI, 1981, p. 206-208; Renzo de Felice, *Mussolini l'Alleato, I, L'Italia in guerra*, t. I, Torino, Einaudi, p. 12-13.

peut bien jouer les trouble-fête dans les Balkans et en Adriatique en brandissant l'étendard du révisionnisme, il n'est pas en mesure sans l'aide du Reich, de remplacer l'influence française dans la région. Il peut menacer de couper les communications en Méditerranée en prétendant égaler la force navale française, sans la connivence britannique, il est réduit à l'impuissance. Aussi longtemps que Berlin ignore les ouvertures du gouvernement fasciste et tant que Londres n'oblige pas Paris à signer un accord naval, Briand estime qu'il peut ignorer les pressions et les menaces du bouillant voisin transalpin. Peut-être même n'abandonne-t-il pas l'espoir de l'attacher au char de la sécurité française en lui proposant l'un de ces "pacte d'assurance mutuelle" qu'il affectionne, sous réserve qu'il n'implique aucune concession significative de la part de la France⁴⁵.

Selon l'attaché militaire italien à Paris, C. Nasi, cette dernière approche est partagée par une large fraction du haut commandement «*qui se rend compte du danger italien et demande des mesures pour le conjurer*»⁴⁶. Si certains officiers supérieurs rêvent d'en découdre avec l'Italie et songent à provoquer une guerre préventive (Weygand est souvent cité), ils ne représentent qu'une minorité. L'entente franco-italienne compte, si l'on en croit les rapports de Manzoni et de Nasi, de fervents partisans au sein de l'EMA comme le chef d'état-major, général Debeney, le général d'aviation Gouraud ou le maréchal Pétain lui-même⁴⁷. Ce dernier n'a-t-il pas déclaré à l'ambassadeur d'Italie au lendemain de l'évacuation anticipée de la Rhénanie que «*l'opinion était répandue dans l'état-major que si, avant le 30 juin 1930 [date de l'évacuation], l'amitié de l'Italie était désirable pour la France, après cette date, elle était devenue essentielle*»⁴⁸? Manzoni explique cette orientation par «*l'esprit anti-locarniste et anti-briandiste*» qui caractérise de larges secteurs de l'armée⁴⁹. Les responsables militaires se seraient particulièrement inquiétés de la tournure que prenait le différend italo-yougoslave. Ils auraient suggéré à la diplomatie française de

⁴⁵ Georges Suarez, *Briand....*, p. 371-372; Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 32-34. On trouve une excellente présentation de la politique post-locarnienne de Briand dans les déclarations que le ministre a faites devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale; in Archives de l'Assemblée nationale (dorénavant Ass. Nat.) XIVE législature, séance de la commission des Affaires étrangères du 10 juillet 1930.

⁴⁶ ASMAE, *Ambasciata Francia*, b. 1116, Guariglia à Manzoni, 26 août 1930.

⁴⁷ ASMAE, A. P., *Francia*, b. 1110, colonel C. Nasi à *Affari esteri*, compte rendu d'un entretien avec le général Debeney, chef d'état-major de l'Armée, 29 février 1928; *ibid.*, A. P., *Francia*, b. 1113, marquis Medici (ministre d'Italie à Madrid) à *Affari esteri*, à propos d'un entretien avec le général Gouraud, 25 mai 1929.

⁴⁸ ASMAE, *Archivio Grandi*, télég. 2145, Manzoni à Grandi, 4 juillet 1930.

⁴⁹ ASMAE, *Ambasciata Francia*, b. 169, f. 4, Manzoni à *Affari esteri*, 14 août 1930.

ne pas s'engager trop avant dans une attitude pouvant laisser croire au gouvernement de Belgrade qu'il serait soutenu par la France en toute circonstance, ce qui aurait pu l'encourager à se livrer à des actes de provocation à l'endroit de son ombrageux voisin⁵⁰.

C'est dans cet esprit que Briand engage, au début de 1928 la discussion avec Rome par l'intermédiaire de l'ambassadeur Beaumarchais. Mais celle-ci achoppera très vite, comme on l'a vu, sur les conditions dissuasives posées par les négociateurs italiens.

Les idées que l'apôtre de la paix professe à Genève en faveur de la fraternité des peuples, de la solidarité des nations face à l'agression ou du désarmement universel constituent d'autres motifs de friction avec Rome. Les fascistes les considèrent comme de la "poudre aux yeux". Ils dénoncent dans le "briandisme" un système théorique et creux qui dissimule mal la volonté hégémonique de la France. Briand ne déclare-t-il pas, en privé, qu'il attend surtout de la société des Nations qu'elle atténue les tensions et qu'elle cristallise le statu quo ? Ne conçoit-il pas l'Assemblée genevoise comme l'instrument des vainqueurs, assurant l'exécution des traités⁵¹ ?

De même, les efforts que le ministre des Affaires étrangères déploie en faveur d'une détente entre la France et l'Allemagne sont mal perçus de l'autre côté des Alpes. Les fascistes les perçoivent comme une manoeuvre visant à amener le Reich à Genève ce qui ne pourra que renforcer l'action de la "Ligue", expression de l'esprit universaliste et maçonnique qu'ils exècrent; sans compter que l'entente franco-allemande a pour effet de limiter fortement la liberté de manoeuvre dont l'Italie dispose en Europe. Quant au désarmement, on estime à Rome qu'il s'agit pour Briand d'un concept très relatif, consistant en réalité à faire sanctionner par la communauté internationale l'avantage militaire français existant.

Pour toutes ces raisons, Briand n'apparaît pas comme un interlocuteur crédible, les dirigeants fascistes l'accusent de pratiquer une politique "en trompe-l'oeil". Ce qui lui vaut ce jugement sans appel de Mussolini :

⁵⁰ *Ibid.*, A. P., *Francia*, b. 1110, division de la police politique à ministre de l'Intérieur. A propos de la nomination du colonel Lainez à la tête du 2e Bureau, 28 février 1928.

⁵¹ Ass. Nat., XIIIe législature, discours d'Aristide Briand devant la commission des Finances, 26 avril 1926, ainsi que *ibid.*, discours d'A. Briand devant la commission des Affaires étrangères, 31 mars 1925.

«s'il est habile à prodiguer les effusions verbales en faveur de la latinité, il répugne à s'engager sur le terrain concret de la négociation mettant en jeu l'intérêt national»⁵².

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la problématique des relations franco-italiennes n'enregistre aucun progrès durant "l'ère Briand". Loin de s'atténuer, les tensions consécutives aux questions coloniales en suspens ou la polémique concernant les *fuorisciti* vont même atteindre le paroxysme avec la controverse sur la parité navale.

Pourtant les choses évoluent au cours du second semestre de 1929. Briand perd alors une partie de son influence politique et des bases de sa diplomatie. La mort de Gustav Stresemann (octobre 1929) et les premiers succès électoraux des droites en Allemagne laissent augurer une politique plus autonome et plus revendicative de la République de Weimar. Au même moment, la conférence de La Haye et les négociations préparatoires sur les armements navals révèlent les premières fêlures dans les positions française et anglo-américaine à propos des réparations et du désarmement⁵³. L'Italie en tire une plus grande liberté de manoeuvre. Au même moment Rome profite de la crise qui frappe de plein fouet les Etats de l'Europe centrale et orientale et des convergences qui s'instaurent entre le régime mussolinien et les gouvernements pro-fascistes de Bethlen et Liapcev pour consolider ses liens économiques et militaires avec la Hongrie et la Bulgarie. Parallèlement, Mussolini lance de nouvelles offensives diplomatiques en direction de Belgrade et de Bucarest. Briand assiste sans pouvoir réagir à l'effritement de la stratégie post-locarnienne. Serait-il prêt à reconsidérer son attitude envers l'Italie mussolinienne ? L'ambassadeur Manzoni est enclin à le croire : en août 1930 il écrit à Grandi :

«Je n'ai jamais vu M. Briand opposé à l'Italie. Certes, il n'a aucune sympathie pour le fascisme mais il n'a pas d'antipathie pour l'Italie [...]. Aujourd'hui que la France peut se considérer isolée dans la procédure caractérisée par la formule sécurité, arbitrage, désarmement [...] on ne

⁵² ADMAE, S. Z Italie, vol. 102, Beaumarchais à Berthelot, 30 mai 1928.

⁵³ Cf. sur tous ces points, Jon Jacobson, *Locarno Diplomacy : Germany and the West, 1925-1929*, Princeton Univ. Press., 1972, p. 328 et 353.

peut exclure que M. Briand, et avec lui le gouvernement de la République, ne soient devenus plus sensibles au poids de l'Italie dans l'équilibre européen et dans l'opportunité de lui rendre justice dans ses demandes légitimes.»⁵⁴

En réalité, si Briand sera parfois tenté d'accueillir certaines des demandes italiennes (question des mandats, parité navale limitée à la Méditerranée) ce sera sous la réserve que rien ne soit consenti qui menace les acquis de la sécurité française. Une fois dégagé le principe de la priorité de la sécurité, l'apôtre de la paix affecte de ne pas considérer les détails, laissés aux experts. Or qu'il s'agisse de diplomates (Berthelot, Massigli, Beaumarchais) ou de militaires (Réquin, Decoux ou Darlan), ces derniers sont passés maîtres dans l'art d'entourer les négociations avec Rome d'un carcan procédurier qui doit éviter, selon eux, de "lâcher la proie pour l'ombre"⁵⁵. Ils influencent incontestablement le jugement du ministre, dont la gloire décline, en le persuadant que toute concession faite à l'Italie sera ressentie à Rome comme une preuve de faiblesse, et qu'elle aura pour seul effet de faire monter les enchères. Au point qu'à l'automne 1930, après qu'il a pu mesurer de l'intransigeance mussolinienne au cours des négociations avortées de 1928-1929, Briand n'exclut plus l'éventualité d'un conflit ouvert avec la "soeur latine". Il s'en ouvre à Réquin :

«Il m'a expliqué, prenant en quelque sorte les devants, que l'an dernier nous n'aurions pu mobiliser nos forces [...], qu'évidemment, il ne craignait pas la guerre avec l'Italie, mais qu'enfin [...] il n'y avait rien en ce moment qui pût arrêter un raid italien sur Nice, voire jusqu'à Marseille ! Et qu'alors, n'est-ce-pas ? Il fallait remédier à cela et procéder une bonne fois à la réorganisation complète de notre défense, de nos frontières, etc.»⁵⁶

B - Pierre Laval : renouer le dialogue avec Rome

⁵⁴ ASMAE, *Ambasciata Francia*, b. 1116, rapports politiques, Manzoni à Grandi, 30 août 1930.

⁵⁵ Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, *op. cit.*, p. 32-34.

⁵⁶ SHAT; SDN, 7N 3537, lettre du général Réquin au général Weygand, 17 septembre 1930.

Pierre Laval accède à la présidence du Conseil en janvier 1931. A peine installé au pouvoir, il s'emploie à renouer le dialogue avec Rome, Ses points communs avec le chef du fascisme sont connus : mêmes origines plébéiennes, même parcours politique, même absence de scrupules. Au cours de son premier entretien avec Manzoni, le 17 février, il rompt avec les déclarations d'intentions et les appels à la solidarité latine dont les hommes politiques français étaient coutumiers. Evoquant «*le solde à régler avec l'Italie*», il s'enquiert à brûle-pourpoint : «*Combien y-a-t-il de problèmes entre la France et l'Italie et quels sont-ils ?*» Manzoni est convaincu des bonnes dispositions du nouveau président du Conseil. Dans le rapport qu'il adresse à son ministre au terme de l'entretien, il écrit : «*Aucun homme politique français ne m'a parlé avec autant de compréhension de l'action de S. E. Mussolini que ne l'a fait M. Laval*»⁵⁷. Le président du Conseil a l'occasion de confirmer sa volonté de rapprochement quelques mois plus tard, au cours d'un entretien avec Grandi. Alors que ce dernier lui rappelle la nécessité d'offrir quelque compensation à l'Italie pour les «*désillusions subies*», Laval, sans s'embarrasser de rhétorique, l'interrompt, lui demandant ex abrupto si «*l'Ethiopie, par exemple*» ne pourrait constituer l'une de ces compensations ? Les choses en restent là parce que Grandi, sans doute surpris par tant d'audace, n'ose alors prendre aucune initiative avant d'en avoir référé au chef de gouvernement⁵⁸. On peut effectivement s'interroger sur les raisons qui ont conduit Pierre Laval à ranimer ainsi les espérances italiennes ? Faut-il y voir la manifestation anticipée de cette volonté d'entente avec l'Italie mussolinienne qui conduira le président du Conseil à signer quatre ans plus tard les accord de Rome ? Pierre Laval ne vise-t-il pas plutôt, en lançant ce ballon d'essai, à encourager les cercles diplomatiques et coloniaux de la péninsule à «*sortir à découvert*» en révélant toute l'étendue de leurs ambitions ? Ce qui est sûr, c'est que le président du Conseil laisse ensuite à d'autres le soin d'émettre des signaux concernant les compensations coloniales envisageables et que l'exemple de l'Ethiopie est trop souvent évoqué pour qu'il soit tout à fait innocent⁵⁹.

⁵⁷ DDI, S. VIII, vol. 10, p. 123, Manzoni à Grandi, compte rendu d'un entretien avec Pierre Laval, 17 février 1931.

⁵⁸ *Ibid.*, vol. 10, p. 654, Grandi à Mussolini, 25 juillet 1931.

⁵⁹ Le 5 août 1931, l'attaché de l'Air italien à Paris, Piccio, rapportait par exemple à Mussolini un entretien avec P. E. Flandin. Il en avait obtenu confirmation de la volonté arrêtée de Laval d'aboutir à une entente avec Rome. Flandin avait également évoqué les compensations sur lesquelles fonder une telle entente, s'enquérant si «*l'Italie accepterait, par exemple, que la France s'engageât à lui laisser les mains libres en Abyssinie*».

L'initiative de Laval provoque effectivement une "accélération" des demandes italiennes. Une longue note adressée au ministre Grandi par le chef de la direction d'Afrique-Levant, Raffaele Guariglia, en témoigne. Ce document est essentiel en ce qu'il reflète le sentiment d'une large fraction de la *Carriera*. Guariglia estime que la démarche de Pierre Laval n'est pas un bluff. Il y voit la marque d'une «*politique extérieure plus vigoureuse, plus réaliste, moins sociétaire*» pouvant déboucher sur «*un accord général franco-italien*». Cet accord, que le collaborateur de Grandi juge pour sa part «*extrêmement souhaitable*», pourrait couvrir l'ensemble des questions en suspens entre les deux pays. Guariglia se dit «*fermement convaincu que nous pourrions obtenir de la France la garantie adriatique, la reconnaissance par la Yougoslavie de notre position en Albanie, des cessions substantielles à Djibouti et les mains libres en Abyssinie, ainsi que la reconnaissance de certaines positions spéciales en Orient; de notre côté, nous pourrions envisager sans hésitation le règlement de la question libyenne et la levée de notre hypothèque sur la Tunisie en échange d'une garantie en Méditerranée occidentale, et à un accord naval qui consentirait quelque satisfaction à la France. Enfin, nous pourrions aboutir à un arrangement global, de portée économique et à une entente sur la double nationalité qui nous permettrait de céder sur la Tunisie sans commettre un acte d'abandon à l'égard de nos valeureux compatriotes.*»⁶⁰

Ces propositions, émises par l'un des représentants les plus autorisés du palais Chigi, ne font que reprendre une idée chère à diplomatie italienne, à savoir qu'une éventuelle mainmise sur l'Éthiopie devrait être précédée d'un arrangement avec les puissances signataires de l'accord de 1906, lesquelles seraient censées n'opposer qu'une faible résistance aux ambitions africaines de l'Italie dès lors que l'amitié de cette dernière leur serait assurée en Europe⁶¹.

L'initiative de Laval avait des origines africaines. En 1930 le ministre italien à Addis-Abeba, Paterno avait noué des contacts avec son homologue français, visant à une meilleure coopération des deux pays dans la défense de leurs zones d'influence respectives. En 1931, le Quai d'Orsay avait invité Paterno à conférer à ce sujet avec le spécialiste des affaires africaines, Saint-Quentin.

⁶⁰ DDI, S. VIII, vol. 10, Guariglia à Grandi, 23 août 1931, p. 698 et sv.

⁶¹ Il est utile de rappeler certains éléments de la politique italienne à l'égard de l'Éthiopie en 1930-1931. Rome ne vise pas encore à obtenir le contrôle de l'ensemble du Royaume du Négus, mais seulement l'application effective du traité tripartite de 1906 par l'attribution aux puissances signataires (Grande-Bretagne, France, Italie) des zones d'influences prévues. Ceci devrait se faire à travers une collaboration accrue des trois pays dans leurs zones respectives en Abyssinie, mais également dans le secteur balkano-danubien. La conquête militaire n'est alors envisagée que comme *ultima ratio* et elle reste subordonnée à l'évolution de la conjoncture politico-stratégique en Europe.

Malgré cet accueil favorable de la *Carriera*, la tentative de rapprochement esquissée par Pierre Laval n'aura pas de suite dans l'immédiat. Le directeur de Cabinet de Pierre Laval à cette époque, Léon Noël, en a imputé la responsabilité au Quai d'Orsay. Si l'on en croit l'homme de confiance du président du Conseil, «*l'Italophobie y était ardente*». Parmi les raisons de cette hostilité Noël cite : «*les considérations idéologiques [...], les influences américaines et surtout anglaises [...], le parti-pris anti-catholique, [...] les attaches politiques*». Pour Léon Noël, il ne fait pas de doute que le clan italophobe du Quai d'Orsay et en particulier son secrétaire général, Philippe Berthelot, ont saboté le rapprochement franco-italien souhaité par Mussolini et envisagé favorablement par Pierre Laval⁶². Il semble que l'homme de confiance de Laval se soit laissé emporter par la démonstration. Non seulement le Quai d'Orsay n'a pas fait obstacle aux négociations franco-italiennes comme en témoignent les lettres signées par Philippe Berthelot et le secrétaire adjoint Massigli (à propos des négociations navales), mais les négociations officieuses engagées, fin 1931 début 1932, à la commission des mandats de la SDN entre Robert de Caix et le marquis Théodoli portant sur un éventuel désintéressement français en Ethiopie apportent la preuve de la volonté des représentants du Département d'aboutir à un accord politique avec l'Italie à l'approche des conférences sur les réparations et le désarmement.

Nous savons aujourd'hui, grâce à l'étude que l'historien britannique Andrew Crozier a consacrée au sujet⁶³, que Philippe Berthelot lui-même a envisagé sans défaveur un arrangement franco-italien fondé sur le désintéressement français en Ethiopie. Aux yeux du secrétaire général, un accord en ces termes aurait présenté deux avantages : il aurait détourné l'attention des dirigeants de Rome des mandats français ou des

⁶² Léon Noël, *Les Illusions de Stresa*, Paris, France-Empire, 1976, p. 29 et 38. Cette impression est largement répandue dans les milieux officiels romains. Manzoni voit en Berthelot l'expression la plus marquée de l'esprit procédurier et avaricieux de la diplomatie française : «*M. Berthelot ne peut être discuté du point de vue de ses capacités de travail. Il les possède en quantité exceptionnelle. Mais son autre caractéristique principale et à mon avis négative, découle de la froideur et de l'aspect mécanique, du fonds permanent de calcul qu'il met dans toute son action. Entre lui et M. Briand, il y a à cet égard une distance de A à Z [...] L'un est large au point d'en être vague, l'autre précis jusqu'à l'aridité, l'un donne l'impression de devoir sans cesse être maintenu sous pression, l'autre la sensation que rien n'est malléable, et réduit au plus petit commun dénominateur de l'intérêt français tel qu'il le conçoit [...] M. Berthelot ne domine, ni n'imprime mouvement aux événements, il les suit, il les légalise diplomatiquement. [Mais] c'est un homme qui compte, qui pèse dans la balance [...] ses liens attestés avec les sociaux-démocrates, les Maçons et la haute finance juive et non juive en préoccupent plus d'un.*»; in ASMAE, A. P., *Francia*, b. 1110, Manzoni à *Affari esteri*, 14 février 1928.

⁶³ Andrew J. Crozier, "Philippe Berthelot and the Rome Agreements of January 1935" in *The Historical Journal*, 26, 2, June 1983, p. 413-422.

possessions d'Afrique du Nord; il aurait ouvert la voie à un accord franco-italo-yougoslave mettant un terme à la rivalité des deux pays en Adriatique.

En réalité, c'est Mussolini qui s'est dit, en dernier ressort, contraire à l'accord. Selon Esmonde Robertson, il n'est pas à l'époque prêt à accueillir la proposition française consistant à placer l'Ethiopie sous son contrôle. Ce qu'il désire, «*c'est une victoire diplomatique spectaculaire comme la cession d'une véritable colonie française*»; surtout il n'entend pas se laisser distraire de son objectif principal, la «*grande politique européenne*» et l'expansion aux dépens de la Yougoslavie⁶⁴.

⁶⁴ Esmonde Robertson, *Mussolini as Empire Builder; Europe and Africa*, Londres, 1977, p. 14-15.

CHAPITRE II

LA FRANCE ET L'ITALIE A LA CONFÉRENCE NAVALE DE LONDRES

Du 21 janvier au 22 avril 1930 se réunissent à Londres, à l'invitation du gouvernement britannique, les représentants des cinq grandes puissances navales, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon, la France et l'Italie dans le but de compléter la limitation des armements navals commencée à la Conférence de Washington de 1921-1922 pour les navires de ligne (cuirassés) et les porte-aéronefs. La Conférence de Londres va être marquée par l'aggravation brutale de la rivalité entre les marines française et italienne sur la question de la revendication italienne de la "parité". Ce différend, qui oppose les deux pays dans le tonnage de leurs flottes respectives empoisonne leurs relations avant la Conférence générale du désarmement, amenant la France à considérer l'Italie comme un ennemi potentiel, et ce pratiquement jusqu'aux accords de janvier 1935⁶⁵.

Evitant de suivre dans le détail les arides discussions techniques qui occupent une grande partie des travaux de la conférence, on s'attachera à isoler les aspects liés au développement particulier des pourparlers franco-italiens tels qu'ils ressortent de l'étude des archives diplomatiques et navales françaises, italiennes et de sondages effectués dans les sources anglaises et américaines.

I - POSITION DES DEUX ANTAGONISTES À LA VEILLE DE LA CONFÉRENCE

Le *Foreign Office* ayant expédié son invitation le 7 octobre, le gouvernement italien communique son acceptation une semaine plus tard⁶⁶. Cette adhésion spontanée et sans réserve à l'invitation lancée par Mac Donald⁶⁷ contraste étonnamment avec l'attitude que le gouvernement italien avait adoptée précédemment lorsque le Palais Chigi avait opposé, en 1927, une fin de non-recevoir cinglante à la proposition de conférence tripartite sur la limitation des armements navals non inclus dans les accords de Washington émise par le président américain Coolidge⁶⁸.

⁶⁵Voir à ce propos: Giovanni Bernardi, *Il disarmo navale fra le due guerre mondiali (1919-1939)* édité par *Ufficio storico della Marina Militare*, Rome, 1975, p. 848, et Salvatore Minardi, *Italia e Francia alla Conferenza navale di Londra del 1930*, ed. Sciascia, Rome, 1989, p. 407.

Sur les antécédents britanniques de la conférence et la conférence elle-même, voir Stuart Roskill, *Naval Policy between the wars*, vol. III, *The period of reluctant rearmament, 1930-1939*, Londres, Collins, 1976.

⁶⁶DDI, S. VII, vol. 8, n° 50, Henderson à Grandi 7 octobre 1929 et *telespresso* Grandi agli ambasciatori a Parigi, Tokyo, Washington 14 octobre 1929. *Ibid.*, n° 72.

⁶⁷Voir à ce sujet la relation sur les motifs de l'adhésion de l'Italie à l'invitation anglo-américaine préparée par l'Etat major de la Marine en vue de la Conférence de Londres, USMM 3172 (non daté).

⁶⁸L'expression est empruntée à Renzo de Felice, *Mussolini il Duce ...*, *op. cit.*, p. 383.

A - L'Italie revendique la parité d'armements avec la France

1) La Conférence de Londres instrument de la "diplomatie active" italienne

Mussolini est lui même opposé, par principe, à la politique du désarmement qu'il se plaît à définir comme «*une mystification et un mensonge, le plus grand des mensonges énoncés dans le Pacte de la SDN*»⁶⁹. Même s'il s'était laissé aller, dans quelques-uns de ses discours devant le Sénat, et dans certains écrits diplomatiques, à proférer quelques déclarations de principe favorables au désarmement il les avait démenties aussitôt par une «*série d'explosions oratoires bellicistes et anti-désarmement qui leur ôtaient toute efficacité et avaient pour conséquence de provoquer la méfiance sur les intentions réelles de la politique italienne*»⁷⁰. De l'avis de Grandi, le Duce n'avait accepté la conférence qu'à contrecœur, dans le secret espoir que la France la refuserait. Après l'acceptation de cette dernière - qui semble l'avoir désappointé - il gardera toujours à l'esprit la perspective d'un échec probable, et dans le fond souhaitable⁷¹.

Mussolini a précisé ses vues en matière de désarmement dans le grand discours de politique étrangère prononcé au Sénat le 28 juin 1928. Le Duce y décrit l'action de la SDN en la matière comme "totalement négative". La Conférence préparatoire est au "point mort". Les responsables ? L'obstination des Français, l'impéritie des puissances alliées qui ont empêché la mise sur pied d'un programme de réduction des armements pourtant prévu par les traités. Il n'hésite pas, dans ses remarques conclusives à reprendre à son compte l'argumentation allemande pour justifier la démarche italienne en matière de désarmement : ou tous désarment aux niveaux prévus dans les traités de Paix et dans l'article VIII du *Covenant*, ou l'on permet à l'Allemagne et aux autres nations désarmées en 1919-1920 de réarmer en proportion des vainqueurs.

La déclaration ne peut surprendre : l'Italie ne se présente-t-elle pas depuis 1927 comme «*la championne du révisionnisme des vaincus*»⁷² En réalité, dans l'esprit du

⁶⁹Dino Grandi, *Il mio paese, op. cit.*, p. 279.

⁷⁰*Ibid.*

⁷¹*Ibid* p. 280.

⁷² L'expression figure dans Serge Bernstein et Pierre Milza, *L'Italie contemporaine. Du risorgimento à la chute du fascisme*, Paris, Armand Colin, 2e ed., 1995, p.318.

chef du fascisme, il s'agit d'appliquer le syllogisme à l'Italie, cette "laissée pour compte" des traités : ou l'on réalise la parité en réduisant les niveaux des armements aux niveaux italiens, ou l'on permet à l'Italie à réarmer au niveau des puissances les plus armées. Ce que le Duce traduit par la formule qui servira de base à toutes les négociations du désarmement :

«en matière de désarmement terrestre, naval et aérien, le gouvernement (italien) est disposé à adopter a priori comme limites de ses armements, n'importe quels chiffres, y compris les plus bas à condition qu'ils ne soient dépassés par aucune autre puissance continentale»⁷³.

La proposition paraît loyale. Elle est surtout très habile. Ses motivations - comme on le réalise immédiatement à Paris - sont manifestes : Mussolini revendique la parité militaire totale avec "la nation continentale européenne la plus armée", en l'espèce la France. Il pense contourner l'impasse franco-italienne en prétendant que la parité est une obligation découlant des traités, surpassant les besoins de sécurité des deux pays. L'Italie doit obtenir la parité, non parce que les fascistes le veulent, mais parce que les traités l'exigent. L'initiative tend donc à transformer la revendication italienne de la parité en une obligation internationale. En réalité, c'est le seul moyen que Rome peut opposer à un réarmement français que rien ne semble devoir arrêter. L'offre à première vue généreuse consistant à "accepter n'importe quels chiffres, même les plus bas" peut être perçue de ce point de vue comme un aveu tacite de la vulnérabilité de l'Italie. Elle traduit son incapacité à soutenir en raison de sa faiblesse économique et financière une course aux armements avec les autres puissances et particulièrement avec la France.

A première vue, la politique suivie par Grandi à la veille de la Conférence de Londres puise aux mêmes sources⁷⁴. Pour le ministre des Affaires étrangères le pacte conclu à Rapidan entre Américains et Britanniques constitue un "précédent" à l'établissement d'un équilibre des forces navales françaises et italiennes. La délégation italienne à la

⁷³ Cité dans USMM, b. 3172, documents relatifs à la politique navale de l'Italie 1921-1929, "Discours de Mussolini devant le Sénat", 5 juin 1928.

⁷⁴ ACS Roma, *carte* Grandi, discours devant la Chambre des députés, séance du 9 mai 1930 in "L'Italia fascista nella politica internazionale" (texte manuscrit). (1 bis) SHM BB2, télégramme attaché naval à Washington (Cap. Sablé) à Marine, Paris, 13 octobre 1929.

conférence devra suivre une ligne d'action en accord avec celle des puissances anglo-saxonnes dont il souhaite s'attirer les bonnes grâces.

Pourtant Grandi se distingue des thèses du chef du gouvernement sur les finalités. Pour lui, si l'objectif tactique à atteindre consiste bien à isoler la France au cours de la conférence, le but ultime n'est pas de provoquer la rupture, mais, bien au contraire, de jeter, ce faisant, les bases d'un accord futur avec la soeur latine⁷⁵. Grandi constate en effet qu'à Londres la France se trouvera en opposition avec la Grande-Bretagne et non avec l'Allemagne. L'Italie, pour laquelle le seul intérêt de la conférence navale réside dans le rapport de forces à établir avec la puissance transalpine pourra donc y contrecarrer l'action de celle-ci sans renforcer pour autant l'Allemagne⁷⁶. A Londres, Grandi cherchera à placer les responsables français devant l'alternative suivante : accepter les demandes italiennes d'égalisation des flottes militaires ou subir une tactique hostile exploitant le différend entre la Grande-Bretagne et la France, la première bien décidée à ne pas renoncer à sa traditionnelle suprématie sur les puissances européennes (*One power standard*), la seconde soucieuse de ne pas perdre sa supériorité sur les flottes allemande et italienne réunies.

2) Fondements stratégiques de la revendication italienne de la parité

Mais la décision de revendiquer la "parité" avec la France procède aussi, et peut être surtout, d'une analyse stratégique fondée sur les études et avis formulés par l'état-major de la Marine.

Un mémorandum de l'*Ufficio Trattati* définit, en novembre 1928, la position de la *Regia Marina* en matière de désarmement⁷⁷. Le document débute par quelques considérations sur la situation géopolitique de l'Italie :

1) le temps requis pour construire une marine est bien supérieur à celui qu'exigent les autres armes;

⁷⁵Voir sur ce point l'argumentation de Renzo De Felice, *Mussolini Il Duce, gli anni del consenso*, op. cit., p. 382-383.

⁷⁶Francesco Lefebvre D'Ovidio, *L'intesa italo-francese del 1935 nella politica estera di Mussolini*, op. cit., p. 233-234.

⁷⁷USSM 3215, "Promemoria dell'Ufficio Trattati dello Stato della Marina", novembre 1928.

- 2) l'influence qu'une nation exerce sur le cours des relations internationales est directement proportionnelle à l'importance de la flotte dont elle dispose;
- 3) la position géographique de l'Italie la rend plus vulnérable aux attaques par mer que toute autre puissance continentale européenne;
- 4) la France persiste dans son refus d'accorder la parité navale à l'Italie, comme viennent de le démontrer les récentes conversations franco-anglaises.

Le mémorandum examine ensuite la tactique à suivre au cours des prochaines négociations. Mettant l'accent sur les contraintes budgétaires qui empêchent l'Italie d'accroître sensiblement sa propre flotte, l'*Ufficio Trattati* estime plus prudent d'essayer d'abaisser - quantitativement et qualitativement - les autres flottes au niveau italien. Une telle politique s'inscrirait dans la logique des principes arrêtés à Washington (1922) concernant la parité et assurerait la sécurité de l'Italie.

Le document énonce ensuite les principes qui devront servir de base aux négociations :

- interdépendance des armements : aucune réduction ne pourra être consentie dans une catégorie d'armes, sans diminutions concomitantes dans d'autres catégories (armements navals et forces terrestres par exemple),
- concernant la limitation des armements navals, le document suggère que la parité soit mesurée sur la base du "tonnage global" et que les catégories de bâtiments soient établies par tonnage et par calibre, de manière à empêcher la France de construire des navires plus gros et mieux armés.

Les autorités navales italiennes examinent enfin la situation géopolitique française et les concessions que le gouvernement italien pourrait consentir en échange de la parité.

En fait, le document conclut que la parité ne peut faire l'objet d'un compromis :

«situation française : il n'est pas nécessaire de rappeler que les Français ont deux fronts maritimes qui les obligent à diviser leurs forces. Les deux mers constituent en revanche un avantage inestimable, en ce qu'elles rendent un blocus totalement impossible. Le traité de Locarno permet également de tenir pour acquise l'intervention de la plus grande flotte du monde, celle de la Grande-Bretagne, entre l'Allemagne et les côtes du centre-nord de la France. On peut dès lors supposer que [la] flotte [française], sera, sans hésitation, concentrée en Méditerranée, dans une

position formidable entre Gibraltar et l'Italie, flanquant de très près nos voies d'approvisionnement.

Concessions possibles : si les négociateurs français acceptaient la "parité des tonnages globaux" des deux flottes, nous n'aurions pas de difficulté à faire des concessions sur les questions secondaires [...] En cas de désaccord, il serait inutile de discuter dans un esprit de conciliation les autres problèmes de la limitation des armements.»

Le mémorandum démontre clairement deux choses : la *Regia Marina* est préoccupée par la "frontière maritime" franco-italienne et désire que la parité des tonnages soit réalisée au plus vite ; puisqu'on ne peut envisager des constructions importantes en raison de la situation économique du pays, le gouvernement doit poursuivre une active politique de désarmement qui réduirait les armements navals français au niveau de ceux de l'Italie.

Ces idées correspondent aux positions défendues par l'Amirauté. Des représentants éminents du haut commandement naval, tel Mario Ruspoli, préconisent alors de différer la construction des navires de ligne autorisés par le Traité de Washington jusqu'en 1937, à condition que les autres puissances parties prenantes fassent de même. On espère, si cette proposition était retenue, affaiblir les flottes concurrentes et renforcer simultanément la position de l'Italie sur mer, sans prélever une lire supplémentaire dans la bourse du contribuable italien⁷⁸. L'arrivée au secrétariat de la Marine de l'amiral Sirianni a d'autre part coïncidé avec le développement de plusieurs études - notamment réalisées par l'*Istituto di guerra maritima* - dont le propos était d'évaluer «*les types de navires nécessaires [...] leurs caractéristiques majeures et proportions quantitatives, en fonction des limites imposées par les ressources financières et les accords internationaux*». Deux rapports, établis en 1926-1927 par le capitaine de vaisseau Federico Castracane, puis par l'amiral Romeo Bernotti⁷⁹ ont influencé de manière sensible les directives émises en prévision de la Conférence navale de Londres. Elle partent toutes deux de l'hypothèse d'un conflit avec la France

⁷⁸ Joseph A. Bongiorno, *Fascist Italy and the Disarmament Question, 1928-1934*, New-York, Garland Publishing, 1991, p. 27.

⁷⁹ Etude IGM-Castracane, citée dans Giorgio Giorgerini, *Da Matapan al Golfo persico. La marina militare italiana dal fascismo alla Repubblica*, Mondadori, Milan, Le Scie, 1989, p. 211 et *Fondamenti di politica navale* cité dans R. Bernotti, *Cinquant'anni nella marina militare*, Milan, Mursia, 1971. Sirianni les transmet à son ministre avec la mention : "le contenu de ces memoranda pourrait constituer l'expression concrète et réelle de la politique navale italienne".

- ou avec la Yougoslavie appuyée par la France - tout conflit avec la Grande-Bretagne étant écarté a priori. C'est là le présupposé auquel la *Regia Marina* se réfère continuellement dans l'établissement de ses plans de guerre depuis le ministre Thaon de Revel en 1924. L'hypothèse a pour cadre stratégique la Péninsule caractérisée par sa position centrale en Méditerranée. C'est par cette mer fermée que passent toutes les lignes de communications qui relient l'Italie au reste du monde. C'est par elle que transitent les quantités énormes de vivres et matières premières sans lesquelles il est impossible à l'Italie, qui en est largement dépourvue, de poursuivre une guerre au delà d'une période très limitée. Les deux auteurs estiment le domaine extra méditerranéen comme d'importance secondaire pour l'issue du conflit. Le destin des territoires coloniaux italiens, d'étendue et de ressources réduites, se jouera sur les champs de bataille européens⁸⁰.

La doctrine d'emploi des forces navales découle de ces considérations préliminaires. En cas de conflit, la *Regia Marina* se voit assigner comme objectif prioritaire le maintien et la défense des routes maritimes «*excluant de ce fait, toute confrontation directe avec les forces adverses*». Partant de ces prémices, on comprend aisément que Castracane et Bernotti soient conduits à minimiser le rôle des navires de bataille. Ceux-ci sont pris en considération davantage pour le poids politique qu'ils représentent dans la hiérarchie des puissances que pour leur importance stratégique. Tactiquement parlant, les cuirassés italiens se voient relégués par les stratèges de la *Regia Marina* au rang de flanc-garde, donc de force d'appoint, pour des flottes composées de navires rapides et légers susceptibles d'opérer de façon défensive aussi bien qu'offensive. C'est ainsi que les grands croiseurs de type "Washington", rapides et bien armés, et les sous-marins de moyenne croisière qui répondent excellemment aux exigences spécifiques de la guerre en mer fermée font l'objet d'un intérêt tout particulier⁸¹.

Cette doctrine, dite "Bernotti" inspire pour une bonne part la formulation du plan quinquennal de constructions navales de 1928. Des contre-torpilleurs, jugés aptes à s'opposer à une offensive de sous-marins dirigée contre les lignes d'approvisionnement italiennes y figurent en nombre important, mais la construction

⁸⁰Une bonne synthèse est présentée dans G. Giorgerini. *La Marina militare italiana da Matapan al Golfo persico*; *op. cit.*, p. 211 à 214.

⁸¹Romeo Bernotti, *Dieci anni nella Marina militare*, *op. cit.*, p. 237-238 et Lucio Ceva, *Le forze armate*, UTET, Turin, 1971 p. 224.

de grands navires de ligne est différée et Bernotti préconise de rayer des cadres les cuirassés atteints par la limite d'âge.

Parvenu sur le bureau du ministre Mussolini, ce plan est sensiblement remanié, le Duce lui conférant l'empreinte politique destinée à tenir la dragée haute à la marine française. Le programme italien limite finalement les lancements de contre-torpilleurs, leur substituant la mise sur cales de deux croiseurs lourds de type "Zara" (12.500 tonnes) moins rapides que les "Washington" mais davantage protégés⁸². Le Duce manifeste en effet, en matière de politique navale, une indépendance de vues qui contrarie parfois les projets des milieux maritimes. Adeptes des thèses de l'amiral américain Mahan, il est convaincu «*que la Marine est, en temps de paix, l'élément qui détermine la hiérarchie des Etats*»⁸³, mais n'entend pas pour autant se lier les mains par un statut organique analogue à celui dont la France s'est dotée; il prétend que le développement naval soit réglé par des programmes de caractère contingent. Parce que Mussolini subordonne les besoins militaires aux problèmes budgétaires et parce qu'il veut utiliser le désarmement essentiellement à des fins politiques, il exclut toute initiative pouvant susciter une course aux armements où l'Italie aurait forcément le dessous et qui risquerait d'aggraver les frictions avec Paris. Dans ces conditions, la marine italienne doit lutter, comme durant la période pré-fasciste, pour la moindre construction nouvelle, pour le moindre crédit. Mussolini n'admet pas, par exemple, le principe d'un remplacement systématique des navires atteints par la limite d'âge et entend en décider au cas par cas. La marine n'obtient ainsi qu'une approbation partielle de ses thèses. Elle parvient pourtant en dépit de la crise de 1929 à poursuivre ses programmes de développement. L'explication de ce relatif succès tient à des raisons principalement économiques : à la suite de la restructuration de l'après-guerre, la flotte dépend de l'industrie privée pour ses mises sur cales. Les chantiers navals ayant été durement touchés par la crise, entre 1929 et 1932 la réalisation du programme naval permet de soutenir une industrie périlante⁸⁴.

⁸²Répondant le 23 octobre 1929 à Sirianni qui lui avait fait parvenir les deux rapports, Mussolini précisait: «*J'ai lu le rapport Bernotti. Il est intéressant. Suis heureux de constater que Bernotti reconnaisse l'inutilité d'une conservation ultérieure de nos vieux navires de ligne. J'approuve aussi les réserves de Bernotti sur la tendance à la super-vitesse. Quant aux sous-marins, le critère de moyenne croisière me paraît bon ...*». Cité dans G. Giorgerini, *La marina italiana*, op. cit., p. 214-215.

⁸³ Cité dans G. Bernardi, *Il disarmo navale*, USMM, Rome, 1975, p. 264. Formule reprise, mot pour mot, par Grandi au cours d'un entretien avec Tardieu le 13 février 1930, DDI, S. VII, vol. 8, n° 363. Ce point de vue est confirmé par E. Di Nolfo, *La politica estera italiana 1929-1933*, Padoue, CEDAM, 1960, p. 266 et par DBFP, S II, vol. 1, n° 100, Graham à Henderson, 12 novembre 1929.

⁸⁴Massimi Mazzetti, *La politica militare italiana tra le due guerre mondiali*, op. cit., p. 98 à 102. Ainsi fut-on surpris, dans les milieux compétents de constater qu'il avait été prévu de lancer, en plus du

La politique navale apparaît ainsi comme le résultat d'un subtil dosage entre la volonté politique qui vise à assurer à l'Italie, en la dotant d'une flotte imposante par le déplacement et la protection de ses unités, son *peso déterminante* dans la hiérarchie des puissances continentales, et les exigences techno-stratégiques mises en avant par l'état-major et le ministère de la Marine.

Les *verbali*⁸⁵ des réunions tenues au Conseil des ministres des 25 janvier et 8 novembre 1929, conseils élargis en la circonstance aux principaux amiraux italiens (Acton, Burzagli, Revel et Ciano [Costanzo]) en témoignent. La réunion du 25 janvier examine les exigences de la flotte, et en particulier l'utilité de disposer de grandes unités de surface et de sous-marins. Le ministre de la Marine Sirianni, les amiraux Acton et Burzagli s'y montrent partisans du maintien des navires de ligne, mais c'est surtout la nécessité de disposer d'unités petites et rapides (croiseurs légers et contre-torpilleurs) et de sous-marins qui ressort de l'examen d'ensemble du théâtre méditerranéen. Comme l'affirment Thaon de Revel et Costanzo Ciano :

*«Il [faut] des navires moyens et petits en nombre non seulement égal mais supérieur à ceux de la flotte française.»*⁸⁶

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 8 novembre porte sur la préparation de l'imminente conférence navale. Il y est décidé d'y revendiquer la parité.

«Le chef du gouvernement déclare que le problème de la parité est technique et politique. Nous ne pouvons renoncer à nos sous-marins. La parité est la moindre des choses à laquelle nous puissions prétendre parce que nous sommes enfermés en Méditerranée et que nous ne pouvons rester volontairement emprisonnés. La question des approvisionnements est pour nous très délicate.»

tonnage prévu par le plan quinquennal un croiseur supplémentaire de 10 000 tonnes, le *Bolzano* appartenant au type *Trento* pourtant critiqué parce que trop protégé. Que s'était-il passé ? La firme constructrice des *Trento* avait fait une offre avantageuse au ministère de la Marine pour la construction d'une nouvelle unité et celui-ci avait accepté "afin de tirer le plus grand rendement de la dépense consentie pour la construction des dits navires".

⁸⁵"Comptes rendus analytiques".

⁸⁶*Verbali del Consiglio dei Ministri, Adunanza del 25/01/1929, vol 17.*

Le procès-verbal conclut :

«le Conseil des ministres entend qu'au cours de la prochaine Conférence de Londres l'Italie n'accepte ni limitations ni réductions en ce qui concerne les sous-marins. Le Conseil des ministres répète l'incontestable nécessité du droit à la parité navale avec la France, même à un niveau supérieur à l'actuel.»⁸⁷

Le dernier membre de phrase porte la marque du Duce, qui n'entend pas laisser dicter totalement l'attitude italienne à la table des négociations par les seules considérations militaires. Pour le chef du gouvernement, l'essentiel réside dans la revendication du principe politique de la parité, indépendamment du niveau de tonnage réel qui chacun des protagonistes pourrait se voir consentir à Londres. Or si le ministre et l'état-major de la *Regia Marina* considèrent que la revendication de la parité est indispensable, pour eux il ne s'agit pas tant de rechercher une parité de principe que d'aboutir à une parité de fait se soldant par une réduction réelle des chiffres du tonnage français annoncés dans le statut naval de 1924⁸⁸. L'important est de rendre ces chiffres accessibles à l'Italie, dont les capacités en matière de construction sont bien inférieures à celles dont la puissance transalpine peut se prévaloir. C'est ainsi que les marins seraient prêts à sacrifier le principe de droit (l'égalité de tonnage) en échange d'un arrangement plus tangible sur les programmes de constructions débouchant sur une réduction effective des armements navals, domaine où les arguments de nature technique doivent prévaloir sur les directives politiques. En d'autres mots il s'agit d'obtenir des limitations qui, tout en permettant à la flotte italienne d'atteindre les proportions exigées par son *statuto navale* (c'est-à-dire ne se contentant pas de reproduire le statu-quo préexistant, jugé discriminatoire, des flottes), lui permettraient de réduire l'écart existant avec le programme de construction de la marine française,

⁸⁷ ACS, *ibid.* Adunanza del 08/11/1929, vol. 18.

⁸⁸ DDI, S. VIII, vol. 8, n° 288. Promemoria *Stato Maggiore Marina*, p. 308-309 et USMM, b. 3181/2. Promemoria Sirianni à Grandi (non daté) où l'Amiral présentait au ministre les exigences de la Marine en vue de la conférence de Londres : «1) obtenir le plus grand coefficient possible dans les proportions qui seront établies entre les puissances à la prochaine conférence navale. 2) parité absolue avec la France, 3) ces conditions obtenues, demander que la convention qui sera stipulée dure le plus longtemps possible.»

au moins dans les catégories des navires légers, jugés essentiels sur le théâtre méditerranéen⁸⁹.

L'infériorité du potentiel italien explique une seconde exigence avancée par le sous-secrétaire à la Marine, l'amiral Sirianni : limiter les chiffres du tonnage français par une convention de longue durée de façon à donner aux chantiers navals de la Péninsule le temps et la faculté d'atteindre une parité de fait. En ce sens, la date butoir retenue du 31 décembre 1936 apparaît aux marins italiens comme une échéance trop proche. Une convention d'une dizaine d'années serait préférable. Cette revendication n'obtient pas l'adhésion du Duce qui n'entend guère se lier les mains à long terme en matière de désarmement.

La procédure suivie par Rome dans les négociations préliminaires est inspirée par les mêmes considérations. C'est sur les conseils de la Marine que Grandi accueille la suggestion émise par le Premier britannique d'engager des conversations exploratoires avec Paris avant la conférence: le sous-secrétaire Sirianni et l'amiral Burzagli estiment en effet qu'un accord "préventif" avec la France serait le meilleur moyen d'affronter la prochaine négociation en écartant le risque d'un diktat des puissances anglo-saxonnes en matière de désarmement naval⁹⁰. C'est ainsi que le 14 octobre, le jour même où Rome communique son acceptation à Londres, l'ambassadeur d'Italie à Paris, Manzoni, reçoit instructions d'informer Briand que le gouvernement italien «verrait avec plaisir l'ouverture d'un échange de vues direct aux fins d'examiner les aspects du désarmement naval qui intéressent plus particulièrement les deux nations latines»⁹¹. Une démarche parallèle est accomplie au même moment par l'attaché naval italien auprès du ministère français de la Marine, geste qui souligne l'intérêt que la *Regia Marina* attache à l'ouverture de conversations directes. *Radicati di Marmonito* exprime même l'opinion que de telles discussions pourraient être menées par le chef d'état-major l'amiral Burzagli en personne⁹².

Sur quelles bases fonder une telle entente préliminaire? Les instructions transmises à l'ambassadeur Manzoni précisent en termes balancés que le projet de mémorandum

⁸⁹USMM b. 3172, "Conversations navales de Londres, raisons de l'acceptation de la Conférence" (non daté).

⁹⁰USMM B. 3181/3, promemoria *Capo Stato maggiore Regia Marina*, 22 octobre 1929; *ibid.* : "Appunti sulla questione del disarmo navale", (s. d.).

⁹¹DDI, S.VII, vol. 8, n. 50, télégramme. Grandi aux ambassadeurs à Paris, Tokyo, Washington, 14 octobre 1929.

⁹²ADMAE, S. Y, Italie, vol. 568, doc. 63/7, Corbin à chargé d'affaires à Rome, 18 octobre 1929.

présenté à Beaumarchais le 6 octobre 1928 devrait pouvoir être pris en considération par le gouvernement français, puisqu'en acceptant comme limite de ses armements navals n'importe quels chiffres, l'Italie laisserait à la France la liberté de fixer son tonnage sur la base de ses propres exigences de sécurité⁹³. Cependant, l'obtention du principe de parité *«avec la nation continentale la plus armée [...] ne constituerait un avantage réel que si la limite maximale commune était effectivement accessible par l'Italie»*.

Une analyse comparative des deux flottes française et italienne permet de saisir pourquoi l'Amirauté italienne peut espérer, une fois remplies ces conditions préalables, réaliser à terme la parité de fait en sa faveur. Si l'on exclut en effet les navires de ligne, catégorie dans laquelle la France dispose d'une supériorité effective, pour ne prendre en considération que la flotte légère, objet de la conférence à venir, et si, au sein de ces unités légères, on se limite au tonnage efficace, c'est-à-dire celui qui ne sera pas très vite atteint par la limite d'âge, le rapport des forces apparaît à l'avantage de l'Italie, particulièrement dans le domaine des croiseurs. Cette situation découle du fait que les unités qui donnent, en 1930, la supériorité à la France sont toutes de construction ancienne, exécutées avant 1916, et qu'elles sont donc sur le point de passer dans la tranche "hors-d'âge". L'Italie pourra atteindre une parité ou du moins un écart très limité dans ces catégories. Pour les navires mineurs (destroyers, contre-torpilleurs) la situation de la France est de léger avantage (30 à 40 000 tonnes métriques) donc peu susceptible de modifier les données précédentes de façon significative. Quant aux sous-marins pour lesquels la différence est très largement en faveur de la France, l'Italie peut espérer voir celle-ci atténuée dans l'éventualité, fort probable, de voir la Grande-Bretagne et les États-Unis en imposer la réduction, sinon la suppression à Londres⁹⁴.

Il ne fait aucun doute que si l'on se dirige vers une course aux armements sans restriction, l'Italie s'époumonera à courir derrière les capacités financières et productives très supérieures de la France⁹⁵. C'est pourquoi l'objectif visé par la

⁹³DDI, S. VII, vol. 8, n. 152, Grandi à Manzioni, 12 novembre 1929.

⁹⁴SHM 1BB2/191, note amiral Darlan (délégation à Londres) à G. Leygues, 22 janvier 1930 qui chiffrait la différence de tonnage entre Marine française et Marine italienne de l'ordre de 280 000 tonnes tous bâtiments compris mais de l'ordre de 110 000 tonnes si l'on ne considérait que les seuls bâtiments postérieurs à 1922. En cinq ans mettant annuellement en chantier 68 000 tonnes "la chose n'a rien d'impossible si l'Italie peut faire un effort financier annuel de 2 250 000 000 francs", concluait Darlan.

⁹⁵DDI, S. VII, vol. 8, n. 493, promemoria pour le chef d'état-major de la Marine, Am. Burzagli, 14 avril 1930.

demande de parité est précisément de faire fixer à la marine française, dans le cadre d'un traité international, une limite que l'Italie sera susceptible de rejoindre, soit *de jure* soit *de facto*, cette limite devant se solder par une réduction substantielle des armements navals français. Les Italiens souhaitent réaliser la parité par le désarmement, pas par le réarmement.

Ainsi peut-on conclure qu'en ce qui concerne le négociateur italien, l'attitude prise à la conférence n'est pas aussi "monolithique" que le caractère dictatorial du régime pourrait le laisser supposer. Plus que les politiques, les marins sont soucieux de traduire dans la pratique l'abstraite formule de la parité des armements navals et ils infléchissent les vues des politiques plus attachés à la définition de "rapports de forces"⁹⁶. Cela ne signifie pas que le dessein de Grandi ou de Mussolini se réduise à la recherche du seul prestige. Certes, tous deux sont convaincus que la hiérarchie des nations dépend de leurs flottes respectives mais leurs ambitions vont plus loin. Ce qui importe avant tout à leurs yeux c'est d'exercer une pression sur le gouvernement de Paris pour l'amener à composition, en faisant planer la menace d'une déstabilisation, à terme, de l'équilibre stratégique en Méditerranée.

Il ne paraît pas exagéré d'affirmer que, loin de se contenter d'une pure reconnaissance de principe n'ayant d'autre motif que le prestige, la revendication italienne de la parité ressortit d'un choix politico-stratégique, auquel les responsables militaires sont pleinement associés.

B - Les réactions françaises à la demande de parité

1) La ligne dure: le refus de conversations préalables

Le 18 octobre, le gouvernement français, qui avait communiqué deux jours auparavant son acceptation à l'invitation du *Foreign Office*, repousse la proposition

⁹⁶ USSM b. 3177/8, télég. de Grandi à l'ambassade de Washington, 23 juillet 1930 dans lequel le ministre alignait sa position sur celle de la *Regia Marina* en donnant la directive suivante : "*tenant compte de la nécessité que la parité ne demeure pas purement théorique, il conviendrait, dans les prochains pourparlers de soutenir non seulement limitation mais effective réduction*". Voir à ce propos F. Lefebvre d'Ovidio, "L'Italia e la Conferenza navale di Londra del 1930", in *Storia e Politica*, 1975, fasc. IV, p. 613-662

italienne de pourparlers. Briand réserve sa position dans l'attente d'un examen approfondi de la question navale par les départements concernés⁹⁷.

Pour Manzoni, cette réaction *attentiste* est due à l'influence de Berthelot, secrétaire général du Quai d'Orsay, mal disposé à l'égard de l'Italie. Si l'on ne peut a priori exclure, de la part du gouvernement de Paris, une propension à gagner du temps tout en obligeant les Italiens à dévoiler leurs batteries et en les contraignant à se placer en position de "demandeur", il n'en est pas moins vrai que Briand a demandé le 22 octobre, en vue de la réunion imminente du Conseil supérieur de la Défense nationale, que les organes techniques de celui-ci (commission Etudes) et les ministères des différentes armes et des Affaires étrangères étudient les directives générales dont devrait s'inspirer la délégation française chargée de conduire les conversations de Londres⁹⁸. Les organes saisis ne remettent leurs conclusions qu'à la fin de novembre 1929. A ce moment, le gouvernement Briand tombe, et le gouvernement italien s'abstient, pour d'évidentes raisons d'opportunité, de traiter la question navale durant cette période de vacance du pouvoir⁹⁹. Cela n'empêche pas certains organes de presse de la Péninsule d'accuser la France et les "atermoiements de Berthelot" d'avoir négligé l'invitation de Rome à ouvrir des négociations amicales sur les questions navales. Une polémique s'engage entre ceux-ci et le journal *Le Temps* qui dément qu'une telle responsabilité puisse être imputée au gouvernement français¹⁰⁰.

Le 2 novembre, André Tardieu remplace Aristide Briand à la tête du gouvernement (ce dernier conservant le portefeuille des Affaires étrangères) et la diplomatie italienne se fait à nouveau pressante. Le 11 novembre, au cours d'un entretien avec l'ambassadeur Beaumarchais, Grandi reprend l'argument : la future conférence de Londres sera vouée à l'échec si elle n'est «*précédée d'une entente complète entre la France et l'Italie sur les trois questions des navires de ligne, des sous-marins et de la parité*»¹⁰¹. Le lendemain, le Palais Chigi envoie des instructions à l'ambassadeur Manzoni lui prescrivant de se mettre en contact avec Briand et Berthelot. Il s'agit, au cours d'une *conversation générale* de démontrer le sérieux de l'initiative italienne et d'explorer s'il existe une réelle possibilité d'entente avec Paris. Grandi espère ainsi

⁹⁷ DDI, S.VII, vol. 8, memorandum Briand à Grandi, 18 octobre 1929.

⁹⁸ SHM 1BB2/191, note du général de Sérigny, secrétaire général du CSDN, à G. Leygues, 25 octobre 1929.

⁹⁹ DDI, S VII, vol. 9, n. 152, Grandi à Manzoni, 12 novembre 1929.

¹⁰⁰ Notamment *Il Mattino* du 16 novembre 1929; *Le Temps*, 15 novembre 1929 et *Il Mezzogiorno* du 17 novembre.

¹⁰¹ ADMAE, S.Y., Italie, vol. 63, doc.7, télég. Beaumarchais à Briand, 11 novembre 1929.

amener la France à dévoiler ses intentions quant à la ligne d'action qu'elle entend suivre durant la conférence¹⁰². Reçu le 19 novembre par Briand, le comte Manzoni réitère donc les propositions italiennes : l'Italie est favorable, non seulement à la limitation, mais aussi à une réduction réelle des armements. Elle est disposée à adopter comme limite à ses armements, n'importe quels chiffres, même les plus bas, à condition qu'ils ne soient dépassés par ceux d'aucune puissance continentale européenne. Le gouvernement italien ne voit donc aucun inconvénient à accepter, comme tonnage global de ses forces navales, tout chiffre que la France estimerait compatible avec ses propres exigences de sécurité.

Briand élude la question, se réservant d'en discuter à la prochaine réunion du gouvernement. Il se montre en revanche beaucoup plus curieux de connaître la position que l'Italie défendra à Londres sur la question du maintien ou de la suppression de l'arme sous-marine. Il fait allusion pour la première fois à un projet de Locarno méditerranéen, attribué pour les besoins de la cause à Sir Eric Drummond, à l'examen duquel il déclare «être personnellement favorable»¹⁰³.

La question de la parité est examinée au même moment par la commission d'études du Conseil supérieur de la Défense nationale¹⁰⁴.

2) La position de la marine française: maintenir une marge de sécurité

La ligne de conduite de la marine et de l'état-major français en matière de désarmement naval s'inspire alors de deux principes.

En fonction de la thèse de l'interdépendance des armements, la France doit d'abord éluder tout accord définitif susceptible de satisfaire les puissances anglo-saxonnes sur

¹⁰² DDI, S. VIII, vol. VIX, n.152, Grandi à Manzoni, 12 novembre 1929.

¹⁰³ USMM cart, 3177/8. L'attaché naval à Paris, Radicati di Marmorito à AM. Burzagli, chef d'état major de la Marine, 20 novembre 1929.

¹⁰⁴ Cf. Ct. Vial, "La Défense nationale, son organisation entre les deux guerres", in *Revue d'Histoire de la seconde guerre mondiale*, avril 1955 ainsi que Paul-Boncour, *op. cit.*, p.147. Le CSDN était un organe interministériel consultatif. Tous les ministres en étaient membres de droit, ainsi que les vice-présidents du Conseil supérieur de la Guerre (le maréchal Pétain entre 1920 et 1931), de la Marine et de l'Air. Il était présidé par le président de la République. Il arrêta des avis devant servir de directives aux délégations françaises de Londres ou de Genève, d'après les travaux d'une instance préparatoire: la commission d'études du CSDN.

Cette dernière créée en 1921, apparaissait comme l'organe de réflexion du CSDN. Elle était composée d'un président (représentant du gouvernement) d'un vice-président (parlementaire spécialisé dans les questions de défense, désigné par le président du Conseil), de hauts fonctionnaires des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Colonies ..., et de militaires: chefs d'état-major des trois armes, enfin du secrétaire général du CSDN (général Serrigny en 1929). Cet organe permettait donc la confrontation de points de vues divergents.

le plan naval avant la Conférence générale du désarmement. Il s'agit de se ménager l'appui anglais à Genève pour la reconnaissance d'une supériorité française sur le plan militaire, en échange d'une supériorité britannique sur mer ¹⁰⁵. Pour les Français, la Conférence de Londres est un obstacle qu'il convient de franchir sans dommage. Il faut que les décisions prises à Londres soient confirmées par la Conférence générale du désarmement. A Genève la France pourra compter sur l'appui de nombreux clients. Mais la politique anglo-américaine en matière navale se caractérise alors par la recherche de la stabilisation des flottes. Pour consolider l'accord passé à Rapidan, Grande Bretagne et Etats-Unis ont absolument besoin des adhésions française et italienne au traité de Londres, ce qui leur éviterait le risque d'avoir à faire jouer les clauses de sauvegarde. Aussi la diplomatie britannique s'emploie-t-elle, avant même la conférence, à favoriser l'engagement de conversations préliminaires entre les deux nations latines, de façon à trouver un arrangement réglant la question de la parité¹⁰⁶.

La Marine française vient ensuite à la conférence bien décidée à défendre, tonne par tonne le "statut naval" qui programme ses tranches de constructions jusqu'à l'horizon 1943.

Le statut naval a été élaboré suivant la double formule des besoins "absolus" et des besoins "relatifs".

La notion de *besoins absolus*, définie en 1924 par les rapporteurs du budget de la marine est surtout destinée aux membres du gouvernement et aux milieux parlementaires : elle prétend prendre en compte les obligations chiffrables de défense de la France, telles que la protection des liaisons avec l'Afrique du Nord, la longueur des communications avec les colonies lointaines, la surveillance des côtes métropolitaines sur deux océans. Le commerce maritime, qui représente pas moins de 66% des échanges extérieurs, constitue une contrainte supplémentaire. Deux prétentions en matière de limitations des armements navals en découlent : celles-ci ne peuvent être envisagées dans la seule perspective de leur relation proportionnelle avec les armements des puissances adverses ou amies (refus du "statu quo" issu des proportions fixées à Washington) ; la thèse des besoins absolus justifie le refus

¹⁰⁵ADMAE, papiers Tardieu, vol. 247, notes Louis Aubert à André Tardieu, 14 octobre 1929 et 14 janvier 1930, rapport L. Aubert à A. Tardieu sur les "*Problèmes de la conférence de Londres*" où il écrit "*Si à Londres nous nous appuyons sur les absents, c'est-à-dire les princes et peuples qui font notre force à Genève nous pourrions dire nos chiffres et attendre*" et DDI, S VII, vol. 9, note Rosso à Grandi, compte rendu d'une conversation du premier avec Massigli et Deleuze, 30 septembre 1929.

¹⁰⁶Stuart Roskill, *Naval Policy, op. cit.*, p.60 à 65.

français de désarmer en deçà des limites jugées susceptibles de mettre en cause la sécurité du pays¹⁰⁷.

En réalité, le *statut naval* repose sur la formule, opposée à la précédente des *besoins relatifs*. Issue des études confidentielles effectuées dans les bureaux de l'état-major de la marine (notamment dans ceux qui constitueront en 1931, la *Section études*), elle se fonde sur l'hypothèse précise d'un conflit avec l'Allemagne et l'Italie.

Or depuis 1926, la marine française se trouve engagée dans une véritable course aux armements navals avec l'Italie. Petit à petit le programme naval italien tend à égaler le programme français et aboutit à moderniser la flotte italienne, au grand dam de l'état-major français¹⁰⁸. Mais si les responsables de la rue Royale ne voient guère d'un bon oeil les progrès réalisés par la *Regia Marina*, ils s'inquiètent davantage encore de la résurrection de la *Kriegsmarine*. La force de la marine allemande reste certes fort limitée (huit cuirassés, huit croiseurs légers et une trentaine de torpilleurs et contre-torpilleurs), mais le réarmement naval d'outre-Rhin n'en apparaît pas moins préoccupant parce qu'il porte directement atteinte aux navires construits selon les normes du Traité de Washington. Le lancement attendu (finalement effectué en mai 1931) du croiseur de poche *Deutschland* est immédiatement perçu comme une menace de premier ordre par les experts français. Les caractéristiques de ce bâtiment de 10 000 tonnes armé de canons de onze pouces en font un adversaire redoutable. Par sa vitesse, il est en mesure d'échapper aux feux des cuirassés français ; par sa protection et son armement, il peut s'imposer à tous les croiseurs; enfin, par son rayon d'action étendu, il risque de compromettre la sécurité de nos colonies¹⁰⁹. Le danger que pourrait représenter la conjonction des marines italienne et allemande au sein d'une coalition anti-française est donc pris très au sérieux.

Le statut naval de 1924 avait prévu dans ce but une flotte de 800 000 tonnes (métriques) présentant une marge de sécurité de 240 000 tonnes sur celles attribuées

¹⁰⁷Sur le statut naval et les "*besoins absolus*" voir l'article de Philippe Masson, "La marine française en 1939-1940", in *RHA*, 1979, n.4.

¹⁰⁸Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, *op.cit.*, p.91.

¹⁰⁹René La Bruyère, "Le programme naval devant le Parlement", *Revue des deux mondes*, 1931, tome 4 et ADMAE, Papiers Tardieu, vol. 248, *Revue de presse britannique et allemande sur les bâtiments de poche allemands* (Les milieux navals français réagirent en établissant des plans pour la construction d'une escadre de huit cuirassés de quinze tonnes suffisamment rapides et puissants pour assurer la supériorité sur les bâtiments de ligne "de poche" allemands. A la veille de la Conférence du désarmement, la France lançait la construction du cuirassé rapide le *Dunkerque* jaugeant 25 000 tonneaux).

alors à l'Allemagne et à l'Italie coalisées¹¹⁰. On ne peut afficher une telle prétention sur la scène internationale. C'est pourquoi il est décidé qu'on insistera, au cours des discussions du désarmement, uniquement sur les intérêts permanents de la France et sur leur extrême dispersion pour ne consentir aucune réduction en deçà du chiffre fatidique de 800 000 tonnes, sans un renforcement préalable de la sécurité internationale. Une relation technique présentant au Sénat le plan d'expansion de la flotte française illustre clairement la position du gouvernement Tardieu sur ce point. Dans ce rapport, les besoins navals de chacune des puissances majeures sont calculés sur la base de critères comparatifs résultant de la combinaison de trois facteurs:

- a) superficie du territoire,
- b) longueur des côtes,
- c) distances des communications en prenant dans chaque cas l'Italie comme unité.

Les besoins ainsi cumulés donnent les rapports suivants : Angleterre 10 ; Etats-Unis 4,2; Japon 1,6 ; France 3 ; Italie¹¹¹ 1. Si ce document avait été adopté, le gouvernement français aurait pu se targuer de ses besoins de sécurité pour prétendre à une marine trois fois supérieure à celle de l'Italie !

3) Le Quai d'Orsay et la proposition de Pacte méditerranéen

Le Quai d'Orsay, dans la note qu'il adresse à la commission d'études de la Défense nationale au début de novembre 1929, se déclare incompetent pour discuter le chiffre de 800 000 tonnes établi par le ministère de la Marine pour les besoins navals. Il attire néanmoins l'attention de la commission sur l'inconvénient d'afficher une attitude intransigeante au cours de la conférence. Il observe que :

«le tonnage revendiqué est supérieur de près de 275 000 tonnes au tonnage actuel en service dans la marine française [...] et inférieur de 470 000 tonnes au tonnage global dont l'amirauté britannique paraît devoir se contenter. Le chiffre présenté est très voisin de notre tonnage de 1914. S'il est vrai, que, par rapport à cette année les flottes japonaises et

¹¹⁰Flotte répartie ainsi: 177 800 tonnes de navires de ligne; 60 960 tonnes de porte-avions; 390 000 tonnes de bâtiments légers, conformément aux limitations fixées à Washington; 125 000 tonnes de sous-marins et de bâtiments spécialisés (avisos, mouilleurs de mines, ravitailleurs, etc.).

¹¹¹Arnold Toynbee, *Survey of international affairs*, 1929, p.52 et SHM 1BB2/191, étude de l'EMG2 Marine, non datée, intitulée "*Position politique de la France à la Conférence de Londres*".

américaines ont augmenté [...] la flotte russe ne constitue plus un facteur qui puisse être pris en considération à notre profit. La flotte italienne a subi une réduction de 36%; la flotte allemande, quelle que soit la valeur de ses navires qui sont ou seront sur le point d'être mis en service a été diminuée dans des proportions beaucoup plus fortes [...]. Quant à la flotte britannique, les chiffres considérés entre Londres et Washington comportent une réduction de près de 40% relativement à l'avant-guerre. Ceci revient à dire que la justification du chiffre de 800 000 tonnes devra être étudiée [...] de très près.»¹¹²

Le Quai d'Orsay estime d'ailleurs que l'application rigoureuse de la thèse des *besoins absolus* mise en avant par les bureaux de la rue Royale prête le flanc à la critique. Comment demande l'auteur de la note, pourrions-nous raisonnablement soutenir «*que la détermination des forces nécessaires pour assurer la sécurité de nos communications avec l'Afrique du Nord puisse être faite sans considération de l'importance des flottes susceptibles de menacer ces communications ?*» En d'autres termes, l'application stricte de la thèse des besoins absolus conduirait la délégation française à découvrir la réalité des besoins relatifs. Or, dans une enceinte internationale, il n'est pas possible d'invoquer la nécessité de surclasser des adversaires désignés. Certes pour Berthelot et Briand «*admettre purement et simplement la parité franco-italienne est impossible*» mais le Département est convaincu qu'on ne pourra éviter la discussion sur ce point. L'Italie par prestige et parce que motivée par le précédent de Washington sera nécessairement amenée à la porter sur la table des négociations. En ayant concédé la parité navale aux Etats-Unis, la Grande-Bretagne a encouragé l'Italie à soutenir une revendication similaire à l'égard de la France¹¹³. Le gouvernement de Sa Majesté ne vient-il pas d'exprimer le souhait de voir s'engager des échanges de vues préliminaires entre Paris et Rome sur ce sujet?

¹¹²SHM 1BB2/191, "Observations du ministère des Affaires étrangères pour la commission d'études de la Défense nationale", 14 novembre 1929

¹¹³ADMAE, S. Y, Italie, 1918-1940, vol 567. Paul Claudel à Briand, 8 octobre 1929. Dans cette note l'ambassadeur français à Washington, reprenant les propos de la presse américaine après l'accord de Rapidan écrivait : "La certitude d'arrangement entre les deux grandes puissances navales sera un puissant exemple et un stimulant énergétique pour les autres.... Pour parler brutalement, il est vraisemblable que la rivalité franco-italienne cessera s'il est compris qu'elle n'affecte pas seulement ces deux pays, mais aussi l'Amérique et l'Angleterre", et de rappeler l'éditorial du *New-York Time* du jour: "Quand les Etats-Unis et la Grande-Bretagne prennent la tête, on peut être sûr que la France et l'Italie suivront".

La France, en s'y refusant prendrait le risque d'assumer aux yeux des anglo-américains la responsabilité d'un échec de la conférence provoqué par le désaccord franco-italien¹¹⁴.

Aristide Briand et les responsables du Quai suggèrent en conséquence qu'on examine la possibilité d'une parité franco-italienne limitée à la Méditerranée. Bien sûr la France ne pourrait s'engager dans cette voie qu'avec «*des accords de sécurité conclus entre puissances méditerranéennes, qui représenteraient une sérieuse contrepartie à la concession que nous ferions en ne soulevant pas d'objection à un accroissement notable de la flotte italienne*»¹¹⁵. Le Quai introduit ainsi la proposition d'un Pacte méditerranéen, conçu sur le modèle du Pacte des quatre Puissances conclu pour le Pacifique.

Il s'agit là d'une première tentative effectuée par la diplomatie française pour porter à table des négociations la garantie d'un pacte de sécurité en Méditerranée comme préalable au désarmement naval, et comme condition "sine qua non" d'une éventuelle reconnaissance de la parité à l'Italie dans ce secteur.

L'instabilité des rapports que la France entretient avec l'Italie en Méditerranée impose à la première une révision du concept de sécurité qui, depuis la fin du premier conflit mondial jusqu'en 1925 avait surtout signifié sauvegarde du territoire national face à la menace d'une invasion allemande. Après la conclusion des accords de Locarno ce concept s'est modifié, adoptant des contours plus complexes¹¹⁶. Désormais pour la France, raidie dans le maintien du "statu quo", la sécurité ne signifie plus uniquement "l'intouchabilité" du sanctuaire national mais aussi la stabilité de tous les pays qui, comme la France, et dans son orbite, ont des raisons de se sentir satisfaits de leur situation politique et territoriale. Un "Locarno méditerranéen" entrerait de plein droit dans cette politique plus "articulée" de sécurité inaugurée après 1925. Il risque d'être perçu à Rome comme une tentative de cristalliser la situation hégémonique de la France au sud-est de l'Europe et en Afrique du Nord, bloquant du même coup la dynamique des aspirations italiennes¹¹⁷.

¹¹⁴SHM 1BB2/191, *ibid.*, "Observations...".

¹¹⁵SHM 1BB2/191, *ibid.*

¹¹⁶A la suite des accords de La Haye, l'armée française évacue la Rhénanie, évacuation effective le 30 juin 1930. Voir à ce propos l'ouvrage éclairant de Jon Jacobson, *Locarno diplomacy, Germany and the West, 1925-1929*, Princeton, 1978, p.60-67 et Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p.55-56.

¹¹⁷Sur tous ces points, voir Paola Brundu Olla, *L'equilibrio difficile, Gran Bretagna, Italia e Francia nel Mediterraneo, 1930-1937*, Milan, Giuffrè, 1980, p.3-7.

Mais les objectifs de la proposition française vont bien au delà de la simple prise en compte des relations franco-italiennes dans la sphère d'influence méditerranéenne. Pour le gouvernement français, qui ne conçoit pas de limitation ou de réduction des armements hors du cadre de la SDN, un pacte méditerranéen offrirait le double avantage d'assurer le succès des travaux ultérieurs de la commission préparatoire de Genève - où la France trouverait l'appui de ses alliés continentaux - et d'amener les Anglais (peut-être les Américains) à rétablir le lien entre la réduction des armements et un système d'assistance mutuelle et de sanctions, en leur faisant préciser les engagements prévus dans les articles 10 et 16 du Covenant¹¹⁸.

4) La séance du 21 novembre 1929 de la commission d'études du CSDN

Dans les notes et rapports préparatoires à la réunion de la Commission d'études transmis au secrétaire général Serrigny, les ministres Leygues pour la Marine et Weygand pour la Guerre expriment des avis convergents quant à l'attitude à prendre vis-à-vis de la parité réclamée par l'Italie et du pacte méditerranéen proposé par le Quai d'Orsay.

«La Marine, d'accord avec la Guerre, est dans l'obligation de prévoir la possibilité d'un conflit avec l'Italie, associée à l'Allemagne [...]. Tant qu'il n'existera aucun pacte de garantie, assurant à la France, en cas d'agression, l'assistance navale immédiate et entière d'une ou plusieurs autres puissances la Marine doit avoir :

- a) en Méditerranée une flotte suffisante pour dominer la flotte italienne,*
- b) dans le nord une force capable d'arrêter l'escadre allemande tentant de pénétrer dans la Manche et dans l'Atlantique,*
- c) des bâtiments pour la surveillance des lignes de communications lointaines et de protection directe de ses transports»¹¹⁹.*

Une extension des accords de Locarno à la Méditerranée qui équivaldrait à reconnaître une parité navale à l'Italie dans cette zone ne permettrait plus de garantir

¹¹⁸ADMAE, S. Y, 1918-1940, Italie, vol. 576. Note circulaire de Laboulaye à Briand, pour les principaux postes : "Bilan de la conférence de Londres", 15 juin 1930.

¹¹⁹Note de G. Leygues au général Serrigny, secrétaire général du CSDN exposant le point de vue de la Marine à propos de la limitation des armements à Londres, 10 novembre 1929.

la sécurité des transports des troupes de l'Afrique du Nord en France. Une force italienne ayant pour mission d'attaquer nos convois et dégagée de la servitude de couvrir ses transports, entièrement libre de ses mouvements pourrait nous attaquer où et quand elle le voudrait. Georges Leygues est d'avis qu'on doit *«lui opposer une force de couverture au moins égale à laquelle il convient d'ajouter les forces d'escorte directe des convois, les forces de protection des ports de départ et d'arrivée»*¹²⁰. L'armée de terre se verrait en ce cas de figure obligée de porter ses effectifs métropolitains à des chiffres plus élevés, en pleine crise des "classes creuses". Pour les militaires, le pacte proposé par Briand a une valeur essentiellement tactique. Il s'agit d'exploiter la suggestion d'un pacte méditerranéen sous la forme la plus stricte pour démasquer les jeux britannique et italien et justifier nos besoins en Méditerranée. Ce n'est qu'ainsi que l'on obligera l'Angleterre à avouer qu'elle ne fonde sa sécurité que sur ses propres forces et ne se soucie ni de recevoir, ni de donner assistance et l'Italie à révéler ses véritables intentions à notre égard.

*«Nous avons suggéré un pacte méditerranéen: il faut éviter toute équivoque. Il ne s'agit nullement d'un Locarno méditerranéen, mais d'un pacte d'assistance mutuelle dans lequel l'Angleterre ne serait nullement arbitre, mais partie comme les autres [...]. Il faut un pacte d'assistance mutuelle très stricte, renforçant et non pas affaiblissant les obligations du Pacte de la SDN»*¹²¹.

*«Le refus certain de l'Angleterre et de l'Italie d'accepter un pacte ainsi conçu nous rendrait plus forts pour déclarer: "puisque vous n'envisagez que vos besoins absolus, nous allons vous dire les nôtres". Ne pas oublier que tel (est) le but pratique de la suggestion française et que serait une grave erreur de la transformer en une proposition de vague accord, ainsi que la presse en prête l'intention au ministre des Affaires étrangères»*¹²².

La commission d'études du CSDN réunie le 21 novembre 1929 tente de concilier ces thèses contradictoires. L'amiral Violette et René Massigli proposent d'emblée d'éluder la revendication italienne en réduisant la parité à une question de prestige par

¹²⁰*Ibid.*

¹²¹SHAT 7N 3537, note de Réquin à Tardieu, 14 janvier 1930.

¹²²*Ibid.*

l'établissement d'un plafond commun au cours de la Conférence navale. Chaque puissance serait libre d'indiquer les chiffres de tonnages qu'elle s'engagerait à ne pas dépasser pendant la durée de la convention. Le général Debeney observe qu'en ce cas, on tombera dans une nouvelle course aux armements où les Italiens seront fatalement surpassés. Aristide Briand, président de séance, propose pour sa part une parité franco-italienne limitée à la Méditerranée, appuyée sur un traité de garantie mutuelle auquel l'Angleterre serait partie prenante.

L'amiral Violette fait ensuite une proposition à mi-chemin des thèses en présence, reconnaissant *«que s'il existait entre les puissances intéressées un accord de sécurité comportant assistance immédiate en cas d'agression, on pourrait admettre un plafond commun de leurs forces navales en Méditerranée»*¹²³. Mais il affaiblit considérablement la portée de cette concession en ajoutant qu'un tel accord ne paraît pas réalisable en raison des modalités prévues par les accord de Locarno, et qu'il devra être établi sans préjudice des forces supplémentaires nécessaires à la France pour faire face à ses besoins hors de la Méditerranée.

Massigli et Briand approuvent, dans leurs grandes lignes, les propositions de l'amiral Violette en les accompagnant d'une considération tactique : *«il y aura intérêt à laisser à l'Angleterre l'initiative de proposer un tel pacte, cela permettra d'y introduire sa flotte et de parler d'une parité franco-italienne en Méditerranée»*¹²⁴. Les propositions sont reprises officiellement dans le mémorandum français que Briand remet à l'ambassadeur d'Italie Manzoni le 4 décembre 1929. Il y est déclaré que la France est disposée à réduire ses exigences navales si l'on parvient à conclure un accord de non-agression et garantie mutuelle visant à accroître la sécurité dans l'ensemble méditerranéen¹²⁵.

Il n'y a toutefois pas identité de vues au sein des instances décisionnelles françaises quant au contenu à donner au *«pacte méditerranéen»*. Le ministre Briand soutient le projet, mais sa longue expérience le porte à considérer l'adhésion anglaise à une sorte de "Locarno méditerranéen" comme peu probable. Il confie à Henderson quelques jours avant l'ouverture de la conférence, qu'il se contenterait pour sa part d'une convention qui exclurait *«des sanctions du type de celles envisagées par les accords de Locarno»* mais qui prévoirait *«des consultations mutuelles en cas de différend»*.

¹²³SHAT 2N 11 PV, Séance de la commission d'études du CSDN, 21 novembre 1929, SHM 1BB2/191, proposition d'avis de la commission, chapitre II "Parité", 23 novembre 1929.

¹²⁴*Ibid.*

¹²⁵DDI, S. VII, vol. 8, doc. 215, télégramme Manzoni à Grandi, 4 décembre 1929.

L'adhésion de Londres au pacte envisagé - auquel devraient participer la France, l'Italie, l'Espagne, la Yougoslavie et la Grèce - aussi désirable qu'elle fût par la force accrue qu'elle conférerait à l'accord et la contribution qu'elle ne manquerait pas d'apporter à l'élimination de la rivalité franco-italienne dans cette zone¹²⁶ ne serait pas indispensable pour autant¹²⁷. Sont en revanche opposés au pacte ceux qui n'excluent pas "a priori" que l'Angleterre, opposée jusque là à toute combinaison impliquant automaticité d'assistance puisse "in fine" changer d'attitude (ou en donner l'apparence) dans l'intention de réduire le programme naval français. Pour les tenants de cette thèse la France passerait en ce cas un accord de dupes, en troquant des éléments concrets de sécurité contre des garanties fictives. Un accord de ce type comporterait en outre à leurs yeux le risque de laisser entendre que la France désigne l'Italie comme un ennemi potentiel. Parmi ces irréductibles il convient de ranger d'abord le président du Conseil, André Tardieu qui affecte de n'avoir qu'une confiance limitée dans ce genre de pacte. Au cours d'un entretien dans les coulisses de la Conférence de Londres il déclare à Grandi :

«Je ne crois pas beaucoup à ces pactes, mais en France, ils y croient. Ce pourrait être un pas pour résoudre la question de la parité elle-même»¹²⁸.

L'attitude de Tardieu apparaît cependant modérée en regard de l'opposition des techniciens de la rue Royale, les amiraux Violette et Darlan, très méfiants à l'égard de ce qu'ils considèrent comme une ingérence du Quai d'Orsay dans les affaires navales. Les intentions prêtées à Briand font selon eux peu de cas des intérêts de la Marine. L'amiral Darlan, chef du cabinet du ministre de la Marine Georges Leygues et conseiller naval auprès de la délégation française à la Conférence sur le désarmement naval redoute l'influence pernicieuse de «l'apôtre de la paix». Ainsi en 1931, dans une lettre adressée à l'amiral Violette, il définit la politique navale comme un combat sur «cinq fronts: ceux de Londres, de Rome, du Quai d'Orsay, de la rue de Rivoli et du Palais-Bourbon, les trois derniers étant plus durs à maintenir que les deux

¹²⁶Briand était tout à fait conscient de l'intérêt que les Britanniques portaient à un tel accord.

¹²⁷DBFP, S. II, vol. 1, doc. 137 Tyrrell à Henderson, Paris, 15 janvier 1930.

¹²⁸DDI, S. VII, vol. 8, doc. 316, mémorandum de Grandi sur un entretien avec Tardieu à Londres, 31 décembre 1930.

premiers»¹²⁹. Au lendemain de la cérémonie d'ouverture de la Conférence de Londres, il confie ses appréhensions en termes peu protocolaires :

«*M. Tardieu a dit, et bien dit, nos besoins [...] .Je ne suis pas sans inquiétude cependant, car je crains qu'il ne se soit laissé un peu enjôler par le vieux roublard qui dirige nos affaires extérieures, et qui a l'idée fixe d'assurer la paix par une série de coups de pieds dans le derrière de notre pays*»¹³⁰.

II - LES APPRÉHENSIONS BRITANNIQUES

Au Cabinet, au *Foreign Office* et à l'Amirauté, les responsables britanniques sont directement intéressés au règlement du différend naval franco-italien.

Le règlement définitif du problème naval avec les Etats-Unis dépend de la réussite d'un accord à Cinq à Londres. En effet, un prolongement indéfini, devant la Commission préparatoire à la Conférence du désarmement à Genève, des discussions de la Conférence de Londres, "parrainée", sinon effectivement convoquée par les Américains provoquerait mécontentement et critiques outre-Atlantique. La ratification par les sénateurs en serait rendue plus difficile. Surtout, la course aux armements qui résulterait d'un échec obligerait l'Amirauté à faire jouer la clause de sauvegarde incluse dans les accords de Rapidan. Une telle décision permettrait sans doute de sauvegarder le principe du *two power standard* à l'égard des puissances du continent européen auquel la Grande-Bretagne reste indéfectiblement attachée, mais elle remettrait en cause l'équilibre difficilement atteint avec les Etats-Unis. Pour les Britanniques, la question de la parité franco-italienne constitue donc le *punctum dolens* de la prochaine conférence.

En Angleterre, les journaux attribuent au gouvernement français des intentions hostiles à l'égard de la conférence navale et l'opinion publique manifeste dès le début

¹²⁹SHM, Papiers Violette, 212, lettre de Darlan à Violette, 24 décembre 1931.

¹³⁰Lettre de l'amiral Darlan à Alain Darlan, citée in, *L'Amiral Darlan parle*, Paris, Amiot Dumont, 1954, p.34.

une compréhension certaine pour les demandes italiennes¹³¹. La campagne de presse, certainement concertée au *Foreign Office*, vise à rejeter par avance la responsabilité d'un échec éventuel de la conférence sur un "bouc émissaire". Le différend franco-italien offre un prétexte plausible¹³².

Dans un mémorandum préparé sur instructions du Premier ministre et destiné à informer les délégués sur les objectifs que le gouvernement britannique se propose d'atteindre à la Conférence de Londres, le Cabinet aborde le 10 janvier 1930 la question de la parité. Considérant que la revendication italienne se présente essentiellement «*comme une question de prestige, voire 'd'amour propre', étant donné que pour l'instant l'Italie n'a aucune intention de construire une flotte de croiseurs égale à celle de la France*», le gouvernement de Londres n'exclut pas que l'on puisse parvenir à un compromis entre Paris et Rome, aux termes duquel la France présenterait des demandes assez élevées et l'Italie, bien que conservant le droit de construire jusqu'au point de rejoindre le tonnage français, se contenterait en fait de chiffres inférieurs, en maintenant notamment une force de navires auxiliaires plus faible que celle de la France. Cette position ne semble pas très éloignée de celle du gouvernement italien. Elle pourrait agréer aux Français, la différence entre les deux chiffres avoisinant le tonnage de la flotte allemande en service¹³³.

Les impressions exprimées par les dirigeants britanniques à propos du projet de "Pacte méditerranéen" proposé par Aristide Briand sont peu favorables. Référant à Londres, l'ambassadeur Tyrrell exprime la conviction qu'en réalité celui-ci «*est destiné à jeter de la poudre aux yeux à l'opinion publique et qu'il se révélera pratiquement sans utilité*». Il émet néanmoins l'avis qu'on pourrait l'accepter «*comme un geste chevaleresque que la France paierait de retour*». Un pacte méditerranéen, observe Tyrrell ne diminuerait pas la nécessité d'assurer la traversée Alger-Marseille, ligne de mobilisation intérieure en cas de conflit, mais réduirait la menace à *celle-ci* et pourrait abaisser les demandes françaises de navires de guerre¹³⁴. Mais Mac Donald n'est aucunement désireux de donner suite. Il n'est pas question que la Grande-Bretagne adhère à un plan qui fait peu de cas des garanties déjà données dans le cadre du Covenant, des accords de Locarno ou du Pacte Kellogg.

¹³¹Cf. *The Times* du 8 octobre 1929, *The Manchester Guardian* des 7 et 8 octobre 1929.

¹³²Cf. DBFP, S.II, vol. 1, doc. 57, Howard à Henderson, Washington, 12 septembre 1929.

¹³³PRO, Cabinet office, Cab. 29/117, *Draft memorandum respecting british proposals to be submitted to the Conference*, 10 janvier 1930; SHM 1BB2/191, Massigli à Briand, note sur un entretien avec Mac Donald et Craigie, 21 décembre 1929.

¹³⁴DBFP, S.II, vol.1.doc.139, Tyrrell à Henderson, 15 janvier 1930.

Henderson tente néanmoins un sondage à Washington. Une initiative américaine visant à étendre à la Méditerranée le principe de consultation prévu par le Traité des "quatre puissances" dans le Pacifique pourrait influencer favorablement le développement des négociations de la Conférence de Londres¹³⁵. Mais Stimson, tout en envisageant sans défaveur l'idée d'un tel pacte, décline l'invitation estimant que les Etats-Unis n'ont pas à intervenir «*dans un accord concernant une région dans laquelle ils n'ont aucun intérêt immédiat*»¹³⁶. Le mémorandum britannique du 10 janvier repousse donc la proposition française de pacte méditerranéen, constatant qu'elle va notablement au delà du traité du Pacifique. Celui-ci en fait prévoyait seulement la consultation pour mettre fin aux controverses, et non la garantie mutuelle et l'engagement de non agression entre les parties contractantes.

Pour clore la question le Cabinet britannique décide une semaine avant la conférence navale, d'éviter toute discussion «*de nature politique, tel qu'un accord méditerranéen*»¹³⁷.

III - LA QUESTION DES SOUS-MARINS

A - L'opposition française à l'abolition de l'arme sous-marine

Se remémorant les lourdes pertes des grandes flottes de surface et les entraves à leurs lignes de communications occasionnées par les *U. Boats* durant la première guerre mondiale, les Américains et les Anglais ont rappelé dans l'accord signé à la fin de l'été, leur volonté de supprimer l'arme sous-marine.

La France est opposée à cette abolition. Elle est intéressée au maintien des sous-marins pour leur degré élevé de puissance de combat en rapport à leur coût relativement bas qui lui offrent l'opportunité de combler le fossé la séparant des grandes puissances navales. Dans cette perspective, les sous-marins dits "de haute mer" (type *Redoutable*) ou "de grande croisière" (type *Surcouf*) qui présentent des déplacements variant de 1500 à 3000 tonnes et disposent de rayons d'action étendus, procurent des types d'unités irremplaçables pour les missions d'escorte des convois

¹³⁵DBFP, S.II, vol. 1, doc.127 Henderson à Howard, 29 décembre 1929.

¹³⁶DBFP, S.II, vol. 1, doc.130 Howard à Henderson, 31 décembre 1929.

¹³⁷PRO, cab 23/63, *Minutes of Cabinet meeting*, 14 janvier 1930.

dans l'Atlantique ou en Méditerranée ainsi que pour la défense des lignes de communications avec les colonies lointaines. Le 8 décembre, le ministre de la Marine, Georges Leygues communique au Quai d'Orsay ses besoins en la matière: 124 000 tonnes, dont six sous-marins d'un déplacement supérieur à 1 500 tonnes, limite que la Marine est prête à accepter comme déplacement maximum¹³⁸.

Sur ce point, fort des indications communiquées par l'ambassadeur Beaumarchais, le Quai d'Orsay nourrit l'espoir de voir «*se constituer un front unique [...] entre le Japon, la France et l'Italie à la future Conférence de Londres*»¹³⁹. Interrogé par l'ambassadeur français, Mussolini lui avait en effet confirmé son refus, «*dut-il être accusé de militarisme et être seul de son avis, à consentir aucune limitation du nombre des sous-marins*»¹⁴⁰. L'impression de Beaumarchais est confirmée par la «*relation sur les motifs de l'adhésion de l'Italie*» à l'invitation anglo-américaine préparée par l'état-major de la *Regia Marina* dans laquelle on peut lire :

«*Quant à l'abolition des sous-marins, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper en ce que commence à se dessiner une sorte de protection réciproque italo-franco-nippone*»¹⁴¹.

B - L'Italie et la question des sous-marins : un problème "ouvert"

Pourtant lors des pourparlers préparatoires à la Conférence à Londres, les Italiens ont fait savoir aux Britanniques qu'ils accepteraient l'abolition des sous-marins¹⁴². Interrogé à nouveau par Beaumarchais le 11 novembre 1929, puis par Briand le 19 novembre, sur les raisons de ce revirement Grandi se montre effectivement des plus réservés, déclarant «*être personnellement hostile à la conservation de ces engins de guerre*» tout en laissant entendre que la *Regia Marina* est divisée à ce propos, «*le ministre de la Marine désir(ant) comme lui la suppression de tous les sous-marins (alors que) l'état-major de la Marine est par contre partisan de leur maintien*».

¹³⁸SHM 1BB2/191, lettre de G: Leygues à A Briand, 8 décembre 1929.

DBFP, S.II, vol. 1, doc.89, Henderson à Tyrrell, 15 novembre 1929, ainsi que l'*Excelsior* du 9 février 1930: "La question de l'emploi des sous-marins durant la conférence navale de Londres".

¹³⁹ADMAE, S. Y, SDN, vol.567, Beaumarchais à Direction générale des Affaires politiques, 7 octobre 1929.

¹⁴⁰*Ibid.*

¹⁴¹USMM, cart.3172 doc. cit. (non daté).

¹⁴²SHM 1BB2/191, Note de l'attaché naval de Londres, de Ponteves à EMG2/Marine, 7 novembre 1929 et DBFP, S.II, vol. 1, doc.83 Graham à Henderson, 30 octobre 1929.

Comme Beaumarchais lui fait remarquer que semblable "théorie" est en contradiction avec celle qu'avait soutenue devant lui le chef du gouvernement italien, Grandi rétorque qu'il se propose d'entretenir le Duce de cette affaire dans les plus brefs délais et qu'il ne désespère pas de le convaincre¹⁴³. Selon l'ambassadeur à Londres Fleuriau, il s'agit là de «*simples ballons d'essai*» : une telle acceptation est de nature à plaire à Mac Donald et à créer une ambiance favorable à l'Italie à l'ouverture de la conférence. Fleuriau observe en outre que cette acceptation étant donnée «*sous réserve que toutes les puissances l'acceptent, elle n'engage guère le gouvernement de Rome*»¹⁴⁴. En se montrant moins intransigeante sur la question des sous-marins, l'Italie cherche à se concilier l'Angleterre et à intimider le gouvernement français, décidée qu'elle est à utiliser tous les moyens pour obtenir la parité avec la France¹⁴⁵.

Si l'on ne peut a priori exclure certaines considérations de marchandage dans le changement d'attitude opéré par le gouvernement fasciste à la veille de la conférence, la consultation des archives militaires italiennes conduit une fois de plus à nuancer fortement cette impression. La vérité est qu'en Italie, sous l'angle stratégique, le problème du maintien ou de l'abolition de l'arme sous-marine demeure "ouvert". L'analyse qu'en font le ministre et l'état-major de la *Regia Marina* est en effet conditionnée par des intérêts contradictoires sur le théâtre méditerranéen.

Le sous-marin constitue l'arme défensive par excellence des puissances faibles. Comme puissance méditerranéenne, l'Italie, dans l'hypothèse où elle se trouverait confrontée aux puissances navales supérieures ne saurait renoncer d'un coeur léger à un instrument de combat qui, en rendant des coups dommageables aux forces de surface serait susceptible de lui éviter l'assujettissement. Ce point de vue est largement répandu à l'état-major : l'expérience de l'emploi des sous-marins durant la première guerre mondiale a permis de juger de leur efficacité et de la terreur qu'ils suscitent, spécialement dans les mers fermées.

A l'opposé, l'Italie ne peut négliger la menace que des marines méditerranéennes inférieures à la sienne peuvent représenter pour ses côtes et ses voies

¹⁴³ADMAE, S. Y, Italie, vol.63, Beaumarchais à Briand lui rapportant son entretien avec Grandi, 11 novembre 1929. Le 8 novembre encore, le Conseil des ministres avait décidé qu'au cours des prochaines négociations de Londres, l'Italie se déclarerait contraire à toute limitation ou réduction concernant les sous-marins, in ACS, *verbali delle adunanze del Consiglio dei ministri*, 8 novembre 1929.

¹⁴⁴SHM 1BB2/191, copie d'un télégramme de Fleuriau à Briand, 11 novembre 1929.

¹⁴⁵*Ibid.*, copie d'un télégramme de Beaumarchais à Briand, 14 novembre 1929.

d'approvisionnement. La possession de sous-marins par les trois nations balkaniques (Yougoslavie, Grèce et Turquie) constitue dans cette perspective un péril à conjurer. On a notamment de fortes raisons de penser à Rome qu'une puissante flotte yougoslave pourrait être mise sur pied avec l'approbation tacite ou l'appui de la France, en vue d'une action concertée de leurs bâtiments, et spécialement de leurs sous-marins, dans l'Adriatique et en mer Tyrrhénienne¹⁴⁶.

Le ministre Sirianni et l'*Ufficio Trattati* de l'état-major de la Marine élaborent deux documents pour tenter de résoudre ce dilemme. Ils concluent sans surprise qu'il serait intéressant d'appuyer à Londres la thèse abolitionniste pour se prémunir des marines inférieures à celle de l'Italie mais que le maintien de l'arme sous-marine s'impose à l'égard des puissances navales supérieures. Concernant la France et la Grande-Bretagne, il ressort des rapports que le maintien ou l'abolition des sous-marins est en définitive un choix conditionné par la relativité qui s'établira entre les forces de surface concernées.

L'*Ufficio Trattati* synthétise l'alternative en ces termes:

«Si l'Angleterre a intérêt à abolir les sous-marins italiens, l'Italie a intérêt à abolir les sous-marins yougoslaves, grecs, turcs et en général ceux des puissances moins armées.

*Mais l'Italie ne peut renoncer à l'avantage du sous-marin et adhérer aux demandes anglaises si ses forces de surface, dans leur ensemble, ne sont pas augmentées en proportion des forces anglaises jusqu'à un chiffre qui leur confère des possibilités de défense et de maintenir la position de prestige qui lui revient comme grande nation. Toute autre solution apparaîtrait comme une reddition à discrétion, comme un aveu volontaire d'impuissance. C'est pourquoi le problème est un problème de relativité de forces».*¹⁴⁷

Le document estime à 7/10^e du total de la flotte anglaise les armements navals qui devraient être concédés à l'Italie pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts en cas

¹⁴⁶NARS, rapport strictement confidentiel du *Special Assistant* aux questions européennes W. Dawson à l'EIC, 25 février 1930.

¹⁴⁷USMM, cart 3181/7, promemoria de l'amiral Siriani sur la question des sous-marins et promemoria de l'*Ufficio Trattati* élaboré sur instructions du ministre (non datés).

d'abolition de l'arme sous-marine. Pourtant, comme Grandi le dit à Graham, l'hypothèse d'un conflit avec l'Angleterre est impensable¹⁴⁸. Le document de *l'Ufficio Trattati* vise donc essentiellement la France. A l'égard de cette puissance rivale, la possession de sous-marins présente, à parité de forces navales de surface et de sous-marins, avantages et inconvénients, mais les seconds l'emportent sur les premiers.

L'Italie importe par voie de mer, à travers les détroits de Gibraltar (4/5^e), de Suez ou des Dardanelles plus de 20 millions de tonnes annuelles de matières premières et céréales. En cas de conflit la France pourrait, grâce à ses sous-marins moyens et lourds, avantagés par des bases et points d'appui nombreux en Afrique du Nord et en Syrie, gêner considérablement l'arrivée de ces approvisionnements. A contrario l'efficacité de la réplique italienne ne pourrait être que limitée. En considération de l'ampleur du théâtre d'opérations à couvrir, la *Regia Marina* devrait en effet développer des actions de représailles prioritairement océaniques, la France ayant intérêt à valoriser l'avantage que lui procure sa côte atlantique, en privilégiant par exemple les transports de troupes des ports du Maroc vers ceux du golfe de Gascogne ou de Bretagne, très éloignés des bases italiennes. Le rendement des sous-marins français de grande croisière serait donc sensiblement supérieur à celui de leurs adversaires italiens ne disposant pas comme eux de l'avantage du déplacement ou du privilège d'opérer en terrain connu. Il est vrai que même en cas d'abolition du sous-marin, la France conserverait toujours la possibilité de faire obstacle au transit à travers Gibraltar avec ses seuls navires de surface. Mais le trafic à travers Suez et les Dardanelles pourrait recevoir une protection efficace de la flotte de surface italienne «*qui dans l'énoncé du problème est considérée comme de force égale à celle de la France*».¹⁴⁹

Grandi peut donc se croire autorisé à déclarer à Sir Graham le 22 novembre qu'en Italie l'idée d'abolir les sous-marins est en train de gagner de plus en plus d'adeptes, sans exclure toutefois que l'Italie puisse encore se désintéresser de la question s'il était tenu compte à Londres de sa demande de parité avec la France. C'est qu'il peut envisager la question de l'abolition d'un "esprit ouvert" et déployer sans grand risque,

¹⁴⁸DBFP, S.II, vol. 1, doc. 83, Graham à Henderson, 30 octobre 1929.

¹⁴⁹*Ibid.*, USMM, cart.3181/7, Promemoria *Ufficio Trattati*.

sur ce terrain stratégiquement neutre, les manoeuvres d'intimidation politique propres à sa «nouvelle diplomatie active»¹⁵⁰.

IV - L'ÉCHEC DES POURPARLERS PRÉALABLES : LES MEMORANDA FRANÇAIS ET ITALIEN DE DÉCEMBRE 1929 ET JANVIER 1930

En remettant à Manzoni la réponse du gouvernement français, Briand se dit convaincu qu'un accord entre Rome et Paris est réalisable. Pourtant cette réponse énonce des principes opposés à ceux de l'Italie. A la revendication de parité navale avec la puissance continentale la plus armée (théorie de la relativité des armements) la France oppose le principe de ses besoins absolus, de ses nécessités de sécurité, indépendants des besoins des autres puissances. Le gouvernement français réitère sa volonté de déterminer les besoins de sa flotte en fonction «*de la situation du pays sur trois mers*» et «*des exigences de son empire colonial*». Le tonnage qui en résulterait (non indiqué) serait susceptible de réduction seulement «*si, du point de vue politique il s'avérait possible d'accroître, dans le cadre de la SDN, les garanties de sécurité dont pourraient disposer les puissances méditerranéennes*» notamment par la conclusion d'une «*convention de non-agression et de garantie mutuelle*». Les autres points de l'argumentation française demeurent inchangés: préférence pour la méthode de limitation par «*le tonnage global*» et proposition de reprendre la formule transactionnelle de 1927, opposition à l'abolition de l'arme sous-marine, défense du principe de «*l'interdépendance des armements terrestres, navals et aériens*». Enfin, le

¹⁵⁰ADMAE, S. Y, 1918.40 Italie, vol.568, Conférence de Londres. Chargé d'affaires à Rome (Roger) à MAE (direction politique et commerciale), 25 novembre 1929. Pour Roger, le changement d'attitude italien paraît inspiré "par le souci de l'Italie de laisser à la France en ce qui concerne la non-abolition d'une arme jugée inhumaine la responsabilité d'une intransigeance dont elle profiterait elle-même ensuite tout en ayant évité de heurter sur ce point l'Amérique et l'Angleterre".

Vision corroborée par la campagne de presse italienne, inspirée par le palais Chigi et lancée dans la seconde quinzaine de novembre 1929, explicitant les termes du "do ut des" grandien. Notamment *La Stampa*, *Il corriere della Sera*, *Il mattino* des 12, 15, 16 et surtout *Il Mezzogiorno* du 14 novembre dans lequel on pouvait lire: «*La France de Berthelot croyait avoir trouvé dans l'Italie de Mussolini une alliée intéressée pour la question des sous-marins [...]. Mais l'Italie de Mussolini est très différente de celle des gouvernements passés. Avec Mussolini, l'Italie a finalement appris à agir dans son propre intérêt. "Do ut des" oui, mais dans le vrai sens romain du terme, c'est-à-dire que l'échange de concessions et de reconnaissance ne doit pas préjuger des droits acquis [...]. L'Italie peut se passer de sous-marins, pas de la parité avec la France*».

mémorandum passe totalement sous silence le problème de la parité entre les deux flottes¹⁵¹.

Manzoni et Grandi jugent le mémorandum français *inacceptable*, pourtant ils estiment que les conversations italo-françaises doivent se poursuivre¹⁵². La réponse italienne est remise au Quai d'Orsay le 21 décembre¹⁵³. Tout en admettant que «*la réduction des armements peut être encouragée par des pactes de non agression et de garantie mutuelle conclus dans le cadre de la SDN*» le gouvernement italien pense qu'un «*premier pas important et concret vers un accord de ce type serait l'heureuse conclusion des conversations en cours entre les deux gouvernements pour la stipulation d'un traité d'amitié et d'arbitrage et la solution des questions pendantes entre les deux pays*». Rome oppose au caractère absolu des besoins navals proclamés par la France, la relativité des nécessités de défense en relation avec l'armement des autres nations. Le gouvernement italien confirme être prêt à assumer «*a priori, comme limite de ses propres armements n'importe quel chiffre, même le plus bas pourvu qu'il ne soit dépassé par ceux d'aucune autre puissance continentale*». Il laisse au gouvernement français le soin de fixer ses chiffres, se réservant le droit de rejoindre la limite fixée si et quand il le jugerait opportun¹⁵⁴. Quand aux sous-marins, le mémorandum italien affirme qu'ils font encore l'objet d'études techniques mais qu'en principe, le gouvernement de Rome se déclare favorable à leur abolition¹⁵⁵.

En dépit des déclarations de bonnes intentions réciproques, l'intransigeance prévaut de part et d'autre, alourdissant l'atmosphère des relations déjà tendues entre Rome et Paris.

Les responsables de la diplomatie française persistent à ne voir dans la démarche italienne qu'une prétention de pur prestige, *abstraite* parce sans rapport avec une situation réelle et la dénoncent comme une manifestation de la volonté de Rome de

¹⁵¹DDI, S.VII, vol.8, doc.215, Manzoni à Grandi, 4 décembre 1929.

¹⁵²DDI, S.VII, vol.8, doc.253, Manzoni à Grandi, 4 décembre 1929.

¹⁵³DDI, S.VII, vol.8, doc.261, Grandi à Manzoni, 18 décembre 1929.

¹⁵⁴USMM, cart.2381. Le palais Chigi écrivait à Londres le 17 décembre: «*Notre programme est essentiellement relatif et se résume en la formule 'one-power-standart' respectivement aux marines des puissances continentales européennes. Cette exigence-base sauvegardée, nous ne ferions pas de difficulté sur l'acceptation de chiffres bas de tonnage global qui consentiraient toutefois un programme de remplacement de navires raisonnables*».

¹⁵⁵DDI, S.VII, vol. 8, doc.261, *ibid*, annexe.

transposer le problème des armements navals du plan technique au terrain politique¹⁵⁶. Ainsi Berthelot voit dans la proposition italienne d'accord bilatéral «*une tentative de marchander des concessions dans le domaine naval contre des concessions dans les négociations générales*»¹⁵⁷. Briand déclare à Manzoni que la France ne suivra pas l'Italie dans cette voie, précisant que les négociations en cours entre Rome et Paris pour la solution des questions en suspens sont «*une chose séparée*» des questions navales¹⁵⁸. Il affirme à Grandi que «*la parité n'est pas possible. La parité est une question de principe. La France est tout aussi intransigeante à la nier que l'Italie l'est à la demander*»¹⁵⁹. A Louis Aubert, conseiller écouté du président du Conseil Tardieu, la demande italienne apparaît "irréelle". A son avis l'accord de parité atteint entre l'Angleterre et les Etats-Unis avait correspondu à la fois à un point d'équilibre et à un point d'arrivée dû au fait qu'entre les deux nations une guerre était impensable, et qu'elles disposaient de ressources financières et industrielles comparables. Or ces conditions ne sont aucunement transposables au différend franco-italien :

«L'Italie, qui par sa presse, désigne chaque jour la portion de notre territoire et de nos droits qu'elle convoite, voudrait faire de la parité, dans ses relations avec la France, un point de départ [...]. L'Angleterre accepte la parité avec les Etats-Unis parce que ces derniers peuvent construire une flotte égale ou supérieure à la flotte britannique. Les Italiens eux disent: donnez-nous la parité, quoique nous n'ayons pas les moyens de la réaliser. Position irréelle»¹⁶⁰.

L'intransigeance des militaires rejoint celle des politiques. Les états-majors des trois armes s'accordent pour estimer qu'une reconnaissance de principe de la parité présenterait de graves inconvénients¹⁶¹. Elle représenterait une menace de nivellement

¹⁵⁶ASMAE, AF b.171, f.4, *Conferenza disarmo* Manzoni à Grandi, 30 janvier 1930.

¹⁵⁷ADMAE, 1918-1940, S.Y, Conférence de Londres, 569, vol.63, télég. Berthelot à de Fleuriau, 27 décembre 1929.

¹⁵⁸DDI, S.VII, vol.8, doc.272, Manzoni à Grandi, 21 décembre 1929.

¹⁵⁹DDI, S.VII, vol.8, doc.272, Grandi à Mussolini, 11 mars 1930.

¹⁶⁰ADMAE, papiers Tardieu, vol.248, note Louis Aubert à Tardieu sur la parité (non datée, probablement de fin janvier 1930). Thèse reprise mot à mot dans une note de Réquin à Weygand du 28 janvier 1930 in SHAT 7N3537, S.D.N.

¹⁶¹Le ministre de l'Air lui-même craignait une extension du principe de parité aux armements aériens de la France, de l'Italie et de la Grande Bretagne. En mars 1928, Austin Chamberlain l'avait envisagée au cours d'une conversation avec Paul-Boncour. On y avait vu l'expression d'une doctrine émanant de la *Royal Air Force*, inquiète du développement de l'aviation française depuis la guerre.

par le bas des armements français dans le cas où l'Italie ne pouvant atteindre ces chiffres nous convierait à descendre aux siens. Elle contredirait le caractère nettement "provisoire et révocable" des décisions prises à Londres auquel le gouvernement français avait subordonné son adhésion à la conférence. Même s'il ne s'agit que d'une parité de prestige, on ne peut sous-estimer la difficulté de revenir sur le principe admis dans une conférence ultérieure. Il s'ensuivrait que la parité de fait serait réalisée tôt ou tard. Elle laisserait présager nombre de difficultés le jour où l'attitude de l'Allemagne nous contraindrait à modifier le niveau de nos armements. Enfin la reconnaissance de la thèse italienne aurait pour effet de dévaloriser le caractère absolu des facteurs déterminant les niveaux d'armements propres à assurer la sécurité de chaque Etat. Deux pays différents ne pouvant avoir des besoins identiques, toute solution de parité apparaît "inique". Dans ce contexte, une réduction d'armements sans limite inférieure est également inconcevable¹⁶².

Ces idées, synthétisées, forment la teneur du mémorandum français du 3 janvier 1930. Le gouvernement français y «*constate avec regret que le gouvernement italien ne peut adhérer au principe du pacte méditerranéen avant la conclusion du traité bilatéral franco-italien et de la solution des questions pendantes*», et affirme que, étant donné la différence des besoins respectifs «*un principe abstrait comme celui de la parité ne peut constituer la base d'une solution équitable*»¹⁶³. Il ne s'agit donc pas de contre-proposition mais bien d'un refus pur et simple opposé par la France aux demandes italiennes. Les ambassadeurs britanniques accrédités à Paris (Tyrrell) et à Rome (Graham) ne s'y trompent pas. Ils réfèrent à Whitehall qu'après une telle réponse il ne faut pas s'attendre à d'autres négociations avant la conférence, et qu'il s'agit là d'un facteur inquiétant¹⁶⁴.

On assiste parallèlement à un durcissement de la position italienne. Dès le 8 novembre, le conseil italien avait réaffirmé «*l'indéfectible nécessité du droit à la parité navale avec la France*»¹⁶⁵ et le 10 janvier 1930, Mussolini envoie à Grandi, en partance pour Londres, un télégramme qui ne laisse aucun doute sur la détermination italienne :

¹⁶²Sur tous ces points, cf. SHM 1BB2/191, rapport du général Serrigny faisant la synthèse des avis des ministères intéressés sur la parité, pour le CSND, 14 novembre 1929.

¹⁶³DDI, S. VII, vol.8, doc. 293, mémorandum Briand pour Manzoni, 3 janvier 1930, p.316-317.

¹⁶⁴DBPF, S. II, vol.1,doc.135, Graham à Henderson, 10 janvier 1930 et *ibid.*, doc.138, Tyrrell à Henderson, 15 janvier 1930.

¹⁶⁵ACS, *Verbali delle adunanze del Consiglio dei ministri*, vol.18, 8 novembre 1929.

«Mon viatique pour la Conférence de Londres est le suivant: je considère comme un crime de “lèse-patrie” et une catastrophe politico-morale pour le régime fasciste la renonciation à la parité navale avec la France. Cette parité a été acquise à la Conférence de Washington. Y renoncer aujourd'hui équivaudrait à diminuer de façon irréparable la stature de l'Italie dans le monde. Cela ne doit pas être et ne sera pas, fut-ce au prix de faire sauter la Conférence de Londres»¹⁶⁶.

Le 19 janvier, le parti national fasciste renchérit déclarant dans son organe de presse *Foglio d'ordini* :

«Une des questions préjudicielles [...] est celle de la parité navale avec la France [...]. Y renoncer est impossible de la manière la plus absolue. Que la parité se fasse davantage vers le haut, davantage vers le bas, où au niveau actuel importe peu. L'essentiel est que le droit à la parité soit conservé dans le nouveau protocole. Il se peut que l'écueil de la parité italo-française fasse couler à pic la barque des Argonautes londoniens en quête de la paix. Une telle éventualité, pour une telle cause, nous laisse parfaitement indifférents»¹⁶⁷.

Selon l'état-major italien, la question de la parité navale avec l'Italie est complètement déformée en France: on ne veut y voir qu'une prétention de pur prestige, que Paris pourrait accueillir, faisant ainsi une "concession gracieuse" à l'Italie. Mais l'Italie est un Etat souverain, maître de sa politique et de son avenir *par inter pares*. Sa souveraineté lui permet *«d'atteindre en matière d'armements les chiffres les plus élevés»* et *«aucun autre Etat ne peut le lui interdire. Si, du fait de la solidarité qui régit la communauté internationale, elle estime devoir faire des coupes dans ses armements c'est une autolimitation qu'elle s'impose à elle-même...»*. L'état-major de la Marine conteste également les arguments avancés par la France pour justifier sa prétention à disposer d'une flotte supérieure en fonction de ses besoins absolus. Les Français arguent d'abord de la nécessité de renforcer l'armée métropolitaine en temps

¹⁶⁶ASMAE, *Fondo Lancellotti, Gabinetto, bobina 1*, 10 janvier 1930.

¹⁶⁷*Foglio d'Ordini* du 19 janvier 1930.

de guerre en transportant des troupes de couleur, insistant sur le péril qu'une flotte de force égale pourrait représenter en Méditerranée. Les Italiens font observer qu'en cas de neutralité ou d'alliance italienne ce danger n'existe pas. Dans les autres cas de figure le problème du désarmement se réduirait aux garanties de sécurité prévues par les traités. L'hypothèse envisageable pour la France étant principalement celle d'un conflit avec l'Allemagne, en cas d'attaque du fait de cette dernière le Pacte de Locarno prévoit l'assistance de la Grande Bretagne et de l'Italie. Bien sûr, reste l'hypothèse d'un conflit limité à la France et à l'Italie. Mais la France ne peut décemment rechercher la sécurité d'un tel passage dans le cadre d'une conférence sur le désarmement naval, surtout pour prétendre que l'Italie y accepte une position d'infériorité¹⁶⁸. L'argument relatif aux nécessités d'une défense simultanée sur trois façades maritimes n'emporte pas non plus l'adhésion. En premier lieu parce qu'une telle situation ne peut se vérifier que dans le cas où la France se trouverait opposée à une coalition. Dans les hypothèses couvertes par le Pacte de Locarno ou les pactes orientaux, la France n'aurait à défendre que la côte atlantique et en cas de conflit contre l'Italie, la Méditerranée seulement. Elargissant la discussion aux approvisionnements, les experts navals italiens posent ironiquement le problème en ces termes : *«Est-ce une faiblesse ou une force que de pouvoir choisir une des deux côtes pour les acheminer en toute sécurité ?»* En cas de guerre franco-italienne, l'Italie ne serait par exemple en mesure de menacer les approvisionnements vers les côtes atlantiques que par des raids sporadiques. L'Italie est dans une position beaucoup moins favorable, dans l'incapacité où elle se trouve de choisir ses voies d'approvisionnements : Gibraltar, Suez et les Dardanelles constituent des passages obligés, les fourches caudines de l'alimentation de son peuple et de ses industries de guerre. Et l'état-major italien de se demander : *«que veut donc la France ?»* Que l'Italie reconnaisse que ses destinées dépendent du bon vouloir français ? La France concentrant toute sa flotte en Méditerranée disposerait déjà d'un avantage certain sur une force italienne équivalente, a fortiori pourrait-elle avec une flotte prépondérante, imposer un blocus inexorable à l'Italie ou la réduire à l'impuissance¹⁶⁹.

Enfin, l'argument colonial est réfuté. L'histoire enseigne en effet que les colonies se défendent sur le théâtre principal des opérations, c'est-à-dire sur le champ de bataille

¹⁶⁸USMM, cart.3172, aspects politico-techniques de la Conférence de Londres sur la nécessité de parité des forces avec la puissance continentale la plus armée, partie III, p. 92-93.

¹⁶⁹*Ibid.* USMM, cart.3172 cit. et *Popolo d'Italia*, 30 décembre 1929.

européen : au début de la Première Guerre mondiale, l'amiral Fischer n'avait pas dispersé la *home fleet* mais l'avait au contraire concentrée dans les eaux britanniques. L'Italie n'est d'ailleurs pas en mesure d'inquiéter les possessions coloniales françaises d'Afrique occidentale, d'Asie ou du Pacifique en disloquant partie de sa flotte de Méditerranée parce qu'elle se trouverait immédiatement en position d'infériorité comparativement aux forces françaises déployées dans cette mer. Elle est d'ailleurs dépourvue de bases navales et points d'appuis pour des forces croisant dans les mers lointaines. Les bureaux de la *Regia Marina* estiment en bref que la France préfère ignorer que c'est surtout le besoin de sécurité qui justifie la demande italienne parce que l'Italie est géographiquement, économiquement, stratégiquement le pays le plus vulnérable des puissances navales. La parité navale apparaît en conséquence comme le «*minimum exigible au dessous duquel on ne peut descendre. Elle est inspirée par le désir de contribuer à la réduction des armements de la manière la plus valable qu'aucune nation ait peut être fait valoir à ce jour, mais en même temps elle est dictée par les indérogeables nécessités de sécurité de l'Italie et la considération de son importance dans le monde*»¹⁷⁰.

Finalement, suite à la fin de non-recevoir opposée par la France, les conversations italo-françaises sont suspendues. L'Italie se rendra donc à Londres en disposant d'une totale liberté de manoeuvre. Pourtant Grandi paraît sincèrement affecté par l'interruption des pourparlers et se refuse à la considérer comme mettant un terme à toute possibilité d'entente¹⁷¹. L'ultime contact entre Grandi et Briand avant l'ouverture de la conférence a lieu le 15 janvier à Genève. Grandi considérant toujours la contre-proposition française comme inacceptable, Briand lui suggère une autre solution : la parité des programmes prenant comme point de départ le statu quo. La proposition est rejetée par le ministère des Affaires étrangères italien, mais elle réapparaîtra ultérieurement¹⁷².

¹⁷⁰*Ibid*, USMM, cart.3172.

¹⁷¹Comme on peut le déduire du ton adopté par la presse italienne, laquelle considérait «*close la phase des négociations préliminaires*», en rejetant, mais sans acrimonie, la responsabilité de leur échec sur la France. Beaumarchais jugeait le ton «*au total assez modéré et cherchant à ne pas envenimer la polémique*». Virgilio Gayda, journaliste connu pour exprimer l'opinion du Palais Chigi exprimait «*son regret de voir la France et l'Italie se présenter à la Conférence de Londres en complet désaccord*», soutenant que «*la demande italienne n'avait rien d'exagérée*» et se refusait à parler déjà «*d'incompréhension française*». Cf. *La Tribuna* et *Il Giornale d'Italia* du 11 janvier 1930, et ADMAE, S. Y, vol. 579, Conférence navale de Londres, Beaumarchais à Briand, 15 janvier 1930.

¹⁷²DDI, S.VII, vol.8, doc.308, Promemoria Grandi à Mussolini sur son entretien avec Briand, 15 janvier 1930.

V - L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS TECHNIQUES

La Conférence navale de Londres est inaugurée le 21 janvier 1930 par le roi George V dans la galerie royale de la Chambre des Lords. Mac Donald en est élu président, à l'unanimité.

De janvier à avril 1930, au cours des six séances plénières on se contente de ratifier des décisions arrêtées ailleurs. Les chefs de délégation se bornent à émettre des déclarations d'intentions destinées principalement à l'opinion internationale¹⁷³.

Le poids des travaux repose sur le premier comité qui prend les décisions de caractère politique et sur le comité des experts qui lui tient lieu de consultant technique¹⁷⁴.

A - La première phase des négociations : la méthode de limitation.

1) La stratégie française à la conférence

La délégation française arrive à Londres avec un bagage d'instructions claires, fruits d'une préparation soignée. Pour la France qui ne conçoit pas de réduction ou limitation des armements hors du cadre tracé par la SDN, les questions de méthode doivent être discutées en premier lieu. Les questions de chiffres - réservées jusqu'à nouvel ordre à la future conférence générale du désarmement - ne pourront être

¹⁷³La délégation française était composée des délégués André Tardieu, président du Conseil Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, Georges Leygues, ministre de la Marine, François Pietri, ministre des Colonies, Aimé de Fleuriau, ambassadeur à Londres, René Massigli, chef du service de la SDN au Quai d'Orsay. Les conseillers militaires étaient le général Réquin, conseiller militaire de la délégation française à la SDN, l'amiral Violette, chef d'état-major de la Marine, assisté des contre-amiraux Descotte-Genon et Darlan et du lieutenant de vaisseau Deleuze. L'agrégé Louis Aubert complétait la délégation. La composition de la délégation italienne révélait l'importance prise par les "experts" navals dans la défense des intérêts italiens à la conférence. Dino Grandi et l'ambassadeur Bordonaro étaient en effet flanqués de deux amiraux: le ministre de la Marine Sirianni et Alfredo Acton, réputés "coriaces". L'amiral Burzagli, chef d'état-major de la *Regia Marina* était également venu à Londres en qualité de conseiller accompagné d'un groupe de treize officiers experts (notamment les lieutenants de vaisseau F. Ruspoli et G. Raineri-Biscia).

La nomination de deux amiraux allait à l'encontre des intentions annoncées par Hoover et Mac Donald de maintenir les négociations hors de la compétence des "experts navals". Elle motiva même une protestation de l'ambassadeur britannique auprès du Palais Chigi. Grandi défendit ce choix prétextant que Sirianni et Acton avaient été désignés en qualités de "civils", le premier comme ministre, le second en tant que sénateur. PRO. Adm 116/2690 cité in JW. Roskill, *Naval policy ...*, *op.cit.*, p.251.

¹⁷⁴G. Bernardi, *Il disarmo navale ...*, *op.cit.*, p.235 et Lefebvre d'Ovidio, *L'Italia e la Conferenza navale di Londra ...*, art. cit., p.643.

examinées qu'ensuite, sous peine de voir les conditions du tonnage discutées sans lien avec les problèmes de sécurité et d'interdépendance des armements¹⁷⁵.

Comme Tardieu le déclare à Mac Donald qui lui demande (le 22 janvier) comment il envisage les conversations avec les Italiens :

«Ce qu'il faut éviter, c'est que la discussion s'engage sur des sujets trop généraux où la psychologie prendrait le pas sur le tonnage»¹⁷⁶.

Il faudra tenter d'établir d'emblée un accord avec la délégation britannique sans forcer le cours des négociations *«parce que nous ne sommes pas demandeurs et n'avons nul besoin d'aboutir à tout prix»¹⁷⁷* et que c'est Paris qui tient en définitive entre ses mains les clefs du succès ou de l'échec de la conférence. De l'importance qui sera ou ne sera pas concédée à sa flotte dépend en effet l'aménagement des flottes des quatre autres puissances navales, et la France dispose de toute façon des ressources nécessaires à la réalisation de son programme naval¹⁷⁸.

Les plénipotentiaires français sont néanmoins conscients qu'à un certain stade des négociations il deviendra impossible de s'opposer à une discussion sur les chiffres, mais ils prévoient de placer alors les Britanniques devant l'alternative suivante: ou Mac Donald et l'Amirauté acceptent les chiffres français (fixés à 800.000 tonnes) correspondant aux nécessités navales du pays ou ils devront prendre en considération la question des garanties de sécurité en adhérant au projet de pacte méditerranéen et en exerçant d'énergiques pressions sur l'Italie pour la contraindre à accepter un tonnage nettement inférieur à celui de la France¹⁷⁹. Les directives imparties à la

¹⁷⁵On trouvera un historique de la politique française avant et durant la conférence dans ADMAE , S.Y., vol. 576, Conférence navale de Londres. Note circulaire de Laboulaye aux principaux postes, 15 juin 1930 ainsi que dans ADMAE, S.Y., vol 567, SDN, Massigli à MAE, 17 septembre 1929.

¹⁷⁶SHM 1BB2/192, Conférence de Londres, compte rendu d'un entretien Tardieu-Mac Donald, 22 janvier 1930.

¹⁷⁷ADMAE, S. Y.; note Laboulaye, 15 juin 1939, *op. cit.*

¹⁷⁸Avant la deuxième séance plénière Darlan évaluait ainsi les possibilités d'action de la France: *«Tout à l'heure, deuxième grande séance de la conférence. La situation est la suivante: - Les Anglais, très entêtés, ont peur de Tardieu et nous font des avances. Ils ont déjà fait quelques concessions. - Les Américains, très divisés entre eux, pas d'accord avec les Anglais, nous font de bonnes manières. - Les Japonais, fermes, dignes et renfermés, tiennent leur os fortement et sont portés à être bien avec nous. - Les Italiens, orgueilleux, hargneux, impérialistes, paraissent avoir déplu à tout le monde. - Les Français ont une excellente position et paraissent presque les maîtres du jeu. Souhaitons qu'ils sachent utiliser ces atouts».*

in Alain Darlan, *L'amiral Darlan parle*, Paris, Amiot-Dumont, 1952, p.32-33, lettre du 23 janvier 1939.

¹⁷⁹SHM 1BB2/191, position de la Guerre sur la Conférence de Londres, 14 octobre 1929. Avant même que la réponse du gouvernement français à l'invitation de Mac Donald pour la conférence n'ait été

délégation française en matière de "parité" sont en effet intransigeantes: Il ne faudra accepter aucune solution qui pourrait constituer, de jure ou de facto, une reconnaissance même indirecte de la parité, et obtenir pour la flotte française un supplément de tonnage de 200.000 tonnes par rapport à l'Italie. Nos représentants se conformeront à ce schéma tout au long de la conférence.

2) La tentative française d'accord avec la Grande Bretagne

Dans les premiers jours, la conférence aborde les questions préliminaires du désarmement naval, à savoir les critères techniques des méthodes de limitations - par tonnage global ou par catégories.

Tardieu et Briand indiquent dès les premiers entretiens avec leurs homologues anglo-américains la possibilité de dégager un compromis. L'un des objectifs est d'écarter d'emblée toute discussion sur la parité de principe. Tardieu ayant fait admettre, avec l'appui du secrétaire d'Etat américain Stimson, le principe d'un examen préalable de la "proposition transactionnelle révisée française" (méthode générale de limitation par le tonnage global atténué par de larges droits de transferts) il s'agit pour Mac Donald d'évaluer comment les besoins respectifs des puissances pourront être satisfaits par l'application de cette méthode qui s'oppose à la thèse britannique de limitation dite "par catégories"¹⁸⁰. Il revient à l'expert du service français de la SDN, Massigli, d'expliquer comment on peut rapprocher les thèses en présence :

«Entre ces deux termes, le gouvernement français a cherché un compromis. Il a proposé que le tonnage global maximum¹⁸¹ étant fixé pour

rédigée, le ministère de la Guerre prédisait: *«Il n'est pas possible de compter que la conférence projetée s'en tiendra à l'examen des principes et de méthodes et laissera le soin à la conférence préparatoire de fixer ultérieurement les chiffres [...]. L'armée ne veut pas se prêter à cette manœuvre probable».*

Voir également ADMAE, S.Y., vol.576, note Laboulaye, cit., confirmé par PRO.CAB 29/128, minutes de la réunion de la délégation britannique, 13 février 1930 à la Conférence navale.

¹⁸⁰FRUS, 1930, vol. I, p. 6-7, Stimson à Cotton, 23 janvier 1930 et DDI, S.VII, vol. 8, doc. 230, promemoria Grandi sur ses entretiens avec Gibson et Mac Donald, 22 janvier 1930. Les méthodes de limitation par tonnage global et par catégories sont présentées infra, p 23-24.

¹⁸¹Celui-ci devait être entendu comme incluant maximum de déplacement unitaire et de calibre des pièces d'artilleries. Quatre catégories étaient proposées : *capital-ships*, croiseurs de ligne et destroyers, navires auxiliaires, sous-marins.

chacun, la répartition de ce tonnage par catégorie fasse l'objet d'une déclaration publique au moment de la signature de la convention, chaque puissance se réservant le droit de transférer une certaine proportion du tonnage d'une catégorie à l'autre».

Un préavis obligatoire serait notifié avant l'exécution du transfert¹⁸². La délégation française espère ainsi conserver un tonnage segmenté certes, mais suffisamment flexible pour permettre la prise en compte des développements techniques et de la diversité des circonstances de conflits à prévoir¹⁸³.

Surtout, avec l'adoption de la "proposition transactionnelle révisée" la délicate question de la parité théorique des marines française et italienne serait écartée. Comme Georges Leygues l'explique au secrétaire du CSDN à la veille de la conférence :

*«Si la marine italienne, pour une question de prestige, exagérât ses besoins et inscrivait dans les colonnes des tableaux annexés au projet de convention les mêmes chiffres que nous, on peut estimer que le niveau auquel la parité se trouverait réalisée serait trop élevé pour qu'elle puisse l'atteindre dans la durée d'une convention limitée».*¹⁸⁴

Le préavis obligatoire et la déclaration préalable conférant une publicité à toute modification de la répartition d'une classe de navires à l'autre retireraient à l'Italie l'avantage d'un "coup de surprise" éventuel, permis par la flexibilité de ses programmes et de ses chantiers de constructions. Mac Donald n'exclut pas un arrangement sur ce point : il accepte la proposition de Tardieu de créer un comité restreint chargé de préparer un rapport portant principalement sur le pourcentage des transferts autorisés et la méthode à appliquer pour évaluer la valeur du tonnage transféré.

3) L'attitude italienne : une non-stratégie

¹⁸²ADMAE, Papiers Tardieu, Conférence navale de Londres - rapports et notes, compte rendu d'une conversation entre Tardieu, Briand, Leygues, Pietri, Massigli et Mac Donald, Henderson, Alexander et Graigie, 22 janvier 1930. Déclaration de Massigli dans USSM cart 3175, Conférence navale, compte rendu de séance du premier comité, 31 janvier 1930.

¹⁸³SHM 1BB2/191 G. Leygues à Briand, 14 août 1929.

¹⁸⁴*Ibid.*, G. Leygues à général Serrigny, 10 novembre 1929.

Durant toute cette phase des négociations, la délégation italienne surprend par sa passivité. Grandi refuse systématiquement de se prêter à toute discussion sur les questions de nature technique tant que les questions de principe ne sont pas réglées¹⁸⁵. Il demande ainsi que la définition des proportions à établir entre les cinq flottes (coefficients de relativité ou *ratios of strength*) et le niveau maximal servant de base de calcul à la limitation des armements de chaque pays fassent l'objet de questions préalables. La délégation italienne se refuse en conséquence à produire aucun chiffre absolu concernant la situation de sa flotte ou d'indiquer aucun programme de constructions. Ceux-ci restent déterminés par les chiffres que présentera la France¹⁸⁶. A Mac Donald qui juge cette attitude *rather negative*, Grandi se contente de répondre «*qu'il n'a pu convaincre ses conseillers navals de produire un programme*»¹⁸⁷. Ce comportement attentiste n'est pas pour déplaire aux représentants français qui considèrent qu'en agissant de la sorte l'Italie prend le risque de s'isoler et de s'engager dans une impasse, Réquin note à la fin janvier :

*«Les Italiens commencent à fatiguer les autres en se retranchant dans leurs prétentions à la parité avec nous sans la justifier autrement que par la nécessité d'éviter un échec à Mussolini. Ils me paraissent commettre une faute qui leur est habituelle, c'est-à-dire s'isoler de la négociation».*¹⁸⁸

Grandi, sans paraître craindre l'isolement de l'Italie à la conférence, ne se fait cependant guère d'illusion sur la possibilité de maintenir cette position. Le développement des conversations entre chefs de délégations confirme l'impression que se profile une tentative de réinstaurer l'entente navale franco-anglaise de juillet 1928. Cette entente avait été à l'époque tuée dans l'oeuf par Rome et Washington.

¹⁸⁵Bousculant l'ordre du jour de la 3e séance plénière, il posa aux chefs de délégations deux questions de principe en demandant l'examen préalablement aux questions de méthodes : «1) *sur la base de quelles proportions réciproques des forces chacun de nous est-il prêt à accepter une restriction de notre droit à avoir les mains libres en matière d'armements?*

2) *Entendons-nous parvenir à une effective réduction des armements?»*

in DDI, S.VII, vol. 8, doc. 335, Grandi à Mussolini, Londres 29 janvier 1930; ainsi que ADMAE, S.Y., vol. 210, Conférence navale de Londres, Massigli à Briand, 27 janvier 1930.

¹⁸⁶Conférence navale de Londres 1930. Compte rendu de la 2e séance plénière, 23 janvier 1930.

¹⁸⁷PRO.CAB 29/128 et PRO.ADM 116/2747, "Minutes" de la réunion Mac Donald-Grandi du 28 février 1930.

¹⁸⁸ADMAE, *ibid.*, où la déclaration de Grandi, selon Massigli «*a été l'objet d'une discussion confuse, dans laquelle le représentant italien s'est trouvé peu à peu isolé; Mac Donald en particulier a pris très nettement position contre sa thèse*», et SHAT/SDN 7N3537, Réquin à Weygand, 25 janvier 1930.

Mais l'appui américain ferait défaut cette fois : on peut en effet craindre qu'une fois résolu le différend portant sur le nombre des croiseurs qui l'oppose à l'Amirauté britannique, le secrétaire d'Etat Stimson ne soulève plus d'objections face à la volonté manifestée par les Anglais et les Français de traiter à leur guise les autres questions débattues à la table de la conférence.

Autre source d'inquiétude pour Grandi, l'attitude intransigeante qu'il assume à Londres par la volonté du Duce n'emporte pas l'adhésion des amiraux italiens qui voient là le danger d'aggraver le déséquilibre des forces en Méditerranée. Le ministre de la Marine Sirianni, tout en se référant à la réserve générale présentée par la délégation italienne, maintient, en dépit des instructions de son collègue des Affaires étrangères, le dialogue ouvert au sein du premier comité. Ainsi, au cours des premières séances des 31 janvier et 4 février après avoir rappelé que *«la délégation italienne continue à être convaincue du bien fondé et de l'équité du principe du tonnage global»*, l'amiral observe avec satisfaction *«que la proposition française dans sa forme révisée a posé comme base du système de limitation 'la fixation du tonnage global que chacune des puissances s'engage à ne pas dépasser' et non plus 'le tonnage global à atteindre avant l'expiration de la convention' comme c'était le cas dans la proposition présentée à Genève en 1927 par M. Paul-Boncour»*. Ce qui permet à Alexander, président du premier comité de prendre acte aussitôt que *«le représentant de l'Italie appuie de manière générale l'idée fondamentale de la proposition française [...]»*¹⁸⁹.

Le consentement tacite donné ainsi par Sirianni à la proposition transactionnelle française au risque de sacrifier la parité de principe, laisse entrevoir la préférence des militaires italiens pour un accord sur les programmes de constructions qui pourrait se solder par une réduction effective du tonnage du statut naval français¹⁹⁰.

¹⁸⁹USMM cart 3175, 1ère et 2e séances du premier comité de la Conférence de Londres, 31 janvier et comptes rendus, 4 février 1930.

¹⁹⁰Grandi s'en plaignait au Duce en ces termes après deux entretiens avec Tardieu, Briand et la délégation britannique : *«Briand a répété sa proposition de Genève (parité des programmes de constructions en prenant pour base le statu-quo actuel) du 15 janvier [...]. Ici, certains parmi nos amiraux préféreraient s'entendre avec la France, au préjudice de la parité. Ils nourrissent l'illusion qu'en sacrifiant la parité et en présentant un programme naval inférieur à celui de la France, celle-ci consentirait (tout en maintenant ses programmes toujours supérieurs aux nôtres) d'abaisser de quelque chose les limites déjà fixées du statut naval. 'Nous ferions le sacrifice de la parité, disent-ils, mais en compensation nous aurions quelques navires de moins contre nous'. Illusions! Le statut naval est fait contre l'Angleterre plus encore que contre l'Italie. La politique de la France ici à Londres se résume à*

De fait, les prétentions avancées côté italien ont pour effet de convaincre les autres délégations qu'un accord de longue durée sur le tonnage se heurtera à des difficultés insurmontables. Au contraire il leur semble (et la disponibilité démontrée sur ce point par les marins italiens n'est pas étrangère à cette orientation) que des accords portant sur des programmes de construction pour une période limitée et qui, à ce titre ne soulèveraient aucune question de principe, pourraient déboucher sur un accord¹⁹¹. Sans exclure la possibilité d'un compromis comme *ultima ratio*, Grandi ne semble pas être effrayé outre mesure par l'épouvantail de "l'isolement" que d'aucuns agitent devant lui. Le 29 janvier, il rend ainsi compte de son attitude au Duce :

«Je ne dis pas que la parité avec la France ne puisse être atteinte au cours de la conférence (je suis sceptique et pour l'instant je ne pense pas que la France se persuade de nous rejoindre sur ce terrain) d'une autre manière et par d'autres méthodes, mais il est certain que si la délégation italienne avait dévié d'un seul millimètre de la voie tracée initialement [...] pour éviter le soi-disant "isolement" que tous - même ici - craignent, crois bien, Président, que nous n'aurions pas seulement compromis le principe de parité avec la France, mais que nous serions empêtrés dans une nasse de laquelle nous n'aurions pu sortir qu'en sacrifiant un peu du prestige du fascisme»¹⁹².

Il est vrai que le hiérarque suit les instructions imparties par son chef. Mussolini confirme son intransigeance en télégraphiant quelques jours plus tard :

«Tu as interprété fidèlement mes instructions. Il faut tenir bon et ne pas craindre le prétendu isolement. Mieux vaut isolés que diminués»¹⁹³.

L'Italie ne doit à aucun prix se laisser emprisonner dans le filet des accords particuliers franco-britanniques par lesquels la Grande-Bretagne compte s'assurer

ceci : que les grandes puissances mondiales prennent acte, à travers une reconnaissance solennelle des amples programmes navals annoncés [...] de ses statuts navals. Voilà tout».

In DDI, S.VII, vol. 8, doc. 327, Promemoria Grandi a Mussolini, 25 janvier 1930 et doc. 335, *ibid.*, 29 janvier 1930.

¹⁹¹Conclusions tirées de la note de Laboulaye à Briand pour les principaux postes faisant l'historique et la synthèse de la conférence navale, in ADMAE, S.Y., vol. 376, cit.

¹⁹²DDI, S.VII, vol. 8, doc. 335, Grandi à Mussolini, 29 janvier 1930.

¹⁹³*Ibid.*, doc. 343, Mussolini à Grandi, 3 février 1930.

l'appui français en prévision des questions qui ne manqueront pas de l'opposer aux deux autres puissances océaniques et la France contourner l'écueil de la parité avec l'Italie tout en faisant entériner l'intangibilité de son statut naval.

Certes, campant sur cette position négative l'Italie court le risque de voir la Conférence se conclure par un accord à quatre dont elle se trouverait exclue. Grandi envisage cette perspective apparemment sans états d'âme dans un rapport qu'il adresse au chef du gouvernement à la mi-février :

«L'Angleterre d'abord, l'Amérique et le Japon ensuite, trouveront que l'avantage d'inclure la France (dans l'accord) vaut bien le désavantage relatif d'en exclure l'Italie. Voilà pourquoi, Président, à un certain moment et précisément vers la fin, nous serons certainement (en admettant que la conférence parvienne dans l'intervalle à quelque résultat concret) seuls contre tous. Ceci est-il pour m'effrayer ? Non [...].

La logique de toutes les conférences sur le désarmement est la même pour les peuples qui n'entendent pas accepter la suprématie des autres: s'armer [...].

De toute façon, la Conférence de Londres aura pour nous ces trois résultats:

- 1) d'avoir démasqué la France,*
- 2) d'avoir fait de la bonne propagande pour le fascisme,*
- 3) d'avoir donné à l'Italie le sens, je dirais "plastique" et immédiat de la nécessité de nouveaux sacrifices pour compléter nos armements navals, terrestres, aériens».*¹⁹⁴

Velléité de se "dédouaner" vis-à-vis des éléments anti-sociétaires majoritaires du PNF; tentative de justifier a priori l'échec prévisible d'un comportement attentiste inadapté à l'environnement d'une diplomatie multilatérale ou aveu du caractère purement instrumental du prétendu "pacifisme" fasciste favorable à la réduction réelle des armements, il y a sans doute un peu de tout cela dans les propos du ministre *degli Esteri*. Pourtant, le *non-possumus* exprimé par ce dernier dans la formule *«Il nous convient de nous taire et d'attendre»* se trouve de plus en plus ouvertement confronté

¹⁹⁴DDI, *ibid*, doc. 363, Grandi à Mussolini, 13 février 1930.

au "possibilisme" des représentants de la *Regia Marina* enclins à un accommodement sur la base de la proposition transactionnelle (de 1928) révisée¹⁹⁵.

B - La question des sous-marins - abolition ou limitations d'emploi

La 4^e session de la conférence navale est consacrée au problème de l'arme sous-marine (11 février).

Le trait caractéristique de cette séance est le repli sur toute la ligne des positions anglo-américaines. Alexander et Stimson conscients qu'ils ne parviendront pas à faire admettre l'abolition des submersibles, concentrent leurs efforts sur la solution intermédiaire consistant à réduire le tonnage unitaire et global consenti à chaque puissance et à limiter leur emploi dans la guerre commerciale¹⁹⁶. Le ministre français de la Marine Georges Leygues rétorque que le sous-marin est un bâtiment de guerre comme les autres, et qu'il s'agit d'une arme surtout défensive indispensable aux marines de second rang. Le ministre français consentirait toutefois à des restrictions d'emploi, du genre de celles qui avaient été présentées par le délégué américain Elihn Root lors de la Conférence de Washington, qui obligeaient les sous-marins à respecter les mêmes règles dans leurs actions contre le trafic que les navires de surface (reconnaissance préalable et mise à l'abri des passagers). Il déclare que la France est prête à signer au cours de la conférence une convention visant à limiter l'emploi illégitime des submersibles¹⁹⁷, tout en sachant ces contraintes difficilement compatibles avec les caractéristiques des sous-marins.

Grandi évite de se prononcer pour l'une ou l'autre des thèses en présence. «*L'idée de l'abolition des sous-marins, déclare-t-il, suscite en Italie un sentiment de perplexité, et pas seulement dans les milieux navals [...]*» c'est pourquoi «*l'Italie considère la question [...] d'un esprit ouvert*». Le chef de délégation italienne n'émet aucune objection de principe à l'encontre des thèses anglo-américaines, tout en marquant sur

¹⁹⁵Après Sirianni, c'était le ministre plénipotentiaire Rosso qui laissait entrevoir à Massigli la possibilité d'un accommodement à partir du nouveau projet français qui parlait "*du tonnage maximum à ne pas dépasser et non plus de tonnage à atteindre*", sous réserve pour l'Italie de revendiquer les mêmes chiffres que la France. Massigli se disait prêt "*à entrer dans une telle discussion*", *ibid*, doc. 349. Memorandum Rosso sur un entretien avec Craigie et Massigli, 4 février 1930.

¹⁹⁶Ce dernier point coïncidait avec l'esprit des résolutions Root qui, dans le Traité de Washington préconisait l'interdiction de l'utilisation du sous-marin contre les navires marchands. ADMAE, S.Y., 1918-1940, vol. 571, Conférence navale de Londres, compte rendu de la 4e séance plénière, 11 février 1930. *Ibid*. Massigli à Briand, 11 février 1930 et SHAT 7N 3537, Réquin à Weygand, 12 février 1930.

¹⁹⁷ADMAE, S.Y., vol. 571, *ibid*, compte rendu 4e séance plénière, 11 février 1930.

divers points son accord avec les conceptions françaises. Il reconnaît que «*le sous-marin est l'arme du moins armé contre ceux qui sont armés plus puissamment*» et il subordonne son abolition à l'agrément préalable de toutes les puissances navales et à la suppression simultanée des navires de ligne¹⁹⁸. Cette prise de position pour le moins flexible s'explique par des considérations financières et navales antagonistes. D'une part, le système de mesures défensives engendré par l'emploi de l'arme sous-marine et le rythme accéléré des constructions de submersibles français au cours des deux années précédentes auquel l'Italie s'efforce de répondre tonne pour tonne, grèvent les budgets italiens de façon insupportable. Mais le gouvernement doit également tenir compte des avis des bureaux de la *Regia Marina*. Or ceux-ci ne sont pas disposés à abandonner l'arme sous-marine sans contrepartie comme l'indiquent les directives émises par l'état-major à l'intention de la délégation italienne à Londres :

*«parce qu'il serait suicidaire de renoncer au sous-marin sans une contrepartie adéquate on pourrait déclarer que l'Italie est prête à rayer tous les submersibles, et tous les navires de surface au-dessus de 10 000 tonnes, à la condition que toutes les nations maritimes fassent simultanément de même».*¹⁹⁹

La *Regia Marina* est consciente de l'énorme répercussion qu'une telle proposition ne manquerait pas d'avoir en Angleterre et aux Etats-Unis mais indique qu'elle ne pourrait compenser totalement les inconvénients militaires que la renonciation à l'arme sous-marine représenterait pour l'Italie. Dans un document rédigé en marge de la réunion du 11 février, l'expert naval de la délégation italienne, lieutenant de vaisseau Bonzani, écarte d'emblée l'éventualité d'une abolition de l'arme sous-marine du fait des oppositions prévisibles de la France et du Japon. Il ne veut prendre en considération que les limitations qu'on pourrait imposer à son emploi. Il observe à ce propos que l'acheminement des approvisionnements constituant la mission primordiale impartie à la marine italienne un usage illimité des sous-marins contre les

¹⁹⁸ADMAE, S.Y., Int. 1918-1940, Conférence navale de Londres, compte rendu de la 4e séance plénière, 11 février 1930.

¹⁹⁹G. Bernardi, *Il disarmo navale...*, op. cit., p. 270. Directives de l'état-major de la *Regia Marina* pour la délégation italienne à Londres, 30 décembre 1929.

navires de commerce serait très dommageable à l'Italie²⁰⁰, mais que limiter, comme le proposait la France, l'emploi de sous-marins à l'exercice d'un droit de capture comparable à celui d'un navire de surface présenterait pareillement de graves dangers. Des sous-marins opérant même uniquement en émergence pourraient aisément intercepter, visiter et capturer les cargos italiens navigant dans les détroits ou les zones adjacentes. L'expert naval conclut : «*Il ne reste donc qu'à soutenir l'interdiction de l'emploi des sous-marins dans la guerre au commerce...*». La note énumère ensuite les avantages que l'Italie retirerait d'une telle prise de position :

*«Colorer d'un vernis humanitaire l'un de nos intérêts vitaux, exploitant,[...] une déclaration qui nous fait apparaître aux yeux de l'opinion mondiale prêts à rendre la guerre moins atroce; Paralyser l'action du sous-marin en ce qu'elle a de plus dangereux pour nous, à savoir la menace pour nos approvisionnements [...]; Adhérer à la thèse anglo-américaine en cherchant à négocier en échange un comportement favorable dans les questions qui nous sont propres».*²⁰¹

Les marins italiens finissent donc par faire contre mauvaise fortune bon cœur et trouvent des vertus aux thèses abolitionnistes de Grandi, tout en y mettant des conditions telles qu'elles leur retirent toute chance de concrétisation.

La question, renvoyée au premier comité prend de toute façon très vite un tour purement académique, puisque l'abolition n'est plus évoquée. Le comité juridique traite des aspects légaux et adopte les résolutions Root stipulant que les sous-marins devraient se conformer aux mêmes règles internationales que les bâtiments de surface, proposition dont l'application reste hautement irréaliste. On aboutit également à un accord limitant le déplacement des sous-marins à 2000 tonnes, bien que certaines exceptions soient consenties eu égard à l'attachement manifesté par les français pour les sous-marins d'un tonnage plus important²⁰².

C - La seconde phase de la conférence: vers l'isolement de l'Italie

²⁰⁰Du fait, en particulier d'actions concertées des flottes de sous-marins françaises et yougoslaves, menace qu'une campagne de presse française contribuait à rendre plausible. Cf. à ce propos la carte annexée à un article de l'*Excelsior*. du 9 février 1930, ci-jointe.

²⁰¹USMM CART. 3175, "Memoria" Bonzani au chef de l'état-major de la *Regia Marina*, février 1930.

²⁰²Cf. J.W. Roskill, *Naval policy between the wars...*, *op. cit.*, p. 59-60.

1) L'échec de l'entente franco-britannique

Avec la présentation des mémoranda des cinq puissances la conférence entre dans le vif des discussions²⁰³. Celles-ci correspondent à la fin du rapprochement esquissé entre la France et la Grande-Bretagne sur la question de méthode de limitation. Paradoxalement, cet échec loin de jouer en faveur de l'Italie, précipite son isolement. Lorsque Tardieu rend public le mémorandum français le 12 février, il sait qu'il ne peut refuser plus longtemps de se laisser entraîner sur le terrain des chiffres. Anglais et Américains qui sont sur le point de jeter les bases de l'accord envisagé sur les chiffres de leurs tonnages respectifs se préoccupent des intentions des autres puissances participantes. Or, comme Grandi l'avait pressenti, les prétentions affichées par la délégation française ne peuvent que provoquer l'émoi britannique. Après avoir introduit la réserve habituelle sur l'interdépendance nécessaire des armements et s'être placé sur le terrain des besoins absolus, le mémorandum français aborde le problème de façon détournée en se basant essentiellement sur trois tableaux présentant la consistance de la flotte en 1930, en 1936 (échéance de la convention à établir) et 1943 (terme du statut naval). Il annonce, pour les cinq ans à venir, un programme naval qu'on peut qualifier de "mastodontique". Selon ses prévisions, la France disposerait, fin 1936 d'une flotte de 724.800 tonnes, incluant 12 croiseurs pour une jauge totale de 136.900 tonnes et 101.200 tonnes de sous-marins (ce qui représenterait 57% du tonnage global de la flotte britannique). Ces chiffres reportent sans modification notable les 800.000 tonnes du statut naval programmés à l'échéance de 1943, prenant en considération un rythme de construction à peine ralenti. Quant à la consistance de la flotte en 1930, présentée "comme en voie de reconstitution", elle représente 681.000 tonnes parmi lesquelles on distingue les navires en service, en programme (engagements budgétaires déjà approuvés) ou en construction²⁰⁴. Les experts italiens font remarquer qu'en établissant ces statistiques, les compilateurs français ont volontairement "vieilli" (en y intégrant des navires antérieurs à 1922 à radier parce qu'atteignant la limite "hors-d'âge") et "gonflé" leur flotte en y additionnant les

²⁰³Ces mémoranda furent présentés successivement les 6 et 7 février par les États-Unis et la Grande-Bretagne, les 12 et 13 février par le Japon et la France, enfin le 19 février par l'Italie. Les différents textes figurent dans SHM 1BB2, dossier: "Position des différentes délégations lors de la conférence".

²⁰⁴SHM 1BB2/191, note intitulée: "Composition de la flotte fin 1936 et rythme des constructions", 10-12 février 1930.

navires spéciaux (40.000 tonnes) exempts de limitation et en faisant figurer la tranche de construction de l'année en cours (42.000 tonnes) pas encore approuvée au 1er janvier 1930. Ces manipulations révèlent les intentions françaises. Il s'agit en l'espèce d'accroître la différence séparant la flotte française de la flotte italienne et de retirer tout fondement à la revendication de la parité²⁰⁵. Selon les experts italiens, en se limitant à ne prendre en compte que les seuls navires en service on obtiendrait une flotte jaugeant 470.000 tonnes au 1er janvier 1930 et 684.000 tonnes au 1er janvier 1936, ce qui revient à constater que le gouvernement français demande, au sein d'une conférence portant sur le désarmement, rien moins que la sanction officielle d'un plan visant à augmenter sa flotte de 214.000 tonnes.

Mac Donald et Henderson expriment leur surprise devant «*le programme très ambitieux de la France (et) ses chiffres incontestablement élevés*». Ils ont en effet l'intention de réduire croiseurs et sous-marins estimés dangereux pour la sécurité des Îles britanniques et du *Commonwealth* mais surtout pour l'effet de course aux armements qu'ils provoqueraient par imitation, contraignant le gouvernement de Londres à recourir aux clauses de sauvegarde pour maintenir sa suprématie navale, au détriment de ses finances et de l'accord récemment conclu avec les États-Unis.²⁰⁶

2) La tactique française : mettre l'Italie hors-jeu

La réaction britannique était escomptée. La délégation française y répond en installant le dispositif tactique mis au point avant l'ouverture de la Conférence.

En séance du 13 février Tardieu et Briand posent l'alternative devant leurs partenaires britanniques et américains. Une guerre contre l'Angleterre et les États-Unis étant inconcevable, la France doit se garder en mer du Nord du danger potentiel représenté

²⁰⁵G. Bernardi, *Il disarmo navale, op.cit.*, p. 291-296, et USMM, cart. 3173, "Nota al promemoria della delegazione francese" 12 février 1930.

²⁰⁶ADMEA, S. Y ,1918-1940, Conférence de Londres, vol. 571, ainsi que PRO.ADM.116/2747. *Meeting of Mac Donald, Henderson et Alexander with french delegates*, 11 and 13 February 1930.

«- Henderson: *cela me paraît bien inquiétant, au lieu que tous réduisent leurs armements, l'accroissement des forces d'une seule puissance suffira pour contraindre les autres à l'imiter...*

- Mac Donald: [...]. *L'Amirauté n'a accepté notre programme de réduction qu'à la condition que les autres puissances suivraient notre exemple. (Il) justifie le programme britannique par l'idée que pendant 10 ans au moins il n'y aura pas de risque de guerres sérieux [...]. Si les Anglais considéraient toutes les possibilités d'hostilité sur mer, nous dirions que nos besoins en croiseurs exigent que nous en ayons 70*».

(Note de l'auteur: référence aux cinquante croiseurs autorisés par l'agrément naval anglo-américain).

par les cuirassés de poche *Erzatz Prussen* et en Méditerranée où «*nos amis italiens, avant même de se déclarer insulaires, ont tenu à notre égard des propos d'une éloquence assez vigoureuse (pour) trouble(r) l'opinion française*». En conséquence, ou les chiffres français sont acceptés parce qu'ils correspondent aux nécessités navales du pays ou l'on devra s'entendre sur une formule de garantie mutuelle de sécurité qui permettra de transformer en «*besoins relatifs les besoins absolus de chacun*».²⁰⁷

L'état-major de la Marine italienne ne s'y trompe pas. Il considère le mémorandum français du 12 février comme un tournant dans les négociations. Dans une relation du chef d'état-major, on lit à ce propos :

«Sans doute, la résolution du problème posé par le mémorandum français est la clé de voûte de tout le développement futur de la conférence [...]. La France appuie ses chiffres sur le principe de ses besoins absolus et sur les nécessités de sa sécurité. Le mémorandum admet une seule possibilité de réduction, au cas où les garanties de sécurité seraient assurées par des pactes politiques. On en revient ainsi à la vieille idée d'un pacte méditerranéen de garantie²⁰⁸.»

Dès ce moment, la tactique française se déploie selon deux lignes directrices : faire comprendre aux Anglais qu'ils ne pourront abaisser les chiffres français qu'en levant l'hypothèque italienne, ou s'entendre avec eux sur une forme de garantie mutuelle en Méditerranée contre un agresseur éventuel. Ceci explique pourquoi Tardieu et Briand, dans leurs propos, désignent désormais l'Italie comme adversaire potentiel.²⁰⁹

La solution de rechange que la délégation française avance au même moment de façon confidentielle confirme cette impression : s'il lui était reconnu une marge de sécurité donnée sur l'Italie, grâce aux pressions que l'Angleterre pourrait exercer pour amener celle-ci à produire des chiffres inférieurs, le gouvernement français pourrait

²⁰⁷ADMAE, S.Y., vol. 571 et DBFP, S.II, vol.1, doc. 145. Réunion des délégations des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni à Londres, 13 février 1930.

²⁰⁸USMM, cart. 3177/3, relation de l'amiral Burzagli sur les travaux de la Conférence de Londres, 18 février 1930.

²⁰⁹DBPF, S.II, vol. I, doc. 144. Memorandum Graigie sur un entretien avec Massigli, 13 février 1930 et SHAT-SDN 7N 3537 note (résumée) de Réquin à Tardieu, 14 février 1930.

envisager des sacrifices de tonnage²¹⁰. La délégation française, ce faisant, entend prendre les prétentions italiennes à contre-pied. Elle peut à bon droit soutenir que dans l'ignorance où l'on se trouve du programme naval de l'Italie - qui affiche d'autre part sa nette volonté de réaliser la parité - les chiffres français ne peuvent être que ceux définis par le statut naval. On n'ignore pas à Paris que l'Angleterre souhaite diminuer sa flotte pour complaire aux Américains désireux de réaliser la parité "océanique" aux moindres frais sans abandonner pour autant les conceptions de l'Amirauté sur le *two-power standard* européen. Pour réaliser ces objectifs, Londres devra obtenir au préalable un abaissement du tonnage français. Etant sur le point d'établir sa propre parité avec les Etats-Unis à 1.2000.000 tonnes la Grande Bretagne ne peut concéder à la France plus de 600 000 tonnes. Dans la détermination du chiffre final, elle ne peut faire abstraction de la flotte italienne, qui revendique un tonnage bas, mais d'absolue parité avec la puissance continentale la plus armée. Le gouvernement de Rome se retrouve ainsi dans la situation inconfortable de "l'empêcheur de désarmer en rond".

3) Le mémorandum italien du 19 février 1930

Le moment est venu pour la délégation italienne de reconsidérer sa ligne de conduite à la conférence. L'ajournement des travaux entre le 19 février et le 6 mars 1930, pour cause de crise ministérielle imprévue en France en fournit l'occasion. Des réunions informelles se poursuivent au niveau des experts. Grandi rentre à Rome pour référer et prendre les instructions du Duce²¹¹.

Deux options se présentent. La première consiste à conserver l'attitude de rigide intransigeance qui avait prévalu jusque là. Elle a la préférence de Grandi et caractérise le contenu du mémorandum qu'il remet officiellement le 19 février aux chefs des délégations anglaise et américaine. Ce document ne formule rien de nouveau, se bornant à confirmer le principe préjudiciel de la parité navale avec la France, mais il comporte en annexe un tableau comparatif des flottes anglaise, française et italienne qui ne prend en considération que les croiseurs et destroyers (non soumis à limitation

²¹⁰ADMAE, S.Y., vol. 576. Conférence navale de Londres, questions posées au ministre par la commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés à propos de la formulation des "*besoins absolus*", 8 juillet 1930.

²¹¹DDI, S. VII, vol. 8, doc. 374, Grandi à Mussolini, 19 février 1930.

à Washington) en service actif²¹² ou en construction²¹³. Dans ce document, les Italiens cherchent à démontrer que la parité est pratiquement réalisée pour les flottes légères de surface ayant une réelle valeur combattante : 231 305 tonnes de bâtiments légers de surface pour la France; 227 846 tonnes pour l'Italie, qui dispose même d'un léger avantage quant au nombre des navires : 110 contre 95. La tactique de l'Italie consiste à accepter une infériorité de fait dans les catégories (navires de ligne, porte-avions) pour lesquelles elle dispose déjà de la parité de droit et en concentrant ses constructions, menées à cadence identique à celles de la France, sur certaines catégories, à obtenir la parité de fait là où elle n'a pas la parité de droit²¹⁴.

Nous avons vu qu'une solution de rechange retient d'autre part l'attention des experts de la *Regia Marina* depuis le début de la conférence. Elle consiste à concéder l'abandon de la parité absolue en échange d'une entente italo-française sur des programmes communs de construction prenant pour point de départ le statu-quo.

Mussolini estime qu'il est trop tôt pour trancher à ce stade des discussions. S'entretenant avec Grandi et Sirianni au Palais de Venise au cours de la dernière semaine de février, le Duce demande donc à son ministère des Affaires étrangères de lui indiquer «*le moment où l'opposition italo-française apparaîtra comme le motif déterminant de l'insuccès de la conférence*», se réservant de confirmer en temps utile les instructions imparties à sa délégation ou de les infléchir dans le sens d'un accord sur les programmes²¹⁵.

4) L'Italie dans la nasse : les pressions anglo-américaines en faveur d'un programme commun de construction

Conformément à l'attente de Tardieu, ce sont les Anglais qui par des pressions répétées font rentrer l'Italie dans la négociation²¹⁶. Usant tour à tour de la menace et du conseil, les délégations anglaise et américaine n'ont de cesse, en l'absence de la

²¹²C'est-à-dire qui n'avaient pas dépassé les limites d'âge - vingt ans pour les croiseurs, seize ans pour les contre-torpilleurs, treize ans pour les sous-marins en vertu des conventions internationales.

²¹³DDI, S. VII, vol. 8, doc. 376, memorandum de la délégation italienne à Londres, présenté le 19 février 1930.

²¹⁴SHAT/SDN 3537, note Louis Aubert à Tardieu, 15 juillet 1930 intitulée "Conférence de Londres".

²¹⁵Nous ne disposons, sur cette réunion, que de l'allusion rapportée par Grandi dans un rapport à Mussolini plus tardif, in DDI, S.VII, vol. 8, doc. 445, 23 mars 1930.

²¹⁶SHAT/SDN 7N 3537. Note Louis Aubert, " Sur la Conférence de Londres", du 19 juillet 1930.

délégation française, de détourner Grandi de sa position de principe intransigeante pour l'amener sur le terrain pratique des méthodes et des programmes.

A peine Tardieu a-t-il quitté Londres que Mac Donald, épaulé par Stimson, tente d'obtenir de Grandi qu'il renonce à la parité: Mac Donald dépeint en termes sévères la situation difficile dans laquelle les prétentions françaises et l'intransigeance italienne placent son pays. Stimson ajoute qu'il faut, si l'on veut parvenir à un accord, se débarrasser de la *damned war mentality* qui fait tout examiner avec le présupposé d'un conflit possible au lieu du simple point de vue de la police des mers et de la Paix²¹⁷. L'objectif de la manoeuvre est d'obtenir de l'Italie qu'elle participe à l'élaboration d'un programme commun de constructions jusqu'en 1936. C'est le moyen d'éviter la discussion sur la parité : L'Italie n'y renoncerait pas, la France n'aurait ni à l'accepter, ni à la refuser. Mais l'américain Dwight Morrow, présente la chose différemment à Massigli le 7 février :

«En cherchant un accord sur un programme de brève durée (on) empêcherait l'Italie de rattraper l'avance de la France et (on) la mettrait en face d'une réalité: l'obligation de construire ce qu'elle a demandé ou le risque de perdre la face lors de la prochaine conférence [...]. On essaierait de faire comprendre à l'Italie qu'elle ne doit pas indiquer un chiffre aussi élevé que celui de la France»²¹⁸.

Rencontrant à nouveau Grandi le 27 février, Mac Donald tente effectivement de le persuader de produire un programme de constructions volontairement contenu. Le ministre des Affaires étrangères italien refuse de se laisser entraîner sur ce terrain. Référant l'entretien au Duce, il écrit :

«Ce matin, Mac Donald m'a prié de me rendre auprès de lui pour un échange de vues. J'ai amené avec moi le ministre Rosso et le commandant Ruspoli [...]. Le massage continue, Stimson et Mac Donald alternent dans leur insistante oeuvre de persuasion à propos des avantages que l'Italie trouverait à annoncer son programme. Ils veulent en substance éprouver

²¹⁷DDI, S.VII, vol. 8, doc. 371, Grandi à Mussolini, compte rendu d'un entretien avec Mac Donald et Stimson, 18 février 1930.

²¹⁸ADMAE, Papiers Tardieu, vol.248, télég. d'Aubert à Tardieu à propos des conversations entre Massigli et D. Morrow, 7 février 1930.

notre résistance [...]. Ils espèrent que l'Italie peut à un certain moment modifier sa position de rigide intransigeance. Il faut les persuader du contraire»²¹⁹.

Retournant à son profit l'argumentation du Premier britannique Grandi annonce : «*Le programme italien va de 0 à 720 ... Les constructions seront déterminées en fonction de ce que construira la France*»²²⁰. Grandi comprend qu'en déplaçant l'Italie du terrain des besoins relatifs vers celui des besoins absolus les Anglais cherchent à rendre plus difficile la défense du principe de parité et à offrir à la France un prétexte supplémentaire de la dénier. On peut en effet prévoir que, côté français, on interprétera les chiffres présentés par l'Italie comme la mesure de ses capacités financières et de ses besoins en matière de défense²²¹.

VI - L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS POLITIQUES

A - Le temps des experts : la faillite des négociations sur la parité

Devant l'entêtement manifesté par Grandi, Craigie aborde la question de façon plus technique au comité des experts. S'entretenant successivement avec Rosso puis avec Massigli, l'expert britannique, "s'exprimant à titre personnel" laisse entrevoir la possibilité d'un arrangement sur la base du *Yardstick* anglo-américain. La France, suggère-t-il, pourrait maintenir la supériorité existante de 100 000 tonnes en cuirassés sur l'Italie, le même rapport de forces pour les sous-marins (mais à un niveau de tonnage bien inférieur) et un excédent en croiseurs ayant dépassé la limite d'âge²²².

Toutefois, devant Rosso le 25 février, Craigie précise que cet excédent sera concédé en échange de l'engagement exprès du gouvernement français de destiner ces unités aux colonies et à la condition qu'elles ne donnent pas lieu à remplacement. Résolu à

²¹⁹ASMAE, *Fondo Lancellotti, Gabinetti*, bob. 1, f.1, Grandi à Mussolini, 27 février 1930.

²²⁰720 millions de tonnes, chiffre du programme français présenté le 12 février.

²²¹ASMAE, *ibid*, compte rendu (Ruspoli) d'une conversation entre Craigie, Rossi et Ruspoli, le même jour.

²²²DBFP, S.II, vol. I, doc. 150. Note Craigie sur les conversations avec Rosso et Ruspoli, 25 février 1930 et DDI, S.VII, vol.8 Grandi à Mussolini, 27 février 1930. Le "yardstick" inventé par le délégué américain Gibson consistait en une formule d'équivalent tonnage prenant en compte des variables telles que le déplacement, l'âge, le calibre des pièces, la vitesse et la protection. PRO, CAB. 29. Compte rendu d'une conversation entre Craigie et Massigli, 27 février 1930.

tenter le tout pour le tout pour abaisser les chiffres français, le Premier ministre britannique abat ses dernières cartes comme président de la Conférence les 12 et 13 mars 1930. Quoiqu'en termes différents, il présente aux chefs de délégation français et italien une demande similaire. Le 12, il interroge Briand et Tardieu :

«si l'Italie acceptait de limiter son tonnage à 400.000 tonnes, en quelles proportions le tonnage français pourrait-il être réduit?»²²³»

Revoyant Grandi le 18 mars, il décide d'accentuer la pression sur l'Italie usant de deux arguments qui prennent cette fois valeur d'avertissement : l'Italie doit considérer le risque d'assumer la responsabilité d'un échec des négociations en cours.

«La France, explique le Premier britannique, accepte un chiffre de 600-650.000 tonnes à la seule condition que l'Italie se contente d'un chiffre inférieur (par exemple 500.000 tonnes). Si l'Italie dépassait ce chiffre, la France déclare dès à présent qu'elle augmentera d'autant ses propres constructions de façon à maintenir le même rapport de forces [...]. Une augmentation du tonnage de la part de l'Italie au delà du chiffre indiqué par la France pour l'Italie déterminerait automatiquement et proportionnellement une augmentation dans les armements des autres puissances.»

L'Italie servira donc d'aune dans la relativité des flottes.

Il demande à Grandi, si les choses en étant à ce point il ne conviendrait pas de soumettre la situation à son chef pour le prier de consentir à modifier ses instructions. L'idée d'en appeler directement à Mussolini a été conçue au *Foreign Office* : le 15 mars, celui-ci a donné instruction à l'ambassadeur à Rome, Graham, d'accomplir une démarche auprès du chef du gouvernement italien, considérant que Grandi ne peut *«rien faire de sa propre initiative»* pour débloquer la négociation. Le *Foreign Office* croit savoir que parmi les experts navals de la délégation italienne certains espèrent que le programme français sera exécuté, même au prix de l'échec de la conférence,

²²³ADMAE, S. Y. Int. Conférence de Londres, vol. 572, compte rendu d'une réunion des chefs délégations britannique, américaine et française aux chequers, 12 mars 1930. Délégation à de Laboulaye, direction Europe.

parce que cela conduirait à un développement parallèle de la flotte italienne. Sir Ronald Graham, parlant à titre personnel, devait laisser à entendre à Mussolini que l'Italie avait intérêt à réduire le programme naval français. Le *Foreign Office* est convaincu que Mussolini désire éviter l'expansion de la flotte italienne pourvu que le principe de parité soit sauvegardé²²⁴.

Le 16 mars, Mac Donald fait donc allusion devant Tardieu et Briand à la possibilité d'une démarche conjointe des ambassadeurs américain et britannique à Rome²²⁵. Pour sortir des difficultés, déclare le Premier britannique, il n'y a qu'une solution: mettre à l'écart toutes les questions relatives à la parité.

Dans l'accord à stipuler, au lieu des plafonds maxima que les tonnages français et italiens devraient atteindre au 31 décembre 1935, France et Italie déclareraient - chacune pour son propre compte - le programme de constructions qu'elles auraient l'intention d'exécuter durant les sept années 1930-1936. Ces déclarations prendraient le caractère de déclarations unilatérales et ne pourraient de ce fait être considérées ni comme une reconnaissance de la parité de la part de la France si les programmes déclarés étaient égaux, ni comme une renonciation à la parité par l'Italie s'ils étaient différents²²⁶. La solution ne manque pas d'être séduisante: elle tire son origine à l'évidence de la "proposition transactionnelle" présentée en avril 1927 à la commission préparatoire du désarmement et réserve la question de la parité pour l'Italie - si ce n'est que le Premier ministre britannique anticipe et interprète une fois de plus amplement les intentions de la délégation française.

Certes, les 12 et 16 mars Briand et Tardieu ont accepté de faire étudier la proposition d'assigner 400.000 tonnes à l'Italie. Briand estime même *«qu'elle a le mérite de bien poser le problème...ce que nous voulons, c'est obtenir un élément de comparaison du côté italien»*. Mais Tardieu modère très vite cet enthousiasme en indiquant que son gouvernement se réserve en cas de refus italien d'en revenir aux chiffres de la note du 12 février (statut naval). Le président du Conseil manifeste également peu d'empressement à accepter l'initiative d'une démarche conjointe des ambassadeurs britannique et américain à Rome²²⁷. Il suit en cela les avis des experts militaires qui,

²²⁴DBFP, S. II, vol. 1, doc. 157, Henderson à Graham, F.O., 15 mars 1930.

²²⁵DBFP, *ibid*, doc. 158, compte rendu d'une conversation entre Mac Donald, Alexander, Briand et Tardieu, 16 mars 1930 et SHAT/SDN 7N 3537, Réquin à Weygand, 17 mars 1930.

²²⁶*Ibid*. DDI, doc. 433 Promemoria Grandi à Mussolini, 18 mars 1930.

²²⁷ADMAE, cit. 17 mars 1930 : *«Tardieu a pris des précautions écrites pour marquer que l'initiative était anglaise, et pour maintenir les chiffres de notre statut naval en cas de refus de l'Italie...»*.

au sein de la délégation, se montrent beaucoup plus sceptiques que "l'apôtre de la paix" sur les arrière-pensées britanniques. Les bureaux de la rue Royale expliquent que toutes ces propositions, outre qu'elles se fondent sur le fallacieux espoir de voir l'Italie sortir de sa position intransigeante, n'ont qu'un seul objet: amener la France à céder sur ses besoins absolus, estimés à 681.000 tonnes²²⁸ et à se rapprocher du chiffre de 590.000 - 600.000 tonnes, acceptable pour le maintien du *two power standard* qui mettrait l'Amirauté britannique en mesure d'affronter une improbable coalition franco-japonaise ou franco-italienne²²⁹.

La question est soumise au Conseil supérieur de la Marine: il s'agit de savoir si la reconnaissance officielle d'une supériorité navale de la France sur l'Italie représente un avantage tel qu'elle puisse être acquise au prix d'une réduction du tonnage envisagé pour la flotte française d'ici à 1936. L'avis rendu par les amiraux laisse peu de marge à la discussion: dans l'hypothèse où l'Italie accepterait une différence de 240.000 tonnes entre sa flotte et la flotte française, le tonnage global de cette dernière pourrait être abaissé de 684.000 à 642.000 tonnes²³⁰. Cette réduction pourrait être obtenue par la diminution du tonnage sous-marin de 100.000 à 90.000 tonnes²³¹, le nombre de grands croiseurs étant ramené de 10 à 9.

Pour le Quai d'Orsay désireux de conclure un accord avec l'Angleterre, il paraît peu vraisemblable que celui-ci puisse s'établir sur un chiffre aussi élevé. Massigli estime qu'un effort supplémentaire est nécessaire. L'absence d'accord provoquera une rivalité d'armements entre la France et l'Italie dont la France portera la responsabilité:

«La France tenant la tête et devant conserver son avantage, c'est le niveau des armements français qui sera pris par les anglo-saxons comme mesure d'un développement correspondant de leur propres programmes. Nous prendrions ainsi la responsabilité devant la prochaine conférence de tout accroissement de constructions navales au delà des niveaux qui vont être fixés à Londres»²³².

SHAT 7N 3537, Réquin à Weygand, 20 mars 1930. Pour Réquin, il s'agissait là d'une bévue du Premier ministre britannique, qui démontrait à quel point l'homme était peu fiable.

²²⁸La conférence ayant entre-temps renoncé à limiter les "navires spéciaux" ceux-ci ont été défalqués des 720 000 tonnes prévues au statut naval.

²²⁹SHAT/SDN 7N 3537. Note Louis Aubert, "Sur la Conférence de Londres", 19 juillet 1930, cit. p. 10.

²³⁰SHM 1BB2/191. Note de Dumesnil à Briand, 24 mars 1930 (en annexe avis du Conseil supérieur de la Marine, non daté).

²³¹*Ibid*, notes de la délégation française à Londres : "Tonnage français" des 5 -6 avril 1930.

²³²SHM 1BB2/191, note Massigli à Briand, 5 avril 1930.

Si au contraire nos chiffres étaient harmonisés avec ceux de l'Angleterre et de l'Amérique par un accord les établissant à 600, 620.000 tonnes nous pourrions compter dans une large mesure sur la pression anglo-américaine pour «*empêcher l'Italie d'exécuter un programme qui nous obligerait à élever notre plafond*». Une telle réduction, ajoute le chef du service de la SDN devrait bien entendu être accompagnée d'une clause de sauvegarde nous mettant à l'abri de cette éventualité. Dans le fond et presque dans la forme, il s'agit de la proposition faite à Grandi par Mac Donald le 18 mars. Pour Massigli l'aspect diplomatique doit primer :

«Il s'agit de savoir si la sécurité française sera mieux assurée en 1936 par l'existence dans notre flotte de 20.000 tonnes en plus ou par le maintien, dans les années à venir, de la collaboration franco-anglaise en Europe»²³³.

Mais la Marine n'est pas disposée à sacrifier ses navires à des accords qu'elle estime illusoire avec la Grande-Bretagne et l'Italie. Elle peut à cette fin prétexter d'obstacles techniques. Ainsi le jour même le ministère de la Marine, par l'intermédiaire de son chef de cabinet l'amiral Darlan répond par une fin de non-recevoir aux propositions Massigli, arguant de ce qu'*«au dessous de 642 000 tonnes, il nous serait difficile d'avoir la supériorité effective et indispensable dans toutes les catégories sur l'Italie»²³⁴*. Le 9 avril, le ministre Dumesnil, les amiraux Violette et Darlan proposent donc à Alexander et Craigie une réduction du tonnage français de 685 à 642 000 tonnes au cas où l'Italie se contenterait de 400 000 tonnes. Deux jours auparavant, Dumesnil avait indiqué à Grandi que *«l'unique solution honorable [...] qui permettrait*

²³³*Ibid.*, 5 avril 1930.

²³⁴*Ibid.*, notes du contre-amiral Darlan, "Sur le tonnage français", 5 avril 1930 et "recommandations pour la délégation française", 7 avril 1930. Georges Leygues, ministre renvoyé le 21 février, écrivait à Darlan pour lui exprimer ses craintes à propos des initiatives du Département.

«Mon cher amiral,

Les événements me donnent trop raison. J'ai compris à Londres que le gouvernement, malgré les engagements qu'il avait pris envers moi était décidé à sacrifier la marine à des accords illusoires avec la Grande Bretagne et l'Italie. J'ai dit à Tardieu 'si ça continue, je prends le bateau et je rentre à Paris'. Mais dès que j'eus quitté la rue Royale on avait stoppé en passant à la politique de concessions et cette politique fut malheureusement favorisée par deux de nos amiraux et par M. Moysset (second de Tardieu) que les Affaires étrangères avaient mystifiés. Massigli, dont je contenais l'ardeur pacifiste et internationaliste a laissé voir son jeu [...].»

Lettre de G. Leygues à Darlan (septembre 1930) cit. in Jacques Raphael Leygues et François Flottic, Darlan, Plon, Paris, p. 41.

de débloquent la situation» consisterait en une trêve des constructions résultant d'un accord sur les programmes proportionnés au statu quo actuel. L'Italie serait autorisée à construire des tranches annuelles de 25.000 t., la France de 36-37.000 tonnes²³⁵ d'ici à 1936. D'où l'euphémisme avec lequel Alexander accueille la proposition se disant «*légèrement désappointé de constater que les chiffres français n'avaient pas été sensiblement modifiés ni détaillés*»; à quoi Dumesnil répond qu'il lui est impossible de donner ses chiffres d'ajustement en détail car ils dépendent de la réponse italienne: «*il est temps que l'Italie sorte de son absolu silence*», car le ministre n'entend pas se trouver «*exposé à être manoeuvré*»²³⁶.

La discussion sur la parité paraît totalement bloquée. Au sein des bureaux de la rue Royale, on s'accorde à penser que la conférence tourne en rond et que plus tôt l'on y mettra fin, mieux cela vaudra. Le contre-amiral Darlan exprime l'avis général, lorsqu'il écrit à sa femme dans la seconde semaine d'avril :

*«Depuis hier soir, les notes me tombent dessus et je n'arrête pas de presser mes méninges pour exprimer de façon nouvelle des idées anciennes. Quand finira-t-on? Les Italiens ne veulent rien céder, nous non plus, les Anglais non plus [...]. Tout le monde voudrait bien partir, mais n'ose le faire le premier, de peur que l'on dise du mal de lui une fois qu'il aura passé la porte [...]. J'espère qu'aujourd'hui on décidera que les simagrées "briandesques" ont assez duré et que l'on va se décider à vider les lieux sans tarder [...]. Nous nous en tirons sans avoir laissé aucune plume et c'est l'essentiel»*²³⁷.

La même intransigeance prévaut côté italien. L'insistance de Mac Donald persuade Grandi que «*Mac Donald est déjà ou est sur le point d'être acquis au point de vue*

²³⁵DDI, S. VII, vol. 8, Promemoria Grandi à propos d'un entretien avec Dumesnil 7 avril 1930 et SHM 1BB2/192 Compte rendu des conversations Dumesnil-Grandi, 7 avril 1930 et Dumesnil, Briand-Henderson, Mac Donald 8 avril 1930. Alors que le promemoria de Grandi indique que le ministre de la Marine semblait prêt à discuter d'un accord de "*parité des programmes*", les documents français ne mentionnent qu'un "*accord de construction pour quelques années, mais avec maintien de la marge justifiée...*".

²³⁶*Ibid.*, compte rendu d'une conversation entre Briand-Dumesnil et Mac Donald-Henderson, 8 avril 1930.

²³⁷Alain Darlan, *L'amiral Darlan parle*, op. cit. Extraits de lettres de Darlan datées des 8, 9 et 11 avril 1930.

français» et le conduit à rejeter la démarche anglo-américaine projetée à Rome la qualifiant de «*jeu puéril et dangereux*».

Mac Donald et Stimson reculent. Ils s'empressent de démentir les rumeurs diffusées par la presse²³⁸ et le 19 mars l'ambassadeur Graham reçoit instruction de s'abstenir de toute visite au Palais de Venise²³⁹. L'initiative britannique a pour seul effet de provoquer un raidissement de Mussolini lequel, le 20 mars, télégraphie à son ministre à Londres pour approuver sa conduite, lui intimant de s'abstenir «*de toutes propositions conciliatrices ultérieures*»²⁴⁰. Le 19 mars, le Grand Conseil fasciste approuve «*entièrement l'oeuvre accomplie par les délégués à la Conférence navale de Londres dans la défense du droit de l'Italie à la parité maritime avec la puissance continentale la plus armée*», faisant s'évanouir du même coup les derniers espoirs de conciliation.

B - La phase “briandiste” : sécurité et accord méditerranéen

Le second gouvernement Tardieu est constitué le 2 mars, après la brève parenthèse du gouvernement Chautemps. A la Marine, Leygues est remplacé par Dumesnil, et pour la reprise de la Conférence de Londres, la direction de la délégation française est assumée par Briand. Ce replâtrage déçoit Grandi qui avait espéré un instant voir Chautemps réussir dans sa tentative de former un gouvernement. A son avis, «*une délégation française à Londres, emmenée par Briand et Sarraut (les deux protagonistes de Washington) et représentants d'un gouvernement cartelliste appuyé par les socialistes, était incontestablement ce que l'on pouvait espérer de mieux pour la conférence*». Cela parce qu'«*un gouvernement de gauche, appuyé par Léon Blum [...] aurait plus difficilement pu surmonter la contradiction entre le masque de l'apparence pacifiste et la politique militaire effective*»²⁴¹. La presse du régime se fait l'écho de cette déception, tout en nourrissant le faible espoir que la délégation française revienne à Londres avec des propositions moins intransigeantes. Comme l'écrit *Il Lavoro* :

²³⁸DDI, S. VII, vol. 8, doc. 434 et 438, Promemoria des entretiens Grandi-Stimson le 18 mars 1930 et Grandi -Mac Donald le 20 mars 1930.

²³⁹DBFP, S. II, vol. 1, doc. 160, note n. 1, Graham à Henderson, 18 mars 1930.

²⁴⁰DDI, S. VII, vol. 8, doc. 439, Mussolini à Grandi, 20 mars 1930.

²⁴¹DDI, S.VII, vol. 8, doc. 391. Grandi à Mussolini, 27 février 1930.

«Cet espoir est basé sur le fait que M. Briand, qui, pendant la première phase de la conférence a brillé par son silence, pourra parler cette fois en se rappelant qu'il est l'auteur du Pacte de Locarno et du Pacte Kellogg. M. Briand ne se serait pas décidé à retourner au Quai d'Orsay sans avoir reçu la garantie qu'il ne serait plus dans une position de second plan. Est-ce vrai?»

Cet espoir est, il est vrai, atténué par le fait que *«M. Briand arrive avec M. Dumesnil, qui est l'auteur du rapport ultra impérialiste sur le budget de la marine française»*²⁴².

La délégation française, rentrant à Londres le 6 mars, change effectivement de stratégie en déplaçant la discussion du terrain technique des chiffres à celui, politique, de la sécurité.

Pourtant, au cours des trois mois de négociations, la délégation française ne presse jamais la discussion. Les dispositions des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne n'étant pas favorables, les experts de l'armée (Réquin) et de la marine (amiraux Darlan et Violette) font valoir que nous courrions le risque que la moindre concession, sous le prétexte qu'elle aurait coûté beaucoup d'efforts aux anglo-saxons ne soit payée par l'importants sacrifices de tonnage²⁴³. Briand n'est donc disposé à négocier qu'avec une extrême prudence de crainte qu'on ne lui reproche d'avoir, contre une promesse vague et incertaine de garantie, consenti une réduction disproportionnée d'armements²⁴⁴.

²⁴²*Lavoro* du 4 mars 1930 et ADMAE, S. Y. Int. 1918-1940, vol. 571, Beaumarchais à ministre des Affaires étrangères (revue de presse) même date.

²⁴³Cf. à ce propos SHAT/SDN, 7N 3537, note Réquin à Weygand, 9 mars 1930 et SHM 1BB2/191, aide mémoire Massigli sur les suggestions britanniques de tonnages français et italiens, 17 mars 1930.

²⁴⁴Ainsi Louis Aubert écrivait-il à Tardieu le 29 mars 1930 : *«Mac Donald et sa méthode sont coulés. Les Américains réintroduisent la méthode politique dans la conférence. Idée qui nous est empruntée, mais sans que nous soyons demandeurs. Le plan serait: concéder un accord consultatif contre l'acceptation par l'Angleterre d'un accord méditerranéen renforçant la SDN [...]»*

Et Aubert concluait : *«Nos idées étant prises comme base, nécessité de diriger à chaque pas les Américains, de pouvoir donner à tout moment des explications publiques, de mobiliser à tout moment Genève et sa mystique [...]. Suivez l'affaire de près [...]. Briand a peur qu'on lui reproche d'avoir sacrifié des bateaux à un papier; il sera très prudent dans la négociation, peut être trop [...]»*

in ADMAE, Papiers Tardieu, vol. 548. Le général Réquin confiait à Weygand des impressions similaires les 20 mars et 9 avril : *«[Briand]... cherche à clore en restant sur sa position initiale de manière à pouvoir dire au Parlement qu'il n'a rien lâché»* et *«Mac Donald, en assez mauvaise posture [...] essaye de trouver une vague formule de sécurité, dans l'espoir que nous pourrions nous en contenter pour abaisser nos chiffres. Plus que jamais nous devons nous tenir sur nos gardes. Cet homme a une étonnante faculté d'oubli»*. in SHAT 7N 353, Réquin à Weygand, 20 mars 1930 et 9 avril 1930.

Le ministre des Affaires étrangères est également averti que toute réduction supplémentaire facilitera l'obtention de la parité par l'Italie. Marins et militaires souhaitent instamment qu'une marge de 250 000 tonnes sur l'Italie soit reconnue officiellement à la France avant toute indication de réduction²⁴⁵.

En fait une certaine confusion prévaut dans la façon dont diplomates et militaires présentent la revendication de garanties de sécurité préalables à l'abaissement du tonnage français. Comme l'explique Louis Aubert dans sa "Note sur la Conférence de Londres" :

«En matière de sécurité, il y avait deux sujets de conversations possibles et parallèles, l'un avec, selon la logique de la négociation avec les Américains, sur l'harmonisation du Pacte de Paris et le Covenant; l'autre avec la Grande-Bretagne sur l'organisation des sanctions, sous deux formes: l'une générale (art. XVI), l'autre régionale (Pacte méditerranéen)»²⁴⁶.

En fait ces deux sujets de conversations recouvrent quatre formules de garanties politiques propres à renforcer la sécurité qui seront discutées concurremment, parallèlement ou successivement au cours de la seconde phase de la conférence :

- une clause visant à renforcer le Pacte Briand-Kellogg. Il s'agit (sur le modèle de ce que prédisposait le traité des quatre Puissances sur le Pacifique signé à Washington le 13 décembre 1921) de prévoir un système de consultations entre les parties contractantes pour faire face à l'agression de l'une d'entre elle en violation du dit pacte ;
- l'idée d'un accord de non-agression et d'assistance mutuelle entre les puissances navales méditerranéennes ;
- la proposition d'un accord entre les puissances européennes analogue au Protocole de Genève de 1924²⁴⁷ :

²⁴⁵SHM 1BB2/191, note du ministre de la Marine pour le président du Conseil du 24 mars 1930.

²⁴⁶SHAT/SDN 7N 3537, cit. 19 juillet 1930.

²⁴⁷Voir G. Bernardi, *Il disarmo navale, op. cit.*, p. 300-302. "Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux" négocié par Herriot et Mac Donald, approuvé par quatorze pays de la 5^e assemblée de la SDN mais repoussé par le nouveau cabinet conservateur (Baldwin) en novembre 1924. Ses principales dispositions prévoyaient :

- l'engagement des puissances contractantes de n'entreprendre aucune guerre d'agression,
- l'obligation de soumettre leurs différends à une procédure d'arbitrage,

- La quatrième formule ne nécessite pas, au contraire des précédentes, la stipulation d'un nouvel accord mais vise à donner de l'art. XVI du Pacte de la SDN une interprétation correspondant aux vues françaises, à savoir une application rigide qui garantisse en toutes circonstances à l'agressé une mise en oeuvre efficace du mécanisme des sanctions²⁴⁸.

C'est donc bien d'un "faisceau" de garanties dont les représentants français cherchent à s'entourer dans la pure tradition de "pactomanie" chère à Briand et à Berthelot. Massigli présente dès le 25 février à Graigie un projet d'accord relatif à la Méditerranée fondé sur le renforcement de l'art. XVI de la Société des Nations. Ce projet de convention comporte deux points fondamentaux : le respect du statu quo (il prévoit l'engagement des pays signataires à s'abstenir de tout acte "pouvant attenter à leurs droits respectifs" dans la zone), l'assistance automatique en cas d'agression. La convention établit en effet que cette dernière doit être constatée par le Conseil de la SDN, excepté en cas de "violation flagrante" du Pacte Kellogg, auquel cas elle impose aux Etats contractants de fournir assistance immédiate au pays attaqué et de prendre en Méditerranée toute mesure recommandée par le Conseil. Cet automatisme est étendu au cas d'agression par une puissance non signataire. Enfin le pacte devra comprendre "l'ensemble des pays européens intéressés" (allusion nette à l'adhésion souhaitée de la Grande Bretagne) et inclure l'Espagne, la Yougoslavie et la Grèce²⁴⁹. Les délégations anglaise et américaine se trouvent donc très vite avec le marché en mains : seule une garantie politique pourrait amener Paris à réduire ses demandes de tonnage. L'alternative sera présentée à chaque fois que les chiffres français seront contestés. A Mac Donald qui lui demande le 9 mars s'il a en vue quelque solution permettant une réduction des chiffres français, Briand déclare *«que la conclusion d'un protocole régional auquel seraient parties les Etats européens intéressés serait de*

- la détermination par le Conseil de l'agresseur, défini comme l'Etat qui aurait recours à la guerre en violation des engagements prévus au pacte et au protocole et l'adoption immédiate de sanctions de toute nature (économiques, financières et militaires) à son encontre,

- enfin, *last but not least* les puissances signataires auraient pu stipuler entre elles des accords particuliers aux fins de s'assurer réciproquement des sécurités additionnelles par une "assistance immédiate et selon des plans préétablis" en cas d'agression.

Ces accords seraient applicables dès lors que le Conseil aurait ordonné l'application des sanctions.

²⁴⁸L'article 16 limitait à la violation des articles 12, 13 ou 15 où le recours à la force contre l'un des Etats-membres aurait été considéré ipso facto comme acte de guerre contre l'ensemble des signataires et se limitait à stipuler que le Conseil aurait recommandé aux gouvernements intéressés les mesures militaires à adopter.

²⁴⁹DBPF, S.II, vol. I, doc. 151, projet de Pacte méditerranéen remis à Graigie par Massigli, 26 février 1930.

nature à faciliter singulièrement les choses». Massigli enfonce le clou dès le lendemain :

«si le gouvernement britannique était disposé à une solution similaire à celle adoptée avant la guerre il serait facile de parvenir à un accord pour réduire de façon substantielle les chiffres présentés»²⁵⁰.

Pour rassurer Londres qui s'inquiète de la nouvelle puissance navale française et d'un "Locarno méditerranéen" qui occasionnerait une charge supplémentaire d'assistance²⁵¹, Briand prend soin de désigner l'adversaire potentiel : l'Italie.

«Le peuple français ne conçoit pas qu'un conflit puisse éclater avec l'Angleterre et la France pourrait prendre, dans cet ordre d'idées, vis à vis de la Grande-Bretagne les engagements les plus catégoriques».

L'Italie avait à la conférence pris d'emblée une attitude visant spécialement la France rendant du même coup toute concession impossible :

«Alors qu'il s'agit d'une conférence qui discute un problème mondial, la délégation italienne cherche à la réduire à un problème européen et même méditerranéen où la France se trouve en fait fournir le seul terme de comparaison aux visées inquiétantes de l'Italie [...]. La parité italienne signifierait pour la France, un état d'infériorité. Le gouvernement français qui accepterait de l'admettre succomberait immédiatement [...].

²⁵⁰PRO/CAB 29-127 et ADMAE, S. Y Int, vol. 572, Conférence navale de Londres. Procès-verbal des réunions des chefs de délégations de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, 9-10 mars 1930.

²⁵¹Briand et Tardieu avait été avertis de cette interprétation possible de l'initiative française par Réquin et Aubert. Le premier écrivait le 9 mars : *«On nous demande des précisions sur ce que nous demandons comme sécurité [...]. Il ne s'agit pas de rechercher quelle garantie spéciale pourrait rassurer la France mais bien d'examiner si l'assistance générale que la SDN depuis dix ans cherche pour tous les peuples, dans la non agression et l'assistance mutuelle sera oui ou non réalisée. L'opinion britannique continue à considérer que nous demandons à l'Angleterre une assistance correspondant à une charge supplémentaire pour elle. Il faut lui dire nettement et publiquement que vous n'accepterez d'assistance que dans la mesure où nous la fournirions nous-mêmes[...]. Car enfin, si la flotte française l'inquiète, en bonne logique elle doit admettre que son assistance ne serait pas sans valeur.»*

Les propositions italiennes ont rencontré en Allemagne une adhésion sans réserve, ce qui ne facilite pas les choses»²⁵².

Le projet de "Pacte méditerranéen" de non agression et d'assistance mutuelle, ainsi présenté, donne toute l'apparence d'être destiné à contrôler toutes les initiatives - et particulièrement les initiatives italiennes - susceptibles de créer des problèmes à la sécurité française en Méditerranée. Il ne faut pas en effet sous estimer l'inquiétude grandissante avec laquelle Paris suit alors l'amélioration constante des relations existant entre les régimes dictatoriaux de Mussolini et de Primo de Rivera, menace potentielle pour les liaisons avec l'Afrique du Nord. Le spectre de la fragile Yougoslavie, ennemie déclarée de l'Italie et alliée de la France contribue à faire suspecter les intentions italiennes en Adriatique. Paris est aussi préoccupée des velléités du révisionnisme mussolinien qui, en visant à mettre sur pied une alliance italo-gréco-turque et en revendiquant le mandat sur la Syrie, peuvent à terme porter ombrage à l'influence française en Méditerranée orientale²⁵³.

Dans ces conditions, le projet ne peut qu'être mal accueilli outre-Alpes. Pour Gayda, qui exprime dans les colonnes du *Giornale d'Italia* les thèses du Palais Chigi, la main tendue par Briand est une main de fer :

«l'intention de la France est de repousser toute entente avec l'Italie et de prendre vis-à-vis d'elle une attitude non seulement neutre mais offensive [...]. La France considère l'Italie comme une ennemie à tel point qu'elle la met au rang de l'Allemagne en revendiquant à son encontre un pacte pour la Méditerranée semblable à celui qui sur le Rhin discipline les rapports des deux ennemis de la Grande Guerre [...]. Un pacte de Locarno dans la Méditerranée devient absurde surtout lorsqu'on pense qu'il devrait avoir pour but d'assurer la France contre l'Angleterre et l'Italie, c'est-à-dire contre les pays même qui se sont engagés à l'assurer contre une éventuelle agression de l'Allemagne. Le problème de la sécurité, à travers

²⁵²ADMAE, S. Y, Int, vol. 572. Résumé d'une conversation entre Briand, Henderson et Mac Donald aux chequers, 9 mars 1930.

²⁵³Cf. P. Brundu Olla, *L'equilibrio difficile, Grande-Bretagne, Italia e Francia nel Mediterraneo, 1930-1937*, Milano, Giuffrè, p. 10-13.

les pactes successivement demandés par la France conduit véritablement à l'absurde»²⁵⁴.

Analysant le 15 mars, dans un "promemoria" destiné au chef du gouvernement italien, le changement d'attitude affiché par la délégation française depuis son retour à Londres, Grandi la caractérise ainsi :

«La tentative de Briand pour distraire Angleterre et Etats-Unis de l'âpre polémique engagée contre les chiffres français a été de transposer la discussion sur le terrain politique. Non plus les chiffres mais la "sécurité". Le raisonnement développé par Briand devant Stimson et Mac Donald (mais au contraire soigneusement évité dans ses entretiens avec moi) a été à peu près le suivant: les besoins de la France sont supérieurs à ceux de l'Italie. La France contre tous mais spécialement contre le danger de l'Italie dont la demande injustifiée de parité est la démonstration de ses intentions belliqueuses et de suprématie. L'attitude italienne a ainsi été présentée comme la raison des armements plus importants de la France»²⁵⁵.

Grandi s'empresse d'ajouter que le refus opposé à la demande de pacte de sécurité et de garantie mutuelle proposé par Briand a été total. De fait, Mac Donald précise que l'Angleterre ne pourra rien faire qui ressemble à un nouveau protocole de Genève²⁵⁶. La sécurité, selon lui, est déjà assurée par le Pacte Briand-Kellogg de renonciation à la guerre, lequel n'est pourtant assorti d'aucune sanction. Pourtant une déclaration du secrétaire d'Etat Stimson, laissant entendre que les Etats-Unis pourraient accepter de discuter un accord de consultation en échange d'un accord méditerranéen conclu par les pays intéressés (notamment l'Angleterre) renforçant la SDN contribue à provoquer

²⁵⁴In ADMAE S. Y. Int., vol. 572 Conférence navale de Londres "Opinion presse italienne" télégr. Beaumarchais à Briand, 13 mars 1930.

²⁵⁵DDI, S. VII, vol. 8, doc. 430, Grandi à Mussolini, Londres, 15 mars 1930.

²⁵⁶Le Premier britannique avait livré le fonds de sa pensée dans une lettre adressée au Roi George V : *«As regards the French demand for a treaty of guarantee one rule must be firmly observed, namely that Great Britain must not take on further responsibilities, and must not be put in the position of having to act mechanically and without freedom of judgement should trouble arise in Europe [...]. France is trying hard to get us into that position».* Mac Donald to George V, 12 avril 1930, cit. dans J. W : Roskill, *Naval policy between the wars...*, *op.cit.* chap. II, p. 65.

un regain d'optimisme au sein des délégations²⁵⁷. Elle est à l'origine du sondage qu'effectue Mac Donald auprès de Grandi au cours de l'entretien du 13 mars, pour s'informer de la disponibilité du gouvernement italien à signer un «*accord politique (amitié, non agression, arbitrage, etc.) avec la France*»²⁵⁸. En guise de réponse, le ministre des Affaires étrangères italien fait remarquer que Rome et Paris discutent d'un tel pacte depuis deux ans déjà, que le projet est prêt mais qu'on n'est pas parvenu à le signer parce que Paris se refuse à considérer les demandes italiennes relatives aux frontières méridionales de Libye et aux conventions tunisiennes. Sur le plan de la méthode, il avoue ne pas saisir quel lien peut exister entre une conférence navale et les négociations d'un traité d'amitié entre les deux pays²⁵⁹.

Grandi a deux bonnes raisons de refuser de se laisser entraîner sur ce terrain. D'une part, Mussolini n'entend pas se priver de son meilleur moyen de pression dans les conversations en cours sur les "questions en suspens" et la parité navale en se liant prématurément les mains par un traité de garantie²⁶⁰. Il fait du règlement de ces questions un préalable à tout pacte d'entente. Les choses seraient tout autres, comme Grandi l'explique à Henderson le 1er avril : «*si Paris, changeant d'attitude, se décidait à reconnaître à l'Italie le droit à la parité en échange d'un accord politique avec Rome. Alors le problème serait pris en considération par le gouvernement italien*»²⁶¹. Le gouvernement de Rome ne peut d'autre part ignorer l'évidence, à savoir que le pacte méditerranéen proposé a été conçu avec un préjugé anti-italien et dans l'intention d'obtenir avant tout l'appui de l'Angleterre en Méditerranée. Le fait que Briand inclue l'assistance mutuelle dans son projet indique clairement qu'il vise l'adhésion britannique²⁶².

²⁵⁷Stimson était personnellement prêt à faire entrer les Etats-Unis dans un pacte consultatif auquel le Sénat américain aurait pu donner son consentement, ce qui supposait qu'il soit sans équivoque. Mais Hoover, déconcerté par les "subtilités de Briand" et de l'opposition farouche de Borah et de Kellogg repoussa l'idée. «*Je fus contraint, écrit-il dans ses Mémoires, de lui donner instruction qu'il ne pouvait y avoir d'accord. Je n'avais aucune objection à un tel pacte parce que nous en avions déjà signé de semblables, mais j'objectais que si la France réduisait sa flotte en considération du pacte, la conséquence aurait été une obligation morale de notre part de lui donner assistance militaire. Je n'avais pas confiance en ces obligations camouflées.*» in Herbert Hoover, *Memoires of Herbert Hoover 1920-1933*, 3 vol. N.Y. 1952, vol. II, p. 348.

²⁵⁸DDI, S. VII, vol. 8, doc. 421, Promemoria Grandi sur un entretien avec Mac Donald, 13 mars 1930.

²⁵⁹*Ibid.*

²⁶⁰ASMAE, Fonds Lancellotti, bob.1, fasc.1. Note Grandi à Mussolini du 31 juillet 1930 où l'on peut lire «*comme tu me l'as dit [...] pas de pacte d'amitié, mais ce sont les Français qui doivent venir nous chercher*».

²⁶¹DDI, S. VII, vol. 8, doc. 459, promemoria Grandi sur un entretien avec Henderson, 1er avril 1930.

²⁶²F. Lefebvre d'Ovidio, *L'intesa italo-francese del 1935...*, *op. cit.*, p. 235.

L'initiative avortée de Stimson offre néanmoins à Henderson la chance de convaincre le Premier ministre à reconsidérer sa position envers la France. Dès le 25 mars Mac Donald autorise le secrétaire au *Foreign Office* à téléphoner à Briand pour l'informer que les Britanniques sont prêts à discuter du problème de sécurité mutuelle avec la France. La perspective d'un échec de la conférence produit aussi son effet sur la délégation française et Briand accepte de regagner Londres le lendemain²⁶³.

Il revient dans la capitale britannique avec une nouvelle proposition portant cette fois sur l'interprétation et l'application éventuelles de l'article XVI du Covenant. Cet article prévoit des sanctions contre l'Etat qui recourrait à la guerre en violation du pacte sociétaire. Le projet français stipule :

«Dès maintenant, les gouvernements signataires déclarent ... que l'Etat qui recourrait aux hostilités en violation des engagements du Pacte de Paris serait, sauf décision du Conseil, considéré ipso facto comme ayant commis contre eux un acte de guerre au sens de l'alinéa 1 de l'article XVI. Ils prendraient en conséquence immédiatement à son égard les mesures prévues au dit alinéa»²⁶⁴.

Début avril, la délégation française ayant renoncé à la mise en vigueur immédiate des amendements au pacte (celle-ci n'interviendrait qu'à la suite d'une consultation qui aurait lieu au plus tard le 30 septembre 1931), Henderson et Briand parviennent presque à un accord. Celui-ci prévoit une action commune franco-anglaise en cas de conflit ressortant de l'application de l'article XVI du "Covenant".

Ces négociations revêtent un intérêt pour notre étude en ce qu'Anglais et Français discutent en l'absence des Italiens. Le procédé est pour le moins indélicat et Grandi dépêche Rosso à Downing Street pour le faire savoir²⁶⁵. La démarche de l'ambassadeur a l'effet escompté. Le 1er avril Henderson invite Grandi à participer aux conversations. Le 3 avril Mac Donald l'assure qu'il n'y aura "aucun pacte à quatre" et qu'on ne désire pas "mettre l'Italie hors-jeu". Mais la seconde garante du Pacte de Locarno n'est pas prête à suivre l'Angleterre sur ce terrain. Les arguments de procédure et de substance ne manquent pas. Pour discuter d'éventuels amendements à

²⁶³ *Hoover Institution Archives*, Gibson files, LNC, Stimson to acting secretary Cotton, 29 March 1930.

²⁶⁴ SHAT 7N 3537, note sur la Conférence de Londres (Louis Aubert) cit. p. 28-29, juillet 1930.

²⁶⁵ DDI, S. VII, vol. 8, doc 454, Grandi à Mussolini, 30 mars 1930.

apporter au Covenant et au Pacte de Locarno, la Conférence de Londres n'est pas le lieu approprié puisqu'il s'agit d'une conférence sur le désarmement naval à laquelle prennent part seulement quelques Etats membres de l'organisation genevoise. D'autres Etats, l'Allemagne en particulier, pourraient légitimement protester contre une telle manière de procéder. L'Italie ne manquerait pas pour sa part de dénoncer publiquement cette violation morale du pacte de la Société des Nations, et reprenant sa liberté d'action, elle pourrait même réviser les fondements de sa politique extérieure en Europe²⁶⁶.

La délégation italienne met alors un terme à l'attitude de passivité qu'elle avait adoptée depuis le début de la conférence. Elle prend une série de contacts avec les "leaders" des partis britanniques, attirant leur attention sur les répercussions que ne manquerait pas de provoquer un camouflet infligé à l'Italie dans le cadre de la conférence. Noircissant volontairement le tableau, Grandi et Rosso évoquent pêle-mêle : l'aggravation des relations italo-françaises, la fin de l'amitié italo-anglaise, la révision déchirante de la politique extérieure de Rome culminant dans la dénonciation du Pacte de Locarno. Enfin, ils n'excluent pas la construction immédiate de trois cuirassés qui entraînerait une reprise de la course aux armements navals²⁶⁷. Aussitôt après les entretiens du 3 avril avec Henderson et Mac Donald. Grandi communique à la presse londonienne tous les détails des rencontres, dénonçant l'attitude du Premier ministre et du secrétaire au *Foreign Office* qui, en échange d'une modeste réduction de tonnage, seraient prêts à se mettre à la remorque de Briand dont les manoeuvres visent à la constitution d'une alliance franco-anglaise²⁶⁸. La levée générale de boucliers de la presse britannique offre à Mac Donald un prétexte pour refuser le projet d'accord. Dans le dernier projet britannique, la déclaration stipulant que les deux gouvernements collaboreraient pour assurer l'incorporation d'amendements au Pacte de la Société des Nations disparaît²⁶⁹. En ces conditions Briand se rend à Paris pour soumettre à Tardieu et à ses collègues du cabinet une formule vide de tout contenu

²⁶⁶DDI, S. VII, vol. 8, doc. 459, Promemoria Grandi sur son entretien avec Henderson, 1er avril 1930 ainsi que *Ibid*, doc, 462, Promemoria sur l'entretien entre Grandi, Mac Donald et Henderson, Londres, 3 avril 1930.

²⁶⁷*Ibid.*, doc. 489, Grandi à Mussolini, 13 avril 1930.

²⁶⁸*Ibid.*

²⁶⁹SHM, 1BB2/191, "Proposition britannique", note du 4 avril 1930. PV d'une réunion des représentants de la France et de la Grande-Bretagne, DBPF, S. II, vol.1, doc. 181 (appendice).

politique. Briand a donc échoué. Grandi peut se sentir soulagé, le danger d'un accord à quatre est définitivement conjuré²⁷⁰.

C - Accord à quatre ou accord à trois?

En effet, lorsqu'à un certain moment semble se profiler une possibilité d'entente entre la Grande Bretagne et la France sur l'interprétation de l'article XVI du Covenant, on ne manque pas, côté britannique d'attirer l'attention de Grandi sur le risque de voir la conférence s'orienter vers un accord à quatre excluant l'Italie.

Le schéma proposé serait en gros le suivant :

Les quatre puissances indiquent le niveau maximum de leurs tonnages respectifs et le programme qu'ils entendent effectuer en conséquence d'ici à 1936, avec une réserve de la part de la France. Cette réserve pourrait être ainsi formulée : la France s'engage à ne pas dépasser le niveau indiqué (600.000 tonnes par exemple) tant que l'Italie n'excéderait pas un niveau donné, naturellement inférieur au sien. Que l'Italie excède par ses constructions ce niveau et la France augmenterait le sien en proportion. Un tel accord à quatre constituerait indubitablement un échec pour l'Italie. Celle-ci ne figurerait plus dans le concert des grandes puissances navales et se verrait, quoique indirectement, dénier le principe de parité avec la France. La perspective inquiète suffisamment Grandi pour le décider à solliciter de nouvelles instructions à Rome. Se prévalant des propos du chef de gouvernement qui, durant l'entrevue au Palais de Venise en février, avait accepté de considérer le moment venu, parmi les différentes options possibles, celle d'un accord sur les programmes, Grandi se replie sur une proposition de compromis étudiée avec Sirianni et les experts: il s'agit d'un accord franco-italien sur la parité des programmes, allant dans le sens de la proposition, à vrai dire assez vague, avancée par Briand à Genève le 15 janvier 1930. Pressentant peut-être la réaction du Duce, Grandi juge bon d'attirer son attention sur le fait que *«l'acceptation d'une discussion sur les programmes sera interprétée comme une*

²⁷⁰DDI, S. VII, vol. 8, doc. 489, Grandi à Mussolini, 13 avril 1930.

renonciation de notre part à la parité [...]. Tout dépend de la valeur que tu attribues à un accord à quatre, à l'exclusion de l'Italie»²⁷¹.

Lorsque le rapport de Grandi parvient au Palais Chigi le 21 mars, croisant le télégramme par lequel le Duce lui ordonne de s'abstenir de formuler de «*nouvelles propositions conciliatrices*», Mussolini télégraphie derechef à Londres :

«Reçu ce matin vendredi ton intéressant rapport. Je te confirme mon télégramme d'hier. Ne pas dévier de notre position et ne présenter de propositions conciliatrices d'aucune sorte, ni directes, ni indirectes.»²⁷²

L'entêtement manifesté par le chef du gouvernement italien conforte les experts militaires de la délégation française dans leur tactique visant à l'isolement de l'Italie au sein de la conférence. Comme Réquin l'écrit à Weygand :

«Je vous avais indiqué des possibilités d'accord à quatre (sans l'Italie). L'avis, je ne dis pas unanime - car les marins semblent divisés sur ce point - mais presque unanime dans la délégation française est que cet accord, s'il était obtenu à certaines conditions offrirait de sérieux avantages. En gros les conditions à réaliser seraient un tonnage un peu inférieur à 642 000 tonnes en 1936 (réduction à débattre) et une supériorité reconnue de 240.000 tonnes sur l'Italie».²⁷³

L'idée est donc de faire consacrer la disparité France-Italie de 240.000 tonnes par les anglo-saxons et de rendre l'Italie responsable d'un échec éventuel de la conférence en faisant porter la clause de sauvegarde sur une extension possible de la marine italienne. En effet - et c'est là le point faible du projet qui fait hésiter certains des amiraux - un accord à quatre serait vite caduque si l'Italie adoptait une politique active de constructions. Certes, on peut penser, à l'instar des anglo-saxons, que sa capacité financière ne pourrait lui permettre d'entrer dans une compétition avec la France avec

²⁷¹ASMAE, *Fondo Lancellotti, Fondo Gabinetto*, bob. 1, fax. 1 (1930) et DDI, S. VII, vol. 8, doc 452 et 459. Rapport de Grandi à Mussolini sur ses entretiens avec Mac Donald et Stimson le 18 mars 1930, avec Mac Donald le 27 mars 1930, avec Henderson le 1er avril 1930.

²⁷²*Ibid*, télég. Mussolini à Grandi des 20 et 21 mars 1930.

²⁷³SHAT/SDN 7N 3537, lettres de Requin à Weygand des 31 mars, 4 et 9 avril 1930.

espoir de succès, il n'empêche que l'accord à quatre donnerait un avantage à l'Italie, puisqu'il fixerait le tonnage maximum de la flotte française sans engager la flotte italienne qui conserverait en outre une liberté totale dans le domaine technico-constructif²⁷⁴. Briand partage, pour des raisons politiques, les mêmes appréhensions. La conclusion à Londres d'un pacte d'où elle serait exclue rendrait plus délicate encore la reprise de négociations avec une Italie mécontente, tout en lui laissant la liberté de s'armer comme elle l'entend. Aussi repousse-t-il, le 9 avril, devant Mac Donald la possibilité d'un accord à quatre :

*«Un accord à quatre serait dangereux, tout au plus peut-on envisager un accord à cinq dans lequel l'Italie jouerait un rôle effacé, se contentant de bénir l'accord. C'est déjà très libéral de la traiter ainsi».*²⁷⁵

Après mûre réflexion, Tardieu et avec lui le gouvernement se rangent à l'avis du ministre des Affaires étrangères.²⁷⁶

On s'achemine ainsi vers l'ultime proposition britannique émise au cours de la conférence. Partant de la constatation qu'il est difficile d'obtenir les chiffres italiens Mac Donald et Henderson envisagent un projet de traité à cinq présentant les chiffres des quatre puissances, auquel serait annexée une déclaration de coopération et d'observation de la part de l'Italie. A cela s'ajouteraient une clause de sauvegarde et une déclaration franco-italienne par laquelle les deux gouvernements s'engageraient à poursuivre leurs conversations.²⁷⁷

Mussolini ayant télégraphié le 6 avril à Londres *«Il faudra plus que jamais tenir bon»*²⁷⁸, le texte que la déclaration que l'Italie est disposée à faire est loin de répondre

²⁷⁴Beaumarchais avait, dès le 5 avril, attiré l'attention de Briand sur le courant d'hostilité qui se développait dans la presse italienne, en particulier dans le *Popolo d'Italia* où Arnaldo Mussolini développait ce thème des mains libres, admonestant : *«Les difficultés d'ordre financier qui, selon les Français, s'opposeraient à la réalisation de ces fermes intentions ne doivent pas entrer dans l'argumentation des étrangers. Ceux-ci ne sont pas autorisés à faire le compte de nos poches»*. in *Popolo d'Italia*, 5 avril 1930.

²⁷⁵SHM 1 BB2/192, réunion des chefs de délégation, entretien Mac Donald-Briand du 9 avril 1930. PV des conversations entre Briand-Dumesnil et Mac Donald du 8 avril 1930.

²⁷⁶Voir à ce propos ADMAE, S. Y, vol. 576, CNL. Lettre de Laboulaye aux principaux postes du 15 juin 1930, *cit.*

²⁷⁷*Ibid*, la proposition avait été présentée par Craigie à Rosso dès le 4 avril en ces termes: l'Italie signerait le traité à cinq dans toutes ses composantes hormis celle relative au programme naval italien jusqu'en 1936. En son lieu et place, l'Italie serait entrée dans l'accord à cinq au moyen d'une déclaration expliquant les raisons qui lui interdisaient de produire des chiffres actuellement, mais que de toute manière, elle se serait conformée à l'accord pendant toute sa période d'application.

²⁷⁸DDI, S. VII, vol. 8, doc. 471, télégramme Mussolini à Grandi, 25/99 Rome, 6 avril 1930.

aux exigences de la délégation française. La lettre que Grandi transmet à Mac Donald le 9 avril ne contient qu'une réaffirmation du principe de parité continentale (l'aggravant en l'appliquant cette fois également aux sous-marins) assortie d'un simple engagement à notifier les nouvelles unités mises en chantier aux autres parties contractantes.²⁷⁹ Briand avoue son découragement. Dans leur dernier entretien, les deux ministres des Affaires étrangères italien et français constatent l'impossibilité d'une entente sur les questions navales. Ils conviennent toutefois de faire en sorte qu'Italie et France ne quittent pas la conférence en ennemies et proposent de reprendre plus tard les conversations, peut-être dans le cadre de la conférence préparatoire de Genève²⁸⁰. Parvenue à ce stade, la conférence est pratiquement terminée. Dans la dernière réunion qui se tient sur le sujet le 10 avril, Mac Donald et Stimson convaincus qu'il est désormais inutile de continuer les pourparlers, règlent les derniers détails concernant la signature d'un accord entre les trois puissances océaniques. La conférence sera ensuite ajournée dans l'espoir que des conversations entre France, Italie et Royaume-Uni puissent déboucher sur une ultérieure ratification de la partie III²⁸¹ du traité par les deux nations latines.

Le 22 avril se déroule la cérémonie de clôture de la Conférence de Londres. France et Italie ne signent que l'accord à cinq concernant les méthodes de limitations. Celui-ci stipule :

- la vacance de construction des bâtiments de ligne de 1931 à 1936 sous réserve du maintien des droits à remplacement acquis par la France et l'Italie en vertu du Traité de Washington. Cela signifie concrètement que la France conserve la possibilité de mettre sur cales 70 000 tonnes et renonce à 105 000 tonnes. L'impact réel de cette mesure est faible dès lors que la France n'avait, à aucun moment, envisagé de mettre sur cale la totalité du contingent auquel elle avait théoriquement droit ;
- un déplacement des sous-marins limité à 2000 tonnes mais chaque pays conserve la possibilité d'avoir trois sous-marins d'un tonnage supérieur, ce qui permet à la France de conserver le *Surcouf* qui est alors le plus gros sous-marin du monde. Briand au nom de la France, Sirianni pour l'Italie rivalisent d'éloquence pour exprimer leur

²⁷⁹DDI, S. VII, vol. 8, doc. 475, Grandi à Mussolini, 8 avril 1930 ainsi que DBPF, S. II, vol. 1, doc. 183 Note à propos d'une réunion des représentants des délégations de France et de Grande Bretagne, 10 avril 1930. Le texte de la lettre figure en annexe.

²⁸⁰DDI, S. VII, vol. 8, doc. 481 Grandi à Mussolini, T.170/128, 10 avril 1930.

²⁸¹Cette partie concernait l'extension des quotas de Washington à l'ensemble des catégories de navires et déterminait les rapports dans les catégories de bâtiments légers (croiseurs et destroyers).

conviction de voir les deux nations latines rejoindre bientôt l'entente à laquelle était parvenus Grande Bretagne, Etats-Unis et Japon²⁸².

CONCLUSION

France et Italie quittent la table des négociations dans un état de tension extrême. L'échec est d'abord dû au fait que les conversations se sont déroulées dans une atmosphère de méfiance réciproque. Chacun a prêté des arrière-pensées à l'adversaire. Les Italiens voient dans les propositions françaises la volonté de contrôler définitivement l'Italie en Méditerranée et de la cantonner dans un rôle de puissance de second ordre en Europe.

De leur côté, les Français sous-estiment constamment le degré de conviction de leurs interlocuteurs, s'entêtant à ne voir dans les revendications de Rome que la recherche d'un prestige "abstrait" et l'expression d'une agressivité focalisée sur la seule soeur latine.

Le problème politique constitue la véritable substance du différend. Briand en est conscient qui *«parlant de manière strictement privée et confidentielle, [...] souligne qu'il n'y avait pas le moindre doute que si les efforts entrepris trois ans auparavant pour négocier un accord politique [...] avec l'Italie eussent été conclus avec succès, la situation aurait été entièrement différente»*²⁸³.

La question de prestige n'a pas été décisive dans la détermination de l'attitude italienne. Mussolini consulte les militaires à la veille de la conférence et la décision de revendiquer la parité est le résultat d'un examen technique de la situation stratégique en Méditerranée. Le Duce et son ministre des Affaires étrangères n'entendent pas non plus compromettre les rapports franco-italiens sur la question navale: sans l'exigence de fixer dans un traité international le rapport de force entre flotte française et flotte italienne la question de la parité ne se serait jamais posée. En effet l'Italie a intérêt à éviter un lourd programme français de constructions navales et elle n'est pas décidée à dépasser spontanément un plafond déterminé. D'autre part, d'un point de vue technique il convient à la *Regia Marina* d'accepter un rapport inférieur à la parité sous réserve de contenir l'écart existant entre les deux flottes. Pourquoi Rome choisit-elle

²⁸²Hervé Couteau-Bégatie, *Le Désarmement naval*, Bibl. stratégique, Paris, Economica, 1995, p. 230-231.

²⁸³DDI, S. VII, vol. 8, doc. 482, promemoria Grandi à Mussolini, 10 avril 1930.

alors une l'attitude intransigeante souvent définie comme une politique de "prix fixe"; position forte, mais en même temps fragile en ce que le moindre fléchissement risque de la ruiner totalement? Cette prise de position radicale s'explique probablement par la volonté d'exercer une pression sur la France afin que celle-ci reconsidère la nécessité d'un accord global avec l'Italie. Mussolini refuse, en cédant sur la question navale, de se priver d'un préalable qui constitue son meilleur atout dans la négociation qu'il espère voir s'engager sur les "questions pendantes".

La volonté de porter un coup aux tentatives réitérées de la France de parvenir à un accord privilégié avec Londres (sur la base de la garantie anglaise à la sécurité française, assimilée à la sécurité de tous) prend, dans ce contexte, tout son sens. L'intérêt fondamental de l'Italie consiste à empêcher à tout prix une résurrection de "l'Entente cordiale" qui rendrait pour Paris l'alliance italienne moins attrayante et tirerait un trait sur les aspirations du gouvernement de Rome à développer des initiatives politiques autonomes²⁸⁴.

La France semble sortir de la conférence sans dommages. Elle a empêché que la parité soit reconnue à l'Italie mais bien qu'elle reste libre, au moins théoriquement, de poursuivre l'exécution de son programme naval, la conférence ne se solde pas pour elle par une opération blanche. Le système de Londres reste structurellement fragile puisque le comportement de la France et de l'Italie peut le remettre en cause. Les deux pays n'ayant pas signé l'article 3, sont donc invités par les autres à négocier. L'Italie peut se targuer d'obliger la France à discuter après avoir évité l'isolement consécutif à un accord à quatre qu'elle craignait par dessus tout. Grandi s'y prépare²⁸⁵.

²⁸⁴DDI, S. VII, vol. 8, doc. 489. Dans son rapport-bilan sur la Conférence de Londres adressé au Duce le 13 avril, Grandi soulignait ce résultat important : «*Nous sommes parvenus à Londres [...] à empêcher la réalisation de ce qu'est l'objectif, poursuivi avec ténacité par la politique française depuis 10 ans: l'alliance franco-britannique.*»

²⁸⁵*Ibid*, «*Bien que nous refusant le droit à la parité navale, la France a été unanime à reconnaître en nous des adversaires 'égaux à elle' dans la bataille*» ainsi que SHAT/SDN 7N 3537. Note Louis Aubert du 19 juillet 1930, cit. et ADMAE, papiers Tardieu, vol. 247, note intitulée "Suites de la Conférence navale de Londres", 6 mai 1930.

CHAPITRE III

DE LONDRES AUX BASES D'ACCORD DU 1ER MARS 1931 : LA MONTÉE DES TENSIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

I - APRÈS LA CONFÉRENCE DE LONDRES : DES LENDEMAINS QUI "DÉCHANTENT"

La conférence marque également un tournant dans les relations politiques franco-italiennes: elles n'étaient pas excellentes, elles deviennent franchement mauvaises. Rumeurs de guerre préventive ou brusquée, manifestations tapageuses de nationalisme et bruits de bottes de chaque côté de la frontière font monter la tension durant le printemps et l'été 1930.

A - Le programme naval italien du 30 avril 1930

Cet état d'esprit se manifeste d'abord avec la publication à Rome, le 30 avril 1930, du programme de constructions navales pour l'exercice 1930-31, évidente riposte à celui que le gouvernement de Paris avait fait approuver à la veille de l'ouverture de la conférence (soit près de 42 000 tonnes : 2 croiseurs, 6 contre torpilleurs et 10 sous-marins). Celui de l'Italie se monte à 42 900 tonnes (3 croiseurs, 4 contre-torpilleurs et 22 sous-marins de grandeur variable) en augmentation de 12 000 tonnes par rapport à la tranche 1929²⁸⁶.

Alors que l'ambassadeur Beaumarchais ne voit dans ce geste qu'une «*mise en scène destinée à nous impressionner*»²⁸⁷, l'attaché naval et le chargé d'affaires prennent l'affaire au sérieux :

*«Le gouvernement italien, par son important programme naval, cherche avant tout à diminuer la marge qui existe entre les marines française et italienne et à enlever ainsi de sa valeur à l'un des arguments que nous avons opposé à la demande de parité présentée ... à Londres.»*²⁸⁸

On s'interroge à Paris sur le but que poursuit Mussolini en mettant à exécution un programme naval d'une telle envergure qui engage une dépense approchant le milliard de liras, chiffre manifestement disproportionné en regard des ressources financières du pays. La situation infiniment plus prospère de la France ne lui permet-elle pas de

²⁸⁶ADMAE, S. Y, Int, 1918-40, vol. 575, Massigli à Berthelot, Genève, 1^{er} mai 1930.

²⁸⁷ADMAE, S. Z, Europe, Italie, vol 305, p. 71, Beaumarchais à Briand, 19 mai 1930.

²⁸⁸*Ibid*, S. Y 1918-40, vol. 575, Dampierre à sous-direction d'Europe, 3 mai 1930.

maintenir en toute occurrence la marge qu'elle désire conserver entre sa propre marine et celle de la péninsule²⁸⁹? De fait, de l'avis même du chef d'état-major de la marine italienne, l'amiral Burzagli, toute velléité d'engager avec la France une course aux armements navals s'avérerait dangereuse et se solderait par un fiasco. La *Regia Marina* préconise donc une "trêve des armements navals" au cours de laquelle les deux pays s'entendraient pour réduire leurs tranches de constructions nouvelles. Grandi lui-même avait déclaré, au cours de l'une de ses dernières conversations avec Mac Donald le 14 avril à Londres, être prêt à «*suspendre, ralentir ou réduire les mises en chantier pourvu que la France fût disposée à en faire autant, tant que se poursuivraient les discussions entre les deux pays*²⁹⁰.» Mussolini entend-il, en prenant cette initiative coûteuse signifier qu'il n'entend renoncer en aucune manière à la parité, tout en se donnant des armes pour la prochaine négociation? La décision du chef fasciste peut cacher une manoeuvre visant à s'assurer l'appui de la Grande-Bretagne dans les négociations de Genève. Une course aux armements est comme on l'a vu de nature à inquiéter le gouvernement britannique, en l'obligeant à faire jouer la clause de révision prévue dans le "pacte à trois" au cas où l'une des puissances océaniques signataires à Londres se considérerait menacée par les armements d'une puissance non partie prenante²⁹¹.

L'examen des archives italiennes corrobore la thèse de la manoeuvre diplomatique. Dans son rapport relatif à la clôture des travaux de la Conférence de Londres, Grandi s'en était pris à l'irresponsabilité et à l'incurie des gouvernements libéraux dont

²⁸⁹ *Ibid*, S. Z, Europe, Italie, vol. 369, p. 11. Attaché naval commandant Marquis à Beaumarchais : "lancements italiens en 1930", 10 mai 1930; ainsi que sondages dans la presse (1ère semaine de mai 1930) et ASMAE (amb. Francia) B.171 f. 4, Manzoni à Grandi, commentaires de la presse parisienne sur les programmes navals italiens après la Conférence de Londres, 3 et 5 mai 1930. La presse française restait perplexe devant l'initiative italienne; les intentions prêtées peuvent être synthétisées en quatre types: 1) la "provocation sans menace" : sorte de chantage exercé à l'encontre de la France pour obtenir quelques compensations, moyennant quoi l'Italie réduirait ses constructions à de plus justes proportions (Bainville, *Action française*) ;

2) la "provocation d'une riposte française" qui permettrait à l'Italie d'accuser la France d'impérialisme et d'être l'adversaire du désarmement (*Le Figaro* et *Le Quotidien*) ;

3) le "simple bluff" non suivi, pour raisons financières, d'exécution, destiné à maintenir élevé l'enthousiasme d'une nation subjuguée par la poudre aux yeux d'une action orgueilleuse (Jean Dux de *L'Oeuvre* et Rosenfeld dans *Le Populaire*) ;

4) la "menace concrète contre la France" ou plus, affirmation solennelle de ce que l'Italie, mécontente de son statut méditerranéen et de la part qui lui avait été faite dans les traités de paix entendait se mettre en condition d'étayer en se dotant d'une force équivalente à celle de la France, ses éventuelles revendications et toutes les réparations ou restitutions auxquelles elle prétendait avoir droit (Balet dans *La République*).

²⁹⁰ ADMAE, S. Y Int., vol. 574, cités par Mac Donald au cours d'une conversation avec Massigli, Massigli à Briand, 15 avril 1930.

²⁹¹ *Ibid*, vol. 575, M. de Haussen (Stokholm) à Briand, 5 mai 1930.

l'imprévoyance à construire avait conduit à la disparité des tonnages français et italien constatée au lendemain des accords de Washington. Une telle situation ne devrait pas se reproduire. Pour cela expliquait le hiérarque *«la reconnaissance du droit à la parité navale ne suffit pas, il faut le défendre et le réaliser [...] Pour que la France n'obtienne d'ici quelque temps cette victoire qu'elle n'est pas parvenue à nous arracher à Londres, il faut entreprendre dès 1930, soit avec le programme de construction de l'année en cours, la même quantité de tonnage que celle mise sur cale par la France avec son programme récemment voté au Parlement. Il s'agit de 40 000 tonnes environ. En sommes-nous éloignés avec les disponibilités budgétaires actuelles? La moyenne de nos constructions est aujourd'hui de 30 000 tonnes. Je ne crois pas qu'il y ait grande difficulté à combler la différence de 10 000 tonnes. Ce qui importe à mon avis c'est de ne pas laisser passer 1930 sans entreprendre un programme au moins équivalent²⁹². En cas contraire, les discussions sur le désarmement devant continuer entre Italie, France et Angleterre, notre position serait dès cette année rendue plutôt difficile, et nous donnerions immédiatement raison à ceux qui affirment que l'Italie n'aurait pas la capacité financière d'égaliser la France dans les constructions navales.*

Ajoutons que la Grande-Bretagne attend anxieusement de connaître les chiffres de notre programme pour 1930. S'il s'agissait de chiffres inférieurs à ceux de la France, alors toutes ses préoccupations disparaîtraient immédiatement, alors que nous devons les entretenir [...]»²⁹³.

Réaliser la parité de facto afin de pouvoir y prétendre de jure, déterminer l'intervention de la Grande-Bretagne en obligeant la France à relever le gant dans une course aux armements, tels sont donc les objectifs de la diplomatie italienne.

On espère d'ailleurs compenser l'impact budgétaire d'une telle décision par quelques contreparties économiques. La crise qui commence à toucher l'Italie milite en faveur du développement de la flotte de combat : le chômage croissant interdit de réduire l'activité des chantiers navals; la crise des frets qui ralentit l'activité de constructions

²⁹²Tous les passages sont soulignés dans le texte.

²⁹³DDI, S. VII, vol. 8, doc. 489, Grandi à Mussolini, 13 avril 1930.

pour la marine marchande donne une importance accrue aux constructions militaires²⁹⁴.

L'initiative du gouvernement fasciste met Paris dans l'embarras et divise une fois de plus le ministère des Affaires étrangères où prévalent les considérations tactiques, et le département de la Marine qui met en avant des arguments d'ordre pratique.

Toujours soucieuse des réactions britanniques, la direction politique du Quai d'Orsay affirme début mai :

«notre intérêt est d'éviter toute apparence qui pourrait faciliter un déplacement de responsabilités et faire insinuer, dans la presse ou ailleurs que le programme italien est une réponse au nôtre²⁹⁵.»

Les négociations sur le désarmement ne sont en effet pas closes. Elles doivent reprendre dans le cadre de la commission préparatoire de Genève et il est *«impossible d'attendre trop longtemps pour régler la difficulté franco-italienne [...] car notre tactique sera fort différente suivant le cas.»*²⁹⁶ Même en cas d'échec de la négociation il importe que les responsabilités soient clairement établies. La note recommande en conséquence de ne pas relever trop vite le gant et de refuser le mot d'ordre "construisons" que certains, tel Maurras, lancent dans la presse, et de renouer le fil interrompu des conversations avec l'Italie dans les meilleurs délais.

Le département de la Marine obéit à des impératifs plus terre à terre. Il fait observer qu'il ne peut retarder indéfiniment les constructions dont le Parlement a prévu l'exécution au cours de l'année 1930. Le chef d'état-major Marine l'amiral Violette *«ne voit aucune raison de hâter la reprise de contact avec Rome et encore moins de faire une réponse quelconque aux ouvertures indirectes de M. Grandi²⁹⁷.»*

B - Les discours de Livourne, Florence et Milan (11, 17 et 22 mai 1930)

²⁹⁴ADMAE S. 2 Europe, vol. 369, f.1, commentaires du commandant Marquis sur le programme naval italien pour 1930-31, 10 mai 1930 et 29 janvier 1931. Un exemple typique est fourni par les chantiers Orlando de Livourne qui étaient redevables au lancement du croiseur de 10 000 tonnes *Pola* du maintien en activité de leurs ateliers.

²⁹⁵ADMAE, papiers Tardieu, vol 247. Note (MAE?) sur "les suites de la Conférence navale de Londres", 6 mai 1930.

²⁹⁶*Ibid.*

²⁹⁷ADMAE, S. SDN, vol. 1119, note du service français de la SDN à propos d'une conversation entre Massigli et l'amiral Violette, 15 juin 1930.

Il faut dire que Rome souffle alors le chaud et le froid.

Comme dans une pièce soigneusement montée dont ils se seraient répartis les rôles, Mussolini et son ministre se livrent au jeu des déclarations contradictoires. Alors que Grandi multiplie devant les Chambres italiennes les ouvertures apaisantes, Mussolini enflamme les foules de Toscane et de Lombardie en proférant des discours menaçants à l'adresse de la France.

Le 9 mai, alors qu'il avertit la Chambre de l'ajournement de la Conférence de Londres, Grandi déclare que l'Italie est prête à reprendre immédiatement les négociations²⁹⁸. Il réitère sa proposition quelques jours plus tard devant Briand et Henderson à Genève et suggère que les négociations s'engagent *«dans une ambiance calme, si possible protégée des indiscretions de la presse»* non pas au niveau des ministres des Affaires étrangères, mais d'experts chargés d'examiner la question et les possibilités d'accord existantes²⁹⁹. Il confie à l'ambassadeur britannique Graham, au lendemain de l'annonce du nouveau programme naval, qu'il n'est pas certain que celui-ci sera réellement exécuté³⁰⁰.

Ces prises de position conciliantes sont brutalement démenties par une série de discours de Mussolini qui semblent avoir pour objet de provoquer la rupture avec la France. A Livourne où il commence le 11 mai sa tournée "incendiaire", Mussolini, après avoir visité les chantiers qui construisent les futures unités de combat profère des menaces à peine voilées à l'égard *«des peuples qui, par delà la frontière voudraient attenter à l'indépendance de l'Italie»*³⁰¹. A Florence, le 17 mai, l'orateur est plus explicite : il réaffirme que le nouveau programme naval sera réalisé *«tonne pour tonne»* et il met en garde certains *«groupes, partis [...] qui cherchent à déclencher une guerre contre l'Italie;»* il exalte la puissance des armements : *«parce que les mots sont de belles choses, mais les fusils, les mitrailleuses, les navires, les avions et les canons sont choses plus belles encore, parce que, oh chemises noires, le droit, s'il n'est accompagné de la force n'est que vains mots»*³⁰²!

²⁹⁸Discours de Grandi devant la Chambre du 9 mai 1930, in *Bollettino del ministro degli Affari esteri*, 1930, Roma 1931, p. 261 et suivantes.

²⁹⁹DDI, S. VII, vol. 9, doc. 34 et 36, rencontre Briand-Henderson-Grandi, 13 mai 1930.

³⁰⁰ADMAE, S. SDN, vol. 119, Beaumarchais à Briand, 27 mai 1930, "A propos des discours de Lombardie et de Toscane".

³⁰¹SUSMEL, *Opera Omnia* di B. Mussolini, vol. 24, p. 227-228.

³⁰²SUSMEL, *ibid*, vol. 24, p. 235-236.

Le 22 mai à Milan, Mussolini commente ses propos expliquant qu'ils ont pour but d'éviter au peuple italien de se trouver un jour «réveillé en sursaut par les surprises plus ou moins tragiques de l'histoire³⁰³.» En employant un ton menaçant et exprimant publiquement sa volonté inébranlable de réaliser intégralement le programme naval, le chef du gouvernement semble se démarquer de la politique modérée de son ministre des Affaires étrangères³⁰⁴.

On a beaucoup glosé sur les intentions réelles ou supposées des discours de mai et sur l'existence possible d'une "double politique" italienne. Grandi confiera un peu plus tard à Graham avoir alors cru à une volte-face de la politique extérieure de Mussolini et s'être même attendu à devoir quitter les Affaires étrangères; mais Mussolini l'avait accueilli avec sa cordialité habituelle et lui avait dit que ses discours, destinés aux foules, n'avaient rien à voir avec la politique officielle³⁰⁵. La campagne mussolinienne a peut-être été motivée par la volonté de ranimer la passion nationaliste des Italiens dans le but de détourner leur attention des effets de la crise économique qui commençaient à se faire sentir dans le pays³⁰⁶. Il n'empêche que les discours de Livourne et Florence, s'ils prennent indubitablement la forme d'un avertissement adressé au gouvernement de Paris et confirment la détermination italienne, constituent avant tout une réaction contre l'intonation "sociétaire et pacifiste" de la politique "grandienne". Cette tendance est alors critiquée par l'aile droite du PNF qui préconise une politique extérieure idéologique et prône le rapprochement avec l'Allemagne. Ces critiques s'amplifient au fur et à mesure que les succès électoraux des droites laissent pressentir un avènement au pouvoir des forces nationalistes outre-Rhin³⁰⁷. Dans cette perspective, les discours des 11, 17 et 22 mai indiquent que Mussolini ne reste pas sourd aux arguments des idéologues du Parti et qu'il ressent personnellement l'irritation diffuse à l'égard de la France³⁰⁸. Il est symptomatique que cette évolution trouve un écho dans la presse du régime qui attise la polémique et suit - à l'exception des articles inspirés par le ministère, tels ceux de Gayda - une ligne opposée à celle de

³⁰³SUSMEL, *ibid*, vol. 24, p. 245.

³⁰⁴Mussolini manifestait cette détermination au cours d'un entretien accordé à René Pinon le 28 mai : «*Les Italiens mangeront de l'herbe plutôt que de ne pas exécuter intégralement les constructions navales jugées nécessaires*», in ADMAE, S. Z, Europe, Italie, vol: 305, p. 105.

³⁰⁵DBFP, S. II, vol. I, doc. 221, Graham (Rome) à Henderson, 27 juin 1930.

³⁰⁶Cf. à ce propos E. di Nolfo, *Mussolini e la politica estera italiana, op.cit.*, p. 283.

³⁰⁷Thèse soutenue notamment par R. de Felice et F. Lefebvre d'Ovidio in *L'intesa italo-francese del 1935, op. cit.*, p. 242 et suivantes.

³⁰⁸ADMAE, S. SDN, vol. 1119, Beaumarchais à Briand à propos d'un entretien Beaumarchais-Grandi les 21/6 et 22/6/1930.

Grandi. La France y est accusée de préparer une guerre contre l'Italie par Yougoslavie interposée³⁰⁹. La tension est portée à son comble par une activité militaire intense de part et d'autre de la frontière, qui se caractérise par des mouvements de troupes et l'accélération des programmes de fortifications : ainsi une note du 3^e bureau de l'EMA³¹⁰ signale d'un renforcement des troupes de couverture italiennes. Une division quitte Salerne (au sud de Naples) pour renforcer la garnison d'Asti, une autre, cantonnée à Gênes, se rapproche de la frontière. L'attaché militaire français à Rome, le commandant Debeney relève l'activité inhabituelle qui règne dans les grandes usines de fabrication de matériel de guerre (Ansaldo de Gênes, Fiat à Turin et Breda)³¹¹.

Le dispositif français est de son côté renforcé et avancé au plus près de la ligne de crêtes dominant les vallées italiennes convergeant sur Turin et Cuneo. Le général Degoutte et une partie de l'état-major français n'excluent plus au printemps 1930 l'éventualité d'une offensive brusquée italienne ayant pour objectif une "prise de gage" (le comté de Nice), qui pourrait engager très rapidement plus de trente divisions, entraînées au combat de montagne³¹².

En France, les discours de Toscane et de Lombardie font la plus fâcheuse impression. L'ambassadeur Manzoni laisse entendre que la façon d'agir de Mussolini a été malhabile puisqu'elle ouvre une crise qui autorise la France à réagir en provoquant «*désorientation parmi les amis, et de nouvelles occasions de manoeuvre pour les ennemis*» de l'Italie. On s'illusionne si l'on croit avoir engendré la crainte. A contrario «*avec le sentiment de l'offense subie*» s'enracine en France la conviction que l'on va au devant du «*dilemme terrible, posé par Mussolini lui-même, d'accord ou d'hostilité déclarée*»³¹³.

³⁰⁹A tel point que Guariglia, directeur général "Europe-Levant" aux *Esteri* se plaignait auprès de Grandi des "véritables provocations gratuites auxquelles se livre une certaine presse fasciste à l'égard de l'honneur militaire français", allusion à la dénonciation de prétendues exactions commises par les troupes françaises de couleur avant l'évacuation de la zone d'occupation rhénane, in ASMAE, amb., Francia, b. 1116, 3 juillet 1930.

³¹⁰SHAT/EMA/3 7N 3826, rapport du général Degoutte, commandant des frontières alpestres.

³¹¹ADMAE, Armée dossier 251, p. 13, commandant Debeney à Beaumarchais, 28 mai 1930 (Fiat mettait en fabrication 200 chars et Breda 200 000 mitrailleuses; la production de camions est poussée au maximum).

³¹²SHAT, EMA/3, 7n 3828 Maginot (ministre de la Guerre) à Weygand (chef d'état-major), 15 juillet 1930.

³¹³DDI S. VII, vol. 9, doc. 68 et 84 Manzoni (Paris) à Grandi du 31 mai et du 5 juin 1930 ; ainsi que DBFP, S. II, vol. 1, doc. 225 lettre de Briand à Henderson du 9 juillet 1930.

L'ambassadeur de France à Rome cherche pourtant à calmer les esprits, expliquant que «*dans le pays des superlatifs [...] il faut tenir compte des exagérations de langage*» et qu'il ne croit pas que «*ces discours incendiaires, ces campagnes de presse tendancieuses soient destinées à préparer le déclenchement d'une guerre contre la France [...]. Le chef a voulu reprendre ses troupes en main (difficultés économiques) et pour ce faire, il a fait vibrer la corde patriotique et nationaliste.*»

Moins optimiste, l'attaché naval remarque que l'Italie semble décidée, en dépit d'une situation financière et économique inquiétante, à consentir des sacrifices importants pour exécuter son programme naval. Au cours de récentes visites aux chantiers italiens, il a d'ailleurs pu constater que les moyens nécessaires sont d'ores et déjà mis en oeuvre³¹⁴.

De fait, il semble que la tournée toscane fournit au Duce l'occasion d'un "défoulement", dont il regrettera d'ailleurs quelque excès³¹⁵.

L'objectif des discours n'a certainement pas été de provoquer une rupture avec la France : dans un discours pour la célébration de l'an IX du régime prononcé le 27 octobre, Mussolini révèle la véritable intention du discours de Florence :

«L'Italie fasciste, déclare-t-il, ne prendra jamais l'initiative de la guerre [...]. Notre politique de révision des traités elle-même [...] est destinée à éviter la guerre, à faire l'économie, l'immense économie d'une guerre [...]. Aujourd'hui, le dilemme florentin demeure : durs avec les ennemis, nous marcherons avec les amis jusqu'au bout³¹⁶.»

Si Mussolini a seulement voulu menacer la France d'une rupture pour lui imposer un changement de politique - point de vue partagé par Grandi - il a certainement sous-estimé l'effet "contreproductif" de la violence de ses propos. On peut se demander a contrario si l'action de Grandi n'a pas seulement l'apparence de la modération. La distanciation entre ses déclarations et celles de Mussolini semble plus formelle que réelle. Grandi n'est pas inconditionnellement francophile. Son objectif est d'obtenir le consensus international (et en l'espèce celui de l'Angleterre) en faveur du règlement

³¹⁴ADMAE S. SDN, vol. 1119 Beaumarchais à Briand, 27 mai 1930.

³¹⁵Mussolini au cours de ses entretiens avec Pinon et Graham confirmait cette impression en disant au premier : «*Il fallait que ces choses soient dites ...*» et en expliquant au second que «*le discours de Florence avait été mal interprété et qu'il avait seulement voulu mettre au clair que si l'Italie était menacée, elle saurait réagir*». ADMAE et DBFB, cit.

³¹⁶SUSMEL, *Opera Omnia* de B. Mussolini, vol. 24, p. 280-282.

de la "question italienne", et d'amener dans le même temps la France à composition en la menaçant d'un rapprochement avec l'Allemagne. L'opposition à la France ne doit cependant pas franchir un certain seuil, au risque de provoquer une guerre préventive, de faire perdre à l'Italie l'appui de l'Angleterre et de la mettre en fin de compte dans les mains de l'Allemagne. Grandi désire brandir l'épouvantail d'un rapprochement italo-allemand, alors que l'action de Mussolini risque de rendre ce dernier inévitable. La politique "grandienne" reste en substance celle des programmes militaires fascistes. C'est dans cette optique qu'il convient d'analyser la proposition que le ministre des Affaires étrangères présente le 3 juin 1930 devant le Sénat italien :

«J'ai fait savoir avec l'autorisation du chef du gouvernement qu'en vue d'éviter tout ce qui pourrait entraver ou retarder un accord, mais encore de promouvoir tout ce qui pourrait faciliter un tel accord, le gouvernement italien est disposé, tandis que se poursuivent les négociations pour lesquelles fut ajournée la conférence navale, à surseoir à la mise en chantier du programme de construction de 1930 pourvu que le gouvernement français en fasse autant en ce qui concerne le programme voté pour l'année 1930.»

Interprétée par les milieux diplomatiques comme la manifestation de la volonté de jeter de l'eau sur le feu des discours incendiaires de Florence et Milan³¹⁷ la proposition de "vacances navales" (confirmée à Paris par une communication de l'ambassadeur Manzoni à Briand) est vue d'un oeil bien différent par les bureaux de la Marine qui en appréhendent mieux les implications "techniques". Une note adressée à Laboulaye, directeur adjoint de la direction politique au Quai d'Orsay explique qu'il s'agit toujours de réaliser la parité de fait avec la France, en faisant l'économie d'une course aux armements dispendieuse pour l'Italie et dommageable à ses relations avec la Grande-Bretagne :

«Contrairement à ce qu'affirme M. Grandi, la suspension de l'exécution des programmes navals par les deux pays ne serait pas défavorable bien au contraire, aux intérêts italiens. A la différence de la marine italienne

³¹⁷ASMAE, carte Grandi, entretien entre Grandi et Beaumarchais du 5 juin 1930.

dont les constructions visent d'abord l'accroissement d'une flotte surtout composée d'unités relativement neuves, la flotte française compte une importante proportion d'unités vieilles dont nos programmes actuels ont pour premier objet d'assurer le remplacement [...]»³¹⁸. Arrêter ses constructions navales signifie, pour le gouvernement italien, laisser sa flotte à son niveau actuel, tandis que la suspension de notre programme de remplacement si elle se prolongeait ou faisait éventuellement l'objet d'un accord international entraînerait, à plus ou moins bref délai, par la disparition d'unités vieilles dont l'existence contribue dans une large mesure à notre supériorité navale actuelle sur l'Italie, la réalisation progressive d'une parité réelle entre les deux flottes³¹⁹.»

Selon Fleuriau, la proposition Grandi tire son origine d'une suggestion britannique formulée en réaction à l'annonce du programme italien pour 1930. Cette suggestion, selon notre ambassadeur à Londres, serait accompagnée de la promesse d'un appui de Whitehall dans la négociation qui s'annonce. Le Premier Lord de l'Amirauté, Alexander n'a-t-il pas fait ouvertement l'éloge de la proposition Grandi et ne s'est-il pas immédiatement enquis de l'accueil qu'elle serait susceptible de recevoir à Paris³²⁰ ? Confronté à la véhémence des discours mussoliniens et mis en garde par les bureaux de la rue Royale, Briand, en dépit de son désir de renouer au plus tôt le fil des négociations avec l'Italie, doit agir avec prudence.

Grandi ne reçoit donc pas la réponse rapide et complète qu'il espérait. Ce n'est que quinze jours plus tard qu'une note (du 5 juillet) l'informe que *«le gouvernement français ne procédera avant décembre à aucune mise sur cales de bâtiments prévus dans son programme 1930»³²¹*. Il ne s'agit donc pas d'une suspension pour la durée des négociations mais pour cinq mois seulement. Briand confie au chargé d'affaires à Washington qu'il a voulu par ce geste de bonne volonté, faciliter la reprise des

³¹⁸C'était notamment le cas pour les grands croiseurs d'artillerie d'un calibre supérieur à 155mm. Un croiseur de 10 000 tonnes dont le Parlement avait approuvé la mise en chantier en décembre 1929 devait remplacer le *Jeanne d'Arc* à son déclassement, au contraire l'unité analogue dont le gouvernement de Rome venait d'annoncer le lancement prochain augmenterait d'une unité nouvelle les six grands croiseurs neufs dont disposait déjà l'Italie.

³¹⁹ADMAE, S. Y Int. 1918-1940, vol. 575, note (EMA Marine) pour de Laboulaye, "Discours de Grandi devant le Sénat", 3 juin 1930.

³²⁰ADMAE, *Ibid*, De Fleuriau (Londres) à Briand, 6 juin 1930.

³²¹ADMAE, S. Y Int. 1918-1940, vol. 576, projet de note de la direction Europe pour l'ambassade d'Italie (expédiée le 5 juillet 1930).

discussions sans pour autant remettre en cause le calendrier prévu pour la réalisation du statut naval :

«Le ministre de la Marine ayant révélé qu'aucune des mises sur cales prévues dans la tranche pour 1930 ne pouvait de toute façon se produire avant la fin de l'année, dès lors qu'il n'en résulterait aucun retard réel, il n'y avait qu'intérêt à tirer tout le bénéfice moral du geste auquel nous conviait le gouvernement italien [...]. Il n'en reste pas moins que si (ce dernier) continuait, dans les mois qui vont suivre, à maintenir sa revendication d'une parité navale de principe [...]. Une prolongation de la trêve au delà du 1er décembre se heurterait de notre côté à de très fortes objections; il n'y a pas lieu, pour le moment, d'en faire état [...]»³²².»

Pour Berthelot il s'agit d'apaiser les esprits à la veille de la négociation sur le désarmement :

«Il faut reconnaître qu'après tout ce qui s'est passé (allusion aux polémiques de presse, aux discours de Livourne et Florence) il est désirable de ne pas poursuivre avec trop de hâte la négociation navale et qu'il faut s'efforcer au préalable d'éclaircir l'atmosphère»³²³.»

C'est ce que fait le 4 juillet le bureau de presse de Mussolini en invitant les journaux de la péninsule à atténuer le ton des polémiques avec la France³²⁴.

Les réticences affichées par la Marine offrent un motif supplémentaire de retarder l'échéance.

A l'image de Darlan, la majorité des amiraux rechignent à "se replonger dans cette maudite chicane" qui provoque l'indécision coupable du gouvernement dans la question du programme naval :

«Il faudrait un programme de principe jusqu'en 1937, surtout en ce moment, et on ne parle que vaguement que d'une tranche annuelle, alors

³²²ADMAE, S. SDN, vol. 1119, Briand à Jules Henry (chargé d'affaires à Washington), 21 juillet 1930.

³²³ADMAE, S. Y, Int. 1918.40, vol. 575, Berthelot à de Fleuriau (Londres) sur un entretien avec Grandi, 22 mai 1930.

³²⁴*Ibid*, vol. 576, télégr. Dampierre (Rome) à Briand, 4 juillet 1930.

qu'il faut des années pour franchir les gestations parlementaires, financières, techniques et réalisatrices d'un navire de combat. Les Italiens l'ont bien compris³²⁵.»

II - VERS UN ACCORD NAVAL ?

A - La reprise des conversations d'experts

La commission d'experts chargés d'examiner le différend naval se réunit finalement le 21 août 1930. Les conversations, commencées à Paris, se poursuivent à Genève. Le gouvernement français a cédé aux injonctions du cabinet britannique. Pourtant, "en dépit des souhaits insistants de l'Amirauté" Briand fait en sorte que les conversations soient strictement limitées, au moins en un premier temps, aux deux protagonistes sous le prétexte d'éviter des indiscretions de presse³²⁶.

Ces pourparlers exploratoires doivent en effet revêtir un caractère confidentiel et officieux, les opinions émises des experts n'engageant à aucun moment leurs gouvernements³²⁷.

La délégation française est conduite par René Massigli, chef du service français de la SDN. Proche de Briand et partisan de l'entente franco-britannique il est regardé avec méfiance par la Marine. Il dispose d'un adjoint naval, le capitaine de frégate Deleuze. A la fin d'octobre, le vice-amiral Levavasseur, numéro deux de la hiérarchie navale sera appelé par la Marine pour participer aux discussions qui vont reprendre à Genève dans le cadre de la commission préparatoire, mais il jouera un rôle effacé. C'est Darlan, qui est officiellement à sa disposition, qui conduira l'essentiel des négociations avec Massigli³²⁸. Côté italien, les experts désignés sont ceux qui ont déjà

³²⁵ André Darlan, *L'amiral Darlan parle, op.cit.*, p. 42-43.

³²⁶ ADMAE, S. Y Int., 1918-40, vol. 576, note de la direction d'Europe, 12 août 1930.

³²⁷ SHM, 1BB2/193, compte rendu par Massigli de sa première conversation avec Rosso, 21 août 1930.

³²⁸ SHM, 1BB2/193, conversations navales, Genève, ministère de la Marine à V.A. Levavasseur, 5 novembre 1930.

participé aux négociations de Londres : le ministre plénipotentiaire A. Rosso, les capitaines de vaisseau F. Ruspoli et Raineri-Biscia.³²⁹

Les conversations préliminaires de Paris à la fin d'août et au début de septembre tournent court. La délégation italienne est la première à présenter des suggestions le 22 août. Elle part des directives fixées par Mussolini en Conseil des ministres le 28 juillet et des observations techniques formulées par le ministre de la Marine Sirianni, selon lesquelles les conversations doivent «*s'inscrire dans le cadre du principe général de la parité avec la France, parité à fixer dans des limites peu élevées, non seulement pour respecter l'esprit du désarmement mais aussi pour permettre à nos finances de transformer en parité de fait la parité de droit*»³³⁰.

Elle se fonde en second lieu sur la situation comparée des flottes de bâtiments légers efficients au moment de l'ouverture des discussions, telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Le 22 août, au début des travaux de la commission des experts, la situation des deux flottes est la suivante³³¹ :

FRANCE	En programme ou construction		En service				Total	
			efficients		hors d'âge			
Catégories	N	Tonnes	N	Tonnes	N	Tonnes	N	Tonnes
Bâtiments de ligne (Washington)	-	-	10	208 071	-	-	10	208 071
Croiseurs A	4	40 000	3	30 000	6	66 963	13	136 963
Croiseurs B	3	16 155	4	27 011		20 361		64.527
Contre-torpilleurs	22	54 415	66	76 565	4	2 685	92	133 700

³²⁹G. Bernardi, *Il disarmo navale, op.cit.*, p. 383.

³³⁰USMM b.3175, fasc 5, doc. 15, Sirianni à Grandi, 1er septembre 1930, à propos d'une réunion tenue avec les experts le 13 août 1930.

³³¹D'après G. Bernardi, *Il disarmo navale fra le due guerre mondiali*, USMM, Rome, 1975, p. 386.

Sous-marins	56	61 017	44	31 977	8	4 881	110	97 875
Total général							236	641 136

ITALIE	En programme ou construction		En service				Total	
			efficents		hors d'âge			
Catégories	N	Tonnes	N	Tonnes	N	Tonnes	N	Tonnes
Bâtiments de ligne (Washington)	-	-	4	86 527	-	-	10	86 527
Croiseurs A	5	50 000	2	20 000	4	33 640	11	103 640
Croiseurs B	8	33 488	3	10 171	4	12 116	15	65 775
Contre-torpilleurs	15	20 381	71	69 887	-	-	86	90 268
Sous-marins	36	27 512	43	27 262	-	-	79	54 774
Total général							195	401 084

Si l'on examine les tableaux en s'en tenant aux seuls bâtiments non couverts par le traité de Washington et en éliminant les unités "hors d'âge" d'une valeur combattante négligeable, les tonnages des deux pays s'établissent à des chiffres voisins de 340 000 tonnes pour la France et de 270 000 tonnes pour l'Italie. Dans ce cas de figure l'avantage de la France tombe à 70.000 tonnes.

La proposition italienne présentée le 22 août consiste à limiter le nombre des bâtiments et le tonnage dans chaque catégorie. La limite maximale d'ensemble pour les deux pays serait de 360 000 tonnes au 1er décembre 1936, échéance fixée par le Traité de Londres. Les limites à ne pas dépasser seraient communes aux deux pays pour les croiseurs (A : 90 000 tonnes, B : 76 000 tonnes) et les destroyers (134 000 tonnes); un léger avantage serait consenti à la France pour les sous-marins (77 500 tonnes contre 52 700 à l'Italie). Les bâtiments outrepassant ces plafonds seraient radiés.

Massigli, un moment séduit par les aspects "pratiques" de la proposition italienne, la repousse sur les objections des bureaux de la Marine :

1) l'affirmation de "limites communes" équivaldrait à réintroduire le principe de la parité;

2) la proposition italienne ne tient pas compte du droit que la France s'est toujours réservé de remplacer, au moins partiellement, les six croiseurs-cuirassés atteints par la limite d'âge;

3) la Marine française comprend difficilement la réduction de ses tranches annuelles de constructions (entre 1931 et 1936) de près de 50% avec le facteur aggravant que les constructions annuelles françaises se monteraient à 12 000 tonnes seulement alors que pour l'Italie elles pourraient atteindre 20 000 tonnes³³².

Pour trouver un compromis Rosso laisse entendre que la supériorité dans les tranches navales consenties à l'Italie correspondrait à une "possibilité théorique maximale" mais que dans la pratique la *Regia Marina*, pour des raisons techniques et d'économie, équilibrerait sans doute ses constructions annuelles avec celles de la France. De même, le nombre supérieur de bâtiments légers qui seraient mis sur cales serait compensé par le fait que l'on donnerait à ceux-ci un déplacement moyen inférieur à celui des unités françaises correspondantes³³³. Pour l'EMA Marine, il n'en reste pas moins que le système proposé par les experts italiens est conçu pour réaliser dans la pratique les aspirations italiennes à la parité en évitant cette fois de les définir. L'avantage politique est tout aussi évident : le gouvernement de Rome pourrait se targuer d'être cohérent avec les principes du désarmement en s'accordant avec la France sur la base d'une réduction des deux flottes³³⁴ tout en bénéficiant d'une économie conséquente de dépenses³³⁵.

Le 19 septembre, Massigli présente une contre-proposition : France et Italie aligneraient leurs programmes de constructions. Ceux-ci indiqueraient le nombre d'unités légères à mettre sur cales dans chaque catégorie, mais pas le tonnage. Aucun

³³²SHM 1BB2/193, note Massigli à Briand intitulée, "Entretiens d'experts navals français et italiens", 1er octobre 1939; ainsi que USMM b.3175, fasc. 5, docs. 7 et 10, rapports de Rosso à Grandi sur ses entretiens avec Massigli des 24 et 28 août 1930.

³³³USMM, b. 3175, fasc. 5, doc. 7, Rosso à Grandi, compte rendu des premiers entretiens avec Massigli, 24 août 1930.

³³⁴USMM, *ibid*, doc. 9, lettre privée de Raineri Biscia à Sirianni, 22 août 1930. Suivant la proposition italienne les chiffres français de bâtiments en service ou en construction seraient sensiblement inférieurs à ceux dont Dumesnil avait donné connaissance à Alexander à Londres le 11 mars, à savoir 280 000 tonnes de bâtiments légers au lieu de 350 000 indiqués à Londres pour une flotte totale passant de 800 000 tonnes (prévues au statut naval à 600 000 tonnes).

³³⁵Sirianni racontait à Alexander une anecdote à ce propos : «*Lorsque Raineri avait annoncé au chef du gouvernement que la France avait accepté une suspension de ses tranches navales pour la fin de 1930, il m'avait demandé quelle somme je pouvais éventuellement mettre à sa disposition, parce qu'il aurait su immédiatement comment l'utiliser dans les services civils*».

Sirianni à Grandi, compte rendu d'un entretien avec Alexander, 5 septembre 1930 in USMM, b. 3175, fasc. 5, doc. 17.

des deux pays ne pourrait cependant imposer aux bâtiments nouveaux des normes (protection, calibre, déplacement) supérieures aux normes des unités maximales construites après 1924³³⁶.

La proposition de Massigli est habile : elle laisse sans préjudice la thèse italienne de la parité tout en accroissant la supériorité française de tonnage (100 000 tonnes à la fin de 1936). Dans chaque classe les types d'unités construits en France surclasseraient en effet certainement les types construits par la marine italienne³³⁷.

La formule laisse davantage de liberté d'action à la France pour la future conférence du désarmement.

Mais la proposition Massigli est personnelle et n'a pas été soumise à l'examen préalable du ministère de la Marine³³⁸. Or la volonté d'aboutir manque totalement au sein des départements militaires. Les lettres personnelles du général Réquin au général Weygand et les notes de Deleuze à Massigli révèlent une défiance grandissante à l'égard de la négociation navale. Notant son insuccès, Réquin croit savoir *«que les instructions du gouvernement sont de la faire traîner»*. Le lendemain, après une conversation avec Briand, Réquin écrit à Weygand :

«N'ayant pas conclu à Londres un accord naval avantageux pour nous, l'occasion est passée. il faut maintenir l'interdépendance des armements et ne conclure aucun accord naval fixant des chiffres de tonnage définitifs. Sur ce [...] point on est assez bien orienté et j'ai à peu près l'assurance qu'on ne fixera pas des réductions et limitations navales avant la conférence générale quel (sic) que soit l'issue de nos conversations avec l'Italie³³⁹.»

L'adjoint naval de Massigli se plaint quant à lui *«de trouver les bureaux de l'état-major de la rue Royale souvent vides»* et d'en être réduit à éclairer son chef au moyen *«d'observations personnelles tenant compte de ce qu'il sait du point de vue de la*

³³⁶USMM b. 3175, fasc. 5, doc. 22, Rosso à Grandi, compte rendu d'une conversation Rosso-Massigli du 15 septembre, 17 juillet 1930. France et Italie s'accorderaient pour ne pas construire plus de neuf grands croiseurs, quinze croiseurs légers et soixante-huit contre-torpilleurs.

³³⁷SHM 1BB2/193, note de Massigli à Briand, "Entretiens d'experts navals", 1er octobre 1930.

³³⁸SHM 1BB2/193, Massigli exposant à Briand les progrès des conversations d'experts écrivait : *«Je n'avais reçu à Paris des autorités techniques compétentes aucune indication utile à cet égard. J'ai considéré que dès lors, la mission qui m'était confiée exigeait que j'agisse sous ma responsabilité personnelle»*, 1er octobre 1930.

³³⁹SHAT/SDN 7N3537, lettres du général Réquin au général Weygand des 15 et 17 septembre 1930.

Marine, qui, faute d'un accord dont elle se passerait d'ailleurs volontiers, entend continuer jusqu'en 1936 le rythme des constructions légères qu'elle a entreprises depuis sept ans»³⁴⁰. Ce qui n'empêche pas le ministre Dumesnil de faire savoir à Massigli que dans l'avenir, il entend être consulté avant toute proposition faite à la délégation italienne³⁴¹.

La proposition se heurte à la même opposition côté italien. Rosso la transmet pour étude aux experts navals et au ministère qui la jugent irrecevable le 21 septembre. Comme on l'a vu, Sirianni n'est pas hostile a priori à la "parité des programmes" mais celle-ci doit associer le nombre et le tonnage. La proposition française, en limitant uniquement le nombre laisserait aux deux pays la faculté de construire toutes les unités auxquelles ils ont droit avec le déplacement maximum de bâtiments de chaque classe construits après 1924. L'Italie se verrait retirer de la sorte la possibilité de construire des navires de la même puissance que les français : la France pourrait construire environ une fois et demi ce que construirait l'Italie en matière de petits croiseurs (type "Prisauguet" de 7 365 tonnes opposé au type "Condottieri" italien de 4 975 tonnes) et de contre-torpilleurs. Elle pourrait surtout mettre en chantier de nouveaux grands sous-marins de type "Surcouf" jaugeant plus de 2 000 tonnes sans contrepartie pour l'Italie³⁴². Grandi confie à l'ambassadeur Graham lors de son retour à Rome *«que sa position même était assez ébranlée, l'amiral Sirianni notamment lui reprochant de s'être montré trop conciliant dans les instructions données à M. Rosso à l'occasion des conversations entre experts français et italiens. Il restait néanmoins décidé à poursuivre les tentatives d'un tel accord. S'il ne pouvait aboutir, il préférerait se retirer*»³⁴³.

Grandi notifie à Rosso l'interruption des négociations le 23 septembre. Il autorise cependant le chef du service italien à la SDN Scialoja à faire savoir qu'il accepte la

³⁴⁰SHM 1BB2/193, note du commandant Deleuze à Massigli, 23 août 1930.

³⁴¹USMM b. 3175, fasc. 5, doc. 33 et 34. Raineri à Sirianni à propos d'un entretien avec Deleuze à l'hôtel de Bergues (Genève) le 4/10, 7 octobre 1930.

³⁴²USMM b. 3175, fasc. 5, doc. 24, commentaires de la proposition française du 19 septembre de Raineri à Sirianni, 20 septembre 1930; doc. 17 Sirianni à Grandi à propos d'un entretien Sirianni-Alexander, 5 septembre 1930.

³⁴³ADMAE, S. Y 1918-40, vol. 576, Beaumarchais à Briand, à l'occasion d'un entretien Beaumarchais-Graham, 1er octobre 1930.

suggestion faite par Briand de ne pas considérer les négociations comme rompues, mais plutôt comme suspendues³⁴⁴.

L'annonce de la reprise des négociations début novembre est mal reçue au ministère de la Marine. Dumesnil s'enquiert auprès de Berthelot pour savoir qui, du ministère des Affaires étrangères ou des Italiens l'a suggérée. A son avis Massigli devra se contenter «*d'écouter leurs suggestions sans citer de chiffre, et en référer à Paris*³⁴⁵.»

La France se déclare néanmoins prête à des réductions. Le 10 novembre, Darlan suggère même de consentir une réduction analogue à celle que la Grande-Bretagne a consenti à Londres, soit 15,6%. Mais ce pourcentage serait calculé par rapport aux "besoins absolus", c'est-à-dire au tonnage de la marine française après achèvement du programme naval. Concrètement la marine française s'en tiendrait au tonnage qu'elle possède déjà (640 000 tonnes) au lieu d'atteindre 760 000 tonnes (prévues au 1er décembre 1936). L'Italie s'en tiendrait elle aussi à son niveau actuel, soit 396 000 tonnes. La disparité de 240 000 tonnes, sans être officiellement reconnue, serait ainsi maintenue dans les faits³⁴⁶.

Durant la première phase des négociations l'Italie s'en tient donc à sa revendication de la parité que la France rejette catégoriquement. Elle n'est disposée à accepter une limitation de ses programmes de construction que si une marge de sécurité de 240 000 tonnes lui est reconnue sur l'Italie.

B - Le recours aux bons offices anglais et les bases d'accord du 1er mars 1931

Après l'échec des contacts directs, il faut avoir recours à l'intermédiaire d'un négociateur anglais qui essaie d'orienter l'accord recherché selon les vues de Londres.

1) La "formule d'accord" Craigie : un éphémère rapprochement des points de vues

A la fin du mois de novembre, les pressions anglaises s'accroissent. Le 20, l'expert britannique Craigie propose à Genève une formule d'accord. Il essaie d'obtenir une

³⁴⁴*Ibid.*, Massigli à Briand, 1er octobre 1930 et USMM, b. 3175, fasc. 5, doc. 28 Scialoja (Genève) à Grandi des 24 et 26 septembre 1930.

³⁴⁵SHM 1BB2/193 fasc. 9, Affaires étrangères à Massigli, 10 novembre 1930.

³⁴⁶*Ibid.*, contre-amiral Darlan à Dumesnil, 10 novembre 1930.

parité des constructions entre la France et l'Italie, la marge de 240 000 tonnes étant maintenue par des bâtiments hors d'âge. En dépit de l'opposition de Sirianni qui considère que l'accord envisagé conduirait l'Italie à reconnaître la marge de sécurité existante de la flotte française, et empêcherait à la construction des deux unités de 35 000 tonnes que la *Regia Marina* souhaite opposer au *Dunkerque*, Grandi accepte de considérer la proposition de Craigie comme base de discussions³⁴⁷. Mais la Marine française reste intransigeante. L'amiral Violette estime que la formule Craigie établit des "parités partielles" de constructions nouvelles qui, compte tenu de la forte proportion d'unités dépréciées qui composent la flotte française, conduisent à «*un acheminement pur et simple vers la parité générale*»³⁴⁸.

La proposition Craigie ne donne pas à la France la supériorité en constructions neuves qui lui est nécessaire pour sauvegarder l'avantage acquis³⁴⁹.

2) Les "bases d'accord" du 1er mars 1931

Au début de 1931, la négociation prend une autre tournure. Au jeu diplomatique joué par la France succède un effort plus sérieux pour aboutir à un accord. Au cabinet Tardieu, démissionnaire le 4 décembre 1930, ont en effet succédé le cabinet Steeg et surtout le cabinet Laval le 27 janvier 1931, Charles-Dumont y est ministre de la Marine. Il est plus accommodant que Georges Leygues ou Dumesnil³⁵⁰. Il faut dire que les choses pressent en raison de l'approche de la conférence du désarmement et de

³⁴⁷USMM, cart. 3175/46, procès-verbal d'une réunion au ministère de la Marine entre Grandi, Rosso, Sirianni, Acton et Burzagli, 28 novembre 1930.

³⁴⁸SHM 1BB2/193, f. 9, note du service français de la SDN, l'entretien avec Craigie (de retour de Rome) des 22 et 23 décembre 1930.

³⁴⁹*Ibid* et SHM 1BB2/193, f. 10, "Projet de lettre de M. Briand à M. Henderson", 3 février 1931. En vertu du principe selon lequel si deux flottes, l'une de 640 000 tonnes, l'autre de 400 000 tonnes disposent pour se renouveler d'une même quantité de tonnage à construire (un peu plus de 100 000 tonnes dans le système proposé) la flotte la moins importante se trouve avantagée. Selon les estimations, la supériorité de la flotte française (240 000 tonnes dont 197 000 tonnes de bâtiments en deçà de l'âge limite) tomberait à 144 000 tonnes de bâtiments de la sorte plus 112 000 tonnes de bâtiments hors d'âge. Lorsque se poserait en 1936 le problème de leur remplacement, l'Angleterre s'y opposerait, comme Craigie l'avait laissé entendre. L'Italie n'aurait plus à cette époque de bâtiments hors d'âge et appuierait l'Angleterre. La supériorité existante de 240 000 tonnes risquerait fort de tomber ainsi à 114 000 tonnes après 1936.

³⁵⁰SHM 1BB2/193 f. 10, note du commandant Deleuze à la suite d'une conversation avec Craigie le 11 février.

la nécessité de lancer les programmes de construction pour l'année en cours³⁵¹. Des échanges de vues entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Marine aboutissent au début de février 1931 à diminuer les prétentions de la France. Le 8 février, le ministre de la Marine indique les concessions acceptables : la France se contenterait d'une stabilisation des flottes en service, ce qui conduirait à n'entreprendre que des constructions de remplacement, étant entendu que la flotte française serait toujours supérieure à la flotte italienne de 240 000 tonnes. Les constructions seraient donc limitées, en France et en Italie, au remplacement "tonne pour tonne" du tonnage donnant lieu à déclassement³⁵².

Une négociation tripartite anglo-franco italienne s'ouvre alors sous les auspices du secrétaire du *Foreign Office* Henderson et du premier lord de l'Amirauté Alexander qui, entre le 23 février et le 1er mars 1931 font la navette entre Paris et Rome pour boucler coûte que coûte un projet d'accord naval franco-italien. Les trois parties s'entendent, le 1er mars 1931, sur ce que l'on a appelé les "bases d'accord" permettant à la France et à l'Italie d'adhérer à la partie III du traité de Londres. Il s'agit, en laissant en suspens la question de principe de chercher un accord provisoire réglant les constructions nouvelles des deux marines jusqu'à la fin de 1936. Cet accord comprend un texte qui est rendu public, et un tableau explicatif destiné à demeurer secret. Le tableau en question mentionne les constructions nouvelles autorisées pour les deux marines³⁵³ jusqu'au terme de l'accord.

1) La parité entre la France et l'Italie sanctionnée par le traité de Washington pour les bâtiments de ligne est confirmée : la France et l'Italie sont autorisées à construire deux bâtiments de ligne d'un déplacement maximum de 23 333 tonnes avant le 31 décembre 1936.

2) La France et l'Italie renoncent à mettre sur cale des croiseurs lourds. C'est une concession faite aux Britanniques qui redoutent particulièrement cette catégorie.

³⁵¹Le 18 février, Charles-Dumont avait présenté devant le Parlement le tonnage à mettre en chantier pour 1931, soit 40 000 tonnes qui incluaient un croiseur de bataille de 23 000 tonnes et deux croiseurs à artillerie d'un calibre de 155m/m.

³⁵²SHM 1BB2/193 f. 9, "Négociations navales" Lettre n. 61 de Charles-Dumont à Briand.

³⁵³SHM 1BB2/195, section Études, Decoux à De la Rosière (attaché naval à Rome), note intitulée "Au sujet des bases d'accord du 1er mars 1931", 6 octobre 1933.

3) Une égalité presque parfaite est établie entre la France et l'Italie en matière de constructions nouvelles dans toutes les autres catégories de navires légers : Jusqu'en 1936, les deux pays se borneront à effectuer des constructions de remplacement. Durant cette période les deux pays sont autorisés à construire un tonnage presque équivalent : la France peut achever avant le 31 décembre 1936 136 438 tonnes et l'Italie 126 615 tonnes. La France accepte de n'avoir pas plus de 81 989 tonnes de sous-marins à la même date.

4) Au dernier moment les Français ont fait insérer une clause stipulant que la question du remplacement des navires français "hors d'âge" au 31 décembre 1936 reste réservée³⁵⁴.

Sur les "bases d'accord" et sur leurs suites, les interprétations des historiens du désarmement divergent. Maurice Vaïsse, reprenant les conclusions de l'historien italien Ennio di Nolfo, estime que l'Italie a fait les plus grandes concessions puisqu'elle «*a renoncé en fait à la parité navale, et même pendant six ans*³⁵⁵.» Ajoutons que l'accord oblige les Italiens à construire dans des catégories déterminées : ils ne peuvent faire porter leur effort exclusivement sur les bâtiments légers et ils s'engagent à faire un navire de ligne du déplacement (de 23 333 tonnes) choisi par la France³⁵⁶.

Certes, Hervé Coutau-Bégarie a raison d'observer que cette parité à laquelle l'Italie a renoncé n'est alors qu'une revendication, non un état de fait³⁵⁷. Néanmoins, l'accord supprime la course aux armements dont la France ne peut préjuger du succès puisqu'elle conserve un tonnage plus élevé de bâtiments "hors d'âge". N'ayant pu obtenir la parité de tonnage total, la marine italienne doit se contenter de maigres satisfactions, car le gouvernement français est parvenu au cours des ultimes discussions à substituer la "parité des remplacements" à la "parité des constructions" qui avait la préférence de Rome.

³⁵⁴Les bases d'accord furent acceptées par Briand et Charles-Dumont à Paris le 23 février et par Grandi et Sirianni à Rome le 28 février. Résumé des bases d'accord dans ADMAE, Papiers Tardieu, vol. 250 "Historique succinct" (non daté). Texte italien dans DDI, S. VII, vol. X, doc 99, *Basi di accordo italo-franco-britannico*, Rome, 1er mars 1930.

³⁵⁵Vaïsse Maurice, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 93.

³⁵⁶SHM 1BB2/193, f. 10, note du commandant Deleuze, cit. chap. II: "Avantages du système Craigie dans son dernier état", 12 février 1931.

³⁵⁷Coutau-Bégarie H. et Huan C., *Darlan*, op. cit., p. 100.

En fait, les "bases d'accord" constituent le meilleur compromis possible. Les trois protagonistes en jugent d'ailleurs ainsi sur le moment.

La Grande-Bretagne a tout lieu d'être satisfaite des apaisements obtenus : la France consent des sacrifices par rapport à son programme de Londres (670 000 tonnes au lieu de 760 407). Elle accepte de construire moins de grands croiseurs (7 au lieu de 10, dont aucun de fort calibre) et de sous-marins. L'accord a en outre l'énorme avantage de supprimer toute rivalité franco-italienne et de remiser aux oubliettes le risque de devoir faire jouer la clause de sauvegarde prévue dans le traité de Londres³⁵⁸. Darlan, qui a été l'un des artisans de l'accord du côté français, l'estime satisfaisant. Il observe qu'au terme de la convention, la France conservera la supériorité sur l'Italie dans toutes les catégories : 46 000 tonnes et bâtiments de ligne, 22 000 tonnes en porte-aéronefs, 24 000 tonnes en croiseurs de 1ère classe, 87 000 tonnes en bâtiments légers et 29 000 tonnes en sous-marins. L'accord ne présage en rien des proportions définitives entre les flottes et il permettra à la France de construire 45 000 tonnes annuelles de navires combattants (alors que la moyenne atteinte depuis 1922 est de 33 000 tonnes) permettant l'entretien et le rajeunissement nécessaires de la flotte³⁵⁹. Les avantages politiques ne sont pas moins importants. Aristide Briand peut envisager l'éventualité d'un front commun franco-britannique et d'une détente avec l'Italie permettant de préparer dans une atmosphère confiante la conférence de 1932³⁶⁰.

Le même sentiment prévaut à Rome où le Grand Conseil fasciste considère le 3 mars comme «pleinement satisfaisant les termes de l'accord naval italo-français conclu à Rome parce qu'il

- 1) laisse en suspens la question de principe et marque une autre étape vers la parité,
- 2) ne compromet pas les nécessités vitales de la défense navale de l'Italie,
- 3) ne déplace pas les positions internationales de politique extérieure prises par l'Italie ces derniers temps,
- 4) prépare une meilleure atmosphère pour la conférence du désarmement en 1932,

³⁵⁸Vaïsse Maurice, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 93.

³⁵⁹Lettre de Darlan à G. Leygues (note 82 dans Bégarie) France et Italie pourraient achever respectivement: navires de ligne: 46 666 tonnes; porte-aéronefs: 34 000 tonnes; bâtiments légers: 51 331 et 46 158 tonnes; sous-marins: 4 441 et 2 178 tonnes.

³⁶⁰SHM 1BB2/193, f. 10, lettre de Briand à Henderson, 21 février 1931.

5) *démontre que l'Italie - pour peu qu'on la laisse tranquille - n'entend pas troubler la paix du monde*³⁶¹.»

Rien ne laisse donc présager la tempête qui va éclater lorsque le 19 mars se réunit le comité de rédaction chargé d'élaborer le texte final de l'accord.

3) Le naufrage des "bases d'accord"

Une grave divergence d'interprétation s'y manifeste sur la question du remplacement des navires hors d'âge. Pour l'historien Coutau-Bégarie, ce malentendu doit être attribué au fait qu'Italiens et Français s'aperçoivent que les Britanniques ont en fait déformé leurs positions respectives.

En effet les Français étaient persuadés d'avoir le droit de mettre sur cale des bâtiments en remplacement des unités devenues hors d'âge avant le 31 décembre 1936 alors que les Italiens ont cru, sur la base de ce que leur avaient dit les Britanniques, que seuls les navires devenant hors d'âge après le 31 décembre 1936 ouvriraient droit à remplacement. Il en résulterait un amoindrissement considérable de la supériorité française que l'amiral Darlan dénonce en termes très vifs :

*«Si ce tonnage ne donnait pas droit à remplacement, la France aurait consenti une réduction de 23% sur son programme naval alors que l'Angleterre n'aurait consenti que 15,6% et que l'Italie aurait augmenté sa flotte de 40 900 tonnes*³⁶².»

Maurice Vaïsse est d'un avis différent : l'état-major de la Marine ayant relevé une ambiguïté dans le texte des bases d'accord, revendique le droit de construire dès 1934 un tonnage supplémentaire destiné à remplacer 85 357 tonnes d'unités vieilles et exige la modification du texte des bases d'accord car c'est une "question de fond" qui

³⁶¹ACS: Seg. Part. Duce, *Carteggio riservato*, fasc. *Gran Consiglio* 242/R Sottof. 9, texte annoté de février (29 ou 30) par le secrétariat particulier de Mussolini et inséré dans l'ordre du jour de la réunion du Grand Conseil du 3 mars.

³⁶²Coutau-Bégarie H., "Le désarmement. Les leçons de l'histoire", *Stratégique*, n° 47, 3e trimestre 1990, p. 119-137; Bernardi G., *Il disarmo navale*, *op. cit.*, p. 416-420.

se pose³⁶³. Si la France et l'Italie construisent à taux égal, sans remplacement des unités hors d'âge, la parité de fait que recherche l'Italie serait réalisée en vingt ans. Les experts français arrivés avec des instructions strictes restent inébranlables³⁶⁴.

Ces deux interprétations discordantes ont pour point commun d'être fondées sur le dépouillement des seules sources françaises. La consultation des archives italiennes permet, sans en contester le bien fondé, de les nuancer sensiblement.

L'examen du rôle joué par le "médiateur" britannique révèle certes des ambiguïtés. Les Anglais ont intérêt à exploiter la rivalité franco-italienne, pour maintenir le *two power standard* inaltéré et réduire au minimum les constructions de bâtiments pouvant être utilisés dans la guerre de course au commerce. Le raisonnement a pu être le suivant :

«Pousser la France obnubilée par la peur d'être attaquée et préoccupée des nouvelles constructions de type Deutschland à parvenir à un accord avec l'Italie sur des chiffres minima en flotte légère et sous-marins et à s'adonner au contraire à la construction de navires de ligne [...] qui seraient des unités de 23 000 tonnes plutôt que de 35 000 et ne pourraient s'agréger aux flottes des puissances océaniques³⁶⁵.»

Ce qui permet à Darlan de présenter une version anglophobe des réunions du comité de rédaction des "bases d'accord" :

«Dès les premières séances, les Italiens se sont montrés très surpris et ont déclaré, avec sincérité, que les Anglais leur avaient présenté l'accord sous une forme différente. Nos tableaux portaient l'en-tête : bâtiments à achever et non bâtiments à entreprendre. Les Italiens se montraient furieux contre les Anglais et ceux-ci étaient bien embarrassés, car ils

³⁶³Vaisse Maurice, *Sécurité d'abord*, op. cit., p. 93. L'ambiguïté fut révélée par Darlan au retour des négociations britanniques de Rome le 1er mars 1931. SHM 1BB2/193 f. 10, note de Darlan au ministre de la Marine, transmise à Briand, 10 mars 1931.

³⁶⁴SHM 1BB2/193 f. 10, note de Darlan à Charles Dumont, 21 mars 1931.

³⁶⁵Les réflexions exposées ici sont empruntées au commandant Ruspoli qui les développait dans un mémorandum intitulé, *Trattative navali e questione delle grande navi* (non daté; février 1931) USMM b. 3290, f. 7.

avaient cherché à réaliser l'accord sur des formules vagues que les Italiens et nous avons repoussées pour des raisons différentes³⁶⁶.»

Cette version des faits n'est pas corroborée par les sources inédites italiennes. L'*Ufficio storico dello Stato maggiore* de la *Regia Marina* conserve les procès-verbaux des réunions tenues au Palais Chigi³⁶⁷ entre Alexander et Craigie d'une part, les amiraux Sirianni et Burzagli d'autre part. Il en ressort que les négociateurs britanniques même s'ils se sont fait parfois tirer l'oreille, ont fourni à leurs interlocuteurs italiens toutes les précisions souhaitées sur l'accord envisagé:

1) la discussion a bien porté sur les bâtiments à achever avant *la fin* de 1936, mais les Britanniques ont présenté sur un tableau séparé le chapitre *over-age* lequel mentionnait pour la France 85 000 tonnes ne devant pas donner lieu à remplacement.

2) Les "bases d'accord" proposées par la délégation anglaise et acceptées par les délégués italiens ont été «*sans équivoque parce que, plus que par des formules, elles étaient représentées par des chiffres³⁶⁸.*» En effet, au cours de la discussion, Alexander voulant démontrer que ses experts et lui-même étaient parvenus à abaisser les chiffres français, avait tenu à souligner que le contingent annuel de constructions consenti à la France descendrait à 27 000 tonnes dans l'accord envisagé au lieu des 40 000 qu'elle exigeait à Londres. Plus, la convention n'étant qu'indicative, Sirianni avait insisté pour connaître le tonnage total que la France aurait le droit de mettre en chantier jusqu'en 1936, «*il (lui) avait été confirmé par les experts anglais que la France pourrait mettre en chantier 165 000 tonnes³⁶⁹.*»

Le gouvernement italien peut donc à bon droit déclarer «*n'avoir jamais songé, ni durant la négociation, ni à l'instant de donner son adhésion aux "bases d'accord" que*

³⁶⁶Lettre de l'amiral Darlan du 31 mars 1931 citée dans Leygues J.R. et Flohic F., *Darlan*, op. cit., p. 49. Selon les Français, l'accord concernait uniquement les constructions que les deux parties pourraient achever au cours de la période 1931-1936 et non celles qu'elles pourraient *entreprendre* dans les années 1934, 1935 et 1936 pour remplacer les bâtiments qui dépasseraient la limite d'âge au cours des années 1937, 1938 et 1939.

³⁶⁷USMM b. 3290, *Trattative italo-franco-inglesi*, fasc. 53, *Appunti sulle riunioni tenute a Palazzo Chigi dal 26 al 28 febbraio 1931*.

³⁶⁸*Ibid.* ainsi que, lettre officieuse de Sirianni adressée à Grandi le 29 mars 1931; USMM b. 3175, fasc. 65.

³⁶⁹*Ibid.* lettre Sirianni à Grandi 29 mars 1931.

*celles-ci aient été limitées aux constructions à achever avant 1936 (mais) d'avoir tenu pour acquis, dès août 1930, que l'accord devait régler toutes les constructions des deux pays jusqu'à l'année 1936 incluse*³⁷⁰.»

Un second argument mis en avant par les Français, et repris par Hervé Coutau-Bégarie voudrait que les Anglais n'aient pas fait mention de la "réserve expresse" que les négociateurs français avaient fait insérer dans le paragraphe final des "bases d'accord" précisant que «*la solution de la question du remplacement du tonnage hors d'âge encore en service au 31 décembre 1936 serait renvoyée à des tractations ultérieures dont l'accord en cours de discussion ne devait en rien présager l'issue*³⁷¹.»

Une double mise au point est ici nécessaire. Chronologiquement on doit observer que c'est seulement lorsque les ministres britanniques sont rentrés de Rome le 1er mars et qu'ils ont demandé l'inclusion des bases d'accord dans la partie III du traité de Londres (art. 19 relatif aux constructions) que les délégués français, reconnaissant l'impossibilité de résoudre complètement la question du remplacement de la totalité du tonnage hors d'âge, sous peine de se heurter aux délicates questions qui avaient causé l'échec des précédentes négociations, ont demandé l'insertion de la réserve en question³⁷². Les Italiens n'en ont donc été informés que quelques jours avant la réunion du comité de rédaction. Ils ont pu à bon droit s'étonner qu'on attribuât à ce comité, réuni pour finaliser la forme du document, la responsabilité d'en modifier la substance³⁷³.

Enfin, loin de jeter de l'huile sur le feu, les Britanniques ont avancé une proposition de compromis : la question devrait être tranchée au plus tard à la conférence navale de 1935; en l'absence d'accord à cette conférence, les gouvernements demeureraient sans doute liés jusqu'au 31 décembre 1936, et aucune construction en vue du remplacement du tonnage restant hors³⁷⁴ d'âge à cette date ne pourrait être entreprise avant le 1er janvier 1937, mais il appartiendrait éventuellement à la conférence d'autoriser certaines mises sur cale dès 1936.

³⁷⁰USMM b. 3175, doc. 82, "Discours prononcé par S.E. Dino Grandi devant le sénat les 3 juin 1931."

³⁷¹Coutau-Bégarie H., *Darlan, op. cit.*, p. 101. ADMAE, Papiers de Tardieu, vol. 250, "Historique succinct: de la Conférence de Londres aux bases d'accord du 1er mars 1931" (non daté).

³⁷²C'est ce qui ressort de la note expédiée par Darlan à Charles Dumont le 10 mars et de la lettre de ce dernier à Briand du même jour, SHM 1BB2/193 "Négociations navales", fasc. 10.

³⁷³USMM b. 3175, fasc. 85, "Discours de Grandi devant le Sénat", 3 juin 1931, cit.

³⁷⁴Bernardi G., *Il disarmo navale, op. cit.*, p. 420.

La prétendue "duplicité britannique" doit donc, au vu des archives italiennes, être redimensionnée. Lors des entretiens qui ont lieu à Rome à la fin du mois de février, les délégués italiens obtiennent des réponses précises à leurs interrogations et l'on peut difficilement reprocher aux négociateurs britanniques de ne pas s'être ouverts à leurs homologues italiens d'une difficulté que les Français n'ont soulevée qu'à leur retour de Rome.

En revanche, l'intransigeance dont a fait preuve l'état-major de la Marine ne fait aucun doute. Alors que Briand et Massigli inclinent à considérer avec les Anglais «*que la question du tonnage vieilli pourrait être réglée au plus tard en 1935*» pour Darlan, le chef de l'état-major Violette et son ministre Charles Dumont «*c'est maintenant que la question doit être réglée (et) les constructions à intervenir pour le remplacement de ce tonnage devraient être mises sur cale en 1934-35*³⁷⁵.»

Les négociateurs de la Marine pressentant l'échec en tirent argument pour faire machine arrière. Pour Darlan, les vicissitudes de la négociation confirment que le moment des concessions est passé et qu'il est temps pour la Marine d'en revenir à sa position initiale. L'amiral Violette manifeste sa rancoeur et son anglophobie d'une façon plus nette. Résumant à sa manière les négociations, il dresse un réquisitoire contre la politique anglo-saxonne : «*une seule chose compte : le langage du lion*» et il en appelle à une fermeté inébranlable³⁷⁶. Cependant, le Conseil des ministres du 3 avril est saisi de l'affaire et conclut à l'intérêt politique d'aboutir à un accord. Charles Dumont est chargé de prêcher la conciliation à l'état-major de la Marine et procède à une consultation de ses collaborateurs et en particulier du futur chef d'état-major général, l'amiral Durand-Viel, qui lui aussi se prononce en faveur du remplacement des bâtiments hors d'âge³⁷⁷. L'entretien de Briand avec l'ambassadeur d'Italie ne permet pas, malgré la bonne volonté réciproque de sortir les négociations de l'impasse. L'on ne peut que souscrire au jugement prononcé par Maurice Vaïsse sur la responsabilité de l'échec des négociations qu'il impute sans ambages à «*la rue Royale, l'état-major de la Marine (qui) constituent un groupe de pression puissant et efficace qui fait du ministre de la Marine un véritable otage de sa politique : c'est la Marine*

³⁷⁵SHM 1BB2/193, fasc. 10, note du chef d'état-major amiral Violette à Charles Dumont du 19 mars 1931.

³⁷⁶SHM, *ibid*, instructions pour l'amiral Darlan, 16 mars 1931 et note de Darlan du 21 mars 1931.

³⁷⁷Sur tous ces points, cf. Vaïsse Maurice, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 94-95.

qui fait constamment obstacle à toute concession aux Italiens et on se demande ce qui l'emporte de son italophobie ou de son anglophobie³⁷⁸.»

Sans vouloir minimiser les responsabilités de la Marine française dans la faillite des "bases d'accord" on peut cependant constater que la France n'est pas la seule à connaître une opposition entre militaires et diplomates. A Rome la *Regia Marina* entend profiter de l'échec des négociations pour réaffirmer sa doctrine. Comme l'explique Sirianni dans la lettre adressée au ministre des Affaires étrangères le 29 mars *«il convient d'examiner la possibilité d'une solution qui ne soit pas dommageable à nos intérêts d'ordre technique. La première solution qui vient à l'esprit comme répondant le plus à nos intérêts, serait celle d'un rejet de l'accord»*.

Après avoir songé à démissionner, le ministre de la Marine italienne doit, devant la volonté d'aboutir du gouvernement, faire contre mauvaise fortune bon coeur : le rejet pur et simple étant exclu *«pour différentes raisons d'ordre général»*, Sirianni suggère de glisser dans l'accord une formule selon laquelle *«si les deux nations ne parvenaient pas en 1932 à un accord sur le problème naval et en particulier sur celui du 'hors d'âge', elles devraient se considérer libres de toute obligation dans leur politique navale»*. Son objectif est de recouvrer une entière liberté dans le déplacement et le calibre des navires de ligne et de conserver 52 700 tonnes de sous-marins, tout en évitant que la France ne puisse renvoyer les discussions à la Conférence du désarmement, où l'Italie se trouverait dangereusement isolée³⁷⁹.

4) Conclusion

La politique navale italienne telle qu'elle se manifeste à l'encontre de la France au début des années trente n'est pas une politique irresponsable mais une politique rationnelle adaptée au plus juste aux moyens limités du pays, déterminée en fonction des nécessités de l'heure et de la place que l'Italie estime être en mesure d'occuper sur l'échiquier européen.

³⁷⁸*Ibid*, p. 96.

³⁷⁹USMM b. 3175, cit.

Cette politique est certes liée au prestige du régime, mais elle ne peut pour autant faire abstraction des besoins et avis des départements militaires. Elle se fonde sur les acquis et sur la tradition de la *Regia Marina*.

En second lieu, cette politique est profondément dépendante de la position de "piètre second" qu'occupe l'Italie sur la scène politique européenne. Elle est avant tout une réponse à ce qui est ressenti comme le défi ou la stratégie hégémonique de la France en Méditerranée, dans un réflexe que Daniel Grange a qualifié comme «*l'impérialisme de défense, de survie*» de l'Italie³⁸⁰.

Côté français, c'est bien en fonction de ce rôle de piètre second que le gouvernement et le haut commandement considèrent l'Italie sur l'échiquier européen et qu'ils déterminent leur politique à son égard. L'influence italienne y est mesurée à l'aune de la puissance britannique et surtout de la menace allemande.

Tant que Berlin ignore Rome et tant que Londres ne contraint pas Paris à un accord naval avec l'Italie, Briand peut ignorer les rodomontades belliqueuses du voisin transalpin, en lui offrant superbement un pacte d'amitié superficiel n'impliquant aucune concession significative de la part de la France. Quant aux bureaux de la rue Royale, leur préoccupation majeure ne tient pas tant dans la menace que l'Italie est en mesure d'exercer sur les communications françaises en Méditerranée, menace illusoire sans une connivence britannique, que dans l'obstacle qu'elle peut opposer à la réalisation d'un statut naval conçu avant tout pour mettre la Marine française en mesure de répondre à la reconstitution inévitable d'une *Kriegs marine*. La parité revendiquée par Rome est dans cette perspective inacceptable en raison de la marge de sécurité indispensable dont Paris doit pouvoir disposer pour affronter le danger que pourrait représenter une conjonction des marines italienne et allemande au sein d'une coalition anti-française.

Certes, on peut soutenir que les relations franco-italiennes auraient pu prendre un autre cours si la France avait su reconnaître que le Duce recherchait, avant tout, un succès de prestige et qu'il était prêt à payer très cher la reconnaissance d'une parité théorique. Remarquons cependant qu'à l'époque, un tel pari était tout de même très hasardeux. Les relations franco-italiennes s'étaient considérablement dégradées depuis le début des années vingt, et pas seulement en raison de la rivalité navale. D'autre part

³⁸⁰Grange D., "L'expansionnisme italien au début du XX^e siècle", in *Bulletin de l'IHRIC*, n° 15, 1989-91.

la diplomatie fasciste était pour le moins imprévisible. Dans ces conditions on ne pouvait être sûr que l'Italie se contenterait toujours d'une parité sur le papier.

Il n'empêche qu'en adoptant cette attitude condescendante, La France laissait échapper l'occasion d'un accord sincèrement souhaité par les dirigeants italiens et éloignait du même coup la perspective d'un rapprochement - pourtant désiré à Paris - des positions des deux puissances latines à la prochaine conférence générale du désarmement.

Grandi avait compris la leçon. Il lui faudrait contraindre Paris à cet accord qu'il continuait à appeler de ses vœux, et pour cela, l'inquiéter. A Genève, mettant de côté ses réticences personnelles, il allait progressivement aligner les positions italiennes sur les thèses révisionnistes défendues par l'Allemagne.

III - LA MONTAGNE FORTIFIÉE : LES DÉVELOPPEMENTS DU SYSTÈME DÉFENSIF ALPIN EN FRANCE ET EN ITALIE AU COURS DES ANNÉES TRENTE

Avec le naufrage des "Bases d'accord", on confine au paroxysme de la tension diplomatique et militaire franco-italienne. Un rapport subtil d'actions-réactions s'instaure alors entre Paris et Rome. Le renforcement du système fortifié hérité de la période où les deux pays se rangeaient dans des alliances opposées en constitue la manifestation la plus voyante sur le terrain.

A - La ligne Maginot de la région Sud-Est

Cette partie importante du dispositif défensif français - puisqu'elle représente près de la moitié des pièces d'artillerie de l'ensemble du système permanent - est moins connue que les autres régions fortifiées du Nord et du Nord-Est.

1) La défense des Alpes : la conception et le programme initial

De prime abord, on comprend d'ailleurs mal l'intérêt de consacrer une part non négligeable d'une enveloppe budgétaire déjà insuffisante à fortifier une frontière naturelle dont le tracé n'avait pas varié en 1918 et qui se trouvait déjà dotée

d'organisations permanentes anciennes. Sans doute la géographie ne favorise-t-elle pas une agression au départ de la plaine du Pô et des vallées adjacentes qui remontent vers les Alpes. Contrairement à la frontière du Nord-Est, dépourvue d'obstacles naturels et où s'impose donc la règle du "tout ou rien", les Alpes ne présentent, sur 400 km de développement, qu'un petit nombre de points de passage importants et praticables en toutes saisons, plus quelques rares cols secondaires de haute-montagne, le tout séparé par des crêtes et des massifs à peu près infranchissables. Ce relief compartimenté constitue un terrain peu propice à l'offensive, car il n'offre pas de possibilité à l'artillerie et à l'utilisation des chars pour des attaques sur un large front. Surtout les Alpes descendent brutalement sur l'Italie, par contre elles s'étalent en terrasses du côté français jusqu'au Rhône.

En revanche, et sauf dans la partie méridionale (Alpes-Maritimes) plus perméable, l'organisation défensive est aisée. En effet, le massif alpin est cloisonné par les vallées, trouées :

- divergentes au nord : au Beaufortin-Tarentaise-Maurienne,
- en éventail au centre : Durance-Mont Genève-Larches-Briançon,
- convergentes au sud de Nice : Tende.

Les dispositions militaires à prévoir peuvent donc se limiter à des barrages indépendants implantés sur les principales voies de pénétration, en tenant plus légèrement les intervalles en terrain difficile³⁸¹.

C'est oublier cependant que les frictions avec l'Italie, provoquées par les aspirations de cette dernière, méconnues par le traité de Versailles, puis les rodomontades du fascisme ont provoqué un retour précoce aux inquiétudes datant de la période de tension 1881-1902. L'hypothèse d'une offensive italienne sur Nice d'une part, vers Lyon d'autre part, en perspective d'une jonction avec les forces allemandes du Nord-Est n'a jamais été perdue de vue dans les sphères militaires françaises.

³⁸¹ Colonel F. A. Paoli, *L'armée française du 1919 à 1935 : la fin des illusions*, IIIe partie, chap. 3, *La frontière du Sud-Est, Service historique de l'armée de terre*, Paris, p. 126-128; général E. Plan, H. Chiavasso, *La bataille des Alpes, 1940*, ed. Lacour-Colporteur, Nîmes, 1989, p. 15; SHAT 7N3826, d. 1, note du général Degoutte intitulée, "Quelques idées sur les opérations en montagne", 11 mai 1929.

Or, le souci du haut commandement est de contenir les Italiens tout en économisant le maximum de forces au profit du théâtre d'opérations principal du Nord-Est : la fortification constitue la meilleure solution du problème.

Les premières directives générales concernant la défense des Alpes ont été données par l'Instruction ministérielle (général Nollet) 259 3/11-1 du 25 février 1925. Cette Instruction s'appuie sur l'hypothèse d'une Italie alliée à l'Allemagne. Elle prévoit que *«la frontière du Sud-Est sera un théâtre d'opérations secondaire sur lequel une attitude défensive s'imposera, au moins au début des hostilités. Nous aurons, selon toute vraisemblance, à faire face à un effort ennemi puissant sur le comté de Nice, objectif politique tout indiqué et objectif stratégique favorable [...]. Cet effort principal sera, sans doute, accompagné d'autres actions sur les fronts de Savoie et des Hautes-Alpes. La mission de l'armée des Alpes consistera à protéger avec un minimum de forces, le territoire national³⁸².»* Le dispositif conserve un caractère purement défensif. A l'exception de la partie méridionale plus perméable, l'organisation pourra se limiter à des barrages indépendants, implantés sur les principaux passages (Tarentaise, haute Maurienne, haute Durance, col de Larche) et s'appuyant sur des parois infranchissables.

D'ailleurs l'armée des Alpes³⁸³ n'est constituée que *«si l'attitude de l'Italie à notre égard l'exige»*. Dans le cas contraire, les grandes unités actives et un certain nombre d'éléments de réserve générale sont prélevés à destination du théâtre d'opération du Nord-Est³⁸⁴.

La conception de la ligne de résistance va donner lieu entre 1926 et 1931 à de profondes divergences de vues. En effet la CORF et le commandement de l'armée des Alpes ne sont pas d'accord sur le tracé de la position : la CORF souhaite un tracé en arrière de la frontière alors que le commandement de l'Armée des Alpes voudrait placer la position au plus près de la frontière pour servir de base de départ à une offensive en Italie. Les premières études techniques sont en effet confiées, fin 1926, au général Degoutte, commandant désigné de l'armée des Alpes et partisan convaincu de la fortification dispersée. Il suggère d'étoffer les anciennes places fortes héritées du

³⁸²SHAT 7N3826, EMA/3 Général Degoutte à ministre de la Guerre, *Programme général des organisations défensives de la région Sud-Est*, 15 décembre 1927.

³⁸³Le commandement est organisé comme suit : les secteurs de Savoie et des Hautes-Alpes relèvent du général commandant le XIV^e corps d'armée; le secteur des Alpes-Maritimes du général commandant le XV^e corps d'armée.

³⁸⁴Colonel A. Paoli, *L'Armée française de 1929 à 1939*, *op. cit.* p. 127.

système Séré de Rivières par le biais de la création de véritables “zones fortifiées” matérialisées par de petits ouvrages d’infanterie échelonnés sur plusieurs lignes, dont la mission consistera à retarder le plus longtemps possible la prise de contact et, qui seront susceptibles le cas échéant de servir de point d’appui à une “contre-offensive de dégagement”³⁸⁵.

Sur ces entrefaites, au début de 1928, après un discours explosif de Mussolini, le ministre soucieux de protéger en priorité Nice contre les visées italiennes, prévoit l'établissement d'un "programme réduit de défense de Nice"³⁸⁶. Mais ce n'est que le 12 février 1929 que le général Guillaumat, président de la Commission de défense des frontières dépose son rapport sur l'organisation de la frontière du Sud-Est. Ses propositions détaillées portent sur un "programme d'ensemble" estimé à 700 millions et dix ans de délai, incluant en première urgence un "programme restreint" de 208 millions sur cinq ans, reprenant dans ses grandes lignes le programme réduit de défense de Nice déjà en cours d'exécution.

Par souci d'économie, il s'écarte sensiblement des propositions du général Degoutte³⁸⁷. Alors que celui-ci avait prévu 450 ouvrages ou batteries, la Commission, se ralliant au point de vue des généraux Debeney et Fillonneau se contente de 100 à 150 ouvrages centrés sur les grands axes d'invasion. Dans ce nombre sont compris d'anciens forts à moderniser et le projet comporte un tracé parfois assez éloigné de la frontière.

En mai 1930, le général Degoutte manifeste de l'inquiétude pour la sûreté de la ligne où doivent être construits ou modernisés les ouvrages principaux barrant les grandes vallées d'accès. Cette ligne, fixée par le maréchal Pétain lui-même, abandonne à l'agresseur des crêtes dominant notre position de résistance³⁸⁸. Le maréchal et le général Weygand se rendent sur place et reconnaissent le bien-fondé des remarques

³⁸⁵Philippe Truttmann, *La muraille de France ou la ligne Maginot*, G. Klopp ed., Thionville, 1992, p. 99.

³⁸⁶Ce programme réduit débouchait sur la décision de construire en première urgence les ouvrages de Rimplas sur la Tinée et de Flaut sur la Vésubie. Mis en chantier en août 1928, l'ouvrage de Rimplas constitue le premier jalon, non seulement de la défense des Alpes, mais bien de tout le système français, et le témoin de la priorité absolue donnée, un temps, au futur théâtre d'opérations du Sud-Est, dans le contexte politique du moment.

³⁸⁷La CDF à mené ses travaux en fonction des directives suivantes : «*Il ne peut être question de disséminer les travaux sur toute la position de défense, mais se borner à créer dans chacune des zones fortifiées de Bourg-Saint-Maurice, Modane, Briançon, Tournoux et Nice le nombre d'ensemble fortifiés strictement indispensables pour barrer le plus économiquement possible les principales trouées de la frontière ou maîtriser les noeuds de communications importants*». DM n° 1478-3/11-1 du 23 septembre 1927, in SHAT 7N3826, EMA/3 Degoutte à ministre de la Guerre, 15 décembre 1927.

³⁸⁸SHAT 3826, d.1 EMA/3, note du général Degoutte au maréchal Pétain, 19 avril 1930, *ibid*, rapport du général Degoutte après l'exercice des cadres des 7, 8 et 9 mai 1930, 1er juin 1930.

du général Degoutte³⁸⁹. Il convient d'aménager une ligne d'avant-postes sur les crêtes dominantes. La défense sera donc articulée dans le sens de la profondeur. Les avant-postes comporteront des nids de mitrailleuses en abris-cavernes qui seront établis pour barrer les cols muletiers ou bien pour assurer l'occupation de certains observatoires situés à proximité de la frontière. La position de résistance sera constituée en contrebas par des ouvrages et par quelques casemates.

Contrairement au général Degoutte qui est partisan d'alléger au maximum les ouvrages, la commission décide d'implanter des ouvrages à armement moderne, avec des engins à feux à grande portée, à tir rapide avec une proportion notable d'engins à tir courbe pour battre les pentes. Pour Guillaumat, Debeney et Fillonneau, seul un tel système s'avère capable de remplir la mission assignée à la fortification telle qu'ils la conçoivent : constituer une barrière inviolable pendant quelques jours en cas d'agression brusquée survenant avant toute déclaration de guerre³⁹⁰. Aussi la fortification des Alpes ne le cédera-t-elle en rien à celle du Nord-Est et présentera une grande similitude au niveau des cuirassements³⁹¹ et des formes techniques. Par manque de crédits, les travaux seront exécutés par les troupes de la 14^e et de la 15^e région à la faveur de leurs séjours annuels en montagne, sous la conduite de spécialistes du Génie.

Telles sont les grandes lignes du schéma directeur dont l'exécution est confiée après mars 1929 à la Commission d'organisation des Régions fortifiées (CORF). Le 14 janvier 1930, Maginot obtient le vote du projet de loi relatif aux frontières du Nord-Est et des Alpes à la Chambre.

Ce beau programme se trouve vite restreint du fait des difficultés budgétaires. Dès la fin mai 1930, lors d'un voyage d'études dans les Alpes-Maritimes, point crucial à ses yeux, le maréchal Pétain décide d'ajourner tous les autres travaux alpins, hormis le barrage de Modane en Savoie et celui de Larche. De fait, les crédits nécessaires s'appliquent prioritairement à l'organisation d'une véritable "position continue" dans le

³⁸⁹*Ibid*, lettre de Weygand à Degoutte, 13 juin 1930, dans laquelle on peut lire : «*Mon cher ami, un seul petit mot en hâte, tu as satisfaction...*».

³⁹⁰SHAT 1N29, d. 4, procès-verbal de la séance du Conseil supérieur de la Guerre, 12 octobre 1927; J. L. Goby, *Éléments sur la genèse du système fortifié français de la Seconde Guerre mondiale*, DESS, Service historique de l'armée de terre, archives du génie, Vincennes, 1986, p. 100.

³⁹¹Toutefois, en règle générale, les ouvrages des Alpes furent pourvus d'un bétonnage assurant un degré de protection inférieur à celui des organisations d'Alsace-Lorraine. On pouvait croire en effet que les obstacles opposés par la montagne aux transports des matériels lourds continuaient à interdire l'emploi d'une artillerie à grande puissance. De plus, l'étroitesse des crêtes où les blocs pouvaient être implantés conduisait à donner aux ouvrages une forme plus ramassée.

secteur des Alpes-Maritimes. Pour Pétain *«les ouvrages prévus par la Commission du Cap Martin à l'Aution inclus sont à construire [...] en première urgence. Nice sera le premier objectif des Italiens, non seulement par suite de l'intérêt politique qu'ils attachent à sa conquête, mais aussi en raison des conditions militaires avantageuses dans lesquelles se présente une entreprise en cette direction³⁹².»* Pour la Savoie, les travaux ne commencent qu'au printemps 1931, et se limitent aux fortifications de la vallée de la Maurienne et les avant-postes du Mont-Cenis. Pour la place de Saint-Michel : les ouvrages des Rochilles et de l'Aiguille Noire; pour la place de Modane : les ouvrages de Saint-Antoine et les casemates annexes du Sapey, de Saint-Gobain et du Pas Duroc (2300 m.) ; pour la place de Lanslebourg : les ouvrages des Revêts, de la Vanoise et le téléphérique de la Madeleine-La Turra. Cependant, les prix ayant monté et la crise n'arrangeant rien, bon nombre de ces chantiers ne seront pas terminés.

Si les accords Gamelin-Badoglio interrompent un temps les travaux de construction, il n'en est pas de même de l'occupation des ouvrages. Des unités de forteresse avaient été formées en 1932 à partir de prélèvements sur les D.I. des XIV^e et XV^e corps d'armées. La réorganisation des "secteurs fortifiés" qui intervient en juillet 1935 crée neuf bataillons alpins et deux régiments d'artillerie de forteresse. Cette décision intervient, il convient de le noter, un mois après la signature des accords d'états-majors dont le premier paragraphe stipule que :

«il ne sera pris, de part et d'autre des frontières communes, aucune mesure militaire autre que celles ayant pour objet le maintien de l'ordre, la mobilisation d'unités destinées à d'autres fronts, la garde éventuelle des ouvrages et du matériel³⁹³.»

Elle paraît ambiguë. Prise dans le cadre de l'organisation générale des troupes de forteresse, elle semble indiquer que le commandement français n'a pas l'intention de dégarnir trop rapidement la frontière franco-italienne, ce qui est contraire à l'esprit

³⁹²Dans une note adressée à Weygand, le vice-président du CDN considère *«le secteur compris entre la mer et l'Aution comme le plus dangereux : les Italiens disposent pour y accéder de la voie ferrée et de la route du littoral, ainsi que des voies ferrées et des routes, qui venant de Coni et de Vintimille convergent sur Breil. En outre les voies muletières sont nombreuses et le terrain est partout perméable.»*, in SHAT 7N3826, note de Pétain à Weygand après sa reconnaissance sur les frontières des Alpes, 28 mai 1930.

³⁹³SHAT, 7N 3697, procès-verbal des conversations tenues à Rome le 27 juin 1935.

des accords. Mais en rendant aux divisions du Sud-Est les unités qui leur avaient été retirées en 1932, elle leur permet d'intervenir rapidement en Italie comme les accords l'exigent. Egaleme nt justifiée dans deux hypothèses contraire, la décision témoigne de la volonté constante du général Gamelin de refuser toute impasse (ou si l'on préfère, de sa tendance à "mettre tous les oeufs dans le même panier").

Avec la montée des périls consécutive à la formation de l'Axe, la France décide en janvier 1937 d'accélérer les travaux d'organisation défensive des Alpes. Néanmoins en juin 1940, de nombreux ouvrages restent inachevés : certains n'existant qu'à l'état de plans (col de la Valette) d'autres étant en cours de construction (Restefard au plan Claval, pour ne citer que le plus gros). La plupart présentent des lacunes quant à l'aménagement intérieur : cuirassements absents, moteurs non installés et surtout climatisation inachevée.

Quoiqu'il en soit, et quel qu'ait été leur état d'avancement, les ouvrages du Sud-Est ont tendu un rideau de feu suffisamment dense pour que l'armée italienne ne parvienne nulle part à entamer la position principale de résistance entre le 10 et le 25 juin 1940. En fait la fortification alpine apparaît presque trop puissante comme le démontre l'ampleur de l'échec essuyé par les Italiens (qui ont sans doute sous-estimé la valeur du dispositif français). La crainte que l'Italie a fait peser semble avoir motivé au plus haut point les responsables français comme en attestent de nombreuses lettres adressées par le ministre de la Guerre aux directions du Génie locales pour presser les travaux. Ainsi, les travaux du plan Claval devaient être menés à terme sans tenir compte des dépenses, alors que dans l'Est on en était arrivé à la fortification de campagne. Certes la construction est restée, contrairement au Nord-Est, sous la haute autorité de la CORF qui a supervisé l'ensemble des travaux jusqu'en 1940, mais il est curieux de constater qu'alors qu'en face de l'Allemagne, on avait renoncé aux ouvrages d'artillerie, dans les Alpes on a jusqu'au bout suivi la même politique.

Dès décembre 1930 les services de renseignements français avaient rédigé une étude très complète sur l'Italie fasciste : situation économique, politique, démographique, moyens militaires, fortifications, degré d'entraînement de l'armée, influence des militants fascistes sur le moral de la population. Le deuxième Bureau s'était montré assez pessimiste, une percée italienne à travers les Alpes ou la menace d'un débarquement entre Nice et Saint-Raphaël semblant alors obséder l'état-major français. Le potentiel italien a-t-il été surestimé comme le suggère le général Rocolle; la France a-t-elle voulu se donner les mains libres à l'Est en se couvrant face à

l'Italie? Toujours est-il que les résultats ont été plus que conformes aux attentes au point que la fortification du Sud-Est apparaît en 1940 comme la seule "fortification victorieuse"³⁹⁴.

2) La défense de l'Afrique du Nord

L'organisation de la défense de l'Afrique du Nord reflète en tous points celle de la métropole et le trait commun essentiel est bien la construction de fortifications dans le sud tunisien. Les travaux de la position Mareth, Ben Gardane et Médénine décidés dès 1933-1934 sont retardés par l'insuffisance des crédits et le rapprochement avec l'Italie en 1935 a pu faire illusion. Dès le début de 1936, les travaux sont mis à exécution. Sur sa ligne principale, la fortification "Mareth" est constituée de vingt-huit points d'appui composés de boyaux, de tranchées, d'un petit nombre de blockhaus et de postes de commandement à l'épreuve de 149 mm. Quarante casemates sont construites en plaine pour l'infanterie, dotées de pièces de 47 mm marine. Onze bataillons d'infanterie, six groupes d'artillerie de 140 mm, quatre-vingt armes antichars et un bataillon de chars D1 en assurent la défense³⁹⁵.

Bien différente de la ligne Maginot, la ligne Mareth est une fortification légère en raison de la faiblesse des crédits et de l'approvisionnement difficile des chantiers. La guerre civile espagnole, les changements de l'attitude italienne, les mouvements nationalistes musulmans vont dicter une intensification du système de défense. En 1937, l'Italie intensifie ses préparatifs militaires en Libye, en 1938 son effort s'oriente vers un renforcement des compagnies hydriques³⁹⁶. En novembre 1937, "L'instruction générale pour l'Afrique du Nord" a pour but de faire face aux différentes hypothèses de conflit et est orientée plus particulièrement vers la défense de ce théâtre au cas où l'Italie y porterait une attaque. Si le plan "Tunisie" est déclenché à la suite d'une menace directe des forces italiennes, trois divisions d'infanterie seulement (au lieu des sept initialement prévues) seraient dirigées vers la métropole, et si la menace espagnole s'y ajoutait, toutes les forces mises sur pied en Afrique du Nord (quatorze divisions) participeraient à la défense du territoire en vue de répondre au danger

³⁹⁴Cf. sur tous ces points, Jean-Yves Mary, *La ligne Maginot, ce qu'elle était, ce qu'il en reste*, Paris, Sercap, 1985, p. 196.

³⁹⁵ Christine Levisse-Touzé, "La préparation économique, industrielle et militaire de l'Afrique du Nord à la veille de la guerre", in *RHDEM*, avril 1986, p. 1-18.

³⁹⁶ Ce point est traité de manière détaillée dans le dernier chapitre.

italien et au risque de soulèvement musulmans³⁹⁷. Les frontières continentales de la métropole seraient ainsi privées de sept divisions, ce qui inquiète l'état-major, compte tenu de la multiplicité des fronts et de la disparité des missions. A la vulnérabilité du littoral, s'ajoute celle des frontières marocaines³⁹⁸.

B - Les fortifications italiennes : *Il Vallo alpino del Littorio*

Les caractéristiques topographiques, propices à une offensive française, imposent à l'Italie une organisation strictement défensive.

En effet, tandis que le versant qui protège la France s'étend sur 120 à 150 km d'épaisseur, le versant italien ne dépasse pas 80 km à la hauteur d'Aoste, et 25 km seulement dans le secteur de Pignerol, ce qui rend difficile l'organisation d'une défense en profondeur. D'autant que les rivières, divergentes sur le front français, convergent sur le front italien (Doire baltée, Doire ripaire, Stura, etc.) et sont toutes orientées vers le centre de la Plaine du Pô. Enfin, le front de défense du Piémont, normalement tourné vers l'ouest, peut être pris à revers par une action débouchant du sud au nord à travers la Ligurie³⁹⁹ menaçant une région qui concentre la majeure part de puissance économique italienne.

Le problème du commandement italien est donc d'empêcher l'ennemi de déboucher dans la plaine :

«Les Italiens -précise une note du SR de l'EMA de novembre 1934 - considèrent maintenant comme une nécessité impérieuse que la bataille ait lieu au centre même de la montagne et le plus près possible de la ligne de la crête en raison du développement qu'ont dans les hautes vallées alpestres les installations hydroélectriques dont la protection est d'intérêt vital, en raison également des nécessités de la défense antiaérienne qui exige la maîtrise des cols ou couloirs aériens. Enfin , la meilleure manière de mettre la plaine du Pô à l'abri étant de gagner du champ vers l'ouest,

³⁹⁷ SHAT, EMA/3, Afrique du Nord, carton 9, novembre 1937.

³⁹⁸En 1938, George Bonnet recommandait cependant pour des raisons politiques de ne pas trop garnir la frontière espagnole afin de ne pas provoquer l'Espagne; SHAT, EMA/3, Afrique du Nord, carton 7.

³⁹⁹En juin 1932, à la suite d'une inspection générale des forces maritimes en Méditerranée, l'EMA/3 étudie la possibilité d'une opération conjuguée terre-mer incluant un débarquement sur la côte ligure, destiné à appuyer une offensive de l'armée des Alpes pour déboucher dans la plaine du Pô; SHM 1BB2/115 EMA/3, 24 juin 1932.

*l'organisation de la frontière n'aurait pas seulement un caractère passif, mais encore elle viserait en principe les entreprises offensives.»*⁴⁰⁰

Exemple typique de l'inadéquation entre les moyens (modestes) et les fins (ambitieuses) qui caractérise la politique fasciste, les préparatifs défensifs du front alpin occidental sont tardifs, demeurent longtemps modestes, et se révèlent déséquilibrés dans leurs composantes.

A partir de 1929, c'est essentiellement pour répondre aux préparatifs militaires engagés de l'autre côté des Alpes que l'Italie décide de procéder à son tour au développement plus ou moins méthodique d'un plan d'équipement de sa frontière occidentale. Entre 1930 et 1932 *La Stampa* de Turin consacre en effet plusieurs articles aux fortifications françaises des Alpes⁴⁰¹. D'éminents représentants de l'état-major expliquent, le plus souvent sous le voile de l'anonymat, que les nouvelles réalisations militaires françaises ne concernent pas seulement les fortifications, dont personne ne conteste la nature défensive, mais aussi les voies de transport, dans le but évident de faciliter les mouvements de troupes et d'artillerie et de s'ouvrir la possibilité de déverser rapidement de grandes masses de fantassins au pied du versant italien.

Un plan italien est alors échafaudé. Partant du système fortifié d'avant-guerre, il consiste à moderniser les anciens ouvrages, tels le Chaberton, le Pramand ou le Paradiso, qui barrent déjà les principales voies d'accès, à aménager les organisations de campagne jalonnant la position de résistance et surtout à développer le réseau de communications⁴⁰². Les compressions budgétaires ralentissent l'exécution des travaux jusqu'en 1932, mais les choses s'accélèrent entre 1933 et 1935, avant que la signature des accords Gamelin-Badoglio et le risque d'*Auschluss* ne provoquent l'interruption de l'activité sur la frontière occidentale et son déplacement sur le secteur septentrional en prévision d'un conflit possible avec l'Allemagne⁴⁰³.

⁴⁰⁰SHAT 7N 2930, note du SR. EMA, Italie, 18 novembre 1934 ainsi que *La Stampa*, "Les forteresses des Alpes", 26 août 1930.

⁴⁰¹*La Stampa*, cf l'article "Fortezze alpine" du 20 août 1932, et les cinq articles, signés "X", sous le titre générique "La preparazione militare francese alla frontiera", entre le 20 novembre et le 2 décembre 1932.

⁴⁰²SHAT 7N 2930, Général Dosse à ministre de la Guerre, 7 mars 1933.

⁴⁰³Cf. à ce propos le procès-verbal de la réunion entre Badoglio et les sous-secrétaires militaires du 3 septembre 1934, reporté dans Lucio Ceva, "Appunti per una storia della Stato maggiore generale", in *Storia contemporanea*, X. 1979, 2, p. 222-225.

- Les organisations défensives, édifiées à la hâte, répondent à plusieurs objectifs :
 - interdire les voies d'accès les plus faciles du versant piémontais. Il est vital que l'assaillant ne puisse en aucun cas déboucher dans la plaine où sont installées plus des deux tiers des industries nécessaires à la production de guerre italienne;
 - fournir le cas échéant, dans l'esprit qui anime alors les conceptions tactiques de l'état-major italien, des points d'appui pour une manoeuvre offensive (ou contre-offensive), dirigée sur la Maurienne, sur Modane ou sur Nice⁴⁰⁴.

Au début des années trente, l'état-major italien opte moins pour la mise en place d'un barrage continu qu'en faveur de l'aménagement de "champs de bataille frontière" d'un caractère plus diffus mais qui sont installés au coeur même de la montagne et présentent une certaine profondeur.

Ces positions comportent généralement une *zone de sécurité* établie à proximité de la ligne frontière et une *zone de résistance* située en arrière de la précédente.

La *zone avancée* est constituée de groupes d'ouvrages discontinus, chargés de tenir les positions sur la ligne de faite, d'empêcher toute action de surprise et de servir éventuellement de base de départ pour des contre-attaques. Ces points d'appuis sont armés de mitrailleuses et de canons de montagne.

La *zone de résistance* est composée des ouvrages les plus importants (les "centres de feux"). Construits à l'épreuve des projectiles de gros calibre et dotés d'une autonomie logistique, ils sont conçus pour être en mesure de résister même s'ils se trouvent encerclés ou isolés par l'avance ennemie. Ils constituent parfois de véritables "complexes" fortifiés disposant d'abris et de locaux de service souterrains, reliés par un réseau de galeries à des éléments actifs adjacents, soigneusement camouflés en cavernes ou casemates métalliques ou bétonnées.

Les plus gros de ces ouvrages sont dotés de batteries fixes de moyen et de gros calibres⁴⁰⁵.

Tout ceci dessine une organisation "en cordon" dont la faible résistance à la pénétration ennemie ne laisse pas d'être préoccupante. En outre, et contrairement à la

⁴⁰⁴SHAT 7N 2930, général Dosse à ministre de la Guerre, 7 mars 1933, ainsi que Jean-Yves Mary, *La ligne Maginot*, Paris, SERCAP, 1985, p. 192-193.

⁴⁰⁵SHAT 7N 3826, note EMA/3 à général Degoutte (non datée) sur l'évolution des organisations défensives italiennes; Carlo Alfredo Clerici, "Il Vallo alpino", in *Uniformi e armi*, n° 37, mars 1994, p. 36-42; Pier Giorgio Corino - Pier Gastaldo, *La Montagna fortificata*, Borgane-Melli, 1993, p. 19-23; Alberto Fenoglio, *Il Vallo alpino*, Turin, Susa Libri, 1992, p. 24-30.

ligne Maginot, cette fortification n'est pas conçue, même dans le cas des ouvrages les plus importants, pour être occupée en permanence. C'est le corps interarmes des "Gardes de frontière" (GAF) institué en 1934, qui assure, en cas de guerre seulement, la garde des ouvrages. L'aménagement et les équipements sont particulièrement spartiates : systèmes de chauffage rudimentaires, énergie électrique fournie par des groupes électrogènes d'une puissance de 8 kW, absence d'ascenseurs ou de monte-charge. C'est également par souci d'économie que l'emploi des éléments métalliques est réduit au strict nécessaire (blindage des portes extérieures et des coupoles de casemates).

L'effort de construction sera repris en 1937-1938 mais ce n'est qu'un an plus tard, avec la montée des périls en Europe, qu'un programme organique sera mis sur pied dans le but de combler les nombreuses failles subsistant dans l'organisation défensive des Alpes.

C'est alors qu'apparaissent les "casemates Pariani". Ces petits ouvrages bétonnés, produits en série sur la base de plans normalisés, sont conçus pour être intégrés au maillage des fortifications existantes, et donner plus de continuité à l'organisation fortifiée. D'un ensemble de points d'appui isolés bien de coordonnées en ligne de défense (les "centres" de résistance), on passe à un système de défense linéaire au vrai sens du terme. On se hâte également de couvrir les voies de pénétration secondaires, comme les sentiers muletiers et l'on introduit sur les percées les plus importantes les premiers obstacles et pièces antichars⁴⁰⁶.

La construction d'une ligne fortifiée si longue et si coûteuse (au même moment, on fortifie également les frontières autrichienne et yougoslave) a fait l'objet de nombreuses critiques de la part d'historiens militaires, comme le général Favagrossa qui dans son ouvrage *Perché perdemmo la guerra* écrit :

«Pour les fortifications aux frontières, la conception, initialement logique et inspirée par de sains critères modernes fut ensuite malheureusement soumise, dans le domaine de la réalisation, à de multiples variantes et déformations. Au lieu de concentrer tous les moyens sur un secteur limité, pour réaliser une partie répondant parfaitement aux besoins de la

⁴⁰⁶Vincenzo Gallinari, *Le operazioni del giugno 1940 sulle Alpi occidentali*, Rome, USSME, 1981, p. 82-88.

défense, on saupoudra le peu de moyens à disposition sur toutes les frontières, avec la conséquence de donner partout une impression de misère. Tout était réduit au minimum, tout était dominé par le souci d'économie qui s'opposait aux développements les plus rationnels. Et ceci alors que sur le plan technique les exemples d'ingéniosité ne manquaient pas»⁴⁰⁷.

Le rapport établi par le maréchal Badoglio au retour d'une tournée d'inspection, le 8 mai 1939 permet de se faire une idée assez précise des réalisations et des carences du système mis en place⁴⁰⁸.

L'organisation défensive périphérique est à peu près achevée sur les grandes directrices, représentant un ensemble de 460 ouvrages, armés de 1100 mitrailleuses et 133 pièces d'artillerie de différents calibres. Reste alors à procéder à la fermeture des percées de Val Pellice, de la vallée d'Orco et des deux Sture, Surtout il s'agit de donner plus de profondeur (30 à 50 km) aux barrages par la construction d'une troisième ligne d'ouvrages situés sur les passages qui offrent le plus de risques comme ceux du Mont-Cenis, du massif de la Bardonnèche ou du col de Tende. En définitive, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le *Vallo alpino* peut être comparé à un animal doté de cuirasse et de griffes mais privé de nerfs, d'yeux et de cerveau. Un tel animal ferait sans doute un piètre combattant. De même, un système défensif sans observateurs, sans capacité élevée de communications, sans coordination efficace des points d'appui et des troupes de couverture risque fort de payer ses insuffisances au moment de la bataille. Or, note Badoglio, dans la plupart des fortifications de seconde ligne, *«le ciment est disloqué et les ouvrages sont presque tous hors service. Les batteries sont en place mais les observatoires protégés et les liaisons entre observatoires et batteries font totalement défaut. En conséquence, en l'état actuel, les batteries ne servent à rien. En conclusion, si l'organisation était opérationnelle dans sa totalité, on pourrait en déduire que le forçement de l'axe du Mont-Cenis représenterait une tâche très difficile pour l'ennemi. Mais en l'état actuel des choses seule une partie du premier système défensif est véritablement efficiente et*

⁴⁰⁷Egidio Favagrossa, *Perché perdemmo la guerra*, op. cit. p. 139.

⁴⁰⁸USSME, prot. 5435, fasc. Badoglio, 8 mai 1939, ainsi que *Studi particolari*, rep. L-3, r. 95 : "Piano generale per la sistemazione defensiva della frontiera occidentale", 1939.

*tout le reste est encore en construction.»*⁴⁰⁹ On peut donc conclure qu'en 1939 l'Italie possède une fortification alpine sérieuse, composée de forts modernisés et d'un nombre élevé de casemates, mais qu'elle est loin d'avoir la qualité de son vis-à-vis français.

⁴⁰⁹*Ibid*, A. Biagini et F. Fratolillo, *Diario storico del Comando Supremo*, vol. I, t. 2, p. 214-222, (appendice 29).

CHAPITRE IV

**SÉCURITÉ COLLECTIVE CONTRE RÉVISIONNISME :
LA FRANCE ET L'ITALIE A LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE
DU DÉSARMEMENT
(1932-1934)**

I - LA PHASE TARDIEU-GRANDI : ISOLER L'ADVERSAIRE (février-juillet 1932)

A - Deux conceptions opposées du désarmement

Les principales puissances ont mis au point leur plan pour la conférence. Aucune ne l'a aussi bien préparé que la France. La France apparaît en effet comme la puissance directement visée. Considérée comme la plus grande puissance militaire, elle ne peut rien attendre de bon d'une conférence du désarmement. Par contre, l'Allemagne, désarmée, a tout à y gagner: que les autres puissances désarment, elle y gagnera par le nivellement des armements, que les puissances victorieuses refusent d'abandonner les armes de la victoire, et elle sera en droit d'en réclamer à son tour. Son objectif est clair, obtenir la parité des forces avec la France et pour ce faire, demander le désarmement général des autres pays, l'essentiel, pour elle, étant que l'échec de la conférence soit imputé à la France.⁴¹⁰

Dans ce scénario, le gouvernement doit à défaut de pouvoir compter sur le soutien de l'Italie, éviter à tout prix que ne s'instaure à Genève une collusion entre Rome et Berlin en matière d'égalité des droits et de révision des traités.

Or, dès la conférence préparatoire, l'action du Palais Chigi semble avoir pour objectif essentiel de gêner la France: en janvier 1931 le veto italien barre la désignation presque acquise de Benès à la présidence de la conférence: c'est l'Anglais Henderson qui en profite. L'élection du secrétaire d'Etat au *Foreign Office* favorable aux thèses désarmistes est un échec pour la France qui s'y rallie de mauvaise grâce.⁴¹¹

Le 8 septembre 1931, Grandi propose une «trêve générale d'un an» dans la fabrication de tous les types d'armes, acceptée aussitôt par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne⁴¹². Proposition très mal accueillie par la délégation française qui y voit un

⁴¹⁰Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 193-195 ainsi que ASMAE, *Segreteria generale*, doc. 23 Grandi à Mussolini, 9 septembre 1931.

⁴¹¹ADMAE, série SDN, vol. 294, télégramme Massigli à MAE, 23 janvier 1931 ainsi que vol. 293. Lettre circulaire de Briand aux postes diplomatiques, 12 juin 1931.

⁴¹²Dans une relation adressée au Grand Conseil fasciste Grandi révélait la genèse et les motivations tactiques de la proposition de "vacance des armements". L'idée était née à Nettuno lors d'une rencontre entre le Duce et le secrétaire d'Etat américain Stimson et devait être considérée d'un triple point de vue: 1) général : il s'agissait de répondre au geste "lyrique" de moratoire du président Hoover; 2) des intérêts politiques italiens : le geste visait à attirer "la considération et la sympathie" de l'opinion des pays anglo-saxons en faveur de l'Italie, contraignant la France à «soupleser, une fois de plus, sur le terrain politique et diplomatique, la force et le poids de l'Italie»;

geste d'hostilité de l'Italie à son égard et le rapproche du moratoire Hoover. Le ministère de la Guerre y voit une entrave à sa liberté d'action⁴¹³ et ne s'y résout qu'à la condition que la trêve ne s'applique ni aux lois votées ultérieurement ni aux projets en cours.

Bref, comme l'écrit le délégué français de la conférence Joseph Paul-Boncour dans ses Mémoires :

«Dès le début [...] il apparut clairement que l'Italie fasciste allait désormais affirmer une position fort différente de la nôtre, jeter décidément par dessus bord la sécurité collective et nous mettre parfois en position difficile, par l'appui donné aux propositions de désarmement pur et simple. D'autant que la tactique était menée par M. Grandi avec beaucoup d'habileté.»

Une note de l'EMA datant vraisemblablement de la fin 1931 avertissait:

«Il y a lieu de n'escompter aucune solidarité réelle de la part de l'Italie. Elle semble devoir se mettre sur tous les points à la remorque du plus fort qui paraîtra avoir raison de la France.»

Il est certain que l'Italie pratique la surenchère, comme Grandi lui-même le précise dans une relation au Grand Conseil du 2 octobre 1931⁴¹⁴:

«Aujourd'hui à Genève [...] le fascisme est entré tête haute, entouré d'un unanime respect dans le grand théâtre de Genève [...] dans cette enceinte sacrée des succès internationaux de la démocratie, le fascisme commence à créer une nouvelle faiblesse et un nouveau désordre.»

3) des intérêts militaires: une vacance des armements n'avait de chance d'être réalisée dans la pratique que dans le domaine des constructions navales, unique secteur où existait des critères pour une suppression des armements: *«la suspension des constructions navales aurait arrêté pour un an la réalisation du colossal statut naval français, contraignant la Marine française à suivre notre rythme même négatif, et aurait peut-être permis d'utiliser autrement, toujours dans le domaine des armements de terre et de l'air, les sommes non employées pour les constructions navales»*; in ACS, carte SUSMEL, b. 9, Grandi, 2 octobre 1931.

⁴¹³EMA/7 N 3538-5. Lettre de Maginot à Briand, 15 octobre 1931.

⁴¹⁴Jean Paul-Boncour, *Entre-deux guerres...*, op. cit., p. 211.

Sa tactique vise autant à diviser les démocraties et à affaiblir la SDN qu'à préconiser une véritable politique de paix. Sur le plan international, elle a le mérite de consolider les bons rapports avec l'Angleterre, spécialement depuis l'arrivée au pouvoir des travaillistes, antifascistes mais aussi pacifistes, sans compter les convergences qu'une telle politique peut susciter avec celle des Etats-Unis⁴¹⁵.

1) Les propositions françaises en matière de désarmement: le plan Tardieu

Tardieu, désigné comme chef de la délégation française à Genève (il est membre du second cabinet Laval depuis le 14 janvier) décide de prendre les devants en avançant, dès le début de la conférence, le 5 février 1932, des propositions concrètes. Le plan Tardieu consiste à créer une force militaire internationale composée de contingents nationaux fournis par les Etats grâce à des accords régionaux d'assistance mutuelle dans le cadre de la SDN. Cette force disposerait des avions de bombardement, de l'artillerie lourde, de chars, de certains navires de guerre qui cesseraient ainsi d'être à la disposition des armées nationales⁴¹⁶.

Dans sa conception, le plan Tardieu se présente comme un rappel des positions du gouvernement français en matière de limitation des armements. L'argumentation tient en deux points.

Premier point : la sécurité doit précéder le désarmement. Le désarmement ne constitue pas une fin en soi mais un des moyens d'arriver à une solide organisation de la paix dans le cadre de la SDN. Seule une sécurité garantie à tous les Etats par une assistance mutuelle effective et immédiate pourrait permettre une réduction simultanée des armements. Mais chaque nation est confrontée à une situation géographique spécifique: il ne saurait donc y avoir de règles uniformes en matière de limitation et de réduction des armements.

Deuxième point : la réduction des armements implique la confiance et le respect des traités: la partie V des traités a fixé pour quatre puissances (ex-vaincues) un certain statut des forces armées dont le maintien est une des conditions nécessaires et préalables de la limitation des armements sans en être pour autant le modèle.

⁴¹⁵SHAA 1B22, "Conférence du désarmement: attitude de l'Italie" (non daté).

⁴¹⁶Jean-Baptiste Duroselle, *La décadence, 1932-1939, op. cit.*, p. 38.

Dans sa préparation, le plan est avant tout celui de l'EMA. Tout ce qui déplaisait aux militaires a été soit effacé du plan, soit amoindri. C'est ainsi que l'idée de force organiquement internationale, jugée utopique par les généraux Gamelin, Weygand et Réquin est rejetée à l'arrière plan par les propositions concernant l'aéronautique. Certes l'idée de mise à la disposition de la SDN de certains matériels terrestres et navals existe dans le plan Tardieu, mais elle est subordonnée à l'application de l'article 16 du pacte et à une décision d'action commune de la SDN. L'armée internationale ne possède pas les matériels les plus efficaces. L'idée de la suppression de l'aviation de bombardement est abandonnée au profit d'une solution compliquée de limitation d'emploi et de mise à la disposition de la SDN, subordonnée d'ailleurs à l'internationalisation de l'aviation civile, dont on imagine aisément le caractère complexe et pour tout dire irréalisable⁴¹⁷.

En fait, ce plan correspond surtout à des nécessités tactiques: il s'agit d'abord pour la France d'occuper le terrain diplomatique en écartant des discussions sur le thème de l'égalité des droits. La France est prête à accepter le désarmement si le plan français est accepté: on met ainsi les autres délégations au pied du mur; si elles refusent, la France aura beau jeu de se refuser à toute réduction des armements (ce qui va dans le sens des volontés exprimées par l'état major qui estime que la France a “déjà” désarmé).

2) Les thèses italiennes : un “activisme” désarmiste?

Pour les Italiens, le plan français a des arrières pensées politiques, il ne tend qu'à un seul but, la suprématie. Grandi en dénonce le “machiavélisme” dans une note qu'il adresse au Duce le 27 février 1932:

«L'habileté de la France est proprement diabolique. Le but français est de faire graviter, dès le premier jour, les discussions uniquement autour de

⁴¹⁷SHA CSDN, note du vice-président du CSG au général Gamelin du 11 janvier 1932.

leur projet de sécurité, force internationale, etc., transformant la conférence du désarmement en une conférence de caractère exclusivement sociétaire sur la réforme du pacte, sanctions et définition de l'agresseur, etc., et vise ainsi à subordonner toute discussion en matière de désarmement à l'issue de ce débat. En somme, la vieille thèse sécurité d'abord, désarmement ensuite, s'opposant à la nôtre: désarmement d'abord, sécurité ensuite.»⁴¹⁸

Les propositions italiennes sont présentées par Grandi le 10 février et illustrées pratiquement dans un mémorandum adressé le 19 au président de la conférence.

L'Italie s'y place d'emblée dans le camp des puissances révisionnistes dont le thème central est la reconnaissance de l'égalité des droits par la révision des clauses militaires des traités. Le ton de Grandi est même plus dur que celui des puissances vaincues lorsqu'il se fait le champion de l'égalité des droits⁴¹⁹. Il propose rien moins qu'une application généralisée des systèmes de limitation et de réduction des armements imposés aux Etats vaincus par les traités de paix :

«Nous avons dit clairement dans le traité de Versailles que les clauses militaires que l'Allemagne devait s'engager à exécuter constituaient une anticipation pratique du désarmement général. Elles n'étaient pas destinées à placer l'Allemagne dans un état d'infériorité permanent [...]. La partie V des traités de paix elle-même nous offre du reste un exemple concret de réduction et de limitation des armements [...].»⁴²⁰

Grandi soulève également la question du révisionnisme en soulignant que la "coopération" et la "justice" internationales ne sauraient être considérées séparément. Le règlement des différends politiques doit constituer le préalable des discussions techniques.

En matière de limitations et de réductions des armements le plan soumis par la délégation italienne à la conférence les 10 et 19 février est aussi simple et

⁴¹⁸ASMAE, F.L, Gab. bob. 1, f. 3, *Appunto* Grandi à Mussolini intitulé, "Au sujet du plan Tardieu", 27 février 1932.

⁴¹⁹ASMAE, archive Grandi *Frammenti di diario*, B. 153, sf. 1, p. 180.

⁴²⁰Discours à la conférence générale du désarmement le 10 février 1932, in Dino Grandi, *La politica estera...*, *op. cit.*, p. 662.

immédiatement exécutoire que le plan français est complexe, progressif et conditionné. Il se présente comme un programme complet et organique d'abolition de tous les armements ayant un caractère offensif. Grandi réclame pêle-mêle l'abolition simultanée des bâtiments de ligne, des sous-marins et des porte-avions dans le domaine naval, des artilleries lourdes et des chars d'assaut de toutes espèces dans le domaine terrestre, de l'aviation de bombardement dans le domaine aérien et il se prononce pour le nivellement des forces au niveau le plus bas⁴²¹. Sur un autre plan, celui de la sécurité, le représentant de l'Italie écarte toute mesure pouvant renforcer la Société des Nations :

*«Nous ne croyons pas que la Société des Nations se renforce en lui donnant des armes. La Société des Nations ne demande pas des armes pour elle-même. Elle demande en revanche que ses membres désarment.»*⁴²²

En résumé, qu'il s'agisse du maintien des traités, du principe "sécurité d'abord", du procédé de diminution proportionnelle des armements, le plan Grandi prend le contre-pied des propositions inscrites dans le plan Tardieu. Il tend à placer au centre de la conférence la "limitation qualitative", et il oppose au critère de l'internationalisation le critère de l'abolition des armes les plus offensives.

Pour l'Italie le désarmement doit en effet être réalisé d'abord. La sécurité lui est subordonnée. Le désarmement a pour corollaire la parité. Selon la thèse italienne pour que le désarmement ne soit pas une fiction la limitation éventuelle ne doit pas être fondée sur les conditions absolues de la sécurité, c'est-à-dire sur les besoins: il faut établir le droit à l'égalité de toutes les puissances, étant entendu que pour l'Italie qui, pour son compte revendique depuis 1928 «*la parité dans tous les domaines avec la puissance continentale la plus armée*» il pourrait s'agir d'une égalité par le bas. Il ne pourrait en revanche s'agir d'une diminution proportionnelle parce qu'elle aurait pour effet de conserver à la France sa supériorité.⁴²³

⁴²¹Mémoire présenté par le chef de la délégation italienne (Grandi) à la conférence du désarmement le 19 février 1932, in Dino Grandi, *La politica estera...*, *op. cit.*, p.671.

⁴²²Discours de Grandi devant la conférence le 10 février 1932, in *ibid.* p. 659.

⁴²³SHA 1B22, note intitulée : "Conférence du désarmement: attitude de l'Italie" (non daté, probablement fin 1931).

La révision des traités forme le second volet de la thèse italienne. Il faut faire disparaître les dernières discriminations existant entre peuples vainqueurs et vaincus et reconstruire l'Europe «*en dehors d'un protocole édicté par la rancœur, la revanche et la crainte*»⁴²⁴.

Ceci pour les principes. Sur le plan de la tactique à suivre, Dino Grandi entend, comme à Londres, utiliser la conférence du Désarmement à des fins essentiellement «*polémiques et instrumentales*»⁴²⁵. Au cours de son voyage aux Etats-Unis en juillet 1931, il précise devant le secrétaire d'Etat américain Stimson ses idées à propos de la prochaine Conférence du Désarmement.

«La France a peur de l'Allemagne et est prise comme d'une fièvre qui la pousse à s'armer jusqu'aux dents, elle et ses alliés. [...] Ainsi de la peur, point de départ, la France en arrive à l'affirmation de son droit d'hégémonie politique et militaire sur l'Europe. Elle rend plus rigides ses alliances et est en train de créer un véritable système de guerre. Naturellement, les armements de la France et de ses alliés provoquent craintes et inquiétudes dans les autres pays qui sont obligés de s'armer à leur tour, [...]. C'est un cercle vicieux dont il convient de sortir. C'est seulement si tous les Etats désarment en même temps et en une égale mesure qu'on aura la paix. [...].

L'Allemagne procède à son tour de façon tout aussi déraisonnable [...]. Selon les contacts que nous avons eu avec les autorités militaires du gouvernement allemand, la thèse que l'Allemagne se préparerait à soutenir à la prochaine conférence serait la suivante: les Etats signataires des traités de paix n'ont pas satisfait aux obligations du désarmement. L'Allemagne est donc en droit de s'armer. C'est évidemment une erreur [...]. L'Allemagne devrait dire au contraire: nous sommes désarmés, et maintenant que tous les Etats signataires des traités de paix fassent donc

⁴²⁴Discours de Mussolini du 25 octobre 1931.

⁴²⁵ACS, carte Grandi, B.4, f.4, note de Grandi à Mussolini, 2 février 1931 dans laquelle le ministre définit la conférence de Genève comme «*une nouvelle secousse de l'Europe [...] où nous serons appelés à défendre et à assurer, au travers du problème spécifique du désarmement [...] notre prestige et notre position de grande puissance*».

*de même. L'Allemagne doit être soutenue, aidée, mais avec prudence, telle est mon opinion.»*⁴²⁶

Dans la logique du *modus operandi* de Grandi chaque point marqué en faveur du désarmement est donc un point marqué contre l'hégémonie française: l'opinion fasciste interprétait celle-ci comme l'affirmation par la France du présupposé selon lequel sa sécurité n'était pas limitée au seul hexagone mais incluait celle de tous les pays qui pouvaient craindre le revanchisme allemand. D'où la nécessité pour elle d'être la principale puissance militaire du continent et de garantir le statu quo européen en se servant de l'influence dont elle pouvait disposer parmi les petits états membres de la SDN (Belgique, Pologne, Etats de la Petite Entente) pour faire admettre que la sécurité de l'Europe coïncidait avec celle de la France et que tous les Etats devaient y collaborer⁴²⁷.

Mettre ce préjugé en défaut équivaldrait à battre en brèche la puissance de la France et peut être l'amener à un compromis sur les questions en suspens intéressant l'Italie. Grandi va donc mener à Genève une politique que l'on peut qualifier "d'activiste" insistant sur le désarmement général, sur le refus de tout pacte d'assistance mutuelle, tout en démasquant le faux pacifisme briandiste devant l'opinion internationale.

Est-ce à dire que l'Italie entend pour autant pleinement collaborer avec l'Allemagne, contre la France? Il semble en fait que l'objectif consiste plus à inquiéter la France qu'à encourager l'Allemagne. C'est encore une fois le souci d'une politique d'équidistance qui anime la politique de Grandi. Comme il l'écrit dans un rapport de Genève le 17 mai 1931 :

«L'Italie s'achemine à tout instant à constituer entre la France et l'Allemagne ce que je voudrais appeler le 'poids déterminant'. Il s'agit, au

⁴²⁶ASMAE, Fonds Lancelotti, S. *Gabinetto*, d.1, f.3, compte rendu du 4e entretien entre Grandi et Stimson, 11 juillet 1931.

⁴²⁷Le journal *Il resto del carlino* dirigé par le frère de Mussolini, fait paraître le 29 janvier 1933 un article sous le titre "Hégémonie" dont nous citons quelques extraits :

«On voit aujourd'hui tous les ravages qu'a entraîné la notion de sécurité [...]. L'opinion publique française proteste quand on l'accuse de visées hégémoniques et en effet, strictement parlant, on peut admettre que [...] le vrai sentiment français, c'est celui de la crainte d'une nouvelle invasion allemande. Mais la recherche, de la part d'un pays, de sa propre sécurité, quand elle dépasse certaines limites, se transforme facilement en une insécurité pour les autres [...] La politique de sécurité de la France qui consiste dans le binôme du désarmement allemand et des alliances particulières est comprise par ceux qui ne sont ni français ni alliés de la France, comme un pouvoir prépondérant donc hégémonique [...].»

*bon moment, de nous faire payer cher par une partie ou par l'autre. Dans l'attente de ce moment, il me semble que la conduite suivie en ces jours à Genève est la plus opportune. L'opposition avec la France ne nous empêche pas d'être contre l'Allemagne, une éventuelle opposition avec l'Allemagne ne nous empêche pas d'être contre la France*⁴²⁸. *Démontrer que notre politique n'est pas esclave de la 'règle de trois'. Nous verrons ensuite.*»⁴²⁹.

Il faut remarquer cependant que le machiavélisme avec lequel ces affirmations sont formulées vise en partie à convaincre le Duce et les représentants de l'aile droite du PNF, Italo Balbo et Farinacci en tête, de surmonter leur défiance et leur hostilité "idéologique" envers l'institution de Genève considérée comme "l'Instrument de domination des démocraties". Le Duce a en effet beaucoup moins le sens des nuances: ce n'était pas un hasard s'il avait ressenti le besoin, au moment où Grandi se trouvait en visite à Berlin (octobre 1931), de se prononcer une nouvelle fois publiquement «*en faveur de l'égalité juridique [...] entre les Etats armés jusqu'aux dents (c'est-à-dire la France) et ceux condamnés à être désarmés (c'est-à-dire l'Allemagne)?*»⁴³⁰. En janvier 1932, quelques jours avant l'ouverture de la conférence, il avait confirmé à Schubert son soutien total à la position allemande en matière de désarmement. Le Duce jugeait la demande allemande d'égalité des droits justifiée. Elle se fondait sur le traité de Versailles. Il se disait certain du succès si Brüning maintenait fermement sa position⁴³¹.

Grandi dispose donc d'une étroite latitude de manoeuvre qui lui impose d'imprimer une marque anti-française à son action. Au début de 1932, il doit se prêter à plusieurs reprises à un difficile exercice de persuasion devant le Grand Conseil fasciste de plus en plus réticent à cautionner sa politique "sociétaire". Le ministre déploie en ces occasions des trésors de diplomatie afin de démontrer qu'à Genève l'Italie parvient à isoler la France, à contrecarrer sa politique hégémonique et son militarisme obstiné en soutenant notamment - jusqu'à un certain point - la revendication allemande à l'égalité des droits.

⁴²⁸ Allusion à l'attitude italienne après le projet Curtius-Schober d'union douanière austro-allemande.

⁴²⁹ ASMAE, *Segreteria generale*, B.83, Grandi à Mussolini, 17 mai 1931.

⁴³⁰ Voir Guariglia R., *Ricordi*, op. cit., p. 130.

⁴³¹ Cf. Schubert à *Auswärtiges Amt*, Rome, 26 janvier 1932. ABAB, B XIX, d. 214, cité dans Frederico Scarano, *Mussolini e la Repubblica di Weimar*, Naples, Giannini ed., 1996, p. 374-375.

Pour obéir aux directives du chef du gouvernement sans entraver la liberté d'action de la politique italienne, le ministre des Affaires étrangères choisit d'agir prudemment: les propositions italiennes à la conférence devront prendre pour bases les restrictions imposées aux pays vaincus par les traités de paix. L'Italie pourra ainsi résoudre à la fois la question de la réduction des armements et celle de l'égalité des droits.⁴³² Les diplomates du Palais Chigi prêchent en effet la modération. Ils soulignent le caractère éminemment politique de la question du désarmement. C'est l'avis du chef du bureau Société des Nations Rosso, qui écrit à son ministre :

«L'identification de l'attitude italienne avec celle de l'Allemagne aurait indubitablement, dans le domaine de la politique générale, des répercussions qui méritent d'être pesées avec la plus grande prudence.»⁴³³

Avancer des revendications qui pourraient mener à un naufrage des négociations serait un jeu risqué pour l'Italie en ce qu'il impliquerait une course aux armements avec des adversaires potentiels dotés de moyens financiers et industriels bien supérieurs. Examinant s'il conviendrait à l'Italie d'appuyer la thèse radicale de l'Allemagne consistant à se libérer des restrictions militaires du traité de Versailles, Rosso observe que si cette thèse l'emportait elle offrirait à la France un motif plausible pour refuser toute réduction de ses armements et la pousserait probablement à les intensifier. Si l'intérêt de l'Italie était d'obtenir *«une réduction, tant absolue que relative, des armements de la France et des Etats qui lui sont liés militairement, l'action de la délégation italienne devrait être tournée vers l'objectif de faciliter un succès de la conférence allant dans le sens d'une péréquation des armements (et) tenant compte de la situation spéciale faite à l'Allemagne par les traités [...]». En d'autres termes, ajoute Rosso, on ne considère pas qu'il soit approprié que l'Italie fasse sien le dilemme allemand mais qu'il convienne plutôt de se prévaloir de l'existence des limitations imposées par les traités de paix à l'Allemagne, à la Hongrie, à l'Autriche et à la Bulgarie pour soutenir la nécessité et l'obligation d'une réduction des armements des autres pays.»⁴³⁴.*

⁴³²DDI, S. VII, vol. 11, doc. 181, note 1, note du ministre, août 1932.

⁴³³ASMAE, *carte Grandi*, b. 33, f. 91, note de Rosso à Grandi, 17 juin 1931.

⁴³⁴*Ibid.*

Toujours selon Rosso, les quatre puissances européennes soumises aux régimes militaires spéciaux prévus par la partie V des traités de paix posent pour principe que la réduction devrait se faire selon les mêmes méthodes et suivant les mêmes principes pour tous les pays. Elles pourraient s'accommoder d'une égalité de droit "théorique", l'inégalité de fait pouvant subsister dans le cadre de la convention à signer. En ce sens, la présentation modérée de la thèse allemande vers laquelle le gouvernement de Berlin semble s'orienter au début de la conférence recueille la sympathie de la diplomatie italienne : Brüning ne réclame pas la réduction des armements au niveau allemand. Il se contente (au moins en un premier temps) de l'égalité des méthodes de limitation⁴³⁵. Cette solidarité avec les pays ex-vaincus est particulièrement souhaitée par le ministre de la Guerre, pour qui l'intérêt de l'Italie commande que l'on désarme le plus possible le bloc France-Petite Entente et qu'on laisse armer l'Allemagne. Pour l'état-major italien, si les directives générales fixées par le gouvernement devaient s'orienter vers une issue positive de la conférence, l'objectif à poursuivre devrait être d'améliorer, à l'avantage de l'Italie, le rapport entre les forces armées italiennes et celles des pays les mieux armés. Cet objectif serait atteint en obtenant que la réduction imposée à ces derniers soit, par péréquation, qualitativement ou proportionnellement supérieure à celle qu'accepterait l'Italie :

«A nos fins», écrit à ce propos Gazzera dans son mémorandum adressé au chef du gouvernement le 28 janvier 1932, «la conférence pour la réduction et la limitation des armements devrait :

- diminuer la force du bloc France - Petite Entente qui est surtout une supériorité de matériels, alors que la nôtre est plutôt une supériorité en hommes;

⁴³⁵Voir à ce propos la mise en garde que Grandi avait adressée à Brüning lors de sa visite à Berlin fin octobre 1931:

«J'ai répété à Brüning mon point de vue, à savoir qu'il ne convenait pas à l'Allemagne de se présenter à la prochaine conférence du désarmement en qualité de puissance qui demande la liberté de s'armer, mais plutôt au titre de puissance qui, ayant seule rempli les engagements du désarmement entendus pour tous les pays dans les traités de paix est créditrice morale à l'égard de tous et exige en conséquence un désarmement analogue de la part des autres Etats. Les conséquences pratiques seraient au fond les mêmes, mais la position morale de l'Allemagne s'en trouverait considérablement renforcée. La dernière formule présentée par la délégation allemande à Genève consistant en la demande de la 'parité des méthodes de limitation 'me semblait particulièrement heureuse'.» In ASMAE, fonds Lancellotti, bob. 1, f. 3, Compte-rendu des conversations entre Grandi et Brüning, les 25-26 octobre à Berlin.

- laisser armer l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie. Une Allemagne armée pourrait être dangereuse pour nous dans l'avenir, mais ce danger prévisible devient un problème de second plan qu'il convient de laisser à un avenir éloigné. On ne peut tout traiter en même temps [...].
L'imminente conférence du désarmement ne devra pas entamer notre programme: pour faire face aux forces franco-yougoslaves et formuler des plans hardis visant à une décision rapide il faudrait que l'Italie mit sur pied soixante divisions (et non trente-six comme c'était le cas au 1er juillet 1931) déjà dans les premiers mois du conflit, renforcer les fortifications aux frontières et pouvoir bénéficier d'un concours large et effectif de l'armée de l'air.»⁴³⁶

Le Duce n'est pas loin de partager ce point de vue. Ses commentaires, notés par Gazzera au terme d'une audience au cours de laquelle le chef d'état-major, Bonzani avait évoqué la crainte de voir la conférence consacrer la «*toute puissance militaire de la France*» le démontrent :

«*France trop armée [...]. La conférence du désarmement n'aboutira à rien de concret.*

*Directive: ou tous désarment ou l'Allemagne s'arme. Nous devons l'appuyer. Nous devons être extrémistes en ce sens [...]. La France ne voudra pas désarmer. La faute lui reviendra. Notre position historico-dialectique est de nous opposer à la France.»*⁴³⁷

Dino Grandi s'agace par ailleurs du penchant que manifestent les militaires italiens en faveur des propositions que leurs font leurs collègues allemands à propos d'une «*entente préalable sur une ligne de conduite commune à tenir durant la conférence*», après que les représentants de la Marine lui ont fait, à Londres, suer sang et eau pour se laisser convaincre d'agir contre la France. Devant l'insistance de Gazzera et de Balbo, le ministre des Affaires étrangères finit par lâcher la bride aux attachés

⁴³⁶Archive Gazzera, mémorandum de Gazzera intitulé, "Note sull'efficienza complessiva dell'esercito al 1° gennaio 1932-X e sulle sue essenziali necessità", 28 janvier 1932, transmise au roi, au chef du gouvernement et à Badoglio.

⁴³⁷Archive Gazzera, compte rendu d'une audience avec le chef du gouvernement au Palais de Venise, 15 juillet 1932.

militaires à Berlin, mais il prend la précaution de limiter les discussions aux seuls "aspects techniques" et donne pour instruction à l'administration du Palais Chigi de demeurer officiellement étrangère aux discussions.⁴³⁸

B - La surenchère italienne ou la France mise en demeure de désarmer

Comme l'écrit Maurice Vaïsse :

«Le plan Tardieu est un demi-échec et a un effet boomerang. Grâce à ce plan la France réussit à occuper le terrain et à être en bonne posture diplomatique. Ainsi si la sécurité est remise au premier plan, le désarmement n'en reste pas moins à l'ordre du jour; les échéances sont seulement ajournées.»⁴³⁹

D'avril à juillet les discussions vont de fait se concentrer sur deux thèmes mis en avant dans les déclarations des puissances révisionnistes: la méthode de limitation qualitative des armements et la reconnaissance de l'égalité des droits par la révision des clauses militaires des traités.

1) - Le piège du désarmement qualitatif

⁴³⁸ASMAE, b.34. fasc. 91, télégramme de Grandi aux ministères de la Guerre, de la Marine et de l'Aéronautique, 14 juillet 1931. Le colonel Schoenheinz, du cabinet du général Groener et le colonel Siegler, de la délégation hongroise auraient contacté leur homologue italien, le lieutenant-colonel Giglioli dès mai 1931 à l'occasion de la dernière réunion de la commission d'études pour l'Union européenne à Genève proposant un «*appui réciproque sur la question à débattre durant la conférence du Désarmement (et) de soulever, dès le début de (celle-ci), la question de l'abrogation des clauses militaires des traités de paix, réclamant un traitement de parfaite égalité avec les autres Etats.*» (Mémorandum de Rosso, chef du service de la Société des Nations à la direction générale du MAE, 14 juillet 1931, ASMAE, carte Grandi, b.33, fasc. 91).

Maurice Vaïsse, dans son ouvrage *Sécurité d'abord*, p. 219-220 a démontré que ces ouvertures correspondaient à une stratégie voulue par Brüning, lequel considérait que le dialogue direct entre experts militaires permettrait de «(se) dérober aux exigences françaises en matière de sécurité». Ces contacts qui avaient fait long feu au début de 1932 entre états-majors allemand et français, connurent des développements parfois importants en ce qui concerne les rapports entre militaires allemands et italiens. Ce fut en particulier le cas des négociations clandestines engagées dès 1931 entre Goering, le *Staatsekretar* à la *Luftwaffe* général Erhard Milch et le ministre de l'*Aeronautica* Italo Balbo qui débouchèrent au printemps 1933 sur un contrat pour la fourniture d'avions de chasse Fiat CR 30 à la *Luftwaffe* et sur un accord pour l'entraînement d'élèves pilotes allemands en Italie (après la fermeture du centre de Lipetsk en URSS). Si Mussolini s'opposa finalement à la fourniture d'appareils les "cours spéciaux" eurent effectivement lieu sur les bases d'Udine et de Tarente à partir de l'été 1933, et impliquèrent 89 élèves-pilotes du Reich.

Pour une étude exhaustive de cet épisode peu connu de collaboration italo-allemande voir Gregory Alegi, «Balbo e il riarmo clandestino tedesco», in *Storia contemporanea*, anno XXIII, n° 2, avril 1992.

⁴³⁹Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit, p. 207.

a) La phase politique: abolition ou internationalisation des armes agressives?

Dans la deuxième quinzaine d'avril, les conversations bilatérales ébauchées ici ou là vont déboucher sur une négociation entre les représentants des cinq principales puissances: Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, Allemagne. Plusieurs facteurs y concourent: la reprise des travaux de la commission générale d'abord et la volonté d'aboutir à un résultat dans le domaine du désarmement qualitatif.

Alors que le projet de convention élaboré par la commission préparatoire était fondé sur le principe de limitation *quantitative*, au cours de la discussion générale du premier mois le concept de limitation *qualitative* est apparu comme le dénominateur commun d'un certain nombre de propositions, y compris celles exposées dans le mémorandum Grandi du 10 février 1932. La perspective de la suppression d'armes modernes et puissantes (dont beaucoup d'armées sont dépourvues) séduit de nombreuses délégations. L'Angleterre y est gagnée et surtout le Premier ministre Mac Donald venu spécialement à Genève. Mais l'initiative en revient, lors de la reprise des travaux de la commission générale le 11 avril, au délégué américain Gibson qui propose à la surprise générale que les armes les plus agressives, gaz, tanks, artillerie lourde mobile d'un calibre supérieur à 155 mm soient abolies⁴⁴⁰. Ainsi serait garantie la sécurité car, privé de ses armes les plus puissantes, un agresseur éventuel ne pourrait accomplir une agression.

Chaleureusement approuvée par le représentant de l'Italie (ainsi que par ceux de l'Allemagne et de l'Angleterre) la proposition de Gibson est vigoureusement critiquée par André Tardieu.

Or le 13 avril, dans un grand discours à tonalité fortement démagogique Grandi explique que les propositions italiennes vont au-delà des propositions Gibson⁴⁴¹. Elles constituent un plan organique. A ce titre elles doivent être acceptées ou repoussées en bloc. C'est en effet *«l'emploi combiné et la multiplication de telles armes qui portent à des limites très élevées la capacité agressive d'un pays. Les armes offensives forment un système et ce système doit être défait en son entier. L'attaquer ici ou là n'aurait*

⁴⁴⁰C'est le 26 mars que Gibson demande au département d'Etat s'il peut prendre cette initiative; in FRUS 1932, vol. 1, p. 59, *Gibson to secretary of State*. Le département d'Etat accepte mais sous la pression des militaires (*Ibid.* p. 62) restreint le désarmement qualitatif aux armements terrestres.

⁴⁴¹La proposition Gibson réservait l'attitude à prendre sur la question des appareils de bombardement et n'avait pas fait allusion à une possible réduction des armements navals.

que peu d'effet et aucun sens, Il serait inutile d'abolir l'artillerie lourde et d'autoriser l'aviation de bombardement puisque celle-ci pourrait accomplir les opérations de celle-là. De même il est évident que l'abolition des navires porte-avions par exemple est obligatoirement liée à celle de l'aviation de bombardement» si bien que l'on ne peut accepter l'une et repousser l'autre.

Concernant la détermination des armes agressives, les propositions italiennes prennent en compte les stipulations de la partie V des traités de paix. Celles-ci indiquent, toujours selon Grandi, qu'un accord préexiste entre les Nations pour considérer certaines armes - celles qui sont en même temps les plus meurtrières, disposent de la plus grande mobilité et du plus grand rayon d'action - comme des armes particulièrement appropriées à l'action offensive⁴⁴².

Pourquoi Grandi se lance-t-il alors dans une surenchère désarmiste qui ne peut qu'élargir le fossé entre Rome et Paris ?

Ses motivations sont d'ordre politique et militaire. Du point de vue politique, la réunion du Grand Conseil fasciste qui s'est tenue quelques jours auparavant (7-8 avril) à Rome a sans doute aiguillonné le ministre. L'ordre du jour diffusé à l'issue de la séance comporte une violente attaque à l'encontre de la SDN jugée incapable de résoudre les problèmes qui affligent la scène internationale. Entre les lignes, la déclaration accuse l'institution genevoise de n'avoir pas su ou pas voulu aborder "la question italienne". Le Grand Conseil conclut par un ultimatum: avant octobre, l'Italie reconsidérerait sa position au sein de la SDN à la lumière des efforts que celle-ci accomplirait en faveur d'une plus grande justice entre les Etats membres. Manière de souligner l'insuffisance des résultats de la politique "grandienne"⁴⁴³.

Du point de vue militaire, l'interdiction des moyens de guerre spécialement agressifs favoriserait particulièrement la défense de l'Italie. Elle permettrait de diminuer les dépenses les plus coûteuses, d'atténuer les déficiences dont le pays souffre dans les domaines industriel et technologique, plus sensibles dans les matériels lourds, de protéger des sites stratégiques et des populations civiles exposées aux armes à grand rayon d'action. Surtout, la limitation qualitative offre une parade contre le plan français en isolant certaines armes et en ne touchant pas à la défense nationale en son ensemble. Elle épargne notamment les effectifs qui constituent la force principale de

⁴⁴²Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia*, t. II, *Discorso alla commissione generale della conferenza del Disarmo*, 13 avril 1932, *op. cit.*, p. 679 et suivantes.

⁴⁴³Benito Mussolini, *Opera Omnia*, vol. XXV, Susmel, Milan, 1940, p.92-94.

l'armée italienne⁴⁴⁴. Elle plaît aux ex-vaincus et coïncide avec la thèse italienne en ce qu'elle adopte la même méthode de désarmement que celle du traité de Versailles et qu'elle aboutit à une égalisation des armements entre les puissances faiblement armées et les autres.

La proposition Gibson apparaît tout au contraire à Tardieu incohérente et absurde. Elle ne tient aucun compte de l'interdépendance des armements, Elle laisse subsister des armements aériens et navals puissants que les anglo-américains possèdent. Elle ne prévoit ni contrôle, ni sanctions, or un engagement international sur la limitation qualitative pourrait se prêter aisément à des violations puisque la possibilité existe de préparer secrètement certaines armes interdites⁴⁴⁵. Enfin il est pratiquement impossible de tracer une ligne de démarcation entre armements offensifs et défensifs.

En fait, la France ne peut accepter le principe du désarmement qualitatif: l'avantage tactique qu'elle s'est assurée dans la première phase de la conférence serait réduit à néant. Le plan Tardieu n'aurait en effet plus de raison d'être discuté puisque sa principale clause, la mise à la disposition de la SDN des plus gros matériels serait abandonnée au profit de leur suppression. Tardieu qui doit par ailleurs mener le combat électoral contre une vigoureuse opposition de gauche ne pouvant se permettre que de courts séjours à Genève, c'est Paul-Boncour qui élabore un contre-projet afin de saborder le projet américain⁴⁴⁶. Le 19 avril au soir Paul-Boncour s'entend avec les représentants de la Pologne et de la Petite Entente pour qu'ils acceptent de prendre à leur compte un texte transactionnel qui préconiserait l'internationalisation des armes agressives plutôt que leur suppression et renverrait les aspects techniques de la question aux commissions⁴⁴⁷. Stratagème procédurier: Paul-Boncour souhaite éviter de faire trancher la question en commission générale où il existe manifestement une

⁴⁴⁴La correspondance échangée entre Gazzera et Grandi dans le cadre de la préparation à la conférence est instructive à cet égard. Gazzera écrit au ministre des Affaires étrangères:

«de ces [...] éléments offensifs nous sommes et resteront, tant que nous serons pauvres, en condition d'infériorité par rapport à la France qui est assez riche pour adopter des armes coûteuses pour elle-même et ses satellites. D'hommes, en revanche, c'est-à-dire d'effectifs nous (et l'Allemagne) sommes riches et seront riches pour pas mal de temps encore. La France est pauvre et le sera plus encore pour une période de 4 à 5 ans à partir de 1935. Il en découle qu'il nous convient de soutenir seulement les thèses qui nous laissent la liberté d'agir dans le domaine des arguments du n° 1 'effectifs' et qui lient la France dans le secteur des arguments n° 2 'armes et moyens coûteux'. Il serait sympathique de soutenir une thèse qui :

1) tend à supprimer les armes offensives;

2) consent à l'homme de se défendre avec les moyens les plus simples [...].»

in ASMAE, carte Grandi, b. 33, fasc. 91, d. 13, lettre de Gazzera à Grandi, 22 janvier 1932.

⁴⁴⁵*Ibid.*, p. 686. Allusion à une note sur les "manquements" de l'Allemagne en matière de désarmement que la délégation française brandissait comme un épouvantail à chaque occasion à Genève.

⁴⁴⁶ADMAE, SDN II 295, télég. de Jean Paul-Boncour à MAE, 18 avril 1932.

⁴⁴⁷ADMAE, papiers Tardieu, vol. 641, télég. de Jean Paul-Boncour à M. Moysset, 18 avril 1932

majorité en faveur du désarmement qualitatif, alors que les commissions techniques décortiqueront le projet en vain.

L'affaire est jugée suffisamment grave par l'état-major pour qu'il intervienne par l'intermédiaire du général Réquin: lequel pousse Tardieu à se rendre personnellement à Genève. Ce dernier décide finalement de partir pour la SDN dans la nuit du 21 au 22 avril⁴⁴⁸. Après l'arrivée de Tardieu, les délégations française, britannique et américaine se réunissent au niveau des chefs des délégations (Tardieu, Mac Donald, Stimson) et au niveau des experts (Massigli, Cadogan, Marriner).

«Elles aboutissent à un compromis qui donne satisfaction à la délégation française puisque si le principe du désarmement qualitatif est retenu, le texte met sur le même plan les méthodes de suppression et d'internationalisation de certains armements et le choix en est ajourné.»⁴⁴⁹

La commission générale peut adopter dans la foulée deux résolutions britanniques: l'une recommande l'adoption du désarmement qualitatif et met sur le même plan l'internationalisation des armes agressives et leur interdiction. L'autre résolution en renvoie l'examen aux commissions techniques. Et le 26 avril, la Commission générale suspend ses réunions jusqu'à ce que les rapports des commissions techniques sur le désarmement qualitatif soient prêts.⁴⁵⁰

b) La phase technique: la farce du désarmement qualitatif.

En mai-juin 1932, les discussions sur le désarmement qualitatif amorcées au sein des commissions techniques s'enlisent.

A la suite de la résolution de la commission générale du 22 avril, il s'agit rien moins que de déterminer qu'elles sont les armes les plus dangereuses et les plus agressives. En dépit de son opposition de principe à toute limitation qualitative la délégation française a intérêt à laisser se dérouler ces discussions techniques sans hâte. Celles-ci offrent en effet l'illustration de la technique de sabotage des experts d'ailleurs exposée sans vergogne par Aubert, qui décrit des *«discussions byzantines où la réduction*

⁴⁴⁸ *Ibid.*, papiers Tardieu, vol. 641, télég. du général Réquin au lieutenant colonel Lucien, 20 avril 1932.

⁴⁴⁹ Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 224.

⁴⁵⁰ ADMAE, papiers Tardieu, vol. 641, télég. de Massigli à MAE, 22 avril 1932.

qualitative essaie d'incorporer l'agression dans certains matériels, de l'y doser et de conclure que, en supprimant les dits matériels, on extirpera l'agression de l'âme des peuples.» Aubert en conclut que l'échec prévisible de l'entreprise fournira l'occasion d'une *«rentrée pour nos thèmes: agression, contrôle, sanctions.»*⁴⁵¹ Quelques semaines plus tard, Tardieu a beau jeu d'ironiser sur le travail de ces commissions. Lors de la présentation du gouvernement Herriot devant la Chambre, il déclare:

*«Savez-vous après six mois de travail quelle a été leur conclusion? C'est que le caractère offensif d'une arme dépend de l'intention de celui qui l'emploie.»*⁴⁵²

Grandi constate plus amèrement que le résultat est mince. Pour lui *«les rapports présentés par les trois commissions techniques, terrestre, navale et aérienne ne révèlent rien si ce n'est l'impossibilité pour les techniciens de parvenir à un accord.»* Il conclut que *«le caractère essentiellement politique du problème du désarmement n'en apparaît que plus évident, tout comme la futilité de vouloir le résoudre du seul point de vue technique.»*⁴⁵³

Les discussions en commissions étalent les divergences entre Paris et Rome⁴⁵⁴. C'est au sein de la commission terrestre qu'elles apparaissent le plus. En ce qui concerne l'artillerie, la thèse française consiste à éviter la fixation d'un calibre maximum trop faible. Et Aubert d'expliquer pourquoi la délégation française considère que les artilleries ayant un calibre inférieur ou égal à 220 m/m, loin d'être menaçantes pour la Défense nationale lui sont au contraire indispensables puisque, s'il en était privé, un Etat victime d'une agression brusquée n'aurait pas les moyens de chasser l'envahisseur.⁴⁵⁵

L'Italie propose l'abolition de l'artillerie lourde supérieure à 100 mm parce que ce calibre est supérieur à ceux qu'elle a en service. De plus les militaires italiens prennent

⁴⁵¹ADMAE, papiers Tardieu, vol. 643, lettre d'Aubert à Tardieu, 19 mai 1932.

⁴⁵²J.O. débats Chambre des députés, séance du 7 juin 1932, cité dans Maurice, *Vaïsse Sécurité d'abord*, *op. cit.*, p. 238.

⁴⁵³Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia*, t. II, *Appello al buon senso e alla buona volontà. Discorso alla conferenza del Disarmo*, 22 juin 1932, *op. cit.*, p. 693 et suivantes.

⁴⁵⁴Doc. Conférence du Désarmement, Commission navale, 28 mai 1932, D. 121, p. 215-227. Commission terrestre, 7 juin 1932, D. 122, p. 227-244. Commission aérienne, 8 juin 1932, D. 123, p. 245-257.

⁴⁵⁵ADMAE, SDN II. 295, télégramme de Massigli à MAE du 19 mai 1932.

soin d'en exclure les gros calibres des places fortes maritimes, d'importance vitale pour la protection des ports et du ravitaillement du pays.

En définitive, la commission décide que toute l'artillerie peut-être utilisée à la fois d'une façon offensive et défensive, mais que sa capacité offensive augmente à raison de son efficacité. A l'unanimité, elle considère que l'artillerie lourde d'un calibre supérieur à 250 mm possède un caractère menaçant.

L'accord s'avère tout aussi impossible sur les chars. Les délégués italiens considèrent tous les chars et même les automobiles blindées comme offensifs. Cette prise de position radicale découle de la conviction des milieux militaires de la Péninsule selon laquelle les chars d'assaut sont d'une piètre efficacité sur les territoires montagneux des frontières italiennes. Il faut dire que l'Italie ne compte alors qu'un nombre restreint de chars légers qualifiés ironiquement de "boîtes à sardines" par les spécialistes français.⁴⁵⁶

Aubert réplique qu'il s'agit au contraire d'une arme défensive ou contre-offensive⁴⁵⁷. L'EMA considère qu'aucune restriction ne doit être imposée à l'emploi des chars de combat⁴⁵⁸. La commission pense que seuls les chars au dessus d'un certain tonnage sont offensifs. Mais quel tonnage choisir? La France propose soixante-dix tonnes, l'Angleterre et la Belgique 25, l'Italie souhaite l'abolition des chars de toute espèce. Dans ces conditions, aucun accord ne peut être atteint.

Pour le 2e Bureau la "surenchère" à laquelle se livre la délégation italienne dans le domaine de l'abolition des matériels terrestres lourds découle du simple fait que l'armée de la Péninsule en est médiocrement dotée. Si la conférence devait suivre cette voie tandis que l'Italie conserverait, sur le plan des effectifs, les avantages qui s'attachent au nombre, la force offensive que l'armée française tire traditionnellement de la puissance de son matériel serait amoindrie, surtout en début de campagne. Cela risquerait de tenter l'Italie, rassurée quant aux risques d'une offensive ou d'une contre-offensive, de régler plus rapidement le sort de l'armée yougoslave.⁴⁵⁹

Les doctrines générales de la guerre qui prévalent alors en Italie recommandent en effet de faire tout le possible afin d'éviter la guerre d'usure et de matériel, en tirant

⁴⁵⁶SHAT 7N 3569, note du colonel Lelong (attaché militaire à Rome) à EMA/2e bureau sur la situation militaire et l'attitude italiennes à la conférence, 22 février 1933.

⁴⁵⁷ADMAE, papiers Tardieu, vol. 643, lettre d'Aubert à Tardieu, 31 mai 1932.

⁴⁵⁸SHAT 7N 3564, d. 140, note de l'EMA/3e bureau, 26 avril 1932.

⁴⁵⁹SHAT 7N 3551, d. 3, conférence du Désarmement, projets étrangers, "Note au sujet de la délégation italienne", 27 février 1932.

profit de l'avantage cumulé du nombre et de la surprise⁴⁶⁰. Le colonel Lelong remarque à ce propos:

*«la suppression de l'artillerie de défense de nos fortifications des Alpes risqu(e) de les mettre à la merci d'un coup de main, particulièrement dans le cas de l'Italie où, dans beaucoup d'articles militaires, on préconise l'ouverture des hostilités sans déclaration de guerre.»*⁴⁶¹

Le rapport de la commission navale, adopté le 28 mai, est un tissu d'opinions divergentes. Pour les représentants des puissances océaniques les bâtiments de ligne sont une arme purement défensive, par contre les sous-marins sont une arme défensive, alors que la France et le Japon défendent les sous-marins, arme du faible contre le fort.⁴⁶²

Les propositions italiennes relatives à la limitation qualitative des flottes prévoient :

- a) l'abolition simultanée des navires de ligne et des sous-marins,
- b) l'abolition des navires porte-avions.

L'abolition de ces armes "particulièrement agressives" aurait pu être étalée au cours d'une période à définir par accord mutuel.

En ce qui concerne la première proposition, on se rappelle que l'Italie s'était déclarée disposée, au cours de la conférence de Londres, à adhérer à la suppression du sous-marin en contrepartie de l'abolition des navires de ligne⁴⁶³. La seconde proposition, celle de l'abolition des porte-avions est en revanche une nouveauté: elle trouve son origine dans la proposition d'abolir l'aviation de bombardement; elle n'a guère trouvé d'opposition dans les bureaux de la *Regia Marina* où l'on n'accorde qu'une confiance limitée à ce type de navire, réputé superflu pour des flottes opérant dans des mers étroites comme la Méditerranée et qui peuvent disposer de ce fait d'un appui aérien partant de bases terrestres. Le fait qu'en 1932 l'Italie non seulement n'a aucun porte-avions en service mais n'en a pas non plus en construction ou en programme confirme cet état d'esprit. Dans les actions contre les navires de guerre, affirme un mémorandum de l'*Ufficio Trattati* de l'état-major de la Marine daté du 25 mai 1932 et

⁴⁶⁰SHAT 7N 3551, d.3, note du colonel Lelong "au sujet des propositions Grandi" à EMA/2e bureau, du 27 février 1932.

⁴⁶¹SHAT 7569, note du colonel Lelong à EMA/2e bureau, sur la situation militaire et l'attitude italiennes à la conférence, 22 février 1933.

⁴⁶²ADMAE, papiers Massigli, carton 295, télégramme de Massigli à MAE, 20 mai 1932.

⁴⁶³Voir chapitre II.

approuvé par le ministère⁴⁶⁴, le navire porte-avions est d'une faible efficacité: il constitue une cible facile pour l'artillerie ennemie; faiblement armé, il nécessite une défense engageant de nombreux croiseurs légers et torpilleurs. Son avantage réside uniquement dans le fait qu'il facilite grandement l'attaque des navires marchands lents et dénués d'une défense antiaérienne efficace, et d'objectifs terrestres non accessibles autrement. «*La fonction des navires porte-avions, conclut le mémorandum, est donc éminemment agressive.*» Ajoutons que le porte-avions perd toute utilité dans la perspective d'une suppression possible de l'aviation de bombardement. C'est pourquoi la délégation italienne en propose l'abolition simultanée.

La France est opposée à l'abolition des porte-avions et des navires de ligne. Tout au plus pourrait-elle consentir à une réduction des maxima de déplacement et de calibre, un tonnage de 27 000 tonnes équivalent à celui du *Dunkerque* étant considéré comme une bonne limite. Quant aux propositions italiennes, l'état-major et les bureaux de la rue Royale les rejettent en soulignant leur caractère démagogique. Ils remarquent tout d'abord que l'Italie ne possède pas encore de porte-avions et que ses bâtiments de ligne sont déclassés. Si les propositions de Rome étaient adoptées, la force "offensive" adverse étant supprimée, le principal obstacle qui s'oppose à la prépondérance de l'Italie en Méditerranée disparaîtrait : elle conserverait en effet l'avance qu'elle possède sur la France dans la catégorie des principaux navires restants, les croiseurs, généralement mieux armés et plus rapides que les croiseurs français, et pourrait dès lors plus aisément développer les avantages que lui confère dans cette mer sa position géographique privilégiée.

Dans la question des sous-marins, l'Italie, qui possède une flotte de plus de 50 000 tonnes, serait certes atteinte par leur abolition. Mais Grandi sait bien que le programme italien intégral et indissociable n'a aucune chance d'être adopté; son objectif est de s'attirer à peu de frais les bonnes grâces des Anglo-américains. Peu lui importe que ses propositions soient adoptées ou repoussées, l'essentiel est de faire retomber sur le gouvernement français la responsabilité d'un échec de la conférence⁴⁶⁵.

Mais le conflit le plus violent porte sur l'aviation et en particulier sur l'aviation de bombardement, d'autant que le différend ne se limite pas aux seules oppositions

⁴⁶⁴Cité dans G. Bernardi, *Il disarmo navale*, p. 524-525.

⁴⁶⁵*Ibid.*, Papiers Massigli, carton 295, télég. de Massigli à MAE, 27 mai 1932 et SHAT 7N 3551, d. 3, "Note au sujet des propositions italiennes", Conférence du Désarmement : projets étrangers.

d'intérêts nationaux mais provoque des clivages à l'intérieur de chaque camp. En ce qui concerne les propositions concrètes, les propositions du ministère de l'Air, en France comme en Italie, contrastent avec celles des Affaires étrangères (mais aussi parfois avec celles des ministères de l'armée de Terre et de la Marine). Autant celles des aviateurs sont prudentes et réservées, autant celles des diplomates et des politiques vont parfois très loin dans les ouvertures.

Au début de 1930, l'aviation française est particulièrement faible en ce qui concerne l'aviation de bombardement qui est en butte à un procès dans l'opinion internationale, et qui est visée en premier lieu par les projets de désarmement, en particulier par le projet français⁴⁶⁶. Elle apparaît comme l'arme dont l'interdiction est la plus vraisemblable.

René Massigli voit tout l'intérêt pour la France de se faire le champion de la suppression de l'aviation de bombardement. Il s'agit de l'aviation la plus dangereuse, la plus agressive, son interdiction serait positive pour les Etats qui, comme la France, pratiquent une politique défensive. Une semblable proposition atteindrait surtout l'aéronautique italienne. Cette mesure constituerait pour l'Allemagne (qui ne peut posséder d'aviation de bombardement) une apparence de satisfaction. Elle aurait l'avantage de donner à la France l'initiative sur un point auquel l'opinion publique internationale attache de l'importance; au point de vue tactique cette proposition permettrait de rallier la délégation britannique en la séparant de la délégation italienne⁴⁶⁷. Pierre Laval insinue qu'*«il n'est pas interdit de faire de la politique à Genève et de proposer la suppression de l'aviation de bombardement quand on connaît notre infériorité en ce domaine vis-à-vis de l'Italie.»*⁴⁶⁸. D'ailleurs, les chefs de l'armée de terre et de la marine s'en arrangeraient. Question de doctrine d'emploi d'abord : en 1931, les forces aériennes françaises dépendent encore largement de l'état-major de l'armée de Terre et de l'état-major de la Marine; l'aviation est conçue comme une force de coopération; le but principal assigné à cette arme est l'observation au service du commandement. Les chefs de l'armée de terre et de la marine s'opposent à la création de forces aériennes indépendantes et sont hostiles à l'emploi de l'aéronautique militaire pour une action de masse. Le général Gamelin et

⁴⁶⁶Voir l'article de Maurice Vaïsse, «L'aviation de bombardement en procès», in *Revue historique de l'Armée*, 1977, 2.

⁴⁶⁷SHAT/SDN/CSDN, procès-verbal de la séance du 15 décembre 1931 de la commission spéciale du Conseil supérieur de la Défense nationale (note n° m755/DNK).

⁴⁶⁸*Ibid.*

l'amiral Durand-Viel estiment même que *«la suppression de l'aéronautique de bombardement serait sans influence sur la conduite des opérations sur terre et sur mer»*⁴⁶⁹.

Pour l'état-major, dont le souci de préservation de l'intégrité du territoire national est dicté par l'hécatombe humaine, il s'agit ensuite de protéger les populations civiles des grandes agglomérations en dehors des zones de bataille. Or toute réglementation de la guerre aéro-chimique se heurte à de grandes difficultés. Le général Gamelin fait remarquer à ce propos que *«en ce qui concerne la France, à laquelle son organisation politico-militaire impose une attitude strictement défensive, on ne saurait nier que les avions gros porteurs possédés par des adversaires éventuels constituent une menace très sérieuse, en face de laquelle notre propre aviation de bombardement ne représente qu'un instrument de représailles. Le danger est encore plus grand si l'aviation ennemie considérée (tel parait être le cas pour l'aviation italienne) possède une certaine supériorité technique»*⁴⁷⁰. A ces considérations stratégiques, l'état-major ajoute des considérations d'opportunité: un allègement des budgets d'aéronautique deviendrait possible. Gamelin estime en effet que le maintien de l'aviation de bombardement à hauteur des progrès constants de la technique aboutirait fatalement à une course aux armements et que *«l'on ne peut pas être fort à la fois sur terre, sur mer et dans les airs, il faut donc consentir à certains sacrifices»*⁴⁷¹.

Quand on sait d'une part l'inquiétude de l'étranger et en particulier de la Grande-Bretagne à l'égard de la puissante aviation militaire française et d'autre part la faiblesse réelle de celle-ci⁴⁷² il parait tentant de donner satisfaction à l'opinion publique en ayant l'air d'abandonner un élément essentiel de sa force, tout en ne cédant rien en fait.

⁴⁶⁹*Ibid.* Commission spéciale CSDN, séance du 15 décembre 1931.

⁴⁷⁰SHAT 7N 3570, note de Gamelin à Weygand sur "la suppression des aviations nationales dites de bombardement", 5 janvier 1932.

⁴⁷¹SHAT 7N 3570, note de Gamelin à Weygand, 5 janvier 1932 et intervention du même lors de la séance de la commission spéciale du CSDN du 15 décembre 1931 (cit.).

⁴⁷²Au début des années 1930, l'aviation militaire française est plus remarquable par la quantité que par la qualité de ses appareils. Le nombre des avions est difficile à établir. D'après le mémorandum français du 15 juillet 1931, il y a 1210 avions en service dans la métropole, mais les chiffres globaux sont plus élevés, en moyenne 2400 avions (d'après l'article de Jean Truelle dans le numéro spécial de la *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, «La production aéronautique militaire française», janvier 1969. L'infériorité de l'aviation de bombardement portait surtout sur les bombardiers multiplaces, à grand rayon d'action et capables d'opérer de nuit, ainsi que sur la capacité maximale de bombes transportées (cf. SHAT 7N 3570, d. 2, note du ministère sur la "position de départ de la guerre vis-à-vis de la limitation de la capacité de transport des avions militaires").

A cette thèse s'affronte celle du général Hergault, chef d'état-major de l'armée de l'Air et du ministre de l'Air Dumesnil qui estiment impossible et dangereux de proposer une formule spéciale tendant à la suppression de l'aviation de bombardement. Impossible, parce que selon le département de l'air tout aéronef susceptible de transporter un poids utile quelconque en dehors de son pilote peut être transformé en avion de bombardement. Dangereux parce que supprimer toute aviation de bombardement, ce serait nous empêcher à court terme d'exercer des représailles en cas d'attaque et à moyen terme anéantir toute aviation militaire. Dumesnil suggère cependant une formule de conciliation. S'il faut proposer la suppression de l'aviation de bombardement, au moins que celle-ci soit subordonnée entièrement à une internationalisation préalable et efficace de l'aéronautique, qui donne toute garantie de sécurité⁴⁷³. C'est la solution esquissée par le ministre de l'Air et adoptée par le général Weygand qui va être retenue en définitive, lorsque le CSDN examine le 8 janvier 1932 les projets d'avis de la commission spéciale en vue d'élaborer les instructions à donner à la délégation française à la conférence.⁴⁷⁴

Immédiatement après les propositions Tardieu, Grandi formule, comme on l'a vu, des contre-propositions précises en faveur de l'abolition de l'aviation de bombardement. Se prévalant de l'intransigeance du parti et des théories de certains réformateurs militaires le ministre italien de l'Air, Italo Balbo, s'oppose alors bruyamment aux idées avancées par Grandi. Elles présagent selon lui le sacrifice de l'aviation de bombardement dont l'utilisation massive et résolument offensive constitue le cœur de la conception stratégique de la "maîtrise de l'air" mise en vogue à l'époque par le stratège italien Giulio Douhet⁴⁷⁵. Dans une lettre d'humeur adressée à son collègue des Affaires étrangères Balbo se dit consterné que les officiers aviateurs présents à Genève aient pu, en cautionnant les propositions d'abolition, outrepasser les instructions reçues :

⁴⁷³L'internationalisation de l'aviation est une idée à la mode depuis qu'Henri de Jouvenel l'a brillamment exposée. Il y voit de multiples avantages : constituer une aviation internationale c'est désarmer les nations et armer la SDN d'une force disponible, rapide, mobile; rationaliser les lignes aériennes c'est diminuer les coûts. Les parlementaires s'y intéressent.

⁴⁷⁴SHAA, lettre n° 4249 du ministre de l'Air au président du Conseil, 3 au 4 janvier 1932; Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit., p. 143-144; SHAT 7N 3570, d. 2, chef d'état-major Air à EMA/3 du 27 novembre 1931.

⁴⁷⁵Pour la conception "balbienne" du rôle stratégique de l'aviation en guerre on verra, Giorgio Rochat, *Italo Balbo aviatore e ministro*, op. cit., p. 82 et suivantes ainsi que C. Segré, *Italo Balbo*, op. cit., p. 185 et suivantes.

«Outre qu'ils ont démontré n'avoir rien compris de l'aéronautique en tant qu'arme, parce que sans bombardement l'aviation n'existe plus, ils ne sentent pas que l'aviation peut sauver l'Italie pauvre. L'armée de terre n'a certes pas accepté de renoncer à l'épine dorsale de son organisation! [...]. En aviation, avec quelques centaines de millions, nous pouvons être toujours les premiers, parce que l'aviation italienne abonde d'un difficile et coûteux matériel: le matériel humain.»⁴⁷⁶

Grandi estime au contraire que l'intérêt de l'Italie, pays vulnérable aux représailles aériennes (centres industriels et voies ferrées accumulés dans la plaine du Pô ou en bordure des côtes, barrages hydrauliques alpestres dont la destruction causerait d'irréparables dommages et paralyserait la vie économique) et doté d'une capacité de production d'appareils de bombardement réduite par rapport à celle des grandes démocraties occidentales, commande de niveler vers le bas cette force particulièrement destructrice.

Il s'emploie - sans succès - à convaincre le ministre aviateur en expliquant que l'adhésion de l'Italie à la thèse de l'abolition de l'aviation de bombardement est motivée par des raisons de pure propagande. La suppression de l'aviation de bombardement n'est à tout prendre qu'une hypothèse d'école, néanmoins sans même tenir compte du surcroît de prestige que l'Italie pourrait en retirer aux yeux de l'opinion publique, il demeure qu'une simple limitation jouerait à son avantage en la mettant à l'abri du risque de représailles de voisins (en l'occurrence la France) plus puissants, tout en lui laissant des disponibilités suffisantes (et sans risque de représailles cette fois) pour liquider le problème éthiopien⁴⁷⁷. Surtout, les propositions maximalistes de l'Italie réduiraient à néant le projet français d'internationalisation de l'aviation civile et de l'aviation de bombardement. L'Italie a en effet tout à redouter d'une organisation internationale qui serait inévitablement dominée par les deux nations les mieux outillées du point de vue aéronautique, les plus riches en capitaux et disposant d'intérêts impériaux bien supérieurs aux siens. La France pourrait, sous couleur d'internationalisation, contrôler les autres aviations, en empêcher le développement et assurer ainsi son impérialisme aérien. Le danger paraît d'autant plus

⁴⁷⁶DDI, S. VII, vol. 11, doc 207, lettre de Balbo à Grandi, 11 février 1932.

⁴⁷⁷*Ibid.* DDI, doc. 202, lettre de Grandi à Balbo, 10 février 1932.

grand que les Etats-Unis n'y participant pas, l'organisation envisagée ne pourrait acquérir un caractère véritablement mondial⁴⁷⁸. Si Balbo reste sourd à ces arguments c'est selon Grandi parce qu'il s'oppose au désarmement non pas tant pour des raisons militaires, que parce qu'il veut «*son armée propre, personnelle et puissante*», et fait passer sa carrière avant l'intérêt du pays.⁴⁷⁹

Avec l'ex-quadrivir, Grandi pouvait s'attendre au pire. Au lendemain des contre-propositions, le ministre de l'Air n'avait pas mâché ses mots :

*«Je suis venu à Genève sceptique et tranquille, mais aujourd'hui, je suis épouvanté [...]. De toute manière il faut réparer. J'enverrai de permanence à Genève Valle, un homme sérieux et sans détour et je me prépare dès à présent à soutenir que toute l'aviation est bombardement, parce que tout appareil, qu'il soit civil ou militaire, peut porter des bombes.»*⁴⁸⁰

Quelques mois plus tard, un article de Balbo, *Disarmo Ginevrino*, paru dans *Il Popolo d'Italia*⁴⁸¹ servirait de prétexte au Duce pour démentir officiellement la politique de collaboration sociétairé poursuivie par Grandi à Genève et pour l'éloigner du Palais Chigi.

Finalement, le rapport de la commission aérienne, adopté le 8 juin, présente des conclusions qui s'avèrent être de purs truismes. La commission exprime ainsi l'avis que les armements aériens peuvent être aussi bien défensifs qu'offensifs, que l'aéronautique civile peut servir à des fins militaires et que les armes les plus dangereuses sont les bombardiers...⁴⁸²

Le comité des effectifs, créé par la commission générale le 10 mai, débat d'une proposition américaine qui avance un système de réduction des effectifs, fondé sur une distinction entre les forces du maintien de l'ordre à l'intérieur, et les forces de défense contre une agression. Les points de vue français et italiens s'y heurtent de

⁴⁷⁸SHAT 3569, d. 1, note du commandant de la Giraudière, attaché Air à Rome, à EMA/Air, 2e section, 15 septembre 1932, sur la position de l'Italie en matière d'armements aériens.

⁴⁷⁹ASMAE, *Archivio Grandi*, "Diario", b. 25, s. fasc. 39, 19 février 1932.

⁴⁸⁰DDI, S. VII, vol 8, doc. 202, Balbo à Grandi, 11 février 1932

⁴⁸¹*Il popolo d'Italia*, 31 juillet 1932.

⁴⁸²Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, *op. cit.*, p. 239-240.

front lorsque le comité aborde des problèmes tels que l'instruction préliminaire, les formations organisées militairement, les réserves instruites.

Chaque partie accuse l'autre d'avoir volontairement manipulé les chiffres de ses effectifs globaux pour brouiller les pistes⁴⁸³. L'Italie proclame par exemple qu'elle possède un effectif de forces terrestres de 491 000 hommes "en puissance" quand l'effectif budgétaire réel n'atteint pas au total le chiffre de 300 000. Ce qui lui permet de prétendre que si elle n'entretient pas réellement l'effectif de 491 000, c'est qu'elle pratique la réduction des armements, mais que sa capacité de puissance la met en situation de réclamer la parité avec la nation la plus forte du continent. Cette capacité de puissance doit enfin la garantir contre une demande éventuelle d'abatement des effectifs⁴⁸⁴.

Le haut commandement français tire l'avantage moral d'une réduction de la durée du service de trois ans en 1914 à douze mois en 1928. Dans les années 1920 on constate une diminution des effectifs de l'armée française, qui passent de 837 000 hommes en février 1921 à 608 000 en février 1930 (effectif théorique), en fait 522 000 (effectif budgétaire). Au contraire les effectifs italiens se sont élevés de 251 000 hommes en 1922 à 312 000 en 1931. Les experts français peuvent donc déclarer que l'Italie a accru ses effectifs de 25% alors que la France diminuait les siens de 19%⁴⁸⁵.

En fait la question est moins simple qu'il n'y paraît. Le service de 18 mois est dans la pratique souvent réduit en Italie à 15, voire à 10 mois. Surtout la France dispose, à côté des troupes du contingent, du complément d'une armée de métier (environ 116 000 hommes) alors que l'Italie, par manque de crédits, ne lève qu'une armée de conscription. Elle doit maintenir les appelés sous les drapeaux plus longtemps pour parvenir à former les cadres et spécialistes nécessaires à une armée moderne.

Le représentant italien, le général Cavallero, ne se contente donc pas de réclamer une réduction sensible des effectifs de carrière. Il propose de les comptabiliser, au moment de les confronter avec les effectifs des armées d'autres pays, en les affectant d'une valeur qui pourrait correspondre au ratio : un militaire de carrière égal trois soldats du contingent.

⁴⁸³SHAT 7N 3569, note sur les effectifs italiens, 23 juin 1932 et DDI, S. VII, vol. 12, doc. 92, Gazzera à Grandi, 13 juin 1932. Pour 1931, les chiffres d'effectifs varient de 608.270 (statut légal) à 537 927 (effectifs budgétaires réalisés) pour la France, de 580 477 (statut légal) à 408 302 (effectifs budgétaires réalisés) pour l'Italie.

⁴⁸⁴SHAT 7N 3551, d. 3, "Note au sujet des propositions de la délégation italienne", attaché naval à Rome, Sanson, 27 février 1932 (daté par erreur 1931).

⁴⁸⁵SHAT 7N 3569, "Note sur les effectifs italiens", 23 juin 1932.

Quant à la prétendue diminution des forces métropolitaines les Italiens ont beau jeu de rétorquer qu'elle est compensée par une augmentation régulière des forces d'outre-mer. Rome accuse Paris de jouer sur les deux tableaux et de camoufler la situation réelle de l'armée française en utilisant l'argument de la nécessaire distinction entre les deux forces. Que les troupes concentrées en Afrique du Nord et au Levant soient décomptées à part des forces métropolitaines, et la France pourra maintenir à proximité immédiate des frontières italiennes des effectifs très importants estimés à 165 000 hommes constitués essentiellement d'éléments de carrière alors que l'Italie ne tire de ses colonies que 23 000 supplétifs⁴⁸⁶.

En revanche, les Français accusent l'Italie de chercher à escamoter, d'accord avec l'Allemagne, les formations paramilitaires. Le 2^e Bureau les évalue⁴⁸⁷, côté italien entre 360 000 et 440 000 volontaires, enrôlés dans la MVSN et les diverses milices spéciales⁴⁸⁸ du parti, alors que l'Italie n'en déclare que 80 000.

Au cours des discussions, les experts français parviennent à intégrer dans le projet de réductions américain les forces provenant de l'organisation des milices fascistes arguant que celles-ci exercent un rôle proprement militaire. Parmi leurs attributions figurent en effet la préparation militaire et l'encadrement de la jeunesse (Balillas, avant-gardistes, faisceaux juvéniles de combat), la défense aérienne du territoire (DICAT) et l'entraînement en vue de la guerre. Les "légions" militaires donnent naissance au moment de la mobilisation à des bataillons de chemises noires (CCNN). Appelés à jouer au sein des divisions soit le rôle de troupes d'assaut, soit celui de troupes de réserve, ils doivent se maintenir en temps de paix en état d'entraînement permanent. Les miliciens enrôlés dans ces bataillons CCNN prennent l'engagement volontaire d'y servir 10 ans⁴⁸⁹.

Mais l'état-major italien se refuse pour sa part à considérer les milices comme des forces réellement opérationnelles. D'où l'argument consistant à présenter les miliciens comme de simples réservistes rappelés pour de brèves périodes d'instruction⁴⁹⁰.

⁴⁸⁶DDI, T. II, vol. 12, doc. 486, promémoire de Gazzera à Mussolini (en annexe), 29 novembre 1932.

⁴⁸⁷SHAT/7N3551, note du 2e bureau "au sujet des propositions de la délégation italienne", 27 février 1932.

⁴⁸⁸*Milizia volontari per la sicurezza nazionale*, milice ferroviaire, milice des frontières, DICAT, etc.

⁴⁸⁹SHAT/7N3551, note du 2e Bureau, "Considérations au sujet de la milice fasciste", 18 novembre 1932.

⁴⁹⁰ASMAE, *carte Grandi*, b. 33, fasc. 91, lettres du ministre de la Guerre, général Gazzera à Grandi, des 26 février et 13 juin 1932. Dans la seconde, Gazzera reproche au projet Gibson de «*considérer globalement forces militaires et forces organisées militairement, sans différence d'appréciation entre*

Les divergences l'emportent donc dans le rapport remis le 9 juin à la commission générale.

Pourquoi ce résultat?

Les négociations sur le désarmement qualitatif portent en elles les raisons de leur échec: il est en fait impossible de distinguer les armements offensifs de ceux qui ne le sont pas. Les discussions des commissions techniques sont de ce point de vue éloquents. Elles révèlent : - *que les armements sont offensifs pour ceux qui ne les ont pas, défensifs pour ceux qui les possèdent*; l'Italie qui ne possède pas de chars excédant six tonnes et pas de porte-avions considère par exemple ces armes comme agressives;

- *le caractère subjectif de l'emploi des armes*: toutes les fois qu'un Etat adopte une politique d'agression, tous ses armements, quels qu'ils soient, sont spécifiquement offensifs et ils deviennent défensifs lorsqu'ils sont employés par une nation qui subit une agression; ainsi en va-t-il pour la France de l'emploi des chars de combat utilisés comme accompagnement de l'infanterie, qui permettent de limiter les pertes en personnels exposés sur la ligne de feu, ou du sous-marin, arme du faible contre le fort, etc. Si l'Italie réclame à cor et à cri l'abolition de l'artillerie lourde à laquelle sa puissance de feu confère un caractère incontestablement agressif, elle fait silence dès qu'il est question de s'en prendre aux batteries fixes qui défendent ses côtes particulièrement vulnérables;

- la volonté des puissances de *neutraliser les armements dans lesquels leurs adversaires potentiels disposent d'une supériorité incontestée*. Ce cas vaut tout spécialement pour l'Italie, puissance industrielle et financière de second ordre. Elle propose ainsi l'abolition de l'artillerie lourde supérieure à 155 m/m parce que ce calibre est supérieur à ceux qu'elle a en dotation; la France ne cache pas qu'en proposant d'abolir l'aviation de bombardement elle vise en particulier la flotte d'hydravions italiens à long rayon d'action.

Mais, au delà des discussions d'experts, c'est tout le débat engagé au sein des commissions qui sonne faux.

les deux sortes d'organismes». Gazzera, farouche opposant à la "fascisation" de l'armée, s'est constamment opposé, au cours de son ministériat, à l'amalgame prôné par les chevaux légers du parti, Federzoni ou Farinacci par exemple.

Côté français il s'agit surtout comme on l'a vu, de gagner du temps et d'empêcher l'Allemagne d'occuper le terrain en posant la question de l'égalité des droits.

Côté italien, le programme désarmiste frappe dès l'abord par sa démesure. Sans doute les intérêts de la défense portent-ils le gouvernement fasciste à mettre l'accent plutôt sur l'aspect qualitatif qui affecte les matériels et ménage les effectifs, «*matière première dont l'Italie est la mieux pourvue*»⁴⁹¹. Mais les dirigeants fascistes ne sont pas naïfs au point d'ignorer qu'aucune convention sur le désarmement ne serait appliquée qui n'eût au préalable recueilli l'unanimité. Qu'une éventualité de ce genre subsistât en juin-juillet 1932 après le raidissement du gouvernement allemand et les indications de vote contraire données par l'Union soviétique allait contre le sens commun.

Les militaires italiens, par conscience professionnelle ou par rouerie de courtisans, peuvent bien fourbir des plans et formuler des objections, les dirigeants fascistes n'en ont cure; l'essentiel à leurs yeux est d'utiliser la conférence comme un forum pour y faire reconnaître la "question italienne." L'Italie a elle aussi sa *Gleichberechtigung* à faire avaliser par le concert des nations. Comme Grandi et Mussolini l'ont affirmé à plusieurs reprises, la question du désarmement était de nature politique, et non technique. Elle a été choisie une fois pour toutes par le régime comme un terrain de rupture.

2) Egalité des droits ou réarmement allemand?

La négociation sur le désarmement qualitatif, pour délicate qu'elle soit, n'en est pas moins secondaire par rapport à la négociation plus importante que mènent les émissaires allemands. C'est l'épisode de Bessinges (26-29 avril 1932) qui est resté dans l'histoire comme «*la rencontre des occasions perdues.*»

a) La *Gleichberechtigung*

On sait qu'officiellement l'Allemagne préfère ne pas parler de réarmement, mais qu'elle en appelle au désarmement général. En fait il s'agit là d'une tactique qui est le résultat d'un débat entre militaires et diplomates qui ont fini par convenir de la

⁴⁹¹DDI, S. VII, vol. 12, doc. 103, entretien Grandi-Simon, 20 juin 1932; *ibid*, doc. 92, lettre de Gazzera à Grandi, 13 juin 1932.

politique à adopter dans les premiers mois de la conférence: puisque les réparations sont le problème le plus urgent à régler et dans l'attente des élections, il est préférable de demander le désarmement des autres pays plutôt que de réclamer le réarmement de l'Allemagne. La thèse allemande en matière d'égalité des droits (*Gleichberechtigung*) a le grand mérite d'être simple et évidente: par le préambule de la partie V du traité de Versailles, les alliés ont pris l'engagement de désarmer après l'Allemagne, or les alliés n'ont encore rien fait dans la voie du désarmement, donc l'Allemagne, qui ne peut attendre indéfiniment ...

La réalité est tout autre: le représentant de l'Allemagne Nadolny part pour Genève en ayant pour instructions, arrêtées en Conseil des ministres le 15 janvier 1932, d'obtenir la liberté de réarmer. Les objectifs que l'Allemagne doit, de l'avis de la Reichswehr, s'assigner lors de la conférence sont les suivants: les clauses qui restreignent l'armement de l'Allemagne doivent disparaître, la nouvelle convention doit permettre à l'Allemagne d'organiser sa défense, la démilitarisation de la Rhénanie doit cesser, l'Allemagne réclame la parité des forces avec la France.

b) Bessingues : la France et l'Italie provisoirement isolées

Le 26 avril, dans la villa de Stimson à Bessingues, Brüning et Bülow réussissent à faire éprouver aux anglo-saxons de la sympathie pour les revendications de l'Allemagne qui ne cherche pas, comme le prétendent les Français, l'égalité d'armement, mais seulement l'égalité de statut. Brüning relie habilement les finances au désarmement en entreprenant de montrer combien le carcan des clauses militaires du traité de Versailles est intolérable et renforce paradoxalement les charges financières de l'Allemagne. Pour alléger le budget allemand, il demande la réduction du temps de service de douze à six ans et le droit pour l'Allemagne de fabriquer librement ses munitions. Pour redonner un sentiment de sécurité à l'Allemagne qui se prétend menacée par les fortifications françaises, il demande la liberté pour le Reich de fortifier ses frontières nationales et d'instituer une milice à court-terme (*Grenzschutz*). En ce qui concerne le matériel, Brüning déclare que les Allemands sont prêts à renoncer aux armes offensives lourdes si les autres puissances font de même, mais devraient être autorisés à se procurer des armes défensives lourdes. Les Allemands sont tout prêts à considérer favorablement l'internationalisation de certaines forces

sous le contrôle de la SDN comme l'aviation militaire, ce qui apparaît comme un point de convergence intéressant avec le plan Tardieu⁴⁹².

Ce que l'Allemagne demande, c'est l'égalité des droits. Elle est d'ailleurs prête à des accommodements: en contrepartie de l'acceptation de modifications de la partie V par les ex-vainqueurs, comme une diminution de la durée des engagements et l'autorisation de détenir des prototypes de certaines armes interdites, l'Allemagne s'engagerait à ne pas accroître ses armements pendant une période donnée et à adhérer volontairement à une convention de désarmement. De l'avis du S.R, Brüning a remporté un avantage tactique et a favorablement impressionné ses interlocuteurs⁴⁹³ anglo-saxons qui semblent avoir accepté à Bessingues que le statut militaire de l'Allemagne ne soit plus régi par la partie V du traité de Versailles, mais par une nouvelle convention de désarmement qui contiendrait les mêmes stipulations pour l'Allemagne. Ainsi Brüning obtiendrait une satisfaction: l'acceptation du principe de l'égalité des droits. Mais le réarmement allemand serait ajourné⁴⁹⁴.

Selon Maurice Vaïsse :

*«Malgré son caractère ambigu, cet arrangement pouvait fournir la base d'un accord. Quelques mois plus tard, Herriot et Paul-Boncour l'accepteront.»*⁴⁹⁵

L'absence de Tardieu et à un moindre degré celle de Grandi ont pesé lourd lors de la réunion finale de Bessingues.

L'accord français est essentiel et c'est dans cette perspective qu'une invitation pressante de venir à Genève est adressée au président du Conseil le 29 avril. Or, le 27, ce dernier décide brusquement de rester à Paris pour raisons médicales; maladie diplomatique qui ne trompe personne. La laryngite dont souffre Tardieu est particulièrement opportune. D'abord les informateurs du président du Conseil ne donnent pas grande chance de survie au gouvernement Brüning. A la suite des élections présidentielles et des élections prussiennes du 24 avril 1932, où les gains des

⁴⁹²Brüning, *Mémoires*, op. cit., p. 391; Weeler-Bennett, *The Disarmament Deadlock*, op. cit. p. 32; Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 228; Césaire La Mantia, *Il disarmo nella politica estera italiana*, op. cit. p. 82-83.

⁴⁹³C'est l'avis du S.R. et de Louis Aubert, note d'Aubert à Tardieu, 26 avril 1932; ADMAE, SDN, vol. 295.

⁴⁹⁴FRUS, 1932, vol. 1, p. 108-114, *Records of meetings between delegations of the UK, USA, Germany*, 26 et 29 avril 1932.

⁴⁹⁵Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 229.

nationaux-socialistes sont nets, la seule issue semble être une dictature. Selon l'attaché militaire à Berlin, le général Schleicher «*continue en sous-main à préparer une sorte de ministère de compromis où la Reichswehr aiderait le mouvement hitlérien à participer au pouvoir*»⁴⁹⁶. Dans ces conditions, quel intérêt y aurait-il à passer un accord avec un homme déjà à terre? Ensuite l'accord de Bessingues apparaît à Tardieu comme le comble de l'hypocrisie et de la réussite pour la diplomatie allemande. De ce point de vue l'information qu'il possède ne peut guère l'inciter à céder: c'est précisément en avril 1932 que le commandement allemand approuve les préparatifs du plan *Umbau*⁴⁹⁷. Il correspond aux demandes de Brüning à Bessingues: réduction de la durée du service, modernisation des divisions, création d'une milice. C'est une véritable transformation de l'armée allemande et non son maintien au niveau de l'armée du traité.

Il n'empêche que l'épisode de Bessingues pèse lourd dans le contentieux qui oppose les Français à leurs partenaires. A la veille des élections françaises, la France est plus isolée que jamais.

Les conséquences des entretiens de Bessingues ne sont pas moins dommageables pour l'Italie. Le gouvernement de Rome n'a, pas plus que celui de Paris, été tenu au courant du déroulement des conversations. En l'absence de Grandi, c'est seulement une fois l'accord obtenu que son adjoint Rosso en est informé, sous la forme d'une demande d'adhésion de la part des Anglais et des Américains. La délégation italienne, prise de court, ne peut ouvertement refuser les propositions allemandes que Mac Donald et Stimson jugent modérées.

Le mécontentement italien crève pourtant les yeux. D'une part Bessingues met en lumière la volonté des anglo-américains d'aboutir à un accord avec l'Allemagne sans que Rome ait eu l'occasion d'insérer «*la question italienne dans le débat.*» Grandi, dans un important discours de politique étrangère prononcé devant la Chambre italienne le 4 mai, évite de se prononcer sur les conversations en cours, prétextant de l'incertitude que le raidissement français fait planer sur leur issue. Mais les exigences

⁴⁹⁶ADMAE, papiers Tardieu, vol. 643, lettre du colonel Chapouilly au général Weygand, 4 février 1932.

⁴⁹⁷Au printemps 1932, un programme de 400 millions de marks est approuvé par le gouvernement du Reich; il doit aboutir à doter l'armée allemande de 21 divisions en 1938, équipées comme une armée moderne de chars et d'avions. Mais pour atteindre ces 21 divisions, il était indispensable de modifier les termes de la partie V, pour former des cadres par un service court et obtenir des prototypes d'armes lourdes jusque là interdites pour l'entraînement.

italiennes y sont présentées de façon péremptoire, et la revendication coloniale y fait une rentrée en force:

«Il n'est pas possible, déclare le ministre, que la reconnaissance du facteur colonial représenté par l'Italie soit évacuée [...]. L'Italie est porteuse de droits qui ne sont pas moins 'essentiels' ni moins 'insuppressibles' que ceux de tout autre Etat.»⁴⁹⁸

Le lendemain, *La Stampa* de Turin, publiant le résumé du discours porte en manchette: *«L'Italie veut sa place au soleil.»* Au même moment, Mussolini fait au diplomate roumain Comnène une déclaration qui a valeur de mise en garde :

«J'ai laissé entendre à beaucoup de vos amis être animé d'un désir sincère de paix et de collaboration internationale; mais j'ai également dit qu'il ne m'est pas possible d'accepter toujours pour mon peuple le rôle de parent pauvre et de joueur de mandoline qu'on voudrait lui faire jouer. Je veux moi aussi ma Gleichberechtigung, et mon peuple a lui aussi besoin d'une place au soleil. Nous sommes 42 millions de prolétaires.»⁴⁹⁹

L'accord de Bessingues, en offrant à l'Allemagne une reconnaissance partielle de l'égalité juridique prive d'autre part l'Italie d'une carte maîtresse dans le jeu délicat d'équilibre qu'elle est censée mettre en oeuvre.

Le manque de considération à l'égard des exigences de l'Italie manifesté en cette occasion par les Anglais et les Américains sanctionne les illusions de la politique du poids déterminant. Si Tardieu n'avait au dernier moment fait échouer l'accord de Bessingues, Rome se serait retrouvée dans une situation très inconfortable en étant confrontée à un accord qui eût satisfait l'aspect tactique de sa politique (le soutien formel à la revendication allemande de *Gleichberechtigung*) mais en eût trahi l'idée de fond, en dévaluant l'un ses principaux moyens d'affirmation: l'insertion de la question italienne dans la controverse franco-allemande⁵⁰⁰.

⁴⁹⁸Cité dans F. D'Amoja, *Declino e prima crisi dell'Europa...*, op. cit., p. 63.

⁴⁹⁹N. P. Comnène, *I responsabili*, Milan, 1949, p. 448-449, cité dans E. Di Nolfo, *Mussolini e la politica estera italiana.*, Rome, CEDAM, p. 303-304.

⁵⁰⁰Cf. sur ce point F. D'Amoja, *Declino e prima crisi dell'Europa...*, op. cit., p. 63 et Cesare La Mantia, *Il disarmo nella politica estera italiana (1931-1932)*, op. cit., p. 86.

II - LA PHASE HERRIOT - PAUL-BONCOUR - MUSSOLINI : LES VELLÉITÉS D'UN RAPPROCHEMENT (juillet 1932-avril 1934)

A - L'avènement d'Herriot et l'éloignement de Grandi (juin-juillet 1932)

1) Herriot et le désarmement

Les élections du 8 mai 1932, se soldent par un succès des radicaux et des socialistes. Edouard Herriot se retrouve, huit ans après la victoire du "cartel de gauche" en 1924 président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Il confie le portefeuille de la Guerre à Joseph Paul-Boncour⁵⁰¹.

Aussitôt arrivé au pouvoir, Herriot est confronté à deux conférences internationales: la conférence de Lausanne sur les réparations, la Conférence de Genève sur le désarmement. Comme le rappelle Maurice Vaïsse :

«Dans un cas comme dans l'autre, c'est la position dominante de la France qui est visée. D'un côté, c'est l'apport des réparations allemandes qui est tari alors que la France doit continuer à payer ses dettes à l'Amérique. De l'autre c'est le désarmement de la France qui est réclamé, et c'est l'égalité des droits qui surgit comme le problème diplomatique dans une conjoncture internationale favorable aux Allemands.»⁵⁰²

Le président du Conseil présente son programme à la Chambre le 7 juin 1932 : évoquant la situation économique de la France, à présent touchée par la crise, il annonce un projet de loi de finances comportant des compressions de dépenses, et en particulier des économies sur les crédits militaires⁵⁰³. En matière de désarmement, les propositions sont conformes aux engagements pris lors de la campagne électorale: ils

⁵⁰¹Herriot scinde en trois le ministère de la Défense nationale, les deux autres titulaires sont Painlevé à l'Air et à la Marine Georges Leygues.

⁵⁰²M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit., p. 249.

⁵⁰³Le projet financier du gouvernement comporte au total 1 milliard 500 millions de réduction des crédits de la Défense nationale (800 millions pour la Guerre, 400 millions pour la Marine, 300 millions pour l'Air).

laissent un certain espace de manoeuvre pour la discussion. Herriot se déclare en effet favorable «à toutes les solutions, même partielles qui, à la lumière des discussions de Genève et après une loyale confrontation des opinions permettraient, sans compromettre la sécurité nationale, des allègements de charges militaires et représenteraient une étape vers le désarmement progressif simultané et contrôlé.»⁵⁰⁴

Certes, la déclaration rappelle une exigence, celle concernant la garantie de la sécurité française. Herriot n'a jamais caché ses préoccupations pour la sécurité de la France. Dans le fameux triptyque, il place la sécurité après l'arbitrage, mais avant le désarmement. Mais la formulation, qui ménage l'avenir, se veut également conciliante. Elle traduit le point de vue du ministre de la Guerre, Joseph Paul-Boncour, qui comme proche collaborateur de Tardieu dans le premier semestre de 1932, bien introduit à Genève, s'estime plus apte que son ancien chef à engager le débat avec les autres délégations.

Ajoutons que les socialistes - qui pratiquent le soutien conditionnel - maintiennent une pression constante sur la politique du ministère Herriot, et font de la surenchère en matière de désarmement: ainsi Léon Blum se prononce-t-il pour le plan Hoover qui met la France en difficulté⁵⁰⁵. Il critique Herriot de parler de sécurité «car la sécurité c'est le moyen de ne pas désarmer»⁵⁰⁶; il accuse Paul-Boncour de saboter la conférence en repoussant tous les plans et en ne proposant rien à la place⁵⁰⁷.

C'est dire que la tâche du gouvernement, pris entre les exigences contradictoires des socialistes et de l'état-major, n'est pas aisée. Cette ambiguïté de la politique française se reflète également dans les modifications apportées à la composition de la délégation française à Genève. Le rôle des militaires y est réduit et celui des parlementaires majoré⁵⁰⁸. Réquin et Lucien se font l'écho des pressions discrètes exercées par ces nouveaux délégués : ainsi Pierre Cot demande à Lucien et à Vautrin

⁵⁰⁴ADMAE, papiers d'agents, PAAP, Herriot, carton 32, juin 1932.

⁵⁰⁵*Le Populaire*, 23 juin 1932.

⁵⁰⁶*Ibid*, 25 juillet 1932

⁵⁰⁷*Ibid*, 1er octobre 1932.

⁵⁰⁸Aux côtés des délégués E. Herriot, J. Paul-Boncour (Guerre), G. Leygues (Marine), P. Painlevé (Air), A. Sarraut (Colonies), H. de Jovenel, figurent des délégués suppléants: les experts de l'équipe Tardieu (R. Massigli, L. Aubert) y sont flanqués des députés Pierre Cot, Laurent-Eynac et des sénateurs A. Massimy et A. Rio. Y figure également Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT.

quelles sont les réductions possibles. Jouvenel s'informe auprès de Lucien des répercussions possibles du plan Hoover⁵⁰⁹.

C'est au cours du Conseil des ministres du 10 juin que la position du nouveau gouvernement est arrêtée sur le double plan des réparations et du désarmement⁵¹⁰. Là encore c'est ambiguïté qui domine : fermeté sur les principes, souplesse dans la pratique:

«Le gouvernement français actuel a décidé, comme le gouvernement précédent, tout en maintenant la thèse de l'organisation internationale de la sécurité, de se prêter à l'examen de toutes les propositions partielles qui tendent à rendre possibles les réductions d'armements.»

Quant à la négociation elle-même, Herriot à son idée là-dessus:

*«éviter la discussion, manifester de la bonne volonté dans l'établissement d'une nouvelle convention; mais refuser toute déclaration de principe sur l'égalité des droits.»*⁵¹¹

En fait, Herriot n'a pas de politique de rechange. Son souci de sécurité de la France - qui l'agitait déjà en 1924 - conditionne sa politique extérieure tout comme les renseignements qui lui parviennent d'outre-Rhin: l'Allemagne, en pleine crise économique et sociale, avec plus de cinq millions de chômeurs, semble en proie à une crise politique d'une ampleur sans précédent. La démission du cabinet Brüning, effective le 30 mai, permet la formation d'un gouvernement des barons, Derrière le chancelier, le falot Von Papen, se profile la dictature militaire du général Von Schleicher qui impose les vues de la *Reichswehr*: le 14 juin 1932, en dépit des conseils de prudence de l'*Auswärtiges Amt*, Von Schleicher énonce les objectifs que la délégation allemande doit s'efforcer d'obtenir à Genève:

- la réduction de la durée du service,

⁵⁰⁹ADMAE, papiers Paul-Boncour, carton n. 1, lettre de Lucien à Paul-Boncour, 25 juin 1932 et SHAT/SDN, lettre Réquin à Weygand, 28 juin 1932, cité dans M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, *op. cit.*, p. 25. Réquin demandera a peu de temps après à être relevé de ses doubles fonctions de chef de cabinet du ministre de la Guerre et d'expert militaire à Genève.

⁵¹⁰E. Herriot, *Jadis*, T. II, *op. cit.*, p. 314.

⁵¹¹*Ibid.*

- l'équipement de l'armée en matériels autorisés aux autres pays: canons, tanks, avions,
- l'institution d'une milice à trois mois de service,
- l'augmentation des effectifs de l'armée à 160 000 hommes et ceux de la marine à 27 000 hommes,
- la pleine égalité des droits pour l'Allemagne.

Schleicher ajoute que si ces demandes ne sont pas satisfaites, les négociations doivent être rompues⁵¹². La *Reichswehr* a donc décidé de réarmer, que la Conférence de Genève accepte ou non les demandes allemandes. Lors de la réunion du cabinet allemand, le 12 juillet, le gouvernement adopte les vues de la *Reichswehr*⁵¹³.

Herriot est donc obligé de composer avec ses "ex-alliés" comme il les appelle. Or Anglais et Américains considèrent que la France est le gêneur dans la question du désarmement. Ils ont spéculé sur la victoire de la gauche aux élections législatives et sont surpris de constater le peu de changement en politique étrangère. Surtout Américains et Anglais s'entendent pour condamner le plan Tardieu et ouvrir la voie à une convention de désarmement qui remplacerait la partie V du traité de Versailles.

2) Herriot et l'Italie

Au sein du parti radical, des influences s'exercent en faveur d'un rapprochement entre la France et l'Italie. La fraction "droitière" semble avoir joué, entre juin et novembre 1932 un rôle non négligeable dans l'élaboration de la politique extérieure du parti et dans les démarches visant à renouer le dialogue avec Rome.

Le président de la commission des Finances du Sénat, Joseph Caillaux, qui exerce un magistère redouté sur l'action des gouvernements en raison de sa réputation de censeur et d'oracle, son homologue à la commission des Affaires étrangères Henri Béranger et le député milliardaire Raymond Patenôtre en sont les principaux animateurs, avec pour principal relais Emile Roche et son journal *La République*⁵¹⁴.

⁵¹²Nous suivons le développement de Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 259.

⁵¹³Sten Nadolny, *Abrüstungsdiplomatie, op. cit.*, p. 384.

⁵¹⁴Cf. sur ce point, W.I. Shorrocks, *From ally to enemy: The enigma of Fascist Italy in French democracy (1920-1940)*. Kent (OH), The Kent University Press, 1988, p. 67, et surtout E. du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France (1933-1940)*, TH. Paris I, ANRT Lille, 1987, p. 261.

De fait, avant même que le nouveau cabinet ne soit constitué, Herriot fait montre de ses bonnes dispositions à l'égard du gouvernement fasciste.

Le 18 mai, Patenôtre⁵¹⁵ et Emile Roche sont chargés de sonder les intentions de Rome auprès de l'ambassadeur d'Italie à Paris Manzoni, en l'interrogeant sur les moyens de «clarifier les divergences italo-françaises.» Le 25, Manzoni a à ce sujet un premier échange de vues avec Herriot, lequel en aurait rapporté «la meilleure impression»; s'ensuivent plusieurs articles d'Emile Roche et de Pierre Dominique dans l'organe du parti radical *La République*, qui marquent la conversion du journal en faveur d'un éclaircissement des rapports avec Rome et la fin de son opposition "sans nuance" au fascisme⁵¹⁶.

En Italie, on a beaucoup spéculé sur le changement qu'apporterait une nouvelle équipe à la politique extérieure de la France : Mussolini, faisant contre mauvaise fortune bon coeur, a cru en un changement important. Lors d'un entretien accordé à Jacques Chastenet, directeur du journal *Le Temps*, organe officieux du Quai d'Orsay, au lendemain des élections françaises, il se déclare satisfait de la chute de Tardieu et de la stabilité retrouvée en France. L'Italie, précise le chef du fascisme, est favorable à un accord avec le "cartel des gauches." L'accord aurait dû porter, si l'on en croit l'ambassadeur allemand à Rome Schubert, sur les points suivants: le maintien du statu quo juridique pour les membres de la communauté italienne en Tunisie, la parité navale entre la France et l'Italie, la rectification des confins nationaux de la Libye sur des bases à préciser, la concession ou la reconnaissance à l'Italie de son droit à posséder un vaste empire colonial⁵¹⁷.

Grandi a accueilli l'arrivée de Herriot au pouvoir avec satisfaction. Mais ce sentiment se teinte très vite de suspicion quant aux capacités réelles du président du Conseil à passer des paroles aux actes. Tancé par Léon Blum, ballotté par la maçonnerie, manipulé par le Quai d'Orsay, Herriot apparaît très vite au ministre italien comme un homme contradictoire et velléitaire. A témoin sa déception à l'issue de leur première conversation à Genève:

⁵¹⁵Patenôtre, député radical, était alors pressenti pour le poste de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le futur gouvernement.

⁵¹⁶*La République*, 18 mai 1932, «La politique extérieure du parti radical». *La République*, 5, 6 et 9 juin 1932, «L'heure de l'Italie».

⁵¹⁷F. D'Amoja, *Prima crisi e declino dell'Europa*, op. cit., p. 69 et suivantes.

«On en vient à parler des relations franco-italiennes. Herriot ne sort pas des habituelles phrases de circonstance. Il donne cependant l'impression d'être plus sincère que Briand et certainement davantage que ne l'a été Tardieu [...].

Herriot est un gros pachyderme gélatineux. Trop gros pour être homme de décision et de volonté. C'est un "lettreux" par dessus le marché [...] et comme tous les démagogues bruyants, d'ici quinze jours il sera le prisonnier de la bureaucratie silencieuse du Quai d'Orsay et de l'état-major français qui le manipuleront comme un pantin à leurs ordres.

Ce matin, derrière lui, à la table des experts, le général français Réquin chuchotait avec un certain sourire méprisant à l'un de nos experts 'C'est le quatrième ministre français auquel je dois servir de précepteur! »⁵¹⁸.

Surtout, Grandi considère que le règlement des points de détail en suspens sur la Tunisie, la rectification des frontières libyennes ou la parité navale est dépassé. Ces problèmes n'ont pas disparu mais ils sont passés au second plan. A ses yeux, l'entente entre Rome et Paris doit embrasser maintenant la totalité du problème européen, dans l'intention d'aboutir à un accord politique général⁵¹⁹. Les instructions que le ministre donne à l'ambassadeur Manzoni avant l'entretien que celui-ci doit avoir avec le président du Conseil français le 25 mai sont explicites à ce propos:

«Le problème franco-italien est un problème qui ne peut être résolu à travers l'étude des 'dossiers' en cause. C'est une question de plus grande ampleur, qui ne peut être résolue que dans une atmosphère de large compréhension mutuelle. S'il était possible dans une telle atmosphère, d'aboutir à une entente de caractère général, il ne devrait pas être très difficile ensuite de trouver une solution équitable et satisfaisante aux problèmes particuliers.»

Avec les accents typiques de l'impérialisme fasciste, invoquant terres, ressources et matières premières *«indispensables à l'exutoire d'une population exubérante»* qui

⁵¹⁸DDI, S. VII, vol. 11, doc. 96, entretien Grandi-Herriot, Genève, 14 juin 1932.

⁵¹⁹DDI, S. VII, vol. 11, doc. 55, Grandi à Manzoni, 23 mai 1932.

constitue «*la substance de l'indéniable divergence qui existe entre l'Italie et la France [...]*» nation satisfaite, qui «*se trouve donc confrontée à un seul problème de conservation, le problème de la sécurité*», Grandi s'y approprie, en le réinterprétant, le révisionnisme mussolinien, pour demander officiellement une redistribution des mandats :

«Le gouvernement français [...] devrait se convaincre qu'il est de l'intérêt de la France de trouver avec nous une solution qui devrait être, spécialement recherchée, entre autre, dans la révision des mandats africains. Semblable solution constituerait une base solide pour un accord sincère et durable, apportant au problème de la sécurité française un avantage supérieur à celui que constituent la coûteuse ceinture de fortifications actuellement en cours et le système non moins coûteux et sans doute dangereux des alliances orientales.»⁵²⁰

Notons dès à présent que cette approche "globale" explique pourquoi Rome refusera avec obstination de préciser ses revendications lorsque Paris l'invitera, au cours des semaines suivantes, à indiquer ce qu'elle désire exactement pour aboutir à un accord.

La faiblesse de cette stratégie réside dans le peu d'écho qu'elle suscite à la fois chez l'interlocuteur et au sein même de la classe politique et militaire italienne. Mussolini demeure pratiquement sourd aux envolées colonialistes de son ministre. Parlant au directeur du *Temps*, il avait presque ignoré la question, expliquant à son interlocuteur que la Yougoslavie et la parité navale constituaient les deux points de friction essentiels avec Paris⁵²¹. Il considère que ce serait une erreur d'entrer dans le jeu des Français qui vise essentiellement, en orientant l'Italie vers le Cameroun, à l'opposer à Berlin. Sans être opposé à une action en Abyssinie (le rapport de Bono sur la situation en Afrique orientale italienne date de mars 1932) Mussolini ne l'estime pas encore mûre sur le plan de la préparation internationale. Surtout il entrevoit sans doute que la stratégie diplomatique mise en oeuvre par son ministre est dépassée et que la tentative de la sauver, en allant frapper à la porte des Français révèle sa fragilité intrinsèque.

⁵²⁰DDI, S. VII, vol. 11, doc. 55, Grandi à Manzoni, 23 mai 1932.

⁵²¹Frederico d'Amoja, *Prima crisi e declino dell'Europa*, op. cit., p. 69.

Le chef restant sourd, ni la presse, ni le parti ne se solidarisent avec le hiérarque. Quant aux milieux militaires, ils réagissent avec la tiédeur habituelle. Si le haut commandement est alors disposé à s'embarquer dans l'aventure éthiopienne, c'est uniquement dans le cadre d'une campagne conjointe avec Londres et Paris⁵²².

Le second élément de faiblesse consiste dans la surestimation de la bonne volonté française.

A l'issue de son premier entretien avec Grandi à Genève, Herriot s'était exprimé en ces termes: «*Désormais du côté de l'Italie, tout à craindre, rien à espérer*»⁵²³. La vérité, c'est qu'Herriot, pas plus que Tardieu ou Berthelot, n'est disposé à faire des concessions gratuites à l'Italie. L'aversion idéologique qui le porte, comme l'ensemble de la gauche française, à se méfier naturellement de l'Italie fasciste et totalitaire ne suffit pas à expliquer cette attitude. La défiance qu'Herriot éprouve à l'égard du gouvernement de Rome remonte à la décennie qui a suivi la guerre, et au jugement sévère qu'il porte sur la politique de bascule, et, pour tout dire de chantage permanent à laquelle l'Italie se livre entre la France et l'Allemagne. Alors qu'on fait un jour allusion devant lui au peu d'empressement qu'il met à considérer les demandes de Rome, Herriot rétorque:

*«L'Italie est comme une jolie femme légère. On peut bien la couvrir de bijoux, d'habits élégants et en obtenir la sympathie pour un certain temps, rien ne garantit pourtant d'un rapide changement d'humeur de sa part [...]. Le malheur est, qu'en temps de guerre, vous retrouverez toujours l'Italie dans le camp opposé à celui dans lequel elle se trouvait en temps de paix.»*⁵²⁴

Il semble difficile à Herriot d'envisager une coopération plus étroite avec l'Italie: la question de la parité navale, la position révisionniste du gouvernement mussolinien le détournent de faire un geste de ce côté.

⁵²²Cf. sur ces points ASMAE, *archivio Grandi, Diario*, b. 25 s. fasc. 39, 24 mars 1932 où Grandi dit son amertume à propos «*de l'absence de courage moral et professionnel, sinon physique, de nos généraux*» et des hésitations peu révolutionnaires des hiérarchies fascistes «*éducatrices démissionnaires du peuple italien au mythe de l'Empire*», Pablo Nello, *Un fidele disubbidiente, Dino Grandi dal Palazzo Chigi al 25 luglio*, Bologne, Il Mulino, 1993, p. 196-197; Frederico Scarano, *Mussolini e la Repubblica di Weimar*, *op. cit.*, p. 382.

⁵²³E. Herriot, *Jadis*, t. II, *op. cit.*, p. 313.

⁵²⁴FRUS, 1932, vol. I, p. 136, Memorandum Morman Davis, 28 mai 1932.

Mais si la défiance subsiste, et va même en s'aggravant, il y a plus: la politique d'Herriot répond à un calcul diplomatique précis. La collaboration "côte à côte" qu'il appelle de ses vœux en présence de Norman Davis et dont il rappelle la nécessité à Mac Donald et à Lord Simon à Paris, vise autant à neutraliser l'Italie qu'à contenir l'Allemagne. Placé le dos au mur par la collaboration retrouvée des trois puissances occidentales, le gouvernement italien se trouverait, en raison de sa faiblesse stratégique, militaire et financière et du fait des intérêts qui le lient de facto aux puissances qui contrôlent la Méditerranée et ses voies d'accès (ou de sortie vers l'Afrique) mis en demeure de mettre un terme à ses oscillations perpétuelles et de rallier *volens nolens* le camp des démocraties,

De fait, la première réponse française aux avances italiennes parvient à Rome sous la forme d'un éditorial de Jacques Chastenet dans *Le Temps* du 3 juin 1932⁵²⁵, jour de la constitution officielle du nouveau gouvernement. L'article se borne à reprendre les propositions faites par Berthelot et De Caix à Theodoli en janvier-février⁵²⁶ en les aggravant par la précision que toute pénétration *économique* de l'Italie en Ethiopie ne serait concevable «*que dans le cadre des accords de 1906 (et) dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité de l'Empire éthiopien.*» Il accentue d'autre part les engagements généraux et particuliers susceptibles de constituer, aux yeux de Paris, les prémices d'une clarification des rapports entre les deux pays: accord avec la Yougoslavie partie prenante au sein d'une entente franco-italienne élargie, adhésion de l'Italie au plan Tardieu de stabilisation de l'Europe danubienne, obligation pour Rome de se consulter avec Paris «*dans toutes les circonstances mettant en cause l'ordre européen existant.*».

Non content d'exiger de Mussolini qu'il renonçât à toute politique révisionniste et qu'il consentit à s'attacher pieds et points liés au char de la politique de sécurité française en Europe, l'article insiste ensuite de manière délibérée sur les difficultés économiques et financières de l'Italie :

⁵²⁵*Le Temps*, 4 juin 1932, «L'Italie et nous».

⁵²⁶De Caix et Theodoli étaient respectivement le représentant français et le président italien de la commission des Mandats. Sous la présidence du Conseil de Pierre Laval ils avaient, au cours de plusieurs entretiens défini un "paquet" à négocier. Ce "paquet" comportait un accord sur la Tunisie, la rectification des confins Tuniso-libyens, et les conditions d'un désistement français en Abyssinie.

«Notre pays, grâce à sa proposition et à celle de nos colonies, peut venir puissamment en aide à l'économie de la péninsule. Les finances françaises pourraient, le cas échéant, épauler les finances italiennes.»

Proposition qui ne peut manquer de piquer Mussolini au vif en liant de manière ostentatoire le rapprochement de l'Italie avec la France au prix que cette dernière serait disposée à payer⁵²⁷.

Herriot pose ainsi au gouvernement fasciste un dilemme qui enterre trois années de politique grandienne: choisir le camp des forces de l'ordre qui sont en train de se constituer et reconnaître que la sécurité de l'Italie, face au péril allemand, ne peut résider que dans la sécurité et dans l'ombre du système français, ou bien opter pour le camp des nations hostiles aux puissances occidentales et en assumer toutes les conséquences. Paris dicte ainsi les conditions de l'accord⁵²⁸.

3) Grandi à la Conférence de Lausanne: chronique d'une chute annoncée

Devant ce camouflet infligé à sa politique⁵²⁹ Grandi décide alors de jouer son va-tout. Perdant son sang-froid il cherche pour sauver sa position à négocier immédiatement avec Herriot des concessions africaines susceptibles de rendre enfin payante, du point de vue de l'intérêt national, la politique qu'il développe depuis 1930.

L'occasion lui est fournie par la Conférence de Lausanne sur les réparations. Il y engage les 27 juin, 4 et 7 juillet 1932 des négociations directes avec Herriot et Joseph Paganon⁵³⁰, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sans l'assentiment préalable de Mussolini. Il laisse entendre que des compensations coloniales constitueraient un excellent viatique pour une entente franco-italienne durable. Encouragé par la réponse

⁵²⁷On ne s'étonnera pas, en ces circonstances, que Grandi ait au cours de son entretien avec Paganon le 4 juillet (DDI, S. VII, vol. 12, doc. 140) qualifié cet article de «*grosse gaffe*» et que loin de rapprocher les points de vue, il ait déclenché une violente campagne anti-française dans la presse italienne, notamment avec deux articles de *Gioventù fascista* des 10 et 20 juin 1932 qui répondait au *Temps* que «*la question des compensations coloniales dues par la France à l'Italie reste ouverte*».

⁵²⁸Cf. sur ce point l'introduction de Paolo Nello à l'ouvrage de Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia dal 1929 al 1932*, Rome, Bonacci, 1985, p. 53.

⁵²⁹Fait symptomatique, c'est à l'organe personnel de Balbo, le *Corriere padano* qu'il revint de répliquer au *Temps* dans deux articles des 18 et 22 juin. Les offres françaises y étaient qualifiées de «*monnaie de singe*» (en français dans le texte), in *Corriere padano*, «La Francia e noi», 18, 22 juin 1932.

⁵³⁰DDI, S. VII, vol. 12, doc. 126, entretien Grandi-Herriot, 27 juin 1932. DDI, S. VII, vol. 12, doc. 140, conversation Grandi-Paganon, 4 juillet 1932.

de Herriot, qui reconnaît que «*l'Italie a été mal traitée par le traité*», et oubliant toute réserve, Grandi laisse échapper le nom de *Cameroun*. Il obtient une semaine plus tard une confirmation de la nouvelle disponibilité française lorsque Paganon mentionne devant lui explicitement l'Abyssinie :

«- Paganon: “*Mais l'Abyssinie? On ne peut pas faire quelque chose de ce côté?*”

- Grandi : “*L'Abyssinie est certainement un point intéressant [...] je dirais même passionnant [...] nous en parlerons [...]. Laval y a déjà fait allusion devant moi en juillet dernier: Qu'est-ce que vous pensez de l'Abyssinie? Je pense que l'Abyssinie est un problème qui intéresse également la France, l'Italie et l'Angleterre*”.

En fait, l'offensive de cordialité française, comme l'appelle Grandi, semble surtout avoir pour objectif de sonder à fond les intentions de Rome car Herriot dispose désormais d'un atout bien plus important dans son jeu. En effet à Lausanne, Français et Anglais se sont rapprochés, "l'accord de confiance" publié le 12 juillet semble reconstituer l'entente franco-britannique. L'aide-mémoire secret qui lui est annexé comporte l'engagement réciproque d'un échange de vues avant toute prise de position sur la situation en Europe. Sans doute Mac Donald le considère-t-il de façon unilatérale : il s'agit de prémunir la Grande-Bretagne contre une entente directe franco-allemande⁵³¹. Quant à l'accord de confiance, il s'agit d'une déclaration de bonnes intentions sans portée réelle; mais même si c'est un leurre, la France paraît moins isolée sur le plan diplomatique.

Les conséquences sont incalculables côté italien. Même si l'initiative anglo-française est assortie d'une proposition de pacte consultatif sur les grands problèmes de stabilité et de sécurité en Europe élargi à l'Allemagne et à l'Italie, elle n'en constitue pas moins un désaveu cinglant de la politique locarnienne de Dino Grandi, puis qu'elle renverse

⁵³¹Il semble que le Cabinet britannique se soit inquiété des négociations engagées le 16 juin 1932 entre Von Papen et Herriot à propos de la conclusion d'un pacte consultatif franco-allemand. En échange de l'égalité des droits sur le papier, Von Papen se déclarait prêt à donner une compensation à la France dans le domaine économique, dans le cadre de la réorganisation économique de l'Europe centrale. Von Bülow mentionne aussi, parmi les garanties possibles pour la France, l'établissement de contacts entre les états-majors français et allemands. Cf. Franz von Papen, *Mémoires*, Paris, Flammarion, 1953, p. 129 et Herriot, *Jadis, op. cit.*, p. 321.

sa conception d'un axe Londres-Rome équidistant de Paris et de Berlin, pour restaurer "l'Entente cordiale"⁵³².

Mais l'initiative du président Hoover, qui embarrasse la France va fournir à l'Italie l'occasion de rentrer en scène.

4) Le plan Hoover: une initiative inopportune

Entre-temps, à la conférence du désarmement, la teneur négative des rapports des commissions techniques n'incite guère la commission générale à se lancer dans des discussions de principe qui pourraient se révéler dangereuses.

Le 14 juin, Herriot rencontre Mac Donald à Paris. Les deux hommes, qui avaient déjà collaboré à la SDN après la crise de la Ruhr aboutissent à un accord: Mac Donald abandonne la motion du 22 avril en faveur du désarmement qualitatif; Herriot n'insiste plus pour l'adoption à Genève du plan français du 5 février.

Le bureau de la conférence enregistre l'accord; il suit la suggestion Henderson d'ajourner toute discussion générale jusqu'à ce que les principales puissances aient abouti sur les points pouvant donner lieu à un accord de principe. Pour Mac Donald et Sir John Simon, il importe «*d'aboutir à quelque chose de tangible, à un succès, même partiel*»⁵³³.

Des conversations anglo-franco-américaines officielles ont lieu du 19 juin au 5 juillet 1932. Comme le note Maurice Vaïsse :

*«Bien que la portée des accords obtenus soit limitée, ces conversations présentent l'intérêt d'une tentative sérieuse, perturbée inopportunément par le plan Hoover.»*⁵³⁴

Au soir du 20 juin, les points acquis sont les suivants: abolition de la guerre chimique et bactériologique; interdiction du bombardement aérien sur les localités situées hors de la zone du champ de bataille et limitation du poids à vide des appareils (à trois tonnes?) afin de réduire leur rayon d'action. Les conversations semblent bien engagées et les représentants français, Paul-Boncour et Jouvenel paraissent plus conciliants sur

⁵³²L'expression est utilisée par Herriot dans son entretien du 7 juillet 1932 avec Grandi, in DDI, S. VII, vol. 12, doc. 143, Lausanne.

⁵³³DBFP, S. II, vol. 3, doc. 242, *ibid.*

⁵³⁴Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.* p. 268.

le plan du désarmement qualitatif terrestre⁵³⁵. La solidarité retrouvée des démocraties, rendue possible par l'atténuation de l'intransigeance française, permet au gouvernement français de sortir de l'isolement dans lequel la politique de Tardieu l'avait placé. Mais elle marque, par contrecoup, le prélude d'un isolement italien à la conférence. Comme le note Grandi dans un rapport adressé à Mussolini le 14 juin :

*«Il faut éviter tout projet qui aurait l'assentiment anglais, américain, français et allemand avant le nôtre. De ce point de vue, il n'est pas impossible (étant donné qu'on ne peut absolument pas se fier aux Allemands) que la seconde phase de la conférence nous contraigne à quelque action décidée (éventualité à laquelle je me prépare) du même genre que celle qui fit sauter le fameux projet d'accord à quatre pendant la Conférence navale de Londres. Au cours des quatre premiers mois de la conférence, nous étions attaquants [...]. Maintenant c'est le tour des autres. Mais je ne me laisserai pas surprendre et je maintiendrai le cap.»*⁵³⁶

C'est alors que la délégation américaine informe la conférence de la teneur du plan Hoover (22 juin 1932)⁵³⁷.

Dans le message lu par Gibson, le président des Etats-Unis rappelle le fardeau des armements pour les budgets nationaux et la nécessité de faire un pas décisif dans le désarmement. Il préconise de réduire d'un tiers tous les armements nationaux. En outre il propose l'abolition de tous les tanks, de la guerre chimique, de l'artillerie lourde mobile, des bombardiers et de tout bombardement aérien. En ce qui concerne les effectifs, il distingue force de police et force de défense. Chaque pays aurait droit à une force de police avoisinant 100 000 hommes, des suppléments étant consentis pour les puissances ayant des responsabilités coloniales. En dehors de cette force de police, les forces de défense seraient réduites d'un tiers. Dans le domaine naval, Hoover propose de réduire d'un tiers le nombre et le tonnage des cuirassés et des sous-marins et d'un quart les porte-avions, les croiseurs et les destroyers. Très critique à l'égard de

⁵³⁵DBFP, S. II, vol. 3, "Records of meetings held at Geneva between the delegations of the United Kingdom, the United States and France", 20 et 21 juin 1932.

⁵³⁶DDI, S. VII, vol. 11, doc. 93, rapport de Grandi à Mussolini, 14 juin 1932.

⁵³⁷Le texte figure dans Herbert Hoover, p. 355. Doc. conférence du désarmement, D. 126, p. 259-261 ainsi que Maurice Vaïsse, *op. cit.*, p. 269

la lenteur de la négociation, qu'il attribue en grande partie à la mauvaise volonté française, Hoover entend, au moment où va s'ouvrir la Conférence de Lausanne, mettre Anglais et Français en garde contre toute annulation simultanée des dettes et des réparations qui aboutirait à geler des fonds qui pourraient être utilisés comme crédits de défense nationale⁵³⁸. La publication du plan Hoover est une véritable "bombe diplomatique". L'accueil le moins enthousiaste provient des "alliés" avec qui les Américains ont entamé des négociations séparées. Au contraire les puissances révisionnistes ne ménagent pas leurs éloges devant un document aussi positif.

A Genève, les Français, les Anglais et le secrétariat général sont impatients de refermer la parenthèse du plan Hoover. Côté français, le plan a certes pris en considération le principe d'interdépendance des armements, mais il exige des réductions d'armements draconiennes sans augmentation de la sécurité; il diminue considérablement la force française et aboutit pratiquement à placer la marine française à parité avec l'Italie⁵³⁹. Le Conseil des ministres du 28 juin 1932 estime donc le plan Hoover inacceptable et s'en tient à la position prise avant l'initiative américaine. Le plan Hoover taille trop dans la substance de la puissance britannique: la force navale. A la Chambre des Communes Baldwin, tout en donnant une apparence d'adhésion au plan américain, le rejette en bloc et présente un véritable contre-projet⁵⁴⁰. Les Anglais approuvent l'essentiel des propositions Hoover concernant les armements terrestres, mais ils proposent des changements substantiels dans le domaine naval. En particulier, ils préconisent une diminution considérable du tonnage des catégories de bateaux au lieu de la réduction du tonnage global.

Seule parmi les grandes puissances, l'Italie approuve ouvertement et intégralement le plan Hoover. Dans une déclaration faite immédiatement après le discours de Gibson, Grandi annonce «*l'adhésion inconditionnelle de l'Italie au plan dans toutes ses parties.*» Son enthousiasme paraît tel que Gibson l'appelle «*the real star of the*

⁵³⁸ASMAE, fonds Lancellotti, *Archivio di Gabinetto*, b. 1, lettre de Grandi à Mussolini, 22 juin 1932. Sur les conditions d'élaboration du plan Hoover cf. Melwyn Leffler, *The illusive quest*, p. 270.280; Gordon Graig, "The Hoover Administration and the Disarmament Conference", communication au colloque d'Augsbourg, mars 1977.

⁵³⁹SHM E. D. 21, "Note sur la proposition Hoover", 12 juillet 1932.

⁵⁴⁰Cf. Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 272

day»⁵⁴¹. Cette adhésion répond avant tout à des considérations tactiques: l'initiative américaine brise le ressort des conversations tripartites restreintes qui avaient inquiété le ministre des Affaires étrangères italien et irrité Mussolini. Le gouvernement italien trouve là l'occasion de se réinsérer dans la situation. Grandi demande effectivement que le plan Hoover fasse l'objet d'une discussion immédiate en commission générale et que cessent les conversations anglo-franco-américaines considérées désormais sans objet.

Cet ultimatum, s'il était suivi d'effet, rendrait également caducs les points d'accord acquis le 20 juin⁵⁴². Il permet (23 juin) à Grandi d'écarter d'un revers de main une proposition Nadolny de conversations à trois Allemagne-Italie-Union soviétique, pour «donner une réponse adéquate aux conversations franco-anglo-américaines.» Le caractère compromettant d'une telle initiative mis à part, le ministre italien ne la juge plus utile pour la raison «qu'il ne faut pas surestimer l'importance des conversations tripartites (car) il est clair que la délégation américaine est liée aujourd'hui par les nouvelles instructions de Hoover et qu'à peine les Anglais se retrouveront seuls avec les Français les conversations s'évanouiront en fumée.»⁵⁴³ Du point de vue du désarmement, les propositions américaines «rentrent dans les grandes lignes du plan Grandi»⁵⁴⁴ présenté au mois de février 1932. Elles en sont proches par l'esprit, puisqu'elles préconisent une réduction proportionnelle drastique des armements, et

⁵⁴¹FRUS, 1932, vol. 1, p. 216-217, Gibson à Stimson, "Memorandum of a transatlantic Tel. conversation", 22 juin 1932, 15h30.

⁵⁴²Fulvio d'Amoja, *Declino e prima crisi d'ell'Europa di Versailles*, Milan, Giuffrè, 1967, p. 78.

En demandant la discussion du plan Hoover et l'abandon des accords à trois acquis le 20 juin, Grandi ne combattait pas uniquement contre l'isolement de l'Italie à la conférence. Certains des points acquis pouvaient porter sérieusement atteinte aux intérêts de la défense italienne: la limitation des pièces d'artillerie autorisées à 220 m/m laissait aux Français leurs 155 m/m qui leur conféraient une supériorité écrasante en moyens calibres. L'Italie avait proposé une limite maximale à 100 m/m pour équilibrer les sacrifices.

Rosso doutait de l'applicabilité d'une limitation de la zone de bombardement aérien. Concernant le poids limite des appareils :

«trois tonnes était à la fois un chiffre trop haut ou trop bas pour le gouvernement italien. Leur proximité de la frontière rendaient les principales villes italiennes particulièrement vulnérables même à des appareils légers, mais des mesures de représailles nécessiteraient de gros appareils. Pour équilibrer les choses, les Italiens préconisaient l'adoption d'un poids très léger».

Quant aux propositions françaises de réduction des budgets militaires il était évident que la France ayant presque achevé sa préparation militaire n'avait que trop intérêt à stopper la préparation des autres. Voir sur tous ces points, les entretiens du 20 juin 1932 in ASMAE, F. L., bob. 1, fasc. 3 et du 2 juillet 1932, in DBFP, S. II, vol. 3, doc. 261, p. 579 au cours desquels Simon informa Grandi et Rosso de la teneur des négociations restreintes anglo-franco-américaines.

⁵⁴³DDI, S. VII, vol. 12, doc. 115, entretien Grandi-Nadolny, 23 juin 1932.

⁵⁴⁴ASMAE, F. L., *Archivio Gabinetto*, bob. 1, fasc. 3, entretien Simon-Grandi du 22 juin 1932, ainsi que ACS, *carte Grandi*, b. 1, fasc. 6.

dans la pratique, puisque plusieurs des dispositions prévues par le plan recouvrent les intérêts de la défense italienne⁵⁴⁵.

Certes les fascistes ne voient pas que des aspects positifs dans un plan qui respecte l'ordre hiérarchique existant des armements terrestres et aériens parmi les grandes puissances et l'état-major s'inquiète de certaines dispositions visant les effectifs, mais comme le note Grandi :

«le dernier texte de Hoover est déjà différent de celui de Gibson voici quelques jours⁵⁴⁶ et, vu sa formulation générique, il se prête à l'interprétation la plus large, au point de couvrir toutes les objections éventuelles.»⁵⁴⁷

Surtout, le plan comporte un élément politique de taille : il renoue avec les bases d'accord naval du 1^{er} mars 1932, que Rome estime toujours valables alors que Paris les considère lettre morte. Le plan Hoover est sur ce point explicite, puisqu'il déclare :

«qu'on pourrait calculer les forces de la France et de l'Italie en croiseurs et en contre-torpilleurs comme si ces puissances s'étaient ralliées au traité de Londres, en se rapprochant de ce que l'on a coutume d'appeler les bases d'accord du 1er mars 1931.»⁵⁴⁸

La suspension d'été approchant, il faut donner l'impression, avant de se séparer, d'avoir fait oeuvre utile. Aussi l'idée de synthétiser, dans une résolution de caractère général, les points d'accord fait-elle son chemin. Le 20 juillet, le rapporteur de la commission générale, Bénès, présente une résolution de compromis. D'une part, l'initiative du président Hoover y est saluée par la recommandation d'un désarmement quantitatif immédiat (effectifs, réserves instruites et formations paramilitaires); d'autre part, la résolution résume les résultats obtenus pendant la première phase de la conférence (notamment ceux du 20 juin) sur la limitation de certains armements offensifs, l'interdiction des bombardements aériens et la nécessité d'un contrôle des

⁵⁴⁵ASMAE, F. L., *ibid*, note Grandi pour Mussolini, Genève, 22 juin 1932.

⁵⁴⁶Allusion au projet américain de réduction des effectifs discuté en comité des effectifs, qui avait rencontré la violente opposition du général Gazzera, cf. ASMAE, *carte* Grandi, b. 31, fasc. 91, s. fasc. 19, lettres de Gazzera à Grandi, 13 et 20 juin 1932.

⁵⁴⁷ASMAE, F. L., *Archivio Gabinetto*, bob. 1, fasc. 3, note Grandi pour Mussolini, 22 juin 1932.

⁵⁴⁸Le texte du plan Hoover figure dans DBFP, S. II, vol. 3, annexe V, p. 606.

fabrications d'armements. Le désarmement naval et la question de la parité franco-italienne sont toutefois laissés en suspens. Selon Maurice Vaïsse, «*la résolution Bénès apparaît comme une cote mal taillée. Pour vague et peu innovatrice qu'elle soit, elle n'en représente pas moins un recul pour la France qui a dû l'accepter et la voter.*»⁵⁴⁹. Sur plusieurs questions, le bombardement aérien, l'artillerie, les effectifs, la France a dû faire des concessions⁵⁵⁰. Pourtant la résolution mécontente fortement l'Allemagne qui n'a pas réussi malgré une très vive pression à y faire inscrire la reconnaissance du principe de l'égalité des droits. Nadolny annonce le vote négatif de sa délégation et prévient solennellement la conférence que l'Allemagne ne collaborera désormais à ses travaux que si ce principe est clairement reconnu⁵⁵¹. Litvinov, le délégué de l'URSS vote également contre. Le 21 juin, Italo Balbo, qui vient de remplacer Dino Grandi à la tête de la délégation italienne à la conférence annonce l'abstention de l'Italie. La décision italienne explique Balbo, est motivée par le caractère vague et incomplet d'une résolution qui ne tient aucun compte de l'interdépendance des armements et ne dit mot du désarmement naval; une résolution qui sur le chapitre des armes agressives, se limite à une vague indication des méthodes de travail; une résolution qui enfin n'établit aucune norme définitive de réduction effective pour l'ensemble des armements⁵⁵².

La résolution Benès est finalement approuvée par quarante votes pour, deux contre, et huit abstentions. Elle marque la fin de la première phase de la conférence. Le même jour, la déclaration de Nadolny à la commission générale ouvre une nouvelle période, celle où la question de l'égalité des droits passe au premier plan.

Apparemment, la situation internationale de la France paraît s'être renforcée au terme du marathon diplomatique de juin-juillet 1932. Herriot est parvenu à reconstituer à Lausanne un front commun avec la Grande-Bretagne et a réussi à éviter une reconnaissance de l'égalité des droits. En fait les concessions consenties sont plus importantes qu'il n'y paraît. Herriot et Paul-Boncour ont dû accepter d'entrer dans le

⁵⁴⁹Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit., p. 273-274 et Fulvio d'Amoja, *Declino e prima crisi...*, op. cit., p. 88

⁵⁵⁰Concernant le bombardement aérien, le plan Tardieu recommandait seulement l'interdiction des bombardements sur les populations civiles. Sur le plan de l'artillerie, la thèse française consistait à soutenir qu'on ne pouvait appliquer de réductions aux seuls matériels terrestres. Quant aux chars, la France acceptait de limiter à 32 tonnes leur tonnage maximum. Le principe de la réduction réelle des effectifs était admis. Les experts français n'ont pas pu faire admettre le contrôle sur place.

⁵⁵¹ADMAE, SDN II, vol. 298, Massigli à MAE, tel. du 23 juillet 1932.

⁵⁵²Fulvio d'Amoja, *Declino e prima crisi...*, op. cit., pp-88-89.

système anglo-américain du désarmement qualitatif et d'aller plus loin qu'ils ne le pensaient. Surtout, le plan Tardieu, dont Paul-Boncour avait expliqué à Sir John Simon que c'était «*le plan de la France*», est abandonné⁵⁵³.

L'Italie semble suivre l'Allemagne dans la voie du durcissement. A la fin du mois de juillet, les articles signés par Mussolini et Balbo, publiés dans *Il Popolo d'Italia*⁵⁵⁴ confirment - du moins en paroles - que les Italiens soutiennent les revendications allemandes. Les dirigeants fascistes attaquent ouvertement la SDN accusée d'être un instrument aux mains des Anglo-Saxons et des Français et Mussolini laisse entendre que l'Italie pourrait bien quitter la conférence du désarmement.

C'est qu'à Lausanne et à Genève, les choses se sont précipitées pour l'Italie: le renouveau de la collaboration franco-anglaise, le renforcement de la position allemande en Europe scellent l'échec de la politique sociétaire de Grandi. En effet : le pacte de consultation signé à Lausanne introduit (au moins en théorie) une nouvelle procédure dans la façon d'affronter les problèmes européens, et en premier lieu celui du désarmement, faisant pratiquement dépendre toute négociation d'un accord préliminaire entre la France et l'Angleterre. La marge de manoeuvre de l'Italie s'en trouve considérablement réduite. L'Allemagne, libérée du poids des réparations pourra se consacrer désormais plus librement au réarmement et à ses objectifs de politique extérieure, dont certains, tel l'*Anschluss*, sont contraires aux intérêts italiens. L'Allemagne s'achemine vers la reconnaissance de l'égalité des droits. Son raidissement à Genève en témoigne: l'Allemagne change, ce qu'elle souhaite, ce n'est plus le désarmement des autres, mais son propre réarmement. La perspective d'une reprise de la course aux armements en cas d'échec de la conférence a de quoi inquiéter une Italie enfoncée dans la crise et qui est loin d'avoir achevé sa préparation

⁵⁵³Voir sur tous ces points: Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit., p. 276-277.

⁵⁵⁴*Il Popolo d'Italia*, «Disarmo ginevrino», 31 juillet 1932 :

«*Tout le monde sait désormais ce qu'est la machine genevoise [...]. Toutes les décisions, quelles qu'elles soient, qui sortent de la Société des Nations portent le sceau et la marque de fabrique du groupe France-Angleterre-Etats-Unis: président, vice-président, secrétaires, rapporteurs, sont des créatures de la France et de l'Angleterre [...]. L'Italie, bien que traitée apparemment avec tous les égards, vivement applaudie quand ses thèses n'attaquaient pas les intérêts essentiels et concordants des trois puissances hégémoniques, n'a pu changer d'un millimètre les positions fixées depuis longtemps [...]. L'Italie connaît déjà l'issue qui lui convient: en sortir*».

Grandi avait, de son nouveau poste à Londres, protesté auprès de Mussolini, traitant d'article de "canaille" (ACS, *segreteria particolare del Duce, carteggio riservato*, "Grandi", b. 14). Mussolini jouant de la carotte et du bâton l'avait invité, dans sa réponse, à ne pas dramatiser, mais avait approuvé l'article.

«*Si quelqu'un, Balbo ou autre, affirme que la Conférence de Genève, au moins dans sa première phase, a échoué - en raison du contrat de mariage anglo-franco-américain mijoté dans la sauce de l'avocaillon Benès - ce quelqu'un dit la vérité. Tu es hors de cause. Tu as exécuté mes instructions*».

militaire⁵⁵⁵. L'abstention de Balbo, lors du vote de la résolution Benès est symptomatique de cette ambiguïté : Rome affiche son refus d'alignement sur les démocraties tout en prenant soin de se distinguer de l'attitude de rupture choisie par Berlin et par Moscou.

Mussolini ne peut manquer de tirer les conséquences d'une telle faillite: le 21 juillet 1932, il annonce qu'il reprend les rênes du ministère des Affaires étrangères. Une semaine plus tard, Grandi est nommé ambassadeur à Londres. Quelques mois plus tard, Mussolini explique à l'ambassadeur R. Cantalupo les raisons de cette disgrâce :

«Mussolini dit que Grandi s'était trompé en tout, en trois ans, en tout: il s'était laissé emprisonner par la Ligue des Nations, avait pratiqué une politique pacifiste et sociétair, avait joué à l'ultra-démocrate et au super-genevois, avait conduit l'Italie hors de la voie rigide d'une politique égoïste et réaliste [...]. Il était allé au lit avec l'Angleterre et avec la France, et comme les mâles c'étaient elles, l'Italie s'était retrouvée enceinte du désarmement [...]. Notre politique extérieure était maintenant privée de liberté d'action. Nous étions abandonnés sur une voie de garage dont lui, Mussolini devait nous tirer.»⁵⁵⁶

Mussolini expliquera un peu plus tard à l'intéressé⁵⁵⁷ que son limogeage avait été dû au fait qu'il n'avait pas su empêcher l'accord franco-anglais de Lausanne. En réalité il s'agissait d'un prétexte qui permettait au Duce de sanctionner la stérilité d'une politique sans en assumer la coresponsabilité, et lui offrait l'occasion d'imprimer un changement de direction.

Ce changement de direction a incontestablement reçu l'aval et la contribution de deux groupes influents du régime: la *Carriera* et le groupe dirigeant fasciste.

⁵⁵⁵Bien qu'il ait tenté d'en minimiser la portée, Mussolini avait été frappé par les propos tenus le 26 juillet par le ministre de la *Reichswehr*, général von Schleicher. Dans un discours radiodiffusé, ce dernier avait déclaré que si un accord de désarmement n'était pas conclu, l'Allemagne était prête à prendre ses responsabilités en augmentant sa force armée; cf. Georges Castellan, *Le réarmement clandestin de l'Allemagne*, coll. U, p. 93-100, ainsi que DDI, S. VII, vol. 12, doc. 197.

⁵⁵⁶R. Cantalupo, *Fu la Spagna: ambasciata presso Franco, febbraio-aprile 1937*, Milano, 1948, p. 42.

⁵⁵⁷Qui répercuta au nouveau chef du Cabinet aux Affaires étrangères Pompeo Aloisi; cf. *Journal*, (25 juillet 1932-14 juin 1936), Paris, 1957, p. 5, 28 juillet 1932.

L'influence des diplomates sur la décision de Mussolini ne doit pas être surestimée, mais elle éclaire d'un jour particulier les choix futurs de Mussolini en politique étrangère. Un long mémorandum, adressé au Duce par Leonardo Vitetti, chef de l'*Ufficio* II de la direction générale de la Société des Nations, alors que la nouvelle de l'accord franco-anglais de Lausanne a à peine filtré, confirme combien celui-ci a inquiété les représentants de la *Carriera*. Après avoir dressé un bilan catastrophique des événements diplomatiques survenus au cours des dernières semaines, le mémorandum en appelle au chef du gouvernement pour qu'il reconsidère l'ensemble de la politique extérieure italienne⁵⁵⁸.

Une fraction du Palais Chigi, de tradition corradinienne, représentée par Guariglia, Ghigi, Calboni Barone, etc. s'était longtemps reconnue dans la politique grandienne et l'avait soutenue avec conviction, parce qu'elle y avait vu l'occasion de réaliser ce qui lui tenait le plus à cœur: assurer un empire colonial à l'Italie. Elle se démarquait cependant de son ministre quant aux moyens d'y parvenir. Elle accordait beaucoup moins d'importance aux faits nouveaux que constituaient dans le paysage international le rôle de la SDN et le poids de l'opinion publique. Depuis un an, elle s'était peu à peu convaincue, à la suite des avances répétées de Pierre Laval d'abord, d'Edouard Herriot ensuite, que la France s'appêtait à accéder pour de bon aux revendications coloniales italiennes et qu'obtenir les mains libres en Afrique n'était plus qu'une question de temps, surtout si l'on ne relâchait pas la prise en continuant d'harceler Paris.

Pour une grande partie de la *Carriera*, épouvantée maintenant par l'isolement dans lequel l'accord de confiance menace de placer l'Italie, éblouie à l'idée de faire main basse sur l'Éthiopie, et terrorisée à la perspective d'un retour en force de l'Allemagne en Europe centrale, l'accord avec la France est devenu une sorte de dogme, la panacée des problèmes extérieurs de l'Italie, puisqu'il lui permettrait de réaliser l'empire colonial tant rêvé et la mettrait à l'abri du péril allemand si redouté⁵⁵⁹. D'où le

⁵⁵⁸DDI, S. VII, vol. 12, doc. 147, Vitetti à Mussolini, La Haye, 10-11 juillet 1932. L. Vitetti était alors le représentant-adjoint de l'Italie auprès de la Cour internationale de Justice de La Haye. Il serait nommé secrétaire général de la délégation italienne à la XIIIe assemblée de la SDN. Il était proche du directeur aux Affaires européennes Guariglia et du secrétaire de la délégation à Genève Calboni Barone.

⁵⁵⁹*Ibid.*, vol. 11, doc. 226, Guariglia à Grandi, 18 février 1931. Guariglia dans ce long rapport écrivait que l'Italie s'était trompée en assumant une attitude anti-française et en comptant sur l'Allemagne qui n'avait rien donné en échange. Il fallait au contraire rechercher l'accord avec la France, parce que seul ce dernier pouvait résoudre le problème de la sécurité italienne en lui offrant une garantie en Méditerranée orientale contre la Yougoslavie et à permettre son expansion coloniale en Afrique. La France pouvait en outre aider l'Italie économiquement tout en ayant un intérêt commun à éviter l'*Anschluss*.

mémorandum Vitetti et son appel qui exhorte les responsables à «*s'atteler dès maintenant à la tâche de reconstruire vigoureusement notre politique extérieure tant que nous sommes encore en mesure de le faire, et avant que l'Allemagne impériale ne nous mette en position de devoir sacrifier les nécessités vitales de notre expansion.*»⁵⁶⁰

A première vue, la demande semble viser à réactiver la politique mise en oeuvre par Dino Grandi au cours des derniers mois, lorsqu'il avait décidé d'accélérer les négociations avec Paris. En réalité, elle s'en écarte puisqu'elle abandonne la théorie du poids déterminant. Le mémorandum s'accommode en effet du maintien de l'hégémonie française en Europe, allant même jusqu'à envisager une révision radicale de la politique italienne à l'égard de la Petite Entente⁵⁶¹. Il subordonne la réalisation des aspirations coloniales italiennes à un accord bilatéral avec la France à conclure pratiquement hors des droits acquis lors du traité de Londres sur l'Ethiopie et hors des territoires sous souveraineté ou sous mandat français, ce qui ne peut manquer d'aiguiser l'appétit d'autres révisionnismes.

En agissant ainsi, les personnalités les plus autorisées du Palais Chigi donnent non seulement des arguments à Mussolini pour éloigner Grandi, mais prennent parti en faveur d'une politique extérieure qui tend à traiter les problèmes internationaux hors, voire contre la SDN, en prônant le retour à un concert européen fondé sur le rôle exclusif des grandes puissances⁵⁶².

La *Carriera* a ainsi avalisé la décision de Mussolini du point de vue "technique." Les critiques et accusations formulées par le groupe dirigeant fasciste lui ont fourni l'aval "idéologique." Même si l'on fait la part des jalousies et des rancœurs personnelles, il est indubitable que la hiérarchie du PNF avait subi plus qu'elle n'avait accepté la politique menée par Grandi. Sans l'approbation dont elle avait bénéficié de la part de Mussolini, et la présentation qui en avait été donnée, à savoir celle d'un expédient machiavélique dont l'Italie et le régime pourraient retirer des avantages concrets, Federzoni, Farinacci, Balbo et les autres hiérarques s'en seraient sans doute désolidarisés bien avant juillet 1932⁵⁶³. L'insistance avec laquelle Grandi avait dû se défendre des accusations de «*pacifisme, désarmisme et sociétarisme*» devant le Grand

⁵⁶⁰DDI, S. VII, vol. 12, doc. 147, Vitetti à Mussolini.

⁵⁶¹*Ibid.*

⁵⁶²Cf. sur tous ces points les développements particulièrement éclairants de R. de Felice, in *Mussolini il Duce, Gli anni del consenso*, *op. cit.*, p. 395-402.

⁵⁶³Cf. R. de Felice, *Mussolini il Duce: gli anni del consenso*, *op. cit.*, p. 403-412.

Conseil au cours des mois précédents est révélatrice. Toutes ces valeurs étaient aux antipodes de l'éthique et de l'éducation fascistes. Or pour des fascistes convaincus il était inconcevable que l'Italie put mener une politique extérieure autre qu'idéologique. Les critiques, d'abord feutrées, ont commencé de filtrer dès la fin de 1931 dans certains journaux du régime tels que *Gioventù fascista* (qui s'adresse aux "nouvelles générations du Littorio") ou *Il Corriere padano*⁵⁶⁴ (journal de Balbo) avant de prendre un tour officiel dans le communiqué du Grand Conseil fasciste du 8 avril 1932⁵⁶⁵. Le coup de grâce est asséné par l'article de Balbo *Désarmement genevois* du 31 juillet 1932, écrit avec la caution du Duce. L'éviction de Grandi permet à Mussolini d'en faire le bouc émissaire sur lequel cristalliser le mécontentement du groupe dirigeant du PNF.

Le Duce perçoit également à la lumière des progrès enregistrés par le national-socialisme en Allemagne, que l'évolution de la situation internationale lui impose d'imprimer à la politique extérieure italienne «*une tonalité et un caractère plus résolument fascistes*».

B - Herriot et Mussolini confrontés à la *Gleichberechtigung*, juillet-décembre 1932

1) Les nouvelles données diplomatiques

Dans le même temps où la résolution Benès du 22 juillet marque la fin de la première phase de la conférence, la déclaration de Nadolny à la commission générale le même jour ouvre une nouvelle période, celle où la question de l'égalité des droits passe au premier plan.

⁵⁶⁴Miròn G. Calamarino, «La Francia e noi», in *Corriere padano*, 18 et 22 juin 1932.

⁵⁶⁵PNF, *Gran Consiglio del Fascismo*, p. 495. Dans ce communiqué, le Grand Conseil, après avoir réaffirmé ses positions en matière de politique extérieure, avançait explicitement des critiques à l'encontre «*des trop fréquentes convocations de conférences internationales qui suscitent des espérances répétées chez les peuples suivies de déceptions grandissantes et augmentent les aires de mécontentement*», et surtout il annonçait que, face à la stagnation des négociations de Genève, «*le Grand Conseil se réservait de réexaminer à sa session d'octobre le problème de la position de l'Italie fasciste au sein de la Société des Nations*».

a) Le dilemme d'Herriot

Le président du Conseil hésite sur la politique à suivre : il ne peut se résoudre à donner suite aux ouvertures allemandes tout en pesant la difficulté de se réfugier dans une entente franco-anglaise. En effet Paul-Boncour a beau célébrer dans ses discours le front commun réalisé à Lausanne et à Genève avec l'Angleterre et les Etats-Unis, il s'agit d'un marché de dupes. Les Etats-Unis considèrent que le plan Hoover a essuyé une rebuffade de la conférence de Genève. Quant aux Anglais il se préparent à interpréter à leur façon l'accord de confiance. Le *War Office* se résigne à voir l'Allemagne réarmer et dans le Cabinet britannique on se préoccupe surtout d'un échec de la conférence qui pourrait lui être imputé : on est prêt à tout pour faire revenir l'Allemagne à la conférence⁵⁶⁶.

C'est le moment que choisit Berlin pour déployer une offensive diplomatique de grand style. Le 28 août, le baron von Neurath propose une discussion «*en toute franchise*» sur la question de l'égalité des droits. L'Allemagne demande à s'acheminer vers un «*ajustement*» nécessaire des armements prenant la forme d'une convention qui se substituerait à la partie V du traité de Versailles. En échange l'Allemagne se dit prête à se contenter de légères modifications à son statut, du moins jusqu'à l'expiration de la première convention, comme par exemple l'autorisation de principe de posséder des armes interdites, le droit de modifier la durée du service actif et d'instruire une milice spéciale destinée au maintien de l'ordre⁵⁶⁷.

En dépit de l'attitude très ouverte de François-Poncet et du directeur adjoint des Affaires politiques Laboulaye⁵⁶⁸ et des pressions exercées par les socialistes en faveur d'une négociation directe⁵⁶⁹ le gouvernement français rejette, sur la pression des militaires⁵⁷⁰, la demande allemande⁵⁷¹. Le général Weygand, le 2e Bureau et la section

⁵⁶⁶Cf. sur tous ces points Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 276-277.

⁵⁶⁷DDF, S.I.T. 1, doc. 128.

⁵⁶⁸Les principaux arguments de François Poncet sont l'intérêt de garder l'initiative diplomatique et de maintenir le contact avec l'Allemagne quel que soit le régime en vigueur, cf., DDF, S. I, t. 1, doc. 629 d'Arnal (adjoint de François Poncet) à Herriot, 21 juillet 1932. Pour Laboulaye, la situation diplomatique a changé et la France doit s'adapter, faute de quoi elle devrait affronter, «*un réarmement allemand sans limite et sans contrôle*» in DDF, S. I, t. 1, doc. 127, de Laboulaye au ministre, 28 août 1932.

⁵⁶⁹Quand le gouvernement décide de répondre négativement à la proposition allemande, *Le Populaire* l'attaque, in *Le Populaire* 1er, 3 et 5 septembre 1932.

⁵⁷⁰SHAT/7N.3560, fasc. 1, note de Weygand (août 1932); ADMAE, papiers Herriot, vol. 29, f. 113, note de l'EMA 2e Bureau, 30 août 1932 et DDF, S. I, t. 1, doc. 166, note du général Baratier, chef de la section générale des traités, 10 septembre 1932.

⁵⁷¹DDF, S. I, t. 1, doc. 169.

militaire des traités l'estiment en effet irrecevable parce qu'elle passerait l'éponge sur les armements clandestins du Reich. Il font ressortir l'analogie entre l'organisation future de l'armée allemande telle qu'elle semble se dégager des revendications figurant dans la note du 28 août, et l'organisation militaire idéale préconisée par le général von Seeck.

b) Mussolini et le "tournant diplomatique de juillet 1932"

Fulvio d'Amoja a pu parler du tournant de juillet 1932 comme d'«une ancienne politique remise à neuf»⁵⁷². De fait, si Mussolini entend, après le mouvement d'humeur qui a suivi la conférence de Lausanne, imprimer une "tonalité plus fasciste" à sa politique étrangère, cela ne signifie pas pour autant qu'il veuille la transformer radicalement. Le mouvement diplomatique auquel il procède au cours du mois d'août confirme cette hypothèse.

Mussolini choisit alors Fulvio Suvich⁵⁷³ au poste de sous-secrétaire aux Affaires étrangères et Pompeo Aloisi⁵⁷⁴ comme chef de cabinet et chef de la délégation italienne à Genève.

Les deux hommes, de tempéraments différents, présentent des compétences et expériences communes. Au sens du possible et à une certaine modération de ton, ils allient l'intransigeance dans la négociation et une connaissance approfondie des

⁵⁷²Fulvio D'Amoja, *Declino e prima crisi dell'Europa di Versailles. op. cit.*, p. 95.

⁵⁷³Fulvio Suvich avait été jusqu'alors une figure de second plan sur la scène politique italienne. Député nationaliste de Trieste entre 1921 et 1926, il avait occupé ensuite les postes de sous-secrétaire aux Finances (président de l'ENIT) puis celui de commissaire national au Tourisme. Suvich avait cependant à son actif, dans le domaine international, l'expérience acquise en 1931-1932 en qualité de représentant de l'Italie auprès des comités financiers de la Société des Nations. Il avait présidé à l'automne 1931 le comité pour la Hongrie et l'Europe danubienne d'où sa nomination au poste de sous-secrétaire aux Affaires étrangères. Italien originaire de Trieste, il était opposé, par instinct et par conviction, au retour du germanisme sur l'Adriatique. Suvich représentait la composante danubienne de la politique extérieure italienne.

⁵⁷⁴Comme Suvich, Pompeo Aloisi avait une compétence presque exclusive dans le domaine international: c'était un spécialiste des Balkans et de la Méditerranée orientale. Ancien officier de marine, il avait exercé les fonctions d'attaché naval auprès de l'ambassade d'Italie à Paris avant la guerre. Chef du SIM à Berne de 1916 à 1918, il avait organisé le coup de main sur le consulat austro-hongrois de Zurich qui avait permis à l'état-major italien d'entrer en possession des codes du chiffre autrichien, qui fut ensuite utilisé au cours des opérations navales. Après un bref séjour au service de presse de délégation italienne à la Conférence de la Paix, Aloisi fut nommé ministre plénipotentiaire successivement aux postes de Copenhague (1920-1922), Bucarest et Durazzo (1923-1926), Tokyo (1926-1928) et Ankara (1928-1932) où lui parvint la nomination comme chef de cabinet de Mussolini. Négociateur tenace et sans scrupule, tout en étant capable, par habitude de carrière autant que par extraction sociale, de conserver une attitude de grande courtoisie formelle, Aloisi avait dû apparaître à Mussolini comme l'élément susceptible de représenter la nouvelle démarche à la fois intimidatrice et possibiliste de la politique étrangère italienne. Aloisi offrait de surcroît l'avantage, parce que privé de mérites spéciaux aux yeux du régime, d'être plus aisément manipulable que ne l'avait été Dino Grandi.

problèmes du centre Europe et de la Méditerranée orientale. Ils sont de ce fait peu susceptibles de prêter l'oreille aux sirènes hitlériennes. Ils ne sont pas d'autre part moins "sociétaires" que Grandi. D'ailleurs Mussolini prend soin de nommer ce dernier à Londres et son plus proche collaborateur, Augusto Rosso à Washington. Ils ont la tâche de confirmer la politique d'amitié avec les puissances anglo-saxonnes et de renouer des liens distendus par l'"accord de confiance"⁵⁷⁵.

L'éloignement de Raffaele Guariglia (nommé ambassadeur à Madrid) de la direction générale des Affaires politiques pour l'Europe, le Levant et l'Afrique représente en revanche le prix payé par Mussolini au courant du PNF opposé à une action en Ethiopie subordonnée à un accord général européen avec la France. Le dossier abyssin passe pour un temps du ministère des Affaires étrangères à celui des colonies : De Bono et le sous-secrétaire Lessona mènent alors le jeu.

A Paris, Manzoni, jugé trop faible dans l'action de pression exercée sur le gouvernement français, est remplacé par Bonifacio Pignatti⁵⁷⁶.

Ce mouvement diplomatique est en phase avec les orientations que Mussolini souhaite imprimer à sa nouvelle politique étrangère :

- L'Italie doit prendre ses distances aussi bien à l'égard de la France que de l'Allemagne, afin de renouer avec la politique d'équidistance dont elle s'est écartée au cours des derniers mois;
- il faut tout faire pour mettre l'entente franco-anglaise en difficulté. On pourra, pour ce faire, jouer de l'hostilité anglaise à s'engager plus avant sur le continent et de l'intransigeance française en matière de sécurité;
- il convient d'exploiter la question des dettes pour opposer Paris et Washington;
- le gouvernement fasciste doit resserrer ses liens avec Vienne et Budapest. Il s'agit de créer des difficultés à la France et à la Petite Entente, mais aussi de faire barrage à la poussée politico-économique de l'Allemagne dans la région⁵⁷⁷.

⁵⁷⁵Cf. sur ce point Paolo Nello, *Un fedele disubbidiente, Dino Grandi da Palazzo Chigi al 25 luglio*, Il Mulino, Bologna, p. 213.

Mussolini, expliquant sa nomination (qui signifiait également un déclassement) à Grandi, précisa qu'il n'entendait pas se priver de sa collaboration dans le domaine des Affaires étrangères ni susciter des craintes excessives hors d'Italie quant à la nouvelle ligne diplomatique du régime, entendant rassurer en particulier les opinions publiques anglo-saxonnes préoccupées par sa démission.

⁵⁷⁶Cf. F. D'Amoja, *Declino e prima crisi ...*, op. cit., p. 97.

⁵⁷⁷Cf. sur tous ces points R. De Felice, *Mussolini il Duce: Gli anni del consenso*, op. cit., p. 412-413.

2) La concession de l'égalité des droits à l'Allemagne (septembre-décembre 1932)

a) Mussolini et la *Gleichberechtigung*

Le changement le plus significatif intervient cependant sur la question du désarmement. Abandonnant la position modérée adoptée jusque là, Mussolini donne alors l'impression d'appuyer ouvertement les thèses allemandes.

Le gouvernement français ayant opposé, le 11 septembre, une fin de non recevoir aux dernières propositions de Berlin, Mussolini publie le 13 dans *Il Popolo d'Italia*, un article intitulé "Egalité des droits." Il y déclare que si les autres pays ne se décident pas à abaisser le niveau de leurs propres armements, l'Allemagne sera en droit d'augmenter les siens :

«cette égalité des droits, ajoute-t-il, ne peut être repoussée car si elle l'était, on en viendrait à ranger l'Allemagne dans une catégorie d'Etats inférieurs, ceux qui ne disposent pas du plein exercice de la souveraineté politique et militaire.»

Mais il prend immédiatement soin d'ajouter qu'il est de l'intérêt de l'Allemagne de s'engager à n'user que modérément de ce droit, et seulement lorsque la conférence aura terminé ses travaux⁵⁷⁸. L'article reprend en fait sur un ton plus vigoureux, les termes de la réponse faite par le gouvernement italien aux propositions de Berlin le 4 septembre. A y regarder de plus près, celle-ci demeure dans le droit fil de l'équidistance. Le droit du gouvernement du Reich à revendiquer l'égalité juridique y est reconnu, mais Rome signale à Berlin *«l'opportunité de faire savoir immédiatement à la France, à l'Angleterre et au monde qu'elle en ferait un usage proportionnel et modéré, qui devrait faire l'objet de conventions entre les puissances intéressées.»*⁵⁷⁹. La réponse est accompagnée d'une note qui précise, à l'intention des ambassadeurs, les raisons qui motivent une telle prise de position. Le chef du gouvernement a pris acte de l'échec de la première phase de la conférence du désarmement. Il est persuadé que seule la reconnaissance de principe de l'égalité des droits peut éviter une

⁵⁷⁸*Il Popolo d'Italia*, «Parita di diritto», 13 septembre 1932.

⁵⁷⁹DDI, S. VII, vol. 13, doc. 246, Mussolini aux ambassadeurs à Berlin, Moscou, Paris, Tokyo, Washington et au chargé d'affaire à Londres, 4 septembre 1932.

sécession de l'Allemagne avant la réouverture des travaux à Genève. Il entend de toute manière en renvoyer l'application à la fin de la conférence; elle devrait être modérée et échelonnée dans le temps. Cela n'exclut pas la possibilité ultérieure d'un plan qui renforce la sécurité de tous les pays, et du même coup celle de la France⁵⁸⁰.

Mussolini reconnaît donc le bien fondé de l'égalité juridique (*Gleichbehandlung*) que Berlin avait soulevée en août, mais il n'accepte pas les conséquences que le gouvernement du Reich prétend en tirer, à savoir la liberté de réarmer. Il met l'accent sur le fait que l'Italie désire que l'égalité des droits se réalise à travers la diminution des armements, objectif de la conférence en cours, plutôt que par le réarmement des Etats désarmés. Cependant, en cas d'échec - prévisible - de la conférence, la formule de l'égalité des droits devrait être appliquée, en l'échelonnant sur le long terme et en la contrôlant. Mieux vaut un réarmement allemand limité et contrôlé qu'une sécession de l'Allemagne à Genève avec les conséquences qu'un tel acte comporterait: faillite de la conférence et réarmement concret et rapide de l'Allemagne, sans compter les réactions de la France, difficilement prévisibles.

Les directives que Mussolini adresse au délégué italien Augusto Rosso⁵⁸¹ à la veille de la reprise des travaux de Genève corroborent cette position de modération et de médiation. Au cours de l'audience qu'il lui accorde le 17 septembre⁵⁸² le Duce rappelle certes combien il reste attaché au principe du désarmement qualitatif mais il assouplit les instructions données au temps de Grandi, en partant du principe selon lequel «*chaque solution maxima doit avoir sa subordonnée.*» Ainsi dans l'artillerie, la limite de 105 mm pour le calibre des canons est abandonnée, l'Italie étant disposée à admettre un calibre de 155 mm; il n'est plus question de l'abolition des chars de combat, mais seulement de la limitation de leur tonnage à un chiffre raisonnable. Dans la question des effectifs, l'Italie se satisferait d'une formule «*qui ne remet pas en cause de facto la situation actuelle.*» En matière de contrôle, les idées du Duce ont nettement évolué, Il accepte maintenant le principe d'un contrôle sur place, à

⁵⁸⁰Pour une appréciation de la position italienne, cf. Fulvio Suvich, *Memorie, 1932-1936*, a cura di Gianfranco Bianchi, Roma, Rizzoli, p. 49-51 ainsi que DDI, S. VII, vol. 13, doc. 255, note au chef du gouvernement, non signée, 10 septembre 1932 et doc. 254, Mussolini à l'ambassadeur à Washington, De Martino, 10 septembre 1932.

⁵⁸¹A. Rosso avait été nommé ambassadeur à Washington le 25 août, mais il ne devait rejoindre son poste que plusieurs mois plus tard, car il resta à Genève en qualité de délégué-adjoint à la XIIIe session de l'Assemblée de la Société des Nations.

⁵⁸²DDI, S. VII, vol. 13, doc. 268, "Directives en matière de désarmement", Rosso à Suvich, 18 septembre 1932.

condition qu'il soit limité au strict nécessaire et qu'il ne revête pas un caractère vexatoire.

La grosse difficulté reste l'aviation : l'Italie ne souhaite plus l'abolition de toute aviation de bombardement, mais veut imposer une limitation du poids à vide très basse des appareils: 650 kg. Il faut dire que la proposition laisse à l'Italie une capacité offensive suffisante pour des bombardements contre la Yougoslavie ou en cas de campagne contre l'Ethiopie, sans permettre à la France de porter la menace sur le territoire métropolitain de l'Italie.

En dépit de cette difficulté, il s'agit néanmoins d'un pas fait en direction des positions françaises⁵⁸³. Les chefs militaires s'étant étonnés d'un tel revirement⁵⁸⁴, Mussolini rappelle à Rosso que *«le désarmement est une question essentiellement politique.»* Les militaires doivent, quand c'est nécessaire, donner leur avis sur les questions techniques, mais la directive est donnée par le ministre des Affaires étrangères. Désormais les instructions des ministères militaires pour la conférence devront passer par le cabinet de la présidence du Conseil. Selon Fulvio D'Amoja, cette modération insolite répond à la nécessité d'aboutir à deux objectifs immédiats :

*«ne pas compromettre d'une part la manoeuvre de rapprochement envers la Grande-Bretagne, ce qui impliquait d'user également d'un ton en apparence plus modéré à l'égard de la France, empêcher d'autre part, grâce à cette modération, l'éventuelle reprise du dialogue direct franco-allemand.»*⁵⁸⁵

b) La collusion italo-anglaise en faveur de l'égalité des droits.

Pendant ce temps, à Genève, la conférence a repris ses activités, mais sans la participation allemande. Le ministre allemand des Affaires étrangères, von Neurath, participe cependant à deux autres réunions de la SDN, ce qui offre l'occasion de conversations confidentielles. Une intense activité diplomatique se développe en

⁵⁸³DDF, S. I, t. 1, note de la sous-direction d'Europa, 27 septembre 1932. C'est bien ainsi que l'interprétait Bargeton. Suite aux propositions faites par Rosso à Massigli le 26 septembre, il écrivait : *«Une fois le mouvement de mauvaise humeur qui a suivi la conférence de Lausanne, on a réfléchi à Rome. Puis sont venues les manifestations allemandes en faveur du réarmement. Or d'un réarmement, l'Italie ne veut pas. M. Rosso a pour instructions (directes de Mussolini) de travailler à des solutions de compromis qui permettrait d'aboutir à quelque chose.»*

⁵⁸⁴Ainsi Gazzera était violemment opposé à toute forme de contrôle.

⁵⁸⁵F. D'Amoja, *Declino e prima crisi...*, op. cit., p. 115.

coulisse pour trouver une solution au retour de l'Allemagne à la conférence. Le 23 septembre, Neurath pose comme condition sine qua non un «ajustement» des effectifs et des matériels de la *Reichswehr*⁵⁸⁶.

Mais surtout, Anglais et Italiens déploient un zèle considérable: court-circuitant la délégation française, ils mettent sur pied une formule permettant le retour de l'Allemagne et organisent une conférence des quatre puissances européennes qui devrait se tenir à Londres le 11 octobre. Les bases de cette collaboration anglo-italienne sont jetées lors d'entretiens entre Sir John Simon, Dino Grandi à Londres et Pompeo Aloisi à Genève. Dès le 19 septembre Sir John Simon et Dino Grandi constatent l'identité de vues de leurs deux gouvernements en matière d'égalité des droits: Rome et Londres sont opposées au désarmement de l'Allemagne tout en souhaitant voir les autres pays désarmer de façon substantielle. La méthode à suivre pourrait avoir pour objet la reconnaissance de l'égalité de statut à l'Allemagne tout en résistant sur son réarmement. Simon indique que «*le gouvernement anglais fera pression sur Herriot pour le persuader d'accepter qu'un comité composé des quatre grandes puissances, Grande-Bretagne, France, Italie et Allemagne procède à un examen de la question.*»⁵⁸⁷ Le 25 septembre à Genève Aloisi et Simon se mettent d'accord sur les principes généraux qui devraient être fixés dans une convention qui remplacerait la partie V du traité de Versailles :

- pas de réarmement allemand,
- désarmement des autres nations,
- reconnaissance du principe d'égalité des droits à l'Allemagne.

Simon insiste sur la nécessité pour l'Italie et l'Angleterre d'exercer une pression conjointe, la première sur Berlin, la seconde sur Paris⁵⁸⁸. Le gouvernement de Rome atteint ainsi son objectif en mettant fin à l'isolement dans lequel il se trouvait depuis le 20 juillet. Simon peut donc, le 3 octobre, faire des suggestions à Genève après avoir sondé Rome et obtenu l'aval de Fulvio Suvich. Il propose de reconnaître l'égalité des droits à l'Allemagne, de lui concéder quelques prototypes d'armes interdites et de

⁵⁸⁶DBFP, S. I, vol. 4, doc. 111, mémorandum Simon sur un entretien avec Neurath, Genève, 23 septembre 1932.

⁵⁸⁷DBFP, S. II, vol. 4, doc. 99, Sir J. Simon to Mr Murray (Rome) 23 septembre 1932 et ACS, *carte* Grandi, b. 1, f. 8, compte rendu d'un entretien Grandi-Simon, 19 septembre 1932.

⁵⁸⁸Pompeo Aloisi, *Journal, op. cit.*, annotations des 23, 24 et 25 septembre 1932, p. 9-10, ainsi que DBFD, S. II, vol. 4, doc. 112, mémorandum J. Simon sur un entretien avec Aloisi, Genève, 25 septembre 1932.

substituer une convention à la partie V du traité. Simon envisage en outre un désarmement progressif des nations les plus armées tenant compte des exigences particulières de sécurité imposées à chaque Etat par les conditions géographiques et politiques⁵⁸⁹.

Mis devant le fait accompli, les représentants français réagissent de façon différente. Les conseillers personnels du président du Conseil sont opposés à toute concession. Ils jugent les propositions anglo-italiennes particulièrement dangereuses parce qu'elles font le jeu de l'Allemagne et oublient de parler de sécurité. Massigli insiste sur le chantage pratiqué par le gouvernement du Reich. Il explique à Rosso que l'Italie se fait des illusions si elle pense qu'en donnant certaines satisfactions à l'Allemagne on limitera sa liberté d'action en matière d'armements. Toutes les concessions qui lui seraient faites ne serviraient qu'à l'encourager à réclamer davantage. En fait «*l'Allemagne tend à la légalisation d'un état de fait déjà existant*»: par exemple elle a déjà mis sur pied l'organisation d'un type de milice, comme elle a déjà réduit en pratique la durée du service de la *Reichswehr* au moyen des mises en congé anticipé⁵⁹⁰. Paul-Boncour observe⁵⁹¹ que les propositions italiennes donnent un sérieux coup de pouce au point de vue allemand en substituant aux obligations permanentes du traité une convention de durée limitée. Il faut exiger de l'Allemagne l'engagement de renouveler la convention une fois que celle-ci sera échu. Aloisi pense au contraire qu'aucun engagement de caractère éternel ne saurait être imposé à l'Allemagne, mais qu'on pourrait lui demander «*d'espacer ses armements*» comme Mussolini l'avait suggéré dans son article sur l'égalité des droits⁵⁹².

Quant à Herriot, il est en proie à des sentiments contradictoires. Il ressent d'une part la pénible impression d'avoir été trompé par ses amis anglais. Il suspecte l'Italie d'être

⁵⁸⁹DDF, S. I, t. 1, p. 415, note 1.

⁵⁹⁰DDI, S. VII, vol. 13, doc. 286, compte rendu d'un entretien entre Rosso et Massigli, 26 septembre 1932.

⁵⁹¹*Ibid*, doc. 287, Aloisi à Mussolini, 27 septembre 1932.

⁵⁹²Aloisi avait vu Neurath le 25 septembre. Celui-ci s'était dit prêt à accepter les trois principes de la convention future du désarmement, sous la réserve qu'il soit accordé tout de suite à l'Allemagne un "ajustement" de ses forces. Le 4 octobre, Aloisi prenait ses instructions chez Mussolini : «*Il approuve mon plan d'espacer dans le temps le nouvel ajustement de l'Allemagne, qui est un réarmement. Il m'a posé plusieurs brèves questions et je lui ai répondu de façon à lui montrer le danger du réarmement allemand. Quant à lui, non seulement il ne s'en épouvante pas, mais il le souhaite pour tenir la France en respect. Il m'a donc donné l'ordre d'étudier la formule de l'ajustement allemand avec le concours des trois ministères militaires et sur une période de 10, voire 15 ans. Mais la longue durée, observe-t-il à bon droit, risque d'entraîner l'inefficacité*», in P. Aloisi, *Journal*, op. cit., p. 12.

liée à l'Allemagne par des accords précis. Il s'accroche d'autre part, contre toute évidence à "l'accord de confiance" et manifeste une certaine volonté de rapprochement avec l'Italie. Au cours d'un entretien avec Aloisi le 19 septembre, il se montre pessimiste et déprimé: pour lui, la volonté allemande de réarmer ne fait aucun doute. L'Allemagne, après avoir achevé la phase de «*politique négative, Ruhr, réparations, etc. passe maintenant à une politique positive, agressive, qui aujourd'hui vise à l'égalité et qui demain visera aux mandats, aux colonies, etc. Pour entreprendre cette phase de politique positive, elle a besoin de retrouver toute sa puissance militaire d'antan.*» Herriot se dit d'ailleurs frappé de constater à quel point les demandes pour "l'ajustement" correspondent exactement aux plans du général von Seeck sur la guerre future⁵⁹³.

Herriot modère cependant sa réaction. A l'invitation de Mac Donald, il se rend à Londres les 13 et 14 octobre. Ses entretiens avec Mac Donald et Sir John Simon permettent des échanges de vues et un accord apparent. Herriot est prêt à faire un effort. Le nouveau "plan constructif" français⁵⁹⁴ qu'il communique secrètement aux britanniques le prouve. Aux suggestions de Sir John Simon sur la substitution d'une convention à la partie V du traité de Versailles, sur la nécessité de désarmer, Herriot dit son accord. Dans l'après-midi du 14 octobre un communiqué commun annonce que la France accepte la proposition britannique d'une conférence à Quatre qui pourrait se tenir à Genève⁵⁹⁵.

A Rome, où l'on était anxieux de connaître les résultats des entretiens de Londres⁵⁹⁶ c'est le soulagement qui prévaut: le 23 octobre, à Turin, le Duce confirme dans un grand discours son intention de rester dans la Société des Nations et évoque pour la première fois l'idée d'un pacte de coopération politique entre les quatre grandes puissances européennes⁵⁹⁷.

Mais l'Allemagne refuse de se rendre à Genève et c'est de nouveau l'impasse.

c) La contre offensive française (octobre-novembre 1932)

⁵⁹³DDI, S. VII, vol. 13, doc. 291, Aloisi à Mussolini. Compte rendu d'une conversation avec Herriot, 29 septembre 1932, ainsi que Aloisi, *Journal, op. cit.*, p. 11.

⁵⁹⁴Il s'agit du plan Paul-Boncour.

⁵⁹⁵DPFP, S. II, vol. 4, doc. 152 à 156 donnent un compte rendu détaillé des conversations. Voir aussi DDF, S. I, T. 1, doc. 243 et Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 290.

⁵⁹⁶Cf. F. Suvich, *Memorie, op. cit.*, p. 56.

⁵⁹⁷*Ibid.*

La revendication de l'égalité des droits, les manigances anglo-italiennes ont placé la France dans une position difficile. Herriot, qui avait cru sortir la France de l'isolement et renouer l'Entente cordiale avec l'Angleterre doit déchanter. Les milieux gouvernementaux français se rendent compte que la thèse allemande a fait des progrès remarquables dans certains pays. Ils constatent que l'Italie se solidarise ouvertement avec l'Allemagne.

Le "plan constructif" et la recherche d'une détente des relations avec l'Italie sont les manifestations essentielles de la contre-offensive française.

- Le plan constructif

Ce plan, fruit de tractations longues et ardues au sein du gouvernement et du CSDN en raison de la résistance opposée par le haut commandement, est adopté le 28 octobre et soumis le 14 novembre à la conférence de Genève.

Hautement technique, le nouveau projet français établit d'abord un système de sécurité plus flexible selon des critères territoriaux: il regroupe les Etats en trois cercles concentriques, fixant des obligations de sécurité différentes pour chacun d'entre eux. L'ensemble des nations représentées à la Conférence du désarmement composent le cercle extérieur, soumises seulement aux obligations de consultations prévues au pacte Kellogg. Les membres de la SDN forment le cercle intermédiaire et sont assujettis aux obligations d'assistance collective établies dans le *Covenant*; enfin, pour le cercle interne, qui intègre les nations du continent européen, le plan propose l'adoption d'un pacte d'assistance mutuelle incluant des dispositions politiques et militaires. Les autres caractères sont tout aussi nets: c'est la proposition de réduire le caractère offensif des forces terrestres en les transformant toutes en armées nationales de service à court terme et à effectif limité ou en les internationalisant sous la forme d'unités spéciales dotées d'armes puissantes qui seraient mises à la disposition de la SDN. C'est enfin une nouvelle attitude en matière d'égalité des droits: le gouvernement français ne refuse plus de considérer la *Gleichberechtigung* comme un problème politique qui doit recevoir une solution par l'égalisation progressive des statuts militaires, à l'exclusion de tout réarmement.

Certes, les arrière-pensées ne sont pas absentes. Il s'agit de se concilier l'appui américain : le plan français ne demande aux Américains que ce qu'ils proposent en

matière de sécurité et il se fonde explicitement sur le plan Hoover⁵⁹⁸. Il s'agit de rendre l'acceptation du plan impossible pour l'Allemagne, puisqu'elle ne peut sacrifier sa force militaire fondée sur la *Reichswehr*. Enfin, l'Italie pourra découvrir dans le plan français maintes modalités qui lui sont favorables. C'est ainsi que le développement des pactes d'assistance et du pacte de Locarno cadre parfaitement avec la déclaration du Duce à Turin sur la nécessité de la collaboration entre les grandes puissances pour assurer la paix de l'Europe⁵⁹⁹. Au point de vue technique, l'Italie pourra tirer argument du plan français pour la réduction des effectifs professionnels, pour la limitation du temps de service, pour l'abolition de tout matériel puissant accordé aux armées nationales, pour la suppression du bombardement aérien⁶⁰⁰.

Herriot envisage au même moment une coopération plus étroite avec l'Italie, en vue de la désolidariser de l'Allemagne et de lui faire abandonner ses réserves en matière de sécurité.

- *L'échec des tentatives de rapprochement avec l'Italie.*

Après le discours de Mussolini le 23 octobre à Turin, Herriot se résout à lancer le 5 novembre 1932 au Congrès radical de Toulouse, un appel :

«Rien ne peut être plus pénible que la persistance d'un malentendu nous opposant à un grand peuple entré avec nous dans la guerre et avec lequel nous n'avons pas été justes moralement [...]»

Le rapprochement n'est pas recherché par hasard. Il est le fruit de diverses pressions. L'une provient des anglo-américains qui sont directement intéressées au règlement de la question navale en suspens et font du rapprochement franco-italien un préalable.

Mais il y a aussi la pression de certains parlementaires et journalistes radicaux. Au sein du parti radical Joseph Caillaux et Emile Roche ne sont pas les seuls à agir en ce sens. Si la *République* d'Emile Roche donne le ton en orchestrant une campagne en faveur de l'Italie, d'autres voix se font alors entendre au sein de la fraction "Jeune turque". Ces jeunes radicaux comme Raymond Pâtenôtre, Kayser ou Pierre Cot

⁵⁹⁸M. Vaïsse, *Sécurité d'abord...*, *op. cit.*, p. 318.

⁵⁹⁹*Le Temps*, 5 février 1933, «L'Italie et le plan français» et 11 février 1933

⁶⁰⁰SHAT/7N 3569, col. Lelong (attaché militaire à Rome) à ministre de la Guerre EMA, 2e Bureau, 22 février 1932, *Notice sur la situation militaire: l'Italie et le plan Paul-Boncour*.

désirent fonder la politique extérieure sur les réalités sans considération d'idéologie ou de régime. Commentant le rôle qu'il a été appelé à jouer dans les origines de cette négociation, Emile Roche précise :

«Je voulais que l'Italie ne devint pas l'alliée de l'Allemagne. C'est dans cet esprit que j'acceptai une première mission confiée par Herriot et que je me rendais à Rome en compagnie de Joseph-Elie Bois, rédacteur en chef du Petit Parisien et d'Henry Béranger, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat.»⁶⁰¹

Cette mission de novembre 1932 a pour but de dissiper certains malentendus et d'atténuer notamment la portée de certains propos maladroits de Paul-Boncour (il avait traité Mussolini de "César de carnaval"). L'entrevue avec Mussolini a lieu le 17 novembre. Béranger date de cette conversation le projet de pacte à Quatre dont Mussolini et lui-même auraient formulé l'idée de la façon suivante :

«inscrire le quadrilatère des grandes puissances occidentales dans le cercle de la SDN et prendre la ligne Italie-France comme la diagonale de ce quadrilatère.»⁶⁰²

En décembre, Emile Roche transmet à Caillaux *«le texte dicté par Mussolini des conditions de rapprochement franco-italien et qui donne l'énoncé des problèmes auxquels il faudrait que chacun des deux pays réfléchît»*.

Le texte sera remis à Herriot qui en prendra note⁶⁰³. Ce déploiement d'initiatives suscite pourtant peu d'écho à Rome.

Côté italien, si l'on juge l'initiative intéressante, on la trouve un brin désordonnée: pour Aloisi *«l'offensive française pour l'entente avec l'Italie manque d'habileté [...] Il faut moins de paroles et plus d'actes et mener la chose sans tant d'agitation.»* Aux émissaires français, Beranger, Bois, Fontenay, qui lui parlent avec chaleur des relations franco-italiennes il conseille la prudence et commente dans son journal *«J'ai*

⁶⁰¹Archives Emile Roche, cité dans Elizabeth du Réau, *Daladier et la sécurité*, op. cit., p. 288.

⁶⁰²Emile Roche, *Mémoires*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980.

⁶⁰³E. du Réau, *Daladier et la sécurité de la France*, thèse cit. p. 289.

versé beaucoup d'eau dans leur vin»⁶⁰⁴. Pour les dirigeants italiens, la France n'est pas «spirituellement prête» à effectuer sa reconversion. Suvich et Aloisi orientent donc habilement les conversations vers l'organisation d'une campagne de presse qui vantera en France les réalisations du régime⁶⁰⁵. L'ambassadeur Pignatti peut se montrer satisfait :

*«Le bilan de cette visite peut me semble-t-il être considéré comme satisfaisante. Nous avons obtenu d'avoir immédiatement à notre disposition un important groupe de journaux qui pourra être notre première "agence" de propagande en France, sans aucun engagement ou compromission de notre part. Nous sommes parvenus à éviter pour le moment une action politique qui aurait pu provoquer de périlleuses réactions en cas d'échec [...]. En procurant ce petit désappointement à Herriot nous sommes parvenus à souligner que c'est de leur part que devra venir encore l'initiative.»*⁶⁰⁶

Surtout, il ne semble pas que les émissaires français, dont l'accréditation est d'ailleurs parfois douteuse, soient porteurs de propositions plus concrètes que celles faites au printemps précédent.

Mussolini refuse donc une nouvelle fois un accord général de collaboration qui aurait pu être suivi, selon Béranger, du règlement des questions particulières et il ne relève pas l'allusion à l'éventualité d'un voyage de Herriot à Rome⁶⁰⁷. Le passage du *Journal* dans lequel Aloisi annote la réaction de Mussolini mérite d'être cité intégralement :

«J'ai tenté plusieurs fois d'inciter Mussolini à donner une réponse aux propositions formulées par Herriot à Toulouse, sans succès. Il a pris la

⁶⁰⁴Aloisi, *Journal*, *op. cit.*, p. 19, 11 novembre 1932.

⁶⁰⁵Aloisi, *Journal*, annotation du 12 novembre 1932 : «Visite du sénateur Béranger, il me dit qu'il est venu à Rome avec l'approbation d'Herriot. Je lui indique qu'il faut agir très prudemment [...]. Il désire prendre des contacts. Nous demeurons d'accord sur les campagnes à faire sur le *Petit Parisien*. A midi Bois vient me présenter le rédacteur Blanchard qui devra mener l'enquête en Italie [...]. J'ai eu ensuite une conférence avec Polverelli [...]. Lui aussi est d'avis que cette campagne doit porter sur les réalisations du régime».

⁶⁰⁶DDI, S. VII, vol. 13, doc. 421, Pignatti (ambassadeur à Paris) à Mussolini, Paris, 12 novembre 1932.

⁶⁰⁷Les sondages de Béranger ont été effectués à deux reprises: dans la première moitié de novembre à l'occasion du Congrès Volta et à la fin du mois. Les DDF, S. I, T. 2, p. 390 contiennent un rappel succinct, selon lequel Béranger s'était fait remettre, avant de partir pour Rome, le dossier des échanges de vues italo-français du printemps et Mussolini avait évité d'aborder les questions coloniales durant les entretiens, préférant mettre l'accent sur les rapports italo-yougoslaves.

tangente de mille façons et autant de boutades. Il a dit qu'il y aura une réponse si l'on mène à bon port à Genève la question de la parité navale (pour laquelle il m'a donné les instructions nécessaires); qu'à ce moment Herriot sera tombé alors que lui, Mussolini, entend bien rester sur la chaise sur laquelle il est assis pour trente ans encore de façon à fêter le centenaire de 1848 (sic). A ce point, une autre bordée: que tous le détestent et qu'en contrepartie lui aussi déteste tout le monde en proportion de la distance. C'était stupéfiant.»⁶⁰⁸

A l'insistance que mettent ses interlocuteurs à parler sécurité et désarmement, le Duce répond en les invitant à avancer dans la négociation sur la parité navale, terrain sur lequel l'Italie a tout à gagner sur le plan tactique et pratique.

La marine française se montre en effet toujours intraitable sur le problème de la parité.

En novembre 1932, elle obtient la décision de mise en chantier du cuirassé *Le Dunkerque* d'un tonnage de 26 500 tonnes et la poursuite du programme de construction de sous-marins. Du côté britannique, l'Amirauté s'inquiète du tonnage français de sous-marins, de destroyers et de croiseurs qui bouleverse le principe du *two Power Standart*. Elle en prend prétexte pour ajourner toute extension aux traités existants et évoque même la possibilité de faire jouer la clause de sauvegarde⁶⁰⁹.

Aussi Norman Davis, qui avait placé de grands espoirs dans un accord anglo-américain, est-il particulièrement désireux d'aboutir à un compromis naval entre la France et l'Italie permettant de les faire adhérer à la partie III du traité de Londres. Il poursuit cet objectif avec détermination pendant les mois de novembre et décembre 1932. De Londres à Rome en passant par Paris il multiplie les contacts avec les responsables politiques et les experts français et italiens.

La négociation se noue dans la seconde semaine de novembre. Le 9 novembre à Rome, Norman Davis rencontre Rosso et Mussolini. Il laisse entendre que les milieux navals américains ne sont pas opposés à la reconnaissance morale et juridique du droit à la parité. Néanmoins ils pensent que sans attaquer ce droit, il convient de rechercher

⁶⁰⁸Aloisi, *Journal*, annotation du 28 novembre 1932, p. 25.

⁶⁰⁹Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit., p. 320 et ADMAE, papiers Tardieu, vol. 252, extrait du *Chicago Daily Tribune*, 28 avril 1932.

une formule acceptable par les deux parties, sur la base de la parité des programmes de constructions pour les croiseurs et contre-torpilleurs et d'une réduction drastique du tonnage global des sous-marins.

Mussolini ayant refusé de présenter un projet à soumettre au gouvernement français («*les affreuses tentatives d'accord étaient trop récentes*») il est convenu qu'Américains, Anglais et Italiens s'entendent sur une formule. Les Anglais et les Américains devant s'efforcer ensuite d'obtenir l'adhésion française⁶¹⁰.

Le 14 novembre, Rosso propose à Massigli d'ajourner la question de la parité. Le 17, Norman Davis pose à Massigli la question de confiance : que peuvent faire les français pour contribuer à un accord naval avec l'Italie? Le ministère de la rue Royale connaît alors quelques journées agitées, cependant la première réaction ne change guère des réponses précédentes puisque l'amiral Durand-Viel fait connaître son veto à toute nouvelle proposition française⁶¹¹. Le 22 novembre, le ministre de la Marine, Georges Leygues convoque l'amiral Laborde (expert français à la conférence) et lui communique sa réponse pour les experts américains: la France accepterait une trêve de constructions d'une durée de trois ans (jusqu'au 31 décembre 1935) - exception faite des constructions de remplacement déjà votées (*Le Dunkerque* pour la France) - à laquelle toutes les marines importantes seraient parties et une limitation qualitative et quantitative des sous-marins sous réserve d'une destruction des navires de ligne d'un tonnage supérieur à 10 000 tonnes. Proposition habile, trop habile... D'un côté, la suspension est une satisfaction donnée aux anglo-américains soucieux d'aboutir à un désarmement naval. De l'autre, par le gel des constructions

*«l'Italie (est mise) dans l'impossibilité d'accroître ses armements navals pendant la période envisagée, et la France (peut) maintenir les siens [...].»*⁶¹²

Ainsi la France conserverait sa supériorité. De fait, la remise en cause des accords de Londres ne peut que mécontenter les experts anglais et américains. Norman Davis en

⁶¹⁰USSM/3292, note du capitaine de vaisseau Maroni, délégation italienne, section Marine sur un entretien avec M. Rosso, "Entretien entre S.E. Mussolini et Norman Davis", 9 novembre 1932, et du même: mémorandum sur les propositions Norman Davis, novembre 1932.

⁶¹¹SHM.ED.21, note EMG-EAN de l'Amiral Durand-Viel au ministre Georges Leygues, 18 novembre 1932.

⁶¹²DDF, S.I, t. 2, doc. 206, note du service français de la SDN au président du Conseil sur les propositions américaines de compromis naval.

conclut qu'il n'y a rien à tirer des marins et qu'il faut faire pression sur le gouvernement français pour qu'il impose les concessions⁶¹³. Lors de leurs conversations avec Herriot fin novembre début décembre, Norman Davis et Mac Donald rappellent l'intérêt d'aboutir à un accord franco-italien. Ainsi chapitré Herriot répond qu'il n'est pas venu à Genève pour cela, que s'il faut discuter Marine, il doit demander la présence du ministre et des experts. D'ailleurs, l'Italie n'a pas répondu à ses appels de bonne volonté et il ne peut s'empêcher de penser que ceux-ci ont été interprétés comme un aveu de faiblesse⁶¹⁴. Dès lors il ne faut pas s'étonner de la réaction extrêmement violente au nouveau mémorandum anglo-américain qui prévoit pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1936 un arrêt des constructions navales françaises et un ralentissement des constructions navales italiennes. Ce projet est communiqué le 13 décembre 1932 à Rosso et à Massigli⁶¹⁵.

Côté italien, le ministre de la Marine Sirianni se résout, sous la pression d'Aloisi et de Rosso à accepter l'idée d'une trêve de 3 ans et «*au cas où les Français le demanderaient, de ne pas construire les cuirassés de 35 000 tonnes*» (qui déclasseraient *Le Dunkerque*). Il est vrai, comme le note Mussolini lors d'un rapport au cours duquel on discute le 17 décembre la nouvelle proposition anglo-américaine que «*la différence entre les 34 000 tonnes (de constructions autorisées) et nos 27 000 tonnes peut-être masquée, d'autant plus que nous trouvons un avantage avec l'abolition de 20 000 tonnes de sous-marins français.*» Mais il ajoute aussitôt que «*jamais la France n'acceptera un pareil programme.*»⁶¹⁶

De fait, la réaction de la Marine française est sans surprise :

⁶¹³FRUS, 1932, vol. 1, p. 566, mémo.

⁶¹⁴FRUS, 1932, vol. 1, conversation du 5 décembre 1932 ainsi que DBFP, S. II, vol. 4, doc. 209, «*Record of a meeting between Mr. Mac Donald, Sir John Simon, and members of delegations of France, the United States, and Italy*», 5 décembre 1932.

⁶¹⁵Les propositions des bases d'accord étaient les suivantes :

Navires de ligne : engagement à ne pas construire d'ici au 1er décembre 1936 plus de 26 000 tonnes de navires de ligne.

Croiseurs : statu quo pour les croiseurs de 10 000 tonnes, égalité des programmes de construction pour les croiseurs légers et les contre-torpilleurs: le projet laissait à la France la faculté d'en construire jusqu'au 31 décembre 1936 pour 34 298 t. et à l'Italie pour 27 113 tonnes

Sous-marins : la proposition faisait obligation à la France de ne plus entreprendre de nouvelles constructions et de réduire sa flotte à 70 000 tonnes au 31 décembre 1936. L'Italie devrait suspendre toute nouvelle construction, si bien qu'en 1936 elle disposerait d'une flotte de 44 000 tonnes.

⁶¹⁶P. Aloisi, *Journal, op. cit.* p. 24 (annotation du 30 novembre) et 40 (annotation du 17 décembre).

*«ces propositions, sinon plus perfides, du moins plus cyniques que les précédentes, sont encore plus défavorables que celles des 'bases d'accord' du 1er mars 1931.»*⁶¹⁷

L'adhésion au traité naval de Londres serait à la fois une faute tactique :

*«car leur suprématie une fois acquise les Anglo-saxons se désintéresseraient des questions relatives aux autres catégories d'armements [...] à un moment où la conférence va voir la revendication allemande de l'égalité des droits prendre une forme concrète,»*⁶¹⁸

et une erreur mortelle :

*«car nous devons rester les maîtres d'entretenir la flotte que nous jugeons indispensable.»*⁶¹⁹

La Grande-Bretagne s'efforce d'égaliser les forces françaises et italiennes, de fixer à un chiffre suffisamment bas les tonnages français et italiens pour que la flotte anglaise du traité de Londres puisse assurer avec le minimum d'efforts le rôle d'arbitre dans les mers européennes. Elle met l'Italie de son côté en lui reconnaissant la parité avec la France en croiseurs de 1ère classe et une diminution de son infériorité en bâtiments légers et en sous-marins⁶²⁰.

Une fois de plus, la marine française, farouchement protégée par son particularisme et par son ministre, réussit à éviter toute concession et à faire adopter ses vues par le pouvoir politique. Tout à la fois hostile à l'Italie et à la Grande-Bretagne elle persiste à prôner une politique indépendante qui ne concorde pas avec les choix du gouvernement Herriot.

Après avoir admis que la *Regia Marina* puisse faire quelque concession pour contribuer à l'amélioration de la situation politique, Mussolini trouve là un argument supplémentaire pour refuser tout geste de bonne volonté à l'égard de Paris.

⁶¹⁷SHM, ED21, EMG.EAN, note du vice-amiral Durand-Viel, chef EMG Marine au ministre, G. Leygues, 6 janvier 1933. *Ibid*, lettre de G. Leygues à Paul-Boncour, président du Conseil, 13 janvier 1933.

⁶¹⁸DDF, S.I, t. 2, doc. 233, note de la direction politique au président du Conseil, 13 janvier 1933.

⁶¹⁹*Ibid*. doc. 44, note du ministre de la Marine, G. Leygues au président du Conseil, 28 novembre 1932.

⁶²⁰*Ibid*.

Un autre épisode, passé inaperçu des historiens, explique la réaction négative du Duce aux ouvertures de Paris. Il s'agit de la visite qu'Herriot effectue à Madrid du 30 octobre au 2 novembre. Elle intrigue le gouvernement de Rome qui soupçonne le président du Conseil de pratiquer le double jeu. La presse italienne se fait alors l'écho de rumeurs qui circulent dans les chancelleries et concernant la signature d'un pacte secret d'alliance militaire, le projet de construction d'un tunnel ferroviaire sous-marin à travers le détroit de Gibraltar, l'utilisation des bases des Baléares par la flotte française. Tout cela dans l'objectif de garantir le passage des troupes françaises d'Afrique du Nord à travers le territoire espagnol en cas de conflit⁶²¹. Guariglia est nommé ambassadeur à Madrid avec l'instruction de renouer le dialogue avec le gouvernement Azaña et de faire tout ce qui est possible pour ruiner la politique de bon voisinage hispano-française. Peu importe que l'intention d'Herriot ait été surtout d'assurer le soutien espagnol au "plan constructif" de désarmement et que le pacte militaire secret n'ait jamais existé, l'important est qu'on y ait accordé crédit à Rome⁶²². La tension franco-italienne ne baisse donc pas à l'automne 1932 et au début de 1933. Une atmosphère chargée d'électricité s'instaure même à Genève entre la délégation italienne d'une part, les représentants français et ceux de la Petite Entente d'autre part. «*Les Italiens*, explique Herriot dans les couloirs du Palais des Nations, «*veulent nous tenir la dragée haute pour obtenir plus. Avec l'Italie, il n'y a plus rien à faire*»⁶²³. Ses contacts avec Aloisi sont réduits au strict nécessaire imposé par les réunions officielles. Herriot s'en prend également à l'ambassadeur Pignatti, coupable à ses yeux d'avoir transmis à Rome des informations contraires à l'entente et d'avoir insisté sur la chute prévisible du gouvernement⁶²⁴.

d) La reconnaissance de l'égalité des droits: 11 décembre 1932.

Dans ces conditions, au cours des dernières conversations à cinq qui se déroulent du 5 au 11 décembre à Genève, les représentants italiens, Aloisi et Rosso, paraissent

⁶²¹*Il Giornale d'Italia*, «La galleria sottomarina attraverso lo Stretto di Gibilterra», 19 novembre 1932 ainsi que NARA 751.65/127, Marriner attaché militaire des Etats-Unis à Paris à secrétaire d'Etat, 10 novembre 1932 et NARA 751.65/132, Kirk, attaché militaire des Etats-Unis à Rome à secrétaire d'Etat, 25 novembre 1932.

⁶²²Francisco Q. Navarro, *España en Europa, 1931-1936: Del compromiso por la paz a la huida de la guerra*, Madrid, NEREA, 1993, p. 138-143.

⁶²³Aloisi, *Journal*, annotations des 3, 4 et 5 décembre 1932, p. 28.

⁶²⁴*Ibid*, p.28-29.

singulièrement absents, se contentant d'acquiescer aux propositions britanniques⁶²⁵. C'est donc à un Herriot totalement isolé que Mac Donald fait approuver le 11 décembre la fameuse déclaration selon laquelle :

«1° L'un des principes qui devrait guider la conférence du désarmement devrait être l'octroi de l'égalité des droits à l'Allemagne dans un régime qui comporterait pour toutes les Nations la sécurité [...];

2° sur la base de cette déclaration, l'Allemagne est prête à reprendre sa place à la conférence du désarmement;

3° les cinq puissances se déclarent prêtes à collaborer en vue d'aboutir à une convention qui réalisera une limitation et une réduction substantielle des armements.»

Seule atténuation obtenue par Herriot : *«Les modalités d'application de l'égalité des droits restent à discuter.»*⁶²⁶

Dans une perspective statique la déclaration du 11 décembre peut être considérée comme un succès français : après tout la sécurité est réaffirmée et l'Allemagne reprend sa place à la conférence. Mais cette déclaration peut donner lieu à bien des malentendus : alors que les Français interprètent la reconnaissance du principe de l'égalité comme un aboutissement, pour les Allemands il s'agit d'un point de départ. Sur un autre point, le maintien des traités, la déclaration porte en germe un problème redoutable: celui de la révision. La déclaration du 11 décembre 1932 semble ranger la France dans le camp révisionniste. Les conséquences sont incalculables sur la position internationale et le sort de la SDN. Les pays de la Petite Entente, émus par les conséquences de l'accord et les visées expansionnistes de l'Italie, se réunissent à Belgrade le 18 et 19 décembre 1932 et ils renforcent leur organisation propre pour lutter contre la révision des traités⁶²⁷.

L'Italie attend pour sa part peu de choses de l'accord du 11 décembre. Elle peut certes en escompter un plus grand équilibre entre les forces politiques et militaires des deux principaux antagonistes européens, ce qui lui assurerait une plus grande sécurité vis-à-

⁶²⁵ Luca Micheletta, "La dichiarazione dell'uguaglianza dei diritti alla Germania dell'11 dicembre 1932", in *Storia contemporanea*, anno XXVI, n°5, octobre 1995.

⁶²⁶ Cité in Maurice Vaisse, *Sécurité d'abord*, op. cit., p. 340, note 68.

⁶²⁷ DDF, S. I, t. 2, doc. 120 et 124, Naggiar (ministre de France à Prague) à Paul-Boncour, 19 et 20 décembre 1932.

vis de la France. Elle peut aussi se féliciter de voir réaffirmer le principe de la réduction effective des armements qui peut réduire l'écart entre nations nanties et nations prolétaires⁶²⁸. Mais on a surtout bien saisi à Rome l'importance des batailles à venir et l'on espère que l'Italie, sortie de l'isolement pourra devenir «*l'élément indispensable de toute médiation européenne.*» Comme l'écrit Aloisi de Genève le 13 décembre:

«Etendue également aux autres pays désarmés par les traités, l'égalité des droits est la première reconnaissance de la décadence des clauses du traité de Versailles [...]. Etabli désormais le principe de la parité des droits, il est à prévoir que le thème principal de la prochaine conférence demeurera l'autre terme dont la discussion est prévue, et sur laquelle la France se battra de toutes ses forces: l'argument de la "sécurité." Très probablement donc la prochaine conférence, plutôt que "Conférence du désarmement", devra s'appeler "Conférence de la sécurité»⁶²⁹.

Signe tangible que l'Italie mise déjà pour le règlement du problème de l'égalité des droits - et pas uniquement de celui-ci - sur quelque chose de complètement différent des discussions genevoises.

III - DU DÉSARMEMENT AU RÉVISIONNISME (février 1933-mai 1934)

A - Du plan Herriot - Paul-Boncour au plan Mac Donald

Du début du mois de février à la mi-mars, la conférence de Genève continue d'être le théâtre de l'affrontement franco-allemand. Tandis que pour les Allemands, c'est la réalisation pratique de l'égalité des droits qui importe, les Français considèrent comme prioritaire la mise en place d'un système satisfaisant de sécurité.

Si la France obtient gain de cause sur la procédure en faisant inscrire la discussion du "plan constructif" en tête de l'ordre de jour, il s'agit d'une victoire à la Pyrrhus. Les

⁶²⁸DDI, S. VII, vol. 13, doc. 542, Aloisi à Mussolini, «Appunto sulle conversazioni a cinque», 13 décembre 1932.

⁶²⁹*Ibid.*

chances du plan français sont mises en pièces par les discussions genevoises, l'Allemagne bénéficiant de l'*appeasement* britannique et de la complicité italienne.

1) L'échec du plan constructif

La conférence du désarmement reprend ses travaux le 2 février et entame aussitôt la discussion des propositions françaises.

La négociation dure du 2 au 23 février. Chaque délégation expose d'abord le point de vue de son gouvernement. Il apparaît très vite que seuls des soixante pays représentés les Etats de la Petite Entente, la Grèce et l'Espagne apportent leur soutien total au plan français.

Celui-ci se heurte à l'hostilité de l'Allemagne et de l'Italie. Les délégués italien et allemand concertent leur action à la conférence⁶³⁰. Le 20 janvier, Aloisi a rencontré Nadolny qui lui a exposé les vues allemandes. «*Elles concordent, constate Aloisi, avec les nôtres à part les méthodes d'application.*» Tout en se prêtant à la discussion, il s'agit de «*torpiller l'armée internationale.*» Et en quelques mots, Aloisi révèle le jeu italo-allemand à la conférence :

«Nadolny m'a demandé mon concours, que j'ai accordé sous réserve qu'il ne soit pas apparent.»

Les interventions des délégués italien et allemand sont identiques sur deux points: modérées dans la forme, elles rejettent nettement le plan français. L'exposé d'Aloisi en est le prototype⁶³¹. Prenant les devants, et sous prétexte de respecter l'architecture unitaire de la construction française il critique toutes les parties "internationales" du plan, et en particulier les dispositions concernant le cercle de base formé de certains Etats du continent européen, arguant du fait que la Grande-Bretagne n'en ferait pas partie. Aussi suggère-t-il de procéder à la discussion du plan français chapitre par chapitre, en commençant par les engagements les plus larges. Si comme il l'escompte, les Américains et les Anglais se refusent à contracter de nouveaux engagements, il sera inutile de poursuivre. Cette argumentation assez cohérente est aussi très habile

⁶³⁰P. Aloisi, *Journal, op. cit.* p. 57 et 59.

⁶³¹ADMAE, S. SDN, II, vol. 297, télég. de Massigli à Paul-Boncour, 2 février 1933.

car il s'agit de faire porter par d'autres la responsabilité du rejet du plan français. Dans son *Journal*, Aloisi avoue :

*«Le but de mon discours était d'ouvrir la voie au torpillage du plan français de la part des autres puissances.»*⁶³²

De fait, les déclarations des représentants allemand et britannique aboutissent à rejeter le plan français.

Nadolny observe que le plan ne procure aucune réduction immédiate et effective des armements. L'Allemagne n'est pas hostile par principe à un pacte européen d'assistance mutuelle ou à l'établissement d'une force internationale; mais elle n'accepterait pas qu'y soit subordonné l'accord sur l'application de l'égalité des droits⁶³³.

Au nom de la Grande-Bretagne, Eden estime, comme Nadolny, que les conditions existantes de sécurité suffiraient à justifier une réduction réelle et immédiate des armements. Et comme Aloisi l'avait escompté, il délimite clairement les engagements de la Grande-Bretagne en déclarant que celle-ci ne peut *«faire espérer le moins du monde qu'il soit possible de modifier son attitude.»*⁶³⁴

La discussion générale n'est qu'une longue bataille de procédure. Paul-Boncour propose de s'occuper d'abord des effectifs, Nadolny et Aloisi demandent l'examen prioritaire des questions de réduction d'armement en commençant par les matériels terrestres.

Finalement la résolution française sur l'uniformisation des armées européennes continentales est votée le 23 février par 21 délégations (dont celles des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne) contre cinq et trente et une abstentions⁶³⁵. La délégation allemande est la seule à voter pour sa résolution. Une résolution italienne de

⁶³²P. Aloisi, *Journal*, p. 59 ainsi que DDI, S. VII, vol. 13, doc. 80, Aloisi à Mussolini, 10 février 1933. Aloisi y précise qu'outre l'encouragement ainsi donné aux autres puissances à torpiller le projet français, la prise de position italienne s'expliquait aussi par une raison tactique, celle de prévenir une manœuvre anglaise développée les jours précédents consistant à établir une *«subtile distinction entre le 'no force pact' étendu à tous les Etats européens - et donc à la Grande-Bretagne également - et l'organisation souhaitable de sécurité à rechercher entre 'Etats du continent européen'»*.

⁶³³ADMAE, S. SDN, II, vol. 297, télég. de Massigli à Paul-Boncour, 2 et 3 février 1933; Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 379.

⁶³⁴DDI, S. VII, vol. 13, doc. 80, Aloisi à Mussolini, 10 février 1933.

⁶³⁵ADMAE, S. SDN, II, vol. 297, télég. de Massigli à Paul-Boncour, 23 février 1933.

compromis, approuvant le principe de la transformation des armées, mais insistant sur la nécessité de limiter le matériel de guerre, recueille cinq voix (Italie, Hongrie, URSS, Bulgarie, Suisse).

La France remporte une victoire morale. Aloisi note dans son journal :

*«Nous avons donc été battus [...] contre toute logique [...]. Nous sentons désormais le poids de l'armature franco-anglaise de la Société des Nations [...] n'empêche que la journée consacre un échec pour nous.»*⁶³⁶

Néanmoins les nombreuses abstentions (dont celle, significative, de la Pologne) manifestent le caractère ambigu du succès remporté par la France.

L'Allemagne prend d'ailleurs sa revanche au début de mars au sein de la commission politique qui doit débattre des questions de sécurité. La politique d'obstruction menée par la diplomatie allemande, pleinement appuyée par l'Italie, y sonne le glas du plan constructif. L'assistance mutuelle, qui constitue le pivot du plan français, est en effet rejetée⁶³⁷.

Comment peut-on évaluer les responsabilités respectives des gouvernements de Paris et de Rome dans le rejet du plan constructif?

Tout se passe en fait comme si le gouvernement français ne s'était guère fait d'illusions sur les chances de voir son plan adopté, mais, ne serait-ce qu'en raison de l'inertie qui le caractérise alors, se serait senti contraint d'aller jusqu'au bout. La nouvelle majorité parlementaire est disposée à la conciliation et au désarmement. La situation économique très grave fait d'ailleurs nécessité: pressés par les contraintes financières, les gouvernements Paul-Boncour et Daladier pratiquent une politique de compression des dépenses. Le chiffre global des dépenses de défense nationale est ramené de 13 milliards 952 millions en 1932 à 11 milliards 894 millions en 1933. Quant à l'organisation militaire française, Paul-Boncour et Daladier sont convaincus de la nécessité de la modifier profondément. Depuis octobre 1932, le cabinet du ministre de la guerre prépare un projet de réorganisation: il s'agit au fond d'aboutir à

⁶³⁶P. Aloisi, *Journal, op. cit.*, p. 72 (annotations du 23 février 1933).

⁶³⁷Parmi les Etats qui ont voté pour, la Grande-Bretagne a expliqué qu'elle ne saurait être partie prenante; ADMAE, S. SDN, II, vol. 297. télégr. Massigli à MAE, 7 mars 1933. *Ibid.*, note sur l'état actuel des travaux de la conférence du désarmement, 8 mars 1933.

une meilleure utilisation des moyens au moindre coût dans une optique résolument défensive. Daladier voudrait «*constituer du nord-est au sud-est une puissance de feu abritée, organisée, toujours à pied d'oeuvre, d'une puissance telle que le territoire fut en effet inviolable.*» La mise sur pied de divisions motorisées "à lancer en contre-attaque", l'organisation des fabrications militaires, de la mobilisation industrielle, la réorganisation des forces aériennes compléteraient ce dispositif. Mais le point névralgique concerne les effectifs. Le problème est celui de la réorganisation de l'armée dans la perspective des classes creuses. Parmi les diverses solutions possibles, le pouvoir politique écarte l'allongement de la durée du service et l'armée de métier. Il impose le maintien du service à onze mois et il veut réduire les effectifs militaires qu'il juge excessifs⁶³⁸.

Le haut commandement manifeste une méfiance de plus en plus forte à l'égard du pouvoir politique qui se transforme bientôt en une véritable fronde militaire. L'âme en est le général Weygand. Lors d'une réunion du Conseil supérieur de la guerre, le 25 janvier 1933, puis lors d'un entretien avec Daladier (devenu président du Conseil) le 10 février 1933, le général Weygand explicite les mesures qu'il préconise: augmentation de la durée du service militaire, rétablissement des crédits budgétaires, suspension de la politique de conciliation à Genève, réforme du Conseil supérieur de la Défense nationale. Dans l'incapacité d'agir directement sur le gouvernement et en particulier sur Daladier, le pouvoir militaire utilise le levier parlementaire. Weygand essaie de persuader les présidents des deux commissions de l'Armée, le général Messimy au Sénat, le colonel Fabry à la Chambre, que la politique de Daladier conduit à une "démolition" de l'armée française. Aussi les réunions des commissions parlementaires ne sont-elles pas de tout repos pour les membres du gouvernement⁶³⁹. L'inertie politique aggrave le divorce entre politiques et militaires, à un moment où l'Allemagne se fait menaçante.

Devant le danger, la nouvelle diplomatie française à tendance à s'aligner sur la diplomatie anglo-saxonne pour ne pas rester isolée et pour se ménager l'appui britannique, Mais cet alignement, dont les responsables français ne prévoient pas toujours les implications, signifie un affaiblissement du système français des puissances satellites de l'Europe centrale et donne un relief particulier à l'expression

⁶³⁸Nous suivons les développements de Maurice Vaisse *Sécurité d'abord, op. cit.* p. 365.

⁶³⁹*Ibid*, p. 366 et 370.

d'un révisionnisme français devenu, sinon officiel, du moins officieux⁶⁴⁰. Il ouvre un espace de manoeuvre à l'initiative mussolinienne comme le laissent entendre les propos désabusés de Paul-Boncour, avant son départ de la conférence et la suggestion qu'Aloisi croit pouvoir avancer:

«Je l'ai (Paul-Boncour) prié de me dire franchement s'il pensait que le projet présenté par lui pouvait réellement, au stade actuel des discussions, obtenir quelque effet. Il m'a répondu que non et il est donc de mon avis. Que faire alors? a-t-il ajouté. J'ai suggéré qu'il fallait revenir aux négociations diplomatiques entre grandes puissances (ce qu'il désire) et que, puisque selon ses déclarations, tout dépend pour le désarmement de la volonté présente de la France et de l'Italie, la meilleure solution était de charger son ambassadeur à Rome d'aller voir Mussolini, de lui dire franchement que la prolongation de ces conversations à Genève était dangereuse, qu'il fallait trouver une formule quelconque pour en sortir et qu'en conséquence Mussolini devait donner cette formule qui s'imposerait ensuite aux autres puissances»⁶⁴¹.

L'infléchissement de la position française conforte donc celle de l'Italie. Un autre facteur y contribue: au moment où la politique en matière de désarmement souffre en France de la détérioration croissante des rapports entre politiques et militaires, la concertation entre ces deux sphères de pouvoir gagne du terrain en Italie.

Grandi avait délibérément subordonné les questions techniques à sa volonté d'exploiter la question du désarmement à des fins politiques. Il avait été beaucoup plus sensible aux avis de la *Carriera* qu'à ceux du haut commandement. Suvich leur accorde plus d'attention. Sous sa direction les rapports entre "le centre et la périphérie" fonctionnent de façon plus régulière. Suvich convoque des réunions interministérielles pour préparer les directives de la délégation italienne à Genève⁶⁴². Avec la reprise des travaux de la conférence du désarmement, la conduite à suivre

⁶⁴⁰La campagne en faveur d'une révision des traités, restée marginale en France dans les années vingt, s'exprime à partir de 1930 dans certains organes du parti radical comme la *République*. Des hommes proches du pouvoir, comme Albert Bayet, Pierre Dominique, Jacques Kayser, Alfred Fabre-Luce multiplient les appels pour des concessions accordées à l'Allemagne, la révision des traités existants ou l'égalité des droits en matière d'armements.

⁶⁴¹P. Aloisi, *Journal*, op. cit. p. 73 (annotation du 24 février 1933).

⁶⁴²Cf. F. D'Amoja, *Declino e prima crisi dell'Europa di Versailles*, op. cit., p. 96.

dans les réunions du Bureau et de la Commission générale fait l'objet d'un large débat auquel participent des experts des ministères militaires et les ambassades de Londres, Berlin et Moscou⁶⁴³.

Or, au cours des réunions préparatoires qui examinent le plan français, les experts militaires se montrent intraitables. Du point de vue technique, le plan "constructif" leur apparaît comme la réédition des anciennes tentatives visant au maintien de la suprématie de la force militaire française, camouflée par sa mise à disposition de la SDN. La plupart des dispositions militaires (section B du plan) sont inacceptables parce qu'elles touchent au statut et à l'organisation militaires fascistes⁶⁴⁴. En particulier *«l'adaptation à service réduit de la limitation des effectifs aux inégalités et aux variations des ressources de recrutement»* peut difficilement être acceptée par les autorités militaires italiennes qui ont, à maintes reprises, insisté sur la nécessité de donner plein effet à la supériorité démographique italienne. Cette relation établie entre effectifs et ressources humaines permettrait à la France au moment où elle serait confrontée au problème des "classes creuses" de maintenir un nombre plus important d'hommes sous les drapeaux. La limitation des effectifs *«tenant compte de l'instruction prérégimentaire et de l'instruction reçue dans des formations politiques (et) la limitation de l'effectif des polices métropolitaines à caractère militaire»*, si elles visent au premier chef l'Allemagne frappent de plein fouet l'instruction prémilitaire obligatoire et la milice italiennes. Autre point irrecevable; l'interdiction de conserver des militaires de carrière sur le territoire métropolitain, jointe au refus de considérer dans le plan les colonies nord-africaines comme partie intégrante de la métropole permettrait à la France de continuer à disposer d'effectifs considérables, constitués en particulier de soldats de métier, à proximité immédiate du territoire national. Enfin, les militaires italiens demeurent irrévocablement hostiles à l'armée internationale et au contrôle sur place. *«La constitution d'unités internationales composées de troupes accomplissant un service à long terme et dotées de matériels puissants [...] pour les opérations de l'action commune»* ne recueille aucun écho au delà des Alpes pour trois raisons :

1) la méfiance du haut commandement italien à l'égard des troupes de métier;

⁶⁴³*Ibid*, p. 206; DDI, S. VII, vol. 13, doc. 12, réunion préparatoire pour la Conférence du désarmement, procès-verbal, Rome, 7 janvier 1933.

⁶⁴⁴DDI, S. VII, vol. 12, doc. 467. Gazzera à Mussolini, 25 novembre 1932 ainsi que SHAT/7N.3569. colonel Lelong (attaché militaire à Rome) à 2e Bureau. Notice sur la situation militaire, IIIe partie, p. 15-21, *L'Italie et le plan Boncour*, 22 février 1933.

2) la suspicion avec laquelle il considère le stockage de matériels lourds dans les pays d'origine. Gazzera y voit un moyen détourné de perpétuer les inégalités existantes et un habillage grossier qui permet à la France de ne pas désarmer. L'Italie doit s'en tenir au principe de la réduction qualitative et avant tout, de la réduction du matériel;

3) l'hostilité traditionnelle de l'Italie à toute organisation internationale qui donnerait à un étranger l'autorité sur des éléments italiens (de nombreux articles et ouvrages militaires font alors ressortir combien et avec quel succès l'Italie s'était opposée au commandement unique durant le conflit mondial).

L'opposition la plus irréductible concerne cependant l'organisation d'un «*contrôle régulier et permanent de l'exécution des obligations du désarmement et des fabrications*», à tel point qu'elle engendre des dissensions au sein de la délégation de Genève que Suvich et Mussolini doivent arbitrer personnellement⁶⁴⁵.

A l'instar des militaires, les diplomates participant aux réunions préparatoires jugent les propositions du plan français inacceptables pour des raisons de fond, mais ils insistent surtout sur le caractère insidieux de la tactique suivie par la Grande-Bretagne et s'inquiètent des choix devant lesquels l'Italie va se trouver placée. Rosso interprète l'économie générale du projet français comme

«la dernière manifestation de la vieille conception française visant à donner à la Société des Nations la structure et les fonctions d'un super-Etat.»

Il s'agit d'une nouvelle tentative d'organisation d'un système international «*qui réponde aux finalités éminemment conservatrices de la politique française.*»⁶⁴⁶

⁶⁴⁵F. Suvich relate à ce propos dans ses mémoires :

«Pour la prise de position à l'égard du projet français, il y eut quelques discussions au sein de notre délégation à Genève: le représentant militaire, général Gazzera se montra opposé au principe du contrôle, alors que notre représentant des Affaires étrangères (Rosso) soutenait, avec raison, que le principe avait été accepté par nous et que nous ne pouvions revenir en arrière. En ce qui concerne les limites de ce contrôle nous donnâmes les directives suivantes :

1) le contrôle doit partir d'une position de bonne foi;

2) il ne doit pas avoir un caractère vexatoire;

3) il doit être exercé de manière uniforme pour tous les Etats et pour toutes les formes d'armement;

4) il faut la garantie que le droit soit exercé avec prudence, afin d'éviter susceptibilités et frictions;

*5) l'acceptation du principe est subordonnée à des résultats concrets dans le domaine de la réduction des armements», in Fulvio Suvich, *Memorie, op. cit.*, p. 59.*

⁶⁴⁶DDI. S. VII, vol. 12, doc. 434, Rosso à Mussolini, Genève, 15 novembre 1932.

Aloisi estime le projet utopique et impraticable. Il faut torpiller l'armée internationale sans cependant refuser la discussion, car cela ferait le jeu de l'Angleterre⁶⁴⁷. L'idée centrale du plan est en effet celle de la sécurité qui devrait être garantie par l'organisation préventive et le jeu automatique de l'action commune contre l'agresseur. Le projet envisage de ce point de vue un système "européen", et sous certains aspects uniquement "continental" d'obligations en matière de sécurité collective ou de désarmement. Or Aloisi est convaincu que la Grande-Bretagne n'est absolument pas disposée à contracter de nouveaux engagements. Elle désire entraîner le plan dans le cercle des obligations "continentales" pour le faire tomber sous l'action conjuguée de l'Italie et de l'Allemagne, évitant ainsi de se compromettre aux yeux de la France⁶⁴⁸.

Mais il y a plus grave, Londres semble s'aligner sur Paris quant à l'interprétation restrictive de la déclaration du 11 décembre 1932. Rappelons que pour le gouvernement allemand, la déclaration de Genève abrogeait les discriminations imposées à l'Allemagne par la partie V du traité de Versailles et supposait le passage immédiat de l'égalité de droit à l'égalité de fait dans le cas où la conclusion d'une convention générale pour le désarmement viendrait à tarder ou à échouer. Pour le gouvernement français, la reconnaissance de l'égalité équivalait à une simple reconnaissance de principe. Elle n'autorisait aucun réarmement, même partiel, de l'Allemagne, ce dernier restant subordonné à un accord portant création d'un régime de sécurité continental européen.

Or, le 21 février, Massigli et Eden pressent Aloisi de prendre position sur le plan français⁶⁴⁹. La délégation italienne, qui doit se prononcer la première sur le système continental, devrait donc prendre position en faveur de l'une ou l'autre thèse, alors que ni le réarmement indiscriminé de l'Allemagne, ni le refus obstiné de tout réarmement allemand ne lui conviennent. La manoeuvre a de quoi inquiéter le gouvernement de Rome qui assiste au même moment à une initiative conjointe franco-britannique dans l'affaire de Hirtenberg. N'assiste-t-on pas à une "réactivation" de l'accord de confiance? Grandi incline à le croire, comme en témoigne une dépêche adressée de Londres le 27 février :

⁶⁴⁷P. Aloisi, *Journal, op. cit.*, p. 58 (annotation du 29 janvier 1993).

⁶⁴⁸F. Suvich, *Memorie, op. cit.*, p. 110.

⁶⁴⁹DDF, S. I, t. 2, doc. 224, Massigli à Paul-Boncour, 23 janvier 1933 et P. Aloisi, *Journal, op. cit.* (annotations des 21, 22 et 23 janvier 1933)

«L'arrivée au pouvoir d'Hitler a été interprétée ici comme le signe définitif que l'Allemagne est sortie de l'état de nation vaincue. Les Anglais se sont complus jusqu'ici à voir décliner la puissance française. On commence maintenant à se préoccuper que ne soit en train de se constituer en Europe une nouvelle puissance allemande [...]. La politique anglaise pourrait bientôt reprendre sa ligne traditionnelle, celle de l'appui à la seconde puissance européenne [...]. Le Foreign Office est toujours tel que Lord Tyrell l'a quitté, c'est-à-dire favorable à l'entente cordiale, qui a toujours sous estimé l'hégémonie continentale française [...].

Tu m'as dit vendredi (entretien dans la salle de la Mappemonde au Palais de Venise) qu'à ton avis, l'Angleterre, si elle est contrainte de choisir entre la France et l'Italie, choisira la France.

Je t'ai répondu que tu voyais en ceci comme en toute chose, absolument juste [...]. Le triomphe de Hitler n'était pas prévu! [...].»⁶⁵⁰

2) La mission de Jouvenel à Rome

a) Une négociation qui reste “en l'air”

Le 18 décembre 1932, Paul-Boncour, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères nomme le sénateur Henri de Jouvenel ambassadeur extraordinaire auprès du gouvernement italien. Le précédent chargé d'affaires de Beaumarchais venait de mourir après cinq ans passés au Palais Farnese.

Paul-Boncour justifie ce choix dans ses mémoires :

«Dès mon arrivée au Quai d'Orsay, alors que chef du gouvernement, j'étais seul maître de mes choix, mon premier soin fut d'envoyer à Rome un homme que ses positions antérieures, son goût, la séduction qui émanait de lui, me paraissaient désigner pour faire cesser les

⁶⁵⁰ACS, carte Grandi, b. 1, fasc. 6, Grandi à Mussolini, Londres, 27 février 1933.

*malentendus et la tension latente qui nous séparait de notre ancienne alliée de 1915, l'Italie.»*⁶⁵¹

Cette nomination coïncide avec un important mouvement aux postes de commande du Quai d'Orsay: Berthelot, jugé à tort ou à raison hostile à l'Italie est remplacé par Alexis Léger⁶⁵².

Une telle volonté d'entente peut surprendre chez cet ancien socialiste opposé au fascisme sous toutes ses formes (n'a-t-il pas qualifié Mussolini de *César de carnaval*?). Mais Paul-Boncour se livre à une analyse réaliste la conjoncture européenne et en déduit la nécessité d'une amélioration des relations franco-italiennes: un rapprochement des pays latins constituerait un contrepoids utile à l'Allemagne et à l'Angleterre; surtout en 1933 «*on avait plus le choix, le pouvoir de M. Mussolini avait été consolidé [...]. Force était de s'entendre avec le chef du gouvernement italien si l'on voulait s'entendre avec l'Italie.»*⁶⁵³

En préférant Henri de Jouvenel à Laroche (pressenti par les services du Quai), Paul-Boncour peut avoir l'impression d'avoir choisi l'homme de la situation⁶⁵⁴.

Il a fait le choix d'une personnalité politique et non d'un diplomate de carrière. Le nouvel ambassadeur est un parlementaire, sénateur de la Corrèze depuis 1923, proche d'Henri Béranger, président de la toute puissante commission des Affaires étrangères du Sénat. Il dispose ainsi d'une plus grande liberté de six mois, maximum autorisé par la constitution pour un membre du Sénat. Il a fait le choix d'un homme d'expérience : ancien ministre de l'Instruction publique (1924) Jouvenel s'est acquis une réputation d'habile négociateur lors de ses missions passées. Nommé en novembre 1925 haut-commissaire en Syrie il avait su régler au mieux la question du statut du Liban. Jouvenel a enfin les atouts permettant de réussir le rapprochement franco-italien. D'une famille apparentée aux princes romains Orsini, il est comme Mussolini un

⁶⁵¹Jean Paul-Boncour, *Entre deux-guerres*, t. II, *Lendemain de victoire*, Paris, Plon, 1945, p. 336. Sur la mission de Jouvenel, on verra également M. Vaïsse, "La mission de Jouvenel à Rome, janvier-juillet 1933", in *Italia e Francia*, p. 85 à 89, ainsi que les passages que leur consacrent les ouvrages de W. I. Shorrock, *From Ally to Enemy, the Enigma of Fascist Italy in French Diplomacy, 1920-1940*, Kent State University Press, 1988, p. 69 à 77 et Elizabeth du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France*, thèse cit., p. 254 à 271.

⁶⁵²Paul-Boncour, *Entre deux-guerres*, t. II, *op. cit.*, p. 337.

⁶⁵³*Ibid.*

⁶⁵⁴Maurice Vaïsse, «La mission de Jouvenel à Rome» in *Italia e Francia*, *op. cit.*, p. 85-99 et E. du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France*, thèse cit. p. 254.

journaliste chevronné. Editorialiste du *Matin*, chroniqueur régulier à la *Revue des vivants* il s'y montre très tôt partisan de l'entente entre la France et l'Italie⁶⁵⁵. C'est un adepte du syndicalisme. Caractère qu'il partage avec Paul-Boncour et Mussolini. Enfin, c'est un des piliers de la SDN, mais aussi l'un de ses critiques les plus sévères. Suivant de près les dossiers de Genève, il a formulé d'intéressantes appréciations sur l'efficacité des institutions de la Société des Nations. Si ses discours et initiatives en faveur de la paix sont connus - la résolution XIV, l'internationalisation de l'aviation de guerre, c'est lui - Il n'en démissionne pas moins lorsqu'il juge que la SDN est inefficace à cause de la lenteur de sa procédure et de ses méthodes.

Jouvenel arrive à Rome le 22 janvier 1933. Dans le climat de tension qui caractérise alors les relations entre la France et l'Italie, on comprend que Paul-Boncour ne juge pas bon de donner des consignes trop strictes à son émissaire :

«Je lui laisse les mains libres pour rechercher avec le chef du gouvernement italien, aussi largement que possible, toute base d'entente qui ne mettrait pas en péril nos intérêts méditerranéens et nos autres alliances» écrit-il dans ses mémoires.⁶⁵⁶

Rédigées le 10 février, peu après la formation du gouvernement Daladier⁶⁵⁷ les instructions données à Jouvenel marquent les grandes orientations mais soulignent clairement les limites de la politique de rapprochement envisagée.

Si l'objectif général est d'établir *«les principes d'une entente durable associant pour longtemps l'intérêt des deux pays»*, le texte rappelle in fine :

«La part importante que vous avez déjà prise à la conduite des affaires politiques ne dispense pas de vous rappeler que l'objet de notre politique extérieure est avant tout de préserver le statut de l'Europe par le respect des traités et de sauvegarder la paix par l'application du pacte de la SDN. Cette politique comportant la pratique d'une constante et confiante

⁶⁵⁵*Revue des vivants*, numéro de février 1927 et de novembre-décembre 1935.

⁶⁵⁶*Ibid.*, p. 338

⁶⁵⁷Paul-Boncour y conserve le portefeuille des Affaires étrangères.

*collaboration avec l'Angleterre et le maintien, avec la Pologne et la Petite Entente de nos liens de particulière amitié.»*⁶⁵⁸

Ainsi Paul-Boncour assigne-t-il à la mission des objectifs nettement circonscrits. Les propositions figurant dans les *Papiers* de Jouvenel déposés aux Archives du ministère des Affaires étrangères abordent quatre grands thèmes:

- 1) Questions particulières France/Italie,
- 2) Rapports avec l'Italie, l'Europe centrale, les Balkans,
- 3) Conférence du désarmement,
- 4) Conférence économique.

Nous n'évoquerons ici que les propositions les plus significatives intéressant notre recherche.

Dans la première rubrique apparaissent quelques problèmes de contentieux franco-italien, notamment les questions coloniales. Revenant sur la question d'un désintéressement éventuel de l'Italie en échange de l'Ethiopie, Paul-Boncour recommande la prudence⁶⁵⁹ :

«Vous ne repousserez pas de prime abord les suggestions qui vous seraient faites relativement à l'Abyssinie. Nous devons conserver du moins dans ce pays l'arrière-pensée économique du chemin de fer éthiopien.»

Le texte aborde ensuite le développement de la collaboration économique puis la possibilité de conclure un pacte général d'amitié et d'arbitrage, sans léser les intérêts des membres de la Petite Entente.

Mais c'est dans l'étude de la troisième rubrique *La Conférence du Désarmement* que s'expriment les véritables préoccupations du ministre des Affaires étrangères.

«Vous avez participé aux travaux de Genève sur le désarmement. Vous connaissez donc la position prise par l'Italie, qui s'était fait une tactique de contrecarrer systématiquement les thèses françaises au mépris même

⁶⁵⁸DDF, S. I, t. 2, doc. 288, lettre d'instructions de Paul-Boncour à de Jouvenel, 10 février 1933.

⁶⁵⁹*Ibid.*, ainsi que E. du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France*, op. cit., p. 256.

parfois de ce qui apparaissait comme son intérêt essentiel. Vous cherchez naturellement tout ce qui peut concilier nos thèses et les thèses italiennes dans le triple domaine terrestre, aérien et naval.»

A l'heure où l'Italie se préoccupe des perspectives de réarmement allemand, il faut faire *«ressortir cette concordance (de vues) entre les gouvernements français et italiens.»*⁶⁶⁰

Quels objectifs poursuit le gouvernement en donnant à Jouvenel ces instructions? Comment ce dernier conçoit-il lui-même sa mission? S'appuyant sur la correspondance Roche-Jouvenel, Elisabeth du Réau explique les intentions qui sous-tendent l'action de notre ambassadeur à Rome de la façon suivante :

«Son ambition est manifeste, il espère contribuer à mettre en place une stratégie d'intégration.»

Il s'agirait de construire une politique d'endiguement en tournant le dos aux petits alliés de l'Est et en s'appuyant sur le bloc Atlantique. La stratégie préconisée viserait à intégrer l'Allemagne dans un système où elle serait neutralisée grâce à la présence de la Grande-Bretagne et de la France, pivots essentiels des négociations sur le désarmement et, à l'occasion, d'une Italie supposée hostile au réarmement allemand⁶⁶¹. Sans contester le bien fondé du raisonnement, nous estimons qu'il anticipe un peu sur les événements. L'historienne l'étaye en effet sur un échange de lettres Jouvenel-Roche de fin mars 1932, suivant de quelques jours l'annonce du pacte à Quatre qui modifie totalement le terrain de la négociation. Jouvenel écrit le 23 mars à Roche :

*«Nous craignons un arrangement purement franco-italien sur lequel le fascisme aurait pu revenir [...]: le pacte à Quatre est en réalité, si on le comprend bien un pacte à trois pour tenir l'Allemagne [...]. Mais il ne faudrait pas laisser passer l'occasion.»*⁶⁶²

⁶⁶⁰DDF, S. I, t. 2, doc. 288, Paul-Boncour à de Jouvenel, 10 février 1933, cit.

⁶⁶¹E. du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France*, op. cit., p. 257.

⁶⁶²A.N., archives Emile Roche, lettre d'H. de Jouvenel à Emile Roche, 23 mars 1933, citée dans E. du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France*, thèse cit., p. 257.

Dans un télégramme (réservé) adressé trois jours plus tard à Paul-Boncour, il précise sa pensée :

«On ne paraît, en effet, ne pas se préoccuper suffisamment en France du tour qu'a pris la conférence du désarmement, des antagonismes qu'elle a excités, des blocs qu'elle a formés et qui s'opposent de plus en plus dangereusement les uns aux autres. Pour dissoudre à la longue le bloc italo-allemand, puisque nous l'avons laissé se constituer, il faut commencer par le contenir. Ce n'est pas avec la Petite Entente et la Pologne que nous y parviendrons mais avec l'Angleterre et l'Amérique.»⁶⁶³

Il est manifeste qu'à cette date Jouvenel cherche à présenter favorablement le pacte au ministre des Affaires étrangères, sachant qu'il se heurte à de nombreuses résistances au "Quai" et à la présidence du Conseil. Sa mission et ses intentions initiales ont en effet été totalement transformées par le projet de Mussolini d'un pacte d'entente et de collaboration entre les grandes puissances européennes: *«Il ne s'agit plus d'un règlement franco-italien, mais d'un règlement européen.»* Jouvenel n'a d'autre issue que *«de prendre le train en marche.»* Il décide d'entrer dans les vues d'un projet qui va pourtant à l'encontre de tous les principes de la politique extérieure française. Il est vrai que Jouvenel affirme que cette éventualité avait été prise en compte avant son départ de Paris⁶⁶⁴ et que ses interlocuteurs romains lui ont fait miroiter la perspective d'un "accord à deux" pouvant suivre immédiatement la réalisation du "pacte à Quatre."⁶⁶⁵

En réalité c'est l'avènement de Hitler le 30 janvier, quelques jours après l'arrivée de Jouvenel à Rome, qui a conditionné d'emblée les objectifs de la mission. Il s'agit, par un accord franco-italien dont la forme reste à déterminer, d'empêcher une entente italo-allemande que l'affinité doctrinale existant entre les régimes fasciste-nazis rend désormais plausible. On peut, pour ce faire, agir sur le levier de la déstabilisation que les événements d'Allemagne provoquent en Europe centrale. Ce déséquilibre touche autant l'Italie, qui craint pour l'Autriche, que la France.

⁶⁶³DDF, S. I, t. 2, doc. 382, de Jouvenel à Paul-Boncour (très confidentiel), 8 mars 1933.

⁶⁶⁴DDF, *ibid.*

⁶⁶⁵DDF, S. I, t. 2, doc. 382, de Jouvenel à Paul-boncour, 8 mars 1933, "Nouvelles orientations de la négociation franco-italienne".

Il n'empêche que la mission de Jouvenel s'annonce particulièrement difficile. En dépit des efforts qu'il déploie, en particulier en s'appliquant à restaurer un climat de confiance (il organise une rencontre entre anciens combattants français et italiens et déploie les fastes du palais Farnese pour la haute société romaine), les relations franco-italiennes ont plutôt tendance à se détériorer au mois de février 1933.

D'abord, les Italiens accueillent mal la nomination de Jouvenel. Ils y voient plus une manoeuvre de politique intérieure française qu'un pas fait pour renouer avec l'Italie. La durée de la mission de Jouvenel (six mois) indique bien «*que la chose n'est pas sérieuse. Le Quai d'Orsay a probablement voulu envoyer un homme politique pour lui casser les reins.*»⁶⁶⁶ Les premières conversations d'Henri de Jouvenel avec Suvich et Mussolini ne font qu'explorer les divers dossiers en souffrance. Jouvenel est déçu de l'insistance mise par ses interlocuteurs à discuter les détails de la question navale ou des relations avec la Yougoslavie - sur lesquelles la négociation achoppe rapidement - alors que ces questions pourraient selon lui aisément trouver leur règlement si l'on pouvait tomber d'accord sur les grandes lignes d'une entente générale entre la France et l'Italie. Les négociations franco-italiennes restent ainsi "en l'air" jusqu'à l'annonce du pacte à Quatre au début du mois de mars. Jouvenel attribue la passivité italienne à la perspective d'une prochaine «*venue d'Hitler à Rome.*»⁶⁶⁷

b) Une atmosphère empoisonnée

La tâche de Jouvenel est rendue d'autant plus ardue qu'un certain nombre "d'affaires" éclatent brusquement en janvier-février 1932, empoisonnant les relations franco-italiennes déjà fort tendues. La découverte d'un trafic d'armes entre l'Italie et la Hongrie, la révélation d'Herriot devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre d'un prétendu traité secret entre l'Allemagne, la Hongrie et l'Italie conduisent certains diplomates et hommes politiques français à croire en l'existence d'une alliance offensive et défensive entre les trois Etats révisionnistes. Côté italien, des bruits font état d'une guerre possible entre la France et l'Italie. On prête à l'état-

⁶⁶⁶Cf. P. Aloisi, *Journal, op. cit.*, p. 46 (annotation du 7 janvier 1933)

⁶⁶⁷DDF, S. I. t. 2, doc. 339 de Jouvenel à Paul-Boncour, 24 février 1933 :

«*Depuis que l'avènement d'Hitler a donné un nouveau cours aux imaginations de ce pays, les négociations entre la France et l'Italie sont au point mort. Les conversations continuent hebdomadairement, mais nous mettons, M. Suvich et moi, un soin égal à la laisser flotter dans le vague.*»

Pour une vision italienne des négociations, on se référera à DDI, S. VII, vol. 13, doc. 39, 127 et 157 entre Suvich et Jouvenel des 24 janvier, 22 février, et l'entrevue Mussolini de Jouvenel du 2 mars 1933.

major français l'intention de faire une "guerre préventive." Le danger pourrait venir de la Yougoslavie, considérée à Rome comme un pion de l'impérialisme français.

- L'affaire Hirtenberg

Durant d'été 1932, sur la demande de Starhemberg, Mussolini avait accepté de mettre à la disposition de la *Heimwehr* du matériel de guerre confisqué aux Autrichiens à la fin du conflit⁶⁶⁸. Une partie des armes, qui avaient besoin d'être remises en état dans les fabriques d'armes autrichiennes d'Hirtenberg et de Steyr⁶⁶⁹, devait sans doute être réexpédiée vers la Hongrie. Une autre hypothèse, notamment avancée par Benès, voudrait qu'elles aient été également destinées aux irrédentistes croates de Styrie et de Carinthie.⁶⁷⁰

Les transports, commencés vers la fin de 1932 avec l'approbation du ministère de la Guerre italien et du ministère autrichien des Affaires militaires⁶⁷¹ ne restent pas secrets comme il était advenu lors de transactions analogues effectuées au cours des années précédentes. Le 8 janvier 1933, le journal socialiste *Wiener Arbeitzeitung* révèle le trafic, ce qui a l'effet d'enflammer la Petite Entente. Pour Prague, Bucarest et

⁶⁶⁸Cf. DDI, S. VII, vol. 12, doc. 169, télég. d'Auriti (ministre à Vienne) à Mussolini, 21 juillet 1932.

⁶⁶⁹Sur le plan technique, un stock d'anciens fusils austro-hongrois Mannlicher avait été expédié de Verone au nom d'un particulier, M. Cortese, aux fins de révision et de transformation en carabines aptes à utiliser le nouveau projectile à balle pointue; DDF, S. I, t. 2, doc. 196. Chauzel (ministre de France à Vienne) à Paul-Boncour. Sur le plan international, la mesure avait été prise à titre de précaution. Comme l'expliquait Auriti : «*Les armes auraient été apparemment envoyées pour être modifiées par les manufactures d'origine et personne n'aurait pu y trouver à redire dès l'instant où leur introduction temporaire aurait été autorisée par le ministère des Affaires militaires autrichien. Personne n'aurait accordé d'attention au fait que ces armes ne soient pas ouvertement réexportées par la suite.*», in DDI, S. VII, vol. 12, doc. 169, télég. d'Auriti à Mussolini, 21 juillet 1932.

⁶⁷⁰Il se serait agi de travailler les dissidents croates rassemblés au voisinage de la frontière yougoslave afin de créer un incident de frontière assez sérieux. Ce qui pourrait expliquer les propos sibyllins de Pompeo Aloisi rapportés dans son *Journal*, aux dates des 29 et 30 décembre 1932, soit à la veille de l'expédition : «*29 décembre. A 18h30, réunion avec Suvich et Cortese pour les affaires de Croatie. Nous avons examiné à fond la situation dans ses implications et constaté que l'on ne peut plus revenir en arrière. Nous avons donc envisagé les mesures à prendre pour ne pas être compromis ou tout au moins pour l'être de telle manière qu'on ne puisse pas donner aux accusations des bases précises. Mais c'est une affaire à surveiller [...]. 30 décembre. Mussolini a parlé ce matin à Suvich de l'affaire de Croatie. Il veut aller de l'avant de toute manière. Nous avons bien fait de conférer hier soir sur le sujet.*», in P. Aloisi, *Journal, op. cit.*; cf. aussi DDF, S. I, t. 2, doc. 242, Chauzel (ministre de France à Vienne) à Paul-Boncour, 26 janvier 1933.

⁶⁷¹DDI, S. I, vol. 12, doc. 168. Résumé d'un entretien entre Auriti (ministre italien à Vienne) et Gazzera (ministre de la Guerre), 6 juillet 1932. On peut y lire : «*Le ministre Gazzera communique au ministre Auriti que le matériel [...] est stocké et prêt à être expédié. Le ministre Gazzera et le ministre Auriti sont convenus que le ministre Auriti [...] fera préciser les garanties que les autorités autrichiennes donneront pour l'introduction du matériel, de façon à juger si les dites garanties sont suffisantes pour assurer l'arrivée du matériel à destination et pour justifier, s'il en était besoin [...] notre envoi devant les pays étrangers.*».

Belgrade, la preuve est faite que l'Italie réarme l'Autriche et la Hongrie en violation flagrante des accords de Saint-Germain et de Trianon. Selon le premier yougoslave Jevtich «*un véritable guet-apens se prépare. France et Petite Entente doivent faire toute la lumière sur l'incident.*»⁶⁷²

La réaction française est pourtant modérée dans un premier temps. Afin d'éviter que la SDN ne soit saisie de l'affaire comme le désirait la Petite Entente - ce qui n'aurait pas manqué de nuire au rapprochement en cours entre Paris et Rome⁶⁷³ - Paris et Londres décident d'envoyer à Vienne et Budapest une note conjointe demandant des éclaircissements sur la nature et les modalités de l'expédition.⁶⁷⁴ Paris exerce au même moment une pression sur Vienne en laissant entendre que la quote-part française du prêt de Lausanne (300 millions de Shillings) ne serait versée que lorsque l'affaire aurait trouvé une conclusion satisfaisante.

Ce grignotage des clauses du traité de Saint-Germain apparaît en effet préoccupant à la veille de la reprise des travaux de la conférence du désarmement⁶⁷⁵.

Comme Budapest se soustrait à la demande par un démenti cinglant et que Rome dément toute participation d'organes officiels dans l'expédition, la mauvaise humeur des alliés de la France se retourne entièrement contre Vienne.

La réponse à la première note n'étant pas jugée satisfaisante (le gouvernement autrichien soutient qu'il s'est agi d'une opération de transit dans les conditions spéciales en usage dans certaines industries⁶⁷⁶) une seconde lettre, nettement plus dure, est adressée au gouvernement Dollfuss le 11 février. Formulée initialement par la Petite Entente, cette note est aggravée par Paris et Londres qui lui donnent la teneur d'un véritable ultimatum⁶⁷⁷. Elle exige la destruction des armes ou leur restitution à l'Italie, l'ouverture d'une enquête destinée à élucider si une partie du matériel a déjà

⁶⁷²DDF, S. I, t. 2, doc. 194, Naggiar (ministre de France à Belgrade) à Paul-Boncour, 14 janvier 1933.

⁶⁷³Aloisi mentionne dans son *Journal*, p. 55, qu'il n'avait pas manqué d'avertir Massigli à Genève de «*l'inopportunité de porter devant le Conseil la question des armes en Autriche [...]*», faisant observer «*qu'il [...] semblait absolument contre-indiqué, alors que Paul-Boncour envoyait un message de paix à Rome (H. de Jouvenel), il favorisât ici une démarche qui pouvait très bien être évitée en suivant les voies diplomatiques ordinaires*». Massigli avait paru convaincu, précisant «*qu'il ferait le nécessaire pour calmer les choses*».

⁶⁷⁴DDF, S. II, t. 2, doc. 225, Paul-Boncour à de Fleuriau (ambassadeur de France à Londres), 23 janvier 1933.

⁶⁷⁵DDF, S. I, t. 2, doc. 196, Chauzel (ministre de France à Vienne) à Paul-Boncour.

⁶⁷⁶DDF, S. I, t. 2, doc. 252, de Montbas (chargé d'affaires de France à Vienne) à Paul-Boncour, 1er février 1933.

⁶⁷⁷DDF, S. I, t. 2, doc. 259, Massigli à Paul-Boncour, Genève, 4 février 1933 pour la rédaction initiale; *Ibid.*, doc. 283, Paul-Boncour aux représentants diplomatiques de France à Prague, Belgrade, Bucarest, Vienne, 10 février 1933.

été livrée à l'armée hongroise. La réponse, faite sous le sceau du serment, devra être donnée dans un délai de deux semaines. Ces demandes comminatoires doivent rester confidentielles, mais Vienne les communique aux Italiens. Elles fournissent à Rome l'occasion de déclencher une contre-offensive propagandiste de grand style. Sur ordre de Mussolini, V. Gayda publie sur le *Giornale d'Italia* du 18 février⁶⁷⁸ le texte de la note. Les commentaires qui l'accompagnent tirent prétexte du renforcement des liens politiques et économiques établis entre les Etats de la Petite Entente par le Pacte d'Organisation à peine conclu le 16 février⁶⁷⁹ pour dénoncer les nouveaux plans militaires en préparation et de prétendues manoeuvres d'encerclement tournées contre l'Italie. La presse inféodée au régime propage d'autres menaces: ainsi elle diffuse la nouvelle que Mussolini aurait donné instruction formelle à Aloisi - en partance pour Genève - de soulever devant le Conseil la question de la compatibilité du pacte d'Organisation avec le *Covenant*, de réclamer l'ouverture d'une enquête sur les accords militaires secrets annexés aux traités de la Petite Entente, et de dénoncer les fournitures d'armes de la Tchécoslovaquie à la Yougoslavie. Il s'agit de montrer que le gouvernement italien est résolu à provoquer une crise au Conseil si la question Hirtenberg venait à y être débattue publiquement. *Il Tevere* ou *Il Giornale d'Italia* revendiquent le droit pour l'Autriche à s'armer en prévision de son admission au bénéfice de la *Gleichberechtigung*⁶⁸⁰. Ces révélations et ces prises de positions provoquent un revirement de l'opinion en Autriche, au point que les socialistes eux-mêmes y cessent leurs attaques contre le gouvernement.

Surpris par cette "union sacrée" et par la vigueur de la réaction - après avoir été tenté de renvoyer les armes le gouvernement autrichien rejette finalement en bloc le 21 février les demandes qui lui ont été adressées⁶⁸¹ - les puissances occidentales parviennent péniblement à clore l'affaire au cours de la seconde semaine de mars. Le Cabinet britannique craint de voir le fragile échafaudage de l'emprunt autrichien s'écrouler; quant au gouvernement français, il se rend compte que le conflit austro-

⁶⁷⁸*Giornale d'Italia*, 18 février 1933. V. Gayda, «La Petite Entente accentue la politique des blocs».

⁶⁷⁹Le pacte d'organisation prévoyait l'institution d'un secrétariat permanent, stipulait l'interdiction pour chaque membre de conclure des accords séparés avec des Etats-tiers, établissait la personnalité juridique de la Petite Entente et son unité de représentation dans les divers organismes internationaux. Conclu dans une optique de défense face aux menées de l'Italie, le pacte visait aussi à éviter que la Petite Entente "cinquième grande puissance" ne se voie exclue des négociations de Genève par la pratique des réunions restreintes initiée par Mac Donald et reprise par Mussolini, tout en cherchant à parer le coup représenté par l'avènement de Hitler au pouvoir.

⁶⁸⁰La campagne de presse est dénoncée par Chauzel in DDF, S. I, t. 2, doc. 196. Son orchestration est mise en évidence par Aloisi dans son *Journal*, *op. cit.*, p. 76 (annotation du 17 février 1933).

⁶⁸¹DDF, S. I, t. 2, doc. 331, de Fleuriau à Paul-Boncour, 22 février 1933.

allemand qui se profile nécessite un renforcement du gouvernement Dollfuss et non son affaiblissement. John Simon et Paul-Boncour se rallient en définitive à une proposition italienne de compromis qui donne à Rome l'impression d'avoir remporté une "grande victoire." Rome s'y déclare disposée à accepter le renvoi des armes en Italie après leur réparation. L'accord laisse cependant sans réponse la question de savoir si une partie des armes a déjà franchi la frontière austro-hongroise.⁶⁸²

En dépit de la confirmation officielle donnée par Dollfuss en juin 1933, le renvoi des armes n'aura jamais lieu. Une partie du matériel sera livrée en contrebande à la Hongrie dès le printemps 1933. Le matériel restant, soit 84 000 fusils et 980 mitrailleuses sera divisé entre l'Autriche et la Hongrie sur la base d'un accord secret signé en mars 1934⁶⁸³.

- Jouvenel et les polémiques de presse

La recrudescence des polémiques de presse entre les deux pays ne facilite pas la tâche du nouvel ambassadeur. Côté français, elles allèguent l'existence d'une entente secrète entre puissances révisionnistes; côté italien, elles fustigent le prétendu penchant du haut commandement français pour une guerre préventive.

Dans la seconde semaine de février la presse française fait état d'un accord germano-hungaro-italien⁶⁸⁴ qu'aurait révélé Herriot à la commission des Affaires étrangères de la Chambre⁶⁸⁵. Malgré les démentis d'Herriot, la presse italienne réagit avec vigueur : le *Popolo d'Italia* publie le 16 février un article non signé attaquant Herriot et soupçonnant la France de vouloir la guerre avec l'Italie. Les «*informations privées non divulguables en possession du gouvernement français*» auxquelles Herriot avait

⁶⁸²*Ibid.*, doc. 313, 25 février 1933.

⁶⁸³Cf. Jens Petersen, *Hitler et Mussolini: la difficile alleanza*, Laterza, Rome, 1975, p. 97.

⁶⁸⁴DDI, S. VII, vol. 13, doc. 79, Pignatti (ambassadeur à Paris) à Mussolini, 10 février 1933. Selon le journal *L'Ordre* (9 février 1933), au cours de la première séance de la commission présidée par Edouard Herriot, le député Ybarnegaray avait affirmé qu'un traité secret offensif et défensif avait été signé en août précédent entre l'Italie, l'Allemagne et la Hongrie. Toujours selon *L'Ordre*, Herriot aurait répondu qu'il pressentait l'existence d'un tel accord, mais qu'il avait quitté le Quai d'Orsay avant d'en avoir eu la preuve. D'autres journaux (comme *Le Temps*) affirmaient qu'Herriot avait démenti le traité tripartite, mais qu'il avait admis l'existence de deux accords, l'un entre l'Italie et la Hongrie, l'autre entre l'Allemagne et la Hongrie; cf. DDI, S. VII, vol. 13, doc. 128, Jouvenel à Suvich, 22 février 1933.

⁶⁸⁵DDI, *ibid.*, doc. 128. «*Les déclarations d'Ybarnegaray, - disait l'éditorial - sont des plus sérieuses parce que faites au cours d'une session officielle de la commission des Affaires étrangères de la Chambre. Mais le scandale atteint des proportions jamais vues du fait de l'intervention d'Herriot, qui n'a ni confirmé, ni démenti les affirmations d'Ybarnegaray [...] Personne ne menace la France; mais c'est la France elle-même qui menace l'Europe et le Monde avec ses formidables armements, son esprit d'intrigue, ses ambitions, son égoïsme agressif sinon 'sacré' ... ses alliances et finalement sa presse subventionnée par les fabricants de munitions français*».

fait allusion au cours de la fameuse réunion du 5 décembre 1932 avec Mac Donald et Davis à Genève peuvent expliquer ses déclarations devant la commission des Affaires étrangères le 8 février⁶⁸⁶. Les services secrets avaient en effet confirmé la collusion italo-allemande. Les papiers Paul-Boncour contiennent un rapport du 2e Bureau daté du 22 novembre 1932 qui suggère que l'Italie et l'Allemagne étaient alors en train de préparer «*un vaste effort de coopération*» en Europe centrale. Les objectifs en auraient été les suivants :

- «1) le démembrement de la Yougoslavie et l'incorporation de parties de son territoire dans une confédération danubienne sous la direction de l'Allemagne et de la Hongrie;
- 2) la formation d'une union douanière composée de cette nouvelle confédération danubienne, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, que la Tchécoslovaquie aurait rejoint tôt ou tard;
- 3) la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et l'Albanie formeraient une fédération balkanique sous influence italienne.»

L'informateur du président du Conseil ajoutait que «*l'accord secret italo-allemand alors en cours de négociation comporterait pour l'Allemagne l'abandon de ses idées d'union douanière avec l'Autriche et d'expansion dans le Sud-Tyrol. L'Allemagne [...] s'engagerait à ne pas étendre sa pénétration économique au sud des Alpes et à l'est des Carpathes. En outre (elle) s'abstiendrait de faire obstacle aux intérêts italiens en Méditerranée et dans l'Adriatique.*»⁶⁸⁷

Certains diplomates et hommes politiques français croient donc en l'existence d'un traité d'alliance entre l'Allemagne et l'Italie⁶⁸⁸.

⁶⁸⁶F. D'Amoja; *Declino e prima crisi dell'Europa di Versailles*, op. cit., p. 220.

⁶⁸⁷ADMAE, papiers Joseph Paul-Boncour, carton 1, note intitulée, «La collusion germano-italienne», 22 novembre 1932.

⁶⁸⁸DDF, S. I, t. 2, doc. 253 et 389, François-Poncet (ambassadeur à Berlin) à Paul-Boncour, 18 février 1933. François-Poncet avait demandé à von Bulow de lui assurer : «1) qu'il n'y avait pas eu entre l'Allemagne et l'Italie un accord d'information militaire; 2) qu'il n'y avait pas de convention spéciale entre le parti hitlérien et le parti fasciste».

Le 13 février un article de Sieburg correspondant de la *Frankfurterzeitung* à Paris, signalait qu'en très haut lieu, en France, on était persuadé de la réalité d'un traité secret. Interrogé par l'ambassadeur sur l'origine de ses sources, Sieburg avait répondu qu'il tenait du président du Conseil lui-même l'expression d'une telle conviction.

Jouvenel a beau tenter d'atténuer les effets de la campagne de presse en France en la mettant au compte des «*journaux d'opposition au gouvernement ou de quelque feuille discréditée*»⁶⁸⁹, Mussolini décide de démentir officiellement les propos d'Herriot dans un communiqué cinglant, publié à l'issue du Conseil des ministres le 16 février :

*«les déclarations faites à la Chambre française concernant l'existence d'un traité d'alliance italo-germano-hongrois sont inventées de toute pièce et ne vaudraient même pas la peine d'être démenties si elles n'avaient été faites devant la commission des Affaires étrangères.»*⁶⁹⁰

Côté italien, Aloisi rapporte différents bruits qui font état d'une guerre possible entre la France et l'Italie⁶⁹¹. L'ambassadeur Pignatti, qui espère qu'on pourra éviter un conflit, recommande la plus grande prudence à la presse italienne pendant les trois semaines suivantes⁶⁹². Le correspondant à Paris du *Popolo d'Italia*, Pirazzoli, écrit à Mussolini (dont il est le confident et l'ami) que le haut commandement et le comité des Forges sont gagnés à l'idée d'une guerre préventive contre l'Italie. Il fait état de détails impressionnants :

«Selon ce qui m'a été rapporté de source très sérieuse et bien informée, le chef d'état-major Weygand au cours d'un déjeuner d'intimes [...] a confirmé sa thèse déjà connue de prendre brusquement l'offensive laissant entendre que désormais les milieux politiques eux-mêmes étaient acquis à son point de vue. Il a déclaré que la guerre avec l'Italie est imminente; il a indiqué comme date les premiers jours d'avril; il a ajouté que la partie sera liquidée en trois mois, au maximum entre le printemps et l'été prochain; il s'est vanté d'avoir préparé la France en temps utile pour remporter une victoire facile qui lui assurera une longue période de tranquillité et a conclu: 'Nous sommes en pleine efficacité; cette année ou

⁶⁸⁹DDI, S. I, vol. 13, doc. 102, entretien entre Suvich et de Jouvenel, 17 février 1933.

⁶⁹⁰Communiqué du Conseil des ministres italien du 16 février, repris par John W. Garrett (ambassadeur des Etats-Unis à Rome). Dispatch n° 1800. *Garrett to Secretary of State*, Rome, 17 février 1933; NARA75/65/50, Department of State, *Division of Western European Affairs*.

⁶⁹¹P. Aloisi, *Journal*, *op. cit.*, p. 81 (annotation du 5 mars 1933).

⁶⁹²DDI, S. VII, vol. 13, doc. 148. Pignatti à Mussolini, Paris, 28 février 1933.

jamais! Naturellement le premier coup de fusil partira de la Yougoslavie qui est tout à fait prête'.»⁶⁹³

La lettre de Pirazzoli avait, nous dit Aloisi, provoqué la fureur de Mussolini. Même si le gouvernement français n'a jamais eu l'intention de faire une guerre préventive, des bruits semblent avoir couru à Paris. Pourquoi et comment ? En 1933, les exercices du grand Quartier général portent sur "la Méditerranée" et sont placés sous la haute direction de Weygand. Or les dossiers concernant ces "exercices sur la carte" sont révélateurs de l'état d'esprit du haut état-major: ces opérations combinées Guerre-Marine envisagent clairement le cas d'une Italie hostile et montrent la faiblesse de notre dispositif en Tunisie⁶⁹⁴. Des notes émanant de l'EMA signalent en janvier 1933 notre vulnérabilité face à deux ennemis, l'Italie étant considérée comme un adversaire bien plus redoutable qu'elle ne l'était en 1914⁶⁹⁵. Elles fournissent des arguments solides au haut commandement et notamment à Weygand pour plaider la cause de la fermeté à l'égard du voisin transalpin.

Dans une atmosphère troublée, on a pu redouter en Italie une guerre préventive lancée par Yougoslavie interposée. En janvier et en février 1933, les relations italo-yougoslaves se sont en effet brusquement tendues en raison des encouragements que le gouvernement de Rome apporte aux dissidents croates (Pavlevich) et de préparatifs militaires importants qui peuvent faire craindre des incidents graves⁶⁹⁶. L'Italie pour sa part voit dans la Yougoslavie un pion de l'impérialisme français sans l'appui duquel le Royaume SHR s'effondrerait de lui-même. Ce caractère d'allégeance est d'ailleurs confirmé par le renouvellement en octobre 1932 du traité d'Alliance qui lie les deux pays depuis 1927. Les attachés militaires italiens à Paris et Belgrade font alors état d'un grand nombre d'échanges d'officiers entre les deux capitales. Jouvenel subit les plaintes répétées de Pignatti à Paris, puis de Suvich à Rome à propos des encouragements que la France prodiguerait «à l'attitude de défi qu'assume si fréquemment la Yougoslavie, laquelle dispose d'un large crédit auprès des banques

⁶⁹³*Ibid.*, annexe, Pirazzoli à Mussolini, 27 février 1933.

⁶⁹⁴Archives Jean de Lattre, "Notes de stratégie - exercice Méditerranée", cit. dans E. du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France*, thèse, cit., p. 260, note 58.

⁶⁹⁵SHAT 1N33, d. 1, note rédigée par l'EMA en vue de la réunion du Conseil supérieur de Défense du 25 janvier 1933.

⁶⁹⁶Au début de mars 1933, le gouvernement de Belgrade croit pouvoir annoncer au gouvernement français l'imminence d'une agression de l'Italie.

*françaises, qu'elle emploie en armements aussi menaçants qu'injustifiés.»*⁶⁹⁷ L'attaché militaire français à Belgrade, général Lepetit *«met la Yougoslavie contre (l'Italie).»*⁶⁹⁸

En fait la guerre préventive est un mythe. Les chefs de l'armée française sont divisés sur l'intérêt d'une telle opération. Ceux qui en sont partisans comme le général Weygand visent avant tout l'Allemagne et ils y mettent de telles conditions que tout passage à l'acte semble exclu. Weygand est ainsi partisan de la réoccupation par la France des têtes de pont sur le Rhin qui stopperait net tout réarmement allemand. Mais il met une condition à cette opération qui nécessiterait la mobilisation de l'armée française; être assuré de l'appui moral et éventuellement naval de la Grande-Bretagne ...⁶⁹⁹. Au contraire le général Gamelin est partisan d'une attitude d'expectative et de prudence et il passe pour un partisan de l'entente avec l'Italie. Pignatti a d'ailleurs bien caractérisé les raisons qui empêchent la France d'user de la guerre préventive dans une dépêche adressée à Mussolini à la fin du mois de février:⁷⁰⁰

1) la répugnance qu'elle inspire aux sphères dirigeantes: *«La France craint l'Allemagne; pour cela elle se prépare à la guerre mais elle ne la souhaite pas.»*

2) Le pacifisme dont les masses sont imbuës: *«[...] des actes éventuels de la part de la Yougoslavie dans l'intention de provoquer une guerre se heurteraient à l'opposition farouche d'une masse importante de la population française.»*

3) L'entente directe avec l'Allemagne est une solution de rechange que n'exclut pas Daladier, ce que Pignatti juge d'ailleurs dommageable à l'Italie.

c) Le rejet d'une tentative d'entente directe

La mission Jouvenel déjà fortement entravée par les "affaires" et par les incidents de presse subit un coup d'arrêt au début de mars 1933. Mussolini reste en effet fermement opposé à un accord bilatéral avec la France. Lorsque, sur la suggestion d'Aloisi, Suvich lui propose au début de février de conclure avec Paris un *«gentlemen's agreement sous une forme quelconque»* comme le règlement de la question adriatique que la France payerait de la reconnaissance d'une Croatie "Etat-

⁶⁹⁷DDI, S. VII, vol. 13, doc. 19, Pignatti à Mussolini, compte rendu d'un entretien avec de Jouvenel, Paris, 9 janvier 1933.

⁶⁹⁸DDI, S. VII, vol. 13, doc. 102, compte rendu d'un entretien entre Suvich et de Jouvenel, Rome, 17 février 1933.

⁶⁹⁹M. Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.* p. 443-445.

⁷⁰⁰DDI, S. VII, vol. 13, doc. 148, Pignatti à Mussolini, Paris, 28 février 1933.

tampon" ou la réduction concertée des budgets militaires, le Duce lui ordonne de «*demeurer sur (ses) positions et de ne pas donner suite.*» «*En un mot, remarque Aloisi, nous devons désormais prendre l'attitude d'observateurs.*»⁷⁰¹ Les sources d'archives ne fournissent guère d'éléments permettant d'expliquer le comportement de Mussolini. On peut cependant supposer qu'il a de bonnes raisons d'éviter de se lier les mains avant que la situation allemande ne soit totalement éclaircie. Il n'entend pas se priver de la carte de l'entente italo-allemande. Il souhaite aussi éviter ou à tout le moins différer l'*Anschluss*, ce qu'il peut obtenir : en soutenant d'une part les revendications de l'Allemagne dans d'autres directions, en faisant d'autre part front commun avec la France sur le problème autrichien. Tactique que le Duce synthétise dans la formule: «*Nous sommes contre la France sur le Rhin et avec la France sur le Danube.*»⁷⁰²

Mussolini cherche surtout à éviter toute décision prématurée qui pourrait faire obstacle au grand dessein de reconstruction européenne qu'il mûrit alors, celui d'un pacte de collaboration et entre les quatre grandes puissances occidentales, dont Aloisi nous dit qu'*«il a l'intention de le faire suivre d'un accord de moindre portée entre la France et l'Italie...»*⁷⁰³ Ces considérations éclairent les propos que Mussolini tient à de Jouvenel au cours de leur seconde entrevue le 3 mars 1933⁷⁰⁴. Jouvenel, décidé à contraindre le dictateur à «*abattre ses cartes*» est exhaussé au delà de toute attente. Mussolini, dans un long monologue commence par rejeter toute idée d'alliance directe entre la France et l'Italie. Aux alliances qui divisent l'Europe, il préfère la formule de "l'entente politique" entre puissances permettant de régler les grands problèmes européens (on peut trouver là l'annonce du projet de pacte à Quatre). Le fond de la négociation franco-italienne est autre : «*elle est de rapprocher (les) points de vue sur l'organisation de l'Europe.*» Mussolini énonce alors plusieurs points intéressant la préservation de la paix européenne, sur lesquels il serait curieux de savoir si les politiques de la France et de l'Italie concordent ou «*sont condamnées à demeurer discordantes*» :

⁷⁰¹Cf. P. Aloisi, *Journal, op. cit.*, p. 321.

⁷⁰²Cf. P. Aloisi, *Journal, op. cit.*, p. 50 (annotation du 14 janvier 1933).

⁷⁰³*Ibid.*, p. 84, (annotation du 8 mars 1933).

⁷⁰⁴DDF, S. I, t. 2, doc. 368, de Jouvenel à Paul-Boncour. Entrevue de Jouvenel-Mussolini (durée : une bonne heure), Rome, 3 mars 1933.

- 1) L'Allemagne devrait se voir accorder une bande de territoire à travers le corridor polonais, reliant le Reich à la Prusse orientale,
- 2) les frontières de la Hongrie devraient être révisées,
- 3) la sécurité de l'Italie dans l'Adriatique devrait être garantie par une présence italienne en Albanie,
- 4) l'indépendance de l'Autriche devrait être préservée.

Mussolini ajoute qu'un tel rapprochement prendra du temps, *«aussi ne faut-il pas se presser. Il est aujourd'hui nécessaire de détendre nos rapports. Nous verrons ensuite à les régler.»* Le programme de Mussolini se révèle ainsi bien plus ambitieux que tout ce que le gouvernement français avait envisagé. En même temps, le chef du gouvernement italien limite la négociation en cours à une simple préparation psychologique du pacte qu'il prépare. De Jouvenel observe dans le compte rendu qu'il dresse de la conversation :

*«Maintenant nous, voyons clair, nous avons devant nous tout le terrain de la négociation, et par conséquent toute l'étendue de la difficulté. Le temps est loin où l'ambition de Mussolini pouvait être satisfaite par quelques palmiers en Libye, Il manifeste un souverain dédain pour ce qu'il appelle un arrangement local. La façon dont il envisage la négociation ne permettra pas de la limiter à la France et à l'Italie et nous entraînera à y mêler à tout le moins l'Angleterre.»*⁷⁰⁵

Aloisi souligne pour sa part la difficulté de la négociation en remarquant dans son *Journal* que l'opposition à l'*Anschluss* est le seul aspect du programme du Duce sur lequel les vues de Rome et de Paris coïncident. La plupart des autres points requièrent des modifications des traités auxquelles la France s'est farouchement opposée depuis 1919. Aloisi note qu'en quittant la salle après la conversation avec Mussolini, *«de Jouvenel (donne) l'impression d'un homme déjà résigné à l'échec de sa mission.»*⁷⁰⁶

3) Le plan Mac Donald (16 mars 1933) : un défi pour la France, une parenthèse pour l'Italie

⁷⁰⁵*Ibid.*

⁷⁰⁶P. Aloisi, *Journal, op. cit.*, p. 80 (annotations du 4 mars 1933).

A Genève, la Grande-Bretagne et l'Italie sont alors les moteurs d'une action diplomatique simultanée visant à sortir la conférence de l'impasse. Les conversations que Mac Donald et Aloisi ont à ce sujet prennent l'allure d'une partie de cache-cache: le 11 mars, dans une conversation exploratoire, Anglais et Italiens s'entendent pour détendre l'atmosphère internationale. Le 12 mars, Mac Donald découvre une partie de son projet: une puissance prendrait l'initiative de faire une proposition qui synthétiserait tous les points d'accords possibles; après quoi l'on ajournerait la conférence afin de permettre aux principales puissances de négocier sur cette base. Situation délicate pour Aloisi qui doit manoeuvrer *«afin que Mussolini ait le temps nécessaire pour prendre les premiers accords avec l'Allemagne concernant son plan, (le futur pacte à Quatre) c'est-à-dire gagner une vingtaine de jours, après quoi l'intention du Duce serait de transmettre son projet à Londres, puis à de Jouvenel [...]»*⁷⁰⁷ C'est le 14 mars que Mac Donald et Aloisi se dévoilent mutuellement leurs projets : Aloisi transmet à Mac Donald une invitation de Mussolini à se rendre à Rome; Mac Donald accepte, mais se propose de faire une déclaration avant son départ.

Le projet de convention que Mac Donald expose le 16 mars devant la Commission générale, élaboré par Eden et le général Temperley⁷⁰⁸ a été analysé par Maurice Vaïsse. Sans aborder ici, les différentes clauses du projet britannique soulignons quelques-unes des conclusions auxquelles aboutit l'auteur :

*«Le plan Mac Donald est un défi, sur le plan militaire, car il augmente les armements de l'Allemagne et diminue la force française, tout en n'apportant aucune sécurité supplémentaire.»*⁷⁰⁹

Ce jugement concerne notamment certaines propositions de la deuxième partie du projet concernant les effectifs et le matériel. Le plan propose en effet de réduire les

⁷⁰⁷cf. Aloisi, *Journal, op. cit.*, p. 85 (annotation des 9 et 10 mars 1933) :

Mussolini craignait également un *«lâchage ou un raidissement du gouvernement allemand qui aurait dans les deux cas, minés ses possibilités d'intervenir en tant que médiateur»*. C'est pourquoi Aloisi, dans ses conversations confidentielles avec Nadolny, encourageait ce dernier à refuser d'une part toute solution provisoire ou générale, et l'invitait d'autre part à éviter toute rupture ou toute prise de décision irrévoquable pour ne pas endosser, lui disait-il, la responsabilité d'une crise. Cf. Fulvio D'Amoia, *Declino e prima crisi ...*, *op. cit.*, p. 249.

⁷⁰⁸Anthony Eden, *Mémoires*, t. 1, *op. cit.*, p. 38-41.

⁷⁰⁹Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 396.

forces terrestres d'Europe continentale (à l'exclusion des forces d'outre-mer) à des armées à huit mois de service. Les chiffres du maximum d'effectifs seraient 200 000 hommes pour la France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, 500 000 hommes pour l'URSS. De nombreuses limites interviendraient dans les matériels⁷¹⁰. Tout le matériel interdit serait détruit dans un certain délai. Cette clause concerne avant tout la France. En clair :

«Le plan Mac Donald reprend à son compte la proposition française de transformation des armées continentales en milices, mais d'autre part, le projet britannique double les effectifs de l'Allemagne et la laisse libre d'acquérir des quantités d'armement.»⁷¹¹

Ajoutons que pour les armements navals, le projet prévoit que les dispositions du traité de Londres seraient étendues à la France et à l'Italie et la situation gelée jusqu'à la réunion d'une nouvelle conférence navale en 1935.

Côté allemand, le plan bouleverse l'organisation de la *Reichswehr* et diffère le réarmement pour cinq ans au moins. France et Allemagne redoutent de prendre position sur le projet britannique. La seule approbation sans nuance vient de l'Italie⁷¹². Mais ce n'est qu'un assentiment de façade car l'Italie est avant tout soucieuse d'aplanir le terrain pour le lancement du pacte à Quatre. Pendant près de trois mois (de la mi-mars à la mi-juin) le plan Mac Donald est mis entre parenthèses par l'initiative italienne. Les réactions à l'égard du projet britannique sont différées et faussées par le voyage à Rome de Mac Donald et la proposition faite par Mussolini d'un *«pacte des Quatre grandes puissances.»*

⁷¹⁰Pour le matériel terrestre: calibre de l'artillerie mobile limité à 105 mm (155 mm pour les Etats qui en possédaient). La limite maximum du poids des tanks serait de 20 tonnes. Dans le domaine aérien, tout bombardement serait interdit (sauf pour des raisons de police dans des régions éloignées). Au cours de la convention, le nombre des avions devrait être réduit à des chiffres indiqués (500 pour le Royaume-Uni, la France, l'Italie, les Etats-Unis...), mais pour les Etats qui ne possédaient pas d'avions le 1er janvier 1933, le statu quo devait demeurer jusqu'à la fin de la convention. Il y avait également une limitation qualitative: aucun appareil ne devrait dépasser trois tonnes de poids à vide.

⁷¹¹Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 396.

⁷¹²Dans son intervention à la Commission générale, le délégué italien, général Cavallero, se distingua par des déclarations enflammées de reconnaissance pour *«les efforts consentis en faveur de la paix»* du Premier ministre britannique et de l'adhésion inconditionnelle donnée par l'Italie. Cf. *League of Nations, Conférence of Disarmement, Minutes of General Commission, 1933, vol. II, p. 352*. Suvich et Mussolini étaient intervenus à Rome auprès de Hassel et à Berlin auprès de Hitler afin que le gouvernement du Reich ne soulevât pas d'objections au plan.

B - Le pacte à Quatre

La visite de Mac Donald à Mussolini le 18 mars 1933 ouvre une période durant laquelle Rome devient la plaque tournante de la diplomatie européenne, d'autant plus que le chancelier Dollfuss, et pour des raisons bien différentes, le vice-chancelier allemand von Papen et Goering se rendent également en visite à Rome. En prenant l'initiative d'un "pacte d'entente et de collaboration entre les quatre puissances." Mussolini va pouvoir jouer le rôle international qu'il ambitionne. L'essence du plan, qu'il a rédigé dans sa retraite de Rocca del Camminate le 4 mars⁷¹³ et qu'il présente à Mac Donald le 18⁷¹⁴ consiste à instaurer un directoire de quatre puissances en Europe (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie) en vue d'imposer une politique de paix aux autres Etats européens (art. I).

Ce directoire aurait à résoudre deux questions: d'une part la révision des clauses territoriales des traités de paix, dans les cas où celles-ci s'avéreraient susceptibles d'entraîner un conflit entre Etats (art. II), d'autre part le réarmement de l'Allemagne. En cas d'échec de la conférence du désarmement, l'Allemagne et les autres ex-vaincus seraient autorisés «à réaliser une égalité des droits par degrés, après accords conclus entre les quatre grandes puissances par la voie diplomatique normale.» (art. III).

1) Les origines italiennes du pacte

Il s'agit là d'une idée que Mussolini avait déjà avancée dans son discours de Turin, le 23 octobre 1932. Pourquoi l'avoir lancée en mars 1933? L'impasse dans laquelle se trouve alors la diplomatie européenne et en particulier la conférence de Genève semble avoir fourni l'occasion. Comme en décembre 1932, il fallait trouver une solution hors de la conférence. Mais d'autres raisons peuvent avoir joué, en particulier la conviction que seules la Grande-Bretagne et l'Italie étaient à même de remplir le rôle d'arbitres. Le pacte n'est-il pas présenté comme «un retour aux accords de

⁷¹³DDI, S. VII, vol. 13, doc. 165, "Projet de pacte politique d'entente et de collaboration entre les quatre grandes puissances", Rocca del Camminate, 4 mars 1933, ainsi que Giancarlo Giordano, *Il patto a quattro nella politica estera di Mussolini*, Forni Editore, Correggio Emilia, 1976, p. 14.

⁷¹⁴Le 14 mars, le plan avait été présenté par Cerruti à von Neurath, in DDI, S. VII, vol. 13, doc. 203, entretien Cerruti (ambassadeur à Berlin)-von Neurath, 14 mars 1933.

*Locarno interprétés comme l'acceptation par la France et par l'Allemagne de l'arbitrage italo-britannique»?*⁷¹⁵

En fait, ce qui semble avoir été déterminant pour Mussolini, c'est "l'instant psychologique à saisir"⁷¹⁶.

L'arrivée de Hitler au pouvoir lui offre la première occasion sérieuse de s'entendre avec l'Allemagne. Préoccupée par sa révolution intérieure, celle-ci est paralysée extérieurement. Hitler se trouve pour le moment dans une position difficile, diplomatiquement fermée. Il cherche à "donner de l'air" à sa politique étrangère.

L'avènement des nazis à Berlin a avivé en France les craintes et l'hostilité de ceux qui croient en un alignement à terme de la politique extérieure des deux régimes fascistes; elle incite cependant les tenants du rapprochement franco-italien à accélérer les initiatives en faveur d'une ultime tentative d'accord, tendance que la nomination d'Henri de Jouvenel au Palais Farnese vient accréditer.

Mais c'est l'Angleterre qui constitue l'axe de la politique mussolinienne du moment. En dépit des pressions qui s'exercent au sein du Cabinet en faveur d'une résurrection de l'Entente cordiale⁷¹⁷, le gouvernement britannique cherche une sortie honorable de la conférence de Genève. Le moment semble bien choisi pour offrir aux dirigeants Mac Donald et Simon, l'occasion d'exercer une action modératrice sur Paris, pour autant que Rome s'engage à agir de même vis-à-vis de Berlin, surtout si l'on assortit cet engagement de la garantie d'un appui de Rome au "plan Mac Donald"⁷¹⁸.

Après les raisons de circonstance, il reste à élucider les raisons de fond. La réponse ne peut être univoque. La question des origines du pacte demeure l'un des points les plus controversés de l'historiographie sur le fascisme⁷¹⁹. L'objectif de Mussolini est

⁷¹⁵DDF, S.I., tome II, doc. 247, cité par M. Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.*, p. 400.

⁷¹⁶ASMAE, fonds Lancellotti, b. 134. Le 22 mars 1933 Suvich, retraçant à l'intention de Grandi les premiers pas du pacte à Quatre et la visite de Mac Donald et de Lord Simon à Rome, écrivait : «*Le Duce a pensé que c'était là le moment psychologique pour appeler les quatre puissances occidentales à une collaboration en vue d'assurer la paix pour une longue période* ».

⁷¹⁷Cf. H. Lagardelle, *Mission à Rome, op. cit.*, p. 6.

⁷¹⁸Cf. R. de Felice, *Mussolini, Il Duce. Gli anni del consenso, op. cit.* p. 448-449.

⁷¹⁹Pour une étude de l'historiographie du pacte à Quatre, cf. Liliana Senesi, "Recente letteratura sulla svolta politica del 1933 nella politica estera di Mussolini", in *Storia e Politica*, XXIIIe année, mars 1984, fasc. 1. Parmi les ouvrages essentiels, on peut citer : F. Salata, *Il Patto Mussolini*, Vérone, 1933; P. Quaroni, "Il Patto a Quattro", in *Rivista di studi politici internazionali*, janvier-juin 1934, p. 49-67; F. Jacomini, "Il Patto a Quattro" in *Rivista di studi politici internazionali*, janvier-mars 1951, p. 25-66. K.H. Jarausch, *The Four Power Pact*, Madison, Wisconsin, 1965; F. D'Amojo, *Declino e prima crisi dell'Europa di Versailles, op. cit.*, p. 259 et suivantes; E. Serra, "La Francia, l'Italia et il Patto a

pourtant transparent : ce qu'il craint par-dessus tout, c'est que l'Allemagne ne se substitue à l'Italie comme chef de file des pays qui contestent le statu quo de Versailles. Il propose donc de "noyer" le révisionnisme allemand en l'intégrant dans un système de révision pacifique des traités de paix, théoriquement placé sous l'égide de la Société des Nations, mais en fait contrôlé par les quatre puissances de l'Europe non-communiste : France, Angleterre, Italie et Allemagne. D'un côté, la reconnaissance du révisionnisme pourrait mener au règlement de problèmes tel que celui du Corridor de Dantzig (Mussolini craint l'activisme allemand en Europe centre-orientale et serait heureux de le contenir grâce à des concessions partielles ailleurs)⁷²⁰; de l'autre le pacte permettrait de contrôler le réarmement de l'Allemagne. Enfin les deux antagonistes de la scène européenne, France et Allemagne, seraient contrôlés par la Grande-Bretagne et par l'Italie n'agissant plus cette fois en qualité de garants (comme en 1925) mais comme des contrepoids assurant la gradualité des changements.

La portée du plan est ambitieuse et tend à exploiter au maximum la position spéciale de l'Italie. Comme l'écrit Moscati, l'Italie aurait, au sein du Directoire assumé *«une haute fonction d'équilibre et modération [...] : celle de freiner l'Allemagne en accueillant certaines de ses aspirations, tandis que l'Angleterre émousserait pour sa part les aspérités françaises, contribuant à améliorer les rapports avec l'Italie parvenus à la limite du point de rupture*⁷²¹.»

D'éminents historiens italiens, tels Renzo De Felice et Ennio Di Nolfo vont plus loin. Ils procèdent à une reconstitution organique du projet en l'inscrivant dans le long terme⁷²². Ils ne considèrent pas le pacte comme le fruit de l'improvisation du moment mais comme l'instrument d'une politique réfléchie, préméditée depuis le limogeage de Grandi, et visant à donner en fin de compte un empire colonial à l'Italie. Di Nolfo observe à ce propos que l'avènement de Hitler accroît sans doute le poids du fascisme dans le concert international et indique à Mussolini qu'il est temps de passer à l'action,

Quattro", in *Affari Esteri*, Janvier 1971, p. 138 à 155; R. Moscati "Dal Patto a Quattro all'Asse Roma-Berlino", in *Clio*, avril-septembre 1972, p. 159-173.

⁷²⁰Hitler se rendait compte que l'Italie pouvait constituer un obstacle à la réalisation de l'*Anschluss*, mais il pensait en obtenir le consentement à travers la renonciation au Tyrol et la stipulation d'une entente italo-allemande basée sur ces désintéressements réciproques.

⁷²¹R. Moscati, "Dal Patto a Quattro all'Asse Roma-Berlino" art. cit., p. 161.

⁷²²E. Di Nolfo, "I rapporti austro-italiani dall'avvento del fascismo all'*Anschluss* (1922-1938)", in *Storia e Politica*, janvier-juin 1974, p. 33-81; R. De Felice, *Mussolini Il Duce*, t. II, *op. cit.*, p. 347 et suivantes.

mais qu'il souligne aussi combien il est difficile de vouloir poursuivre en même temps une action coloniale en Afrique et une politique de statu quo en Europe. Di Nolfo considère le pacte comme un moyen de tenir l'Allemagne en respect tout en continuant à dialoguer avec les démocraties, «*de façon à les persuader d'accepter cette entreprise coloniale que Mussolini préparait ardemment depuis 1932*⁷²³.» De Felice estime pour sa part que le pacte «*démontre un désir encore vif chez Mussolini [...] d'assigner à l'Italie fasciste un rôle de grande puissance responsable et d'ordre, consciente du péril qui menaçait l'Europe et la nécessité de le maintenir autant que possible sous contrôle*»⁷²⁴. Ce souci expliquerait pourquoi le Duce avait inversé l'ordre des priorités lorsque Jouvenel était venu lui proposer une entente franco-italienne. En concevant le pacte, Mussolini ne renonce pas pour autant à l'idée d'accords bilatéraux et donc au règlement des questions en suspens avec la France. Il veut cependant y parvenir *après* l'établissement du pacte à Quatre, lorsque sa position sera beaucoup plus forte⁷²⁵. Le procès-verbal d'une réunion tenue le 26 avril entre le chef du gouvernement, Suvich et le ministre à Belgrade Galli est révélateur. Mussolini y déclare expressément :

*«des accords séparés à deux pourront et peut-être devront certainement suivre le Pacte à Quatre, non le précéder. Sans ce pacte un accord italo-allemand pousserait peut-être immédiatement la France à la guerre; un accord franco-allemand ne serait ni admissible ni acceptable pour nous qui nous trouverions immédiatement en position d'infériorité et d'indéfendabilité (sic). Un accord franco-italien ferait naître les soupçons de l'Allemagne et aiguiserait son exaspération. Au contraire, de tels accords à deux suivant le Pacte à Quatre peuvent être conclus sans créer la suspicion des deux autres contractants, les quatre grandes puissances étant d'accord pour examiner et résoudre les questions d'intérêt européen et pour ne pas recourir à la guerre»*⁷²⁶.»

⁷²³E. Di Nolfo, "I rapporti austro-italiani...", art. cit.

⁷²⁴R. De Felice, *Mussolini Il Duce: gli anni del consenso*, op. cit., p. 413-414.

⁷²⁵R. De Felice, *Mussolini Il Duce: gli anni del consenso*, op. cit., p. 447.

⁷²⁶ASMAE, *Segreteria generale*, b. 360, procès-verbal d'une réunion entre Mussolini, Suvich et Galli, 26 avril 1933 ainsi que DDI, S. VII, vol. 13, doc. 479.

Cependant, De Felice est lui aussi convaincu que Mussolini, en s'apprêtant à lancer le pacte, a déjà à l'esprit la prochaine étape, l'Ethiopie :

«La paix en Europe, affirme-t-il, devait offrir l'Ethiopie à l'Italie.»⁷²⁷

Les premiers signes d'un véritable intérêt du Duce pour l'Ethiopie remontaient à 1932, au moment des premières "avances" de Laval et alors que Mussolini commençait à concevoir sa nouvelle politique extérieure. Le premier signe tangible avait été l'envoi du ministre des colonies De Bono en mission d'inspection en Erythrée. Le Quadriumvir avait présenté à son retour le 22 mars un rapport au Duce. Tout en laissant percer sa préférence pour une intervention armée, il préconisait en définitive une action de type politique :

«Une intervention armée en force militaire stabiliserait notre situation pour des années. Mais il est inutile d'y songer pour l'instant. Celle-ci comporterait au long travail préparatoire et des centaines de millions de dépenses qui seraient employés plus utilement ailleurs. Il reste l'action politique. Le pourrissement ("morfinizzazione") nous a peu réussi, la politique périphérique⁷²⁸ d'accords avec les chefs a échoué et je ne la crois plus possible. Reste l'accord avec la France et avec l'Angleterre; c'est à dire donner une substance concrète et positive à l'accord tripartite de 1925. Avec une France non hostile et qui n'attiserait pas le feu, l'Empereur finira par se sentir isolé et les menées nationalistes n'auront pas de conséquences délétères. En outre, si l'on retire à Hailé Selassié l'appui européen, il perdra la face devant les "Ras" qu'il est parvenu à placer sous sa sujétion, et ceux-ci regagneront leur puissance passée, faisant oeuvre de désagrégation à notre avantage [...]. Je crois qu'une décision doit être prise au plus vite, pour ne pas perdre de terrain.»⁷²⁹

⁷²⁷R. De Felice, *Mussolini Il Duce: gli anni del consenso*, op. cit., p. 417.

⁷²⁸La politique périphérique, développée à partir de 1930, désignait les rapports établis par le gouvernement italien avec les chefs (Ras) hostiles au Négus dans les régions aux frontières de l'Erythrée et de la Somalie. Elle visait à entretenir un état d'insurrection endémique interdisant le renforcement du pouvoir central tout en évitant une aggravation trop visible des relations entre Rome et Addis Abeba.

⁷²⁹ACS, De Bono, *Diario*, p. 38, également cité dans G. Bianchi, *Rivelazioni sul conflitto italo-etiopeico*, Milano, 1961, p. 131.

Sur le moment, Mussolini n'avait pas semblé tenir grand compte du rapport, se limitant à remercier l'auteur et à observer de manière anodine :

*«Tes considérations d'ordre politico-militaire méritent la plus grande attention. Je suis heureux de constater que dans l'ensemble, l'Erythrée va elle aussi de l'avant.»*⁷³⁰

Mais, après juillet 1932, entré dans l'atmosphère de sa nouvelle politique, Mussolini s'empresse de charger De Bono de préparer un plan pour une action éventuelle en Ethiopie. En décembre, le plan est prêt et De Bono le porte au Duce. A la date du 15 décembre, il note dans son journal :

*«Je lui ai porté le projet pour une action éventuelle en Abyssinie. Il lui a plu. Je commanderai le cas échéant [...]. Ce devrait être pour 1935, mais je crains qu'il n'ait pas très bien calculé les dépenses et les conséquences.»*⁷³¹

Les conclusions tirées par De Felice sont éclairantes : la coïncidence des dates et le renvoi de l'intervention à 1935 démontrent que le pacte à Quatre et l'Empire sont indissociables dans l'esprit de Mussolini. L'extension des colonies d'Erythrée et de Somalie (longtemps il ne s'est agi que de cela et non d'une occupation complète de l'Ethiopie) n'est pas encore conçue comme une opération montée "envers et contre tous" comme elle finira par le devenir, mais au contraire comme une entreprise devant s'inscrire dans un cadre pacifique, au moins en ce qui concerne les grandes puissances européennes. De fait, toute la documentation disponible indique que Mussolini ne décide de passer à l'action en Ethiopie qu'en février 1934, c'est-à-dire une fois que le pacte à Quatre et la Conférence du désarmement ont définitivement échoué.

2) Les réactions allemande et britannique au pacte

La première difficulté est d'attirer l'Allemagne dans le pacte. Mussolini souhaite connaître le sentiment de Berlin avant de donner suite à son initiative. Cerruti présente

⁷³⁰G. Bianchi, *Rivelazioni sul conflitto italo-etioptico*, op. cit., p. 12.

⁷³¹ACS De Bono, *Diario*, p. 38.

le projet à Von Neurath le 14 mars. Le lendemain, le gouvernement allemand fait connaître son acceptation prudente. Le pacte provoque des divergences de vues entre le "Bureau Ribbentrop" (créé le 1er avril) et la *Wilhelmstrasse* que Mussolini ne manquera pas d'exploiter au cours des négociations⁷³². En *Real-Politiker* Hitler est favorable à l'adhésion. Il voit là le moyen de se rapprocher de Mussolini et de contrebalancer les conséquences négatives du différend sur l'Autriche. Von Neurath et Bülow trouvent la proposition italienne pleine de danger : l'Allemagne ne veut pas être tenue en bride, notamment en matière d'armement. Or le projet initial du Duce comporte des inconvénients. Il prévoit d'imposer une trêve politique de 10 ans et un contrôle difficilement compatible avec la liberté pour l'Allemagne de réarmer à son gré⁷³³. L'ambassadeur d'Allemagne à Moscou appréhende pour sa part les conséquences de l'exclusion de l'Union soviétique du pacte. L'Allemagne perdrait la liberté de manoeuvre qui lui permettait d'entretenir des liens particuliers avec cette puissance.

Au départ, le projet est bien accueilli par la Grande-Bretagne. Mussolini le présente officiellement à Mac Donald et à John Simon lors de la visite officielle que ceux-ci effectuent à Rome les 18 et 19 mars. Les ministres britanniques se montrent surtout préoccupés par les réactions éventuelles du gouvernement français. D'où une série de modifications au texte initial destinées à le rendre plus acceptable par Paris, que Mussolini acceptera d'ailleurs sans sourciller⁷³⁴. La halte "ad referendum" que les ministres anglais font sur le chemin du retour à Paris le 21 mars démontre un réel souci de convaincre. En matière de révision, ils confirment que leur intention n'est pas de laisser se constituer un Directoire des Grands mais de renforcer les procédures de la SDN devenues inopérantes. Mac Donald se dit convaincu que tôt ou tard une

⁷³²G. Giordano, *Il Patto a Quattro nella politica estera di Mussolini...*, op. cit., p. 26-29; Jens Petersen, *Hitler e Mussolini, la difficile alleanza*, Rome, Laterza, 1975, p. 143-144.

⁷³³DGFP, C, I, doc. 84 (88 et 95), aide-mémoire pour l'ambassadeur d'Italie, Berlin, 15 mars 1933 ainsi que DDI, S. VII, vol. 13, doc 229, Cerruti à Mussolini, Berlin, 18 mars 1933. Von Neurath observait que l'art. III liait les mains à l'Allemagne. La durée de la convention sur le désarmement en discussion à Genève était de 5 ans. A l'échéance était prévue une nouvelle conférence à laquelle l'Allemagne avait l'intention de déclarer «*ou vous désarmer, ou je réarme*», dénoncer l'accord et reprendre sa liberté d'action. L'art. III, en soumettant le droit de l'Allemagne à réarmer au consentement des autres puissances, aurait conféré à la France un véritable droit de veto sur le réarmement allemand y compris dans le cas où, l'on n'aurait pas abouti à une nouvelle convention à l'échéance de la première période.

⁷³⁴DBFP, S. II, vol. 5, doc. 44, ann 4 et 5, *note of a conversation held at the Palazzo Venezia on March 18-19, 1933* et DDF, S. I, t. 3, doc. 12. De Jouvenel à Paul-Boncour, 20 mars 1933. Les modifications demandées portaient sur l'introduction d'une référence à l'intangibilité des traités (art. II), aux efforts que les Quatre s'engageaient à consentir pour faire aboutir la Conférence du désarmement, et sur la réinsertion des petits Etats dans les délibérations.

modification des traités sera nécessaire. Ne serait-il pas préférable que celle-ci intervînt dans le cadre de la SDN plutôt que de pousser Hitler à quelque action aventureuse? Le moment n'est-il pas venu de «*remettre en ordre le mécanisme de révision*»?⁷³⁵ En matière de désarmement Mac Donald pense que Mussolini ne souhaite pas le réarmement de l'Allemagne. Il craint, comme ses interlocuteurs, de voir l'Allemagne annoncer qu'elle réarme sans demander l'agrément de quiconque. Le mérite essentiel de la proposition italienne tient dans le fait que si les quatre puissances membres permanents du Conseil de la SDN parvenaient à se mettre d'accord, des questions comme la révision et le désarmement ne seraient pas laissées à la décision unilatérale des dictateurs fascistes⁷³⁶. Daladier et Paul-Boncour ne se laissent cependant pas émouvoir. Les objections françaises sont résumées dans une note que le ministre des Affaires étrangères adresse aux représentants diplomatiques des principales capitales européennes :

*«En ce qui concerne les deux problèmes spécialement visés par M. Mussolini, la révision des traités et le désarmement, nous avons nettement fait ressortir les grands dangers qu'il y avait à encourager les recours à l'article 19 (sur la révision) du pacte avant que la procédure de son application ait pu être fixée comme à ouvrir, aux Etats dont les armements sont limités par les traités, la perspective de réaliser l'égalité des droits, non par la réduction des armements des autres Etats, mais par augmentation de leurs propres armements.»*⁷³⁷

En fait, le gouvernement français se méfie des intentions “révisionnistes” que pourrait cacher le pacte Mussolini.

Les Anglais précisent leur position le 31 mars dans un contre-projet qui, sous l'influence des objections des dirigeants français et des réticences du *Foreign Office* se démarque des concessions faites par Simon et Mac Donald à Rome. Par la suppression du paragraphe 2 de l'article 1 il écarte toute allusion à un "Directoire" et fait dépendre, à l'article 2 la révision de la participation des Etats intéressés; l'article 3

⁷³⁵DBFP, S. I, vol. 4, doc. 46, *Record of conversations at the British Embassy on March 21, 1933*, Paris.

⁷³⁶*Ibid.*

⁷³⁷DDF, S. I, t. 3, doc. 35, Paul-Boncour aux représentants diplomatiques en postes dans les principales capitales européennes, 24 mars 1933.

remanié lie l'égalité des droits en matière d'armements à la reconnaissance du plan Mac Donald du 16 mars 1933. La mention d'une collaboration des Quatre dans les "questions coloniales" disparaît de l'article 4⁷³⁸.

3) Les réactions françaises au pacte

C'est le 18 mars que le projet italien est remis officiellement à Jouvenel. Le gouvernement français est immédiatement convaincu de son importance. Le problème se pose de savoir qui du président du Conseil Daladier ou de son ministre des Affaires étrangères a été d'emblée le plus favorable. Dans ses papiers, Daladier affirme que Paul-Boncour était en net retrait par rapport à lui-même et à Jouvenel. Il signale que le ministre était très sensible aux critiques d'Herriot et à la «*campagne des partisans aveugles de la Société des Nations*»⁷³⁹. Il est sûr que Paul-Boncour accorde beaucoup d'importance au rapport de forces qui s'établit dans la classe politique, et au parti radical en particulier, entre les partisans inconditionnels du pacte, Caillaux, Anatole de Monzie, et les adversaires irréconciliables au nombre desquels figure Edouard Herriot. La correspondance Roche-Jouvenel mise à jour par Elisabeth du Réau est révélatrice à cet égard: le 27 mars, Emile Roche dépeint ainsi les influences contradictoires qui s'exercent sur le ministre des Affaires étrangères :

«De la conversation que je viens d'avoir avec Paul-Boncour, il ressort que celui-ci, complètement d'accord avec le président Caillaux quant à la nécessité de ne pas dire non aux offres de Mussolini, hésite cependant à dire le 'oui' qui ouvrirait les négociations parce qu'il sent son président peu enclin à le soutenir. Je lui ai expliqué que ce serait une grave erreur que de compter sur quoi que ce soit comme soutien de la part de ce dernier, qui est placé dans cette situation délicate d'avoir un de ses égaux politiques, en l'espèce Herriot, hostile au directoire des quatre dans le temps où Caillaux y est favorable. [Roche commente: «C'est d'eux que

⁷³⁸DBFP, S. II, vol. 5, doc. 66, *Letter from the Prime Minister to Signor Mussolini*, 31 mars 1933.

⁷³⁹M. Vaisse, "La mission de de Jouvenel à Rome, janvier-juillet 1933", in *Francia e Italia*, art. cit. p. 85-99.

dépendait un vote favorable aux deux assemblées.»] On peut conclure de cela que Daladier ne prendra à aucun moment position.»⁷⁴⁰

Pourtant Paul-Boncour est intéressé par l'aspect politique du projet. L'essentiel est pour lui de séparer l'Italie de l'Allemagne. Présentant le 29 mars la position du gouvernement devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre, il déclare:

«Sans doute ne laisserons nous pas se constituer ce directoire dont on a lancé le mot avec imprudence ou avec intention. Mais si l'on pouvait assurer une collaboration de nature loyale, je dis que je préfère à tout prendre, au lieu de laisser l'Allemagne et l'Italie discuter dans la cave de la maison les moyens de faire sauter celle-ci, les faire venir dans la salle à manger et discuter avec elles.»⁷⁴¹

Paul-Boncour subit la pression de l'Ambassadeur à Rome qui se fait, à partir du 20 mars, l'avocat inconditionnel du projet italien, C'est surtout par téléphone, selon Quaroni - qui intercepte les communications - que Jouvenel attaque le plus fort son ministre dont il surestime le préjugé favorable en faveur du pacte. Paul-Boncour ne méconnaît pas en effet le danger que représentent certaines des dispositions du projet. Petit à petit il se ralliera au point de vue de ses bureaux ministériels et deviendra de plus en plus intransigeant au fur et à mesure des concessions faites par Mussolini. D'abord réservé, Daladier défend dès le 6 avril au Palais Bourbon le projet romain revu par la diplomatie française. Pour le président du Conseil, le véritable intérêt de la négociation est de maintenir l'Allemagne à la conférence de Genève et au sein de la SDN. Daladier est depuis de longues années convaincu des effets néfastes de toute politique d'exclusion. Tout ce qui permettra l'intégration de l'Allemagne dans un système multilatéral ou international, fût-il imparfait, vaut mieux qu'un ostracisme sans illusion. Selon la formule d'Emile Roche, *«le Pacte à Quatre, si on le comprend bien, est un pacte à trois pour tenir l'Allemagne.»⁷⁴²* Le président du Conseil s'intéresse donc de très près à la poursuite des négociations et paraît soucieux de voir

⁷⁴⁰AN, Archives Emile Roche, lettre d'Emile Roche à H. de Jouvenel, 27 mars 1933, cit. dans E. du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France*, thèse cit., p. 262-263.

⁷⁴¹Archives de la Chambre des députés. Paris, XV^e législature 2.1.

⁷⁴²E. du Réau, *Edouard Daladier, 1884-1970*, Paris, Fayard, 1993, p. 110.

aboutir cette stratégie d'intégration de l'Allemagne. Mais il préfère laisser au Quai d'Orsay le soin de l'adapter au goût français, c'est-à-dire de l'édulcorer⁷⁴³.

En effet, au Quai d'Orsay et à la Chambre, des divergences apparaissent. Au Parlement, communistes et socialistes (Léon Blum, Gaston Berger, Maurice Thorez, Gabriel Péri) font entendre leurs critiques rejoignant en cela certains députés de droite (Ybarnegaray, Franklin-Bouillon, Louis Marin). Le 30 mai, Ybarnegaray exprime sa méfiance. *«Je crois néfastes tous ces pactes troubles, ces motions d'équivoque, ces règlements d'avance qui ne règlent rien.»*⁷⁴⁴ La commission des Affaires étrangères de la Chambre se prononce nettement contre le pacte. Son président, Edouard Herriot, résume ses conclusions :

*«Le projet de Pacte de Rome est chargé de difficultés et contient plus d'ambiguïtés que le long et explicite plan anglais [...] qui veut confier la direction de la SDN à quelques puissances directrices.»*⁷⁴⁵

Déçu par le manque d'écho de son discours du 5 novembre en Italie, Herriot déclare alors à qui veut l'entendre que le projet est susceptible de précipiter l'Europe dans la guerre. Il contribue à répandre le syllogisme: pacte à Quatre égal révision, or révision égal guerre, donc pacte à Quatre égal guerre⁷⁴⁶.

Au Sénat, Caillaux se montre au contraire très actif en faveur du projet. Il n'hésite pas à déclarer à Paul-Boncour :

*«Dites à votre gouvernement que s'il ne (le) fait pas, je le 'fous' par terre.»*⁷⁴⁷

Au Quai d'Orsay, on est dans l'embarras. La direction politique reste vigilante. Le secrétaire général est réservé à l'égard de toute politique de collaboration active avec l'Italie de Mussolini. C'est que le projet italien constitue un véritable défi pour la diplomatie française. D'une part il est impossible de rejeter dans son principe la proposition italienne *«sous peine d'assumer la responsabilité apparente de faire échec à une tentative de sauvegarde et de consolidation de la paix européenne (et de*

⁷⁴³J. B. Duroselle, *La décadence, op. cit.*, p. 73.

⁷⁴⁴In *J.O.*, Débats de la Chambre 1933, t. 1, 30 mai 1933.

⁷⁴⁵Archives de la Chambre des députés. XVe législature, dossier 2.1., procès-verbal de la réunion de la commission des Affaires étrangères, 16 mai 1933.

⁷⁴⁶M. Vaisse, "La mission de de Jouvenel à Rome, ...", art.cit. p. 85 à 99.

⁷⁴⁷E. du Réau, *Edouard Daladier, op. cit.*, p. 111.

justifier l'Italie, comme elle menace de la faire, à se rejeter dans la politique antagoniste du bloc germano-italien.» D'autre part *«la proposition est inacceptable 'en ses termes actuels'»*⁷⁴⁸ Le projet va en effet à l'encontre de tous les principes de la politique extérieure française: attachement à la SDN et à l'égalité de toutes les puissances, maintien du statu quo européen, priorité de la sécurité sur le désarmement⁷⁴⁹. Très rapidement, le Quai d'Orsay va ébaucher un contre-projet destiné à infléchir le texte afin *«de remplacer la collaboration nouvelle dans le cadre des procédures du pacte de Société des Nations»* et d'en *«évacuer toutes les dispositions à caractère révisionniste.»*⁷⁵⁰ René Massigli élabore les premières notes destinées à préparer une contre-offensive derrière un habillage diplomatique qui salue avec intérêt la proposition de Rome⁷⁵¹. Soucieux de maintenir des garanties pour la sécurité française et de rappeler l'attachement de la France aux pactes en vigueur, le chef du service français de la SDN met l'accent sur les lacunes et ambiguïtés du texte italien. Il souligne trois lacunes: l'omission de toute référence au pacte de la SDN, le caractère de directoire à quatre (collaboration fermée hors du cadre de la SDN) et surtout la référence exclusive à deux ordres de questions : révision des traités, égalité des droits en matière d'armements. Le contre-projet français doit au contraire replacer le nouveau pacte dans le cadre des traités antérieurs et préciser la nature de la collaboration envisagée entre les puissances dans le cadre de la SDN. Cette collaboration doit permettre de préserver la paix et se préoccuper de l'application des articles essentiels du pacte (notamment les articles 11, 12 et 15)⁷⁵². L'article 19 (sur la révision) pouvant être abordé dans l'esprit du pacte mais sans aucun traitement de faveur.

Le 11 avril, le contre-projet français est présenté à Rome, Londres et Berlin. Il contient un long préambule qui replace la collaboration des quatre puissances dans le cadre du Covenant, de Locarno et du Pacte Briand-Kellogg. Toute mention du "Directoire" imposant ses décisions aux pays tiers disparaît de l'article 1. L'article 2 omet toute référence explicite à la révision des traités mais mentionne les articles 10 (intégrité territoriale), 16 (sanctions contre l'agresseur) et 19 (révision) comme

⁷⁴⁸DDF S.I., t. 3, doc. 7, "Note du Département", rédigée par le secrétariat général à l'intention du Ministre, Paul-Boncour, 18 mars 1933.

⁷⁴⁹M Vaïsse, "La mission de de Jouvenel à Rome" in *Italia è Francia, 1936-1940, op. cit.*, p. 85-99.

⁷⁵⁰DDF, S. I, t. 3, doc. 48, "Note du Département", 25 mars 1933.

⁷⁵¹*Ibid.*

⁷⁵²Ces articles précisaient grâce à quelle action seraient conjurées par les organismes de la Société des Nations les menaces de guerre.

méthodes et procédures indissociables pouvant permettre la mise en oeuvre éventuelle du principe de révision. Quant au désarmement, l'article 3 inclut l'engagement de l'Allemagne à reconnaître le caractère graduel de la réalisation de l'égalité des droits, dans un régime comportant la sécurité pour toutes les nations. Ce même article propose bien à la conférence du désarmement d'élaborer dans les meilleurs délais une convention pour la limitation des armements sur la base du «récent projet britannique», mais ne prévoyant rien dans le cas où cette dernière n'aboutirait pas il revient à retirer toute portée pratique au principe d'égalité des droits⁷⁵³.

Le haut commandement suit de près l'élaboration du contre-projet français. Le 6 avril, au cours du grand débat de politique étrangère à la Chambre, Edouard Daladier défend avec vigueur le projet du pacte à Quatre, revu par la diplomatie française. Le lieutenant-colonel de Lattre commente :

«Ce soir à 18 heures, long entretien avec Edouard Pfeiffer (attaché au Cabinet d'Edouard Daladier). L'entretien du président du Conseil paraît très épanoui à la suite du beau succès remporté hier soir à la Chambre. Il faut reconnaître que, depuis le retour de Rome de M. Mac Donald, le projet Mussolini a été vidé de sa substance. Le mémorandum français ne présente donc aucun danger [...]. Il (Mussolini) nous tendait le double piège de nous entraîner dans une acceptation aveugle ou dans un refus lourd de conséquences. M. Daladier, prudemment, méthodiquement, avec un mélange extrêmement habile de rudesse et de fine douceur a échappé au double danger et sa réponse est un agrément de principe très courtois et apparemment conciliant à un projet qui a perdu tout caractère subversif.»⁷⁵⁴

Les dispositions du pacte recevront donc l'aval du haut commandement dans la mesure où se trouveront respectées les exigences françaises en matière de sécurité. Or Weygand lui-même constate une évolution positive au sein du gouvernement depuis février 1933 : le président du Conseil suit le dossier du projet romain de très près, il

⁷⁵³Texte dans DBFP, S. II, vol. 5, doc. 76 "Projet de pacte d'entente et de collaboration" (en français), 11 avril 1933. Voir aussi G. Giordano, *Il Patto a Quattro nella politica estera di Mussolini*, Forni ed. 1976, p. 68-69.

⁷⁵⁴Archives Jean de Lattre C.2531b. cit. dans Elisabeth du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France*, thèse cit. p. 270.

souhaite l'exploiter et paraît vouloir contrôler l'action de Jouvenel⁷⁵⁵. Dans ces conditions, de Lattre peut souligner le 23 mai, après deux mois de négociations les avantages escomptés de la signature du pacte à Quatre :

«1) une détente dans les rapports franco-italiens opportune à un moment où la diplomatie allemande prodigue ses efforts pour resserrer ses liens avec l'Italie;

*2) La possibilité d'avoir aussitôt à Genève et en particulier à l'égard des Anglo-Saxons une attitude plus ferme et moins diplomatiquement conciliante.»*⁷⁵⁶

4) Les aléas d'une négociation (avril-juin 1933)

La négociation sera longue et complexe. On se bornera à en rappeler les moments essentiels et l'issue sans en retracer les péripéties.

Pendant deux mois, on va assister à une sorte de mouvement pendulaire entre le projet italien qui mécontente les alliés de la France et le projet français qui mécontente l'Allemagne. Du côté français la même oscillation se décèle chez Paul-Boncour, soit qu'il suive Léger et les services du Quai d'Orsay, très réservés à l'égard du pacte, soit qu'il rallie Jouvenel, lequel est prêt à toutes les concessions pour que le pacte à Quatre et le rapprochement franco-italien aboutissent.

L'interrogation posée par J.B. Duroselle dans *La Décadence* prend ici tout son sens :

*«Imaginons que la France ait eu alors un gouvernement stable et sûr de lui-même, peut-être était-ce le moment de réviser une politique fondée sur des alliances peu efficaces avec des pays faibles et de fonder sa sécurité sur une entente des grandes puissances, seule capable de contenir l'Allemagne.»*⁷⁵⁷

De Jouvenel a bien vu ce problème. Il l'expose avec passion dans un très beau télégramme du 25 mars. Nous en citerons un passage :

⁷⁵⁵SHAT, fonds privé Weygand 1K. 130, d. 15 et 1N33, procès-verbal réunions du Conseil supérieur de défense, 15 mai 1933.

⁷⁵⁶Texte reproduit dans les "Ecrits" du maréchal de Lattre, *Ne pas subir*, p. 89-90.

⁷⁵⁷J.B. Duroselle, *La Décadence*, op. cit. p. 74.

«Quand la France porte seule la charge de quatre nations dont deux avaient depuis longtemps disparu de la carte et dont les deux autres ont triplé leur territoire et leur population, qu'elle peut mettre l'existence de ces quatre nations aujourd'hui menacées sous la garantie des quatre grandes puissances occidentales, est-ce que son intérêt à elle, seule garante de la paix entre l'Allemagne et la Pologne, entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, est-ce que l'intérêt de ces quatre alliés en péril n'est pas de rechercher la conclusion d'un tel contrat d'assurance, dut-elle être payée de quelques concessions locales? [...] Je crains que nous ne laissions perdre encore une fois l'occasion de ce rapprochement avec l'Italie, qui m'avait paru pourtant être, sans quoi je ne serais pas ici, une des directions essentielles de votre politique extérieure et que par surcroît, après avoir jeté l'Italie dans les bras de l'Allemagne, nous n'éloignons de nous l'Angleterre. Il paraît que nous redoutons d'être isolés dans le groupe des Quatre [...]. Comment ne pas voir que nous serons bien plus isolés si nous demeurons au dehors?»⁷⁵⁸

Les difficultés de la France proviennent en effet de la Pologne et de la Petite Entente. Les "accords Mac Donald-Mussolini" éveillent les susceptibilités ou provoquent l'indignation à Varsovie, Prague et Bucarest.

Benès déclare à Jean Paul-Boncour, neveu et collaborateur du ministre que ce projet de "Directoire" ayant pour but de disposer des droits des tiers est "parfaitement ridicule" et que la Petite Entente a décidé "une résistance ouverte contre lui"⁷⁵⁹. De même le ministre roumain Titulescu et le président turc Mustapha Kemal⁷⁶⁰. Le plus sévère est le ministre des Affaires étrangères polonais Joseph Beck, furieux que la Pologne ne soit pas comptée parmi les grandes puissances et très hostile à toute révision. Beck menace même de retirer la Pologne de la SDN et de se rapprocher de l'Allemagne⁷⁶¹. Alexis Léger est un grand ami et admirateur du tchécoslovaque Benès. Léger a-t-il freiné l'aboutissement du pacte à Quatre? Paul-Boncour évoque le bruit

⁷⁵⁸DDF, S.I., t. 3, doc. 44, De Jouvenel à Paul-Boncour, 25 mars 1933.

⁷⁵⁹DDF, S. I, t. 3, doc. 48, note de la délégation française à la Conférence du désarmement, 25 mars 1933.

⁷⁶⁰DDF, S. I, t. 3, doc. 55 et 62.

⁷⁶¹DDF, S. I, t. 3, doc. 84, Laroche (ambassadeur de France à Varsovie) à Paul-Boncour, 4 avril 1933.

qui courait selon lequel Léger était animé de "phobie" à l'égard de l'Italie, et il dément ce bruit : *«L'esprit de Léger, souple à l'excès, était bien incapable d'une phobie quelconque⁷⁶².»* L'argument n'est pas entièrement convainquant. Paul-Boncour, pris entre deux feux, ne voit qu'une solution le compromis : *«poursuivre l'aménagement, avec le ferme dessein d'en sauvegarder l'utile et d'en écarter les dangers⁷⁶³.»* A ses yeux, *«le pacte n'a de valeur que s'il amène un rapprochement entre la France et l'Italie et une détente entre l'Italie et la Petite Entente, et celui-là ne peut aller sans celle-ci.»⁷⁶⁴* Ses relations avec Jouvenel prennent de plus en plus un ton aigre doux. Jouvenel n'en poursuit pas moins ses efforts. Il souligne le rôle de médiateur assumé par Mussolini : n'est-il pas significatif que le Duce ait abandonné son projet initial au profit de la version française du 11 avril, prise comme base de discussion?

«Les Italiens - écrit-il le 25 avril - n'ont pas de contre-projet. Plutôt que d'arrêter eux-mêmes un nouveau texte, ils préfèrent négocier d'une part avec nous et avec l'Angleterre, d'autre part avec l'Allemagne celui qu'ils présenteraient et serait ainsi assuré de l'assentiment général. Non seulement M. Mussolini a accepté l'ensemble du texte français, mais il a insisté auprès de Von Papen et de l'ambassadeur d'Allemagne (Von Hassell) pour qu'ils l'adoptent également et y insèrent leurs amendements⁷⁶⁵.»

Entre la fin du mois d'avril et la mi-mai, le texte passe à travers une série de remaniements sur la base du mémorandum français. Les négociations achoppent sur son article 3, lequel exige en contrepartie de la "valeur effective" à conférer à l'égalité des droits, l'engagement de l'Allemagne à réaliser celle-ci "par étapes" et après des accords à signer avec les parties contractantes. Le gouvernement allemand s'oppose obstinément à cette formulation, se déclarant seulement disposé à conclure un accord sur la réalisation de l'égalité des droits prenant pour base le projet britannique de convention du désarmement, l'Allemagne retrouvant son entière liberté d'action à l'échéance de ladite convention.

⁷⁶²J. Paul-Boncour, *Entre deux-guerres*, t. II, *op. cit.*, p. 339.

⁷⁶³DDF, S. I, T. 3, doc. 62, Paul-Boncour à de Jouvenel, 29 mars 1933.

⁷⁶⁴ADMAE, papiers de Jouvenel, Italie, pacte à Quatre, p. 369, Paul-Boncour à de Jouvenel, 27 mai 1933.

⁷⁶⁵ADMAE, papiers de Jouvenel, Italie, pacte à Quatre, p. 234, de Jouvenel à Paul-Boncour, 25 avril 1933.

Il ne fait aucun doute, à en croire Jouvenel, que cette volonté affichée de l'Allemagne de refuser tout engagement qui lui lierait les mains pour plus de cinq ans en matière d'armements a rapproché l'Italie de la France au cours de la négociation et accusé les différences de conception et d'intérêts entre Hitler et Mussolini :

«L'Italie n'a pas plus envie que nous de voir l'Allemagne réarmer. De là sa recherche d'une formule établissant un contrôle de la France, de l'Angleterre et de l'Italie sur le réarmement allemand, obligeant l'Allemagne à faire part de ses projets aux trois autres nations non pas pendant les cinq ans de la convention (prévu dans le projet Mac Donald) mais pendant les dix ans prévus pour la durée du Pacte.»

Et Jouvenel conclut : *«Faire ici l'accord de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, c'est préparer le renversement que nous recherchons de la position italienne en Europe.»*⁷⁶⁶

De fait, désireux d'aboutir à tout prix, Mussolini offre tout au long des pourparlers ses bons offices, s'efforçant de concilier les points de vues, même au prix d'une profonde édulcoration du projet primitif. Il concentre son action sur Berlin. Pour surmonter l'opposition intransigeante de la *Wilhelmstrasse*, il s'adresse directement à Hitler. Il peut faire fonds sur l'isolement diplomatique dans lequel se trouve l'Allemagne, les mesures antisémites, les manquements au traité de Versailles provoquant la désaffection des amis de l'Allemagne et une attitude moins conciliante de la part des Britanniques. Le Duce écrit le 13 mars à Cerruti de déclarer au chancelier qu'il est de l'intérêt de l'Allemagne d'accélérer la conclusion du pacte à Quatre. Pour le moment, *«un accord signé avec la participation de l'Allemagne est plus important que le contenu de cet accord.»*⁷⁶⁷ Mussolini rappelle qu'en formulant son projet, il a particulièrement tenu compte des intérêts de l'Allemagne en réinsérant celle-ci dans la discussion portant sur la révision des traités et en proposant de donner une portée effective à l'égalité des droits. Pour ces raisons, il avait escompté l'appui du gouvernement de Berlin. Or il constate avec regret que celui-ci complique la situation en avançant de nouvelles propositions notamment pour l'article sur le désarmement.

⁷⁶⁶*Ibid.*

⁷⁶⁷In P. Aloisi, *Journal, op. cit.* p. 111.

Pour le Duce, vouloir fixer, dès le pacte à Quatre, un programme concret de réarmement serait une manière de procéder improductive, car elle ne permettrait sans doute pas de répondre aux aspirations allemandes alors que lors des discussions qui suivraient inévitablement la conclusion du pacte, la pression constante exercée par l'Allemagne pourrait permettre d'aboutir à des solutions satisfaisantes comme l'enseignait l'expérience de la négociation sur les réparations. Cela si l'on suivait la voie des accords entre puissances, car *«si l'Allemagne entendait au contraire suivre la voie du réarmement, sans tenir compte des traités et sans accords avec les autres, alors il faudrait réexaminer la question d'un tout autre point de vue.»* Mussolini révèle ainsi à la fois le caractère tactique du pacte et les limites dans lesquelles il entend confiner le réarmement allemand⁷⁶⁸.

A la suite d'ultimes négociations les 19, 20 et 21 mai entre Mussolini, Goering - venu à Rome pour parler du pacte et de la question autrichienne - Jouvenel et Graham, l'accord se fait le 30 mai sur la base du projet français. L'article concernant la révision reprend la formulation française :

*«En ce qui concerne le Pacte de la SDN et notamment ses articles 10, 16, 19, les Hautes Parties contractantes décident d'examiner entre elles, et sous réserve des décisions qui ne peuvent être prises que par les organes réguliers de la SDN, toute proposition relative aux méthodes et procédures propres à assurer l'application de ces articles.»*⁷⁶⁹

La rédaction de l'article 3 sur le désarmement est vague à souhait. Le texte rappelle la déclaration du 11 décembre 1932 et affirme simplement que *«les parties se concerteront sur les modalités à appliquer pour donner une valeur pratique [...] et par étapes [...] au principe de l'égalité des droits.»*⁷⁷⁰

Par rapport au projet italien, le texte est profondément modifié: les premier et quatrième points n'existent plus du tout, les deuxième et troisième points sont vidés de toute substance. L'insistance du gouvernement français à dépouiller le texte du pacte à Quatre de tout ce qu'il pouvait avoir de dangereux, et en fait, à imposer son propre

⁷⁶⁸DDI, S. VII, vol. 13, doc. 586, Mussolini à Cerruti, 13 mai 1933.

⁷⁶⁹Le texte du 30 mai figure dans DDF, S. I, t. 3, doc. 330 (p. 591-595) de Jouvenel à Paul-Boncour, 30 mai 1933.

⁷⁷⁰*Ibid.*

texte, finit par indisposer ses partenaires. L'Allemagne d'abord, qui hésite à parapher un tel texte, l'Angleterre qui a fait d'importantes concessions (en particulier la mention de l'article 16), l'Italie enfin qui a joué le rôle ingrat de chercher des solutions de compromis. Pourtant Mussolini adjure Hitler de ne pas commettre *«l'erreur politique et psychologique de retarder encore sa signature [...] un rejet du pacte ferait le jeu de l'état-major français et des éléments qui désirent une guerre préventive.»* Le Duce explique à Cerruti que l'Allemagne ne peut se bercer de l'illusion de pouvoir réarmer librement en cas de renvoi de la Conférence du désarmement ou d'échec du pacte à Quatre :

*«Ce serait là une erreur de prévision qui pourrait avoir les conséquences les plus dramatiques pour l'Allemagne car Hitler doit se convaincre que la France et la Pologne empêcheront ce réarmement par tous les moyens et qu'elles trouveront dans le monde, parmi les ennemis du national-socialisme des soutiens et des sympathies.»*⁷⁷¹

Ajoutons que l'Allemagne n'aurait pu en ce cas escompter aucune aide de la part de l'Italie...

Le gouvernement anglais ayant rentré sa rancoeur et le gouvernement allemand ayant renoncé à faire valoir ses objections⁷⁷² on aboutit le 7 juin au paraphe d'un texte qui, comme le dit John Simon, est *«si anodin qu'on s'explique mal en Angleterre, les difficultés soudaines qui empêchent les grandes puissances de conclure une entente qui est surtout une manifestation de bonne volonté destinée à ranimer la confiance à la veille de la conférence économique.»*⁷⁷³ Encore la signature n'intervient-elle côté français qu'après une ultime tentative de Léger pour édulcorer une fois de plus un texte devenu insipide. Pour ménager les susceptibilités de la Petite Entente et de la Pologne, il souhaite assortir le pacte d'une déclaration de garanties. Paul-Boncour exige le 31 mai de remanier la rédaction de l'article 3, ou de le supprimer en le

⁷⁷¹DDI, S. VII, vol. 13, doc. 729, Mussolini à Cerruti, 29 juin 1933.

⁷⁷²J. Peterson, *Hitler e Mussolini: la difficile alleanza*, op. cit. p. 162. C'est Blomberg qui eut raison des dernières hésitations de Hitler en arguant du fait que la signature n'impliquait aucun engagement, alors que le pacte assurerait à l'Allemagne le répit nécessaire à la construction de son aviation et de son armée.

⁷⁷³DDF. S. I, t. 3, doc. 354, Corbin (ambassadeur à Londres) à Paul-Boncour, 3 juin 1933.

remplaçant par une simple déclaration, ce que Jouvenel obtient à contrecœur et plein d'amertume⁷⁷⁴.

En dépit des paroles aimables que Mussolini prononce à l'égard de la France, le 7 juin⁷⁷⁵ au Sénat italien, le pacte est devenu un "chiffon de papier" sur lequel plus personne ne nourrit d'illusions. Lorsqu'il est officiellement signé le 15 juillet, le pacte est déjà dépassé par les événements. Sans doute est-il considéré sur le moment, et essentiellement pour des raisons de prestige, comme un succès par la diplomatie italienne. C'est d'ailleurs ce qui explique le peu d'empressement mis par Mussolini à défendre son projet au cours des négociations. Le contenu est pour lui moins important que la signature. Il ne s'agit pas tant d'aboutir à des résultats concrets sur les problèmes de révision et de désarmement que de préparer le terrain d'entente indispensable au règlement des problèmes européens. Le pacte permet en outre à l'Italie d'affirmer la "position spéciale", dont elle escompte qu'elle lui permettra d'aborder les questions bilatérales avec la France en de meilleures conditions⁷⁷⁶. Pour le reste, Mussolini se résout très vite à abandonner certaines des ambitions premières du pacte. Il réalise combien l'ambition de se transformer, avec la collaboration britannique peut-être, en arbitre de la situation européenne est irréaliste. La réalité consiste en l'existence de deux blocs désormais irréconciliables. Ce qui impose de changer de stratégie : il s'agit de voir jusqu'à quel point les Allemands envisagent de s'engager en Autriche d'une part, et d'autre part jusqu'à quel point le gouvernement français est disposé à se compromettre en matière coloniale. Une fois ces deux inconnues résolues, Mussolini disposerait des éléments lui permettant d'effectuer le choix de son camp ou de faire valoir, pour un certain temps encore, le "poids" de l'Italie⁷⁷⁷.

Le pacte ne sera jamais ratifié par les Chambres françaises. Paul-Boncour explique, de façon plausible, que cette ratification n'a pu intervenir simplement parce que le pacte était devenu lettre-morte après le retrait de l'Allemagne de la SDN en octobre 1933. Du point de vue français, le pacte avait été révisé de manière à renforcer la "Ligue". Il ne pouvait fonctionner hors du cadre de Genève. L'échec pourtant, ne sera patent

⁷⁷⁴J.B Duroselle, *La Décadence*, op. cit. p. 74; M. Vaïsse, *Sécurité d'abord...*, op. cit. p. 410-411; ADMAE, Papiers de Jouvenel, Italie, pacte à Quatre, p. 4-29. Communication téléphonique de Paul-Boncour à de Jouvenel, 4 juin 1933.

⁷⁷⁵ADMAE, papiers de Jouvenel, Italie, pacte à Quatre, d. 7, de Jouvenel à Paul-Boncour, 7 juin 1933.

⁷⁷⁶Cf. R. De Felice, *Mussolini Il Duce*, t. 2, op. cit., p. 465-466 et Liliana Senesi, "Recente letteratura sulla svolta politica del 1933 nella politica estera di Mussolini", in *Storia e Politica*.

⁷⁷⁷E. Di Nolfo, *Storia delle relazioni internazionali 1918-1922*, Laterza, Rome, 1994, p. 167-169.

qu'après octobre 1933. La vérité, c'est que le pacte n'a jamais constitué une question primordiale pour la France. Il avait pour but de tenir l'Allemagne en bride; il offrait surtout l'opportunité de résoudre certains problèmes spécifiques entre la France et l'Italie. Mussolini lui-même n'avait-il pas déclaré à Jouvenel : «*le pacte à Quatre, c'est le paravent du pacte à Deux.*»

L'objectif de la diplomatie française, dissocier Mussolini d'Hitler, est cependant loin d'être atteint. Certes Paul-Boncour, faute d'être parvenu à définir une ligne politique commune avec l'Italie, a, avant la signature du pacte à Quatre, obtenu des apaisements de Mussolini sur le désarmement et sur l'Europe centrale. Concernant le désarmement, les deux nouveaux principes du gouvernement français, un contrôle strict, une période probatoire, ne semblent plus rencontrer d'objections de la part de Mussolini⁷⁷⁸. Mais l'Italie maintient toujours sa position d'équidistance entre la France et l'Allemagne; à la conférence de Genève la délégation italienne dépose des amendements contraires aux thèses françaises. Quant à Jouvenel, il considère le pacte comme un début. Il a amorcé le rapprochement franco-italien. Celui-ci devra se poursuivre par des négociations financières et coloniales, par des entretiens sur le désarmement, par l'élaboration d'un programme commun de politique européenne⁷⁷⁹. «*L'Italie, dit-il, est prête à engager la négociation au moindre signe*». Le moment est venu pour lui de se faire décharger de ses fonctions pour revenir au Sénat. Il quitte Rome le 20 juillet 1933, résolument optimiste pour l'avenir. Son successeur, nommé le 20 juillet, sera le comte Charles Pineton de Chambrun.

Le général Gamelin a approuvé le pacte et il a rendu hommage à l'action de Jouvenel. Il note dans ses mémoires que l'épisode du pacte à Quatre a correspondu à "un moment d'espoir"⁷⁸⁰.

IV - DU PACTE À QUATRE À LA NOTE DU 17 AVRIL 1934 : UN RAPPROCHEMENT AVORTÉ DES THÈSES FRANÇAISE ET ITALIENNE SUR LE DÉSARMEMENT

⁷⁷⁸DDF, S. I, t. 3, doc. 112, de Jouvenel à Paul-Boncour, 11 avril 1933.

⁷⁷⁹DDF, S. I, t. 3, doc. 476, Paul-Boncour à Jouvenel, 11 juillet 1933 et J.B. Duroselle, *La Décadence*, *op. cit.* p. 75.

⁷⁸⁰Gamelin, *Servir*, t. II, cit, p. 254

Les mois qui suivent la signature du pacte à Quatre enregistrent les manifestations d'un nouvel état d'esprit qui s'affirme dans le domaine du désarmement comme dans d'autres secteurs des relations franco-italiennes.

Bien que Mussolini souhaite ménager l'Allemagne et exploiter son rôle de médiateur, son opposition à l'*Anschluss* le contraint à se rapprocher de la France lorsque la situation se détériore en Autriche pendant l'été 1933. Face aux nouvelles théories monétaires la France et l'Italie se retrouvent dans le même camp des défenseurs de l'étalon-or lors de la conférence de Londres. Le rapprochement des thèses françaises et italiennes enregistre également des progrès à Genève, sans toutefois aboutir. Sollicitée par Mussolini, la diplomatie française néglige les propositions italiennes sur le désarmement en raison de son attachement à la concertation avec le *Foreign Office* dont elle recherche l'appui, et des ouvertures allemandes en faveur de négociations directes.

A - La réponse au plan Mac Donald. L'évolution des thèses italiennes en faveur du contrôle.

L'affaire du pacte à Quatre avait détourné opportunément la diplomatie européenne des préoccupations trop immédiates concernant le désarmement. L'ajournement au 16 octobre de l'examen (en seconde lecture) du plan Mac Donald offre à la France la possibilité de mettre en avant la notion de contrôle, «dernier cran d'arrêt»⁷⁸¹ de la politique française en matière de désarmement. On se souvient en revanche que le délégué de l'Italie Soragna avait déclaré dès le 27 mars que la «*tendance sincère de son gouvernement était d'accepter le plan britannique dans son intégralité*».⁷⁸²

En fait, c'est la nouvelle tactique allemande d'acceptation du projet britannique, annoncée dans le discours de Hitler au *Reichstag* le 17 mai⁷⁸³ qui met la France au pied du mur.

⁷⁸¹M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 425.

⁷⁸²Cité dans G. Bernardi, *Il disarmo navale*, op. cit. p. 557.

⁷⁸³Massigli et François-Poncet voient dans la modération du ton du discours l'influence des conseils de Mussolini. Le changement de tactique est perçu comme un ralliement de Nadjolny à la position de la délégation italienne à Genève.

A la fin du mois de mai 1933 la position du gouvernement français est à peu près la suivante : acceptation du plan Mac Donald et abandon de la demande d'inclusion dans la future convention d'un pacte d'assistance mutuelle à deux conditions : que soit organisé un contrôle des armements et que le désarmement soit organisé par étapes. Paris accepte une limitation des matériels terrestres⁷⁸⁴ et la réduction des armées à un type uniforme (excluant l'existence de formation paramilitaires) suivant les dispositions préconisées dans la convention britannique. Mais la réduction des armements est subordonnée à l'insertion dans la convention du contrôle automatique et périodique des stocks, de la suppression et à défaut de la stricte surveillance de la fabrication et du commerce privé des armes.

Le système proposé est à double détente. La durée de la convention est de huit ans divisée en deux périodes de quatre ans. La première serait destinée à éprouver le contrôle.⁷⁸⁵ Une note du colonel Lucien précise le régime auquel l'Allemagne serait soumise :

«Pendant cette période, le contrôle en Allemagne devrait porter [...] sur le maintien de l'observation des clauses du traité de Versailles devant demeurer en vigueur (par exemple, clauses concernant la zone démilitarisée) ou ne devant être abrogées qu'à l'issue de la période d'épreuve ou dans des étapes ultérieures.»⁷⁸⁶

Ce n'est qu'au cours de la seconde période que commencerait le désarmement proprement dit, avec la destruction des armements en excédent des bénéficiaires du traité ou leur stockage pour remise à la SDN. L'Allemagne se verrait consentir simultanément la *Gleichberechtigung* pour les catégories d'armes autorisées par la convention.⁷⁸⁷

DDF, S. I, t. 3, doc. 301, Massigli à Paul-Boncour , 20 mai 1933 et 314, Francois-Poncet à Paul-Boncour, 23 mai 1933.

⁷⁸⁴Renonciation à toute fabrication d'artillerie d'un calibre supérieur à 105 mm et à toute fabrication de chars excédent un tonnage global de 3000 t. Rien n'est cependant prévu dans les domaines naval et aérien.

⁷⁸⁵C'est également au cours de cette période que devaient s'opérer les transformations et réductions d'effectifs.

⁷⁸⁶SHAT/7N 3559, carton 1 «Note pour le ministre», col. Lucien , 9 septembre 1933.

⁷⁸⁷M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit., p. 427 et 460 et DDF, S. I, t. 3, doc. 229, «Instructions du Conseil des ministres».

Le gouvernement français, pour ne pas s'isoler de ses alliés, feint d'accepter le plan Mac Donald en insistant sur le contrôle préalable. Mais le contrôle trouve aussi sa justification dans la situation militaire. Les experts de l'EMA signalent la transformation en cours de la *Reichswehr* et attirent l'attention sur les risques d'une attaque brusquée de l'Allemagne.⁷⁸⁸ Il ne s'agit plus de vérifier le désarmement de l'Allemagne, mais de savoir où en est son réarmement.

Daladier, très inquiet du réarmement allemand, est l'artisan du changement. Il prône une politique réaliste. C'est lui qui met en avant l'idée du contrôle contre le sentiment de Paul-Boncour, champion de l'assistance mutuelle, et sans concertation avec le pouvoir militaire, hostile au projet britannique.⁷⁸⁹ La diplomatie française semble d'abord enregistrer des progrès en particulier grâce à un ralliement partiel de l'Italie à l'idée du contrôle.

Comme l'indique Jouvenel :

*«Mussolini admet le plan Mac Donald non par bluff ou par manoeuvre, mais parce qu'il a besoin de la Grande-Bretagne et par dessus tout de dix années de paix.»*⁷⁹⁰

D'un point de vue strictement militaire, les avantages et désavantages que la convention britannique peut comporter pour l'Italie s'annulent réciproquement. Le *stato maggiore* reproche au plan que ses calculs laissent aux Français et à leurs alliés une supériorité en effectifs (troupes d'outre-mer notamment) et en avions. En revanche la Marine italienne est intéressée par les clauses du plan qui concernent ses rapports avec la France : Sirianni estime *«qu'elles méritent examen»*.⁷⁹¹

⁷⁸⁸A la fin de l'été 1933, le général Gamelin estime que sur le plan des matériels, l'Allemagne est passée du stade du prototype à celui de la fabrication industrielle pour des unités expérimentales. Sur le plan des effectifs, il estime la *Reichswehr* à 140 000 h. Commence alors en Allemagne la fabrication de chars d'assaut et d'appareils de combat, in DBFP, S. II, vol. 5, doc. 508.

⁷⁸⁹E. du Réau, *Daladier et la sécurité de la France*, op. cit. p. 381 à 386 et M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 435.

⁷⁹⁰DDF, S. I, t. 3, doc. 313, Jouvenel à Paul-Boncour, 25 juin 1933.

⁷⁹¹Concernant la France et l'Italie, ces clauses navales étaient fondées sur le *modus vivendi* jusqu'au 31 décembre 1936, par l'identité des programmes de construction pour les navires de ligne (interdiction pour la France d'en entreprendre de nouveaux en plus du *Dunkerque* et la faculté pour l'Italie d'en construire un de même déplacement : 26.500 t) les croiseurs de ligne et les contre torpilleurs et l'interdiction de nouvelles constructions pour les autres catégories de navires (croiseurs lourds, sous-marins). Elles avaient donné lieu à de violentes critiques de la part des bureaux de la Marine. G. Bernardi, *Il disarmo navale*, op. cit. p. 355.

Sur le plan politique le rapprochement franco-italien se confirme avec l'arrivée de Charles de Chambrun au palais Farnese. Le rapprochement des thèses françaises et italiennes est saisissant en matière de désarmement : Mussolini va jusqu'à conseiller à la France de ne pas se priver de son gros matériel et encore moins de le détruire.⁷⁹² Par l'intermédiaire d'Aloisi il assure Chambrun que *«si cela devenait nécessaire, la France ne serait pas seule, nous serions à vos côtés»*.⁷⁹³ Le 5 septembre, Mussolini présente - au seul gouvernement français en un premier temps - une série de dix "suggestions" qui sont, à une seule exception près, des concessions à la position française.⁷⁹⁴ Le Chef du gouvernement italien accepte le contrôle des armements et la période d'épreuve de quatre ans qui sont d'authentiques idées françaises. Quant à l'uniformisation des effectifs, c'est une idée émise dans le "plan constructif" même si le plan Mac Donald l'a adoptée. En outre Mussolini accepte d'ajourner jusqu'en 1936 ses revendications de parité navale avec la France. La seule concession qu'il suggère à la thèse allemande se rapporte à l'octroi par étapes d'un «échantillon d'armes défensives» (notamment un nombre restreint d'avions) dont la fabrication serait sévèrement contrôlée. Il justifie cette concession par le rapport de forces qui ne serait pas sensiblement modifié : *«quand on possède un canon, le fusil de l'adversaire n'est pas dangereux»*⁷⁹⁵; ne s'agit-il pas de proportionner les quantités de matériel de l'armée allemande à l'augmentation d'effectifs qui sera la conséquence de la transformation de la *Reichswehr*? Par des considérations de prestige : l'Allemagne est une grande nation à laquelle il faut donner des satisfactions. Enfin, par une nécessité diplomatique : *«si j'étais à la place du gouvernement français je n'hésiterais pas à faire cette concession pour avoir le contrôle»*⁷⁹⁶.

⁷⁹² DDF, S. I, t. 4, doc. 113, Chambrun à Paul-Boncour, 15 août 1933; *ibid*, doc. 160, 31 août 1933.

⁷⁹³ *Ibid*, doc. 117, Chambrun à Paul-Boncour, 5 septembre 1933.

⁷⁹⁴ (1) Convention pour l'abolition de la guerre chimique et bactériologique. (2) Interdiction du bombardement aérien des populations civiles. (3) Engagement de procéder à une réduction des armes offensives après une période d'épreuve de quatre ans. (4) Engagement de ne pas dépasser le niveau actuel des armements terrestres et aériens et des dépenses. (5) Réduction et uniformisation des effectifs terrestres selon le plan Mac Donald. (6) Concession aux puissances désarmées d'une quote-part des armes défensives réalisées par étapes et accords successifs. (7) Problème naval repris à l'échéance du traité de Washington. (8) Institution et fonctionnement d'une Commission permanente du désarmement d'après le plan Mac Donald. (9) Contrôle périodique, permanent ou automatique. (10) Réunion de la Conférence le 1er janvier 1938 pour fixer les modalités de la deuxième période; in ADMAE/SDN, vol. 881, dossiers de l'Ambassade de France à Rome. Chambrun à Paul-Boncour, 5 septembre 1933.

⁷⁹⁵ DDF, S. I, t. 4, doc. 113, Chambrun à Paul-Boncour, 15 août 1933.

⁷⁹⁶ *Ibid*, doc. 117, Chambrun à Paul-Boncour, 5 septembre 1933.

Ces propositions sont celles de Mussolini. Les militaires italiens n'y sont pas favorables. Ils jugent le stockage idéaliste et regrettent que la période d'épreuve ne prévoie pas les mesures de réduction de matériels français constamment réclamées par l'Italie. Mais le Duce qui a repris à la fin de juillet les rênes des trois ministères militaires a de nouveau les coudées franches⁷⁹⁷.

B - Une diplomatie française paralysée

La réaction en demi-teinte du gouvernement français est à la mesure d'une diplomatie frappée d'aboulie. L'adhésion de Mussolini aux propositions françaises est pourtant d'une importance considérable. Selon Maurice Vaïsse :

*«Elle offre à la France l'occasion de dissocier l'Allemagne de l'Italie, de jouer un bon tour à la Grande-Bretagne, de sauvegarder sa supériorité dans les armements terrestre, naval et aérien, de faire admettre ses idées de contrôle et de période d'épreuve».*⁷⁹⁸

On comprend dans ces conditions que Chambrun souhaite une réponse prompte et positive⁷⁹⁹.

L'attitude du Quai d'Orsay est toute différente. C'est Massigli qui la dicte puisque les dépêches officielles reprennent mot pour mot les termes de ses lettres personnelles à Jean Paul-Boncour et à Chambrun. Pour le délégué de la France à la SDN le revirement du gouvernement italien est certes une occasion à saisir. Mais cette *«adhésion donnée à nos thèses»* peut conduire à un accord équivoque. La proposition italienne lui semble très vague dans son ensemble et très dangereuse en ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne. Il n'y a pas en effet de commune mesure entre une augmentation du matériel accordé au Reich par le traité de paix et l'octroi à l'Allemagne, même dans des limites restreintes, de matériels qui lui sont interdits. Or, le projet de Mussolini qui autorise la reconstitution officielle d'une aviation militaire allemande va sur ce point fort au-delà des propositions anglaises dont le résultat était

⁷⁹⁷Ce *cambio della guardia* est notamment marqué par le limogeage du ministre de la Guerre, général Gazzera pour propos malveillants tenus à l'égard du pacte à Quatre.

⁷⁹⁸Maurice Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 455.

⁷⁹⁹DDF, S. I, t. 4, doc. 178, Chambrun à Paul-Boncour, 5 septembre 1933.

seulement d'allouer à l'Allemagne un certain contingent de chars. En outre Massigli met en doute la sincérité du Duce :

*«Je ne peux m'empêcher de penser que si Mussolini est allé si loin dans notre sens, c'est qu'il sait que le cadeau qu'il apporte à Hitler (une aviation militaire !) est assez beau pour le faire passer sur tout le reste.»*⁸⁰⁰

Aussi la méthode suggérée par Massigli est-elle une tactique dilatoire, justifiée d'ailleurs par la nécessaire concertation franco-britannique.⁸⁰¹

Le 12 septembre le gouvernement français définit sa position : il enregistre avec satisfaction le rapprochement des points de vue français et italien mais fait des objections à l'octroi à l'Allemagne d'armements "puissants" interdits par le traité de Versailles.⁸⁰² Les conversations anglo-franco-américaines qui ont lieu à Paris entre le 18 et le 22 septembre confortent la position française : Simon et Eden annoncent le ralliement du Cabinet britannique à la période d'épreuve d'une durée de quatre ans et l'adhésion sous certaines conditions au principe du contrôle; Norman Davis apporte le même jour l'adhésion américaine.⁸⁰³ C'est le 23 septembre au matin qu'Alexis Léger annonce par téléphone à Chambrun les résultats des entretiens anglo-franco-américains et la grande «concession» que la France est disposée à faire pour manifester sa bonne volonté : dès la deuxième période l'Allemagne serait autorisée à disposer de prototypes de toutes les catégories d'armes permises par la convention, à condition que la France reçoivent des garanties très nettes contre les manquements éventuels de l'Allemagne.⁸⁰⁴

La diplomatie française a perdu l'occasion de faire cause commune avec l'Italie en subordonnant à l'entente préalable - que propose Mussolini - une concertation franco-

⁸⁰⁰Sur le rôle joué par Massigli en cette affaire, cf. M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 455 ainsi que ADMAE/SDN II, vol. 882, lettre personnelle de Massigli à Paul-Boncour, 23 août 1933, datée (par erreur) du 9 juillet 1933.

⁸⁰¹DDF, S. I, t. 4, doc. 187, Paul-Boncour à Chambrun, 7 septembre 1933.

⁸⁰²DDF, *ibid*, doc. 203, note du Cabinet du ministre, «Désarmement», 12 septembre 1932.

⁸⁰³Voir sur ce point M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 463 et DDF, S. I, vol. 4, doc. 261. Paul-Boncour aux représentants diplomatiques de France à l'étranger, 23 septembre 1933.

⁸⁰⁴ADMAE/SDN, vol. 881, communication téléphonique de Léger à Chambrun, 23 septembre 1933, 10h30 (ainsi que DDF, S. I, t. 4, doc. 241).

britannique jugée indispensable par le Quai d'Orsay. Selon Maurice Vaïsse : «*il s'agit de faire refuser pas d'autres ce que l'on ne peut refuser soi-même*»⁸⁰⁵.

Mussolini ne paraît pas trop déconcerté par la réponse française bien que sur le point cardinal, les Italiens se montrent intraitables. Mussolini envoie Suvich à Genève pour épauler Aloisi. Tous deux insistent pour que l'Allemagne se voie concéder des échantillons de certaines armes (avions de chasse à rayon d'action limité et matériel antiaérien) dès la période d'épreuve dont ils préconisent la réduction. Ils battent prudemment en retraite sur les garanties d'exécution à exiger de l'Allemagne⁸⁰⁶.

Sans doute ne peut-on exclure une part de duplicité côté italien : Mussolini avertit Hassel des propositions qu'il va faire à la France et il lui fait remarquer qu'elles ménagent la possibilité pour l'Allemagne d'avoir des armes défensives. Les conversations secrètes qui ont lieu au même moment entre les responsables de l'*Aeronautica* (Balbo) et ceux du ministère de l'Air allemand (Goering et Milch) révèlent que le gouvernement fasciste, loin d'être hostile à la renaissance d'une *Luftwaffe* contribue dans certaines limites au réarmement aérien de l'Allemagne et à l'entraînement clandestin de ses pilotes.

Pourtant les propositions de Mussolini sont loin de satisfaire les Allemands qui constatent que les Italiens ne veulent pas s'engager⁸⁰⁷. Elles reçoivent un accueil assez froid lorsqu'elles sont examinées le 19 septembre au cours d'une réunion d'experts de la Reichswehr et du ministère de l'Air. Le résultat, approuvé par Bülow et Blomberg, est que le plan italien ne saurait servir de base de discussion. Berlin reste indifférente à la médiation italienne : Rome ne parvient même pas à obtenir des précisions sur les types et quantités d'armes défensives que l'Allemagne a l'intention de réclamer au cours de la première phase du désarmement⁸⁰⁸.

Ce désintérêt n'affecte pas vraiment Mussolini. C'est que son objectif est essentiellement de nature diplomatique : il vise à replacer la négociation sous le signe du pacte à Quatre (même élargi). Le 21 septembre, Suvich suggère en effet de poursuivre les conversations dans le cadre d'une «*conférence des ministres des Affaires étrangères faisant partie à titre permanent du Conseil de la Société des*

⁸⁰⁵M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 456.

⁸⁰⁶DDF, S. I, t. 4, doc. 224, entretien Chambrun-Mussolini du 17 septembre 1933. Le Duce avait confié au sujet des propositions françaises que sa «première impression était la bonne» et semblait même avoir un moment adhéré au principe de sanctions garantissant le contrôle; *ibid*, doc. 246, note de la délégation française à la conférence du désarmement «Conversations franco-italiennes, Genève», 26 septembre 1933.

⁸⁰⁷ADAP I/2 doc. 396, 441, 445, et 469.

⁸⁰⁸In J. Petersen, *Hitler e Mussolini, la difficile alleanza*, op. cit. p. 224.

Nations et signataires du pacte à Quatre». ⁸⁰⁹ Il propose Stresa comme lieu de la réunion. Mais Paul-Boncour rejette cette procédure ⁸¹⁰.

En fait le Duce veut sauver la "position spéciale de l'Italie". Il craint qu'en l'absence de quelque satisfaction donnée à l'Allemagne, celle-ci ne quitte la conférence, ce qui mettrait l'existence même du pacte en question. Il appréhende l'engagement de tractations directes entre Daladier et Hitler qui dévalueraient la fonction médiatrice de l'Italie ⁸¹¹.

L'entente directe avec l'Allemagne est en effet une solution de rechange que le président du Conseil français semble envisager. Peut-être influencé par les ouvertures de Hitler au début de l'été - le Führer relance l'idée d'une rencontre «*entre anciens soldats*» - et par les conseils d'apaisement de Fernand de Brinon, Daladier adopte à cette époque un langage qui, vu de Rome, n'est pas dépourvu d'ambiguïté ⁸¹². Espérant voir aboutir la convention du désarmement incluant la thèse française du contrôle, le président du Conseil juge opportun de tenter diverses méthodes exploratoires pour sonder officieusement les intentions de l'adversaire ⁸¹³.

Mais l'entente est un mirage. A l'extérieur elle signifie à terme un alignement sur la position allemande et donc un relâchement des liens avec les alliés traditionnels la Grande-Bretagne et la Petite Entente. A l'intérieur elle se heurte à l'opposition de Paul-Boncour qui préconise une politique de fermeté. Celle-ci consiste à monnayer la

⁸⁰⁹DDF, S. I, t. 4, doc. 234; Chambrun à Paul-Boncour, 21 septembre 1933.

⁸¹⁰*Ibid* doc. 239, Paul-Boncour à Chambrun, 22 septembre 1933.

⁸¹¹Cf. à ce propos F. Suvich, *Memorie, op. cit.* p. 232 et 233.

⁸¹²Daladier évoque la possibilité d'une entente directe auprès de plusieurs de ses interlocuteurs, même si c'est pour l'écarter. Ainsi, au cours d'un entretien avec le général Gamelin, à la veille des conversations franco-anglaises de Paris, il fait état des offres de l'Allemagne d'un accord direct avec la France. Il ajoute aussitôt «*qu'il ne se refuserait pas à rencontrer Hitler à condition de le faire ouvertement*», in SHAT, papiers Weygand, 1K130, dossier 4. Avant de lancer un appel solennel à l'Allemagne : «*Pourquoi de l'autre côté du Rhin cette jeunesse dréssée pour le combat ? Pourquoi ces manifestations répétées de masses encadrées ? Pourquoi ce refus de la première étape vers le désarmement ?*» Daladier insère dans un discours au congrès du Parti radical à Vichy le 8 octobre sa phrase fameuse sur l'Allemagne : «*Personne ne conteste le droit à l'Allemagne de son existence de grande nation. Personne ne songe à humilier l'Allemagne*»; cit. dans M. Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.* p. 448.

⁸¹³Maurice Vaïsse relève des traces de ces démarches. L'initiative semble être venue de Daladier qui aurait fait savoir à Von Neurath, par l'intermédiaire de Fernand de Brinon, qu'il souhaitait parvenir à un accord préliminaire minimum en matière de désarmement et se disait prêt à rencontrer Von Neurath ou Von Papen pour des conversations discrètes et directes sur la Riviera ou les lacs italiens. En août, c'est au tour d'Hitler d'inviter Daladier à une rencontre secrète dont la date est fixée au 8 septembre. Daladier renonce à s'y rendre au dernier moment sans doute à cause de l'opposition de Paul-Boncour et de Weygand. Hitler avait assuré à de Brinon, en présence de Von Blomberg «*qu'il ne demandait qu'à s'entendre avec M. Daladier, et que si l'accord se faisait, il ne demanderait à la France aucune diminution de sa puissance militaire actuelle*», in M. Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.* p. 447.

politique conciliante de la France contre une solidarité des puissances démocratiques, pour constituer un "front commun" et isoler l'Allemagne.

Les ouvertures italiennes ne trouvent place dans aucun de ces deux cas de figure. Elles sont bloquées par les tractations secrètes entre Daladier et Hitler.

Une lettre personnelle de Massigli à Jean Paul-Boncour apporte sur ce point des révélations :

«Il faut dit-il que le gouvernement prenne position sur la question du réarmement allemand [...] Mais si nous nous décidons à entrer dans cette voie, je trouverais désastreux que nous fassions une telle concession à Mussolini qui en aurait le bénéfice à Berlin. Un tel cadeau ne se fait pas par personne interposée. A nous de savoir le mettre en valeur.»⁸¹⁴

Il est intéressant de constater que le gouvernement français étudiait à l'été 1933 la possibilité de faire un "cadeau" à l'Allemagne. On comprend que, dans ces conditions, le gouvernement français ait hésité à faire le pas demandé par Mussolini, alors qu'il était prêt à le risquer lui-même. D'un autre côté la politique extérieure se lie les mains par sa dépendance à l'égard des réactions du *Foreign Office* et son respect scrupuleux des alliances orientales. Les égards que Paul-Boncour témoigne à Benés et à Titulescu l'amènent à repousser toute rencontre directe avec Mussolini et toute initiative visant à réactiver le pacte à Quatre.⁸¹⁵

Pourtant, lorsque le 6 octobre, le gouvernement allemand s'adresse à Londres et à Rome pour faire connaître sa réponse - l'Allemagne rappelle son adhésion au plan Mac Donald mais elle refuse la période d'épreuve - Mussolini semble sur le point d'adhérer au "front commun". Il intervient auprès d'Hitler par l'intermédiaire de Cerruti. Dans un dernier effort pour concilier les points de vue, il propose un plan qui prévoit, pour la durée de huit ans de la convention, un accroissement graduel et cumulatif des armements allemands : batteries aériennes à partir de la deuxième année, avions de reconnaissance et blindés à partir de la troisième année et ainsi de suite ... A l'opposé, la destruction des gros matériels des Etats bénéficiaires des traités ne commencerait que la cinquième année.

Le Duce exhorte et menace : l'Allemagne doit réduire ses exigences car il est urgent d'aboutir à un accord. Cerruti est chargé de déclarer verbalement au Führer qu'en cas

⁸¹⁴ADMAE/SDN II, vol. 882, lettre personnel de Massigli à Jean Paul-Boncour, 23 août 1933.

⁸¹⁵DDF, S. I, t. 4, doc. 239, Paul-Boncour à Chambrun, 22 septembre 1933.

de rupture provoquée par l'intransigeance de l'Allemagne l'Italie se verrait dans l'obligation de faire cause commune avec les puissances occidentales.⁸¹⁶

Mais Hitler n'en démord pas : l'Allemagne ne peut signer une convention qui ajourne la réalisation pratique de l'égalité des droits. Les militaires allemands estimant le réarmement du Reich trop avancé, plaident la rupture et pèsent de tout leur poids sur la décision.⁸¹⁷

Le 14 octobre l'Allemagne annonce qu'elle se retire de la Conférence du désarmement et qu'elle quitte la Société des Nations.

C - L'Italie reprend sa politique d'équidistance

Le retrait allemand aurait pu provoquer un sursaut de solidarité entre les deux puissances latines. Il ne fait que révéler leur division face au péril nazi.

L'immobilisme dont fait preuve la diplomatie française contribue à dissocier le front commun. A la surprise de nombreux observateurs, Paris ne réagit pas au coup de force allemand. Le Quai d'Orsay se borne à faire dire par François-Poncet que le traité de Versailles reste en vigueur. En raison du pacifisme ambiant, aucun français responsable ne préconise une guerre préventive. Le gouvernement Daladier, divisé sur la politique extérieure à suivre, affronte alors une crise parlementaire due au projet de loi de finance pour 1934 ce qui provoque sa démission et la formation d'un nouveau gouvernement, sous la présidence d'Albert Sarraut. Paul-Boncour reste toutefois ministre des Affaires étrangères et Daladier conserve le ministère de la Guerre.

Surtout les chefs militaires ne bougent pas. Bien loin de s'inquiéter d'une menace potentielle, ils ne sont pas mécontents de la décision allemande. Leur satisfaction repose sur deux arguments : le retrait allemand met un terme aux concessions françaises et c'est l'occasion d'en finir avec le mythe du désarmement⁸¹⁸. La réaction du général Weygand est symptomatique. Interrogé par le colonel Heywood sur le problème de savoir ce qu'il préfère de deux possibilités : «*la France et l'Allemagne*

⁸¹⁶Cf. J. Petersen, *Hitler e Mussolini, la difficile alleanza*, op. cit. p. 232 et 233; DDF, S. I, t. 4, doc. 291. Chambrun à Paul-Boncour, 11 octobre 1933.

⁸¹⁷DBFP, S. I, doc. 294. Von Blomberg avait plaidé la rupture dès le 4 octobre : sur la base d'indiscrétions recueillies par le chargé d'Affaires allemand à Londres il était informé que les Anglais préparaient une nouvelle convention qui ne prévoyait pas l'octroi à l'Allemagne d'échantillons d'armes interdites par le traité au cours de la première période.

⁸¹⁸Cf. M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 474-475.

limitée par une convention de désarmement, la France et l'Allemagne libres de réarmer» il n'hésite pas à choisir le deuxième terme de l'alternative, car il n'a pas confiance dans le respect par l'Allemagne d'un tel accord.⁸¹⁹ Quant au capitaine de vaisseau Decoux, il confie sa pensée à notre attaché à Rome :

«Nous étions sur la pente des concessions dangereuses [...]. On devrait donc (a priori) se féliciter de l'éclat allemand qui pourrait nous donner l'occasion (inespérée) de reprendre notre liberté d'action, attendu qu'aux yeux du monde entier, c'est l'Allemagne qui torpille la conférence» et il épingle au passage la velléité du front commun avec l'Italie :

*«On s'était beaucoup emballé ici sur le soi-disant revirement italien : les derniers événements montrent qu'il faut être très circonspect à ce sujet. L'Italie misera toujours sur plusieurs tableaux, et sera toujours en temps de guerre du côté du plus fort».*⁸²⁰

La décision d'Hitler laisse le gouvernement fasciste totalement désorienté. A tous ses interlocuteurs, Mussolini apparaît furieux de la décision allemande qu'il interprète comme un coup porté à sa politique⁸²¹. Il constate que malgré tous les ménagements et toutes les concessions, Hitler a agi contre le pacte à Quatre et n'a pas prêté attention aux offres italiennes. Pour lui, le geste de l'Allemagne est absurde et ne peut s'expliquer que par d'obscures raisons de politique intérieure : il estime que *«pour convoquer les électeurs et consolider le régime il était inutile de chambarder l'Europe.»*⁸²²

Prise entre la crainte de se voir dépassée dans son révisionnisme par l'Allemagne et l'appréhension que lui inspire l'éventualité d'une entente directe franco-allemande qui porterait atteinte à sa position de médiatrice, l'Italie hésite sur la ligne politique à suivre.⁸²³

Estimant que le retrait allemand modifie radicalement les données, le gouvernement italien milite pour un ajournement de la conférence et entreprend une croisade contre

⁸¹⁹DBFP, S. II, vol. 5, doc. 508.

⁸²⁰SHM.1BB2/195, Decoux à De Larozière (attaché naval à Rome), 20 octobre 1933.

⁸²¹DBFP, S. II, vol. 5, doc. 476. Aloisi, *Journal, op. cit.* p. 153 et F. Suvich, *Memorie, op. cit.* p. 233-234. DDF, S. I, t. 4, doc. 315, Chambrun à Paul-Boncour, 16 octobre 1933.

⁸²²P. Aloisi, *Journal, op. cit.* p. 154 (annotation du 14 octobre 1933).

⁸²³DDF, S. I, vol. 4, doc. 321, Chambrun à Paul-Boncour, 17 octobre 1933.

la Société des Nations, donnant implicitement quitus au coup de force de Hitler⁸²⁴. Déçu et irrité par l'échec de son traité, Mussolini espère provoquer ainsi des conversations nouvelles dans le cadre d'un pacte à Quatre qui pourrait être élargi à la Pologne, à l'URSS, voire aux Etats-Unis⁸²⁵.

En fait, la position italienne est inspirée par le réalisme politique et par les intuitions du Duce. Mussolini prend d'abord l'attitude de réserve que lui dictent l'intérêt national et le rapport des forces en présence. Quelle politique lui proposent la France et l'Angleterre ? Une politique de coercition ? L'Italie n'y est pas hostile car *«quoi qu'on puisse en penser, au fond ce serait une politique»*. Mais en fait la France et l'Angleterre demandent à l'Italie de se joindre à elles sans avoir défini leur propre politique :

*«Vous nous demandez de nous ranger à vos côtés, c'est-à-dire de partager vos risques y compris la perte de prestige que vous subiriez si en définitive vous vous borniez à subir les événements. Avouez que ce n'est pas très tentant et que nous avons le droit de préférer notre indépendance.»*⁸²⁶

L'Italie se prononce donc en faveur d'un réarmement limité de l'Allemagne.

Cette tendance explique la politique d'apaisement et de médiation suivie au Bureau et en marge de la conférence de Genève par la diplomatie italienne. A Genève, où Paul-Boncour demande que la SDN prenne ses responsabilités face au réarmement allemand et insiste pour que la conférence ne soit pas dessaisie, les délégués italiens reçoivent l'instruction de se limiter au rôle d'observateurs. Ils ne cachent plus leur désir de voir torpiller une conférence qui perd toute raison d'être avec l'absence de l'Allemagne. Soragna préconise un retour au plan Mac Donald, l'ajournement des

⁸²⁴Dans un discours du 14 novembre devant les corporations, Mussolini tient des propos extrêmement violents à l'encontre de la SDN et il interdit à Aloisi d'aller à Genève le 17 novembre pour y retrouver Simon et Paul-Boncour; DBFP, S. II, vol. 6, doc. 36; Aloisi, *Journal, op. cit.* p. 162.

⁸²⁵ Mussolini y fait allusion de manière à peine voilée dans un discours prononcé devant les corporations fascistes en novembre 1933 : *«Quant au pacte à Quatre ... il a été enveloppé de silence dernièrement; personne n'en parle, mais tout le monde y pense. C'est pour cette raison que nous n'entendons prendre aucune initiative ou accélérer le développement d'une situation qui doit logiquement et inévitablement mûrir d'elle même.»*, cit. dans Joseph A. Bongiorno, *Fascist Italy and the Disarmament question, op. cit.*, p. 187.

⁸²⁶DGFP, S. II, vol. 6, doc. 164, entretien Mussolini-Sir John Simon; Aloisi, *Journal, op. cit.* p. 162.

travaux et l'ouverture de négociations par la voie diplomatique.⁸²⁷ Il obtient satisfaction. Le 22 novembre, le Bureau adopte une résolution admettant l'ajournement de la conférence et recommandant aux nations concernées d'entreprendre des conversations diplomatiques.⁸²⁸

L'apaisement italien se manifeste également dans les contacts personnels qui s'établissent alors entre Rome et Berlin.

Au cours de la visite que Goering effectue à Rome le 6 novembre et de celle que Suvich rend à Berlin le 14 décembre, Hitler a l'occasion d'expliquer les motifs de la décision allemande de quitter la conférence du désarmement et de dévoiler à Mussolini les grands principes de la thèse allemande qui se fait plus exigeante au gré des conversations.⁸²⁹

Le gouvernement allemand est prêt à engager des négociations avec chacune des nations intéressées au problème du désarmement mais ne participera à aucune conférence tant que la *Gleichberechtigung* ne lui sera pas reconnue. L'Allemagne ne croit plus au désarmement général. Il n'y a donc qu'à la mettre à la hauteur des autres nations, afin qu'elle puisse assurer sa sécurité et qu'elle obtienne enfin l'égalité des droits. Elle pourrait d'ailleurs dans une déclaration unilatérale, s'engager à n'en faire qu'un usage modéré. Concrètement, Hitler annonce son intention de réclamer une armée de 300 000 hommes (au lieu des 200 000 prévus dans le plan Mac Donald) qu'il justifie par les effectifs des pays voisins, l'importance des effectifs coloniaux français et des réserves instruites. Il refuse toute dissolution des S. A. qu'il considère comme des formations politiques et non paramilitaires. L'Allemagne accepte le contrôle, à condition qu'il soit uniforme pour tous les Etats, mais elle n'accepte pas que l'exécution des mesures prévues dans la convention dépendent des résultats du contrôle. C'est dire que l'Allemagne se refuse à tout arrêt de son réarmement.

Pourtant la position italienne est également fondée sur l'intuition du Duce : pour lui Hitler n'est pas un homme sensible à la logique d'une argumentation. Il faut lui parler clair et être ferme. Mussolini ne veut pas d'une Allemagne trop forte et d'une France désarmée.

⁸²⁷DDF, S. I, t. 5, doc. 64, note de la délégation française à la Conférence du désarmement, 30 novembre 1933.

⁸²⁸M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 509 et DDF, S. I, t. 5, doc. 7 et 38, Massigli à Paul-Boncour, 14 et 21 novembre 1933.

⁸²⁹Goering et Hitler anticipent au cours de ces entretiens les demandes qui seront avancées officiellement dans le mémorandum remis à François Poncet le 19 janvier 1934; ADMAE, papiers Herriot, vol. 34, folio 75.

Le Duce croit encore possible de conclure une convention qui pose à l'Allemagne des conditions. Pour le chef du gouvernement italien, la question capitale n'est plus d'empêcher le réarmement de l'Allemagne, mais d'éviter qu'il ne s'effectue en dehors de toute limite et de tout contrôle. C'est pourquoi, à l'occasion de la visite à Rome de Sir John Simon (2-4 janvier 1934) Mussolini lui communique un nouveau plan : les pays bénéficiaires des traités conservent toutes les armes qu'ils possèdent; l'Allemagne transforme la *Reichswehr* en armée à court terme dans un délai de six ans qui permettra de prévoir des étapes conformément au désir du gouvernement français;⁸³⁰ (L'Italie trouve raisonnable la demande allemande de 300 000 hommes et l'accepte); l'Allemagne se voit accorder le matériel défensif qu'elle demande au fur et à mesure de la création des unités nouvelles; l'Allemagne rentre à la SDN.⁸³¹

La pilule n'en est pas moins amère pour la France, d'autant que le mémorandum présenté par les Britanniques le 29 janvier accorde à son tour à l'Allemagne un réarmement substantiel en effectifs (200 000 hommes) et en matériels : canons de 155 mm et tanks de 6 tonnes. La période d'épreuve disparaît. La parité des effectifs français et allemands doit être obtenue en quatre ans.

D - Vers l'épilogue

Les événements du 6 février 1934 provoquent l'arrivée au pouvoir en France d'une nouvelle majorité : Gaston Doumergue forme un cabinet d'anciens présidents du Conseil. Aux Affaires étrangères Louis Barthou succède à Paul-Boncour.

Le nouveau gouvernement doit définir très vite sa politique en matière de désarmement. Faut-il constater l'échec des efforts poursuivis et reprendre sa liberté d'action ou vaut-il mieux accepter de se lier par une convention qui engagerait la France à limiter ses armements et permettrait à l'Allemagne de procéder à un réarmement limité et soumis au contrôle ?

⁸³⁰Un compte rendu de l'entretien Goering Mussolini figure dans R. de Felice, *Mussolini il Duce : gli anni del consenso*, *op. cit.* p. 489 et 490, note 4. L'entretien Hitler-Suvich est relaté dans les mémoires de ce dernier, F. Suvich, *Memorie*, *op. cit.* p. 261.

⁸³¹DBFP, S. II, vol. 6, doc. 161 et 164, entretien Mussolini-Sir John Simon, 4 janvier 1934; DDF, S. I, t. 5, doc. 208, Chambrun à Paul-Boncour, 9 janvier 1934. Le texte de l'aide-mémoire est reproduit dans DDF, S. I, doc. 306, Chambrun à Daladier (ministre des Affaires étrangères) 31 janvier 1933.

Pendant près de deux mois le flottement domine. Entre les propositions britannique et italienne, le gouvernement Doumergue se trouve placé devant un dilemme impossible. L'aide-mémoire italien accorde à l'Allemagne ce qu'elle désire, mais laisse intact l'armement français, alors que le mémorandum britannique combine un réarmement limité du Reich avec un désarmement notable de la France.

Les militaires sont tentés par le plan italien. Celui-ci offre, du point de vue technique, une base de discussion infiniment moins mauvaise que le plan anglais. Comme le remarque l'expert militaire du service français de la SDN le colonel Brussaux, «*les propositions italiennes concernent un état de fait entre l'état actuel de la France et l'état militaire en cours de réalisation de l'Allemagne, c'est en somme une convention d'arrêt.*» La différence c'est que la base d'arrêt pour l'Allemagne serait la situation de fait légalisée, tandis que dans la thèse française c'était la situation légale des traités.

Le mémorandum britannique au contraire accorde à l'Allemagne un réarmement sensiblement égal à celui qu'elle réclame, sauf sur le plan aérien et réduit la supériorité française en effectifs à quatre ans, et en matériels à sept ans.⁸³²

1) La question navale : une négociation reprise et avortée

D'un autre côté, Mussolini invite Chambrun à consolider le rapprochement franco-italien et se dit prêt à signer un accord naval sur la base des suggestions du commandant Deleuze.⁸³³

En dépit de ce préjugé favorable, la diplomatie française ne parvient pas à maîtriser les événements. La négociation navale franco-italienne qui se déroule entre octobre 1933 et avril 1934 est un modèle de conversation avortée, comme il y en a eu tant entre la France et l'Italie.

A l'origine des conversations d'experts : le capitaine de vaisseau Deleuze, le commandant Raineri Biscia à Genève dans les premiers jours d'octobre. L'idée du

⁸³²SHAT, 7N.3560, note du col. Brussaux au cabinet du ministre de la Guerre : «Observations relatives au mémorandum italien du 4 janvier 1934», 17 janvier 1934, ainsi que M. Vaisse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 519.

⁸³³DDFE, S. II, t. 4, doc. 345, Chambrun à Paul-Boncour, 21 octobre 1933.

commandant Deleuze consiste en un accord franco-italien pour limiter les constructions jusqu'en 1936.⁸³⁴

Les circonstances paraissent favorables. Le règne de Georges Leygues à la tête du ministère de la Marine vient de s'achever. Albert Sarraut lui succède. Même certains marins semblent favorables à des conversations. Darlan fait remarquer que la marge de supériorité de la marine française sur la marine italienne va diminuant en raison de la crise et qu'en vue de la conférence navale de 1935, la marine italienne pourrait arrêter un programme considérable. Il importe de consolider la "disparité" entre les deux flottes.⁸³⁵

Les propositions Deleuze reçoivent un bon accueil à Rome. La limitation des constructions des bâtiments légers apparaît comme une garantie contre un programme français plus élevé, qui serait "prohibitif" pour l'Italie. Les suggestions françaises prévoient un arrêt de la flottille de sous-marins français tout en consentant à l'Italie 8000 tonnes de constructions supplémentaires, ce qui porterait sa flottille de sous-marins à l'objectif de 53 000 tonnes souhaité par la *Regia Marina*. Enfin un accord aurait l'avantage d'aplanir le terrain à la conférence navale de 1935.⁸³⁶

Les négociations s'engagent sur deux plans : à Genève entre experts, à Rome entre l'ambassadeur Chambrun et Mussolini. L'accord est bien prêt d'être signé.

Le 18 novembre, le Duce, se déclare prêt à conclure avec la France un accord naval fondé sur la parité des constructions. Le 21 novembre, Sarraut en confirme les termes à Deleuze : il s'agit d'un accord limité aux constructions navales à entreprendre jusqu'au 31 décembre 1936 : un navire de ligne de 26 500 tonnes, 34 000 tonnes de bâtiments légers et sous-marins. Sarraut veut y insérer une clause de sauvegarde au cas où l'Allemagne accroîtrait sa flotte dans des proportions qui affectent les exigences de la sécurité nationale.⁸³⁷

Or l'accord va capoter en raison de l'hostilité d'une partie des services concernés.

Au Quai d'Orsay, Paul-Boncour est favorable car il y voit l'avantage de concrétiser le rapprochement franco-italien mais la Direction politique et le Service français de la

⁸³⁴USMM, b. 3292, «Nouvelles négociations navales italo-françaises 1933-1934» et promemoria n°6 du Comm.dt Raineri au ministre de la Marine, 18 octobre 1933.

⁸³⁵M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 522.

⁸³⁶USMM, b. 3292, *Promemoria Ufficio Trattati*, n°6 (Raineri Biscia), 18 octobre 1933.

⁸³⁷USMM, entretien Raineri-Deleuze du 23 novembre 1933 ainsi que DDF, S. I, t. 5, doc. 147, Sarraut à Paul-Boncour, 16 décembre 1933. Si la France construit un seul *Dunkerque*, l'Italie ne construira aucun navire de ligne; si la France construit un second *Dunkerque*, l'Italie construira un navire de ligne d'un tonnage ne dépassant pas 26 500 tonnes. L'Italie concède à la France une supériorité en sous-marins. Pour les bâtiments légers, elle demande la parité de construction .

SDN sont pour le moins réservés. Léger et Massigli, refroidis par l'obstruction italienne lors de la réunion du Bureau à Genève, subordonnent la conclusion d'un accord naval à la définition d'une position commune sur la question du réarmement allemand et à des apaisements sur la collaboration italienne à Genève.⁸³⁸ De même l'état-major général de la Marine multiplie les entraves et crie casse-cou : selon le chef de la section "Etudes", l'amiral Decoux, cet accord «*techniquement mauvais et dangereux*», politiquement vain, est un «*marché de dupes*». Le point capital étant que «*les Italiens nous ramèneront désormais sans cesse au principe de l'égalité des constructions qui se traduit, in fine, par l'égalité des flottes.*»⁸³⁹ Chambrun s'irrite de tant de lenteurs et d'obstacles, alors qu'il estime «*l'accord naval avantageux pour la France.*»⁸⁴⁰

Le 27 décembre, Deleuze qui a fait tout exprès le voyage à Rome, se trouve confronté à un contre-projet assez différent du projet français : les Italiens voudraient ne pas renoncer au principe de la parité, qu'ils désirent voir insérer dans le préambule de l'accord et ils contestent l'interprétation selon laquelle celui-ci assignerait à la France deux navires de ligne (*Dunkerque*) contre un seul à l'Italie. Aloisi rappelle les propos du Duce selon lesquels «*l'Italie répondrait navire pour navire à la France*».⁸⁴¹ Surtout, Sir John Simon séjourne à Rome du 2 au 4 janvier et rappelle aux Italiens leurs engagements vis-à-vis du traité de Londres et du plan Mac Donald.⁸⁴² Dans la capitale italienne, on veut se garder de heurter l'Angleterre en ce qui concerne les sous-marins.

L'entrevue Mussolini-Chambrun du 8 janvier 1934 se solde donc par un échec. Suvich a l'impression que «*l'accord tombe sur un point fondamental qui démontre la mauvaise foi française*». En n'admettant pas l'égalité des programmes pour les grands navires, la France cherche à éteindre le droit reconnu à l'Italie à Washington en 1921.⁸⁴³ Quant à Decoux il voit dans cet échec la main des Anglais et la preuve de la

⁸³⁸DDF, S. I, t. 5, doc. 63, Paul-Boncour à Chambrun, 24 novembre 1933.

⁸³⁹SHM 1BB2/195 lettres du capitaine de vaisseau Decoux à de Larosière (attaché naval à Rome), 9 et 28 décembre 1933.

⁸⁴⁰DDF, S.I, t. 5, doc. 117, Chambrun à Paul-Boncour, 13 décembre 1933.

⁸⁴¹USMM.b.3292, compte rendu des conversations Aloisi - De Chambrun (en présence du commandant Deleuze et du capitaine de Larosière) 27 décembre 1933 et DDF, S. I, t. 5, doc. 184, Aloisi à Chambrun, 2 janvier 1934.

⁸⁴²DDF, S. I, t. 5, doc. 197 et 199, Chambrun à Paul-Boncour, 5 et 6 janvier 1934.

⁸⁴³USMM.b.3292, note pour mémoire, «Réunion chez Suvich avec le sous-secrétaire d'Etat et le chef d'état-major de la Marine», 2 janvier 1934.

duplicité des Italiens. «*Ils n'ont jamais cessé d'être de mèche avec les Anglais pour faire accepter les propositions Mac Donald.*»⁸⁴⁴ Aussi Decoux estime-t-il nécessaire de couper court aux entretiens et "pousse-t-il à la roue" pour faire voter par le parlement la construction d'un deuxième *Dunkerque*.

Les négociations continuent cependant au printemps 1934, en raison de l'opiniâtreté de Chambrun et de Deleuze et des bonnes dispositions du nouveau ministre de la Marine, François Piétri. Ils échafaudent un nouveau projet accepté par l'Amiral Durand-Viel. Ce dernier s'inquiète en effet des menaces italiennes touchant les projets de construction de cuirassés.⁸⁴⁵

Mais il est trop tard, le gouvernement français a une fois de plus laissé passer l'occasion de se ménager l'amitié italienne. Après ce qu'il considère comme "la volte-face" française de décembre 1933, le ministère de la Marine italien insiste auprès du Palais Chigi pour qu'il «*examine avec les plus grandes précautions toute nouvelle initiative française*». ⁸⁴⁶ La conférence navale prévue pour 1935 approche et dans ces conditions les conversations franco-italiennes deviennent plus dangereuses qu'utiles, car quel que soit l'accord auquel on parviendrait, il ne pourrait être que de courte durée, ce qui présenterait des inconvénients pour la réalisation des programmes de constructions navales. Surtout Mussolini envisage une éventuelle entente avec la France comme le résultat de contacts solidement établis sur divers points, au fur et à mesure des possibilités, et non comme un bloc pouvant être constitué d'un seul coup par un accord simultané sur l'ensemble de la politique à suivre par les deux pays. Lorsque, le 20 avril, Barthou demande à reprendre le fil de la négociation avec Mussolini en posant d'emblée les problèmes franco-italiens dans leur ensemble,⁸⁴⁷ le gouvernement italien fait savoir qu'il entend discuter le problème naval séparément, sur la base des exigences techniques, sans le subordonner à des contreparties d'ordre politique dans d'autres domaines.

Il s'agit d'un renversement total de l'attitude italienne par rapport à l'époque grandienne. Du point de vue de la Regia Marina, cette attitude confère une plus grande liberté d'action : le fait de scinder la question navale des autres "questions pendantes" (désarmement, problème des confins coloniaux) peut être en effet

⁸⁴⁴SHM.1BB2.195, lettres de Decoux à de Larosière, 10 et 20 janvier 1934.

⁸⁴⁵*Ibid*, 10 avril et 19 mai 1934.

⁸⁴⁶USMM.b.3292, note du cabinet du ministère de la Marine, réponse à un télex des Affaires étrangères du 24 mars 1934.

⁸⁴⁷DDF, S. I, t. 6, doc. 116.

interprétée à son avantage, à savoir que sur un tel problème on n'admet pas d'autre solution que celle de la parité des droits.⁸⁴⁸ A Genève, Aloisi ne reçoit donc aucune instruction pour traiter la question de l'accord naval.⁸⁴⁹

Le 30 mai, Mussolini met brutalement un terme à ces conversations sans issue au cours de l'un des accès de mauvaise humeur dont il est coutumier.: c'est la fameuse déclaration du "milliard de lires pour les cuirassés" dans laquelle il annonce la construction par l'Italie de deux navires de ligne jaugeant chacun 35 000 tonnes pour répondre à la mise sur cale d'un second *Dunkerque* (le *Strasbourg*) prévu dans la tranche française de 1934.⁸⁵⁰ Cavagnari, le sous-secrétaire à la Marine a pesé sur la décision en expliquant que l'Italie ne saurait se présenter à une conférence navale en état d'infériorité.⁸⁵¹

A Genève, l'Italie fait désormais cavalier seul et son attitude est loin de conforter les positions françaises.

Le 18 mars Mussolini dénonce dans un discours⁸⁵², "*l'illusion*" qui consiste à prétendre garder éternellement désarmé un peuple comme le peuple allemand" et estime «*qu'on doit accorder à l'Allemagne le réarmement qu'elle réclame*». Mais plus que ces affirmations réitérées, c'est le ton enflammé et la coloration révisionniste qui frappent : Mussolini prophétise le décès de la SDN et revendique pour l'Italie une mission d'expansion en Afrique et en Asie.

2) La note du 17 avril 1934

A Paris, après le flottement qui a caractérisé les mois de février et de mars, la nécessité de prendre une décision aboutit à une scission entre les militaires et les politiques.

Le général Gamelin et l'EMA sont acquis à l'idée d'une convention. Le haut comité militaire se prononce le 8 mars contre le projet britannique mais propose d'aménager le projet italien de façon à prévoir un contrôle rigoureux et efficace et un système de

⁸⁴⁸USMM.b.3292, Suvich à Cavagnari (sous-secrétaire de la Marine), 18 avril 1934; *ibid.* Note à la lettre du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (Suvich). Cabinet du ministre Marina, 19 avril 1934.

⁸⁴⁹SHM 1B2/195, Decoux à de Larosière, 9 juin 1934.

⁸⁵⁰SHM, *ibid.*, 30 mai 1934.

⁸⁵¹DDI, S. VII, vol. 15. Cavagnari à Mussolini, 6 juillet 1934.

⁸⁵²ADMAE, SDN II, vol. 888, Chambrun à Barthou, 19 mars 1934.

garanties d'exécution. Weygand continue au contraire à penser qu'il est impossible de signer une convention qui reconnaisse officiellement le réarmement de l'Allemagne : «*Mieux vaut conserver notre liberté d'action.*»⁸⁵³ Au conseil des ministres du mardi 10 avril, le cabinet Doumergue se divise en deux tendances. Barthou (qui paraît rejoindre les thèses de l'état-major) les services du Quai d'Orsay et l'ambassadeur en Allemagne penchent pour la signature d'une convention, car Hitler passerait outre en cas de refus. Doumergue, Tardieu et Herriot s'y refusent.

Jean-Baptiste Duroselle et Maurice Vaïsse ont conté par le menu les événements qui conduisirent à la note du 17 avril.⁸⁵⁴ Rédigée par Barthou d'après un canevas très contraignant de Doumergue, la note remise au chargé d'Affaires britannique à Paris, Ronald Campbell, se réfère aux questions des Anglais sur les garanties d'exécution. Le gouvernement français estime inopportun d'y répondre en raison de la volonté affichée de réarmer de Berlin⁸⁵⁵ et de son absence à Genève. Cette politique rend impossible toute négociation et contraint la France à se préoccuper d'abord de sa sécurité. La France accepte en termes vagues que la conférence du désarmement continue ses travaux mais, constatant en somme qu'on ne peut empêcher l'Allemagne de réarmer, elle refuse de désarmer.

Le retentissement de la note du 17 avril est considérable. La dénonciation trop longtemps retardée du réarmement allemand libère les énergies françaises. La situation étant clarifiée, le moment est venu de renforcer la France. Pour Louis Barthou, «*qui ne croit qu'à moitié à l'efficacité du contrôle (et qui est) totalement sceptique à l'égard de la sécurité collective*»⁸⁵⁶, on y parviendra par des alliances.

En Italie on en est réduit aux conjectures : la note française est-elle une simple réaction d'humeur ou le premier acte d'une stratégie diplomatique et militaire ?

Dans l'immédiat, elle a l'inconvénient grave de mettre fin aux espoirs de désarmement et d'enterrer toute possibilité de négociations diplomatiques. Suvich déclare : «*si chaque pays reprend sa liberté, nous allons à une nouvelle course aux armements qui conduira à la guerre*».⁸⁵⁷ Dans un article du *Popolo d'Italia* intitulé à dessein : "Vers

⁸⁵³Sur tous ces points, cf. M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 558.

⁸⁵⁴J. B. Duroselle, *La Décadence*, op. cit. p. 95 à 97; M. Vaïsse, *Sécurité d'abord*, op. cit. p. 568 à 571.

⁸⁵⁵Celle-ci était apparue manifeste après la brusque augmentation du budget militaire allemand annoncée le 22 mars : 352 millions de marks.

⁸⁵⁶Nous citons J. B. Duroselle, *La Décadence*, op. cit. p. 98.

⁸⁵⁷DDF, S.I, t. 6, doc. 112, Chambrun à Barthou, 19 avril 1934; DDI, S. VII, vol. 15, Aloisi à Mussolini, 16 mai 1934.

le réarmement", Mussolini laisse entendre que, faute d'avoir consenti au plan italien, la faillite de la conférence de Genève ouvre les portes à l'inconnu : «*A la fin ce sera sa Majesté le Canon qui parlera*». ⁸⁵⁸ Au cours de son entrevue avec Hitler à Venise le 15 juin suivant, le Duce déclare ne plus vouloir prendre d'initiative en faveur du désarmement et il met l'accent sur l'échec des négociations navales avec la France informant le Führer de sa décision de construire deux cuirassés de 35 000 tonnes.

CONCLUSION

Le différend franco-italien offre un exemple flagrant de la diplomatie de l'échec mise en oeuvre à Genève : on ne négocie pas pour aboutir, on négocie pour mettre l'adversaire en difficulté et faire apparaître le défaut de la cuirasse. Le désarmement n'est guère pour chaque nation que le désarmement des autres et les interminables débats de Genève se résument à une partie diplomatique où chacun essaie de conserver ses propres avantages tout en faisant perdre les leurs aux partenaires.

Durant la première phase de la conférence du désarmement, et en particulier durant la période du ministre Grandi, les divergences qui se manifestent entre les thèses française et italienne traduisent essentiellement, du côté italien, des préoccupations de politique et de tactique, du côté français la préoccupation de ne pas laisser prévaloir des solutions sur lesquelles l'Allemagne pourrait se fonder pour ses revendications en matière d'armements.

Il ne semble pas que, de part et d'autre, se heurtent des intérêts essentiels de défense nationale. On ne cherche pas, côté français, à imposer à l'Italie des réductions d'effectifs ou de matériels, mais bien à la dissocier de l'Allemagne. Quant à l'attitude

⁸⁵⁸ *Il Popolo d'Italia*, 18 mai 1934. R. de Felice, *Mussolini, Il Duce : gli anni del consenso*, op. cit. p. 493-494.

Certains passages visaient directement la France : «*Il n'y a pas d'alternative : ou l'on accepte le plan italien ou la course aux armements recommence. Les avantages du plan italien sont les suivants : il ne demande aucun désarmement aux puissances actuellement armées, [...]. La France conserve ainsi sa supériorité de fait en potentiel de guerre, et cela, au-dessus de tout protocole, constitue la base véritable de toute sécurité.*

Mais les Français, alors qu'ils acceptent la première partie de l'aide mémoire italien, rejettent la seconde, celle qui agrée les demandes allemandes.

Il est vrai que le mémorandum italien propose d'accepter, sans discuter à l'infini, les requêtes allemandes, mais il est également vrai que l'acceptation de ces demandes comporte une contrepartie considérable, laquelle consiste : a) dans la transformation de la Reichswehr d'une armée de métier en armée de service à court terme; b) dans le contrôle que Hitler accepte aussi pour les formations paramilitaires; c) dans le retour de l'Allemagne à la Société des Nations.»

d'opposition systématique qu'adopte l'Italie jusqu'en juillet 1932, elle procède surtout de considérations tactiques : Grandi entend utiliser Genève comme un forum où il pourra poser, devant le concert des puissances, la "question italienne" et faire pression sur Paris pour la contraindre à un accord favorable aux intérêts de l'Italie. Du point de vue économique, le désarmement éviterait à l'Italie de s'engager dans une course ruineuse aux armements, affaiblirait le potentiel de ses adversaires mieux dotés financièrement tout en lui laissant des forces suffisantes pour se préparer aux conquêtes qu'elle ambitionne hors d'Europe.

"L'accord de confiance" franco-britannique ayant signé l'échec de cette démarche globalisante, Mussolini, lorsqu'il reprend en mains la direction du Palais Chigi imprime un nouveau dynamisme aux discussions avec la France pour le désarmement. Les suggestions de septembre 1933 ont certainement été conçues dans l'idée de se rapprocher des thèses françaises (contrôle, etc.) tout en restant fidèle à l'esprit du pacte à Quatre. C'est à dire que, désireux de s'entendre avec la France, méfiant à l'égard de l'Allemagne, Mussolini juge cependant indispensable d'obtenir l'adhésion de celle-ci à une convention destinée au fond à la tenir en bride. Cette adhésion, que les anglo-américains recherchent au prix d'une réduction des armements, Mussolini voudrait se l'assurer sans qu'elle corresponde à un affaiblissement des forces françaises (et italiennes) si nécessaires en cette période.

Le Duce semble s'être finalement convaincu que l'octroi à l'Allemagne d'un certain contingent d'armes défensives, accordées par étapes et soumises à des accords successifs, serait infiniment préférable à une diminution de la puissance militaire française. La concession envisagée n'aurait été, à tout prendre, qu'apparente puisque l'Allemagne armait déjà. C'est donc la primauté de l'accord avec la France (dans le respect de la position d'équidistance) et le pragmatisme à l'égard de la puissance allemande renaissante qui constituent en fin de compte les deux directrices de la politique italienne à Genève.

L'attitude française se fonde sur des considérations tout à fait opposées.

Outre que pour Paris, la politique mussolinienne reste rien moins que lisible (Mussolini se préoccupe beaucoup plus de faire valoir sa médiation que d'avoir une politique claire et franche), Tardieu, Herriot et Paul-Boncour s'entêtent à considérer l'Italie comme le "parent pauvre" de la diplomatie européenne à Genève et lui offrent

pour seule alternative celle du "tout ou rien". Pour la France, explique sans ambages Paul-Boncour «*les possibilités de solution [...] en matière d'armement [...] dépendent de la bonne volonté que montrera l'Italie d'une part à se désolidariser des thèses allemandes, d'autre part à cesser de réclamer l'application de mesures de désarmement visant directement la défense nationale française*». ⁸⁵⁹ La France refuse donc tout ce qui pourrait ressembler à un marchandage. C'est que les militaires français sont moins préoccupés de la menace directe que peuvent représenter les revendications italiennes que des répercussions que ces dernières pourraient avoir si elles étaient appliquées ipso facto à l'Allemagne. Lorsque la France est amenée à prendre position contre une thèse italienne, c'est surtout en songeant aux conséquences qu'elle pourrait avoir sur l'armement du Reich.

Le Quai d'Orsay recherche quant à lui l'approbation britannique et souhaite la concertation : se régler sur la position britannique, ou ne pas heurter les Anglais a toujours été la politique suivie par les secrétaires généraux Berthelot, puis Léger ainsi que par le service français de la SDN. Les conseils des ambassadeurs à Rome qui sont (à l'exception de Beaumarchais) généralement favorables au rapprochement sont généralement négligés, à tel point que le ton monte entre le Département et le poste diplomatique : le cas est flagrant pour Jouvenel et de Chambrun, qui s'emportent d'être tout juste tenus au courant des décisions prises et s'agacent des atermoiements des services parisiens. ⁸⁶⁰ Ceux-ci pèchent par juridisme, s'accrochant au traité de Versailles, alors que Rome prône une politique réaliste : au temps de la grande crise est-il crédible que l'on puisse indéfiniment figer le statut de l'Allemagne? Ceci n'empêche pas la direction politique de s'opposer à des discussions fragmentaires, telles qu'on les envisage à Rome et de rejeter un accord sur les constructions navales au nom du sacro-saint principe de l'interdépendance des armements.

Dans ces conditions le dialogue franco-italien à Genève ne pouvait être qu'un dialogue de sourds.

⁸⁵⁹Cité in M. Vaïsse, *Sécurité d'abord, op. cit.* p. 546.

⁸⁶⁰ADMAE, papiers Jouvenel, doc. 92, p. 177 à 198, 26 juillet 1933, Jouvenel à Paul-Boncour.

CHAPITRE V

GRANDEUR ET DÉCADENCE D'UNE ALLIANCE MILITAIRE : DES ACCORDS DE ROME À LA CRISE MÉDITERRANÉENNE (JANVIER 1935 - JUILLET 1936)

I - LE NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE : LES CONDITIONS AMBIGUËS DU RAPPROCHEMENT FRANCO-ITALIEN

Le rapprochement franco-italien va s'accroître au cours du second semestre 1934. Deux faits y contribuent. En premier lieu, après la rencontre Hitler-Mussolini de Stra-Venise et la tentative du "putsch" nazi en Autriche la rupture est consommée entre les deux dictateurs. Mussolini rompt alors délibérément avec la politique d'équidistance. En second lieu, le retour de Laval aux Affaires étrangères après la disparition tragique de Barthou conforte en France le courant favorable au pragmatisme. Sa politique, débarrassée de considérations idéologiques, accepte de "faire sa place" à l'Italie fasciste⁸⁶¹.

A - Mussolini abandonne la politique d'équidistance

La rencontre de Stra-Venise a lieu le 14-15 juin 1934. L'épisode a été généralement sous-estimé, interprété comme une première prise de contact mouvementée entre maître et disciple⁸⁶². En réalité la rencontre revêt une toute autre signification. Hitler est venu en Italie pour tenter de régler par la négociation directe la question autrichienne.

Depuis 1933, l'axe de la politique mussolinienne d'ingérence en Autriche est constitué par le soutien au chancelier Dollfuss. Sur les exhortations du Duce, la ligne suivie par le gouvernement chrétien-social de Vienne se traduit en un "austro-fascisme" qui vise à transformer l'Etat autrichien en un Etat corporatiste et autoritaire. Cette politique culmine avec la dissolution du Parlement et la création du parti unique du Front patriotique. En février 1934, le parti social-démocrate est dissout dans un climat de véritable guerre civile.

⁸⁶¹Serge Berstein, Pierre Milza, *L'Italie contemporaine du Risorgimento à la chute du fascisme*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 321.

⁸⁶²Selon A. Theodoli, *A cavallo su due secoli*, Rome, 1950, p. 146; Mussolini lui aurait dit parlant de l'entrevue de Venise «sono andato ad un *incontro* richiesto da Hitler, che é finito in uno *scontro*» (jeu de mots traduisible littéralement comme suit : «je suis allé à une *rencontre* demandée par Hitler, qui s'est terminée en une *confrontation*»).

L'Autriche en sort affaiblie, privée de la principale force d'opposition populaire au nazisme. Contrairement aux espoirs de Mussolini, le spectre de l'*Anschluss*, au lieu de s'éloigner, se fait plus menaçant.

A Stra, Hitler expose un projet d'entente en cinq points qui se borne à reprendre des positions connues : pour les Allemands l'*Anschluss* n'est pas à l'ordre du jour, il est nécessaire qu'un changement intervienne à la tête de l'Etat autrichien ce qui ne sera possible que par le remplacement de Dollfuss. Après quoi devraient se tenir de nouvelles élections qui permettraient l'entrée de nationaux-socialistes au gouvernement. Toutes les questions économiques concernant l'Autriche devraient être réglées d'un commun accord entre Rome et Berlin. Enfin Hitler désire que l'Italie retire "sa main protectrice" de l'Autriche⁸⁶³.

Selon Aloisi, l'entretien n'a donné lieu à aucun accord, chacun campant sur ses positions⁸⁶⁴. En plus de «l'horreur physique» que lui inspire le Führer, Mussolini a surtout été frappé par le fanatisme froid et le «dogmatisme» de son interlocuteur : «*Au lieu de me parler de problèmes actuels [...] il m'a récité son Mein Kampf*⁸⁶⁵.» Le Duce se contente donc de prendre note de la proposition. Il informe Von Hassell qu'il ne conseillera pas à Dollfuss d'engager des pourparlers avec Berlin car «*aucun gouvernement ne pourrait accepter de négocier à de telles conditions*»⁸⁶⁶. Sur les résultats de la conférence de Stra, E. di Nolfo émet pourtant un avis plus nuancé.

Il remarque en effet qu'à l'issue de l'entretien les deux interlocuteurs reconnaissent que «*la question autrichienne ne fait ni ne fera obstacle aux développement de leurs relations*». L'historien italien estime donc que «*loin d'être une confrontation, les entretiens constituèrent une importante première tentative sur la voie, certes semée d'embûches [...] qui allait mener deux ans plus tard aux accords italo-allemands*⁸⁶⁷ de 1936».

L'idée reçue d'un Mussolini défenseur irréductible et infatigable de l'indépendance autrichienne doit donc être révisée. Pourtant, il ne faut pas se méprendre : le Duce n'a alors nullement l'intention de sacrifier l'Autriche sur l'autel du révisionnisme allemand. Ce qui l'intéresse, c'est de clarifier les intentions du Führer et de tester sa

⁸⁶³DGFP, S. C, vol. 3, p. 10 et sv.

⁸⁶⁴P. Aloisi, *Journal*, op. cit. p. 197 et sv. et R. de Felice, *Mussolini Il Duce : Gli anni del consenso*, op. cit. p. 494-495.

⁸⁶⁵Cf. P. Monelli, *Mussolini piccolo borghese*, p. 202.

⁸⁶⁶DGFP, S. C, vol. 3, p. 131 et sv. Hassell (Rome) à Von Papen.

⁸⁶⁷E. di Nolfo, *Storia delle relazioni internazionali*, Roma, Laterza, 1994, p. 170-171.

disponibilité à prendre en compte les exigences italiennes, avant de renforcer l'appui donné à Dollfuss ou de céder définitivement aux pressions des partisans d'un rapprochement avec la France⁸⁶⁸.

La réponse de l'Allemagne aux interrogations du Duce est explicite, et d'une certaine façon, convaincante. Elle prend la forme d'un coup de force : le 25 juillet un groupe de nazis autrichiens tente de s'emparer du pouvoir à Vienne, pénétrant dans le palais de la Chancellerie et blessant à mort Dollfuss.

Pour Mussolini, la déception ne peut être plus vive. L'objectif du coup d'état n'est pas *l'Anschluss*, sans doute irréalisable dans les conditions du moment, mais l'installation d'un nouveau gouvernement débarrassé de l'influence italienne, en vue de l'organisation d'élections qui pourraient conduire à l'évolution politique voulue par Berlin.

Le Duce réagit aussitôt (il se trouve alors à Riccione où séjourne l'épouse du chancelier d'Autriche). Tandis qu'à Vienne, avec l'aide de l'attaché de presse Monreale, qui a fait prévenir Starhemberg et ses Heimwehren, les sociaux-chrétiens brisent le coup d'état nazi et font nommer Schuschnigg chancelier, Mussolini donne l'ordre d'acheminer quatre divisions sur la frontière du Brenner et du Tarvis. Hitler est furieux, mais il ne peut que désavouer les nazis autrichiens. Ce qui n'empêche pas l'Italie d'être submergée pendant plusieurs semaines d'une vague de germanophobie.

Tout semble donc disposer le chef du fascisme à un rapprochement avec les démocraties occidentales et en particulier avec la France, intéressée comme lui au maintien de l'Etat autrichien et à la mise au pas d'Hitler. Une raison impérieuse, qui dépasse le seul cadre de la question d'Autriche, l'y pousse : en dépit de son échec, la tentative du "putsch" a mis en évidence que sur le front autrichien comme sur celui de ses rapports avec l'Allemagne, l'Italie fasciste ne peut compter sur une période de tranquillité suffisamment longue pour lui permettre d'agir librement ailleurs - sur le plan colonial - à moins que l'Italie ne puisse disposer du consentement explicite de la France.

⁸⁶⁸F. Lefebvre d'Ovidio, *Mussolini e l'intesa Italo-Francese del 1935*, op. cit., p. 397-398.

Mussolini, après avoir constaté que ni la position d'arbitre, ni celle de négociateur prudent avec Hitler n'ont produit les résultats escomptés, se décide à la fin de 1934 à imprimer à la politique extérieure italienne un brusque changement de cap.

B - Barthou, la sécurité française et l'Italie

Or, il se trouve qu'après dix ans d'hostilité et d'incompréhension, le chef du fascisme rencontre à Paris une situation favorable. Rompant avec la tradition de ses prédécesseurs qui avaient toujours affecté de traiter l'Italie en «parent pauvre» et négligé le voyage italien, le nouveau chef de la diplomatie française, Louis Barthou accepte en juin 1934 le principe d'une visite officielle à Rome⁸⁶⁹.

Au départ c'est pourtant la prudence qui prévaut de part et d'autre. Le gouvernement de Rome n'apprécie pas le projet d'alliance franco-soviétique sous-entendu par la proposition de Locarno oriental lancée par le ministre des Affaires étrangères. Le 10 juin 1934 un article du *Popolo d'Italia* inspiré par le Duce dénonce à son propos la «renaissance de la politique des blocs» et d'une tendance qui, sous la formule de l'assistance mutuelle, tend à recréer des alliances de guerre⁸⁷⁰. Il est vrai qu'un retour à la politique des alliances contraindrait le gouvernement italien à reconsidérer sa politique extérieure. L'Italie ne dispose ni de la force, ni de l'autorité nécessaires pour assumer le rôle ambitieux d'arbitre entre deux coalitions opposées. La solidité du fléau de la balance doit être proportionnelle au poids des deux plateaux à équilibrer. A Venise, si l'on en croit le compte rendu rédigé par Von Neurath sur la base des indications fournies par Hitler, Mussolini se serait montré très critique à l'égard du projet franco-soviétique, ajoutant que l'Italie resterait en dehors de ces combinaisons⁸⁷¹. Chambrun rapporte l'impression d'un Mussolini très hostile au projet en raison de la situation d'isolement dans laquelle l'Italie ne manquerait pas de se trouver au cas où il viendrait à prendre corps⁸⁷².

Certes Barthou souhaite aussi un rapprochement avec l'Italie. Il ne s'en montre pas moins très circonspect. Il veut éviter toute précipitation et s'il accepte une visite à

⁸⁶⁹L'invitation avait été lancée par Mussolini et communiquée à Chambrun par Suvich dès le 8 juin 1934, soit quelques jours à peine avant la venue de Hitler à Venise. Dans l'esprit du Duce, elle était alors surtout destinée à désamorcer à l'avance les réactions françaises à l'égard de ce voyage.

⁸⁷⁰*Il Popolo d'Italia*, 10 juin 1934.

⁸⁷¹DGFP, série C, vol. 3, doc. 5 et 6; Mémoire de Neurath du 15 juin 1934.

⁸⁷²DDF, S. I, t.6, doc. 372; tel. Chambrun à Barthou, 22 juin 1934.

Rome il n'entend pas la limiter à une simple visite protocolaire. Il subordonne d'ailleurs dans un premier temps sa réponse aux résultats de l'entrevue de Venise et refuse d'annoncer sa venue à Rome avant d'avoir effectué le voyage à Belgrade. Il insiste surtout sur les «*garanties politiques indispensables*» qui doivent précéder une possible entente avec l'Italie⁸⁷³.

Les événements d'Autriche, fin juillet, conduisent cependant le chef de la diplomatie française à sortir de sa réserve. Il les considère comme «*des circonstances plus favorables au règlement général qui doit précéder son voyage en Italie*». En septembre des conversations exploratoires s'engagent entre Chambrun et Suvich. Elles comportent l'examen successif de cinq points : armements, Europe centrale (action commune pour préserver l'indépendance de l'Autriche et collaboration économique franco-italienne en Europe danubienne), rectification des frontières libyennes, statut des italiens de Tunisie, traité éventuel d'amitié.⁸⁷⁴

Barthou a donné son accord de principe, mais assorti de plusieurs conditions. Il invite Chambrun à lier expressément la question du désarmement à celle du règlement des divers contentieux coloniaux et à «*ne pas soustraire le négociateur italien à sa position de demandeur*» : les questions pendantes mises en avant par Rome devront être subordonnées à la conclusion d'un traité général d'amitié entre la France et l'Italie. Il faut également aboutir à une meilleure définition des rapports entre l'Italie et la Yougoslavie.

Le ministre des Affaires étrangères pense en effet convaincre l'Italie de coopérer à une politique commune à l'égard de la péninsule balkanique et espère, parallèlement, persuader la Yougoslavie d'améliorer ses relations avec l'Italie.

A la mi-septembre, Barthou est disposé à examiner sérieusement les modalités d'une coopération franco-italienne dans le cadre de l'accord danubien ou méditerranéen qui est appelé à constituer le volet «sud» de son «grand dessein». L'assurance donnée par le chef de la diplomatie française qu'il ne consentirait pas à sacrifier les intérêts de ses alliés orientaux apaise apparemment les craintes des ministres de la Petite Entente qui, lors d'une réunion à Genève, se prononcent parfois de mauvais gré, en faveur d'un

⁸⁷³DDF, S.I t. 5, doc. 116, Barthou à Chambrun, 20 avril 1934. La garantie aurait du consister en un accord préalable sur quatre points importants de politique générale : a) les armements, b) la tutelle de l'indépendance autrichienne, c) le maintien d'une politique de solidarité et de désintéret en Europe centrale et orientale, d) l'organisation d'une assise économique durable dans cette région.

⁸⁷⁴Arrigo Lopez Celly : «L'Italia, Barthou ed il progetto di un Locarno orientale nel 1934», in *Storia e Politica*, 1978, fasc. IV, p. 241 à 278; P. Milza, «Le voyage de Pierre Laval à Rome en janvier 1935», in *Italia e Francia*, p. 219 à 243 et DDF, S. I, t. 7, Barthou à Chambrun, 9 septembre 1934.

rapprochement franco-italien. Le roi Alexandre de Yougoslavie se montre le plus réticent et c'est en grande partie pour convaincre le monarque que Barthou l'invite en visite officielle en France⁸⁷⁵.

Le bras de fer auquel se livrent au même moment la France et l'Italie à Genève a de quoi rassurer Belgrade et Prague. Fin septembre, Barthou rejette une proposition italienne de pacte de garantie sur l'Autriche (incluant la France, l'Italie, l'Allemagne et la Grande-Bretagne) en exigeant que la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie y soient associées dès le départ. Finalement, le 27 septembre, Barthou et Aloisi s'accordent sur le principe d'une déclaration commune qui reprend, en la renforçant la déclaration tripartite du 17 février 1934 sur l'indépendance de l'Autriche⁸⁷⁶.

Le 3 octobre les négociations entre Suvich et Chambrun sont toutefois suffisamment avancées pour que Barthou accepte de fixer à la semaine du 4 au 11 novembre la date de son voyage à Rome.

C - Les accords de janvier 1935

1) Des négociations difficiles

Un événement va cependant retarder de quelques mois l'établissement de rapports plus confiants entre la France et l'Italie.

Le 9 octobre 1934, le roi Alexandre de Yougoslavie, en visite en France, et le ministre français des Affaires étrangères qui est venu l'accueillir à Marseille sont assassinés par des Oustachis croates. Ceux-ci ayant trouvé refuge en Italie et le gouvernement fasciste se refusant à les extradier, il s'ensuit une courte période de tension entre Rome et Paris. Toutefois, l'arrivée au Quai d'Orsay de Pierre Laval, qui souhaite une

⁸⁷⁵Piotr. S. Wandycz, *The Twilight of French Eastern Alliance, 1926-1936*, Princeton Univ. Press, 1938, pg 369-370.

⁸⁷⁶ADMAE, fondo Lancellotti, cass. 121, contient une copieuse documentation sur les conversations franco-italiennes de Genève fin 1934.

entrevue avec Mussolini et n'insiste pas sur les responsabilités italiennes lorsque la question est évoquée à Genève⁸⁷⁷, permet de renouer le dialogue.

Pierre Laval assume en France l'héritage de la politique de Barthou. Mais entre les deux dossiers préparés par son prédécesseur dans le cadre de son «grand dessein» de Locarno oriental et danubien, celui de l'alliance russe et celui d'un rapprochement intime avec Rome, il va privilégier le second, ceci à la fois pour des raisons de politique extérieure et pour des motivations personnelles. Laval estime notamment que l'entente avec l'Italie mussolinienne est une condition nécessaire à la détente en Europe parce qu'elle doit inciter Hitler à plus de modération⁸⁷⁸. Soucieux d'établir un contact direct, selon la méthode qu'il a inaugurée en 1931 avec Brüning et Hoover, il décide de se rendre à Rome au début de janvier 1935, afin d'y rencontrer Mussolini et de régler le contentieux franco-italien⁸⁷⁹.

Le Duce est alors en pleine préparation de la guerre⁸⁸⁰ qu'il a déjà décidé de mener contre l'Ethiopie - le 5 décembre a lieu l'incident de Oual-Oual à la frontière somalo-éthiopienne - et il est tout prêt à accepter un arrangement qui puisse lui permettre de se concilier les puissances coloniales⁸⁸¹.

La sympathie joue d'autre part entre ces deux hommes si proches l'un de l'autre par leurs origines et par leur évolution politique. Le fils du petit aubergiste auvergnat et celui du petit artisan de Romagne sont issus du même milieu plébéen, empreints selon Léon Noël «*d'une certaine vulgarité qui ne les inclinait, ni l'un ni l'autre, vers ce qui était distingué, élégant, raffiné*»⁸⁸². Passés tous deux par le moule du socialisme extrémiste, ils se sont également dépris des utopies marxistes et révolutionnaires. Dès septembre 1931, l'ambassadeur De Michelis note chez le président du Conseil

⁸⁷⁷Les auteurs de l'attentat appartenaient à l'aile des Oustachis dirigée par Kvaternik et Ante Pavelitch qui avait bénéficié de l'appui de Mussolini. L'affaire a porté atteinte à l'image du gouvernement fasciste, bien qu'il semble établi que ce dernier n'a assumé aucune responsabilité directe dans l'attentat (peut-être préparé en Allemagne ?).

⁸⁷⁸Robert J. Young, *In Command of France : French Foreign Policy and Planning, 1933-1940*, Harvard Univ. Press, 1978, p. 80-81 et P. Milza, *L'Italie contemporaine ...*, *op. cit.*, p. 322.

⁸⁷⁹P. Milza, «Le voyage de Pierre Laval à Rome en janvier 1935» in J. B. Duroselle et E. Serra, *Le Relazioni tra Italia e la Francia 1929-1939*, ISPI, p. 219-243.

⁸⁸⁰Voir *infra*, p. 15.

⁸⁸¹Remarquons que Laval avait déjà démontré ses bonnes dispositions lors de sa présidence du Conseil en 1931. Au cours de son premier entretien avec Grandi, déblayant immédiatement le terrain, il avait rappelé la nécessité que la France compensât l'Italie pour les désillusions subies en 1919-20. Et il lui demandait ex-abrupto si «l'Ethiopie par exemple» ne pourrait constituer l'une de ces compensations, in DDI, S. VII, vol. 10, Grandi à Mussolini, 25 juillet 1931. Ceci avait eu pour effet d'encourager les espérances nourries au Palais Chigi de voir la France «solder un jour ses comptes coloniaux avec l'Italie» DDI, S. VII, vol. 10, Guariglia à Grandi, 23 août 1931.

⁸⁸²Léon Noël, *Les Illusions de Stresa*, Paris, France-Empire, 1975, p. 31; J. B. Duroselle, *La Décadence*, *op. cit.* p. 131; F. d'Amoja, *Declino e prima crisi dell'Europa di Versailles*, *op. cit.* p. 48.

«l'absence de tout scrupule, l'astuce remarquable et la franchise absolue». Ce sont là des traits de caractère qui ne sont pas pour déplaire aux hiérarques fascistes, lesquels affectent de leur côté une grande liberté de ton. Cet opportuniste, qui ne s'embarrasse pas de rhétorique et passe pour ne pas pour être en odeur de sainteté auprès des diplomates du Quai d'Orsay, inspire naturellement la sympathie à Rome.

La phase décisive des négociations s'ouvre le 31 octobre lorsque Laval expédie à Chambrun les instructions détaillées et circonstanciées qui doivent servir de base aux discussions⁸⁸³.

On se limitera ici aux questions ayant des implications dans les domaines militaire et stratégique.

1) Armements : Laval estime que la concordance des points de vue italien et français doit être assurée dès maintenant. Elle pourrait prendre la forme d'un engagement d'appui mutuel et de concertation dans le cas où le Reich déciderait de s'affranchir par décision unilatérale des obligations qui lui incombent en application du traité de Versailles. En revanche, pas de discussion de fond, pour l'instant, sur les armements navals.

2) Autriche : Laval part de la constatation que la déclaration du 27 septembre sur l'Autriche constitue une solution provisoire. L'idéal serait que l'Italie acceptât la solution écartée par elle en septembre, à savoir la conclusion d'un traité de garantie négocié et signé en commun par la France, l'Italie et les pays de la Petite Entente. En cas de refus, on pourrait rechercher un accord général de non-immixtion dans les affaires intérieures de l'Autriche.

3) Rapports italo-yougoslaves : Soumis à de fortes pressions de la part de Jęftich et de Bénès après les douloureux événements de Marseille, Laval subordonne le voyage à Rome à une détente préalable des relations italo-yougoslaves⁸⁸⁴.

Cette détente pourrait trouver sa justification dans deux actes diplomatiques :

⁸⁸³DDF, S. I, t. 7, doc. 266, Laval à Chambrun, 31 octobre 1934 ainsi que P. Milza, «Le voyage de Pierre Laval à Rome en janvier 1935», in *Italia e Francia, 1929-1940*, ISPI, p. 219 à 243.

⁸⁸⁴Après l'attentat de Marseille, le gouvernement yougoslave avait porté de graves accusations contre le gouvernement italien et Jęftich, comme Bénès, avaient exercé de fortes pressions sur Laval pour que le rapprochement franco-italien soit accompagné d'un engagement formel de l'Italie à garantir l'intégrité de la Yougoslavie. Selon le ministre de France à Belgrade Naggiar, l'assassinat du roi Alexandre était perçu en Yougoslavie comme le dernier en date des actes de la politique fasciste visant à la désagrégation du royaume serbo-croate, et l'on pensait qu'il serait suivi d'un nouvel attentat contre le prince Paul, afin de décapiter la dynastie et de provoquer la crise finale. La Petite Entente avait d'autre part exercé des pressions pour une réouverture de la question de la garantie sur l'Autriche, de manière à conditionner une intervention italienne à l'obligation de consultation de tous les Etats intéressés; in DDF, S.I, t. 8, doc. 130, Naggiar (Belgrade) à Laval, 23 novembre 1934 et DBFP, S. II, vol. 12, doc. 177, Palairet (Bucarest) à Simon.

- un traité de conciliation et d'arbitrage,
- une déclaration italo-yougoslave par laquelle les deux gouvernements reconnaîtraient les traités en vigueur et affirmeraient leur volonté de maintenir et de développer l'amitié entre les deux nations et de collaborer au maintien de la paix.
Cependant comme la négociation de ces actes prendra du temps, il serait opportun, pour dissiper toute équivoque, que Mussolini acceptât de faire une déclaration publique sur la nécessité pour la paix en Europe d'une Yougoslavie forte et unie.

4) Problème éthiopien : Sur le fond, les instructions du ministre sont claires :

«Nous devons éviter de porter atteinte à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de l'Ethiopie.» Cependant, *«on pourrait concevoir que les deux gouvernements, se référant à l'arrangement de 1906, définissent la zone nécessaire au trafic du chemin de fer (Djibouti-Addis Abeba) et que le gouvernement français, en donnant ainsi des limites nettes et précises à son champ d'activité économique en Ethiopie, prenne envers le gouvernement italien l'engagement de ne pas les franchir. Un règlement de cette nature donnerait aux Italiens, dans toute la mesure compatible avec nos intérêts matériels, l'assurance que nous ne contrarierions pas leur expansion économique en Ethiopie...»*

Le gouvernement français est conscient du risque que peut comporter une telle attitude :

«Enfin [...] faudra-t-il prendre garde aux conséquences d'une telle contradiction entre le retour à la politique des zones d'influences et la sympathie agissante que nous avons témoignée depuis quinze ans à la cause de l'indépendance éthiopienne, notamment devant la SDN. Nous ne pouvons donc nous engager dans cette voie qu'avec la plus grande prudence⁸⁸⁵.»

⁸⁸⁵DDF, S.I, t. 7, doc. 266, Laval à Chambrun, 31 octobre 1934.

Les négociations préliminaires avancent bon train. Le problème des armements aboutit très vite à un accord. Dès le 28 novembre le gouvernement de Rome s'engage à se concerter avec la France au cas où l'Allemagne déclarerait reprendre sa liberté et à donner son appui à la France en vue du maintien d'une marge de supériorité en cas de reprise de la conférence du désarmement⁸⁸⁶.

Mussolini est également d'accord sur le principe de garantir la stabilité de l'Europe centrale par un acte général auquel l'Allemagne devrait être associée. En attendant pour parer aux dangers immédiats d'une entreprise dirigée contre l'indépendance autrichienne, le gouvernement italien approuve l'idée d'une convention entre les Puissances intéressées. Rome souhaiterait qu'une telle convention soit limitée à la France et à l'Italie seules. Elle est pourtant disposée à admettre l'adhésion de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie (mais pas de la Roumanie) sans aller jusqu'à étendre à ces dernières l'engagement de consultation. Suvich explique à Chambrun que le gouvernement italien ne peut accepter de consulter Belgrade et Prague avant d'entreprendre une action qu'une telle consultation pourrait faire échouer. En revanche, le chef du fascisme se refuse à envisager que les négociations franco-italiennes passent "par Belgrade". Il avoue ne pas comprendre pour quelle raison l'indépendance de l'Autriche devrait être garantie par la Yougoslavie et par la Tchécoslovaquie, c'est-à-dire par des Etats issus de son démembrement. De même, Mussolini se refuse à faire une déclaration en faveur de la Yougoslavie, l'atmosphère ne s'y prêtant pas encore. L'Italie explique Suvich, ne demande pas à la France d'abandonner la Petite Entente pour conclure l'accord avec Rome. A son tour la France ne peut exiger de l'Italie qu'elle sacrifie l'Autriche et la Hongrie, lesquelles sont tout aussi susceptibles que la Yougoslavie d'être attirées dans l'orbite allemande. D'ailleurs le rapprochement franco-italien qui, dans l'esprit de Mussolini, pourrait également comporter des conversations d'états-majors pour aboutir éventuellement à une alliance militaire, mènera nécessairement aux conséquences de caractère général que la France souhaite pour l'Europe centrale⁸⁸⁷.

Mais pour Mussolini, c'est en Afrique orientale que réside la clé de la négociation.

⁸⁸⁶DDF, S.I, t. 8, doc. 163, Chambrun à Laval, 28 novembre 1934.

⁸⁸⁷Pour la position de Mussolini au cours des négociations, cf. ASMAE, fondo Lancellotti, b. 220, Pignatti (Paris) à Mussolini, 30 novembre 1934, et DDF, S.I, t. 8, doc. 235 et 255, Tel. Chambrun à Laval, 12 et 15 décembre 1934; ASMAE, Gab. Francia 11/12, entretiens Suvich-Chambrun des 11 et 14 décembre 1934. Cf. également R. de Felice, *Mussolini il Duce : gli anni del consenso*, op. cit. p. 519 à 525.

Le Duce accepte sur ce point de réduire ses exigences par rapport à sa demande initiale qui portait sur la cession de l'ensemble de la côte française des Somalis à la seule exception de Djibouti. Au cours de ses conversations avec Chambrun, Suvich demande une simple rectification de la frontière somalo-érythréenne, qui donnerait aux Italiens des facilités pour déborder la Dancalie par l'ouest (soit par la cession d'un port sur le golfe de Tadjourah avec le droit de construire et d'exploiter un embranchement de chemin de fer reliant ce port à la ligne de chemin de fer d'Addis-Abeba, soit par la concession d'une zone franche à Djibouti). Il revendique aussi la cession d'un tiers des actions de la compagnie de chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba à un groupe italien⁸⁸⁸. Il s'agit d'une part de faciliter la pénétration italienne en Ethiopie, et d'autre part d'engager la France par un acte qui donne un contenu concret à son désintéressement dans ce pays.

Or, en France, on redoute justement de donner un tel sens à l'accord envisagé, surtout après les incidents qui se sont produits aux confins de l'Ethiopie et de la Somalie italienne, à Oual-Oual. Laval écrit à Chambrun :

«Nous devons tenir compte de la situation créée par les récents incidents qui, en dévoilant les ambitions italiennes sur l'Ethiopie, ont jeté la suspicion sur les négociations franco-italiennes dans l'opinion française, aussi bien qu'éthiopienne⁸⁸⁹.»

Pourtant, devant la détermination de Mussolini qui maintient à peu de chose près ses demandes, Laval va battre en retraite, dans la seconde quinzaine de décembre, sur deux points essentiels : le rapprochement préalable italo-yougoslave, le désintéressement économique français en Ethiopie.

La France se résigne à abandonner l'idée d'obtenir une garantie italienne pour son alliée yougoslave, ce qui ne manque pas d'inquiéter Belgrade. Elle accepte de ne pas insérer la participation des Etats de la Petite Entente dans l'accord à propos de l'Autriche⁸⁹⁰.

⁸⁸⁸ASMAE, Gab. 11/12 Francia, entretiens Suvich-Chambrun des 28 et 29 novembre, des 1er et 5 décembre 1934, ainsi que DDF, S. I, t. 8, doc. 163, 182, 190, et 207, tel. de Chambrun à Laval, des 28 et 29 novembre, des 1er et 5 décembre 1934.

⁸⁸⁹DDF, S. I, t. 8, doc. 327, Laval à Chambrun, 27 décembre 1934.

⁸⁹⁰Cf. notamment ADMAE, tel. 1274-1282, Naggiar à Laval, 29 décembre 1934 et J. B. Duroselle, *La Décadence*, op. cit. p. 132.

Dans la question éthiopienne Laval va accepter au dernier moment des concessions importantes. Si le gouvernement français propose une rectification de la frontière somalo-érythréenne très réduite par rapport à la revendication italienne et écarte la cession d'un port comme d'une zone franche, il s'engage en effet à reconnaître que l'Italie a des intérêts économiques prépondérants sur tout le territoire de l'Ethiopie à l'exception de la zone formée de l'hinterland de la côte française des somalis et de la région nécessaire au trafic du chemin de fer, Djibouti - Addis-Abeba⁸⁹¹.

Le 2 janvier, on parvient à un accord préliminaire entre les deux parties. Mussolini et Laval sont en effet pressés d'aboutir.

Pour Mussolini, l'accord est absolument nécessaire, car sans lui, il ne peut initier sa politique éthiopienne. Le Duce se rend parfaitement compte qu'il dispose en Europe «d'une fenêtre» très réduite pour réaliser ses ambitions. A peine l'Allemagne disposera-t-elle d'une force digne de ce nom que la situation européenne se détériorera, empêchant l'Italie d'en détacher son attention et ses forces. D'où sa disponibilité à transiger sur les revendications coloniales maximalistes pour obtenir de Paris l'assentiment de principe à son programme éthiopien. La meilleure preuve de cet état d'esprit réside dans la décision qu'il prend le 30 décembre, avant même que Laval n'ait rejoint Rome : à peine est-il assuré que l'accord sera réalisé et que Laval lui accordera «les mains libres» en Ethiopie qu'il donne son feu vert à la préparation des opérations militaires en Afrique orientale⁸⁹².

Laval a pour sa part deux bonnes raisons de ne pas vouloir différer l'accord. Comme ministre des Affaires étrangères, d'abord, il tient à aboutir car face au problème autrichien et confrontée aux informations inquiétantes faisant état du réarmement secret poursuivi par Hitler, la France ressent le besoin de s'appuyer en Europe sur des alliés puissants. L'alliance italienne pourrait inquiéter l'Allemagne et vaincre en partie les réticences britanniques à s'engager davantage sur le continent. Comme homme politique ensuite, Laval souhaite aboutir pour ne pas laisser le champ libre à ses adversaires, tel Herriot, ou à ses «amis» politiques, tel Flandin, qui préféreraient conclure eux-mêmes un accord avec Mussolini. Pour Laval, l'entente avec Rome est

⁸⁹¹DDF, doc. 345, tel. de Laval à Chambrun, 29 décembre 1934.

⁸⁹²R. de Felice, *Mussolini il Duce : gli anni del consenso*, op. cit., p.523. Voir sur ce point le chapitre suivant.

aussi un moyen de renforcer sa position personnelle au sein du gouvernement français.

2) Les accords de Rome, 7 janvier 1935

Les accords de Rome comportent deux aspects, l'un continental, l'autre colonial.

Les aspects continentaux sont ceux qui ont le moins retenu l'attention des historiens. Ils sont loin d'être anodins en ce qui concerne les incidences militaires. Ils portent essentiellement :

- 1) sur le maintien de la paix, auquel les deux parties s'engagent à concourir par une déclaration générale d'amitié et de collaboration;
- 2) sur l'indépendance de l'Autriche : un procès-verbal lance l'idée d'un pacte de non-agression collectif des Etats voisins. Il comporte un corollaire : *«en raison de la nécessité de maintenir l'indépendance de l'Autriche ils sont convenus que dès aujourd'hui, et dans le cas où cette indépendance et cette intégrité seraient menacées, la France et l'Italie se consulteront entre elles et avec l'Autriche, en vue des mesures à prendre»*.
- 3) sur les mesures à prendre en cas d'officialisation du réarmement allemand : un protocole confidentiel stipule que les deux pays se consulteraient et que si l'on aboutissait à la conclusion d'une convention générale de désarmement leurs gouvernements agiraient de concert pour que celle-ci établisse des chiffres *«qui assurent aux deux pays, par rapport à l'Allemagne, les avantages qui seraient justifiés pour chacun d'eux»*⁸⁹³.

⁸⁹³ ASMAE, fondo Lancellotti, b. 20; J. B. Duroselle, *La Décadence*, op. cit., p. 132-133; R. de Felice, *Mussolini Il Duce : gli anni del consenso*, op. cit., p. 527-528.

Sur le plan colonial, une seule question nous intéresse dans le cadre de la présente étude : Pierre Laval a-t-il laissé entendre qu'il acceptait la conquête militaire de l'Ethiopie ?

A la fin de 1935, en pleine guerre d'Ethiopie, Mussolini déclarera qu'à Rome, Laval lui avait donné carte blanche pour une mainmise politique sur l'Ethiopie. On sait que Laval a toujours prétendu n'avoir accordé à l'Italie que le désistement français en matière de pénétration économique⁸⁹⁴. Les deux hommes n'inspirant pas une confiance absolue, et leur dialogue s'étant déroulé sans témoin, il est difficile de tirer une conclusion. Certes, comme le dit Léger qui a participé à la conversation du 6 au soir : *«on chercherait vainement dans (les) documents une clause où le gouvernement italien ait pu trouver le moindre encouragement à pratiquer une politique de guerre contre l'Ethiopie»*. De nombreux auteurs en sont donc réduits à énoncer l'hypothèse selon laquelle Mussolini aurait pu être dupe d'une formule ambiguë, d'un geste.

Le contenu final de l'accord, qui prend la forme d'un échange de lettres entre Mussolini et Laval, est effectivement ambigu. Le gouvernement français s'y réfère à l'accord tripartite italo-franco-britannique de 1906 et affirme qu'il ne recherchera aucun avantage en Ethiopie autres que ceux d'ordre économique relatifs à l'exploitation du chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba, s'assurant que le gouvernement italien les respecterait⁸⁹⁵. Mais les respecterait en quelle occasion ? Se poser la question, c'est déjà y répondre : à l'occasion des initiatives que le gouvernement italien jugerait bon de prendre en Ethiopie ! Dans le traité de 1906, la zone d'intérêts français était définie comme «zone d'influence politique éventuelle» dans l'hypothèse où l'intégrité de l'Ethiopie ne pourrait être maintenue. Maintenant Laval transforme la nature et les limites des intérêts français. Au fond il connaît le prix de «l'amitié» italienne et il est bien décidé à le payer. Mussolini peut agir à condition d'y mettre les formes⁸⁹⁶. Pourtant, il paraît peu probable que Pierre Laval songe à une opération de

⁸⁹⁴Sur ce point voir : W. C. Askew, «The secret agreement between France and Italy on Ethiopia, January 1935», in *The Journal of modern history*, mars 1953, p. 47-48; D. C. Watt, «The secret Laval-Mussolini agreement of 1935 on Ethiopia», in *The middle East Journal*, 1961, p. 69-78; G. W. Baer, *La Guerra italo-etiopica*, op. cit., p. 92 et sv.

⁸⁹⁵DDI, S. VII, vol. 16, doc. 403. «*Accordi Italo-francesi*», Rome, 7 janvier 1935, annexe VII.

⁸⁹⁶DDF, S. I, t. 11, doc. 162. Note de la direction politique, «Accord de Rome du 7 janvier 1935», 25 juin 1935 qui précise à propos de l'arrangement de 1906 : *«Il s'agissait bien évidemment sous une forme voilée d'un partage éventuel de l'Abyssinie en zones d'influences. Si la lettre secrète de Rome a un sens, c'est bien celui d'une renonciation par la France à se prévaloir de ce partage, sauf en ce qui concerne les intérêts du chemin de fer. Nous pourrions, il est vrai, soutenir auprès du gouvernement italien qu'en signant cet accord nous avons seulement escompté son expansion pacifique en Ethiopie et que nous n'avions pas admis qu'il put menacer par une action violente l'indépendance et l'intégrité*

grand style. Rien n'est plus étranger à la nature velléitaire et possibiliste du "maquignon de Châteldon" que l'aventurisme militaire et les rêves de grandeur impériale "à la Mussolini". Il caresse plutôt l'espoir que les Italiens seront assez prudents pour suivre l'exemple des Français au Maroc : financement des révoltes intestines, répression des guérillas locales, conversion lente de l'Ethiopie en un protectorat italien avec la bénédiction du concert européen et sans affaiblissement de la sécurité italienne au Brenner. En d'autres termes la "politique périphérique" préconisée par les conseillers de Mussolini au palais Chigi⁸⁹⁷. Mussolini y verra ou feindra d'y voir un blanc-seing délivré par la France et concernant la conquête militaire du pays.

En définitive, il est permis de se demander si l'accusation portée contre Laval d'avoir favorisé l'agression italienne contre l'Ethiopie a véritablement un sens. En effet, l'argument manque de consistance et ce, pour une raison évidente : comme l'écrit E. di Nolfo : «*au début de 1935, concéder les mains libres à Mussolini en Ethiopie signifiait concéder quelque chose dont les contenus n'étaient pas définis*»⁸⁹⁸. Bien qu'enclin à imposer une "solution totalitaire" - à peine avait-il eu l'assurance, le 30 décembre 1934, que l'accord allait être signé, qu'il avait précisé ses ordres, établissant comme objectif «*la destruction des forces armées abyssines et la conquête totale de l'Ethiopie*»⁸⁹⁹ - le Duce perçoit que l'accord conclu avec la France ouvre la voie d'un arrangement négocié qui le rendrait maître en dernier ressort de l'Ethiopie. Il envisage sans doute des alternatives à l'action violente, telles qu'un accord avec les puissances signataires du traité de 1906, afin que celles-ci autorisent l'Italie à placer l'Ethiopie sous contrôle selon des formules à étudier comme la création d'un protectorat ou une rectification des frontières de l'Erythrée et de la Somalie⁹⁰⁰. Puisque l'Angleterre doit être incluse dans cette équation impériale, Mussolini accepte de se régler sur les événements et de décider en conséquence.

de l'Ethiopie, en violation non seulement des stipulations passablement hypocrites de 1906, mais surtout des engagements beaucoup plus formels contenus dans le pacte de la Société des Nations [...]. Une telle position serait soutenable en droit. Politiquement parlant, elle nous mettrait certainement en conflit grave avec le gouvernement italien.»

⁸⁹⁷ H. James Burgwyn, *Italian Foreign Policy in the interwar period, 1918-1940*, Westport-London, Praeger, 1997, p. 111.

⁸⁹⁸ E. di Nolfo, *Storia delle relazioni internazionali 1918-1992*, op. cit. p. 185.

⁸⁹⁹ ACS, fonds Badoglio, b. 4, n. 127 : «*Directive e piano d'azione per risolvere la questione italo-abissina*» (*segretissimo*) (3 décembre 1934).

⁹⁰⁰ Après la rencontre avec Laval, Mussolini n'écrivait-il pas à Dino Grandi, alors ambassadeur à Londres «*c'est mon intention de résoudre le problème de l'Ethiopie de manière radicale, soit en y instaurant notre souveraineté directe, soit sous quelque autre forme que les événements conseilleraient ?*».

II - DU RAPPROCHEMENT POLITIQUE AUX ACCORDS MILITAIRES

A- Les ouvertures de Badoglio en faveur d'une entente militaire italo-française

Quelles que puissent être les interprétations données à la conversation privée Laval-Mussolini, il est évident qu'après la rencontre de Rome, le Duce se lance à fond dans le rapprochement avec la France. Bien que les accords de Rome se soient bornés à des engagements très généraux, le maréchal Badoglio n'en fait pas moins le 11 janvier (moins d'une semaine par conséquent après l'échange des signatures) une démarche importante auprès de l'attaché militaire français à Rome, le général Parisot. Badoglio semble redouter une nouvelle tentative d'Anschluss «à brève échéance». Hitler profiterait du «prestige que lui donne le succès de la Sarre pour reprendre sa politique personnelle et pour se libérer, vis-à-vis du Parti national socialiste, d'une trop forte emprise de la Reichswehr»⁹⁰¹. Il déclare à Parisot «qu'il est préoccupé à la pensée que les états-majors des deux pays pourraient se trouver pris au dépourvu pour l'exécution des accords politiques que l'on vient de signer en ce qui concerne l'Autriche.»⁹⁰² L'accord précisait qu'en cas de menace contre l'indépendance et

⁹⁰¹SHM 1BB2/195. Rapport de Parisot au ministre de la Guerre à propos de son entretien avec le maréchal Badoglio, 12 janvier 1935. Dans *Servir* (op. cit., p. 164) Gamelin s'étonne de cette inquiétude : «Il est curieux de rapprocher ces craintes en ce qui concernait une intervention de l'Allemagne en Autriche du fait que se déroulait alors l'affaire du plébiscite de la Sarre, et que nous aurions du pouvoir espérer au contraire qu'il résulterait de notre évacuation une période de calme au moins relatif.» Les documents diplomatiques italiens confirment pourtant cette préoccupation : les ambassadeurs à Berlin (Cerruti) et à Vienne (Preziosi) estimaient que le succès de la Sarre serait magnifié en Allemagne comme une double victoire du *Deutschtum* et de Hitler sur la Reichswehr. La première ne manquerait pas de relancer l'idée d'un plébiscite en Autriche aussi. La seconde découlait de la perception qu'on avait à Rome de l'attitude de l'Armée allemande à l'égard de la question d'Autriche. Selon les attachés militaires à Berlin, la direction de la Reichswehr estimait que c'était une erreur de soulever dans l'immédiat un problème que le Reich n'avait pas les moyens de résoudre par la force et dont l'imposition pourrait provoquer l'intervention armée ou pour le moins la perte de l'amitié italienne. Mussolini était persuadé du rôle pacificateur de la Reichswehr comme il l'avait dit lors de son entretien du 5 janvier avec Laval : «Dans le jugement que l'on porte sur la situation de l'Allemagne, il faut tenir compte de l'influence prépondérante qu'exerce aujourd'hui la Reichswehr, laquelle suit sa propre politique. En premier lieu, la Reichswehr est monarchiste, en second lieu, elle est opposée aux excès des nationaux-socialistes, en troisième lieu, elle poursuit une politique de préparation militaire intensive et ne veut pas l'aventure.»

Sur ces différents points, cf. DDI, S VII, vol. 16, doc. 239 (annexe) Mancinelli (attaché militaire à Berlin) à Cerruti, 30 novembre 1934; *ibid.* doc. 464, Cerruti à Mussolini, 17 janvier 1935 et doc. 499, Preziosi à Mussolini, 27 janvier 1935; *ibid.* doc. 391, entretien entre Mussolini et Laval, Rome, 5 janvier 1935, 10h - 11h45.

⁹⁰²SHAT 7N 2905 d.1, Parisot (attaché militaire à Rome) au ministre de la Guerre (EMA/2), 20 janvier 1935.

l'intégrité de l'Autriche les deux pays se consulteraient. Autrement dit Badoglio souhaite que l'on engage des conversations militaires et il pose deux questions :

1) Quelles sont les dispositions militaires que le gouvernement français a l'intention de prendre dans les différentes hypothèses à envisager, y compris celle d'une mobilisation générale de l'Allemagne ?

2) Le gouvernement français consentirait-il [...] en prévision de l'une de ces éventualités, à exercer en Yougoslavie une action amicale destinée à faciliter la coordination des efforts, en évitant notamment toute possibilité de frictions entre Rome et Belgrade ⁹⁰³?

Parisot est immédiatement convaincu de l'importance des propositions italiennes. Il reçoit confirmation par un haut-fonctionnaire du Palais Chigi que «*c'est Mussolini lui-même qui a prescrit au maréchal Badoglio de rechercher une entente avec l'état-major français*»⁹⁰⁴.

Au ministère de la Guerre, on estime que des conversations militaires seraient utiles et opportunes. Dans une note à Laval, le ministre, le général Joseph Maurin, s'en déclare résolument partisan :

*«Etant donné la position récemment prise par Rome, il me paraît opportun de ne pas refuser à l'Italie un signe tangible de la franchise de nos intentions. Nous pouvons espérer en échange une attitude favorable de l'Italie en cas de conflit avec l'Allemagne. Je ne saurais trop insister sur les avantages militaires que nous en retirerions»*⁹⁰⁵.

Maurin attire surtout l'attention sur l'avantage de constituer un front unique reliant directement la France à ses partenaires de la Petite Entente. Il conclut en invitant Laval à réagir promptement aux ouvertures italiennes.

Cédant aux instances de Chambrun⁹⁰⁶ et de Maurin, Laval et le Quai d'Orsay répondent le 26 janvier.⁹⁰⁷ Les instructions qu'ils transmettent à Chambrun sont

⁹⁰³*Ibid*, tel. de Chambrun à MAE, Rome, 12 janvier 1935.

⁹⁰⁴SHM 1BB2/195, lettre du capitaine de frégate de Larosière (attaché naval à Rome) à l'amiral Decoux (section "Etudes"), 19 janvier 1935.

⁹⁰⁵DDF, S. I, t. IX, doc. 99, Maurin à Laval, 28 janvier 1935.

⁹⁰⁶L'ambassadeur à Rome avait demandé au gouvernement, par télégrammes des 11, 21 et 24 janvier qu'on le mit à même de donner une réponse au maréchal Badoglio; SHM 1BB2/217, Etude du contre-amiral Abrial (section "Etudes") «Sur la coopération éventuelle des marines françaises et italiennes», 12 mars 1935 (comporte un historique des négociations depuis le 11 janvier).

⁹⁰⁷SHAT 7N 2905 d.1, MAE à Chambrun (copie transmise à Guerre), 26 janvier 1935.

empreintes de la plus grande prudence. Après avoir indiqué, que le gouvernement est certes désireux de donner «*leur pleine application*» aux accords de Rome mais que «*les mesures en question sont de caractère essentiellement politique*», le Quai déclare n'être, sous cette réserve, «*nullement opposé à des conversations militaires*». Toutefois, il demande au préalable des précisions sur les diverses hypothèses envisagées par l'Italie, des apaisements à l'égard de la Yougoslavie et l'extension à la Tchécoslovaquie des consultations. Autrement dit, les Français sont moins pressés que les Italiens. Parisot explique la position française au chef d'état-major général de l'Armée italienne au cours d'une longue conversation à Rome le 29 janvier. Badoglio, lui, va plus loin que lors de la rencontre du 12 janvier. Au cours de l'entretien, il rédige une note dans laquelle il précise les quatre hypothèses qui devraient faire selon lui l'objet des conversations envisagées⁹⁰⁸.

Premier cas : mobilisation allemande pour n'importe quelle raison (attitude commune française et italienne à définir);

Deuxième cas : agression allemande contre la France (intervention de l'Italie);

Troisième cas : mouvements intérieurs en Autriche sans intervention allemande (mesures militaires à prendre par la France et par l'Italie d'accord avec le gouvernement autrichien à définir, l'Italie se déclare prête à intervenir);

Quatrième cas : mouvements intérieurs en Autriche avec intervention militaire allemande (mesures militaires communes à définir, l'Italie interviendra).

Allant au devant des vœux exprimés par le gouvernement français, le chef de l'Armée italienne met ainsi sur le même plan les hypothèses à envisager dans le cadre des accords de Locarno et celles à prévoir dans le cadre des accords de Rome. «*Les entretiens sont nettement engagés*» dit Badoglio. «*Rien , ajoute-t-il, ne pourrait lui être plus agréable, comme couronnement de carrière, que la réalisation de cet accord qu'il a toujours préconisé de toutes ses forces*». Parisot estime que «*l'état-major italien nous offre un accord militaire total*»⁹⁰⁹.

Comment expliquer l'engouement manifesté par le gouvernement et le haut commandement italien pour la conclusion d'accords militaires avec la France ?

B - Badoglio et la recherche d'une garantie italo-française pour l'Autriche

⁹⁰⁸SHAT 7N 2905 d.1, Parisot au ministre de la Guerre, compte rendu d'une conversation avec le maréchal Badoglio, 29 janvier 1935 (annexe : texte en italien du document émis de la main de Badoglio durant l'entretien).

⁹⁰⁹*Ibid.*

Au cours d'une réunion du haut comité militaire consacrée aux ouvertures italiennes, Laval avait avancé l'hypothèse suivante : «*ce que veut le maréchal Badoglio, c'est, par une voie indirecte, nous faire prendre des engagements militaires en ce qui concerne l'Autriche*». Laval n'aimait pas envisager de tels engagements. «*Etre prudent*» dit-il⁹¹⁰.

Pour comprendre l'attitude italienne, il convient de se reporter aux premiers mois de l'année 1934, marqués par les initiatives "anti-Anschluss" de Mussolini.

Au cours de sa conversation avec Parisot, Badoglio avait rappelé que «*l'Italie, surprise par les événements de juillet, avait fait serrer vers la frontière d'Autriche les divisions et unités qui étaient à ce moment là dans les camps d'instruction d'été de la région du nord de l'Italie*». Puis, se livrant à un exercice sur la carte, il avait donné des précisions sur le théâtre d'opérations éventuel en cas de mouvement venant de l'Allemagne en Autriche : était prévue l'occupation de l'Inn à l'est de l'Arzlberg et de la haute vallée de la Salzach jusqu'à Saint-Vent, occupation qui serait suivie, si nécessaire, de l'entrée en Bavière à travers les Alpes bavaroises⁹¹¹.

L'historiographie s'est peu penchée jusqu'à présent sur les mesures militaires prises par l'Italie dans les heures qui ont suivi l'annonce du putsch nazi à Vienne. On se contente généralement de les mentionner pour mémoire : on parle de quatre divisions mobilisées, acheminées sur la frontière italo-autrichienne, puis retirées presque aussitôt, ce qui laisse l'impression d'un "bluff", bien dans le style spectaculaire du Duce. Pourtant la mobilisation de grandes unités pour leur emploi éventuel sur le territoire d'un Etat étranger est un événement assez grave et exceptionnel en soi pour que l'on s'interroge sur sa préparation et les objectifs assignés aux troupes engagées. Plus que les archives diplomatiques, ce sont ici les archives militaires qui nous renseignent sur les intentions de Rome. L'examen des *Memorie Storiche* (Mémoires historiques)⁹¹² des grandes unités conservées aux Archives de l'état-major de l'Armée (*Stato Maggiore Esercito*) à Rome conduit aux constatations suivantes :

⁹¹⁰Réunion du haut comité militaire du 22 mars 1935, cité dans J. B. Duroselle, *La Décadence*, op. cit., p. 136.

⁹¹¹SHAT, 7N 2905 d.1, Parisot au ministre de la Guerre, 28 janvier 1935, cit.

⁹¹²Les *Memorie Storiche* sont des comptes rendus annuels qui retracent les événements les plus marquant de l'activité et de la vie intérieure des Grandes Unités (changement de commandement, manoeuvres, engagements éventuels). En temps de guerre, ils sont remplacés par les *Diari Storici* qui, un peu comme leur équivalent les *Journaux de marche* des unités françaises sont compilés quotidiennement et beaucoup plus détaillés.

- 1) l'hypothèse d'une intervention autrichienne a été étudiée par l'état-major italien plusieurs mois avant le 25 juillet et des dispositions opérationnelles ont alors été prises. Les mesures militaires de l'été 1934 n'ont donc pas eu le caractère improvisé qu'on a parfois voulu leur prêter;
- 2) ces mesures de précaution ont certes été suspendues au bout de quelques jours, mais l'éventualité d'une intervention militaire en cas de subversion intérieure ou d'invasion allemande en Autriche a continué de retenir l'attention de l'état-major italien pendant toute l'année 1934 et les premiers mois de 1935;
- 3) l'action militaire de juillet 1934 a révélé les graves répercussions qu'une entrée des troupes italiennes en Autriche ne manquerait pas d'entraîner au niveau régional comme au niveau international. Elles ont conduit le gouvernement italien à rechercher les moyens diplomatico-militaires d'y parer si des événements similaires venaient à se reproduire.

La volonté d'intervenir militairement en cas d'aggravation de la crise autrichienne ne fait pas de doute. On en a pour preuve la continuité d'intentions qui anime la politique italienne et la précision des objectifs militaires qu'elle s'assigne entre février et septembre 1934.

Déjà, en février, lorsque Dollfuss réprime dans le sang l'insurrection des sociaux-démocrates autrichiens, Mussolini met la division Brennero en état d'alerte, préfigurant ainsi les mesures plus importantes qui seront prises en juillet. Des objectifs précis sont fixés en cas d'intervention : il s'agit de «*l'occupation des centres névralgiques [...] en vue de soulager les troupes autrichiennes et de les rendre disponibles contre d'éventuels coups de main*»⁹¹³. Mais l'insurrection de février a surtout pour effet de révéler la gravité de la situation intérieure de l'Autriche et son incapacité à résister à une possible agression nazie. Faisant suite à de nouvelles instructions gouvernementales, les études auxquelles procède l'état-major italien changent alors d'objectifs. Il ne s'agit plus tant de soutenir le gouvernement de Vienne que de fournir un concours militaire contre une invasion allemande qui pourrait impliquer l'engagement des troupes italiennes de l'autre côté des Alpes, non seulement en territoire autrichien, mais en Allemagne même. Le «*Stato Maggiore Esercito*» se réfère au précédent des plans d'opérations qui ont été établis dans les

⁹¹³USSM, *Memorie Storiche*, Division Brennero, carton 0378.

jours qui ont suivi l'armistice de Villa Giusti (3 novembre 1918). Ces plans et l'expérience enseignent que pour être efficace, une intervention italienne dirigée contre l'Allemagne doit impérativement partir du territoire autrichien⁹¹⁴.

En 1934, les contraintes stratégiques et géographiques n'ont pas changé : en avril, le S.M.E. fait procéder à des reconnaissances en Haute-Autriche⁹¹⁵ basées sur deux hypothèses d'emploi des forces italiennes :

1) la défense de la frontière austro-allemande, concluant «*qu'en ce qui concerne la défense, la situation autrichienne n'est certainement pas rose*»⁹¹⁶;

2) «*une action offensive contre le Reich depuis le territoire autrichien*».

Une étude analogue est effectuée au même moment dans le secteur de la Carinthie, aux confins de la Yougoslavie.

Au printemps 1934, l'état-major italien élabore un plan d'intervention en Autriche : le plan K. Celui-ci prévoit l'emploi d'une armée (quartier général : Florence) et de trois corps d'armée (Vérone, Bologne, Bolzano) et s'articule en deux temps. Premier temps : rapprochement des unités de la frontière autrichienne, second temps : franchissement de celle-ci en prévision d'opérations ultérieures à mener au delà de la ligne alpine de partage des eaux⁹¹⁷. Mussolini, au cours de son entretien à Rome avec Dollfuss au début de juin 1934, offre «*la garantie militaire italienne contre toute tentative national-socialiste d'Anschluss, directe ou indirecte*»⁹¹⁸. Le 14 juin, à Stra (Venise) Hitler et Mussolini ne parviennent pas à s'entendre sur le sort futur de l'Autriche. A Rome, la crainte de voir la situation autrichienne se précipiter ne se dément pas. Du 8 au 18 juin - la coïncidence des dates n'est pas fortuite - un exercice des cadres a lieu à la frontière nord sous la direction du commandant général d'Armée Luigi Amantea⁹¹⁹. Lorsque le coup de force nazi est déclenché à Vienne, les divisions mises en état d'alerte pour une intervention rapide se trouvent déjà dans les Alpes pour les manoeuvres d'été. Mussolini a donné personnellement l'ordre de faire mouvement

⁹¹⁴Cf. sur ce point Luigi Mondini, «L'armistizio e le sue conseguenze», in *Storia e Politica*, XII, 1973, fasc. III.

⁹¹⁵USSME, «Carteggio Ufficio Operazioni, riguardando il territorio metropolitano» carton 189 L.1.

⁹¹⁶Le secteur charnière situé entre Tyrol et Bavière était considéré comme un point particulièrement sensible : du 5 au 8 novembre 1918, des régiments bavarois s'y étaient engouffrés dans le vide laissé par les troupes austro-hongroises. Des éléments avancés étaient parvenus jusqu'à Bressanone, à proximité du Brenner et de la Resia.

⁹¹⁷Sur le plan K on lira l'article éclairant de Umberto Cossini : «Iniziativa politico-militare italiana nella crisi austriaca dell'anno 1934», in *Annali dell'Istituto storico italo-germanico di Trento*, XV, 1989, p. 347 à 371.

⁹¹⁸Renzo de Felice, *Mussolini, Il Duce : gli anni del consenso*, op. cit. p. 474.

⁹¹⁹USSME, *Memorie Storiche*, divisione Brescia («Leonessa»), carton 0377.

dans l'après-midi du 25 juillet. Celui-ci est exécuté dans l'ordre et avec diligence : le soir du 26 juillet, le sous-secrétaire à la Guerre, le général Baistrocchi peut communiquer au chef d'état-major général Pietro Badoglio que quatre divisions d'infanterie et quatre régiments *d'Alpini* ou *Bersaglieri* auront rejoint dès le lendemain les positions assignées dans le cadre de la première phase du plan K, aux confins du Brenner et de la Carinthie⁹²⁰. Plus de 50 000 hommes sont ainsi mobilisés le 26 juillet 1934.

Mais l'action italienne a comporté des risques. Ce n'est pas un hasard si, le 25 juillet, Aloisi évoque déjà à son propos «le spectre de Sarajevo». Il est permis de se demander ce qui serait advenu si la tentative du putsch n'avait pas fait long feu et si Hitler n'avait pas désavoué immédiatement les nazis autrichiens. Le Duce serait-il intervenu «*manu militari*» pour ne pas perdre la face ? Quelles auraient été les conséquences sur le plan international ?

Contrairement au geste irréfléchi qu'on affecte d'y voir parfois, il semble que la prise de risque ait été en l'espèce soigneusement calculée. Le mélange de détermination et de prudence dont Mussolini a fait preuve au cours des événements a certainement permis d'éviter une crise majeure. Mais jusqu'à quand ?

La fermeté d'intentions démontrée par le chef du gouvernement italien a certainement empêché une intervention allemande. Pour Jens Petersen, qui a analysé les rapports Hitler-Mussolini, il ne fait aucun doute que «*la nouvelle des mouvements de troupes italiennes a finalement conduit Hitler à renoncer*». ⁹²¹ Certes, le communiqué officiel émis par Rome le 26 juillet se veut rassurant, en réduisant les mouvements de troupes en cours à «*de simples mesures de précaution en vue de possibles complications*» et excluant tout caractère de mobilisation⁹²². Toutefois le palais Chigi prend soin d'informer Berlin que les dispositions prises seront maintenues afin de prévenir toute intervention allemande (par «Légion autrichienne» nazie de Bavière interposée) ou Yougoslave visant à attenter par la force à l'indépendance ou à l'intégrité de l'Autriche⁹²³.

⁹²⁰USSME, Gabinetto del Ministro della Guerra a Pietro Badoglio, Capo Stato Maggiore Generale, 26 juillet 1934 («Adoption du 1er temps du plan K») carton 68, dos. 2 :«plan K».

⁹²¹J. Petersen, *Hitler e Mussolini : la difficile alleanza*, op. cit. p. 325.

⁹²²ASMAE, Affari politici, Francia, Pignatti (Paris) à Mussolini, tel. 335 du 31 juillet 1934.

⁹²³Répondant le 28 juillet à Von Hassell qui l'interrogeait sur la corrélation entre la violente campagne de presse déclenchée contre le Reich et les mesures militaires en cours, Suvich précisait que celles-ci n'étaient que des mesures de précaution, qu'aucune action n'était prévue dans l'immédiat mais«*sofern*

Pourtant, les 26 et 27 juillet l'état-major italien a déployé ses forces sur le terrain avec la plus grande circonspection comme le démontrent le soin mis à contenir les déplacements des troupes dans les limites de la première phase du plan K et les ménagements pris pour éviter la moindre friction avec le Royaume de Yougoslavie.

Mussolini sait bien que l'opposition la plus vigoureuse à une intervention italienne peut provenir des Autrichiens eux-mêmes tant la mémoire de la défaite de 1918 y est encore à vif⁹²⁴. De l'avis des chefs militaires italiens, l'Autriche aurait plutôt l'intention, au début d'un conflit, de prendre les armes contre l'Italie, mais par prudence retirerait son armée du terrain de parcours des forces italiennes et la concentrerait au sud de Vienne, dans l'expectative.

Surtout, il faudrait s'attendre à des réactions hostiles de la part de Belgrade. La suspicion des dirigeants yougoslaves est telle qu'ils n'ont pas caché (notamment à leur allié français) qu'une entrée des troupes italiennes en Autriche entraînerait une intervention simultanée de l'armée serbo-croate. Ce n'est pas tant le rapport des forces en présence qui préoccupe ici le S.M.E. que l'éventualité de voir Belgrade profiter de l'occasion pour occuper la Carinthie, déclenchant par voie de conséquence une crise internationale majeure⁹²⁵. Au cours du mouvement opéré entre le 25 et le 27 juillet, le S.M.E. a donc pris des dispositions afin d'éviter tout incident, même fortuit, avec le royaume serbo-croate. Ainsi, la division Timovo, en garnison à Trieste, n'est pas mise en état d'alerte; c'est la division Piave, basée à Padoue, qui est avancée au Tarvis le 25. Le Commandement de cette dernière reçoit instruction «*d'éviter de la manière la plus absolue tout contact avec les populations locales ainsi que tout franchissement de la ligne frontière*»⁹²⁶. Il ne faut offrir aucun prétexte à une intervention yougoslave.

Enfin la position qu'ont prise les Puissances démocratiques au cours de la crise a déçu les attentes de Rome. Si Londres et Paris ont apprécié l'attitude résolue du Duce parce

weder von Deutschland noch von Jugoslawien her freunde Kräfte in Oesterreich einmarschiren, und sofern, wie jetzt offenbar, oesterreichische Regierung Heft in der Hand behalte»; Akten zur Deutschen auswärtiges Politik, série C, Band III, 1, doc. 132, Von Hassel à Auswärtiges Amt, 29 juillet 1934.

⁹²⁴Moins d'un mois après le putsch du 21 août, Mussolini rencontrait le nouveau chancelier autrichien à Florence. Ayant demandé à ce dernier si l'Autriche serait en mesure d'apporter son soutien à un éventuel franchissement de la frontière par l'armée italienne, qui serait l'expression d'une aide militaire contre Hitler, le Duce s'était vu opposer une réponse négative. Schuschnigg s'était justifié en expliquant que l'action italienne aurait provoqué la réaction de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie et que, du reste, les forces autrichiennes étaient suffisantes pour contrôler la situation, in E. di Nolfo, *Storia delle relazioni internazionali, 1918-1959*, Roma, Laterza, 1994, p. 172.

⁹²⁵SHAT 7N 3449, d.1, EMA/3 note sur hypothèse «D», 10 octobre 1935.

⁹²⁶USSME, Memorie Storiche, division «Piave», carton 0378.

qu'elle a sauvé la situation, les chancelleries n'ont pas caché leur préoccupation quant à l'éventualité d'une action italienne isolée, susceptible à leurs yeux de provoquer un élargissement du conflit à la Yougoslavie et à la Tchécoslovaquie. Le Quai d'Orsay a fait savoir qu'il considérerait *«une action unilatérale de l'Italie comme extrêmement dangereuse»* et il s'est employé à dissuader l'Italie de recourir, dans tous les cas, à une occupation du territoire autrichien⁹²⁷. Par l'intermédiaire d'Orme Sargent, le *Foreign Office* a déclaré comprendre l'attitude italienne, mais il a émis le vœu qu'à l'avenir, France, Italie et Royaume-Uni *«agissent de concert [...] dans un esprit de prudence et de calme, afin d'éviter toute tension et tout danger de [illisible]»*⁹²⁸.

Malgré le succès remporté sur le coup d'état, vue de Rome la défense de l'indépendance autrichienne se révèle paradoxalement plus difficile après le 27 juillet. En effet, si la crise semble jugulée, la question autrichienne reste ouverte. L'Italie s'est compromise pour mettre un frein aux projets du Reich, sans recevoir l'appui des puissances démocratiques. *«Paris et Londres assistèrent à la mobilisation italienne et à la confrontation italo-allemande avec joie, mais elles n'intervinrent pas, l'Italie resta seule, s'étonna et prit profondément conscience de son isolement»* écrit Dino Grandi dans *Il mio paese*⁹²⁹.

Mussolini en tire la conclusion qu'il lui est désormais impossible, seul, d'empêcher l'Anschluss, tout au plus conserve-t-il l'espoir de la retarder. Ce pessimisme est partagé par les militaires italiens. Le maréchal Badoglio observe, lors d'une réunion des chefs d'état-major des trois Armes :

«[...] nous ne devons pas nous cacher que l'Autriche est au trois-quarts nazie. Nous ne savons pas si les troupes autrichiennes seront en couverture pour nous ou pour les autres. La guerre peut faire renaître le

⁹²⁷DDI, S. VII, vol. XV, doc. 624, Pignatti à Mussolini. Dans un télégramme daté du 31 juillet, l'ambassadeur à Paris après un entretien avec Léger fait longuement état des préoccupations françaises : *«La situation est considérée comme grave au Quai d'Orsay. On est convaincu que l'Allemagne n'entend pas renoncer à l'action et que l'Anschluss a des partisans nombreux et aguerris en Autriche même. Le Quai d'Orsay a approuvé l'attitude résolue de l'Italie mais on se demande ce que ferait maintenant le gouvernement italien dans le cas où la menace d'Anschluss se renouvellerait de manière plus grave. Une action isolée de l'Italie est considérée ici comme extrêmement dangereuse. Si le gouvernement italien faisait avancer des troupes au delà de la frontière sans avoir reçu mandat explicite, la Yougoslavie occuperait la Carinthie [...] Massigli [...] a dit à Franzoni (conseiller de légation) qu'il faudrait dans tous les cas éviter l'occupation du territoire autrichien»*.

⁹²⁸ASMAE, fonds Lancellotti b. 121 T. 2750 R/510 Grandi à Mussolini, 28 juillet 1934.

⁹²⁹*Op. cit.*, p. 386.

*sentiment germanique chez les Autrichiens aussi. Le chef du gouvernement a la même préoccupation.»*⁹³⁰

A peine les divisions mobilisées les 26-27 juillet ont-elles réintégré leurs cantonnements, que le haut commandement italien reprend l'examen de l'hypothèse d'une intervention armée contre le Reich en cas de menace sur l'Autriche. Mais il le fait cette fois dans la perspective d'une crise européenne de plus grande ampleur, les visées de la politique nazie apparaissant de plus en plus évidentes. Le procès-verbal de la réunion des chefs d'état-major du 3 septembre est révélatrice. Badoglio décrit : «*la situation politique mondiale (comme) très incertaine*», il confirme que «*l'orientation est contre l'Allemagne*» et qu'il existe la «*possibilité de nouveaux événements qui pourraient rendre indispensable une intervention en Autriche*». Cette intervention devrait inclure les précautions nécessaires envers la Yougoslavie, sans exclure une mobilisation contre cette dernière, puisqu'elle «*penche en faveur des Allemands*».

Plus que la situation en Europe, c'est surtout la crainte de voir un putsch nazi se reproduire en Autriche qui maintient le *Stato Maggiore* en alerte. Une nouvelle réunion des chefs d'état-major se conclut le 17 novembre par des directives données pour les forces opérationnelles. «*S. E le chef du gouvernement - communique Badoglio - a averti que le point crucial pour la paix européenne sera le 13 janvier prochain, plébiscite de la Sarre*». Pour cela, il faut «*mettre d'urgence à l'étude le problème opérationnel dans les termes ci-dessous indiqués de sorte qu'il soit réalisable le 1er janvier 1935*». Ces termes sont sans équivoques : «*Concept opérationnel : agir en direction du nord; stricte surveillance à l'Est*».

Or il manque à ce plan un support politique et militaire indispensable, à savoir la possibilité d'agir de concert avec la France. En ces jours de la fin de 1934 où le rapprochement entre l'Italie et la France semble prendre corps, il faut, du point de vue du Haut commandement italien que l'entente politique soit confortée par une entente militaire. Dans les propos qu'il tient lors de la réunion du 17 novembre 1934 le chef d'état-major général livre en fait la genèse des accords Gamelin-Badoglio :

⁹³⁰USSME, *Verbale della riunione tenuta il 3 settembre 1934 - XII, presso il capo di stato maggiore generale*, Racc. n°68, fasc. 3, direttive sull'impiego delle F.F.A.A.

«A titre d'information - déclare-t-il - j'ajoute que j'ai parlé au chef du gouvernement pour un accord avec la France, accord qui pourrait être mené à terme ces jours-ci. J'ai proposé une convention militaire sur ces bases : chacun opère à partir de son propre territoire; objectifs définis : (pour la) France : Berlin; (pour l') Italie : Munich. Chaque armée avec son propre commandement; pas de commandement unique»⁹³¹.

Le même jour, à Rome, Schuschnigg a rejeté la proposition de protocole italo-autrichien de garantie militaire que lui proposait Mussolini. Moins disposé que Dollfuss à subir les pressions du dictateur en faveur d'une représentation renforcée de la *Heimwehr* au sein de son gouvernement; soucieux, en raison de son besoin de prêts, de ne pas s'isoler de Londres et de Paris, le chancelier autrichien se révèle beaucoup moins docile que son prédécesseur aux volontés de Rome⁹³². Mussolini doit alors envisager une nouvelle approche consistant dans la recherche d'une véritable garantie internationale de l'indépendance autrichienne. Conscient du désintérêt manifesté par les Britanniques, il choisit de s'assurer l'appui de la France, ce qui présenterait l'avantage de désamorcer à la fois l'opposition de la Petite Entente et celle du gouvernement de Vienne à l'intervention militaire italienne⁹³³.

L'empressement mis par Rome à conclure à une véritable alliance militaire contraste singulièrement avec l'attitude dilatoire qui prévaut de l'autre côté des Alpes. Comme la réponse de Paris se fait attendre, Badoglio s'impatiente. Le 19 février, il avertit Parisot que le Duce a exprimé le désir de ne poursuivre les discussions que si le gouvernement français était d'accord sur les hypothèses envisagées⁹³⁴.

C - Les réactions françaises aux ouvertures italiennes avant le 16 mars 1935

1) La position de Laval : faire traîner les choses

⁹³¹USSME, Carteggio Ufficio Operazioni, Racc. 193 L.1.

⁹³²DDI, S. VII, vol. 16, doc. 157 et 164, comptes rendus d'entretiens Schuschnigg-Mussolini, 17 et 19 novembre 1934; H. James Burgwyn, *Italian Foreign Policy in the Interwar Period*, Praeger, Westport, 1997, p. 107.

⁹³³F. Lefebvre d'Ovidio, *Mussolini e l'intesa italo-francese del 1935*, op. cit., p. 414-415 et E. di Nolfo, *Storia delle relazioni internazionali*, op. cit. p. 172.

⁹³⁴SHM 1BB2/195 de Larosière à Decoux, Rome, 20 mars 1935.

C'est le 20 février, devant le haut comité militaire que Laval définit sa politique. Déjà, dans une séance du 29 janvier il avait dit «*qu'à l'heure actuelle l'Italie offre mieux que sa neutralité*». Le 20 février, il est beaucoup plus explicite :

«Il convient de ne pas répondre trop vite aux avances de Rome. Il faut entretenir les conversations et laisser au maréchal Badoglio l'espoir de les voir aboutir [...] Notre situation est excellente du côté de l'Italie qui est prête à tous arrangements militaires, navals, économiques. Mais il ne faut pas commettre d'imprudence du côté de Belgrade»⁹³⁵.

Parisot constate le même état d'esprit au ministère des Affaires étrangères où «*Bargeton (direction des Affaires politiques) s'est montré réticent et évasif*». Certes on ne voudrait pas, au Quai d'Orsay, «*donner l'impression à l'Italie qu'on élude les conséquences des Protocoles de Rome, mais on semble hésiter à parler de la question à la Yougoslavie et on craint sans doute d'indisposer l'Allemagne si l'entente militaire franco-italienne s'ébruite*»⁹³⁶.

Laval cherche visiblement à gagner du temps, par crainte dit-il de s'engager avant que les relations italo-yougoslaves n'aient été améliorées, mais plus vraisemblablement parce qu'il ne veut pas d'un accord précipité qui pourrait exacerber les relations franco-allemandes. A la fin de février 1935, Laval n'a pas encore renoncé à dialoguer avec Berlin. Sans doute n'envisage-t-il même - au moins jusqu'au rétablissement de la conscription en Allemagne - un rapprochement militaire avec l'Italie que comme un moyen de pression supplémentaire destiné à convaincre Berlin de trouver un accommodement avec Paris, notamment dans la question du réarmement.

Mais Laval doit compter avec les militaires, de plus en plus impatients, particulièrement après que les dernières ouvertures italiennes ont suggéré que les discussions concernent la sécurité de la France et non plus seulement celle de l'Autriche. Larosière confie que de retour à Paris «*le général Parisot a trouvé au ministère de la Guerre un désir unanime, extrêmement vif de voir s'engager ces pourparlers*»⁹³⁷. On y voit un double avantage : d'abord préparer à l'avance entre états-majors l'exécution de mesures militaires que les gouvernements pourraient être

⁹³⁵Cit. par J. B. Duroselle, *La Décadence, op. cit.*, p. 134-135.

⁹³⁶SHM 1BB2/195 de Larosière à Decoux, Rome, 19 janvier 1935.

⁹³⁷SHM 1BB2/195, de Larosière à Decoux, Rome, 19 janvier 1935.

amenés à prendre et qui auront d'autant plus d'efficacité qu'elles auront été prévues dans leurs détails; ensuite, resserrer l'accord franco-italien et «fixer l'Italie», consolidant par là «*la garantie que nous n'aurons pas l'Italie contre nous et que nous l'aurons même avec nous*»⁹³⁸.

Passant en revue les différents scénarios envisagés par Badoglio le 29 janvier, Maurin a du mal à réfréner son enthousiasme. Il fait remarquer à Laval que les deux premiers cas reviennent «*à une proposition d'accord ou même d'alliance avec la France*» qui porterait des forces italiennes sur le territoire français, garantissant ainsi la sécurité du front des Alpes et permettant une concentration des troupes françaises dans le nord-est. En outre, les communications avec l'Afrique du nord seraient ouvertes. Les troisième et quatrième cas impliquent l'envoi d'un corps expéditionnaire français en soutien des Italiens en Autriche. Cela aurait l'avantage de créer un front sud contre l'Allemagne et d'assurer les communications avec les alliés de la Petite Entente. En fait le général Maurin n'est que le porte-parole de l'EMA⁹³⁹. On notera que c'est à ce moment précis que le général Maurice Gamelin succède à Maxime Weygand à la tête de l'armée française. Or le nouveau chef d'état-major (et vice-président du Conseil supérieur de la Guerre) est acquis à l'idée d'une entente militaire avec l'Italie depuis plusieurs années.

Le commandement intervient donc dans le jeu politique. Dès lors l'on peut soutenir qu'il y a une politique extérieure de l'EMA qui ne coïncide pas forcément avec celle du gouvernement. A son tour cette politique repose sur un dessein stratégique.

2) Gamelin et la recherche d'un grand allié occidental

Maurice Gamelin écrit dans ses *Mémoires* :

*«J'ai toujours été partisan d'une collaboration franco-italienne. L'Italie est le pays le plus proche de nous par les moeurs générales [...] J'ai toujours estimé que le complément du système France - Grande-Bretagne était l'Italie [...]»*⁹⁴⁰.

⁹³⁸*Ibid.*

⁹³⁹SHAT 7N 2917, d.1, Maurin à Laval, 8 février 1935.

⁹⁴⁰Maurice Gamelin, *Servir*, t. II, *Le Prologue du drame 1930 - Août 1939*, Paris, Plon, 1945, p.161.

En fait, l'arrivée au pouvoir de Hitler a amené le haut commandement à rechercher un grand allié continental. L'URSS ou l'Italie ? Dans les faits, cette stratégie politique tend à :

- mettre un frein au révisionnisme allemand à l'Est et au sud-est de l'Europe;
- à rechercher des espaces de manoeuvre hors de la France;
- à faire entrer dans la coalition une puissance continentale susceptible de faire pencher le rapport des forces du côté de la France⁹⁴¹.

Les services de renseignement sont informés qu'Hitler a des visées expansionnistes vers l'Est et le sud-est de l'Europe. Ils en concluent que cet effort absorbera l'essentiel des forces allemandes pendant plusieurs années, mais que cela conduira le Reich à renforcer au préalable sa frontière occidentale⁹⁴². Ces considérations fondent la vision stratégique du sous-chef de l'état-major de l'Armée. Pour mettre un frein à l'expansionnisme allemand en Europe centrale et balkanique et assurer la sécurité de la France, Gamelin compte mettre sur pied une guerre de coalition qui permettra, en orientant un maximum de forces allemandes vers l'Est, de gagner du temps. Cette stratégie repose sur la conception statique d'une guerre sur deux fronts. Elle nécessite l'organisation d'un "front unique" des forces de la Petite Entente et implique une attitude initiale défensive de la France.

Gamelin est en effet convaincu que depuis la fin de l'occupation de la rive gauche du Rhin, la France n'est couverte face à l'Allemagne que par un territoire dont la délimitation ne saurait être éternelle. La construction de la ligne Maginot tend à supprimer cette faiblesse. Cela ne signifie pas que l'armée française doit rester clouée derrière ses organisations permanentes et renoncer à toute action offensive. Mais les attaques de l'été 1914 et la prise de gages dans la Ruhr ont laissé des souvenirs amers. La France attendra donc que l'adversaire soit venu buter sur son rideau défensif avant de passer - une fois sa mobilisation terminée - à la contre-

⁹⁴¹ Lieutenant-colonel Henry Dutailly, *Les problèmes de l'Armée de terre française (1935-1939)*, Paris, Imprimerie nationale, 1980, p. 42-43.

⁹⁴² Les conversations de Gamelin sont alimentées par les rapports du général Gauché, chef du 2ème Bureau, qui prédit que les ambitions de Hitler absorberont son attention et ses forces pour l'installation de l'hégémonie allemande en Europe centrale et dans les Balkans pendant plusieurs années; Gauché, Deuxième Bureau, *op. cit.*, p. 32 à 35, 54-55. Le général Georges déclarait pour sa part à l'attaché militaire britannique : «Après tout, l'Allemagne ne sera pas capable de lancer une offensive sur une grande échelle, du même ordre que l'invasion de 1914, avant 1939» in AN AP 351 papiers Schweisguth, «Mémentos», 19 mars 1935.

offensive qui visera à opérer la jonction entre les deux théâtres⁹⁴³. La Pologne et la Tchécoslovaquie forment un espace de manoeuvre important à l'est de l'Allemagne. Leur situation géographique ne permet cependant pas de les soutenir par l'envoi immédiat de forces terrestres. Puisque les conventions passées avec ses alliés ne lui font pas obligation de dépêcher des troupes, l'engagement de la France sur le théâtre de l'Europe centrale au début d'un conflit se limitera donc à l'envoi de quelques escadrilles et éventuellement à l'établissement d'une liaison terrestre avec la Pologne⁹⁴⁴.

D'ailleurs l'addition des forces armées de ces deux Etats présente un caractère un peu artificiel : alliés tous deux à la France, ils s'opposent au sujet du territoire tchèque de Teschen peuplé de Polonais. Ils pratiquent des politiques étrangères différentes. La Pologne a signé une déclaration de non-agression avec l'Allemagne le 26 janvier 1934; ses relations avec la France s'en sont trouvées relâchées; en outre, elle demeure relativement hostile à l'URSS. La Tchécoslovaquie est plus réservée à l'égard de l'Allemagne et ne refuserait pas le cas échéant, le soutien de l'URSS et même celui de l'Italie.

Surtout les études réalisées en 1932-1933 par les 2e et 3e Bureaux de l'EMA ont indiqué que les Allemands ont l'intention, une fois la remilitarisation effectuée, de fortifier la zone rhénane ce qui a attiré l'attention de Gamelin sur la nécessité de trouver un substitut à la Rhénanie en tant que voie de pénétration (ou prise de gage). Elles ont également souligné l'importance des lignes de communication et de ravitaillement pour la cohésion et la viabilité du front d'Europe centrale et balkanique. Or ces dernières se trouvent pratiquement à la merci des grandes puissances régionales, l'Union soviétique et l'Italie⁹⁴⁵.

C'est dès janvier 1934, donc avant même l'arrivée de Louis Barthou aux Affaires étrangères, que Gamelin se fait l'avocat d'une participation de l'Union soviétique et

⁹⁴³Sur ce point, cf. Nicolas Jordan, *The Popular Front and Central Europe : the dilemma of French impotence (chap. II The military, the Rhineland and the Eastern alliance, 1918-1936)*, Cambridge Univ. Press, 1992, p. 56-57.

⁹⁴⁴Conformément aux accords qui la lient à ces deux pays, la France les a aidé à se constituer une armée et à se doter d'une industrie de guerre. Fin 1934, le bilan de ces actions est positif : à elles deux, la Pologne et la Tchécoslovaquie rassemblent 89 divisions et la seconde s'est dotée d'une industrie d'armement qui satisfait ses besoins.

⁹⁴⁵SHAT 7N 3444, Note EMA/3 juin 1932, janvier 1933 ainsi que ADMAE, dossier «Tchécoslovaquie - Petite Entente : études militaires/ravitaillement», note de la direction des Affaires politiques 2-3 novembre 1933. On notera que Gamelin, qui supervisait les études, considérait que la route la plus efficace pour le ravitaillement d'un «front oriental unique» passerait par Salonique, et serait à la merci de l'Italie, in ADMAE, dossier «Tchécoslovaquie - Petite Entente : études militaires/ravitaillement», lettres de Gamelin à Paul-Boncour, 20 décembre 1932 et 20 janvier 1933.

de l'Italie à un "Pacte oriental". Dans un long mémorandum adressé à la délégation française à la Conférence du désarmement⁹⁴⁶ le sous chef d'état-major de l'Armée exprime l'avis que la France ne saurait accepter une convention légalisant le réarmement de l'Allemagne sans s'être assurée au préalable la garantie d'alliés puissants. Dans l'hypothèse d'une remilitarisation de la Rhénanie, le contrepois de la Petite Entente ne pourrait en effet être maintenu qu'avec le concours des grandes puissances régionales. Gamelin insiste sur le rôle déterminant de l'URSS, garante de la protection et de l'approvisionnement des lignes arrières polonaises et tchécoslovaques. Ses impressions sur l'Italie présentent encore un caractère transitoire : l'Italie n'est considérée tout au long de l'année 1934 ni tout à fait comme une adversaire, ni tout à fait comme une alliée potentielle. Ainsi dans le mémorandum, Gamelin n'exclut pas la possibilité d'une attaque germano-italienne combinée contre la France et il évalue l'aide militaire à apporter à la Yougoslavie en cas d'agression. Mais il considère avec un intérêt grandissant la perspective d'un rapprochement avec Rome : pour que la France dont les ressources ne sont pas illimitées puisse, par voie maritime, ravitailler ses amis de l'Europe centrale et orientale, il faut que l'Italie soit au moins neutre favorable; si l'Italie est hostile, ceux-ci seront livrés à eux-mêmes.⁹⁴⁷ Gamelin évoque également une garantie sur l'Autriche : «*La coopération franco-italienne contre l'Allemagne en territoire autrichien serait également très intéressante, mais à un stade ultérieur*»⁹⁴⁸.

Aussi est-ce tout naturellement que Gamelin se range au côté de Barthou lorsque le nouveau ministre des Affaires étrangères au lendemain de la note du 17 avril 1934, se propose de mettre sur pied un "Locarno oriental", puis un "Locarno méditerranéen" prévoyant l'assistance mutuelle des grandes puissances régionales.

Pour l'EMA, ces alliances continentales permettraient de réduire la contribution française au front oriental et balkanique, tout en sauvegardant les prétentions françaises à en assurer le «leadership» lorsque le Reich se tournera vers l'Est ou le

⁹⁴⁶SHAT 1N.43. Cabinet du ministre, note du général Gamelin, janvier 1934.

⁹⁴⁷Gamelin affecte n'avoir qu'une confiance limitée dans le potentiel de guerre des deux alliés sud-orientaux, Roumanie et Yougoslavie. A ses yeux, Belgrade et Bucarest n'ont pas accompli de progrès substantiels en matière d'armements et n'ont pas modernisé leur instrument militaire. Gamelin en conclut qu'en cas de conflit ils seront «à eux seuls», incapables de «fournir une aide effective» à la France. A l'inverse une aide de la France à ces deux pays «suppose une attitude au moins amicale de l'Italie puisque celle-ci est, sur terre comme sur mer, interposée entre l'Europe centrale et l'Europe orientale»; *ibid.*.

⁹⁴⁸*Ibid.*

sud-est de l'Europe après avoir fortifié la zone rhénane. En juillet 1934, la démonstration de force mussolinienne au Brenner permet à Gamelin d'écarter l'hypothèse d'une Italie hostile. Dès lors, la perspective d'une coopération franco-italienne "traduisant", selon le souhait de Barthou, «*un engagement concret et précis envers l'Autriche*»⁹⁴⁹ conditionne l'élaboration des plans stratégiques du haut commandement.

A peine Gamelin a-t-il succédé à Weygand comme commandant en chef le 21 janvier 1935 qu'un nouveau plan de mobilisation, le plan D bis est mis au point. A travers ses bases, c'est toute la stratégie de Gamelin qui transparait. Le plan se fonde sur l'hypothèse d'une attaque du gros des forces allemandes sur la frontière du nord-est avec violation de la Belgique. L'armée française constituerait un front défensif solide pour arrêter l'ennemi puis améliorerait ce front «*par des actions permettant de passer ultérieurement à la contre-offensive*». Les bases du plan étudient également «*le cas où l'Allemagne, ne maintenant contre nous que des moyens réduits, engagerait initialement la majorité de ses forces en Europe centrale : notre attitude initiale serait alors "offensive" et répondrait à l'idée de dégager nos alliés en portant au plus tôt la guerre hors du territoire national*»⁹⁵⁰.

Il ressort de ce passage que :

- la France ne pourrait attaquer seule le gros des forces allemandes;
- le sol français ne saurait constituer un espace de manoeuvre, ces espaces doivent être recherchés en Allemagne ou chez les alliés;
- apparemment, il n'est pas envisagé de riposter à une remilitarisation de la rive gauche du Rhin par une offensive en Allemagne.

Dans ce cadre stratégique, l'importance des alliés est considérable. Toute action offensive à partir de la France dépendra à la fois de la direction de l'attaque allemande et du nombre de divisions que les alliés seront en mesure de détourner sur eux. Il convient donc de renouer des relations suivies avec la Belgique pour éviter qu'une brèche ne s'ouvre sur le flanc gauche français, renforcer les alliés orientaux soit en leur assurant le soutien de l'URSS, soit en demeurant capable de les ravitailler et de les renforcer grâce à l'alliance italienne.

⁹⁴⁹Mots prononcés par L. Barthou au cours d'une interview donnée au journaliste suisse Wilhelm Herzog; cit. dans J. B. Duroselle, *La Décadence, op. cit.*, p. 111.

⁹⁵⁰SHAT 7N. 3697, Bases du plan D bis, annexe VI, prévisions relatives aux opérations offensives, 26 décembre 1934, Lieutenant colonel Henry Dutailly, *Les Problèmes de l'Armée de terre française (1935-1939)*, Paris, Imprimerie nationale, 1980, p. 42.

Certains hauts responsables militaires, tels que le futur ministre de la Guerre, le général Fabry, le major général désigné, général Georges, le sous-chef d'état-major général Schweisguth et le général Béthouard échafaudent une stratégie orientale alternative qui envisage des opérations en Europe centrale comme riposte à une action allemande sur la rive gauche du Rhin ou en Autriche⁹⁵¹. Cette stratégie implique la collaboration de l'Italie dont le poids des forces (36 divisions mobilisables et une puissante aviation) est susceptible de faire pencher la balance d'une façon déterminante mais qui surtout détient une position stratégique de nature à en faire selon le cas, une force d'interposition ou une passerelle entre le théâtre d'opération français d'une part et les théâtres yougoslave et tchécoslovaque d'autre part.

3) Un début de négociation prudent

Le 20 février, le haut comité militaire autorise Gamelin à répondre au maréchal Badoglio. Le comité approuve également la conception envisagée par le vice-président du Conseil supérieur de la Guerre d'envoyer un corps d'armée français qui agirait à la droite des forces italiennes pour les souder aux Yougoslaves. Le but est à la fois d'éviter toute friction entre les deux alliés et d'entraîner dans l'action la Petite Entente. Cette présence permettrait d'avoir une influence plus efficace sur les événements qui se dérouleraient dans la vallée du Danube. En contrepartie, le comité est d'accord pour que Gamelin demande aux Italiens de mettre à notre disposition un corps d'armée qui serait déployé à la droite de l'armée française, c'est à dire entre Belfort et la Suisse. «*Rien de tel pour unir nos armées que de mélanger nos sabots*» écrit à ce propos Gamelin dans ses mémoires⁹⁵².

De son côté, le général Denain est chargé d'étudier la collaboration des deux aviations, notamment en offrant aux Italiens des bases dans la haute vallée de la Saône et dans celle de Doubs, en vue d'une action sur l'Allemagne méridionale, sans violer la neutralité suisse⁹⁵³.

⁹⁵¹Nicole Jordan, *The Popular Front and Central Europe : the dilemma of French impotence*, op. cit., 1992, p. 61 à 63.

⁹⁵²Général M. Gamelin, *Servir*, op. cit., p. 164.

⁹⁵³*Ibid.*, ainsi que SHM, 1BB2/217 Haut Comité militaire, procès-verbal de la séance du 20 février 1935.

Le gouvernement français fait alors, le 12 mars, un pas en avant et admet qu'une conversation préliminaire ait lieu, par exemple à Nice, fin mars ou début avril. Le général Roatta, chef du SIM (*Servizio informazioni militare*) ayant annoncé à Parisot qu'il avait «démobilisé» le SR italien sur la France, on se contente pour le moment de faire venir un officier français du renseignement à Rome pour organiser «*l'activité commune des SR Guerre des deux pays qui cesseraient de travailler l'un contre l'autre pour concentrer leurs recherches sur l'Allemagne*⁹⁵⁴». Le 29 mars, les discussions de Parisot avec Pariani, chef d'état-major de l'Armée italienne ont déjà progressé. Il est prévu que cinq officiers italiens seront envoyés dans les écoles militaires françaises. On se met d'accord pour dégarnir, de part et d'autre, le front des Alpes. Pour la Yougoslavie, les Italiens préféreraient qu'elles n'intervînt pas en Autriche, si l'occasion s'en présentait. Ils voudraient aller plus loin, aboutir à un «plan de coalition»⁹⁵⁵. C'est encore la France qui ralentit le mouvement.

C'est à ce moment que se produit le coup de tonnerre : le rétablissement de la conscription en Allemagne. La question va, pour un temps, atteindre le niveau politique.

D - Le «front de Stresa» donne une nouvelle impulsion aux conversations militaires

Le rétablissement de la conscription en Allemagne le 16 mars 1935 constitue une violation flagrante du traité de Versailles et du traité de Locarno. Le coup de force de Hitler est un défi lancé aux trois principales puissances garantes des traités. De plus, les récents accords Laval-Mussolini prévoient la consultation et l'action mutuelle de Rome et de Paris dans une telle éventualité. C'est Mussolini qui prend une nouvelle fois l'initiative en invitant ses homologues britanniques et français dans le nord de l'Italie, à Stresa, afin de mettre au point une réponse coordonnée.

⁹⁵⁴SHM 1BB2/195. Larosière à ministre de la Marine, Rome, 20 mars 1935.

⁹⁵⁵*Ibid.*, Larosière à Marine, annexe : copie d'un rapport du général Parisot au ministre de la Guerre sur les conversations militaires de Rome, 30 mars 1935.

Les événements qui précèdent immédiatement le sommet de Stresa sont intéressants à deux points de vue. Ils permettent de comprendre l'évolution du point de vue de Laval. Ils démontrent que c'est la suspicion grandissante qui se développe à Rome et à Paris à propos de la position que Londres serait susceptible d'assumer en cas d'action collective à entreprendre contre le Reich qui pousse les soeurs latines à agir solidairement. L'alliance militaire qui se dessine apparaît ainsi comme une "alliance par défaut". A la fin de mars 1935, la France et l'Italie demeurent en effet convaincues l'une comme l'autre de l'importance d'entraîner la Grande-Bretagne dans une combinaison à trois.

Le 22 mars a lieu à Paris une réunion du Haut Comité militaire⁹⁵⁶. Elle a été préparée par l'établissement d'une note sur les forces comparées de la France et de l'Allemagne⁹⁵⁷. Le rédacteur conclut qu'au début d'un conflit l'Allemagne prendrait sans doute l'avantage, que celui-ci disparaîtrait «*par le fait de nos réserves instruites*»; mais en cas de guerre prolongée, l'avantage tendrait à revenir à l'Allemagne, plus riche en hommes et dotée d'un potentiel industriel plus grand. Dans ce cas de figure, l'Italie n'est pas considérée comme un appui efficace, d'autant que le ministre de l'Air, le général Victor Denain et le ministre de la Marine, François Pietri pensent que «l'idiosyncrasie de sa politique» rend une aide de l'Italie en cas de crise franco-allemande "nécessairement incertaine". «*C'est avant tout le recours immédiat de l'Angleterre qui doit être recherché et organisé*». Laval recommande donc la plus grande prudence quant aux engagements militaires que la France pourrait prendre vis-à-vis de l'Italie à propos de l'Autriche.

Ainsi, une nouvelle fois, la France entend organiser toute sa stratégie sur l'Angleterre, et néglige largement l'appel insistant des Italiens en faveur de ce que l'on peut appeler une alliance. La position italienne n'est d'ailleurs pas très différente.

Le 23 mars, Rome exprime encore sa volonté de voir la France et l'Italie oeuvrer «dans un effort commun pour associer l'Angleterre à leurs vues». Les Italiens, suggère Suvich, voudraient aboutir à un accord sur les points suivants : conduite à adopter à l'égard d'un réarmement unilatéral de l'Allemagne, défense de l'indépendance autrichienne, position commune à arrêter vis-à-vis des Etats mineurs

⁹⁵⁶SHAT 2N19. Procès-verbal de la réunion du Haut Comité militaire, 22 mars 1935.

⁹⁵⁷*Ibid.*, Note sur «*la situation relative des forces allemandes et françaises et sur les conséquences à en tirer aux points de vue national et international*», mars 1935.

désarmés par les traités⁹⁵⁸. Mussolini renchérit quelques jours plus tard dans une interview accordée à l'éditorialiste du journal *Le Temps* : il y suggère que l'Angleterre, la France et l'Italie arrêtent des politiques communes à l'égard des régions menacées de déstabilisation par l'Allemagne : Autriche, Memel, Tchécoslovaquie, zone rhénane démilitarisée⁹⁵⁹.

Laval répond à ces déclarations le 3 avril. Ses instructions à Chambrun adoptent un ton nouveau. Le ministre est désormais convaincu qu'une entente franco-italienne constitue l'ingrédient indispensable à la réussite d'un accord des trois puissances occidentales, seul capable de mettre un frein aux provocations allemandes :

«Je partage entièrement les vues de M. Suvich - écrit-il- sur la nécessité de donner au gouvernement allemand, par la fermeté de notre attitude commune, le genre de clair avertissement qui l'empêchera d'aller plus loin sur la voie ouverte le 16 mars.»

Le ministre propose un agenda pour la réunion de Stresa. Concernant l'Allemagne, il suggère une discussion en cinq points entre les trois puissances visant à réaliser l'accord sur :

- 1) une position commune à adopter à Genève;
- 2) la question des pactes régionaux pour contenir les violations allemandes aux traités;
- 3) la question d'un pacte aérien tripartite;
- 4) l'adoption d'une attitude commune en cas de futures violations allemandes des traités;
- 5) la réaffirmation des garanties de Locarno en cas d'action allemande en Rhénanie.

En outre, Laval souhaite une réaffirmation de la résolution des trois puissances à maintenir l'indépendance autrichienne et accepte la discussion sur un éventuel réarmement limité des Etats mineurs désarmés en 1919-1920⁹⁶⁰.

Ce changement radical d'attitude est confirmé par les observateurs britanniques : l'ambassadeur anglais à Paris, Sir George Clerk, informe son gouvernement le 5 avril que la France n'envisage plus la moindre possibilité d'accord avec Hitler⁹⁶¹.

⁹⁵⁸DDI, S. VII, vol. 16, doc. 794, entretien Suvich-Laval, 23 mars 1933.

⁹⁵⁹DDF, S. I, t. 10, doc. 69 et 201, Chambrun à Laval, 30 mars et 3 avril 1935.

⁹⁶⁰*Ibid*, doc. 103, Laval à Chambrun, 3 avril 1935.

⁹⁶¹DBFP, S.II, vol. 12, doc. 697, Clerk à Simon, 5 avril 1935. Clerk estimait que «*M. Laval ne montrera donc aucune inclination à rechercher à Stresa de nouvelles bases pour un règlement général*

Cette inflexion débloque la situation au Haut Comité militaire qui a lieu le 6 avril. Laval demande si - au cas où l'Allemagne agissant en Autriche l'Italie sollicite la France d'intervenir - l'Armée française serait en état de passer sur notre front à l'offensive pour lui porter secours. Pétain prend alors la parole pour déclarer que la France a une armée défensive. Il émet des doutes formels sur la possibilité d'une intervention efficace. Gamelin proteste en termes mesurés :

«Certes si l'Allemagne nous attaquait, surtout par surprise, nous ne pourrions avoir, au début, qu'une attitude défensive. Mais si l'Allemagne engageait ailleurs initialement le gros de ses forces, il nous faudrait attaquer pour dégager nos alliés ⁹⁶²».

Laval et Flandin se déclarent satisfaits de cette réponse, assurant qu'elle leur permet d'aborder la discussion avec Mussolini. Il est entendu que les trois chefs d'état-major se réuniront et présenteront une note commune sur la question.

Le général Gamelin expose ses conclusions au général Maurin dès le lendemain. Sur le plan technique, il reconnaît *«qu'il y aurait intérêt à ce que l'action commence par l'Europe centrale, de façon à ce que nous agissions en parallèle contre une Allemagne déjà engagée de ce côté avec ses forces principales»* ce qui nécessite *«la collaboration de la Petite Entente et comporte la possibilité d'user du territoire autrichien⁹⁶³»*. Dans ce cas, l'Armée française pourrait passer à l'offensive, une fois la mobilisation achevée, avec ses meilleures forces actives. *«En toute hypothèse, ajoute Gamelin, il est techniquement possible d'envoyer à l'appui des Italiens les deux divisions qu'ils demandent»* (troupes équipées pour la guerre en haute montagne)⁹⁶⁴. Cette solution, hors de toute considération politique, présente selon Gamelin plusieurs avantages. Elle offre au haut commandement français une influence sur la coordination des Italiens et de la Petite Entente : *«l'expérience prouve qu'on intervient efficacement que là où l'on a des forces»*; en échange des deux divisions

avec l'Allemagne. Il insistera pour qu'on ne gaspille plus de temps dans une recherche aussi vaine, et que les trois puissances agissent cette fois dans le but d'organiser la sécurité sur des bases communes.»

⁹⁶²M. Gamelin, *Servir*, op. cit. p. 165.

⁹⁶³SHM 1BB2/217 Haut Comité militaire , carton n°5, note du général Gamelin au général Maurin (ministre de la Guerre) 6 avril 1935.

⁹⁶⁴*Ibid.*

françaises, l'état-major italien enverrait neuf divisions, ce qui permettrait à la France de dégager le front des Alpes pour renforcer le dispositif français sur le Rhin.

Gamelin pose pour finir la question essentielle : le commandement terrestre estime que pour que la coopération de l'Italie soit efficace, il faut qu'elle agisse avec le gros de ses forces par l'Autriche, sa gauche appuyée au territoire suisse, sa droite se soudant à la Tchécoslovaquie. Politiquement, on voit comment elle agira si l'Allemagne prend l'initiative d'intervenir en Autriche. On voit moins comment elle le fera si la question se pose sous la forme d'une violation par les Allemands de la zone rhénane démilitarisée. Pour Gamelin, ce serait la question à éclaircir.

La réponse du chef d'état-major de l'Air, général Picard est également favorable à l'ouverture de discussions techniques avec l'Italie. Celles-ci sont rendues nécessaires par le caractère *«d'instantanéité, qui est une des première condition du succès»* en matière de guerre aérienne. Picard observe *«que la France est particulièrement bien placée pour mener une action aérienne sur la frontière austro-bavaroise (où l'on estime que le Reich a déployé une bonne partie de ses forces aériennes), alors que l'Italie, du fait de la barrière des Alpes rencontrera des difficultés tant qu'elle n'aura pas pénétré suffisamment profondément en Autriche pour pouvoir déployer ses forces aériennes dans la vallée du Danube. Il y a donc lieu d'envisager une action aérienne italienne partant de France ou de Tchécoslovaquie ⁹⁶⁵»*.

La proposition de l'Air consiste à laisser à la disposition des forces aériennes italiennes les terrains se trouvant à la droite du dispositif français (Trouée de Belfort, Luxeuil, Jura pour les avions terrestres). Dans le cas deux (démilitarisation de la zone rhénane) s'y ajouteraient les plans d'eau de la mer du Nord et de la Basse Seine pour les hydravions. Ce qui implique la résolution préalable, pour la mobilité desdites forces, de tous les problèmes de détail relatifs aux personnels, aux carburants, aux missions et aux rechanges⁹⁶⁶.

La Marine est beaucoup plus réservée. Durand-Viel rappelle que pour elle, l'essentiel est de pouvoir compter sur la neutralité italienne. Des accords navals franco-italiens prévoyant explicitement la coopération des deux flottes pourraient s'avérer à priori plus nuisibles qu'utiles. Le chef d'état-major de la Marine y voit deux dangers :

⁹⁶⁵SHM 1BB2/217, note commune des commandants en chef terrestre et aérien (non datée).

⁹⁶⁶*Ibid.*

ralentir de façon excessive notre effort naval, dégarnir en temps de paix le secteur méditerranéen, *«semi abandon qui se traduirait aussitôt, dans tout le bassin méditerranéen, par une augmentation considérable de prestige pour l'Italie, qui ferait figure de première puissance méditerranéenne.»*

Enfin, il ne saurait pour Durand-Viel être question de sacrifier les liens particuliers qui nous unissent à la Yougoslavie *«dans l'espoir, peut-être vain, de rechercher de nouveaux concours.»* La Marine estime essentiel qu'en temps de guerre contre l'Allemagne la France ait libre accès en Adriatique et que la France et l'Italie coopèrent loyalement au ravitaillement de la Petite Entente, aussi bien par les ports de la côte dalmate, que par Salonique, et éventuellement la mer Noire. Pour cela, les forces navales françaises doivent conserver de tout temps la possibilité de pénétrer en Méditerranée orientale⁹⁶⁷.

L'attitude équivoque des Britanniques pousse au même moment Français et Italiens à s'entendre. Grandi exprime devant son homologue français, Charles Corbin, son pessimisme quant à la possibilité de voir l'Angleterre collaborer pleinement avec la France et l'Italie à Stresa. Corbin, pour sa part, s'inquiète du ton adopté par la presse britannique, dont les articles à propos de la conférence à venir créent *«une impression de réticence et d'hésitation»*. Les réserves de l'ambassadeur français à Londres sont confirmées par les propos qu'il tient à Grandi à la veille de Stresa :

«Ce que nous devons nous efforcer de faire, c'est d'inculquer dans ce pays (l'Angleterre) le sens de la solidarité européenne et d'aider ceux qui pensent de cette façon à éduquer l'opinion. Mais si notre proposition venait à être déclinée, nous serions entièrement justifiés d'organiser la sécurité européenne selon nos propres intérêts.»

L'irritation des Français et des Italiens est accrue par le fait que les Anglais ont engagé, sans consultation préalable, des conversations à Berlin sur le problème du

⁹⁶⁷Sur la position de la Marine, on verra SHM 1BB2/217 étude du contre-amiral Abrial (section "Etudes") : *«Comment se pose le problème d'une coopération éventuelle des marines de la France et de l'Italie»*, 12 mars 1935; *ibid.*, 1BB2/195 Decoux à Larosière, 9 mars 1935; *ibid.*, 1BB2/217, réponse de l'amiral Durand-Viel aux questions posées par le président du Conseil, 8 avril 1935.

réarmement. Cette irritation aurait été bien plus forte s'ils avaient su qu'un des sujets de discussion portait sur un règlement des ratios navals entre les deux pays⁹⁶⁸.

Quant au haut commandement français, confronté à l'Allemagne qui réarme ouvertement, il ne trouve de réconfort ni dans le «self-control» de Whitehall ni dans sa capacité militaire. L'*Intelligence service* britannique reste imperturbable devant l'accroissement de l'armée hitlérienne en 1935, allant jusqu'à déclarer avec un incroyable aplomb que le rétablissement du service militaire obligatoire en Allemagne «signifie certainement une considérable perte d'efficacité en comparaison de l'armée de volontaires à service long existant précédemment.» L'attaché militaire anglais à Berlin, colonel Thorne rapporte qu'il ne s'agit pas là d'un prélude à la remilitarisation de la zone rhénane pouvant être considéré comme altérant le statut des traités⁹⁶⁹.

L'impassibilité britannique est rapportée au Quai et aux généraux à Paris par les représentants français à Londres, l'ambassadeur Charles Corbin et l'attaché militaire Robert Voruz. Les «décideurs» constatent ainsi que les initiatives allemandes ne sont pas jugées suffisamment dangereuses de l'autre côté de la Manche pour mériter l'ouverture de pourparlers anglo-français en vue d'une alliance défensive. L'incapacité des Britanniques à remplir des missions terrestres en Europe est tout aussi flagrante. Au cours de la réunion du HCM de janvier 1935, Maurin décrit l'Armée anglaise comme une «armée de parade»⁹⁷⁰. Les stratèges français doivent se convaincre qu'elle ne comptera pas dans l'équilibre des forces continentales avant longtemps. En conséquence, les Français continuent de courtiser l'Italie. Quelques jours plus tard s'ouvre la conférence de Stresa (11-14 avril 1935).

A Stresa, Flandin et Laval proposent de soumettre au conseil de la Société des Nations une plainte contre la violation du traité de Versailles par l'Allemagne, impliquant des sanctions en cas de récidive. Mussolini accepte, car il songe à l'Anschluss. Léon Noël décrit le Duce comme le plus véhément dans la dénonciation du danger allemand; il évoque le développement de l'aviation allemande, et indique,

⁹⁶⁸Les Anglais avaient bien différé leurs négociations avec l'Allemagne jusqu'après la conférence de Stresa, mais les documents révèlent que Whitehall entendait conclure un accord naval anglo-allemand sans considération de l'issue de la conférence des trois puissances. DBFP, S. II, vol. 12, doc. 682, Simon à Clerk et Drummond, 2 avril 1935; doc. 685, Drummond à Simon, 3 avril 1935; doc. 686, Clerk à Simon, 3 avril 1935.

⁹⁶⁹Cf. sur ce point M. S. Alexander, *The Republic in danger : General Maurice Gamelin and the politics of French defence, 1933-1940, op. cit.* p. 45.

⁹⁷⁰SHAT, 7N.2804 «Rapport politique de l'année 1934 sur la Grande-Bretagne», 11 décembre 1934, p. 87; *Ibid.* EMA/2 Grande-Bretagne Voruz (attaché militaire à Londres) à Maurin (Guerre), 25 avril 1935; SHAT 2N.19 Haut Comité militaire, procès-verbal de la réunion du 23 janvier 1935.

carte à l'appui, les zones menacées par l'expansion germanique : Autriche, territoire des Sudètes, Memel, rive gauche du Rhin, afin qu'on envisage des mesures de précaution appropriées à chaque cas. Il plaide en faveur d'une défense collective de l'Autriche. Il propose d'armer les Autrichiens, les Hongrois et les Bulgares et de les grouper en un front anti-allemand placé sous le *leadership* italien. Mais Mac Donald et John Simon déclarent qu'ils ne peuvent prendre aucun engagement formel sans consulter la Chambre des communes et ils n'acceptent de s'associer «*qu'au point de vue moral*»⁹⁷¹.

Aussi la déclaration finale est-elle absolument vague et, déçoit-elle fortement Mussolini. Pourtant, même si le «front de Stresa» n'est qu'un faux semblant, il a incontestablement contribué à renforcer la solidarité militaire entre Rome et Paris.

Après la conférence, Laval part immédiatement pour Genève, afin de présenter la condamnation formelle de l'Allemagne devant la Société des Nations. Flandin demeure pour un ultime entretien avec Mussolini. Les deux hommes tombent d'accord sur le fait que la garantie donnée à l'Autriche ne signifie rien si elle n'est accompagnée de conventions militaires. Le président du Conseil se dit prêt à autoriser des conversations d'états-majors si le Duce accepte qu'on y discute également des implications militaires du traité de Locarno. Il semble que les deux chefs de gouvernement passent alors un accord verbal en vertu duquel la coopération militaire franco-italienne serait admise en cas de menace sur l'Autriche ou sur la zone rhénane démilitarisée⁹⁷². De fait, dans les premiers jours de mai, le Quai d'Orsay donne son feu vert à l'ouverture des conversations d'états-majors en vue de la conclusion d'accords militaires. Léger y met cependant la condition qu'un secret rigoureux soit observé⁹⁷³.

E - Le point d'orgue du rapprochement franco-italien : les accords d'état-major de mai-juin 1935

1) Les accords Denain - Valle (mai 1935)

⁹⁷¹Léon Noël, *Les Illusions de Stresa; l'Italie abandonnée à Hitler*, Paris, ed; France-Empire, 1975, p. 72 à 79. Cette attitude est confirmée par les procès-verbaux de la conférence, publiés dans les DDF, S.I, t.10, doc. 173, 180 et 186, 11-13 avril 1935.

⁹⁷²P. E. Flandin, *Politique française*, Paris, les Editions françaises, 1947, p.172-173.

⁹⁷³SHAA 2B97, Léger à Denain, 2 mai 1935 et A. N. Papiers Schweisguth, 351AP/2, «Mementos», rapport présidé par le général Gamelin du 7 mai 1935.

C'est prudemment que le gouvernement engage les négociations, en choisissant de jeter les bases d'une convention aérienne entre les deux pays.

Dès le 13 avril, Flandin a rencontré à Stresa Piccio, attaché Air italien, auquel il a proposé de conclure sans attendre, entre Paris et Rome, le pacte d'assistance aérienne mutuelle prévu à l'origine entre les cinq puissances (Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie)⁹⁷⁴. Le président du Conseil peut faire valoir le protocole annexé au projet, qui permettait aux puissances signataires *«de se concerter sans délai, par voie de négociations bilatérales, pour s'assurer mutuellement le bénéfice des garanties envisagées»*⁹⁷⁵. Léon Noël indique que Flandin a ensuite avec Mussolini une conversation en tête à tête sur le quai de la gare de Stresa et qu'il est question d'un prochain voyage à Rome du général Denain, ministre de l'Air⁹⁷⁶.

Après la conférence les Italiens maintiennent la pression. Recevant le 15 avril Nadaillac, membre de la commission de l'aéronautique à la Chambre française, venu à Rome pour préparer la mission du ministre, le sous-secrétaire d'Etat à l'*Aeronautica*, le général Valle, estime que *«le temps presse et que l'effort de préparation, la rapidité priment toute autre considération»*. L'accord des politiques français et italiens lui inspire une grande satisfaction et il y voit la plus sûre des garanties. Il voudrait en ce qui concerne l'aviation, que cette politique soit développée. Partant de l'idée que l'aviation italienne est supérieure à l'aviation française en certains domaines (notamment en matière de TSF) et inférieure dans d'autres (moteurs) il se déclare partisan d'une entente tendant à mettre en commun les progrès réalisés des deux côtés. Deux jours plus tard, Mussolini confie à Nadaillac les appréhensions que lui cause le réarmement intensif de l'Allemagne : *«l'Allemagne aura dans deux ans une aviation formidable, elle est actuellement très sérieuse»*⁹⁷⁷. Valle et Mussolini insistent vivement sur leur volonté de collaboration et d'échange : *«ils y vont à fond»* écrit le parlementaire.

C'est le 10 mai que le général Denain et une délégation composée de cinq membres du Cabinet et d'officiers de l'EMA Air arrivent à Rome afin de jeter les bases d'un pacte d'assistance aérienne. Pendant trois jours le commandant de Dumast et le capitaine de Vitrolles étudient avec leurs homologues italiens les colonels Santoro et

⁹⁷⁴DDI, S VII, vol. 16, doc. 914. Entretien entre Piccio (attaché Air à Paris) et le président du Conseil français, Flandin, Stresa, 13 avril 1935 (15 heures).

⁹⁷⁵SHAA 2B97 E.M.A.A Cabinet, note sur la convention aérienne franco-italienne, 25 avril 1935.

⁹⁷⁶Léon Noël, *Les Illusions de Stresa*, op. cit. p. 82.

⁹⁷⁷SHAA 2B97, Lettre de Nadaillac à Air (Lieutenant-Colonel Duvernoy), 20 avril 1935.

Fischetti les mesures d'exécution à mettre en oeuvre dans trois hypothèses d'agression allemande : une attaque allemande sur l'Italie, une attaque similaire sur la France, et une attaque allemande simultanée sur la France et l'Italie. Le 13 mai Valle et Denain signent le pacte aérien. Les zones d'action aérienne normales dans chaque hypothèse placeraient les opérations françaises au nord d'une ligne Strasbourg-Cheb et celles de l'Italie au sud.

Dans l'hypothèse 1, une attaque allemande contre l'Italie, l'aviation française se mettrait sur le pied de guerre. Des terrains et des plans d'eau situés à l'est d'une ligne Lons - le - Saulnier - Nancy seraient mis à la disposition de l'aviation italienne, en particulier de plusieurs *stormi* de bombardiers lourds. En retour la France dirigerait, sur demande éventuelle de l'aviation italienne, une escadrille de chasse sur l'Italie pour assister sa défense aérienne.

Dans l'hypothèse 2, une attaque allemande contre la France, l'aviation italienne enverrait initialement en France, sur les bases préparées à cet effet, deux *stormi* de bombardement (100 avions gros porteurs) et une escadre de chasse, qui seraient à la disposition du commandement français.

Dans l'hypothèse 3, une attaque allemande simultanée contre la France et l'Italie, verrait les deux aviations agir en partant de leurs bases nationales respectives bien qu'il soit prévu qu'une partie du contingent italien puisse opérer à partir des bases de l'est de la France (prévues dans l'hypothèse 1)⁹⁷⁸.

Un tel dispositif présente de nombreux avantages pour l'aviation italienne. Partant des bases françaises mises à sa disposition en Haute Saône, Haute Alsace et Lorraine, celle-ci serait à même d'agir directement sur l'Allemagne, évitant l'Autriche qui pourrait ne pas être engagée dans le conflit et sans rencontrer l'obstacle montagneux des Alpes, réputé infranchissable par les bombardiers lourds. Cela après un parcours de 150 km, ce qui lui permettrait d'atteindre des objectifs situés au nord du Main⁹⁷⁹.

⁹⁷⁸DDI, S VIII, vol. 1, doc. 196, «*Accordo di collaborazione aerea tra Italia e Francia*», 12-13 mai 1935 et SHAA 2B97, EMA/3, note pour le ministère de la Guerre au sujet du projet de pacte aérien avec l'Italie, 6 mai 1935.

⁹⁷⁹SHAA 2B97 EMA Air, Cabinet du ministre, note sur la convention aérienne franco-italienne, 25 avril 1935. La note précise que les hydravions Savoia et Caproni 74 ne sont pas en état de franchir les Alpes car leur plafond est limité à 4000 mètres. Quant aux bombardiers BR2 et BR3 et aux Caproni 102, leur rayon d'action utile est estimé entre 285 km et 540 km.

L'accord prévoit également que les modalités d'exécution devront faire l'objet d'une coopération en matière d'articulation du commandement, de coordination des personnels et matériels (transmissions, essence, munitions, etc.) et tirer profit de l'échange d'informations tactiques et techniques. Les états majors français et italien se réuniront deux fois par an pour la mise à jour des plans⁹⁸⁰.

2) Les accords Gamelin - Badoglio, 27 juin 1935

Pendant ce temps, les conversations entre les états-majors des deux armées de terre ont procédé avec un train de sénateur. Il serait fastidieux de donner le détail des études et des conversations techniques qui ont lieu à Paris (3e et 4e bureau de l'EMA) et à Rome en avril-mai⁹⁸¹.

Il suffit de dire que le 17 mai, Parisot réfère de Rome que *«les entretiens ont donnés jusqu'ici des résultats de la première importance»*, il reconnaît cependant *«qu'ils se trouvent arrêtés par des incidences sur des questions militaires qui dépassent une entente franco-italienne»*. Les détails techniques concernant la coordination de la stratégie à mettre en oeuvre (la guerre de coalition souhaitée par Pariani et Badoglio) et l'articulation des différents fronts, en Bavière, en Autriche, et le long de la frontière italo-yougoslave constituent autant de problèmes à résoudre. Mais Parisot annonce *«qu'un accord complet est virtuellement atteint»* en ce qui concerne l'échange et la disposition des unités militaires pour chacun des cas présentés initialement par le maréchal Badoglio⁹⁸².

Le 13 juin, les négociations ont avancé à un point tel que l'attaché militaire italien à Paris remet à Gamelin une invitation du maréchal Badoglio à se rendre à Rome en vue de *«finaliser le règlement définitif de notre collaboration militaire»*⁹⁸³.

Notons qu'au préalable, le ministère Flandin est tombé. Laval lui succède tout en conservant les Affaires étrangères. Y-a-t-il alors une inflexion pro-italienne de sa politique ? On ne peut oublier que le 20 août, la fille unique de Pierre Laval, Marie-

⁹⁸⁰DDI, SVIII, vol. I, doc. 196, *«Accordo di collaborazione aerea tra Italia e Francia»*, 12-13 mai 1935.

⁹⁸¹On pourra voir sur ce point la note du 3ème Bureau rédigée en pleine conférence de Stresa in SHAT 7N 3449, d. 1, *«Etude faite par le 3ème Bureau pour fournir des éléments aux lettres n°50, 51 et 52, a/s du général Parisot»*, 11 avril 1935.

⁹⁸²SHAT 7N 2905, d.1, Parisot à Guerre (EMA/2), 17 mai 1935.

⁹⁸³Gamelin, *Servir*, t. II, *op. cit.* p. 165-166 et SHAT 2N2917, d. 1, EMA/2 Maurin à Laval, 17 juin 1935.

José, épousait le Comte René de Chambrun, fils du général, neveu de l'ambassadeur à Rome. Peut-être y-a-t-il également le rôle personnel du nouveau ministre de la Guerre, Jean Fabry. Vétéran et mutilé de la Grande Guerre, ce député de l'Alliance démocratique a succédé en 1928 à André Maginot à la présidence de la Commission de l'Armée à la Chambre, où il s'est forgé une réputation par ses prises de position en faveur d'une politique répressive à l'égard de l'Allemagne et du maintien d'une solide politique de défense. Anti-communiste convaincu, ce conservateur n'est pas troublé le moins du monde à l'idée de s'associer à l'Italie fasciste. Installé rue Saint Dominique grâce à l'actif *lobbying* de l'ancien chef d'état-major, le général Debenev, il soutient avec enthousiasme l'établissement d'accords de défense entre les deux pays latins⁹⁸⁴. Peut-être aussi peut-on constater un fort mouvement d'humeur contre l'Angleterre qui vient de signer sans consulter la France, le 16 juin un accord naval avec l'Allemagne.

Toujours est-il que le Conseil des ministres autorise le voyage de Gamelin le 18 juin. Celui-ci, après avoir rencontré les chefs militaires de la Petite Entente, se rend à Rome avec le lieutenant-colonel Petitbon, chef de son cabinet (bien entendu Parisot est présent aux entretiens) Gamelin est d'autant mieux reçu qu'il a connu Badoglio alors qu'il était en poste au Brésil à la fin des années vingt.

Il aura également des entretiens avec Pariani, avec le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre Baistrocchi et avec Mussolini. Les conversations sont «*cordiales et affectueuses*». «*La décision de marcher d'accord avec la France*» a été «*irrévocablement arrêtée*» par Mussolini déclare Badoglio. Pourtant elles prennent un tour moins formel que les entretiens Denain-Valle. Elles ne concernent que l'armée de terre et sont placées uniquement sur le plan des deux commandements, Laval étant soucieux d'éluder «*tout terme visant les données politiques du problème, notamment l'Anschluss et partant, la zone démilitarisée rhénane*», afin de ne pas éveiller de la part de l'Allemagne, qui risquerait d'être informée, le sentiment d'une alliance militaire franco-italienne tournée contre elle⁹⁸⁵. Contrairement au voeu exprimé par Badoglio, les résultats ne sont pas consignés dans une convention, mais dans un procès-verbal qui réserve entièrement les décisions gouvernementales⁹⁸⁶. Signé le 27 juin, ce dernier envisage la

⁹⁸⁴J. B. Duroselle, *La décadence*, op. cit. p. 138 et J. Fabry, *De la place de la Concorde au cours de l'Intendance*, p. 133 à 138.

⁹⁸⁵ Pierre-Etienne Flandin, *Politique française*, op. cit., p. 173.

⁹⁸⁶SHAT 5N 579, d.3, Gamelin à Guerre (Comité du ministre, Section défense nationale), Procès-verbal des entretiens de Rome, 29 juin 1935.

collaboration des armées des terre française et italienne dans les quatre cas présentés par le maréchal en janvier 1935 :

1er cas - Mobilisation générale allemande. Aucune mesure militaire ne serait prise de part et d'autre des frontières communes dans les Alpes (hormis la garde des ouvrages) mais France et Italie échangeraient des éléments avancés d'unités d'infanterie pour «*affirmer la solidarité entre les deux pays*».

2e cas - Mobilisation allemande avec attaque contre la France, soit sur le Rhin, soit à travers la Belgique:

- a) L'Italie enverrait, par Nice, trois corps d'armée (neuf divisions) et l'aviation de coopération correspondante sur le front français entre Mulhouse et Belfort;
- b) Elle entreprendrait une «action brusquée» du gros de ses forces sur l'Allemagne du sud partant du Tyrol, avec la collaboration de deux divisions françaises opérant sur leur flanc droit pour assurer la liaison avec les forces yougoslaves⁹⁸⁷.

3e cas - Mobilisation générale en Allemagne et troubles en Autriche sans intervention allemande. Un bataillon français serait préparé et envoyé immédiatement dans la région de Gorizia sur le flanc nord-est du dispositif italien.

4e cas - Mobilisation allemande avec troubles en Autriche et intervention de l'Allemagne. Un corps expéditionnaire à deux divisions serait envoyé dans la région de Gorizia de façon à opérer, en coordination avec les troupes italiennes dans le bassin de Klagenfurth. Les troupes françaises serviraient de liaison entre les forces italiennes sur le flanc gauche et les forces yougoslaves sur le flanc droit⁹⁸⁸.

Le plan est très intéressant pour l'état-major français. Il oblige les Italiens à supporter la plus grande part du fardeau offensif. Les études menées par le 3ème Bureau «opérations» de l'EMA entre avril et septembre 1935 prévoient que «*les forces italiennes utilisées en Bavière doivent avoir un maximum de puissance*». Le plan français envisage de lancer en deux échelons, 18 à 19 divisions italiennes contre la Bavière le long de la ligne Weilheim-Rosenheim-Salzbach. Ces opérations

⁹⁸⁷Selon les études du 3ème Bureau de l'EMA la mission initiale des trois corps d'armée concentrés à la droite du dispositif français serait défensive. Dès que le commandement français serait en mesure de prendre l'offensive, l'armée italienne pourrait participer à des actions offensives sur la direction Rastadt-Ulm et pousser au travers de la Forêt Noire, agissant de manière à pénétrer en Bavière entre le Jura Souabe et le lac de Constance tandis que le gros des forces italiennes partant du Trentin et franchissant le Tyrol déboucherait en Bavière entre l'Amper et la Salzburg. Cf. SHAT 7N3449, d. 1 EMA/3 (col. Buisson) Note d'étude relative à la collaboration franco-italienne, 8 juillet 1935.

⁹⁸⁸SHAT SN 579, d.3. Gamelin à Guerre, Procès verbal des entretiens de Rome, 29 juin 1935.

obligerait l'Allemagne à y répondre en dégarnissant les frontières françaises et tchèques⁹⁸⁹.

Mais le plan est plus ambitieux encore. Il dénote la fascination qu'éprouve l'état-major français pour le «front continu». Celle-ci conduit début septembre, à la mise à l'étude de «l'hypothèse D» sur la constitution d'un front danubien dont les buts sont «*de soulager le théâtre occidental et d'ouvrir à nos alliés d'Europe centrale de larges possibilités de manoeuvres concertées*». Selon les analyses du général Buisson, chef du 3ème Bureau de l'EMA le corps expéditionnaire français, de concert avec l'offensive italienne, agirait depuis sa zone de concentration de Klagenfurth en direction du nord-est et de la Bavière, le long d'une ligne Linz-Melk. Il disposerait à sa droite de l'appui de quatre divisions yougoslaves, le but de la manoeuvre en Autriche étant d'assurer :

- 1- le contrôle de Vienne par des unités françaises (ou pour le moins interalliées);
- 2- le déplacement le plus loin possible vers l'est de la zone d'opération des troupes yougoslaves, ce qui permettrait d'écarter ces dernières du territoire autrichien et de couvrir la frontière hongroise contre toute éventualité;
- 3- la liaison avec la Tchécoslovaquie, «*véritable base de départ pour l'acte décisif : la manoeuvre contre l'Allemagne*»⁹⁹⁰.

L'Italie constituerait le pivot du système, grâce à sa situation géographique et à ses communications ferroviaires : d'après les calculs du 4e Bureau, 200 trains militaires traverseraient l'Italie du nord dans les deux premières semaines, ce, seulement pour le transport et le ravitaillement du corps expéditionnaire initial⁹⁹¹.

Si l'intervention italienne sur le front bavarois paraît d'un intérêt capital pour l'EMA qui souhaite lui donner le maximum de puissance, l'emploi des disponibilités italiennes sur le front français suscite moins d'enthousiasme. En dépit du désir du maréchal Badoglio «*de les voir opérer sur une partie active du front*»⁹⁹² les troupes italiennes (9 divisions) appelées à coopérer avec l'Armée française sur le théâtre du

⁹⁸⁹SHAT 7N 3449, EMA/3, note relatives aux bases d'une collaboration militaire franco-italienne en Autriche et sur le Rhin, 11 avril-11 mai, 8 juillet 1935 et SHAT 7N2905, Parisot à 2ème Bureau, 18 juillet 1935.

⁹⁹⁰SHAT 7N 3449, D.1, EMA/3, «*Note sur l'hypothèse D*», 10 octobre 1935.

⁹⁹¹SHAT 7N 3449, D.1, EMA/4, «*Note sur l'intervention éventuelle des forces françaises en Europe centrale*», 11 mai 1935.

⁹⁹²SHAT 5N 579/3 Procès verbal des conversations tenues à Rome, le 27 juin 1935.

nord-est sont cantonnées dans un rôle statique. Les accords du 27 juin stipulent seulement que *«leur emploi dépend du développement des opérations»*⁹⁹³. En fait, la mission initiale assignée à l'Armée italienne consiste à tenir le front défensif confié à la 8e armée française sur le Rhin entre Bâle et Strasbourg. La coopération italienne à une contre-offensive française à travers la Forêt Noire est bien envisagée, mais elle est soumise à tant de préalables qu'elle en perd toute réalité. Gamelin en précise les conditions au chef du 3e Bureau, le général Loizeau, quelques jours avant son départ pour Rome :

*«le mouvement des forces italiennes en France ne saurait être un acte isolé : il ne faut le considérer que conjugué avec une offensive française dont les forces italiennes constitueraient ainsi la droite [...] Mais une telle offensive ne saurait être entreprise qu'après réussite d'une première offensive sur Mayence pour couvrir notre flanc gauche et d'ailleurs, dans une zone qui n'intéresse pas forcément les troupes italiennes [...] Rien ne prouve que ce n'est pas en partant de Belgique que nous serons appelés à conduire la contre-offensive»*⁹⁹⁴.

Le général Buisson interprète ainsi la pensée du chef d'état-major : *«Pas question de faire au sud de Strasbourg autre chose que des démonstrations»*⁹⁹⁵.

Finalement l'EMA se résout à n'employer sur le front français qu'un premier échelon du corps expéditionnaire italien, limité à la tenue du front défensif, ce qui permettra de renforcer d'autant les forces actives opérant en Autriche⁹⁹⁶. Cette position correspond sans doute au souci de Gamelin de ne pas préjuger d'une situation initiale pleine d'incertitude et qui ne s'éclaircira qu'au début d'un conflit, et d'adapter sa stratégie au gré des circonstances. Elle révèle surtout qu'aux yeux des bureaux de l'EMA la coopération italienne n'a d'intérêt qu'en ce qu'elle permet, en faisant tomber en sommeil la frontière des Alpes et de l'Afrique du nord, de dégager entre dix et quinze divisions qui viendraient renforcer utilement le dispositif français sur le Rhin et faciliter la manoeuvre (à travers la Belgique?).

⁹⁹³*Ibid.*

⁹⁹⁴SHAT 7N 3449/1 Note EMA/3, consécutive à une conversation entre le général Gamelin et le général Loizeau, 22 mai 1935.

⁹⁹⁵*Ibid.*, Note d'étude du général Buisson (EMA/3) relative à la collaboration italienne, juillet 1935.

⁹⁹⁶*Ibid.*, étude EMA/3, réponse à la lettre n°77 a/s du général Parisot, 22 mai 1935.

Dans ces conditions, il est légitime de se demander si pour les Italiens le jeu en valait réellement la chandelle. Suvich laissé dans l'ignorance des conversations militaires jusqu'au 29 juin, ne cache pas ses préoccupations lorsqu'il se trouve devant le fait accompli. Sur le plan diplomatique il observe que l'accord, s'il venait à être divulgué, pourrait être interprété en Allemagne comme une atteinte portée aux accords de Locarno : «*Etant donné notre position de garant des accords de Locarno, nous devrions stricto jure conclure des accords similaires avec l'Allemagne*»⁹⁹⁷. Il juge indispensable comme Léger, que le secret le plus absolu soit gardé sur le contenu des accords du 27 juin.

Quant à la coopération militaire, le sous secrétaire aux *Affari esteri* doute qu'elle couvre également l'éventualité d'une attaque allemande sur l'Italie à travers l'Autriche, en riposte à une intervention italienne en faveur de la défense de l'indépendance de ce pays: «*le cas Dolfuss se répète. Nous entrons en Autriche. L'Allemagne y entre également. Italiens et Allemands entrent en conflit. Le cas est-il couvert ? Dans le cas contraire, l'accord n'aurait pour nous que peu d'intérêt*»⁹⁹⁸.

Enfin Suvich craint que l'intervention française ne retire à l'Italie sa liberté d'action et qu'elle ne la prive de l'initiative consistant à réunir autour d'elle, en un seul pacte militaire la Yougoslavie, l'Autriche et la Hongrie.

Mais le chef du gouvernement italien n'a que faire des hésitations de son ministre. Au cours des négociations d'états-majors la crise éthiopienne a mûri. L'Italie a engagé les préparatifs militaires devant déboucher sur une campagne coloniale de grande envergure en Afrique orientale⁹⁹⁹. Dans cette perspective, les accords Gamelin-Badoglio présentent l'avantage immédiat de permettre au Duce de retirer les troupes

⁹⁹⁷DDI, S. VIII, vol. 1, doc. 480. Suvich à Mussolini, 3 juillet 1935.

⁹⁹⁸*Ibid.*

⁹⁹⁹ Cf. Giulio Rochat, *Militari e politici nella preparazione della campagna d'Etiopia*, Franco Angeli, Milan, 1971, p. 39-43.

Cette décision constitue l'épilogue de la lutte d'influence qui oppose depuis plus d'un an les militaires italiens (Baistrochi, Badoglio) aux représentants du ministère des Colonies (De Bono, Lessona) dans la direction de la préparation des plans d'agression contre l'Ethiopie. Les militaires, désireux d'écarter le projet De Bono qui prévoyait une campagne coloniale de type classique, imposent finalement une guerre de dimensions bien plus vastes, impliquant l'action coordonnée des trois forces armées, dont ils espèrent se voir confier la direction. Mussolini approuve ces plans (projet A. O.) en mars 1935 : d'un projet de manoeuvre défensive suivie d'une contre-offensive, on passe d'un seul coup à une action offensive nécessitant des moyens beaucoup plus importants en hommes et en matériel. Le 8 mars 1935, Mussolini notifie sa décision à De Bono en ces termes : «*Tu me demandes 3 divisions pour la fin d'octobre : j'entends t'en envoyer 10, je dis bien 10 [...]. Nous avons perdu Adoua pour quelques milliers d'hommes qui n'y étaient pas. Je ne commettrai plus une telle erreur. Je veux pécher par excès, plus jamais par défaut.*» in ACS, carte Badoglio, b.4, d. 143, Mussolini à De Bono, 8 mars 1935.

en couverture sur la frontière française et d'envoyer, en cours d'année, quinze divisions en Afrique orientale sans dégarnir la frontière du Brenner¹⁰⁰⁰.

3) L'impossibilité d'une coopération navale

A la fin de juin 1935, l'éventualité de conclure une convention navale n'a encore fait l'objet d'aucune démarche, voire même d'aucune invite, ni d'un côté, ni de l'autre.

Lors de la mission de Gamelin à Rome, le général Badoglio lui demande s'il est habilité à traiter de collaboration navale : le chef d'état-major de l'Armée répond qu'il ne l'est pas mais qu'il transmettra toute suggestion qui serait faite à cet égard au chef d'état-major de la Marine française. L'amiral Cavagnari, sous secrétaire d'Etat à la *Regia Marina*, qui assiste à la réunion, n'en présente aucune. Il a d'ailleurs laissé entendre le matin même à l'attaché naval Larosière qu'il n'a rien étudié ni préparé dans ce sens. Ainsi, dans la convention militaire du 27 juin la mention d'une éventuelle coopération navale figure «pour mémoire»¹⁰⁰¹. Elle ne constitue pour les états-majors navals aucun engagement à se concerter. Qu'il s'agisse des aspects politiques ou des aspects stratégiques, la Marine française ne voit d'ailleurs que des inconvénients à conclure une convention navale avec l'Italie.

Si les accords militaire et aérien franco-italiens apparaissent clairement dirigés contre l'Allemagne, une convention navale présenterait en effet le danger de donner l'impression à l'Angleterre qu'il se constitue, contre elle, un front naval franco-italien en Méditerranée. Cette impression serait d'autant plus vive que les ambitions italiennes sur l'Abyssinie préoccupent au plus haut point les Britanniques.

¹⁰⁰⁰ Angelo Del Boca, *Gli Italiani in Africa orientale, 2) La conquista dell'impero*, Rome, Laterza, 1986, p. 276. A noter que le Duce en approuvant l'accord militaire avec la France répondait en partie aux préoccupations du haut-commandement italien concernant l'insuffisante préparation du conflit engagé contre l'Éthiopie. Badoglio, dans une note adressée le 12 mai 1934 à De Bono, ministre des Colonies et transmise à Mussolini, exprimait ses craintes : l'entreprise représenterait pour le pays un effort très coûteux (un tiers des réserves métalliques), elle empêcherait la reconstitution rapide de tout le matériel qui s'en trouverait détruit, ce qui mettrait l'Armée en crise la rendant «moins efficace en Europe pour un temps plus ou moins long». Dans sa correspondance, il insistait sur la nécessité d'agir en accord avec la France et si possible avec l'Angleterre. In DDI, S VII, vol. 15, doc. 219, Badoglio à De Bono, 12 mai 1934. R. de Felice, *Mussolini Il Duce, Gli anni del consenso*, p. 632. Quant à l'amiral Cavagnari, qui s'était pourtant montré dès le départ favorable à l'opération «en grand style et à fond» il ne cachait pas qu'une telle entreprise soulèverait un tas de difficultés et il avait soutenu lui aussi la nécessité d'un accord explicite de la France, mais aussi de l'Angleterre in ACS, ministero Marina, Gabinetto (1935-1940), b. 199, mémorandum de Cavagnari à Mussolini intitulé *La questione abissina*, 15 janvier 1935.

¹⁰⁰¹ Sur tous ces points, cf. SHM 1BB2/195 de Larosière à Decoux «*Etude sur les conditions dans lesquelles pourrait être conclue une convention navale franco-italienne*», 6 juillet 1935.

En effet, pour la Marine, il serait dangereux d'interpréter les accords du 27 juin comme «*créant entre la France et l'Italie un rapprochement permanent et définitif de nature à alléger [...] nos nécessités navales en Méditerranée*». L'attaché naval à Rome ne souhaite pas lâcher la proie pour l'ombre et il met en garde contre la précarité d'un rapprochement franco-italien :

«les Italiens ont cherché dans les accords de Rome des garanties de sécurité sur leur frontière nord, garantie se traduisant par une action commune en vue du maintien de l'Autriche, Etat tampon entre l'Italie et l'Allemagne, entre le racisme naziste (sic) et Trieste. La recherche de la sécurité du nord n'est pas le but principal de la politique italienne, ce n'est que le moyen de pouvoir pratiquer en toute liberté sa véritable politique faite d'ambitions méditerranéennes. L'Italie a les Alpes dans le dos et regarde vers la Méditerranée; mieux ses arrières seront assurés et plus elle développera son action maritime et coloniale [...] Notre engagement de collaboration militaire à la sauvegarde de l'intégrité autrichienne en permettant à l'Italie de ne pas augmenter ses effectifs pour son armée, favorise le développement de la Marine.[...]

Or sous peu d'années, sous de peu mois peut-être, nous devons prévoir que l'Italie aura repris son jeu de balance entre la France et l'Allemagne. Il suffit que celle-ci délaisse sa politique d'Anschluss et s'oriente ailleurs, ou que l'Anschluss devienne une réalité, pour que l'Italie cherche à reprendre son jeu traditionnel»¹⁰⁰².

Dans ces conditions, l'idée d'une convention navale est vite abandonnée.

On peut pourtant dire qu'alors est atteint le sommet du rapprochement franco-italien. S'il n'y a pas d'accord signé, du moins on sait que Mussolini est favorable à une véritable alliance. Mais Laval n'a pas voulu aller jusqu'au bout. Surtout, les signes avant-coureurs de la crise éthiopienne vont assombrir au cours de l'été, l'idylle commençante. La visite de Badoglio en septembre, lors des grandes manoeuvres de

¹⁰⁰²*Ibid.*, de Larosière (Attaché naval à Rome) à Amiral Decoux (section "Etudes") «*Réflexions personnelles sur les incidences des pactes de Rome et de Londres au point de vue naval*», 9 février 1935.

l'Armée française, sera la dernière manifestation spectaculaire de l'entente entre les deux pays. Le maréchal italien exprimera alors son «*admiration pour notre organisation défensive de l'est ainsi que pour la solidité de nos troupes*»¹⁰⁰³.

III - PARIS ENTRE ROME ET LONDRES : LA POLITIQUE DE «LA CORDE RAIDE»

A - Aux origines de la crise méditerranéenne de l'été 1935

Les relations militaires franco-italiennes vont en effet se détériorer rapidement sous les effets conjugués de l'aggravation de la situation en Afrique orientale et de la recrudescence de la tension entre Rome et Londres en Méditerranée.

1) L'Affaire éthiopienne, une préparation diplomatique insuffisante

Dès 1932, le gouvernement italien semblait bien décidé à faire usage de la force pour régler son différend avec l'Éthiopie. Mais il restait à trouver une justification idéologique - se fut la dénonciation du caractère encore "féodal" et esclavagiste de la société éthiopienne - et à préparer diplomatiquement l'intervention.

De ce côté la situation semble favorable au début de 1935. Mussolini a obtenu de Laval des assurances équivoques, mais qu'il juge pour sa part suffisantes. La participation de l'Angleterre au front de Stresa permet d'autre part de jouer sur l'attitude bienveillante du gouvernement britannique. Londres n'avait-il pas par avance accepté l'expansion italienne en Éthiopie lorsque Chamberlain avait signé le traité de 1925 ? A Stresa l'affaire éthiopienne n'a pas été évoquée - du moins au

¹⁰⁰³ADMAE, série Y. Italie, tel. 1204, Chambrun à Laval, 18 septembre 1935 et USSME, racc. 1, C. 7, «*Visite de Badoglio en France*», 4-14 septembre 1935.

niveau des chefs de gouvernement¹⁰⁰⁴ - ce qui pour Mussolini implique l'accord tacite de la Grande-Bretagne. Lorsqu'on a rédigé le communiqué final, prévoyant que les trois pays s'opposeraient "à toute répudiation unilatérale des traités susceptibles de mettre en péril la paix", Mussolini a rajouté de sa main "en Europe" et les représentants britanniques n'ont rien objecté¹⁰⁰⁵. C'est sur cette attitude tout aussi ambiguë que celle de Laval lors du tête à tête du palais Farnese, que Mussolini va jouer à l'automne pour entreprendre la conquête de l'Ethiopie. En réalité Londres ne partage pas l'indifférence de Paris. L'éventualité de l'occupation de l'Ethiopie par les Italiens signifie que ceux-ci pourront désormais contrôler avec le lac Tana le régime du Nil bleu, c'est-à-dire le rythme des crues en Basse-Egypte. Il y a en outre le risque de voir un jour Mussolini songer à relier à travers le Soudan la Libye et l'Afrique orientale devenue italienne. Le gouvernement britannique est d'autant plus porté à résister aux ambitions mussoliniennes que l'opinion publique anglaise, très attachée à la SDN, supporterait mal que le Duce pût défier impunément la loi internationale. En juin 1935 sont publiés les résultats du *Peace Ballot*, l'un des premiers grands "sondages d'opinion" de l'Histoire, lancé en Angleterre par l'Union pour la SDN. Ils montrent qu'une majorité des Britanniques sont favorables à la mise en oeuvre par la communauté internationale de sanctions économiques, voire de sanctions militaires à l'encontre d'un agresseur éventuel¹⁰⁰⁶.

2) La tension italo-anglaise en Méditerranée

¹⁰⁰⁴Si la question italienne ne fut pas, à Stresa, abordée au sommet il est certain qu'elle fut discutée au niveau des experts. Les documents diplomatiques anglais publiés et les archives de la Farnesina révèlent que durant la conférence Geoffrey Thompson, expert anglais pour les questions africaines, s'est entretenu à quatre reprises avec Leonardo Vitetti (conseiller d'ambassade à Londres) et Giovan Guarnaschelli (chef de l'*Ufficio III* du Palais Chigi). Les deux parties avaient alors expliqué leurs intentions avec la plus grande franchise et Thompson avait confirmé que «*l'Italie ne pouvait attendre de collaboration d'aucune sorte du Royaume-Uni si elle avait attaqué l'Ethiopie : une offensive contre ce pays aurait été extrêmement dangereuse pour l'Italie non seulement parce qu'une fois commencée, elle pouvait se révéler extrêmement coûteuse en hommes et en argent, mais parce qu'elle aurait influé négativement sur les rapports anglo-italiens. Nous avons*, avait ajouté l'expert britannique, *au sein de notre opinion publique un élément humanitaire très actif qui ne cacherait pas ses sentiments.*» in DBFP, vol. XIV, doc. 230, note de G. Thompson, Stresa, 12 avril 1935 ainsi que d'autres mémoranda du même (doc. 231, 232, 233, 234); cf également l'excellente reconstitution donnée par Enrico Serra, «*La questione italo-etiopeica alla conferenza di Stresa*» in *Affari Esteri*, n° 34, avril 1977, p. 333, ainsi que Richard Lamb, *Mussolini and the British*, Londres, John Murray ed., 1997, p. 119-121.

¹⁰⁰⁵Voir sur tous ces points : Serge Berstein, Pierre Milza, *L'Italie contemporaine du Risorgimento à la chute du fascisme*, op. cit., p. 324.

¹⁰⁰⁶La question finale était ainsi rédigée : «*If a nation insists on attacking another, the other nations should combine to compel it to stop by (a) economic and non-military measures ? (b) If necessary, military measures ?*» 10 millions de personnes avaient répondu au point (a) par l'affirmative, 635.000 contre; la majorité en faveur de sanctions militaires : 6.784.000 pour, 2.351.000 contre, était moins écrasante mais tout aussi nette.

Provoquer artificiellement un incident dans une Ethiopie aux frontières aussi mal délimitées qu'immenses est des plus faciles. L'accrochage qui se produit le 5 décembre à Oual-Oual entre troupes italiennes et éthiopiennes offre à Mussolini le prétexte d'engager la conquête du pays. On assiste, au début de 1935, à une intensification des préparatifs militaires dans les colonies italiennes qui laisse présager une rupture de la paix. Le Négus s'adresse le 3 janvier à la SDN pour lui demander en vertu de l'article 11 du Pacte, de sauvegarder la paix dans la région.

En septembre 1935 au moment où l'alliance militaire franco-italienne connaît son point d'orgue, il apparaît évident que toute chance a à peu près disparu de compromis direct entre le gouvernement italien et celui du Négus, ou indirect par le truchement de la SDN ou des grandes puissances.

A Genève, Mussolini a d'abord bloqué la mise en oeuvre de la procédure de la Commission mixte d'arbitrage prévue par le traité¹⁰⁰⁷ de 1928. Il a ensuite rejeté deux offres de médiation; l'une anglaise du 26 juin : un débouché sur la mer à Zeilah, dans le Somaliland britannique, aurait été cédée à l'Ethiopie en compensation de l'Ogaden qu'elle céderait elle-même à l'Italie; l'autre, anglo-française, du 18 août : le développement économique et la réorganisation de l'Ethiopie se seraient accomplis sous les auspices de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, compte tenu des intérêts spéciaux de cette dernière puissance.

En fait, Mussolini fait traîner les négociations à Genève car cela lui permet de poursuivre et d'achever ses préparatifs militaires. Parisot et Larosière signalent dès le mois de mai les envois de troupes qui s'accélérent à destination de l'A.O jusqu'à porter les effectifs à 200.000 début août, à 260.000 à la mi-octobre (dont 50.000 en Somalie, 160.000 en Erythrée et près de 60.000 en Libye, menace directe pour Alexandrie et le canal de Suez)¹⁰⁰⁸. La flotte italienne, que des exercices anormalement nombreux ont tenu en alerte depuis le printemps, est mobilisée à partir du milieu du mois d'août : la première escadre, représentant le gros des forces de haute mer avec sept croiseurs lourds et quatre escadrilles de contre-torpilleurs se concentre à Tarente au début de septembre, tandis qu'en retrait et en soutien de ce

¹⁰⁰⁷Restriction des questions à soumettre à l'arbitrage, objections contre la nationalité des arbitres désignés par l'Ethiopie, difficultés au sujet d'un surarbitre neutre pour présider la Commission, etc.

¹⁰⁰⁸SHM 1BB2/195, de Larosière à Durand-Viel, 20 mai 1935; AN, Papiers Schweisguth, «Memento» 28 mai 1935.

dispositif avancé, la deuxième escadre et la cinquième division répartissent leurs navires en Sardaigne, en Sicile et à Brindisi. Surtout la division navale de la mer Rouge est progressivement renforcée, jusqu'à comprendre à la mi-septembre deux croiseurs anciens et deux contre-torpilleurs. Les sous-marins italiens adoptent de leur côté un dispositif général de défense des côtes et des communications, avec une légère concentration autour d'Augusta, Messine et Tarente. La Marine italienne a donc armé, aux effectifs du temps de guerre, tous ses bâtiments¹⁰⁰⁹.

Les manifestations patriotiques de plus en plus belliqueuses se multiplient en Italie : une presse "inspirée" flétrit à la fois la "barbarie de l'Ethiopie" et l'hypocrisie de l'attitude de la Grande-Bretagne, qui saturée de territoires coloniaux conquis au nom d'une mission civilisatrice refuse aux autres nations d'imiter son exemple. Des allusions transparentes sont faites à la vulnérabilité de Malte et de l'Egypte¹⁰¹⁰.

Mais le Duce semble avoir commis une erreur d'appréciation en se croyant libre d'agir à sa guise en Abyssinie. La réaction du gouvernement britannique est très vive : le 22 août il prend la décision de concentrer la plus grande partie des forces navales disponibles en Méditerranée dans les ports du Levant, les mieux placés pour contribuer à la défense de l'Egypte et semble-t-il pour barrer à l'Italie la route de l'Afrique orientale si la guerre venait à éclater. A partir du 31 août, de nombreux bâtiments de la *Home Fleet* appareillent à leur tour à destination de Gibraltar et d'Alexandrie afin de renforcer la *Mediterranean Fleet*. Début octobre, les forces britanniques concentrées en Méditerranée et en mer Rouge avoisinent 600.000 tonnes, soit près de la moitié du tonnage britannique global et près du double du tonnage italien qui leur est opposé¹⁰¹¹.

La vigueur de la riposte décidée par le Cabinet britannique est la conséquence de la politique que Samuel Hoare définit dans ses mémoires comme la "double ligne anglaise" à l'égard de l'Italie. Elle consiste, tout en se faisant le défenseur du rôle de la SDN et du principe de sécurité collective pour ménager l'opinion intérieure, à rechercher, dans la coulisse, un compromis avec Mussolini qui permette de résoudre la question éthiopienne sans porter un coup fatal à l'amitié traditionnelle anglo-italienne et sans ruiner définitivement l'oeuvre de Stresa. Cette politique ambiguë

¹⁰⁰⁹SHM 1BB2/94, EMG 2, bulletin «étranger» n°39, janvier 1936.

¹⁰¹⁰SHM 1BB2/94 EM62, bulletin «étranger», n°42 intitulé «Le rassemblement britannique d'août-octobre 1935 dans le Proche-Orient» (avril 1936).

¹⁰¹¹Arthur Marder, «The Royal Navy and the Ethiopian crisis of 1935-36», in *American Historical Review*, 1970, vol. 75, 5, p. 1327-1356; CAB 42 (35) et CAB 23 (82) *Meeting of Ministers*, 22 août 1935.

tient en grande partie à des considérations d'ordre militaire. Si Samuel Hoare et Stanley Baldwin ne souhaitent pas provoquer Mussolini, ils craignent en effet un acte désespéré (le fameux *mad dog act*) de sa part, en riposte à l'application éventuelle de sanctions. Interrogés le 3 juillet par le Premier ministre sur les implications possibles de l'exécution, par la Grande-Bretagne, des obligations prévues dans le cadre de l'article 16 du *Covenant*, les chefs d'état-major ont donné, le 30, une réponse très pessimiste : le fait d'exercer des pressions économiques «*conduirait presque inmanquablement à la guerre*». Il en irait de même de «*toute mesure qui serait prise en vue d'interrompre les communications italiennes vers l'Abyssinie*»¹⁰¹². Les *Chiefs of Staff* envisagent donc très sérieusement l'hypothèse d'une attaque italienne contre les intérêts britanniques en Méditerranée et au Proche-Orient. Eviter une confrontation solitaire (*single-handed war*) va devenir le leitmotiv des réunions du *Defense Policy and Requirement Committee* dans les mois qui suivent¹⁰¹³. Si les "services" ne doutent pas de l'issue victorieuse d'une telle confrontation, ils n'en craignent pas moins les pertes conséquentes qui ne manqueraient pas d'en résulter, lesquelles pourraient se révéler catastrophiques le jour où les forces britanniques se trouveraient confrontées à l'Allemagne ou au Japon.

Aussi l'Amirauté souhaite-t-elle vivement voir les autres nations membres de la SDN et spécialement la France se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne : le surcroît de forces que celle-ci retirerait de leur appui arrêterait plus sûrement l'Italie sur la pente de la guerre. Si malgré tout, des hostilités devenaient inévitables, les pertes navales seraient réparties et la Flotte de la Méditerranée disposerait de points d'appui supplémentaires¹⁰¹⁴. Les *Chiefs of Staff* ont fait valoir que le déplacement de la *Mediterranean Fleet* de Malte (trop exposée aux raids aériens en provenance de Sicile) à Alexandrie entamerait sérieusement les capacités de stockage et de réparation. La mise à disposition des bases françaises de Toulon et Bizerte offrirait à la flotte de la Méditerranée les moyens logistiques qui lui feraient alors défaut. Les opérations aériennes offensives menées par les Français et les Yougoslaves (avec la participation d'appareils de la RAF) contre des objectifs d'Italie du nord permettraient de détourner en partie la menace aérienne qui pèserait sur Malte et sur la

¹⁰¹²PRO, CAB 53 (25) COS memorandum (COS 398) et report (COS 392), 9 août 1935; DBFP, vol. 14, doc. 431, Chatfield (premier Lord de la Flotte) à Vansittart (secrétaire général du *Foreign Office*), 8 août 1935. Les appréciations de l'Amirauté formaient le coeur des documents COS.

¹⁰¹³Le DPR conseille le gouvernement en matière de stratégie et de réarmement.

¹⁰¹⁴PRO, CAB 53 (5-6) minutes, *Defense Policy and Requirement Committee*, 14th meeting, 30 juillet 1935.

Mediterranean Fleet lorsque celle-ci opérerait dans la zone centrale. Enfin, «*les forces navales françaises alliées de Méditerranée occidentale exerceraient, avec les forces de Gibraltar, une menace sur la côte ouest de l'Italie, l'empêchant de retirer tous ses bâtiments de cette côte et de les concentrer contre la flotte britannique de Méditerranée*»¹⁰¹⁵. Après que le gouvernement français a semblé accueillir favorablement le discours de Samuel Hoare du 11 septembre à l'assemblée de la SDN (le secrétaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne y avait affirmé la détermination de son pays d'opposer une "résistance ferme et collective" à tous actes d'agression non provoqués et de remplir ses obligations envers le pacte) le *Defense Policy Committee* estimant que les risques d'une confrontation bilatérale contre l'Italie ont diminué, autorise l'Amirauté à échanger des informations avec la Marine française à propos d'une action conjointe en Méditerranée¹⁰¹⁶.

Mussolini est pour sa part déterminé à "aller jusqu'au bout". Après l'échec des conversations de Paris (le 16-18 août) il a fixé la date du commencement des opérations militaires dans un télégramme secret à De Bono : «*Conférence tripartite de Paris a échoué. Maintenant il y a Genève, mais la situation diplomatique est aujourd'hui épuisée. Tu peux en tirer les conclusions.*», auquel fait suite un jour plus tard une lettre dont le contenu est lourd de menaces : «*Je crois qu'après le 10 septembre tu devras sans doute t'attendre à mes ordres.*»¹⁰¹⁷

Venger Adoua est la mission historique que le chef du fascisme s'est assignée¹⁰¹⁸. Il y va de l'image qu'il veut laisser dans l'Histoire. De plus l'affaire est trop engagée pour qu'il puisse reculer : à part les deux millions et demi de lires déjà dépensées, que ferait-il du million d'hommes appelés sous les drapeaux, sans parler des commandes

¹⁰¹⁵Cité in Frank Hardie, *The Abyssinian crisis*, B.T., Batsford L.T.d, Londres, p. 157.

¹⁰¹⁶PRO, CAB 16 (136) minute, meeting of the *Defense and Requirements Committee*, 17 septembre 1935.

¹⁰¹⁷Télégramme Mussolini AO, segreto, n°9230, cité dans Benito Mussolini, *Opera omnia*, vol. XXVII, p. 295, lettre citée in Gianfranco Bianchi, *Rivelazioni sull'confitto italo-etioipico*, CEIS, Milano, 1967, p. 183 et in Emilio De Bono, *La preparazione e le prime operazione*, Istituto fascista di cultura, Rome, 1937, p. 130.

¹⁰¹⁸DDF, S. I, t. II, doc. 447. Chambrun à Laval : «Entretien avec M. Mussolini», 13 août 1935. Mussolini s'était lancé dans une violente diatribe contre l'Angleterre : «*On veut à tout prix m'acculer à un Fachoda, mais on n'y parviendra pas. Ma victoire en Abyssinie est certaine [...] Coute que coûte, je vengerai Adoua.*» Si la Grande-Bretagne en violation des accords internationaux fermait le canal de Suez il le rouvrirait...«*En désespoir de cause, je n'hésiterais pas s'il le faut à lui faire la guerre. Elle est plus vulnérable qu'on ne le croit.*»

passées à l'industrie¹⁰¹⁹ ? L'adjoint de Parisot, le colonel Catoire, cite à ce propos les mots du dictateur à Chambrun : «*Je ne peux pas ramener sans gloire les 230 000 hommes que j'ai là-bas.*» Ceci signifie, avertit Catoire, «*un conflit anglo-italien si rien n'est fait pour faire changer le Duce d'idée*»¹⁰²⁰.

La perspective d'un conflit ouvert avec Londres semble pourtant laisser Mussolini indifférent. Drummond rapporte qu'il «*reste calme, affable et imperturbable*» face au déploiement des forces britanniques en Méditerranée. L'impassibilité du Duce s'explique par le fait qu'il est informé par Grandi et par le *Servizio informazioni militari* (SIM) de la faible valeur opérationnelle de la flotte anglaise qui ne dispose de munitions que pour une heure de feu et qui est presque totalement dépourvue de défense antiaérienne. Mussolini sait également que cette flotte a peu de chances d'être utilisée contre l'Italie, comme il sait, pour en avoir été informé dès fin septembre par Hoare et Drummond, qu'il n'y aura pas de sanctions militaires contre l'Italie, ni blocus naval, ni fermeture du canal de Suez¹⁰²¹.

Le chef du fascisme est en fait décidé à exploiter la faiblesse du système de défense impériale pour faire plier la résistance de Whitehall et l'amener à conclure un accord général qui reconnaisse à l'Italie un rôle - et évidemment les bases territoriales et politiques pour l'exercer - en Méditerranée et en Afrique bien plus important que celui qui lui a été dévolu jusqu'alors¹⁰²².

Mais la détermination du Duce peut également s'expliquer par la conviction que la France, effrayée à l'idée de pousser l'Italie dans les bras d'Hitler, ne consentira jamais à une politique de sanctions intransigeantes dans l'affaire éthiopienne. Les propos que Mussolini tient à Chambrun le 24 septembre 1935 ne laissent aucun doute à ce sujet :

«Je ne tirerai pas le premier coup de canon en Europe, mais je ferai l'expédition d'Abyssinie, je suis engagé, je ne puis imposer à la jeunesse frémissante envoyée là-bas de revenir sans honneur. C'est l'Angleterre

¹⁰¹⁹George W. Baer, *La guerra italo-etiopica e la crisi dell'equilibrio europeo*, Laterza, Bari, 1970, p. 452 et Pompeo Aloisi, *Journal*, op. cit., p. 297.

¹⁰²⁰Col. Maurice Catoire, *Journal de ma mission à Rome*, mémoire dactylographié (Vincennes, SHAT), p. 41 à 49, (annotations des 6 août, 3 et 13 septembre 1935).

¹⁰²¹DBFP, s.II, vol. 14, doc. 620, Hoare à Drummond, 23 septembre 1935. doc. 631, Drummond à Hoare, 24 septembre 1935; Archivio Vitetti, pro-memoire de Grandi à Mussolini, 15 août 1935; *Angelo del Boca, Gli Italiani in Africa orientale : 2) La Conquista dell'Impero*, Laterza, Bari, 1988, p. 326.

¹⁰²²Il s'agit de la thèse soutenue par R. de Felice in *Mussolini, il Duce : gli anni del consenso*, op. cit., p. 679 et par R. Quartararo, «L'altra faccia della crisi mediterranea, 1935-1936» in *Storia contemporanea*, décembre 1982, p. 770, 789, 791.

qui mettra le feu aux poudres : alors l'Allemagne marchera sur Vienne, disloquera la Petite Entente et ira au Bosphore. Si la France veut me rendre un service qu'elle évite les sanctions militaires, qu'elle invoque les circonstances atténuantes pour un pays qui n'a pas violé les traités et n'a pas comme le Japon, annexé 40 millions d'hommes qui pourtant n'étaient pas esclavagistes [...] ¹⁰²³».

B - Le dilemme français

Avec une Angleterre qui se fait le champion de la *League*, l'affaire éthiopienne tend à tourner au conflit italo-britannique direct. Paris est bientôt mis en demeure de prendre parti, une calamité que Laval et le haut commandement cherchent à éviter coûte que coûte.

1) La politique de Laval : résistance et apaisement

Le cadre limité de cette étude ne se prête pas à une reconstitution détaillée de l'action diplomatique française dans l'affaire éthiopienne. Jean-Baptiste Duroselle a d'ailleurs fort bien synthétisé les termes du problème :

«Quand on examine les politique anglaise et française dans cette affaire, on se rend compte qu'aussi bien avant qu'après le 2 octobre 1935 - date à

¹⁰²³SHM 1BB2/217 De Larosière à EMG/2 ministère de la Marine; copie du procès-verbal de la conversation Chambrun-Mussolini, 24 septembre 1935. Désirant montrer qu'il mettait le litige italo-éthiopien au premier rang de ses préoccupations, Mussolini avait déclaré le 25 mai devant le Sénat italien qu'il jaugerait la «sincérité ou la superficialité de l'amitié des Etats européens à l'égard de l'Italie» en fonction de l'attitude qu'ils adopteraient dans l'affaire de l'A. O. Surtout, pour souligner sa détermination, il avait indiqué que sa politique de rapprochement avec la France ne signifiait pas que l'Italie entendait s'immobiliser dans la défense de l'indépendance autrichienne. Ceux qui rêvaient de voir «l'Italie se pétrifier au Brenner pour l'empêcher de se mouvoir ailleurs» ne devaient pas oublier que «le problème autrichien était la seule question qui compromettait les relations entre l'Italie et l'Allemagne». Le Duce se ménageait donc une possibilité d'ouverture du côté de Berlin pour le cas où Paris et Londres continueraient de le décevoir; cf. SHM 1BB2/195 de Larosière à Durand-Viel, 27 mai 1935 ainsi que R. de Felice, *Mussolini, il Duce : gli anni del consenso*, op. cit., p. 664-665.

laquelle Mussolini ordonne l'attaque de l'Ethiopie - elles sont l'une et l'autre très nuancées et cherchent à des degrés divers, à combiner la résistance et l'apaisement¹⁰²⁴».

La résistance consisterait à prévoir, pour le cas où l'Italie attaquerait l'Ethiopie, la mise en marche du processus de sécurité collective : l'agression serait constatée et le conseil de la SDN déciderait des sanctions militaires si l'on en avait le courage, économiques et financières en tout cas. Au contraire l'apaisement consisterait en un effort pour éviter la guerre où, celle-ci une fois déclenchée, pour l'arrêter en donnant à l'Italie des satisfactions suffisantes tout en maintenant le principe de l'indépendance éthiopienne.

Pour la France, le but serait de ménager les relations privilégiées avec l'Italie tout en ayant l'air de ménager la SDN. Laval et les Français en général font peu de cas des Ethiopiens. La France n'a pas d'intérêts directs dans l'affaire à part la sécurité de Djibouti et la ligne de chemin de fer joignant cette ville à Addis-Abeba. Or les accords de Rome lui garantissent qu'elle aura satisfaction sur ces deux points¹⁰²⁵.

Paris ne peut cependant ignorer que l'Ethiopie est membre de la SDN. Après tout, comme Laval le rappelle dans les instructions qu'il donne à Chambrun le 19 juillet, *«c'est sur les systèmes de Genève et de Locarno que la sécurité française s'est appuyée durant les quinze dernières années»*. Pourtant *«si l'Italie était amenée à rompre avec la SDN, cela entraînerait de graves difficultés pour la coopération franco-italienne et laisserait les mains libres à l'Allemagne en Europe»¹⁰²⁶*. L'idéal serait donc de ne participer aux sanctions qu'avec une extrême modération, simplement pour avoir l'air de respecter la sécurité collective et d'éviter toute sanction militaire qui conduirait inmanquablement au conflit ouvert avec Rome¹⁰²⁷.

¹⁰²⁴Jean-Baptiste Duroselle, *La Décadence*, op. cit., p. 147.

¹⁰²⁵En juin Laval avait reçu de nouvelles assurances de Mussolini sur ce point à l'occasion du voyage que Baudouin, directeur de la Banque d'Indochine avait effectué à Rome pour négocier la cession d'actions de la Compagnie de chemin de fer Djibouti - Addis-Abeba stipulée dans les accords de Rome; in Fabry, *De la place de la Concorde ...*, op. cit., p. 66-67.

¹⁰²⁶DDF, S. I, t. 11, doc. 79, Laval à Chambrun, 19 juillet 1935 ainsi que DDI, S. VIII, vol.2, doc. 13, entretien Chambrun-Mussolini, 2 septembre 1935.

¹⁰²⁷Sur les intentions de Laval en matière de sanctions voir DDI, SVIII, vol. 2, doc. 140, Aloisi à Mussolini où le chef de cabinet du Duce rapporte un entretien avec le président du Conseil français, 19 septembre 1935.

Dans le domaine de l'apaisement, les solutions sont multiples mais se divisent en deux groupes : ou bien la cession territoriale à l'Italie d'une partie plus ou moins vaste de l'Ethiopie (solution très vite rejetée par Mussolini) ou - solution qui a la préférence de Laval - l'établissement sur l'ensemble de l'Ethiopie ou sur une partie de son territoire, d'une sorte de mandat de la SDN, qui serait confié à l'administration italienne. Ce serait une façon déguisée d'admettre le protectorat de l'Italie sur le pays que Mussolini convoite¹⁰²⁸. Ce sont les considérations dont s'inspirera le plan Laval-Hoare (7-8 décembre 1935).

2) Un haut commandement désorienté

L'historiographie a fait de Pierre Laval le principal bouc émissaire de la politique de «laisser faire» à l'égard de l'agression italienne en Ethiopie. C'est oublier que le motif essentiel de cette attitude a résidé dans le désir du haut commandement de préserver le bénéfice des accords militaires fraîchement signés. Le problème éthiopien met en fait en pièces le système de sécurité conçu par le président du Conseil, ce qui provoque ce commentaire désabusé du colonel Fabry, ministre de la Guerre dans le nouveau Cabinet:

«Ces sept mois et demi furent suffisants pour bouleverser profondément les conditions de la sécurité française, une situation extérieure qui était en juin 1935 la meilleure que la France ait connue depuis 1919 fut retournée comme un gant : en novembre 1935, elle était devenue des plus préoccupantes»¹⁰²⁹.

¹⁰²⁸ Concernant la politique "d'apaisement" de Laval, on citera ces propos révélateurs tenus au cours d'un entretien avec l'Ambassadeur d'Italie Cerruti : «(Laval) répéta la question si je croyais que le Duce accepterait une solution autre que la guerre, parce que c'était cela qu'il désirait éviter. Il savait très bien que nous avions l'intention d'occuper militairement l'Abyssinie, il le comprenait et ne le désapprouvait pas. Ses efforts visaient précisément à trouver une formule qui nous donnât pleinement ce droit, contournant cependant l'obstacle d'une déclaration de guerre de l'Italie à l'Ethiopie.» DDI, S. VIII, vol. 2, doc. 74, tel. de Cerruti (ambassadeur à Paris) à Mussolini, 9 septembre 1935. Aloisi note dans son *Journal* : «Laval veut nous soutenir sur toute la ligne aussi longtemps qu'il est possible d'éviter une guerre et d'entraîner le moindre préjudice possible pour la Société des Nations. Ce n'est pas trop demander.», in Aloisi, *Journal*, op. cit., p. 80 (annotation du 23 juin 1935). Il convient de souligner l'importance de ces remarques : elles confirment l'affirmation énoncée par Laval a posteriori selon laquelle il n'aurait jamais approuvé une conquête violente de l'Ethiopie, mais plutôt une occupation militaire qui interviendrait à la suite d'un mandat confié à l'Italie, ce qui pourrait également expliquer ses fréquentes allusions à l'exemple marocain.

¹⁰²⁹ Col. Fabry, *De la place de la Concorde...*, op. cit., p. 61.

En fait l'*Establishment* militaire est consterné par une situation qui bouleverse ses grands desseins stratégiques. Une étude de la section des armées étrangères du 2^e Bureau présente parfaitement le dilemme auquel le haut commandement est confronté. Comparant les implications stratégiques d'une crise des relations que la France entretient respectivement avec la Grande-Bretagne et avec l'Italie, la SAE conclut que les ressources supérieures de la première, additionnées à celles de l'Empire britannique «*ne nous permettraient que de bien finir la guerre, alors que sans l'aide italienne, qui serait immédiate, nous courrions le risque de succomber dès les premiers combats sous le nombre des divisions allemandes. En conséquence, au milieu de la présente crise, il semble bien que dans l'intérêt de la défense nationale, c'est en faveur de l'Italie que pencherait la balance*»¹⁰³⁰.

Aussi jusqu'à la fin du mois d'août, l'EMA se réjouit-il que le gouvernement n'ait pas emboîté le pas derrière l'Angleterre à Genève pour contrer les visées italiennes en Afrique orientale. L'avis le plus communément partagé dans les milieux militaires est que l'Italie obtiendra un mandat sur l'Éthiopie. Decoux prévoit que «*L'Italie s'en tirera sans guerre coloniale, avec de simples pertes d'argent et des pertes modestes en hommes dues à la maladie. Mussolini aura donc eu raison de ne pas se laisser intimider.*»¹⁰³¹ Gamelin va plus loin, prenant fait et cause pour la campagne coloniale qui s'annonce : «*Nous avons intérêt à appuyer l'Italie, soit au point de vue européen, soit au point de vue colonial.*»¹⁰³² Il mise sur un conflit localisé entre l'Italie et l'Empire du Négus : «*les membres de la SDN et même l'Angleterre devront reculer devant des sanctions vraiment efficaces qui risqueraient de déclencher une guerre mondiale.*»¹⁰³³ Pour l'EMA l'Éthiopie, qui occupe une position stratégique importante, est ainsi sacrifiée sans grands états d'âme sur l'autel du rapprochement franco-italien. De fait, les accords militaires franco-italiens connaissent alors un début d'application prometteur. Dès la fin du mois d'août l'armée de Terre transfère une douzaine de divisions de la frontière des Alpes à celle du Nord-Est. Ceci permet au *Stato Maggiore* de retirer des troupes de la frontière française et de renforcer celles du Brenner et de la péninsule istrienne. A la mi-septembre, alors que les pressions en

¹⁰³⁰ SHAT 7N 2520, EMA/2 (SAE) - «Etude des répercussions exercées sur la défense nationale par le conflit italo-éthiopien», 8 octobre 1935.

¹⁰³¹ *Ibid.* lettre de Decoux à Larosière, 10 juillet 1935.

¹⁰³² AN. Papiers Schweisguth, «Memento», Grand Rapport du 6 août 1935.

¹⁰³³ SHAT 5N 579. Note de Gamelin à Cabinet du ministre de la Guerre (Fabry) : «Répercussions possibles du conflit italo-éthiopien», 9 septembre 1935.

faveur des sanctions contre l'Italie gagnent du terrain à Genève, les états-majors Air français et italiens entament une seconde série de discussions, à Paris cette fois. Les études ébauchées au mois de mai sont approfondies; l'accord est complet sur tous les points : il inclut la possibilité pour des escadrilles italiennes d'opérer non seulement depuis des bases françaises mais aussi belges et même tchécoslovaques¹⁰³⁴. Entre-temps, des officiers italiens sont venus reconnaître les terrains susceptibles d'être utilisés par les forces aériennes italiennes en France. Une mission d'officiers de l'EMG est allée reconnaître en Italie les terrains destinés aux escadrilles françaises. Les consignes de secret touchant le matériel militaire : appareils, bombes, radio, photo et la documentation s'y rapportant sont levées en leur faveur. Les deux états-majors ont échangés des fiches de terrains et d'objectifs, ont exposé mutuellement leurs besoins réciproques en cas de coopération contre l'Allemagne¹⁰³⁵.

La Marine, pourtant si réticente à organiser la coopération entre les deux flottes pour ne pas s'aliéner la Grande-Bretagne se laisse elle-même gagner à l'esprit nouveau. Il faut dire que l'accord naval franco-allemand a contribué à rapprocher un peu plus les objectifs de Paris et Rome en matière de constructions navales. Au moment où va se tenir la seconde conférence sur le désarmement naval, l'état-major de la Marine estime impensable d'admettre les limitations quantitatives proposées par Londres. Chaque marine doit poursuivre sa politique de construction en notifiant un an à l'avance les programmes de mise en chantier. Ainsi toute controverse entre Paris et Rome sera écartée :

«Il me paraît essentiel - écrit Decoux à de Larosière - que la France et l'Italie conviennent, par un accord tacite, de ne plus se laisser manoeuvrer sur le terrain naval par l'Angleterre, et évitent surtout de se laisser opposer l'une à l'autre au moyen de nouvelles controverses sur les niveaux, la relativité des flottes ou les programmes de construction.»¹⁰³⁶

¹⁰³⁴ SHAA 2B97, note de l'état-major au ministre de l'Air «Conversations d'état-major franco-italiennes» (non datée). A noter que dans le but de préserver «le secret absolu qui doit entourer les conversations militaires franco-italiennes» [...] «l'EMG français préparerait avec l'EMA tchécoslovaque le déploiement de ces unités éventuelles comme si ce devaient être des formations françaises»; l'EMA tchécoslovaque ne serait avisé de la "variante italienne" qu'au moment du déclenchement des hostilités.

¹⁰³⁵ *Ibid*, copie d'une note de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères à EMA/2ème Bureau, 8 août 1935; *Ibid*, Lieutenant-colonel Poupon (attaché Air à Rome) à EMA/2, 8 août 1935; *Ibid*, note du 2ème Bureau de l'EMA au ministre de l'Air (non datée) : «échanges des fiches d'objectifs».

¹⁰³⁶ SHM 1BB2/195, lettre de Decoux à de Larosière, 30 juillet 1935.

De plus, France et Italie ont intérêt à s'entendre sur le plan qualitatif : les deux parties jugent impossible d'accepter un déplacement inférieur à 35 000 tonnes avec des canons de 305mm¹⁰³⁷.

Les hésitations du haut commandement se répercutent au niveau du gouvernement qui reste indécis sur l'attitude à prendre. Les ministres flottent, comme en témoigne la réunion orageuse du Conseil qui a lieu à l'Élysée le 28 août 1935 au lendemain de l'échec des négociations tripartites de Paris.

Laval ouvre la séance par une description pessimiste de la situation en Afrique orientale. L'Italie paraît résolue à établir son protectorat militaire sur l'Éthiopie par tous les moyens, précisant que «les sanctions c'est la guerre». Or il est probable que si un conflit doit éclater, la Grande-Bretagne fera pression sur le Conseil de la SDN afin qu'il exige que des mesures de rétorsion économiques, peut-être même des mesures militaires soient prises à l'encontre de l'Italie. Le président du Conseil déclare qu'il est décidé à maintenir la paix. Or il est personnellement convaincu que des sanctions ne feraient qu'accroître le risque d'une guerre. Il n'entend donc pas suivre l'Angleterre sur ce terrain.

Fabry appuie totalement le point de vue de Laval : la prise de sanctions coûterait à la France la perte de l'amitié italienne et «*nous obligerait à une révision complète de nos plans de sécurité.*» En ramenant des troupes dans les Alpes et en Afrique du Nord, nous ferions le jeu de l'Allemagne. La position de la France en Europe centrale et orientale s'en trouverait affaiblie si des événements graves venaient à s'y produire. Or, observe le ministre de la Guerre, la Grande-Bretagne n'offrirait en cas de conflit européen, ni l'assurance, ni la substance d'un soutien efficace. En conséquence, Fabry s'oppose à l'application de sanctions. Cette opinion est immédiatement contestée par Herriot, leader de la composante radicale au sein du Cabinet de coalition. Bien qu'il admette que des sanctions violentes (c'est-à-dire militaires) doivent être évitées, le ministre d'État déclare que «*si à un moment donné, il faut choisir entre la Grande-Bretagne et Mussolini, je n'hésite pas dix secondes, je suis avec la Grande-Bretagne. Je ne veux pas abandonner la SDN, clef de voûte de notre sécurité.*» Cette déclaration

¹⁰³⁷ Marc Nouschi, «Paris, Rome, Londres : le point de vue de la Marine française en 1936», art. cit., p. 714-715.

n'entame en rien la détermination de Laval qui confirme : «*Je ne voterai jamais les sanctions*¹⁰³⁸.»

Pourtant l'idéalisme de l'opinion publique et les intérêts de la défense impériale britannique s'accordent pour presser le gouvernement français de faire honneur à ses engagements internationaux.

3) Un petit pas vers Londres : la France à la remorque de la politique anglaise, lâche progressivement l'Italie

a) *Avant le 3 octobre 1935 : la question de l'appui mutuel*

A la fin du mois de septembre 1935, l'Italie ne s'est encore rendue coupable d'aucune action caractérisée contre l'Ethiopie. Le Conseil de la SDN n'a pas épuisé toutes les procédures de conciliation. Il est donc impossible à la Grande-Bretagne d'invoquer l'alinéa 1 de l'article 16 du Pacte («*si un membre de la Société recourt à la guerre, contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15, il est ipso facto considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société.*»); a fortiori, pour garantir la sécurité de la flotte de la Méditerranée, l'alinéa 3 du même article («*les membres de la Société [...] se prêtent un appui mutuel pour résister à toute mesure spéciale dirigée contre l'un d'entre eux par l'Etat en rupture de Pacte.*»)¹⁰³⁹.

Qu'advient-il cependant, si, tandis que les négociations durent encore et avant que l'article 16 soit applicable, des navires italiens attaquent des bâtiments britanniques? L'Italie pourrait arguer du caractère hostile de la concentration des forces navales anglaises dans le Levant pour plaider la légitime défense. Les membres du Conseil

¹⁰³⁸SHAT, papiers Fabry, «Journal de marche du ministère de la Guerre du 17 juin 1935 au 25 janvier 1936» (annotations du 29 juillet et du 28 août 1935).

¹⁰³⁹ Cf. sur ce point MA. Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'état-major (1935-1939)*, service historique de la Marine, p. 16-17; Edouard Herriot, *Jadis, op. cit.*, p. 575.

rejetteraient-ils unanimement cette thèse ? Ne s'en trouverait-il pour chercher une excuse au geste italien dans la hâte apportée par le gouvernement de Londres - et ce gouvernement seul - à prendre des contre-mesures militaires ? De toute manière, un long délai s'écoulerait avant que le Conseil, déjà si temporisateur dans le conflit en cours, reconnaisse l'Italie coupable d'une agression «non-provoquée» et fasse jouer l'article 16, au bénéfice non plus de l'Ethiopie, mais de la Grande-Bretagne.

Le gouvernement britannique doit donc s'assurer des dispositions de la France dans une telle éventualité. Une double démarche est accomplie le 24 septembre auprès du gouvernement français et de l'état-major général :

- L'une consiste dans une demande verbale du secrétaire d'Etat au *Foreign Office* à Charles Corbin, ambassadeur de France à Londres qui en rend compte à Pierre Laval dans les termes suivants, «d'après les notes prises sous la dictée de Sir Samuel Hoare»:

«Pendant que l'on poursuit encore à Genève le règlement d'un litige international, il peut se produire une tension grave entre l'un des intéressés, peut-être conscient du fait que ses actes ou sa politique future le feront vraisemblablement tomber sous le coup de l'article 16, et le gouvernement britannique [...] qui a déclaré son intention de remplir ses obligations au terme de l'article 16 [...] Dans ces conditions, le gouvernement de Sa Majesté pourrait avoir lieu de craindre qu'en raison de cette tension, l'Etat en question fut tenté de prévenir l'action prévue par l'article 16 et de recourir immédiatement à quelque acte de force contre l'Angleterre. [...] Le gouvernement de Sa Majesté désire savoir si, dans ces conditions, il pourrait, préalablement à l'application de l'article 16, compter, de la part du gouvernement français, sur le même appui qu'il est en droit de recevoir aux termes du paragraphe 3 de l'article 16 et quand les sanctions sont appliquées; et en ce qui concerne la cas particulier d'une attaque contre un navire ou une station navale, s'il peut compter sur l'assistance immédiate de la Marine française et sur l'usage de tels arsenaux français qui pourraient être nécessaires.¹⁰⁴⁰»

¹⁰⁴⁰ SHM 1BB2/217, télégramme n° 1338-1342 de Corbin à Laval , 24 septembre 1935 (copie dans procès-verbaux du haut comité militaire, n°7).

- Le même jour, l'Attaché militaire naval britannique à Paris, le capitaine de vaisseau Hammil demande, verbalement aussi, de la part de l'amirauté au chef d'état-major général :

- quelles dispositions a déjà prises la Marine française et quelles mesures elle compte prendre dans l'avenir, dans l'éventualité d'une alliance anglo-française («in the event of anglo-french alliance») pour l'application de sanctions à l'Italie ?

- Si la France accepterait d'assurer aux bâtiments britanniques le libre usage des bases de Toulon et de Bizerte,

- si des conversations analogues à celles de 1912 ne pourraient être établies par les états-majors des deux marines¹⁰⁴¹.

Bien que cette démarche de l'attaché naval apparaisse des plus insolites (l'article 16 n'étant pas encore applicable, elle aurait dû, de toute évidence être subordonnée à un accord des gouvernements) elle pose la question sous son véritable jour, plus crûment que la note du secrétaire d'Etat au *Foreign Office*. Aussi longtemps que l'Italie n'est pas proclamée «en rupture de Pacte» et que le Conseil de la SDN ne recommande pas de sanctions, aucun texte n'oblige la France à sortir de la neutralité. Si elle s'engageait néanmoins préventivement à prêter son concours militaire à la Grande-Bretagne, ce ne pourrait être qu'en vertu d'une alliance défensive de type classique¹⁰⁴².

Ni le ministre des Affaires étrangères, ni l'état-major général ne s'y trompent : «*L'arrangement proposé*» (qu'il conviendrait de rendre réciproque et d'étendre au cas d'un conflit franco-allemand) «*constituerait une alliance défensive franco-britannique pour le maintien de la paix en Europe*» écrit Léger le 27 septembre¹⁰⁴³. Une note de la section d'études des armements navals, rédigée le 2 octobre, exprime la même opinion :

«Le gouvernement britannique, en posant à la France cette question précise, lui demande en réalité d'aller beaucoup plus loin dans la voie de l'assistance à l'Angleterre que ne le prévoit le droit international pur ou

¹⁰⁴¹ SHM 1BB2/195 Decoux à de Larosière, 7 octobre 1935.

¹⁰⁴² C'est la position qu'exprime Léger dans une note à Durand-Viel : «*Dans l'état actuel des textes, le gouvernement français n'a aucune obligation. L'engagement de se "prêter un appui mutuel" n'existe qu'à partir du moment où le Conseil a recommandé des mesures de sanctions*», mais «*la proposition britannique tend [...] à combler une lacune du système de sécurité collective [qui] répond à des préoccupations souvent affirmées du côté français : souci de ne pas laisser à l'agresseur toute liberté de préparer son agression, souci de ne pas attendre que se produise le casus foederis pour assurer un bon fonctionnement du pacte de Locarno...*» in SHM 1BB2/217, Leger à Durand-Viel, 27 septembre 1935.

¹⁰⁴³ *Ibid.*

même le Pacte de la SDN. C'est en fait un engagement formel «d'alliance défensive», dans le sens que l'on prêtait jadis à ce terme, que l'Angleterre sollicite aujourd'hui de nous.»¹⁰⁴⁴.

Les demandes simultanées du *Foreign Office* et de l'Amirauté britanniques jettent le gouvernement français et le haut commandement dans un grand embarras.

Elle reviennent à pousser la France à faire un choix entre l'Italie et la Grande-Bretagne, c'est-à-dire à comparer la valeur de leurs concours militaires respectifs. La tension croissante en Méditerranée contraint l'EMA à dévoiler plus nettement son jeu et sa stratégie d'alliances. Les procès-verbaux des séances du Haut Comité militaire qui réunit, en septembre-octobre, les ministres et chefs d'état-major des trois forces armées afin d'examiner les répercussions du conflit italo-éthiopien et les mesures de précautions que la France pourrait être appelée à prendre dans ces circonstances¹⁰⁴⁵ attestent des atermoiements et des divisions du haut commandement sur la question.

Le général Gamelin - appuyé par le général Georges et par le général Denain - y fait l'exposé des graves inconvénients que provoquerait un relâchement de l'entente franco-italienne. Une rupture des relations avec Rome anéantirait la perspective d'un front continu en Europe centrale. Nous ne pourrions plus que difficilement venir en aide à nos alliés de la Petite Entente, les communications par terre et par mer étant coupées et le déséquilibre des forces, rendu plus accusé encore du fait que la totalité des moyens allemands pourraient nous être opposés mettrait peut-être la France dans l'impossibilité de soutenir la Belgique¹⁰⁴⁶. Schweisguth révèle dans ses «Mementos» qu'en octobre, Gamelin annule un voyage à l'étranger dans l'intention de surveiller les Affaires étrangères et de freiner leurs velléités d'étendre les sanctions à l'encontre de l'Italie¹⁰⁴⁷.

En définitive, pour les hautes sphères militaires, l'idéal serait que la France n'ait pas à choisir catégoriquement entre l'Angleterre et l'Italie. Comme l'écrit Gamelin :

¹⁰⁴⁴ *Ibid.* note n°129 EMG-EAN- section "Etudes", 2 octobre 1935 (transmise à Léger le 3 octobre).

¹⁰⁴⁵ Les réunions «officieuses et préparatoires» ont été tenues sur la demande de Laval; lettre de François Pietri au Général Fabry, 3 septembre 1935.

¹⁰⁴⁶ SHAT 7N 2520, note de Gamelin «sur les répercussions possibles du conflit italo-éthiopien» préparée à la suite du Conseil des ministres du 28 août, 9 septembre 1935, ainsi que DDF, S.I, t.12, doc. 324, procès-verbal du Haut-Comité militaire, 3 octobre 1938.

¹⁰⁴⁷ A.N. Papiers Schweisguth d. 5 (annotations du 21 septembre 1935).

«Prise entre l'amitié de l'Angleterre et l'amitié de l'Italie, toutes deux précieuses à des titres différents, elle devrait garder en cas de conflit entre ces deux dernières une stricte neutralité [...] consacrant sa vigilance au maintien de la paix en Europe centrale¹⁰⁴⁸.»

Le chef d'état-major général estime que le président du Conseil a sans doute raison de défendre les principes de la SDN contre toute tentative de guerre de conquête car *«la France ne peut fouler aux pieds certains principes de justice»* mais une fidélité rigoureuse à l'égard du pacte de la SDN représenterait un déchet de 21 divisions (dont dix-sept actives) soit plus du quart des forces françaises mobilisables. On ne saurait consentir à semblable sacrifice qu'à la condition formelle qu'en contrepartie l'Angleterre apporterait une aide militaire terrestre et aérienne effective et immédiate dont l'importance compenserait la diminution des forces sur le front nord-est.

«Un traité d'alliance formel, visant le cas d'un conflit en Europe ou en Méditerranée devrait donc être conclu, dans lequel l'Angleterre s'engagerait à mettre sur pied dans le moindre délai les effectifs nécessaires.¹⁰⁴⁹»

Toutefois, l'attitude du haut commandement maritime est, dans son ensemble, plus nuancée que celle de l'état-major de l'Armée. Certes dans les archives, les preuves abondent de la méfiance de la Marine à l'égard du gouvernement de Londres et de l'Amirauté. Méfiance engendrée d'abord par l'obstination avec laquelle ceux-ci ont appuyé quatorze ans durant, dans la coulisse, les prétentions italiennes à la parité des armements navals avec la France. Méfiance renforcée ensuite par la signature de l'accord naval anglo-allemand du 18 juin 1935. Persuadés que le rapprochement franco-italien inquiète l'Amirauté pour la Méditerranée, la Marine n'est pas éloignée de considérer l'accord naval anglo-allemand comme une manoeuvre destinée à contrecarrer les effets de ce rapprochement. Aussi des voix se font-elles entendre à l'intérieur de l'état-major général pour que, même au cas où l'article 16 du pacte de la SDN entrerait en application, une rupture soit évitée à tout prix avec l'Italie. Une note

¹⁰⁴⁸ SHAT 5N 579, d.3 Gamelin à Fabry - «Note sur les répercussions possibles du conflit italo-éthiopien», 9 septembre 1935.

¹⁰⁴⁹ SHAT 7N 2520, note EMA/2 sur les répercussions pour la France du conflit italo-éthiopien, suite à la demande anglaise de coopération du 24 septembre, 20 octobre 1935.

de la section d'Etudes des armements navals conclut en ces termes le 30 septembre, les limites de nos engagements internationaux n'étant pas encore soumises à discussion :

«Allons-nous par respect des principes du pacte sur l'assistance mutuelle et les sanctions, principes n'ayant jamais été mis jusqu'ici en pratique par la faute de l'Angleterre, et pour une question purement coloniale, où seuls les intérêts de l'Empire britannique sont directement menacés, nous solidariser avec le gouvernement de Londres et entrer dans une voie qui nous conduira tout droit à la guerre contre l'Italie?»¹⁰⁵⁰»

Après la concentration de la flotte anglaise en Méditerranée, Decoux écrit à l'attaché à Rome :

«Je vois comme vous la manoeuvre anglaise :

- transformer le conflit italo-britannique qui seul existe en conflit Italie-SDN;*
- obliger la France à emboîter le pas derrière la SDN, c'est-à-dire derrière Londres;*
- ruiner l'entente franco-italienne et consolider l'Empire britannique : coup double [...]»¹⁰⁵¹*

Mais cet avis n'est pas unanime. Le ministre de la Marine, François Pietri, dans une note secrète adressée au président du Conseil observe dès le 21 juillet *«que c'est la mer qui termine toujours les conflits»* et que *«s'il y avait conflit et si la France se trouvait entraînée hors de sa neutralité, elle est placée entre deux mauvaises solutions [...] Mais, tout bien réfléchi, la moins mauvaise reste celle qui ne nous sépare pas de l'Angleterre.»¹⁰⁵²* Le 10 octobre (postérieurement, il est vrai à la condamnation de l'Italie par le conseil de la SDN) il réitère avec une précision accrue :

¹⁰⁵⁰ SHM 1BB2/217, haut comité militaire n°1, note EMG/EAN, 30 septembre 1935.

¹⁰⁵¹ *Ibid*, Decoux à de Larosière, 30 septembre 1935.

¹⁰⁵² SHM 1BB2/217, note secrète de Pietri à Laval, 21 juillet 1935.

«Je vois dans le déploiement de forces réalisé par l'Angleterre en Méditerranée un formidable dispositif appelé à peser sur un remaniement ultérieur de l'Europe. Il est à craindre que si nous lâchions l'Angleterre à cette occasion, nous ne puissions plus par la suite la retrouver auprès de nous.¹⁰⁵³»

Allusion transparente à l'éventualité d'un conflit franco-allemand où le concours de la Grande-Bretagne serait d'autant plus indispensable à la France qu'ayant remporté sur l'Italie une victoire - diplomatique ou militaire - quasi certaine, elle ferait figure alors d'arbitre de l'Europe. En effet dans l'hypothèse (impensable...) d'un conflit opposant un bloc franco-italien à un bloc anglo-allemand, la situation des forces serait très défavorable au premier. Surtout la politique d'approvisionnement de la France a toujours admis pour base l'hypothèse de l'alliance, ou tout au moins de la neutralité bienveillante de la Grande-Bretagne : la France a besoin de pouvoir utiliser la Manche et l'Atlantique pour se ravitailler normalement¹⁰⁵⁴.

Le chef d'état-major Marine Durand-Viel paraît aussi convaincu de la nécessité où se trouve la France de prêter son appui à la Grande-Bretagne. Une note remise à François Piétri le 1er octobre et visiblement destinée, dans la pensée du vice-amiral à éclairer la religion du président Laval en fournit la preuve : aucune autre hypothèse que celle de l'assistance (discrètement voilée par l'emploi du conditionnel) n'y est prise en considération, ni celle du maintien de notre neutralité, ni à plus forte raison, celle d'une collaboration avec l'Italie¹⁰⁵⁵. Cette note comporte cependant trois réserves, dont la dernière, majeure, lui a servi de base :

- la France pourrait ne donner à l'Angleterre qu'un appui «passif» limité au séjour et à la réparation dans nos ports des bâtiments avariés. Mais l'Amiral estime «*qu'une telle situation ne pourrait durer et nous conduirait rapidement à la guerre*»;
- il conviendrait d'informer l'Italie de la portée exacte de la demande anglaise et de la réponse qui sera faite. Les chances d'attaque brusquée de la part de l'Italie s'en trouveraient peut-être diminuées;
- enfin et surtout, la Marine française est mal préparée à soutenir l'Angleterre au pied levé. Tandis que les forces navales des deux adversaires éventuels sont en état

¹⁰⁵³ *Ibid.*, procès-verbaux du haut comité militaire des 3 et 10 octobre 1935 (haut comité n°7).

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, procès-verbal des séances du Haut-Comité militaire des 1er septembre et 3 octobre 1935.

¹⁰⁵⁵ *Ibid.*, note de Durand-Viel à Piétri (avant son déjeuner avec Laval et l'Ambassadeur d'Angleterre), 1er octobre 1935 (haut comité militaire n°7).

d'alerte, leurs bases armées et protégées par des obstructions, côté français, les escadres sont, comme chaque année à pareille époque, dans leurs bases pour effectuer leurs travaux d'entretien et leurs réparations, les équipages sont encore en permission. Or le gouvernement a répondu aux sollicitations¹⁰⁵⁶ répétées du haut commandement naval par l'ordre de ne rien faire *«afin l'on ne puisse préjuger de l'attitude de la France quant à l'application de l'article¹⁰⁵⁷16»*. *«Dans ces conditions, observe Durand-Viel, l'assistance immédiate à l'Angleterre de la Marine française non mobilisée et n'ayant pu prendre aucune mesure de tension contre un adversaire mobilisé (forces de terre, de mer et de l'air) nous mettrait dans une situation relative d'infériorité marquée»*.

Le chef d'état-major général de la Marine estime qu'il faut *«sous peine de faire courir à la flotte et aux bases des risques inadmissibles»* prendre au préalable des mesures de précautions, par exemple :

- rappeler les permissionnaires,
- accélérer le rythme des travaux,
- étoffer la DCA et la défense du littoral par le maintien au service d'une partie de la classe libérale en octobre,
- mettre en état de défense Toulon et Bizerte très exposés aux attaques de l'aviation italienne¹⁰⁵⁸.

Il serait cependant contraire à la vérité d'imaginer des différences de vues profondes entre le haut commandement militaire et le haut commandement naval. Le trouble provoqué dans les esprits par l'épreuve à laquelle la politique française se trouve soumise est trop général pour qu'il puisse s'agir entre eux, d'autre chose que d'inclinations différentes.

L'un s'obstine à vouloir conserver la collaboration avec l'Italie; il ne se rend qu'imparfaitement compte de la difficulté de concilier cette collaboration avec la marche des événements. Le second perçoit mieux qu'un choix s'impose; il s'y résigne comme à la solution la moins désavantageuse pour la France et tient avant tout à

¹⁰⁵⁶ La question des «mesures exceptionnelles» à prendre avait été soulevée par Durand-Viel au comité militaire (séances des 12, 19 et 26 septembre) et par Piétri en Conseil des ministres le 21 septembre. SHAT 5N 579-3, réunions du haut comité militaire.

¹⁰⁵⁷ SHM 1BB2/217, note du contre-amiral Odend'hal (chef de cabinet militaire de la présidence du Conseil à Durand-Viel, 1er octobre 1935.

¹⁰⁵⁸ *Ibid*, note Durand-Viel à Piétri, cit. 1er octobre 1935.

n'être pas pris de court par les conséquences qui pourraient en découler; mais il conserve, vaguement, l'espoir que l'Italie reculera, sans guerre.

Dans l'embarras universel, il appartient au gouvernement de prendre un parti. Pour soucieux que soit le président Laval de ne pas se séparer de l'Italie, il a senti de bonne heure que, les procédures de conciliation faisant fiasco à Genève, la condamnation de cette puissance par le conseil de la SDN mettrait bientôt la France au pied du mur. Cédant aux sollicitations de l'EMA, il s'est très vite préoccupé d'obtenir du gouvernement britannique la garantie formelle que les dispositions du Pacte, invoquées à présent contre l'Italie, joueraient aussi dans l'éventualité d'un conflit franco-allemand. Dès le 10 septembre il a transmis par l'intermédiaire de l'ambassadeur Clerk une demande d'éclaircissement à Londres :

«dans quelle mesure la France pourrait être assurée dans l'avenir de l'application immédiate par l'Angleterre des sanctions prévues par l'article 16, au cas d'un recours à la force en Europe, de la part d'un Etat membre ou non de la SDN [...] Si, par exemple, la mise en oeuvre de sanctions éventuelles contre l'Italie devait entraîner en Europe une extension du conflit dont l'Allemagne pourrait être tentée de profiter pour réaliser ses visées en Autriche, quelle serait l'attitude de la Grande-Bretagne ?»¹⁰⁵⁹

La réponse du *Foreign Office* parvient le 26 septembre; elle est singulière. Certes, Sir Samuel Hoare proclame, comme il l'avait fait dans son discours du 11 devant le conseil de la SDN *«que le gouvernement de Sa Majesté ne le céderait à aucun autre dans sa détermination de remplir, dans la mesure de ses moyens, les obligations qui lui incombent aux termes du Pacte. [...] Prétendre ou insinuer que cette politique était, pour une raison ou pour une autre, particulière au conflit abyssin, serait un malentendu complet. [...] »* Malheureusement, les réserves suivent aussitôt, assez inquiétantes pour l'avenir des relations franco-anglo-allemandes : *«La Ligue défend, et ce pays avec elle, le maintien collectif du Pacte dans son intégralité et particulièrement la résistance ferme et collective à tous actes d'agression non*

¹⁰⁵⁹ DDF, S. I, t. 12, doc. 149, Communication du département à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 10 septembre 1935.

provoqués.» Hoare précise que chaque mot de cette phrase doit avoir sa pleine valeur. Pour le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères il est de toute évidence que la procédure de l'article 16 du Pacte, qui vise un acte «positif» d'agression non provoquée, n'est pas applicable à l'acte «négatif» consistant à ne pas exécuter les termes d'un traité¹⁰⁶⁰.

Peut-être ces réserves sont-elles, dans une certaine mesure, un avertissement voilé au président du Conseil français, dont la répugnance à appliquer à l'Italie l'article 16 n'est pas un secret pour Londres : la France ne doit pas oublier qu'étant elle-même demanderesse, la bonne volonté d'autrui se réglera sur la sienne. Il n'empêche que le distinguo établi par Samuel Hoare est de fâcheux augure : quelle serait la nature de l'assistance anglaise, y aurait-il automatiquement assistance, au cas où l'Allemagne profiterait de la situation tendue en Méditerranée pour procéder à la réoccupation de la rive gauche du Rhin, interdite à la fois par les articles 42 et 43 du traité de Versailles et par le traité de Locarno du 16 octobre 1925 ?

L'impression du haut commandement militaire est que l'Angleterre est bien décidée à n'appliquer le Pacte, en ce qui concerne notamment l'action commune et les sanctions, que lorsque les intérêts essentiels de l'Empire l'exigeront. Une note de la section d'Etudes de la Marine juge la réponse de Samuel Hoare «*évasive [...] formule qui peut donner lieu aux interprétations les plus diverses.*»¹⁰⁶¹

Mais la demande anglaise d'un concours préalable à l'application de l'article 16 du Pacte, reçue à Paris le 24 septembre qui invite la France à contracter des engagements nouveaux lui rend une chance sérieuse d'obtenir, en contrepartie, des garanties à l'égard d'un conflit franco-allemand.

Le 5 octobre, une seconde note française est adressée à Londres¹⁰⁶². Elle suggère que l'engagement d'assistance prévu soit réciproque et qu'il joue contre tout agresseur, membre ou non de la SDN (ce qui implique aussi les armées de Terre et de l'Air¹⁰⁶³).

Mais si un conflit franco-allemand reste une éventualité lointaine, le conflit anglo-italien est une dangereuse réalité. En acceptant de prêter à l'Angleterre un appui auquel le Pacte ne l'oblige pas, le gouvernement de Pierre Laval n'entend pas être

¹⁰⁶⁰ SHM 1BB2/217, copie d'une note de Corbin (ambassadeur à Londres) à Laval, 26 septembre 1935.

¹⁰⁶¹ *Ibid*, note EMG/EAN n°25 pour le ministre de la Marine, 30 septembre 1935.

¹⁰⁶² La note figure dans DBFP, S. II, vol. 15, doc. 27. Note de Vansittart (annexe), 5 octobre 1935.

¹⁰⁶³ Lors de la réunion du haut comité militaire du 30 octobre, les ministres de la Guerre (Fabry) et de la Marine (Piétri) sont tombés «*d'accord pour reconnaître qu'il ne saurait être question d'une intervention de la Marine française aux côtés de la flotte anglaise sans que des mesures spéciales ne soient prises ipso facto dans les armées de Terre et de l'Air*», SHM 1BB2/217, procès-verbal de la réunion du haut comité militaire du 3 octobre 1935 (haut comité militaire n°7).

entraîné à rompre avec l'Italie à la suite d'incidents imputables à des mesures prises unilatéralement par le gouvernement britannique, telle la concentration de la flotte en Méditerranée, réalisée sans consultation avec Paris et quand il ne pouvait s'agir encore d'une application de l'article¹⁰⁶⁴ 16. Aussi la note propose-t-elle que l'engagement à prévoir ne joue «*qu'après examen en commun des circonstances et accord sur les mesures de précaution qu'elle peuvent justifier*». Sous ces conditions, évidemment dilatoires, le gouvernement français se déclare prêt à fournir une assistance au gouvernement britannique¹⁰⁶⁵. «*En agissant ainsi, déclare Decoux, nous avons en somme noyé le poisson et ouvert la négociation sur un principe général.*»¹⁰⁶⁶ Tout indique en effet que Pierre Laval est décidé à ne pas compromettre la France aux yeux de l'Italie et qu'il n'accepte les demandes britanniques que pour temporiser. Il s'agit en échange de ces concessions, d'obtenir du gouvernement de Londres qu'il se contente de sanctions inopérantes. Il s'agit surtout de gagner du temps afin de permettre à Mussolini d'obtenir ses premiers succès militaires sur le terrain, qui orienteront la Grande-Bretagne vers un compromis. C'est pourquoi, lorsque François Piétri l'interroge sur l'opportunité des mesures de défense réclamées par l'amiral Durand-Viel, le président du Conseil conseille formellement de n'en prendre aucune¹⁰⁶⁷. La temporisation précautionneuse de la diplomatie ne permet pas non plus à l'état-major de répondre, sinon évasivement, aux demandes réitérées du capitaine de vaisseau Hammill. Le 10 octobre seulement, un «mémento» rédigé en accord avec le ministre des Affaires étrangères est remis à l'attaché naval : il subordonne l'ouverture de conversations d'états-majors, dont il approuve le principe, à la décision des deux gouvernements de Paris et de Londres. Mais il n'y est plus question d'une «alliance» de type classique¹⁰⁶⁸.

A peine est-il besoin d'ajouter que Pierre Laval travaille en même temps de toutes ses forces à empêcher la flotte italienne de provoquer l'anglaise en Méditerranée.

¹⁰⁶⁴ SHM 2BB2/217, fiche de renseignement, deuxième Bureau, 24 septembre 1935. Celui-ci observait «*une mentalité de guerre inquiétante chez les marins (britanniques) aux vues très courtes, payés pour faire la guerre et désirant la faire, sans avoir aucune idée de la situation générale en Europe. Chose plus grave, l'amiral Fischer, commandant la flotte anglaise en Méditerranée [...] partage l'avis de ses marins et serait décidé à faire respecter à tout prix le prestige anglais en Méditerranée. Il n'hésiterait pas à prendre dans ce but des initiatives qui pourraient être fort dangereuses pour la paix*»

¹⁰⁶⁵ DDF, S. I, t. 12, doc. 331, tél n° 2115 à 2121, Laval à Corbin (annexe), 4 octobre 1935.

¹⁰⁶⁶ SHM 1BB2/195, Decoux à Larosière, 10 octobre 1935.

¹⁰⁶⁷ SHM 1BB2/217, note du cabinet militaire du ministre de la Marine, contre-amiral Oden'hal à Durand-Viel, 1er octobre 1935. Oden'hal précisait : «*Le président a paru attacher une faible importance au fonds même de la question [...] Il paraîtrait s'agir en la circonstance d'une assurance de principe non susceptible d'un effet réel.*»

¹⁰⁶⁸ SHM 1BB2/195, Decoux (section "Etudes") à Larosière (Rome), 10 octobre 1935.

Dès le 23 septembre, dans un échange de notes avec le gouvernement de Londres, Mussolini a proposé aux anglais de desserrer leur dispositif, moyennant de son côté des mesures analogues. Les sollicitations de Laval ne sont pas étrangères à ces bonnes dispositions¹⁰⁶⁹. Les journaux italiens s'étant inquiétés des conversations en cours entre les marines britannique et française, le même jour Larosière a informé le chef du cabinet maritime italien le commandant Somigli, un intime de Cavagnari, *«qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir, pour peu que les forces navales italiennes évitassent tout incident»*. Somigli avait alors déclaré que *«Mussolini lui-même avait prescrit que les instructions les plus formelles fussent données, non seulement aux bâtiments de guerre, mais encore aux transports, de façon à éviter toute réaction quelle que fût l'attitude de provocation que pourrait prendre la flotte anglaise»*¹⁰⁷⁰. Le 3 octobre, dans une conversation particulière avec Durand-Viel, Léger fournit une explication à cet assouplissement de la position italienne:

*«On serait d'accord déjà, et avec l'Italie, sur les sanctions économiques, sanctions excluant tout caractère militaire. Mussolini serait très reconnaissant à la France de son attitude. Les sanctions militaires ne seront sans doute pas décidées. Dans ces conditions, la demande anglaise relative à un appui préalable à la discussion de l'article 16 n'aurait plus d'objet.»*¹⁰⁷¹

Les propos du secrétaire général du Quai d'Orsay sont confirmés par les événements. La situation a en effet évolué depuis le 24 septembre et l'éventualité d'un appui français préalable n'est plus à l'ordre du jour. A la suite de l'entrée des troupes italiennes en Ethiopie, le 3 octobre, le conseil de la SDN va en effet reconnaître à l'unanimité l'Italie «en rupture de Pacte» le 7.

b) Après le 3 octobre 1935 : la question des sanctions militaires

On pourrait croire que l'attaque italienne du 3 octobre contre l'Ethiopie, permettant enfin l'application de l'article 16, va modifier la position du gouvernement français.

¹⁰⁶⁹ *Ibid*, Decoux à Larosière, 7 octobre 1935.

¹⁰⁷⁰ SHM 1BB2/217, Larosière à Piétri, 8 octobre 1935 (haut comité militaire n°7).

¹⁰⁷¹ SHM 1BB2/217, note de Durand-Viel à propos d'une conversation avec Léger, 3 octobre 1935 (haut comité militaire n°7).

En fait, il n'en est rien et l'intransigeance de Paris va être à l'origine d'une vive controverse franco-britannique. Le gouvernement Laval garde encore l'espoir d'un compromis dans l'affaire italo-éthiopienne. Il entend, par ailleurs, interpréter de la manière la plus restrictive les stipulations de l'article 16. La France s'associera, à la rigueur, à des sanctions économiques, mais ne s'engagera pas sur la voie des sanctions militaires.

Entre le 11 octobre et le 18 novembre 1935, un certain nombre de sanctions économiques sont adoptées à Genève, sinon à l'unanimité, du moins à une énorme majorité. Elles concernent l'embargo sur les armes et les munitions destinées à l'Italie, l'interdiction de tout prêt ou crédit, l'interdiction d'importer des marchandises italiennes et d'exporter en Italie toute une série de produits nécessaires à l'industrie de guerre : la liste de ces produits est arrêtée dans les jours qui suivent; elle intègre le caoutchouc, nombre de minerais et alliages ferreux et non-ferreux, et jusqu'aux animaux de bât¹⁰⁷².

Devant à la résolution du gouvernement anglais et en présence de l'attitude intransigeante de l'Italie, le gouvernement français, qui n'a cessé, au cours des années précédentes, de préconiser l'application automatique des sanctions militaires à l'encontre d'un agresseur ne peut éluder plus longtemps les mesures de coercition qui frappent l'Italie¹⁰⁷³. Devant l'Assemblée genevoise réunie le 10 octobre, Laval prend donc, à regret, parti pour l'application de sanctions *économiques*.

Sans entrer dans le détail complexe des procédures, on peut rappeler les points essentiels de l'action de la France.

D'abord la France déploie ses efforts en vue de *retarder* le vote des sanctions, alors que les Britanniques sont pressés. Laval assure Aloisi le 5 octobre qu'il fera de son mieux pour que les sanctions économiques soient appliquées le plus graduellement possible. Il en précise même les étapes : suppression de l'embargo à l'encontre de l'Éthiopie, refus de crédits, refus de matières premières à l'Italie pour la durée de la guerre, et à la fin seulement interdiction des échanges commerciaux¹⁰⁷⁴. Paris obtient d'en confier l'étude au comité des Dix-huit, chargé des sanctions, l'application étant

¹⁰⁷² Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce : Gli anni del consenso, op. cit.*, p.695.

¹⁰⁷³ DBFP, S. II, vol. 15, télég. N°264. Edmond (Genève) à Samuel Hoare, 12 octobre 1935 dans lequel le représentant de la Grande-Bretagne à la SDN observe «*mon impression est que, pas à pas, nous serons en mesure d'amener les Français à nous suivre sur ce terrain*».

¹⁰⁷⁴ DDI, S. VIII, vol. 2, doc. 252, Aloisi à Mussolini, Genève, 5 octobre 1935 et Franklin D. Laurens, *France and the italo-ethiopian crisis, 1935-1936*, Paris, Mouton, 1967, p. 211.

ensuite subordonnée à la décision d'un comité de coordination. Le délégué français au comité, François Coulondre peut ainsi multiplier les manoeuvres dilatoires.

Certes le gouvernement français paraît appliquer ensuite les sanctions sans délai. La réalité est un peu différente. Paris s'active en effet dans la coulisse pour rendre ces mesures partiellement inopérantes. L'exemple de l'embargo sur les armes est révélateur. D'un entretien entre Saint-Quentin et Odend'hal, il ressort que si «conformément aux décisions du comité de coordination à Genève, le gouvernement français lève l'embargo sur les exportations de matériel de guerre à destination de l'Ethiopie [...] [il] compte toutefois déconseiller dans chaque cas particulier à nos industriels d'envoyer du matériel en Abyssinie¹⁰⁷⁵». Décision grave de conséquences quand on sait que l'armée du Négus s'est équipée depuis plusieurs années pour l'essentiel en matériel français. En revanche, les navires de commerce italiens demeurent au moins jusqu'en décembre libres de toucher Djibouti. La seule restriction qui leur est imposée vise à empêcher qu'ils n'abusent du séjour dans les eaux françaises pour favoriser directement les opérations militaires (espionnage, transmission de renseignements)¹⁰⁷⁶.

C'est que Paris et Londres ont une manière différente de concevoir les sanctions. Les sanctions, même uniquement économiques ont pour les dirigeants britanniques une fonction bien précise : elles doivent mettre l'économie italienne en difficulté au point d'influer sur sa capacité à soutenir un effort prolongé en Afrique. Les Anglais, et avec eux beaucoup d'experts militaires français et allemands sont en effet convaincus que pour faire plier l'Ethiopie, il faudra deux ans ou plus¹⁰⁷⁷. Pour Hoare et Eden, les sanctions économiques constituent donc une arme contre l'Italie.

Pour le gouvernement français et pour Laval en particulier, la perspective est presque inversée : il s'agit de «se jeter» sur les sanctions économiques pour pouvoir s'opposer totalement aux sanctions militaires. Le risque d'engrenage n'est pourtant pas exclu. Or si le gouvernement de Rome affirme qu'il ne prendra pas l'initiative d'opérations de guerre, il paraît résolu à considérer comme un *casus belli* l'application de ces

¹⁰⁷⁵ SHM 1BB2/217, extrait du procès-verbal d'une conversation entre Saint-Quentin (Direction d'Afrique-Levant-MAE) et Odend'hal (chef du Cabinet militaire de la présidence du Conseil), 15 octobre 1935.

¹⁰⁷⁶ DDF, S. I, t. 12, doc. 409, Laval à Louis Rollin (ministre des Colonies), 10 octobre 1935.

¹⁰⁷⁷ Pour un tableau d'ensemble de ces prévisions pessimistes sur les difficultés qui attendaient l'Armée italienne en Ethiopie cf. *Errate previsioni della stampa internazionale sulla campagna italo-etiopica*, Rome, 1935.

sanctions, tout blocus naval, même réduit à la mer Rouge et la fermeture du Canal de Suez¹⁰⁷⁸.

Son attitude commande celle du gouvernement de Paris, désireux avant tout de ne pas ruiner, en coupant les ponts avec l'Italie, l'oeuvre accomplie depuis le début de l'année pour le maintien de la paix en Europe et l'organisation commune des puissances occidentales contre une éventuelle agression allemande. On sait de quelles réserves prudentes il vient d'entourer sa promesse d'assistance à la Grande-Bretagne, au cas où celle-ci serait exposée à une attaque préalablement à l'entrée en vigueur de l'article 16. Il en avait le droit, n'étant lié par aucun engagement. Les circonstances lui imposent à présent des obligations auxquelles il paraît difficile de se dérober. L'Italie est en rupture de pacte et la France doit - en principe - assistance à la Grande-Bretagne si elle est attaquée. L'éventualité est d'ailleurs inadmissible «à moins, comme l'observe Decoux, que l'Amirauté ne soit décidée à créer l'incident [...] *remember the Maine*»¹⁰⁷⁹. La Marine a en effet tendance à se défier de l'automatisme des interventions, l'incident pouvant être facilement organisé¹⁰⁸⁰. Face au risque d'escalade, Pierre Laval garde tout son sang froid. Il est vrai qu'on rencontre à Genève et jusqu'à Londres assez de dispositions pacifiques, il subsiste dans le texte imparfait de l'article 16 assez de matière à discussion pour qu'une diplomatie subtile puisse se flatter de différer éternellement un recours aux sanctions militaires. Peut-être même, n'est-il pas impossible de subordonner l'application de la clause de «l'appui mutuel» qui comporte pour la France un risque de guerre évident, à des conditions capables d'en écarter l'éventualité¹⁰⁸¹. Tout cela sans entraîner ni brouille avec Londres, ni violation des engagements internationaux. Car les dirigeants français ne tiennent pas moins à faire figure de bons «sociétaires» qu'à ne pas se compromettre aux yeux du gouvernement de Rome.

¹⁰⁷⁸ SHM 1BB2/217 Larosière à Piétri télég. chiffré n°32, 3 octobre 1935. Larosière y fait allusion à «l'émotion du chef de Cabinet (Somigli) (qui) m'a confirmé opinion recueillie de tous côtés et dont ambassade a déjà fait part aux A. E., à savoir que mesures navales de nature à être considérée ici comme participation à des sanctions militaires altérerait gravement les relations de nos deux pays».

¹⁰⁷⁹ SHM 1BB2/195, lettre de Decoux à Larosière, 10 octobre 1935.

¹⁰⁸⁰ SHM 1BB2/218, note manuscrite de Durand-Viel à propos d'une conversation téléphonique avec Bargeton, 17 octobre 1935.

¹⁰⁸¹ ASMAE, A. P. Francia, b. 15, tél. *Mosca (Affari Politici, Ufficio)* I à Cerruti, 11 octobre 1935.

La position de la Grande-Bretagne, agitée par des courants divers, est moins claire. A l'exception d'Eden, qui passe pour le «chef d'une sorte de croisade anti-italienne»¹⁰⁸² ni le secrétaire d'Etat au *Foreign Office*, ni ses collègues ne semblent d'avis, pour le moment, de soulever la question des sanctions militaires. Bien qu'ébranlés dans leur confiance en l'avenir par l'agression du 3 octobre, les dirigeants britanniques admettent, jusqu'à plus ample informé, que le déclenchement des sanctions économiques, doublant la concentration des forces navales en Méditerranée, suffira à arrêter l'aventure italienne. Ils répugnent à prendre l'initiative de décisions belliqueuses, à la fois parce que le Pacte est, tout bien considéré, un instrument de règlement pacifique des conflits et parce qu'une collision causerait à la flotte des pertes susceptibles d'affaiblir la position de la Grande-Bretagne dans le monde¹⁰⁸³.

Ils ne sont néanmoins, assurés ni que l'aile marchante de l'opinion, fort fiévreuse, ne les débordera pas un jour pour exiger des sanctions radicales (les élections sont proches), ni que les mesures militaires et économiques déjà prises ou en cours d'adoption ne provoqueront pas un coup de tête de l'Italie. Il leur faut obtenir de la France, à défaut d'une promesse de s'associer à des sanctions militaires (elle ne le fera, ils le sentent bien, que contrainte et forcée ou dans un climat politique nouveau), du moins la garantie «d'appui mutuel» prévu par l'article 16 «pour résister à toute mesure spéciale dirigée par l'état en rupture de pacte contre un Etat membre appliquant les sanctions».

Le 14 octobre, trois jours après qu'à l'imitation du Conseil, l'Assemblée a constaté la «rupture du pacte», sir George Clerk ambassadeur de Grande-Bretagne demande verbalement à Laval de quelle façon le gouvernement français interprète les obligations découlant pour lui de l'alinéa 3 de l'article¹⁰⁸⁴ 16. Laval met deux conditions à la garantie d'assistance demandée. La solidarité française ne jouerait que si la Grande-Bretagne était victime d'une attaque de l'Italie, à la suite de mesures prises en vertu de l'exécution du Pacte, mais étant bien entendu que Londres devrait éviter toute mesure de blocus naval et ne jamais envisager de fermer le canal de Suez. Mieux, il souhaite un geste du cabinet britannique pour diminuer la tension en

¹⁰⁸² ADMAE, S. Z. internationale, Italie, carton 374, d.1 : «Conflit italo-éthiopien», lettre secrète de Corbin à Laval, 24 octobre 1935.

¹⁰⁸³ SHM 1BB2/217, haut comité militaire n°7. Résumé d'une conversation entre Corbin et Piétri, 12 octobre 1935.

¹⁰⁸⁴ M. A Reussner, *Les conversations britanniques d'état-major (1935-1939)*, op. cit., p. 35.

Méditerranée «*qui met la France dans une position difficile*» et faciliter une tentative de conciliation entre l'Italie et l'Éthiopie. L'Amirauté devrait rappeler dans les eaux métropolitaines les deux croiseurs de bataille basés à Gibraltar. En échange, le gouvernement français s'engage à obtenir de Mussolini une réduction des effectifs italiens en Libye¹⁰⁸⁵.

Les tergiversations de Laval, dont l'opinion anglaise a eu en partie connaissance par des déclarations officieuses, y soulèvent une violente indignation. Entre le 15 et le 18 octobre, le ton monte si haut, non seulement dans la presse libérale et travailliste, mais jusque dans la conservatrice¹⁰⁸⁶ que l'attaché naval, le capitaine de Frégate du Tour, peut écrire le 17 au contre-amiral Decoux, dans une lettre personnelle : «*L'affaire italo-abyssine, d'italo-anglaise, devient rapidement anglo-française. J'ai l'impression que nous sommes bien proches d'une explosion anti-française.*»¹⁰⁸⁷

La réponse française cause également une vive amertume au sein du Cabinet réuni le 16 octobre. Laval y est présenté comme un homme peu digne de confiance, qui intrigue dans le dos de la Grande-Bretagne et de la Société des Nations pour parvenir à un compromis avec Mussolini. Durant la discussion, les ministres vont jusqu'à évoquer la possibilité d'une dénonciation des obligations du traité de Locarno dans le cas où la France refuserait de coopérer. Tant que le risque d'une guerre en solitaire subsistera il est hors de question que Londres puisse consentir à une réduction de ses forces en Méditerranée¹⁰⁸⁸.

¹⁰⁸⁵«Les conversations militaires franco-britanniques (1935-1938)», in *Les relations franco-britanniques, 1935-1939*, Paris, CNRS, 1975, p. 119-126.

¹⁰⁸⁶Cf. à ce sujet DBFP, S. II, vol. 15, doc. 109, télégr. de G. Clerk à S. Hoare, 18 octobre 1935.

¹⁰⁸⁷SHM 1BB2/218, haut comité militaire n°8. Lettre personnelle du capitaine de Frégate du Tour à l'amiral Decoux, 17 octobre 1935.

¹⁰⁸⁸Le ton assez vif des instructions télégraphiées à l'ambassadeur reflète la mauvaise humeur éprouvée à Londres:

- les précautions navales prévues par la Grande-Bretagne trouvent une entière justification dans la possibilité d'une attaque italienne, disent ces instructions. Elles en trouvent une autre dans l'ignorance où l'État-major français a laissé l'Amirauté, de l'aide qu'il lui apporterait préalablement à l'application de l'article 16 : trois visites du capitaine Hammil sont demeurées vaines; si des assurances précises avaient été données à l'attaché naval, l'effort accompli en Méditerranée eût été moindre;
- le gouvernement de Sa Majesté ne peut admettre que le fait de se conformer loyalement à l'alinéa 3 de l'article 16 puisse autoriser le gouvernement français à un marchandage et certainement pas un marchandage ignorant que la Grande-Bretagne est le pays en danger;
- le gouvernement de Sa Majesté doit, en conséquence, demander à nouveau au gouvernement de la République française l'assurance claire et sans équivoque d'un appui sans réserves contre toute attaque qui pourrait être dirigée contre le gouvernement britannique dans la présente crise;
- une allusion discrète suit, sur l'intangibilité prétendue du traité de Locarno, matière lui aussi à d'éventuelles polémiques. Manière voilée d'avertir Paris qu'en matière d'obligations militaires dérivant des Traités, la réciprocité devrait être, en toutes circonstances, la règle. Cf. PRO CAB 47 (35) et CAB

Après un échange de notes assez vif, le gouvernement britannique finit pourtant par céder¹⁰⁸⁹. Le 16 octobre il se déclare prêt à donner l'assurance de ne recourir contre l'Italie à aucune mesure «*qui ne serait pas conforme aux décisions prises ou à prendre par la SDN, avec le concours sans réserve de la France*». Il accepte aussi de retirer les croiseurs de bataille *Hood* et *Renown* stationnés à Gibraltar, en échange de la promesse d'un concours français en cas d'attaque et «*comme un élément d'un arrangement avec l'Italie qui comporterait la réduction des forces italiennes en Libye [...]*»¹⁰⁹⁰.

En somme, la Grande-Bretagne accepte de ne recourir vis-à-vis de l'Italie qu'à des sanctions adoptées collectivement, puis en subordonnant ses initiatives «au concours sans réserve de la France». Dès lors, rien ne s'oppose plus à ce que le gouvernement français confirme au gouvernement britannique «*qu'en cas d'attaque éventuelle de l'Italie contre la Grande-Bretagne à l'occasion de la collaboration à l'action internationale de la SDN, poursuivie de concert avec la France, l'appui de la France à la Grande-Bretagne lui serait d'avance et pleinement assuré*»¹⁰⁹¹. Le Cabinet britannique considère la note française comme «*absolument satisfaisante*»¹⁰⁹².

Profitant de la détente qui s'instaure alors en Méditerranée¹⁰⁹³, le Cabinet de Londres propose le 24 octobre de porter le problème des armements en Méditerranée sur le

23 (82), cité dans Gaines Post, *Dilemmas of Appeasement : British Deterrence and Defense 1934-1937*, London, Cornell University Press, p. 98-99; DBFP, S. II, vol. 15, doc. 87 et 92, Télec de Vansittart à sir Georges Clerk, 16 octobre 1935; SHM 1BB2/218, note manuscrite de Durand Viel à propos d'une conversation téléphonique avec Bargeton, 17 octobre 1935.

¹⁰⁸⁹ Le collège des *Chiefs of Staff* et l'amiral Chartfield en particulier ne cessaient alors de faire pression sur le *Foreign Office* afin que celui-ci s'assure de la pleine collaboration stratégique française en cas d'attaque italienne. Le premier Lord de la Mer soutenait mollement les sanctions et la SDN et souhaitait qu'une détente avec Mussolini intervînt au plus tôt pour pouvoir concentrer son attention et ses forces sur l'Extrême Orient; cf. L. R. Pratt, *East of Malta, West of Suez*, *op. cit.*, p. 25-26.

¹⁰⁹⁰ DBFP, S. II, doc. 105, Hoare to Clerk, 16 octobre 1935 et doc. 115, translation of note communicated by the French Government to Sir G. Clerk, Paris, 18 octobre 1935.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*, doc. 115, cit., ainsi que DDF, S.I, t. 13, «Communication du Département à l'ambassade de la Grande-Bretagne à Paris», 18 octobre 1935.

¹⁰⁹² Discours de Samuel Hoare aux Communes, le 22 octobre 1935. Il convient de noter que la concession faite à la France était d'importance : en subordonnant ses initiatives «au concours sans réserve de la France», la Grande-Bretagne faisait une entorse de taille à l'article 16 du Pacte. Si loin que l'on pousse l'exégèse de cet article, il ne laisse en effet nullement entendre que l'application des sanctions requière l'assentiment de telle ou telle puissance en particulier. Elle introduisait dans la procédure genevoise la notion d'un «droit de veto» capable de ruiner l'appareil des sanctions; cf. sur ce point M. A. Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'état-major (1935-1939)*, *op. cit.*, p.39.

¹⁰⁹³ Le 14 octobre, Laval avait reçu successivement les ambassadeurs Clerk et Cerruti au Quai d'Orsay. Il leur avait demandé d'insister auprès de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils acceptent un desserrement réciproque et simultané des forces sur le théâtre méditerranéen (retrait d'unités de la *Home Fleet* compensé par une réduction parallèle des forces italiennes déployées à la frontière libyenne).

plan technique. Reprenant l'offre faite le 16 octobre par Clerk (le retrait éventuel de deux croiseurs stationnés à Gibraltar) il déclare que ce retrait serait facilité¹⁰⁹⁴ si la flotte britannique pouvait disposer, en cas de guerre, des bases françaises de Toulon et de Bizerte pour ses réparations et ses ravitaillements et si l'Amirauté obtenait la promesse que les flottes françaises tiendraient en respect les forces italiennes concentrées dans le bassin occidental. Surtout, il propose de faire étudier par les deux états-majors navals le concours opérationnel éventuel des flottes, et par les états-majors de l'Air les conditions d'intervention de l'aviation françaises¹⁰⁹⁵.

Le gouvernement français répond le 26 octobre par un acquiescement sans réserves. Il demande seulement d'étendre les conversations envisagées aux forces terrestres¹⁰⁹⁶.

c) Les conversations franco-anglaises d'état-major (novembre-décembre 1935)

A la veille des conversations techniques entre Londres et Paris la situation navale en Méditerranée n'est plus tout à fait la même qu'au mois de septembre.

Le regroupement naval britannique s'achève dans la première décennie d'octobre.

La flotte de la Méditerranée toujours concentrée dans les ports d'Égypte et de Palestine, à l'exception de quelques destroyers, sous-marins demeurés à Malte pour la

Le 18 octobre, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, Drummond s'était entretenu avec Mussolini pour la première fois depuis le début de la crise. Il avait remis au Duce un message de la part de Hoare dans lequel le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères affirmait que la Grande-Bretagne n'avait jamais eu l'intention d'intervenir dans le conflit italo-éthiopien au delà des obligations collectives; il s'étonnait que l'on ait pu donner crédit à l'impression que la Grande-Bretagne aurait cherché une guerre avec l'Italie. Mussolini s'était déclaré pour sa part prêt à retirer les divisions italiennes de Libye si la Grande-Bretagne retirait la *Home Fleet* de Méditerranée. Si le Cabinet britannique ne pouvait aller aussi loin (Hoare ne voulait envisager aucune démobilisation avant les élections britanniques prévues pour novembre), le 22 octobre, Vansittart exprimait à Corbin, à titre personnel «*l'avis qu'il devait être possible aujourd'hui d'arriver à un accord pour le retrait progressif des forces anglo-italiennes*». Cf. SHM 1BB2/218, haut comité militaire n°8, lettre de La Rosière à François Piétri, 20 octobre 1935; DDI, S. VIII, vol. 2, doc. 388, «Entretien Mussolini-Drummond», 18 octobre 1935, ainsi que SHM 1BB2/218, haut comité militaire n°8, copie adressée à EM Marine d'une dépêche de Corbin à Laval, 22 octobre 1935.

¹⁰⁹⁴ Le retrait de Lybie de la division "Metauro" avait été annoncé le même jour. Mais l'accord ne pût se faire entre le gouvernement britannique (gêné par la perspective des élections) et celui de Rome, ni sur l'importance du «dessalement» militaire qui se poursuivrait de part et d'autre, ni sur la question de savoir laquelle des deux puissances prendrait les devants. Si l'on en croit les déclarations faites par Grandi à Corbin, le refus de Mussolini de dégarnir davantage la frontière égyptienne aurait été motivé surtout par la crainte que «*dans la chaleur de la campagne électorale, le Cabinet britannique ne se trouvât entraîné à faire montre de sa force au risque d'aggraver la situation*», SHM 1BB2/217 dépêche n° 895 de Corbin, compte rendu EMG/2 du 29 octobre, du 6 et du 11 novembre 1935 (haut comité militaire n°8).

¹⁰⁹⁵ DDF, S. I, t. 13, Corbin à Laval, 1er novembre 1935. La note anglaise est citée dans M. A. Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'état-major (1935-1939)*, op. cit., p.41 (annexe1).

¹⁰⁹⁶ DDF, *ibid.*

défense de l'île ou détachés en Grèce, a été portée à quatre-vingt-dix-neuf bâtiments (dont cinq navires de ligne, deux porte-avions, onze croiseurs et quarante huit destroyers, onze sous-marins). Le groupe de Gibraltar compte vingt-trois bâtiments (dont les deux croiseurs de bataille *Hood* et *Renown*, quatre croiseurs, dix destroyers et quatre sous-marins, celui d'Aden dix-neuf (quatre croiseurs, neuf destroyers)¹⁰⁹⁷.

On note l'énorme disproportion de forces entre l'est et l'ouest de la Méditerranée. Si la concentration dans le Levant s'inspire, en partie, de considérations défensives (la crainte de l'aviation, la protection de l'Égypte), elle inquiète profondément l'Italie pour la sécurité de ses communications avec la Libye et l'Afrique orientale. La coupure de la voie maritime vers la mer Rouge isolerait le corps expéditionnaire, préparerait sa défaite. Ce n'est pas à Gibraltar, c'est en Méditerranée orientale que Rome souhaite voir se réaliser le «dessalement» britannique¹⁰⁹⁸.

Mais l'encombrement d'Alexandrie et de Haïfa ne cause guère moins de soucis à l'Amirauté anglaise elle-même. Les officiers français qui sont en contact avec la flotte de Méditerranée à la fin d'octobre rapportent les fatigues excessives imposées au personnel comme au matériel par un séjour de deux mois dans des ports mal équipés pour abriter et entretenir une pareille masse de navires, et par les premiers gros temps : l'obligation de rester constamment sous les feux en prévision d'une alerte ou d'une attaque aérienne et faute d'un refuge sûr contre la mer use prématurément les chaudières. Au cours d'une tempête le 30 octobre deux grands bâtiments chassent de leurs ancres et tombent sur leurs voisins¹⁰⁹⁹. L'utilisation des bases françaises en cas de guerre devient pour Londres une nécessité chaque jour plus pressante : «*L'amiral Fisher talonne l'Amirauté pour avoir de l'aide et organiser la coopération pratique des deux marines.*»¹¹⁰⁰.

Quelques renforts, beaucoup moins considérables que les Britanniques, viennent aussi de rallier ou s'appêtent à rallier la flotte italienne (en particulier deux croiseurs légers neufs, qui vont être incorporés à la 2ème escadre). Cette escadre continue de

¹⁰⁹⁷ SHM 1BB2/94, EMA/2 Bulletin d'Etude n°42, avril 1936.

¹⁰⁹⁸ *Ibid*/218, capitaine de vaisseau du Tour (attaché naval à Londres) à Decoux, 22 octobre 1935 : «*Suivant ce que l'on dit ici, le Hood et le Renown reviendraient de Gibraltar en Angleterre. Si l'on regarde attentivement ce mouvement, il est facile d'en déduire que les Anglais donnent bien peu de choses aux Italiens car les flottes restent toujours concentrées en Égypte. Le renforcement de l'Armée et de l'Aviation se poursuit d'ailleurs toujours au même rythme dans ces régions.*»

¹⁰⁹⁹ SHM 1BB2/94, EMA/2, Bulletin d'études n°42, avril 1936, *ibid*/217, note secrète et personnel n° 159 EMG/EAN du 12 novembre 1935.

¹¹⁰⁰ *Ibid*/218, haut comité militaire n°9, note manuscrite de Durand-Viel sur la séance du 18 janvier 1936.

stationner en Sicile et en Sardaigne et la 5^{ème} division à Brindisi. La 1^{ère} escadre, primitivement concentrée à Tarente, était passée à la Maddalena à la fin de septembre. A la suite de la brève détente marquée par la visite de Sir Eric Drummond à Mussolini le 18 octobre, elle retraite jusqu'à La Spezia. Mais quelques jours après la moitié de ses éléments sont de nouveau poussés sur la Maddalena¹¹⁰¹. Le transfert de tous les croiseurs lourds italiens de la mer Ionienne en Méditerranée occidentale a vivement ému l'Amirauté britannique: au rebours de l'état-major français, qui l'attribue à la crainte d'une attaque anglaise contre Tarente, elle y voit une menace contre Gibraltar et cette appréhension explique pourquoi les notes adressées le 16 et le 24 octobre, par Londres à Paris ne subordonnent pas seulement le rappel du *Hood* et du *Renown* au retrait de Libye de deux divisions italiennes, mais aussi et d'abord à une promesse ferme d'assistance des forces françaises en Méditerranée.

- La position de la Marine française

L'accord de principe intervenu le 18 octobre entre les gouvernements de Londres et de Paris place l'état-major de la Marine dans une position délicate.

En apparence, l'engagement pris par la Grande-Bretagne de ne recourir contre l'Italie qu'à des sanctions collectives, avec le concours sans réserve de la France, rend improbable une entrée en action des forces françaises au nom de «l'appui mutuel», plus improbable encore l'adoption de sanctions militaires telles qu'un blocus ou la fermeture du canal de Suez¹¹⁰². D'un autre côté la promesse d'assistance donnée à la Grande-Bretagne coïncidant avec l'adhésion de la France aux sanctions économiques est bien faite pour exciter les rancunes italiennes. A cause des atermoiements de la politique française le haut commandement n'a pu prendre aucune mesure de précaution, sinon de prescrire confidentiellement une accélération des travaux à bord des bâtiments¹¹⁰³.

Il est urgent de mettre la flotte et les bases en état non seulement de remplir les obligations nouvelles contractées à l'égard de la Grande-Bretagne, mais de faire face

¹¹⁰¹

¹¹⁰² C'est là l'avis exprimé par Léger à Durand-Viel. SHM 1BB2/218, compte-rendu d'entretien entre Léger et Durand-Viel au Quai d'Orsay, 12 octobre 1935.

¹¹⁰³ SHM 1BB2/218, haut comité militaire n°8, memento français de la section d'Etudes, 29 octobre 1935, cité dans M. A. Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'état-major (1935-1939)*, op. cit, p. 46.

à une attaque éventuelle de l'Italie qui pourrait être encouragée par le retard des préparatifs français.

Ces préoccupations font l'objet de trois notes confidentielles et personnelles que le vice-amiral Durand-Viel remet le 22 octobre à Léger pour l'information de Laval. Le chef d'état-major Marine y insiste sur les dangers auxquels une assistance à la Grande-Bretagne exposerait les forces françaises, prises au dépourvu et non-mobilisées. Peut-être même, profitant de cet avantage momentané, l'Italie portera-t-elle son effort principal contre nous, en Méditerranée occidentale. Même défavorisée dans une guerre de coalition, elle conserve l'élément essentiel de sa supériorité, son aviation : «*Toulon et Bizerte ne seraient pas moins menacées que Malte par l'aviation italienne, déjà tout entière sur pied de guerre au même titre que la flotte*»¹¹⁰⁴.

Le passage en France des divisions d'Afrique du Nord destinées à garnir le front des Alpes pose un problème particulièrement épineux. La Marine ne peut compter sur les cuirassés de type «Bretagne» pour renforcer la couverture des transports des troupes : la renaissance de la marine allemande l'oblige à les maintenir dans l'Atlantique. La solution la plus conforme aux intérêts français serait d'obtenir de l'Amirauté britannique que le *Hood* et le *Renown* restassent à Gibraltar. Ce n'est d'ailleurs pas le rappel de ces croiseurs de bataille dans la Métropole, mais un relâchement de la pression anglaise dans le Levant qui pourra donner à l'Italie «l'impression d'un desserrement réel». La vulnérabilité de Toulon et de Bizerte commande enfin de s'assurer, de concert avec Londres, la disposition de l'Espagne, dont les bases seraient précieuses.

Des conversations doivent donc être envisagées, en France entre les trois départements de la Défense nationale pour l'adoption de mesures de prémobilisation et l'ajustement des transports des troupes à la situation nouvelle; sur le plan international entre les états-majors français et britanniques, voire entre les gouvernements pour une prise de contact avec Madrid¹¹⁰⁵.

Mais l'adhésion de principe d'une convention militaire avec la Grande-Bretagne ne signifie pas que la Marine doive se mettre dans le cas de la faire jouer par des provocations inconsidérées à l'égard de l'Italie : bien que l'Italie soit considérée, aux termes de l'article 16, comme ayant «commis un acte de guerre» contre les autres

¹¹⁰⁴ *Ibid*, Piétri à Laval, copie d'une note EMG/EAN-SE, 21 octobre 1935.

¹¹⁰⁵ *Ibid*, note verbale à Léger, citée ci-dessus.

membres de la SDN, ceux-ci ne sont pas en fait «en état de guerre déclarée» avec elle. Un blocus de type classique ou l'établissement d'un barrage dans le détroit de Gibraltar et au large de la zone neutre du canal de Suez sont des mesures que seules peuvent prendre les belligérants. Même en cas de «blocus pacifique» les pires complications sont à craindre s'il arrive à des navires italiens soient interceptés ou saisis. S'il faut associer la Marine aux sanctions, la seule solution capable d'éviter des incidents de guerre est que les Etats membres de la SDN se bornent à user de leurs droits de souveraineté vis-à-vis du pavillon italien, dans leurs ports et leurs eaux territoriales. Encore savons-nous par une lettre du ministre Piétri en date du 25 octobre que le haut commandement ne se rallie pas sans répugnance à cette solution : il ne le fait que parce que l'Angleterre ayant décidé d'appliquer elle-même «de facto» aux navires italiens dans ses ports d'outre-mer les dispositions restrictives inscrites dans la Convention XIII de La Haye de 1907, demande à la France de l'imiter¹¹⁰⁶.

C'est que l'état-major général pense que la voie reste ouverte à un compromis anglo-italien et souhaite qu'aucun geste ne soit accompli qui risque de la fermer. Les événements viennent de démontrer que la Grande-Bretagne ne peut conserver en Méditerranée une suprématie menacée par les sous-marins et l'aviation qu'en vidant de navires le reste de l'Empire et en demandant le soutien des bases et des forces maritimes françaises; l'Italie, pour sa part, ne peut espérer tenir en échec une coalition anglo-française. Entre ces deux rivaux, dont les énergies se tendent à l'excès, la France est en mesure de jouer un rôle d'arbitre. Si, sur son initiative, était «conclu un pacte méditerranéen» à trois, garantissant d'une part les intérêts anglais en Egypte et au Soudan, de l'autre ceux de l'Italie en Abyssinie, la France consoliderait, par l'équilibre entre ses amitiés, ses positions dans une région vitale du monde pour elle. Et Paris pourrait obtenir, comme contrepartie naturelle de son assistance au gouvernement britannique que celui-ci renforçât sa garantie à l'égard de la zone rhénane¹¹⁰⁷. Léger «trouve très intéressante la suggestion de rétablir, par la mer, le front de Stresa»¹¹⁰⁸.

¹¹⁰⁶ *Ibid*, «Réserves présentées par le ministre de la Marine aux suggestions des notes britanniques des 19 et 22 octobre 1935», 25 octobre 1935.

¹¹⁰⁷ *Ibid*, Piétri à Laval, 21 octobre 1935.

¹¹⁰⁸ *Ibid*, note verbale de Durand-Viel et compte-rendu d'un entretien avec Léger, 22 octobre 1935 ainsi que *La Victoire*, «La réponse de l'Amirauté», article de Gustave Hervé, 19 octobre 1935 (inspiré sans doute par Laval).

Le 20 octobre, Decoux, envoyé à Londres pour participer à des conversations préliminaires à la conférence navale qui doit s'ouvrir en décembre, a un premier contact avec l'amiral Chatfield¹¹⁰⁹. Il garantit au premier Lord de la Mer que, désormais, «*si l'hypothèse envisagée joue - cas d'une agression italienne non-provoquée contre les forces britanniques [Chatfield interrompant : Yes, Italy agressor...], la Marine britannique peut compter sur l'assistance entière de la Marine française aussi bien en ce qui concerne les bases que les forces navales*». Il admet cependant que la France n'a pris aucune mesure pour préparer sa flotte. Si favorablement disposés que paraissent les représentants de l'Amirauté après ces préliminaires, Decoux croit discerner chez eux d'inquiétantes arrière-pensées. Au cours de l'entretien, il est défavorablement impressionné par une réflexion de l'amiral Chatfield au sujet d'une éventuelle attaque italienne : «*avec les dictateurs on ne sait jamais... Personne n'est sûr que M. Mussolini ne prendra pas un jour de décision grave et ne sera pas tenté d'accomplir un geste désespéré, si par exemple l'Italie était coupée de l'Afrique*».

Les thèses du Premier Lord et du contre-amiral s'opposent aussi au sujet du concours opérationnel des forces. Faute de moyens suffisants en Méditerranée pour escorter et couvrir les convois de troupes d'Afrique du Nord pendant la période critique de mobilisation, la flotte française aura besoin d'un renfort de grands bâtiments britanniques. Elle compte sur le *Hood* et le *Renown*, à Gibraltar. Or l'intention de Chatfield (et de Fisher) est d'utiliser ces deux croiseurs de bataille comme monnaie d'échange dans la négociation d'une détente anglo-italienne : après que l'Italie aurait rappelé de Libye une partie de ses forces excédentaires, ils seraient eux-mêmes repliés en métropole. Comme l'Amirauté se refuse à ramener des forces d'Alexandrie vers Gibraltar, Chatfield admet, comme compensation, que la France pourrait retarder son entrée en guerre jusqu'à ce que son état de préparation soit amélioré.

Le terrain à peu près déblayé des matières les plus litigieuses, une entente s'établit aisément sur l'utilisation des bases françaises par les Britanniques. Il est convenu que Toulon et Bizerte, dont la *Mediterranean Fleet* n'entend pas se servir comme bases d'opérations, mettront sans réserves à sa disposition, en cas de besoin, leurs

¹¹⁰⁹ SHM 1BB2/195, correspondance du contre-amiral Decoux. Compte-rendu d'une réunion à l'Amirauté britannique entre Decoux-Chatfield, James (premier sous-chef d'état-major général) et Phillips (chef de la division des plans), 5 novembre 1935.

ressources logistiques, ateliers ou dépôts de mazout. On admet d'échanger, par la voie des attachés navals, pour les ports comme pour les forces, tous les renseignements dont la communication est nécessaire à la collaboration des deux marines.

Chatfield propose qu'après l'établissement du régime d'assistance, la Méditerranée soit divisée en trois zones de commandement, grossièrement délimitées par le méridien du cap de Gate et une ligne cap Bon-Sicile : la Grande-Bretagne assumera la responsabilité des opérations à l'Ouest et à l'Est de ces limites, la France dans la zone centrale. L'amiral Decoux accueille la suggestion, mais ne se laisse pas entraîner à la discuter : le partage de la Méditerranée imaginée par le Premier Lord, si elle satisfait entièrement aux exigences de la stratégie britannique, dessaisit en effet la Marine française de certains de ses intérêts essentiels (Syrie et côte orientale de Tunisie). Il ôte à la France jusqu'au contrôle - si important pour la sécurité de l'Afrique de Nord - des routes de la Tyrrhénienne à Tripoli, que commandent pourtant les bases françaises.

La mission de l'amiral Decoux ne comportait pas la négociation d'un accord d'état-major. Des résultats d'une valeur indéniable ont été obtenus néanmoins. La Marine britannique sait maintenant quel embarras cause à l'état-major français l'absence de toute mesure de mobilisation. Elle a l'assurance de pouvoir disposer des ports et de recevoir, après un faible délai, l'appui des forces françaises.

Le terrain semble donc déblayé pour la négociation immédiate d'une convention navale entre la France et la Grande-Bretagne. Or contrairement aux prévisions, les mois de novembre et de décembre s'écoulaient sans que des démarches soient faites par le gouvernement de Londres. Cette mise en sommeil relative contraste avec l'impatience fébrile dont le gouvernement britannique avait fait preuve en septembre et en octobre 1935.

Pour l'amiral Decoux il y avait une explication¹¹¹⁰. L'Amirauté britannique n'avait songé qu'à obtenir une «aide passive» de la France, c'est à dire l'accès à ses bases¹¹¹¹. Quant au Cabinet, il avait voulu seulement «*compromettre la France aux yeux de*

¹¹¹⁰SHM 1BB2/195, note EMG/EAN n°159, secrète et personnelle, 12 novembre 1935.

¹¹¹¹Vision confirmée par le fait que les contacts d'états-majors se bornent, pendant cette période, à des échanges de renseignements par l'intermédiaire des attachés navals. Or, ces échanges témoignent de l'intérêt quasi exclusif que l'Amirauté porte aux ressources logistiques des bases françaises et à leurs organisations défensives.

l'Italie et mettre en péril le rapprochement franco-italien» et ne se serait guère soucié de s'engager à son tour vis-à-vis de la France par une convention écrite.

Quelle que soit la valeur de ces interprétations, on observera que la documentation aujourd'hui disponible les confirme en partie. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner le ton donné aux conversations militaires entre experts britanniques et français qui ont lieu au mois de décembre. Elles ne concernent que la Guerre et l'Air et n'aboutissent à aucun résultat substantiel¹¹¹².

- L'échec des conversations d'états-majors Terre et Air

Les Britanniques s'y présentent en demandeurs, plus préoccupés de connaître l'étendue de l'aide française que d'assurer la France de la leur au cas où sa collaboration avec eux l'exposerait à des représailles italiennes. Le 9 décembre, *l'Air vice-marshall* de La Ferté expose les demandes britanniques :

*«En cas d'attaque sur Malte, l'intervention immédiate de l'aviation française pour bombarder les aérodromes de Sicile et du Sud de l'Italie; ultérieurement la possibilité d'utiliser des bases en Tunisie. En cas d'attaque sur Londres, immédiatement l'aide du guet français dans le sud-est; ultérieurement, la possibilité d'utiliser des bases aériennes françaises dans le sud-est, et éventuellement en Corse.»*¹¹¹³

Il se heurte à de nombreuses objections des officiers français : crainte de représailles italiennes sur le Sud de la France, problème de la défense du nord-est, souhait d'en référer au gouvernement.

L'après-midi les trois ministres français responsables de la Défense nationale et les trois chefs d'état-major généraux, réunis chez le ministre de la Guerre Jean Fabry, constatent que l'aide aux Anglais nécessite *«le rappel des réservistes, la mise en route*

¹¹¹²Cf. M. A. Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'état-major, 1935-1936, op. cit.*, p. 54-55 ainsi que Patrick Fridenson, Jean Lecuir, «La France et la Grande-Bretagne face aux problèmes aériens», 1934, mai 1940, *bibliothèque du SHAA*, 1976, p. 64-68

¹¹¹³ SHAT, carton Db40, EMA/3, «Résumé des conversations entre les états-majors de l'Air français et britanniques (9 au 11 décembre 1935)» ainsi que P. Fridenson, Jean Lecuir, «L'aviation dans les projets franco-britanniques de 1935 à 1939», in *Les relations franco-britanniques, 1935-1939*, Paris, ed. du CNRS, 1975, p. 151-152.

de certaines fabrications, etc. C'est donc une question de gouvernement». Le point de vue de ce dernier est expliqué par A. Léger :

*«C'est pour enlever l'adhésion britannique que M. Laval a accepté la veille l'envoi des délégués anglais Air et Terre et [...] il y a lieu de leur donner satisfaction dans toute la mesure du possible [...] sur demande de M. Fabry et du général Denain, il trouve très opportun d'avertir l'Italie des conversations en cours; cette communication sera faite par M. Laval.»*¹¹¹⁴

Aussi le général Denain donne-t-il en fin de journée une réponse affirmative à toutes les questions des Britanniques. Mais il y ajoute d'importantes réserves :

«La préférence du ministre irait à une large utilisation des bases de Tunisie par l'aviation britannique prenant à son compte les bombardements sur la Sicile et sur le Sud de l'Italie, pendant que l'aviation française couvrirait le sud-est et la route de Londres...». Puis le général *«indique la différence entre position France et position Grande-Bretagne : expédition lointaine, risques légers pour le pays. France : opérations sur son propre territoire, risques graves et immédiats [...]»*¹¹¹⁵.

Dans les circonstances actuelles, il ne faudrait compter que sur le concours de l'armée active, toute convocation de réservistes prendrait un caractère de gravité exceptionnelle.

Le bilan des entretiens est maigre. L'état-major de la RAF est persuadé (contre l'avis de l'Amirauté) qu'une offensive aérienne contre la péninsule italienne est aussi importante que la défense de la *Royal Navy*. Avant que l'Angleterre ne contrôle la Méditerranée centrale, il lui faudra neutraliser les forces aériennes italiennes métropolitaines, dont les bombardiers peuvent atteindre Malte et Navarin (la base anglaise en Grèce). Atteindre cet objectif, détruire en même temps l'industrie

¹¹¹⁴ *Ibid.* ainsi que M.A Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'état-major, 1935-1936, op. cit.*, p. 54-55.

¹¹¹⁵ *Ibid.*

italienne nécessite des attaques britanniques et françaises coordonnées depuis le sud-est de la France et depuis la Corse, contre l'Italie du Nord¹¹¹⁶.

Les Français de leur côté ont pour principale préoccupation la défense de leur territoire national contre le bombardement des agglomérations que l'Italie pourrait envisager à titre de représailles. C'est ainsi que la France met à la disposition des Britanniques des bases en Tunisie de préférence à celles du sud-est de la France et de la Corse. Enfin l'état-major français invoque la faiblesse de ses moyens d'active pour faire dépendre tout engagement d'une décision de mesures de mobilisation, c'est à dire d'un acte politique. Le maréchal Joubert de la Ferté a bien pu croire à une dérobade des aviateurs français : «*L'opinion britannique, observe-t-il durant les discussions, a l'impression que, seule, l'Angleterre a fait quelque chose. Si la France faisait aussi quelque chose, elle lui en saurait gré*»¹¹¹⁷.

Les conversations entre les représentants des armées de Terre, engagées le 10 décembre, n'aboutissent pas à des résultats plus substantiels. La défense de la frontière du nord-est contre une offensive italienne a été très vite écartée du débat : la saison dit le général Schweisguth, sous-chef d'état-major et délégué de Gamelin, enlève toute crainte sérieuse d'une pareille offensive. Les Britanniques indifférents, sont préoccupés uniquement par l'intervention éventuelle des forces françaises d'outre-mer. Le colonel Heywood, attaché militaire à Paris demande si les troupes d'occupation de Tunisie n'attaqueraient pas la Tripolitaine, en liaison avec les opérations britanniques contre la Cyrénaïque. Cette diversion lui semblerait d'autant plus utile que, tout en soulageant l'Égypte, elle priverait l'adversaire de ses bases aériennes et sous-marines sur la côte africaine et couvrirait ainsi la ligne de communication entre l'Angleterre et Alexandrie, déportée vers le sud pour se garder de la Sicile. Le colonel s'enquiert aussi de la possibilité de constituer les forces françaises de Syrie en une «réserve générale du Moyen-Orient», à la disposition du haut commandement allié. Les représentants français ne peuvent que répondre évasivement à ces propositions : dans l'état actuel des relations franco-italiennes, aucune opération contre la Tripolitaine n'a été envisagée; à moins d'une mobilisation,

¹¹¹⁶ Arthur Marder, «The Royal Navy and the Ethiopian crisis of 1935-1936», in *American Historical Review*, 1970, vol. 75, 5, p. 1349 et PRO, *chiefs of staff JPC (Joint Planning Committee) meetings and papers*, août-décembre 1935.

¹¹¹⁷ SHAT, carton Db40, cit et M.A Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'état-major, 1935-1936, op. cit.*, p. 55.

les besoins de la défense de la Tunisie laisseraient d'ailleurs pour seule masse de manoeuvre l'équivalent d'une division et demie, alors que les Italiens seraient solidement retranchés dans des organisations défensives¹¹¹⁸.

On en reste là. Comment expliquer que cette prise de contact entre états-majors français et britanniques - la première depuis 1913 - ait tourné court ?

Les conférences d'état-major tenues par Gamelin au cours des discussions, rapportées par Schweisguth, sont révélatrices de l'état d'esprit qui prévaut chez les militaires français :

«- 9 décembre : conférence chez Gamelin. Les Anglais demandent ce que nous pouvons faire pour parer à un raid italien aérien sur Londres et envisagent notre action possible sur les Alpes, au Levant et en Tunisie. Le général Gamelin est désireux d'éviter les mesures préparatoires qui alerteraient l'opinion et demande le secret de manière à ne pas paraître faire du chantage vis-à-vis de l'Italie.

- D'après le général, le président Laval recommande d'être très aimable avec les Anglais, vu qu'ils nous auraient fait des promesses substantielles d'accord généralisé. Il semble, d'après Colson et Loizeau, que les Anglais soient surtout désireux de faire pression sur l'Italie par la divulgation de conversations d'état-major franco-britanniques, ce à quoi nous nous opposons.

- 12 décembre : après le départ des Anglais [Heywood et Adam] Gamelin expose sa manière de voir : «nos marins et nos aviateurs ont été très réticents. Il ne faut pas que l'Armée leur donne l'impression qu'elle ne peut ou ne veut rien faire. Il y a là reprise de conversations d'E.M dont le développement peut-être très utile vis-à-vis de l'Allemagne. Il faut parler net aux Anglais . notre politique est solidaire de la vôtre; nous ferons honneur à notre signature; mais nous tenons à l'amitié italienne; il faut donc trouver un terrain d'entente. Il demande que l'on s'assure aux A.E que M. Laval a bien avisé l'Italie des conversations franco-anglaises. Je verrai alors l'attaché militaire italien pour le mettre au courant.»¹¹¹⁹

¹¹¹⁸ SHAT, carton Db40, cit, «Minutes des procès-verbaux des conversations militaires franco-britanniques», document manuscrit.

¹¹¹⁹ AN, Papiers Schweisguth, 351AP/2, «Mémentos», annotations des 9 et 12 décembre 1935.

Plusieurs constatations s'imposent à la lecture de ce compte-rendu.

En premier lieu, il apparaît que la perspective d'une prémobilisation pose à la Guerre un problème particulièrement embarrassant : à une époque où, malgré la réduction à un an de la durée du service, elle poursuit encore une politique d'effectifs et non de matériel, sa capacité d'intervention est entièrement subordonnée à de larges appels de disponibles et de réservistes, donc à des mesures d'autant plus inopportunes pour les pouvoirs publics qu'il est plus malaisé dans les circonstances présentes, de les tenir secrètes.

En second lieu il faut constater que les armées de Terre et de l'Air ont été les principales bénéficiaires du rapprochement réalisé à Stresa le 11 avril, puis à Rome au mois de juin, avec l'Italie : ce rapprochement les a libérées de la servitude d'opérations éventuelles à la frontière des Alpes et en Afrique du Nord, en même temps que contre l'Allemagne. Orientées désormais vers le seul théâtre du nord-est, à la fois par leurs dispositifs du temps de paix que par leurs plans de guerre, il leur est aussi difficile du point de vue psychologique que du point de vue technique de retourner leurs batteries. Il appert en troisième lieu, qu'à l'évidence, militaires et aviateurs ne se sont prêtés à ces conversations que pour sacrifier à la thèse de l'interdépendance des armements et parce que le gouvernement a fortement insisté. En effet les délégations de la *Royal Air Force* et du *War Office*, moins compréhensives que ne l'avait été l'Amirauté, suscitent plus de méfiance que de sympathie chez leurs homologues français qui leur reprochent de ne tenir aucun compte de la profondeur du bouleversement imposé à la politique militaire française par une prise de position anti-italienne.

De même de l'autre côté, les conversations d'état-major de décembre ont fini par convaincre les Britanniques qu'il n'y avait aucun soutien actif à attendre de la France. Dans ces conditions le *Joint Chieff of Staff* s'interroge sur l'intérêt de se lier les mains par un engagement ferme. A la mi-janvier Chatfield avertit que «*plus l'Angleterre demandera à la France en Méditerranée et plus la France sera en mesure d'user de cette coopération comme argument pour obtenir une aide similaire de notre part, en cas de difficultés avec l'Allemagne, dans un proche avenir*»¹¹²⁰. Le jour suivant le

¹¹²⁰ PRO, CES, 161th *meeting*, 13 janvier 1936.

Defense and Requirement Committee donne instruction aux départements de ne pas reprendre les discussions militaires et aériennes avec la France¹¹²¹.

Finalement, seul un accord entre états-majors navals aboutit le 15 janvier 1936. Il ne s'agit pas d'une convention comparable à celle de 1913, mais de deux procès-verbaux, assez différents dans la forme. Indépendamment de la question des bases françaises et des liaisons entre les deux marines, on trouve dans ce projet d'accord l'ébauche d'un plan d'opérations, avec une répartition des commandements. La France aurait une responsabilité majeure en Méditerranée occidentale et le groupe de Gibraltar participerait à la protection des convois de l'Afrique du Nord¹¹²².

Le gouvernement français, en multipliant les conditions a donc fini par accepter le principe de conversations militaires, mais sans renoncer pour autant au rapprochement avec l'Italie. «*Ainsi, écrit J. B. Duroselle, Laval avait-il réalisé un remarquable tour de force : conclure des arrangements militaires avec les deux adversaires potentiels, Italie et Grande-Bretagne. Il est vrai qu'à sa manière ce n'était pas tout à fait des accords, mais des déclarations orales, des communiqués écrits. Ne jamais aller tout à fait jusqu'au bout paraît avoir été la grande règle de Pierre Laval*»¹¹²³.

4) Un petit pas vers l'Italie : Paris craint que Rome n'abandonne les accords militaires

- Les réactions italiennes à l'application de l'article 16 par la France

Malgré les manifestations de sympathie française, l'émotion et la rancoeur sont vives chez les Transalpins. La presse souligne que jamais les griefs de l'Italie n'ont été examinés à la Société des Nations, que jamais des sanctions n'ont été appliquées auparavant et que le Japon, attaquant la Mandchourie n'avait pas été l'objet d'une telle réprobation et de telles mesures. Le sentiment - sous-jacent à toute l'histoire coloniale italienne - de l'injustice des grandes nations «nanties» : Grande-Bretagne et France, à l'égard de l'Italie «prolétaire», soude l'opinion autour du régime. Elle

¹¹²¹ PRO, CAB 16/136, 14 janvier 1936.

¹¹²² Procès-verbal dans SHM, 1BB2/dossier FMF/SE «Conversations d'état-major 1935-1939»; Philippe Masson, «Les conversations militaires franco-britanniques» in *Les relations franco-britanniques, 1935-1939*, Paris, CNRS, 1975, p.120-129.

¹¹²³ J. B. Duroselle, *La Décadence, op. cit.* p. 150.

accepte, souvent avec enthousiasme, les mesures prises par le gouvernement afin de poursuivre la lutte.

En dépit des déferlements de l'opinion italienne contre les sanctions, Mussolini est conscient de la mollesse avec laquelle la France soutient la SDN. Le chef du fascisme est trop fin politique pour ne pas se rendre compte que Laval - pour lequel il nourrit une sympathie réelle - ne peut guère agir autrement et qu'il serait déraisonnable d'en attendre plus dans les circonstances actuelles.

Les sanctions économiques ne peuvent avoir pour l'Italie aucune portée. L'économie ne devrait en éprouver qu'une simple gêne, vite surmontée par la possibilité de recourir aux importations de pays non sanctionnistes, comme les Etats-Unis, l'Allemagne, la Hongrie ou la Roumanie. En outre les préparatifs intensifs effectués de longue date par l'Italie ainsi que la faiblesse des moyens du Négus laissent espérer au Duce qu'il arrivera à ses fins avant que les mesures coercitives prises par la SDN puissent véritablement le gêner.

En réalité, c'est le problème des sanctions militaires qui préoccupe surtout le gouvernement de Rome comme l'indique le long télégramme d'instructions que Mussolini adresse à De Bono au lendemain de l'adoption des sanctions à Genève :

«Je ne crois pas que les sanctions économiques auront une influence sur nos opérations militaires ou sur la résistance du peuple italien formidablement uni et résolu. Il existe toutefois un danger, celui que, vu l'inefficacité des sanctions économiques, on passe à celles de caractère militaire. Les Anglais et les Français l'ont formellement exclu car ils ont déclaré qu'ils n'ont jamais pensé au blocus, à la fermeture de Suez, mais j'ai peu confiance dans les uns et dans les autres. De toute façon on peut penser qu'avant de passer des sanctions économiques à celles militaires il s'écoulera un certain laps de temps...»¹¹²⁴.

De fait, le 16 octobre, l'attaché naval italien en France, le commandant Ferreri a précisé la position italienne en cas de recours aux sanctions militaires. L'avertissement ne peut être plus clair :

¹¹²⁴ DDI, S. VIII, vol. 2, doc. 437, Mussolini à De Bono, 20 octobre 1935.

*«Tant qu'il ne s'agira que d'interdire des importations ou des exportations à travers les frontières terrestres, l'Italie n'aura qu'à s'incliner, elle sera sans doute fortement gênée, mais elle a également pris, dans ce domaine, ses dispositions. Si, par contre, l'application des sanctions économiques devait avoir pour conséquences d'arrêter en mer des bateaux italiens, il faudrait alors s'attendre aux réactions les plus vives. L'Italie, après avoir pesé tous les éléments de la situation, ne se laissera pas faire.»*¹¹²⁵.

Les relations franco-italiennes prennent donc un ton aigre-doux après l'acceptation donnée par le gouvernement français, le 18 octobre, aux demandes britanniques de garanties militaires en cas d'agression italienne.

Mussolini s'emporte à l'annonce des conversations Chatfield-Decoux. Il téléphone à Grandi afin que celui-ci obtienne des éclaircissements de Corbin¹¹²⁶. Cerruti adresse un aide-mémoire à Laval exigeant des informations plus précises sur la nature exacte des conversations franco-anglaises. Il souhaite procéder au plus vite à un échange de

¹¹²⁵DDF, S. I, t. 12, doc. 471; SHM 1BB2/197, note EMG/EAN, section "Etudes" à E. M. Marine : «Visite de l'attaché naval Ferreri à Decoux», 16 octobre 1935.

La menace est crédible. Des plans de guerre ont été préparés dès la mi-septembre par les états-majors des trois armes italiennes, destinés à être appliqués en riposte à une déclaration de guerre de la Grande-Bretagne. Les plans de guerre de la *Regia Marina* et de la *Regia Aeronautica* sont spécialement étudiés pour frapper l'unique instrument anglais de guerre politiquement important : la *Mediterranean Fleet*. L'action combinée des sous-marins et de l'aviation de bombardement se concentrera en un premier stade sur les grands navires anglais croisant dans le détroit de Sicile, la flotte italienne de surface coupant leur retraite. Dans un second temps on procédera à des bombardements intensifs sur les installations aéroportuaires de Malte. Quant à l'*Esercito*, sous l'impulsion du sous-chef d'état-major, le général Alberto Pariani, il se livre à une étude du terrain et des opérations depuis la Cyrénaïque et l'Erythrée vers l'Égypte et le Soudan, sur la base de l'hypothèse suivante : *Il est certain que s'ils ferment le canal de Suez, nous devons le rouvrir. Dans ce but il est évident que nous devons accomplir notre effort depuis la Cyrénaïque. Il s'agirait en gros, de rester probablement sur la défensive sur le front abyssin pour agir en même temps sur le front égyptien.*» D'autres plans, seront établis plus tard, au cours du mois de décembre, dans la perspective de l'application de sanctions militaires pouvant conduire à un «casus belli», tels qu'une incursion des cuirassés italiens stationnés à Tarente ou Alexandrie où un contrôle de la mer Rouge par la fermeture *manu militari* du détroit de Bab el Mandeb. Toutefois il convient de noter que l'ouverture des hostilités demeura toujours subordonnée à la volonté britannique de se livrer à un acte hostile et qu'elle fut contrecarrée par la constatation d'une contradiction opérationnelle incontournable : la guerre contre l'Angleterre (et contre la France) aurait bloqué pour un temps indéterminé la liberté d'initiative de l'Italie en Ethiopie, reportant d'autant la fin des opérations, avec tous les risques que cela comportait.

Cf. Fortunato Minniti, «Il nemico vero» : gli obiettivi dei piani di operazioni contro la Gran Bretagna nel contesto etiopico (maggio 1935-maggio 1936)» in *Storia contemporanea*, août 1995, p. 575-602, ainsi que USSMA, SIOS, B.68, SM Regia Aeronautica, div. Operazioni.«Operazione B, H5, racc. 47, Valle à Badoglio, 20 décembre 1935.

¹¹²⁶ SHM 1BB2/195, copie d'une dépêche de Corbin à Laval, 1er novembre 1935 AN 351 AP 3, Papiers Schweisguth, «Mémentos», annotation du 16 novembre 1935. Corbin avait rassuré Grandi, en lui expliquant que «la conversation, avait comme les précédentes, gardé un caractère général et était restée dans les limites d'un examen statique de la situation».

vues entre Rome et Paris afin d'examiner «*si et de quelle manière les engagements particuliers politiques et militaires entre la France et la Grande-Bretagne peuvent coexister avec les accords de Rome et les accords militaires italo-français relatifs, ainsi qu'avec le traité de Locarno et les accords de Stresa*»¹¹²⁷. Au même moment, Badoglio convoque Parisot et le prie de demander au général Gamelin «*quelle valeur il attachait aux accords signés à Rome entre les deux états-majors?*» Il déclare toutefois que «*pour son compte, et avec l'autorisation de son gouvernement il conservait à ces accords toute leur valeur*»¹¹²⁸.

Alors que l'état-major s'empresse de rassurer Badoglio sur la validité des accords¹¹²⁹, la réponse du gouvernement français est délivrée par A. Léger le 14 novembre : elle précise la nature des engagements militaires franco-anglais pris sous l'égide de la Société des Nations; Léger rappelle à l'ambassadeur italien qu'ils ont été communiqués à Grandi à Londres et discutés avec les experts navals italiens durant leur dernière visite à Paris¹¹³⁰; il fait remarquer que «*dans la pratique, les obligations entre France et Grande-Bretagne susmentionnées peuvent uniquement être appliquées si la Grande-Bretagne était attaquée dans l'exercice de l'action collective concertée à Genève*». Il appartient donc à l'Italie d'éviter cette éventualité en demeurant dans le cadre de la loi internationale¹¹³¹. Pendant que ce document est élaboré, Laval engage devant le Duce un plaidoyer prodomo. Il donne instruction à Chambrun de rappeler à Mussolini les sacrifices consentis par la France en faveur de l'amitié italienne. Il rappelle que la France n'a ménagé aucun effort, allant jusqu'aux limites extrêmes de compatibilité avec le pacte, afin de retarder l'application des sanctions et pour tempérer les demandes anglaises à Genève. Il se dit toujours disposé à continuer d'oeuvrer à une solution pacifique de la crise éthiopienne dans un sens

¹¹²⁷ DDF, S. I, t.3, doc. 205, communication de l'Ambassade d'Italie au département, 8 novembre 1935.

¹¹²⁸ *Ibid.*, doc. 158, Chambrun à Laval, 4 novembre 1935.

¹¹²⁹ AN 351 AP2, Papiers Schweisguth, «Mémentos», annotation du 9 novembre; ASMAE, A. P., Francia, b. 15 (1955), Barbasetti à ministère Guerre, 26 décembre 1935..

¹¹³⁰ Le compte rendu de cette réunion du 4 novembre à laquelle participaient les attachés navals italiens Raineri-Biscia et Ferreri ainsi que les amiraux Abrial et Decoux, figure dans ASMAE, A. P., Francia, Cerruti à Mosca (Affari Politici), 6 novembre 1936. Abrial et Decoux s'y étaient efforcés de démentir les nouvelles d'une convention d'appui mutuel naval, aérien et militaire franco-anglaise.

¹¹³¹ ADMAE, S.1 Internationale, Italie, vol. 444, Aide-mémoire A. Léger à Ambassade d'Italie, 14 novembre 1935.

favorable à l'Italie, mais demande en échange que quelque chose soit fait pour améliorer le ton de la presse transalpine¹¹³².

Recevant Chambrun le 13 novembre, Mussolini exprime l'avis que «*la France exigeait beaucoup en demandant que l'Italie se déclarât satisfaite de ne recevoir que des coups de bâton alors qu'elle avait été menacée de coups de fusil*». Il déclare pourtant «*qu'il ne faut pas faire de reproche à la France*» et il donne des instructions en ce sens à la presse¹¹³³.

L'assurance formelle donnée par Paris selon laquelle la garantie militaire française n'a été consentie qu'en échange de l'engagement de Londres de ne pas recourir aux sanctions militaires, l'insistance à marquer qu'il ne s'agit pas d'une alliance de caractère permanent mais d'accords circonstanciés et circonscrits, jointes à la crainte qu'un rejet de la demande de collaboration ne puisse conduire à la démission de Laval, qui fait face à une opposition grandissante à la Chambre française, ont incliné Mussolini à s'abstenir de protester¹¹³⁴. Deux notes de Suvich des 11 octobre et 1er novembre qui reflètent le jugement porté par le Palais Chigi sur la politique du président du Conseil français ont certainement contribué à éclairer la religion du Duce. On peut y lire :

«La tactique de M. Laval paraît claire : donner en ce moment à la Grande-Bretagne les satisfactions demandées qui consistent en une collaboration sur mer, terre, air au cas où la Grande-Bretagne serait attaquée par l'Italie. Ces assurances ont une valeur purement formelle car M. Laval est persuadé que cette éventualité ne se réalisera jamais. M. Laval considère que ces assurances auxquelles l'Angleterre tient tout particulièrement répondent à un double but : 1) lier l'Angleterre au système de paix continental, ce qui servira demain contre l'Allemagne; 2) une fois données les satisfactions à la Grande-Bretagne sur les points susdits, il sera plus facile d'obtenir d'elle une plus grande compréhension

¹¹³² ADMAE, papiers 1940, coll. Fouques-Duparc (dossiers G. Bonnet) vol. 19, Laval à Chambrun, 9 novembre 1935.

¹¹³³ DDF, S.I, t. 3 doc. 224, Chambrun à Laval, 13 novembre 1935.

¹¹³⁴ Cf. ASMAE, A. P. Francia, b. 15 (1935) “*Accordi franco-britannici in materia militare*” (s. a.) 1er décembre 1935 (certainement de la main du Duce); *ibid.*, télég. Mosca à Berlin et Genève; “*Situazione di Laval*”, 22 novembre 1935; *ibid.*, Cerruti à Mosca : compte rendu d'un entretien entre l'attaché de l'Air italien en France et le général Denain, 23 décembre 1935; *ibid.*, Cerruti à Mosca (*Affari Politici*) : compte rendu d'un entretien entre l'attaché militaire italien en France et le général Schweisguth, 23 décembre 1936.

du point de vue italien. Bien que Laval soit allé trop loin (par légèreté et goût de la facilité) dans sa politique, on devrait quand même encore lui donner du crédit.»

Suvich observe ensuite que Laval n'entend pas contraindre Mussolini à une solution réductrice du conflit; pour lui :

«Il fallait que l'Italie obtienne une grande victoire à la suite de quoi il serait possible de faire plier le Négus et qu'il accepte les conditions italiennes. Il se propose de mettre entre temps un frein à la procédure sociétaire afin de donner à l'Italie le temps nécessaire pour obtenir un succès militaire décisif.»¹¹³⁵

Mussolini n'a cependant pas une confiance aveugle dans son homologue français. Il sait que le président du Conseil n'a pas les coudées franches, qu'il est réduit par la situation internationale et pour des raisons d'arithmétique parlementaire à pratiquer la politique de la «corde raide» entre Rome et Londres, entre nationalistes d'extrême-droite et antifascistes du front populaire. D'où pour le chef du fascisme la nécessité de «travailler» (l'expression est de Guariglia) constamment Laval, de manière à empêcher un alignement toujours possible sur les positions britanniques et à «l'utiliser comme élément modérateur et médiateur pour parvenir à un arrangement avec Londres sur l'Ethiopie ou en vue de l'accord général qu'il souhaite établir lorsque la tension entre les deux pays sera retombée»¹¹³⁶.

- Vers les accords Laval-Hoare

¹¹³⁵ ASMAE, carte Suvich, «Appunti di Suvich per Mussolini», 11 octobre et 1er novembre 1935.

¹¹³⁶ Citation de R. de Felice, *Mussolini Il Duce : Gli anni del consenso*, op. cit. p. 692.

Parallèlement aux discussions consacrées aux sanctions et à l'appui mutuel, la guerre se développe d'abord avec de grands succès pour l'Italie, puis dans des circonstances plus difficiles.

Le 6 octobre, un communiqué annonce la prise d'Adoua. Le 14 octobre, après avoir repoussé de vives contre-attaques abyssines, les troupes italiennes pénètrent à Axoum, la ville sainte du Tigré. La rapidité de cette première offensive surprend les observateurs et déchaîne l'enthousiasme en Italie; par l'occupation d'Adoua, l'affront est lavé, le premier compte réglé avec les Abyssins.

Durant la seconde semaine d'octobre les Italiens organisent leurs communications, installent leurs bases d'approvisionnement, se préparent à la deuxième phase des opérations qui commence le 28 octobre. L'avance est alors lente, difficile et retardée par des éléments insuffisamment prévus (climat meurtrier dans les basses régions, manque d'eau, difficulté du terrain). Mekallé est cependant occupée le 7 novembre. Les Italiens obtiennent, en outre, pendant ces premières semaines la soumission de plusieurs chefs locaux importants : du roi Hailé Sélassié Gougsa, gendre du "Roi des Rois" et chef du Tigré oriental, du sultan des Aoussas, etc.¹¹³⁷.

L'idée, déjà esquissée en août, puis en septembre, de faire à l'Italie des cessions territoriales susceptibles de la satisfaire et d'arrêter la guerre apparaît à nouveau.

Laval demande à Aloisi, puis à Cerruti de lui présenter un état des objectifs italiens en Ethiopie. Mussolini fait connaître ses conditions à Chambrun le 16 octobre. Il songe à l'annexion de la zone périphérique non amharique et à un mandat collectif sur le centre de l'Ethiopie proprement dite. En outre il faudrait

- «- 1) : que l'Italie ait une prévalence et en tout état de cause une représentation adéquate dans le mandat collectif sur la partie centrale de l'Ethiopie;
- 2) : que l'Italie ait le domaine absolu sur tout le territoire conquis dans le Tigré;
- 3) : que les frontières vers la Dancalie et la Somalie soient établies en faveur de l'Italie;
- 4) : que l'Ethiopie soit désarmée.»¹¹³⁸

¹¹³⁷ Jean-Louis Miège, *L'impérialisme colonial italien de 1870 à nos jours*, Paris, SEDES, p. 226-227 et DDF, S. VIII, vol. 2, doc. 162, Bodard (ambassadeur à Addis-Abeba) à Laval, 4 novembre 1935.

¹¹³⁸ DDI, S. VIII, vol. 2, doc. 357, entretien Mussolini-Chambrun, 16 octobre 1935.

C'est ce que Pierre Laval fait savoir au gouvernement britannique le 24 octobre. Dans une réunion tenue à l'hôtel de Bergues, à Genève, le 1er novembre (Laval Massigli, de Saint-Quentin-Hoare, Eden) c'est Hoare qui relance l'idée. Plutôt qu'une sorte de mandat, il préférerait des cessions territoriales, à condition que l'Italie offrît en échange un débouché maritime à l'Ethiopie. Laval, lui, n'a aucune préférence pour l'une ou l'autre méthode. Ainsi voit-on poindre l'origine du «plan Laval-Hoare»¹¹³⁹.

Dans la seconde moitié de novembre deux événements d'ordre militaire poussent Laval à poursuivre plus énergiquement sa politique d'apaisement. Le 18 novembre, l'attaché militaire à Rome rapporte que du fait des sanctions les conversations militaires franco-italiennes ont été ajournées (particulièrement dans le domaine aérien) bien qu'il soit toujours question d'une visite du général Mario Roatta à Paris¹¹⁴⁰. Lorsque Laval fait état de ce renseignement à la réunion du haut-comité militaire le 21 novembre, le général Gamelin exprime sa préoccupation devant ce qu'il considère comme un manque de volonté du gouvernement de consentir des concessions à l'Italie en Ethiopie et sa crainte que la ratification du pacte franco-soviétique ne nous aliène davantage le gouvernement de Rome, rompant du même coup le lien ténu qui existe entre la France et les Etats successeurs d'Europe centrale¹¹⁴¹. Le 19 novembre, le remplacement de De Bono par Badoglio à la tête des opérations en Afrique orientale est interprétée par l'état-major comme le signe que l'Italie se désengage de l'Europe centrale¹¹⁴². De fait, une étude du 2e Bureau ordonnée par le ministre de la Guerre fait apparaître que contrairement aux assurances données par Rome, les prélèvements importants en hommes et en matériels effectués pour l'A.O aux dépens des divisions métropolitaines ne permettent plus à l'Armée italienne de faire face à la frontière du Brenner. Dans ce contexte le télégramme du Maréchal Badoglio est interprété par l'EMA plus comme un «appel au secours» que comme une menace¹¹⁴³. Or, avec son départ pour l'Afrique «*c'est un ami sûr et sincère de la France qui ne sera plus présent dans les conseils de gouvernement ou de la Couronne pour élever la voix en notre faveur si le besoin s'en faisait sentir*»¹¹⁴⁴.

¹¹³⁹ Jean-Baptiste Duroselle, *La Décadence*, op. cit., p. 150.

¹¹⁴⁰ SHAT 7N 2905/2, Parisot à EMA/2, 18 novembre 1935 et SHAA 2B97, note du 27 juin 1936 pour le ministre.

¹¹⁴¹ Gamelin, *Servir*, t. 2, op. cit., p.177-184.

¹¹⁴² AN 351 AP3, papiers Schweisguth, «Mémentos», annotation du 19 novembre 1935.

¹¹⁴³ *Ibid.*, annotation du 6 novembre 1935.

¹¹⁴⁴ SHAT 7N 2905/2, Parisot à EMA/2, 19 novembre 1935.

Parisot croit même déceler des signes d'un léger regain de tension entre les deux pays. Ainsi le 19 novembre, le général Baistrochi (sous-secrétaire à la Guerre) ne lui a pas caché l'amertume qu'a suscité dans l'opinion italienne «*l'attitude des deux grands états ex-alliés qui ont ligué le monde entier contre l'Italie*»¹¹⁴⁵. Le 29, l'attaché militaire à Rome enregistre le premier mouvement de troupes alpines et la reprise des travaux de fortifications à la frontière française¹¹⁴⁶.

C'est donc sous une constante pression de l'EMA que des propositions de compromis sont établies entre Vansittart et Grandi à Londres, entre Cerruti et Laval à Paris, au cours de la première semaine de décembre. Le résultat de ces négociations, finalisé lors de la rencontre des deux ministres des Affaires étrangères français et britannique à Paris les 7 et 8 décembre forme la base du "plan Laval-Hoare". On sait que ce plan en principe secret, propose des agrandissements territoriaux ainsi qu'une zone d'expansion économique et démographique réservée aux Italiens en Ethiopie : cette dernière recevrait un accès à la mer à travers l'Erythrée et son administration dépendrait d'un contrôle sociétaire à prépondérance italienne. C'est en fait un dépècement de l'Ethiopie, accompagné d'un «condominium» italo-éthiopien sur ce qui subsiste du pays. Le plan offre l'avantage de ne pas permettre la jonction nord-sud souhaitée par Mussolini et préjudiciable à Djibouti. Quant aux affluents du Nil, ils restent à l'écart de la zone laissée à l'influence italienne. Le 9 décembre, le Cabinet anglais approuve le plan. Celui-ci ambitionne de réunir respect des intérêts français et anglais dans la région, coup de chapeau à la SDN associée au contrôle de l'administration italienne dans la zone d'expansion économique et de peuplement, maintien du front de Stresa et confirmation de l'Entente cordiale. Le 11 décembre, l'attaché militaire adjoint à Rome, le colonel Catoire exulte : «*Je viens de voir les propositions qui vont être remises ce soir à Mussolini. Laval a bien travaillé car elles sont au fond inespérées pour l'Italie.*» Huit jours plus tard, il a perdu toute illusion : «*C'est fini ! jamais plus l'Angleterre n'offrira à l'Italie une telle base de négociation . Nous retombons dans l'inconnu.*»¹¹⁴⁷.

C'est que le plan Laval-Hoare porte en lui un défaut originel : il met fin dans la pratique, au principe de la sécurité collective par le sacrifice de l'un de ses membres

¹¹⁴⁵ *Ibid.*

¹¹⁴⁶ *Ibid.*, 29 novembre 1935.

¹¹⁴⁷ Col. Paul Catoire, *Journal de ma mission à Rome, op. cit.*, annotations des 11 et 19 décembre 1935.

associés¹¹⁴⁸. En ce sens, il peut être considéré comme “une prime donnée à l’agresseur”. Les choses ne se sont donc pas passées au Conseil des ministres français du 10 décembre comme l’espérait Laval. Herriot, de plus en plus mal à l’aise, y a soulevé deux objections : pas d’accord sans l’acceptation du Négus, pas de solution sans l’aval de la Société des Nations. Il a évoqué les risques d’un dangereux précédent : «*C’est une répétition générale. Il ne faudrait pas que, le cas échéant, nous fussions invités à rendre l’Alsace en gardant la Lorraine*»¹¹⁴⁹.

L’opposition de Herriot ouvre toute grande la voie aux adversaires piaffants de Laval. Ils trouvent des alliés naturels : le refus du Négus, le refus de la SDN de prendre à son compte la proposition franco-anglaise, enfin et surtout les réserves même de Mussolini jugeant le compromis défavorable à l’Italie.

Le texte de l’accord est parvenu à Rome le 11 décembre. On sait que le Duce, s’il évite de se déclarer immédiatement opposé aux propositions Laval-Hoare, avance tant de réserves qu’il laisse entendre qu’il est contraire à leur acceptation.

Il est pourtant conduit à accepter le plan comme base de discussion sous la pression des représentants les plus autorisés de la «Carriera». Grandi, Aloisi, Suvich, Guariglia lui-même sont enclins à accepter une solution de compromis. Les chefs militaires abondent dans le même sens. Ils n’hésitent pas à juger désastreuse l’issue d’un conflit ouvert avec la Grande-Bretagne : Badoglio qui déjà en août avait déclaré que les forces italiennes n’étaient pas en mesure d’affronter avec succès une guerre contre les Anglais revient à la charge fin septembre, après une série de rencontres avec les différents chefs d’états-majors. «*En conclusion, avertit-il, et pour adopter les termes précis que la gravité de la situation exige, la lutte nous conduirait à une véritable catastrophe*» et il adjure le Duce de renoncer à faire monter les enchères¹¹⁵⁰.

Mussolini décide donc de soumettre les propositions franco-anglaises au Grand Conseil, tout en se ménageant la possibilité de les améliorer à la table des négociations sur des points tels qu’une définition plus précise du concept «d’expansion économique et colonisation» et surtout l’insertion de l’obligation du désarmement de l’Ethiopie. Le Grand Conseil fasciste paraît décidé, le 18 décembre à accepter le plan «*comme base possible de discussion en laissant le soin au*

¹¹⁴⁸ Jean-Paul Cointet, *Pierre Laval*, Paris, Fayard, 1993, p. 193-194.

¹¹⁴⁹ Edouard Herriot, *Jadis*, *op. cit.*, p. 635.

¹¹⁵⁰ P. Pieri et G. Rochat, *Badoglio*, *op. cit.*, p. 669.

gouvernement de formuler les réserves nécessaires à la sauvegarde des droits de la nation». C'est la démission de Sir Samuel Hoare annoncée en cours de réunion, qui tire Mussolini d'embarras. En effet le délai mis par le gouvernement italien à répondre aux propositions franco-britanniques a, entre-temps, provoqué le naufrage du plan.

Le 13 décembre, deux journalistes français, Geneviève Tabouis et André Géraud (Pertinax) ont reçu un texte de l'accord. L'*Echo de Paris* et l'*Oeuvre* le publient. Le seul canal possible étant le Quai d'Orsay, il reste à savoir d'où est venue l'indiscrétion. Le nom d'Alexis Léger a été avancé, sans preuve. En Angleterre, c'est la tempête aux Communes. Sir Samuel Hoare, «lâché» par son Premier ministre, démissionne le 18 décembre. Quatre jours après il est remplacé par Eden, représentant britannique au Comité des Cinq à Genève et enfant chéri de la SDN.

Laval a tenu rigueur à Mussolini de n'avoir pas «répondu par une adhésion immédiate et spontanée à [des] propositions qui [...] représentaient la limite extrême de notre effort [...]» et il ne lui a pas caché son amertume : «Je crains que vous ayez mal apprécié mon effort en faveur de l'Italie. Je ne vous dissimule pas que ma tâche devient de plus en plus difficile»¹¹⁵¹. C'est que la manoeuvre, pour Laval, devient de plus en plus acrobatique. Dénoncé à l'intérieur comme l'auteur des «décrets scélérats» et à l'extérieur comme le mauvais génie de Samuel Hoare, le président du Conseil subit, les 27 et 28 décembre, jours prévus de réunion à la Chambre sur les accords franco-anglais, une attaque en règle de l'ensemble des groupes allant de la gauche à la droite modérée. Parmi les interventions, trois se distinguent, toutes inspirées par ce que l'on croit un revirement décisif de l'Angleterre. Léon Blum est le premier à interpeller. Il accuse le président du Conseil d'avoir créé le doute, de s'être «fait l'interprète de la menace», d'avoir éveillé «le risque de guerre dont il s'arme aujourd'hui». Face à Hitler, l'allié n'est pas l'Italie, c'est la Russie soviétique, c'est la Grande-Bretagne. Et Blum d'en appeler, pour finir, à «révoquer le mandataire infidèle». Léon Delbos, président du groupe radical-socialiste lui succède et d'accuser : «Vous avez mécontenté tout le monde sans satisfaire l'Italie». Dernière et plus brillantes des interventions, celle de Paul Reynaud, l'un des chefs de file de la droite modérée. Il disculpe habilement l'Angleterre, qui n'a paru céder un moment à l'Italie qu'en raison de la faiblesse française; il attaque le régime fasciste, déclare qu'il faut décider : choisir entre l'Angleterre, gardienne du pacte, et l'Italie, ennemie du pacte.

¹¹⁵¹ DDF, S. I, t. 13, doc. 475, lettre secrète et personnelle de Laval à Mussolini, 22 décembre 1935.

Le 27, Laval répond, dans l'un des meilleurs discours de sa carrière de parlementaire. Avec clarté et autorité, il se lance dans une défense serrée de sa politique extérieure. Il y proteste de son respect du pacte et de la fidélité de ses engagements envers la Grande-Bretagne, ce qui est bien le moins pour sauver quelques voix chez les radicaux qui ne le soutiennent plus que comme la corde le pendu. Il attaque durement l'Italie, mais ne prend-il pas quelques distances avec la politique antérieurement suivie en affirmant que l'accord de Rome ne concédait à l'Italie aucune liberté dangereuse relativement à l'Ethiopie ?¹¹⁵²

Le président du Conseil va connaître un répit de courte durée : son ministère obtient 20 voix de majorité. Mais 93 radicaux sur 153 ont voté contre le gouvernement . Pour Herriot, dont la situation est devenue intenable au sein de son propre parti devant l'activisme pro-Front populaire de Daladier, c'est l'occasion du point de chute qu'il attendait : le 20 janvier 1936, l'ex-président du parti radical annonce son départ et celui des ministres radicaux par rejet de la politique extérieure du gouvernement. Deux jours plus tard, Laval remet au Président Lebrun la démission collective de son gouvernement. Sarraut lui succède. Pierre Etienne Flandin, qui n'attendait qu'une occasion, reprend les Affaires étrangères. Son hostilité à la personne et à la politique de Laval sont connues.

Lors de son premier entretien avec Aloisi, le nouveau ministre français des Affaires étrangères porte sur l'action de son prédécesseur un jugement sans complaisance :

«Sans critiquer la façon d'agir de Laval, dit Aloisi, il tenait à m'informer [...] qu'il aurait suivi d'autres méthodes. Il pensait que cela avait été une erreur de ne pas avoir voulu recourir à des sanctions et d'accepter en revanche de les appliquer, d'affirmer que l'on n'admettrait pas que l'Italie fut déclarée Etat agresseur et d'accepter ensuite les conséquences de l'article 16, de prétendre être opposé à toute sanction militaire avant de donner son consentement à l'assistance sur Mer, Terre, et Air, même limitée au cas où l'Italie devrait attaquer la flotte anglaise»¹¹⁵³.

¹¹⁵² Léon Blum, *L'Histoire jugera*, p. 138, Delbos cité dans John Dreifort, *Yvan Delbos at the Quai d'Orsay : French foreign policy during the Popular Front, 1936-1938*, p. 28; Paul Reynaud, *Au coeur de la mêlée*, p. 115-119 ainsi que Jean-Paul Cointet, *Pierre Laval, op. cit.*, p. 195-197. Le débat en intégralité figure dans JO, débats de la Chambre des députés, 27 et 28 décembre 1935.

¹¹⁵³ DDI, S VIII, vol. 3, doc. 134. Cerruti à Mussolini, 30 janvier 1936.

Manière élégante de dire que Laval avait trompé tout le monde. De fait, la politique de Laval a été durement critiquée, dans la presse et dans les débats parlementaires. L'argument essentiel de cette opposition (radicale, socialiste et communiste) a été le suivant : la France avait intérêt à faire respecter le principe de la sécurité collective et le pacte de la Société des Nations. La position prise par le Cabinet britannique dans le conflit italo-éthiopien, et plus encore l'attitude de l'opinion publique anglaise, exprimée lors du *Peace Ballot*, étaient conformes à ces intérêts français. Pourquoi le gouvernement de Pierre Laval n'a-t-il pas tenu compte de cet argument ? Le motif essentiel, on l'a vu, a été de conserver le bénéfice de l'accord militaire franco-italien conclu le 27 juin par Gamelin et Badoglio et destiné à tenir en échec l'expansion allemande en Europe centrale. Pour Laval, il était nécessaire de ménager l'Italie pour maintenir le "front de Stresa". Mais refuser à la Grande-Bretagne le concours naval qu'elle sollicitait, c'était courir un risque beaucoup plus grave que ne pourrait l'être une brouille avec l'Italie. Comme le rappelait le général Gamelin :

«Quelle que fût l'importance de nos relations nouvelles avec l'Italie, tout nous commandait de rester solidaires avec Londres. Pour nous, l'Italie est importante, l'Angleterre est essentielle.»¹¹⁵⁴

En fait, Laval a cru d'abord que par des manoeuvres diplomatiques, il pourrait, sans se séparer de la Grande-Bretagne, ménager l'Italie. Cependant, lorsqu'il s'était trouvé placé au pied du mur par les demandes britanniques d'appui mutuel en septembre il aurait été disposé à abandonner sa politique d'atermoiements et à donner un appui sans réticences à la Grande-Bretagne, à condition que le Cabinet anglais accepte de prendre, à l'égard de la France, des engagements précis au sujet de l'Europe centrale. Cette promesse anglaise aurait permis au gouvernement français de tenir pour négligeable l'accord Badoglio-Gamelin. C'est l'attitude négative adoptée par Anthony Eden, conforme à la ligne de conduite adoptée de longue date par l'Angleterre à l'égard des problèmes de l'Europe centrale qui a confirmé Pierre Laval dans la conviction qu'il fallait ménager l'Italie, en lui évitant l'application de sanctions

¹¹⁵⁴ Général Gamelin, *Servir*, t. II, *Le Prologue du drame*, 1930-août 1939, Paris, Plon, 1946, p. 175.

rigoureuses. Il semble que c'est là dans l'étude de la politique française un élément d'explication essentiel dont la recherche historique n'a pas toujours tenu compte.

Pendant la crise, Paris a constitué pour Rome le seul point ferme, la seule bouée de sauvetage. C'est pourquoi la politique italienne envers la France a été pendant les derniers mois empreinte de la plus grande loyauté. Si Mussolini ne s'est pas montré disposé à prêter l'oreille aux exhortations de Laval de ne pas recourir à la force, il n'a jamais cherché à le tromper sur l'ampleur des objectifs territoriaux et politiques qu'il voulait atteindre et il l'a assuré à plusieurs reprises de sa volonté de rester fidèle au front de Stresa et de ne quitter en aucun cas la SDN¹¹⁵⁵.

Le rejet du plan Laval-Hoare et la disparition du premier de la scène politique française plongent la politique italienne dans les plus grandes difficultés.

IV - DE LA CRISE ÉTHIOPIENNE AU COUP DE FORCE RHÉNAN (JANVIER-JUILLET 1936)

A - Les sanctions et la remilitarisation de la rive gauche du Rhin : des questions liées

1) L'aggravation des sanctions rapproche Rome de Berlin

Au début de 1936, Mussolini et ses collaborateurs vont plusieurs semaines durant se débattre dans une situation très difficile, à la fois sur le terrain, en Ethiopie, où les opérations militaires piétinent, et à Genève, où la SDN, aiguillonnée par Eden, brandit dorénavant l'épée de Damoclès de l'embargo pétrolier.

L'isolement dans lequel se trouve l'Italie conduit Mussolini à prêter une oreille attentive à ceux qui, près de lui et au sein du parti, l'invitent à renouer avec la politique de bascule abandonnée au moment des accords de Rome.

Le 26 janvier, dans un article (non signé) de *Il Popolo d'Italia*, le Duce exprime son indignation à l'annonce de la déclaration franco-britannique d'assistance mutuelle en

¹¹⁵⁵ Cf. sur la loyauté dont Mussolini aurait fait preuve au cours de la crise envers Laval : R. de Felice, *Mussolini Il Duce : Gli anni del consenso, op. cit.*, p. 692-693.

Méditerranée et évoque la possibilité d'une redéfinition des obligations de l'Italie à l'égard de Locarno. Il considère que la déclaration est dirigée contre l'Italie et prétend qu'il n'est pas possible qu'une puissance garantie (la France) puisse conclure des accords militaires avec une puissance garante (la Grande-Bretagne) au détriment d'un second garant (l'Italie). Des actions de ce type lui semblent remettre en question la nature même des accords de 1925. Virginio Gayda, va plus loin dans un article "inspiré" du *Giornale d'Italia*. Il insinue que la déclaration d'assistance mutuelle constitue un véritable tournant de la politique française et qu'elle masque un accord militaire secret¹¹⁵⁶.

Ces démonstrations journalistiques semblent contredire les propos que Mussolini a tenus à Chambrun deux jours plus tôt lorsqu'il a assuré l'ambassadeur de sa volonté de rebâtir le front de Stresa¹¹⁵⁷. En réalité, elles reflètent le désarroi qui prévaut de l'autre côté des Alpes. Comme l'écrit l'attaché naval à Rome :

«Depuis plus d'un mois, on est ici dans la plus grande incertitude; quoi qu'on en dise pour se justifier, on se rend compte de l'erreur que l'on a faite en laissant échapper en décembre une possibilité de négocier qui, les chutes de Sir Samuel Hoare et de M. Laval l'ont montré, était inespérée [...] Dans l'isolement où l'on se trouve on regarde certes du côté de Berlin, bien que l'on affirme à notre ambassadeur que l'on reste fidèle à la politique de Stresa.¹¹⁵⁸»

En fait, l'attitude du gouvernement italien est ambivalente. Certes la désillusion faisant suite à l'échec des accords Laval-Hoare et des facteurs objectifs ont conduit les dirigeants fascistes à songer à un rapprochement avec l'Allemagne. Celle-ci, bien qu'elle ait laissé planer un doute sur ses intentions - le Reich n'a pas été fâché que l'Italie fût en mauvaise posture et engagée dans une aventure d'où elle risquait de

¹¹⁵⁶ ADMAE, S.Y Internationale, vol. 444, p. 108-111, Chambrun à Flandin, 27 janvier 1936; p. 117, Léger à Chambrun, 29 janvier 1936. Ces deux articles ont provoqué la réaction immédiate d'Alexis Léger : le secrétaire général du Quai d'Orsay a donné instruction à Chambrun de démentir les allégations italiennes et de rappeler au gouvernement de Rome qu'il avait été pleinement et précisément informé de la teneur des négociations franco-anglaises relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 16. La France restait loyale à l'égard de l'Italie. Il n'existait aucun accord secret.

¹¹⁵⁷ SHAT, 7N.2906, d.1 Parisot à EMA/2, 29 janvier 1936.

¹¹⁵⁸ SHM 1BB2/195, Larosière à Durand Viel, 10 février 1936.

sortir affaiblie - a eu parfaitement conscience de cette évolution¹¹⁵⁹. Pendant la crise éthiopienne, Berlin a soutenu discrètement la politique italienne, notamment en refusant d'appliquer la moindre sanction. Les préoccupations économiques ont joué incontestablement dans le même sens : déjà très importants, les liens commerciaux avec le Reich ont été resserrés par les accords de *clearing* établis entre les deux pays. D'autre part, il y a une logique de l'autarcie qui conduit les puissances qui l'adoptent à orienter leur économie vers la production d'armement et vers une politique extérieure agressive¹¹⁶⁰.

Les dirigeants italiens sont toutefois divisés sur l'attitude à prendre. Pour schématiser, un groupe favorable à une reprise des relations amicales avec l'Angleterre et avec la France, composé essentiellement de diplomates de tendance "corradinienne" (Aloisi, Buti, Guariglia, Quaroni) et de fascistes issus de la droite nationaliste, s'oppose à un courant germanophile constitué d'idéologues du PNF (Federzoni, Alfieri) de jeunes diplomates activistes (Attolico, Magistrati) et de fascistes "de gauche" (Balbo) désireux de porter au plan international le concept de lutte des classes opposant les nations «jeunes» aux puissances «conservatrices», coupables à leurs yeux d'avoir imposé des sanctions au peuple italien à la recherche d'une place au soleil. La faction pro-allemande trouve un chef de file très influent en la personne de Galeazzo Ciano qui vise le portefeuille des Affaires étrangères. Quant au groupe favorable à une reconstitution du front de Stresa, il a pour principaux animateurs Dino Grandi et Fulvio Suvich¹¹⁶¹.

Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, irrédentiste et volontaire de la Première Guerre mondiale est, plus que tout autre, prévenu contre l'expansionnisme allemand. Il refuse de se laisser entraîner au delà de quelques "tours de valse" momentanés avec le Reich. Brisant le conformisme ambiant, il adresse à Mussolini des notes très explicites :

«La conviction se diffuse dans les chancelleries, écrit-il le 29 janvier, que la politique italienne est en train de changer, abandonnant le programme d'une entente avec les puissances occidentales pour passer du côté de

¹¹⁵⁹ DDF, S.II, t.1., doc. 133, François-Poncet à Flandin, 4 février 1936.

¹¹⁶⁰ Serge Bernstein, Pierre Milza, *L'Italie contemporaine du Risorgimento à la chute du fascisme*, op. cit., p. 327; SHAT 7N.2906, rapport de l'attaché commercial à Rome, Sanguinetti sur«la situation économique de l'Italie», 20 janvier 1936..

¹¹⁶¹ Cf. sur ce point, Renato Mori, *Mussolini e la conquista dell'Etiopia*, Florence, Le Monnier, 1978, p. 244-247; Jens Petersen, *Hitler e Mussolini : la difficile alleanza*, op. cit., p. 409-411.

l'Allemagne. Cette éventualité trouve un écho favorable auprès d'une partie de l'opinion publique italienne qui voit dans cette évolution une compensation pour la déception et l'indignation que la politique des sanctions a développé dans le pays [...] Une politique de rapprochement avec l'Allemagne conduisant à des accords de caractère politico-militaire ne paraît pas réalisable pour le moment. L'Allemagne n'a, à l'heure actuelle, aucune envie d'abandonner la plus stricte neutralité [...] L'intérêt allemand d'opposer entre elles les puissances de Stresa est évident mais nous, tout en préservant notre indépendance pour l'avenir, nous n'avons aucun intérêt à tomber dans le jeu allemand.»¹¹⁶²

Un rapprochement avec l'Allemagne, précise Suvich, se révélerait néfaste à tous points de vue car :

- a) il jetterait l'Autriche dans les bras de l'Allemagne ou du système France-Petite Entente : *«dans l'un et l'autre cas, (l'Italie) serait exclue»;*
- b) les occidentaux *«aggraveraient notre position pour nous affaiblir au maximum»;*
- c) la guerre d'Ethiopie achevée, l'Italie aurait probablement besoin de capitaux extérieurs : *«une entente étroite avec l'Allemagne l'isolerait au contraire des grands courants financiers internationaux.»¹¹⁶³*

Quelle position Mussolini adopte-t-il dans ce débat ? Il est extrêmement difficile de le dire. A Paris, le Duce se présente comme un conservateur, garant du statu quo, à Berlin, comme un révolutionnaire anti-démocrate. Pourtant, à y regarder de plus près, son alignement progressif sur la politique national-socialiste ne fait guère de doute, bien qu'il hésite encore sur le prix à payer : l'Autriche.

Le 6 janvier, sur la suggestion d'Attolico, le Duce se laisse aller pour la première fois à envisager, en présence de l'ambassadeur d'Allemagne Von Hassell, la possibilité *«de libérer les relations italo-allemandes de l'hypothèque autrichienne»*. Il laisse entendre que Rome ne serait pas hostile à un alignement de la politique extérieure de Vienne sur celle du Reich à la condition que ce dernier réaffirme l'indépendance autrichienne¹¹⁶⁴.

¹¹⁶² ASMAE, *Fondo Lancellotti, Gabinetto, cass. 15, fasc. 33. Appunto di Suvich per il Duce*, 29 janvier 1936.

¹¹⁶³ *Ibid.*, *Appunti Suvich per il Duce*, 29 janvier et 7 février 1936; Tomaso di Vergottini, «Fulvio Suvich e la difesa dell'indipendenza austriaca», in....

¹¹⁶⁴ DGFP, vol. IV, doc. 306, Hassell à *Auswärtiges Amt*, 6 janvier 1936.

Le 27 janvier, toujours devant l'ambassadeur d'Allemagne, Mussolini déclare que «*Stresa est mort et enterré.*»¹¹⁶⁵ Chambrun interprète les visites répétées de Hassell au Palais Chigi comme le présage d'une politique de rapprochement avec le Reich, d'autant plus qu'il observe au même moment un changement de ton dans les journaux italiens : moins mesurés à l'égard de la France, ils multiplient les amabilités envers l'Allemagne, allant «*jusqu'à proscrire certaines expressions qui, comme celle de la 'garde au Brenner', se retrouvaient précédemment dans le langage courant de la presse de ce pays*». Et l'ambassadeur de France de s'interroger :

*«L'Allemagne n'a-t-elle pas profité de l'occasion qui lui était offerte pour s'acquérir les bonnes grâces du gouvernement de Rome ? [...] Dans tous les cas, un fait paraît certain. M. Mussolini qui me disait, il y a peu de temps encore, son désir de revenir à la politique de Stresa, semble incliner aujourd'hui vers l'esprit du pacte à Quatre»*¹¹⁶⁶.

En réalité dans l'esprit de Mussolini le rapprochement entre Rome et Berlin assume encore un caractère tactique : la possibilité d'un changement de cap de la part de la politique italienne dépendra étroitement de la décision que prendra Paris dans l'affaire de l'embargo pétrolier qui impliquerait «*la mort par asphyxie de l'économie italienne*»¹¹⁶⁷. Le 27 février, le dictateur pose un ultimatum à Chambrun. Il voit une impossibilité absolue à maintenir les accords militaires avec la France au cas où celle-ci donnerait son aval à une mesure qui paraît si nettement incompatible avec les rapports d'amitié censés exister entre les deux pays :

«Nous sommes arrivés à un point où il faut prendre ses responsabilités [...] Je puis vous assurer qu'il n'y a au jour d'aujourd'hui, dans le domaine politique absolument rien entre l'Allemagne et moi [...] Mais [...] après les développements qu'a pris cette crise, toute aggravation des sanctions rejeterait nécessairement l'Italie dans un isolement d'où son gouvernement aurait le devoir impérieux de la faire sortir. Il appartient à la France et à l'Angleterre de ne pas me repousser. On veut actuellement

¹¹⁶⁵ *Ibid.*, doc. 404, Hassell à *Auswärtiges Amt*, 27 janvier 1936.

¹¹⁶⁶ DDF, S. II, t. 1, doc. 209, Chambrun à Flandin, 20 février 1936.

¹¹⁶⁷ Cf. DDF, S. II, t. 1, doc. 224, Chambrun à Flandin, 25 février 1936.

*donner un nouveau tour de vis aux sanctions [...] Tout ceci ne peut conduire qu'à la guerre [...] Je dois vous déclarer sans ambiguïté que, si la réunion genevoise du 2 mars débouche sur une aggravation des sanctions en vigueur, l'Italie est décidée à réagir et qu'elle répondra avant tout par le refus de signer tout accord naval, par sa sortie de la société des Nations et par la dénonciation des dispositions convenues entre le général Gamelin et le maréchal Badoglio d'une part, entre le général Denain et le général Valle d'autre part.*¹¹⁶⁸.

Si le Duce décide de durcir le ton c'est qu'après ses récentes victoires en Ethiopie, il a moins besoin de la France pour aboutir à un règlement qu'il estime désormais pouvoir obtenir par les armes.

Les opérations militaires avaient été entravées, en décembre et janvier, par la résistance éthiopienne (contre-offensives du Ras Immiru les 22 et 25 décembre à Amba Tzelleré et Al Gafa, première bataille du Tembien des 20 et 21 janvier) et par les obstacles naturels du relief et du climat. Après l'échec des pourparlers de paix de compromis, l'offensive italienne a repris, en février 1936, sans être, au témoignage du général Badoglio, gênée par les sanctions. Les Italiens qui disposent d'une écrasante supériorité en hommes et surtout en matériel ont recours aux bombardements aériens systématiques et à l'utilisation massive des gaz. Les victoires de l'Endesta, du Tembien, du Sciré brisent la résistance éthiopienne¹¹⁶⁹.

Mussolini semble cependant prêt à sauver les apparences : il déclare à Chambrun, que si l'on donnait à Rome les garanties suffisantes et si la SDN se montrait plus raisonnable, il serait prêt à conclure la partie éthiopienne sans «imposer un diktat au Négus»¹¹⁷⁰.

2) Paris lie la question des sanctions et celle de la remilitarisation de la rive gauche du Rhin

¹¹⁶⁸ DDF, S. II, doc. 239, Chambrun à Flandin, 27 février 1936.

¹¹⁶⁹ Cf. Pietro Badoglio, *La guerra d'Etiopia*, Milan, 1936, p. 45-46; Jean-Louis Miège, *L'impérialisme colonial italien de 1870 à nos jours*, op. cit., p. 236; Angelo Del Boca, *Gli Italiani in Africa orientale*, 2. *La conquista dell'impero*, op. cit., p. 485-488.

¹¹⁷⁰ *Ibid.*

Composé de partisans et d'adversaires du Front populaire, le gouvernement de transition présidé par Albert Sarraut doit éviter les grandes décisions, agir le moins possible. La guerre d'Éthiopie entre pleinement dans ce cadre. Le Front populaire est naturellement antifasciste, la droite est généralement favorable à l'Italie, pour des raisons de doctrine dans les petits groupes fascistes, par sympathies coloniales dans une grande partie de la droite modérée. Dans ces conditions, la politique extérieure de Pierre Etienne Flandin ne peut guère différer de celle de Pierre Laval. Au début de février 1936, il s'agit, pour la France, de savoir si les sanctions économiques prises par la SDN en octobre 1935 et pratiquement inefficaces, ne peuvent pas être renforcées par un embargo sur le pétrole. Certes, celui-ci risque de ne pas être décisif. Les États-Unis¹¹⁷¹, l'Allemagne¹¹⁷², non-membres de la SDN, ne seraient pas tenus de l'appliquer. Cependant, l'Italie mussolinienne en serait fort gênée.

Apprenant l'arrivée au pouvoir du gouvernement Sarraut, Mussolini fait savoir à Chambrun qu'un tel embargo aurait des «*répercussions capitales au point de vue de l'amitié franco-italienne*»¹¹⁷³ et il suggère que le nouveau président du Conseil prenne une position rassurante dans sa déclaration ministérielle. La déclaration de Sarraut est parfaitement vague, anodine et insignifiante. Il se contente d'évoquer «*le respect des engagements internationaux et le développement de la sécurité collective, selon les principes de la SDN*»¹¹⁷⁴.

Flandin, bien informé sur la désagrégation des forces éthiopiennes par Bodard, ministre de France à Addis-Abeba, préfère abandonner l'Éthiopie à son triste sort¹¹⁷⁵. Aussi, lorsque Anthony Eden insiste auprès de lui à Genève pour réaliser l'embargo pétrolier, il lui adresse un aide-mémoire où il déclare «*si l'embargo sur le pétrole était décidé, l'Italie se retirerait de la SDN. Elle cherchera vraisemblablement à se rapprocher de l'Allemagne [...] Mais il y a un risque grave : l'Allemagne peut être tentée de profiter de la situation dans la zone démilitarisée*»¹¹⁷⁶. Dans cette hypothèse, on peut craindre, remarque Flandin, que l'Italie ne renonce à ses obligations dans le cadre de Locarno. Aussi, avant de se prononcer en faveur de l'embargo pétrolier, le

¹¹⁷¹ DDF, S. II, t. 1, doc. 9, Laboulaye à Laval, 4 janvier 1936.

¹¹⁷² *Ibid*, doc. 55, François-Poncet à Laval, 14 janvier 1936.

¹¹⁷³ *Ibid*, doc. 108, Chambrun à Flandin, 28 janvier 1936.

¹¹⁷⁴ Cité dans J. B. Duroselle, *La Décadence*, op. cit., p. 155.

¹¹⁷⁵ Pierre Etienne Flandin, *Politique française, 1919-1940*, op. cit., p. 188 ainsi que DDF, S. II, t. 1, doc. 190, Bodard à Flandin, 14 février 1936.

¹¹⁷⁶ DDF, S. II, t.1, doc. 283, Flandin à Corbin, 5 mars 1935. L'aide-mémoire du 3 mars figure en annexe. Cf. le récit de la discussion de Flandin avec Eden dans Anthony Eden, *Facing the Dictators*, op. cit., p. 327-329.

gouvernement français désire recevoir l'assurance que l'Angleterre serait prête à appuyer la France pour le maintien de la zone démilitarisée, y compris dans le cas où l'autre garant serait défaillant¹¹⁷⁷. Flandin lie donc - comme Laval l'avait fait avant lui - l'extension éventuelle des sanctions à un engagement précis des Anglais à soutenir la France au cas où l'Allemagne voudrait profiter de la situation. Le Cabinet britannique se refusant à donner cette assurance, Flandin fait suspendre les délibérations du comité des Dix-huit sur les sanctions et approuver une résolution invitant les belligérants à rechercher une nouvelle base de conciliation¹¹⁷⁸. La presse britannique reproche au représentant de la France, en termes souvent véhéments, d'ouvrir ainsi à Mussolini une sortie de secours qui peut épargner à l'Italie de nouvelles mesures de pression et ils comparent la tactique de Flandin à celle de Samuel Hoare et de Pierre Laval¹¹⁷⁹.

L'attitude dilatoire adoptée par le ministre des Affaires étrangères est essentiellement dictée par les appréhensions que nourrit alors le haut commandement. Dès la fin de 1935 l'état-major a dû se rendre à l'évidence : le conflit italo-éthiopien a modifié une fois de plus l'échiquier stratégique. A la suite de leurs conversations avec l'état-major britannique, la Guerre, la Marine et l'Air ont dû réintroduire, à leur corps défendant, dans leurs plans d'opérations à côté du cas A (conflit avec l'Allemagne seule) qui n'avait jamais disparu, le cas A + I (conflit avec l'Allemagne et avec l'Italie) et l'hypothèse I (conflit avec l'Italie seule) qui avaient cessé d'être retenus à la suite des accords Gamelin-Badoglio et Denain-Valle. Dès novembre 1935, l'EMA avait proposé une reconstitution du front des Alpes auquel une armée, trois corps d'armée et onze divisions devaient être affectés¹¹⁸⁰. Le général Gamelin n'avait pas retenu cette proposition estimant qu'une mobilisation générale ne serait pas nécessaire dans le cas d'un conflit franco-italien. le 18 décembre 1935, il avait donc ordonné de préparer un rectificatif au plan D bis, qui organisait une mobilisation indépendante du sud-est. Il y aurait donc désormais deux possibilités de mobilisation :

- dans le cas A + I ou A : mobilisation générale,

¹¹⁷⁷ *Ibid.*

¹¹⁷⁸ DDI, S. VIII, vol. 3, doc. 437, compte rendu d'un entretien entre Bova Scoppa (délégué général adjoint auprès de la SDN) et Flandin, 2 mars 1936; DDF, S. II, t. 1, doc. 264, Massigli à MAE, 2 mars 1936.

¹¹⁷⁹ DDF, S. II, t. 1, doc. 295, Corbin à Flandin, 6 mars 1936.

¹¹⁸⁰ SHAT, 7N 3696, étude sur l'hypothèse I, 6 novembre 1935.

- dans le cas (hypothèse I) : mobilisation partielle du sud-est. Le théâtre d'opérations du sud-est serait tenu par une armée, deux corps d'armée et huit divisions¹¹⁸¹.

La menace italienne ne paraît donc pas très sérieuse au général Gamelin. Il n'a jamais prévu l'envoi de grandes unités variantables dans les Alpes. Lorsqu'il crée une mobilisation partielle du sud-est pour faire face à une attaque de l'Italie seule, il diminue les effectifs de l'armée des Alpes. Sans doute l'EMA pense-t-il qu'une grande partie des forces italiennes serait engagée en Ethiopie¹¹⁸² mais surtout, s'il envisage de nouveau l'éventualité d'un conflit avec l'Italie, ce n'est que contraint et forcé par fidélité aux obligations d'Etat membre de la Société des Nations, dans une crise éphémère et non pour la défense des intérêts permanents de la France. Le haut commandement garde le ferme espoir de voir cette crise se dénouer sans guerre et de conserver, avec l'amitié de l'Italie, le bénéfice de l'appui militaire de cette puissance en cas d'agression allemande¹¹⁸³. La réintroduction des cas A + I et I dans les plans d'opérations français n'a en somme que la portée d'une précaution technique, rendue nécessaire par une crise internationale momentanée, mais qui laisse subsister le principe d'une collaboration militaire franco-italienne comme un des fondements de la politique stratégique française.

Surtout les chefs militaires n'envisagent pas sans appréhension une amputation des forces consacrées à la défense du nord-est alors que les renseignements convergents qui leur parviennent permettent de supposer que l'Allemagne envisage dans un avenir rapproché la réoccupation de la zone démilitarisée rhénane¹¹⁸⁴. Au cours de la séance du haut comité militaire du 18 janvier 1936, le ministre de la Guerre indique que *«le renversement de notre politique à l'égard de l'Italie nous oblige à maintenir sur les Alpes et dans le bassin de la Méditerranée près du 1/5 de l'ensemble de nos grandes*

¹¹⁸¹ Cette modification ne sera mise en application que quatre mois plus tard, le 15 avril 1936 du fait de la préparation longue et de l'organisation pesante exigée par les plans de guerre; in SHAT, 7N 3697, décision du général CEMGA, 18 décembre 1935 ainsi que Lieutenant-colonel Henry Dutailly, *Les problèmes de l'Armée française (1935-1939)*, op. cit., p. 92 et 99.

¹¹⁸² SHAT 2905, d.2 Parisot à EMA/2, 9 décembre 1935.

¹¹⁸³ SHAT, 7N 2905, d.2, Parisot est représentatif de cette tendance. Il écrit le 18 novembre 1935 : *«Je ne cesserai pas de battre le fer tant qu'il sera un peu chaud, dans l'intention de perdre le moins possible de la situation précédemment acquise, et dans l'espoir de la reprendre quand reviendront des jours meilleurs»*.

¹¹⁸⁴ SHM 1BB2 218, note de l'EMA pour le haut comité militaire (haut comité militaire n°9), 18 janvier 1936.

unités¹¹⁸⁵, alors qu'après les accords de Rome, il nous aurait été possible de les faire intervenir en presque totalité dans le nord-est».

La situation se complique du fait que Mussolini peut être tenté d'appeler de ses vœux un éclat allemand qui viendrait détourner l'attention de l'affaire éthiopienne et revaloriser l'action de l'Italie en Europe. Larosière observe que «l'attitude de Berlin fait naître (à Rome) à cet égard, d'immenses espoirs. Si à la suite du pacte franco-soviétique, l'Allemagne se retourne contre la France, si elle remet à plus tard son programme en Autriche pour concentrer sa préparation contre la France, l'Italie retrouve la possibilité de jouer son jeu de balance habituel»¹¹⁸⁶.

3) Le coup de force hitlérien du 7 mars 1935 et l'Abyssinie

Depuis près d'un an, Hitler observe attentivement la situation politique en Europe, dans la ferme intention de saisir l'occasion favorable pour réoccuper la zone démilitarisée¹¹⁸⁷.

Le 14 février, une dépêche de l'ambassade de Rome indique que les temps sont mûrs :

*«Jusqu'à présent, il avait toujours envisagé le printemps 1937 comme le bon moment. Les développements politiques font qu'on se demande toutefois si le moment psychologique n'est pas maintenant venu»*¹¹⁸⁸.

En fait, c'est l'évolution rapide du conflit éthiopien et de ses répercussions en Europe qui vont pousser le Führer à agir un an avant la date prévue. A Berlin, l'article paru le 26 janvier dans le *Popolo d'Italia* où Mussolini a émis des doutes sur la survie du pacte de Locarno, «miné» par les conversations franco-anglaises d'état-major, n'est pas passé inaperçu. A ce moment précis les opérations en Ethiopie prennent un tour

¹¹⁸⁵ La frontière du Nord-Est se trouverait amputée d'une façon ferme de dix divisions, et éventuellement de quatre divisions d'Afrique du Nord dont l'arrivée en France serait rendue de nouveau aléatoire.

¹¹⁸⁶ SHM 1BB2 195, note de Larosière à Durand-Viel, 10 février 1936.

¹¹⁸⁷ A noter qu'en 1926, le haut commandement de la Reichswehr avait placé l'abolition de la zone démilitarisée seulement en quatrième position sur la liste des objectifs à atteindre après la satisfaction des revendications territoriales à l'égard de la Pologne, le retour à l'Allemagne de la Sarre et l'*Anschluss*. Les expériences décevantes de 1931 et 1934 avaient toutefois démontré que la sécurité de la frontière occidentale de l'Allemagne face à la France conditionnait toutes les actions ultérieures; cf. Jens Petersen, *Hitler e Mussolini : la difficile alleanza*, op. cit. p. 415.

¹¹⁸⁸ DGFP, S:C, vol. IV, doc. 564, mémorandum Von Hassell, 14 février 1936.

décidément favorable à l'Italie. François-Poncet observe à la mi-février que l'opinion du commandement allemand, qui faisait jusque là bon marché des chances italiennes de l'emporter, est en train de changer radicalement. Les renseignements qui parviennent à la Chancellerie font désormais supposer que Mussolini pourrait bien achever sa campagne avant la saison des pluies¹¹⁸⁹. Pour Hitler, la tentation d'opérer son coup de force à l'ombre de la crise abyssine se fait plus forte et plus pressante.

Le 7 mars 1936, les troupes allemandes pénètrent en zone démilitarisée. A onze heures, les ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne, de Belgique et d'Italie reçoivent communication d'un mémorandum où le gouvernement du Reich, arguant de l'incompatibilité de «l'alliance militaire franco-soviétique» (ratifiée par le Parlement français le 27 février) avec le pacte de Locarno annonce *«qu'en vertu du droit reconnu à toute nation de protéger ses frontières et de pourvoir à sa défense, il restaure sa pleine et entière souveraineté sur la zone rhénane démilitarisée»*.

Avec une extrême habileté, le mémorandum prodigue, en même temps, les apaisements les plus propres à désolidariser de la France, en cas de conflit aigu, les autres puissances signataires de Locarno. Il suggère en effet, la conclusion d'un pacte de non-agression d'une durée de vingt-cinq ans entre l'Allemagne, la France et la Belgique, avec garantie de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Il propose d'étendre le pacte germano-polonais de non agression aux autres Etats limitrophes de l'Allemagne, à l'Est; il déclare que l'Allemagne est prête à rentrer dans la Société des Nations.

B - Le front de Stresa agonise

Si en 1935, l'initiative allemande avait provoqué la constitution du "front de Stresa" éphémère certes, mais dissuasif, la violation plus grave de 1936 reste sans réponse.

Maurin, Gamelin et Durand-Viel ont en effet exclu toute riposte militaire isolée lors des Conseils des ministres des 27 février, 8 et 9 mars. Gamelin, qui surestime les

¹¹⁸⁹ DDF, S. II, t. 1, doc. 215, télég. 259, François-Poncet à Flandin, 22 février 1936.

forces allemandes¹¹⁹⁰ déclare «*qu'il n'y a pas lieu d'envisager que la France seule pourra occuper la zone démilitarisée.*» Il va jusqu'à suggérer le stationnement sur les frontières menacées de contingents symboliques des puissances garantes de Locarno¹¹⁹¹.

Pas plus que son collègue de la Guerre, l'amiral Durand-Viel ne semble retenir l'éventualité d'une action de force de la France (même sous la forme de prises de gages) sans accord préalable avec les signataires de Locarno. Il ne se cache pas la difficulté d'y parvenir, vu «*qu'il faudrait avant tout que l'Affaire éthiopienne soit liquidée. On ne voit pas comment on peut envisager une action commune avec deux puissances (Angleterre, Italie) qui sont elles-mêmes en état d'hostilité réciproque.*»¹¹⁹²

La France consulte donc ses alliés. L'Angleterre qui n'a pas reconstitué ses armées et sa flotte n'a que «tiédeur» à l'égard d'une politique française trop conciliante à l'égard de l'Italie. Le nouveau chef du *Foreign Office*, Anthony Eden, n'apparaît en rien comme un champion de fermeté à l'égard de l'Allemagne. Son principal souci dans les heures qui suivent le coup de force allemand est de dissuader les Français d'entreprendre toute action qui puisse engager l'avenir. Il s'empresse d'ailleurs d'avertir Flandin que la Grande-Bretagne n'entend prendre aucune sanction à l'égard de Berlin¹¹⁹³.

Quant à la position assumée par l'Italie, elle reste, au début, énigmatique¹¹⁹⁴. Il est certain que le coup de force allemand offre aux difficultés de Mussolini une diversion

¹¹⁹⁰ Dès avril 1935, il parle d'une armée allemande «*de trente-deux divisions d'infanterie se dédoublant, peut-être même dès la fin de 1935, et de cinquante divisions de Grenschutz (protection des frontières) aboutissant au programme des cent vingt divisions*».

¹¹⁹¹ DDF, S. II, t. 1, doc. 203, compte rendu : conférence des chefs d'états-majors du 19 février 1936.

¹¹⁹² SHM, 1BB2/218, compte rendu d'une réunion chez le général Gamelin, le 8 mars 1936 (voir aussi DDF, S. II, t. 1, doc. 334).

¹¹⁹³ DDF, t. 1, doc. 316, Corbin à Flandin, 7 et 8 mars 1936.

¹¹⁹⁴ Dans les pays de la Petite Entente, au Saint Siège, on a prétendu qu'il y avait eu connivence entre le Führer et le Duce. Mussolini aurait été au courant des desseins d'Hitler et n'aurait rien fait pour les contrarier. Renzo de Felice conteste cette vision des choses : Mussolini a été informé de l'action allemande en même temps que les autres chefs de gouvernement, soit le matin du 7 mars. François-Poncet rapporte effectivement que l'ambassadeur Attolico lui est apparu sincèrement surpris et alarmé au moment de recevoir communication du mémorandum allemand. Confirmation du fait que Mussolini a été laissé dans l'ignorance de la date précise du coup de force est donnée par son adhésion de principe la veille du 7 mars à l'appel du comité des Treize en faveur d'une reprise des négociations italo-éthiopiennes. Les documents diplomatiques allemands et italiens publiés démontrent en revanche que le Duce n'a pu être surpris par l'initiative de Hitler, ce dernier s'étant préalablement assuré de ses intentions. Fin février, le Führer avait chargé Hassell d'enquêter discrètement sur l'attitude possible de Rome en réponse à une action allemande en zone démilitarisée. Afin «*que les Italiens ne puissent la souffler immédiatement aux Français*», Hassell avait choisi de procéder par l'intermédiaire d'un

précieuse. Les milieux officiels italiens ont immédiatement perçu les conséquences que le geste de Hitler pouvait entraîner dans le domaine des sanctions. On se dit que, si des sanctions sont appliquées à l'Allemagne, celles que subit l'Italie devront forcément disparaître et que par ailleurs elles ne pourront pas non plus subsister si, pour un fait européen aussi grave et aussi flagrant, l'Allemagne n'est pas sanctionnée. L'Italie a donc, du point de vue des sanctions, bon espoir de tirer avantage de la situation nouvelle, de quelque manière que celle-ci se règle. D'autre part, la situation de puissance garante que l'Italie tient de Locarno revalorise en la circonstance le facteur italien de tout le poids que l'on peut attacher à son appui.

Mais la gravité de la dénonciation unilatérale d'un traité garanti par l'Italie n'en a pas moins été pleinement mesurée par le gouvernement et par l'opinion publique italienne qui continuent à se préoccuper de la menace qui pèse sur l'Autriche¹¹⁹⁵. Surtout Mussolini a été surpris de voir figurer, parmi les contre-propositions avancées par Hitler pour se gagner les bonnes grâces de Londres, celle d'un retour de l'Allemagne à la Société des Nations¹¹⁹⁶. Hassell rapporte à Berlin que le Duce n'a pas été loin de considérer ce geste comme «*un véritable coup de poignard dans le dos*»¹¹⁹⁷ puisqu'il risquait de réduire à néant la menace brandie par le gouvernement fasciste de quitter cette institution en cas d'aggravation des sanctions. Berlin s'emploie toutefois très vite à dédramatiser la situation : Neurath déclare à Attolico que le retour du Reich au sein de l'institution genevoise ne pourrait intervenir de toute manière avant la conclusion de la guerre d'Ethiopie et qu'en toute hypothèse l'Allemagne ne se laisserait jamais entraîner dans le camp des pays sanctionnistes¹¹⁹⁸.

informateur anonyme (sans doute Alfieri). Il avait obtenu de son correspondant une réponse encourageante «*en ce cas, l'Italie se considérerait également désengagée et se déclarerait également libérée de ses obligations*». Si l'Allemagne entreprenait quelque action «*les Italiens resteraient à la fenêtre et observeraient avec intérêt*». Hassell avait rencontré personnellement le Duce le 22 février. Celui-ci lui avait alors confirmé que «*l'Italie ne participerait pas à une action de l'Angleterre et de la France qui tirerait prétexte d'une prétendue violation allemande du traité de Locarno*»; cf. DDF, S. II, t.1, doc. 350, François-Poncet à Flandin, 9 mars 1936; DGFP, S. C., vol IV, doc. 564, mémorandum Hassell à *Auswärtiges Amt*, 14 février 1936; *ibid.*, mémorandum (non signé), 20 février 1936.

¹¹⁹⁵ *Ibid.*, doc. 378, Chambrun à Flandin, 10 mars 1936. A noter que dès le 7 mars, Aloisi annotait dans son *Journal* que le geste allemand était «*favorable pour nous*» (p. 332).

¹¹⁹⁶ DDI, S. VIII, vol. 3, doc. 440, Mussolini à Attolico, 12 mars 1936.

¹¹⁹⁷ AA 3175/D682541, Hassell à *Auswärtiges Amt*, cité dans S. Petersen, *Hitler et Mussolini, op. cit.*, p. 420.

¹¹⁹⁸ DGFP, S. C., vol. 5, doc. 3, Hassell à *Auswärtiges Amt*, 5 mars 1936; *ibid.*, doc. 11, rapport de Neurath sur un entretien avec Attolico, 7 mars 1936.

Une fois les premières inquiétudes dissipées - Rome a même cru pendant quelque temps à un accord anglo-allemand préalable - ¹¹⁹⁹ Mussolini adopte une attitude de réserve. Hitler avait espéré qu'il dénoncerait le Pacte de Locarno, le Duce se garde bien de le faire, mais il donne l'assurance aux Allemands qu'il ne participera à aucune des mesures qui pourraient être prises à leur encontre. En effet, *«l'Italie ne peut, en tant qu'Etat sanctionné, s'engager préventivement dans une action militaire, politique ou économique de quelque nature que ce soit»*¹²⁰⁰.

Durant les réunions des puissances locarniennes (Allemagne exceptée) qui se déroulent à Paris puis à Londres entre le 9 et le 19 mars, Cerruti et Grandi devront donc se limiter *«à écouter et à en référer à Rome»*¹²⁰¹. Pourtant, lors d'une réunion du Conseil de la Société des Nations tenue à Londres le 19 mars, Grandi s'associe à la condamnation du Reich pour la violation du pacte de Locarno¹²⁰². En fait si l'Italie entend démontrer par ce geste qu'elle est toujours en condition (notamment militaire) de souscrire à ses obligations de puissance locarnienne, Mussolini y met un bémol de taille en refusant, contrairement à Eden, de donner, dans le cadre d'un nouveau traité, sa garantie à la France et à la Belgique dans l'hypothèse d'une invasion allemande non provoquée¹²⁰³. L'Italie ne participera donc pas aux conversations d'états-majors (d'ailleurs décevantes) qui auront lieu les 15 et 16 avril 1936 entre la France, la Grande-Bretagne et la Belgique.

Au palais Chigi, on est conscient qu'une telle politique, purement opportuniste, est de nature à alimenter les soupçons des différentes parties en conflit, mais elle permet de mettre la France "sous pression" afin qu'elle se décide à abandonner définitivement les sanctions et qu'elle accepte d'user de son influence pour trouver une issue satisfaisante (pour l'Italie) au conflit éthiopien.

De fait, au cours des discussions de Londres, Flandin a montré une propension très nette à concéder l'abolition des sanctions en échange d'une contribution italienne à l'endiguement du péril allemand¹²⁰⁴. Le ministre des Affaires étrangères s'est en effet

¹¹⁹⁹ P. Aloisi, *Journal, op. cit.*, annotation du 11 mars 1936; DDI, S. VIII, vol. 3, doc. 452, compte rendu d'un entretien Suvich-Hassell, 13 mars 1936.

¹²⁰⁰ DDI, S. VIII, vol. 3, doc. 396, tél.1101/125R de Mussolini à Cerruti, 8 mars 1936.

¹²⁰¹ *Ibid.*

¹²⁰² *Ibid.* doc. 434, tel. Personnel 1181/109R de Mussolini à Grandi, 11 mars 1936; tel. 2441/196 R de Grandi à Mussolini, 11 mars 1936; tel. 2441/196 R. de Grandi à Mussolini, 12 mars 1936.

¹²⁰³ *Ibid.* doc. 539, Suvich à Mussolini, procès-verbal d'un entretien Chambrun-Mussolini, 28 mars 1936.

¹²⁰⁴ *Ibid.*, doc. 487, Grandi à Mussolini, compte rendu de la réunion des puissances locarniennes du 18 mars 1936.

ému de l'inaction de l'armée française dans l'affaire rhénane et de ses répercussions dans les pays de la Petite Entente. Car c'est là sans doute la conséquence la plus grave du 7 mars : grâce aux fortifications qu'ils pourront ériger sur la rive gauche du Rhin, les Allemands seront désormais à même d'agir militairement et en toute impunité contre l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Pologne. Flandin qui tient rigueur aux chefs de l'Armée d'avoir «*chaque fois qu'on parlait de mesures énergiques, fait des objections*» a un dernier sursaut d'énergie et demande que l'on pousse l'étude des plans d'états-majors pour être dorénavant en mesure de faire face à toute éventualité. Le 21 avril il apostrophe le général Schweisguth, venu le mettre au courant des conversations militaires engagées avec les Britanniques :

*«Il ne faudrait pas que nous nous laissions surprendre comme pour la Rhénanie si les Allemands reprenaient à nouveau la question autrichienne. Où en sont vos rapports avec le maréchal Badoglio ? Avez-vous toujours la possibilité d'envoyer des forces en Italie comme il avait été prévu ? Ce serait peut-être le cas de reprendre notre opération de gages en Rhénanie [...] nous avons là une occasion magnifique [...] nous l'avons laissé échapper»*¹²⁰⁵.

Le ministre de la Guerre, le général Maurin, après s'être entretenu avec Flandin, dit à Gamelin «*qu'il convient de se préparer à faire un geste immédiat pour montrer qu'en pareil cas, la France donnerait son plein appui à l'Italie*». La mesure, aussitôt mise à l'étude, est présentée par Gamelin lors de deux réunions du haut comité militaire les 23 et 30 avril, en présence de Bargeton, directeur des Affaires d'Europe au Quai d'Orsay. Elle consisterait à envoyer en Italie une des deux divisions françaises (la 29^{ème} DI de Nice) qui, d'après les accords Gamelin-Badoglio devait se porter sur la frontière italienne du Brenner. L'Air devrait prévoir l'envoi d'une escadrille en Italie pour coopérer avec la division¹²⁰⁶. La suite de la conversation est révélatrice des contradictions dans lesquelles se débat la politique de défense française : Gamelin craint que l'Italie puisse «*croire qu'il s'agit là de mesures contre elle, prises à l'instigation de l'Angleterre à propos du conflit italo-éthiopien*». Il lui paraît

¹²⁰⁵ AN 351 AP3, Papiers Schweisguth, «Mémentos», 21 avril 1936.

¹²⁰⁶ SHM 1BB2/218, haut-comité militaire n°10, note manuscrite de Durand-Viel, réunion au ministère des Affaires étrangères le 23 avril 1936.

indispensable d'avertir Rome¹²⁰⁷. Durand-Viel observe que «l'envoi d'une division en Italie ne peut-être envisagée que si les sanctions sont levées»¹²⁰⁸. Bargeton se dit très surpris de toute l'affaire. Il ne croit pas qu'une action de l'Allemagne sur l'Autriche se produise dans l'immédiat. Surtout :

«Il ne faudrait pas laisser croire à l'Italie que dans l'affaire éthiopienne nous approuvons toutes ses exigences. Nous serons en effet amenés d'ici peu à prier l'Italie d'être raisonnable dans le règlement de cette affaire»¹²⁰⁹.

Dans ces conditions, Gamelin et Georges ne croient pas pouvoir saisir de la question le maréchal Badoglio.

C - Vers une remise en cause des accords Gamelin-Badoglio

Au même moment, l'Italie s'éloigne de la France et commence à regarder avec intérêt du côté d'Hitler. Le 17 avril, Mussolini assure encore Chambrun que les accords Gamelin-Badoglio restent en vigueur. Il se dit même prêt à développer les rapports entre les deux pays de manière à aboutir à une véritable «*alliance italo-française [qui] constituerait un bloc de quatre vingt millions d'habitants et représenterait la principale force militaire d'Europe*», dès que les sanctions seraient levées et que la question éthiopienne serait liquidée. Abusé par ces assurances, Chambrun écrit le 20 avril que, du point de vue des relations franco-italiennes «*la situation n'est pas très éloignée de ce qu'elle était avant la crise*»¹²¹⁰.

En fait, il s'agit désormais pour le Duce d'obtenir l'acquiescement de la France à la solution "totalitaire" qu'il a choisie pour liquider l'affaire éthiopienne. Début mai,

¹²⁰⁷ *Ibid.*

¹²⁰⁸ *Ibid.*, réunion du 30 avril 1936.

¹²⁰⁹ *Ibid.* Paul-Boncour précise au même moment la position des AE devant Schweisguth : il faut «*qu'on mette une pression très énergique sur l'Italie pour liquider la guerre d'Abyssinie. Il s'agit pour nous de récupérer en Europe à la fois des forces anglaises et des forces italiennes. Mussolini ne fait rien pour permettre à la SDN de sauver la face, il faut l'y obliger.*» Comme Schweisguth lui demande «*comment, par des sanctions ?*». Le délégué français auprès de la SDN répond : «*Non, en lui faisant comprendre que nous avons fait beaucoup pour lui et que nous ne pouvons faire plus, qu'une Italie absente d'Europe ne nous intéresse pas*», in AN 351 AP 3, papiers Schweisguth, «*Mémentos*», 22 avril 1936.

¹²¹⁰ DDI, S.VIII, vol. 3, doc. 665, Suvich à Mussolini, 15 avril 1936; doc. 695, «*Colloquio Mussolini-Chambrun*», 17 avril 1936; DDF, S. II, t. 2, doc. 98, Chambrun à Flandin, 20 avril 1936.

l'Italie achève au moins en principe, la conquête de l'Ethiopie : la bataille du lac Ashangi ouvre la route d'Addis-Abeba. Les troupes de Badoglio entrent dans la capitale éthiopienne le 5 mai, alors que Hailé Selassié part pour l'exil. Le 7 mai, Mussolini explique à Chambrun qu'il n'a jamais eu l'intention de s'emparer de toute l'Ethiopie ni de détrôner le Roi des Rois. Mais puisque ce dernier a choisi l'exil et qu'aucune administration autochtone ne subsiste, il n'a d'autre choix que d'annexer tout le pays. Il ajoute que l'Italie respectera les traités de 1925 et 1935 et les droits anglais et français qui en découlent mais qu'il espère, maintenant que la guerre est finie, que les sanctions seront levées. Si cette décision n'était pas prise à la prochaine réunion de la SDN, prévue pour le 11 mai, l'Italie se verrait dans l'obligation de quitter l'institution genevoise¹²¹¹. Bien que Flandin lui fasse part de sa crainte qu'une annexion pure et simple de l'Ethiopie ne rende impossible toute levée de sanctions par la SDN, la volonté du chef du fascisme est inébranlable : le 9 mai, il annonce depuis le balcon du palais de Venise la création de l'Empire fasciste; l'ensemble du territoire et des peuples de l'Ethiopie sont placés sous la souveraineté directe de l'Italie; le roi Victor-Emmanuel III prend le titre d'empereur d'Ethiopie. Le 11 mai passe sans que les sanctions soient levées et la délégation italienne quitte Genève le même jour¹²¹².

Le retrait italien de Genève complique indéniablement la position française. Si les ministres du gouvernement Sarraut estiment que la conclusion du conflit italo-éthiopien rend possible et souhaitable la restauration de relations franco-italiennes amicales, ils comprennent aussi qu'un rapprochement trop direct avec la puissance annexionniste ruinerait à jamais le prestige de la Société des Nations et compromettrait l'Entente cordiale restaurée à grand peine. C'est dans cette incertitude que Massigli prépare un document de travail pour le Conseil des ministres dans lequel il présente les questions à poser à l'Italie avant une éventuelle levée des sanctions : 1) en cas de révision des sanctions basées sur l'article 16, l'Italie reconnaîtrait-elle leur application "sur le plan européen" ? 2) L'Italie serait-elle prête à participer à un accord d'assistance mutuelle groupant les différents Etats côtiers de la Méditerranée les garantissant contre toute attaque non provoquée et assurant les libres communications sur mer ? 3) En Europe centrale, l'Italie serait-elle disposée à

¹²¹¹DDF, S. II, t.2, doc. 172, Chambrun à Flandin, 7 mai 1936.

¹²¹²ADMAE, S.«Italie», Z.374-1, vol. 303, p. 26, Chambrun à MAE, 9 mai 1936, DDF, S. II, t. 2, doc. 199, Massigli à Flandin, 12 mai 1936.

collaborer à une politique de défense de l’Autriche et de la Tchécoslovaquie en collaboration avec la France et la Petite-Entente ?¹²¹³

Les questions de Massigli ont le mérite d’être habilement formulées du point de vue de la sécurité française, puisqu’en échange de la levée des sanctions elles visent à ressouder le front des puissances locarniennes et à réintroduire la proposition de «Pacte méditerranéen». La facture paraît exorbitante à Rome. Aussi lorsque Chambrun la présente à Suvich, ce dernier répond sèchement que, bien que Rome considère les accords Laval-Mussolini et leurs corollaires militaires comme toujours en vigueur, et qu’aucune entente politique n’ait été conclue ni même envisagée avec le Reich, le refus de la SDN de lever les sanctions “vexatoires et gratuitement punitives” puisque la guerre est finie, pourrait conduire l’Italie à réviser sa politique en Europe¹²¹⁴.

L’annexion n’a pas suffi à trancher toutes les difficultés de l’Italie. Elle est obligée de garder plusieurs centaines de milliers d’hommes en Ethiopie¹²¹⁵ et ses embarras financiers ne font que commencer¹²¹⁶. Mais la coïncidence entre ce succès “grisant” et la victoire du Front populaire en France aigrit les rapports militaires entre les soeurs latines et amorce le mouvement qui rapproche insensiblement Rome de Berlin.

La décision de maintenir les sanctions prise par le gouvernement du Front populaire lorsqu’il accède au pouvoir détériore irrémédiablement les rapports militaires franco-italiens. Le 15 mai encore, le maréchal Pétain, dans un entretien avec l’attaché militaire italien à Paris, Barbasetti, exprimait sa satisfaction pour la façon dont l’armée italienne avait conduit les opérations en Ethiopie et déclarait que l’armée française soutenait la cause italienne. Pétain tenait à distinguer l’attitude des milieux militaires de celle du gouvernement. Il ne cachait pas son dissentiment pour la victoire des gauches aux dernières élections mais montrait en revanche son admiration pour la manière dont «*l’Italie avait fait bloc autour du chef de gouvernement*»¹²¹⁷. Le lendemain, Barbasetti avait un entretien avec le secrétaire personnel de Gamelin, le commandant Petibon qui a son avis, reflétait fidèlement les idées de son supérieur.

¹²¹³ DDF, S. II, t.2, doc. 220. Note de Massigli pour le Conseil des ministres, 16 mai 1936.

¹²¹⁴ *Ibid.* doc. 248, Chambrun à Flandin, 26 mai 1936, Larosière à EMA/2 Marine, 30 mai 1936.

¹²¹⁵ Au cours d’une entrevue entre Catoire et le général Baistrocchi, ce dernier a indiqué que «*l’Italie ne diminuera pas ses effectifs en Abyssinie tant que les sanctions ne seront pas levées. Mussolini préférerait encore jouer la carte française plutôt que l’allemande.*»

¹²¹⁶ AN 351 AP. 3, papiers Schweisguth, «mémentos», annotation du 15 juin 1936.

¹²¹⁷ DDI, S. VIII, vol. 4, doc. 79, rapport de Barbasetti au ministère de la Guerre, 16 mai 1936, en annexe d’un télégramme de Cerruti à Mussolini, 19 mai 1936.

Petibon confirmait les déclarations de Pétain, tant pour ce qui concernait la situation intérieure française que pour ce qui se rapportait aux sanctions : «*on espérait, dans les hautes sphères militaires, l'abolition des sanctions et la clarification consécutive des relations militaires avec l'Italie. Le maintien des sanctions était ridicule.*»¹²¹⁸.

Au cours des deux entretiens, Barbasetti n'avait pas manqué de représenter à ses interlocuteurs que si les sanctions n'étaient pas levées à Genève, il fallait s'attendre à de graves événements, qui pourraient remettre en cause l'accord militaire conclu entre les deux pays. Gamelin avait reçu la visite de Chambrun qui apportait un avertissement du même ordre : «*En réalité, écrit le chef d'état-major dans ses Mémoires, le maréchal Badoglio n'avait fait dire en substance : "Le Duce, qui a joué sur la France en 1935, croit aujourd'hui qu'elle est perdue, en raison des troubles qui s'y produisent de toutes parts. Il est à craindre qu'il ne se rejette du côté de l'Allemagne."*»¹²¹⁹

De fait, tous les attachés militaires observent après le 15 mai l'amélioration constante des rapports Italo-allemands. C'est le capitaine Stehlin, attaché de l'Air à Berlin, qui le premier à vent de ce rapprochement lorsque le hasard lui fait rencontrer, le 28 mai 1936, le chef du SIM Air italien, le colonel Fischetti, en civil à l'hôtel Eden, en compagnie du commandant Von Donath, chef de la section française au deuxième bureau de la *Luftwaffe*. «*Ainsi, écrit le capitaine Stehlin, un an après les contacts établis par nous à Paris, les italiens ont fait le même travail à Berlin.*»¹²²⁰ Interrogé quelques jours plus tard à Paris, Fischetti avoue que «*pour le moment [...] les accords militaires franco-italiens sont toujours en vigueur. Mais si les sanctions ne sont pas levées, l'Italie est prête à changer son orientation politique et à se rapprocher de l'Allemagne, et cela d'autant plus facilement 'que la question autrichienne ne se pose plus'.*»¹²²¹ Chambrun note le 5 juin que les «*perspectives d'une combinaison italo-allemande paraissent se préciser.*»

Jusqu'en juillet l'EMG se refuse encore à désespérer de l'Italie. Il est vrai que l'enjeu est d'importance : le 4 juin, le général Georges se livre à une estimation des forces en présence dans les différentes hypothèses diplomatiques : alliance, neutralité, hostilité de l'Italie. Dans le cas d'une alliance franco-italienne, Georges estime qu'aux cent

¹²¹⁸ *Ibid.*

¹²¹⁹ M. Gamelin, *Servir, T. II : Le prologue du drame, op. cit.*, p. 223-224.

¹²²⁰ SHAA, 2B97, extrait d'une lettre du capitaine Stehlin à MAE, 28 mai 1936.

¹²²¹ *Ibid.*, compte rendu d'une conversation entre le lieutenant colonel Duvernoy, chef de la section deuxième bureau Air et le colonel Fischetti, chef du deuxième bureau au ministère *Aeronautica* (début juin 1936); AN 351 AP. 3, papiers Schweisguth, «Mémentos», annotation du 15 juin 1936.

cinq divisions dont disposera l'Allemagne à la fin de 1936, les alliés, France, Grande-Bretagne, Italie et Belgique opposeraient quatre-vingt dix à quatre-vingt seize divisions, la situation serait donc bonne. Dans l'éventualité d'une attitude neutre ou incertaine de l'Italie, les alliés ne pourraient plus aligner que quatre-vingt une divisions et leur situation deviendrait délicate. Mais en cas d'hostilité de la part de l'Italie, leur situation deviendrait franchement mauvaise avec soixante et une divisions seulement. La France ne pourrait plus faire face à une telle situation, à moins d'augmenter le service militaire. Ces chiffres expliquent que le 5 juin encore, le général Georges juge qu'il existe «*un intérêt essentiel à maintenir nos accords avec l'Italie*»¹²²².

Même son de cloche du côté de la rue Royale où l'on s'inquiète des premiers symptômes d'une mésentente franco-italienne. Au cours d'une réunion des chefs d'état-major généraux tenue le 30 avril, le général Gamelin avertit ses collègues que, si l'Allemagne fortifiait la zone rhénane, comme tout permettait de le prévoir, la France se trouverait dans l'impossibilité de secourir la Pologne et la Tchécoslovaquie, faute d'une artillerie capable de détruire en temps utile les ouvrages édifiés sur la frontière. «*Dans ce cas affirme-t-il, il faudrait envisager une manoeuvre du même genre que l'expédition de Salonique, mais peut-être d'une envergure beaucoup plus considérable. Ceci suppose bien entendu, que nous puissions utiliser la mer pour nos transports de troupes ...*» Le vice-amiral Durand-Viel répond «*qu'une telle expédition ne s'improvise pas* ». Mais la France n'ayant pas, à ce moment, d'autre adversaire éventuel que l'Allemagne il précise :

«[...] l'action des sous-marins allemands privés de toute base en Méditerranée serait difficile et les transports de troupes pourraient se faire dans cette mer avec une sécurité au moins aussi grande que pendant la dernière guerre. [...]

La position stratégique deviendrait, évidemment, beaucoup plus précaire si un rapprochement italo-allemand avait lieu car «*non seulement les bases métropolitaines et coloniales de l'Italie pourraient être mises à la disposition des sous-marins*

¹²²² Note du général Georges du 5 juin 1936 à ministre de la Guerre cit. dans Guy Pedroncini, «La stratégie française et l'Italie de 1932 à 1939», in J. B. Duroselle et E. Serra, *Italia-Francia 1932-1939*, ISPI, Milan, Franco Angeli, p. 342-352.

*allemands mais nous serions exposés à devoir combattre un nouvel adversaire, encore mieux placé, par sa situation géographique, pour empêcher nos transports de troupes à destination des Balkans de franchir le Canal de Sicile que pour attaquer nos lignes de communication avec l'Afrique du Nord.*¹²²³» Une note de la section d'Etudes de l'EMG datée du 6 juillet signale l'importance capitale de l'Italie en cas de tension franco-allemande :

«l'Italie possède actuellement une puissante Marine qui lui permettrait de nous interdire l'accès de la Méditerranée orientale et de rendre précaires nos communications avec l'Afrique du Nord et une très puissante aviation à proximité de nos bases navales de Toulon et Bizerte.»

L'auteur de la note veut croire cependant que ce serait seulement en désespoir de cause que l'Italie lierait son sort à celui de l'Allemagne qui est sans ressources financières et dont le voisinage, si l'*Anschluss* se faisait, serait bien dangereux. La note recommande *in fine* de retenir l'Italie dans l'orbite anglo-française par la conclusion d'un arrangement pacifique garantissant ses positions en Méditerranée aussi bien que celles de la France : il faudrait sans doute aboutir à «*un pacte Méditerranée de non-agression, de respect du statu quo territorial, entre tous les Etats riverains, Angleterre comprise*»¹²²⁴. On observera que cette proposition préfigure le *Gentleman's Agreement* qui sera conclu le 2 janvier 1937 entre la Grande-Bretagne et l'Italie.

La situation paraît suffisamment sérieuse au général Gamelin pour qu'il aborde la question de la levée des sanctions lors de son premier entretien avec Léon Blum le 10 juin. Mais le président du Conseil lui répond qu'on ne peut attendre de lui qu'il débute son gouvernement par un acte récompensant l'agression¹²²⁵.

Entre-temps les craintes de l'EMA se sont concrétisées : le 13 juin Badoglio a adressé à Gamelin une lettre personnelle qui retentit comme un véritable ultimatum :

«Après avoir consulté le chef de mon gouvernement, j'ai le devoir de vous dire que si la France maintient son attitude sanctionniste, c'est à dire si

¹²²³ SHM 1bb2/195 Haut comité militaire, procès-verbal de la main de l'Amiral Abrial.

¹²²⁴ *Ibid.*, 1BB2/218, note n°57 bis EMG/EAN du 6 juillet 1936.

¹²²⁵ Maurice Gamelin, *Servir*, t. II *Le prologue du drame*, *op. cit.*, p. 223-224.

*elle continue à chercher un affaiblissement économique et à la fin militaire de l'Italie, nos accords n'ont aucune justification et l'Italie les considérera déçus.»*¹²²⁶

Gamelin répond le 15 juin à la lettre de Badoglio : le chef de l'état-major français réaffirme son amitié pour l'Italie et déclare que si la France avait adhéré aux sanctions ce n'était pas "de gaieté de coeur" mais par nécessité de tenir compte «*de la politique traditionnelle d'amitié envers l'Angleterre et des clauses imposées par le pacte sociétaire*»¹²²⁷.

Les inquiétudes provoquées au sein de l'EMA par un revirement de la politique italienne sont telles que, dans un dernier effort pour sauver les accords de juin 1935, Gamelin n'hésite pas, en marge de sa réponse officielle, à informer confidentiellement Badoglio que :

*«Les trois ministres des forces armées sont totalement d'accord pour présenter au Conseil de ministres la proposition d'agir à fond pour l'abolition des sanctions et pour une stricte alliance militaire avec l'Italie. L'état-major français agit en outre [...] pour influencer sur ces fonctionnaires du Quai d'Orsay qui représentent quasiment la continuité dans les travaux du ministère des Affaires étrangères.»*¹²²⁸

Badoglio avait également envoyé une lettre à Pétain le quel, en la recevant s'était livré à des déclarations analogues. Le maréchal, après avoir exprimé à Barbasetti ses préoccupations pour la situation intérieure de la France, avait abordé le sujet des relations franco-italiennes, déclarant : «*que pour ce qui concerne les sanctions il entendait oeuvrer en faveur de l'Italie, mais ne voulait avoir aucun contact avec les*

¹²²⁶ ASMAE, *Fondo Lancellotti*, cass. 11 "Francia" b. 56, lettre de Badoglio à Gamelin, 9 juin 1936 (la lettre a été réceptionnée le 13 juin). Une lettre de contenu similaire est adressée au même moment par le sous-secrétaire à l'*Aeronautica*, Valle à Delbos menaçant la France au cas où celle-ci maintiendrait son attitude sanctionniste de dénoncer l'accord aérien signé avec son homologue français Denain en mai 1935, in DDI, S. VIII, vol. 4, doc. 329, Valle à Delbos, 19 juin 1936.

¹²²⁷ *Ibid.*, lettre de Gamelin à Badoglio, 15 juin 1936. Les lettres de Badoglio et de Gamelin n'ont pas été retrouvées dans les archives publiques françaises mais figurent dans les archives Daladier, propriété de la Fondation nationale des Sciences politiques et déposées aux Archives nationales; AN fonds Daladier, 496 AP/7 d. Dr2 : "Politique extérieure", s. d. r. : "Rapports avec l'Italie".

¹²²⁸ *Ibid.*, *fondo Lancellotti*, cass. 11 «Francia», b. 56, lettre du capitaine Barbasetti (attaché militaire à Paris) à Badoglio, 15 juin 1936.

hommes du gouvernement actuel» qu'il avait défini comme «*des énergomènes de la pire espèce*»¹²²⁹.

Ce qui en dit long sur la méfiance que nourrissaient alors les plus hautes instances militaires à l'égard des nouveaux responsables de la politique française.

Les avertissements de l'EMA vont rester sans effet, car par dessus tout, un fossé idéologique se creuse, de plus en plus profond, entre Rome et Paris : l'antifascisme a alimenté la campagne électorale en France ; il s'est exaspéré de la désinvolture avec laquelle l'Italie a annexé l'Ethiopie au lieu de sauver au moins la face de la SDN en soumettant sa conquête au régime plus nuancé du protectorat. Cet antifascisme lie à présent, bon gré mal gré, les mains du nouveau gouvernement de Front populaire.

De fait, dans la question de la levée des sanctions, le nouveau président du Conseil, Léon Blum et son ministre des Affaires étrangères, Yvon Delbos estiment que la France ne saurait prendre l'initiative, même si elle est «*disposée à se joindre à toute suggestion qui serait émise par le gouvernement britannique*». Or, avant que l'opinion britannique, soulevée par l'indignation que provoquent en son sein les procédés de guerre totale auxquels l'Italie a recours pour achever sa conquête, se résigne à tenir compte du fait accompli, un temps précieux est perdu.

L'EMA assiste, impuissant, à la dégradation des accords militaires franco-italiens. Les visites successives que des représentants du haut commandement italien effectuent au même moment à Berlin apparaissent comme autant d'indices que l'Italie amorce des conversations militaires secrètes avec l'Allemagne¹²³⁰. Après le chef du contre-espionnage italien, Roatta, qui rencontre l'amiral Canaris, chef de l'*Abwehr* au début d'avril, c'est en juin au tour du chef d'état-major de l'*Aeronautica*, le général Valle de se rendre dans la capitale du Reich¹²³¹. Parisot avoue être «*désarmé devant la tournure que prennent les événements politiques (et par) les bruits incontrôlables selon lesquels une véritable alliance militaire italo-allemande préparée pendant les sanctions serait en train de prendre corps à Berlin*»¹²³². Les assurances données par Baistrocchi et Ciano, selon lesquelles rien n'est changé dans les relations franco-

¹²²⁹ DDI, S. VIII, vol. 4, doc. 280, rapport de Barbasetti à Cerruti, 12 juin 1936, en annexe d'une dépêche de Cerruti à Ciano, 15 juin 1936.

¹²³⁰ Cité dans J. B. Duroselle, *La Décadence*, op. cit., p. 295.

¹²³¹ Jens Petersen, *Hitler et Mussolini...*, op. cit., p. 423.

¹²³² SHAT 7N 2907/2, Parisot à Guerre, situation générale, 30 juin 1936.

italiennes lui apparaissent désormais comme autant de preuves de la mauvaise foi des dirigeants fascistes¹²³³.

«la prudence nous conseille de ne pas croire aveuglément à toutes les déclarations qu'on nous prodigue, et notamment au point de vue militaire, de prendre des dispositions susceptibles de renforcer nos informations en général.»

Et il conseille de réactiver le SR de Marseille.

Finalement, sur les instances de Chamberlain et des *chiefs of staff* qui réclament le rétablissement de bonnes relations avec l'Italie, afin de pouvoir procéder au redéploiement des forces concentrées en Méditerranée, Vansittart et Eden demandent le 17 juin l'accord du gouvernement français pour l'abolition des sanctions¹²³⁴. Mussolini va donc recevoir satisfaction : le 4 juillet, l'Assemblée de la SDN décide de lever les sanctions contre l'Italie. Le 9 juillet, l'Amirauté annonce un prochain desserrement du dispositif naval britannique en Méditerranée. Le mouvement est exécuté dans la seconde quinzaine du mois, entraînant la dénonciation *de facto* de l'accord franco-britannique visant l'Italie.

Pour le gouvernement français, il n'y a pas de quoi pavoiser. L'adjoint de Parisot, le colonel Catoire note le 24 juin :

«Notre ambassadeur vient de rentrer de Paris très pessimiste, et il y a de quoi l'être [...] Nous venons sans doute de décider l'abolition des sanctions contre l'Italie, mais cela s'est fait à la remorque de l'Angleterre sans que nous en ayons recueilli ici le moindre bénéfice.»¹²³⁵

Tandis que la Grande-Bretagne s'efforce de «replâtrer» son ancienne entente avec l'Italie, les relations franco-italiennes finissent de se détériorer. Détour en apparence singulier mais au fond aisément explicable.

¹²³³ *Ibid.* Parisot rencontre Baistrocchi le 25 juin. Le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre justifie le voyage de Valle en prétendant qu'il était prévu de longue date, en retour de celui de Goering en 1933 !... Le 29 juin 1936, Chambrun se voit confirmer par Ciano «qu'il n'existait aucun accord politique ou militaire avec l'Allemagne qu'il n'en existait pas davantage avec le Reich au sujet de l'Autriche».

¹²³⁴ Gaines Post Jr., *Dilemmas or Appeasement*, *op. cit.*, p. 257.

¹²³⁵ Col. Catoire, *Journal de ma mission à Rome*, *op. cit.*, annotation du 24 juin 1936.

Désireuse au fond de conserver l'amitié française, mais incertaine sur le devenir de la politique de Paris, de plus en plus liée à celles de Londres et de Moscou, l'Italie a manoeuvré pour garder sa position de puissance d'appoint entre l'Allemagne d'une part, la France et l'Angleterre d'autre part, et pencher d'un bord ou de l'autre selon les circonstances. Les avantages retirés des accords du 7 janvier 1935, du front de Stresa, de la convention militaire Badoglio-Gamelin du 27 juin 1935 commandent encore en principe la politique du gouvernement de Rome, mais il reproche à la France d'avoir trahi l'esprit de ces accords en s'associant aux sanctions, fût-ce à contrecœur et en en freinant l'application. Le spectacle de l'irrésolution de Paris dans la crise rhénane l'inquiète : la France assisterait-elle l'Italie avec la vigueur escomptée, si, après la Rhénanie, l'Allemagne occupait l'Autriche ? La facilité avec laquelle cette puissance a remporté la victoire sur le Rhin sans qu'on ose lui appliquer de sanctions a impressionné Mussolini qui commence vaguement à se demander s'il ne conviendrait pas de résoudre le problème autrichien par un arrangement italo-allemand direct. Le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères depuis le 9 juin 1936 et germanophile, le pousse dans cette voie.

La mésentente renaissante avec l'Italie fait sentir les limites de la puissance militaire française et de ses options stratégiques. Au total elle souligne la paralysie de la France en lui faisant prendre conscience de l'insuffisance des forces qu'elle peut opposer aux menaces des Etats totalitaires. Comme la Grande-Bretagne quelques mois plus tôt, la France s'inquiète à présent de la puissance maritime et aérienne italienne. Pourtant ce danger ne donne lieu à l'établissement d'aucun plan précis d'action. Il n'accélère pas la politique d'armements. La conjoncture n'est pas encore assez grave pour qu'il semble nécessaire de solliciter l'Amirauté et la Royal Air Force. Surtout la menace italienne conduit à l'idée que la Méditerranée pourrait devenir le théâtre principal d'un futur conflit. Il semble donc plus sage de donner à entendre au gouvernement de Rome qu'on restera fidèle aux accords de 1935 aussi longtemps qu'il ne les dénoncera pas lui-même, plus sage aussi, comme le recommande la note du 6 juillet de l'état-major Marine, de retenir l'Italie dans l'orbite anglo-française par la conclusion «*d'un arrangement pacifique garantissant ses positions en Méditerranée*»¹²³⁶.

Ces bonnes résolutions ne survivront pas aux événements. Lorsque la guerre civile espagnole les surprendra, la France et l'Italie, déjà presque déliées de leurs obligations

¹²³⁶ SHM 1BB2/218 note n°57 bis EMG/EAN du 6 juillet 1936.

récioproques, tireront chacune de leur côté. La crise issue de leurs interventions dans la péninsule ibérique et aux Baléares les conduira à se retrouver «*de chaque côté de la barricade*».

CHAPITRE VI

**LA FIN DES ILLUSIONS
LES RELATIONS POLITICO-STRATÉGIQUES
FRANCO-ITALIENNES
DE LA GUERRE D'ESPAGNE A L'*ANSCHLUSS***

L'attitude adoptée par l'Angleterre et par la France durant la crise éthiopienne ne convainc pas pour autant Mussolini à changer de camp. Renzo de Felice a magistralement démontré qu'on assiste, à l'été 1936, plutôt qu'à un revirement de la politique extérieure italienne, à un «*déplacement de son axe, accompagné d'une nouvelle hiérarchie des valeurs attribuées, dans ce cadre, à la France, à l'Angleterre et à l'Allemagne.*¹²³⁷» Alors que l'importance de la France décroît dans l'esprit des dirigeants italiens, celle de l'Allemagne s'accroît. De facteur "passif", le Reich tend à se transformer en élément "dynamique" de la politique extérieure fasciste, servant de moyen de pression, non plus désormais à l'égard de la France, mais à l'égard de l'Angleterre, en vue d'amener cette dernière à accepter la négociation de "l'accord général" souhaité par Mussolini à propos de la Méditerranée. Le rôle des hommes n'est pas non plus négligeable. Tant qu'à Paris Laval puis Flandin étaient en place, une détente restait possible. L'arrivée au pouvoir en France d'un gouvernement de Front populaire, franchement hostile au fascisme ne peut qu'accentuer la brisure entre Rome et Paris. Le 1^{er} juin, le journaliste Bertrand de Jouvenel a rencontré Mussolini et le Duce, tout en lui vantant les mérites d'une entente franco-italienne, ne croit plus celle-ci possible :

«Le chef du gouvernement italien considère que le nouveau gouvernement français est composé d'hommes qui sont ses adversaires. Il doute, d'autre part, de la force française dans les circonstances actuelles. Les récentes occupations d'usines ont, en particulier, produit sur lui une grande impression¹²³⁸».

Selon Jouvenel, le Duce l'aurait chargé de faire savoir à Blum qu'il était disposé à confirmer explicitement les accords conclus l'année précédente avec Laval et à en élargir la portée. Le Quai d'Orsay aurait été aussitôt informé de l'offre de Mussolini et Jouvenel aurait tenté de rencontrer le président du Conseil sans y parvenir. Il aurait été informé ensuite par Massigli que "les accords électoraux" empêchaient Blum de prendre l'affaire en considération. Pourtant, durant son entretien avec le grand

¹²³⁷Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, II Lo Stato totalitario, op. cit.*, p. 354.

¹²³⁸DDF, S. II, t. 2, doc. 275, note du Département (Massigli), 5 juin 1936.

journaliste, le chef du fascisme semblait être allé très loin sur la voie de la collaboration :

«Dites à Blum que je veux traiter avec la France indépendamment de son régime intérieur. L'Allemagne qui a réoccupé la Rhénanie [et y a édifié] des fortifications, tient également les ponts du Rhin. Vous Français, ne pourrez plus rien le jour où l'Autriche, la Tchécoslovaquie seront menacées dans leur intégrité, dans leur indépendance. Votre rôle en Europe centrale sera donc rendu impossible [...] Pour arriver jusqu'à vos protégés ou vos alliés il reste une seule route, le Piémont et par conséquent l'Italie. Et bien, si la France consent à reconnaître la conquête italienne de l'Ethiopie, l'Italie est prête à vous laisser passer, à laisser passer vos troupes, à se mettre à vos côtés le jour où l'indépendance de l'Autriche sera compromise [...] Avec vous, je défendrai la Tchécoslovaquie, avec moi vous défendrez l'Autriche. Il n'y a pas d'autre moyen pour arrêter la conquête de l'Europe centrale [...] Dites-le à Blum.¹²³⁹»

Bien qu'il soit difficile de porter un jugement sur l'authenticité de cette version de l'entretien fournie par Bertrand de Jouvenel, deux indications pourraient, selon de Felice, la corroborer : le choix pour "l'avance" d'un journaliste, et non d'un homme politique ou d'un diplomate, caractéristique du modus operandi de Mussolini, lui permettant d'effectuer un sondage informel sans risquer son prestige en essayant une fin de non recevoir de la part d'un adversaire déclaré du fascisme; le fait que les accords Denain-Valle et Gamelin Badoglio ne seront pas dénoncés par Rome durant le gouvernement du Front populaire¹²⁴⁰.

Jouvenel avait quelque raison d'être pessimiste. Les rapports de Léon Blum avec l'Italie mussolinienne ont été paradoxalement plus difficiles qu'avec l'Allemagne. Il n'a jamais pu supporter d'envisager un rapprochement quelconque avec l'assassin de Matteotti, qui, en juillet 1936 vient de ratifier le traité austro-allemand et envisage

¹²³⁹ Déclaration de Bertrand de Jouvenel au 2e congrès du Parti populaire français. Compte rendu publié dans *Le Jour* et *Le Journal* des 13 et 14 mars 1938. Dans les DDF, l'entretien est daté du 3 juin, Jouvenel a toujours prétendu qu'il avait eu lieu le 1er, affirmation corroborée par le secrétariat particulier du Duce. Mussolini avait effectué des sondages auprès d'autres personnalités, comme l'ex-ministre radical-socialiste Louis Malvy (22 juin), Hubert Lagardelle ou le général de Castelnau, in DDF, S. II, t. 2, p. 429, 433, 443 et 538. Il avait émis, par leur entremise, des signaux en direction de la diplomatie française, tournant autour d'un double leitmotiv : sa préférence pour une politique de "franche collaboration" italo-française; la nécessité, si Paris s'y soustrayait, de se tourner, comme ultima ratio, vers l'Allemagne.

¹²⁴⁰ Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, Gli anni del consenso, op. cit.*, p. 748-750.

d'aider les rebelles espagnols. Blum, contrairement à une grande partie de l'opinion française, est persuadé qu'aucun accord n'est possible avec le Duce et que l'orientation "allemande" de celui-ci est inéluctable¹²⁴¹.

Quant au nouveau ministre des Affaires étrangères, Yvon Delbos, Mussolini reste à ses yeux le premier dictateur fasciste, l'inspirateur et le soutien principal d'autres mouvements fascistes, en Europe centrale mais aussi en France. Delbos ne peut se résigner à entériner complètement la violation du pacte de la SDN et l'annexion de l'Éthiopie - son principal titre à occuper le poste de ministre des Affaires étrangères ne tient-il pas à l'image de "tombeur de Laval" acquise au cours de la séance mémorable de l'Assemblée nationale sur la politique éthiopienne ? - comme il n'accepte pas le non-respect par le Duce de la politique de non intervention dont il est l'instigateur et le défenseur convaincu. Delbos ne perçoit pas l'Italie comme une menace aussi sérieuse que l'Allemagne. Sans doute pense-t-il, à l'instar de son chef qu'il est trop tard pour empêcher l'axe Rome-Berlin¹²⁴². «*Ce médiocre brave homme mais sans autorité*» selon Léon Noël, fait craindre qu'il ne soit docile aux conseils d'Alexis Léger, qui ne passe guère pour un ami de l'Italie.

Les mauvaises relations franco-italiennes se concrétisent par le rappel de l'ambassadeur de France à Rome, Charles de Chambrun, jugé trop italophile, en octobre 1936, sous prétexte de ... son âge et le refus de le remplacer¹²⁴³ afin de ne pas présenter de lettres de créances au "Roi d'Italie et Empereur d'Éthiopie", ce qui reviendrait à reconnaître indirectement l'annexion. Pendant deux ans, cette position sera maintenue, la France étant représentée à Rome par un simple chargé d'Affaires, Jules Blondel. On peut légitimement s'interroger sur l'opportunité de laisser le palais Farnese vacant pendant une période aussi troublée. De nombreux responsables politiques, parmi lesquels Daladier lui-même, l'ont considérée comme "une occasion perdue"¹²⁴⁴. Mussolini aura une réaction brutale, puisqu'il rompra quasiment tout contact personnel avec la représentation française à Rome¹²⁴⁵.

¹²⁴¹ Ilan Greilshammer, *Blum, op. cit.*, p. 378.

¹²⁴² Cf. Bernard Lachaise, *Yvon Delbos, biographie 1885-1956*, Périgueux, Ganlac, 1993, p. 191.

¹²⁴³ Le comte de Saint Quentin, alors sous-directeur d'Afrique-Levant au Quai d'Orsay, était le successeur pressenti.

¹²⁴⁴ La "myopie politique" du gouvernement du Front populaire est dénoncée dans les notes figurant dans les archives Daladier déposées aux Archives nationales : «*Il [Mussolini] dépêchait auprès de Léon Blum non seulement le comte de Chambrun, mais aussi des hommes politiques comme Malvy, avec lesquels il s'était entretenu longuement, des grands journalistes comme Bertrand de Jouvenel. Le maréchal Badoglio écrivait à propos au général Gamelin une lettre importante, que je le priais de faire connaître au plus tôt au président du Conseil. Mussolini était-il sincère ? Léon Blum ne le croyait pas. Mais il me semblait infiniment préférable d'avoir à Rome un ambassadeur plutôt qu'un chargé*

Côté italien l'arrivée de Galeazzo Ciano à la tête du ministère italien des Affaires étrangères creuse un peu plus le fossé entre Rome et Paris. Convaincu de l'irréversible déclin des démocraties et soucieux d'assurer son prestige et son pouvoir personnels en poursuivant une politique plus incisive et plus flexible, le gendre du Duce va, alors qu'il n'éprouve que peu de sympathie pour Hitler et pour le nazisme, engager son pays dans la voie de l'alliance allemande¹²⁴⁶.

C'est sous son influence que Mussolini prend les premières initiatives d'un rapprochement avec Hitler. C'est ainsi que rompant délibérément avec la politique qu'il a menée dans la zone danubienne depuis 1933, il pousse Schuschnigg à signer avec le Reich (11 juillet 1936) un accord qui, tout en proclamant hautement la pleine souveraineté de l'Autriche, admet que celle-ci puisse, en matière de politique extérieure, se comporter en "satellite" de son puissant voisin germanique, ce qui ouvre en fait la voie à l'*Anschluss* et à l'expansion allemande dans le bassin danubien¹²⁴⁷.

C'est alors, mais alors seulement que l'EMA perd ses dernières illusions quant à la disponibilité de l'Italie à contribuer au maintien du statu quo établi à Versailles. Un rapport de l'attaché militaire italien à Paris, Barbasetti, rédigé à la fin de juillet, rend compte de l'attitude «très réservée» de l'état-major français à l'égard de l'accord du 11 juillet : «*Cette réserve - écrit Barbasetti - s'explique parce qu' [...] après un tel accord il me semble qu'une grande méfiance s'est faite jour à notre égard qui, je dois le noter, s'accompagne cependant d'un sentiment pas toujours dissimulé de regret pour l'éloignement de l'Italie auquel le gouvernement a conduit la France avec sa politique intérieure et extérieure.*»¹²⁴⁸

d'affaires. Pour moi la question ne se posait même pas. Que l'on ait été sceptique ou non, méfiant ou non, et à plus ample raison si on l'était, la présence à Rome d'un ambassadeur était préférable à celle d'un fonctionnaire de rang inférieur. Ce nonobstant de Chambrun fut mis à la retraite et fut remplacé par un chargé d'affaires de valeur mais privé du titre d'ambassadeur et des prérogatives correspondantes.» in AN, fonds Daladier, 496 A8/8 (2DA 1) d. 1, f. 2, "Documents généraux, Munich".

¹²⁴⁵Cf. Léon Noël, *Les illusions de Stresa*, op. cit., p. 108-109 et Jean-Baptiste Duroselle, *la Décadence*, op. cit., p. 296.

¹²⁴⁶Cf. Serge Bernstein, Pierre Milza, *L'Italie contemporaine*, op. cit., p. 328 et Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, Il Lo Stato totalitario*, op. cit., p. 340-341.

¹²⁴⁷Mussolini devait, devant Goering expliquer en janvier 1937 quelles avaient été ses intentions au moment d'entreprendre Schuschnigg : «*Il (Mussolini) avait personnellement et de façon implicite fait remarquer à Schuschnigg qu'étant donné le caractère germanique de l'Autriche, il serait absurde de pratiquer une politique anti-allemande [...] Tout nouveau conflit germano-autrichien serait par exemple exploité par la France. On parlerait à nouveau de "garde au Brenner". L'Italie n'entendait plus se laisser lier, en aucune manière, sur ce point. Il croyait en l'évolution en matière de politique et n'entendait absolument pas laisser "momifier la politique italienne"*», in ASMAE, fondo Lancellotti, bo. 5, fasc. u.c.3 (ufficio coordinamento) Germania, "Appunto d'un colloquio Goering-Mussolini", à Rome, 23 janvier 1937.

¹²⁴⁸DDI, S. IV, vol. 8, doc. 660, Barbasetti à Cerruti, 30 juillet 1936.

Le colonel italien a le sentiment que le haut commandement français soupçonne désormais l'existence «*d'ententes précises*» entre Rome et Berlin et craint que «*l'Italie ne se soit déjà engagée et ne dispose donc plus de sa liberté d'action*»¹²⁴⁹. Ce jugement est confirmé par une note du 2^e Bureau sur l'accord austro-allemand : «*Puisque l'accord a été réalisé avec l'intervention italienne, il constitue le fondement d'un rapprochement effectif entre l'Italie et l'Allemagne. Cette réconciliation, dont on pouvait douter jusqu'à aujourd'hui, est devenue désormais éclatante et ses conséquences ont une importance capitale pour l'avenir européen et la France.*»¹²⁵⁰

I - LA FRANCE ET L'ITALIE DANS LES SABLES MOUVANTS ESPAGNOLS

La décision tragiquement retardée, de lever les sanctions économiques pesant sur l'Italie coïncide avec le commencement de la Guerre d'Espagne. cette dernière, avec sa charge émotionnelle et idéologique, va jeter une ombre sur les relations franco-italiennes pour les trois ans à venir. L'ouverture des archives diplomatiques et militaires permet aujourd'hui d'affirmer que les considérations stratégiques jouèrent un rôle prépondérant dans cette dégradation des rapports entre Rome et Paris et qu'elles favorisèrent le rapprochement entre Rome et Berlin.

A - Des premières aides à la non-intervention

La guerre civile débute le 17 juillet 1936, avec l'occupation de Melilla et Tetouan par les garnisons du Maroc. C'est le signal d'une série de soulèvements militaires dans toute la péninsule. Le 20 juillet la rébellion a réussi en Afrique et dans la plupart des régions conservatrices du Nord, à l'exception des provinces basques, de Santander et des Asturies. Au Sud, les révoltés se sont emparés de Séville, Cadix, Huelva et Grenade, mais ne sont pas parvenus à étendre leur contrôle sur les campagnes environnantes. A Barcelone et à Madrid, l'appui populaire a permis au gouvernement de réprimer l'insurrection qui échoue dans la plus grande partie du nord-est, du centre et du sud du pays. Si la plupart des officiers et la moitié des troupes des l'armée de

¹²⁴⁹ *Ibid.*, ainsi que Alessandra Giglioli, *Italia e Francia, 1936-1939. Irredentismo e ultranazionalismo nella politica estera di Mussolini*, thèse université de Rome, 1997, p. 27.

¹²⁵⁰ SHAT, 7N 2521, note EMA/2 sur "l'accord austro-allemand", 15 juillet 1936.

terre sont passés aux forces insurrectionnelles, les tentatives faites par les officiers de la Marine pour remettre leurs bâtiments aux putschistes ont échoué presque partout du fait de l'opposition des équipages restés fidèles au gouvernement. La République est également parvenue à conserver la maîtrise de l'aviation dans la plupart des localités¹²⁵¹.

«En définitive, écrit Ramon Salas, le 21 juillet, il se produit un certain équilibre des forces favorables au gouvernement en métropole, qui ne peut être rompu que par l'intervention de l'Armée d'Afrique dans la Péninsule; mais cet avantage est compensé par la supériorité aérienne et navale du camp gouvernemental, qui annule la force africaine en la retenant immobilisée et impuissante dans ses bases extra-péninsulaires¹²⁵².»

L'un et l'autre des adversaires se rendent vite compte qu'ils sont insuffisamment équipés pour s'affronter. La décision de recourir à l'étranger est donc nécessaire et simultanée. Le 19 juillet, le Premier ministre espagnol Giral sollicite l'aide immédiate du gouvernement français. Trois jours plus tard, Franco demande à son tour à l'Italie, par l'intermédiaire de son consul à Tanger, la livraison d'avions bombardiers ou de transport.

1) Le Front populaire : de la solidarité avec la République espagnole à la politique de non-intervention

L'émergence du conflit espagnol fait subitement prendre conscience aux dirigeants français qu'avec la victoire des Nationalistes, un régime hostile à la France et proche des puissances fascistes peut, du jour au lendemain, être installé à Madrid. C'est un défi et un dilemme pour le Front populaire qui serait disposé dans un premier temps à prêter assistance aux Républicains espagnols mais qui est confronté aux réticences de Londres, hostile à l'idée que l'on soutienne un pouvoir de nature révolutionnaire. Le

¹²⁵¹Hugh Thomas, *La guerre d'Espagne*, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 171 à 203. Arnaud C. Imatz, "La guerre civile démystifiée", in A. Imatz, *La Guerre d'Espagne revisitée*, 2e ed, Paris, Economica, 1993, p. 30-31. J. L. Alcofar Nassaes, *La marina italiana en la guerra de España*, p. 31 à 35.

¹²⁵²Cf. Ramon Salas Larrazabal, *Los dactos exactos de la guerra civil*, Madrid, Fudacion vives de Estudios Sociales, 1980. L'Armée d'Afrique qui comportait 47.000 hommes parmi les mieux entraînés et aguerris de l'Armée espagnole avait rejoint en totalité le camp national.

gouvernement Blum est ainsi amené à gérer une contradiction apparemment insurmontable : comment ne pas s'aliéner le Royaume-Uni, sur lequel on compte de plus en plus, notamment dans les domaines naval et aérien, pour lutter contre l'Allemagne, si l'on accorde simultanément un appui militaire substantiel à Madrid ? Si le Front populaire se dispense d'aider les Républicains, ne va-t-il pas favoriser les Nationalistes et se trouver par la suite en face d'une Espagne résolument hostile qui serait en mesure, avec le concours de l'Italie mussolinienne, d'entraver les communications maritimes et aériennes de la France avec l'Afrique du Nord et de saper l'influence française en Méditerranée ? Tel est le double jeu auquel est confronté le gouvernement de Léon Blum : élaborer une stratégie diplomatique et militaire en direction du monde méditerranéen et du monde anglo-saxon.

Le premier appel au secours est arrivé à Matignon le 20 juillet 1936, sous la forme d'un télégramme, rédigé en clair, du Président espagnol José Giral : «*Sommes surpris par coup militaire dangereux. Vous demandons de nous aider immédiatement par armes et avions. Fraternellement vôtre. Giral.*» Selon le témoignage de Jules Moch, la première réaction de Blum est favorable à la demande espagnole. Il envisage la fourniture d'armements, surtout d'avions, au gouvernement républicain. Cette aide lui apparaît (ainsi qu'à Jules Moch et à Pierre Cot, ministre de l'Air) évidente politiquement et moralement : Le *Frente popular* est un gouvernement ami, mais aussi, sur un plan strictement juridique, c'est le gouvernement légal, et un accord a été signé avec la France en décembre 1935, prévoyant l'achat d'armes à concurrence de vingt millions de francs. Sur le plan stratégique, l'aide est conforme à l'objectif français d'éviter à tout prix que l'Italie et l'Allemagne n'établissent des bases aux Baléares et aux Canaries¹²⁵³.

A ce stade, Blum espère (naïvement ?) pouvoir aider les républicains sans que Hitler et Mussolini ne soutiennent la rébellion :

«Il pensait qu'il s'agissait d'un "pronunciamento" local fait par un général revenant d'Afrique et ameutant quelques garnisons et que, à condition de lui fournir très vite quelques armes, la République espagnole

¹²⁵³Jules Moch, *Une si longue vie*, Paris, Robert Laffont, 1976, p.130-131.

*pourrait mater l'insurrection. Et puis, d'autre part surtout, il espérait le secret.*¹²⁵⁴»

Le 22, les Espagnols font connaître leurs besoins, qui sont relativement modestes : de quoi réprimer un mouvement local, ce qui montre que le gouvernement espagnol lui-même n'est pas, au début, conscient de l'importance de la rébellion. Ils demandent vingt bombardiers Potez, sept cent quarante-huit mitrailleuses lourdes, huit canons Schneider, vingt mille bombes, deux cent mille grenades. A une réunion chez Daladier avec l'envoyé républicain Fernando de Los Rios, Pierre Cot informe celui-ci, avec l'assentiment de Blum, que vingt à trente bombardiers Potez et un stock de bombes de Clermont-Ferrand peuvent être immédiatement livrés¹²⁵⁵. Devant eux, le ministre de l'Air téléphone au Quai d'Orsay pour l'informer que le matériel va être expédié le lendemain. Pourtant, la livraison n'aura pas lieu. En effet, le Conseil des ministres du 25 juillet renonce "unaniment" à fournir "directement" du matériel de guerre (étant entendu que l'on cédera certain matériel au Mexique, qui le fera passer)¹²⁵⁶. Par une circulaire du 27 juillet, il annonce qu'il interdit l'exportation de matériel de guerre vers l'Espagne à l'exception des avions sans armements, fournis par l'industrie privée, et sans pilotes français.

La position du gouvernement français a donc changé entre le 22 et le 25 juillet passant d'une attitude de totale solidarité avec l'Espagne républicaine au principe de non-intervention. Comment le Front populaire, qui, depuis 1934, se faisait fort de combattre le fascisme intérieur en est-il venu à cette solution de repli par rapport au fascisme international ?

Deux raisons expliquent ce revirement de situation. Un facteur tout d'abord de politique extérieure : l'hostilité des Britanniques aux Républicains espagnols.

Le jour même de l'arrivée de Los Rios à Paris, Léon Blum revient de Londres, où il a pu, à l'instigation d'Alexis Léger, s'entretenir avec les membres du cabinet britannique. Eden et Baldwin ont préconisé la prudence et laissé clairement entendre qu'en aucun cas la Grande-Bretagne ne soutiendrait la France si des complications

¹²⁵⁴Déclaration de Jules Moch in Pierre Renouvin, René Rémond, *Léon Blum, chef de gouvernement*, colloque de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1982, p. 371.

¹²⁵⁵ Pierre Cot, *Le procès de la République*, ed. de la Maison française, New-York, 1994, tome II, p. 307.

¹²⁵⁶DDF, S. II, t.3, doc. 33, Yvan Delbos à Vincent Auriol (Finances).

venaient à survenir du fait de son intervention¹²⁵⁷. La réunion de Londres, à laquelle participait également Yvon Delbos, était consacrée à la coopération militaire qui pouvait être établie entre la France, la Grande-Bretagne et la Belgique. A leur retour d'Angleterre Blum et Delbos savent pertinemment qu'une politique de soutien inconditionnelle à l'Espagne républicaine peut compromettre l'alliance avec le Royaume-Uni que le commandement français considère comme vitale pour résister à une agression de la *Wehrmacht*. En réalité, les conservateurs britanniques ne partagent pas les craintes de Paris quant aux conséquences possibles d'une aide italienne ou allemande aux rebelles : la Grande-Bretagne n'est-elle pas la seule puissance qui dispose en Europe de moyens suffisants pour financer la reconstruction de l'Espagne après la guerre civile ? Ne peut-elle compter, en dernier ressort, sur la *Royal Navy* pour s'assurer de la bienveillance diplomatique des militaires espagnols¹²⁵⁸ ? Ils sont davantage préoccupés un possible succès des forces révolutionnaires qu'ils soupçonnent de vouloir nationaliser les mines et les grandes industries où les intérêts britanniques sont omniprésents (Rio Tinto par exemple). Surtout ils sont soucieux de maintenir l'URSS loin de la Méditerranée, d'éviter un regain de tension avec l'Italie mussolinienne et prêts à payer n'importe quel prix pour empêcher la généralisation d'un conflit localisé en guerre européenne au moment où le réarmement du pays est à peine engagé. Toutefois les sympathies dont la cause républicaine bénéficie auprès du Parlement et au sein des milieux intellectuels obligent les dirigeants de Whitehall à la plus grande circonspection et excluent toute forme de soutien explicite aux rebelles. Dans ces circonstances, temporiser en respectant la plus stricte neutralité apparaît comme le seul expédient permettant de sauvegarder l'intégrité du territoire espagnol et de contenir l'expansion du communisme en Méditerranée occidentale, zone stratégiquement sensible (route Suez-Gibraltar, Portugal) de l'Empire britannique¹²⁵⁹.

¹²⁵⁷ Ilan Greilsammer, *Blum*, Paris, Flammarion, 1996, p. 379.

¹²⁵⁸ Les réactions du gouvernement britannique devant les manifestations d'aide italo-allemande aux insurgés démontrent qu'il ne les considérait pas comme des actes liés à des projets expansionnistes des deux puissances. Au contraire il les attribuait au désir d'éviter le triomphe des forces révolutionnaires dans la péninsule : le 30 juillet, alors qu'il était informé de l'affaire des "bombardiers italiens", le comité de défense impériale avait étudié le thème : *Gibraltar, maillon dans les communications aériennes de l'Empire*. A aucun moment, alors qu'on reconnaissait que Gibraltar était un point clé de la stratégie britannique et qu'on devait accroître sa valeur en y construisant un aéroport, on n'avait émis aucune crainte quant aux conséquences possibles d'une présence italienne ou allemande de l'autre côté du détroit ni pour les implications éventuelles d'un succès des rebelles sur la défense de la colonie; in PRO FO CAB 2/6 *Minutes of the Committee of Imperial Defense*, vol. 6, *Meeting of 30th July 1936*. Y participaient les chefs d'états-majors, en présence de Anthony Eden et de Samuel Hoare.

¹²⁵⁹ Cf. sur ces points Enriques Moradiellos, *Neutralidad benevola*, Oviedo, Pentalfa, 1990, p. 177.

Une raison de politique intérieure vient également contrarier la politique de solidarité pour laquelle le Front populaire a initialement opté : les divergences apparues au sein de la coalition gouvernementale. C'est pendant le séjour de Blum et de Delbos à Londres que débute en France la violente campagne menée dans *L'Echo de Paris* (Henri de Kérillis) et par *Le Jour*, qui dénoncent les tractations en vue de livrer des avions et des armes aux Espagnols. Les renseignements ont été fournis à ces journaux par l'attaché militaire de l'ambassade espagnole, Antonio Barroso, qui a éventé le secret (avant de rejoindre plus tard, l'armée franquiste)¹²⁶⁰. Ces révélations ont eu pour effet de susciter une vive émotion dans les milieux radicaux, en particulier à la commission des Affaires étrangères du sénat, que préside le très italophile Henri Béranger¹²⁶¹. Du 24 juillet au 1er août, partisans et adversaires de la livraison s'opposent au sein même du gouvernement :

*«Les présidents des deux Chambres font une démarche commune pour déconseiller la poursuite des livraisons qui s'effectuent depuis le 21 à la cadence maximale permise par nos stocks.»*¹²⁶²

Léon Blum réalise qu'il va se heurter à la résistance des principales autorités du Parti radical, alertées par la presse de droite; son gouvernement est menacé de dislocation. Edouard Daladier, après avoir consenti le 24 juillet une aide indirecte et conditionnée, s'est ensuite opposé, au cours du Conseil du 1er août, aux livraisons d'armes¹²⁶³. Il est difficile de discerner les motivations du ministre de la Défense nationale dans cette affaire. Sans doute a-t-il été soumis à certaines pressions de l'état-major, peu enclin à prélever sur ses stocks ou à partager les matériels sortant des chaînes de production nationales avec les républicains espagnols. Les papiers du général Schweisguth confirment cette impression. On peut y lire à la date du 27 juillet :

«Le général Colson (sous-chef d'état-major général) me dit qu'il a convaincu M. Daladier de ne pas envoyer de matériel de guerre en Espagne : si le gouvernement passe outre, envoyer au moins du matériel

¹²⁶⁰ Ilan Greilsammer, *Blum, op. cit.*, p. 380.

¹²⁶¹ DDF, S. II, t. 3, doc. 17, tel. De Coulondre (sous-chef direction politique) à Delbos (Londres), 23 juillet 1936.

¹²⁶² Jules Moch, *Une si longue vie, op. cit.*, p. 131.

¹²⁶³ Elisabeth de Réau, *Edouard Daladier, op. cit.*, p. 194-195.

*d'usines privées et non du matériel de l'armée. Armengaud me dit que les canons, cartouches et fusils demandés résultent d'une commande antérieure, dont l'Espagne demande de hâter les délais de livraison. Nous sommes d'avis qu'il n'y a lieu ni d'annuler la commande, ni d'en modifier les délais.*¹²⁶⁴»

Yvon Delbos, ami proche de Blum, a sans doute joué un rôle très important dans la décision de ne pas livrer d'armes. Par opposition à Blum, torturé par la gravité de ce choix politique et moral, Delbos a pratiqué cette politique *«avec allégresse et détermination»*. *«La non-intervention était son domaine»*, écrit Jean-Baptiste Duroselle¹²⁶⁵. Selon Serge Berstein *«Delbos, de réticent, est devenu franchement hostile à l'intervention»*.¹²⁶⁶ Le caractère prudent de Delbos¹²⁶⁷, sa crainte de voir la France engagée dans un engrenage de violences menaçant la paix extérieure et intérieure, sa peur d'affaiblir la défense nationale en intervenant en Espagne expliquent son attitude. Le ministre subit-il de plus des influences qui le poussent à la non-intervention? Sans doute se rallie-t-il progressivement à l'opinion des grands ténors du parti radical, Jeannenay, Herriot et Chautemps, tous opposés à une politique d'intervention en Espagne mais aussi est-il probablement sensible aux mises en garde des services du Quai d'Orsay et de leur secrétaire général, Alexis Léger qui, si l'on en croit Salvador de Madariaga, aurait été "l'inventeur de la non-intervention". De fait, la première note qui exprime la position de la diplomatie française à l'égard des événements d'Espagne émane de la direction politique. Datée du 25 juillet, elle examine la "portée politique et juridique de la livraison d'armes et les conséquences éventuelles d'un appui gouvernemental aux Etats étrangers". La conclusion en est singulière :

«les fournitures faites par le gouvernement du pays de fabrication lui-même ou à son instigation présentent les caractéristiques de l'intervention dans les affaires intérieures d'un autre Etat».

¹²⁶⁴ AN 351 AP/3 papiers Schweisguth, "Mémentos", 27 juillet 1936.

¹²⁶⁵ Jean-Baptiste Duroselle, *la Décadence, op. cit.*, p. 318.

¹²⁶⁶ Serge Berstein, *Histoire du Parti radical*, Paris, Presse de la FNRP, 1985, p. 452.

¹²⁶⁷ *Ibid.*, Serge Berstein cite Daladier évoquant Delbos en ces termes : "ce n'est pas une bête mais il a peur de son ombre".

La partie finale de la note émet des craintes sur la réaction du Reich et de l'Italie mussolinienne qui pourraient être tentées de reconnaître le gouvernement des insurgés¹²⁶⁸. Dès la fin du mois de juillet, le 30 précisément, le ministre des Affaires étrangères définit à la Chambre la doctrine du gouvernement à savoir : pas de livraison d'armements pour ne pas donner de prétexte à ceux qui voudraient armer les rebelles, les avions livrés l'ont été sans armement, décision d'engager des discussions avec les autres pays pour qu'ils fassent de même¹²⁶⁹.

Comme pour lui donner raison survient le même jour l'incident des avions de bombardement italiens contraints à un atterrissage forcé aux confins de l'Algérie et du Maroc. Le général Denain, qui s'est rendu sur place constate l'évidence : Mussolini intervient aux côtés de Franco. Fort de ces conclusions, Pierre Cot parvient, lors du Conseil des ministres du 1er août, à convaincre Léon Blum et les autres ministres de la nécessité de reprendre provisoirement les livraisons d'armes et d'avions à Madrid. Mais le président du Conseil exprime sa crainte que l'aide d'Hitler et Mussolini ne surpasse très largement l'aide française. Sur la suggestion de Delbos, il se déclare prêt à renoncer à soutenir militairement le gouvernement de Madrid si un accord général de "non-immixtion" sérieusement contrôlé est signé : le "rétablissement" de l'aide apparaît donc rétrospectivement comme un moyen de pression pour aboutir à un tel accord¹²⁷⁰. Dans l'attente de son acceptation par les gouvernements intéressés, le principe des livraisons indirectes reste toléré : 17 avions Dewoitine sont effectivement livrés le 6 août¹²⁷¹. Mais la menace est d'autant plus inefficace que l'Angleterre - qui dès le 4 août a accepté l'idée de la non-intervention - continue à exercer une pression intense pour couper court à toute velléité d'intervention française¹²⁷².

Sur le conseil de son ami, le socialiste anglais Philip Noël-Baker¹²⁷³, Blum va encore essayer de fléchir les Britanniques : il envoie l'amiral Darlan, grand patron de la Marine française, rencontrer le premier Lord de l'Amirauté, l'amiral Chatfield, dans

¹²⁶⁸ DDF, S.II, t. 3, doc. 30, note de la direction politique MAE à Yvon Delbos, 25 juillet 1936.

¹²⁶⁹ Chambre des députés, CD, procès-verbal de la réunion de la commission des Affaires étrangères, 30 juillet 1936, audition d'Yvon Delbos.

¹²⁷⁰ Ilan Greilsammer, *Blum, op. cit.*, p. 381-382.

¹²⁷¹ Elisabeth Du Réau, *Edouard Daladier 1884-1970*, Paris, Fayard, 1993, p.94.

¹²⁷² Le 30 juillet 1936, Winston Churchill écrit à Charles Corbin : "Si la France envoie des avions à l'actuel gouvernement de Madrid et si les Allemands et les Italiens interviennent dans l'autre sens, c'est avec l'Allemagne et l'Italie que s'accorderont les forces dirigeantes d'ici, et c'est de la France qu'elles s'écarteront." in Winston Churchill, *La Seconde Guerre mondiale*, vol. I, *L'orage approche*, Paris Plon, 1948, p. 219.

¹²⁷³ Ilan Greilsammer, *Blum, op. cit.*, p. 382.

l'espoir de faire jouer la solidarité des états-majors des deux Marines. Les dispositions de Londres peuvent en effet avoir été modifiées par la connaissance que l'on commence d'avoir à Paris de livraisons de matériel de guerre italien aux insurgés. Si ces livraisons continuaient et s'il se confirmait, comme certains renseignements permettent de le craindre, que l'Italie a des vues sur les Baléares et l'Allemagne sur les Canaries, les intérêts anglais ne seraient pas moins menacés que ceux de la France. Peut-être la Grande-Bretagne renoncerait-elle à une non-intervention dépourvue de sens si elle demeurerait unilatérale ? La Marine est quant à elle anxieuse de la sécurité des communications avec l'Afrique du Nord face aux intentions italiennes. Dès les premiers jours des hostilités, un certain nombre de nations ont envoyé des bâtiments de guerre sur les côtes d'Espagne pour la sauvegarde de leurs intérêts, pour la protection et l'évacuation éventuelle de leur ressortissants. Allemands et Italiens se montrent particulièrement entreprenants : le 8 août, l'Allemagne entretient dans les eaux espagnoles deux bâtiments de ligne de la classe *Deutschland*, un croiseur et quelques destroyers, l'Italie un croiseur lourd et deux croiseurs légers, accompagnés eux aussi de quelques destroyers¹²⁷⁴. L'importance de ces forces, le tonnage souvent élevé des unités qui les composent apparaissent beaucoup plus comme le symbole d'ambitions politiques que de soucis humanitaires. Elles inquiètent l'état-major de la rue Royale.

La mission française est à Londres le 5 août 1936¹²⁷⁵ et rencontre aussitôt l'amiral Chatfield assisté des amiraux James et Tromp. Exposant le point de vue français, Darlan fait part de ses craintes d'une action militaire italienne contre les Baléares et allemande contre les Canaries. En ce qui concerne la rébellion franquiste, Darlan prône ensuite la non-intervention mais il évoque la possibilité de tenter «*une démarche de médiation entre le Front Populaire et les Nationaux, dans l'espoir de faciliter la constitution d'un gouvernement démocratique s'appuyant sur l'ensemble du peuple espagnol*». Enfin Darlan signale le danger des escales des bateaux de guerre à Barcelone et à Palma et souhaite les réduire dès que possible. Chatfield accueille

¹²⁷⁴ SHM, 1BB9/575, télég. Chiffrés reçus par l'EMG Marine du 24 juillet au 8 août 1936, registre n°21.

¹²⁷⁵ Cette mission longtemps demeurée secrète est connue par trois documents :
- la déposition faite le 23 juillet 1947 par Léon Blum devant la commission de l'Assemblée nationale chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 (elle est très sommaire);
- le compte rendu qu'en a établi l'amiral Decoux, qui accompagnait Darlan; in SHM 1BB2/203, Decoux à Durand Viel, 6 août 1936;
- le procès-verbal établi par l'amiral Chatfield qui figure dans PRO FO 371-20527 W7781, *Minute of meeting, 5th August 1936*.

avec scepticisme les craintes exprimées par Darlan. Il n'a aucune raison de penser que Hitler et Mussolini ont des visées sur les Baléares et les Canaries. «*L'Amirauté dit-il n'a pas reçu de renseignements aussi précis.*» Démêlant que les Français apportent à l'appui de leur démarche moins de preuves que de présomptions, il reste sur la réserve : si le gouvernement français a la certitude que l'Italie et l'Allemagne songent à tenter un coup de force, pourquoi s'étonne-t-il discrètement - n'a-t-il pas avisé le *Foreign Office* par la voie diplomatique officielle d'une affaire aussi grave ? S'il s'agit simplement d'une utilisation indirecte de ces archipels avec l'assentiment du général Franco, Chatfield se dit confiant «*que les Espagnols sauront, le moment venu, se libérer de toute influence étrangère sur leur territoire*»¹²⁷⁶. Tout au plus accepte-t-il de reprendre contact en cas d'aggravation de la situation. Chatfield se dit également d'accord avec les Français pour la non-intervention mais il ne peut être question de médiation¹²⁷⁷. Seule la proposition de réduction des escales à Barcelone et Palma reçoit le plein accord des Anglais. Au total, la manoeuvre esquissée par Blum d'attaquer le gouvernement britannique "par la bande" fait long feu - Chatfield déconseillant même à Darlan de rencontrer Sir Hankey, secrétaire du Conseil de défense impériale - et aucune coopération maritime avec la Grande-Bretagne n'est envisagée pour le moment.

Cet échec a une double conséquence. Sur le plan diplomatique, il va rejeter définitivement le gouvernement vers la non-intervention : le 8 août, le Conseil des ministres renonce à sa menace et revient à la décision d'interdire toute exportation d'armements (et notamment des avions, même civils) en direction de l'Espagne. La frontière est fermée. Sur le plan militaire, devant l'impossibilité d'une collaboration avec les Anglais, la Marine française se prépare à agir seule pour ne pas être surprise.

¹²⁷⁶ Contre-amiral Decoux, *Cinq ans de politique navale*, texte manuscrit dans SHM 1BB2/195.

¹²⁷⁷ Un fois Darlan parti, Samuel Hoare premier Lord de l'Amirauté avait approuvé totalement les réponses données par Chatfield, insistant sur la primauté du risque révolutionnaire (Chatfield était lui-même très hostile à la République particulièrement à cause des assassinats et des mutineries qui avaient eu lieu dans la flotte espagnole) sur l'hypothétique risque stratégique "Pour le moment, écrivait Hoare, il paraît clair que nous devons maintenir notre politique actuelle de neutralité [...] Je suppose que si les Italiens et les Allemands paraissent réellement disposés à tenter un coup de force nous pourrions envoyer des navires en urgence sur le point menacé. Cependant il me paraîtrait surprenant que ces gouvernements envisagent une action de ce genre au moment où ils ont accepté de participer aux nouvelles conversations de Locarno et quand l'Italie paraît désireuse de revenir à des relations cordiales avec la France et avec nous [...] Quand je parle de 'neutralité', je veux dire stricte neutralité, c'est-à-dire une situation dans laquelle les Russes ne donnent, ni officiellement, ni officieusement aide aux communistes. En aucun cas nous ne devons faire quoi que ce soit qui stimule le communisme en Espagne, spécialement si nous tenons compte du fait que le communisme au Portugal, où il s'étendrait probablement, et surtout à Lisbonne, serait un grave danger pour l'Empire britannique.", PRO FO 371-20527 W 7781, *Minute of S. Hoare*, 5th August 1936.

Le 10 et le 11 août, par lettres personnelles et secrètes adressées aux commandants d'escadre (Mouget pour la Méditerranée, Laborde pour l'Atlantique) Durand-Viel attire l'attention sur la possibilité d'une aggravation rapide de la situation bien qu'il n'y ait pas, pour le moment *«d'indications nettes sur une intention d'étendre délibérément le conflit que pourraient avoir Allemands et Italiens, agissant isolement ou de concert»*¹²⁷⁸. Puis, après avoir fait le point des forces italiennes et allemandes sur les côtes espagnoles et signalé leur dispersion, Durand Viel va jusqu'à envisager l'ouverture d'hostilités :

*«C'est tout au début d'hostilités ouvertes que pourrait probablement naître, pour nous, la meilleure occasion d'opérer dans la zone ouest de la Méditerranée occidentale. Nos forces navales pourraient tirer profit de circonstances fugitives pour en tirer avantage, à condition d'agir vite... vous voudrez bien étudier, d'une manière continue du point de vue des opérations possibles, les détails de la situation, suivre son évolution et me faire toutes suggestions...»*¹²⁷⁹

Les événements d'août 1936 confirment partiellement ces craintes : les Italiens intensifient leur aide à Franco et la présence de bâtiments de guerre sur les côtes d'Espagne s'accompagne de la mise en place, discrète mais certaine, de moyens militaires dans l'île de Majorque¹²⁸⁰.

2) L'Italie mussolinienne : de la passivité à l'intervention aux côtés de Franco

Au début de la guerre d'Espagne, Mussolini se montre prudent, car il n'est pas certain que les rebelles pourront facilement l'emporter. L'annonce de l'aide que le gouvernement du Front Populaire s'apprête à fournir au gouvernement légal espagnol puis l'abandon de celle-ci précipitent sa décision. Les ouvrages de John Coverdale et

¹²⁷⁸ SHM 1BB2/203, lettre 742 EMG/3, Durand Viel à amiral Mouget, 10 août 1936; lettre sans numéro, Durand Viel à amiral Laborde, 11 août 1936.

¹²⁷⁹ *Ibid.*, lettre Durand Viel à Mouget, 10 août 1936.

¹²⁸⁰ *Ibid.*, compte rendu 497 EMG/3 du 28 octobre 1936 du commandant du torpilleur *Le Fortuné* après escale à Palma.

de Renzo de Felice¹²⁸¹ ont permis d'établir que l'attitude du gouvernement fasciste à l'égard des événements d'Espagne a été déterminée par des considérations politico-stratégiques d'ordre traditionnel plutôt que par des motivations idéologiques. Lorsque le Duce prend, le 26 ou le 27 juillet 1936, la décision d'intervenir une première fois en faveur des insurgés il est avant tout préoccupé à l'idée que l'équilibre de la Méditerranée occidentale puisse être altéré par l'établissement d'une entente plus étroite entre Madrid et Paris, qui garantirait aux Français des communications sûres avec leurs territoires d'Afrique de Nord et une supériorité stratégique grâce à la possibilité d'utiliser les îles Baléares. Les objectifs idéologiques n'assument en l'espèce qu'un rôle secondaire, plus défensif qu'offensif : Mussolini est plus désireux d'empêcher le succès d'une révolution de gauche en Espagne, qui étendrait les régimes de "Front Populaire" à l'ensemble du bassin occidental de la Méditerranée, que d'y favoriser les mouvements, tels que la Phalange, dont l'idéologie s'apparente à la sienne¹²⁸².

On observera que cette "connotation anti-française" de la politique espagnole de l'Italie fasciste fournit la clé des contacts que les autorités romaines ont établis précédemment avec divers groupes monarchistes conservateurs espagnols hostiles à la République.

Depuis 1932, le gouvernement fasciste est en rapport avec les mouvements anti-républicains qui préparent le renversement du régime. En août 1932, il a fourni des armes au général Sanjurjo pour sa tentative, d'ailleurs manquée, contre la République. En mars 1934, Mussolini et Balbo ont rencontré les chefs carlistes à qui ils ont promis des armes et de l'argent pour les aider à prendre le pouvoir¹²⁸³. Cet interventionnisme

¹²⁸¹ John F. Coverdale, *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, Bari, Laterza, 1977, 432p.; Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, Il Lo Stato totalitario*, op. cit., chapitre consacré aux "Sables mouvants espagnols" p. 363 et sv.

¹²⁸² Coverdale écrit : "Il n'existe aucune preuve à l'appui de la thèse selon laquelle, durant la première phase de la guerre, l'attitude des Italiens aurait été influencée de façon tangible par des projets visant à transformer, à brève échéance, l'Espagne en dictature fasciste." John Coverdale, *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, op. cit., p. 75. Selon De Felice, la préoccupation de Mussolini dans les premiers mois de la guerre, alors que les secours russes sont encore presque inexistantes n'est pas d'éviter la constitution en Espagne d'un régime communiste aux ordres de Moscou. En revanche, un succès du "Frente Popular" ne pourrait que rendre plus étroite la collaboration hispano-française. Pour le biographe de Mussolini, le Duce décide d'intervenir parce qu'il veut empêcher le gouvernement de Madrid d'établir des rapports militaires trop étroits avec Paris, cf. Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, Il Lo Stato totalitario*, op. cit., p. 358-360.

¹²⁸³ Sur les antécédents de l'aide italienne aux conjurés espagnols, on verra : Ismael Zaz Campos, "Antecedentes y primera ayuda material de la Italia fascista a los sublevados en España de Julio 1936" in *Italia y la guerra civil española*, Madrid, CSIC, 1986, p. 155 à 169; Massimo Mazzetti, "I contatti del governo italiano con i cospiratori militari spagnoli prima del luglio 1936", in *Storia*

n'est compréhensible que s'il est interprété dans une optique anti-française, comme en atteste la troisième clause du traité secret stipulé à l'occasion de la rencontre du 31 mars 1934. Celle-ci fait en effet référence à l'existence supposée d'un traité militaire secret hispano-français que les conjurés s'engagent à dénoncer et à résilier dès qu'ils auront pris le pouvoir. On a vu que Rome suspectait qu'un tel accord aurait pu être conclu avant la proclamation de la République espagnole en avril 1931 entre des émissaires français (Joseph Caillaux ?) et des représentants du comité révolutionnaire espagnol, avant d'être ratifié lors de la visite d'Edouard Herriot à Madrid en 1933. La France aurait ainsi obtenu un droit de passage pour ses troupes africaines à travers le territoire espagnol (voie ferrée Algésiras-Irun) et la mise à disposition de bases aux Baléares en cas de guerre¹²⁸⁴.

On ne peut toutefois exclure qu'en signant cet accord Mussolini se soit fixé comme objectif maximum de s'assurer le contrôle de la Méditerranée occidentale, soit en établissant des bases navales et aériennes aux Baléares, point stratégique essentiel à la croisée des routes maritimes Suez-Gibraltar et Afrique du Nord-France métropolitaine, soit en s'assurant la collaboration d'une Espagne amie. L'accord secret du 31 mars 1934 prévoit en effet qu'Espagne et Italie signeront à cet effet un «*traité d'amitié et de neutralité*» et «*qu'elles s'accorderont sur le maintien du statu quo de la Méditerranée [...] en ce qu'il affecte le droit territorial espagnol*» (et non de la Méditerranée occidentale dans sa totalité)¹²⁸⁵. Partant de cette base, la neutralité dont il était question n'aurait pu être que très bienveillante. En outre, le fait que Rome

contemporanea, décembre 1979, Xe année, n°6, p. 1181 à 1189; Raffaele Guariglia, *Primi passi in diplomazia e rapporti dell'ambasciata di Madrid 1932-1934*, Naples, 1972, p. 188-191 et 293-294.

¹²⁸⁴ L'accord supposé est détaillé dans ASMAE, Fondo Lancellotti, Spagna, cass. 9, b. 44, "Pacte secret franco-espagnol de 1931". Le procès-verbal de l'entretien du 31 mars 1934 figure dans DDI, S. VII, vol. 15, doc. 54, entretien entre Mussolini, Balbo et des représentants de la droite espagnole, Barrera, Goicoechea, Olazabal et Sizarza, Palais de Venise, 31 mars 1936 (16 heures). Le projet de traité secret y est annexé.

Bien que les craintes italiennes aient été sans fondement, elles perdurèrent pendant toute la République. En avril 1931, au lendemain de la proclamation du nouveau régime en Espagne, Grandi notait dans son journal : "C'est une bien triste nouvelle pour nous, la République en Espagne suppose probablement une alliance avec la France, le vasselage de Paris [...] La République en Espagne veut dire que l'Italie a perdu la bataille pour la Méditerranée avant même de l'avoir livrée [...] Elle peut signifier la continuité de la France avec son empire africain.", in ASMAE, carte Grandi, *Diario*, annotation du 14 avril 1931. Les préoccupations italiennes furent si vives qu'en 1932 les manoeuvres de la *Regia Marina* furent fondées sur l'hypothèse d'une occupation des îles Baléares par la flotte française in Guariglia, *Ricordi*, *op. cit.*, p. 186 et 189.

¹²⁸⁵ DDI, S. VII, vol. 15, doc. 54, cit. (annexe).

s'était engagé à garantir l'intégrité territoriale espagnole équivalait à une reconnaissance implicite d'un *leadership* italien dans ce secteur de la Méditerranée¹²⁸⁶.

L'accord de mars 1934 cependant avait marqué l'acmé des relations entre les autorités de Rome et les conspirateurs espagnols.

Au cours de la seconde moitié de 1934 et pendant toute l'année 1935 on note un désintérêt croissant du gouvernement fasciste à l'égard de l'Espagne. La politique extérieure italienne connaît alors un changement profond d'orientation : après l'incident de Oual-Oual, l'attention de Mussolini et de ses collaborateurs se reporte sur les plans de conquête de l'Ethiopie. En Europe, l'arrivée au pouvoir de Laval ouvre la voie à une nouvelle entente avec Paris, réduisant d'autant l'importance du "facteur Espagne" dans la politique italienne. Cette perte d'intérêt coïncide avec une réduction des moyens : Guariglia est rappelé à Rome à l'automne 1934 et son successeur Pedrazzi n'entretient plus, par manque de crédits, que des relations sporadiques avec les groupes de droite opposés au régime. En décembre 1935, Rome réduit de moitié les subsides accordés au mouvement pro-fasciste de José Antonio Primo de Riveira¹²⁸⁷.

Les archives italiennes ne conservent aucune trace d'activités d'agents italiens fomentant, entre février et juillet 1936, des désordres en Espagne. Le sentiment qui s'en dégage est au contraire celui d'une totale passivité. Mais s'il n'existe aucune preuve d'une connivence italienne dans la préparation du "putsch" du 17 juillet 1936, il est en revanche certain que Rome a été la capitale la mieux informée de ce qui se tramait en Espagne.

Le 14 juin, à l'approche de la date du soulèvement, le leader monarchiste espagnol Goicoechea transmet aux autorités de Rome, par l'intermédiaire du colonel Senzadenardi, de *l'Aeronautica*, un rapport exposant les plans du coup d'état en préparation et demandant un million de pesetas ainsi que «*la reconnaissance rapide de l'état de chose résultant du soulèvement*»¹²⁸⁸. Des renseignements tout aussi importants sont recueillis au même moment par l'attaché militaire à Madrid, Gabrielli, et par les consuls italiens en poste à Barcelone et à Tanger : ainsi, le 6 juillet, le consul

¹²⁸⁶ Ismael Saz Campos, *Mussolini contra la seconda república*, Valencia, ed., Alfons el Magnarim, Istitutio valenciano d'estudios y investigaciòn, 1986, p. 78.

¹²⁸⁷ John Coverdale, *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, *op. cit.*, p. 47-54

¹²⁸⁸ Le texte du rapport est retranscrit intégralement dans Ismael Saz Campos, *Mussolini contra la seconda república*, *op. cit.*, p.167 à 170.

à Barcelone rend compte de révélations faites par le général Sanjurjo lui-même, à propos d'une rébellion prochaine qui prendra «*un caractère rapide et violent*» et dont il estime les chances de succès à 50%¹²⁸⁹; le 16 juillet le consul à Tanger, De Rossi, annonce une insurrection imminente dirigée par le général Franco, qui prendrait naissance à Tetouan¹²⁹⁰. Il s'agit là d'informations précises et convergentes¹²⁹¹. Elles sont pourtant accueillies à Rome avec la plus grande réserve. Il faut dire que l'ambassadeur Pedrazzi se montre très sceptique quant aux chances et à la volonté des militaires de tenter et de réussir un coup d'état. Il dément dans ses dépêches les rumeurs qui circulent à ce sujet¹²⁹². Pedrazzi prêche un convaincu : en marge des demandes formulées sur le rapport de Goicoechea, Mussolini a annoté au crayon rouge : «*NO!*». Cette prudence est dictée par diverses considérations : les contacts établis antérieurement avec les groupe de droite ont fait naître à Rome de sérieux doutes sur leurs réelles possibilités d'action; le Duce ne sous-estime pas l'habileté du leader républicain Azaña : en 1932, celui-ci n'a-t-il pas laissé agir les conspirateurs se réclamant de Sanjurjo jusqu'au dernier moment pour mieux écraser ensuite l'insurrection ? Autre argument de poids : la situation internationale. L'Italie se relève à peine de la campagne d'Ethiopie qui lui a tant coûté sur les plans financiers et international. Le gouvernement fasciste s'est lancé dans une campagne diplomatique de longue haleine en vue d'obtenir la reconnaissance de "*l'Impero*" par les puissances européennes. Dans ce contexte, le chef du fascisme n'a guère intérêt à provoquer un nouvel affrontement en Europe occidentale qui ne ferait que compliquer la situation¹²⁹³.

Les dirigeants italiens ne se départiront pas de leur réserve pendant les dix premiers jours du soulèvement. Cette prudence s'explique aussi par le fait que Rome ne dispose, durant la première semaine, que de renseignements fragmentaires et disparates sur l'évolution des événements d'Espagne. Au moment où le *pronunciamento* éclate, Pedrazzi et une grande partie du personnel de l'ambassade ont déjà quitté Madrid pour la résidence d'été de San Sebastien. Ils se trouvent donc loin des théâtres d'opérations et dans l'incapacité de faire le tri dans le flot d'informations

¹²⁸⁹ ASMAE A.P. Spagna, b. 11, consul à Barcelone à ambassade Madrid, 6 juillet 1936.

¹²⁹⁰ *Ibid.*, b. 12, consul à Tanger (De Rossi) à ambassade Madrid, 16 juillet 1936.

¹²⁹¹ Si l'on en croit Gabrielli, un télégramme chiffré annonçant la date exacte du soulèvement aurait même été expédié à Rome.

¹²⁹² Cf. Ismael Saz Campos, *Mussolini contra la seconda repubblica*, *op. cit.*, p. 175-176; DDI, S. VIII, vol. 4, doc. 414, télég. N° 2030/880 de Pedrazzi à Ciano, 30 juin 1936.

¹²⁹³ *Ibid.*, p. 176.

qui leur parviennent. Du 18 au 21 juillet, le palais Chigi en est réduit à se fonder sur les dépêches contradictoires transmises par les services télégraphiques et les agences de presse. Les renseignements dont il dispose semblent plutôt indiquer que les choses prennent mauvaise tournure pour les insurgés. On comprend que dans ces conditions, Ciano et Mussolini soient peu enclins à se jeter dans les eaux troubles espagnoles¹²⁹⁴. En réalité, la situation laisse à penser que si les choses restent en l'état, le sort des rebelles sera vite scellé : Mola au nord, Queipo de Llano au sud manquent des hommes et du matériel nécessaires pour avancer jusqu'à Madrid et en direction des provinces industrielles du nord. Franco, qui dispose des éléments susceptibles de leur venir en aide est empêché d'agir, dans l'impossibilité où il se trouve de traverser le détroit. Pour sortir de cette impasse, les insurgés ont un pressant besoin d'aide extérieure.

C'est le 30 juillet au lever du jour qu'un groupe de douze Savoia-Marchetti de l'Aéronautique italienne du type S. 81 s'envole de la base d'Elmas en Sardaigne en direction de Melilla, au Maroc espagnol. Les cocardes et les numéros ont été effacés pour empêcher toute identification. C'est avec beaucoup de difficultés, par fort vent debout, que neuf bombardiers réussissent à atteindre le Maroc espagnol. Mais trois autres appareils sont contraints, par manque de carburant, de se poser en catastrophe : deux atterrissent sans grand dommage dans la plaine d'Angas, près de Berkane, tandis que le troisième s'écrase sur le littoral, près de Saïdia, à la frontière entre l'Algérie et le Maroc français¹²⁹⁵.

L'ancien ministre de l'Air français, le général Denain, dépêché sur place pour enquêter n'est pas long à comprendre de quoi il s'agit : les cocardes tricolores italiennes apparaissent encore sous la couche de peinture fraîche, et les carnets de vol qui n'ont pas été détruits sont sans équivoque. Les équipages avoueront d'ailleurs qu'ils appartiennent à l'aviation régulière italienne et qu'ils se trouvent en service actif¹²⁹⁶.

¹²⁹⁴ Cf. John Coverdale, *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, op. cit., p. 65.

¹²⁹⁵ Les neuf bombardiers parvenus à Melilla sans encombre fournirent l'essentiel de la couverture aérienne du "convoi de la victoire" qui força le 5 août le blocus de la flotte républicaines et transporta 8000 hommes et de grandes quantités d'armes et de munitions sur le continent.

¹²⁹⁶ Lettre du général Denain à Peyrouton, Résident général au Maroc, 31 juillet 1936, citée dans J. Martinez Parilla, *Las fuerzas armadas francesas ante la guerra civil española*, ed. Ejercito, p. 223-224, 1987. ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 6, note pour De Peppo, chef de Cabinet de Ciano : "Appareils tombés au Maroc français"; réponse italienne au mémorandum français du 30 juillet 1936, 6 août 1936. Les six aviateurs italiens, arrêtés, seront ensuite condamnés à ... un mois de prison et à 200 francs d'amende ! avant d'être extradés via Tunis.

On a longtemps prétendu que les avions avaient été préparés pour cette mission avant le début de l'insurrection armée. Lors du colloque Léon Blum, Pierre Cot a pu affirmer à propos de l'atterrissage forcé au Maroc, que :

«l'enquête a révélé que c'était le 17, c'est à dire le jour même où la révolte de Franco a éclaté, que les avions italiens étaient prêts pour être mis au service de Franco. Si bien que l'on avait la preuve, je ne dirai pas que Mussolini avait, dès le début, lancé Franco, mais qu'il y avait, dès avant la révolte, ou tout le moins au moment même de la révolte, une collusion entre le gouvernement italien et les révoltés espagnols.¹²⁹⁷»

Ce qui semblait confirmer l'hypothèse de la complicité italienne dans le déclenchement de l'insurrection. On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien.

Les confidences faites par Ciano à Cantaluppo en janvier 1937, au moment de le nommer ambassadeur auprès de Franco attestent des réticences du Duce à soutenir les insurgés :

«Je dois te confier qu'il [Mussolini] était opposé en principe à la participation de nos volontaires. Quand Franco, à Tanger en juillet dernier, demanda douze avions à notre consul, Mussolini écrivit au crayon bleu au bas du télégramme qui rapportait la demande : 'Non'. Trois jours après, la demande parvint sous une forme plus insistante et Mussolini écrivit pour le Bureau : 'Archiver'. C'est seulement lorsqu'arriva une demande plus pressante et plus angoissée qu'il concéda les douze avions, uniquement afin qu'ils escortent dans les airs trois navires qui devaient transporter du Maroc à la côte espagnole trois 'banderas' de Marocains, premier embryon des troupes franquistes.»

Pour tirer les choses au clair, il est indispensable d'examiner l'enchaînement des événements qui conduisirent à l'intervention italienne. Le dépouillement des archives diplomatiques et militaires aujourd'hui accessibles permet d'établir que c'est seulement le 19 juillet que les premières demandes d'aides ont été avancées par le

¹²⁹⁷ Colloque Léon Blum, *op. cit.*, audition de Pierre Cot, p. 368.

général Franco, commandant de l'armée d'Afrique. Ses troupes marocaines sont alors immobilisées sur la terre ferme, privées de moyens de transport. Sur le conseil du général Kindelan (futur chef de l'aviation nationale) Franco prend en considération l'idée, révolutionnaire pour l'époque, d'utiliser un pont aérien pour transporter ses troupes et forcer le blocus naval¹²⁹⁸. Le 19 juillet, il envoie le journaliste Luis Bolin négocier l'achat d'avions et de matériel «*en Angleterre, en Allemagne ou en Italie*». Bolin arrive à Rome le 21 juillet. Il est reçu le lendemain par Galeazzo Ciano. Selon Bolin, le gendre du Duce se montre enthousiaste . «*Il faut mettre fin à la menace communiste en Méditerranée.*» Mais le jour suivant, son chef de cabinet, Anfuso, communique à l'émissaire espagnol la réponse négative de Mussolini¹²⁹⁹.

Le 20 juillet, alors que Bolin est encore en voyage, Franco a un entretien avec l'attaché militaire à Tanger, le major Giuseppe Luccardi à qui il demande de l'aider à se procurer des avions de transport. Luccardi télégraphie à Rome, au SIM, qui nourrit de sérieux doutes sur l'opportunité d'aider les rebelles. Ces premiers contacts sont relatés par Emilio Faldella, futur responsable des activités du SIM en Espagne :

«Roatta me fit appeler pour me demander mon avis et je lui dit : 'L'Espagne est comme les sables mouvants, si l'on y met la main, tout le reste suit. Si les choses tournent mal, on nous en imputera la faute, si elles se passent bien, on nous oubliera. Pourtant il faut faire quelque chose, sans nous compromettre ouvertement'»¹³⁰⁰.

Le sous-secrétaire à la Guerre, le général Baistrocchi, recueille l'avis négatif du SIM¹³⁰¹, confirmé par Mussolini le même jour.

Mais Franco ne se tient pas pour battu : le 21 juillet, il invite Luccardi à la frontière; le 22 il a un entretien avec le ministre plénipotentiaire à Tanger, De Rossi del Leon Nero. Aux deux Italiens le Généralissime brosse un tableau très sombre de la situation : la flotte rouge l'empêche de débarquer dans la péninsule : il réclame instamment des bombardiers ou des avions de transport pilotés par du personnel civil, affirmant que cette concession pourrait être "décisive" pour l'issue du mouvement. Franco se

¹²⁹⁸ Cf. Paul Preston, *Francisco Franco : la lunga vita del Caudillo*, (trad. italienne), Milan, Mondadori, 1995, p. 157.

¹²⁹⁹ Luis Bolin, *España, los años vitales*, Madrid, España-Calde, 1967, p. 67 et 178.

¹³⁰⁰ Archivio Faldella, cité dans J.L. Alcofar Nassaes, *La Marina italiana en la guerra de España, op. cit.*, p. 37.

¹³⁰¹ DDI, S. VIII, vol. 4, doc. 583 et 584, Roatta à Luccardi, 21 juillet 1936.

montre si convainquant que De Rossi télégraphie au ministère des Affaires étrangères où il trouve un Ciano plutôt réceptif. Mais Mussolini annote le câble d'un laconique «NO.»¹³⁰².

Entre-temps, le 22 juillet, Luccardi a télégraphié à Rome, sollicitant une réponse. Nouveau message angoissé le 23 : le général Franco lui a fait communiquer «*qu'une influence allemande était à prévoir à l'avenir en Espagne en conséquence de la myopie politique de l'Italie*». Le 24 Luccardi câble que le généralissime a indiqué à De Rossi «*que la situation des Nationaux empirait, que les Français intriguaient, poussant les Marocains contre les Espagnols et qu'à Paris on avait décidé l'envoi de vingt-cinq avions de Marseille à Barcelone*»¹³⁰³. Ciano adresse le même jour deux télégrammes en réponse. Dans le premier il demande à De Rossi d'obtenir de Franco qu'il lui fasse le point exact de la situation militaire et de se renseigner sur les chances de succès de l'insurrection. Dans le second il souhaite savoir si l'aéroport de Melilla est solidement tenu par les rebelles¹³⁰⁴. Le 25 juillet, Rossi répond à la seconde question par l'affirmative. Il rend compte d'un entretien entre Luccardi et Franco au cours duquel le Généralissime a confirmé que le mouvement avait toute chance de l'emporter et précisé la quantité de matériel dont il avait besoin dans l'immédiat : douze avions de transport, douze avions de reconnaissance, dix avions de chasse, trois mille bombes, quarante mitrailleuses antiaériennes, quatre à cinq navires de transport¹³⁰⁵. «*Nous avons fait un grand pas en avant depuis les huit avions de transport*» note Faldella en marge du télégramme.

Le 26 juillet parvient à Rome un télégramme de l'attaché militaire Gabrielli qui confirme l'arrivée d'avions français à Barcelone¹³⁰⁶. Le 27, Ciano indique à De Rossi que douze bombardiers *Savoia S.81* seraient prêts à rejoindre le Maroc espagnol en six heures. La décision n'a toutefois pas été définitivement arrêtée et le consul ne doit rien promettre à Franco. Le ministre désire savoir s'il y a toujours urgence à expédier le matériel demandé¹³⁰⁷. A l'évidence, Mussolini hésite encore. C'est seulement après avoir reçu une pressante confirmation de De Rossi que Ciano se décide à

¹³⁰² ASMAE, A.P. Spagna, b. 12, De Rossi à Ciano, 22 juillet 1936; Roberto Cantalupo, *Fu la Spagna, Ambasciata presso Franco, febbraio-aprile 1937*, Milan, Mondadori, 1948, p. 63.

¹³⁰³ Cf. Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, Il Lo Stato totalitario, op. cit.*, p. 364-365.

¹³⁰⁴ ASMAE ufficio Spagna, b. 5, fasc. 2, télég. 3421/57 et 3223/52 de Ciano à De Rossi (Tanger), 24 juillet 1936.

¹³⁰⁵ *Ibid.*, télég. 207, De Rossi à Ciano, 25 juillet 1936.

¹³⁰⁶ Archivio Faldella cité dans Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, Il Lo Stato totalitario, op. cit.*, p. 364 et sv.

¹³⁰⁷ ASMAE, ufficio Spagna, b. 5, fasc. 2, télég. 3464/57, Ciano à De Rossi, 27 juillet 1936, 11h30

communiquer, le 28 juillet à 19h15, que les avions pourront décoller le lendemain, au moment souhaité par Tanger¹³⁰⁸.

Au même moment, les Nationaux ont tenté d'approcher Rome par un autre canal : le 26 juillet, le général Mola a envoyé Antonio Goicoechea - l'un des signataires de l'accord secret du 31 mars 1934 - rencontrer Ciano. La démarche n'a sans doute pas été aussi décisive que l'affirment Renzo De Felice et John Coverdale, l'affaire étant, à ce stade, pratiquement conclue. L'entretien n'en est pas moins instructif : le gendre du Duce se dit disposé à fournir douze bombardiers *Savoia*. Il insiste pour que Mola, Franco et les autres représentants de la junte s'engagent, en échange, à respecter entièrement l'accord secret de mars 1934 et à payer les avions comptant, avant livraison¹³⁰⁹.

L'examen attentif des faits qui ont conduit à la décision d'intervention permet d'en déceler les motivations essentielles.

Le premier élément à prendre en considération est la date de la décision. Elle a été adoptée le 27 juillet, sans doute avec l'accord de Mussolini, mais elle n'a pris un caractère définitif que le 28, ce qui contredit l'opinion parfois avancée selon laquelle les avions auraient été préparés pour cette mission dès le 15 juillet, soit "avant" le début de l'insurrection armée au Maroc espagnol¹³¹⁰. Ciano a été le plus enclin à aider les insurgés. Mussolini a été plus réticent. Comment a-t-il été conduit à changer finalement d'avis et à autoriser, après deux refus successifs, les avions militaires à partir pour le Maroc ? Les assurances reçues des insurgés quant aux chances de réussite du soulèvement ont sans doute influé, mais ce sont les informations dont le Duce a disposé concernant l'attitude de la France qui ont emporté sa décision.

Le 25 juillet, au moment où Ciano réagit pour la première fois positivement à la demande de Franco, Mussolini vient d'apprendre que le gouvernement français a

¹³⁰⁸ De Rossi était alarmiste : "J'ai la nette sensation que nous nous trouvons avant une pause qui, dans un mouvement révolutionnaire est toujours décisif pour celui qui le suscite et pour celui qui attaque. La réussite du mouvement Franco dépend de sa capacité à surmonter cette situation qui se confirme chaque jour lutte suprême entre ordre et bolchevisme. Pour le surmonter, il faut que Franco renforce ses troupes en Espagne avec des bataillons frais et bien armés, c'est-à-dire les Marocains inutilisés, et qu'il rompe le cercle des forces navales gouvernementales qui lui interdisent tout mouvement. Suis convaincu en outre que cet état de chose doit être surmonté au plus tôt pour empêcher que les gouvernementaux accroissent leurs forces par secours que le Front Populaire et le Bolchevisme international ne nient pas en dépit de quelque démenti officiel.", *ibid.*, télég. 3488/60 Ciano à de Rossi, 28 juillet 1936, 15-19h.

¹³⁰⁹ Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, Il Lo Stato totalitario*, op. cit., p. 365; John Coverdale, *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, op. cit., p. 69.

¹³¹⁰ Assertion tirée de déclarations faites par l'un des membres de l'équipage rescapé de l'atterrissage forcé au cours de l'interrogatoire effectué par le 2e Bureau.

décidé l'envoi d'avions à la République. Or on sait qu'il avait été fâcheusement impressionné par les déclarations que le socialiste espagnol Largo Caballero avaient faites au journal *Le Soir*, annonçant qu'une fois la rébellion réprimée, l'Espagne se donnerait un gouvernement socialiste et qu'elle abandonnerait la neutralité pour rejoindre le camp des démocraties dans leur lutte contre les régimes totalitaires. La réaction de Mussolini aurait été, dans cette hypothèse, une réaction d'autodéfense. Elle expliquerait l'insistance avec laquelle Ciano avait, le 26 juillet, rappelé aux représentants de la droite espagnole le respect des termes de l'accord de 1934, incluant la dénonciation du prétendu accord secret hispano-français d'avril 1931.

On observera toutefois que le Duce détient cette information dès le 23 juillet, soit cinq jours avant qu'il n'arrête définitivement sa décision. C'est en effet à cette date que Cerruti a informé le Palais Chigi que *«Blum et Cot ont décidé, de leur propre initiative et sans réunir le Cabinet, de concéder les armes sollicitées par le gouvernement espagnol [et que] vingt-cinq avions de bombardement [Potez] avec des équipages français seraient prêts à gagner Madrid»*. L'ambassadeur ajoute que 20000 bombes sont prêtes à partir le même jour pour Marseille afin d'y être embarquées à destination de l'Espagne¹³¹¹.

Mais, la situation à Paris évolue rapidement : le 25 juillet Cerruti transmet l'information (confirmée par le consul italien à Marseille) selon laquelle le cargo *Ciudad de Tarragona*, qui devait transporter le matériel français, a appareillé à vide. *«En réalité, ajoute l'ambassadeur, il semble que le gouvernement français ait, plus que par les protestations figurant dans la presse, été fortement impressionné par les pressions exercées par le gouvernement anglais sur les ministres français ces derniers jours à Londres.»*¹³¹²

Tous ces télégrammes portent le visa de Mussolini. Chambrun confirme le 29 juillet à Ciano - alors sur le point de donner le feu vert au départ des *Savoia* - que le gouvernement français n'interviendra pas directement, même s'il n'exclut pas que certaines firmes privées puissent expédier quelques avions de transport à destination de l'Espagne¹³¹³. Le fait que le Duce ait été parfaitement renseigné sur le revirement de Paris et qu'il ait su que l'aide française ne s'était pas matérialisée modifie radicalement les données du problème. Bien qu'en l'absence de toute documentation

¹³¹¹ ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 6, f. 1, télég. 451, Cerruti à Ciano, 22 juillet 1936.

¹³¹² *Ibid.*, télég. 465, Cerruti à Ciano, 25 juillet et télég. 46 du Consul italien à Marseille, même date.

¹³¹³ DDI, S. VIII, vol. 4, doc. 648, entretien Chambrun-Ciano.

on en soit réduit aux conjectures, la coïncidence de dates semble indiquer que, contrairement à l'idée reçue, ce n'est pas l'annonce des livraisons d'armes mais bien la "reculade" exécutée par le gouvernement français qui a balayé les dernières hésitations de Mussolini. Il a pu dès lors : 1) estimer que l'aide italienne pourrait, si elle était consentie, avoir un effet décisif sur l'issue de l'affrontement en cours, en faisant pencher la balance du côté des "Nationaux", au moment où les Républicains allaient être privés du matériel moderne dont ils avaient besoin pour mater la rébellion; 2) interpréter les atermoiements de Paris comme un aveu de faiblesse. On avait constaté à Rome qu'une campagne de presse de la droite française avait suffi à paralyser l'action du gouvernement, qu'il existait dans les milieux militaires français une forte sympathie à l'égard des rebelles espagnols et que les plus hautes autorités de l'Etat étaient divisées sur la question; 3) Penser que Madrid ne trouverait pas d'écho officiel à Paris en raison des réticences de la Grande-Bretagne. Le Duce n'ignorait pas avec quelle méfiance les dirigeants de Londres considéraient le *Frente Popular* et il comptait également sur leur désir de renouer de bonnes relations avec l'Italie après la levée des sanctions. Bref, les dirigeants fascistes ont dû estimer qu'ils pourraient, avec un minimum de risques, installer en Espagne un gouvernement ami qui libérerait l'Italie de la menace potentielle que faisait peser sur elle la perspective de la formation d'un front antifasciste hispano-français en Méditerranée occidentale.

Rien n'indique en effet que Mussolini et Ciano aient eu une idée très nette de ce qu'ils feraient par la suite et qu'ils accepteraient de s'aventurer au delà de la livraison d'un nombre limité d'avions et d'armements. L'explication la plus plausible est qu'ils ont pensé qu'une aide modeste en matériel suffirait à mettre les rebelles en position de l'emporter rapidement et d'obtenir ainsi, à peu de frais, un renforcement de l'influence italienne en Méditerranée occidentale. Il faut rappeler qu'à l'origine, les Nationaux espagnols ne voyaient pas les choses différemment. Leur objectif, en juillet 1936, était de réaliser un putsch classique pour assumer la direction politique de l'Etat, rétablir l'ordre et la loi, et revenir ensuite à la normalité constitutionnelle. Comme le déclarait récemment Ramon Serrano Suñer, beau-frère de Franco, qui entretenait à l'époque des rapports étroits avec les principaux officiers supérieurs organisateurs du complot :

«Les militaires étaient alors convaincus qu'ils vaincraient rapidement. Ils pensaient que la lutte se produirait entre eux et d'autres militaires fidèles

*au Front populaire. Jamais je n'en ai entendu un envisager l'hypothèse d'une guerre civile. Tout cela devait au plus durer quelques jours.*¹³¹⁴»

B - La farce de la non-intervention

1) L'accord d'août 1936 : la France propose, l'Italie dispose ...

Après l'atterrissage en catastrophe des avions italiens au Maroc français. le Conseil des ministres du samedi 1er août profite du trouble où se trouve le gouvernement de Rome pour lui proposer, ainsi qu'à la Grande-Bretagne, le principe d'un accord de non-intervention en Espagne. Le gouvernement français, désireux:

«d'abrèger les troubles en Espagne et d'y éviter le développement d'activités étrangères dont les conséquences seraient préjudiciables au maintien des bons rapports internationaux décide d'adresser un pressant appel aux principaux gouvernements intéressés pour l'adoption rapide et l'application rigoureuse au regard de l'Espagne de règles communes de non-intervention.»

Il s'agit d'un appel à une internationalisation de la non-intervention et non plus, comme le 25 juillet, d'une initiative française unilatérale. Tout a été dit, ou presque, des états d'âme de Blum à cet égard. Ce qui est sûr, c'est que la proposition permet au président du Conseil de ne pas passer pour belliciste aux yeux de l'opinion, ce que les droites lui reprochent; elle évite une crise gouvernementale entre socialistes et radicaux, lesquels sont en général plus que réservés sur la question de l'aide à apporter au gouvernement du Front populaire en Espagne; à l'extérieur elle permet de rassurer les Anglais.

Les témoignages de Pierre Cot et de Julio Just désignent Alexis Léger comme le véritable inspirateur de la politique de non-intervention¹³¹⁵. La hantise du secrétaire

¹³¹⁴ Entretien avec Ramon Serrano Suñer par Armand Imatz in A. Imatz, *La Guerre d'Espagne revisitée, op. cit.*, p.26.

général du Quai d'Orsay est alors d'arrêter une tendance générale du gouvernement conservateur anglais à vouloir s'aligner, en faveur de l'Espagne blanche, du même côté que l'Allemagne et l'Italie ce qui pourrait conduire à une sorte de "nouvelle sainte-alliance de style Metternich". Qu'une telle crainte soit ou non justifiée, il garde la conviction que la neutralité anglaise ne peut être assurée qu'au prix d'un renoncement de la France à assister militairement l'Espagne républicaine¹³¹⁶. Il parvient à amener Blum, contre ses propres sympathies personnelles, à proposer la non-intervention comme la meilleure garantie possible contre le risque d'extension du conflit. Dans un télégramme destiné au seul gouvernement britannique, il indique le but de sa proposition de non-intervention : éviter «*la formation de blocs de puissances qui rendrait vains tous les efforts pour le maintien de la paix*» et «*le développement d'une assistance italienne aux insurgés qui prendrait pour base la zone espagnole du Maroc*»¹³¹⁷ Le 5 août, comme l'adhésion du gouvernement italien n'a pas été obtenue, Delbos qui ne veut pas laisser la négociation traîner en longueur, prend une nouvelle initiative. Il établit le texte d'un projet de déclaration qu'il propose à l'assentiment des cinq gouvernements de Londres, Rome, Berlin, Moscou et Lisbonne. Cette déclaration doit prononcer l'interdiction de «*l'exportation directe ou indirecte, la réexpédition ou le transit du matériel de guerre, des aéronefs et des navires de guerre à destination des territoires espagnols*»¹³¹⁸»

¹³¹⁵Hugh Thomas a donné l'information dans son ouvrage sur *La Guerre d'Espagne, op. cit.*, p. 268 : "A l'instigation de Léger et en considération de la position britannique, déclare Cot, Delbos dit qu'il faudrait pressentir toutes les nations susceptibles d'aider l'un ou l'autre des combattants, en vue d'un accord général de non-intervention." Au Colloque Léon Blum, chef de gouvernement, Paris, FNSP, 1982, p. 374, Julio Just, l'un des derniers intervenants dans la discussion qui suivit le rapport de Pierre Renouvin osa - et il fut le seul - nommer Alexis Léger comme le véritable inspirateur de la politique de non-intervention.

¹³¹⁶Léger ne s'est jamais expliqué sur ce point mais il a laissé reproduire dans le volume *Honneur à Saint John Perse* que lui a consacré Jean Paulhan en 1965, un long passage d'une étude américaine sur lui, ce qui est un signe peu discutable de reconnaissance des idées qui s'y exprimaient et que l'on a résumé ici, cf. Elisabeth Cameron, "Alexis Léger dans l'histoire diplomatique" in Gordon Craig et Felix Gilbert ed., *The Diplomats*, Princeton, 1953 ainsi que Claude Thiebaut, "Léon Blum, Alexis Léger et la décision de non-intervention en Espagne" in Jean Sagnes et Sylvie Caucanas, *Les Français et la Guerre d'Espagne*, Actes du colloque de Perpignan, CREPF, 1990, p. 23-43 et Jules Moch, *Rencontres avec Léon Blum, op. cit.*, p. 196.

¹³¹⁷L'état-major est soucieux de ne pas permettre à Franco et à ses alliés une activité susceptible de troubler la paix en Afrique du Nord, et tout particulièrement de remettre en cause l'intégrité de l'empire chérifien. Les bulletins de renseignements signalent en septembre le foyer de Tanger où les bâtiments de la Kriegsmarine sont accueillis avec admiration - ce qui évoque fâcheusement le débarquement de 1905 - et où la Phalange publie un journal dont la gérance est tenue par un italien. On s'inquiète à Paris des "distributions d'armes aux indigènes qui déjà s'effectuent dans la zone espagnole du Maroc et qui, avec l'affaiblissement de l'autorité, nous exposent à voir se renouveler la guerre du Rif." in DDF, S. II, t. 3, doc. 58, Delbos à Roger Cambon, 2 août 1936.

¹³¹⁸DDF, S. II, t. 3, doc. 83, Delbos à Cambon (annexe), 5 août 1935.

L'Italie affiche une attitude dilatoire. Elle diffère sa réponse, demande des précisions, polémique. Certes, pour Rome, ne pas adhérer à la proposition française équivaldrait à s'isoler complètement sur le plan international (l'Allemagne elle-même est prête à l'accepter). Adhérer ne l'empêcherait pas en revanche d'aider les nationalistes par des voies détournées et ménagerait de larges possibilités de manoeuvre. Sur la base d'instructions précises de Mussolini, Ciano choisit de temporiser. Le 6 août, il adresse à Paris une note verbale dans laquelle il déclare adhérer en principe à sa thèse de la non-intervention tout en émettant des réserves à propos des "formes indirectes" d'immixtion telles que les "meetings" de solidarité, campagnes de presse, de souscriptions et d'enrôlements en faveur de la cause républicaine qui ont lieu dans certains pays. *«Quelle serait en effet demande Ciano l'utilité d'un accord de non-intervention qui n'obligerait pas les particuliers ? Le gouvernement français s'est-il préoccupé également des modalités de contrôle en vue de l'observation de cet engagement ?¹³¹⁹»*

C'est peut-être le chargé d'affaires allemand à Rome, Plessen, qui donne la meilleure explication de l'attitude italienne :

«Bien que l'Italie souhaite ardemment la victoire des rebelles, elle s'efforce d'autre part de ne pas aggraver la situation internationale. Ceci explique son attitude dans l'accord de non-intervention proposé par la France. Elle est persuadée qu'une fois l'accord signé, les livraisons d'armes italiennes ne seront plus possibles à la différence des livraisons françaises, difficiles à contrôler, et se sent alors défavorisée par rapport à la France, dont elle se méfie. Toutefois, elle ne voudrait pas être de ceux qui font obstacle à la conclusion de l'accord. Et c'est pourquoi il est vraisemblable que l'Italie signera également un accord de non intervention. Elle cherche cependant à en différer la conclusion pour pouvoir continuer le plus longtemps possible à fournir des armes au général Franco. D'où les questions incidentes et les contre-projets que vous connaissez et qui ont évidemment pour objectif, dans l'hypothèse de

¹³¹⁹DDI, S. VIII, vol. 4, doc. 697 et 738, comptes rendus des entretiens Chambrun-Ciano des 7 et 14 août 1936; *ibid.*, doc. 683, Mussolini à Ciano "Appuntamento per una risposta orale alla proposta francese di "non" intervento nella guerra civile spagnola", Riccione, 5 août 1936.

*la conclusion d'un accord, d'interdire avant tout le plus possible à la France et à la Russie de continuer leur aide au parti gouvernemental.*¹³²⁰»

Pour faire traîner davantage sa réponse l'Italie accepte le texte proposé le 5 août par Delbos, mais demande l'adjonction d'une disposition disant l'interdiction, par les gouvernements signataires, sur leur territoire respectif, des souscriptions publiques et du recrutement de volontaires destinés à venir en aide à l'un ou l'autre des deux partis en lutte. Ce n'est que le 21 août que le gouvernement fasciste se décide finalement à accepter la proposition française en l'état, quand il lui apparaît que la non-intervention ne changera rien à son aide et même qu'elle semble nécessaire pour sauver la rébellion. Ciano explique sa décision dans une lettre adressée à Attolico:

*«Etant donné l'intensification de la manoeuvre française qui prétendrait trouver une justification aux secours donnés aux Rouges d'Espagne dans la non-conclusion de l'accord de non-intervention, il a paru opportun de nous mettre aussi dans une position juridiquement inattaquable en délivrant cette note en réponse.»*¹³²¹»

Les recherches de Hugh Thomas et de David Pike ont en effet amplement démontré que la politique officielle de non-intervention n'a pas empêché l'envoi à la République espagnole d'un nombre considérable d'avions et d'armes français aux premiers jours d'août 1936. Des appareils chasseurs et bombardiers ont été livrés au départ de Pau, de Toulouse et de Perpignan : soixante-dix au total avant le 8 août 1936, et sans doute encore cinquante-six, au départ de Toulouse, du 9 au 14 août. Il convient d'y ajouter cinquante mitrailleuses Hotchkiss, huit obusiers Schneider, mille fusils Lebel et vingt mille bombes, transférés pour la plupart de façon semi-clandestine¹³²². Dans ces conditions le gouvernement italien - et c'est ce qui l'a décidé - s'est demandé si le parti gouvernemental n'avait pas autant de chances que le parti

¹³²⁰DGFP, S. D, vol. 3, doc. 40, le chargé d'Affaires en Italie à *Auswärtiges Amt*, 14 août 1936.

¹³²¹DDI, S. VIII, vol. 4, doc.779 Ciano à Attolico, 21 août 1936.

¹³²²Hugh Thomas, *La Guerre d'Espagne*, op. cit., p. 268; David Pike, *Les Français et la Guerre d'Espagne*, Paris, publications de la Sorbonne, p. 103, note 46, donne la chronologie des envols d'avions (39 en tout) au départ de Pau du 4 au 9 août, selon les rapports du préfet et de la sûreté.

du général Franco de profiter de tout nouveau délai qui serait apporté à la conclusion du pacte de non-intervention¹³²³.

2) La France, l'Italie et les débuts du comité de non-intervention

Le Comité pour le contrôle de l'application de la non-intervention se réunit pour la première fois le 9 septembre à Londres. Entrer dans le détail des positions française et italienne en son sein serait bien vain dans le cadre de cette étude. A partir d'octobre chacun sait que son utilité est nulle. Mieux vaut examiner l'attitude respective des gouvernements de Paris et de Rome devant quelques-unes des grandes questions qui y ont été débattues, telles que la concession du droit de belligérance aux insurgés, le contrôle ou le retrait des volontaires étrangers. Dans cet examen, une césure chronologique s'impose, correspondant à l'intervention massive de l'Union soviétique dans la guerre civile à partir d'octobre 1936.

Le premier mois d'activités du Comité est consacré aux questions de procédure, aux tentatives visant à obtenir la participation portugaise et à d'autres problèmes secondaires, tels que la définition des conditions de recevabilité des déclarations relatives aux infractions à l'accord de non-intervention¹³²⁴. Les ambassadeurs représentant les puissances les plus intéressées ne se font guère d'illusions sur la capacité du Comité d'atteindre son objectif officiel : éviter l'intervention étrangère dans la guerre d'Espagne. Dès le 14 septembre, un rapport de l'*Intelligence Service* qualifie de "fiasco" les délibérations de l'organisme¹³²⁵. Très vite on va s'apercevoir que le système de la non intervention provoque des effets asymétriques : alors que le sabotage italo-germanique et la complicité portugaise satisfont les besoins militaires des insurgés, l'embargo français oblige la République à recourir aux trafiquants d'armes pour se procurer les fournitures imprescriptibles, et à dépendre de la bonne volonté de certains gouvernements, en particulier du gouvernement français, pour la livraison de ces exportations par voie terrestre ou maritime.

a) Blum et la non-intervention relâchée

¹³²³ DGFP, S. D, vol. 3, doc. 28 chargé d'Affaire à Rome (Plessen) à *Auswärtiges Amt*.

¹³²⁴ Voir sur tous ces points, Enrique Moradiellos, *Neutralidad benevola*, *op. cit.*, p. 307-331.

¹³²⁵ PRO WO 106/1576, "mémo" de l'I.S., 14 septembre 1936.

Peu à peu le Front populaire apprend que l'Allemagne et l'Italie ne cessent d'enfreindre l'accord sur la non-intervention. Le 30 septembre, la délégation espagnole s'en fait l'écho. Léon Blum admet alors que son gouvernement ne doit pas s'en tenir à un juridisme figé et décide de contourner l'obstacle que son Cabinet s'est lui-même imposé : la non-intervention va devenir selon ses propres mots la non-intervention "relâchée". Tout en réaffirmant le principe il cesse d'en assurer l'application. A l'exception des envois mexicains, les achats d'armes effectués par la République espagnole passent alors par le canal du marché privé (et illégal) de France, de Tchécoslovaquie et des Républiques baltes. Le gouvernement français ferme les yeux sur la contrebande des armes et donne même mission explicite à certains hauts fonctionnaires, comme Gaston Cusin, responsable important du syndicat des douanes et chef de cabinet au ministère des Finances, de la faciliter. Blum s'est donc désintéressé de l'exécution des accords de non-intervention. Il est parfaitement au courant du trafic qui s'instaure, et dont les principaux protagonistes sont Pierre Cot, Jules Moch, Vincent Auriol et Jean Moulin. Il lui donne son parfait appui. Jusqu'en septembre 1936, il s'agit essentiellement de fermer les yeux sur l'aide clandestine à l'aviation républicaine¹³²⁶ : selon le compte effectué par Salas¹³²⁷ la République espagnole a pu jusqu'en octobre 1936 importer quatre-vingt-seize avions, en grande majorité d'origine française. Cependant dans l'état de l'industrie française d'armements, des envois massifs de matériel militaire ne peuvent alors venir que de l'URSS. L'appui soviétique se limite jusqu'en septembre à la solidarité politique et diplomatique (échanges d'ambassadeurs et de conseillers militaires à la fin d'août), mais début septembre le Komintern commence à organiser l'achat sur les marchés européens et l'acheminement vers l'Espagne de matériel de guerre. A partir d'octobre la France devient la plaque tournante d'un gigantesque trafic clandestin d'armes, principalement soviétiques. Les armes déchargées dans les ports de la mer du Nord et de la Manche transitent sur le territoire français dans le plus grand secret et franchissent la frontière pyrénéenne avec la complicité des autorités civiles et

¹³²⁶ Cf. Ilan Greilsammer, *Blum, op. cit.*, p. 385 à 387; *Cahiers Léon Blum*, étude de Davis Blumé, *op. cit.*, p. 68, *Colloque Léon Blum*, intervention de Pierre Cot, *op. cit.*, p. 358-359.

¹³²⁷ Ramon Salas, *Los datos exactos...*, *op. cit.*, p. 299. Dans une étude consacrée aux enseignements de l'emploi de l'aviation pendant la guerre d'Espagne Madeleine Astorkia estime à quatre-vingts au quatre-vingt-cinq le nombre d'avions de guerre français livrés au gouvernement de Madrid; Madeleine Askortia, "L'aviation et la guerre d'Espagne : la cinquième arme face aux exigences de la guerre moderne", *RAE* (1976-1978), SHAA, 1979, p. 146-147.

militaires de l'endroit, des chemins de fer et des douanes. Parallèlement les communistes initient l'enrôlement de volontaires étrangers pour lutter aux côtés des républicains espagnols. Des centres de recrutement fonctionnent à Paris (à la maison des syndicats), Marseille et Toulouse. Le résultat de cette initiative, approuvée par Madrid et autorisée en France par le gouvernement du Front populaire¹³²⁸ est la formation de Brigades internationales, dont le premier contingent de 500 hommes arrive en Espagne le 12 octobre. A la fin du mois, le centre d'instruction d'Albacete comprend 4000 internationaux, dont plus de la moitié de français ou d'italiens exilés

¹³²⁹

Ce trafic indirect n'est certes pas satisfaisant, il ne peut en aucune manière sauver le gouvernement républicain, mais il permet au moins à ceux qui veulent aider l'Espagne de le faire. Pour insuffisant qu'il soit¹³³⁰ il n'en offre pas moins un prétexte et une justification à l'intervention des puissances fascistes, à celle de l'Italie en particulier¹³³¹.

b) L'intervention gouvernementale de l'Italie

- L'Italie sabote les travaux du comité de Londres

¹³²⁸ Blum avait autorisé en conformité avec l'article VI de la Convention de La Haye, début août, les volontaires français et étrangers à quitter la France à condition qu'ils soient en possession d'un passeport régulier et qu'ils voyagent sans armes.

¹³²⁹ Voir à ce sujet le très intéressant rapport de l'attaché militaire à Madrid, le lieutenant-colonel Morel au chef du deuxième Bureau, le lieutenant-colonel Gauché, figurant dans SHAT 7N 2754, d.3, notamment celui en date du 27 novembre 1936. E. H. Carr, *La Comintern y la guerra civil española*, p. 48-50 et Jacques Delpierre de Bayac, *Las Brigadas internacionales*, Girón, 1978, p. 70-72. A. Castells, *Las Brigadas internacionales de la guerra de España*, Barcelona, 1974, p. 99-100; Davis W. Pike, *Les Français et la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, p. 141-163.

¹³³⁰ Les appareils dont l'Armée de l'Air française a bien voulu se dessaisir (Potez 540 par ex.) sont pour la plupart vétustes et n'ont pas permis aux aviateurs républicains de remporter des victoires décisives au cours des combats qu'ils ont menés.

¹³³¹ Selon *Il Giornale d'Italia*, Toulouse était pour "le gouvernement espagnol, une véritable officine de recrutement et un centre d'approvisionnement en munitions." La voie ferrée Toulouse-Bayonne était à la disposition des républicains, qui transportaient sans arrêt des miliciens et des munitions sur le front basque et la Catalogne, *Il Giornale d'Italia*, 12 octobre 1936.

Le gouvernement fasciste déploie alors toute son énergie dans l'étude des moyens les plus efficaces d'aider Franco à en terminer au plus vite et se réjouit de constater que les discussions au Comité de Londres n'aboutissent à aucun résultat concret. Dino Grandi qui y représente l'Italie a d'ailleurs reçu instruction «*de faire de son mieux pour donner à toute l'activité du Comité un caractère purement platonique*»¹³³². Comptant en un premier temps sur une victoire rapide de Franco, Ciano souhaite en fait utiliser le Comité pour "neutraliser" le gouvernement Blum à l'intérieur et sur le plan international pour l'empêcher d'aider concrètement le gouvernement républicain alors que du côté italo-allemand, on mettrait les discussions à profit pour organiser et poursuivre l'aide aux troupes franquistes.

Les instructions adressées à Grandi le 7 septembre vont tout à fait dans ce sens :

*«Le Duce pense que dès les premières réunions du Comité de contrôle tu devrais développer une action visant à tirer la France à la neutralité. C'est à dire demander que le contrôle soit établi de manière effective et directe. Si la proposition n'est pas acceptée chacun reprendra ou poursuivra sa liberté d'action, et la responsabilité en pèsera sur la France. Si au contraire, elle est acceptée, les fractures à l'intérieur du gouvernement français s'en trouveront accentuées, et au sein du Frente Popular espagnol elle déterminera un antagonisme entre les éléments extrémistes (anarchistes et communistes) et les autres, puisque les premiers accuseront les démocraties de les avoir abandonnés à leur sort et d'avoir abdiqué leur responsabilité au moment du combat. Déjà les premiers signes se manifestent. Après les récentes défaites des rouges des récriminations ont suivi à l'égard de Blum et contre le gouvernement soviétique, protecteurs et alliés jugés insuffisants. Une action de notre part, développée maintenant, mettant l'accent sur le fait que le gouvernement de Blum a été à l'origine de la neutralité, abandonnant ainsi le gouvernement frère de Madrid, parviendrait certainement à aigrir les frictions qui existent déjà entre les comparses.»*¹³³³»

¹³³² DGFP, S. D., vol. 3, doc. 73, mémorandum du directeur du Département juridique de l'*Auswärtiges Amt*, Gaus, 5 septembre 1935 (information donnée par Magistrati).

¹³³³ DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 28, Ciano à Grandi, 7 septembre 1936.

De fait, la dialectique et la polémique sont des domaines où Dino Grandi excelle. A Londres, elles font merveille. Les débats du Comité se résument au mois d'octobre à un duel italo-soviétique. Dans le concert de dénonciations et de contre-dénonciations qui émaillent les discussions, l'ancien hôte du Palais Chigi parvient le plus souvent à disculper l'Italie ou à éluder les accusations dont elle est l'objet en détournant l'attention sur les violations de l'accord commises par l'Union soviétique¹³³⁴.

Mais son succès n'est dû qu'en partie à son habileté manoeuvrière. En réalité ni la France, ni la Grande-Bretagne ne souhaitent diligenter des enquêtes sur les infractions commises en Espagne, même lorsque celles-ci semblent établies. Elles ont instauré le Comité dans l'espoir d'éviter toute confrontation directe entre les grandes puissances et préfèrent, pour sauver l'accord, feindre de ne pas s'apercevoir de ses violations. Ainsi, au début de novembre, le Comité préfère concentrer son attention sur la mise à l'étude d'un système de contrôle des ports et des frontières susceptible d'arrêter l'afflux d'armes en Espagne. Durant la discussion, Grandi insiste conformément aux instructions reçues pour qu'on instaure des règles rigoureuses excluant toute échappatoire et que l'on place sous contrôle non seulement les accès terrestres et maritimes à l'Espagne, mais aussi les accès aériens. Ceci a l'avantage d'impliquer de formidables problèmes techniques qui feront traîner les discussions en longueur pendant tout le mois de novembre¹³³⁵.

Pendant ce temps l'Italie accroît ses livraisons de matériels dans l'espoir que Madrid tombe avant que le scandale de l'intervention ne décide le Comité à agir. Jusqu'au 29 septembre, il s'agit essentiellement d'avions : aux neuf bombardiers S-81 arrivés à Melilla le 30 juillet se sont ajoutés trente-six chasseurs Fiat CR-32 débarqués à Vigo les 14 et 28 août et les 3 et 29 septembre ainsi que onze biplans de reconnaissance RO-37 expédiés le 29 septembre, soit un total de cinquante-quatre appareils. Les pilotes et les hommes d'équipages sont des membres de *l'Aeronautica*. En septembre le *Città de Bengasi* a déchargé une trentaine de chars, des pièces d'artillerie et de DCA et des lance-flammes. Ce matériel est servi par deux cents conseillers et techniciens militaires intégrés au *Tercio*, la légion étrangère espagnole. L'aide italienne reste toutefois encore limitée : selon les archives italiennes, il n'y a guère, fin

¹³³⁴ *Ibid.*, docs. 171, 197, télég. de Ciano à Grandi des 8 et 10 octobre 1936 et Giuseppe Vedovato, "Il non intervento in Spagna" in colloque de Barcelone *L'Europe et la guerre civile espagnole*, (ronéotypé), Nanterre BDIC, septembre-octobre 1982.

¹³³⁵ John F. Coverdale, *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, *op. cit.*, p. 90.

septembre, que quatre cents italiens dans la Péninsule. Cependant des rapports alarmants parviennent au même moment de Majorque¹³³⁶.

- L'activité italienne dans les Baléares

En dépit des secours croissants des Français et des Soviétiques aux républicains¹³³⁷ Ciano et Mussolini parient au début sur l'occupation rapide de Madrid par les forces franquistes. Les Italiens craignent toutefois qu'après la chute de la capitale, le gouvernement espagnol ne se retire à Barcelone, constituant sous la protection de la France une république de Catalogne dominée par les communistes¹³³⁸. Vu de Rome, ce programme explique les assauts continus auxquelles les troupes catalanes se livrent sur les îles de Majorque et d'Ibiza tombées initialement aux mains des insurgés et contre lesquelles se multiplient les tentatives de débarquements, jusqu'alors infructueuses, des troupes "rouges". Dès la fin août 1936, l'implantation italienne aux Baléares retient de plus en plus l'attention de la Marine française qui prescrit, le 19 septembre, à ses bâtiments en escale à Majorque d'amplifier leurs recherches dans ce domaine délicat. Le capitaine de frégate Lepetitpas commandant le torpilleur *Le Fortuné* établit, à la suite de son escale du 17 au 26 octobre 1936 à Palma, un rapport particulièrement intéressant. Il révèle que la Légion étrangère majorquaine est ouverte aux Italiens et est soumise, comme la Phalange espagnole locale, à l'autorité du comte italien Rossi. Des hydravions italiens sont basés dans l'île et tout commerce avec la France est interdit. Enfin, l'hypothèse d'un débarquement italien dans l'île est considéré par notre consul à Palma comme vraisemblable¹³³⁹.

En réalité et contrairement à ce que pensent les Français il est très improbable que les Italiens aient cherché, au début du conflit espagnol, à mettre la main sur les Baléares.

¹³³⁶ *Ibid. op. cit.* p. 110.

¹³³⁷ Le gouvernement de Rome est parfaitement renseigné sur les fournitures de matériels de guerre consenties par la France au gouvernement de Madrid par les rapports des consuls d'Italie à Toulouse et à Tanger mais aussi par l'intermédiaire du chargé d'affaires à Berlin, Magistrati; in DDI, S. VIII, vol. 4, doc. 763, De Rossi à Ciano, 20 août 1936; docs. 77 et 790 Berti à Ciano, 21 et 23 août 1936 et doc. 788, Magistrati à Ciano, 22 août 1936.

¹³³⁸ Selon Pedrazzi, le mouvement séparatiste catalan aurait été le résultat du voyage effectué par le secrétaire général de la CGT, Jouhaux à Madrid. Ce dernier aurait conseillé à Azaña "d'abandonner Madrid et de se retirer, avec les restes de son armée et des milices à Barcelone pour y résister, faisant de cette région et des Baléares un point inflexible de la résistance rouge. Le plan consisterait donc à préparer la Catalogne qui resterait détachée de l'Espagne nationaliste, qui posséderait les Baléares et qui serait un pion français en Méditerranée." in DDI, S. VIII, vol. 4, doc. 773, Pedrazzi à Ciano, 21 août 1936.

¹³³⁹ SHM 1BB2/579 message secret de Marine Paris, 19 septembre 1936 et 1BB2/203, rapport de mission n°108 du commandant du *Fortuné* à Amiral Algérie, 6 octobre 1936.

L'accueil, tout autre qu'enthousiaste, réservé aux rebelles de Majorque lorsqu'ils avaient songé eux aussi à s'adresser à Rome pour en obtenir l'aide l'atteste. Les pourparlers avaient traîné en longueur et les insurgés s'étaient entendu répondre que s'ils voulaient des avions, ils devraient les acheter comptant. Ce n'est qu'à la fin d'août, après une énième demande du chef phalangiste local, que Ciano avait été finalement autorisé à dépêcher dans l'archipel Arconovaldo Bonaccorsi (plus connu sous le pseudonyme de "comte Rossi") à la tête d'une cinquantaine de conseillers militaires italiens pour défendre Majorque contre un débarquement des forces républicaines catalanes. Avec l'aide de quelques avions italiens achetés en août par les rebelles majorquins, Rossi s'était immédiatement lancé dans une contre-attaque mal préparée et mal exécutée, qui avait pourtant permis de repousser un débarquement des républicains et de rendre courage à la Phalange locale, sans que Rome désapprouvât une activité qui contrastait avec la prudence politique observée jusqu'alors dans la Péninsule ibérique¹³⁴⁰.

Deux rapports envoyés les 3 septembre et 3 octobre par les commandants des croiseurs italiens *Fiume* et *Pola*, en escale à Palma, permettent toutefois de se faire une idée plus juste des objectifs que les Italiens se fixent dans l'archipel. Ils sont en effet révélateurs des critères qui inspirent alors la politique à longue échéance choisie par Mussolini, plus soucieux de s'assurer la disponibilité de points d'appui dans les îles en cas de conflit avec la France et avec la Grande-Bretagne que d'y obtenir des avantages territoriaux auxquels il sait pertinemment que Franco ne pourra consentir après la victoire. Dans son rapport sur "la situation politique et militaire de l'île de Majorque" le commandant Antonio Legnani évoque le sort des Baléares au sortir du conflit en cours. Il rappelle que :

«Le général Franco n'a jamais été un ami de l'Italie et que lorsqu'il fut gouverneur des Baléares, ce fut justement lui qui voulut fortement armer Port Mahon par haine ou au moins par méfiance de l'Italie [...] Il y a quelques jours à peine, son porte-parole officiel, le général Queipo de Llano [...] a tenu à dire très clairement que les Baléares étaient espagnoles et qu'elles le resteraient en dépit des menées de certaines

¹³⁴⁰ Rosaria Quartararo, *Politica fascista nelle Baleari*, Quaderni della FIAP, n°23, mai 1977, p. 27-28; Renzo De Felice, *Mussolini Il Duce, Il Lo Stato totalitario, op. cit.*, p. 368-369; Franco Bargoni, *L'impegno navale italiano durante la guerra civile spagnola 1936-1939*, USMME, Roma, 1992, p. 131-133.

puissances étrangères. Toute idée de possession territoriale étant ainsi écartée, reste celle d'une pénétration pacifique sous couverture commerciale pour créer dans ces îles un contexte favorable à leur utilisation en temps de guerre.»

En venant ensuite à l'hypothèse d'un conflit franco-italien, Legnani observe que :

«l'utilisation des Baléares de notre part est certainement intéressante, mais il ne faut pas s'imaginer que les Baléares puissent représenter une base navale : seul Mahon peut constituer un havre temporaire pour des bâtiments légers, pour des avions et des sous-marins. Songer à utiliser Majorque avec ses deux ancrages de Palma et de Pollenza est aujourd'hui irréel. En l'état actuel des choses Palma et Pollenza exigeraient des travaux cyclopéens, travaux qui ne peuvent certainement être menés à bien en période de tension diplomatique ou durant les hostilités : seule la puissance qui détient ces îles depuis des années et qui y consacrerait des milliards pourrait en tirer parti.»

En revanche leur utilisation en cas de conflit contre l'Angleterre paraît plus intéressante à l'officier italien parce que *«dans ce cas seulement, sans même les posséder, avec la neutralité bienveillante du gouvernement espagnol, les ancrages de Majorque et de Minorque pourraient être utilisés par nos navires légers, nos avions, nos sous-marins sans craindre la violente réaction qui se produirait si l'ennemi, au lieu d'être la Grande-Bretagne, était la France.»* Legnani conclut que *“la question doit rester dans le cadre des relations amicales avec un gouvernement fasciste espagnol [...] et d'une utilisation [des îles] en cas de conflit contre l'Angleterre.»*¹³⁴¹

C - La France mise sur la touche : Mussolini choisit l'Allemagne et l'Angleterre

1) La collaboration militaire italo-allemande en Espagne préfigure l'Axe

¹³⁴¹ USMM-OMS, B. 2953, rapport du Commandant du croiseur *Pola*, Antonio Legnani, au chef d'état-major de la Marine, 3 octobre 1936.

Dans son *Diario*, Dino Grandi écrit de la guerre d'Espagne qu'elle fût «*le grand instrument entre les mains de l'Allemagne pour créer un fossé de plus en plus profond entre l'Italie et [les démocraties]. Elle prépara le pacte anti-Komintern, établit la première collaboration militaire entre Hitler et Mussolini*»¹³⁴². C'est en effet l'Allemagne qui va pousser l'Italie à s'engager à fond dans la guerre d'Espagne en agitant le spectre d'une Russie soviétique qui contrôlerait, à travers la victoire des rouges la politique intérieure et extérieure de l'Espagne et une grande partie de la Méditerranée.

L'attitude de l'Italie dans la négociation sur la proposition française de non-intervention avait évidemment prêté au soupçon. Chambrun s'était demandé «*si elle ne résultait pas d'une véritable collusion entre les gouvernements de Rome et de Berlin*» qui se seraient en quelque sorte «*distribués les rôles*»¹³⁴³. Bien que l'ambassadeur ait trouvé l'explication un peu simpliste (l'Italie n'aurait pu envisager sans appréhension l'apparition possible de l'Allemagne dans la Méditerranée) il ne faisait à ses yeux guère de doute que les événements d'Espagne, en symbolisant chaque jour davantage la lutte entre le communisme et le fascisme, tendaient à resserrer les liens idéologiques qui unissaient celui-ci à l'hitlérisme. Il n'était pas douteux que l'on souhaitait à Rome, comme vraisemblablement à Berlin, favoriser les insurgés, leur donner la possibilité d'obtenir une victoire complète et pouvoir prendre prétexte de l'occupation éventuelle de Madrid pour reconnaître le gouvernement insurrectionnel du général Franco.

Or à peine commencée, la collaboration italo-allemande va se révéler être un piège destiné à convaincre les dirigeants italiens à s'aventurer chaque jour plus avant dans les «sables mouvants espagnols»¹³⁴⁴.

Pendant les premières semaines du conflit, la participation de l'Allemagne a été fort discrète¹³⁴⁵. Ceci correspond tout à fait aux objectifs d'Hitler. Pour lui, l'affaire espagnole est un bon moyen d'accroître la solidarité entre les deux Etats fascistes et de placer du même coup un obstacle de poids sur la voie d'une entente entre l'Italie et les anglo-français. Elle offre aussi l'occasion de détourner vers la Méditerranée

¹³⁴²Dino Grandi, *Il mio paese, op. cit.*, p. 416

¹³⁴³DDF, S. II, t. 3, doc. 179, Chambrun à Delbos, 20 août 1936.

¹³⁴⁴Renzo de Felice a rendu l'expression célèbre.

¹³⁴⁵Sous le nom de code d'"opération *unternehmen feuerzauber*" Hitler avait consenti l'envoi de vingt bombardiers Junkers à Franco pour aider les troupes à franchir le détroit de Gibraltar le 5 août 1936.

occidentale les ambitions italiennes et de lui permettre d'accroître sa propre influence dans la zone danubienne. Déjà se dessine, sans qu'il y ait encore concertation, un partage des zones convoitées par les deux dictateurs. Abandonnant à Mussolini le contrôle du bassin méditerranéen en échange de son désintéressement dans la zone danubienne, Hitler estime qu'il appartient au Duce de prendre les plus grands risques et d'assumer les plus lourdes charges¹³⁴⁶. D'ailleurs, si les Allemands s'intéressent à l'Espagne pour des raisons économiques et stratégiques (ils mettront comme condition à leur intervention l'octroi de concessions minières) ils ne semblent pas souhaiter une rapide victoire des franquistes. Ils préfèrent de beaucoup que la guerre soit longue et qu'elle immobilise ainsi une partie de l'armée italienne au moment où eux-mêmes songent à réaliser *l'Anschluss*. Hitler ne déclarera-t-il pas le 5 novembre 1937 à Von Neurath :

*«Du point de vue allemand, une victoire complète de Franco n'est pas souhaitable. Nous avons plus intérêt à ce que la guerre se prolonge. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourrait maintenir la position aux Baléares, qui a une grande importance pour notre stratégie d'ensemble.»*¹³⁴⁷

Berlin et Rome engagent des contacts à propos de la question d'Espagne dès la seconde moitié d'août 1936. Le prince de Saxe, gendre de Victor-Emmanuel III et haut responsable du parti nazi est dépêché le 23 à Rome avec la mission de rassurer Mussolini sur les intentions de l'Allemagne et de lui proposer une étroite collaboration. Le Duce accepte : il dit ne pas être en mesure de prévoir l'issue de la

¹³⁴⁶ Un "rapport politique" de Von Hassell du 18 décembre 1936 définit la "stratégie italienne" de la politique allemande en Espagne avec une extrême clarté. On y lit : *"Etant donné la politique générale que j'indique, l'Allemagne a, à mon avis, toutes les raisons de souhaiter que l'Italie s'intéresse de plus en plus activement à la question espagnole. Le conflit espagnol pourrait jouer, dans les relations de l'Italie avec la France et la Grande-Bretagne, un rôle analogue à celui du conflit d'Abyssinie, en ce sens qu'il fait clairement ressortir les intérêts réels et opposés des Puissances et éloigne ainsi le risque pour l'Italie de se laisser prendre dans le piège des machinations occidentales [...] Cette situation nous impose, à mon avis, comme directive de laisser à l'Italie l'initiative de sa politique en Espagne, mais en même temps, de favoriser activement cette politique par notre bienveillance, d'une façon suffisamment étroite pour éviter que les événements ne prennent une tournure qui nuise aux intérêts, immédiats ou plus lointains de l'Allemagne, soit que l'Espagne nationaliste subisse une défaite, soit encore que l'Italie et l'Angleterre concluent entre elles une entente directe si la situation continuait à se stabiliser [...] Quant à nous, nous n'aurons qu'à nous réjouir qu'au sud de la France se constitue un élément qui, indemne de communisme, mais au contraire allié de l'Italie, donne à réfléchir aux Français et aux Anglais - un facteur qui s'oppose au transit des troupes françaises depuis l'Afrique et qui, sur le plan économique, répond parfaitement à nos besoins - "*. Cf. DGFP, S. D., vol. 3, doc. 157, rapport politique, Von Hassell à *Auswärtiges Amt*, 18 décembre 1936.

¹³⁴⁷ Cité in Serge Berstein, Pierre Milza, *L'Italie contemporaine...*, op. cit., p. 328-329.

lutte en Espagne et juge la proposition utile pour mieux évaluer les chances de victoire de Franco¹³⁴⁸. Au retour du prince à Berlin, le 26 août, Ciano informe le général Roatta, chef du SIM¹³⁴⁹ «*que des accords ont été pris avec le Reich pour l'envoi auprès du général Franco de deux officiers de liaison, l'un italien, l'autre allemand.*» Les deux missions militaires devront agir de concert et prendre leurs décisions en étroite collaboration. Elles auront pour tâche «*d'examiner les possibilités et propositions pour un appui des forces armées italiennes et allemandes aux nationalistes (fournitures de matériels et de personnels), de conseiller le haut commandement franquiste sur le développement éventuel des opérations militaires, de garantir les intérêts respectifs des deux Puissances dans les domaines politique, militaire et économique*»¹³⁵⁰. Le 28 août le général Roatta et l'amiral Canaris, chefs des services secrets italien et allemand se rencontrent à Rome. Ils échangent des informations sur l'effort militaire réalisé par chacun des deux pays en Espagne et l'Allemand propose que l'on autorise le personnel déjà envoyé à prendre part aux opérations sur le terrain. Ils règlent les détails de l'activité des missions militaires¹³⁵¹. Le 1er septembre, les lieutenants-colonels Faldella et Warlimont partent ensemble pour l'Espagne, via Tanger¹³⁵².

Le ministre nazi sans portefeuille Hans Franck rend à son tour visite au Duce le 23 septembre. Au cours de l'entretien, ce dernier s'emporte contre la France :

«étant donné les conditions de la politique intérieure dans ce pays, dit-il, il est impossible de développer avec elle une politique quelconque. La France est malade et vieillie. On n'y pense qu'à manger : c'est un pays où la cuisine est devenue un art d'Etat. La décadence démographique est épouvantable. La France perd 2000 unités par semaine. Ces derniers jours, les radicaux ont bien tenté de ruer dans les brancards, mais les

¹³⁴⁸ Meir Michelis, "La prima missione del Principe d'Assia presso Mussolini, (agosto 1936)", in *Nuova rivista storica*, 1971, p. 367-370.

¹³⁴⁹ Pour l'Italie l'organe coordinateur fut initialement le *Servizio informazioni militari* qui avait constitué dans ce but une section (section S comme "Spagna") dont l'objectif consistait à traiter, en plus des missions générales de renseignement et les fournitures de matériels et de personnels aux forces nationalistes, les mesures militaires prises par les Etats étrangers dans le cadre de la guerre d'Espagne et les aides fournies par ces derniers au gouvernement ainsi que la liaison avec la mission militaire auprès de Franco.

¹³⁵⁰ Cité par Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, Il Lo Stato totalitario, op. cit.*, p. 370-371.

¹³⁵¹ Le compte rendu de l'entrevue figure dans DDI, S.VIII, vol. 3, doc. 819, "Colloqui italo-tedeschi per un'azione comune in Spagna", Rome, 28 août 1936.

¹³⁵² ACS, Segreteria particolare del Duce, Carteggio riservato (1922-1943) fasc. 463/R "Spagna".

*forces communistes sont puissantes. Si Blum tentait de les débarquer, le parti communiste ferait probablement appel à la rue. Tant que la crise intérieure n'est pas terminée, la France ne nous intéresse pas.»*¹³⁵³

En revanche, les deux interlocuteurs protestent de leurs bonnes intentions à l'égard de l'Espagne. L'émissaire de Hitler déclare que l'intervention allemande est totalement désintéressée. L'Allemagne n'a, contrairement à l'Italie, aucun intérêt vital en Méditerranée. Mussolini affirme qu'il n'a pas non plus de visées territoriales. Après la victoire, il «*ne demandera rien à l'Espagne qui puisse modifier la situation géographique en Méditerranée, mais lui demandera seulement de suivre un politique qui ne soit pas contraire aux intérêts de l'Italie*»¹³⁵⁴.

La question est de nouveau abordée lors du voyage que Ciano entreprend à Berlin en octobre et de sa rencontre avec Von Neurath, puis avec le Führer. Les deux pays constatent l'identité de leurs vues sur la plupart des problèmes européens et jettent alors les bases de "l'Axe"¹³⁵⁵. A cette occasion, les craintes communes qui pèsent sur le sort de la cause nationaliste en Espagne rapprochent Rome de Berlin : Ciano partage le diagnostic de Von Neurath, lequel se plaint de l'inertie des troupes de Franco sur le front madrilène. Les deux ministres des Affaires étrangères avaient d'abord fait le pari que Madrid tomberait à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre, après quoi les deux Etats devaient reconnaître le gouvernement franquiste. L'avance méthodique des nationalistes et l'arrivée des premières armes et techniciens soviétiques semblent remettre en cause ces prévisions optimistes. C'est pourquoi, le 21 octobre, Ciano informe Neurath que «*Mussolini a décidé d'accomplir un effort militaire décisif pour provoquer l'effondrement du gouvernement de Madrid*». En plus de forces aériennes supplémentaires, on enverrait en Espagne deux sous-marins pour intercepter les livraisons d'armements soviétiques. Le Duce désire savoir si le Führer accepterait de s'associer à cette initiative¹³⁵⁶.

De fait, au cours de la rencontre Ciano-Hitler qui a lieu à Berchtesgaden trois jours plus tard les deux hommes tombent très vite d'accord sur la nécessité d'augmenter les aides allemande et italienne aux nationalistes, afin de contrebalancer l'afflux croissant

¹³⁵³ ASMAE, Fondo Lancellotti, bob. 5, "Germania", fasc. UC2 "colloquio Mussolini-Franck", 23 septembre 1936.

¹³⁵⁴ *Ibid.*

¹³⁵⁵ DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 273, "Protocolo italo-tedesco", 22 octobre 1936.

¹³⁵⁶ ASMAE, Fondo Lancellotti, bob. 5, "Germania", fasc. UC2, "Colloquio Ciano-Neurath", Berlin, 21 octobre 1936.

d'approvisionnement soviétiques et de garantir le succès de l'offensive que Franco s'apprête à lancer sur la capitale espagnole. Ils donneront des ordres en ce sens à leurs autorités militaires¹³⁵⁷. Comme l'observe plus tard William Dodd, ambassadeur américain à Berlin :

*«Mussolini et Hitler ayant déclaré [Franco] vainqueur avant qu'il ait démontré qu'il l'était, ne pouvaient faire autrement que de s'employer à assurer son succès, s'ils voulaient éviter d'être entraînés dans sa défaite.»*¹³⁵⁸

Le voyage de Ciano survient à un moment très délicat des relations franco-italiennes, caractérisées par la "mise au repos" de l'ambassadeur Chambrun et par le refus du gouvernement français de présenter les lettres de créances du nouveau titulaire du poste, le comte de Saint-Quentin, au Roi d'Italie et Empereur d'Ethiopie.

La politique française est dans l'expectative. Elle n'est plus en phase avec les événements. Il est vrai que les Français se sentent garantis par l'engagement formel donné par les Anglais le 19 mars 1936 selon lequel *«pendant la durée des négociations pour la conclusion d'un nouveau Locarno, l'Angleterre assistera par tous les moyens la France en cas d'agression»*. Mais surtout les milieux diplomatiques et militaires ne veulent pas croire en la possibilité d'un accord complet entre l'Italie et l'Allemagne. Ils nourrissent toujours l'illusion d'une amitié franco-italienne inaltérable parce qu'imposée par la géographie. Ils se refusent à penser que les résultats de la réunion de Berlin doivent nécessairement se faire aux dépens de la France. La presse se fait l'écho de l'aveuglement des milieux soi-disant "bien informés". Ainsi *Le Temps* des 21 et 25 octobre 1936, évoquant dans ses éditoriaux le voyage de Ciano, met essentiellement l'accent sur les divergences qui opposent les Etats fascistes : l'Allemagne a répudié Locarno, l'Italie n'a pas retiré la garantie donnée; l'Italie ne peut se résigner au *Drang nach Osten*. Le journal qui passe pour exprimer les vues du Quai d'Orsay se rassure en affirmant qu'en somme rien de concret n'a résulté de cette visite. Il ne retient que *«l'affirmation d'une volonté commune de combattre l'influence communiste et l'ingérence de Moscou, où qu'elles*

¹³⁵⁷ *Ibid.*, "Colloquio Hitler-Ciano", Berchtesgaden, 24 octobre 1936.

¹³⁵⁸ FRUS, 1936, vol.2, p. 561, William Dodd à département d'Etat, Washington, cité dans Paul Preston, *Francisco Franco, la lunga vita del Caudillo*, op. cit., p. 210.

se manifestent en Europe». L'Intransigeant ne croit pas que l'Italie puisse préparer la guerre aux côtés de l'Allemagne : «si l'Italie accroît potentiellement sa force navale et aérienne, Hitler hésitera à se heurter à elle dans la question d'Europe centrale.¹³⁵⁹» André François-Poncet est plus clairvoyant qui écrit le 27 octobre à Delbos :

«On peut s'étonner [...] d'une attitude, qui, de la part de M. Mussolini, est nouvelle et s'en demander les raisons. Le Duce a-t-il voulu flatter l'idée fixe du Führer ? S'est-il, à son tour, persuadé que l'exemple de l'Espagne et celui de la France établissent la réalité et la gravité du "péril rouge" ? [...]

En tout cas il n'y a pas à s'y tromper : le communisme et les Etats qui pactisent avec lui et s'en laissent infecter verront se dresser devant eux les deux fascismes solidaires. A propos de l'Espagne, la position adoptée est encore moins équivoque, malgré la promesse de rester fidèle au principe de la non-immixtion et de ne revendiquer ni dans les Baléares, ni au Maroc même aucune parcelle de territoire. Débarrassé des précautions dont il s'est entouré, le langage italo-allemand signifie en effet : "Nous avons confiance dans la victoire du général Franco. Nous reconnaissons son gouvernement, quand son armée se sera emparée de Madrid. [...] Si une république de Catalogne est fondée, nous ne la reconnaissons pas. [...] Si un conflit avec la Russie éclate à cette occasion, nous ne nous déroberons pas à la lutte [...] Le colloque italo-allemand n'a donc pas fortifié les chances de la paix. Il a plutôt accentué la menace d'une conflagration, qui surgirait du dernier acte du drame espagnol.»¹³⁶⁰

2) Le gentleman's agreement (2 janvier 1937) enterre le projet français de "Pacte méditerranéen"

L'accord d'octobre reste toutefois très théorique et il n'a pas entamé la volonté du chef du fascisme d'apurer ses comptes avec la Grande-Bretagne. C'est le message qu'il entend faire passer dans le discours prononcé à Milan le 1er novembre, où il

¹³⁵⁹ ASMAE, Fondo Lancellotti, bob. 5 "Germania" fasc. UC2, note de Direction générale "Affari Politici", Ufficio 5, voyage de Ciano à Berlin, commentaire de la presse française ainsi que *Le Temps*, 21 et 25 octobre 1936 et *L'intransigeant*, 24 octobre 1936.

¹³⁶⁰ DDF, S. II, t. 3, doc. 413, François-Poncet à Delbos, 27 octobre 1936.

définit la «*verticale Rome-Berlin [...] non comme un diaphragme, mais plutôt comme un axe autour duquel peuvent s'unir tous les Etats européens animés d'une volonté de collaboration et de paix*». Le rapprochement italo-allemand n'empêche donc pas le Duce de conclure, le 2 janvier 1937, un *gentleman's agreement* avec la Grande-Bretagne : les deux pays reconnaissent la liberté de circulation en Méditerranée, s'engagent à y respecter leurs intérêts mutuels et démentent tout désir de modifier le statu quo en matière de souverainetés territoriales dans la région¹³⁶¹.

Faisant contre mauvaise fortune bon coeur, Yvon Delbos salue l'entente conclue entre la Grande-Bretagne et l'Italie, puissances «*unies à la France par des amitiés traditionnelles et des intérêts substantiels*» dans lequel il voit «*un élément d'ordre en Méditerranée et une contribution au maintien de la Paix*». Devant l'opinion française et internationale l'entente italo-britannique doit apparaître comme le fruit d'une décision prise en plein accord avec Paris. La réalité est différente : le *gentleman's agreement* témoigne de l'isolement grandissant de la diplomatie française. Le refus d'associer la France aux négociations est d'abord imputable à l'opposition de Mussolini et de Ciano¹³⁶². Pour les objectifs que se fixe le gouvernement fasciste, un accord à trois ne serait pas sans inconvénients : il constituerait un obstacle à l'envoi massif d'aide à Franco, indispensable pour assurer sa victoire rapide¹³⁶³; il apparaîtrait comme un succès pour le gouvernement Blum, retardant le moment de sa chute (que les renseignements recueillis par la diplomatie italienne annoncent prochaine)¹³⁶⁴ dans le cas où il essuierait une défaite dans la question espagnole.

A contrario, un accord avec la seule Grande-Bretagne offrirait bien des avantages : il permettrait d'isoler la France et l'obligerait, pour retrouver sa crédibilité aux yeux de Londres, à observer une neutralité effective dans la crise espagnole. Et ce avec la double conséquence d'enfoncer un coin dans les relations franco-soviétiques et d'élargir un peu plus la fracture existante au sein des coalitions qui soutiennent les gouvernements de Paris et de Madrid¹³⁶⁵.

¹³⁶¹ Cf. sur ce point l'excellent article de Paola Brundu Olla, «*Il gentlemen's agreement e la Francia (2 gennaio 1937)*» in Jean-Baptiste Duroselle, Enrico Serra, *Italia, Francia e il Mediterraneo*, ISPI, Franco Angeli, 1990, p. 52 à 67. Pour la position anglaise, on se référera à Christopher Seton-Watson, «*The Anglo-Italian gentlemen's agreement of January 1937 and its aftermath*» in Wolfgang Mommsen et Lothar Kettenhacker, *The fascist challenge and the Policy of Appeasement*, London, Urwin, 1983, p. 277 à 282.

¹³⁶² «*Si nous insistions, rapportait Drummond, M. Mussolini préférerait laisser tomber toute la négociation*».

¹³⁶³ Galeazzo Ciano, *L'Europa verso la catastrofe*, Milan, 1948, p. 88-89 et 93-95.

¹³⁶⁴ Cf. ASMAE, A. P., Francia, b. 1, rapport de Cerruti à Ciano, 4 novembre 1936.

¹³⁶⁵ DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 28, instructions de Ciano à Grandi, 7 septembre 1936.

Côté anglais, on ne manifeste guère plus d'empressement à signer un accord méditerranéen auquel la France serait partie prenante. La fin de non recevoir que le *Foreign Office* oppose constamment aux propositions de "pacte méditerranéen" - excluant cette fois l'Italie mais ouvert aux Pays de la mer Noire - dont il est saisi par Delbos au cours de l'été et de l'automne 1936, atteste des réserves britanniques¹³⁶⁶. L'éventualité d'un accord général méditerranéen que les gouvernements français successifs s'entêtent à vouloir réaliser depuis la Conférence navale de 1930 effraye les milieux officiels londoniens, moins enclins que jamais à augmenter les engagements contractuels de la Grande-Bretagne¹³⁶⁷. S'y ajoute, depuis l'avènement du Front populaire, la crainte qu'en accordant à la France la garantie qu'elle demande, on ne lui confère un rôle de premier plan en Méditerranée, ce qui pourrait contribuer à renforcer la position de l'Union soviétique dans la zone et entraîner, à terme, la Grande-Bretagne dans une conflagration générale à propos des affaires d'Espagne¹³⁶⁸. En proposant au contraire de restaurer l'amitié anglo-italienne traditionnelle, sans chercher à l'enfermer dans le cadre d'un règlement précis, Mussolini souscrit aux vœux tacites d'un gouvernement et d'une opinion anglaise que l'expérience fait regarder avec scepticisme tout nouvel instrument diplomatique. C'est pourquoi, répondant aux sondages de Corbin qui attire son attention sur l'intérêt que Paris accorde aux conversations, Eden se borne à assurer que la France sera tenue constamment informée de leur développement. En novembre Sargent et Vansittart détruisent les dernières illusions françaises : ils expliquent à Corbin que le projet de Pacte méditerranéen proposé par Delbos serait trop compliqué à mettre en oeuvre alors que, côté britannique, on souhaite aboutir au plus vite à un accord avec Rome, accord justifié par la nécessité d'empêcher un rapprochement plus étroit entre l'Italie et l'Allemagne. Eden est convaincu que toute tentative d'insérer la France dans l'accord ne ferait que retarder sa conclusion, sinon provoquer son échec¹³⁶⁹.

¹³⁶⁶ DDF, S. II, t. 3, doc. 31, memorandum de Corbin à Vansittard, 25 juillet 1936; *ibid.*, doc. 278, Delbos à Corbin, 23 septembre 1936. Selon Delbos, une abstention de l'Italie ne devait pas entraîner de modification substantielle du projet de pacte méditerranéen, mais il admettait que "*toutes précautions devraient être ménagées, afin que, à n'importe quel moment l'Italie pût rentrer dans le cercle des participants*". Delbos n'excluait pas en revanche une participation soviétique si le Pacte était ouvert aux pays de la mer Noire.

¹³⁶⁷ *Ibid.* doc. 456, Corbin à Delbos, 10 novembre 1936.

¹³⁶⁸ PRO. FO 371/19859 C. 7015, note Vansittart du 6 octobre 1936.

¹³⁶⁹ PRO. R. 6721; FO 371/20471, Eden à Clerk, 11 novembre 1936; DDF, S. II, t. 3, doc. 499, Corbin à Delbos, 17 novembre 1936.

En définitive, la seule concession, minime, obtenue par la France concerne les Baléares. Alerté par certains renseignements fournis par l'ambassade de France, Eden se décide à lancer un avertissement très ferme au gouvernement fasciste le mettant en garde contre toute velléité de main mise sur l'archipel. Le 22 décembre, Ciano informe Drummond que le comte Rossi quittera Majorque le lendemain¹³⁷⁰. Encore Eden ne s'emploie-t-il à obtenir cette assurance de Rome que pour faire pièce aux demandes françaises d'intervention navale conjointe dans les îles.

La détente provoquée par le *gentleman's agreement* sera toutefois de courte durée. Le jour même de la signature, Eden et Delbos apprennent que trois mille "volontaires" italiens ont débarqué à Cadix, en violation flagrante de l'accord.

D - La reconnaissance du gouvernement de Franco et ses conséquences

Dans un rapport au 2e Bureau daté du 26 novembre, le lieutenant-colonel Morel, attaché militaire en Espagne, décrit les trois semaines écoulées devant Madrid comme celles des "occasions perdues" pour les troupes franquistes. Le délai qu'elles ont mis à pousser leur avantage initial a permis à la défense de s'organiser. Alors que le 7 novembre, le général républicain Mioja prépare déjà le repli, les premiers chars lourds et chasseurs soviétiques entrent en action et plusieurs bataillons de la 11e Brigade internationale (qui compte dans ses rangs un grand nombre de Français) montent en ligne. Retranchés dans la Cité universitaire, ils imposent de lourdes pertes à l'Armée d'Afrique qui vient de franchir le Manzanares. Le 22 novembre, l'offensive nationaliste a échoué¹³⁷¹.

Mais avant que la République ait eu le temps d'exploiter son succès, les colonnes de Franco reçoivent l'appui massif de l'Italie mussolinienne.

1) Une armée italienne en Espagne

Paradoxalement, le gouvernement de Burgos a obtenu la reconnaissance conjointe de l'Italie et de l'Allemagne quatre jours avant qu'il n'admette implicitement - en décidant d'abandonner les attaques frontales sur la capitale - sa défaite. Rome et

¹³⁷⁰ DBFP, S. II, vol. 17, doc. 499, Drummond à Eden, 22 décembre 1936.

¹³⁷¹ SHAT 7N 2754, Lt. col. Morel à EMA/2, rapport sur la situation militaire, Madrid, 26 novembre 1936; DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 443, note 3, rapport du général Mario Roatta, 16-17 novembre 1936.

Berlin justifient leur initiative par le fait que le gouvernement franquiste contrôle “la plus grande partie du territoire national”¹³⁷². C’est Mussolini qui a, en l’espèce, convaincu ses partenaires réticents d’anticiper une reconnaissance *de jure* qui, de l’avis de Berlin, n’aurait dû intervenir qu’après l’occupation de la capitale, n’eût-ce été que pour éviter que Franco pût se sentir conforté dans sa tactique dilatoire par une reconnaissance prématurée¹³⁷³.

Mussolini partage les doutes du Führer, de Neurath et de Canaris sur les capacités militaires du Généralissime : le 25 novembre, il dit à Von Hassell que «*les Nationalistes n’ont ni esprit offensif, ni courage*»¹³⁷⁴, mais il s’est progressivement convaincu «*qu’ayant précédemment dit ‘a’, il est désormais inévitable de dire ‘b’*»¹³⁷⁵. Le Duce est résigné à donner toute l’assistance nécessaire, mais il veut quelque garantie pour le futur¹³⁷⁶. Le 28 novembre un protocole secret est conclu à Salamanque entre Anfuso¹³⁷⁷ et Franco. Il confirme le caractère anti-français de l’intervention italienne en Espagne et reflète des préoccupations identiques à celles qui avaient suscité l’accord de mars 1934, à savoir empêcher toute possibilité de transfert de troupes françaises d’Afrique du Nord vers la Métropole¹³⁷⁸ et donner à l’Italie des raisons légales d’établir, en cas de guerre, des bases à Majorque ou dans d’autres localités du territoire espagnol¹³⁷⁹.

Le protocole de Salamanque est pourtant loin de constituer une «*véritable hypothèque générale sur l’Espagne [...] en cas de conflit*»¹³⁸⁰ car il ne contient aucune formule prévoyant l’automaticité d’application en cas de guerre. Il reconnaît à l’Italie des droits qui se révéleront en fait sans importance à long terme, vu que Franco réussira à

¹³⁷² Paul Preston, *Francisco Franco...*, op. cit., p. 208-209; John Coverdale, *I Fascisti alla guerra di Spagna*, op. cit., p. 110-111.

¹³⁷³ DGFP, S: D, vol. 3, doc. 11, Von Hassell à *Auswärtiges Amt*, 28 octobre 1936 et doc. 113, Von Neurath à Von Hassell, 30 octobre 1936.

¹³⁷⁴ *Ibid.*, doc. 129, Von Hassell à *Auswärtiges Amt*, 25 novembre 1936.

¹³⁷⁵ *Ibid.*

¹³⁷⁶ *Ibid.*, doc. 130, Von Hassell à Von Neurath, 27 novembre 1936.

¹³⁷⁷ Anfuso était le secrétaire personnel de Ciano.

¹³⁷⁸ Dans la clause n°3, les deux Etats “s’interdisent de permettre l’utilisation de leurs territoires, ports et eaux territoriales respectifs pour des opérations dirigées contre l’un d’entre eux ou pour préparer ces opérations ou de permettre le passage d’approvisionnements ou de troupes d’une tierce Puissance”; in DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 504, “Protocole secret italo-espagnol”, 28 novembre 1936.

¹³⁷⁹ La clause n°4 du protocole stipule en effet : “*Au cas où l’un des deux pays se trouverait engagé avec une ou plusieurs Puissances ou si des mesures d’ordre militaire, économique et financière étaient prises à son encontre, l’autre pays s’oblige à garder envers lui une attitude de neutralité bienveillante et à lui assurer tous les approvisionnements dont il pourrait avoir besoin, ainsi que toutes facilités pour l’utilisation des ports, des voies aériennes, des voies ferrées*”, DDI, *ibid.*

¹³⁸⁰ Enzo Santarelli, *Storia del Movimento e del Regime fascista*, t.II, Roma, 1967, p. 264.

éviter de les rendre exécutoires durant la Seconde Guerre mondiale¹³⁸¹. Mario Toscano a pu écrire au sujet de cet accord qu'il n'avait «rien de transcendant et qu'il avait représenté un résultat disproportionné en regard des efforts militaires consentis et des lourdes dépenses engagées, des risques encourus et des dommages causés à sa position internationale»¹³⁸².

Le traité marque en effet le début de l'intervention italienne proprement dite. L'idée d'envoyer des troupes italiennes pour renforcer les unités de Franco semble avoir fait son chemin progressivement à Rome. Au cours des premières semaines de la guerre, l'aide italienne aux révoltés d'Espagne a surtout consisté en matériel et personnel technique. Plusieurs de ces techniciens (artilleurs, tankistes et aviateurs) ont participé aux combats. Mais jusque fin décembre, aucune unité combattante italienne constituée ne se trouve dans la Péninsule, Franco lui-même n'ayant jamais sollicité l'envoi de troupes.

Les choses changent avec l'échec de l'attaque sur Madrid que les dirigeants et militaires italiens imputent à la pusillanimité du commandement mais aussi au manque d'effectifs. La mobilisation dans la zone nationaliste, récemment instituée, n'a pas encore porté ses fruits. Le 16 novembre le général Roatta évalue les troupes franquistes en état de combattre à 74000 fantassins, 5000 cavaliers et 48000 miliciens¹³⁸³. Mais garnir un front de 1900 km, tout en gardant le contrôle des arrières, souvent infestés d'éléments hostiles mobilise un grand nombre d'hommes. Manquant de réserves, les Nationalistes ne sont pas en mesure de constituer une masse de manoeuvre : pour l'attaque de la capitale il n'a pas été possible de mettre en ligne plus de 25000 hommes¹³⁸⁴. Le 25 novembre, l'ambassadeur italien à Paris confie à son collègue américain «qu'il serait impossible en ce moment au gouvernement italien de ne plus venir en aide à Franco, même si le gouvernement soviétique cessait de soutenir les gouvernements de Madrid et de Barcelone, parce qu'il est évident que les effectifs de Franco ne sont pas suffisants pour le mettre en mesure de conquérir toute l'Espagne»¹³⁸⁵.

¹³⁸¹ John Coverdale, *I Fascisti alla guerra di Spagna*, op. cit., p. 145.

¹³⁸² Mario Toscano, *La Politica estera italiana dal 1914 al 1943 : l'asse Roma-Berlino*, Roma, 1963, p. 207.

¹³⁸³ ASMAE, ufficio Spagna, b.1, f.1, rapport de Roatta, 16/17 novembre 1936.

¹³⁸⁴ John Coverdale, *I Fascisti alla guerra di Spagna*, op. cit., p. 148.

¹³⁸⁵ FRUS, 1936, vol. 2, p. 575.

Fin novembre, le gouvernement italien autorise donc l'installation d'un bureau de recrutement de la Légion étrangère espagnole (*Le Tercio*) à Rome, et l'on envisage la possibilité d'envoyer un contingent, ou au moins une division de chemises noires en Espagne. Les volontaires sont attirés par une prime d'engagement de trois mille liras et une solde de quarante liras par jour. Certains organisent même des bandes pour l'Espagne, suivant la tradition des soldats d'aventure italiens. Le 20 novembre Roatta apprend qu'en plus des éléments recrutés par le *Tercio extranejo* espagnol, il est prévu d'envoyer quatre bataillons organisés de volontaires¹³⁸⁶. De fait le 10 décembre, le Duce décide d'envoyer trois mille chemises noires pour "innover" les formations nationales espagnoles et quelques jours plus tard, sans qu'il ait donné d'autres instructions, le palais Chigi demande déjà à la Milice de préparer un second contingent.

A la fin du mois, 8700 soldats et officiers auront ainsi rejoint l'Espagne en une opération qui se poursuivra jusqu'en février 1937 et qui se soldera finalement par la création de divisions italiennes opérant le plus souvent, et contre l'avis de Franco, en pleine autonomie. Le 18 février le total des forces italiennes en Espagne se monte à 49000 hommes, organisés en quatre divisions qui forment le *Corpo Truppe Volontarie* (CTV). De plus, de 144 en novembre, le nombre des pilotes est passé à 421 et le personnel auxiliaire d'aviation de 205 à 907. Le flux constant de "volontaires" a donc, jusqu'en février 1937, transformé radicalement le caractère de l'intervention fasciste : les premiers secours camouflés et limités ont laissé la place à une "armée italienne en Espagne"¹³⁸⁷.

Comment expliquer que Rome en soit ainsi venue à pratiquer l'escalade ?

Les pressions exercées par la Milice (MVSN) ont sans doute été déterminantes. Si la guerre d'Ethiopie avait été une guerre essentiellement *nationale*, la guerre d'Espagne devrait être avant tout *fasciste*. La milice sera donc appelée à y jouer un rôle prépondérant surtout si l'on tient compte du fait que l'Armée et plus encore la Marine italienne considèrent alors les événements d'Espagne avec une extrême prudence et

¹³⁸⁶ ASMAE, ufficio Spagna, b.5, f.3, SIM à Roatta, télég. 5555/S/1433, 20 novembre 1936. Le 27 Ciano informait l'ambassadeur allemand Von Hassell que "*l'Italie était prête à envoyer en Espagne une division entière de chemises noires, dont quatre mille déjà organisés en quatre bataillons*", cf. DGFP, S. D, vol. 3, doc. 130, Von Hassell à Von Neurath, 27 novembre 1936.

¹³⁸⁷ John Coverdale, *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, op. cit., p.152-156, 159-164 et 169.

ne cachent pas leur réticence à s'engager plus avant¹³⁸⁸. Un succès de la Milice sur ce nouveau théâtre d'opérations permettrait de renforcer son prestige médiocre et d'établir des rapports plus équilibrés avec l'Armée. D'où les pressions que les fascistes les plus intransigeants, tels Starace ou Farinacci, exercent sur le Parti en vue de provoquer une intervention directe de l'Italie en Espagne¹³⁸⁹.

L'effet de ces pressions est paradoxalement conforté par les appels pressants que la mission militaire du SIM adresse à Rome. Ainsi Faldella écrit à la mi-novembre :

*«Je pense que si les appuis et le ravitaillement donnés par les pays étrangers aux rouges étaient compensés par des appuis et approvisionnements équivalants aux Nationalistes, ceux-ci l'emporteraient.»*¹³⁹⁰

Les choix tactiques du sous-secrétaire d'Etat à la Guerre expliquent également la décision d'envoyer en Espagne des unités constituées. Fin novembre Pariani estime en effet que *«la reconnaissance du gouvernement franquiste étant désormais acquise, il semble utile de créer un corps volontaire encadré et commandé par nos officiers»*. Mussolini ayant adopté l'idée, on entreprend la préparation d'un groupe de bataillons spécial de la cc.nn, composé d'effectifs de la Milice, volontaires et recrues des classes 1900 à 1913, les matériels devant être prélevés sur les stocks de l'Armée¹³⁹¹. *«Avant tout, écrit d'autre part Pariani à Ciano le 18 janvier 1937, il faut être conscient de la nécessité que le contingent italien soit employé groupé, pour des opérations de masse dans des percées décisives»*¹³⁹². Ceci exige que le commandement italien jouisse de la

¹³⁸⁸ Le général Pariani se plaignait fin novembre auprès de Mussolini des demandes répétées pour l'Espagne, qui se soldaient par des prélèvements préjudiciables aux stocks de mobilisation et compromettaient l'efficacité minima de l'Armée, programmée pour le début 1938.

¹³⁸⁹ Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce, Il Lo Stato totalitario, op. cit.*, p. 374.

¹³⁹⁰ Le 16 octobre, Franco, très préoccupé par les premiers envois soviétiques, avait demandé au colonel Faldella de nouvelles aides, non en hommes, mais en avions, chars et armes anti-chars. Il y ajoutait deux sous-marins et deux contre-torpilleurs (à diviser entre Allemands et Italiens) pour *«retirer aux Russes la disponibilité des ports [et] pour acquérir la maîtrise de la mer»*. in ASMAE, Ufficio Spagna, b. 10, rapport n°502 au SIM, Salamanque, 16/17 novembre 1936 "Situazione Spagnola".

¹³⁹¹ Rapport Pariani à Mussolini, 20 novembre 1936 (?), cit. dans Gén. Mario Montinari, "L'Impegno italiano alla guerra di Spagna", in *Memorie storiche militari*, Stato Maggiore Esercito, Ufficio Storico, 1980, p. 126; ainsi que DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 534, rapport d'Anfuso à Ciano sur sa mission en Espagne, 3 décembre 1936.

¹³⁹² A la base de ces directives, il y a les conceptions qui opposent Espagnols et Italiens sur la manière de conduire les opérations. Aux prises avec une guerre civile, Franco a une vision influencée par des considérations d'ordre intérieur : volonté d'éviter des pertes inutiles, de n'exécuter aucun nouveau mouvement en avant avant d'être assuré que la région "libérée" a été pacifiée ce qui implique d'y maintenir occupées des localités qu'il aurait mieux valu, du point de vue de l'économie des forces,

plus large liberté d'action pour réaliser les objectifs désignés par Franco, en s'opposant à la tendance espagnole d'un emploi dilué de ces forces sur un large front¹³⁹³.

D'autres facteurs, extérieurs ceux-là, poussent Rome à s'engager toujours plus avant dans les affaires d'Espagne. L'avènement du gouvernement Largo Caballero où figurent, pour la première fois en Europe, des communistes aux côtés de républicains et des socialistes, en plus d'opposer un démenti à l'espoir de voir les insurgés triompher rapidement, apparaît comme un véritable défi lancé au fascisme et comme un réel danger d'infection qui pourrait à terme gagner l'Italie, réactivant des ferments d'opposition jamais totalement assoupis¹³⁹⁴. Dans ce contexte, le désir d'intervenir est aiguisé par la rapidité avec laquelle les exilés italiens ont répondu à l'appel du gouvernement de Madrid. *Giustizia e libertà* de Carlo Rosselli a été le premier à se manifester, dès le 31 juillet 1936, en lançant le mot d'ordre : «*La guerre civile du prolétariat est la guerre de tout l'antifascisme. la place des révolutionnaires est en Espagne.*» Le même Rosselli a les 13 et 14 novembre assuré le succès du slogan «*Aujourd'hui en Espagne, demain en Italie.*»¹³⁹⁵ La participation importante des exilés au sein des Brigades internationales apparaît à Mussolini comme une intolérable provocation, d'autant que la propagande diffusée par les puissantes stations radios installées par les Italiens antifascistes à Valence et Barcelone peut être aisément captée par les ouvriers italiens.

Surtout l'entrée de ministres communistes dans le gouvernement Largo Caballero marque le début d'une collaboration plus étroite entre l'Espagne républicaine et la Russie soviétique. Rapprochement suivi par le transfert de 510 tonnes d'or de la réserve espagnole et par la nomination d'un ambassadeur à Moscou. L'or est destiné à être fondu et vendu pour collecter les fonds nécessaires à l'achat d'armes partout où elles sont disponibles. Entre la fin d'octobre et la fin décembre 1936, les agents italiens postés aux Dardanelles enregistrent le passage de vingt trois cargos soviétiques (plus dix affrétés à des flottes d'autres nationalités) transportant des armes, des tankistes, des pilotes soviétiques à destination de l'Espagne. Entre le 15

abandonner. Il s'agit aussi d'éviter un succès trop voyant de troupes certes amies mais étrangères qui pourrait ternir le prestige des unités nationales. Au contraire Pariani et Roatta sont enclins à rechercher le choc décisif pour éviter un inutile épuisement du corps expéditionnaire italien et la prolongation à l'infini de livraisons de matériels qui se montent déjà à 1000-1500 tonnes par mois.

¹³⁹³ Mario Montinari, *L'Impegno italiano alla guerra di Spagna*, op. cit., p. 132.

¹³⁹⁴ Aquarone, *La Guerra di Spagna e l'opinione pubblica italiana*.

¹³⁹⁵ *Ibid.* ainsi que Michael Alpert, *A new International History of the Spanish civil war*, Londres, Mac Millan, 1994, p. 82.

octobre et le 15 novembre, 132 avions (chasseurs biplans “Chatos” et monoplane “Mosca”, bombardiers “Katiouchka”) sont débarqués dans la péninsule ibérique.

2) Les répercussions des affaires d’Espagne sur la politique et la stratégie militaires de la France (novembre 1936 - mars 1937)

Ce sont des motifs d’ordre essentiellement politique qui ont déterminé l’attitude du Front populaire dans la crise espagnole. Le gouvernement n’a d’ailleurs pas consulté les chefs militaires durant les trois semaines cruciales qui ont précédé la décision de non-intervention¹³⁹⁶. Les conséquences stratégiques des événements qui se déroulent au sud des Pyrénées n’en sont pas moins pleinement perçues : Blum, par exemple, n’a pas été long à identifier la menace qu’ils font peser sur les communications entre la France et l’Afrique du Nord. Les troubles espagnols exacerbent le danger italien à un moment où les forces navales et aériennes de ce pays sont en pleine expansion. S’il advenait que Mussolini disposât de bases dans la péninsule ibérique ou aux Baléares, il pourrait considérablement resserrer l’étreinte sur le dispositif et le déroulement de la mobilisation française. Delbos craint que le conflit espagnol ne fournisse l’occasion d’un bouleversement du statu quo en Méditerranée aux dépens des «*intérêts vitaux et des positions stratégiques [françaises]*». Il soupçonne tout particulièrement l’Italie d’avoir offert son aide à Franco en échange de contreparties au Maroc espagnol ou aux Baléares¹³⁹⁷.

L’hypothèse d’une Espagne adversaire potentielle dans le cadre d’un conflit européen généralisé commence à être prise en compte par l’EMA vers la fin de 1936. Le haut commandement français se résout alors, non sans quelque réticence, à envisager la perspective d’un Franco vainqueur, acceptant de joindre ses forces à celles de l’Axe dans une attaque contre la France.

¹³⁹⁶ Robert J. Young, *In Command of France : French Foreign Policy and military Planning*, Harvard University Press, 1978, p. 139.

Blum rapporta plus tard qu’il avait consulté l’amiral Darlan (*Commission sur les événements...., op. cit.* audition Léon Blum, p. 218) mais il prétendit ne pas avoir connu l’opinion des autres armes. L’impression est corroborée par les mémoires de Gamelin, les mémentos du général Schweisguth et les procès-verbaux des séances du CPDN et du CSG. Le chef de cabinet de Léon Blum, Blumel a admis que les généraux “*n’avaient instinctivement aucune sympathie pour les objectifs du gouvernement Blum*” et par conséquent pour les républicains espagnols; cf. FRUS, vol. II, doc. 776, Wilson to Secretary of State, 30 août 1936.

¹³⁹⁷ Discours de Delbos à la Chambre des députés, 28 novembre 1936, cité dans Alessandra Giglioli, *Italia e Francia, 1936-1939 ..., th. cit*, p. 37.

D'un côté, par goût de l'ordre et de la tradition militaire mais aussi par haine viscérale du "bolchevisme", beaucoup d'officiers penchent naturellement en faveur des Nationalistes¹³⁹⁸. De l'autre côté, ils craignent pour la sécurité de la France si les puissances fascistes trouvaient là l'occasion de s'installer durablement au sud des Pyrénées. Ce n'est pas tant la menace, si souvent évoquée dans l'historiographie militaire, de l'ouverture d'un "troisième front", qui inquiète le haut commandement. Certes, comme le rappelle le général Theveney en novembre 1936¹³⁹⁹, la France, qui possède deux frontières avec l'Espagne, une en Europe, l'autre au Maroc espagnol, devra prendre des mesures de précaution, surtout lorsque la guerre civile approchera de la frontière pyrénéenne. Ce théâtre d'opérations est pourtant jugé secondaire par l'EMA, même s'il ne doit pas "être oublié", comme le rappelle le général Gamelin¹⁴⁰⁰. Lorsque le 3e Bureau (Opérations) évoque les conséquences possibles d'un succès des rebelles et de leurs alliés sur la sécurité de la France et celle de l'Afrique du Nord, c'est plutôt pour en évaluer l'impact sur les mouvements de troupes entre l'Afrique et la métropole et sur l'économie générale des forces, au cas où l'Allemagne et l'Italie chercheraient à profiter de la situation¹⁴⁰¹. En effet, si la frontière pyrénéenne est aisée à défendre, côté français, en raison d'une topographie favorable : étroitesse des défilés, haute altitude des cols au centre de la chaîne, disposition transversale des

¹³⁹⁸ Cf. sur ce point l'étude de S. Martinez Parrilla, *Las fuerzas armadas francesas ante la guerra civil española (1936-1939)*, op. cit., p. 91-92. L'attaché militaire italien à Paris, Barbasetti rapporte ainsi les déclarations de proches collaborateurs de Gamelin : «*L'Armée désire la victoire des Nationalistes mais il ne convient pas de les aider ouvertement.*»; in DDI, S. VIII, doc. 479, Barbasetti à ministre de la Guerre, 24 novembre 1936.

¹³⁹⁹ Article du général Theveney dans *La France militaire*, 9 novembre 1936.

¹⁴⁰⁰ Général Gamelin, *Servir*, t. III, op. cit., p. 8 et sv. C'est aussi le point de vue d'Alexis Léger, qui déclare à Cerruti le 5 janvier 1937 qu'«*à son avis les étincelles du conflit qui se profile à l'horizon ne partiront pas de l'Espagne. La situation de cette région est grave, mais pas telle qu'elle puisse engendrer des conséquences fatales. Pas même les incidents navals ne lui semblent inquiétants [...]*» Le secrétaire général du Quai d'Orsay ajoute qu'«*on redoute à Paris qu'Hitler prémédite un mauvais coup contre la Tchécoslovaquie, ce qui équivaldrait à une attaque contre la France elle-même*». L'attaché militaire italien à Paris observe des préoccupations similaires chez les officiers généraux de l'EMA : ces derniers craignent «*un coup de tête hitlérien contre la Tchécoslovaquie [et] évoquent la difficulté de pouvoir en même temps chasser l'Allemagne d'Espagne ou des Canaries où elle se serait déjà solidement implantée [...]*» L'inquiétude est la même en ce qui concerne l'Italie, même si l'on atténué diplomatiquement le propos en reconnaissant qu'elle «*agit en Espagne de manière plus évidente*». Cependant «*l'état-major trouve tout aussi dangereux pour la France l'établissement d'un éventuel gouvernement communiste en Espagne mais désire un gouvernement d'ordre et sans ingérence étrangère*» in ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 229, f. 5, Cerruti à Ciano, 5 janvier 1937.

¹⁴⁰¹ SHAT, 7N 3421, note EMA/3 sur "les conséquences possibles des événements d'Espagne au point de vue des opérations", 10 septembre 1936.

cours d'eau qui, tel l'Adour, coupent la ligne de l'avance ennemie¹⁴⁰², l'hostilité d'une Espagne franquiste contraindrait l'EMA à immobiliser sur la frontière la moins fortifiée de France des forces assez importantes (onze divisions) si des unités franquistes venaient renforcer les troupes italo-allemandes. Elle gênerait considérablement la mobilisation française si les Nationalistes autorisaient les italiens à disposer de bases aux Baléares.

Au début de 1937, la situation est jugée suffisamment préoccupante pour que le général Dosse, membre du Conseil supérieur de la Guerre (CSG) soit chargé de préparer un "plan de couverture des Pyrénées" dans l'hypothèse d'un acte d'agression qui suivrait une victoire des Nationalistes espagnols et de leurs alliés¹⁴⁰³. Bien que le plan envisage toute une gamme d'actions possibles depuis le coup de main exécuté par des partisans jusqu'à l'attaque menée par de grandes unités, l'EMA estime que l'entrée en jeu de l'Espagne aux côtés des adversaires de la France, ou simplement sa neutralité bienveillante à leur égard, ferait courir un grave danger à l'entente franco-britannique d'où la nécessité de maintenir, en toute hypothèse, de bonnes relations avec le futur gouvernement espagnol. Surtout, il apparaît qu'une opération dans les Pyrénées sera forcément liée à une action conjointe sur l'un des deux autres théâtres d'opérations principaux du Nord-Est et du Sud-Est, ou sur les deux à la fois. Ceci posé, le plan Dosse en déduit la nécessité d'économiser les forces, en évitant si possible de les soustraire aux fronts les plus exposés.

Au cours d'une réunion des chefs d'état-major des trois armes, le 30 janvier 1937, on étudie les opérations qui pourraient être réalisées en Espagne en cas de guerre européenne. Il est décidé qu'en cas d'intervention de Franco aux côtés de l'Italie et de l'Allemagne, l'objectif principal de la France serait d'assurer la défense du détroit de Gibraltar. On envisage également des actions au Maroc espagnol et à Minorque, grâce à la coopération des flottes alliées¹⁴⁰⁴.

L'état-major de la Marine prépare au même moment de nouveaux plans d'opérations tenant compte de la menace allemande et italienne en Méditerranée et de l'attitude,

¹⁴⁰² Cf. à ce propos les déclarations du général de Chambrun (commandant de la XVIIe région militaire) à l'attaché militaire à Paris, in NARA, mic. M. 1442, roll. 17, Laurence Higgins à William Bullitt (ambassadeur des Etats-Unis en France), 1er juillet 1938.

¹⁴⁰³ SHAT, 7N 3867 CSG, EMA du général Georges "plan de défense des Pyrénées", 1er mars 1937.

¹⁴⁰⁴ SHAT, 7N 3909, procès-verbal d'une réunion des chefs d'état-major des trois armes, sur "le problème espagnol", 30 janvier 1937 (manuscrit); *ibid.* CSG EMA du général Nogués : "Instruction personnelle et secrète pour les cas 'Plan opération Maroc'", 22 mars 1937.

probablement hostile, de l'Espagne : c'est le cas dénommé A + I + E, c'est à dire Allemagne, Italie, Espagne hostiles. Le 20 novembre 1936, le vice-amiral Durand-Viel établit à l'intention du ministre de la Marine un "mémento" qui résume la situation navale française du moment et définit l'orientation des études stratégiques qu'il importe d'entreprendre¹⁴⁰⁵. Après une analyse des forces italiennes et allemandes déployées en Méditerranée et en Espagne, ce "mémento" constate que *«l'attitude de l'Angleterre reste analogue à celle de la France, mais nous ne savons pas ce que deviendrait cette attitude en cas de conflit. Sans le concours de l'Angleterre, notre situation sur mer serait évidemment très difficile dans l'éventualité considérée»*. A cause de cette situation difficile, il faut prévoir des actions adaptées. Les dispositions les plus importantes que l'état-major de la Marine envisage sont les suivantes :

- a) Pour l'armée de Terre : les mouvements de troupes entre la métropole et l'Afrique du Nord ne pourraient être envisagés tant que la situation sur mer ne serait pas modifiée à l'avantage de la France (l'armée reconnaît le bien-fondé de cette mesure); les frontières en Métropole et en Afrique du Nord devraient être défendues et le Maroc espagnol rapidement conquis. Si les circonstances s'y prêtaient, des transports de troupes pourraient être envisagés par les ports gouvernementaux espagnols (Valence de préférence, en raison des facilités de transport par voie ferrée avec la France).
- b) Pour la Marine : en Méditerranée, les forces françaises seraient inférieures aux forces italiennes et allemandes réunies : il ne faudrait donc pas envisager un engagement général, mais profiter d'occasions fugitives; compte tenu du danger aérien sur Toulon et Bizerte, il conviendrait d'étudier le regroupement en Atlantique de nos croiseurs; l'occupation de Minorque est à envisager.

Telles sont les grandes lignes de la nouvelle stratégie navale que le vice-amiral Durand-Viel soumet pour avis aux différents amiraux d'escadre. Les réponses des commandants d'escadres de la Méditerranée sont instructives : le vice amiral Abrial¹⁴⁰⁶ insiste sur la nécessité de conserver les croiseurs dans cette mer pour faire face aux croiseurs italiens. Le danger aérien est estimé certain dans les bases, mais n'empêcherait cependant pas leur utilisation; en revanche Abrial pense qu'il est peu à craindre à la mer. Enfin l'amiral juge une action sur Minorque inopportune, car elle nécessiterait un gros effort en raison du voisinage de Majorque, occupée par l'ennemi.

¹⁴⁰⁵ SHM, 1BB2 203, mémento du 20 novembre 1936, reproduit dans DDF, S. II, t. 4, doc. 10.

¹⁴⁰⁶ SHM 1BB2 184, lettre manuscrite du vice-amiral Abrial, 26 novembre 1936.

Le vice-amiral Godfroy pense pour sa part¹⁴⁰⁷ que tout plan d'opération dépend de la décision qui sera prise pour les transports de troupes. Les idées stratégiques des officiers généraux consultés s'articulent donc autour de la même idée de base : concentrer nos escadres dans l'Atlantique conduirait à l'abandon de la Méditerranée, ce qu'aucun d'entre eux n'accepte¹⁴⁰⁸. Enfin, parallèlement à son action sur la politique et la stratégie navale, l'EM Marine a initié à la fin de 1936, un combat sur un autre front, celui du réarmement naval de la France. Le 4 décembre 1936, le Conseil supérieur de la Marine est unanime à décider qu'un effort de rajeunissement de la flotte doit être entrepris et un programme de trois ans établi, face au réarmement allemand, italien et anglais¹⁴⁰⁹.

Ainsi, la guerre civile espagnole conduit l'état-major de la Marine à abandonner tout espoir d'entente avec l'Italie et une nouvelle stratégie navale est élaborée pour contrer les menaces résultant du réarmement allemand, de l'expansionnisme italien et de l'attitude incertaine de l'Espagne. Les principaux axes de cette nouvelle stratégie peuvent se résumer ainsi : recherche (encore infructueuse) d'un accord naval avec l'Angleterre, mise au point d'une stratégie navale basée sur la défense en priorité de la Méditerranée, rajeunissement et renforcement de la flotte.

Des préoccupations identiques prévalent à l'état-major de l'Air, où l'on évalue les conséquences d'une possible victoire de Franco avec le plus grand pessimisme.

Des forces aériennes basées en territoire espagnol auraient la possibilité d'entreprendre des expéditions puissantes et à bonne portée :

a) sur Bordeaux, tout le bassin de la Garonne et notamment sur Toulouse. Les conséquences en seraient d'autant plus sérieuses que du point de vue défensif, cette région du sud-ouest a été jusqu'ici considérée comme peu exposée, et qu'un grand

¹⁴⁰⁷ *Ibid.*, "Réflexion sur la concentration", lettre du contre-amiral Godfroy, annotée par Durand-Viel (fin novembre 1936?).

¹⁴⁰⁸ Il existe dans les archives de la Marine (1BB2 184 en particulier) plusieurs autres études de l'état-major de la Marine concernant les actions offensives sur les Baléares et Mahon, sur la participation de la Marine à des actions contre la terre au Maroc et une étude de l'amiral Mouget sur le cas d'un conflit contre l'Allemagne seule. Toutes ces études montrent le travail inventif considérable de l'EM Marine qui refuse de laisser dans l'ombre un problème stratégique quelconque. Mais tous ces documents semblent être restés à l'état d'"études" sans aboutir à des plans d'opérations approuvés. Cf. René Sabatier de la Lachadénède, *La Marine française et la guerre d'Espagne, op. cit.*, p. 87-95.

¹⁴⁰⁹ SHM 1BB2 170, lettre EMG/SE, 27 avril 1937.

nombre d'installations industrielles ont été réalisées systématiquement dans cette zone dite de décentralisation¹⁴¹⁰.

b) sur la partie la plus vulnérable de l'Afrique du Nord, sur les bases aériennes et navales du bassin occidental de la Méditerranée ou sur les lignes de communication maritimes de Méditerranée occidentale et d'Atlantique oriental.

Au grave danger menaçant le Sud-Ouest de la France, il serait insuffisant d'opposer une tactique de représailles. On pourrait être amené à rechercher la destruction des bases par des interventions directes au moyen d'opérations combinées sur certains points de la péninsule ibérique. Les aviateurs insistent en effet sur le danger que représentent ces bases, implantées tant sur le continent qu'aux Baléares, au Maroc espagnol et aux Canaries : unies à celles dont les Italiens disposent en Sicile et en Sardaigne, elles rendraient toute communication maritime et aérienne française et anglaise en Méditerranée très aléatoire, voire impossible. Le ministère de l'Air résume la situation de façon presque apocalyptique :

«1) Les communications entre la Méditerranée et l'Atlantique seraient interrompues. Toute manoeuvre de la flotte française serait impossible entre les deux théâtres d'opérations de la mer du Nord et de la Méditerranée. La route des Indes serait coupée.

2) La France perdrait sa liberté d'action en Méditerranée. Or la conduite d'une guerre implique une telle liberté d'action. Si certains convois devaient être détournés et contourner le continent africain, notre ravitaillement serait compromis. Tenant compte des besoins des armées et des caractéristiques de notre économie, comme de ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne, il en résulterait l'impossibilité d'entretenir nos forces, y compris celles de l'armée de l'Air, qui ne pourrait remplir le rôle qui lui incombe.

3) Les possessions d'Afrique du Nord resteraient isolées et en danger. Si d'autre part, les aviations italienne et allemande attaquaient massivement en Méditerranée, elles pourraient nous détacher de ces possessions, se

¹⁴¹⁰ David W. Pike, "La défense nationale de la France et l'Espagne à la veille de la Deuxième Guerre mondiale", in *RHDGM*, n°124, 1981, p. 109-114. DDF, S. II, t.9, doc. 251, note du secrétariat général du Conseil supérieur de La Défense nationale, 24 avril 1938.

constituant ainsi une base militaire extraordinaire, en premier lieu pour toute attaque visant la France métropolitaine.

La France se trouverait dans ces conditions exposée à une véritable catastrophe.¹⁴¹¹»

Il ressort de ce rapide examen que pour l'EMA, dans un conflit qui opposerait à la Grande-Bretagne et à la France l'Allemagne et l'Italie, sa position géographique et celle de ses possessions donneraient à l'Espagne, si elle abandonnait sa neutralité, une grande importance stratégique. Aussi la France devrait elle user de toute son influence diplomatique pour éviter une telle conjoncture, en disjoignant l'Espagne nationaliste du bloc Allemagne-Italie. Cependant, cette dernière garantie, même si elle était obtenue, serait tant que les forces d'intervention italienne et allemande sont encore à pied d'oeuvre, insuffisante. Aussi conviendrait-il de hâter, dans toute la mesure du possible, le rapatriement des troupes italiennes. Il va de soi que ce rapatriement ne pourrait être accepté par Franco que si la guerre civile prenait fin. Aussi conviendrait-il d'exercer à cet effet une action médiatrice dans une Espagne à nouveau unie, ce qui serait d'ailleurs de nature à faciliter grandement sa neutralité. L'offensive diplomatique engagée par le gouvernement de Léon Blum à l'automne 1936 s'inspire largement de ces idées forces.

3) Jeu de dupes franco-italien au comité de Londres : médiation, retrait des volontaires et contrôle (novembre 1936-août 1937)

- La tentative française de médiation : un épisode sans suite

L'ampleur de l'aide italienne fournie à Franco a convaincu Delbos qu'on ne peut se contenter d'une "*simple attitude d'expectative et de non-intervention*"¹⁴¹². A la fin du mois de novembre, la politique française s'oriente vers la médiation entre les deux camps. Craignant de voir l'Italie attaquer Barcelone et ayant conscience que pour son aide, l'Allemagne pourrait être payée en minerais, le ministre des Affaires étrangères suggère une intervention diplomatique des deux gouvernements français et anglais

¹⁴¹¹ SHAA, 2B 75/76, ministère de l'Air. La situation en Espagne (résumé des Bulletins d'information du ministère de l'Air), 13 avril 1937.

¹⁴¹² DDF, S. II, t. 4, doc. 39, Delbos à Corbin, 26 novembre 1936. DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 471, Cerruti à Ciano, sur un entretien Cerruti-Léger du 25 novembre 1936.

auprès de Berlin, Rome et Lisbonne d'une part et Moscou d'autre part. On chercherait à obtenir d'eux un arrêt des ventes d'armes qui s'assortirait d'une tentative de médiation¹⁴¹³. Le 4 décembre, la France et la Grande-Bretagne approchent officiellement l'Allemagne, l'Italie, le Portugal et l'URSS : les "six Puissances les plus directement intéressées" pourraient appeler à un armistice, envoyer en Espagne une commission et après un référendum, installer en Espagne un gouvernement contrôlé par quelques personnalités restées jusque là en dehors de la guerre civile (par exemple Salvador de Madiaraga, délégué espagnol à la SDN dans les dernières années de la République)¹⁴¹⁴. L'Italie affiche immédiatement son scepticisme devant une proposition qu'elle juge utopique, l'idée ayant peu de chances d'être acceptée par les deux parties intéressées¹⁴¹⁵. Le 6 décembre, alors qu'on pouvait imaginer qu'au moins ils étudieraient ces propositions constructives¹⁴¹⁶, Mussolini, Ciano et les chefs d'état-major italiens se réunissent pour mettre au point la phase suivante de leur aide à l'Espagne. L'omniprésent Canaris est naturellement là lui aussi.

Le Duce propose que l'Italie et l'Allemagne préparent chacune une division pour l'Espagne; qu'elles envoient des instructeurs pour entraîner les troupes franquistes; qu'un état-major conjoint italo-allemand, flanquant le commandement franquiste, dirige et coordonne les opérations. Il s'y déclare nettement en faveur d'un renforcement des livraisons d'avions et envisage l'emploi de huit sous-marins pour intensifier le blocus des ports républicains. Canaris consent à la coordination des envois d'avions militaires et du soutien naval en Méditerranée, mais il fait part aux Italiens de l'intention du gouvernement allemand de réduire sa participation à un niveau inférieur à celui de l'Italie. Le ministre de la Guerre, soucieux de concentrer les efforts sur le réarmement intérieur, a en effet pris position contre l'idée de l'ambassadeur auprès de Franco, Faupel, d'envoyer des divisions entières en Espagne¹⁴¹⁷. Les représentants de la *Luftwaffe*, Goering et Milch, estiment qu'il est plus important de réduire au minimum, par l'action de la flotte, l'apport soviétique aux "Rouges" que d'augmenter sans discernement les aides militaires italienne et

¹⁴¹³ *Ibid.*, ainsi que Jean-Baptiste Duroselle, *La Décadence, op. cit.*, p. 318; Hugh Thomas, *La Guerre d'Espagne*, Paris, Robert Laffont, 1977, p. 437; DGFP, vol. 3, doc. 150 Forster à Von Neurath, 11 décembre 1936.

¹⁴¹⁴ DGFP, S.D, vol. 3, doc. 141, Von Weizsäcker (direction politique de l'*Auswärtiges Amt*) à Von Hassell (Rome), 5 décembre 1936.

¹⁴¹⁵ DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 555, Cerruti à Ciano, 9 décembre 1936.

¹⁴¹⁶ DDF, S. II, t.4, doc. 142, Blondel à Delbos, 13 décembre 1936.

¹⁴¹⁷ DGFP, S. D, vol. 3, doc. 145, mémorandum de Von Dieckhoff (non daté).

allemande à Franco¹⁴¹⁸. Von Weisäcker craint pour sa part que l'Allemagne ne puisse envoyer ouvertement de gros contingents en Espagne sans attirer - du fait de la masse de moyens de transport qu'un tel envoi nécessiterait (au moins soixante cargos) - l'attention des puissances navales européennes, et notamment de l'Angleterre¹⁴¹⁹. Dans la mesure où l'Italie doit y gagner au plan diplomatique, il incombe assurément à Mussolini de fournir à Franco plus d'aide que l'Allemagne ne peut lui en offrir. Après avoir engagé la *Légion Condor* durant la bataille de Madrid, Hitler désormais certain que les Italiens sont désireux de s'engager à fond, souhaite à l'évidence se décharger sur Rome de l'essentiel du fardeau de l'aide aux Nationalistes¹⁴²⁰.

Le lendemain, 7 décembre, le colonel Roatta est nommé au commandement suprême du contingent italien en Espagne et un "bureau des Affaires espagnoles" (*Ufficio Spagna*) est installé au sein du ministère des Affaires étrangères pour lui permettre d'organiser sa nouvelle mission.

- Un casse-tête diplomatique : la question des volontaires

Face à la masse d'hommes bien encadrés et bien armés que les régimes autoritaires déploient en Espagne, les Brigades internationales sont peu de chose, mais elles préoccupent Delbos et Eden, car elles servent de justification à l'Italie et posent des problèmes d'ordre intérieur. D'autre part une certaine désillusion se fait jour chez les combattants eux-mêmes : le nombre des déserteurs brigadistes qui manifestent le désir de regagner la France croît chaque semaine, au point que leur rapatriement devient une des préoccupations principales des consuls français à Valence et à Alicante¹⁴²¹.

A partir de là se développe l'idée suivante : proclamer la non-intervention ne signifie rien s'il n'y a pas de contrôle. Celui-ci se révèle impossible en territoire espagnol. Pourquoi ne pas l'établir dans les territoires étrangers voisins, dans quelques ports et sur mer ? Delbos lance cette idée au milieu de décembre et des mois de discussions

¹⁴¹⁸ DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 591, Attolico à Ciano, 13 décembre 1936, ASMAE, "Ufficio Spagna" 225, entretien Goering-Magistrati, 28 novembre 1936.

¹⁴¹⁹ DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 546. "Réunion du chef du gouvernement, Mussolini, avec le ministre des Affaires étrangères, Ciano, les sous-secrétaires d'Etat à la Guerre, Pariani, pour la Marine, Cavagnari et Valle pour l'Aviation, le chef du SIM, Roatta et le chef du service de renseignements militaires allemand, Canaris", Rome, 6 décembre 1936.

¹⁴²⁰ DDF, S. II, t. 5, doc. 224, François-Poncet à Delbos, 7 avril 1937; DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 614, Attolico (Berlin) à Ciano, 16 décembre 1937.

¹⁴²¹ *Ibid.*, doc. 4, Delbos à Corbin, 20 février 1937. Plusieurs centaines de volontaires français se trouvent alors en camps de concentration près de Valence suite à des tentatives de désertions.

vont s'ensuivre¹⁴²². La veille de Noël 1936, Paris et Londres adressent une note conjointe aux gouvernements représentés au Comité de non-intervention¹⁴²³, en vue d'empêcher tout recrutement et tout départ de volontaires pour l'Espagne. Le 19 janvier, un décret interdit tout nouveau départ de volontaires à partir du territoire français¹⁴²⁴.

D'emblée, l'Italie et l'Allemagne déclarent qu'elles ne veulent prendre des mesures à l'égard des volontaires qu'une fois le contrôle établi¹⁴²⁵, méthode commode qui permet d'accélérer les renforts pendant le temps, fort élastique, que l'on peut gagner en négociant. Le 14 janvier, au cours d'un entretien Goering-Mussolini au Palais de Venise, les deux Etats fascistes se sont en effet concertés sur la réponse à donner à la note franco-anglaise : Mussolini déclare qu'il est prêt à accomplir un ultime "effort décisif"; celui-ci consisterait à fournir à Franco, avant la fin de janvier, les quantités d'hommes (Italie) et de matériels (Italie et Allemagne) nécessaires pour assurer sa victoire. Une fois cette "action de secours" accomplie, Rome et Berlin cesseraient leurs envois et exigeraient la mise en place d'un contrôle efficace des frontières espagnoles. On exercerait une pression énergétique sur le Généralissime afin qu'il pousse les opérations en employant pleinement les moyens mis à sa disposition¹⁴²⁶.

Ces décisions politiques sont complétées par des directives opérationnelles au cours d'une séance d'état-major qui a lieu le lendemain au Palais Chigi. Présidée par Ciano, elle réunit les représentants des trois Armes, Pariani, Cavagnari et Valle ainsi que le chef de la Milice, Russo. Suivant les directives données par le Chef du gouvernement deux programmes d'intervention en Espagne y sont dressés, en fonction des circonstances internationales: un programme "minimum" à exécuter avant le 31 janvier (11000 chemises noires avec ravitaillement pour deux mois et 30 avions) et un programme "maximum" à réaliser, si les délais de mise en place du plan de contrôle le permettent, d'ici le 10 février (11000 chemises noires et militaires de *l'Esercito* et 12 avions supplémentaires). Le compte rendu de la réunion révèle les intentions du gouvernement fasciste et fixe les objectifs du *Corpo Truppe Volontarie* (CTV) en voie de constitution :

¹⁴²²DDF, S. II, t.4, doc. 147, Delbos à Corbin, 14 décembre 1936.

¹⁴²³DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 664, Cerruti à Ciano, 25 décembre 1936 et doc. 672, Ciano à Attolico, 26 décembre 1936.

¹⁴²⁴ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 6, Grandi à Ciano, 20 février 1937.

¹⁴²⁵DDF, S. II, t.4, doc. 199, Corbin à Delbos, 23 décembre 1936; ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 6, Grandi à Ciano, 20 février 1937.

¹⁴²⁶ASMAE, Gabinetto, b. 3031, "Verbale della riunione a Palazzo Venezia del 14 gennaio 1937-XV".

«1 - Les milieux internationalistes tentent âprement, sous la pression anglaise, de mettre un terme au conflit espagnol. Pour ce qui nous concerne, celui-ci doit se conclure par le triomphe des Nationalistes.

2 - Parmi les mesures qui pourraient être adoptées internationalement pour tenter la pacification, le blocus est celle qui se présente comme la plus réalisable dans la pratique. Pour notre part, nous devons donc avoir sur le sol espagnol des hommes, des armes et du matériel en quantité suffisante avant que le blocus ne vienne en application [...] Il faut [aussi] que tout gaspillage soit évité, étant donné les difficultés qu'on rencontrera pour se ravitailler à nouveau en hommes, armes et munitions [...]

3 - L'économie majeure est donnée par une concentration de moyens pour battre l'ennemi violemment et à fond, en insistant jusqu'à l'anéantissement.

4 - Le contingent italien doit être employé en bloc pour des opérations de masse. Il est donc nécessaire qu'il soit confié au commandement d'un de nos généraux qui devra disposer d'une vaste liberté d'action pour pouvoir opérer, comme il jugera préférable, de manière à atteindre les objectifs qui lui seront fixés par le commandement des forces espagnoles.»¹⁴²⁷

Le compte rendu indique les “directions décisives” sur lesquelles le contingent italien devrait être employé en priorité : Teruel-Valence (objectif : séparer la Catalogne du reste de l'Espagne), Sigüenza-Guadalajara (objectif : tomber sur les arrières de Madrid et procéder à son encerclement), Malaga (objectif moral et logistique : fournir une base de débarquement de matériel et de troupes plus proche de l'Italie, objectif qui prendrait toute sa valeur dans le cas où le blocus deviendrait effectif).

Il ne fait guère de doute que, profitant de la volonté du Duce de sortir au plus tôt du guêpier espagnol, l'idée de Ciano est de mettre Franco devant le fait accompli¹⁴²⁸ en accélérant l'envoi en Espagne de matériels susceptibles de lui permettre de donner un tour décisif au conflit, puis de mettre un terme à l'intervention directe en organisant

¹⁴²⁷ *Archivio E. Faldella*, cit. dans Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce : Lo stato totalitario, op. cit.*, p. 389-390.

¹⁴²⁸ Ceci est confirmé par le fait que Franco n'avait pas été mis au courant de la décision prise par Rome, d'où sa question agacée à Faldella à l'annonce du débarquement de 3000 chemises noires à Cadix le 14 décembre : “*Quien los pidió ?*” (Qui vous l'a demandé ?) “*Quando on envoie des troupes dans un pays ami, on demande au moins la permission.*”

un blocus international qui tarirait, en les isolant, l'aide fournie à chacun des belligérants. Ainsi laisserait-on au Généralissime toute latitude de parachever, sans grande difficulté, les opérations contre les "Rouges"¹⁴²⁹.

Le 25 janvier, Rome et Berlin répondent donc positivement à la note franco-anglaise (l'Italie interdit en principe tout enrôlement et départ de volontaires à dater du 20 février), mais ils subordonnent les mesures visant à arrêter l'afflux de volontaires à la mise en place d'un système de contrôle rigoureux par le Comité de non-intervention. Ils prétendent étendre ces mesures aux formes d'interventions indirectes comme l'activité des agitateurs politiques ou l'exode des actifs financiers espagnols vers la Russie soviétique¹⁴³⁰.

Les représentants français au comité de Londres cherchent à tirer profit de cette tactique obstructionniste et dilatoire en liant l'établissement d'un plan de contrôle au rappel de tous les volontaires combattant déjà dans la Péninsule¹⁴³¹. Mais les Italiens, avec des forces que l'ambassadeur français à Madrid, Herbette, estime à cinquante ou soixante mille hommes en mars 1937, montrent peu d'enthousiasme à l'idée d'organiser leur retrait¹⁴³². L'échec subi par les troupes italiennes à Guadalajara (23 mars) clôt d'ailleurs momentanément la question, Grandi déclarant alors devant le Comité qu'aucun volontaire italien ne quitterait l'Espagne avant la fin de la guerre civile¹⁴³³. Offusqué par la défaite plus politique que militaire du CTV - certains ont pu parler de "Caporetto du fascisme" - et par les répercussions auxquelles elle a donné lieu en Italie, où l'opposition redresse la tête, Mussolini a en fait d'abord penché en

¹⁴²⁹Cf. Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce : Lo stato totalitario, op. cit.*, p. 388; DDI, S. VIII, vol. 5, doc. 662, Attolico à Ciano, 24 décembre 1936.

¹⁴³⁰ASMAE, *Ufficio Spagna*, b.6, "Azione italo-germanica nel comitato non-intervento. Entretien Grandi - chargé d'Affaires allemand à Londres, 3 mars 1937; *ibid*, *Appunto per il ministro*, par De Peppo, 5 mars 1937. Giuseppe Vedovato, "Il non-intervento in Spagna" in *Rassegna di politica internazionale*, juin-juillet 1937, p. 485-486 et 487; Ismael Saz, Javier Tusell, *Fascistas en España : La intervención italiana en la Guerra civil a través de los telegramas de la "Misión militar italiana en España", 15 diciembre 1936-31 marzo 1937*, Escuela española de Historia y Arqueología en Roma, 1981, p. 33-34.

¹⁴³¹ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 6, Crolla (sous-comité non-intervention) à Ciano, 2 mars 1937.

¹⁴³²Au 31 décembre 1936, l'Italie avait envoyé 10000 hommes au secours des Nationalistes dont 7848 chemises noires. A la mi-février 1937, leur nombre s'élevait à 48.823 hommes, dont 29.006 chemises noires, le reste étant constitué par des militaires de *l'Esercito*. S'y ajoutaient dans cet effort pour terminer le conflit, près de 250 avions, 542 canons et 756 mortiers, 80 chars et 3783 véhicules, un grand nombre d'armes légères, munitions et équipements variés, sans compter les moyens navals (marchands ou de guerre) utilisés pour les transports ou le blocus des ports républicains, ASMAE, *Ufficio Spagna*, b.10 et DDF, S. II, t. 5, doc. 147, Herbette à Delbos, 22 mars 1937.

¹⁴³³DDF, S. II, t. 5, doc. 167, Herbette à Delbos, 24 mars 1937.

faveur d'un retrait des "volontaires" dans les plus brefs délais, avant de décider qu'il ne retirerait aucun homme avant que Guadalajara n'ait été vengé¹⁴³⁴.

- Le contrôle naval : une solution inefficace et dangereuse

La question du retrait ayant abouti à une impasse, le Comité de non-intervention s'oriente alors vers l'établissement d'un plan de contrôle. Lorsque, le 8 mars 1937, vingt-sept Etats européens adoptent la résolution «*relative au plan de contrôle des frontières espagnoles de terre et de mer*», la France enregistre un succès diplomatique certain. Le premier principe adopté est de faire contrôler les côtes des Nationalistes par l'Angleterre (Atlantique sauf Galice et Canaries) et la France (Galice, Maroc espagnol, Majorque); celles des Républicains par l'Allemagne (de Malaga à Carthagène) et par l'Italie (de Carthagène à Port-Bou et Minorque). La décision du Comité s'applique également au contrôle terrestre. Des "observateurs" contrôleront la frontière des Pyrénées et celle du Portugal. En fait, divers retards se produisent : les patrouilles navales ne commenceront que le 20 avril, sur une base réduite, c'est à dire avec un nombre d'observateurs (chargés d'examiner les personnes et marchandises à destination de l'Espagne) inférieur aux prévisions¹⁴³⁵.

La Marine française est très réticente car le système de contrôle nécessitera de très importants moyens navals. La mission des bâtiments affectés au "contrôle naval" est en effet délicate et ingrate : elle consiste à arraisonner les navires de commerce battant pavillon des nations parties à l'accord, qui se dirigeront vers les ports espagnols et de signaler ceux qui, n'ayant pas été annoncés par les "ports de contrôle" et n'ayant pas de "contrôleur" à bord, sont en infraction. Cette mission ne peut être exercée qu'en dehors des eaux territoriales et jusqu'à dix milles de la côte. La France a, de loin, la plus grande longueur de côtes à surveiller. De plus, elle doit assurer le contrôle de ses eaux territoriales contiguës avec l'Espagne pour éviter que des navires de commerce longeant les côtes françaises n'échappent au contrôle en passant directement dans les eaux espagnoles¹⁴³⁶. Fin mai 1937, la France aura vingt-deux bâtiments de guerre en patrouille ou stationnés dans les ports espagnols.

¹⁴³⁴ ASMAE, Carte Grandi, b. 70, f. 159 et Renzo de Felice, *Mussolini Il Duce : Lo stato totalitario*, *op. cit.*, p. 138-140.

¹⁴³⁵ Jean-Baptiste Duroselle, *La Décadence*, *op. cit.*, p. 319-320.

¹⁴³⁶ Sur le point de vue de la Marine, cf. René Sabatier de la Lachadénède, *La Marine française et la guerre civile d'Espagne, 1936-1939*, *op. cit.* p. 105-107.

En revanche pour les treize navires italiens qui sont affectés à cette tâche, les possibilités de contrôle se réduisent pratiquement à néant. En effet la zone d'accès entre les eaux territoriales républicaines espagnoles et les eaux territoriales françaises est confiée à la surveillance de bâtiments français. En outre l'observateur à Marseille se trouve être un Anglais. Le trafic se maintient presque uniquement dans les eaux territoriales, et les cargos naviguent au plus près de la côte ce qui ne permet pas de distinguer facilement le pavillon. Ainsi les Italiens sont empêchés d'exercer l'unique moyen de contrôle dont ils disposent et qui consiste à faire le compte statistique des infractions relevées¹⁴³⁷. On comprend dès lors qu'ils ne s'y rallient que de mauvais gré.

Le contrôle naval ne va pas durer : le 26 mai des avions gouvernementaux lancent vingt bombes sur le port de Palma¹⁴³⁸. Le croiseur auxiliaire italien *Barletta*, mouillé sur rade, est atteint par une bombe qui provoque six morts. Le 29 mai, le cuirassé de poche *Deutschland* ancré dans le port d'Ibiza est attaqué à son tour, vingt-trois matelots allemands sont tués. L'Europe se trouve ainsi brusquement placée devant l'incident grave, le *casus belli* redouté depuis le début de la guerre d'Espagne. Alors que Rome se contente d'abord de protester par la voie diplomatique, la réaction allemande est beaucoup plus violente. Le 31 mai, le cuirassé *Amiral Scheer* bombarde à titre de représailles Almeria et l'Allemagne annonce qu'elle cesse de participer au contrôle¹⁴³⁹. L'Italie l'imité tout en déclarant poursuivre les opérations "pour son propre compte", formule très obscure. Simultanément, les forces navales allemandes et italiennes sont renforcées. Cette mesure étant officiellement expliquée par la "nécessité" d'assurer la sécurité des forces au cas où de nouvelles attaques viendraient à être perpétrées¹⁴⁴⁰.

Sur le plan international, les représailles allemandes et le renforcement des forces allemandes et italiennes en Méditerranée soulèvent de graves inquiétudes et la SDN est saisie de l'affaire. Anglais et Français se demandent quelle va être, désormais, l'attitude des dictatures et les risques d'une extension du conflit espagnol à toute

¹⁴³⁷ Franco Bargoni, *L'impegno navale italiano durante la guerra civile spagnola, 1936-1939, op. cit.*, p. 153; USMM-OMS-cart. 2841.

¹⁴³⁸ DDF, S. II, t. 5, doc. 477 et 478, François-Poncet et Corbin à Delbos, 31 mai 1937.

¹⁴³⁹ *Ibid*, doc. 476, François-Poncet à Delbos, 31 mai 1937 et doc. 478, Corbin à Delbos, même date DDF, S. II, t.6, doc. 18, François-Poncet à Delbos, 3 juin 1937.

¹⁴⁴⁰ SHM, 1BB2/202, d. "Incident"; ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 225, "Appunto" de Ciano à Attolico, 25 juin 1937.

l'Europe sont pris très au sérieux¹⁴⁴¹. Il faut donc, à tout prix, négocier et maintenir, sous une forme ou sous une autre, le contrôle naval, clé de voûte de la politique de non-intervention. Dans cette ambiance diplomatique très tendue le gouvernement britannique soumet à Paris, Rome et Berlin, le 3 juin des suggestions propres à empêcher le renouvellement d'incidents comme celui du *Deutschland*. On demanderait aux deux antagonistes espagnols de s'engager à ne plus attaquer les navires de guerre étrangers et de fixer des zones de sécurité pour le ravitaillement des navires des patrouilles de la non-intervention.

La France de son côté tout en donnant son accord propose une internationalisation du contrôle, mais l'Amirauté anglaise n'est pas favorable en particulier à cause de la participation de l'URSS dans cette hypothèse. Après deux jours de discussions laborieuses en raison de l'intransigeance de Ribbentrop, l'accord est fait, le 12 juin, sur une solidarité de quatre puissances face à toute attaque. L'Allemagne et l'Italie, après avoir exigé des deux partis en conflit la garantie de non-attaque des flottes du contrôle naval et des zones de sécurité acceptent, le 17 juin, de reprendre leur place dans le dispositif sans attendre les réponses espagnoles. Ce revirement subit est provoqué, très vraisemblablement, par le fait que depuis le 29 mai - soit plus de quinze jours - Valence profite de l'absence de contrôle dans leurs zones respectives pour se ravitailler à grande allure. En effet, Français et Anglais, restés seuls, ont poursuivi leurs missions de contrôle dans leurs zones, laissant les zones italiennes et allemandes sans surveillance. La patrouille française multiplie les arraisonnements et - conséquence directe - le trafic par mer tend à diminuer. Désormais, la période de rodage est close et le contrôle par mer dans la zone de Port-Vendres devient efficace.

A partir du 16 juin, Italiens et Allemands reprennent bien leurs patrouilles, mais elles vont durer peu de temps. On apprend en effet le 19 juin, que le croiseur allemand *Leipzig* a été l'objet de deux tentatives de torpillage au large d'Oran, de la part d'un sous-marin inconnu mais estimé espagnol républicain par les Allemands. Le gouvernement allemand demande aussitôt avec insistance, en application de l'accord

¹⁴⁴¹ A la Commission d'enquête parlementaire de 1947, Blum a déclaré : "*Au moment de l'accident du 'Deutschland' et au début de janvier 1937, lorsque ont couru les bruits non dénués de consistance d'une possibilité de débarquement allemand au Maroc, ils nous ont amenés extrêmement près de complications diplomatiques très graves. Je reste encore convaincu aujourd'hui que [...] au moins dans ces deux occasions, les risques de guerre ont été réels et que s'ils ont pu être évités, c'est en grande partie à cause de l'abaissement de la température internationale qu'avait provoqué notre initiative de non-intervention*" in *Auditions recueillies par la Commission d'enquête parlementaire sur les événements...*, *op. cit.*, p. 219; cf. également ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 225, Attolico à ciano, 24 juin 1937.

du 12 juin : une démonstration navale des puissances devant Valence et la remise immédiate des sous-marins gouvernementaux à une autorité neutre¹⁴⁴².

L'Italie soutient la proposition allemande¹⁴⁴³ mais la France et l'Angleterre se refusent à participer à une telle démonstration avant qu'une enquête ait confirmé la réalité de l'attaque et la qualité du sous-marin. Ribbentrop ne modifiant pas sa position, la situation est bloquée. Il ne reste plus, le 22 juin, qu'à constater l'échec des pourparlers et le 23, l'Allemagne décide de se retirer du contrôle naval. L'Italie, après quelques hésitations prend une position analogue¹⁴⁴⁴. Mussolini entend souligner par ce geste la totale solidarité de l'Axe, mais on craint, au Palais Chigi et à la *Regia Marina*, les implications d'une attitude négative : une fois encore la France et l'Angleterre restent seules et poursuivent leurs patrouilles pendant que les zones allemandes et italiennes sont sans contrôle. On est cependant loin d'une collaboration navale franco-anglaise. En effet, le Cabinet de Londres n'est pas disposé à se départir de l'attitude qu'il a adoptée au mois de mai 1936. S'il l'était, ce serait plutôt pour renforcer sa position neutraliste. Moins passionné que le gouvernement français, plus confiant dans le patriotisme du général Franco, les rumeurs qui courent sur un abandon éventuel de la souveraineté espagnole à Majorque l'alarment moins. Ce n'est pas en tout cas, par des mesures militaires capables d'envenimer la situation qu'il compte écarter le danger, mais par un rapprochement anglo-italien qui engagerait la parole du gouvernement de Rome quant au sort des Baléares et contribuerait peut-être, à la longue, à le ramener dans le camp des démocraties occidentales.

Paris observe avec amertume qu'après le remplacement de Baldwin par Chamberlain à la tête du gouvernement britannique (28 mai 1937), la politique de conciliation de Londres se précise encore. Chamberlain s'engage dans une politique d'apaisement de plus en plus marquée vis-à-vis de l'Italie mussolinienne. Chamberlain est aussi l'homme du compromis en Espagne¹⁴⁴⁵. Des tractations officieuses avec le gouvernement de Franco ouvrent, au mois de juin, les ports nationalistes aux bâtiments anglais en patrouille alors que les navires français se voient refuser toute

¹⁴⁴² DDF, S. II, t. 6, doc. 120. François-Poncet à Delbos, 24 juin 1937.

¹⁴⁴³ *Ibid*, doc. 145, Blondel à Delbos, 29 juin 1937.

¹⁴⁴⁴ *Ibid*, doc. 125, "Note d'audience du ministre. Entretien avec des ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie", Paris, 25 juin 1937.

¹⁴⁴⁵ Ce changement de ton s'exprimera dans une lettre personnelle du 29 juillet, que Chamberlain adressera au Duce, comme un rameau d'olivier, pour lui proposer "des conversations", DDF, S. II, t. 6, doc. 322, Corbin à Delbos, 5 août 1937. Pour plus de détails sur les ouvertures de Chamberlain à Grandi et à Mussolini, on verra : Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino, op. cit.*, p. 339-356 et Richard Lamb, *Mussolini and the British*, Londres, John Murray ed., 1997, p. 181-182, 200-103.

communication avec la terre. D'autres événements sont plus singuliers. Après le retrait des forces germano-italiennes du système de contrôle le 23 juin la France et l'Angleterre tentent, au sein du comité de non-intervention, de mettre sur pied un nouveau système prévoyant la répartition entre les deux nations des anciennes zones allemande et italienne, assortie du correctif qui constitue la présence, à bord des navires de contrôle, d'observateurs neutres. Or les représentants britanniques proposent d'attribuer à la Marine française la surveillance des ports nationalistes, avec les désagréments politiques qu'elle implique, les bâtiments britanniques assurant celle des ports gouvernementaux¹⁴⁴⁶. Le Cabinet de Londres donne l'impression de vouloir éviter tout incident avec le général Franco, comme s'il ménageait en lui le vainqueur présumé de la guerre civile. L'état-major général proteste avec vivacité contre la proposition britannique¹⁴⁴⁷. Le contrôle ainsi modifié est soumis, le 30 juin, au comité de non-intervention. Les germano-italiens rejettent aussitôt la proposition, incapable selon eux de garantir une impartialité égale à celle de l'organisation primitive qui pourtant «*avait complètement échoué*». Ils dédaignent l'offre franco-anglaise d'embarquer des observateurs neutres. La machine laborieusement mise en mouvement le 20 avril 1937 commence à se disloquer¹⁴⁴⁸.

- Reconnaissance du droit de belligérance ou retrait des volontaires ?

Le 2 juillet, Rome et Berlin proposent l'abandon général des patrouilles et l'octroi immédiat des droits de belligérants aux deux parties espagnoles, y compris le droit de recherche en haute mer¹⁴⁴⁹. La France s'y oppose vigoureusement le 8 juillet¹⁴⁵⁰. Sous un apparent souci de sincérité et d'équité - quoi de plus naturel que de reconnaître qu'un véritable état de guerre règne depuis plus d'un an dans la péninsule et de songer à substituer l'action navale des adversaires à une surveillance internationale qui a donné la preuve de son impuissance ? - la diplomatie française croit en effet déceler le

¹⁴⁴⁶ DDF, S. II, t. 6, doc. 127, Corbin à Delbos, 26 juin 1937. L'Amirauté devait accepter finalement, le 29 juin, les répartitions suivantes : à la France, toute la côte nord (Franco est sur le point d'étendre sa domination au Pays basque) et en Méditerranée, de Gibraltar au cap de Gate; à l'Angleterre, la côte de la frontière portugaise à Gibraltar et du cap de Gate à Port-Bou, plus l'île de Minorque.

¹⁴⁴⁷ SHM, FMF, SE, série E, d. "Guerre d'Espagne", copie d'une note du contre-amiral Godfroy à Delbos, 28 juin 1937.

¹⁴⁴⁸ DDF, S. II, t. 6, doc. 209, Corbin à Delbos, 9 juillet 1936; ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 225, "Appunto di Ciano per il Duce", 26 juin 1937; *ibid.*, Ciano à Pedrazzi, 29 juin 1936.

¹⁴⁴⁹ ASMAE, *Ufficio Spagna*, b. 225, Ciano à Grandi, 1er juillet 1937; DDF, S. II, t. 6, doc. 176, Corbin à Delbos, 2 juillet 1937.

¹⁴⁵⁰ DDF, S. II, t.6, doc. 205, Delbos à Corbin, 8 juillet 1937.

machiavélisme qui inspire le plan germano-italien. Une seule préoccupation l'anime : assurer la victoire du général Franco. Sans parler de l'appui moral, la reconnaissance de la qualité de belligérant et les prérogatives en matière de visite, d'arraisonnement ou de saisie qui en découlent donneraient un avantage substantiel au gouvernement de Salamanque. En effet, selon l'argumentation italo-allemande, l'attribution à Valence et à Salamanque des droits de belligérant rendrait tout contrôle maritime superflu. Or les Nationalistes jouissent sur mer d'une supériorité manifeste. Si on leur accordait le droit d'arraisonner en haute mer tous vaisseaux étrangers ils ne tarderaient pas à réaliser un blocus vigoureux des côtes de l'Espagne républicaine, alors que les ports de l'Espagne nationaliste seraient largement ouverts à la contrebande de guerre. En outre, sous prétexte de conserver de l'ancien système de contrôle ce qu'il avait de meilleur, le plan élaboré par Rome et par Berlin garderait fermées les frontières de l'Espagne, c'est à dire avant tout la frontière des Pyrénées (le Portugal a suspendu le 30 juin la surveillance à ses frontières, invoquant la brèche ouverte dans le contrôle naval par le retrait de l'Allemagne et de l'Italie). Dans ces conditions, l'Espagne républicaine ne tarderait pas à être coupée de l'extérieur et privée de tout approvisionnement et de tout ravitaillement, tandis que vivres, munitions, matériels de guerre et renforts afflueraient vers l'Espagne nationaliste¹⁴⁵¹. Pour Delbos *«il est donc impensable de se prêter au contrôle terrestre si le contrôle naval disparaissait et si la surveillance n'était pas rétablie à la frontière portugaise»*¹⁴⁵².

La nouvelle détermination affichée par le ministre des Affaires étrangères trouve son explication dans les changements intervenus au sein du gouvernement. Le 22 juin, confronté à la crise financière et à la déception causée en France par les développements de la guerre d'Espagne, Léon Blum a démissionné. Il est remplacé à la présidence du Conseil par le radical Camille Chautemps. La position d'Yvon Delbos, qui conserve les Affaires étrangères au sein du nouveau gouvernement, en est renforcée.

Or, au début de l'été, les responsables du Quai d'Orsay commencent à douter de l'efficacité d'une application aveugle de la non-intervention. Delbos et Alexis Léger réalisent que la politique d'apaisement, en particulier celle que le nouveau Premier ministre britannique, Neville Chamberlain, semble prêt à pratiquer envers l'Italie mussolinienne, peut sérieusement menacer la position française en Europe. Les

¹⁴⁵¹ *Ibid*, doc. 201, François-Poncet à Delbos, 7 juillet 1937.

¹⁴⁵² *Ibid*, doc. 206, Delbos aux représentants français à Londres, Rome Berlin, etc., 8 juillet 1937.

événements de l'été (conquêtes des provinces basques par Franco, incidents maritimes dans les ports espagnols précédant l'apparition de la piraterie en Méditerranée) finissent par les convaincre que la France doit revoir sa politique et lui donner un ton plus incisif¹⁴⁵³. En dépit des réserves exprimées par certains tenants de l'apaisement au sein du gouvernement, comme Camille Chautemps ou le nouveau ministre des Finances Georges Bonnet, Delbos ne cache plus l'irritation que lui cause le cours des événements. Il exprime son déplaisir après les représailles allemandes qui suivent l'incident du *Deutschland* et le 2 juillet il déclare tout de go à Sir Eric Phipps, l'ambassadeur britannique à Paris, que la Grande-Bretagne et la France devraient agir pour défendre leurs intérêts en Méditerranée, que cela plaise ou non aux puissances de l'Axe¹⁴⁵⁴. De fait, mettant sa menace à exécution, le 13 juillet, le gouvernement Chautemps annonce son intention de suspendre le contrôle international le long des Pyrénées. La frontière est tacitement rouverte au trafic de contrebande des armes et des hommes. Dans *L'écho de Paris*, Pertinax se dit satisfait qu'on ait enfin fait «comprendre pleinement aux puissances de l'Axe qu'il y avait indiscutablement des limites à la complaisance franco-anglaise»¹⁴⁵⁵.

Dans ces conditions, le comité de non-intervention ne peut trancher entre les thèses franco-britanniques et germano-italiennes et il est décidé de confier à la Grande-Bretagne une réorganisation totale du contrôle, prévoyant de lier la mise en place de la surveillance "nouveau style" au retrait des volontaires¹⁴⁵⁶. Le 14 juillet, le président du Comité de Londres, Lord Plymouth propose un «*plan de compromis pour le contrôle de la non-intervention*». Des observateurs dans les ports espagnols remplaceraient les patrouilles navales; il y en aurait aussi à bord des bateaux. Sur terre, on remettrait en vigueur le système de contrôle. Les parties se verraient accorder le droit de belligérance en mer, dès que le problème du retrait des volontaires aurait fait "des progrès substantiels"¹⁴⁵⁷. Alors qu'Allemagne et Italie acceptent le plan comme base de discussion, Delbos est furieux. Il se plaint de ce que l'Angleterre soit maintenant à mi-chemin entre Paris et Rome, au lieu de marcher main dans la main avec la France. D'autant que du fait d'une rédaction hâtive, la question des droits de

¹⁴⁵³ John E. Dreifort, *Yvon Delbos at the Quai d'Orsay*, op. cit., p. 61-62.

¹⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 61.

¹⁴⁵⁵ *L'écho de Paris*, 23 juillet 1937.

¹⁴⁵⁶ DDF, S. II, t. 6, doc. 159, Corbin à Delbos, 30 juin 1937.

¹⁴⁵⁷ Hugh Thomas, *La guerre d'Espagne*, op. cit., p. 565; Jill Edwards, *The British government and the Spanish civil war, 1936-1939*, Mac Millan, Londres, 1979, p. 154-155.

belligérance a été placée avant celle des volontaires ce qui permet à Grandi de demander qu'elle soit débattue en premier¹⁴⁵⁸.

La publicité tapageuse donnée dans la presse italienne au discours prononcé par le Duce à Palerme (15 août), dans lequel le chef du fascisme proclame sa détermination d'éviter la défaite de Franco : «*Qu'il soit dit de la manière la plus catégorique que nous ne tolérerons pas en Méditerranée le bolchevisme ou quelque chose d'équivalent*»¹⁴⁵⁹, la publication des télégrammes échangés entre Mussolini et le général Franco au lendemain de la reddition de Santander (27 août), où le Duce souligne la part prépondérante prise par l'Italie dans cet important succès nationaliste ainsi que celle des portraits des généraux italiens qui se sont illustrés au cours des opérations, ajoutent à l'irritation de Delbos qui y voit «*un défi à l'adresse des puissances ayant adhéré aux accords de non-intervention*»¹⁴⁶⁰. Dans ces conditions la décision d'ajournement *sine die* prise le 6 août par le comité de non-intervention ne provoque ni surprise, ni émotion. Depuis longtemps les discussions de Londres ne sont plus, aux yeux des dirigeants frontistes et fascistes, qu'un concours d'hypocrisie. Devant l'intransigeance des uns et des autres - la France exige la priorité pour la question des volontaires, l'Italie veut discuter d'abord les droits de belligérant - les choses restent en suspens durant tout l'été. Il faut dire que Paris et Rome ont chacune des raisons de s'accommoder de la pause internationale suggérée par lord Plymouth.

La principale préoccupation dont paraît s'inspirer la politique italienne semble en effet être celle de gagner du temps¹⁴⁶¹. Mussolini estime que la victoire de Franco n'est plus qu'une question de mois, que l'offensive républicaine sur le front de Madrid¹⁴⁶² est définitivement enrayée et que cette vaine tentative de rompre les lignes adverses représente le dernier effort militaire de l'Espagne gouvernementale. Il est persuadé que le temps perdu à Londres est gagné pour Franco. De son côté, Paris observe que la situation n'est pas si défavorable au gouvernement de Valence. La paralysie des travaux de Londres fait que la France et l'Angleterre poursuivent "en solo" les patrouilles navales à l'approche des côtes espagnoles. Or les renseignements assez complets dont on dispose maintenant à la commission permanente du Comité ont

¹⁴⁵⁸ DDF, S. II, t. 6, doc. 275, Corbin à Delbos, 27 juillet 1937.

¹⁴⁵⁹ Benito Mussolini, *Opera Omnia*, vol. XXVII, p. 242.

¹⁴⁶⁰ DDF, S. II, t. 6, doc. 315, Blondel à Delbos, 30 août 1937.

¹⁴⁶¹ DDF, S. II, t. 6, doc. 280 et 304, Blondel à Delbos, 27 et 30 juillet 1937.

¹⁴⁶² Il s'agit de l'offensive de diversion lancée par l'armée républicaine à Brunete pour couper à l'ouest les troupes nationalistes qui assiégeaient la capitale, exploitant le temps d'arrêt marqué par le général Franco après que celui-ci eut conquis les provinces basques.

permis de déterminer qu'au mois de juin et au début de juillet, il est arrivé plusieurs milliers de tonnes d'avions et de matériels de guerre de toutes sortes en provenance d'Odessa, alors que les convois italiens à destination de Cadix ou de Malaga ont été relativement peu importants¹⁴⁶³.

E - Nyon et ses suites : la France prend l'initiative d'une politique de force contre l'Italie

1) L'apparition de la piraterie en Méditerranée

Au début d'août 1937, la situation maritime en Méditerranée évolue brusquement et des incidents graves d'un caractère entièrement nouveau se produisent, puis se renouvellent à fréquence accélérée. Presque chaque jour jusqu'au début de septembre des bâtiments de surface et des sous-marins, les uns nationalistes, les autres de nationalité inconnue attaquent, et souvent coulent, des cargos de toutes nationalités principalement sur les côtes d'Afrique du Nord, dans le détroit de Sicile et jusqu'en mer Egée¹⁴⁶⁴. Il apparaît très vite que cette activité correspond à une vaste opération destinée à intercepter le trafic commercial en provenance de la Mer noire et de l'URSS et à destination de l'Espagne républicaine. La participation à cette opération d'éléments non-identifiés est un fait nouveau, d'autant plus grave qu'il s'accompagne dans certains cas de méthodes d'attaque inhumaines et contraires aux prescriptions du Traité de Londres de 1930 : pas de préavis pour laisser aux équipages le temps d'évacuer les cargos et aucun souci de sauver les marins naufragés. On se trouve alors en présence de véritable actes de piraterie¹⁴⁶⁵.

Alerté depuis plusieurs mois par certains torpillages ou essais de torpillages, le 2e Bureau de la Marine a suivi de très près tous les mouvements de sous-marins étrangers (espagnols, allemands, italiens, russes, portugais). L'étude à laquelle il se livre procède par éliminations : il en résulte que toutes les attaques de sous-marins, depuis fin juillet n'ont pu être effectuées par les deux seuls submersibles nationalistes disponibles. On sait par ailleurs, qu'il n'y a aucun sous-marin allemand en Méditerranée et, enfin, les silhouettes qui ont pu être relevées lors de plusieurs

¹⁴⁶³ DDF, S. II, t.6, doc. 264 et 275, Corbin à Delbos, 23 et 27 juillet 1937.

¹⁴⁶⁴ SHM 1BB2/91, BR tome III n°30, 1BB2/203, BI n°30 (9 juillet-7 octobre 1937).

¹⁴⁶⁵ *Ibid.*, 1BB2/203, BI n°41 du 13 août 1937 et n° 42 du 20 août 1937.

attaques non identifiées, sont des silhouettes de sous-marins italiens. Quant aux navires de surface, l'interrogatoire des survivants recueillis, les silhouettes des attaquants et de multiples recoupements de renseignements (sémaphores, avions de surveillance français, pêcheurs, etc.) prouvent qu'il s'agit également de bâtiments de la *Regia Marina*. La conclusion est donc claire : des unités italiennes participent aux attaques. La Marine britannique - qui à travers l'*Operational Intelligence Centre* de l'Amirauté intercepte et décrypte tous les messages échangés entre les sous-marins italiens et leurs commandements à terre - corrobore ces observations.

L'examen des archives militaires italiennes aujourd'hui accessibles ne laisse plus de place au doute. La piraterie d'août-septembre 1937 a bien été le résultat d'une action délibérée et décidée par le Duce lui-même, visant à établir un véritable blocus des côtes espagnoles. Le retrait de navires italiens et allemands du système de contrôle maritime des côtes espagnoles avait eu pour conséquence de favoriser le trafic de matériel de guerre depuis les ports russes de la mer Noire. Au début d'août 1937, des nouvelles alarmantes parviennent à Rome du Quartier général franquiste. Ces télégrammes font état de la traversée imminente des Détroits par un convoi russe en provenance d'Odessa et à destination des ports républicains. Ce convoi serait composé de cinq gros cargos, escortés par trois sous-marins, et transporterait un chargement de chars, avions et d'autres équipements en quantité proprement incroyable (il est fait mention de 2600 chars et de 300 avions). Le convoi existe bien et le 30 juillet il franchit le Bosphore. Mais l'importance de son chargement est à l'évidence exagérée. Il impressionne pourtant les milieux nationalistes qui sortent à peine de la furieuse bataille de Brunete et s'effraient à l'idée de tout renforcement des forces adverses.

Franco écrit à Mussolini et lui illustre la gravité de la situation qui appelle selon lui "des remèdes urgents et énergiques". Il dépêche son frère, Nicolas Franco à Rome. Celui-ci réclame une reconnaissance rapprochée des contre-torpilleurs italiens dans le canal de Sicile, pour bloquer le convoi à l'approche des côtes d'Espagne¹⁴⁶⁶. Galeazzo Ciano doute de la véracité des renseignements transmis, mais il est informé par ailleurs de l'augmentation du trafic russe à destination de l'Espagne. La *Regia Marina* et son secrétaire d'Etat, Cavagnari, sont fortement opposés à l'idée de s'engager à

¹⁴⁶⁶ ASMAE, *Fondo Lancellotti, Ufficio Spagna*, cass. 10, b.6., procès verbal d'une réunion entre Nicolas Franco et Mussolini, Ciano, Cavagnari, tenue au Palais de Venise, 5 août 1937.

nouveau dans les opérations offensives et indubitablement illicites¹⁴⁶⁷. Mussolini refuse de concéder les torpilleurs, mais il accepte de reprendre la guerre sous-marine à outrance en étendant cette fois le blocus à l'ensemble de la Méditerranée¹⁴⁶⁸.

Cette "seconde campagne" sous-marine qui dure du 10 août au 13 septembre mobilise un nombre considérable de sous-marins (plus de cinquante) et s'accompagne de l'action offensive de bâtiments de surface et de quelques avions basés aux Baléares. Le résultat, sans être totalement satisfaisant pour la *Regia Marina*, se solde par un bilan très lourd pour les flottes marchandes adverses : sur trente cargos attaqués, douze sont coulés, quatre avariés, un capturé. Parmi eux, il y a seulement deux cargos français : le *Djebel Amour*, avarié par tir à la mitrailleuse d'un avion nationaliste et le *Paramé*, objet d'une attaque manquée à la torpille par un sous-marin non-identifié¹⁴⁶⁹.

La tension atteint son paroxysme lorsque des navires britanniques sont attaqués à leur tour : le 31 août, le destroyer *Havock*, objet d'une méprise, évite deux torpilles lancées par le sous-marin italien *Iride*, qu'il prend ensuite en chasse. Deux jours plus tard le cargo *Woodford* a moins de chance. Il est envoyé par le fond par un autre sous-marin transalpin, le *Diaspro*¹⁴⁷⁰.

Ces attaques provoquent une vive émotion dans les capitales occidentales : un grand journal parisien propose de rebaptiser le "Boulevard des Italiens" en "Boulevard des Inconnus" et le Cabinet britannique sort de sa torpeur en décidant que tout sous-marin qui se rendra coupable d'agression illicite contre un bâtiment britannique sera immédiatement contre-attaqué.

Devant la violence de ces réactions et malgré l'insistance des nationalistes espagnols qui souhaiteraient voir le blocus maintenu pour un mois supplémentaire, Ciano ordonne le 4 septembre à l'amiral Cavagnari de suspendre les opérations. Mussolini, déjà payé par la victoire remportée par le C.T.V à Santander le 27 août, estime qu'il

¹⁴⁶⁷ Ciano nous en donne une preuve précise dans son *Journal* à la date du 28 août 1937 : "Condé (ambassadeur de Franco à Rome) proteste contre l'obstructionnisme de la marine dans la cession des deux torpilleurs et des deux sous-marins. J'ai brisé la résistance légaliste de nos marins, par un grand "savon" téléphonique à Cavagnari. Le Duce a approuvé. Cette entreprise d'Espagne se heurte à la constante opposition de la Marine qui fait de la résistance passive. L'Aeronautica très bien, l'armée avec régularité, la milice avec élan." In Galeazzo Ciano, *Diario, 1937-1943*, Rome, Rizzoli, 1980, p. 29.

¹⁴⁶⁸ Sur tous ces points Franco Bargoni, *L'impegno navale italiano durante la guerra civile spagnola, 1936-1939*, op. cit., p.280 à 316, ainsi que Giorgio Giorgerini, *Uomini sul fondo : storia del sommergibilismo italiano dalle origini a oggi*, Rome, Mondadori, 1994, p. 196-198.

¹⁴⁶⁹ René Sabatier de la Lachadénède, *La Marine française et la guerre civile d'Espagne, 1936-1939*, op. cit. p. 138. Sur trente attaques, vingt-deux ont été effectuées par des agresseurs non-identifiés.

¹⁴⁷⁰ Les rapports établis à la suite du torpillage des deux navires britanniques figurent dans : USMM-OMS-cat. 2854 : "Siluramento del CT inglese *Havock* e del piroscafo *Woodford*" par le contre-amiral A. Marengo di Moriondo, 6 et 16 septembre 1937.

ne faut pas trop tirer sur la corde : le risque d'un affrontement direct entre l'Italie et les grandes puissances navales est trop grand. Il accepte de baisser la garde en rappelant dans leurs bases les sous-marins et les bâtiments de surface qui se trouvent en mer¹⁴⁷¹.

2) La conférence de Nyon ressoud momentanément l'Entente cordiale en Méditerranée

La conférence qui va se tenir à Nyon du 10 au 17 septembre sur la "sécurité en Méditerranée" n'a donc plus de véritable objet. Marine-Paris ne s'inquiète d'ailleurs pas outre mesure des incidents en Méditerranée. Elle estime en effet que la Marine marchande française n'est pas directement menacée par l'offensive de Franco et que si deux cargos français ont été attaqués, c'est seulement par méprise¹⁴⁷². Dans ce cas, le danger n'est pas tel qu'il faille prélever des moyens supplémentaires dans les deux escadres déjà surchargées par le contrôle naval. Elle pense que le remède à ces attaques est plutôt d'ordre diplomatique.

En effet, le problème majeur posé par l'offensive de piraterie, n'est pas dans cette menace, au demeurant jugée faible¹⁴⁷³; il est dans l'intervention certaine et massive de moyens navals italiens au côté des forces navales nationalistes : c'est finalement toute la politique de non-intervention, proposée et soutenue par la France et par l'Angleterre, qui est mise en cause. Le gouvernement français, informé par la Marine de la participation italienne estime que toute action diplomatique ou militaire isolée est insuffisante et qu'il importe d'engager une action diplomatique de grande envergure. Sans doute vise-t-il secondairement à faire capoter un rapprochement anglo-italien qu'il craint alors plus que tout¹⁴⁷⁴. Le 26 août, il informe le gouvernement

¹⁴⁷¹ Franco Bargoni, *L'impegno navale italiano durante la guerra civile spagnola, 1936-1939, op. cit.*, p. 314.

¹⁴⁷² Répondant à une protestation du sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande estimant que les navires de commerce français n'étaient pas correctement protégés et demandant une permanence de quatre torpilleurs supplémentaires pour protéger les lignes Oran-Port-Vendres et Alger-Marseille, le ministre de la Marine Capinchi s'efforçait de calmer les réactions excessives : "Si l'on veut bien étudier dans sa réalité la situation actuelle, débarrassée des exagérations et de l'émotion que l'on trouve dans la plupart des commentaires, on constate que depuis plusieurs mois aucune entreprise espagnole n'a été volontairement dirigée contre des navires de commerce français, reconnus comme tels"; SHM 1BB2 203, 791 EMG/3, Capinchi à Marine marchande, 26 août 1937.

¹⁴⁷³ Les faits confirmeront cette analyse : aucun autre navire de commerce français ne sera attaqué jusqu'à fin septembre.

¹⁴⁷⁴ DDF, S. II, t. 6, doc. 289, Delbos à Corbin, 29 juillet 1937. Le ministre écrivait : " [...] si l'on se souvient à Londres que l'accord de janvier [Gentleman's agreement] a eu comme conséquence un

britannique de ses conclusions sur le rôle de l'Italie dans les incidents en Méditerranée et de son désir de s'associer à toute démarche pour lutter contre ses attaques¹⁴⁷⁵. Devant une réponse évasive des Anglais, Delbos renouvelle avec fermeté son souci et propose la réunion d'une conférence méditerranéenne groupant tous les représentants des Etats riverains¹⁴⁷⁶. Le Conseil des ministres renouvelle le 28 août, ses propositions à Eden qui accepte, le 30 août, de les étudier. Le 3 septembre, enfin convaincu de la nécessité d'une action diplomatique (le cargo anglais *Woodford* vient d'être torpillé et le HMS *Havock* attaqué à la torpille), Eden adopte le principe d'une conférence méditerranéenne sur la piraterie, et propose de la tenir, le 10 septembre, à l'occasion de la prochaine session de la SDN à Genève¹⁴⁷⁷.

Le 6 septembre, un important comité restreint des ministres français arrête la position française¹⁴⁷⁸. Malgré l'avis de certains ministres (Maurice Violette, Pierre Cot) de lier la question de la piraterie à celle du retrait des volontaires et du trafic d'armes par le territoire français, il est finalement décidé de négocier le plus rapidement possible et de n'agir qu'avec l'accord de l'Angleterre. Le vice-amiral Darlan expose alors les aspects maritimes du problème :

- il y a quatre sous-marins douteux : deux construits en Italie et cédés aux nationalistes et deux sous-marins en "mission de longue durée". Si une entente intervient, il sera facile d'arrêter la piraterie;
- les flottes britanniques et françaises sont celles qui pourraient collaborer le plus utilement. Le système des zones d'action est le meilleur : la France surveillant la zone au large de l'Afrique du Nord et la région des Baléares¹⁴⁷⁹.

Partant de ces idées générales, de rapides échanges de vues ont lieu, du 5 au 10 septembre entre Paris et Londres qui tombent d'accord sur les propositions à soumettre conjointement à l'accord des participants à la conférence : on défendra en haute mer tous les bâtiments de commerce, sauf les Espagnols, contre toute attaque; l'organisation de convois est inadaptée, on adoptera plutôt des bandes, surveillées par

développement de la politique d'intervention et un redoublement des attaques fascistes contre la France, on devrait appréhender les suites d'un nouveau rapprochement . On ne peut en tout cas douter que c'est contre nous que 'rapprochement' serait exploité".

¹⁴⁷⁵ *Ibid.*, doc. 355, Delbos à Roger Cambon (chargé d'Affaires à Londres), 26 août 1937.

¹⁴⁷⁶ *Ibid.*, doc. 364 et 365, Delbos à Roger Cambon, 29 août 1937.

¹⁴⁷⁷ *Ibid.*, doc. 391, Roger Cambon à Delbos, 3 septembre 1937.

¹⁴⁷⁸ SHM 1BB2 203, note au ministre, 127 EMG/0, 7 septembre 1936; reproduite dans DDF, S. II, t. 6, doc. 404.

¹⁴⁷⁹ L'exposé de l'amiral Darlan résulte d'une étude du 3ème bureau de la Marine, SHM 1BB2 203, 822 EMG/3, 7 septembre 1937.

les navires de guerre, dans lesquelles les navires de commerce seront invités à se tenir; une force navale internationale est difficile à constituer, le système des zones d'action affectées à chaque nation est préférable; pour éviter toute méprise, la navigation des sous-marins sera réglementée¹⁴⁸⁰.

Les représentants de la Marine britannique jugent désirable que la conférence s'efforce de régler la question des sous-marins, estimée plus facile, avant d'aborder celle des bâtiments de surface et des aéronefs. Enfin, très sensible à tout abus de pavillon (de nombreux cargos en provenance d'URSS arborent indûment les couleurs britanniques), elle souhaite que Franco ait, lui aussi, le droit de vérifier la légitimité de celles-ci. La France, craignant que ce soit là un premier pas vers l'octroi du statut de belligérance, n'est pas favorable¹⁴⁸¹.

Il reste à inviter les participants à la conférence. Français et Britanniques ont des vues divergentes sur la question. Au cours de ses conversations téléphoniques avec Eden, Delbos suggère dans un premier temps de convoquer le gouvernement républicain espagnol à la Conférence et d'en exclure l'Italie. Suivant les instructions de Chamberlain, Eden désire inviter tous les pays méditerranéens, l'Italie incluse, mais rejette la participation des deux gouvernements espagnols. Delbos se range finalement à la proposition britannique, mais il insiste pour que les Puissances riveraines de la mer Noire soient également parties prenantes à l'accord, ce qui signifie inviter l'Union soviétique. Eden tente de le dissuader, arguant du fait qu'une convocation de l'Union soviétique permettrait au Reich de se juger en droit de participer aux réunions¹⁴⁸². Finalement le 5 septembre, Français et Anglais décident d'inviter tous les pays riverains de la Méditerranée ayant adhéré à la non-intervention, plus l'Allemagne¹⁴⁸³.

Italiens et Allemands, tout en acceptant le principe de cette réunion, préféreraient que les négociations se déroulent au sein du Comité de Londres. Devant le risque de voir l'Italie isolée, la première réaction de Ciano - qui a déjà été contraint d'ordonner la

¹⁴⁸⁰ DDF, S. II, t. 6, doc.403, Corbin à Delbos, 7 septembre 1937; doc. 421, Massigli à MAE, Genève, 10 septembre 1937.

¹⁴⁸¹ Jill Edwards, *The British Government and the spanish civil war, 1936-1939*, *op. cit.*, p. 119-120; René Sabatier de Lachadenède, *La Marine française et la guerre civile d'Espagne, 1936-1939*, *op. cit.*, p. 145. DDF, S. II, t. 6, doc. 403 et 409, Corbin à Delbos, 7 et 8 septembre 1937; *ibid.* doc. 418, Delbos à Capinchi (ministre de la Marine), 9 septembre 1937.

¹⁴⁸² Jill Edwards, *The British Government...*, *op. cit.*, p. 120-121; DDF, S. II, t. 6, doc. 391 et 395, Roger Cambon à Delbos, 3 et 5 septembre 1937; John E. Dreifort, *Yvon Delbos at the Quai d'Orsay*, *op. cit.*, p. 63-64.

¹⁴⁸³ DDF, S. II, t. 6, doc. 396, Delbos aux représentants diplomatiques de France à Istanbul, Moscou, Berlin, Rome, Belgrade, Tirana, Bucarest, Athènes, Le Caire, Sofia, 6 septembre 1937.

suspension des attaques maritimes - n'est pas totalement opposée à l'initiative et Rome se prépare à y répondre d'une manière favorable. Mais un fait nouveau survient dans l'intervalle : le 6 septembre, l'URSS accuse officiellement l'Italie du torpillage de deux navires russes, le *Timiryazev* et le *Blagoiev*, et elle réclame le dédommagement des torts causés¹⁴⁸⁴. L'Italie proteste énergiquement, déclarant - ce qui n'est sans doute pas faux - que l'URSS veut saborder la future conférence et elle refuse de siéger au sein d'une réunion où elle pourrait se retrouver en posture d'accusée. L'Allemagne adopte la même attitude¹⁴⁸⁵.

Bien qu'Yvon Delbos et le gouvernement français estiment la démarche soviétique inopportune, ils ne sont pas mécontents de ses résultats. La note de Moscou met l'Italie mussolinienne dans le plus grand embarras, elle la dissuade de participer à la conférence. Difficile pour Paris de ne pas saisir l'opportunité qui se présente d'entreprendre enfin une action décidée, sans courir le risque de se voir opposer la tactique obstructionniste qui a si bien réussi à l'Axe au Comité de non-intervention¹⁴⁸⁶. Après tout, Delbos n'avait pas désiré, au départ, que l'Italie figurât au nombre des participants à la conférence de Nyon.

3) Les accords de Nyon (14-17 septembre 1937)

Malgré le double refus opposé par Rome et par Berlin, la France et l'Angleterre décident, en raison de l'urgence, de convoquer la conférence, qui réunit Grande-Bretagne, France, URSS, Grèce, Roumanie, Bulgarie, Yougoslavie, Egypte et Turquie, l'Italie et l'Allemagne étant cependant tenues au courant des débats. La conférence s'ouvre donc le 10 septembre dans le cadre de la Société des Nations, mais à Nyon pour ménager la susceptibilité de Mussolini, très hostile à Genève.

¹⁴⁸⁴ *Ibid.*, doc. 401 et 405, Lévi (chargé d'Affaire à Moscou) à Delbos, 7 septembre 1937.

¹⁴⁸⁵ *Ibid.*, doc. 403, Corbin à Delbos (à propos d'un entretien Eden-Grolla, chargé d'Affaires d'Italie à Londres), 7 septembre 1937, Ciano avait déclaré que la démarche soviétique était "une torpille" dirigée contre la future conférence; doc. 413, Arnal (chargé d'Affaires à Berlin) à Delbos, 9 septembre 1937; doc. 414, Blondel à Delbos, 9 septembre 1937.

¹⁴⁸⁶ John E. Dreifort, *Yvon Delbos at the Quai d'Orsay, op. cit.*, p. 66.

Les séances plénières sont présidées par Yvon Delbos. Les débats se déroulent avec une rapidité exceptionnelle¹⁴⁸⁷. Pratiquement, les délégations anglaise et française mènent le jeu. La collaboration totale qui règne entre elles élimine les oppositions et impressionne fortement les autres délégations. On peut noter seulement deux difficultés mineures : les multiples demandes d'explication présentées par Litvinov et par l'amiral Smirnov, chefs de la délégation de l'URSS¹⁴⁸⁸ et une attitude momentanément susceptible des délégués grec (Politis) et turc (Rustu Aras) sur l'éventualité (finalement éliminée) de la participation des marines russe et italienne en mer Egée.

En sept jours, trois documents sont mis au point et signés par toutes les délégations :

- le 14 septembre, c'est "l'arrangement de Nyon"¹⁴⁸⁹ qui expose les principales dispositions de sécurité adoptées par la conférence : tout sous-marin qui attaquera un navire de commerce non-espagnol, d'une manière contraire aux règles du droit international sera contre-attaqué et si possible détruit; en Méditerranée occidentale (à l'exception de la mer Tyrrhénienne) l'exécution de cette décision incombe aux flottes française et anglaise suivant la répartition arrêtée par les deux gouvernements; en Méditerranée orientale (à l'exception de la mer Adriatique), l'exécution incombe en haute mer aux flottes britanniques, dans les eaux territoriales, aux gouvernements intéressés. Pour faciliter l'exécution des mesures précédentes, les puissances limiteront l'utilisation des sous-marins (zones réservées) et recommanderont à leurs navires de commerce de suivre certaines routes tracées.

- Simultanément, à Genève, du 13 au 15 septembre, les experts navals français et anglais (vice-amiral Darlan et contre-amiral Godfroy; Lord Chatfield et contre-amiral Bellairs) mettent au point un accord bilatéral qui prévoit la répartition des zones

¹⁴⁸⁷Le déroulement de la conférence de Nyon est rapporté dans les documents suivants : DDF, S. II, t.6, doc. 423 (10 septembre), 426 (11 septembre) et 448 (14 septembre). Conférence méditerranéenne, Comité permanent, Procès-verbaux des première et deuxième séances; cf. aussi SHM. 1BB2 203, compte rendu des séances de la Conférence de Nyon et Fonds Godfroy CG2. 147/2, dossier 18, historique succinct de la conférence par le capitaine de vaisseau Missoffe.

¹⁴⁸⁸Litvinov et Smirnov auraient préféré pour leur part une sorte de contrôle mixte de l'ensemble de la Méditerranée par une flotte internationale, sans qu'il fut procédé à une répartition en zones. Les objections soviétiques sont écartées, le Royaume Uni et la France consentant par la suite à assumer l'entière protection de la Méditerranée d'un bout à l'autre. Le système des zones a l'avantage à leurs yeux que pour chaque zone attribuée à une flotte, celle-ci peut agir rapidement selon ses propres méthodes. Il permet sans doute aussi - mais ceci n'est pas exprimé - d'écartier certaines flottes indésirables (russe et italienne en particulier) des zones stratégiques les plus sensibles; cf. DDF, S. II, t. 6, doc. 423, Conférence méditerranéenne, Comité permanent, procès-verbal provisoire de la première séance (privée), Nyon, 10 septembre 1937.

¹⁴⁸⁹DDF, S. II, t. 6, doc. 427. Charvériat à MAE. "Arrangement de Nyon", 14 septembre 1937.

d'opérations en Méditerranée et l'assistance mutuelle entre les deux flottes (facilités d'escales, signalisation des positions, transmissions, etc.).

- Le 17 septembre, enfin, un accord additionnel est signé, visant les actes de pirateries commis par l'aviation et les bâtiments de surface.

Ces trois documents constituent les "accords de Nyon". Les marines français et anglaise d'abord seules à remplir cette nouvelle mission défensive se rendent immédiatement compte de la lourde charge qui leur incombe. Aussi, sans même attendre la fin des négociations, elles déclarent d'un commun accord, le 12 septembre, qu'elles suppriment le contrôle naval jugé inefficace par tous, pour pouvoir mettre en oeuvre immédiatement le dispositif spécial de lutte contre la piraterie¹⁴⁹⁰. Le 20 septembre, les forces françaises (contre-amiral Esteva) en accord avec le vice-amiral Pound, rejoignent leurs zones d'action en même temps que les forces britanniques¹⁴⁹¹. Les zones B : Méditerranée occidentale centrale et F : Méditerranée orientale, sont réservées à la Marine française. Ces zones n'ont pas toujours des limites précises - pour éviter toute interprétation tendancieuse qui consisterait à les présenter comme une répartition d'influence politique en Méditerranée - et doivent rester secrètes. Ce qui est important, ce sont les routes recommandées qui, définies de façon précise, traversent ces zones et doivent être patrouillées par les forces des deux nations.

L'arrangement de Nyon semble ainsi consacrer la collaboration franco-anglaise en Méditerranée. S'agit-il d'un tournant dans les relations entre les marines anglaise et française ? Les avis sont partagés. Le contre-amiral Decoux semble le penser, qui écrit à l'amiral Godfroy, en date du 9 octobre 1937 :

«En présence du bloc italo-allemand qui tend à faire tâche d'huile en Méditerranée les Anglais ne sont pas fâchés de se rapprocher de nous et d'utiliser nos bases. Certains prétendent pour cette raison que, dans la situation actuelle, il faut voir beaucoup plus qu'une simple répression de soi-disant actes de piraterie. Ne s'agit-il pas plutôt d'une sorte de mise en place, manière de répétition générale en vue d'éventualités futures plus graves. Cette version paraît en somme plausible et je crois, pour ma part,

¹⁴⁹⁰SHM 1BB2 578, Marine Paris à tous, 12 septembre 1937; DDF, S. II, t. 6, 14 septembre 1937.

¹⁴⁹¹René Sabatier de la Lachadenède, *La Marine française et la guerre civile d'Espagne*, op. cit., p. 186; A. Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'état-major*, op. cit., p. 186-187.

que nous sommes dans la bonne ligne, en ce qui nous concerne, de “politique de coopération” et non plus de “politique à la remorque”.»¹⁴⁹²

A. Reussner n'est pas de cet avis et déclare :

«Les textes de l'arrangement de Nyon ne font pas état d'une entente permanente pour la défense d'intérêt vitaux, il s'agit seulement d'une organisation de police internationale, toute de circonstance.»

A. Reussner reconnaît cependant *«la valeur des relations amicales nouées entre les chefs d'Etat-major, du libre usage de certains ports respectifs (Arzew) et de l'accoutumance à l'échange de renseignements et à l'emploi des procédés de transmission.»¹⁴⁹³*

On peut penser que Darlan, nouveau chef d'état-major Marine a retenu tout l'intérêt du travail réalisé en commun à Nyon, premier pas d'une collaboration navale franco-anglaise qu'il importe d'exploiter au maximum. Mais l'intervention de l'Italie va immédiatement dénaturer l'accord entre les états-majors navals britannique et français.

4) L'extension des accords de Nyon à l'Italie

Lorsque la conférence de Nyon s'ouvre, le 10 septembre, la France et surtout l'Angleterre restent très soucieuses de ménager l'avenir. Elles décident de tenir Rome au courant des débats et de rédiger les textes de l'accord en cours de négociation à Nyon de façon qu'ils soient aisément adaptables à une participation ultérieure de l'Italie¹⁴⁹⁴. Cette bonne volonté s'explique par des facteurs politiques : volonté, notamment anglaise, de ne pas couper définitivement les ponts avec Rome¹⁴⁹⁵, mais

¹⁴⁹²SHM, fonds Godfroy CG2 147/2, lettre personnelle du contre-amiral Decoux au contre-amiral Godfroy, 9 octobre 1937.

¹⁴⁹³André Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'état-major*, op. cit., p. 187.

¹⁴⁹⁴DDF, S. II, t. 6, doc. 434, Delbos à MAE, 12 septembre 1937 : *“En vue d'assurer la participation de l'Italie, les puissances invitantes expriment l'espoir qu'il lui serait possible de prendre en mer Tyrrhénienne les mesures prises par l'arrangement.”*

¹⁴⁹⁵Le *Diary* de Neville Chamberlain est révélateur à cet égard : *“Nous avons eu un grand succès à Nyon, mais au prix des relations anglo-italiennes ... Avec beaucoup de chagrin (les Italiens) voient une collaboration entre les flottes anglaise et française d'un genre jamais atteint auparavant. Ce serait risible si ce n'était aussi dramatique.”* cit. dans K. Feiling, *Life of Neville Chamberlain*, Londres, 1947, p. 312.

aussi techniques : l'attribution d'une zone de surveillance à cette grande puissance riveraine de la Méditerranée permettrait de limiter les patrouilles franco-anglaises en étendue et en durée; a contrario, tant que l'adhésion de l'Italie n'est pas obtenue, il sera difficile de donner suite au point du programme prévoyant la destruction des sous-marins naviguant en profondeur hors des zones convenues. On serait ainsi amené à se contenter d'attaquer les sous-marins dans le cas où ils seraient pris sur le fait d'une agression¹⁴⁹⁶.

L'exclusion de la Tyrrhénienne avait pour objet de permettre à l'Italie d'adhérer à son tour à l'accord et de voir assigner cette mer à sa propre flotte. L'offre est inacceptable pour Rome : y adhérer signifierait renoncer à la qualité de grande puissance méditerranéenne. D'entrée de jeu, le palais Chigi fait donc savoir que l'Italie ne participera à une action commune en Méditerranée que sur un pied d'égalité avec les flottes anglaise et française¹⁴⁹⁷.

En fait, tous les efforts de Ciano et de Mussolini tendent à sortir du cercle vicieux dans lequel ils se sont eux-mêmes enfermés : le simple fait que la question de la "piraterie" ait été présentée à la conférence comme un problème d'ordre "général" rend plus difficile à l'Italie de refuser sa participation. L'invitation n'avait pas été initialement rejetée de bon gré par Rome, car ce refus signifiait que l'arrangement pourrait être rapidement conclu sur une base franco-anglaise, l'Italie étant mise devant le fait accompli. Surtout, les avantages que la France retire de l'accord de Nyon sur le plan militaire semblent considérables. Comme l'écrit le chargé d'Affaires d'Allemagne en France :

¹⁴⁹⁶Déclaration de Georges Mounsey à Corbin, in DDF, S. II, t. 6, doc. 416, Corbin à delbos, 9 septembre 1937.

¹⁴⁹⁷DDF, S. II, t. 6, doc. 429, note de la délégation française à la SDN, 11 septembre 1937. A la question si l'Italie adhérerait à l'accord de Nyon, Bova-Scoppa, délégué italien à Genève avait répondu que *"cela dépendra[it] avant tout de ce qu'on proposera[it] à l'Italie : s'il [était] exact qu'on ne proposera[it] à l'Italie que la surveillance dans la mer Tyrrhénéenne, alors on [pouvait] dire d'avance que le gouvernement italien refusera[it] d'adhérer à l'accord de Nyon, la mer Tyrrhénéenne étant une mer purement et exclusivement italienne; or l'Italie n'a[vaît] aucun besoin de qui que ce soit pour exercer la police dans les eaux italiennes. Ce [serait] comme si l'on proposait à l'Italie d'assumer la police des communications entre Venise et Trieste [...] L'Italie n'admettra[it] jamais qu'on lui conteste le rang d'une grande puissance dans la mer qui [était] une mer latine et italienne par excellence [...] Par conséquent, pour que l'Italie adhér[ât] à l'accord de Nyon, il fau[drait] qu'on lui propose la participation dans la police des grandes routes méditerranéennes sur un pied de parfaite égalité avec la France et la Grande-Bretagne. Ce ne [serait] qu'à la condition de participer à la surveillance dans la haute mer que l'Italie pourra[it] consentir à adhérer à l'accord de Nyon."*

«Le potentiel de la France et de la Grande-Bretagne a été renforcé à un point tel que les intérêts français semblent assurés même du point de vue militaire. La coopération politique et militaire avec la Grande-Bretagne, que Laval avait évitée, est devenue réalité. Tous les Etats bordant la Méditerranée ont été pour le moins neutralisés par rapport à l'Italie en cas de conflit. Ces résultats ont été obtenus sans que la France ait du prendre ouvertement position contre l'Italie et sans que le renforcement de son potentiel militaire apparaisse comme une démonstration anti-italienne, puisque l'Italie a été explicitement invitée d'abord à prendre part à l'arrangement et plus tard à y adhérer. La France espère, ce faisant, confirmer la confiance des petits Etats dans la force française et amener l'Italie à réaliser qu'elle ne peut attendre aucune aide effective de l'Allemagne en Méditerranée [...] Il est évident de toute façon que la politique française aussi bien qu'anglaise à l'égard de l'Italie semble se durcir ces derniers temps, pas dans le ton certes mais dans les effets.»¹⁴⁹⁸

La communication, le 19 septembre, des décisions additionnelles sur les navires de surface et les avions fournit au gouvernement fasciste l'occasion cherchée de sauver les apparences. Il présente aux représentants français et anglais à Rome une "communication verbale" corrigeant le sens de sa réponse du 14 septembre. Elle précise que la revendication d'«égalité de droit avec toute autre puissance et en toute zone de la Méditerranée» devait être comprise dans le sens que l'Italie entendait bien participer aux mesures navales adoptées à Nyon si sa flotte se voyait réserver une position égale à celles attribuées aux flottes anglaise et française. Ce principe acquis, la participation italienne pourrait être mise en oeuvre très rapidement¹⁴⁹⁹. «Une retraite sur toute la ligne donc» selon Renzo De Felice ¹⁵⁰⁰! Paris et Londres ayant accepté - sans le mentionner expressément - le principe de parité totale pour ménager l'orgueil national italien, Mussolini accepte même sans sourciller Paris comme siège de la réunion des experts navals chargés de mettre au point les modalités techniques

¹⁴⁹⁸ DGFP, S. D, vol. 4, doc. 422, Forster (chargé d'Affaires d'Allemagne en France) à Von Neurath, 25 septembre 1937.

¹⁴⁹⁹ DDF, S. II, t. 6, doc. 427, Blondel à Delbos, 21 septembre 1937.

¹⁵⁰⁰ Renzo De Felice, *Mussolini Il Duce : Lo stato totalitario, op. cit.*, p. 434.

de la participation italienne. L'accord est accueilli avec soulagement par l'Allemagne qui poussait en sous-main l'Italie à accepter¹⁵⁰¹.

La conférence de Paris s'ouvre le 26 septembre : les délégations sont conduites, du côté français par le contre-amiral Godfroy, du côté anglais par le vice-amiral William James et pour l'Italie par l'amiral Pini¹⁵⁰². Les principales difficultés soulevées concernent les limites des zones d'action et surtout les "routes recommandées". La France et l'Angleterre souhaitent en effet une route entièrement franco-britannique de la mer Noire à Gibraltar, ce que contestent les Italiens. Une intervention de la Russie, qui demande, pour la protection de ses navires, que la route des Dardanelles-Alexandrie soit exclusivement franco-britannique, complique encore les débats. Grâce à une entente franco-britannique sans faille et à la diplomatie, à la fermeté de l'amiral Godfroy, les difficultés sont aplanies "in extremis" et un texte de compromis est signé par les experts navals le 30 septembre 1937. Les "accords de Paris" peuvent se résumer ainsi : les "routes recommandées" restent à peu de chose près celles fixées par l'arrangement de Nyon. La Méditerranée est divisée en huit zones d'action. La zone III attribuée à l'Italie prend la Méditerranée en écharpe des Baléares au canal de Suez, incorporant la mer Tyrrhénienne, les secteurs de Crète, Port-Saïd, le golfe de Saloum et les bouches de l'Adriatique, ce qui permet à Rome de poursuivre ses fournitures à Majorque sans risque de surveillance. La participation italienne ne modifie que légèrement le dispositif français : la zone B est remplacée par la zone II; la zone F est remplacée par les zones V et VII (cf. carte en annexe).

Une rencontre le 30 octobre à Bizerte, sur le croiseur anglais Barham, permet aux amiraux Bernotti, Pound et Esteva de régler les derniers détails pratiques concernant la collaboration entre les trois flottes (signalisation, transmissions et simplification des formalités des visites)¹⁵⁰³.

¹⁵⁰¹ DDF, S. II, t. 6, doc. 478, François-Poncet à Delbos, 22 septembre 1937.

¹⁵⁰² SHM, fonds Godfroy CG2/147/2. Historique succinct de la conférence navale de Paris établi par le capitaine de vaisseau Missoffe, 30 septembre 1937.

¹⁵⁰³ Sur tous ces points : René Sabatier de Lachadenède, *La Marine française et la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, p. 206-209; SHM 1BB2 203, 56 et 57 EMA/3 Alsud, 11 novembre 1937. Pour le point de vue italien : Franco Bargoni, *L'impegno navale italiano durante la guerra civile spagnola*, *op. cit.*, p. 318-325.

Nyon a souvent été présentée comme le triomphe de la fermeté et la confirmation de l'idée que "Mussolini ne respectait que la force"¹⁵⁰⁴. De fait la piraterie en Méditerranée cesse aussi brusquement qu'elle avait commencé. Les puissances occidentales mettent sans tarder en vigueur le système de contrôle : quatre-vingt destroyers français et britanniques appliquent le blocus d'une façon effective. La situation très difficile de la fin août s'améliore rapidement. A la mi-décembre le vice-amiral Esteva, commandant du dispositif français peut se montrer optimiste :

«le régime institué en septembre pour lutter contre la piraterie a donné des résultats que les pourparlers avec les principaux intéressés ont consolidés et accrus. Si la surveillance n'a plus besoin d'être stricte, il faut qu'elle soit maintenue et que les pirates le sachent.»

L'ensemble de la presse française salue le fait que Paris ait pris l'initiative de développer une politique de coopération franco-britannique. La gauche se félicite du renforcement apparent de la sécurité collective alors que la droite exprime sa satisfaction de constater que la flotte de guerre soviétique verra ses patrouilles limitées à la mer Noire¹⁵⁰⁵. Il est indéniable que les politiques coordonnées de la France et de la Grande-Bretagne ont eu un effet salutaire sur l'attitude du gouvernement fasciste. Pourtant Ciano donne de l'épisode une interprétation toute différente. dans son *Journal*, il écrit cyniquement :

*«Nous acceptons une conférence technique pour modifier les clauses de Nyon selon nos désirs. C'est une belle victoire. Nous passons du rôle de lanceurs de torpilles présumés à celui de policiers dans la Méditerranée, alors que les Russes, coulés au fond, sont exclus du contrôle.»*¹⁵⁰⁶

Aucune de ces deux interprétations n'est totalement convaincante mais celle de Ciano apparaît comme la plus plausible. Il est en effet peu probable que Rome ait jamais pensé à prolonger indéfiniment la campagne sous-marine lancée pour contrer une

¹⁵⁰⁴A. J. P Taylor, *The Origins of the Second World War*, op. cit., p. 125; John Dreifort, *Yvon Delbos at the Quai d'Orsay*, op. cit., p. 76.

¹⁵⁰⁵SHM Toulon 6A18, CR Alsud 90EM/3 (15-30 novembre 1937) cit. dans René Sabatier de Lachadenède, *La Marine française et la guerre d'Espagne*, op. cit., p. 225.

¹⁵⁰⁶Galeazzo Ciano, *Diario, 1937-1943*, op. cit., p. 39.

menace ponctuelle (l'arrivée d'un important convoi russe en Méditerranée) et l'on a vu que les attaques avaient été suspendues avant même que les invitations franco-anglaises à la conférence aient été envoyées. Surtout, alors même qu'elle participe aux négociations de Paris, l'Italie mussolinienne accroît son aide navale et aérienne à Franco : à la fin de septembre une nouvelle escadrille de bombardiers modernes S.79 prend la direction des îles Baléares. Parmi les pilotes figure le propre fils de Mussolini, Bruno¹⁵⁰⁷. Ces appareils se livrent au cours des mois suivants au bombardement intensif des ports républicains, provoquant la disparition presque complète du trafic soviétique des eaux territoriales espagnoles. Quatre sous-marins italiens, avec leurs équipages et officiers sont assignés à Port-Soller de Majorque. Pendant près d'un an, ces unités "légionnaires" croisent au large des côtes espagnoles. Battant pavillon nationaliste, elles opèrent sous commandement espagnol et embarquent des équipages mi-espagnols, mi-italiens. La Marine de Franco est encore renforcée au début d'octobre grâce à la cession en toute clandestinité de deux contre-torpilleurs, l'*Aquila* et le *Falco* rebaptisés *Ceuta* et *Melilla* et confiés à des équipages espagnols¹⁵⁰⁸. Le blocus des côtes républicaines a donc été maintenu sous d'autres formes. Le camouflage seul a changé¹⁵⁰⁹. Il est intéressant de noter que la *Regia Marina* ne retirera ses quatre sous-marins "légionnaires" qu'en février 1938. On s'est trouvé ainsi dans la situation équivoque en vertu de laquelle les Italiens ont, pendant plus de trois mois, patrouillé les routes de Nyon alors que quatre de leurs sous-marins menaient en toute impunité des opérations contre le tonnage républicain. Ceci démontre que le Duce est resté beaucoup moins impressionné par la fermeté démontrée à Nyon qu'on ne l'a cru généralement¹⁵¹⁰.

¹⁵⁰⁷ASMAE S. Politica, Spagna, b. 38, note de l'*Ufficio Spagna* sur la question espagnole de mars 1937 à février 1938; John F. Coverdale, *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, op. cit., p. 301.

¹⁵⁰⁸John F. Coverdale, *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, op. cit., p. 301; SHAT 7N 2755 d.2, Lieutenant de vaisseau Moullec (attaché naval à Barcelone) à EMG/2 (à propos d'une conversation avec le capitaine Burza, chef de l'EMG de la Marine gouvernementale, 29 janvier 1938).

¹⁵⁰⁹Cf. à ce propos ce qu'écrit Ciano dans une lettre personnelle à Grandi le 18 septembre : "Suite à la situation qui s'est produite [...] quelques sous-marins ont été cédés à Franco : deux pour l'instant et deux d'ici peu qui opéreront comme forces légionnaires dans les eaux territoriales. Enfin les forces aériennes des Baléares ont été renforcées. On compte s'en servir contre les ports des rouges. Le blocus que nous avons interrompu en haute mer sera pratiquement effectué dans le futur en rendant la vie impossible dans les ports de Valence, Barcelone, Taragone, Alicante et Almeria. Les bombardements seront très durs et continus." in *Archivio Grandi*, b.40, f. 43, sf. 2, 18, septembre 1937.

¹⁵¹⁰Impression confirmée par le fait que Mussolini a pris ces décisions contre l'avis du palais Chigi et du sous-secrétaire d'Etat à la Marine. Le premier observait que ce transfert constituait un manquement sérieux aux accords de non-intervention et qu'en conséquence le secret le plus strict devrait être observé. Cavagnari soulignait pour sa part les immenses difficultés pratiques qui s'opposaient à un transfert clandestin : la consistance de la flotte nationale était parfaitement connue et il serait impossible de cacher bien longtemps ses nouvelles acquisitions. Des officiers et matelots italiens

5) Nyon : des suites en demi-teinte pour le Front populaire

Les accords de Nyon constituent - au moins en apparence - un succès pour la politique française. Dans la foulée des accords de Paris, le gouvernement du Front populaire lance une offensive diplomatique et militaire de grande envergure dans l'espoir d'entraîner Londres dans une politique de force à l'égard de l'Italie mussolinienne tout en s'efforçant de diviser l'Axe.

A la fin de septembre et au début d'octobre, Delbos est en effet préoccupé par les renseignements du 2e Bureau qui signalent des concentrations de troupes italiennes en Libye et aux Baléares et par les rumeurs qui font état d'une possible occupation de Minorque par les troupes fascistes. Il est décidé à exiger de Mussolini qu'il s'explique sur les objectifs que poursuit Rome dans la péninsule ibérique¹⁵¹¹. Le 17 septembre, il déclare à Eden que l'engagement italien en Espagne et aux Baléares ne peut avoir que deux réponses : une "prise de gages préventive" (à Minorque) ou une démarche énergique conjointe à Rome exigeant le retrait des volontaires italiens, le gouvernement fasciste étant dûment averti que si elles n'obtenaient pas satisfaction sur ce point, la France et l'Angleterre reprendraient leur liberté d'action. Le ministre des Affaires étrangères va jusqu'à envisager de rouvrir officiellement la frontière pyrénéenne et d'autoriser les expéditions de matériels de guerre venant de France ou en transit. Enfin, pour ne pas donner à Mussolini la tentation de s'appuyer sur Berlin, il conviendrait de rechercher le moyen de dissocier l'Allemagne de l'appui qu'elle avait prêté à Rome jusqu'à présent¹⁵¹².

devraient rester à bord pour une période d'entraînement plus ou moins longue. Enfin il serait bien difficile d'expliquer la disparition de six navires de la flotte italienne. En dépit de ces objections, fin août la vente de l'*Aquila* et du *Falco* était conclue, mais le transfert fut renvoyé à novembre à cause de l'insistance de Ciano pour que la silhouette des navires fut préalablement transformée, in ASMAE S. Politica Spagna, b. 29, note de Cavagnari à *Ministero degli Affari Esteri*, doc. B 9677, 20 juillet 1937 et John Coverdale, *I Fascisti italiani...*, *op. cit.*, p. 302.

¹⁵¹¹DDF, S. II, t. 7, doc. 17, Daladier à Delbos, 4 octobre 1937; *ibid.*, doc. 34, note de la Direction politique, 7 octobre 1937 ainsi que SHAT 7N 2911, d. 2, note de Parisot à EMA/2 sur "*les préparatifs de l'armée italienne*", 9 octobre 1937.

¹⁵¹²DDF, S. II, t. 6, doc. 465, "Analyse d'une conversation entre MM. Eden et Delbos", Genève, 17 septembre 1937; *ibid.*, doc. 482, Delbos à Corbin, "Compte rendu : conversation de M. Yvon Delbos et de M. Eden", Genève, 20 septembre 1937.

Eden écarte la première hypothèse. L'Amirauté voit des objections à une concentration dans la rade de Port-Mahon qui exposerait les bâtiments à des risques graves. A ce moment, Minorque ne joue aucun rôle dans la guerre civile. Le détachement naval franco-britannique pourrait précipiter une opération du général Franco par crainte d'un débarquement¹⁵¹³. Le secrétaire d'Etat adhère cependant au principe d'une démarche énergique auprès du Duce : le 20 octobre, Paris et Londres affirment leur unité de vues en transmettant à Rome une note commune. Ils y invitent le gouvernement italien à engager dans les meilleurs délais des conversations à trois pour amorcer un règlement du problème espagnol en recherchant les mesures propres à assurer «*l'application d'une politique de non-intervention effective*». Une fois le rapatriement des volontaires effectué, conclut la note, on pourrait envisager la reconnaissance "sous certaines conditions" des droits de belligérance aux deux parties en conflit¹⁵¹⁴.

La réponse italienne, évidemment négative, est remise le 9 octobre. Rome observe que l'Angleterre, la France et l'Italie ne sont pas les seuls pays intéressés par la question de la non-intervention et que sans l'adhésion de Valence et de Burgos aucune décision ne pourra aboutir à des résultats pratiques. le gouvernement italien est donc d'avis qu'il convient d'en traiter au Comité de Londres; il ajoute que l'Italie ne participera à aucune négociation à laquelle l'Allemagne ne serait pas partie prenante¹⁵¹⁵. La manoeuvre française visant à séparer Rome de Berlin au lendemain même du voyage du Duce en Allemagne a fait long feu. Cependant, il n'est pas impossible que les dirigeants du Reich se soient, à Berlin, efforcés de calmer les ardeurs de Mussolini à propos de l'affaire espagnole. C'est peut-être la raison pour laquelle le 11 octobre, le Duce déclare à son gendre qu'il pense qu'un comité limité à

¹⁵¹³*Ibid.*, S.II, t. 7, doc. 61, Corbin à Delbos, 13 octobre 1937. Grandi dénonçait de son côté le jeu dangereux mené par Delbos. comme il l'indiquait dans une lettre qu'il adressait à Ciano au début octobre : "Chaque fois qu'on a assisté à une dégradation des relations britanniques, le gouvernement français (dans ses trois composantes fondamentales : Front populaire, Etat-major, Quai d'Orsay) a cherché immédiatement à en tirer profit pour entraîner l'Angleterre dans des prises de positions avancées contre l'Italie, de manière à rendre très difficile, sinon impossible, pour l'Angleterre, de faire décevement marche arrière. Constituer en définitive le bloc armé des deux nations démocratiques en obligeant l'Italie à choisir entre l'humiliation et la guerre, tel est l'objectif de l'action de la France. Et ceci s'est vérifié après Malaga et Gadalajara, [...] après Bilbao, après Santander, après les incidents en Méditerranée et Nyon. L'Angleterre [...] s'est toujours, au moins jusqu'à présent, refusée au dernier moment à suivre la France sur ce terrain dangereux [...] Aujourd'hui, la situation est différente. L'hypothèse d'une guerre entre l'Italie et l'Angleterre est considérée parmi les éventualités possibles [...] On en discute comme d'une calamité qu'il peut devenir nécessaire d'affronter.", in ASMAE, Archivio Grandi, b. 40, f. 93, s. f. 2, 20 octobre 1937.

¹⁵¹⁴*Ibid.*, doc. 10, Corbin à Delbos (annexe) "Projet de note conjointe franco-anglaise", 1er octobre 1937.

¹⁵¹⁵*Ibid.*, doc. 47, Blondel à Delbos, 9 octobre 1937.

six puissances : Italie, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Portugal et Union soviétique pourrait résoudre parallèlement la question des volontaires et celle de la non-belligérance¹⁵¹⁶ Ciano ne souhaite pas aller aussi loin. Toutefois, tenant compte pour une fois des conseils de Grandi, il n'entend plus "faire de faux pas en Espagne"¹⁵¹⁷. Il écrit le 5 octobre dans son *Journal politique* :

*«Longue entrevue avec Pariani à propos de la situation en Espagne. Il voudrait que l'on envoie des troupes alpines en grand nombre pour faire une percée sur Valence. Mais quelles seraient les réactions franco-britanniques ? Fait-il prendre des initiatives susceptibles de provoquer un conflit ? Je ne le crois pas. D'abord parce que l'Allemagne n'est pas prête. Elle ne le sera que dans trois ans. Ensuite parce que nous manquons de matières premières et de munitions. Enfin parce qu'un conflit de ce genre nous attirerait la haine générale. Cependant la situation espagnole est grave et nécessite une solution rapide. J'en parlerai au Duce.»*¹⁵¹⁸

Une annotation du 12 octobre confirme cette prudence : *«J'ai vu Russo au sujet des nouveaux contingents de Chemises noires pour l'Espagne. Pour l'instant, je suis opposé à l'envoi. Trop dangereux.»*¹⁵¹⁹ Mussolini est incertain. Décidé à maintenir le corps expéditionnaire en Espagne tant que Franco le jugera nécessaire, le Duce veut des impressions "fraîches". Aussi décide-t-il d'envoyer Anfuso aux nouvelles. Franco, lequel sentant la victoire proche - le gouvernement républicain abandonne à ce moment Valence pour Barcelone - se montre sans cesse moins déférent envers ses alliés. Profondément irrité par la tentative italienne de s'approprier la gloire de la victoire de Santander, le Généralissime déclare au représentant de Ciano qu'il est

¹⁵¹⁶Galeazzo Ciano, *Journal politique, 1937-1938*, Les Editions de Paris, 1949, p. 44-45.

¹⁵¹⁷Grandi terminait une note du 11 octobre en conseillant à Ciano de "garder les événements d'Espagne sous contrôle", sans quoi il était convaincu que "l'Angleterre se battrait à fond [...] L'unique chose à faire était de prendre l'initiative de quelque détente et de n'accomplir aucun faux pas en Espagne, pour éviter de mettre la politique britannique à la remorque de celle de la France", in ASMAE, *Archivio Grandi*, cit.

¹⁵¹⁸Galeazzo Ciano, *Journal politique, 1937-1938*, op. cit., p. 42.

¹⁵¹⁹*Ibid.*, p. 45.

disposé à accepter le retrait de l'infanterie italienne, tout en admettant qu'il a encore fort besoin de l'artillerie et de l'aviation¹⁵²⁰.

Dans l'intervalle pourtant, constatant que la note exprimant le refus italien à la proposition franco-italienne n'a provoqué aucune réaction menaçante de Paris ou de Londres, les dirigeants romains commencent à penser que que l'on peut peut-être oser et vaincre. Cette inflexion est visible dans le *Journal* de Ciano dès le 12 octobre :

«La réaction franco-britannique à ma note est molle. Le 'passer à l'action' de Delbos perd déjà de son mordant. Je crois qu'ils continueront tout simplement à échanger leurs points de vue.»¹⁵²¹

Ciano agit pourtant pour l'instant avec circonspection : le 15 octobre il adresse à Grandi des instructions conciliantes pour le Comité de non-intervention :

«Il faut faire quelques concessions; et souligner ensuite les trois points suivants : nous sommes prêts à discuter le plan d'évacuation des volontaires; à demander aux parties en conflit leurs intentions à ce sujet et si celles-ci sont positives, établir alors un plan d'évacuation; en même temps, enfin, obtenir la reconnaissance de la belligérance.»¹⁵²²

Une nouvelle session du Comité de non-intervention reprend enfin le 16 octobre. Jusqu'au 2 novembre, les discussions portent sur le projet britannique de juillet, qui prévoyait d'accorder aux deux camps le droit de belligérance, moyennant le retrait d'une "proportion substantielle" du nombre des volontaires. A la suite de longues négociations, pénibles et confuses¹⁵²³ où Eden joue avec patience un rôle de

¹⁵²⁰Paul Preston, *Francisco Franco...*, op. cit., p. 293. On peut lire dans le *Journal politique* à ce propos, à la date du 17 octobre : "Philippe [Anfuso] est revenu d'Espagne. Il me répète ce que nous savions déjà plus ou moins, c'est à dire que nos soldats sont fatigués et que Franco, de son côté, est pressé de s'en débarrasser, ne désirant conserver que l'aviation et l'artillerie. Il est jaloux de nos succès actuels et craint nos succès futurs", in Galeazzo Ciano, *Journal politique, 1937-1938*, op. cit., p. 48.

¹⁵²¹*Ibid.*, p. 45.

¹⁵²²*Ibid.*, p. 47 et ASMAE, *Ufficio Spagna*, US 7 b.2, Grandi à Ciano, 27 octobre 1937.

¹⁵²³Les points en litige ont porté essentiellement sur :

- 1) la définition du "retrait substantiel" : l'Italie exigeait qu'il soit réalisé sur une base égalitaire, la France suivant une proportion de 5 à 1, sous peine d'aggraver sensiblement la situation de l'armée de Valence;
- 2) le contrôle : l'Italie exigeait la restauration immédiate du contrôle terrestre sur les Pyrénées, la France l'estimait inséparable d'un contrôle naval efficace. les patrouilles maritimes étant supprimées,

médiateur, le projet est approuvé : on demanderait aux deux parties intéressées de se prêter à sa mise en oeuvre et d'accepter notamment que deux commissions dénombrent les combattants étrangers dans chacune des zones et procèdent aux opérations de retrait. Il est admis de certains droits de belligérance seront accordés lorsqu'un progrès substantiel aura été réalisé dans l'évacuation des volontaires¹⁵²⁴. Mais comme il s'est passé plus d'une semaine depuis que Delbos a posé ses conditions, la frontière française est maintenant ouverte de nuit pour le passage des armes. Eden avait dit au ministre français des Affaires étrangères, d'une manière ambiguë : «*N'ouvrez pas la frontière mais faites-y passer tout ce que vous voulez.*»¹⁵²⁵ Le délégué soviétique au Comité, Maiski ne voit dans l'accord que «*des mesures dilatoires qui permettront aux Italiens d'envoyer en Espagne, avant qu'elles ne jouent, autant d'hommes qu'ils accepteront d'en évacuer par la suite*»¹⁵²⁶. En réalité la modération - toute relative - dont les Italiens font preuve à la table des négociations correspond surtout à une pause des opérations militaires sur le terrain : entre la bataille de Santander et la campagne d'Aragon le CTV est mis en réserve. Si les envois d'avions et de navires en cours ne sont pas arrêtés, on n'enregistre aucun nouveau départ de troupes d'Italie au cours de l'hiver 1937 et au printemps 1938, malgré les sollicitations répétées de Berti, le nouveau commandant du CTV et du sous-secrétaire à la Guerre, Pariani¹⁵²⁷.

Désormais, Ciano lui-même commence à parler de l'affaire d'Espagne comme de cette "maudite guerre", dont Mussolini et lui-même sont incapables de se dépêtrer. Lorsque à la suite de l'occupation du saillant de Teruel par l'armée républicaine espagnole, Berti propose, à la fin de l'année, le retrait de l'infanterie. Ciano, au lieu de

elle demandait la mise en oeuvre d'un contrôle dans les ports d'embarquement (proposition Van Dulm amendée);

3) la reconnaissance des droits de belligérance : France et Italie avaient des positions divergentes sur l'époque (Rome en faisait un préalable au retrait des volontaires, Paris ne l'envisageait qu'après ce dernier) et sur l'étendue de cette reconnaissance (totale pour l'Italie, sous certaines conditions pour la France);

4) la composition et les compétences des commissions chargées d'évaluer les volontaires de chaque camp et d'effectuer leur retrait.

Cf. les échanges de télégrammes Delbos-Corbin entre le 15 octobre et le 3 novembre 1937 in DDF, S. II, t. 7, doc. 77, 85, 98, 115, 119, 120, 127, 145 et 187, ainsi que les télégrammes de Grandi et Petromarchi à Ciano in ASMAE, *Ufficio Spagna*, US.7 b.2 et US.225, des 27, 30, 31 octobre 1937.

¹⁵²⁴Hugh Thomas, *La Guerre d'Espagne*, op. cit., p. 570-571.

¹⁵²⁵Azcarate, *Memoirs*, p. 129-130, cit. dans Hugh Thomas, *La Guerre d'Espagne*, op. cit., p. 571.

¹⁵²⁶DDF, S. II, t. 7, doc. 161. Coulondre à Delbos, 29 octobre 1937.

¹⁵²⁷Renzo de Felice, *Mussolini, Il Duce : lo Stato totalitario*, op. cit., p. 443. Une exception fut cependant consentie le 19 octobre, lorsque Franco lui-même requit l'envoi d'une division italienne pour liquider le front des Asturies. Mais l'envoi fut rapporté à la suite de la victoire des troupes franquistes à Gijon, qui rendit son apport inutile.

l'appuyer, se laisse guider par la peur de perdre la face : «*Nous ne pouvons risquer le prestige de l'Italie pour vingt bataillons d'infanterie*» et il se décharge du poids de la décision sur Mussolini :

*«Demain, nous irons chez le Duce. Il nous écoutera et décidera. Je me demande cependant si, après tous nos efforts, et tous les sacrifices supportés, il est opportun de nous retirer parce qu'à la suite du petit échec de Teruel l'astre de Franco n'est pas aussi brillant qu'il y a deux mois ? Ne stimulerons-nous pas le courage des Rouges, de ceux qui les ravitaillent et qui les épaulent ? Ne donnerons-nous pas aux Espagnols la possibilité de se libérer à trop bon compte de la dette de reconnaissance qu'ils ont et doivent avoir envers nous ? [...] Chacune des décisions présentent des côtés désavantageux. Cette affaire d'Espagne est longue et coûteuse.»*¹⁵²⁸

Mussolini se prononce également contre le retrait de l'infanterie : les forces italiennes resteront en Espagne “jusqu'à la victoire”. Le Duce prend pourtant cette décision à son corps défendant, sachant que la stratégie de Franco, plus politique que militaire, menace de faire durer la guerre des mois et peut-être des années encore¹⁵²⁹. Il apparaît dans ces conditions que la question des volontaires est devenue le pivot autour duquel tourne toute l'affaire d'Espagne. Du fait de l'Italie, dont le prestige et les intérêts sont trop engagés, il n'est pas certain qu'elle puisse être résolue facilement, tout au moins de la façon dont la France le souhaite¹⁵³⁰.

II - DE LA CRISE ESPAGNOLE À L'ANNSCHLUSS : LES DÉS SONT JETÉS

Nonobstant ses résultats mitigés, la conférence de Nyon marque toutefois la fin de la grave tension internationale provoquée par la guerre civile d'Espagne. L'attention

¹⁵²⁸Galeazzo Ciano, *Journal politique, op. cit.*, p. 89-90, 27 et 28 décembre 1937.

¹⁵²⁹*Ibid.*, p. 91, 29 décembre 1937.

¹⁵³⁰DDF, S. II, t. 7, doc. 70, Payart (chargé d'Affaires de France à Valence) à Delbos, 13 octobre 1937.

internationale se déplace d'une part plus à l'Est, vers la Tchécoslovaquie, mais surtout vers l'Autriche, où l'engagement italien dans la péninsule ibérique laisse le champ libre aux desseins allemands de *Drang nach Osten*, d'autre part vers la Méditerranée, que les militaires français et italiens considèrent désormais comme le centre d'action principal du conflit à venir.

A - L'émergence d'une stratégie méditerranéenne oppose les "soeurs latines"

1) Pariani et la *guerra lampo* en Méditerranée

Avant la Seconde Guerre mondiale, dans tous les pays d'Europe, et plus particulièrement en France, l'emploi des forces armées se fonde sur diverses hypothèses de conflit, hypothèses qui, dans une certaine mesure, font abstraction des changements d'orientation politique. Les événements qui bouleversent de temps à autre la scène internationale sont pris en compte, et donnent lieu à la mise à jour de tel ou tel plan d'opérations, à la correction de certains dispositifs, à la révision de quelques décisions stratégiques.

Rien de tel en Italie. La politique extérieure fasciste est sujette à tant d'oscillations qu'on chercherait en vain une orientation stratégique cohérente ou des objectifs clairement définis. En conséquence, dans le domaine de la préparation militaire, à des périodes de crises succèdent des périodes d'attente sans programmation organique, sans directives précises d'emploi des forces.

Jusqu'en 1935, l'unique frontière digne de considération était restée en Italie celle des Alpes qui, en raison de ses caractéristiques, ne pouvait suggérer qu'une stratégie défensive. Même si plusieurs projets et plans d'opérations offensives contre la France, l'Autriche et la Yougoslavie figuraient dans les cartons du SMG, c'était la défense à outrance, appuyée sur des positions naturellement fortes, intégrées à des fortifications permanentes et de campagne, de profondeur variable selon l'importance des axes de pénétration à barrer qui dominait la pensée stratégique du régime. Le Duce restait encore dans cet ordre d'idées lorsque, parlant au Sénat le 30 mars 1938, il présentait la défense des frontières terrestres comme la tâche primordiale de l'Armée italienne,

affirmant qu'après l'achèvement des travaux destinés à certains cols, l'arc alpin dans son intégralité deviendrait infranchissable en toute saison¹⁵³¹.

Mais pendant et après la guerre d'Éthiopie, les territoires d'outre-mer, la Libye en particulier, ont acquis une nouvelle valeur stratégique. Cette inflexion "coloniale" doit beaucoup à la pensée stratégique du nouveau chef d'état-major de l'Armée, Alberto Pariani. Celui-ci est d'abord convaincu que la guerre se fera aux côtés de l'Allemagne contre la France et l'Angleterre coalisées. Le conflit abyssin l'amène ensuite à envisager que le sort de la guerre pourrait se jouer en Afrique. Pariani observe que la barrière alpine est totalement impropre à la manœuvre de *rapido corso* qui tend à devenir, avec la création de la division allégée dite binaire, le fondement de la doctrine d'emploi des forces italiennes à partir de 1938. En cas de conflit, le massif constituerait «*un insurmontable obstacle entre l'Italie et la France*». Certes, il y aurait bien ça et là des tentatives de rupture, «*mais la solution, nous devons la trouver ailleurs*»¹⁵³². Les opérations sur ce front ne pouvant être décisives, il est probable qu'avec la conquête de l'*Impero*, les colonies deviendraient un enjeu et un théâtre d'opération essentiel du prochain conflit. Cela implique de pouvoir y transporter des forces conséquentes. Or, à la question récurrente : "la Marine serait-elle en mesure d'assurer les transports pour approvisionner la Libye ?" Cavagnari répond à tout coup par la négative.¹⁵³³

Peu après sa nomination, le 18 novembre 1936, Pariani fait donc reprendre et perfectionner les plans mis à l'étude durant le conflit éthiopien qui envisageaient l'éventualité d'une action contre les Anglais en Égypte et au Soudan, tout en se protégeant côté Tunisien. Sur les conseils de Ciano, il étudie également la possibilité d'une invasion de la France à travers la Suisse.

Ces hypothèses opérationnelles sont discutées lors de la réunion de chefs d'état-major du 2 décembre 1937. Deux conceptions s'y opposent : celle de Pariani, pour qui «*la guerre à venir aura un caractère fulgurant et de surprise*» et «*se gagnera à Suez et à Paris*»¹⁵³⁴; celle du maréchal Badoglio qui pense qu'il est tout aussi illusoire que prématuré de définir l'importance militaire des territoires coloniaux, ces derniers pouvant, en cas de conflit, constituer des charges aussi bien que des fronts à valoriser

¹⁵³¹ Cit. dans Mario Montinari, *L'Esercito italiano alla vigilia della Seconda Guerra mondiale*, Rome, Ufficio Storico SME, 1982, p. 57.

¹⁵³² Alberto Pariani, *Chiacchiere e realta*, s. l., 1949, p.17-20.

¹⁵³³ USSME, *Verbal delle riunioni dei capi di Stato Maggiore*, b. 40, séance des 5 novembre 1936.

¹⁵³⁴ Galeazzo Ciano, *Diario, op. cit.*, 14 février 1938, p. 98; Giuseppe Bucciante, *I Generali della dittatura, op. cit.*, p. 230.

stratégiquement. Ce qui importe, aux yeux du chef d'état-major général, c'est de «fermer les portes de la maison», donc de rester sur la défensive, «après quoi l'on pourra peut-être songer à l'offensive»¹⁵³⁵. La question fait l'objet d'une nouvelle discussion lors de la réunion de la Commission suprême de Défense le 8 février 1938, sans qu'aucune des deux lignes ne prévale. Mussolini s'est en effet convaincu dans l'intervalle qu'après la signature du *Gentleman's agreement*, un conflit avec l'Angleterre est désormais à exclure. Quant à la France, le Duce entend lui laisser la responsabilité d'engager les hostilités. Si bien que Badoglio peut à bon droit écarter les velléités d'une offensive italienne contre l'Égypte, déclarant que «tout plan pour la Libye devra être défensif et de toute manière tourné vers l'Ouest»¹⁵³⁶. Pariani n'est donc pas autorisé à modifier substantiellement le schéma opérationnel en vigueur. Lui-même estime d'ailleurs qu'une offensive ne pourra intervenir avec quelque chance de succès que lorsque l'Armée aura atteint son efficacité minimale, soit au printemps 1939.

Mussolini prend pourtant dès novembre 1937, la décision de transporter en Libye quatre divisions supplémentaires et de créer sur place deux divisions coloniales. A la même époque affluent à Tripoli des troupes motorisées et des chars (achetés aux États-Unis). Ces forces permettent la constitution d'un 3ème corps d'armée déployé entre Cyrénaïque et Tripolitaine et placé sous les ordres du général Gazzera. Comment expliquer ce déploiement de forces ? Bien que son plan contre l'Égypte n'ait recueilli l'approbation ni de Badoglio, ni de Graziani (Commandant en chef en Abyssinie) le général Pariani a insisté auprès du Duce, mettant en avant le problème que représente le front occidental de la Libye où les forces françaises, au contraire des troupes italiennes, pourraient être aisément renforcées par d'importants contingents amenés d'Algérie, du Maroc et d'Afrique noire, sans aucun recours aux transports maritimes¹⁵³⁷. En répondant à l'attente de son chef d'état-major, Mussolini cherche également à impressionner ses adversaires potentiels.

¹⁵³⁵ USSME, *Verballi delle riunioni dei capi di Stato Maggiore*, (fasc. 5), séance du 2 décembre 1937. Figure également dans Mario Montanari, *L'Esercito italiano alla vigilia della Seconda Guerra mondiale*, op. cit., annexe 13, p. 410.

¹⁵³⁶ *Ibid.*, *Verballi delle riunioni della Commissione suprema di difesa*, b. 44, séance du 6 février 1938.

¹⁵³⁷ Cette hypothèse est confirmée par l'intervention de Badoglio au cours de la réunion des chefs d'état-major du 2 décembre : «Ce qu'affirme le général Pariani est exact. Voilà pourquoi le chef de gouvernement a voulu en Libye un noyau de six divisions, prêtes à parer à d'éventuels outrages du côté de la Tunisie, vu qu'en peu de temps, et sans transports par mer, 50.000 hommes pourraient affluer côté français».

Les Français s'en inquiètent et envoient des renforts en Tunisie. On hésite à Paris entre deux interprétations de cette concentration de troupes sur la *quarta sponda*. Il pourrait s'agir d'un "bluff" ou pour le moins d'une mesure dissuasive s'adressant essentiellement à la Grande-Bretagne, destinée à imposer la signature de l'accord général sur la Méditerranée; la seconde explication est plus inquiétante pour Paris : la militarisation de la Libye pourrait indiquer qu'en dépit de l'annexion de l'Éthiopie, qu'elle est en passe de faire avaliser à Genève, l'Italie n'est pas prête à se ranger dans le camp des États satisfaits. Elle envisagerait au contraire d'étendre tôt ou tard - et peut-être dans l'immédiat - sa domination sur les possessions d'une rivale qui ne pourrait être que la France¹⁵³⁸.

Certaines initiatives prises par Mussolini à l'égard de l'empire colonial français au cours de 1937 semblent accréditer la seconde hypothèse. La plus spectaculaire consiste sans conteste dans le voyage que le Chef du gouvernement italien entreprend en Libye du 12 au 21 mars. Ce voyage, le premier du Duce à l'étranger, faisant suite à la décision de fortifier Pantelleria, est considéré à Paris comme une tentative d'affirmer l'influence fasciste aux portes même de l'Afrique du Nord française. Au cours du discours qu'il prononce à Tripoli, Mussolini brandit l'épée de l'Islam et se proclame «*protecteur de tous les musulmans*» ce qui produit une forte impression dans la capitale française¹⁵³⁹. La presse donne le plus grand relief au voyage libyen, que certains journaux interprètent à la lumière de l'axe Rome-Berlin. Selon cette thèse, le Duce, constatant le déclin de l'influence italienne en Autriche et dans l'ensemble de l'aire danubo-balkanique, chercherait une revanche et une compensation en Libye, avant-poste italien au sein du monde arabe, car, comme l'écrit *La France*, «*ses ambitions demeurent grandes en Afrique du Nord*»¹⁵⁴⁰. De même, un article de Bernard Bertrand publié dans *L'Indépendant* du 18 mars 1937 affirme que le voyage de Mussolini résulterait d'un partage de "sphères d'influences" entre l'Allemagne et de l'Italie, en vertu duquel la première se serait réservée l'Europe centrale, laissant l'Italie libre de s'étendre dans l'aire méditerranéenne¹⁵⁴¹. Ces idées trouvent un écho chez certains diplomates français. Blondel par exemple

¹⁵³⁸ DDF, s. II, t. 8, d. 48, Corbin à Delbos, 27 janvier 1938; Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino*, op. cit., p. 359-360.

¹⁵³⁹ Sur le discours "aux musulmans de Tripoli et de Libye" cf. Benito Mussolini, *Opera Omnia*, op. cit., vol. XXVIII, p. 145-147.

¹⁵⁴⁰ *La France*, "Mussolini l'Africain ?", 12 mars 1937.

¹⁵⁴¹ Article de Bernard Bertrand, *L'Indépendant*, 18 mars 1937, in ASMAE, AR, *Francia*, b. 29, f. 1 et 2.

confie le 20 mars à Delbos ses préoccupations à propos des déclarations philo-islamiques proférées par Mussolini en Libye : outre qu'elles sont susceptibles de provoquer des désordres au sein du monde arabe et donc dans les possessions françaises (et anglaises) d'Afrique du Nord et du Levant, elles paraissent pré-annoncer «une nouvelle politique : tourner le dos au Brenner pour ne plus songer qu'à l'Empire»¹⁵⁴². La menace semble d'autant plus grave qu'elle donne du corps à la propagande fasciste laquelle, à travers le quotidien de langue italienne *L'Unione*, les films *Luce* et les retransmissions en langue arabe de *Radio Bari*, cherche au même moment à détourner au profit de l'Italie le mécontentement diffus qui se répand dans la Régence et les revendications destouriennes¹⁵⁴³.

Face à l'activisme qui se développe au sein du monde arabe, les préoccupations françaises vont croissant. Blondel interprète ces initiatives italiennes à la lumière des événements d'Espagne. Il va jusqu'à attribuer à Mussolini «le désir de fermer non seulement le passage maritime entre la Sicile et la Libye, mais aussi toutes les portes de cette mer à l'est et à l'ouest, en couplant l'intervention en Espagne avec les troubles de Palestine aggravés autant que possible par sa propagande panarabe et panislamique»¹⁵⁴⁴. Les inquiétudes du chargé d'Affaires ne sont pas totalement dénuées de fondement. Il est vrai par exemple que le départ de l'escadrille *Biseo* pour les Baléares à l'automne 1937 s'inscrit dans un cadre plus vaste que celui de la seule assistance à Franco. C'est ce qu'indique le *Journal* de Ciano, où l'on peut lire, à la date du 19 septembre 1937 : «Le Duce téléphone souvent pour connaître le développement de la bataille diplomatique. En même temps il prépare l'action militaire. Bruno [Mussolini] partira le 22 pour Palma. Et avec lui toute l'escadrille de Biseo. Je les envie. Mais je suis pour le moment cloué à cette table.»¹⁵⁴⁵ Avant la fin de l'année, Mussolini aura doublé le nombre de ses bombardiers aux Baléares. A Ribbentrop, qui lui demande le 6 novembre qu'elle est l'exacte situation de l'Italie à Majorque et quels sont ses intérêts à cet égard, le Duce déclare que «*Franco, en concentrant toute sa flotte à Palma, a voulu donner une preuve publique de sa souveraineté sur l'île. Il est de fait que nous avons constitué à Palma une base navale et une base aérienne : nous y maintenons des navires en permanence et avons trois*

¹⁵⁴² DDF, S. II, t. 5, doc. 141, 20 mars 1937.

¹⁵⁴³ Article de Daher dans *Marseille Matin*, «La Tunisie restera-t-elle française ?», cit. dans ASMAE, A. P., *Francia*, b. 29, f. 1 et 2, Liberati à Ciano, 17-22 avril 1937.

¹⁵⁴⁴ DDF, S. II, t. 7, doc. 116, Blondel à Delbos, 20 octobre 1937.

¹⁵⁴⁵ Galeazzo Ciano, *Diario, op. cit.*, annotation du 19 septembre 1937.

*camps d'aviation. Nous entendons maintenir cette situation le plus longtemps possible. De toute façon, il faut que Franco se persuade que Majorque doit rester, même après notre éventuelle évacuation, une base italienne en cas de guerre contre la France : nous entendons donc y maintenir en service tous les équipements pour pouvoir, en quelques heures, faire entrer l'île de Majorque dans le jeu effectif de nos bases méditerranéennes. Si nous pouvons faire fonds sur les bases de Majorque, de Pantelleria et les autres déjà existantes et aguerries, pas un seul nègre ne pourra passer d'Afrique en France à travers la Méditerranée. D'autre part, déjà 50 000 hommes aujourd'hui et le double prochainement fixent aux frontières libyennes des forces françaises [Tunisie] et anglaises [Egypte]. On peut prévoir que la partie la plus importante de la prochaine guerre se jouera en Afrique*¹⁵⁴⁶. Le scénario que l'état-major craignait depuis un an semble se réaliser : l'Italie est en train de s'emparer ouvertement des Baléares en préparation d'une guerre prochaine contre la France.

En réalité, Ciano et Mussolini sont encore sous le double choc de l'arrangement de Nyon, où Londres a semblé s'aligner sur la position française, et de la dérobade des Allemands durant la visite que le Duce vient d'effectuer à Berlin. Ils prêtent l'oreille aux bruits alarmistes suivant lesquels Nyon pourrait n'être que le premier pas sur la voie d'un conflit ouvert avec la France et l'Angleterre. Mussolini, tout en espérant retarder le plus possible l'échéance n'entend pas être pris au dépourvu. Les études faites par la Marine italienne ayant démontré la précarité du recours à la traversée maritime pour le transport de grandes unités¹⁵⁴⁷, il s'ensuit que les divisions libyennes et les bases méditerranéennes doivent être à pied d'oeuvre avant l'éclatement du conflit. Cette préparation est également nécessaire pour réussir l'attaque brusquée que l'Italie pourrait être amenée à entreprendre, en fonction des circonstances, contre l'un ou l'autre des adversaires désignés, en Egypte ou en Tunisie.

L'*Anschluss*, loin de modifier ces orientations stratégiques les confortera au contraire. Le plan (PR 12 AS) de l'*Esercito* établi en coopération avec l'*Aeronautica* en septembre 1938 conservera le dispositif défensif alpin mais prévoiera avant et au

¹⁵⁴⁶ ASMAE, Fondo Lancellotti, cass. 10, b. 46, Spagna, entretien Duce-Ribbentrop, 6 novembre 1937.

¹⁵⁴⁷ Cf. à ce propos la mise en garde faite par l'amiral Cavagnari au cours de la réunion des chefs d'état-major du 2 décembre 1937 : "Il ne fait aucun doute que des transports très importants ne peuvent être pris en considération pendant les hostilités : il faut donc les effectuer avant", in USSME, *Verballi delle riunioni dei capi di Stato Maggiore, sedute del 2 dicembre 1937 e del 26 gennaio 1939*. Mussolini avait même envisagé de faire construire des avions pour les transports de troupes. Pariani avait calculé les besoins à mille appareils, mais le Duce les avait réduits pour raisons d'économie à cent, dont dix seulement étaient disponibles en janvier 1939.

cours de la guerre le transport en Afrique orientale d'un corps expéditionnaire comprenant 178.000 hommes et 10.000 véhicules¹⁵⁴⁸. L'état-major de la Marine préparera à son tour une étude (DG 10/A2) dans laquelle la sécurité des convois en Méditerranée sera conditionnée par la prise de Malte avant toute déclaration de guerre¹⁵⁴⁹.

2) Un tournant dans la politique militaire française : l'Italie adversaire prioritaire (novembre 1937 - mars 1938)

Les communications de Guy Pedroncini et de Romain Rainero au colloque Italia-Francia 1932-1939 de 1979¹⁵⁵⁰ ont souligné pour la première fois l'évolution de l'attitude du haut commandement français à partir de l'automne 1937, qui tend à faire de la Méditerranée le théâtre principal du conflit à venir et de l'Italie le premier adversaire à abattre au sein de l'Axe.

Pendant qu'en Méditerranée, les accords de Nyon ramènent un calme relatif, la situation internationale en Europe se dégrade rapidement. Le 12 novembre 1937, le Conseil supérieur de la Défense nationale écrit aux trois ministres de la Guerre, de l'Air et de la Mer :

«La politique d'autarcie conduite par les tenants de l'Axe Rome-berlin, l'attitude agressive de l'Italie en Libye, les troubles en Afrique du Nord, Palestine et Syrie, les revendications coloniales de l'Allemagne, les événements de Chine et d'Espagne, sont autant de symptômes qui laissent à penser qu'un prochain conflit qui pourrait être plus rapproché qu'on ne le pensait jusqu'ici, aurait toutes les chances de prendre d'emblée un aspect mondial.»

Puis poursuivant son évaluation de la situation, la note précise :

¹⁵⁴⁸ USME, dossier plan PR 12 (3 juin 1939).

¹⁵⁴⁹ Cité dans Giuseppe Bucciante, *I Generali della dittatura, op. cit.*, p. 231.

¹⁵⁵⁰ Jean-Baptiste Duroselle, Enrico Serra (ed.), *Italia e Francia dal 1930 al 1939*, Rome, ISPI, Romain Rainero "Aspetti della crisi degli accordi Mussolini-Laval", p. 257-263; Guy Pedroncini, "La stratégie française et l'Italie de 1932 à 1939", p. 341-352.

«étant donné la constitution en deux blocs (Atlantique et Extrême-Orient) de l'Empire franco-britannique, c'est en attaquant dans la région méditerranéenne et circum-méditerranéenne, zone de soudure entre ces deux blocs, que l'Allemagne et l'Italie pourraient obtenir les résultats les plus décisifs. Une telle action serait facilitée par la forte position de l'Italie en Méditerranée comme en mer Rouge [...] et par la possibilité que pourrait offrir aux Germano-Italiens la disposition de bases navales, aériennes, ou même terrestres, en territoire ou dans les possessions espagnoles.»¹⁵⁵¹

Ainsi en ce début novembre 1937, le haut commandement militaire français met au premier plan de ses préoccupations la défense de la Méditerranée et les incertitudes, dans cette zone, provoquées par la guerre civile espagnole. Deux séances du Conseil supérieur de la Défense nationale, des 3 novembre et 8 décembre, consacrent une place essentielle à l'examen de la sécurité en Méditerranée, dans une double optique économique et militaire. Ces séances ont été soigneusement préparées, le président du CPDN, Edouard Daladier ayant demandé à ses collègues et aux départements des forces armées de faire connaître leurs avis et propositions sur les répercussions éventuelles d'une *«évolution qui confère à la Méditerranée une importance qu'elle n'avait pas avant la formation de l'axe Rome-Berlin»¹⁵⁵².*

Une telle analyse de la situation ne surprend nullement la Marine. Un document émanant de la section Etudes expose l'importance de l'enjeu pour la France et pour la Grande-Bretagne :

«La Méditerranée est le passage obligé de la presque totalité du pétrole leur appartenant et de la totalité du pétrole russe. Cette mer est aussi la seule voie de communication possible avec leurs alliés d'Europe centrale, par où devra passer le matériel militaire dont ceux-ci auront besoin pour tenir [...] Les prévisions du Département de la Marine placent toujours en

¹⁵⁵¹SHM 1BB2. 184, 686 DM/3, du 12 novembre 1937.

¹⁵⁵²SHAT 2N. 24 CPDN, note de Daladier (ministre de la Guerre et de la Défense nationale) aux ministres de la Marine, de l'Air et des Colonies, 12 novembre 1937.

*priorité et non dans des variantes l'obtention de la maîtrise de la Méditerranée ou tout au moins d'une surface importante de cette mer.»*¹⁵⁵³

Le 12 novembre, une note signée du chef d'état-major Marine, l'amiral François Darlan en réponse au CPDN, éclaire la position de la rue Royale. Ses conclusions sont capitales car elles sont le point de départ d'une nouvelle orientation de la stratégie française. On peut ainsi les résumer. Devant la menace évidente du bloc germano-italo-nippon, la maîtrise de la mer est indispensable, étant bien entendu que l'Allemagne reste l'ennemi principal dans la coalition, mais la mise hors de cause de l'Italie devient l'objectif à poursuivre en première urgence qui permettra d'atteindre ensuite le succès final. En effet, la France est d'abord menacée par l'Italie qui, par sa position, peut facilement couper les relations entre le bassin oriental et le bassin occidental de la Méditerranée : 55% du pétrole consommé en France transite par cette mer. L'Italie peut également porter de vives attaques sur les relations entre la métropole et l'Afrique du Nord. Dans ces conditions, la voie la plus sûre serait l'Atlantique, mais son exploitation sera difficile, car le trafic se trouvera sous la menace des cuirassés allemands de la classe *Deutschland*, auxquels la Marine française ne peut rien opposer.

Darlan souligne également «*l'aspect très aggravé que prendrait la situation si l'Espagne offrait à nos adversaires la disposition de ses côtes et de ses bases*». Si une telle hypothèse se vérifiait, l'occupation du Maroc espagnol et des Baléares serait indispensable au succès des opérations maritimes et au contrôle du détroit de Gibraltar. Et le vice-amiral tire de cette analyse deux actions diplomatiques urgentes : l'organisation d'une véritable alliance franco-anglaise comportant la conclusion d'accords d'état-major; la nécessité de mener une action politique vis à vis de l'Espagne, tendant à réduire les chances d'une intervention de ce pays, soit militaire, soit seulement bienveillante, aux côtés de nos adversaires. Bien entendu, Darlan profite de l'occasion pour réclamer l'accélération du réarmement naval français. Durand-Viel et Blum l'avaient initié en 1936, mais Darlan entend par le budget français répondre à l'accroissement de la Marine italienne intervenu en 1937 : la *Regia Marina* vient en effet de recueillir les fruits du programme de construction lancé par Mussolini en 1936, qui comprenait la modernisation de deux navires de

¹⁵⁵³ SHM 1BB2 170, note n°149 EMG/SE, de novembre 1937.

ligne datant du premier conflit mondial et la construction d'une nouvelle flotte de sous-marins. Les Italiens avaient également mis sur cales deux nouveaux navires de ligne qui devaient leur donner l'avantage sur la flotte française en 1942. La guerre d'Espagne traduit de plus un rapprochement entre la *Kriegs Marine* libérée du traité de Versailles depuis le 18 juin 1935 et la *Regia Marina*. La flotte française se trouve de ce fait en un état d'infériorité manifeste : si la flotte française représente en 1937 encore 112% du tonnage ennemi, ses constructions sont deux fois inférieures à celles entreprises dans les Etats fascistes. La situation est encore plus dramatique si l'on se projette dans le futur proche : en 1943, l'Allemagne et l'Italie auront lancé 840 000 tonnes de navires alors que la France aura mis en chantier 325 927 tonnes seulement. L'Etat-major Marine préconise donc en plus d'une alliance avec la Grande-Bretagne, un programme ambitieux de constructions. Ce programme d'urgence dit "de trois ans" prévoit la construction de deux navires de ligne de 35 000 tonnes, de douze sous-marins, seize contre-torpilleurs (et deux porte-avions). La tranche sera acceptée le 15 mars 1938 au Conseil des ministres après quelques coupes franches¹⁵⁵⁴. En 1938, le chef d'état-major établit ainsi des programmes de construction tournés davantage contre l'Italie que contre l'Allemagne nazie. La puissance navale française est, en 1938, plus méditerranéenne qu'atlantique : la grande vitesse des torpilleurs et des contre-torpilleurs, leur faible rayon d'action, la construction tardive des porte-avions répondent aux conditions de combat dans cette mer exigüe. Les ports de Toulon, Bizerte, Oran et plus tard Mers-el-Kébir, destinée à devenir la base principale de la flotte face aux menaces italiennes permettront des ravitaillements faciles à ces navires rapides, gros consommateurs de mazout¹⁵⁵⁵.

Le général Gamelin prend position lors de la séance du CPDN du 8 décembre. Il fait remarquer «*que prendre l'Italie comme premier objectif est une solution valable pour le moment, mais que cette solution peut avoir à être modifiée...*» Selon lui «*... le théâtre méditerranéen et circumméditerranéen ne constitue qu'un prolongement des théâtres principaux du Nord-Est et du Sud-Est déjà étroitement liés [...] L'Allemagne peut-être tentée de nous attaquer par la Belgique ou par la Suisse en donnant la main à l'Italie*». Envisageant les diverses hypothèses de conflit, il lui semble évidemment

¹⁵⁵⁴ Cf Reynolds M. Salerno, "The French Navy and the Appeasement of Italy", in *English Historical Review*, vol. XII, n°445, february 1997, p. 66-103.

¹⁵⁵⁵ *Ibid.*, 1BB2. 208, note manuscrite du vice-amiral Darlan, 12 novembre 1937.

plus facile de «régler cet adversaire de qualité inférieure, mais il ne faut pas oublier ... 1) qu'il n'y a rien à faire dans les Alpes une grande partie de l'année; 2) qu'on arrive assez vite dans la plaine du Pô, mais il faut pour cela avoir passé la ligne fortifiée de l'adversaire et par conséquent avoir cassé cette fortification; 3) Que du point de vue purement militaire, il semble qu'il n'y ait pas lieu de faire trop de fonds sur le concours de la Yougoslavie, dont l'armée est très insuffisamment équipée pour une offensive contre l'Italie. De plus [il a] des doutes sur l'attitude que prendra cet Etat.»

Toutefois, le chef d'état-major général pense que l'action contre la Tripolitaine pourrait être un objectif à poursuivre. L'ensemble Italie-Tripolitaine coupe en effet en deux l'Empire franco-britannique, l'un atlantique, l'autre de l'océan Indien, qui se rapprochent par leurs antennes méditerranéennes : l'Afrique du Nord, d'une part, Orient-Egypte, d'autre part ... «En cas de conflit généralisé, les Italiens pourraient se trouver dans une situation difficile en Abyssinie où leur conquête est loin d'être assise»¹⁵⁵⁶. Quant au renforcement (4 à 5 divisions) récent de la Libye il n'est pas de nature à inquiéter Gamelin, la France disposant en AFN de 8 à 9 divisions d'active en temps de paix pouvant rapidement en former 14 à 15 en temps de guerre.

Darlan, qui intervient dans la suite du débat, appuie ce point de vue : si l'Allemagne reste l'adversaire principal, la France sera également attaquée en AFN : «C'est la mer qui sera le champ clos initial [...] Il faut être maître de la mer et l'action en Tripolitaine nous rendrait maîtres du jeu». Il insiste sur la nécessité d'une concertation avec la Grande-Bretagne, le commandement des théâtres maritimes devant se partager entre les deux Marines.

Le général Aubé, chef d'état-major de l'armée de l'Air se montre d'emblée très pessimiste. Des opérations aériennes contre l'Italie seraient plus payantes que contre l'Allemagne, mais «nous n'avons pas les moyens de mener à bien de telles opérations tout en nous maintenant face à l'Allemagne sur une défensive efficace». L'armée de l'Air manque, en Afrique du Nord, d'aviation légère de défense pouvant traverser la Méditerranée; elle manque aussi d'aviation d'assaut et de bombardement en piqué.

¹⁵⁵⁶ Cette remarque prend tout son sens lorsque l'on sait qu'en août 1937, le 2e Bureau avait fait passer des armes en Ethiopie par le Soudan et encouragé la révolte du Gojam. Ce qui avait contraint Mussolini à envoyer des renforts en Ethiopie et à lancer la campagne de bombardements au "gaz moutarde" de la fin de 1937.

Aubé conclut : «*Nous ne sommes pas capables de faire en Méditerranée un effort important et en outre la défense de nos plates-formes n'est pas assurée*», car «*jusqu'ici nous n'avons envisagé la Méditerranée que comme une diversion*»¹⁵⁵⁷.

Le Conseil permanent établit la liste des mesures à prendre en cas d'extension des hostilités. Globalement, elles sont très proches des thèses de l'amiral Darlan et du général Gamelin. Ainsi, elles insistent sur la nécessité de maintenir l'Espagne dans la neutralité, de conclure des accords d'état-major permettant de s'assurer le concours britannique. Enfin il est affirmé que «*tout en restant constamment en état de faire face à une attaque de l'Allemagne, la France doit se tenir prête à poursuivre la mise hors de cause de l'Italie*»¹⁵⁵⁸. Dès 1937, Gamelin et Darlan impriment donc leur marque à la stratégie française. Les deux hommes sont des adeptes de la stratégie indirecte et attachent une égale importance à la manoeuvre de revers balkanique. Puisque le front terrestre est supposé bloqué, la décision ne peut venir que de la mer. Mais il n'est pas question de s'en remettre au seul blocus, comme en 1914-1918, car ses effets sont trop longs à se faire sentir, d'autant plus que l'Axe a développé une politique d'autarcie. Il faut donc prendre l'offensive. Le théâtre nord ne s'y prête guère, les Belges refusant d'ouvrir leur territoire. En sens inverse la coalition franco-britannique doit «*fatiguer le bout italien de l'Axe*», le but final étant au moins l'offensive en Tripolitaine dès qu'on y verra clair. L'occupation de la Tripolitaine permettra d'assurer la sécurité des communications en Méditerranée orientale et donc la liaison avec les alliés balkaniques sur lesquels Gamelin et Darlan comptent pour les opérations périphériques destinées à obliger l'Axe à se battre sur deux fronts, comme en 1914. Prise entre l'armée des Alpes et l'armée yougoslave, l'Italie serait peut-être obligée d'appeler au secours son allié allemand, l'obligeant à dégarnir le front nord-est et donc offrant à l'armée française une possibilité de développer une offensive ou

¹⁵⁵⁷Le procès-verbal de la séance figure dans DDF, S. II, t. 8, doc. 325 et dans SHAT 2N 24, procès-verbal de la séance du CPDN tenue le 8 décembre 1937, sous la présidence d'Edouard Daladier. Les ministres de la Marine Campinchi, de l'Air, Pierre Cot, le maréchal Pétain, les généraux Gamelin (chef d'état-major général de l'Armée), Georges Colson et Decamp, le vice-amiral Darlan (chef d'état-major de la Marine), le général Aubé (chef d'état-major de l'armée de l'Air), le général Billotte (inspecteur général des troupes coloniales) et Jacomet (secrétaire général du ministre de la Guerre et de la Défense nationale) participaient à la réunion.

¹⁵⁵⁸ *Ibid.*

contre-offensive française en territoire belge ou en forêt Noire, qui aurait pour premier objet de soulager nos alliés orientaux¹⁵⁵⁹.

La Méditerranée est donc désignée comme le théâtre principal. Darlan estime que l'Italie prendrait l'offensive en vue de couper les communications entre la métropole et l'Afrique du Nord. Cette nouvelle orientation stratégique influence les plans de guerre.

La grande affaire de l'EMA est alors la préparation du plan E, qui est mis en vigueur trois mois avant l'*Anschluss*. Les bases du plan, rédigées dans leur forme définitive le 27 août 1937 sont essentiellement défensives. La définition des adversaires allemand et italien et les cas de conflit envisagés sont identiques au plan précédent¹⁵⁶⁰ : A + I : conflit avec l'Italie; A : conflit avec l'Allemagne seule; I : conflit avec l'Italie seule. Dans les deux premiers cas, la mobilisation est générale, dans le troisième elle est limitée au Sud-Est.

L'Allemagne est l'adversaire principal. Initialement le plan envisage que l'Italie aurait une attitude hostile entraînant de simples mesures de sécurité sur les Alpes et en Tunisie. Pour parer à cette menace, un front continu défensif sera réalisé sur toute la frontière de Dunkerque à Nice. La situation en Espagne suscite quelques inquiétudes qui entraînent seulement *«des prévisions nouvelles concernant la protection de notre frontière pyrénéenne et le maintien de la sécurité dans le Maroc espagnol»*¹⁵⁶¹.

Conséquence significative de l'évolution de la conception de la conduite de la guerre, le 8 décembre, le CPDN ajoute au plan E une hypothèse offensive I (Italie). L'hypothèse I se place dans le cadre de deux systèmes d'alliances opposés. L'Allemagne, qui a des visées sur l'Europe centrale se maintient sur la défensive à l'Ouest. L'Italie qui doit faire face à des offensives françaises simultanées en Europe et en Libye mobilisée. La France a également décrété la mobilisation générale. Pour parer à une attaque brusquée allemande, elle a mis en place la couverture et concentré dans le Nord-Est une masse de manoeuvre. La Yougoslavie, seul Etat de la Petite Entente à avoir une frontière commune avec l'Italie n'intervient pas initialement .

¹⁵⁵⁹ Cf. sur ces points, Hervé Bégarie, Claude Huan, *Darlan, op. cit.*, p. 147-149 ainsi que DDF, S. II, t. 8, doc. 445, mémento de l'état-major de l'armée "sur la conduite générale de la guerre sur terre", 15 mars 1938.

¹⁵⁶⁰ Il s'agit du plan "D bis".

¹⁵⁶¹ SHAT 7N 3714, note EMA/3 sur les bases E, 27 août 1937.

Le 18 janvier 1938, un officier de l'EMA/3 propose le plan d'un débarquement en Sardaigne devant débiter par la prise simultanée des deux bases de Maddalena et Cagliari. L'opération exigeant des moyens énormes, le projet ne sera pas retenu¹⁵⁶². Un mois plus tard, Gamelin confie au général Mittelhauser le soin de réaliser une étude "sur les conditions d'une offensive terrestre contre l'Italie dans le cadre des moyens alpins existant actuellement". En voici les points saillants¹⁵⁶³. Concernant les forces en présence : sur le théâtre d'opérations principal, l'Italie continentale, l'armée italienne peut engager 39 divisions, dont 26 en premier échelon. Dans l'hypothèse du plan E, l'armée des Alpes comprend deux corps d'armée et huit divisions dont six seulement sont de type alpin. Pour passer à l'offensive, il pourrait être nécessaire de prélever sur le front du Nord-Est 23 D. I., dont deux de type montagne. Les opérations offensives tendraient à rompre le front ennemi. Elles seraient menées par les divisions alpines sur les principaux axes de pénétration en direction de Turin et de Coni¹⁵⁶⁴. Une fois dans la plaine «*les opérations ser[ai]ent poursuivies de manière à s'emparer des centres vitaux de l'Italie continentale, en vue de provoquer, le cas échéant, l'entrée en action effective des forces yougoslaves*».

Mittelhauser voit cependant deux obstacles à la réalisation d'un tel plan offensif : 1) le système fortifié italien couvrant Turin est spécialement puissant. Sans doute paraît-il possible de le prendre sous le feu d'une artillerie de gros calibre, dont les positions existent au Mt Cenis et au Mt Genève. Mais le système italien est fondé moins sur la puissance de chaque ouvrage que sur le nombre, la dispersion et l'échelonnement en profondeur. La réduction d'un tel système nécessiterait donc l'emploi d'une très nombreuse artillerie lourde et un tonnage considérable de projectiles (l'aviation de bombardement n'a qu'une efficacité limitée en haute montagne). 2) Surtout, compte tenu des moyens restant dans le Nord-Est pendant que ces opérations se développeraient (huit corps d'armée et vingt-trois D. I.), une telle manoeuvre ne saurait se concevoir sans une extraordinaire indifférence de l'Allemagne pour l'Italie.

¹⁵⁶² *Ibid.*, 7N 3449, d. 3, note EMA/3, "Offensive Sardaigne", 18 janvier 1938.

¹⁵⁶³ *Ibid.*, 7 N 3449, d. 2, rapport du général Mittelhauser, membre du CSG sur "l'exercice Italie 1938" (non daté, avril 1938 ?).

¹⁵⁶⁴ Mittelhauser précise l'intérêt de ces objectifs : la prise de Turin "désorganiserait gravement et d'emblée l'industrie de guerre italienne, intercepterait une grande partie du ravitaillement du dispositif ennemi du Mt Viso au Grand Paradis [...]" La prise de Coni "permettrait de menacer le flanc gauche et les arrières des troupes italiennes opérant à l'ouest de Turin."

A peine ébauchée, l'*Anschluss* rend l'hypothèse I caduque puisque l'écran autrichien disparaît. Au printemps 1939, lorsque l'attention du haut commandement se portera à nouveau sur les hypothèses H (Suisse) et I (Italie), il ne sera plus question d'attaquer dans les Alpes¹⁵⁶⁵. Cette approche "offensive" ne recueille d'ailleurs pas le consensus au sein de l'EMA. Elle fait l'objet de vives critiques du général Georges. Pour le commandant en chef désigné du théâtre des opérations du Nord-Est, la formation de l'Axe Rome-Berlin, le 1er novembre 1936, en faisant de l'Italie un adversaire potentiel, a modifié les données du problème stratégique. Contrairement à Gamelin, il estime que dans l'immédiat, l'armée n'a pas les moyens de remplir ses missions : maintenir l'intégrité de la France et des colonies, réduire l'Italie par une action offensive, attaquer l'Allemagne au moment et sous des formes convenables. En conséquence :

«Nous avons tout intérêt, au point de vue militaire, à ne pas compromettre la valeur et le prestige de l'Armée française en l'engageant dans des opérations de la première heure dont elle serait seule à porter le poids et qui risquerait de la laisser affaiblie»¹⁵⁶⁶.

Cette situation conduit le général Georges à préconiser une attitude d'attente stratégique. Il est au premier chef nécessaire de resserrer et préciser nos accords avec la Grande-Bretagne, la Pologne, puis avec la Petite-Entente, et *«parallèlement, chercher à dissocier les forces adverses par une action politique appropriée et qu'il appartient au gouvernement de définir»¹⁵⁶⁷*. Et Georges de souligner l'importance de la question d'Espagne *«qu'il y aurait le plus grand intérêt à rendre neutre en toute hypothèse»¹⁵⁶⁸*.

Cette période d'attente doit permettre le *«développement maximum de nos moyens matériels»* et la réalisation d'une grande ligne de défense qui s'appuierait en Afrique du Nord sur la constitution d'un système fortifié : la ligne Mareth¹⁵⁶⁹.

¹⁵⁶⁵SHAT, 7N 3449, note de l'EM du général Georges pour le général Gamelin, 26 avril 1939.

¹⁵⁶⁶SHAT, 1K.95, fonds Georges, "Réflexions concernant la politique de guerre de la France", 20 novembre 1937.

¹⁵⁶⁷*Ibid.*, fonds Georges, 1 K.95, d.1.

¹⁵⁶⁸*Ibid.*

¹⁵⁶⁹*Ibid.*, "Réflexions concernant la politique...". Sur la ligne Mareth, on consultera l'ouvrage de Pierre Deiltier, *Tunisie - ligne Mareth* et les études de Pierre Rocolle.

Ces contradictions vont apparaître au grand jour lorsque, pour la première fois, les forces françaises et italiennes sont sur le point de se trouver “au contact” en Espagne.

3) Le dernier sursaut du Front populaire a-t-il fait courir le risque d’une conflagration directe franco-italienne en Espagne ?

- L’offensive italo-franquiste menace la Catalogne

Alors que Blum installe le 13 mars son deuxième et éphémère gouvernement (mars-avril 1938) les Nationalistes espagnols et les troupes italiennes lancent une grande offensive en Aragon. L’objectif est de couper Valence de Barcelone. En 48 heures le front est percé et un corps d’armée gouvernemental se volatilise littéralement. Selon le colonel Morel les troupes italiennes qui constituent la colonne centrale du dispositif offensif opèrent une véritable marche militaire en direction de la côte méditerranéenne. Elles occupent Alcañiz et investissent Tortosa, faisant au passage un grand nombre de prisonniers¹⁵⁷⁰. Ciano pense que la République est sur le point de s’effondrer. Pour précipiter sa chute, Mussolini ordonne aux forces aériennes italiennes basées à Majorque de bombarder Barcelone. Les raids commencent le 16 mars. Ils sont exécutés de manière sauvage, sans discernement, et font un grand nombre de victimes dans la population civile ce qui provoque l’indignation, non seulement des amis de la République, mais aussi de Franco, qui demande à Mussolini de suspendre les bombardements. Ces réactions n’entament pas la détermination du Duce, lequel, selon son gendre, *«se réjouit à l’idée que les Italiens parviennent à provoquer l’horreur par leur agressivité plutôt que la commisération comme joueurs de mandoline. Ceci, à son avis, nous fait aussi gagner la considération des Allemands, qui aiment la guerre totale et sans pitié»*¹⁵⁷¹.

Le 15 mars, Franco donne l’ordre à ses troupes de prolonger leur offensive au nord de l’Ebre jusqu’aux Pyrénées. Négrin accourt à Paris pour demander de l’aide.

¹⁵⁷⁰DDF, S. II, t. 8, doc. 435, Morel à Daladier, 10 mars 1938. John Coverdale, *I Fascisti italiani alla guerra di Spagna, op. cit.*, p. 323-324.

¹⁵⁷¹Galeazzo Ciano, *Diario, op. cit.*, 20 mars 1938.

Blum avait lancé la non intervention en Espagne à contrecoeur. Il a évolué depuis 1936, il veut vraiment faire quelque chose de concret. De plus il n'a plus Delbos au Quai d'Orsay mais Paul-Boncour, beaucoup plus lié aux Républicains espagnols¹⁵⁷². Peut-on reprendre l'affaire ? Le chef des informations du ministère des Affaires étrangères Pierre Comert, ne déclare-t-il pas le 14 mars : «*Nous vengerons l'Autriche en Espagne.*»?¹⁵⁷³

- La réunion du CPDN du 15 mars 1938

Après la visite du président du Conseil de la République espagnole, Daladier décide de réunir, en accord avec Léon Blum et sur la demande de Paul-Boncour, le Comité permanent de la Défense nationale pour examiner le problème posé par une éventuelle intervention française en Espagne¹⁵⁷⁴. En dehors de Blum, Daladier et Paul-Boncour, assistent à ce conseil Campinchi (Marine), Guy La Chambre (armée de l'Air), Pétain, Gamelin, Léger, Colson, Vuillemin, Darlan, Jamet.

Léon Blum, après avoir posé la question de savoir comment l'on pourrait intervenir en Espagne propose d'envoyer au général Franco un ultimatum rédigé en ces termes :

«Si dans les 24 heures, vous n'avez pas renoncé à l'appui des forces étrangères, la France reprend sa liberté d'action et se réserve de prendre elle-même toutes les mesures d'intervention qu'elle jugera utiles.»

Allant jusqu'au bout de sa pensée Léon Blum estime que les mesures nécessaires à la prise en compte de cet ultimatum pourraient consister en une intervention du même type que celle tentée et réussie par Hitler en Autriche !

D'emblée, le général Gamelin s'oppose à cette proposition. Il met en avant des arguments assez comparables à ceux employés lors de la crise rhénane mais renforce son exposé en soulignant l'importance accrue des effectifs allemands du temps de paix et oppose les 400 000 hommes de l'armée française aux 900 000 hommes de l'armée allemande (chiffre surévalué). «*Si nous voulions jouer un tel jeu, il nous faudrait disposer d'un million d'hommes, c'est à dire disposer de force de*

¹⁵⁷²Cf. à ce sujet Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres, op. cit.*, vol. III, p. 72.

¹⁵⁷³Cité par Hugues Thomas, *La guerre civile d'Espagne, op. cit.*, p. 617.

¹⁵⁷⁴Le compte rendu de cette réunion figure dans SHAT 2N.20, d. 2, réunion du CPDN du 15 mars 1938.

couverture» et il fait observer, que *«nous n'avons pas prévu pour le sud-ouest de mobilisation séparée»*.

La question d'une intervention aérienne est envisagée, mais ici les échanges aboutissent à un constat encore plus accablant du rapport des forces. A une question de Campinchi : *«Étant donné la faiblesse de notre aviation, quelle serait la conséquence sur la conduite de la guerre d'une maîtrise totale de l'Air par l'Allemagne ?»* le général Vuillemin répond *«qu'en quinze jours notre aviation serait anéantie»*.

Quant à une opération sur les Baléares, elle nécessiterait selon l'Amiral Darlan une action de grande envergure impliquant l'engagement d'au moins une division d'infanterie pour le débarquement et l'appui de l'aviation.

Il est clair, à travers ces différentes interventions, que les chefs militaires ne souhaitent pas intervenir alors qu'ils analysent parfaitement les conséquences d'une victoire de Franco. En effet Gamelin lit en séance une note préparée à l'avance : sur le plan naval *«tout passage en Méditerranée deviendrait une action de force et obligerait la France à mener des actions combinées en certains points du territoire espagnol et au Maroc»*; sur le plan aérien, l'occupation de bases en Espagne risque de menacer Bordeaux, Toulouse et la région sud-ouest alors que cette région a toujours été considérée comme peu exposée. Sur le plan terrestre, la présence d'une armée hostile à notre frontière immobiliserait et fixerait sur les Pyrénées une partie des forces françaises.

Mais on se donne de bonnes raisons de ne pas intervenir : Daladier déclare *«qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir que l'intervention en Espagne déclencherait la guerre générale»*. Aussi toute intervention supposerait l'appui des Britanniques. Alexis Léger est d'accord avec cette analyse. Il va plus loin, affirmant que toute intervention directe serait considérée comme un "casus belli" de la part de l'Italie et de l'Allemagne, et que l'Angleterre pourrait bien, en ce cas, se désolidariser de l'attitude française. Reste l'intensification de l'aide aux Républicains : personne n'y croit, surtout pas Gamelin qui estime qu'elle affaiblirait le potentiel de la France et menacerait ainsi sa sécurité.

Léon Blum se trouve donc bien seul, avec Paul-Boncour, face à un auditoire qui, à l'image de Daladier, estime que l'intervention française *«non motivée par des faits nouveaux, risquerait de nous laisser seuls face à l'Allemagne et à l'Italie, avec le*

médiocre secours d'une Russie lointaine et affaiblie, et sans être du tout assurés du concours de la Grande-Bretagne». Les choses en restent là.

Mais une fuite, fréquemment attribuée au général Loustenau-Lacau, un proche du maréchal Pétain et chef du réseau "Corvignolles", amène certains journaux à annoncer que la France va intervenir. Certains journalistes se précipitent même à la frontière des Pyrénées pour filmer l'invasion ! Vingt-quatre heures à peine après cette réunion ultra-secrète du CPDN, Ciano est déjà informé que la «*France se préparerait à envoyer des moyens et des hommes en aide au gouvernement de Barcelone*»¹⁵⁷⁵. Le 19 mars, il confirme au gouvernement allemand «*l'intention précise [de l'Italie] d'intervenir ouvertement dans le cas où des forces françaises seraient envoyées à Barcelone, invitées ou non par le gouvernement rouge*»¹⁵⁷⁶. Le ministre des Affaires étrangères italien attire très officiellement l'attention de l'ambassadeur britannique, Lord Perth, «*sur le danger que représenterait une éventuelle intervention officielle de la France dans les affaires d'Espagne*» et avertit solennellement : «*Si cela devait se produire, le gouvernement italien ne manquerait pas de prendre immédiatement, et avec la plus grande fermeté, les mesures qui s'imposent. S'en suivrait certainement une situation très grave dont nous devons dès à présent signaler les dangers*». L'ambassade italienne à Paris est priée de suivre de très près les réactions du gouvernement français¹⁵⁷⁷. Désireux d'éviter tout incident qui pourrait justifier l'intervention française, Ciano propose toutefois à Franco de ne pas utiliser d'éléments étrangers à moins de cinquante kilomètres de la frontière¹⁵⁷⁸.

Alexis Léger et Daladier n'exagéraient donc pas lorsqu'ils affirmaient qu'une intervention directe risquerait d'entraîner un conflit qui se généraliserait rapidement. Il est toutefois surprenant de constater que d'autres formes d'actions, plus indirectes, n'aient pas été envisagées. Les chefs d'état-major s'opposent à l'envoi d'un corps expéditionnaire motorisé au secours de la Catalogne sous prétexte qu'il rendrait nécessaire une mobilisation générale. En réalité, Daladier et l'EMA jugent, dès la fin de l'année 1937, que le sort de la République espagnole est scellé. Au printemps

¹⁵⁷⁵ ASMAE, *fondo Lancellotti*, cas. 10, b. 46, Spagna, télég. n°239/64 de Ciano à Attolico (Berlin), 16 mars 1938.

¹⁵⁷⁶ *Ibid.*, télég. 258 73/R de Ciano à Attolico, 19 mars 1938.

¹⁵⁷⁷ *Ibid.*, télég. 260 R. C. de Ciano pour Londres, Paris, Berlin, entretien avec Lord Perth, 10 mars 1938.

¹⁵⁷⁸ ASMAE, "Ufficio Spagna" 225, télég. 1740 R. Ciano à Attolico, 30 mars 1938.

1938, ils ne croient plus à une résistance gouvernementale très durable. Face à la dégradation des événements, convient-il que la France s'engage plus avant ?¹⁵⁷⁹

La majorité des participants à la réunion du 15 mars est favorable à une victoire de Franco, il n'empêche que la perspective de voir s'ouvrir un troisième front sur la frontière pyrénéenne dans l'hypothèse d'un conflit hispano-germano-italien n'est pas sans inquiéter. Comment l'éviter ? La solution proposée par Léon Blum, celle d'un ultimatum à Rome et à Berlin, les sommant de cesser toute intervention sous peine d'une action française, paraît totalement irréaliste et dangereuse. Une autre solution pourrait s'offrir : obtenir la neutralité de Franco après la reconnaissance "de jure" de l'Espagne nationaliste et le règlement "honorable" de la question des réfugiés républicains en France. Cette solution avait été suggérée, de façon précoce semble-t-il, par le maréchal Pétain. C'est lui qui sera désigné, on le sait, comme ambassadeur à Madrid en février 1939. Il jouera auparavant un rôle discret mais efficace dans la négociation Bérard-Jordana qui conduira à la normalisation des relations entre le gouvernement français et celui de Burgos.

B - Dissocier l'Axe : une mission impossible

1) L'Italie mussolinienne prisonnière de l'Axe

Un peu moins de deux semaines après la conférence de Nyon, Mussolini se rend en visite officielle en Allemagne. Il est absolument fasciné par la puissance industrielle du III^e Reich, par l'ordre quasi militaire qui règne dans le pays, par les immenses parades qui sont organisées en son honneur et en particulier celle du 28 septembre au stade olympique de Berlin qui réunit 800 000 personnes. C'est au cours de cette cérémonie pendant laquelle il est acclamé à l'égal du Führer que Mussolini prononce la phrase fameuse : «*Quand le fascisme a un ami, il marche avec cet ami jusqu'au bout.*»

Mussolini s'est à ce moment convaincu que la puissance nazie est irrésistible et cette conviction devient un postulat fondamental de sa politique extérieure. Le raidissement du régime fasciste qui s'opère au début de l'année 1938 favorise le resserrement des liens entre les deux dictatures. Ce qui fait dire à Ciano que «*l'Axe trouve sa*

¹⁵⁷⁹Elisabeth Du Réau, *Edouard Daladier et la sécurité de la France, thèse cit.*, p. 1010-1013.

justification la plus solide dans l'identité des régimes». Cette solidarité est officialisée le 6 novembre 1937, lorsque Rome adhère au pacte anti-komintern. Le 11 décembre 1937, l'Italie se retire également de la Société des Nations¹⁵⁸⁰. Il n'est pas douteux que cette attitude est un précieux encouragement pour Hitler au moment où il se prépare à passer à l'action en Autriche. certes Mussolini continue d'affirmer le principe que l'Autriche doit rester indépendante et qu'il ne doit pas y avoir d'*Anschluss*¹⁵⁸¹. Il reste que, se fiant aux engagements du Führer, le Duce pense que les Allemands n'entreprendront rien sans l'avertir au préalable. Il va vite devoir déchanter et constater que la politique de l'Axe joue en fait en sens unique.

2) Apaisement ou raidissement ? : France et Angleterre s'opposent sur la politique à suivre vis à vis de l'Italie

- Paris renonce à se concerter avec Rome pour contrer l'*Anschluss*

L'entrevue de Berchtesgaden, le 12 février 1938 et, quatre jours plus tard, l'entrée d'un national-socialiste dans le ministère autrichien, exigée par Hitler, indiquent clairement la menace qui pèse sur l'indépendance de l'Autriche. Le gouvernement italien va-t-il sacrifier au maintien de "l'Axe Berlin-Rome" les intérêts dont il avait été, quatre ans auparavant, le défenseur ? Il adopte à quelques jours d'intervalle, dans ses entretiens diplomatiques, des attitudes contradictoires. Le comte Ciano dit, le 16 février qu'il voudrait éviter de voir l'Allemagne peser sur les frontières italiennes «*du poids de ses soixante-dix millions d'habitants*» et prescrit à son ambassadeur à Londres de prendre contact avec le gouvernement britannique. Mais, le 24, il tient au chargé d'Affaires de France à Rome des propos tout différents : l'Italie est «*allée sur le Brenner une fois*» (le 25 juillet 1934); elle n'y retournera pas, car l'indépendance autrichienne «*devrait être avant tout sauvée par les Autrichiens eux-mêmes*»¹⁵⁸².

Quel comportement le Front populaire adopte-t-il devant la menace qui se précise en Europe centrale ? Envisage-t-il encore de faire fonds sur l'Italie ?

¹⁵⁸⁰Serge Berstein, Pierre Milza, *L'Italie contemporaine du Risorgimento à la chute du fascisme*, op. cit., p. 331; Ariana Arisi Rota, *La diplomazia del Ventennio. Storia di una politica estera*, op. cit., p. 137-139.

¹⁵⁸¹Le 22 avril 1937 encore, recevant à Venise le chancelier Schuschnigg, il lui avait dit : «*Nous défendrons l'indépendance de l'Autriche*», mais rapportant cette conservation Schuschnigg ajoutait : «*A vrai dire nous étions fort inquiets*».

¹⁵⁸²DDF, S. II, t. 8, doc. 264, Blondel à Delbos, 24 février 1938.

Dès le 13 février, le ministre de France à Vienne, Gabriel Puaux, lance cet avertissement :

«Le Reich s'apprête à exercer une pression dangereuse sur l'Autriche. C'est le Duce qui sera, une fois encore, l'arbitre de la situation comme en juillet 1934, mais sa liberté d'action sur le Brenner sera conditionnée par l'état des ses relations avec l'Angleterre et la France»¹⁵⁸³.

Puaux adjure *«le gouvernement de la République de faire les efforts et s'il faut les sacrifices nécessaires pour rétablir le front de Stresa avant qu'il ne soit trop tard»¹⁵⁸⁴.*

Ignorant les conseils du ministre de France à Vienne, le 17 février Delbos donne instruction à Corbin de rechercher une démarche franco-anglaise déclarant *«l'opposition inaltérable des deux puissances à l'Anschluss»*. Il ajoute que la collaboration italienne, bien que souhaitable, est improbable puisque Mussolini semble enclin à sacrifier la position de l'Italie en Europe centrale à son ambition méditerranéenne. En subordonnant tout plan d'action à un concours italien, la France commettrait, de l'avis du ministre des Affaires étrangères, *«une erreur de méthode dont les conséquences pourraient être graves»¹⁵⁸⁵.*

Cette réaction d'humeur ne suffit pas à faire taire l'inquiétude des représentants français intéressés : entre le 19 février et le 10 mars, Delbos est littéralement “bombardé” de dépêches et télégrammes de Blondel, Puaux et Charles-Roux, l'adjurant de prendre quelque initiative envers l'Italie. Les agents diplomatiques à Rome, à Vienne et au Vatican insistent sur le rôle essentiel que pourrait à leur avis jouer Mussolini dans la sauvegarde de l'indépendance autrichienne. Ils représentent au ministre que la sérénité affectée par les milieux romains¹⁵⁸⁶ en présence d'événements si lourds de conséquences pour l'Italie dissimule mal l'embarras et les vives appréhensions qu'ils éprouvent devant la poussée du Reich en Europe centrale. L'Italie est en train de mesurer la fausseté de la situation dans laquelle l'a placé sa sujétion à la politique de l'Axe. L'impatience qu'on montre à Rome à se réconcilier

¹⁵⁸³ *Ibid.*, doc. 154, Puaux à Delbos, 13 février 1936.

¹⁵⁸⁴ *Ibid.*, doc. 159, Puaux à Delbos, 15 février 1936.

¹⁵⁸⁵ *Ibid.*, doc. 190, Delbos à Corbin, 27 février 1936.

¹⁵⁸⁶ Interrogé par Blondel le 16 février au sujet des événements d'Autriche, Ciano avait fait une réponse volontairement banale, déclarant qu'il s'agissait “d'une affaire entre deux Etats allemands” et marquant d'autre part que le gouvernement avait été tenu dûment au courant; in DDF, S. II, t. 8, doc. 213, Blondel à Delbos, 19 février 1938.

avec les Anglais indique d'ailleurs qu'on en espère plus de liberté d'action dans les rapports avec l'Allemagne. La France pourrait mettre à profit la "crise de conscience" que traverse le gouvernement fasciste et le rappeler au sens de ses véritables intérêts en lui faisant quelque ouverture. Si Paris acceptait par exemple de reconsidérer sa position sur la reconnaissance de la conquête éthiopienne ou recherchait un "règlement honorable de l'affaire espagnole" on pourrait sans doute espérer que l'Italie modifiât sa position dans la question autrichienne¹⁵⁸⁷.

En l'absence d'une réponse positive du Quai d'Orsay, Gabriel Puaux se fait pressant : le 7 mars, il adjure Delbos de ranimer les accords Gamelin-Badoglio qui constituent à ses yeux la dernière chance de sauver l'indépendance autrichienne ...

«Mais peut-être bientôt sera-t-il trop tard. Je pense de mon devoir d'en avertir Votre Excellence, car faute d'envisager une mesure militaire dont la seule menace peut faire reculer l'adversaire, le gouvernement de la République risquera de se retrouver à brève échéance placé, comme le 7 mars 1936, devant l'irréparable»¹⁵⁸⁸.

Le lendemain, Puaux sollicite Massigli d'intervenir auprès du ministre. La lettre que l'ambassadeur adresse au directeur des Affaires politiques retentit comme un suprême avertissement :

«Il faut que le gouvernement sache bien où il va en refusant de parler à Mussolini. Pourquoi ne lui a-t-on pas envoyé un émissaire officieux en la personne de de Monzie, de Mistler, ou d'Henri Béranger ?¹⁵⁸⁹»

En vain. Gabriel Puaux "heurte les positions de la maison" et il se fait rappeler sèchement à l'ordre par Delbos, qui qualifie ses suggestions «*d'inconvenantes*» et même «*d'inconséquentes*»¹⁵⁹⁰. C'est seulement devant le fait accompli, le 11 mars, quelques minutes avant que l'ultimatum allemand enjoignant à Schuschnigg de

¹⁵⁸⁷ DDF, S. II, t. 8, doc. 239, Puaux à Massigli, 22 février 1938; *ibid.*, doc. 264 et 286, Blondel à Delbos, 24 et 28 février 1938; *ibid.*, doc. 289, Puaux à Delbos, 1er mars 1938; *ibid.*, doc. 321 et 352, Charles-Roux à Delbos, 5 et 9 mars 1938; *ibid.*, doc. 354, Blondel à Delbos, 9 mars 1938; *ibid.*, doc. 362, François-Poncet à Delbos, 10 mars 1938.

¹⁵⁸⁸ *Ibid.*, doc. 330, Puaux à Delbos, 7 mars 1938.

¹⁵⁸⁹ *Ibid.*, doc. 341, Puaux à Massigli, 8 mars 1938.

¹⁵⁹⁰ *Ibid.*, doc. 341 (note).

démissionner n'expire, que la France se décide à effectuer une démarche à Rome. Elle s'entend répondre que le comte Ciano «*n'a rien à concerter avec la France*». Aussitôt, Blondel reçoit instruction du Département (Rochat) de s'abstenir de toute nouvelle démarche¹⁵⁹¹. Ciano confie à son journal son ressentiment à l'égard de la France : «*Après les sanctions, la reconnaissance de l'Empire et toutes les autres misères qu'ils nous ont faites depuis 1935, ils veulent reconstruire Stresa en une heure, avec Hannibal aux portes ? L'Autriche ce sont la France et l'Angleterre qui l'ont perdue avec leur politique. Ce n'est pas un avantage pour nous non plus. Mais dans l'intervalle nous nous sommes pris l'Abyssinie.*¹⁵⁹²». Si la démarche française avait été faite quinze jours auparavant, aurait-elle eu plus de chances de succès ? Dans l'état actuel de la documentation, il n'y a pas lieu de le penser. Dès le mois de novembre, Mussolini semblait résigné à abandonner l'Autriche à son sort : il avait clairement indiqué à Ribbentrop qu'il était «*las de monter la garde au Brenner*» et qu'il admettrait que l'Autriche s'inscrivît dans la ligne de la politique extérieure allemande. Le Duce est également déçu du peu de reconnaissance que les Autrichiens et le chancelier Schuschnigg en particulier ont montré pour les sacrifices consentis par l'Italie en faveur de l'indépendance autrichienne. Mais il évolue surtout en fonction du rapport des forces en présence. Il consent à l'*Anschluss* parce qu'il se rend bien compte que si Hitler se livre à un nouveau coup de force contre l'Autriche il ne pourra cette fois réagir militairement comme en 1934. Il lui faut continuer à pacifier l'Éthiopie. Il a plus de 40 000 hommes en Espagne et vient d'en envoyer plus de 50 000 en Libye pour faire pression sur l'Angleterre après les accords de Nyon. Bref, l'élite de l'armée italienne est en dehors de l'Italie et ne peut être envoyée au col du Brenner¹⁵⁹³.

¹⁵⁹¹ Blondel s'était vu signifier le matin même par Anfuso que «*le comte Ciano n'a[vait] rien à concerter avec la France et l'Angleterre au sujet de la situation et si vous n'avez pas à l'entretenir d'un autre sujet, vous pouvez vous dispenser de vous rendre auprès de lui*», in DDF, S. II, t. 8, doc. 368 et 369, compte rendu d'une communication téléphonique du Département au chargé d'Affaires de France à Rome et Blondel à Delbos, 11 mars 1938.

¹⁵⁹² Galeazzo Ciano, *Diario, op. cit.*, 11 mars 1938, p. 111.

¹⁵⁹³ Quelques jours avant l'*Anschluss*, Mussolini exposait dans une lettre autographe inédite les motifs qui le poussaient à abandonner les Autrichiens à leur sort :

«*a) Il revient en premier lieu à l'Autriche elle-même de démontrer, dans les faits, qu'elle veut être et rester indépendante;*

l'Autriche ne peut être que le second Etat allemand en Europe. Ceci conditionne le caractère de ses relations avec l'autre grand Etat germanique d'Europe : l'Allemagne;

considérer en fonction anti-germanique l'indépendance de l'Autriche signifierait provoquer l'Anschluss;

Il n'empêche que les faits évoqués précédemment démontrent clairement le refus délibéré d'Yvon Delbos d'engager le dialogue avec Rome, même lorsque les observateurs les mieux informés l'assurent qu'il suffirait d'un geste de Paris pour galvaniser la résistance de l'Italie mussolinienne à l'*Anschluss*. En réalité, le siège du ministre des Affaires étrangères est fait : il tient désormais l'Axe pour solidement établi; les deux Etats forment pour lui un bloc idéologique. Il est convaincu que le Duce fera passer l'alliance allemande avant l'amitié autrichienne car il a sacrifié son droit d'aînesse en Europe danubienne au plat de lentilles de ses ambitions méditerranéennes.

Le dénouement de la crise autrichienne, le 12 mars 1938, donne rétrospectivement raison à ceux qui y voient une occasion manquée de plus de normaliser les relations franco-italiennes. De toute la péninsule parviennent en effet des dépêches consulaires signalant l'émotion suscitée dans la population italienne par l'installation des troupes allemandes au Brenner et au Tarvis, à moins de cent kilomètres de Trieste et au contact immédiat des populations germanophones du Trentin et du Haut-Adige. Blondel est convaincu que Mussolini a été pris totalement au dépourvu par la soudaineté et la brutalité de l'annexion nazie¹⁵⁹⁴. Sans doute, pour apaiser les craintes italiennes, le Führer s'est-il empressé de reconnaître "l'imperméabilité de la frontière du Brenner", mais cette formule, qui fait figure de concession humiliante, ne suffit pas à compenser l'effet désastreux de l'initiative allemande. Pour la première fois, des voix s'élèvent dans les hautes sphères dirigeantes pour contester le bien fondé d'une politique extérieure étroitement soumise à l'Allemagne. Victor-Emmanuel se déclare

il est dans l'intérêt de l'Italie que l'Autriche demeure un Etat indépendant. Cet intérêt n'est toutefois pas tel qu'il mérite d'être défendu par une guerre, ou au prix du bouleversement de nos relations ultérieures avec l'Allemagne;

[...]

puisque l'Italie repousse l'éventualité de s'opposer à l'Anschluss par la force, il est clair que si un tel événement venait à se produire, il vaut mieux qu'il ne se fasse pas contre l'Italie,[souligné deux fois dans le texte]

Il faut être conscient qu'une intervention armée de l'Italie pour soulever les courants autrichiens opposés à l'Anschluss déterminerait un front uni austro-allemand contre l'Italie.

La masse germanique pèse déjà sur le Brenner, et avec les ramifications les plus hostiles. Dans les relations italo-autrichiennes et dans les protocoles relatifs, il n'a jamais été question d'une défense à main armée de l'indépendance autrichienne de la part de l'Italie." In ASMAE, fondo Lancellotti, "Austria", cass. 11, b. 56, lettre autographe du Duce, 17 février 1938.

¹⁵⁹⁴ DDF, S. II, t. 8, doc. 388 et 414, Blondel à Delbos, 12 et 13 mars 1938; *ibid.*, t. 9, doc. 85, Blondel à Paul-Boncour, 30 mars 1938.

tout à fait mécontent de l'*Anschluss* et au sein même du Grand conseil, Balbo et Bottai expriment leur réprobation¹⁵⁹⁵.

Pour calmer cette opposition larvée, le Duce fait voter par le Grand conseil un ordre du jour approuvant l'*Anschluss* et il prononce le 16 mars à la Chambre un discours où il confirme la solidité de l'axe Rome-Berlin¹⁵⁹⁶. Mais cela ne l'empêche pas en privé de juger durement l'attitude d'Hitler et d'évoquer même la possibilité d'une guerre avec l'Allemagne en cas de menace sur la frontière du Brenner¹⁵⁹⁷.

L'embarras du Duce le rend d'autant plus réceptif aux ouvertures de Londres en faveur de la conclusion d'un règlement anglo-italien en Méditerranée. La France, conseille Blondel, n'a d'autre recours désormais que d'appuyer un tel arrangement et de l'utiliser ensuite comme un tremplin pour la normalisation des relations franco-italiennes¹⁵⁹⁸. Mais Paris voit les choses autrement.

- La France tente de saboter le rapprochement anglo-italien

Neville Chamberlain considère qu'il est nécessaire, devant l'attitude de l'Allemagne, de chercher la détente avec l'Italie. Il estime le moment venu de renouer le fil des conversations avec Rome, interrompues pour cause de "piraterie en Méditerranée". Il intrigue d'ailleurs depuis quelque temps dans le dos du secrétaire d'Etat au *Foreign Office* pour répondre aux ouvertures du Duce et de Grandi. Le premier britannique veut croire à la bonne foi des dirigeants de Rome. A ses yeux, Mussolini est à présent, en raison de l'imminence de l'*Anschluss*, pressé d'aboutir à un arrangement avec Londres, ce qui donne une chance de l'amener à composition sur les problèmes méditerranéens et peut-être même de rompre l'axe Rome-Berlin¹⁵⁹⁹.

¹⁵⁹⁵ *Ibid.*, doc. 486, Blondel à Delbos, 17 mars 1938.

¹⁵⁹⁶ Benito Mussolini, *Opera Omnia*, vol. XXIX, *op. cit.*, p. 67-71.

¹⁵⁹⁷ Serge Berstein, Pierre Milza, *L'Italie contemporaine, du Risorgimento à la chute du fascisme*, *op. cit.*, p. 331; Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino*, *op. cit.*, p. 373.

¹⁵⁹⁸ DDF, S. II, t. 8, doc. 388 et 414, Blondel à Delbos, 12 et 13 mars 1938.

¹⁵⁹⁹ Une lettre de Ciano "véritable cri d'alarme", adressée à Grandi le 16 février en accrédite l'idée : "La nazification de l'Autriche peut désormais être considérée, sinon complète, du moins très avancée. C'était prévu. Ainsi il est aisé de prévoir que d'autres bonds en avant de l'offensive nazie se produiront encore. Quand ? C'est là toute la question [...] C'est [...] en rapport avec cette incertitude que doit être examinée la situation des pourparlers italo-britanniques [...] Cet intervalle et cet intervalle seulement, peut être utilisé pour les négociations entre Londres et nous [...] Si demain l'*Anschluss* était un fait

Il s'ensuit une situation très tendue au sein du Cabinet britannique, dénouée par la démission d'Anthony Eden le 20 février. Alors que la diplomatie française accuse le coup - avec Eden c'est l'un des plus fermes tenants de la résistance aux dictatures qui quitte la scène internationale - on pavoise de l'autre côté des Alpes : la voie est désormais ouverte à un règlement donnant à Mussolini ce qu'il désire plus que tout - la reconnaissance de l'empire - sans qu'il soit obligé d'abandonner l'Espagne. Neville Chamberlain va persévérer dans son dessein. Il souhaite amener le gouvernement français dans la même voie. La réponse française est réticente.

Déjà, à Londres, les 29-30 novembre 1937, les ministres français n'avaient pas caché leur irritation lorsqu'à l'occasion d'une réunion avec leurs homologues britanniques, ces derniers leur avaient annoncé leur intention d'engager prochainement des négociations bilatérales avec Mussolini, visant à la réalisation d'un accord sur les questions méditerranéennes d'une portée plus générale et plus explicite que le précédent *Gentleman's agreement*. Delbos avait observé, avec une pointe d'amertume, que le moment était mal choisi, en raison de la propagande menée continuellement dans la presse italienne contre la France et l'Angleterre. L'Italie ne manquerait pas d'exploiter les négociations pour dissocier l'Angleterre de la France. Pourtant, au terme de la séance, Chautemps avait fini par accepter l'ouverture de ces négociations à trois conditions :

- 1) l'Italie renoncerait au préalable à la "violente propagande" qu'elle menait contre la France et la Grande-Bretagne;
- 2) le gouvernement français serait tenu pleinement informé des progrès des négociations;

*accompli, si la Grande Allemagne devait graviter à nos frontières, forte de la pression croissante de ses 60 millions d'hommes, il nous deviendrait alors difficile de conclure ou seulement de parler avec les Anglais parce qu'on ne pourrait éviter que l'interprétation mondiale qui serait donnée de notre politique de rapprochement avec Londres ne soit celle de nous être "rendus à Canossa" sous la pression allemande. C'est pourquoi il semble que le moment soit venu d'accélérer les pourparlers". Grandi nota dans son journal ses réactions : "C'est la lettre de quelqu'un qui a vraiment perdu la tête. C'est l'aveu de la faillite de la politique de l'Axe Rome-Berlin et une sorte de SOS à Londres [...] Maintenant que les choses vont mal pour l'Axe, voilà que Rome se déclare prête à en venir à un accord quel qu'il soit avec Londres. Malheur à moi si je suivais cette tactique. Il faut plus que jamais donner aux Anglais l'impression que nous sommes fidèles à l'Axe et que nous n'avons aucune hâte de conclure. Malheur si Eden venait à connaître le contenu de cette lettre qui est [...] l'entière justification de sa politique, qui soutient que le temps travaille en faveur de l'Angleterre contre l'Italie [qui] à un moment devra choisir entre l'entière sujétion à Berlin et l'entière soumission à Londres [...] A Rome, ils sont disposés à trahir Berlin pour Londres.", cf. ASMAE Archives Grandi, lettre de Ciano à Grandi, 16 février 1938, b. 55, f. 44; *ibid.* Diario, 18 février 1937, b. 151, f. 199, sf. 2.*

3) il conviendrait de réserver l'entrée de la France dans l'accord à la fin de la conversation¹⁶⁰⁰.

Le 28 janvier 1938, Genève, Delbos et Massigli avaient précisé devant le secrétaire d'Etat britannique, lord Cranborne les conditions auxquelles la France entendait subordonner l'examen d'un règlement général avec l'Italie incluant la reconnaissance *de jure* de la souveraineté italienne sur l'Ethiopie : retrait préalable des volontaires étrangers, ou prétendus tels, d'Espagne et mise en application des accords Laval-Mussolini de janvier 1935¹⁶⁰¹. Delbos n'avait pas caché son mépris pour le Duce et il avait insisté sur la grave erreur que l'on commettrait en s'embarquant à la légère dans des conversations avec Rome sans avoir entrepris au préalable aucune démarche sérieuse du côté de Berlin.

La démission d'Eden le 20 février et l'annonce presque simultanée par Chamberlain de la reprise imminente des pourparlers anglo-italiens ravivent les inquiétudes du Quai d'Orsay. Selon Corbin, le Premier britannique fait de l'accord avec Rome une affaire personnelle. Il veut aboutir rapidement et serait prêt à abandonner «*certaines des conditions et garanties dont M. Eden voulait entourer les négociations avec l'Italie*»¹⁶⁰². Delbos donne immédiatement instruction à l'ambassadeur à Londres d'obtenir du nouveau secrétaire au *Foreign Office*, lord Halifax, des éclaircissements sur les détails des conversations envisagées et d'exprimer le regret que Londres n'ait pas jugé utile de consulter Paris au préalable¹⁶⁰³.

A l'évidence, les Anglais ressentent l'intervention du Quai d'Orsay comme une intrusion dans ce qu'ils considèrent comme une affaire privée. Lord Perth, qui passe aux yeux de ses homologues français pour un observateur perspicace de la sensibilité du Duce juge les conditions françaises totalement inacceptables pour Mussolini. Il avertit qu'elles ruinaient les chances d'un rapprochement anglo-italien direct¹⁶⁰⁴. Les représentants de Whitehall, William Strang, Orme Sargent, Alexandre Cadogan,

¹⁶⁰⁰ Les comptes rendus des réunions figurent dans DDF, S. II, t. 7, doc. 287, "Conversations franco-britanniques des 29-30 novembre 1937" (séance de l'après-midi); DBFP, S. II, vol. 19 (1937-1938), doc. 354, "Records of conversations between British and French Ministers held at n°10 Downing Street on November 29 and 30, 1937". Les deux documents présentent une grande similitude. La réunion avait pour but de rendre compte du récent voyage de Lord Halifax à Berlin et d'en examiner les suites possibles.

¹⁶⁰¹ PRO-FO 371/22402, R. 852/23/22, p. 374, Cranborne to *Foreign Office*, 28 janvier 1938. Précisons, à propos de l'allusion aux accords de janvier 1935, que Mussolini avait déclaré quelques jours auparavant qu'il considérait ses accords avec Laval comme "*historiquement dépassés*".

¹⁶⁰² ADMAE, série Europe-Généralités, Italie, 2.374.1, vol. 278, p. 49-50, Corbin à Delbos, 23 février 1938; DDF, S. II, t. 8, doc. 232, Corbin à Delbos, 22 février 1938.

¹⁶⁰³ *Ibid.*, p. 57-59, Delbos à Corbin, 24 février 1938.

¹⁶⁰⁴ PRO-FO 371/22402, R. 1055/23/22, Perth to *Foreign Office*, 4 février 1938.

conseillent de ne donner aux français que de “simples indications générales” sur les négociations à venir. Halifax décide donc de «*rester seul juge des procédures et tactiques à suivre*» et il s’engage seulement à prendre contact avec Paris pour les questions «*affectant les intérêts communs de la Grande-Bretagne et de la France, comme l’Espagne, la Méditerranée et la reconnaissance de jure*»¹⁶⁰⁵. Bref, les Anglais sont bien décidés à conclure, malgré ou contre les objections françaises.

Juste avant l’ouverture des négociations les Français font une ultime tentative pour circonscrire l’action unilatérale britannique. Après avoir été informé en termes généraux des sujets que les Anglais entendent aborder à Rome, le Quai d’Orsay introduit le 8 mars une longue liste de revendications afin de s’assurer que les intérêts français ne seront pas perdus de vue au cours des pourparlers. Il est demandé aux britanniques de veiller aux intérêts français en mer Rouge et d’insister sur la cessation de la propagande - notamment irrédentiste - anti-française en Italie; toute décision sur l’Espagne devrait être soumise au comité de non-intervention. En outre Delbos marque clairement que la France entend être associée au règlement de questions telles que celles portant sur l’hinterland de la Tunisie, les îles Baléares, la Corse et participer à la nouvelle déclaration en faveur du statu quo méditerranéen. Enfin Paris estime indispensable d’affronter au cours des discussions le problème de la politique italienne en Europe centrale¹⁶⁰⁶.

Tenant compte des avertissements de Perth, Halifax refuse d’envisager d’éventuelles négociations tripartites qui compromettraient l’issue des négociations anglo-italiennes. Il préfère conseiller à Paris de profiter de la détente qui ne manquera pas de s’instaurer à la suite du rapprochement anglo-italien pour engager de son côté des conversations directes avec Rome¹⁶⁰⁷.

Mussolini serait-il réceptif à de telles ouvertures ? Le 9 mars, Blondel évoque cette possibilité, sans cacher qu’il s’agirait là d’une opération très complexe. Le chargé d’Affaires à Rome rappelle à ce propos les préventions bien connues du chef du fascisme à l’égard du gouvernement du Front populaire, son ressentiment contre la politique française dans l’affaire espagnole et contre le traité franco-soviétique. Néanmoins, «*dans la perplexité que cause au peu brillant second de l’axe Rome-*

¹⁶⁰⁵ DBFP, S. II, vol. 19, doc. 589, Halifax to Phipps, 25 février 1938.

¹⁶⁰⁶ DDF, S. II, t. 8, doc. 340, Delbos à Corbin, 8 mars 1938.

¹⁶⁰⁷ DBFP, S. II, vol. 19, doc. 626, Halifax to Phipps, 10 mars 1938; DDF, S. II, t. 8, doc. 420, note du département, 13 mars 1938.

*Berlin la politique hitlérienne en Europe centrale, un règlement franco-italien apparaît sans doute comme un élément capital des “coudées plus franches” que l’on peut souhaiter ici de s’assurer en toute éventualité*¹⁶⁰⁸. Les perspectives d’une conversation franco-italienne n’apparaissent donc pas comme défavorables a priori. Mais Blondel ne dissimule pas qu’une fois réalisé le rapprochement avec Londres et une fois acquise la reconnaissance britannique de l’Empire italien en Ethiopie, la conversation sera abordée du côté italien «*dans un esprit assez différent de celui d’un quémandeur aux abois*»¹⁶⁰⁹. Sans doute serait-il heureux pour l’orientation générale des rapports franco-italiens dans l’avenir que «*quelque formule ou procédure pût permettre une concomitance au moins formelle entre la reconnaissance de Londres et celle qui interviendra à Paris*»¹⁶¹⁰. Mais la France ne doit pas se faire trop d’illusions sur le prix qu’elle pourra tirer de la reconnaissance de l’empire italien d’Afrique. On tient surtout à Rome à la reconnaissance de l’Angleterre. Le gouvernement Chautemps commet donc une erreur lorsqu’il s’imagine qu’il lui sera possible de marchander sur ce point avec l’Italie en obtenant préalablement des contreparties ou même des garanties. Mais, tant que Delbos est au Quai Orsay, les avertissements de Blondel ont peu de chance d’être entendus.

En réalité Mussolini veut un accord uniquement anglo-italien, excluant la France. A cette époque, comme Grandi l’avait expliqué le 9 février à Vansittart :

*«Mussolini voulait retourner non à la position de Stresa, mais à celle précédant Stresa, où la coopération italo-britannique pouvait être très fructueuse. Il voulait que la coopération prît la forme suivante : Rome aurait équilibré Berlin et Londres équilibrerait Paris.»*¹⁶¹¹

On retrouve là la formule du pacte à Quatre. Comme Grandi avait eu l’occasion de le dire à Hore-Belisha, jusqu’en juillet 1937, Mussolini était encore prêt à “recoudre” le front de Stresa, mais après l’adhésion italienne au pacte anti-Komintern, l’abandon de la SDN et surtout avec l’*Anschluss* aux portes, la politique du front de Stresa n’est

¹⁶⁰⁸ DDF, S. II, t. 8, doc. 354, Blondel à Delbos, 9 mars 1938.

¹⁶⁰⁹ *Ibid.*

¹⁶¹⁰ *Ibid.*

¹⁶¹¹ PRO-FO 371/22403, R. 1524/23/22, Vansittart à Eden, 11 février 1938. Des sentiments identiques étaient exprimés par Mussolini au cours d’une conversation avec Lord Lothian le 11 février, in PRO-FO 371/22434, R. 1273/351/22, Minute of A. Cadogan.

plus applicable. Mussolini en revient à la stratégie du pacte à Quatre, seule politique susceptible selon lui d'éviter la guerre : la nouvelle base de l'équilibre européen doit être la verticale Rome-Londres. La Grande-Bretagne et l'Italie se trouvent d'accord pour considérer que l'Autriche est perdue et préfèrent ménager l'avenir. C'est de leur coopération que dépendra l'arrêt ou l'accélération du *Durchmarsch Plan* allemand en Europe sud-orientale. Donc, d'un côté l'Axe Rome-Berlin, de l'autre l'entente cordiale entre Paris et Londres qui offrira une plus grande marge de manoeuvre à l'Italie, étant entendu que la ligne de force du quadrilatère devra être celle liant Rome à Londres. C'est la raison pour laquelle l'accord à propos de la Méditerranée doit être stipulé entre la Grande-Bretagne et l'Italie seules. Sans compter qu'un accord "triangulaire" aurait pour conséquence directe de compromettre irrémédiablement l'Italie aux yeux de l'Allemagne¹⁶¹². Le Duce n'exclut pas la possibilité d'un rapprochement avec Paris, mais dans son esprit celui-ci devra intervenir longtemps après l'accord avec Londres et indépendamment de celui-ci, Paris étant demandeur. Comme il le confie au nouvel ambassadeur allemand à Rome, Mackensen, lors de leur premier entretien, Paris ne peut escompter cette fois prendre contact avec Rome "par l'escalier de service". La France devra avancer à découvert, sous la pression de la menace allemande, après avoir subi une défaite en Espagne et après que l'Angleterre se soit détachée d'elle¹⁶¹³. Bref, la France devra se rendre à Canossa.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, durant les négociations qui conduiront le 16 avril aux *accords de Pâques*, Ciano ne marque aucune sympathie pour les desiderata et les propositions d'adhésion françaises à certaines parties du Pacte. Il déclare en premier lieu que le retrait des volontaires italiens des Baléares est impossible, reprenant une formulation déjà énoncée en juillet 1937, selon laquelle «*il n'existe pas de forces italiennes à Majorque, mais seulement un certain nombre d'avions cédés aux nationalistes*». En second lieu, il juge irrecevable la demande britannique concernant l'accession de la France à l'accord visant le statu quo en Méditerranée. Il est évident que ses objections visent surtout à empêcher l'entrée de la France dans un accord considéré comme essentiellement bilatéral par Mussolini. Si bien qu'entre le 23 et le 26 mars, Londres abandonne complètement l'idée d'insérer la

¹⁶¹² Cf. sur tous ces points Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino : la politica estera fascista dal 1930 al 1940*, Rome, Bonacci ed., 1980, p. 364, 378 et sv.

¹⁶¹³ Renzo de Felice, *Mussolini il Duce : Lo Stato totalitario*, op. cit., p. 467-468.

France dans la réédition de la déclaration du 2 janvier 1937¹⁶¹⁴. Enfin, au regard de l'Europe centrale, les Anglais n'obtiennent pas la moindre assurance concernant l'intérêt que l'Italie prend au maintien de la paix et du statu quo¹⁶¹⁵.

L'annonce de "l'accord de Pâques" (signé le 16 avril 1938) coïncide avec la disparition du Front populaire. L'accord embrasse toute une variété de règlements méditerranéens. Parmi les plus importants figurent : l'engagement italien d'initier un programme d'évacuation des volontaires d'Espagne et de retirer tous les hommes et le matériel au terme du conflit; l'assurance britannique d'appuyer les mesures législatives propres à permettre aux membres de la Société des Nations de reconnaître la conquête de l'Ethiopie; la réaffirmation du *Gentleman's Agreement* de janvier 1937 et l'accord prévoyant l'échange de renseignements sur les mouvements militaires en Méditerranée, dans le golfe d'Aden et dans d'autres secteurs du Moyen-Orient. Toutefois, la mise en vigueur de l'accord reste subordonnée au règlement espagnol¹⁶¹⁶.

3) Paris et Rome de "chaque côté de la barricade"

La conclusion des négociations entre Londres et Rome appelle logiquement l'ouverture de négociations entre Paris et Rome. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères au sein du nouveau gouvernement Edouard Daladier, souhaite entrer dans cette voie. Référant à son ministre le 9 avril, le chargé d'Affaires italien Prunas (qui remplace Cerruti rappelé à Rome en représailles un an après le départ de Chambrun) attribue cette initiative à «*la très vive alarme anti-allemande, [à] l'imminent accord italo-anglais, [à] la liquidation en forme de faillite qui tend à s'ouvrir en Espagne.*»¹⁶¹⁷ En fait le gouvernement Daladier est soucieux d'éviter l'alliance militaire italo-allemande qui semble se profiler derrière *l'Anschluss* et les conséquences que celle-ci pourrait avoir sur les ambitions de l'Italie mussolinienne en Méditerranée. Le 16 mars, Blondel alerte Paul-Boncour : Mussolini s'est repris du

¹⁶¹⁴ Cf. sur tous ces points PRO-FO 371, R. 5205/23/22, Perth to Halifax, Rome, 16 mai 1938, *Memorandum on the negotiations at Rome for an Anglo-Italian Agreement*, 6 mars-16 avril 1938; Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino : la politica estera fascista dal 1930 al 1940*, op. cit., p. 377-378 ainsi que DDF, S. II, t. 8, doc. 485, Blondel à Delbos, 17 mars 1938; *ibid.*, t. 9, doc. 103, Corbin à Paul-Boncour, 2 avril 1938.

¹⁶¹⁵ DDF, S. II, t. 9, doc. 39, Corbin à Paul-Boncour, 24 mars 1938.

¹⁶¹⁶ William Shorrock, *From Ally to Enemy : the Enigma of Fascist Italy in French Diplomacy, 1920-1940*, op. cit., p. 225.

¹⁶¹⁷ ASMAE, ACT, télég. 2068/093, Prunas à Ciano, 9 avril 1938.

“choc”. Il s’efforcera de rétablir l’équilibre de prestige et d’obtenir quelque compensation en échange de la passivité avec laquelle il avait laissé le chancelier Hitler opérer sur le Brenner. Il faut donc s’attendre à ce que la réalisation de *l’Anschluss* se solde par un «*raidissement assez marqué de la politique italienne*» qui pourrait prendre une connotation résolument expansionniste, impérialiste et irrédentiste. Se prévalant du soutien allemand, Mussolini pourrait être tenté de pratiquer une politique agressive en Méditerranée, en cherchant par exemple à s’installer au Maroc espagnol ou à occuper la Tunisie (et l’Égypte)¹⁶¹⁸. Le chargé d’Affaires adjure Paris de concéder au plus tôt la reconnaissance inconditionnelle de l’empire d’Éthiopie. François-Poncet s’exprime dans le même sens. Il voit dans le célèbre télégramme de remerciement de Hitler un “chèque en blanc” dont le Duce se servira au moment opportun. L’ambassadeur de France à Berlin insiste d’autre part sur le risque qu’à l’occasion de la visite annoncée de Hitler à Rome, ce dernier n’apporte avec lui un projet “d’aide inconditionnelle”, voire même “d’alliance offensive ou défensive” qui pourrait induire Mussolini à se lancer dans une guerre contre la France «*dans l’espoir de s’approprier les dépouilles de notre empire colonial*»¹⁶¹⁹. Le chef d’état-major lui-même, le général Gamelin, dans une lettre secrète sur les conséquences de *l’Anschluss*, avance l’opinion que Mussolini, «*talonné par les difficultés en Afrique orientale et par la situation financière*» aurait besoin de succès; le prix que l’Allemagne devrait payer pour *l’Anschluss* consisterait probablement en «*la promesse de la maîtrise en Méditerranée*» et donc «*Nice, la Corse, la Tunisie, la Tripolitaine, l’Égypte, le Soudan égyptien, le Tchad, en bref l’empire italien des Alpes à l’océan Indien*»¹⁶²⁰.

Bonnet entend donc “hâter l’ouverture” d’une négociation franco-italienne avant le voyage qu’Hitler doit effectuer à Rome au début de mai. Les ouvertures françaises sont d’abord bien accueillies à Rome. Ciano déclare «*qu’il n’y a pas entre la France*

¹⁶¹⁸ DDF, S. II, t. 8, doc. 454, Blondel à Paul-Boncour, 16 mars 1938.

¹⁶¹⁹ *Ibid.*, doc. 429, François-Poncet à Paul-Boncour, 14 mars 1938. Les véritables intentions du visiteur ressortent des notes de son aide de camp, le colonel Schmund : Hitler n’envisage d’intervenir contre Prague qu’à la condition que Mussolini fasse diversion en Méditerranée ou en Afrique du Nord - sans que pour autant, le Duce puisse escompter entraîner trop loin le Reich. La Wilhelmstrasse a, fin avril, préparé un projet d’alliance, qui prévoit des consultations périodiques entre ministres des Affaires étrangères et de fréquents contacts entre états-majors, in DGFP, S. D., vol. 2, doc. 132; Mario Toscano, *Le origini diplomatiche del Patto d’Acciaio*, op. cit., p. 18-19; Donald C. Watt, “Hitler’s visit to Rome and the May week-end crisis : a study in Hitler’s response to external stimuli”, in *Journal of Contemporary history*, IX, n°1 January 1974, p. 23-32.

¹⁶²⁰ *Ibid.*, doc. 432, note du chef d’état-major général de la Défense nationale et de l’Armée, Gamelin (très secret), 14 mars 1938.

et l'Italie de désaccord foncier mais seulement une divergence d'ordre psychologique»¹⁶²¹, mais elles sont très vite dévoyées par l'esprit procédurier du Quai d'Orsay : le 21 avril, Bonnet autorise Blondel à ouvrir les discussions, mais en les assortissant d'une liste de revendications en douze points¹⁶²². «Une liste d'épicier» commente Ciano. A côté de demandes portant sur des points d'intérêt mineur, figurent des revendications irrecevables pour Rome, telles qu'une déclaration de désintéressement en Espagne, des réserves françaises sur l'accord anglo-italien concernant la mer Rouge et la négociation d'une nouvelle convention à propos de la Tunisie sur les bases fixées dans l'accord du 7 janvier 1935, très favorables à la France¹⁶²³.

Mussolini réagit de manière brutale, en donnant le signal de la rupture des négociations. A peine le Führer a-t-il quitté Rome que le Duce prononce un discours véhément, à Gènes, le 14 mai : il déclare le front de Stresa "mort et enterré" et indique que la négociation avec la France ne peut aboutir parce qu'en Espagne les deux pays se trouvent "de chaque côté de la barricade"¹⁶²⁴. Sans doute Mussolini entend-il, en agissant ainsi, avertir la France qu'il serait inutile de jouer le double jeu consistant à la fois à rechercher une entente avec l'Italie, tout en compliquant à loisir le problème espagnol qui commande tout, et notamment la reconnaissance par l'Angleterre de la conquête éthiopienne¹⁶²⁵.

Mais le discours fait plus que traduire un moment d'énervement. Il s'agit aussi, par cette affirmation de l'Axe de mettre un terme à la politique d'équidistance et d'oscillations qui a caractérisé jusque là la politique extérieure italienne. L'*Anschluss*

¹⁶²¹ DDF, S. II, t. 9, doc. 180, Blondel à Bonnet, 14 avril 1938.

¹⁶²² *Ibid.*, doc. 183, Bonnet aux représentants diplomatiques de France à Rome, Londres, 5 avril 1938; *ibid.*, do. 217 et 226, Blondel à Bonnet, 29 avril 1938.

¹⁶²³ *Ibid.*, doc. 180, Blondel à Bonnet, 14 avril 1938; *ibid.*, Bonnet à Blondel, 21 avril 1938. Les "douze points" figurent en annexe.

¹⁶²⁴ William Shorrock, *From Ally to Enemy : the Enigma of Fascist Italy in French Diplomacy, 1920-1940*, op. cit., p. 229; DDF, S. II, t. 9, doc. 339, Blondel à Bonnet, 14 mai 1938. Rosaria Quartararo avance deux hypothèses pour expliquer la rupture des négociations : la première est que le Duce une fois la reconnaissance de l'Empire obtenue à Genève, n'avait plus besoin des Français; la seconde est que Mussolini souhaitait réellement un accord avec la France mais qu'il n'y serait pas parvenu à cause de l'intransigeance absolue au Quai d'Orsay. Dans le cadre de son "impérialisme-réalisme", Mussolini était certainement disposé à faire des concessions aux Français et peut-être même à créer un bloc européen et méditerranéen contre les Allemands, mais pas "gratuitement et pour leurs beaux yeux". En dépit des élucubrations de la presse fasciste et de l'outrance de certaines revendications anti-françaises, il semble que Mussolini ait eu quelques objectifs fixes, sur lesquels ils n'entendait pas céder : la révision du statu quo de la Tunisie, Djibouti et Suez étaient de ceux-là, car indispensables pour garantir une position "au pair" de l'Italie fasciste en Méditerranée face à la France; in Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino : la politica estera fascista dal 1930 al 1940*, op. cit., p. 396-397.

¹⁶²⁵ DDF, S. II, t. 9, doc. 357, Blondel à Bonnet, 17 mai 1938.

constitue le banc d'essai de l'alliance naissante italo-allemande, que Mussolini hésite encore à concrétiser, mais en faveur de laquelle Hitler exerce une forte pression¹⁶²⁶. Du reste, l'inertie française et la politique d'apaisement britannique ne laissent présager aucun temps d'arrêt dans l'offensive nationaliste allemande. Tout le monde sait déjà que la prochaine victime désignée sera la région des Sudètes. Le 7 novembre 1937, Hitler a déjà émis les directives militaires (opération verte) concernant une éventuelle action en Tchécoslovaquie. Le 15 mars 1938 l'état-major français avoue son incapacité à défendre la République de Benès par les armes.

- Conclusion

La guerre d'Espagne représente incontestablement le point de rupture dans les relations politico-stratégiques franco-italiennes. Elle exacerbe l'opposition idéologique entre Paris et Rome : si les dirigeants du Front populaire se veulent solidaires des Républicains qui combattent en Espagne le "fascisme international", la France apparaît plus que jamais aux yeux des gouvernants romains comme le symbole d'une démocratie faible et corrompue, soumise à un processus de "communisation" irréversible, asservie à la Russie bolchévique à laquelle la lie un pacte d'assistance mutuelle. Dans la propagande fasciste la France est désormais présentée comme l'instrument par lequel Moscou pourrait réaliser la bolchévisation de l'Espagne et de toute la Méditerranée (des arguments identiques sont utilisés pour stigmatiser les accords de Montreux sur les Détroits).

On se convainc progressivement de l'autre côté des Alpes que la France n'est plus capable d'une politique autonome. Vue de Rome, la diplomatie française apparaît de plus en plus à la remorque de la "gouvernante anglaise" ou aux ordres de Moscou. C'est la conviction que la France est incapable d'une réaction "musclée" en Espagne plus que la volonté de contrecarrer l'aide illusoire qu'elle fournit aux Républicains qui provoque l'intervention des fascistes italiens. Ceux-ci sont convaincus de remporter

¹⁶²⁶ *Ibid.*, doc. 355, Charles-Roux à Bonnet, 16 mai 1938; *ibid.*, doc. 360, François-Poncet à Bonnet, 17 mai 1938. La proposition de pacte d'assistance militaire présentée le 5 mai par Ribbentrop rencontre à Rome un accueil plutôt froid, car Ciano ne prône qu'un vague traité d'amitié et de respect mutuel des zones d'intérêts. Le ministre italien, désireux de ne pas accroître les difficultés de Chamberlain à la veille de la session genevoise, où doit intervenir la reconnaissance de la conquête éthiopienne, souhaite retarder la conclusion d'un pacte de consultation et d'assistance politique, in G. Ciano, *Journal politique, op. cit.*, p. 180 (5 mai 1938); M. Toscano, *Le origini diplomatiche ...*, *op. cit.*, p. 13-18; D. C. Watt, "Hitler's visit to Rome ...", in *Journal of Contemporary History*, art. cit., p. 27-29.

un succès facile et d'écarter ce faisant le spectre d'une coalition des fronts populaires qui dominerait la totalité de la Méditerranée occidentale.

En ce qui concerne l'autre aspect de l'opposition franco-italienne en Espagne, l'aspect politico-stratégique, l'écran de méfiance qui sépare les deux nations latines s'épaissit. On relève les soupçons que Paris et Rome nourrissent sur leurs intentions réciproques. En inventant la "non-intervention relâchée", Blum, Delbos et Léger cherchent à éviter l'encerclement totalitaire. Ils prêtent à Mussolini l'intention de bouleverser le statu quo en Méditerranée et en faisant main basse sur les Baléares, de vouloir couper le cordon ombilical de la mobilisation française. Le Front populaire devient la "bête noire" de l'Italie fasciste, Ciano et Mussolini soupçonnant Paris de vouloir saisir l'occasion de la révolte nationale pour s'emparer du Maroc espagnol ou favoriser l'instauration d'une république catalane sous influence française.

L'intervention ouverte de l'Italie, camouflée de la France, placent inéluctablement les deux nations latines "de part et d'autre de la barricade".

La fraternité d'armes qui s'instaure tant bien que mal sur le champ de bataille entre "volontaires" du CTV et ceux de la "Légion Condon" favorise dans le même temps et sans que cela soit encore totalement perçu par les intéressés, le rapprochement des régimes nazi et fasciste.

Pourtant, en dépit des convergences idéologiques provoquées par la guerre d'Espagne, on peut observer combien les orientations stratégiques italiennes demeurent en 1937-1938 conditionnées par les oscillations de la politique mussolinienne. Etant donné ses options diplomatiques, Mussolini n'est pas réellement, jusque dans les derniers mois de 1938, en mesure de fournir d'indications précises sur les adversaires éventuels que le pays devra affronter. L'Italie, jusqu'au pacte d'Acier doit éviter, pour être à même de faire jouer son "poids déterminant" de choisir trop ouvertement son camp. Le Duce pense, au moins jusqu'à l'*Anschluss*, pouvoir disposer du temps nécessaire pour effectuer ce choix, comme il pense pouvoir différer la réorganisation de l'économie en vue d'un conflit dont il évoque fréquemment l'inexorabilité comme pour mieux l'exorciser¹⁶²⁷.

¹⁶²⁷ De Felice écrit à ce propos : "Ce conflit qu'il devait refuser dans son for intérieur ou qu'il pensait au pire, éluder ou différer grâce à son flair politique." In Renzo de Felice, *Mussolini l'alleato : L'Italia in guerra, 1940-1943*, Turin, Einaudi, 1990, p. 61.

Dans le même temps, en renonçant à maintenir l'indépendance de l'Autriche, Mussolini se résigne déjà à jouer, en quelque sorte, le rôle de brillant second du Reich. Alors que la guerre d'Espagne exacerbe l'opposition entre les "soeurs latines" Blondel doit, fin mars 1938, se rendre à l'évidence. A Paul-Boncour, il confie : «*Il semble qu'il y ait plus guère lieu d'escompter maintenant une possibilité de collaboration militaire avec l'Italie, si la guerre venait à éclater*»¹⁶²⁸. La raison d'être d'une alliance franco-italienne disparaît du fait même de la réalisation de l'*Anschluss*. On ne voit pas bien en effet quel avantage matériel et précis l'Italie pourrait désormais escompter d'une alliance militaire avec la France tournée contre l'Allemagne. La présence de troupes allemandes au Brenner a pour conséquence de déplacer le centre de gravité de l'Italie qui devient, par son exclusion de l'Europe centrale et sans doute des Balkans, au moins progressivement, une puissance méditerranéenne où ses aspirations, devenues revendications, l'opposent ouvertement à la "soeur latine". Paraphrasant Blondel, on peut observer que «*l'Italie qui, après la conquête de l'Abyssinie, aurait, dans certaines conditions, pu devenir, au moindre prix, une puissance conservatrice, a désormais marqué semble-t-il sa préférence pour une politique d'aventure*»¹⁶²⁹. Sans doute songe-t-on à Rome aux Italiens de Tunisie, à Djibouti, au Maroc espagnol à défaut du Maroc français ou de Tanger. Il n'est jusqu'à la Corse et la Savoie qui ne suscitent les convoitises des fascistes les plus ardents dans leur quête de réalisation du *Mare nostrum*. Dans ces conditions, il devient tentant pour la France de rendre coup pour coup, et même de prendre les devants.

Côté français, l'étude de la conduite de la guerre, que tous jugent désormais inévitable, a mis en évidence le rôle tout à fait central du problème de la sécurité en Méditerranée à partir de la fin de 1937. Trop souvent occultée par l'étude des relations franco-allemandes, la question des relations franco-italiennes passe alors au premier plan des préoccupations du haut commandement et du gouvernement. La perspective d'une guerre longue qui incite les responsables de la sécurité française à examiner avec attention le problème des approvisionnements, l'absence de solutions à attendre dans l'immédiat du front oriental, renforcent l'importance du front méditerranéen où la France peut prendre l'initiative. En novembre-décembre 1937, renonçant à l'alliance de Rome l'état-major, s'il reconnaît en Allemagne l'adversaire

¹⁶²⁸ DDF, S. II, t. 9, Blondel à Paul-Boncour, 29 mars 1938.

¹⁶²⁹ *Ibid.*

principal, juge paradoxalement prioritaire la mise hors de cause de l'Italie tandis que les troupes françaises observeraient sur le front nord-est une attitude défensive. Autrement dit, l'Armée française est condamnée à des opérations périphériques. Mais le rapport des forces paraît beaucoup moins favorable à la France aux yeux des représentants de l'Amirauté et de l'armée de l'Air. Face à ce délicat dossier Daladier et l'EMA choisissent, au moment où la question de l'intervention en Espagne exige une solution claire, de se réfugier dans l'abstention. Une intervention française risquerait d'entraîner un conflit généralisé. Dans la perspective d'une guerre sur trois fronts, la France ne pourrait faire face et l'appui de la Grande-Bretagne reste incertain. L'inquiétude provient moins d'une quelconque disproportion entre les forces en présence que la conviction que l'Armée française, du fait de ses structures, n'est pas prête à l'action offensive qui devrait être déclenchée dans délai, faute du "corps expéditionnaire" rapide prôné par le général Estienne et le colonel De Gaulle. Elle doit donc s'efforcer d'obtenir la neutralité de l'Espagne quelle que soit l'issue du conflit. Cette politique qui se veut réaliste tourne le dos au principe de la solidarité des démocraties unies dans un combat contre les politiques autoritaires d'intervention pratiquées par les dictatures.

Immobilisme donc, alors que la situation nouvelle née de l'*Anschluss* inquiète Gamelin au plus haut point : celui-ci voit déjà le Reich régler le sort de la Tchécoslovaquie, en finir avec la Pologne, avant de se retourner contre la France, avec le concours de l'Italie et le bénéfice de «*l'écrasante supériorité de l'Axe*»¹⁶³⁰. A l'inverse de nombreux hommes politiques ou journalistes, l'état-major n'estime plus pouvoir rallier l'Italie au camp franco-britannique. De fait, Rome table désormais sur l'Axe (visite hitlérienne de Mai) pour refuser l'élargissement du rapprochement anglo-italien du 16 avril en une conversation tripartite. L'idée d'une collaboration militaire germano-italienne fait son chemin.

¹⁶³⁰ DDF, S. II, t. 9, doc. 73, Gamelin à Daladier, 29 mars 1937.

CHAPITRE VII

**L'ALLIANCE IMPOSSIBLE :
INSUFFISANCE DU CALCUL STRATÉGIQUE OU
ÉCHEC D'UN PROCESSUS DÉCISIONNEL ?**

Ce récit est en définitive celui d'un échec : malgré les efforts des Français, et à certains moments l'intérêt des Italiens, il n'y pas eu pour finir de rapprochement stratégique entre les deux nations latines. Pire, l'été 1938 voit les premiers contacts entre états-majors italien et allemand et en décembre de la même année, Rome dénonce officiellement les accords Gamelin-Badoglio et Denain-Valle. En même temps, cette affaire a constitué un problème permanent et important de la politique extérieure et de la politique de sécurité des deux pays : en 1931 (bases d'accord) et en 1935-1936 on a été tout prêt d'un grand accord politico-stratégique franco-italien capable d'endiguer l'expansionnisme allemand.

Quels facteurs ont pu à ce point "gripper" un processus de rapprochement souhaité, de part et d'autre des Alpes, par de larges secteurs de la classe politique et des hautes sphères militaires ? Au fil des années, de tensions mi-apaisées en réconciliations mi-avortées, quel mauvais sort a pu contrarier ainsi l'alliance entre les deux nations latines ?

Pour rendre compte du mécanisme de la décision en politique étrangère, le meilleur schéma d'explication théorique demeure celui élaboré par Jean-Baptiste Duroselle. Dans le cadre de l'Etat-nation, ce dernier distingue une "unité décisionnelle" avec, en amont, des forces politiques organisées et des "forces profondes" issues des masses, et en aval, des agents d'exécution ou de contrôle de la décision prise. Celle-ci dépend moins d'une réalité objective que de la vision subjective qu'en ont les décideurs (intentions, moyens de l'adversaire)¹⁶³¹. Cette perception pose le problème primordial de l'information, de sa qualité en ce qui concerne ici l'outre-Alpes. Pour comprendre pleinement ce qui n'a pas fonctionné dans le processus décisionnel devant conduire à l'entente politico-stratégique franco-italienne on s'emploiera dans les pages qui suivent à appréhender le rôle des acteurs aux différents niveaux, leurs buts, les risques qu'ils croient ou non courir en fonction de tel ou tel enjeu, bref cette finalité dénommée "calcul stratégique". Cette finalité est tributaire d'une causalité, qui englobe aussi bien le potentiel, la situation matérielle de la nation concernée que l'état de son opinion publique¹⁶³².

¹⁶³¹ J. B. Duroselle, *Tout empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, PUF, 1981, p. 115-132.

¹⁶³² *Ibid.*, p. 59-60.

I - L'INSUFFISANCE DU CALCUL STRATÉGIQUE : L'INFORMATION ET L'ÉVALUATION DE LA PUISSANCE D'OUTRE-MONTS

Pour trancher en connaissance de cause en politique extérieure et militaire, le décideur doit impérativement recourir à l'information. Or, en France et en Italie, un problème essentiel se pose : celui des structures de liaison entre experts du renseignement - que celui-ci soit ouvert ou clandestin - diplomates et hommes de gouvernement.

A - Le renseignement militaire et les “services spéciaux” en France et en Italie au cours des années trente

Pour évaluer la puissance de l'adversaire potentiel, l'information militaire dispose de multiples canaux, officiels et officieux.

1) Les canaux officiels d'information : presse, attachés militaires

L'information “ouverte” est la plus immédiatement accessible. Elle représente une partie notable de la documentation dont disposent les décideurs.

Au quai d'Orsay, un service d'Information et de Presse, dirigé longtemps par Comert, puis par Bressy après l'arrivée de Bonnet au ministère, est chargé de la traduction de la presse étrangère, accompagnée souvent d'une analyse critique intéressante¹⁶³³. Les analyses d'un Beaumarchais ou celles d'un Jouvenel pour la presse italienne sont d'une remarquable finesse d'interprétation.

En Italie, le régime et le dictateur lui-même portent la plus grande attention à la presse. Il s'agit principalement de soigner les relations publiques, mais les comptes rendus bi-quotidiens et la revue de la presse étrangère que le MINCULPOP prépare à l'intention de Mussolini ont également une fonction de renseignement. Les attachés des grands organes italiens à l'étranger servent d'informateurs. En outre, Manlio

¹⁶³³ Elisabeth du Réau, “L'information du ‘décideur’ et l'élaboration de la décision diplomatique française dans les dernières années de la IIIe République”, in *RI*, n° 32, hiver 1982, p. 525-541.

Morgagni, directeur de l'agence Stefani, fournit régulièrement au Duce des rapports confidentiels sur la situation européenne.¹⁶³⁴

Les attachés militaires, outre leur mission de représentation et d'officiers de liaison, ont également une fonction de renseignement.

Les attachés militaires français en poste à Rome, le général Debeney (1928-1930), le lieutenant-colonel Lelong (1930-1933) et le général Parisot (1933-1938) se caractérisent en ce domaine par une compétence et une activité remarquables. La masse d'informations qu'ils collectent est impressionnante, au point de fournir un inventaire permanent et souvent fiable des ressources matérielles et morales de l'Italie mussolinienne. La correspondance qu'ils adressent à l'état-major de leur arme respective et plus particulièrement au 2e Bureau¹⁶³⁵ s'intéresse principalement aux forces militaires italiennes (armements, fortifications, mobilisation, doctrine d'emploi des grandes unités) mais élargit très souvent le champ d'observation à d'autres domaines tels que la vie politique (rapports Mussolini-haut commandement, fascisation des forces armées) ou les phénomènes sociaux et économiques (moral des populations, militarisation de la jeunesse, analyse du budget)¹⁶³⁶.

Ces informateurs militaires précèdent parfois les diplomates. Parisot et l'attaché naval La Rosière ont excellemment prévenu des préparatifs de l'expédition d'Ethiopie et des répercussions qu'elle pourrait avoir sur la situation stratégique de l'Italie et de la France en Europe¹⁶³⁷.

La personnalité des attachés, leur connaissance du milieu italien font qu'ils ne se contentent pas d'accomplir une simple mission d'informateur. Ils cherchent à jouer, un rôle d'inspirateurs dans les relations franco-italiennes. Ils font connaître leurs opinions et leurs avis. Debeney intervient dans la conception du système fortifié du sud-est. Lelong passe pour "avoir l'oreille du chef d'état-major"¹⁶³⁸. Parisot accède à un véritable rôle diplomatique grâce à la relation privilégiée qu'il entretient avec le

¹⁶³⁴ Mac Gregor Knox, "Fascist Italy assesses its Enemies, 1935-1940", in Ernest R. May, *Knowing one's enemies. Intelligence assessment before the two world wars*, Princeton University Press, 1984, p. 347-371; ACS, carte Morgagni (Manlio), b. 2, rapports à Mussolini (1938-1941).

¹⁶³⁵ Un des sous-chefs de l'état-major de l'Armée est plus spécialement chargé de suivre l'activité des attachés militaires. Ainsi le général Schweisguth, sous-chef de l'état-major de l'Armée de 1935 à 1937, reçoit-il régulièrement la visite des attachés militaires. A la Marine les attachés navals sont suivis par un officier, chef de la section Etudes des armements navals (EMG-EAN) avec lequel ils correspondent abondamment, comme ce sera le cas entre La Rosière et l'amiral Decoux.

¹⁶³⁶ Cf. à ce sujet les dossiers de la série 7N. "Italie" au SHAT.

¹⁶³⁷ Claude Carré, *Les attachés militaires français, 1920-1945* (mémoire de maîtrise) Paris I, 1976, p. 202; Martin Akexander, "Did the 2e Bureau work? The role of the Intelligence in French Defense Policy and Strategy - 1919-1939", in *Intelligence and National Security*, VI, n° 2, avril 1991, p. 323

¹⁶³⁸ *Ibid.* p. 208

maréchal Badoglio depuis les missions qu'il a accomplies auprès de l'état-major du Duc d'Aoste en 1917-1918. C'est ainsi qu'il prend une part active dans la préparation des rencontres franco-italiennes d'état-major de l'été 1935¹⁶³⁹ et qu'il intervient par l'intermédiaire de son adjoint, Catoire, auprès des chefs militaires et même du ministre de la Guerre, le général Maurin, lorsque le rapprochement souhaité est tout près de capoter¹⁶⁴⁰. Durant le conflit espagnol, le colonel Morel, attaché militaire à Madrid adresse aux éléments les plus élevés de la hiérarchie militaire et au ministre lui-même des synthèses susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'une politique globale de la France. C'est ainsi qu'il adresse à Daladier et à Gauché deux études très documentées sur l'action des troupes italiennes à Guadalajara et à Santander. Son intelligence très vive et sa formation d'historien (il a fait Normale) lui permettent de juger les événements avec objectivité et d'effectuer des projections sur l'avenir. En mars 1938, lorsque se pose le problème de l'intervention éventuelle de la France, le Président du Conseil fait venir Morel à Paris pour lui demander de brosser un tableau le plus exact possible de la situation militaire et d'exposer les conditions et la forme d'une intervention efficace au profit des gouvernementaux. Se plaçant uniquement sur le plan militaire l'attaché insiste sur «*le caractère inopportun et dangereux d'une intervention en Espagne*». Quant à la présence de forces étrangères dans la péninsule, Morel ne la juge pas dangereuse car il est convaincu que «*la xénophobie profonde de tout espagnol vis-à-vis d'une puissance étrangère favorisera sans doute la levée de l'hypothèque italienne*»¹⁶⁴¹.

L'apport informatif des attachés militaires italiens à Paris, Nasi (1928-1932), Kellner (1933), Duca (1934), Barbasetti (1935-1937), Visconti-Prasca (1938-1940) auxquels il faut ajouter certains attachés navals, tel Raineri-Biscia et Air, comme Piccio ou Ercole, est plus difficile à évaluer. La pauvreté de la documentation disponible rend toute investigation sur le sujet aléatoire et ses résultats parcellaires.

Ils adressent les informations qu'ils recueillent aux services de renseignement de leurs départements respectifs par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères. Le SIM transmet les rapports les plus importants aux chefs d'états-majors, à Badoglio, à

¹⁶³⁹ *Ibid.* p. 205.

¹⁶⁴⁰ Cf. Maurice Catoire, *Journal de la mission à Rome*, (mémoires ronéotés) SHAT *cit.*, p. 76-77.

¹⁶⁴¹ Voir sur ce sujet Dominique de Corta : *Le rôle de l'attaché militaire pendant la guerre d'Espagne, 1936-1939*, Mémoire de maîtrise, Paris I, 1961 p. 8, 94-95; SHAT 7N 2755, Rapport de Morel à Gauché "Confidentiel de l'exposé fait par l'attaché militaire de France à Barcelone sur la situation militaire", 20 mars 1938.

Mussolini et apparemment au Roi. Les rapports qui ont survécu à la destruction suggèrent que les attachés produisent des rapports, généralement mensuels, sur la situation des grandes unités de l'Armée française, l'accent portant essentiellement sur l'état d'avancement des travaux de fortification dans les Alpes, sur la production de guerre et sur les intentions du haut commandement¹⁶⁴². En marge de leurs fonctions officielles, certains attachés se livrent plus ou moins discrètement à l'espionnage : c'est ainsi qu'en février 1933, le gouvernement français doit expulser le secrétaire de l'attaché naval italien à Paris, pris en flagrant délit alors qu'il photographiait les installations de la base de Cherbourg¹⁶⁴³.

Il semble que la valeur de ces informateurs spécialisés soit toutefois loin d'être exploitée comme elle le mériterait par les officiers de l'administration centrale et les "décideurs" des deux pays.

Côté français, l'insuffisante coordination entre la diplomatie et l'Armée est proverbiale. Mais les rapports que les attachés militaires entretiennent avec le 2e Bureau ne sont pas moins distants. Parisot se plaint d'être laissé sans instruction par la centrale. Arrivant à Rome, il confie à son journal :

«J'espérais trouver dans la valise quelques demandes de recherches de ma part visant tel point précis à élucider. Mais rien ne venait, à mon grand étonnement [...]. Ainsi donc, parti de Paris sans directive, n'en ayant trouvé aucune auprès de mon chef de poste ou de ses adjoints, j'en étais réduit à constater que Paris se bornait à encaisser sans jamais répondre à mes communications, Autrement dit, c'était une conversation à sens unique entre EMA/2 et moi»¹⁶⁴⁴.

¹⁶⁴² La collection des rapports des attachés militaires de l'*Ufficio storico dello Stato maggiore Esercito* est particulièrement lacunaire en ce qui concerne la période 1935-1940. Les dossiers les plus consistants se trouvent dans ACS. *Gabinetto, ministero dell'Aeronautica, ministero della Marina*.

¹⁶⁴³ ADMAE.S.Z. vol. 367, fasc 1 (Armée, d. 251, p. 206) Jouvenel à directeur des Affaires politiques et commerciales, 7 mars 1933; NARA.MID, Box 2204 Italy (Military) "Means of obtaining Information of Military Value by Foreign Countries", Report by E.R.W.ME.CABE Military Attaché, February 8, 1933.

¹⁶⁴⁴ Extrait du *Journal* du général Parisot, cité dans Claude Carré, *Les attachés militaires français*, op. cit. p. 165.

Comme l'observe Maurice Vaïsse, on peut lier ce "dessaisissement" au renforcement des pouvoirs du chef d'état-major des armées qui accroît la subordination des attachés à la hiérarchie militaire. De même, le rôle de l'attaché militaire comme officier de liaison, chargé de préparer les traités et les alliances à tendance à s'estomper en raison du développement des communications et des facilités de contacts entre états-majors. Déjà en 1935, quand il s'agit pour la France de négocier avec l'Italie, ce sont des missions spéciales qui en sont chargées¹⁶⁴⁵. Jovenel, en prenant ses fonctions au Palais Farnese, constate à regret le rôle croissant des experts au détriment de celui des diplomates à propos des négociations sur le désarmement :

«mes prédécesseurs n'ont jamais été mêlés aux négociations du désarmement et n'ont pas été appelés à préparer la conférence par les voies ordinaires de la diplomatie. Ni à la chancellerie, ni dans les bureaux des trois attachés militaires je n'ai trouvé de documentation sérieusement établie. Les dossiers sont surtout composés d'articles de journaux [...]. On peut se demander s'il n'est pas trop tard pour que cette ambassade puisse encore intervenir avec quelque utilité et tenter d'atténuer [...] les divergences entre la thèse française et la thèse italienne à Genève»¹⁶⁴⁶

Les renseignements collectés par les attachés militaires ne sont pas mieux pris en compte du côté italien. Mussolini est assez éclectique dans le choix de ses sources d'information. Ses canaux favoris sont la presse et les documents décryptés par la 3e section du SIM. Il lit les derniers avec avidité et les annote abondamment¹⁶⁴⁷. En revanche, à l'exception des rapports que lui adresse de Berlin le général Marras, le Duce n'accorde que peu d'attention aux informations transmises par les attachés militaires. Il se méfie du jugement des experts - diplomates ou militaires - en poste à l'étranger. Il leur fait grief de s'acclimater à l'ambiance et de se laisser contaminer par les idées du pays où ils servent. Pour employer un terme que le Duce affectionne : il "s'indigénisent". C'est ainsi qu'il est amené à réprimander sèchement Visconti-

¹⁶⁴⁵ Maurice Vaïsse, "L'évolution de la fonction d'attaché militaires ..." *art. cit.*, TI, p. 914 et 520.

¹⁶⁴⁶ ADMAE, Papiers d'agents, papiers Jovenel, dossier d. "Conférence désarmement", p. 14 et suivantes, 20 février 1933.

¹⁶⁴⁷ Knox (Max Gregor), "Fascist Italy assesses its Enemies, 1935-1949", in Ernest R. May, *Knowing one's enemy, op. cit.*, p. 363.

Prasca, coupable à ses yeux de croire en l'efficacité et dans la force morale de l'armée française :

«*Le Duce, écrit Ciano à Cerruti, conseille au général Visconti-Prasca de lire, après les manoeuvres, le livre de Paul Allard : les dessous de la guerre, d'où ressortent de manière évidente les réalités politiques, militaires et morales que l'Armée française a révélées en maintes circonstances*»¹⁶⁴⁸.

Ciano reproche à Visconti, qui a fait ses études en France, de s'être laissé aveuglé par sa francophilie¹⁶⁴⁹. En réagissant ainsi, Mussolini fait également sentir qu'il s'agace de voir ainsi l'attaché s'employer, comme l'ambassadeur l'avait fait avant lui, à le convaincre de la valeur de l'armée française et de l'intérêt de maintenir des accords militaires dont il perçoit pour sa part de moins en moins l'utilité¹⁶⁵⁰.

2) Les canaux officieux. Services de renseignement et services spéciaux

L'évaluation de la puissance transalpine reste cependant tributaire de renseignements clandestins transmis par les services secrets.

a) Le 2e Bureau et l'Italie

Depuis 1933, la centrale de renseignement française est installée au 2 bis rue de Tourville, dans une annexe de l'hôtel des Invalides. Placée sous la direction du colonel Gauché, elle coiffe nominalement les services chargés de recueillir les renseignements sur les forces armées étrangères. Elle comprend deux sections¹⁶⁵¹ : la SR (Section de renseignements) et la SCR (contre-espionnage). La SR est elle-même articulée en quatre sous-sections couvrant chacune un secteur géographique. La section "Midi" qui couvre prioritairement l'Italie, l'Espagne, mais aussi les Balkans et

¹⁶⁴⁸ ASMAE, *Fondo Lancelotti*, Gab. 337, b. 136, Ciano à Cerruti, 7 octobre 1937.

¹⁶⁴⁹ Galeazzo Ciano, *Journal politique, op. cit.*, annotations des 26-27 novembre 1937.

¹⁶⁵⁰ Sebastiano Visconti-Prasca, *Io ho aggredito la Grecia*, Milan, Rizzoli, 1946, p. 4-5.

¹⁶⁵¹ Pascal Krop, *Les secrets de l'espionnage français*, Paris, Payot, 1995, p. 392.

la Tchécoslovaquie (sic), ne dispose que de trois officiers¹⁶⁵². Elle est placée successivement sous les ordres des colonels Henri Roux (1932-1936) et Louis Rivet (1936-1940). La seconde section, dite “section des armées étrangères” (SAE), prépare, à partir des renseignements transmis par diverses sources, des études et rapports à circuler auprès des services intéressés. C’est la SAE qui produit notamment les bulletins de renseignements mensuels, comptes rendus exhaustifs transmis régulièrement aux ministres ainsi qu’aux quartiers généraux des divisions et des régions fortifiées.

Depuis 1929, une section d’études régionales (SER) couvre plus particulièrement l’Italie à partir de Marseille, avec des annexes à Nice et à Chambéry. Le commandant Barbaro dirige cette SER. Elle connaît des années difficiles en raison des accords Laval. Le général Parisot et son adjoint du SR, le capitaine Catoire, sont les seuls membres de l’ambassade de France à connaître les dispositions secrètes de ces accords. Or l’une d’elles implique la mise en sommeil de la SER de Marseille et de ses annexes¹⁶⁵³. En contrepartie, le SIM (*servizio informazioni militari*) s’engage à fournir à la centrale française des renseignements sur l’Allemagne et l’Autriche, Le capitaine Catoire note :

«Rome, 30 janvier 1935 [...] Le général Roatta, chef du 2e Bureau italien, vient dans notre bureau établir les bases d’un échange de renseignements sur l’armée allemande.» “Rome, 31 janvier 1935. Départ du général (Parisot) en liaison, pour Paris. Je me souviendrai longtemps de ma visite au ministère de la Guerre italien pour “requérir” du général Roatta la synthèse de renseignements que sur l’ordre du général Badoglio il nous avait promis la veille. Le général Parisot m’avait donné rendez-vous à la gare où je devais lui remettre le document qu’il emportait à Paris comme gage de la volonté de collaboration italienne. Une demi-heure avant le départ du train, je me trouvais encore dans le bureau du général Roatta qui, les gouttes de sueur lui perlant au front, mettait fébrilement la dernière main à son papier. Quelles devaient-être à ce moment les

¹⁶⁵² Témoignage oral du colonel Desfrane, cité dans Yvon Lacaze, *La France et Munich. Etude d’un processus décisionnel en matière de relations internationales*, Berne, Peter Lang, 1992, p. 21.

¹⁶⁵³ On se rapportera pour plus de détails au chapitre “Grandeur et décadence d’une alliance militaire”.

pensées de cet homme qui avait jusque là travaillé contre nous et que l'on contraignait brusquement à collaborer avec les ennemis de la veille?»¹⁶⁵⁴

Les contacts vont se multiplier et, en août 1935, le lieutenant-colonel Gauché, bientôt chef du 2e bureau, conclut ainsi le compte rendu de sa mission à Rome :

«Dans le domaine du renseignement sur l'Allemagne, l'état-major italien désire plus qu'une liaison mais une collaboration. Pour l'exécution de ce travail il a manifesté de la hâte. Pour le moment, il a un gros retard à rattraper et il a beaucoup à attendre de nous».¹⁶⁵⁵

On verra que cette sorte de neutralité aura une existence éphémère. En moins d'un an, l'agression italienne contre l'Ethiopie et la position assumée par la France dans la question des sanctions en auront raison¹⁶⁵⁶. Paillole nous apprend qu'«elle irrite fortement notre Maison et plus particulièrement Rivet qui sait, comme nous tous, que Roatta et Canaris (chef de l'Abwehr) se rencontrent et posent les jalons d'une entente qui préludera à la constitution de l'Axe».¹⁶⁵⁷ De fait, Rivet, dès sa nomination à la tête de la SR, en juin 1936, fait reprendre discrètement la surveillance de l'Italie par la SER de Marseille dont les annexes sont même augmentées du poste d'Annemasse. L'annexe de Nice toutefois se ressent des effets des accords Laval. Son chef, le capitaine Beaune, très lié au groupe action de la Cagoule qu'avait constitué, à Nice, Joseph Darnand, l'un des meneurs du CSAR (Comité secret d'action révolutionnaire) d'Eugène Deloncle, avait profité de la courte période de collaboration des services spéciaux pour devenir intermédiaire entre l'antenne du SIM de Turin, dirigée par le commandant Roberto Navale, et les hommes de Darnand, auxquels l'Italie fournissait des armes. Après l'assassinat des frères Rosselli en juin 1937 et l'arrestation par la police française d'un certain nombre de cagouleurs, Rivet et les responsables du contre-espionnage Schlessler et Paillole s'inquiètent. Le lieutenant-colonel Schlessler descend inspecter la SER de Marseille et son annexe de Nice, et il réunit assez de présomptions contre le capitaine Beaune pour lui retirer son commandement et

¹⁶⁵⁴ Colonel Catoire, *Journal de ma mission à Rome, manuscrit ronéotypé, Vincennes, Bibliothèque du SHAT, annotations des 30 et 31 janvier 1935.*

¹⁶⁵⁵ Cité dans Pascal Krop, *Les secrets de l'espionnage français, op. cit., p. 392.*

¹⁶⁵⁶ Pour plus de détails, cf. le chapitre "Grandeur et décadence d'une alliance militaire".

¹⁶⁵⁷ Paul Paillole, *Services secrets, 1935-1945*, Paris, R. Laffont, 1975, p. 60.

l'envoyer à l'étranger¹⁶⁵⁸. Pendant la guerre, Beaune entrera dans la milice de Darnand. Le commandant Barbaro, après son stage en garnison, reprend la direction de la SER et nomme le capitaine Henri Giscard d'Estaing à l'annexe de Nice. En un temps record, Barbaro et son poste remettent à jour les connaissances sur l'Italie :

«L'ordre de bataille de l'armée italienne est tenu avec une précision telle, écrit Paul Paillole dans Services secrets, qu'une plaisanterie courante dans la Maison est d'affirmer que Mussolini téléphone à Barbaro pour connaître instantanément l'emplacement de n'importe quelle unité italienne.¹⁶⁵⁹»

Selon le général Navarre, plus de mille agents opèrent en Italie vers la fin des années trente : ce chiffre inclut des “espions professionnels” et les collaborateurs occasionnels¹⁶⁶⁰ mais exclut les agents directement employés par le SR à l'ambassade de Rome ainsi que dans les consulats de Milan, Naples et Florence¹⁶⁶¹.

Depuis près d'un an, la France ne respecte plus strictement les accord de 1935. Mais la perte dans un taxi par un officier de l'Air de documents relatifs à des centrales italiennes risque d'éventer la chose. Gauché et Rivet souhaitent alors reprendre officiellement les activités de la SR contre l'Italie. Le Quai d'Orsay et l'état-major sont embarrassés : ils redoutent à l'évidence de donner, les premiers, l'impression que la rupture est consommée avec Rome et que les accords Gamelin-Badoglio sont considérés comme dépassés, côté français. Ils penchent en faveur d'une reprise clandestine des activités contre l'Italie : au général Schweisguth qui l'interroge sur le point de savoir si le moment n'est pas venu de «*dénoncer les accords sur l'abstention réciproque des deux SR français et italien*», Bargeton répond qu'il n'y a pas lieu de le faire «*puisque'il n'y a pas eu accord mais simples engagements verbaux entre les*

¹⁶⁵⁸ *Ibid*, p. 84-85. Pour plus de détails sur le CSAR et ses liens avec les services secrets italiens, on se reportera aux pages qui suivent.

¹⁶⁵⁹ *Ibid.*, p. 74.

¹⁶⁶⁰ On citera par exemple le professeur Charles Eydoux, directeur d'études à l'Ecole polytechnique arrêté et condamné à 5 ans d'emprisonnement en février 1933 par le Tribunal extraordinaire pour avoir pris des croquis et rédigé des notes au cours de plusieurs voyages sur la frontière italo-yougoslave. En dépit des démentis du journal *Le Temps*, il semble qu'Eydoux se soit bien livré à des activités d'espionnage. En effet, les archives du 2e Bureau rapatriées d'URSS indiquent «*l'arrestation de M. Eydoux [...] en Italie aurait été faite sur les indications données par le SR italien Fabris. M. Eydoux aurait été pris en filature dès son entrée en Italie.*” in Shat, EMA/2 766.7.1 doc. 522. Note de la section centralisation des renseignements sur le SR italien à Paris, 8 octobre 1934.

¹⁶⁶¹ Henri Navarre, *Le service des renseignements 1871-1914* Paris, Plon, 1978, p. 53.

*généraux Loizeau et Roatta*¹⁶⁶². Le responsable de la direction d'Europe estime que «*la Guerre et l'Air n'ont qu'à reprendre progressivement l'activité de la SR, sans le dire*». Quant au général Gamelin, il s'inquiète des conséquences négatives qu'une telle dénonciation pourrait avoir sur les bonnes relations avec le *Stato Maggiore Esercito*. Il recommande à Schweisguth : «*En Italie, ne pas mettre en doute la loyauté du commandement (français), et rejeter la responsabilité de la reprise de la SR sur des agents subalternes*»¹⁶⁶³.

Désireux d'en avoir le coeur net, Schweisguth choisit l'opportunité de l'inauguration de l'ossuaire de Venise-Pederobba pour recueillir l'avis de Blondel et celui de Parisot. La reprise éventuelle de la SR contre l'Italie est appréciée différemment par le chargé d'affaires et par l'attaché militaire à Rome. Blondel estime une reprise - même clandestine - «inopportune et dangereuse». Elle serait contraire aux arrangements de 1935 et serait immédiatement connue des Italiens étant donnée la surveillance policière très serrée qui fonctionne aux frontières. Il redoute des arrestations. Parisot y est favorable. Il constate en effet qu'il n'est plus renseigné loyalement par l'état-major italien. Il craint de n'être plus en mesure, dans la situation actuelle, d'informer l'état-major comme il le doit, et de l'exposer ainsi à des surprises¹⁶⁶⁴. Schweisguth décide donc de passer la question sous silence lors des conversations qu'il a le lendemain avec le général Pariani. L'activité de la SR reprendra discrètement et progressivement selon le voeu du Quai d'Orsay. Elle se soldera par de nombreuses arrestations d'agents et de correspondants par la police italienne à la fin de l'année 1937 (plus de 35 selon les archives du 2e Bureau récemment rapatriées de Russie).

Mais le renseignement a-t-il assez d'influence sur les politiciens pour peser sur leurs décisions concernant l'Italie? Il semble qu'il soit insuffisamment intégré à la direction politique, elle même faussée par trop d'apriorismes, pour être réellement efficace. Le dysfonctionnement des structures bureaucratiques l'empêche de remonter au sommet. A l'exception d'une brève période, sous le gouvernement de Léon Blum en 1936, où se tinrent des réunions d'information entre les chefs du 2e bureau , du SR et des cabinets ministériels, il n'existe en effet aucune structure formelle destinée à «*briefe*»

¹⁶⁶² Allusions aux conversations secrètes qui ont eu lieu à Nice, puis à Rome à la suite des accords de janvier 1935 entre les généraux Loizeau, Gauché côté français, Roatta et Pariani côté italien sur la mise en sommeil des deux SR et l'échange de renseignements sur l'Autriche et l'Allemagne.

¹⁶⁶³ AN.351 AP/3, Fonds Schweisguth, «Mémentos et rapports», comptes rendus de conversations du général Schweisguth avec Gauché et Rivet (8 mai 1937), Bargeton (26 mai 1937), Gamelin (19 juin 1937).

¹⁶⁶⁴ *Ibid.* Compte rendu du général Schweisguth sur sa mission à Venise-Pederobba, 25-28 juin 1937.

les ministres dans le domaine du renseignement. Chef du SR, le colonel Rivet a pu se plaindre de ce qu'en dehors de ce court intervalle, personne ne lui a jamais demandé de donner son avis aux responsables politiques, et bien rarement à la haute hiérarchie militaire¹⁶⁶⁵. Les obstructions dressées au sein même de la section Midi, par certains officiers étiquetés "de gauche" comme Morel, Jacquot et Valluy, n'arrangent pas les choses. Ils accusent Parisot d'être intoxiqué par la propagande fasciste et Catoire «*de s'être livré à la danse du scalp autour du cadavre de l'Ethiopie*»¹⁶⁶⁶. Il n'existe par de véritable rapport entre la SER de Barbaro d'une part, le gouvernement et la classe politique d'autre part, qui ignorent tout de son rôle, méconnaissance partagée - circonstance aggravante - par le haut commandement¹⁶⁶⁷.

Récemment, le point de vue classique selon lequel les dirigeants français auraient fait la sourde oreille aux excellents rapports reçus du 2e Bureau a été toutefois abandonné au profit d'une interprétation plus subtile des interactions entre renseignement, action politique et doctrine militaire¹⁶⁶⁸. Certains indices laissent à penser que les rapports du SR étaient lus et pris au sérieux. Le problème essentiel du renseignement français dans les années trente ne porte pas tant sur son échec à mettre en garde contre la renaissance du militarisme allemand et le développement de l'expansionnisme italien, mais plutôt sur l'absence de toute tentative visant à déstabiliser les thuriféraires de la politique d'apaisement à l'égard de l'Allemagne. Comme l'écrit Douglas Porch, «*Les effets débilissants d'un scénario du pire peuvent être décelés en France où les hommes politiques n'ignorent pas le renseignement : ils s'en trouvent, au contraire paralysés*». Or cette paralysie face au Reich ne manque pas de se répercuter sur l'attitude du haut commandement vis-à-vis de l'Italie. En effet, les rapports faisant état d'une immense et puissante machine de guerre allemande, d'une marine et d'une aviation italiennes beaucoup plus redoutables qu'elle ne le sont dans la réalité, laissant présager une confrontation dont le prix serait, sur tous les plans, catastrophique,

¹⁶⁶⁵ Henri Navarre, *Le service des renseignements, 1871-1944*, Paris, Plon, p. 41. Il est difficile de déterminer la part prise par le renseignement dans les décisions de l'état-major général. Le chef du 2e bureau est bien sûr présent lors des "briefings" hebdomadaires de l'état-major de Gamelin : "A quoi servons-nous?" vitupérait Louis Rivet, devant le refus des responsables français de tenir compte des rapports du SR : "C'est à croire qu'ils ne lisent que Gringoire, n'écourent que des ragots, et demeurent la tête dans les nuages. Chaque fois que Gamelin me convoque - et c'est rare - c'est pour parler d'un chien écrasé. Quant aux ministres, je ne les vois pour ainsi dire jamais! Ils ne veulent entendre que ce qui leur fait plaisir et n'écourent que ce qui correspond à ce qu'ils souhaitent", in Paul Paillole, *Notre espion chez Hitler*, Paris, Laffont, 1985, p. 78.

¹⁶⁶⁶ Cité dans Claude Carré, *Les attachés militaires français*, op. cit., p. 165

¹⁶⁶⁷ Henri Navarre, *Le service de renseignements*, op. cit., p. 45-46.

¹⁶⁶⁸ C'est notamment la thèse soutenue par Douglas Porch, *Histoire des services secrets français*, t. 1, *De l'affaire Dreyfus à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 169-170.

fournit aux gouvernants un confortable alibi pour ne pas agir. Situation qui se vérifie au moment de l'*Anschluss* comme de l'offensive Italo-nationaliste en Catalogne. De même, les rapports du SR indiquant que Hitler se tournera d'abord contre les alliés orientaux de la France ont pour effet d'encourager en un premier temps les tentatives visant à conclure une alliance avec l'Italie, censée représenter une tête de pont en direction de l'Est. Mais le rapprochement esquissé par Mussolini en direction de l'Allemagne dès le début de 1936 réduit sérieusement la liberté d'action de la France vis-à-vis de ses alliés d'Europe centrale et orientale. Menaçant, qui plus est, d'entraîner (cas de la Yougoslavie ou de la Tchécoslovaquie) la France dans une guerre prématurée, ces alliés deviennent bien plus qu'inutiles : ils constituent un réel danger.

Ainsi , les avertissements des services de renseignement prévoyant que l'Allemagne porterait ses premiers coups en direction de l'Est confirment-ils la France dans la justesse de sa stratégie d'apaisement¹⁶⁶⁹. De même, la certitude que l'Italie s'est définitivement liée à l'Allemagne explique que la France (et notamment Gamelin) se soit psychologiquement désengagée de ses alliances orientales avant même l'*Anschluss*, dont la programmation semble avoir pris le 2^e Bureau de court et convaincu le commandant en chef que toute tentative pour venir en aide à ces pays était sans espoir¹⁶⁷⁰. Ce raisonnement explique aussi pourquoi le chef d'état-major général se serait rallié "par défaut" à la politique méditerranéenne et périphérique prônée par l'amiral Darlan et décidé à régler d'abord le sort de l'Italie, considérée comme un "adversaire de qualité inférieure".

b) Les "services spéciaux" mussoliniens et la France

Sous Mussolini, la communauté italienne du renseignement comprend trois unités principales : la police secrète (OVRA), les services spéciaux militaires (SIM) et ceux du ministère des Affaires étrangères. Ces trois unités fonctionnent en bonne intelligence. Ce qu'admettra en novembre 1944 un ancien responsable du *Servizio informazioni militari*, Santo Emanuele :

¹⁶⁶⁹ Martin Alexander, *The Republic in Danger, op. cit.*, p. 50-51, 282.

¹⁶⁷⁰ Nicole Jordan, "Maurice Gamelin, Italy and the Eastern Alliances" in *Journal of Strategic Studies*, XIV, n° 4, décembre 1991, p. 436-437.

«Tout le SIM avait des contacts et entretenait des rapports avec l'OVRA et avec la police en général ainsi qu'avec le ministère des Affaires étrangères. Les autres officiers du SIM et moi-même remettions à l'OVRA le matériel et les informations politiques dont il nous arrivait d'avoir connaissance, tandis que l'OVRA, en retour, nous transmettait les informations qui pouvaient intéresser notre service. [...]. Il arrivait fréquemment que des documents soustraits aux représentations diplomatiques étrangères pussent constituer des pièces à charge à l'encontre de citoyens antifascistes. Puisque de tels documents, relations, rapports, étaient transmis par le chef du SIM à Mussolini, via le ministre de la Guerre, il était naturel que les arrestations s'effectuassent sans tenir compte des rapports absolument directs entre le SIM et l'OVRA.»

Le *Servizio Informazioni Militari* (SIM) représente comme son nom l'indique le service secret militaire. Il a été reconstitué le 15 novembre 1925 dans la tradition, modifiée "idéologiquement" par le fascisme, du renseignement militaire créé durant la guerre d'indépendance italienne. En 1927, il est placé sous la tutelle directe de Mussolini. Jusqu'en 1934, ses chefs (les colonels Luigi Toselli, Mario Vercellino, Vittorio Sogno) vont se succéder à une cadence rapide. A cette date, Mario Roatta prend en main les destinées d'un service dont il va augmenter considérablement les prérogatives. Avec Roatta, le SIM va délaisser les tâches d'un service d'espionnage et de contre-espionnage classique pour assumer les caractéristiques d'un service secret parallèle. En 1936, les structures du SIM sont adaptées à ces objectifs nouveaux; les sections passent de cinq à sept :

- 1 - Situation des forces armées étrangères;
- 2 - Evaluation;
- 3 - Contre-espionnage;
- 4 - Comptabilité et administration;
- 5 - Le chiffre;
- 6 - Interception des communications;
- 7 - Affaires militaires¹⁶⁷¹

¹⁶⁷¹ Giuseppe De Lutiis, *Storia dei servizi segreti*, Rome, Ed. riuniti, 1991, pp, 11-13; SHAT, EMA/2 766.7.1 doc. 521 Note de synthèse sur le SR italien, 10 mars 1935.

Le SIM centralise tous les renseignements de caractère militaire. Son siège est au ministère de la Guerre mais la situation et l'évaluation des forces étrangères sont assurées par des "sections statistiques" situées à proximité des frontières : les postes orientés sur la recherche du renseignement militaire en France et en Afrique du Nord sont installés respectivement à Turin et à Tripoli¹⁶⁷². Les centres d'interception téléphonique et le chiffre font l'objet d'un soin particulier; le second dispose d'un centre de décryptage installé au Fort Bravetta dans les environs de Rome qui fournit à Mussolini et au chef d'état-major des bulletins quotidiens. La troisième section, celle du contre-espionnage est renforcée; chargée de la sécurité intérieure, elle sera utilisée par le pouvoir politique pour contrôler les opposants.

Le SIM dispose en France d'un réseau de renseignement important. Sa tâche est facilitée par la possibilité de recrutement que lui donne la nombreuse colonie italienne, installée particulièrement dans la zone frontière. Comme l'indique une note de synthèse du 2e Bureau :

«Les agents italiens peuvent ainsi se mêler à la population sans attirer l'attention, et d'autre part, le SR peut posséder un important réseau de correspondants bénévoles pour peu que l'on maintienne et que l'on exalte dans la colonie nationale le sentiment du devoir patriotique»¹⁶⁷³.

Une première catégorie d'agents fixes est constituée par des officiers de l'armée ou du corps des carabiniers mis en congé et détachés dans les consulats. Sous l'aspect de membres du corps diplomatique, ils poursuivent en toute tranquillité la recherche de renseignements militaires, communiquent par la voie diplomatique avec le ministère des Affaires étrangères qui transmet directement pour exploitation au SIM. S'y ajoutent des informateurs occasionnels : fils d'Italiens naturalisés allant effectuer leur service militaire en France, ouvriers italiens travaillant sur les ouvrages de la ligne Maginot, personnes voyageant souvent entre la France et l'Italie, sous-officiers de caractère faible, aimant l'argent et recherchant la société féminine. Ils opèrent souvent sous une couverture commerciale : représentants en pâtes, huiles, agences de voyage.

¹⁶⁷² SHAT, EMA/2 721.7.5 d. 257 "Note de synthèse sur le service de renseignement italien", 1939.

¹⁶⁷³ *Ibid.*

«*Toutes les grandes affaires italiennes en France peuvent être considérées comme suspectes*», affirme une note de synthèse sur le SR italien établie en 1939¹⁶⁷⁴.

Officier ambitieux, le chef du SIM cultive l'amitié de l'astre naissant du régime, Galeazzo Ciano. Lorsque le dauphin du Duce s'installe au palais Chigi des relations étroites s'instaurent entre les services spéciaux de l'armée et ceux des Affaires étrangères.

Le *ministero degli Esteri* dispose en effet de son propre SR. Les activités de celui-ci sont supervisées par l'homme de confiance et futur chef de cabinet du conte Galeazzo Ciano, Filippo Anfuso, en liaison avec la section contre-espionnage du colonel Santo Emanuele.

Quant à l'OVRA (*Organismo Vigilanza Repressione Anti-fascismo*), ce n'est pas un service de renseignements à proprement parler mais elle s'intéresse à toute information politique sensible et collabore avec les services spéciaux. Deux des fonctions de la police secrète mettent celle-ci en contact avec les ennemis de l'Italie : la surveillance des ambassades étrangères et du personnel diplomatique (domaine où elle entre en concurrence avec la 3e section du SIM, traditionnellement confiée à l'arme des carabinieri); la lutte contre les opposants du régime. L'OVRA possède des antennes extérieures afin de mener à bien cette mission de confiance. En France, partout où les citoyens italiens forment des communautés conséquentes (c'est en particulier le cas à Paris, Lyon, Marseille et en Tunisie), elle bénéficie d'un véritable droit de cité au consulat et contrôle par ses agents leurs associations les plus innocentes d'apparence¹⁶⁷⁵. Son chef, Arturo Bocchini est également un proche d'Anfuso et de Ciano. Cette "complémentarité" entre renseignement militaire et police secrète explique un trait saillant des services spéciaux italiens sous Mussolini : l'attrait pour les combinaisons compliquées, les règlements de compte personnels, la manipulation dont on se fait presque une jouissance. Mussolini entend en effet mener certaines opérations spéciales à l'étranger sans se laisser freiner par les uns ou par les autres. La collecte d'information se double alors d'une véritable entreprise de subversion. Pour déstabiliser l'adversaire, les dirigeants fascistes n'hésitent pas à recourir à des méthodes s'apparentant au terrorisme d'Etat. On citera ici quelques affaires intéressant la France.

¹⁶⁷⁴ *Ibid.*

¹⁶⁷⁵ Roger Faligot, Rémi Kauffer, *Histoire mondiale du renseignement*, T.1 : 1870-1939, Paris, R. Laffont, 1993, p. 279-280; SHAT, EMA/2 766.7.1 doc. 521, SER N° 181, Note sur le SR italien, 30 janvier 1935.

- L'assassinat d'Alexandre 1er à Marseille

Le SIM est engagé au début des années trente dans le soutien aux Oustachis, le mouvement fasciste croate d'Ante Pavelic. Les services mussoliniens apportent conseils et filières. Ils aident les Oustachis à installer un camp d'entraînement au terrorisme dans une ferme hongroise. Maître du pays et pro-fasciste, le régent Horthy laisse faire. Le 9 octobre 1934 des pensionnaires du camp assassinent Alexandre Ier de Yougoslavie à Marseille. Le ministre des Affaires étrangères français Louis Barthou trouve également la mort à cette occasion. On le savait partisan d'une alliance politique solide contre l'Allemagne nazie et intégrant l'Italie, ce qui donne quelque crédibilité à l'hypothèse d'une implication du *Sicherheitsdienst* dans l'attentat de Marseille, lequel aurait pu avoir une double cible.

- La collaboration "subversive" SIM-Cagoule

Les rapports entre la Cagoule (appellation officielle CSAR : Comité secret d'action révolutionnaire) et les organismes italiens chargés de l'espionnage (Mario Roatta) et du contre-espionnage (Emanuele Santo) ont été mis à jour par les procès intentés en 1944 et 1945 à plusieurs personnalités italiennes par le haut-commissariat pour la punition des crimes fascistes. En dépit de l'absence du général Roatta, qui a réussi à s'enfuir, et du mutisme calculé de plusieurs de ses anciens subordonnés, les pièces du procès des services secrets militaires apportent des éléments importants sur de nombreux points. Combinées avec les archives *Gabinetto* du ministère des Affaires étrangères, elle permettent notamment d'établir que le SIM et le CSAR ont entretenu des relations de collaboration suivies, et que cette collaboration s'est traduite par des échanges de services et des interventions de la Cagoule en territoire français pour le compte des réseaux spéciaux italiens¹⁶⁷⁶.

L'initiative des contacts revient incontestablement à l'organisation secrète française, dont les dirigeants, Loustaunau-Lacau, Méténier, Darnand cherchent à se faire reconnaître des milieux proches de Mussolini. Ils y parviennent assez rapidement,

¹⁶⁷⁶ cf. Les pages consacrées au service secret militaire dans Zara Olivia Algardi, *Processi ai fascisti*, Florence, Vallecchi ed., 1992, p. 90-124.

rencontrant audience auprès de Ciano, obtenant la confiance du SIM dans la lutte secrète et la liquidation des ennemis du régime réfugiés à l'étranger¹⁶⁷⁷.

Le gouvernement fasciste se montre pourtant longtemps très sceptique quant aux possibilités d'un coup de main national-militaire contre le Front populaire. Cette méfiance est manifeste lorsqu'en juillet 1937 le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, Pariani signale pour la première fois l'existence d'un "mouvement national français", dirigé par le maréchal Pétain, qui semble rechercher le soutien moral et financier de Rome. Le 12 juillet Pariani transmet à Ciano un "mémo" établi par un officier du SIM en contact avec certaines personnalités civiles du mouvement. Celui-ci fait état d'une réunion secrète qui aurait eu lieu le 8 dans un château de la région parisienne. Présidée par Pétain, elle aurait regroupé une dizaine de représentants éminents des organisations nationalistes et une quinzaine d'officiers de l'armée¹⁶⁷⁸. Elle aurait enregistré un double résultat : les forces nationales françaises (ex. Croix-de-Feu, Parti social français, Parti populaire français) s'y seraient regroupées autour de l'organisation de "Dd", sigle sous lequel se dissimule "une personnalité nationale"¹⁶⁷⁹; en second lieu les deux organisations secrètes anticommunistes coexistant au sein de l'armée française¹⁶⁸⁰ y auraient fusionné, adhérant au mouvement de Dd, placé sous le patronage de Pétain. Le rapport conclut en sollicitant un entretien entre le chef du mouvement national-militaire français et un représentant du régime fasciste :

«Dd souhaiterait pouvoir parler à une personnalité politique italienne. Il n'a rien à demander : il désire simplement mettre au courant de la chose et informer sur les programmes politiques futurs du mouvement (favorables à l'Italie et à l'Espagne franquiste). Il désire donner le sentiment exact du sérieux de l'initiative et se déclare disposé à présenter

¹⁶⁷⁷ Les relations entre Doriot, la Cagoule et les autorités italiennes sont relatées en détail dans l'ouvrage de Alessandra Giglioli, *Italia e Francia, 1936-1939 : Irrendentismo e ultranazionalismo nella politica estera di Mussolini*, th. Université La Sapienza, Roma, 1997, p. 141-174. On verra également ASMAE, Gab. 340 b. 139 *Corrispondenza relativa al Partito popolare francese - 1937*, lettre n° 7 (autographe) de Cerruti à Ciano, 7 avril 1936, *Ibid. Appunto del Gabinetto*, 20 avril 1936.

¹⁶⁷⁸ ASMAE, Gab. 338, b. 137, f. *Movimento nazionale francese*, lettre 45805, Pariani à Ciano, 12 juillet 1937.

¹⁶⁷⁹ Selon Bourdrel (Philippe), *La Cagoule : Histoire d'une société secrète du Front populaire à la Ve République*, Paris, Albin Michel, 1970, p. 114, le sigle Dd indiquerait Joseph Darnand, chef de la section du PPF de Nice et membre de la Cagoule, chargé du trafic d'armes depuis l'Italie. De fait, c'est sous ce sigle que le CSAR est désigné dans les archives du SIM. Une certaine confusion - réelle ou intentionnelle - s'est faite au cours du procès, les initiales Dd étant parfois attribuées à Darlan.

¹⁶⁸⁰ Il s'agit sans doute des deux composantes civile et militaire du CSAR, à savoir l'Organisation secrète d'action révolutionnaire nationale (OSARN) dirigée par Eugène Deloncle, et l'Union des comités d'action défensive créée par le général Duseigneur.

la créance d'un "maréchal" ou d'un "grand amiral" de France. Il se dit convaincu que de l'entrevue naîtront de grandes choses pour les deux pays»¹⁶⁸¹.

Pariani ne souhaite pas donner suite¹⁶⁸².

Le ministre des Affaires étrangères, tout en se rangeant à l'opinion du sous-secrétaire d'Etat, croit néanmoins souhaitable que le SIM continue de suivre l'affaire et le tienne informé¹⁶⁸³.

De fait, en août 1937, Pariani transmet à Ciano copie d'un rapport du chef d'état-major du corps d'Armée de Bolzano, Trionfi, qui confirme les renseignements figurant dans le rapport du SIM du 8 juillet. Trionfi rapporte également une conversation qu'il a eue le 21 août avec le major Loustaunau-Lacau, en visite à Bolzano. Loustaunau, que Trionfi a eu l'occasion de fréquenter plusieurs années auparavant, fait partie de l'état-major du maréchal Pétain. Ce Béarnais qui affirme descendre de Henri IV est une intelligence brillante (major de promotion à l'école de Guerre devant un certain capitaine de Gaulle); couvert de citations, il est unanimement apprécié de ses chefs. Loustaunau-Lacau appartient au "noyau dur" réactionnaire de l'état-major. Il a monté le "réseau Corvignolles" dont les membres partagent en commun la haine du communisme et la crainte de l'instauration d'un régime marxiste en France. Soldats perdus, déçus par les dérobades des chefs face au Front populaire, égarés dans le labyrinthe des machinations et des complots, ils ne cachent pas leur admiration pour le régime mussolinien¹⁶⁸⁴.

Au cours de son entretien avec Trionfi, Loustaunau-Lacau, parlant en premier lieu du "péril communiste", souligne l'existence d'un très large courant d'opinion de tendance anticommuniste et italophile en France. L'âme de ce courant est représentée par les officiers de l'armée, lesquels «*ne permettront jamais au communisme d'instaurer son régime en France*». Le maréchal Pétain est le chef du mouvement¹⁶⁸⁵.

¹⁶⁸¹ ASMAE, Gab. 338 b. 137, *Movimento nazionale francese*, Pariani à Ciano, *cit.*, 12 juillet 1937.

¹⁶⁸² *Ibid.*, annexée à la lettre de Pariani à Ciano, *cit.* à la note précédente.

¹⁶⁸³ *Ibid.*, Ciano à Pariani, 14 juillet 1937.

¹⁶⁸⁴ Sur la carrière de Loustaunau cf. Christian Bernadac, "*Dagore, les carnets secrets de la Cagoule*", Paris, ed. France-Empire 1977, p. 205-206 ainsi que Georges Loustaunau-Lacau, *Mémoires d'un Français rebelle*, Paris, Robert Laffont, 1948.

¹⁶⁸⁵ Ce dernier propos contredit la déposition faite par Loustaunau-Lacau lors du procès Pétain. A l'audience du 30 juillet, le général a déclaré : "*Je viens affirmer ici, sous la foi du serment, que le maréchal Pétain n'a jamais fait partie de la Cagoule sous une forme quelconque, à titre quelconque, car s'il n'en avait pas été ainsi, je l'aurais su...*". *cit.* dans Ph. Bourdrel, *La Cagoule. op. cit.* p. 209.

A en croire Loustaunau-Lacau, les postulats, les buts du mouvement tiendraient dans «*l'intention ferme et définitive de se rapprocher de l'Italie fasciste contre Moscou*», passant outre à l'amitié anglaise «*qui avait toujours agi en fonction de ses seuls intérêts*», pour en venir progressivement «*à un accord avec l'Allemagne [...] lui laissant les mains libres ailleurs*». Toujours selon Loustaunau-Lacau, «*la partie saine de l'opinion publique française perçoit la nécessité d'un axe Paris-Rome pour éliminer toute influence bolchevique en Méditerranée*»¹⁶⁸⁶. Il se propose donc d'accomplir un voyage en Italie, dont le but serait, compte tenu des difficultés rencontrées par les anticommunistes qui souhaitent développer leurs activités en France, de promouvoir la création d'un «*centre spécial d'information et d'action à Milan*» et d'installer dans cette ville une boîte postale et un compte courant destinés à recueillir les renseignements et les fonds nécessaires à la lutte. Le “major” français avait donc demandé à Trionfi s'il serait possible d' «*entrer en contact avec la personne appropriée, proche des sphères gouvernementales italiennes, mais sans mandat officiel, dans le but de prendre des accords nécessaires*». Selon Pariani, ce que rapporte Trionfi semble confirmer le développement croissant du mouvement national militaire français et «*son adhésion toujours plus grande au fascisme*». Il estime qu'«*il conviendrait peut-être de concéder ce qui avait été demandé à propos de la boîte postale et du compte courant, étant donné qu'étant institués avec notre consentement, il nous serait plus aisé d'en assurer le contrôle qui s'impose et de recueillir le plus grand nombre d'indications possibles sur la portée réelle du mouvement*»¹⁶⁸⁷. Ciano autorise Pariani à concéder la boîte postale et le compte courant mais il lui recommande instamment, en ce qui concerne les «*contacts à maintenir, en s'entourant de toute la prudence nécessaire*» avec Loustaunau-lacau, d'en laisser le soin au commandant Emanuele qui entretient depuis quelque temps déjà des contacts de ce genre¹⁶⁸⁸.

Les interrogatoires du colonel Emanuele Santo contiennent en effet des révélations sur la manière dont le SIM a utilisé la Cagoule pour perpétrer ses forfaits. Des rapports du chef du contre-espionnage italien rédigés avant-guerre dans l'exercice de ses fonctions, d'autres sources et les notes retrouvées dans les archives du SIM

¹⁶⁸⁶ ASMAE, Gab. 338, b. 137 f. *Movimento nazionale francese*, rapport du chef d'EM du corp d'Armée de Bolzano, colonel Trionfi à ministère de la Guerre, 28 août 1937, annexé à la lettre de Pariani à Ciano, août 1937.

¹⁶⁸⁷ *Ibid*, lettre de Pariani à Ciano, août 1937, *cit.* dans la note précédente.

¹⁶⁸⁸ *Ibid*, Ciano à Pariani, août 1937.

complètent le dossier. Selon Santo, les contacts ont été noués au début de 1937, après que Filippo Anfuso, le chef de cabinet de Ciano, eût été informé des démarches pressantes des dirigeants du CSAR. C'est apparemment Méténier qui sert d'intermédiaire. Plusieurs autres dirigeants de la Cagoule ont fait, à l'époque, le voyage italien, Deloncle lui-même n'hésite pas à se déplacer hors des frontières sous le nom de Hector Davila Solès, "conseiller de légation, né à Santiago", muni d'un passeport diplomatique délivré par l'ambassadeur du Chili en Espagne, le 20 avril 1937¹⁶⁸⁹. Joseph Darnand entre de son côté en relation avec le commandant Eugenio Navale (alias Nobile), chef du centre de contre-espionnage de Turin, qui alerte son supérieur, Santo (Emanuele). La déposition de ce dernier, le 17 septembre 1944, est révélatrice :

«Les premiers contacts entre le major Navale et les Cagouleurs furent occasionnés par le fait que le premier, en qualité du chef du contre-espionnage de Turin, découvrit que ceux-ci avaient perpétré en Italie, plus précisément entre Ponte San Luigi et Ventimille, l'homicide d'un certain Nitkin de nationalité russe¹⁶⁹⁰. Navale ne dit rien aux autorités françaises et exerça ainsi une sorte de protection en faveur des assassins, s'assurant leurs sympathies. Ce fut cet état de choses qui permit par la suite à Navale d'engager les Cagouleurs pour l'assassinat de Carlo Rosselli»¹⁶⁹¹.

Emanuele, d'après ses déclarations, informe en même temps Filippo Anfuso et l'adjoint du chef du SIM, le colonel Angioi (Angioi remplacera le général Roatta, lorsque ce dernier sera chargé de superviser l'aide de l'Italie fasciste aux franquistes espagnols). Les contacts deviennent dès lors assez fréquents. Méténier et les responsables du contre-espionnage ont successivement des entretiens à Nice, à Monte-Carlo, le jour du Grand Prix automobile à San Remo et à l'hôtel Royal à

¹⁶⁸⁹ Philippe Bourdrel, *La Cagoule*, op. cit., p. 145-146.

¹⁶⁹⁰ Il s'agit vraisemblablement de l'exécution du "traître" Maurice Juif, trafiquant d'armes, qui avait effectué des ponctions sur les fonds qui lui avaient été confiés par la société secrète. Elle avait été organisée par le chef de l'antenne de Nice, Joseph Darnand. Le corps de Juif avait été retrouvé le 8 février 1937 sur une route proche de la ville d'Imperia, sur la Riviera italienne. Ligoté par un fil de fer, il avait été abattu par les Cagouleurs niçois de deux balles dans la tête, son coeur et ses poumons avaient été transpercés de plusieurs coups de poignard.

¹⁶⁹¹ Interrogatoire d'Emanuele le 17 septembre 1944, cité dans Zara Olivia Algardi, *Processo ai fascisti*, op. cit., p. 98-99-

Rome¹⁶⁹². Méténier présente à ses interlocuteurs les objectifs de la Cagoule et leur déclare que le souhait des dirigeants de l'organisation secrète est de voir s'instaurer un rapprochement très étroit entre elle et les milieux fascistes. Emanuele Santo rédige, le 12 août 1937 un rapport dans lequel il consigne l'essentiel des déclarations de l'ambassadeur du CSAR. Il les confirmera lors de ses interrogatoires, en septembre 1944 :

«Votre Duce, affirme Méténier, est et sera notre modèle [...]. La France doit, selon nous, s'inspirer du régime fasciste italien, et l'appliquer pour son propre compte [...]. L'aide que nous vous demandons n'a rien de comparable, en importance, avec celle que vous apportez aux Nationalistes d'Espagne; ce qu'il faut, d'abord, c'est que vous preniez conscience de notre réalité, de notre existence [...].»

Méténier passe ensuite aux offres de service :

«De plus, comme nous comprenons votre position sur la scène internationale, et comme nous désirons que les rapports que nous souhaitons avoir avec vous ne vous compromettent d'aucune façon, nous sommes prêts à accepter toutes les précautions. Nous vous garantissons le secret, qu'il est d'ailleurs dans notre intérêt de conserver, en vous donnant notre parole de soldats... Car nous sommes tous, avant tout, des soldats. Quoi qu'il advienne, nous 'descendrons dans la rue' au mois d'octobre¹⁶⁹³ cette année, précise Méténier, mais auparavant nous aurons pu nous occuper, par les moyens les plus radicaux, des personnalités républicaines qui ont quitté les pays fascistes et qui se sont réfugiées en France, et en premier lieu des Italiens, Nous pouvons vous aider dans le soutien que vous apportez au général Franco»¹⁶⁹⁴.

¹⁶⁹² cf. Christian Bernadac, *Dagore, les carnets secrets de la Cagoule*, Paris, France-Empire, 1977, p. 86-87.

¹⁶⁹³ A un mois près, c'est effectivement l'époque choisie par la Cagoule pour déclencher l'action violente contre le gouvernement du Front populaire.

¹⁶⁹⁴ Rapport d'Emanuele Santo, 12 août 1937, cité dans Philippe Bourdrel, *La Cagoule, op. cit.* p. 146-147

C'est d'abord la nécessité qui s'impose aux dirigeants du CSAR de s'approvisionner en armes modernes qui les conduit à faire appel à des sources extérieures. Mais lorsqu'ils sollicitent l'aide de l'Italie fasciste, Eugène Deloncle et son état-major ne cherchent pas seulement à compléter des sources de fournitures qui se révèlent vite insuffisantes dans les limites hexagonales; lorsqu'ils interviennent à leur manière dans la guerre civile espagnole, ils ne limitent pas leurs ambitions à l'obtention d'un soutien et à l'ouverture d'une porte vers l'exil. Ils cherchent, minorité activiste, à prendre leur place, à acquérir des titres de reconnaissance dans cette alliance fasciste dont la France serait l'un des maillons.

En face, un service secret italien qui veut bien fermer les yeux sur le meurtre de Maurice Juif (alias Natkin) et même faciliter les approvisionnements en armes et munitions sur son territoire en échange d'une "collaboration" qui englobe aussi bien les échanges de renseignements que les complicités dans certaines "opérations spéciales". Une note rédigée par le SIM en 1937, exhumée pour le procès Roatta, montre les éléments d'informations dont les services spéciaux italiens disposent sur la Cagoule, au moment où ses dirigeants entrent en relation avec les milieux fascistes :

«Il existe en France, déclare le rapport, un mouvement d'action révolutionnaire anticommuniste, décidé à prendre le pouvoir, et formé de deux organisations parallèles :

- la première civile, a pour dirigeant l'ingénieur du Génie naval [...], Eugène Deloncle;

- la deuxième militaire, pour laquelle le maréchal Pétain a des sympathies, a à sa tête le maréchal Franchet d'Espérey [...].

Cette organisation recrute dans les différents mouvements nationalistes : PPF, Franquistes, Croix-de-Feu, etc... 120.000 hommes ont été recrutés sur toute la France [...]. Afin de préserver la tradition de l'Armée, les militaires ne font pas partie du mouvement civil. Ils sont regroupés dans une organisation qui comprend actuellement douze cent officiers parmi les plus valeureux des trois armes (par exemple, le lieutenant-colonel Granier, chef d'état-major de la division de Nice, le commandant Loustaunau-Lacau, de l'état-major du maréchal Pétain, le capitaine Beaune, du 2e Bureau). L'organisation s'attache à préparer l'action armée... Les chefs du mouvement clandestin mettent un point d'honneur à

gagner la sympathie du chef du fascisme, poursuit la note du SIM, nous devons tenir compte de la bonne volonté de ces hommes qui luttent pour le fascisme.» La conclusion est tout un programme :

«Même si ce mouvement, faute d'une occasion propice, ne pouvait prendre le pouvoir rapidement, le contrôle d'une telle force ne pourrait que nous aider à mettre le gouvernement de Front populaire dans de sérieux embarras.»

Dans un autre document - qui a été également retrouvé dans les archives des services spéciaux italiens -¹⁶⁹⁵ le commandant Navale établit le bilan de la coopération de son bureau avec la Cagoule, désignée par lui sous les initiales de "Dd". Le chef du centre de contre-espionnage de Turin énumère les circonstances qui ont *«conduit à user de l'intervention d'une organisation secrète opérant en France»* à des *«fins de sabotages variés contre les renforts fournis à l'Espagne rouge et contre la résistance de celle-ci»* : la coïncidence des objectifs communs de l'Italie fasciste et de cette organisation, le fait qu'"un acte de représailles fort grave" accompli par Dd en territoire italien donne aux services spéciaux fascistes un moyen d'intimidation contre lui, la preuve que cette organisation est capable d'accomplir *«des actes dirigés contre des personnes gênantes»*, la nécessité absolue pour "Dd" d'obtenir des facilités en vue d'obtenir des armes... Navale précise ensuite les actions menées en commun :

«La collaboration de Dd s'est manifestée et se manifeste :

- au moyen de leur concours dans la surveillance des centres de renforts pour les Rouges espagnols en France [...],*
- au moyen de réalisation pratique de sabotages avec des moyens d'action occasionnels et d'autres fournis par moi [...],*
- au moyen de la suppression de personnes gênantes sur notre demande, à la seule condition 'que le jeu en vaille la chandelle'.»*

- Les complicités en faveur des Nationalistes espagnols

¹⁶⁹⁵ Le texte intégral du rapport Navale a été publié par Raymond Tournoux, in *Secrets d'Etat*, Paris, Plon, 1968.

A la suite de la découverte des archives du cabinet du ministère de la Guerre et de quelques papiers du SIM, on dispose d'indications assez précises sur l'action de renseignement et les actes de sabotage accomplis en France, en liaison avec le conflit espagnol.

Concernant la première, des Cagouards, en liaison étroite avec les services franquistes comme avec leurs "traitants" du SIM, surveillent les mouvements d'armes destinés à la République espagnole. Dans plusieurs ports, ces indicateurs signalent les mouvements de navires - notamment ceux de la compagnie maritime France-Navigation - qui font relâche avant de gagner les côtes contrôlées par le gouvernement de Madrid; dans les gares de la frontière pyrénéenne, ils renseignent sur les convois ferroviaires transportant armes et miliciens à destination de l'Espagne¹⁶⁹⁶. Pour illustrer les activités criminelles, on dispose du rapport détaillé établi le 29 janvier 1937 par Emanuele adressé à Roatta qui, bien que se trouvant alors en Espagne, demeure nominalement le chef du service. Ce rapport planifie les actions terroristes pour les mois à venir. S'y trouvent consignées des dizaines "d'opérations spéciales" plus horribles les unes que les autres, ainsi que les tarifs correspondants¹⁶⁹⁷. Voici les principales de ces actions communes Cagoule-SIM, dont la plupart ont été exécutées :

- Opérations B/1 et B/2 (février-mars 1937); mise sous séquestre, puis incendie dans le port de Nice du vapeur espagnol *Turia* dont l'équipage a choisi le camp républicain.

- Opérations B/3 et B/4; incendie, à Nice toujours, d'une société de transport et d'un magasin de primeurs, dont les propriétaires sont soupçonnés de sympathies communistes et de commercer avec le gouvernement espagnol.

D'autres attentats seront également projetés à la gare de Lyon, à Paris, dans le tunnel de Breuil ou dans la zone frontalière. Une bombe éclate devant le consulat républicain espagnol de Perpignan, point névralgique du trafic d'armes, qualifié par la presse de droite de "république communiste"; une autre détruit la camionnette d'un sympathisant "rouge". Basé à Perpignan, un journaliste, Romero de Luque, travaille en liaison avec deux hommes de l'OVRA, Cenobbio et Tamburini : en mars 1937, il

¹⁶⁹⁶ cf. ASMAE, "Ufficio Spagna", 230, b.6. Passages d'armes pour l'Espagne (septembre-octobre 1937).

¹⁶⁹⁷ Pour la destruction d'un cargo, 25 000 Lit., déraillement d'un convoi, 15 000 Lit., pour la diffusion de maladies infectieuses "*la prime sera établie en fonction des effets obtenus*". Rapport Emanuele du 29 janvier 1937, cité dans Giuseppe de Lutiis, *Storia dei servizi segreti italiani*, Rome, ed. Riuniti, 1991, p.15.

tente de faire sauter le tunnel de Cerbère. Un autre cagoulard, Jean Filliol, fait sauter des avions américains destinés à l'Espagne républicaine dans leur hangar de Toussus-le-Noble, en juillet 1937. Mais le projet le plus extravagant est sans conteste celui qui devait consister à diffuser une épidémie à travers l'introduction de cultures biologiques (dérobées à l'Institut Pasteur) dans les denrées alimentaires partant de France pour Barcelone¹⁶⁹⁸.

- L'assassinat des frères Rosselli

Un rapport établi par Roberto Navale le 2 avril 1937 précise comment cet échange de “bons procédés” entre la Cagoule et le SIM eut pour premier objectif la liquidation de Carlo Rosselli. Après un entretien avec «*l'un des dirigeants parisiens de Dd*» à Monte-Carlo, le 22 mars 1937, il a été convenu que la société secrète exécuterait le coup, en échange de facilités pour l'achat de cent fusils Beretta semi-automatiques. Les fusils seraient remis à la frontière, le transfert en France s'effectuant «*aux risques et périls de Dd*», une fois le contrat exécuté... L'intérêt prime dans les rapports entre les fascistes italiens et la Cagoule¹⁶⁹⁹.

“L'affaire du Rossignol” - nom de code du “coup Rosselli” - trouve son épilogue le 9 juin 1937. Ce jour là, vers 19 heures, sur un chemin creux entre Alençon et Bagnoles-sur-l'Orne en Normandie, Carlo et Nello Rosselli sont sauvagement assassinés par un commando de trois hommes que l'enquête policière identifiera très vite comme appartenant à la Cagoule¹⁷⁰⁰. L'enquête révélera également que primitivement, c'était Carlo Rosselli, et lui-seul, qui devait être exécuté; mais un concours de circonstances unira les deux frères dans la mort. Nello sera supprimé parce qu'il risquait de devenir un témoin gênant.

Carlo Rosselli n'a jamais accepté la dictature fasciste; économiste journaliste militant puis responsable socialiste, il a été déporté aux îles Lipari dont il s'est évadé dans des conditions rocambolesques (à bord d'une vedette rapide que la marine italienne annoncera avoir coulée par trois fois!). Réfugié à Paris, il fonde un journal, *Giustizia e libertà*, qui devient l'organe fédérateur de tous les exilés opposants à Mussolini. Le

¹⁶⁹⁸ Roger Faligot, Rémy Kauffer, *Histoire mondiale du renseignement*, t. 1 : 1870-1939, Paris , Robert Laffont, 1993, p. 294-295.

¹⁶⁹⁹ Rapport de Roberto Navale à Emanuele Santo, 2 avril 1937, cité dans Zara Olivia Algardi, *Processo ai fascisti*, op. cit. p. 101-102.

¹⁷⁰⁰ Jakubiez, Filliol et un troisième homme non-identifié.

retentissement de l'évasion de Carlo Rosselli, la campagne de son journal, dont les échos traversent la frontière, indisposent les maîtres du régime. Mais il y a plus : grâce à sa fortune personnelle, qui est considérable, il finance, en Italie même, la propagande contre le régime, organise de son exil parisien la diffusion de tracts lancés sur Rome par avion¹⁷⁰¹. Carlo Rosselli ne peut ignorer la guerre d'Espagne. Il rejoint les rouges des Brigades internationales, il fait partie de la colonne Matteotti où servent les Italiens républicains volontaires. Il renvoie aux familles des légionnaires fascistes tombés à Guadalajara les papiers trouvés sur les cadavres : les parents des victimes répandent la nouvelle qui provoque en Italie une grande émotion, des débuts d'émeutes au moment du départ des troupes pour le front espagnol. Enfin Carlo Rosselli a aggravé son cas en collectant une sérieuse documentation sur l'activité du SIM et de l'OVRA à la frontière pyrénéenne. On sait que la Cagoule est étroitement associée à cette action¹⁷⁰².

En mai 1937, légèrement blessé sur le front d'Aragon (ce point n'a jamais été prouvé), il rentre en France. Quelques jours plus tard, son frère quitte Florence pour le retrouver à Tessé-la-Madeleine, faubourg de Bagnoles-sur-l'Orne où Carlo suit une cure thermale. Nello, plus accommodant, du moins en apparence, avec le régime, n'était jamais descendu de sa chaire d'histoire à l'université pour fomenter un quelconque complot.

L'origine de la décision dans l'affaire Rosselli remonterait, s'il faut en croire les déclarations du colonel Emanuele Santo, à l'entourage du ministre des Affaires étrangères, le comte Ciano. L'ordre d'exécution aurait été transmis à l'autorité militaire (Pariani) et au SIM. Celui-ci aurait armé le bras des Cagouleurs. Emanuele Santo engagera, au mois de septembre 1944, à l'occasion de l'un de ses interrogatoires, la responsabilité de Ciano et d'Anfuso. La déposition mérite d'être citée in extenso :

¹⁷⁰¹ Rapport du juge d'instruction de Domfront après l'assassinat; témoignage de Mme Carlo Rosselli figurant en annexe n° 3 et 4 de l'ouvrage de Philippe Bourdrel, *La Cagoule*, op. cit., p. 362-372.

¹⁷⁰² Le fait qu'Aristide Corre parle dans ses "Carnets" de papiers saisis sur le cadavre de Carlo Rosselli qu'il fait passer en Italie, donne quelque créance à l'hypothèse selon laquelle Carlo aurait été exécuté parce qu'il détenait des papiers compromettants pour le régime fasciste et pour la Cagoule, in Christian Bernadac, "*Dagore*", *les carnets secrets de la Cagoule*; op. cit., p. 82-88.

«Durant la guerre d'Espagne, précisément en 1937, les cercles politiques proches de Ciano se préoccupèrent de l'activité développée à Paris par Carlo Rosselli, lequel avait fondé un journal, Italia libera, et avait promu et organisé l'enrôlement de volontaires italiens pour la Guerre d'Espagne dans le camp des rouges, Je ne sais pas précisément par qui a été prise aux dépens des Rosselli, une décision aussi radicale et féroce, mais ce qui est sûr, c'est qu'un certain jour, à l'occasion de ma visite quotidienne au sous-chef du SIM, le colonel Angioi Paolo, je fus invité à transmettre à mes subordonnés l'ordre supérieur de faire assassiner Carlo Rosselli. Bien que désagréablement surpris, je communiquai la décision au major Navale Roberto, alors chef du centre de contre-espionnage de Turin, aux fins d'exécution. Quelque temps plus tard la nouvelle du double assassinat des frères Rosselli fut rendue publique et cette fois encore je restai désagréablement surpris à la fois parce que l'ordre était de tuer un seul des frères Rosselli, et parce que je n'avais pas pensé possible de mener l'entreprise à bien avec les moyens normaux dont le service de contre-espionnage disposait.»¹⁷⁰³

Emanuele Santo racontera, au mois de septembre 1944, qu'il avait été convoqué, peu de temps après l'assassinat par Anfuso, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères. Reçu par Anfuso, Santo constate avec surprise la présence de Ciano :

«Je leur relatais chaque chose, affirmera-t-il, et je dois dire que leur attitude n'exprima pas la surprise, mais une satisfaction mêlée à un peu de préoccupation au sujet des conséquences. J'eus ainsi la certitude que l'ordre qui m'avait été transmis par le colonel Angioi provenait précisément d'Anfuso».¹⁷⁰⁴

Emanuele tire de l'entretien *«l'impression que Mussolini était étranger à l'affaire du fait que tous deux étaient surtout préoccupés de ce qu'il dirait ou ferait»¹⁷⁰⁵*. Il attribue la décision délictueuse au seul Ciano qui dirigeait l'ensemble des services militaires et

¹⁷⁰³ Cité dans Zara Olivia Algardi, *Processi ai fascisti*, 3e édition, Florence, Vallecchi ed. 1992, p. 97.

¹⁷⁰⁴ *Ibid.*

¹⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 99-100.

politiques relatifs à l'Espagne¹⁷⁰⁶. Les déclarations, d'ailleurs dubitatives, d'Emanuele prétendant que Mussolini aurait été étranger au "délit Rosselli" doivent être prises avec la plus grande prudence. Si elles devaient s'avérer fondées, elles constitueraient, compte tenu de ce qui a été dit précédemment à propos de l'existence d'un "centre de pouvoir" Ciano-Anfuso-Roatta, un exemple frappant et paradoxal en régime totalitaire de la tendance des services secrets à développer des initiatives autonomes, ou mises au service de sphères politiques particulières, soustraites de toute façon au contrôle de l'autorité souveraine.

- 1936 - 1937 : Les premiers contacts entre services spéciaux italiens et allemands

Alors que les échanges avec le service de renseignements français s'étiolent, la confiance s'installe et le dialogue se noue entre le SIM et l'*Abwehr*.

Si l'on en croit Mario Roatta, les premiers contacts avec son homologue allemand, l'amiral Canaris, auraient été établis en février 1936, à la demande du Duce. L'occasion est fournie par l'arrestation en Allemagne d'un agent italien, le capitaine Roux. Cette arrestation provoque, en représailles, l'arrestation d'une quinzaine d'agents du Reich opérant en Lombardie. Les tractations qui suivent pour la libération réciproque des prisonniers permettent à Roatta, germanophile de tempérament, de rencontrer et d'apprécier l'amiral. Roatta affirme que c'est le Duce lui-même qui lui aurait donné l'ordre de rencontrer Canaris (à Munich) pour lui offrir «*une certaine collaboration entre les deux services, concernant les pays sanctionnistes, spécialement la France et la Grande-Bretagne*». L'amiral serait resté prudent en raison de l'attitude militaire de l'Italie à l'égard de l'Autriche mais il aurait accepté de «*considérer l'éventualité d'échanger quelques informations sur l'armée française*»¹⁷⁰⁷.

Emanuele s'est montré, lors des procès d'épuration de 1944, beaucoup plus catégorique. Canaris aurait profité de l'occasion pour instaurer des relations menant

¹⁷⁰⁶ Ciano serait allé jusqu'à se vanter devant Cerruti d'avoir eu l'idée de laisser un poignard fasciste sur les lieux du crime, afin que l'on pense à une manoeuvre destinée à détourner les soupçons puisque les véritables auteurs de l'assassinat n'auraient pu commettre semblable bêtise; *Ibid.*, p. 109. Pour faire dévier l'enquête et jeter l'opprobre sur les victimes, la presse fasciste tenta d'accréditer l'idée qu'elles avaient l'intention d'abandonner le mouvement antifasciste, et que Carlo et Nello auraient été supprimés par leurs anciens amis.

¹⁷⁰⁷ Mario Roatta, *Sciaccalli adosso al SIM*, Rome, ed. Corso, 1955, p. 264-265.

en peu de temps à la coopération puis à une véritable fusion des services d'espionnage allemand et italien :

«En raison de l'attitude envahissante des Allemands, notre service de renseignement perdit en peu de temps son autonomie et son indépendance. Aux Allemands furent même livrés les codes dont ma section était péniblement parvenue à s'emparer. Tout ceci se passait avant le Pacte d'acier et nous mettait en condition d'être pratiquement observés et contrôlés dans notre potentiel militaire et dans nos mouvements¹⁷⁰⁸.»

Ces liens seront effectivement considérablement renforcés pendant la guerre d'Espagne : peu après le déclenchement du putsch, le 4 août 1936, Roatta rencontre à nouveau Canaris, à Bolzano cette fois. Objectif : coordonner le soutien des régimes fascistes aux rebelles franquistes¹⁷⁰⁹.

- Les services des autres armes

Le *Servizio Informazioni Segreto (SIS)* de la *Regia Marina* et le *Servizio Informazioni Aeronautica (SIA)* sont des organisations plus limitées que le SIM. Selon son chef du temps de guerre, le SIS cherche à répondre à quatre questions *«Quelle est la composition des forces navales ennemies? Où sont-elles basées? Que font-elles? Quels sont leurs plans?»* ce qui est d'un intérêt singulièrement limité. Le caractère le plus marqué du SIS est incontestablement un service du chiffre performant, centré sur les communications navales. Le SIS ne recule devant aucun moyen, même les plus illégaux, pour arriver à ses fins comme en témoigne l'effraction des coffres-forts de l'ambassade de France à Rome. Fin 1937, début 1938 le SIS décide d'obtenir des renseignements intéressant la Marine française en pénétrant dans les bureaux de l'attaché naval. Le service secret italien de la Marine parviendra à pénétrer une dizaine de fois dans ces bureaux, à ouvrir les deux coffres-forts et à photographier les documents et codes qui s'y trouvent sans éveiller les soupçons. L'enquête diligentée

¹⁷⁰⁸ Interrogatoire de Emanuele Santo, 17 septembre 1944, cité dans Z.O. Algardi, *Processi ai fascisti, op. cit.* p. 99-100.

¹⁷⁰⁹ Pour plus de détails sur la coopération germano-italienne dans la guerre d'Espagne, on verra le dernier chapitre de la présente étude : "La fin des illusions".

après la guerre à permis d'établir que la femme de chambre de l'officier français avait profité de sa confiance et de son absence pour remettre, le temps d'une nuit, les clés des bureaux au carabinier Leone qui dirigeait l'opération. Les coffres avaient été ouverts grâce à l'assistance d'un serrurier qui en avait découvert la combinaison. Les "policiers-cambrioleurs" avaient photographié les documents qu'ils avaient remis soigneusement en place, leur travail terminé, grâce à des repères méticuleusement notés. Plus grave, le portier a reconnu après la guerre avoir facilité "dès 1932-1933", l'entrée nocturne à l'ambassade de France d'individus du même genre qui avaient alors opéré dans les bureaux du chiffre¹⁷¹⁰. Le fait est confirmé par Ciano qui indique dans ses Mémoires que les papiers de l'ambassade de France à Rome étaient "décryptés"¹⁷¹¹.

Le service de renseignements Air reste un mystère. Le SIA se développe à partir de 1935. Il semble s'être limité au renseignement tactique, se bornant le plus souvent à compiler des informations sur les autres aviations ou à contrôler les activités d'espionnage menées contre les installations aériennes italiennes.

De toute manière l'atmosphère byzantine qui règne dans les hautes sphères du pouvoir et l'importance des relations politiques dans l'avancement incitent les officiers de renseignement italiens à faire davantage preuve de tact que de précision. Le dictateur et Ciano ont une capacité limitée d'aborder les informations qui ne correspondent pas à leurs vues. Le Duce ne se fie en définitive qu'à son flair politique. La dynamique propre du régime empêche ainsi le développement d'une évaluation rationnelle des forces adverses.

B - L'appréciation de la puissance d'outre-Alpes

1) La puissance militaire italienne vue par l'opinion française

Les observations effectuées au sujet des Italiens associent étroitement l'analyse du sentiment national et des aptitudes militaires. Les Transalpins sont considérés comme un peuple peu porté vers les excès nationalistes et répugnant à se battre les armes à la

¹⁷¹⁰ L'affaire, qui a donné lieu à une enquête des services français en 1944, est relaté dans un mémoire inédit : "Synthèse d'une affaire d'espionnage au Palais Farnese à Rome, 1927-1935", tiré des archives personnelles de l'amiral Kessler, lequel a bien voulu en autoriser la consultation. Qu'il en soit remercié ici.

¹⁷¹¹ Galeazzo Ciano, *Diario, 1937-1943*. Rome, Rizzoli, 1980 (annotations des 11, 25 et 27 novembre 1937 et 15 février 1938).

main. Sous des dehors belliqueux, d'allure passablement théâtrale, l'Italien cache, selon l'opinion commune, de très médiocres aptitudes au combat. Les Italiens assure-t-on avec un sourire, se font généralement battre dans les guerres où ils s'engagent. Les psychologues les plus fins expliquent cette fréquence de l'échec militaire par l'excès d'individualisme qui détourne les habitants de la Péninsule de l'esprit de sacrifice. Il semble également difficile qu'un nationalisme agressif puisse naître dans un pays si longtemps divisé en Etats rivaux.

Le comportement des Italiens au cours de la Première guerre mondiale est fréquemment évoqué par les analystes de l'âme transalpine. Les plus hostiles à la "soeur latine" observent que celle-ci n'a pas tellement remis son sort à la fortune des armes, mais a davantage misé sur la diplomatie. Ils assurent que l'Italie a rejoint le camp de l'Entente en 1915 parce que, quelques jours plus tôt, la France avait arrêté l'offensive allemande sur la Marne; dans le cas contraire, ajoutent-ils, l'Italie serait restée fidèle aux Empires centraux. Caerdal, pseudonyme derrière lequel se cache André Suarez, constate avec beaucoup de sévérité :

*«Au début de la Grande Guerre, et pendant un an après y être entrée, l'Italie n'a cessé de traiter avec l'Allemagne : elle a marchandé toutes ses trahisons et n'a jamais rien cédé qu'au plus offrant.»*¹⁷¹²

L'idée selon laquelle l'Italie n'est pas une alliée crédible est une antienne que l'on entonnera durant les années suivantes à chaque tentative de rapprochement entre les deux pays. Les défaites subies par les armées italiennes en 1917, défaites surmontées seulement grâce à l'aide puissante des alliés, alimentent la sévérité des jugements portés sur les qualités militaires des Transalpins. Ces derniers, comparés à leurs partenaires, sont réputés avoir au total apporté la contribution la plus mince à la victoire de 1918.¹⁷¹³

Cette étude psychosociologique du peuple italien n'est pas sans incidence sur l'idée que les officiers de renseignement se font des forces armées de la Péninsule. C'est

¹⁷¹² Caerdal, *En marge d'un livre*, Paris, 1939, p. 47 : Pierre Guiral, "André Suarez, amoureux de l'Italie, ennemi du fascisme", in *Il vincolo culturale tra Italia e Francia negli anni trenta e quaranta*, Milan ISPI, 1986

¹⁷¹³ Sur la personnalité ethno-militaire des Italiens, on se réfèrera aux travaux de Ralph Schor, et notamment à son article : "Le nationalisme italien : la psychologie à la française au XX^e siècle", in E. Decleva et P. Milza (ed.) *Italia e Francia, I nazionalismi a confronto*, ISPI, Milan, 1993, p. 224-233.

ainsi que le lieutenant-colonel Reboul constate dans un article paru dans le journal *Le Temps* :

«En France, nous n'estimons pas, en général, l'armée italienne à sa juste valeur. La plupart du temps, nous la dénigrons. Que de fois n'avons nous pas entendu répéter ce mot attribué à l'empereur Guillaume : 'Il vaut mieux avoir les Italiens contre soi qu'avec soi'?»¹⁷¹⁴

Les observateurs militaires reconnaissent pourtant certaines qualités physiques et morales au fantassin italien : *«Le soldat pris en lui même est bon. La race, vouée en grande partie à l'agriculture, a résisté au fléau de l'alcool : elle est restée saine.»*. L'ensemble manque toutefois d'homogénéité :

«parmi les contingents divers appelés sous les drapeaux, les races se distinguent : le paysan piémontais, têtu et tenace, souvent difficile à conduire est très différent du paysan vénitien, plus loquace mais moins solide et moins résistant ou du paysan lombard, intelligent [...]. Tous trois se distinguent encore plus aisément du paysan sicilien bruyant, qui passe avec une rapidité inouïe d'un sentiment à l'autre, et du Toscan raisonneur. Le rendement dans la bataille sera différent selon qu'on aura affaire à des unités piémontaises, à des unités siciliennes, ou à des unités lombardes.»¹⁷¹⁵

Il suffirait sans doute qu'un gouvernement habile et ambitieux parvienne à mobiliser les passions maîtresses et à les orienter vers les objectifs nationaux pour que les Italiens se révèlent capables de la plus grande bravoure. Le haut commandement français, toutes armes confondues, suit donc avec une extrême attention l'oeuvre de redressement militaire entreprise par le régime mussolinien¹⁷¹⁶. Il constate que l'armée italienne connaît, après 1927-28, une mutation et un développement sans précédents, au point qu'elle pourrait constituer bientôt un adversaire qui ne serait pas à dédaigner.

¹⁷¹⁴ *Le Temps*, 5 février 1928 ainsi que SHAT 7N 3826, d. 4 "Opinions sur l'armée italienne".

¹⁷¹⁵ *Ibid.*

¹⁷¹⁶ SHAA 2B80 Lieutenant colonel Lelong (attaché militaire à Rome) à EMA/2, "Les forces armées de l'Italie". 20 novembre 1932; article du général Bourgeois dans l'*Echo de Paris*, 19 janvier 1932 sous le titre "L'Italie sous les armes".

En dépit des progrès incontestables des forces italiennes, l'appréciation que les services de renseignement français donnent du potentiel de guerre italien reste en grande partie constante au cours de la période considérée. Elle est assez contrastée dans l'ensemble.

Sans doute aucune des trois armes de la Péninsule ne peut-elle rivaliser avec sa contrepartie française. Pourtant l'aviation italienne a pris un tel essor qu'elle semble devoir être considérée comme l'une des plus puissantes d'Europe. Le nombre et la valeur technique des appareils (plus de 1000 en 1932), certaines démonstrations comme les croisières transocéaniques organisées par le ministre de l'Air Italo Balbo et la doctrine d'emploi adoptée par l'*Aeronautica*, qui prétend régler, par le bombardement massif, le sort d'une campagne, causent une vive impression en France, où la théorie de "la maîtrise de l'air", développée par Giulio Douhet fait des émules entre 1930 et 1935. Selon le général Douhet, il faut frapper l'ennemi par surprise, dans les racines même de sa force. Il met l'accent sur l'aviation de bombardement pour réaliser trois objectifs : écraser les formations ennemies sur leurs bases; désorganiser la mobilisation et la concentration des forces terrestres et navales de l'adversaire; démoraliser la population civile.¹⁷¹⁷ Les manoeuvres italiennes de 1931 dans l'Apennin montrent que ces idées sont appliquées. Elles ont pour thème l'attaque brusquée d'un parti nord par un parti sud qui ne déclare la guerre que lorsque ses escadrilles ont déjà pris l'air. Parmi les résultats des manoeuvres on constate que l'aviation des pays A réussit à empêcher l'aviation des pays B à faire passer ses troupes d'Afrique du Nord vers l'Europe. Les coïncidences sont troublantes.¹⁷¹⁸

La *Regia Marina* n'est pas loin d'atteindre, en termes de tonnage moderne, celle de la France et la surpasse même en nombre de sous-marins. La prétention italienne à réaliser la parité des flottes légères, après celle des navires de ligne, empoisonne les

¹⁷¹⁷ Le douhetisme sert de caution idéologique aux milieux aéronautiques français (général Vauthier, général Denain) qui réclament la création d'une armée de l'Air indépendante; cf. Gal Christienne, Pierre Buffotot, "L'aviation militaire française, 1919-1939" in *RHA* n° 2 (spécial), 1977, p. 9-40. *Ibid.* Maurice Vaïsse, "L'aviation militaire française : Le procès de l'aviation de bombardement" p. 41-61; Jean-Marie Bourget "La place de l'aviation dans la Défense nationale", in *Revue de Paris*, 15 mars 1932, p. 379-398; Thierry Vivier, *La politique aéronautique militaire de la France, janvier 1933-septembre 1939*. Paris, L'Harmattan, p. 58-67.

¹⁷¹⁸ SHAA 2B.81, Rapport du Commandant Bergeret au sujet des grandes manoeuvres aériennes en Italie (1934).

relations entre les deux pays depuis la conférence de Washington. Elle s'exacerbe, comme on a eu l'occasion de le voir, au cours des conférences du désarmement.

L'efficacité de l'armée de Terre (*Esercito*) donne lieu à des sentiments plus mêlés. Les bulletins de renseignements en dénombrent les déficiences. On n'a, par exemple, côté français, qu'une médiocre considération pour l'artillerie italienne qui maintient en service un grand nombre de pièces datant du précédent conflit. Les chars sont trop lents et leur blindage trop léger. L'équipement défensif est généralement négligé, en partie à cause de l'importance grandissante que l'état-major italien accorde à l'offensive mais aussi, à partir de 1936, à cause des prélèvements que les campagnes successives d'Ethiopie et d'Espagne opèrent sur les stocks de mobilisation¹⁷¹⁹ alors que la production d'armes italienne se ressent encore de la pénurie de matières premières due aux sanctions.

L'armée italienne n'a cependant pas que des points faibles. Si l'encadrement est insuffisant en raison de la déficience traditionnelle de l'armée italienne en sous-officiers d'active, la troupe affiche un moral élevé que les officiers français attribuent à l'instruction prémilitaire obligatoire, confiée à partir de 1930 à la Milice, qui développe chez les jeunes le sens de la discipline, le patriotisme et le dévouement aux objectifs nationaux¹⁷²⁰. Les divisions "Celere" et "Alpini" qui constituent le fer de lance de l'armée italienne sont conçues et entraînées spécialement pour la guerre en montagne et l'expérience logistique acquise au cours des campagnes d'Ethiopie et d'Espagne passe pour avoir accru leur efficacité opérationnelle.¹⁷²¹

¹⁷¹⁹ Données tirées des Bulletins de renseignements du 2e Bureau, figurant dans SHAT 7N 2506 et citées in Robert J. Young : "Soldiers and Diplomats : the French Embassy and Franco-Italian Relations 1935-1936.", *The Journal of Strategic Studies*, march 1984, p. 74-91.

¹⁷²⁰ *Ibid.*

¹⁷²¹ Le général Parisot dans un rapport envoyé à la fin d'avril 1936, entreprend de démontrer que les succès remportés par les Italiens durant la campagne d'Ethiopie, ne sont pas, en dépit de la faiblesse de l'adversaire, dénués de tout mérite, et il ajoute que "*l'Armée italienne de 1936 est un instrument parfaitement capable de tenir fortement sa part dans le concert européen*". Une étude spécifique sur les opérations des forces italiennes en Ethiopie est préparée en vue d'une réunion du CSDN. On peut y lire que "*les performances effectuées par les Italiens méritent notre admiration. Il semble nécessaire de souligner l'importance du facteur moral, qui a été prépondérant. Les résultats remportés ont dépassé les prévisions les plus optimistes [...] Sous la direction du maréchal Badoglio, les états-majors, l'organisation des arrières et des services de ravitaillement ont fait preuve d'une extrême virtuosité et les troupes métropolitaines d'une résistance physique inattendue [...] Il semble que les qualités déjà connues de l'Armée italienne ont été confirmées par la campagne éthiopienne*". On observe rue Royale, que la confrontation de la *Home Fleet* et de la *Regia Marina* en Méditerranée est loin d'avoir tourné la déconfiture de la seconde : "*Pour la première fois depuis plus d'un siècle la flotte britannique a vu les opérations maritimes d'une nation rester indifférente à sa menace navale*". Ce flegme est attribué au fait que la Marine italienne, stimulée par son désir d'atteindre la parité avec la flotte française, est parvenue grâce à un imposant programme de réarmement naval à un déplacement total de 406 000 tonnes, soit un rapport de 4 à 5 avec la flotte

française (forte de 560 000 tonnes), “*proportion la plus forte depuis trente ans*”. L’œuvre de l’aviation italienne est également évaluée avec attention : “*En Afrique orientale l’Aviation a rendu des services exceptionnels soit pour les reconnaissances et le bombardement, soit pour le ravitaillement des colonnes en marche. Une telle aviation représente actuellement un élément essentiel de la puissance italienne*”. Toutefois les études du 2^e Bureau de l’EMAA prennent le soin de préciser que “*l’emploi de l’aviation dans cette campagne [...] ne peut être considéré que comme un cas particulier de guerre coloniale. Les enseignements recueillis ne sauraient être appliqués à des opérations de guerre en Europe*.” Les facteurs qui président à son emploi sont en effet de nature à redimensionner les exploits des pilotes italiens : aviation quasi inexistante (6 Potez 25, 3 Fokker), pas de moyens antiaériens (quelques mitrailleuses Hotchkiss et canons Oerlikon) absence de grandes voies de communication et de centres vitaux, manque d’organisation des armées abyssines, dont la moindre défaite peut se transformer en déroute suite à l’intervention de l’aviation en vol rasant. Sans compter les dégâts occasionnés par les bombardements à l’hypérite sur des troupes se déplaçant nu-pieds.

Les prestations en “dents de scie” du CTV en Espagne donnent lieu à des commentaires plus mitigés. Le désastre de Guadalajara a incontestablement porté atteinte au prestige guerrier du fascisme. Alors que le général Duval, dont les articles dans “*La France militaire*” recueillent la caution d’une grande partie du corps des officiers français, estime que “*l’opération de Guadalajara a été une dure épreuve mais (que) ses enseignements n’ont pas été perdus*”, l’attaché militaire à Madrid souligne la faiblesse et la médiocrité des combattants et de l’armement italien en la circonstance. Le char léger Ansaldo a montré ses déficiences; sur un terrain accidenté, il n’a tenu ni devant les chars modernes russes, ni même devant les *dynamiteros*. Quant à la troupe, elle semble être le résultat d’un racolage hâtif et d’un amalgame entre un état-major tiré de l’Armée régulière et des sous-officiers et hommes de troupes issus des divisions de chemises noires. Les volontaires ne sont qu’un ramassis de chômeurs, de paysans siciliens, pauvres gens que la politique fasciste a lancé dans une aventure qui les dépasse! Pendant la bataille, les troupes italiennes n’ont pas agi, elles ont subi. Une colonne motorisée de près de 1000 camions a été engagée en pleine zone de bataille sans protection sur les flancs et sans un nombre de chars suffisants en tête de colonne pour ouvrir une brèche mais surtout pour protéger les unités motorisées. Guadalajara a vu pour la première fois l’aviation engagée massivement. Mais alors que les italiens ont utilisé leurs appareils par patrouille isolées, les Russes n’ont pas hésité à engager des formations importantes (jusqu’à 3 escadrilles à la fois) et évolué à basse altitude, ce qui a eu pour effet de provoquer la panique parmi les troupes italiennes au sol, incapables de sortir de la route de Saragosse. Les pilotes italiens se sont révélés plus acrobates que disciplinés. Morel se montre cependant très prudent dans ses conclusions, Contrairement aux affirmations de la presse spécialisée et de l’état-major qui estiment que la guerre d’Espagne démontre la supériorité de la défensive sur l’offensive, il donne l’exemple de la légion italienne à Santander : avec des moyens réduits, elle a atteint en 12 jours des résultats décisifs grâce à sa manoeuvre par les hauts et sur les flancs d’un adversaire débordé en permanence. C’est donc la supériorité de la mobilité sur la puissance. De même, l’étude de documents italiens récupérés par l’attaché militaire montre à quel point les nouveaux matériels auraient pu emporter la décision : si la division motorisée est très vulnérable sur ses flancs lorsqu’elle se déplace car elle forme un convoi d’une grande longueur et s’expose facilement aux coups de l’aviation adverse, une fois protégée par des “autos-blindées” et des pièces du DCA elle peut former une puissance de premier ordre. Pour cela elle doit agir par surprise et de façon foudroyante dans la direction la plus dangereuse pour l’ennemi.; in ADMAE, Série Z “Italie”, n° 367-1, vol. 251, Chambrun à Flandin : “*Jugement sur l’Armée italienne*”, 30 avril 1936; SHAT 2N 238 CSDN “*Etude sur l’Italie*”, mars-avril 1936; *Ibid.* 7N 2951 SEAN/EMG, note sur la flotte italienne, 1^{er} janvier 1936; *Ibid.* 1N 36 CSG, Procès-verbal de séance du 4 avril 1936 : “*Note résumant l’exposé fait par le général Gamelin à la présidence du Conseil*”; SHAA 2B 81, Col. Pujo, chef de l’EMG Air à inspecteur général de l’Aviation de renseignement métropolitaine : “*Etude du 2^e Bureau Air sur les moyens aéronautiques mis en oeuvre au cours de la campagne d’Ethiopie*”, 30 avril 1936; Pour une présentation objective de l’action de l’*Aeronautica* en Ethiopie on verra Giorgio Rochat, “*L’armée de l’Air italienne et la guerre d’Ethiopie (1935-1936)*”, in Colloque international *Histoire de la guerre aérienne*, Paris, 10 et 11 septembre 1987 (Centre d’Histoire de l’aéronautique et de l’Espagne); SHAT 7N 2754, Rapport de Morel à Daladier, 22 mars 1937; SHAT 7N 2756, Rapport de Morel à Gauché, 13 décembre 1937.

L’Echo de Paris, 19 janvier 1932, “L’Italie sous les armes”, article du général Bourgeois (sénateur du Haut-Rhin, membre des commissions Affaires étrangères et de l’Armée); SHAA 2B80 *Les forces*

Ces avantages sont pourtant, aux yeux de l'EMA, grandement oblitérés par une doctrine de guerre qui sacrifie tout à l'offensive. En effet, dès la fin des années vingt, certains éléments du commandement italien désireux sans doute à "jouer" la guerre plutôt que de la "gagner" péniblement, cherchent à accréditer dans l'armée et dans le pays l'idée d'une guerre de mouvement, seule susceptible d'assurer une décision rapide à l'Italie en cas de conflit.¹⁷²² Ces officiers supérieurs, qui trouvent un chef de file influent en la personne du chef d'état-major de l'Armée, le général Pariani, élaborent à partir de la campagne d'Ethiopie la théorie d'une *Blitzkrieg* à l'italienne ou *guerra di rapido corso*. Ils envisagent l'éventualité d'engager des opérations offensives dès le début des hostilités pouvant prendre, lorsque les circonstances s'y prêtent, le caractère d'attaques brusquées sur certains points faibles du dispositif ennemi. Ces véritables coups de main ou manoeuvres d'infiltration "effectuées par des colonnes non jointives" qui accentuent l'importance de l'abordage, exaltent le mouvement et le choc au détriment du feu, laissent les officiers d'état-major français fort sceptiques car elles défient les lois de la stratégie classique. Contrairement à la *Blitzkrieg* qui fait fonds sur l'élément cuirassé et la collaboration de l'aviation, le fer de lance de la *guerra lampo* reste en effet constitué par des divisions d'infanterie. La doctrine offensive italienne néglige ainsi les difficultés de la rupture et offre à l'adversaire de belles occasions de riposte, en se prêtant notamment à des contre-attaques de flanc.

Pour Gamelin, il ne peut y avoir qu'une explication à un choix tactique aussi aberrant : la hantise du commandement italien de voir un conflit armé se prolonger plus de quelques mois. Il sait en effet que le temps travaillera en faveur de ses adversaires mieux pourvus en matières premières, en outillage industriel, en moyens financiers et contrôlant tout le trafic susceptible de ravitailler l'Italie par voie maritime. Aussi tous ses efforts tendent-ils à obtenir une décision rapide par une guerre de mouvement.¹⁷²³

Il n'empêche que le dynamisme démographique met l'Italie en mesure de lever 50 divisions si le besoin s'en fait sentir. La capacité militaire du royaume transalpin suffit donc à constituer une menace avec laquelle la France doit compter sinon en tant que

armées de l'Italie, lieutenant-colonel Lelong (attaché militaire à Rome) à 2e Bureau, 20 novembre 1932. *Ibid.*, *Notes sur la situation de l'armée italienne*, 1er septembre 1933 et 22 septembre 1936.

¹⁷²² SHAT 7N 3449/1. EMA/3 (Secret) : Résumé du document italien intitulé "Directives pour l'emploi des grandes unités", 12 septembre 1935.

¹⁷²³ SHAT 2N 238/1 CSND, section études, EMA/3 : "Notes sur le potentiel de guerre italien", février 1933, *ibid.*, 7N 3449/2. Note du général Gamelin sur "les tendances du Haut Commandement italien et les mesures correspondantes qu'elles appellent du côté français", 27 mai 1939.

principal allié, ou adversaire, au moins comme puissance qui peut faire pencher la balance entre les deux camps qui s'opposent en Europe. De ce point de vue, l'EMA n'oublie jamais, au cours des années trente, que tout ce qui pourra être gagné grâce à l'alliance italienne sera autant de retiré à l'Allemagne. Selon les estimations du 2e Bureau plus de 10 divisions pourraient en effet être déplacées des Alpes vers le Rhin si les Italiens adoptaient une attitude amicale ou seulement neutre à l'égard de la France. Ce supplément de forces pèserait d'un poids non négligeable sur l'issue d'un conflit opposant la France à l'Allemagne en Alsace ou en Belgique.

Surtout, la valeur stratégique de l'Italie ne se limite pas à son seul potentiel militaire. Celui-ci est en effet considérablement valorisé par la situation géographique. Alors que l'Italie du Nord, partie la plus peuplée et la plus industrialisée, participe du bloc continental, l'Italie péninsulaire, allongée comme un pont à travers la Méditerranée, semble orienter le pays vers les ambitions maritimes. Quant à l'Italie insulaire (Sardaigne, Sicile), elle constitue, d'un point de vue défensif, le bastion avancé des positions italiennes et assure au pays, du point de vue offensif, une position stratégique incomparable, au centre même et près de la zone de soudure des deux bassins méditerranéens.¹⁷²⁴ Cette double disposition, jointe à la nature du relief, essentiellement montagneux, rend la péninsule à la fois vulnérable et redoutable. Parmi les points faibles dont la France pourrait tirer avantage soit pour éviter un conflit, soit pour le faire tourner en sa faveur, figure essentiellement la concentration des 3/5 de la population, des 2/3 des centrales électriques et les 9/10 des entreprises métallurgiques du pays dans le Piémont et la vallée du Pô. La sécurité du "triangle industriel" apparaît dans ces conditions comme un postulat imprescriptible de la politique de défense italienne. Or cette zone, cruciale pour l'effort de guerre italien, est bordée sur toute son étendue par l'arc alpin, rempart infranchissable durant six ou sept mois de l'année mais vulnérable à la belle saison. En effet, la ligne de faite surplombe de si près la plaine, le dessin convexe de la frontière, facilitant les attaques convergentes, rend si dangereuses les entreprises de l'adversaire qu'il faut y développer une couverture solide et pouvoir y concentrer des moyens particulièrement

¹⁷²⁴ SHAT 2B80, note du col. Lelong (attaché militaire à Rome) à ministère de la Guerre (2e Bureau) : "Les forces armées de l'Italie", 20 novembre 1932; *ibid.*, 7N 2904, Lelong à Guerre, 1er septembre 1933.

puissants. Il s'ensuit que, pour les armées italiennes, le tracé des frontières nord est aussi peu favorable à l'offensive qu'à la défensive.

La zone péninsulaire, beaucoup moins riche et moins peuplée est tout aussi exposée avec son excessif développement de frontières, la précarité des réseaux ferroviaires longitudinaux de part et d'autre de la chaîne de l'Apennin, ses grands centres économiques côtiers, La Spezia, Livourne, Rome, Naples, Tarente, extrêmement vulnérables par la mer et par les airs, spécialement si l'on tient compte des bases aériennes en cours d'installation en Corse d'une part, en Yougoslavie d'autre part.

Enfin, la position de l'Italie au coeur d'une mer fermée, dont elle ne contrôle pas les issues pose, avec une acuité toute particulière, le problème de l'approvisionnement en matières premières : en novembre 1932 le colonel Lelong estime que *«sur 28 000 000 de tonnes importées, le 1/10 arrivent à l'Italie en temps de paix par voie de terre, les 6/10 par la voie de Gibraltar, 1/10 par celle de Suez et 1/10 par celle du Bosphore [...]. L'Italie a donc besoin d'être assurée de la libre circulation dans le bassin occidental ou à défaut, dans le bassin oriental de la Méditerranée.»*¹⁷²⁵

Ces handicaps flagrants pourraient cependant se muer en atouts dans le cas où l'Italie viendrait à être opposée à la France au cours d'une conflagration générale. L'Italie, véritable "porte-avions" et base navale naturelle entre la France et l'Afrique serait en mesure de gêner considérablement la mobilisation et la concentration des forces françaises au début d'un conflit. Son attitude serait déterminante pour le bon acheminement des 8 divisions supplémentaires que l'EMA escompte tirer des territoires d'Afrique du Nord. Le moyen le plus rapide de transporter ces troupes étant la voie maritime, la Marine et l'Aviation d'une Italie hostile, opérant depuis les bases de Sardaigne, de Sicile, d'Italie du Sud et de Libye feraient courir aux convois français un risque intolérable, au point d'obliger l'Amirauté à détourner ce trafic par l'Atlantique. L'Italie pourrait, même dans cette hypothèse, nuire au bon déroulement du plan de mobilisation française en exerçant une forte pression à la frontière lybico-tunisienne.

L'EMA estime d'autre part que l'Italie a un rôle essentiel à jouer dans la constitution d'un front solide en Europe orientale. Que l'Italie refuse de collaborer, et la France se verrait placée dans la perspective peu brillante de devoir approvisionner et prêter main-forte à ses alliés orientaux par la voie maritime en traversant l'Adriatique, la

¹⁷²⁵ *Ibid.*

mer Egée ou la mer Noire. Dans tous les cas, le temps de transport serait deux fois plus long que par la voie terrestre empruntant le territoire italien. En outre, le trafic maritime français en Méditerranée orientale serait tout aussi vulnérable à des actions italiennes que celui reliant la métropole à l'Afrique du Nord. Une fois de plus, au yeux des officiers de renseignements, la combinaison du potentiel militaire et de la position stratégique font de l'Italie un élément précieux pour la sécurité française.

2) La perception de la puissance militaire française par l'Italie fasciste

L'une des clefs essentielles pour comprendre l'attitude de la classe dirigeante italienne à l'égard de la France réside la rancœur que lui inspire le complexe de supériorité affecté par les gouvernements et les citoyens de la "soeur latine". La France est accusée de vouloir s'assurer la prépondérance en Europe et en Méditerranée, et d'ambitionner de transformer la Société des Nations en un "club des vainqueurs", en instrument conservateur des traités capable de brider l'inévitable revanchisme allemand. Ce comportement ne peut convenir à l'Italie, puissance "prolétaire", pays oublié par les traités de paix, dont l'avenir se trouve dans une politique d'expansion, surtout sur et outre-mer.

On peut citer à cet égard le jugement émis par Margherita Sarfatti, l'une des personnes le mieux à même de connaître le fond de la pensée de Mussolini :

«Nous Italiens, pouvons ignorer ce qui se dit et s'écrit dans toute autre partie du monde, mais pas en France. Nous sommes de ce côté d'une sensibilité chatouilleuse, exacerbée, qui devrait en définitive tourner à l'avantage de la France, et qui a au contraire les pires conséquences. La plaisanterie française, cette raillerie facile, légère, scintillante, cette écume d'argutie, nous paraît inspirée par le mépris... Le Français, comme le Grec antique, trouve barbare tout ce qui n'est pas de chez lui. Ce qui nous offense n'est pas tant l'incompréhension des Français que leur ironie [...]. Pour les Français, l'Italie n'est rien de plus qu'un coin coloré et pittoresque, comme s'il s'agissait de quelque vague pays balkanique.»

L'Italie fasciste refuse d'assumer à l'égard de la France *«l'attitude de la soeur cadette envers la soeur investie du droit d'aînesse. Elle n'accepte plus d'être considérée comme l'Italie des 'ruineri' et des 'maccaroni'»*¹⁷²⁶

Cette hyper-sensibilité se manifeste également sur le plan militaire. On reproche aux Français leur ingratitude à l'égard des sacrifices consentis par l'Italie au cours de la Première Guerre mondiale, dont ils n'ont retenu que l'épisode humiliant de Caporetto. *«L'Italie, dont l'amour-propre en ce qui concerne les événements de la dernière guerre est particulièrement chatouilleux, reproche à la France d'avoir mal apprécié les difficultés spéciales de la guerre austro-italienne : soldats mal armés, mal instruits, terrain exceptionnellement difficile; de passer sous silence la mort de 500 000 Italiens qui furent braves, les charniers de l'Isonzo et du Carso en témoigne; enfin d'avoir par trop oublié qu'en septembre 1914, 300 000 Italiens eussent pu être engagés dans les Alpes et 200 000 sur le Rhin supérieur au côté des armées allemandes.»*¹⁷²⁷, note le colonel Lelong.

Le Duce n'est pas moins sourcilieux que ses concitoyens en matière d'honneur militaire. Fulvio Suvich, secrétaire d'état aux Affaires étrangères de 1932 à 1936 a remarqué ce trait de caractère :

*«La manière dont les nations étrangères jugeaient l'Italie et en particulier le soldat italien influait sur son jugement et sur ses sympathies. Il était sur ce point d'une susceptibilité légitime, mais qui pouvait aller jusqu'à prendre des formes exacerbées et maladroites. Un jugement qui lui semblait peu respectueux pour la valeur du soldat italien le mettait en rage, et il ne se calmait pas avant qu'il n'ait épuisé toutes les ressources de la polémique et les possibilités de rétorsion que lui offrait la presse italienne.»*¹⁷²⁸

L'image que les Italiens se font de la France est en réalité surtout dessinée par la propagande fasciste. Sa tonalité varie au gré des relations avec Paris et de

¹⁷²⁶ Margherita Sarfatti, "Il fascismo visto dall'estero", in *Gerarchia*, 1929, p. 436 et suivantes.

¹⁷²⁷ SHAA, 2B80, Lieutenant colonel Lelong à EMA/2, note sur "Les forces armées italiennes", 20 novembre 1932.

¹⁷²⁸ Fulvio Suvich, *Memorie, 1932-1936*, Milan, Rizzoli, 1984, p. 25.

l'opportunisme diplomatique du régime. Elle n'en comporte pas moins des caractères immuables au cours de la période.

On reproche d'abord à la France d'être le quartier général de l'antifascisme militant. Les dirigeants fascistes sont extrêmement sensibles au fait que la "soeur latine" héberge le noyau le plus aguerri des "renégats italiens". Le gouvernement leur permet d'user de la presse française ou des feuilles de la "concentration" antifasciste à Paris, comme le journal *La Libertà*, pour se livrer ouvertement à des attaques contre le régime. Ce thème sera une donnée constante des récriminations italiennes à l'égard de Paris, et ne disparaîtra pas même lorsque le gouvernement français se décidera à prendre des mesures restrictives à l'encontre des *fuoriscisti*.¹⁷²⁹

Un thème voisin, récurrent dans la propagande fasciste, est l'association constante antifascisme - franc-maçonnerie. L'ambassadeur italien Manzoni et le conseiller culturel Landini dénoncent à de nombreuses reprises l'influence néfaste de la franc-maçonnerie qui s'exerce selon eux sur la presse (les Editions Valois, qui publient les essais de Nenni, Nitti et Buozzi sont citées dans leurs dépêches comme une centrale radical-maçonnique), et dans les milieux influents de la capitale¹⁷³⁰. Les représentants du groupe d'influence occulte figurent en bonne place parmi les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay et sont omniprésents au sein du mouvement sociétaire et pacifiste. Si la France s'avère incapable de déraciner ces mauvaises herbes, la faute en incombe au régime des partis, expression d'un parlementarisme dépassé, qui avec ses rites et ses "jeux paperassiers" rend impossible toute prise de décision gouvernementale. La France offre, aux yeux des fascistes italiens, l'image d'un régime politique en décomposition. L'opposition ne peut être plus nette : d'un côté une Italie jeune, spirituellement forte, qui s'est dotée d'un régime nouveau et capable de décision, en contrepoint une France décadente, corrompue par les partis, en proie à un parlementarisme bavard et impuissant.

De cette opposition découle une autre donnée constante de l'image anti-française véhiculée auprès des masses : la France repue et satisfaite serait le principal obstacle au dynamisme et aux ambitions légitimes de l'Italie, grande oubliée de la victoire. La propagande italienne se plaît à rappeler que déjà Crispi voyait dans la France

¹⁷²⁹ Pierre Guillen, "La question des *fuoriscisti* et les relations italo-françaises", in Jean-Baptiste Duroselle et Enrico Serra, *Italia e Francia dal 1919 al 1933*, ISPI Milan, 1981, p. 211 et sv.; Aldo Garosci, *Storia dei fuoriscisti*, Bari, 1953; Leo Valiani, "L'emigrazione antifascista e la Seconda Guerra mondiale" in *Nuova Antologia*, 1982, p. 47-56.

¹⁷³⁰ ADMAE, Ufficio Stampa, Manzoni a Ufficio Stampa, 17-19 avril 1930, porte l'annotation "Vu par Mussolini".

l'opposant irréductible à l'expansion italienne en Méditerranée. La conférence navale de Londres semble confirmer cette idée, Paris refusant la parité navale, refus dans lequel Rome croit percevoir la volonté d'imposer à l'Italie la sujétion dans cette mer. De même la Yougoslavie est perçue comme un Etat artificiel, créé de toutes pièces par la France pour constituer une écharde dans le flanc de la "soeur latine". Elle est manoeuvrée par Paris pour que l'Italie se tienne tranquille.

L'image de la France est enfin et surtout celle d'un pays en décadence démographique. La nation française ne sait plus se multiplier, les naissances parvenant à peine à compenser les décès. La stagnation serait totale sans le recours à l'immigration. Cette décadence génétique, dont la ligne Maginot, substitut aux "classes creuses" qui érodent la pyramide des âges constitue la parfaite illustration, coïncide avec l'égoïsme bourgeois et l'absence de motivation qui caractérise la politique française. Une France vieillie et procédurière donc, que l'on veut opposer à l'Italie jeune et généreuse, tendue vers un avenir qui doit lui assurer sa "place au soleil". Le nationalisme italien se pare ainsi de l'auréole d'une sorte de "lutte des classes" transposée au niveau international de la concurrence historique entre peuples "prolétaires" et peuples "satisfaits", pour la répartition plus équilibrée des ressources et du pouvoir. Quelque chose qui ne serait pas très éloigné du socialisme international¹⁷³¹.

Cela étant, les autorités militaires et politiques italiennes ne font pas mystère du respect que leur inspire l'Armée française. Pour Mussolini, qui évalue la puissance militaire d'une nation au seul nombre de "baïonnettes" et de divisions qu'elle est capable de mettre en ligne, la prochaine conflagration mondiale se présentera comme une guerre de positions qui opposera entre elles des *Nazioni murate*. De ce point de vue, la ligne Maginot, forteresse réputée inexpugnable, le dispositif français du Sud-Est considéré particulièrement efficace et avantage par le terrain en imposent de l'autre côté des Alpes.

Les plus hautes autorités militaires, Gazzera, Roatta et Badoglio qui interprètent mal les leçons du précédent conflit voient toujours en la France la principale puissance du continent, bien supérieure, au moins en ce qui concerne les forces terrestres, à la Grande-Bretagne et même - ce qui est plus surprenant - à l'Allemagne. Les mémoires

¹⁷³¹ Mario Isnenghi, "La propagande italienne durant la Seconde Guerre Mondiale : cadre d'ensemble, instruments, modalités", in *R. H. 2e G. M.* n° 143, 1986, p. 41-59

de la plupart des officiers supérieurs italiens et les fragments d'archives du SIM accessibles regorgent de citations vantant le haut degré de préparation de l'armée française. Le jugement est tellement positif que Badoglio et Graziani, qui représentent pourtant deux pôles opposés de la doctrine militaire italienne, suivent l'un et l'autre avec une attention constante les idées que les généraux français présentent dans les revues militaires¹⁷³².

Cette impression de force tranquille que les armes françaises donnent de l'autre côté des Alpes est à peine écornée par les effets de l'accession au pouvoir du Front populaire. Les rapports des attachés italiens (Barbasetti puis Visconti Prasca) se font plus nombreux et plus incisifs entre 1936 et 1938. Deux arguments dominent :

1) Le gouvernement Léon Blum donne l'impression de mettre la France en état de démobilisation larvée au moment même où l'Allemagne réarme à outrance. Cette accusation, qui est d'ailleurs fermement démentie par Gamelin lui-même¹⁷³³, a plusieurs origines :

- La gauche française est marquée par l'antimilitarisme. Ces tendances hostiles sont manifestes au sein du parti communiste. Les débordements verbaux, des déclarations comme celles de Maurice Thorez : *«pas un sou pour le service militaire. Nous invitons nos adhérents à pénétrer dans l'armée afin d'y accomplir la besogne de la classe ouvrière qui est de désagrèger cette armée»* ou d'André Marty : *«notre parti est l'ennemi irréductible de la défense nationale»*, l'*Internationale* chantée dans les casernes fondent Barbasetti et l'attaché de l'Air Ercole à penser que les communistes ont infiltré l'Armée. Ils rapportent même les rumeurs faisant état d'une tentative avortée de coup d'état communiste¹⁷³⁴.

¹⁷³² Cf. sur tous ces points l'article de Romain Rainero, "Les causes de la défaite. Le point de vue italien", in *Colloque 1985 de l'Institut d'histoire des conflits contemporains; Les Armées françaises durant la Seconde guerre mondiale*. FNS8, 1985, p. 103-109, ainsi que Mac Gregor Knox "Fascist Italy assesses its enemies, 1935-1940", in Ernest M. May (ed.), *Knowing One's Enemies : Intelligence assessment between the Two World Wars*, New York, Princeton University Press, p. 397-371.

¹⁷³³ ASMAE, A.P., Francia, b. 26, f. 2. Lettre n° 1227, Visconti-Prasca au ministère de la Guerre (en annexe au télégramme 5695/1994. Cerruti à Ciano, 13 août 1937. Visconti-Prasca rapporte ainsi les propos de Gamelin : "Du point de vue de l'influence du gouvernement de 'Front populaire' sur l'efficacité de l'Armée, il m'a dit qu'il n'avait jamais disposé d'autant d'argent qu'avec le gouvernement Blum".

¹⁷³⁴ *Ibid.*; Rapports annuels des attachés militaires (Barbasetti) et Air (Ercole) sur la situation militaire et aéronautique française en 1936, annexés au télégramme 6658/211, Cerruti à Ciano, 28 janvier 1937.

- Certains événements emblématiques : en mars 1936, le gouvernement présidé par Albert Sarraut, gouvernement intérimaire à peu de temps des élections qui assurent le succès du Front populaire n'a pas réagi à l'occupation de la Rhénanie par les troupes allemandes, C'est pour Barbasetti la première abdication de la France devant la menace hitlérienne; ensuite le vote de la loi de quarante heures de travail hebdomadaire ralentit, selon les critiques, la production des armements au même titre que l'ensemble de la production française. Cette politique des "bras croisés", de la "fainéantise organisée" est constamment mise en parallèle avec l'effort productif de l'Italie mussolinienne.

2) Barbasetti et Visconti-Prasca mettent l'accent sur le malaise de l'armée active et sur la coupure qui serait en train de s'instaurer entre cette dernière et le pouvoir politique. De nombreux militaires s'effrayeraient de l'état de démobilisation dont ils rendent responsable le gouvernement du Front populaire. Visconti-Prasca, un proche de Badoglio, très francophile, minimise toutefois le danger d'infiltration communiste dans l'Armée qu'il considère comme une structure intrinsèquement "saine" et même de tendance pro-fasciste. Il croit en l'état-major et en l'efficacité militaire française, au point d'en broser un tableau singulièrement positif : l'Armée française, contrairement aux rumeurs qui font état de son affaiblissement prétendu n'aurait jamais été *«aussi solide, la haute hiérarchie militaire est excellente; le travail professionnel intense, la discipline générale très bonne, encore améliorée dans la forme»*. Les officiers ont pour l'Italie des *«expressions d'admiration, d'amitié, de cordialité et de sympathie. Ils évoquent souvent la perspective d'une étroite collaboration politique et spirituelle entre les deux pays»*¹⁷³⁵.

Pour résumer, la France apparaît donc au cours des années trente à l'Italie comme la puissance conservatrice et hégémonique par excellence. Sûrs de la prépondérance qu'ils exercent par l'intermédiaire de la SDN et de leurs clients de la Petite Entente, fiers de leur puissance financière et militaire, il est dans le caractère des Français, *«d'être plus lades que prudents et de ne céder qu'à la nécessité»*.¹⁷³⁶

¹⁷³⁵ ASMAE, A.P., Francia, b. 26, f. 3 "Premières impressions sur la France" (vu par Mussolini), 11 août 1937, annexé au télégramme 5712/1298 parvenu à Ciano le 14 août 1937.

¹⁷³⁶ Machiavel, cité par L. Vitetti, rapport à Mussolini, 20 juillet 1932, cit. dans Renzo De Felice, *Mussolini il Duce : gli anni del consenso*, op. cit., p. 843.

Dans ces conditions, la diplomatie italienne fait fonds sur l'espoir que l'Allemagne, en se renforçant progressivement, fera tôt ou tard sentir à la France le besoin de se rapprocher de la "soeur latine". Car, dans l'esprit des dirigeants de Rome, seule une France menacée consentira à composer avec l'Italie.

II - L'ÉCHEC D'UN PROCESSUS DECISIONNEL

A - La position française : entre méfiance et prudence

1) Les décideurs : idéologues et politiques réalistes

Côté français, les motivations idéologiques ont incontestablement pesé. L'affaire Matteotti et la crise politique qui s'en était suivie ont eu des répercussions durables sur l'attitude des hommes politiques français à l'égard de l'Italie fasciste. Ils oscillent généralement entre deux pôles.

Les plus nombreux, issus des rangs radicaux et socialistes, exercent le pouvoir à deux reprises au cours de la période, sous le Cartel des gauches, puis sous le Front populaire. Opposés au fascisme par idéologie, ils mettent l'accent sur le caractère anti-démocratique et impérialiste du régime transalpin. Selon eux, c'est la situation intérieure qui commande la politique extérieure des dictatures. Le fascisme italien constitue, pour cette raison, une menace permanente pour la paix. Il est inconcevable de faire fonds sur l'Italie mussolinienne pour promouvoir une politique de stabilité et de coopération pacifique en Europe, ce pour trois raisons : les ambitions qu'elle affiche à l'encontre des intérêts français, le caractère essentiellement instrumental de ses initiatives diplomatiques, ses prises de position révisionnistes qui en font un allié objectif de l'Allemagne. La seule alternative qu'ils offrent au dictateur - dont ils attendent la chute à plus ou moins brève échéance - est d'aligner la politique italienne sur celle des démocraties occidentales. Ils comptent lui forcer la main en resserrant l'entente franco-britannique, ce qui permettrait de faire fi de l'appui italien et d'accentuer l'isolement de Rome en Europe.

L'idéologie n'explique cependant pas tout. L'antifascisme n'empêche pas Herriot, Blum ou Delbos de rechercher un accommodement avec l'Allemagne nazie alors même qu'ils repoussent dédaigneusement toutes les ouvertures du gouvernement de

Rome. C'est qu'ils sont d'autant plus portés à l'intransigeance qu'à l'hostilité qu'ils ressentent envers le dictateur pour ses agressions répétées contre la sécurité collective et la Société des Nations dont ils sont les plus sûrs tenants, s'ajoute, chez la plupart d'entre-eux (Aristide Briand, Edouard Herriot, Yvon Delbos, Edouard Daladier) un préjugé historique défavorable à l'égard de la politique étrangère pré-fasciste et de ses célèbres "tours de valse". En fait la majorité des "Républicains" partagent l'opinion du maire de Lyon pour qui l'on peut être certain de «*retrouver, en temps de guerre, l'Italie dans le camp opposé à celui qui était le sien en période de paix*». Enfin, contrairement à l'Allemagne, l'Italie seule ne représente pas une réelle menace pour la France en cas de conflit. Paris n'en n'est pas réduit à rechercher l'accord à tout prix. Hommes politiques et diplomates s'accordent à penser que toute démarche en ce sens serait inévitablement interprétée comme un aveu de faiblesse par le Duce, et ne ferait que l'inciter à faire monter les enchères.

Certes, avec le temps, certains hommes de gouvernement, prenant acte de la consolidation du régime d'outre-monts, ont tenté de s'en rapprocher. Un Paul-Boncour ou un Georges Bonnet sont caractéristiques de cette évolution. On observera toutefois qu'ils y ont été poussés davantage par la nécessité que par la conviction. En revanche, la responsabilité des "leaders" du Front populaire, Léon Blum, Yvon Delbos, Pierre Cot dans l'échec final de ces tentatives ne peut être sous-estimée. Leur hostilité idéologique féroce au fascisme et leur tendance à considérer avec mépris les avances de Mussolini, respectables d'un strict point de vue intellectuel et moral, les ont incontestablement aveuglés au moment d'aborder les réalités politico-stratégiques. La décision, prise par Delbos, de rappeler Chambrun à Rome, contrevenant au désir de Ciano et aux recommandations de ses propres diplomates est l'exemple type de la "réaction d'humeur". Elle a privé la France d'une représentation à Rome durant deux années cruciales. La prolongation de cette situation absurde a sans doute empêché le Quai d'Orsay de saisir les ultimes occasions qui s'offraient de détacher Mussolini de Hitler et d'endiguer le péril allemand en Europe centrale et orientale.

A l'autre pôle de l'échiquier politique, un grand nombre de responsables issus des rangs "modérés" ont choisi, à l'instar des conservateurs britanniques, d'envisager avec réalisme leurs rapports avec l'Italie fasciste. Louis Barthou, Pierre Laval, Pierre-Etienne Flandin estiment que Mussolini, solidement installé au pouvoir à Rome, est un interlocuteur comme un autre. Il s'agit moins pour eux de porter un jugement de

valeur sur le régime de Mussolini que de rallier au camp des nations “satisfaites” une puissance dont l’amitié constituerait le plus sûr garant de la sécurité française en opposant un barrage supplémentaire aux ambitions et aux projets aventureux de l’hitlérisme. Ils envisagent, chacun leur tour, un rapprochement avec Rome, qu’ils fondent sur l’intérêt commun des deux nations latines à préserver l’indépendance autrichienne et sur le règlement à l’amiable des questions coloniales en suspens. Laval et Flandin n’excluent pas un désistement des Français en Ethiopie qui pourrait déboucher sur un pacte garantissant les intérêts des deux puissances en Méditerranée. Comment expliquer, qu’en dépit de leurs dispositions à transiger, ils aient échoué comme d’autres, moins sincères (Herriot) ou moins persévérants (Paul-Boncour) dans leurs tentatives de réconciliation avec Rome ?

Ces gouvernements de “centre-droit” sont généralement éphémères. L’*instabilité ministérielle* est une plaie de la IIIe République. La longévité de certains ministres, plusieurs fois reconduits, ne leur permet pas de représenter un gouvernement avec la cohérence nécessaire. L’instabilité du pouvoir exécutif, jointe à l’amateurisme de certains d’entre-eux conduit les hommes politiques à consacrer l’essentiel de leur activité à survivre, à s’occuper moins de la substance des affaires que des embûches parlementaires. Elle fait peser sur les experts diplomates et militaires, habitués à voir céder le pouvoir politique, la responsabilité de maintenir une ligne politique à peu près cohérente, conforme aux intérêts du pays. Or, cette cohérence fait défaut en ce qui concerne la ligne politique à suivre vis-à-vis de l’Italie mussolinienne.

2) Les experts ou l’absence d’une attitude univoque à l’égard de l’Italie fasciste

Si l’on voit en effet la majorité des *diplomates* en poste à Rome (Henri de Jouvenel, Charles Pineton de Chambrun, Jules Blondel) oeuvrer de toutes leurs forces en faveur d’une véritable alliance franco-italienne, le “Département” est loin de partager le même engouement. C’est en effet au Quai d’Orsay que se trouve, de l’avis des contemporains (Léon Noël, Georges Bonnet) le noyau dur de l’opposition à une entente avec Rome. Au premier rang des fonctionnaires permanents, le secrétaire général doit dégager pour le ministre une pensée directrice, un corps de doctrine afin d’empêcher le gouvernement de s’enliser dans une attitude de réactions au jour le jour, aux événements. Point de passage obligé de toute communication avec le cabinet du ministre et avec l’extérieur, il est seul à posséder une connaissance approfondie des

dossiers. Or on sait que les secrétaires généraux Philippe Berthelot et Alexis Léger n'éprouvent pas la moindre tendresse pour l'Italie fasciste. On accusera volontiers les groupes protestants, influents au sein de la toute puissante direction des Affaires politiques et commerciales (Lefevre de Labouyaye, Philippe Bargeton) et "l'équipe Léger" (Charvériat, Rochat) d'un partis-pris d'hostilité envers l'Italie catholique, voire même des plus noires intrigues. Partisans convaincus de la SDN et plus fermes soutiens de la Petite Entente, ils auraient sciemment saboté toutes les initiatives pouvant favoriser un rapprochement entre Paris et Rome¹⁷³⁷. Il serait pourtant abusif de voir en Léger «*le maître permanent de la politique étrangère française*»¹⁷³⁸ : sans doute vaut-il mieux considérer en lui l'éminence grise des titulaires des Affaires étrangères, dont l'action demeure particulièrement discrète. Il n'empêche que la plupart des actions anti-italiennes du Quai, comme les manoeuvres visant à dénaturer le pacte à Quatre, les indiscretions de presse révélant au public la teneur des accords secrets Laval-Hoare, l'invention de la non-intervention en Espagne, le rappel de Chambrun et le refus de reconnaître l'annexion de l'Ethiopie portent incontestablement la marque du secrétaire général. Cela suffit-il à faire de lui un "italophobe" comme le prétend Léon Noël ? La personnalité de Saint-John Perse est en fait autrement complexe et d'autres témoignages nous restituent une tout autre image. Tel est le cas de Joseph Paul-Boncour qui reconnaît que toute "phobie", comme d'ailleurs toute "philie", étaient absentes du caractère de cet homme, réfractaire à l'esprit de système autant qu'au préjugé, préoccupé seulement de l'intérêt de la France¹⁷³⁹. Etienne de Crouy-Chanel, qui fut l'un de ses plus proches collaborateurs, confirme cette intégrité intellectuelle et morale :

«Les relations d'Alexis Léger avec les dictateurs, nous dit-il, étaient sans sympathie, mais également sans préjugés. Il possédait des relations antifascistes. Prudent dans ses relations avec l'Italie, il s'émerveillait du

¹⁷³⁷ Ces accusations, lancées par les ambassadeurs italiens en poste à Paris, Manzoni, Cerruti, sont reprises par certains hommes politiques (Laval, Bonnet) et diplomates français (Léon Noël, Charles de Chambrun); J. B. Duroselle dans *La Décadence* parle de «*l'équipe Léger (Charvériat, Rochat) amie de Bénès, anti-italienne et soupçonnée d'accointances maçonniques ...*», *La Décadence, op. cit.*, p. 274-275.

¹⁷³⁸ Comme l'appelle Keith Feiling, *The Life of Neville Chamberlain*, Londres, 1946, p. 413.

¹⁷³⁹ Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres, op. cit.*, t. III, p. 339.

génie qu'avait ce peuple de poursuivre de grands desseins par des chemins tortueux.»¹⁷⁴⁰

En réalité, Léger est un homme d'une autre époque, celle de Briand. Ancien chef de cabinet de l'apôtre de la paix, il en conserve les postulats fondamentaux. Il se montre partisan de la Société des Nations, des mécanismes de la sécurité collective, d'où la sympathie qu'il éprouve, à l'instar de Briand ou de Berthelot, pour l'Angleterre et la Petite Entente¹⁷⁴¹. L'Italie fasciste n'entre pas dans ses schémas politiques. On peut même dire qu'elle s'en trouve aux antipodes. Cet attachement à un organisme bien mal en point et cet alignement sur une politique britannique pourtant décevante seront interprétés comme un manque de réalisme politique. Sans doute Alexis Léger croit-il excessivement aux traités compliqués et chargés d'échappatoires. Il sera toujours réticent à l'égard des alliances "réalistes" avec les seules grandes puissances capables d'aider la France à arrêter l'Allemagne nazie, l'URSS et l'Italie¹⁷⁴². Il s'en ouvre à Crouy :

«Appuyée par l'Angleterre, la France ne peut pas perdre une guerre, des batailles, oui, une guerre, non [...] Il convient ensuite de rechercher l'accord avec l'URSS. Concurrément, dans le but d'assembler autour de la France le plus grand nombre de soutiens, il faudra s'efforcer de renforcer nos alliances en Europe etenfin, tenter de trouver avec l'Italie des arrangements qui, sans lâcher la proie pour l'ombre, l'empêcheront de tomber tout à fait sous la coupe de Hitler»¹⁷⁴³.

L'homme craint en fait que tout accord franco-italien ne consiste à échanger des concessions immédiates contre une promesse aléatoire de soutien face à l'Allemagne, il juge que cet accord doit être mûrement pesé. Léger doute fortement que Mussolini soit en mesure de contrôler Hitler. Il observe un jour devant Crouy que :

¹⁷⁴⁰ Etienne de Crouy-Chanel, *Alexis Léger ou l'autre visage de Saint-John Perse*, Paris, ed. Picollec, 1989, p. 169-170.

¹⁷⁴¹ Le journaliste "Pertinax", qui le connaissait bien, résume ainsi sa politique : *«Primauté de l'entente et de la collaboration avec la Grande-Bretagne, nécessité de maintenir les alliances polonaises et tchécoslovaque, de faire évoluer la Russie loin de l'Allemagne, de transformer la Société des Nations, pour le moment du danger, en une ligue militaire et économique appuyant les puissances occidentales»*, in Pertinax, *Les Fossoyeurs*, Paris, 1943, t. I, p. 293-294.

¹⁷⁴² J-B Duroselle, *La Décadence*, op. cit., p. 25.

¹⁷⁴³ A. de Crouy-Chanel, *Alexis Léger...*, op. cit., p. 104-105.

«les deux dictateurs étaient hommes de même trempe, leurs orbites étaient parallèles, leurs tempéraments, un peu plus tragédien ici, un peu plus comédien là, se ressemblaient. Sans doute, Mussolini, considérant un peu Hitler comme son élève, marquait-il quelque humeur à se voir si vite dépassé. Mais ces broutilles ne compteraient pas devant la constatation que les deux Etats de proie avaient intérêts à joindre leurs revendications. Sur un point seulement, celles-ci s'affrontaient : l'Autriche. Partout ailleurs, elles étaient compatibles puisque les appétits italiens se tournaient vers l'Adriatique, la Méditerranée et l'Afrique. Si nous comptons sur l'appui de Rome pour contenir Hitler, il faudrait, à chaque occasion, payer cet appui d'une concession immédiate et concrète à nos dépens quasi exclusifs»¹⁷⁴⁴.

Face à un adversaire autrement puissant, le IIIe Reich, le secrétaire général estime essentiel de conserver un caractère confiant aux relations franco-britanniques¹⁷⁴⁵.

Léger ne fait ici que confirmer la position à laquelle le Quai s'est tenu tout au long des années Trente :

- 1) L'Italie nous respectera en raison de notre puissance; la France ne peut donner l'impression de négocier sous la menace, ce qui implique que l'Italie soit constamment maintenue dans la position de "demandeur".
- 2) Dans un monde où il ne se sent pas assuré de regrouper autour de lui des alliés réticents, et où existent à ses portes des régimes fascistes présentant plus d'affinités que de différences, le gouvernement français n'a d'autre recours que de s'attacher les Anglais, quitte, en attendant leur conversion, à les suivre dans leur politique.

Etait-ce une raison pour ne rien tenter du côté de l'Italie ? Il y aurait fallu une audace et une vision stratégique dont les responsables de la diplomatie française étaient dépourvus. On peut ainsi s'étonner que pour secourir l'Autriche, la France se soit abouchée avec un Etat étranger à la région - la Grande-Bretagne - en s'efforçant (Léger) de le convaincre que son destin dépendait du sort de l'Europe centrale, sans

¹⁷⁴⁴ *Ibid.*, p. 175.

¹⁷⁴⁵ Léon Noël a évoqué à cet égard (*Les Illusions de Stresa*, p. 19 et 162) le rôle des influences anglo-saxonnes auprès de Berthelot, puis de Léger, dans un sens défavorable à l'Italie catholique.

chercher à constituer une coalition - nécessairement lâche - des pays de cette région, incluant l'Italie, même si les chances d'aboutir paraissaient fort minces.

Mais l'erreur primordiale de Léger resta cependant de n'avoir pas mesuré le péril que représentait Hitler.

«Comme son ami le Tchèque Benès, écrit J. B. Duroselle, *Léger est resté l'homme d'une gauche optimiste et modérée, qui n'osait voir clair et comprendre qu'Hitler irait jusqu'au bout*»¹⁷⁴⁶.

Pour lui Hitler "bluffe" : un réseau d'alliances efficaces en Europe orientale, auquel se joindrait le concours britannique, pourrait l'arrêter. Il n'entend pas, contrairement à Laval ou à Bonnet, "faire la part du feu" et abandonner la Méditerranée à Mussolini en échange d'une assistance aléatoire à l'endiguement d'un péril nazi qu'il juge surfait. Car, et ceci est à porter à son crédit, Léger ne fut jamais un *appeaser*.

Durant toute la période, et à l'exception notable de la Marine, les *militaires français* accordent une grande valeur à l'amitié de l'Italie. Toutefois, si l'EMA considère la puissance voisine comme un élément important pour la sécurité française, il estime qu'il s'agit là d'une puissance de second ordre en Europe. L'Italie n'est prise en compte qu'en fonction du surcroît de puissance qu'elle pourrait offrir à l'adversaire principal l'Allemagne, dans le cadre d'une coalition anti-française. S'il convient, aux yeux du haut commandement de ne pas s'aliéner Rome, on peut aisément se passer de son alliance, sa neutralité suffirait. Le risque militaire représenté par l'Italie fasciste est, à tout prendre, limité pour deux raisons : la faiblesse économique et financière qui doit, selon les experts militaires l'amener tôt ou tard à composition; la faible probabilité de la voir faire cause commune avec l'Allemagne tant que le contentieux autrichien oppose les deux pays. A l'opposé, l'Italie n'est pas considérée comme une alliée totalement crédible. De ce point de vue, l'expérience de 1914 reste très présente à l'esprit des officiers supérieurs français qui ont pu constater que "l'Italie sait parfois se désolidariser de ses alliés".

Ces certitudes s'effritent cependant à l'orée des années trente. L'état-major français considère avec une inquiétude grandissante les manifestations belliqueuses auxquelles

¹⁷⁴⁶ J. B. Duroselle, *La Décadence*, *op. cit.*, p. 25.

se livre le régime mussolinien : mobilisation idéologique permanente des masses, embrigadement de la jeunesse, augmentation sensible des effectifs et des budgets militaires, renforcement des mesures de précaution aux frontières, revendication de la parité navale. Cette mise du pays sur le pied de guerre préoccupe d'autant plus l'EMA qu'elle se double de l'adoption d'une doctrine d'emploi des grandes unités qui privilégie l'offensive brusquée et le bombardement massif des populations civiles et que les adversaires qui devraient en faire les frais ont été nommément désignés par le Duce : la France et son alliée la Yougoslavie.

Tout cela suscite certainement chez certains membres des hautes sphères militaires le désir d'en découdre au plus vite avec une armée italienne qui n'a pas, jusque là, laissé une impression impérissable sur les champs de bataille (le nom de Weygand est fréquemment cité à Rome). Les renseignements parvenus d'Italie et les préjugés bien ancrés au sein de l'opinion publique française inclinent pourtant la majorité des décideurs politiques et militaires à ne pas accorder une importance exagérée aux invectives du dictateur et à un "bellicisme de pacotille" à usage principalement intérieur. La guerre préventive semble bien n'avoir été qu'un mythe.

A partir de 1934, polarisé sur le péril nazi, l'EMA mise de plus en plus sur une alliance avec l'Italie fasciste, qui, jusqu'en 1933, était suspectée de connivence avec l'Allemagne. L'exclusivisme hexagonal qui prédomine dans la pensée militaire française conduit l'état-major à considérer une Italie neutre ou amie comme un élément stratégiquement crucial en cas de conflit franco-allemand. Elle favoriserait l'organisation d'un front oriental qui doit être poursuivie non seulement pour enrayer la poussée des Allemands vers l'Est, mais aussi et surtout pour que la France ait le temps suffisant de parfaire son système défensif avant que le choc décisif entre les troupes françaises et la *Wehrmacht* ait lieu. Elle faciliterait la mobilisation en libérant le passage des troupes d'Afrique du Nord. Enfin, elle permettrait, en réduisant la présence française dans les Alpes, le succès du schéma opérationnel qui suppose, après un premier temps d'attente et de défensive, la libération des alliés orientaux sous tutelle allemande grâce à une contre-offensive victorieuse en Belgique ou dans le Nord-Est.

Pourtant, dans la perspective de "guerre longue" privilégiée par le haut commandement, c'est la Grande-Bretagne qui reste l'alliée privilégiée. L'alliance franco-italienne postule donc l'existence de bonnes relations entre Rome et Londres. Or, la guerre d'Ethiopie fait sauter ce dispositif et en révèle les contradictions au

grand jour. L'attitude du chef d'état-major, Gamelin, les illustre de manière presque emblématique. Partisan convaincu de l'alliance italienne au point d'en faire l'alpha et l'oméga de la stratégie française face à l'Allemagne en 1935-1936, le chef d'état-major donne son aval à la guerre anachronique que le Duce mène en Abyssinie. Pourtant, il cache déjà mal son souci d'obtenir la coopération britannique. En novembre-décembre 1937, il change radicalement d'avis : renonçant à l'alliance de Rome, il voit dans la Méditerranée le premier théâtre d'une guerre éventuelle et fait de l'Italie l'adversaire à abattre en priorité. En l'espace de deux ans, l'EMA passe donc, à l'égard de l'Italie, de l'alliance à l'hostilité déclarée. Il est vrai qu'un trait frappant de la personnalité de Gamelin consiste en une certaine incohérence intellectuelle que se plaît à souligner Sarraut lorsqu'il évoque «*le balancement d'une pensée sans fixité et sans fermeté*». Surtout, Gamelin refuse de sortir de son rôle de technicien, même s'il lui est arrivé de porter des appréciations sévères sur les milieux politiques. Sans prendre de décisions qui ressortiraient du pouvoir civil, il pourrait à tout le moins exiger d'être consulté, s'efforcer de mettre dans la balance le poids de ses responsabilités : il n'en est rien. C'est ainsi qu'il se garde bien d'insister auprès de Blum et de Delbos en faveur du maintien des accords passés avec l'Italie. Il s'agit, pour le chef d'état-major général, de ne fournir à la classe politique aucun argument qui puisse se retourner contre l'Armée. Il vit trop dans l'abstraction, il est trop peu enclin à assumer ses responsabilités pour dénoncer une stratégie irréaliste qui ne compte que sur le concours aléatoire de la Grande-Bretagne et néglige toute concertation franco-italienne à propos de l'*Anschluss* et pour contester une doctrine figée reposant sur le mythe paralysant des "gros bataillons". A la décharge de Gamelin, on peut noter cependant qu'il a pu être victime des rapports tendancieux des services de renseignement français sur les intentions italiennes, le 2e Bureau et la section Midi étant enclins, après s'être faits les thuriféraires de l'alliance italienne, à corroborer, à partir de juillet 1936, l'opinion politique dominante selon laquelle Mussolini aurait immédiatement choisi de rester fidèle à l'Axe.

L'armée de l'Air suit le mouvement mais ne l'inspire pas. Le général Denain laisse au général Gamelin et à ses collègues du Quai d'Orsay (Barthou, Laval) le soin de prendre les grandes initiatives dans le domaine de la politique étrangère. Cette discrétion est due à la volonté de s'en tenir à son champ d'activité et de compétence : la construction d'une puissante armée de l'Air et la réussite du réarmement aérien. Du

premier point de vue, la pensée du général italien Giulio Douhet, qui a été connue des milieux militaires français vers la fin des années vingt, est venue alimenter l'argumentation des adeptes de "l'Air intégral" pour apparaître à leurs yeux comme une panacée. Entre 1928 et 1936, le "douhetisme" a assurément plus servi au ministère de l'Air à justifier la naissance institutionnelle de l'armée de l'Air ou l'option technique de l'appareil de combat polyvalent BCR qu'à changer notablement la doctrine aérienne jusque-là en vigueur¹⁷⁴⁷. Du second point de vue, la vision des relations internationales, Denain exécute les consignes données par le haut commandement terrestre et le Quai d'Orsay. Le recentrage de la politique de Laval et de Gamelin en direction de l'Italie fasciste se répercute sur les objectifs diplomatiques du ministère de l'Air et les modifie sensiblement. En 1933, l'EMA envisageait encore d'augmenter le nombre de terrains dans la France du Sud-Est et de créer un certain nombre d'aérodromes en Corse pour arrêter une attaque aérienne qui serait provoquée par la *Regia Aeronautica*. Tel n'est plus le cas en 1934, mais surtout en 1935 où la hiérarchie militaire, sous la houlette du général Gamelin, pousse Laval à donner son feu vert pour l'ouverture de négociations avec les Italiens et la conclusion d'un accord militaire. Conscient des faiblesses du parc aéronautique français et de l'impossibilité pour l'armée de l'Air d'intervenir loin de l'Héxagone, Denain imagine, pour se rassurer et de convaincre qu'une solidarité opérationnelle avec les Etats membres de la Petite Entente est plausible, des schémas stratégiques qui relèvent, pour reprendre les termes de Thierry Vivier «*plus de l'onirisme que de la réalité*»¹⁷⁴⁸. Entre 1933 et 1936, il pense que l'Italie peut servir de relais entre l'Hexagone et les pays alliés d'Europe de l'Est, imagine que les aérodromes de Tchécoslovaquie pourraient servir de plaque tournante à une collaboration triangulaire France-Tchécoslovaquie-Italie dans le domaine de l'aviation et que des raids aériens contre le territoire allemand pourraient être exécutés simultanément depuis les bases des trois pays.

Ces options sont échafaudées alors que la pénurie d'avions modernes interdit à l'armée de l'Air toute intervention extérieure lointaine. Surtout, l'état-major français a pris peu à peu conscience des déséquilibres flagrants entre ses forces aériennes et celles de l'Allemagne et du temps qui sera nécessaire pour que la production réduise le handicap. Or, plus que dans l'Italie, c'est dans la Grande-Bretagne qu'il voit le

¹⁷⁴⁷ Thierry Vivier, *La politique aéronautique militaire de la France, janvier 1933-septembre 1939*, op. cit., p. 602.

¹⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 609.

véritable remède à tous ses maux. Denain et Vuillemin, se sont, de façon constante, prononcés en faveur d'une étroite coopération aéronautique avec la Royal Air Force. Ainsi, le 25 janvier 1935, au moment où débutent les négociations qui conduiront à l'accord Denain-Valle, le ministre de l'Air français, lors d'une séance du HCM, estime très précieuse l'aide que la RAF pourrait apporter à l'armée de l'Air et il pense qu'il faut "pousser l'Angleterre" à augmenter sa production d'avions de guerre et lui faire comprendre «*que sa frontière aérienne est sur le continent et que ses postes de guet sont les postes belges et français*»¹⁷⁴⁹. Quelques jours plus tard, le chef de l'aviation française, dans une lettre adressée à Pierre-Etienne Flandin, s'exprime de façon de plus en plus explicite sur ses préférences en matière de politique aérienne extérieure :

*«un accord concret avec la Grande-Bretagne et l'Italie, principalement avec la première de ces puissances, directement menacée par les armements aériens allemands, apporterait à la France des garanties de sécurité très efficaces sur le plan aérien. Il semble que la réalisation de cet accord devrait être la condition sine qua non de notre reconnaissance du réarmement allemand.»*¹⁷⁵⁰

En 1937-1938, le général Vuillemin attend beaucoup des unités de bombardement de la RAF pour compenser les faiblesses de l'aviation française. Dans ces conditions, l'alliance aérienne franco-italienne donne toutes les apparences d'une "alliance par défaut".

Quant aux marins, échaudés par Washington, et préoccupés avant tout de ne pas concéder la parité navale complète à l'Italie, ils empêchent tout rapprochement franco-italien : l'incident des bases d'accord et les tentatives avortées de Laval en offrent des preuves flagrantes en 1931, mais en 1933 la rue Royale fait de la surenchère et l'on se demande si ce qui domine en elle est l'italophobie ou l'anglophobie. A Londres et à Genève, les généraux Violette, Durand-Viel et Darlan font bloc pour que la France conserve sa liberté de manoeuvre pour la construction de

¹⁷⁴⁹ DDF, S. I, t. 9, p. 88-89, compte rendu de réunion du HCM du 3 janvier 1935.

¹⁷⁵⁰ DDF, S. I, t. 9, doc. 101, lettre du général Denain à Flandin et Laval, 22 janvier 1935.

bâtiments légers, croiseurs, contre-torpilleurs et sous-marins et rejettent l'humiliation que constituerait à leurs yeux la parité imposée à la France avec l'Italie.

Lors du rapprochement franco-italien de 1935, les discussions militaires ne s'étendent pas aux états-majors des deux marines. En réalité, les négociations Laval-Mussolini ont volontairement omis d'aborder le différend naval, sur lequel aucun des négociateurs n'est disposé à transiger. Il faut dire que l'annonce en 1934 par le gouvernement italien de la mise en chantier de deux cuirassiers de 35000 tonnes en réponse aux *Dunkerque* et la signature le 18 juin 1935 d'un accord naval germano-anglais aggravent brutalement la situation maritime française. La vision stratégique élaborée par la rue Royale au début des années vingt s'effondre : pour des raisons financières et industrielles évidentes, il n'est plus question pour la France de disposer d'une flotte capable de s'opposer aux marines réunies de l'Allemagne et de l'Italie. De nouvelles orientations s'imposent¹⁷⁵¹. Or les voies explorées sont toutes défavorables à l'Italie. Dans la perspective d'un conflit généralisé, l'appui britannique devient à nouveau indispensable. Des conversations pouvant conduire à un accord s'ouvrent à l'automne à l'occasion de la crise ouverte entre la Grande-Bretagne et l'Italie en Méditerranée. La guerre d'Espagne, les fortifications italiennes des Baléares et les campagnes sous-marines finissent d'alarmer la Marine qui concentre ses bâtiments en Méditerranée. Elle songe à des opérations sur Port-Mahon ou au Maroc espagnol au risque de provoquer le casus belli avec l'Italie. Une collaboration franco-anglaise "de facto", de connotation anti-italienne, s'instaure avec les accords de Nyon. Parallèlement, l'état-major de la Marine entend mettre en oeuvre un plan de développement (et non plus de rénovation) devant permettre à l'horizon 1941-1942 de maintenir la parité avec le nouveau corps de bataille italien fort de quatre cuirassés totalement refondus et de quatre 35000 tonnes, provoquant ainsi la reprise de la course aux armements navals avec la *Regia marina*.

Dès le début de 1937, Darlan prône une réorientation navale et "méditerranéenne" de la stratégie française. La Méditerranée représente un axe vital pour les alliés et un théâtre d'action privilégié pour la France. Le chef d'état-major Marine ne pense pas seulement que l'Italie et la *Regia Marina* représentent la plus grande menace pour la France; il voit, en se faisant le protagoniste d'un conflit entre les deux nations latines, l'occasion d'accélérer le réarmement naval français (lors des discussions sur les

¹⁷⁵¹ Philippe Masson, *La Marine française et la guerre 1939-1945*, Paris, Tallandier, 1991, p. 30-31.

tranches de construction au parlement, les anti-militaristes de gauche cessent toute opposition dès qu'il s'agit de juguler la menace italienne) de renforcer le prestige de la Marine et d'améliorer sa propre position au sein au gouvernement. Il emporte la conviction de ses homologues de l'Armée et de la Marine, et celle de Daladier. L'impuissance attendue des deux adversaires sur le théâtre du Nord-Est renforce l'importance du bassin méditerranéen où la France peut prendre l'initiative; des opérations sur ce théâtre, contrairement à celles qui seraient menées en Europe orientale, rangeraient la France et la Grande-Bretagne côte à côte et sépareraient l'Italie de l'Allemagne.

L'annexion de l'Autriche par Hitler, le 12 mars 1938 règle définitivement la question : pour nombre d'experts militaires et de décideurs français, l'*Anschluss* laisse présager une guerre inévitable en Méditerranée et rend l'alliance avec Londres incontournable. Dès le 14 mars, Gamelin admet que «*les événements récents confirment la solidarité, au moins pour le moment, de l'axe Rome-Berlin*» et affirme que «*la France, si elle souhaite défendre son territoire métropolitain et son empire africain efficacement, ne peut songer à conduire un effort de guerre avec succès qu'avec des alliances*». Dans cette perspective, il est frappant de constater que Gamelin, inspiré par Darlan, assimile la situation de la France à une "position insulaire". En octobre 1938, il estimera ainsi que «*derrière son système fortifié, la France doit pouvoir conduire une guerre comme l'Angleterre derrière la Manche*»¹⁷⁵².

3) L'utilisation de l'arme financière et ses limites

La France est-elle en mesure de jouer de sa force financière pour faire prévaloir ses objectifs politiques et militaires ? Tous les événements de politique extérieure à partir de 1930-1931 ont comme toile de fond la crise mondiale. La crise boursière et économique, partie des Etats-Unis se répand dans le monde. Protégée par ses structures économiques, sa solidité financière, la faiblesse relative de ses échanges avec l'extérieur, la France apparaît jusqu'en octobre 1931 comme la seule puissance à même de fournir des capitaux. La solidité du franc Poincaré fait de Paris la place financière où l'on vient quémander de l'argent frais¹⁷⁵³.

¹⁷⁵² Cité dans Philippe Masson, *La Marine française et la guerre 1939-1945, op. cit.*, p. 36.

¹⁷⁵³ Sur la France épargnée, voir J.B. Duroselle, *La décadence, op.cit.*, p. 30 et A. Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Tome II.

Les gouvernements français en sont conscients: André Tardieu, Pierre Laval, Paul Reynaud ou Pierre Etienne Flandin, hommes épris d'efficacité et d'innovation¹⁷⁵⁴, sont déterminés à se servir de cette conjoncture favorable pour imposer des conditions politiques en contrepartie de concessions financières. Les militaires partagent cette orientation. Pour les généraux Weygand et Réquin, il s'agit de profiter de l'aubaine:

«si nous voulions bien apporter notre aide financière alors puissante à la reconstruction de l'Europe, c'était à condition que les gouvernements qui en profiteraient cessassent d'alimenter les campagnes visant à réviser les traités, en particulier dans les clauses militaires»¹⁷⁵⁵.

a) L'Italie impécunieuse et le recours à l'emprunt français?

L'arme financière, que la crise du franc des années 1924-1926 avait plus qu'émoussée en Italie, reprend toute son efficacité à un moment où les Italiens commencent à s'inquiéter de s'être placés entièrement dans les mains d'un capital américain affaibli par la crise.

Mussolini avait dès la conquête du pouvoir compris l'importance que l'insertion de l'Italie dans la communauté financière internationale pourrait revêtir pour le régime. L'Italie avait grand besoin de capitaux extérieurs. Ceux provenant des Etats-Unis étaient les plus abondants et les plus accessibles. En outre, la politique extérieure du gouvernement nord-américain était orientée de telle façon que Washington ne se trouvait pas directement impliqué dans les controverses européennes. L'apport financier des Etats-Unis apparaissait en conséquence moins "contraignant" qu'un recours à l'emprunt britannique et surtout français¹⁷⁵⁶.

De 1925 à 1928, 378 millions de dollars avaient donc été investis en emprunts obligataires dans les industries électriques, chimiques et mécaniques. A quoi s'étaient ajoutées des prises de participation et la fondation de filiales américaines en Italie,

¹⁷⁵⁴Les deux premiers à la présidence du Conseil, les deux derniers Rue de Rivoli.

¹⁷⁵⁵Réquin, *op.cit.*, p. 125 au moment de la Conférence navale de Londres, observe le désarroi de l'Angleterre touchée par la crise.

«Il y avait là un renversement inattendu des situations respectives. Quelques années auparavant on ne nous ménageait pas les critiques et parfois même les plus injustes: notre franc baissait chaque jour! Maintenant on venait à nous, avec les égards dont on entoure une grande puissance, consciente de sa force». *Ibid.*, p. 152.

¹⁷⁵⁶Cf. G.G. Migone, "La stabilizzazione della lira: la finanza americana e Mussolini", in *Rivista di storia contemporanea*, n. 2, 1973.

notamment dans le pétrole, les métaux non ferreux, l'automobile¹⁷⁵⁷. On retrouvait cette mainmise du capital américain sur le plan monétaire. C'était sous l'égide de la Banque Morgan qu'avait été réalisée la stabilisation de la lire par son rattachement à l'or et par sa réévaluation à la *quota novanta*. Elle avait été cautionnée par la concession d'un prêt de 100 millions de liras destiné à rassurer les futurs garants, placés sous le *trusteeship* de Benjamin Strong¹⁷⁵⁸.

La crise venue, avec son corollaire et le retrait massif des capitaux américains d'Europe centrale et méridionale, l'Italie, dont l'Etat est considéré comme financièrement en sursis, devient une cible de choix pour l'utilisation de l'arme financière. Politiques et militaires français sont convaincus que l'on tient là le plus sûr moyen d'amener à résipiscence cette voisine agitée mais impécunieuse. Cette impression est alors largement alimentée par les rapports que l'attaché financier à Rome, Roumillac, expédie au Mouvement général des fonds du ministère des Finances. Ceux-ci tendent à accréditer l'idée que l'Italie, dont le marché des valeurs et les budgets successifs souffrent depuis le début de 1931 d'une pénurie de capitaux, ne peut regarder sans convoitise le pactole parisien¹⁷⁵⁹. La stabilité monétaire est en effet restée jusqu'en 1936 un article de foi du régime fasciste : la volonté¹⁷⁶⁰ de maintenir la lire à la valeur élevée fixée par le décret du 21 décembre 1927¹⁷⁶¹ a contraint la Banque d'Italie à pratiquer une politique de compression des prix et de renforcement de l'encaisse métallique. Mais la dévaluation britannique en septembre 1931 se solde pour ses réserves par un sérieux préjudice: la *Banca d'Italia* doit alors réduire de façon drastique la circulation fiduciaire (tombée à 13.9 milliards de liras fin novembre

¹⁷⁵⁷Pierre Guillen, "L'échec des tentatives d'entente économique avec l'Italie", *R.I.* n° 13, printemps 1978 p. 51-69 et V. Castronovo, *La storia economica*, in *Storia d'Italia dall'unità ad oggi*, T1, Torino 1971, p. 266.

¹⁷⁵⁸Directeur de la *Federal Reserve Bank*. Cf. Gian Giacomo Migone, *Gli Stati Uniti e il fascismo*, Feltrinelli, Milano 1986, p. 188 à 199 et P. Grifone, *Il capitale finanziario in Italia*, Torino, 1971, p. 57-77.

¹⁷⁵⁹AMF, B 31898, Rapport sur la situation économique de l'Italie, Roumillac à MGF, 18 août 1932.

¹⁷⁶⁰Le discours prononcé par le Duce à Pesaro le 18 août 1926 est resté à cet égard le mot d'ordre de la politique monétaire du gouvernement fasciste et ses termes ont pris valeur de serment : «*Je tiens à vous dire que nous conduirons avec la plus courageuse décision la bataille économique pour la défense de la lire et, de cette place à tout le monde civilisé, je proclame que je défendrai la lire jusqu'au dernier souffle, jusqu'à la dernière goutte de sang.*»

Il ajoutait : «*Le régime fasciste résistera de toutes ses forces aux tentatives de domination des puissances financières adverses, décidé à les briser chaque fois qu'elles se manifesteront à l'intérieur du pays.*» Cité dans AMF, B.31898, note sur la situation financière de l'Italie, Roumillac à MGF, 28 avril 1933.

¹⁷⁶¹Par ce décret la lire était définie par un poids d'or fin de 0.079 g. Les billets étaient convertibles en barres d'or fin d'un minimum de 5 kg ou en monnaie des pays à étalon or (au taux de 19 liras pour un dollar et de 92.46 liras pour une livre sterling); parité avec le franc: une lire = 1.34 franc.

contre 14.6 au 10 septembre). Au même moment la Bourse des valeurs industrielles subit une baisse sensible qui oblige le gouvernement fasciste à maintenir des taux d'intérêts élevés (7% jusqu'à la fin de 1932). Pour Roumillac comme pour le directeur du Mouvement général des Fonds, Bizot, de telles pratiques doivent se solder tôt ou tard par un appel à l'emprunt extérieur. Les dirigeants français suspectent Rome de vouloir saisir l'occasion offerte par le rapprochement franco-italien pour détourner, au profit de son marché, certains placements à long terme que Paris avait refusés jusqu'alors^{1762, 1763}.

Ces appréciations seront pourtant démenties par les faits. Le placement d'un emprunt sur le marché parisien ne sera pas la solution retenue par les dirigeants italiens : d'abord parce que, au cours du second semestre 1932, la France est à son tour atteinte par la crise: l'arme financière s'en trouve émoussée, ce que les journaux italiens remarquent sans déplaisir. Le *Corriere della Sera* commente ainsi les oscillations qui affectent le franc :

«Après le dollar c'est maintenant le tour de la monnaie française à faire preuve d'une faiblesse persistante.... L'enchantement de l'or avait répandu par le monde le mythe d'une France au-dessus de la crise.... On peut évaluer à des dizaines de milliards les capitaux étrangers qui ont trouvé un refuge temporaire dans le havre de sécurité français; mais les exportations se réduisent, le solde actif de la balance des paiements diminue, le déficit budgétaire s'accroît.... Il convient que la France s'applique sans retard à assainir autant que possible son budget... qu'elle modifie certains aspects de sa politique étrangère et notamment dans le

¹⁷⁶²A propos du mouvement des capitaux français, on verra, Bebeir Jean-Claude, "Le problème des exportations des capitaux français de 1919 à 1930. Substitutions et concurrences", in *Relations internationales*, n.6, 1976, p. 171-182.

¹⁷⁶³L'idée semble confirmée par un article de l'économiste gouvernemental italien Luigi Federici dans l'*Ambrosiano* du 20 janvier 1931 qui écrit : "Il n'existe qu'une solution pour sortir du désordre monétaire international... provoquer une offre de francs sur (ce) marché... par une politique française de prêts à long terme à l'étranger". Selon lui il faudrait "ranimer le marché des émissions", or, à cet égard, la "France dispose d'une masse de capitaux oisifs à l'intérieur... et il y a... une certaine relation entre la crise économique générale et le problème de l'or". De même un article de la *Rivista bancaria* du 15 mars 1931 note "les bruits renaissants, à la suite de l'accord naval, de la cruelle nécessité pour l'Italie de contracter un emprunt en France...". Mais Roumillac nuance ce propos en affirmant : "Dans le domaine financier comme dans beaucoup d'autres l'Italie met un point d'honneur à faire d'elle-même et il faudrait que le gouvernement sentît la situation bien compromise pour solliciter un appui de l'étranger et surtout de notre pays". AMF, B. 31893, Roumillac à MGF.

*domaine des armements qui contribuent puissamment à favoriser le vagabondage continu des disponibilités liquides mondiales*¹⁷⁶⁴.»

A partir de 1933 les investissements français se raréfient et s'orientent de plus en plus vers l'Empire. Ensuite et surtout parce que l'Etat italien, confronté à un déficit croissant et entraîné dans un interventionnisme économique qui l'amène à multiplier ses participations financières au sein de sociétés *parastatali*, choisit délibérément de recourir à l'emprunt intérieur. L'épargne nationale se montre en effet bien supérieure aux estimations des experts français des Finances et des Affaires étrangères¹⁷⁶⁵. Elle permet de préserver l'indépendance économique de l'Italie sur la voie de l'autarcie complète progressivement réalisée par le régime¹⁷⁶⁶. De fait, depuis la stabilisation de la lire en 1927, «*aucun emprunt n'a été négocié, pour le compte de l'Etat hors de ses frontières*»¹⁷⁶⁷. Alors que la crise économique se développe en Italie, que s'aggrave sans cesse la dette publique, capitalistes et épargnants (petits surtout) souscrivent massivement aux émissions de bons du trésor et d'obligations industrielles lancées par l'Etat. Roumillac met un certain temps à comprendre ce phénomène déconcertant. Jusqu'en 1933 il prophétise avant chaque souscription que l'Etat puise dans les ultimes ressources de l'épargne italienne, puis le succès acquis, il tente de le justifier par des raisons techniques ou de pure propagande («*souscription forcée*»)¹⁷⁶⁸. Il faut plutôt comprendre cette mobilisation de l'épargne comme le résultat de la confiance accordée par les porteurs de capitaux à un régime désormais stabilisé et attaché de façon indéfectible à la défense de la monnaie et comme la manifestation du réflexe

¹⁷⁶⁴ *Corriere della Sera*, 20 décembre 1932.

¹⁷⁶⁵ Dans une note sur la situation financière de l'Italie du 28 avril 1933, AMF B 31898, Roumillac remarque qu'il s'agit là du résultat du développement des caisses d'épargne favorisé par le régime: «*Les capitaux ne manquent pas en Italie... Les dépôts s'élèvent à 36 milliards de liras pour les caisses d'épargne et à 10 milliards pour les banques. Mais les déposants italiens tiennent au mode de placement qu'ils ont choisi (emprunt d'état)*».

¹⁷⁶⁶ *Ibid.*, AMF B31898: «*Il s'agit d'une politique d'ordre plus que d'économie. L'Italie ne craint pas la dépense mais craint d'inquiéter l'opinion publique et dissimule, par des moyens détournés, au peuple les crédits qui pourraient paraître exagérés; elle tient à maintenir l'indépendance économique aussi complète que possible vis à vis des autres pays*».

Pour combler le déficit budgétaire et permettre le rachat de valeurs bancaires et industrielles au sein de l'IRI (*Istituto per la Ricostruzione Industriale*) créé en janvier 1933, l'Etat procède par exemple en mars 1931 puis en avril 1932 à l'émission de bons du Trésor à neuf ans portant 4 et 5% d'intérêts, pour une somme totale de 10 milliards de liras. En février 1933 s'y ajoutent une émission d'un milliard de liras d'obligations industrielles à 4,5% puis en juin-juillet un emprunt (en deux tranches de 600 millions de liras) destiné à l'électrification des chemins de fer de l'Etat

Roumillac à MGF in AMF B 31898, 28 avril 1933.

¹⁷⁶⁷ AMF B 31898 Roumillac à MGF, 10 juin 1933.

¹⁷⁶⁸ *Ibid.*

patriotique que le fascisme à son apogée a sans doute pu provoquer chez nombre d'Italiens¹⁷⁶⁹. La situation de crise dans laquelle l'Italie est plongée depuis 1931 offre une autre explication du phénomène: les capitaux disponibles ont tendance à bouder les investissements industriels, trop risqués, pour se porter sur des valeurs refuge et en particulier sur les emprunts d'Etat. De fait, jusqu'à la fin de 1934 ces derniers absorbent l'essentiel de l'épargne transalpine laissant le marché des valeurs industrielles dans une morosité croissante¹⁷⁷⁰. Dès l'été 1932, les difficultés rencontrées par les banques et les entreprises, privées ou *parastatali* contraignent les milieux financiers de la péninsule à rechercher, par des moyens détournés, l'appui du marché parisien.

Les archives du Mouvement général des fonds conservent trois tentatives, pour les années 1932-1933, qui ont sans doute bénéficié de l'aval du Duce. Elles vont se heurter à l'intransigeance du ministère des Finances et du Quai d'Orsay qui entendent maintenir l'Italie sous la bride.

En novembre 1932, l'attaché financier français à Rome est saisi d'une proposition envisageant la création d'une "Agence financière franco-italienne". Son promoteur, Chimichi, ancien agent de change de la place, proche des milieux financiers et politiques, demande l'agrément du gouvernement français. Dans le préambule du document remis à Roumillac, il est précisé que l'agence se fixe comme objectif un rôle d'intermédiaire entre les groupements économique-financiers français et italiens, et «*d'agent de propagande amiable entre des deux nations*»¹⁷⁷¹. Cependant le texte révèle plus loin le mobile réel du projet:

«Il s'agit... d'agir par des campagnes appropriées dans la presse des deux pays... mais il est évident que dans les premiers temps tout au moins le sens probable de migration des placements s'orientera vers l'Italie, où les

¹⁷⁶⁹Cette confiance est illustrée par l'opération de conversion de la dette lancée par le régime pour limiter ses charges en février 1934: il offre aux souscripteurs de certains emprunts à 5% (représentant à peu près 55% de la dette publique italienne) d'échanger leurs titres contre un emprunt consolidé à 3,5%. Ceux qui n'acceptent pas la consolidation ont six jours pour déposer leurs titres auprès de la Banque d'Italie et seront remboursés à partir du 1er janvier 1937. En fait les demandes de remboursement ne dépasseront pas 123 millions de liras (sur 61 milliards). Ainsi les prêteurs ont-ils accepté sans sourciller une consolidation qui diminuait les intérêts de l'emprunt (de 5 à 3,5%).

¹⁷⁷⁰AMF B31903 Roumillac à Bizot, 25 novembre 1932.

¹⁷⁷¹*Ibid.*

*capitaux font actuellement défaut, alors qu'ils sont encore relativement abondants en France*¹⁷⁷².»

La proposition laisse le ministère des Finances français fort sceptique. Roumillac, dans la note manuscrite qui accompagne le projet s'y montre défavorable :

*«Il ne saurait être question de nous lier, même moralement, à cette entreprise, ni même de donner à M. Chimichi une investiture quelconque. [...] Personnellement, j'estime que des capitaux français pourraient trouver en Italie des placements privés surs et très rémunérateurs, mais du point de vue gouvernemental est-il désirable que les capitaux français sortent actuellement de la France pour s'investir en Italie? Cela je ne le crois pas, et pour de multiples raisons. Par conséquent, ce qu'il me paraît y avoir de mieux, c'est de décourager tout simplement M. Chimichi*¹⁷⁷³.»

En marge du document, Bizot annoté : *«réponse négative»*. Ainsi la tentative de Chimichi apparaît-elle aux yeux des dirigeants français comme une tentative visant, en recherchant l'aval du gouvernement, à conférer une autorisation et une garantie officielles aux porteurs français dont l'agence orienterait les placements vers les valeurs italiennes. Le Quai d'Orsay y voit un véritable “sous-marin” lancé par les dirigeants romains au sein du marché financier de Paris: c'est pourquoi Alexis Léger oppose formellement son veto au projet Chimichi. Répondant à Bizot qui demande un avis il précise qu'il *«partage entièrement (votre) manière de voir pour ne pas appuyer, même officieusement, une initiative privée de cet ordre... surtout que dans le cas présent, le but de M. Chimichi tel qu'il ressort des termes de son projet est évidemment de seconder les intérêts italiens beaucoup plus que les intérêts français»*¹⁷⁷⁴.

Les négociations du pacte à Quatre font fait renaître dans les milieux financiers italiens l'espoir de développer la collaboration économique entre les deux pays. Roumillac écrit à la veille de la signature du pacte :

¹⁷⁷²AMF B 31903 Roumillac à Bizot, 23 novembre 1932.

¹⁷⁷³AMF, *ibid.*

¹⁷⁷⁴AMF B 31903 A. Léger (directeur des Affaires politiques et commerciales) à Bizot, 31 décembre 1932.

«Il est notable que les milieux financiers italiens fondent un grand espoir sur la collaboration des quatre puissances pour favoriser une reprise prochaine de l'activité économique et peut-être aussi apporter à l'Italie l'aide financière dont elle a besoin... ainsi le marché financier... dont les ressources s'épuisent... a suivi avec le plus vif intérêt le cours des négociations¹⁷⁷⁵.»

Le ministre des Affaires étrangères français, Paul-Boncour, n'est pas hostile à des conversations sur ce thème avec Rome. Il y voit une contribution possible au resserrement des liens qu'il souhaite voir aboutir avec le voisin transalpin dans le cadre d'une politique visant à éviter l'entente qui semble alors se dessiner entre l'Italie et l'Allemagne¹⁷⁷⁶. Mais il les réduit à des propositions assez vagues «*sous des formes, à définir, d'associations d'intérêts... en vue d'entreprises dans des pays tiers*» (il songe avant tout aux pays de l'Europe centrale et balkanique). Des prises de position parallèles des délégations française et italienne à la Conférence économique de Londres lui sembleraient en ce sens, de bon augure.

Côté italien, on est décidé à donner à cette collaboration des objectifs immédiats et pratiques : le 11 août 1933, un mois à peine après la signature du pacte, est créé à Rome un comité *Italia-Francia* correspondant du comité France-Italie créé en deçà des Alpes quelques mois auparavant. Le caractère semi-officiel du comité italien ne fait aucun doute : c'est Mussolini lui-même qui a rédigé le communiqué de presse annonçant sa création et qui a désigné son président, le sénateur Borletti. En outre la composition du nouvel organisme indique son orientation économique et financière¹⁷⁷⁷ : le comité de direction, à l'exception du prince Borghese représentant de la haute aristocratie romaine, ne comprend que des personnalités de la haute finance et de la grande industrie. Parmi les plus notables on peut citer le président Borletti l'un des principaux industriels et financiers de l'Italie du Nord, le sénateur Agnelli président de la Fiat, le sénateur Puricelli constructeur des *autostrades* et président de la Foire de Milan, et Francesco Giannini, banquier à Rome, considéré par ses relations avec le Duce et par son frère Amadeo Giannini puissant financier italien installé en

¹⁷⁷⁵AMF B 31898 Roumillac à MGF, 10 juin 1933.

¹⁷⁷⁶DDF 228 S.I., vol. 2 p. 611-612 Paul-Boncour à Jouvenel, 10 février 1933. Instructions sur les Négociations franco-italiennes.

¹⁷⁷⁷AMF B 31898, *ibid.*, 30 septembre 1933.

Amérique, comme l'une des forces bancaires les plus actives et les plus "autorisées" d'Italie¹⁷⁷⁸.

Il est évident que les capitalistes italiens voient dans le rapprochement esquissé l'occasion d'élargir, pour les exportations italiennes, la trame des contingents français et de placer des obligations industrielles sur le marché français. Cette impression est confirmée lors de la visite effectuée dans la capitale italienne, fin septembre, par Charles Baron, président de la commission des Mines à la Chambre des députés. Ce dernier ayant exprimé le souhait que l'Italie accorde des débouchés plus importants aux houillères françaises¹⁷⁷⁹, son interlocuteur Asquini, sous-secrétaire d'Etat aux corporations, exige en contrepartie l'élargissement de certains des contingents français. Des sociétés d'éclairage de Milan envisagent d'acheter plus de 200 000 tonnes de charbon par an si elles se voient consentir la possibilité de placer des obligations en France¹⁷⁸⁰.

Les entretiens Laval-Mussolini de janvier 1935 qui scellent le rapprochement des "soeurs latines" n'entament pas l'intransigeance française. A en croire les propos rapportés à l'ambassade américaine à Paris par un membre de l'*American Press* qui entretient des relations personnelles de longue date avec le président du Conseil :

*«Mussolini engage la conversation en interrogeant Laval sur la possibilité d'obtenir un prêt de la France. Laval lui répond immédiatement "non", arguant qu'aucun prêt français ne pourrait avoir lieu avant qu'il (le Duce) n'ait mis de l'ordre dans ses finances.»*¹⁷⁸¹

¹⁷⁷⁸AMF B 31898, Roumillac à MGF, 30 septembre 1933. Il faut noter que Fougère, ancien député et vice-président du comité (français) France-Italie, lors d'une visite effectuée par le comité directeur de cet organisme à Rome en nov. 1933 suggérait au Duce qui l'avait reçu en audience particulière : *«la création d'un comité franco-italien analogue au comité franco-allemand institué en 1931 et qui aurait pour objet... de préparer des ententes industrielles commerciales ou bancaires, sous réserve de l'agrément des deux gouvernements.»*

¹⁷⁷⁹Les importations italiennes de charbon français avaient chuté de 187 millions de tonnes en 1928 à 52 Mt en 1932. La France était passée du rang de 4e fournisseur au 6e derrière la Sarre et l'URSS.

¹⁷⁸⁰AMF B 31898, Roumillac à MGF, 29 septembre 1933. E. Fougère préside depuis de nombreuses années "l'Association nationale d'expansion économique" et lance en octobre 1934 un "comité de rapprochement économique du bloc-or". Voir Duroselle (JB), *La Décadence, op.cit.* p. 3.

¹⁷⁸¹NARA T. 751-65/209 Strauss (Paris) to Secretary of State, January 16, 1935.
NARA MID, box 1652, *Memorandum for the chief, Intelligence branch*, janvier 18, 1935.

Léger, présent à l'entretien, déclare à Mussolini que les financiers français considèrent l'Italie «*comme un pays à risques*» et qu'elle ne pourra intéresser le capital et les investissements étrangers tant qu'elle n'aura pas équilibré son budget. Laval retire de cette conversation l'impression que «*Mussolini est plus inquiet de la situation financière que de toute autre question de politique étrangère (et) il est fondamentalement ignorant des affaires financières, ayant commis l'erreur d'affaiblir son équipe en contraignant à la démission les conseillers financiers qui s'opposaient à sa politique*». Convaincu que «*Mussolini est conscient d'affronter un grave problème financier et que seule la France est en mesure de l'aider*», le maquignon de Châteldon croit alors bon d'informer le Duce que si l'Italie persiste dans son intention de construire les croiseurs de 35 000 tonnes annoncés en 1934 elle ne doit s'attendre à aucune aide de la France¹⁷⁸².

La guerre d'Éthiopie et l'effet des sanctions laissent un instant espérer que l'Italie exsangue de liquidités pourrait s'arrimer au camp des puissances conservatrices afin de bénéficier de l'aide financière qui lui fait cruellement défaut pour mettre en valeur l'empire récemment conquis et reconstituer ses stocks de guerre en Métropole. Une étude de Roumillac sur la situation financière de l'Italie au moment de la cessation des hostilités en Abyssinie chiffre les frais de l'expédition militaire italienne à 11,5 milliards de liras avec des déficits budgétaires chroniques (deux milliards pour l'exercice 1934-1935, deux milliards également pour 1935-1936). La situation des paiements extérieurs est jugée très grave par l'attaché financier, l'hémorragie d'or risquant d'épuiser les réserves avant la fin de l'année, ce qui explique l'insistance que met l'Italie à obtenir la levée des sanctions. Celle-ci lui permettrait de reprendre ses exportations, d'augmenter ses moyens de paiement, de contracter des emprunts extérieurs¹⁷⁸³.

Ce sombre tableau n'empêche cependant pas le Duce de se lancer dans l'aventure espagnole. La guerre se prolongeant au delà des prévisions initiales, le ministre des Échanges et Devises, Guarneri ne tarde pas à se plaindre du non-respect, côté espagnol, des engagements de paiements prévus dans les accords de compensation passés entre les deux gouvernements de Rome et de Burgos en 1937. L'ardoise atteint

¹⁷⁸² *Ibid.*

¹⁷⁸³ SHAT 7N 2907, d. 2, Parisot à EMA/2 (copie d'une note de l'attaché financier, Roumillac) sur la situation financière de l'Italie, 10 juin 1936.

trois cents millions de liras et met à nouveau la balance des paiements italienne dans une situation précaire¹⁷⁸⁴. Pourtant, les informateurs français sont obligés de constater que les avertissements transmis par les représentants de la haute finance italienne et internationale n'inclinent ni le Duce ni son ministre des Affaires étrangères à la modération ou à la conciliation. Ainsi Charles-Roux rapporte l'impassibilité avec laquelle le dictateur et son gendre avaient accueilli les propos du comte Volpi, lorsque celui-ci s'était «*fait l'écho d'appréciations plutôt sévères portées devant lui sur la politique italienne par des financiers anglais et américains, qui ne lui avaient pas caché que le marché de Londres ni celui de New-York ne fourniraient de capitaux à l'Italie, tant que celle-ci persévérerait dans une attitude aussi peu rassurante.*» Et Charles-Roux de commenter à l'adresse du Quai d'Orsay :

*«Il ne faut pas nous exagérer l'entrave que les craintes de la fortune acquise sont susceptibles de mettre ici à l'esprit d'audace et d'aventure [...] La pénurie d'argent et certainement un frein sur les capacités guerrières de l'Italie fasciste. Mais on ne s'aperçoit pas encore que ce frein agisse sur l'humeur entreprenante des dirigeants du pays.»*¹⁷⁸⁵

Si la France refuse à l'Italie (qui évite d'ailleurs de se compromettre en introduisant une demande officielle) de placer un emprunt sur le marché parisien, elle ne se gêne pas pour pratiquer sur une large échelle le prêt-lié aux ventes d'armes en faveur de ses alliés orientaux, ce qui fait naître à Rome le soupçon d'une volonté d'encerclement.

b) Ventes d'armes et prêt lié : l'encerclement du "Ploutocrate"?

L'incapacité croissante de l'Italie à suivre les dépenses d'armements de la France et de ses clients conduit en effet les dirigeants de Rome à lier la question de l'arme financière au révisionnisme et au désarmement. C'est ainsi que la presse inféodée au régime ne cesse de dénoncer les dépenses militaires françaises et d'attirer l'attention de l'Europe sur les ennemis armés jusqu'aux dents par "l'or français" qui entourent

¹⁷⁸⁴ Guarneri, *Battaglie economiche tra le due guerre*, op. cit., p. 681-685.

¹⁷⁸⁵ DDF, S. II, t. 7, doc. 374, Charles-Roux à Delbos, 20 décembre 1937.

l'Italie¹⁷⁸⁶. Ces accusations semblent trouver une justification dans les efforts déployés depuis 1926 par le Quai d'Orsay, sous l'impulsion de Philippe Berthelot, et par le ministère de la Guerre pour resserrer les liens avec la Petite Entente et pour réorganiser les armées de la Roumanie et de la Yougoslavie : entre 1927 et 1930, plusieurs missions militaires sont envoyées dans ces deux pays. Grandi peut à bon droit dénoncer «*l'encouragement systématique que la France donne à la Yougoslavie dans sa politique d'armements, à la flotte yougoslave construite avec un critère militaire évident, comme flotte secondaire complémentaire de la flotte française [...]*»¹⁷⁸⁷. En Roumanie, le roi Carol et sa camarilla, avides de dépenses militaires, passent en 1928 des commandes d'armes légères, pour un montant de 150 millions de francs à des maisons françaises, complétées en 1929 par des commandes d'artillerie lourde à Schneider et à Skoda (contrôlée par Schneider) pour un montant d'environ 700 millions de francs. En 1930 un programme général, portant sur 4 milliards de francs sur 10 ans est négocié entre les états-majors français et roumain, avec l'agrément de Weygand. Bref, c'est un puissant effort d'équipement qui semble se dessiner sous l'égide de la France et au profit de son industrie lourde et de l'entreprise tchèque Skoda, considérée en Italie comme l'arsenal de la Petite Entente¹⁷⁸⁸.

En fait, il semble bien que les responsables de la politique extérieure italienne surestiment une influence militaro-financière française qui, en Europe centrale et orientale se trouve déjà sur le déclin¹⁷⁸⁹. La disponibilité du Quai d'Orsay à consentir des livraisons d'armes se réduit d'ailleurs à mesure qu'augmente entre 1934 et 1936 la confiance qu'il place en l'Italie pour contrecarrer la poussée de l'Allemagne sur les marchés balkano-danubiens. Après la note du 17 avril 1934¹⁷⁹⁰ le Quai d'Orsay, dirigé successivement par Barthou et Laval, engage en effet des négociations politiques avec

¹⁷⁸⁶Voir à ce propos, H. James Burgwyn, *Le revisionismo fascista, la sfida di Mussolini alle grande potenza nei Balkani e sul Danubio 1925-1933*, Feltrinelli, 1977, p. 211-233; AMF. B 31898 Roumillac à MGF, 19 janvier 1931. Les articles les plus incendiaires figurent sur les colonnes de la presse économique ou sur les pages financières des grands quotidiens : *La Stampa*, *Il Corriere della Sera*, *L'Ambrosiano*, au cours des années 1931-1932.

¹⁷⁸⁷DDI, S. VII, vol. VIII, doc. 426, compte rendu d'un entretien Grandi-Henderson, 14 mars 1930.

¹⁷⁸⁸Ph. Marguerat, "Banque de France et politique de puissance entre les deux guerres : le problème des stabilisations monétaires en Europe centrale, 1927-1931" in *RI*, n° 56, hiver 1988, p. 475-485.

¹⁷⁸⁹G.H. Soutou, "L'impérialisme du pauvre, la politique économique du gouvernement français en Europe centrale et orientale de 1918 à 1929", in *RI*, n° 7, 1976, p. 219-239.

R. Girault, "L'Europe centrale et orientale dans la stratégie des hommes d'affaires et des diplomates français", in *Les relations financières internationales, facteurs de solidarités ou de rivalités*, Colloque du centre d'Etudes européennes de Waterloo, 1-3 décembre 1977, Bruylant. Bruxelles, p. 119-132.

¹⁷⁹⁰Cf. sur ce point le chapitre sur *La France et l'Italie dans la conférence du désarmement*.

Rome en vue d'aboutir à une entente qui pourrait constituer un appât pour la stabilisation économique et politique danubienne et une diversion pour l'expansionnisme commercial allemand dans la région. L'aspect économique des pourparlers porte sur la fusion des deux blocs antagonistes de la région, la Petite Entente et le groupe des Protocoles de Rome. La conférence économique de Stresa recommande en 1932 l'élargissement aux pays de la Petite Entente des préférences douanières unilatérales consenties par l'Italie (accords dits de Brocchi) et l'Allemagne dans le but de faciliter l'absorption des surplus agricoles d'Europe centrale et sud-orientale. Le Reich ayant rejeté un système préférentiel danubien qui aurait profité essentiellement à la Tchécoslovaquie, le plus industrialisé des Etats de la région, les espoirs de la diplomatie française se reportent de 1934 à 1936 sur l'Italie, qui devient économiquement et militairement le garant de la solidité des alliances orientales de la France¹⁷⁹¹.

Cette nouvelle approche exige d'éviter de froisser les susceptibilités de Rome en armant ses remuants voisins. Ainsi, si la visite qu'effectue Barthou à Belgrade provoque la décision, prise en Conseil des ministres le 31 août 1934, de céder provisoirement au Royaume serbo-croate de l'artillerie et des munitions prélevées sur les stocks de l'armée française, ce n'est qu'à la condition que le gouvernement yougoslave fasse preuve de bonne volonté dans le rapprochement que la diplomatie française esquisse alors avec Rome ¹⁷⁹². Lorsque le roi Alexandre est assassiné le 9 octobre à Marseille, les Yougoslaves font savoir qu'il était venu en France pour chercher des armes. Leur mécontentement redouble lorsqu'ils constatent au lendemain de l'attentat que Paris est davantage disposé à faire des concessions sur la dette que de consentir une aide tangible en armements. Connaissant la volonté de Laval de désamorcer l'affaire de Marseille dans laquelle le gouvernement fasciste avait été impliqué et son désir de parvenir à une entente trilatérale avec l'Italie et la Yougoslavie, il est licite de penser que l'italophilie ambiante n'a pas été étrangère à la résistance que le Quai a opposée au cours des tractations¹⁷⁹³. D'autre part, les livraisons d'armes à la Yougoslavie heurtent l'orthodoxie du ministère des Finances. Alors que l'EMA, à l'automne 1934, conseille à Belgrade de procéder à l'achat de matériel complémentaire et encourage l'ouverture de négociations avec les firmes françaises

¹⁷⁹¹Position défendue en particulier par Robert Loulondre, directeur commercial du Quai d'Orsay, ADMAE, papiers Massigli : "Affaires de l'Europe centrale", 20 juillet 1936.

¹⁷⁹²DDF, S. I, vol. VII, doc. 297 et 318.

¹⁷⁹³AMF, F30.2097, lettre de Bargeton au ministre des Finances, 31 octobre 1934.

Brandt et Hotchkiss¹⁷⁹⁴, les Finances s'y opposent estimant que le commerce bilatéral existant est trop faible pour supporter des commandes militaires massives¹⁷⁹⁵. Weygand peut bien dénoncer «*un comportement misérable qui porte préjudice à nos intérêts les plus élevés*»¹⁷⁹⁶, le dilemme est évident. Ce que l'attaché militaire à Belgrade, Bethouard illustre en observant que, bien que les ressources minérales constituent à coup sûr des gages appropriés pour de futurs achats d'armes (Laval avait tenté de sortir de l'impasse yougoslave en suggérant d'offrir le cuivre des mines de Bor en garantie du paiement de fournitures d'armes françaises),

«il est évident que l'une des conditions premières du maintien de l'alliance yougoslave est le rétablissement d'un équilibre commercial entre les deux nations. Celui-ci n'est pas l'affaire des militaires, mais il n'en conditionne pas moins leur action.»

Les militaires yougoslaves reprocheront à Paris d'être plus intéressé à faire du Royaume serbo-croate un terrain privilégié pour l'industrie française qu'à songer à aider un allié démun¹⁷⁹⁷.

Ainsi, entre 1932 et 1936 Paris démontre à certains moments la volonté politique de faciliter la reconstruction de l'Europe centrale et orientale en favorisant le redressement économique de l'ensemble de la zone tout en freinant les tendances révisionnistes. Mais si certains dirigeants français pensent ne devoir leur appui qu'aux alliés de la France, suivant en cela la fameuse "politique des piliers" de Berthelot, pour d'autres la contrainte financière et l'incapacité du marché français à absorber les excédents agricoles danubiens interdisent de réserver cette zone à la seule France et l'impérialisme français doit partager. L'espoir longtemps entretenu par le Quai d'Orsay d'amalgamer les blocs économiques antagonistes - celui de la Petite Entente placé sous l'égide de la France et celui des accord de Brocchi construit sous les auspices de l'Italie - met en pleine lumière les contradictions d'une politique qui vise dans le même temps à armer des alliés de revers potentiels. L'Italie paraît un moment susceptible de

¹⁷⁹⁴Notamment sur la pression de Weygand, cf. colonel Henri Dutailly, *Les problèmes de l'armée de terre, op. cit.*, p. 296.

¹⁷⁹⁵AMF F30, notes des inspecteurs des Finances Robert (8 octobre 1934), Gaudibert (9 février 1935) et Bolgert (14 juin 1935) au ministre.

¹⁷⁹⁶Cité in Henri Dutailly, "Les problèmes ...", *op. cit.*, p. 296

¹⁷⁹⁷SHAT 7 N. 3207, "Yougoslavie", dépêches de Béthouart au ministre de la Guerre, 15 avril et 15 mai 1935.

suppléer la France dans son effort d'endigement de l'offensive commerciale du Reich en Yougoslavie et en Roumanie, en particulier grâce à sa capacité d'absorber certains excédents agricoles de ces pays. Mais l'aventure abyssinienne et les sanctions qui s'ensuivent ruinent les échanges italo-danubiens et avec eux l'espoir de voir Rome agiter le “gros bâton” économique à l'égard du Reich.

4) Une opinion dominante attachée à l'amitié italienne

On est frappé de la modération relative de l'*opinion* française à l'égard du fascisme italien. Rien de comparable à cet égard avec l'attitude adoptée vis-à-vis de l'Allemagne hitlérienne. L'année 1935 marque à cet égard un tournant. Avant, cette date, c'étaient les éléments internes qui inclinaient tel ou tel secteur de l'opinion à combattre le fascisme (socialistes après l'affaire Matteotti) ou à s'y rallier (catholiques après les accords du Latran). Après 1935 la composante externe devient au contraire essentielle. Toutes les tendances de l'opinion, y compris l'extrême gauche, s'accordent pour ménager les susceptibilités italiennes et tenter de ramener le Duce dans le camp des démocraties.

Ainsi, même après la conclusion de “l'axe” qui sanctionne l'effondrement de la politique de Stresa, laquelle tendait à faire entrer l'Italie dans le camp des pays “conservateurs” et à isoler l'Allemagne révisionniste, tout se passe comme si la plupart des journaux (*Paris-Soir*, *Le Figaro*, *L'Aube*, *L'Echo de Paris*, *L'action française*) voulaient minimiser l'événement, considérer le rapprochement italo-allemand comme un accident passager et laisser la porte ouverte à une réconciliation qui pourrait intervenir par exemple après la fin des hostilités en Espagne¹⁷⁹⁸.

Second point : l'intérêt nouveau suscité en France par la soeur latine considérée jusqu'en 1920 avec une certaine désinvolture. Obstacle à la contagion révolutionnaire après la Première Guerre mondiale (puis à nouveau durant la guerre d'Espagne) et aux visées expansionnistes de l'Allemagne, l'Italie des faisceaux semble avoir pris un certain poids dans la vie internationale. Il se mesure à la place occupée par les affaires italiennes dans les colonnes des principaux journaux. Le fait est nouveau. Enfin, si les jugements portés sur le fascisme sont divers et contradictoires, les Français demeurent, dans leur grande majorité, attachés à l'amitié du peuple italien. Ce ne sera

¹⁷⁹⁸ *Paris-Soir*, 3 novembre 1936, *Le Figaro*, 3 novembre 1936, *L'Aube*, 3 novembre 1936, *L'Echo de Paris*, 3 novembre 1936, *L'Action française*, 3 novembre 1936.

qu'à l'extrême fin de la période que l'hostilité au fascisme, et plus encore les revendications tapageuses du Duce, provoqueront dans l'opinion le réveil spontané des vieux réflexes italophobes¹⁷⁹⁹.

B - La décision italienne et la France : la politique des oscillations

1) La position des gouvernants et des diplomates

Vue de Rome, la politique française apparaît procédurière à l'excès, dénuée de toute générosité, stérile en un mot. La France est considérée comme la puissance satisfaite par excellence. Cet état privilégié, la République ne tient pas seulement à le conserver en se présentant comme le défenseur opiniâtre du statu quo. Elle ambitionne de le transformer en une hégémonie véritable, en faisant de la SDN son instrument, en élargissant les garanties de Locarno au domaine méditerranéen, en renforçant ses alliances de revers à l'Est, et en tentant de ressusciter l'Entente cordiale. La France en est ainsi venue à confondre sa propre sécurité avec celle de l'Europe en tissant un système d'alliances qui vise à contrôler l'Italie tout autant que l'Allemagne. Les voies suivies par la France, devenue le champion du conservatisme territorial et de la sécurité collective, s'opposent à celles de l'Italie mussolinienne dont les options de politique étrangère visent à la fois à remettre en cause l'ordre international imposé par les vainqueurs et à pratiquer, très classiquement, une politique de puissance¹⁸⁰⁰.

Quant aux objectifs que poursuit le fascisme, ils ont été synthétisés par Ennio di Nolfo:

«la capacité de se débarrasser de l'impression de victoire mutilée, de recevoir des compensations en matière coloniale proportionnelles à celles que les Anglo-Français avaient obtenues (ou pensaient avoir obtenues) avec l'acquisition des mandats.»¹⁸⁰¹

D'un point de vue tactique, les historiens du fascisme ont insisté, ces dernières années, sur le "poids déterminant" que l'Italie aurait aspiré à représenter parmi les

¹⁷⁹⁹ Pierre Milza, *Le fascisme italien et la presse française, 1920-1940*, Bruxelles, ed. Complexe, 1987, p. 250-251.

¹⁸⁰⁰ Pierre Milza, "Fascisme et relations internationales", in *RI*, n° 21, printemps 1990, p. 23-42.

¹⁸⁰¹ Ennio di Nolfo, *Storia delle relazioni internazionali, 1918-1992*, op. cit., p. 163.

puissances qui comptaient alors en Europe. Cette présentation, transposée sur le plan des rapports militaires, expliquerait la façon dont les dirigeants fascistes ont cherché à exploiter les discussions sur la limitation des armements afin d'aboutir à une parité *de facto*, sinon *de jure*, avec l'Armée française désignée à partir de 1930-1931, comme l'adversaire (avec la Yougoslavie) de l'Italie en Europe.

Jouer de l'équidistance en tirant profit de la controverse franco-allemande, mettre Paris sous pression en appuyant, jusqu'à un certain point, les revendications allemandes en matière d'égalité des droits et de révision des traités pour contraindre les responsables de la diplomatie française à transiger et à signer un règlement franco-italien qui serait resté, *in fine*, l'objectif premier des dirigeants de Rome, telle aurait été la politique suivie par Mussolini et par le palais Chigi jusqu'en 1934, selon la thèse avancée par Renzo de Felice. Selon le biographe du Duce, l'absence momentanée du *Reich* du premier plan de la scène internationale permet au dictateur italien d'exercer sans grand risque le rôle de "médiateur" auquel il aspire.

Cette hypothèse, pour séduisante qu'elle paraisse, vaut jusqu'à un certain point. Comment ne pas voir en effet que la liberté de manoeuvre de l'Italie est limitée d'emblée par la faiblesse de ses ressources économiques et de son potentiel militaire et la position difficile à tenir en raison de la transformation du panorama politique européen imposée par le redressement et le réarmement - plus rapides que prévu - du *Reich* ? Dans ces conditions, la diplomatie italienne a dû très tôt sortir à découvert. Dès la proposition d'union douanière Curtius-Schobert (mars 1931) l'équidistance s'apparente à un équilibre instable. A l'été 1933, la Conférence du désarmement constitue déjà le banc d'essai de la politique extérieure fasciste, en mettant en lumière l'inconsistance du "poids déterminant" que l'Italie prétend représenter. Durant les discussions, il apparaît en effet très vite que le désarmement ne dépend ni de Rome, ni de Paris, mais bien de Londres. Lorsqu'avec le raidissement de l'Allemagne, les positions anglaises se rapprochent de celles de la France, Londres acceptant les modifications exigées par son partenaire en échange de sa renonciation à des garanties automatiques de sécurité, Mussolini doit, pour éviter l'isolement, s'aligner sur les démocraties occidentales, abandonnant la position médiane (qu'il tente un moment de sauvegarder avec le "montage" du pacte à Quatre) sans rien obtenir en échange¹⁸⁰². Les événements de 1933 démontrent à Mussolini que le rôle de "Prince de la paix"

¹⁸⁰² Frederico D'Amoja, *Declino e prima crisi dell'Europa di Versailles*, op. cit., p. 448.

auquel il aspire, il ne peut l'exercer que si les autres puissances l'y autorisent. Le "réalisme froid" de l'Italie est inefficace s'il n'est relayé par des égoïsmes nationaux plus puissants. Au moment du bilan, le Dictateur constate amèrement que le rôle de l'Italie ne s'est pas révélé aussi "déterminant" qu'il l'avait espéré.

D'où une seconde lecture possible de la politique mussolinienne à l'égard de la France, qui est celle d'un Salvemini par exemple¹⁸⁰³. Mystificateur né, le dictateur aurait en réalité adopté une politique en trompe l'oeil. Ambitionnant de substituer l'Italie à la France comme puissance prépondérante dans les Balkans et en Méditerranée occidentale, le Duce est d'une part conscient que l'Italie est incapable, en raison de ses déficiences économiques et militaires, de soutenir un conflit ouvert avec la République d'outre-monts. Il a donc recours au stratagème consistant à feindre momentanément d'adhérer aux principes "sociétaires", qu'il exècre et d'enfourcher le "dada" anglo-américain du désarmement pour lequel il n'a que mépris. Il espère ainsi enfoncer un coin entre Londres, Washington et Paris et amener le gouvernement français à céder sur les questions pendantes. Ceci explique qu'à Londres comme à Genève, Mussolini impatienté par les interminables débats sur la limitation des armements, accuse la France d'être le principal obstacle à la paix. D'autre part, et dans le même temps, il pratique en Europe orientale et dans l'aire danubienne une politique visant à déstabiliser la région et en faire voler en éclats le statu quo établi par les traités. Ces deux visages de la politique italienne trouvent leur expression dans le "duo" Grandi-Mussolini et l'on peut adhérer au jugement sarcastique porté par Salvemini selon lequel «*Grandi [se serait] présenté à l'étranger dans le rôle de la pacifique colombe et Mussolini en Italie dans celui du lion rugissant*»¹⁸⁰⁴.

Tant que les démocraties occidentales hésitent à lui opposer la force (en recourant par exemple à une guerre préventive) et aussi longtemps que Hitler est occupé à consolider son régime et à réarmer, Mussolini peut penser que le temps joue en sa faveur. Il n'a pas intérêt, dans ces conditions, à conclure trop vite avec Paris un accord général qui le rangerait prématurément dans le camp des puissances satisfaites. C'est pourquoi il refuse de se laisser fléchir, même lorsque Pierre Laval, Edouard Herriot et Joseph Paul-Boncour, font successivement montre, entre 1931 et 1933, de leurs

¹⁸⁰³ "Preludio alla Seconda Guerra mondiale", in Gaetano Salvemini, *Scritti di politica estera*, vol. 3, Milan, Feltrinelli, 1967.

¹⁸⁰⁴ Gaetano Salvemini, *Mussolini diplomatico, op. cit.*, p. 367.

dispositions à traiter. Le Duce n'estime pas en effet que ces ouvertures offrent au pays les concessions qu'il est en droit d'attendre de son "poids déterminant".

Cette politique des oscillations atteint cependant très vite ses limites. D'entrée de jeu, le révisionnisme italien paraît ambigu parce que sélectif. Comment l'Italie pourrait-elle justifier l'appui accordé aux irrédentismes magyar et bulgare alors qu'elle dénie à l'Allemagne l'*Angleichung* que celle-ci revendique à propos de l'Autriche ?

Au moment où Hitler accède au pouvoir, Mussolini sait que le temps lui est désormais compté. Il veut croire qu'un succès en Ethiopie lui donnera ce qu'il désire par dessus tout, l'Empire, ce qui lui permettrait de renforcer la frontière du Brenner avec ses vétérans africains avant que la montée en puissance du *Reich* ne rende l'*Anschluss* inévitable. C'est cette incohérence qui explique le montage du pacte à Quatre, lequel, si l'on y regarde de plus près, tend pratiquement à reconstituer un "Directoire" européen analogue à celui qui avait été implicitement mis en place par les accords de Locarno, à cette différence qu'il s'inspire cette fois davantage du principe de réglementation de sa révision que sa prévention, le second objectif du pacte étant de contrôler le rythme du réarmement allemand.

En définitive, il semble que jusqu'en juillet 1934 au moins, les gouvernants italiens aient oscillé, dans leur politique envers la France, entre deux tendances contradictoires : la diplomatie "possibiliste" du palais Chigi et de la *Carriera* qui poursuivent la ligne consistant à maintenir en vie "l'esprit de Locarno" et envisagent la conclusion d'un pacte d'arbitrage et d'amitié mutuelle avec la France considérée comme l'objectif privilégié de la politique extérieure et la panacée capable de résoudre la "question italienne" laissée sans réponse par les traités¹⁸⁰⁵; la diplomatie "activiste" des idéologues du PNF qui projettent les relations entre les deux nations latines en termes de prépondérance européenne et de lutte d'influence, le destin de l'Italie fasciste étant de remplacer la France comme puissance continentale dominante. C'est ainsi que s'instaure entre Paris et Rome un rapport "amour-dépit", un cercle vicieux d'actions et de réactions, parfois épidermiques, qui est source d'incompréhension réciproque.

Une inflexion sensible de la politique extérieure italienne semble se faire jour après la tentative avortée d'*Anschluss* de juillet 1934 qui oblige Mussolini à choisir son camp.

¹⁸⁰⁵ Fabio Grassi Orsini, "La diplomazia", in A. Del Boca, M. Legnani, M. G. Rossi, *Il regime fascista*, Rome-Bari, Laterza, 1995, p. 277-328.

Mais si le chef du fascisme accepte, fin 1934, de quitter momentanément le camp “révisionniste” pour rallier celui des “Nantis et des Genevois”, c’est uniquement parce qu’il espère faire ainsi plus aisément triompher ses revendications coloniales. Cet espoir atteint son apogée au lendemain de Stresa, mais il repose sur l’équivoque. L’agression précipitée de l’Ethiopie contraint Paris à s’aligner sur Londres lorsque celle-ci décide d’aggraver les sanctions économiques en les étendant au domaine militaire et à l’embargo pétrolier. Surtout, phénomène passé inaperçu de l’historiographie, la conclusion des accords d’états-majors franco-anglais de novembre-décembre 1935, habilement exploitée par le *Reich*, provoque chez le Duce et ses principaux collaborateurs, avant même la faillite du plan Laval-Hoare, une inquiétude et une déception dont la véhémence aboutit à ramener la politique extérieure italienne près d’un an en arrière¹⁸⁰⁶. Dès janvier 1936 l’Italie, abandonnant le front de Stresa et renonçant à la défense du glacis du Brenner, tourne résolument le dos à Genève pour revenir vers Berlin. Ce retour à la politique de “bascule” fait le jeu de la faction “germanophile” du palais Chigi (Ciano, Attolico et Magistrati). Mussolini avait agi en Ethiopie croyant opérer à l’abri du consensus des puissances dominantes du concert européen. La tempête de la mi-décembre lui a fait comprendre qu’il s’était trompé, puisqu’aucun des deux gouvernements occidentaux n’était plus en mesure de garantir quoi que ce soit.

Evitant les extrêmes, à partir de 1937, le Duce tente d’abord de perpétuer la vieille stratégie du “poids déterminant”, mais en vue d’exploiter cette fois les concessions qu’il est susceptible d’arracher aux *appeasers*. C’est la solution à laquelle il se rallie après la conquête de l’Afrique orientale. En refusant la requête d’Hitler de transformer l’Axe en alliance formelle (mai 1937) et en signant le *Gentleman’s agreement* (janvier 1937) puis les accords de Pâques (avril 1938) avec la Grande-Bretagne, Mussolini peut encore nourrir l’illusion que l’Italie reste le “fléau de la balance” du concert européen.

Mais de très fortes convergences idéologiques et une diplomatie erronée le portent à bouleverser cet équilibre fragile : en restant sans réaction devant le *Gentleman’s agreement* signé par Hitler et Schuschnigg le 11 juillet 1936 à propos de l’Autriche, Mussolini admet implicitement que le Führer a gagné la partie en Europe centrale. Il ne peut se cacher l’amère vérité : il a grossièrement sous-estimé la volonté de Hitler et

¹⁸⁰⁶ ADMAE, Italie, S. Z “Italie”, vol. 302, ministre à Vienne à MAE, 3 janvier 1936.

la rapidité du réarmement allemand. Puisque les légions italiennes, disséminées sur les théâtres africain et bientôt espagnol, ne sont plus en mesure de s'opposer efficacement aux forces allemandes, le Duce n'a d'autre choix que de remettre au IIIe Reich les clés de la sécurité européenne. La réaction négative des démocraties occidentales à l'agression italienne à l'encontre du royaume du Négus n'a cependant pas suffi à pousser Mussolini dans les bras d'Hitler. C'est l'occasion offerte par la guerre d'Espagne, et la décision de Mussolini de prêter main forte à Franco qui entraînent irrémédiablement l'Italie vers le Pacte d'acier. Conçue initialement comme une initiative visant à tuer dans l'oeuf la constitution d'un front populaire franco-espagnol susceptible de faire obstacle à la maîtrise italienne sur la Méditerranée et de compromettre la conquête - alors loin d'être assise - de l'*Impero*, l'intervention italienne aux côtés des franquistes éloigne définitivement le Duce des puissances occidentales et principalement de la France. Cette inflexion de la politique italienne devient explicite durant la visite que le dictateur effectue en Allemagne en septembre 1937. Envoûté par la puissance germanique, il se convainc alors d'être l'homme providentiel incarnant le destin du peuple italien, dans le style du Führer.

1) Les experts militaires italiens : un rôle effacé

Contrairement aux militaires français qui, occupent, en raison de l'instabilité gouvernementale chronique de la IIIe République, une place importante dans le processus décisionnel, le haut commandement italien demeure, durant toute la période considérée, en position subordonnée. C'est le Duce, et lui seul, qui conduit la politique militaire et décide de la paix ou de la guerre.

Cette subordination dans laquelle se trouvent les officiers du *Stato Maggiore* par rapport aux politiques s'explique d'abord par l'attitude que le dictateur affecte à leur égard. Mussolini ne s'est jamais complètement dépris de l'antimilitarisme qui a marqué sa jeunesse militante. Par tempérament autant que par expérience (la guerre de 1915-1918 a laissé en lui une trace indélébile), il nourrira toujours des sentiments d'hostilité et de méfiance à l'égard de la "caste militaire". A ses yeux, et même lorsqu'il aura rogné les griffes, la caste militaire demeurera celle qu'il avait combattue dans sa jeunesse et connue au cours de la Grande Guerre : le rempart de la monarchie, de la tradition, du conservatisme et donc un obstacle à la pleine expression de son pouvoir et de sa volonté révolutionnaire. Les objections techniques des militaires lui

apparaissent le plus souvent comme le fruit de la déformation professionnelle, de la peur d'agir ou comme la manifestation d'une volonté obstructionniste¹⁸⁰⁷.

Les chefs d'état-major ne sont que rarement autorisés à prendre des initiatives et ne sont pratiquement jamais consultés. Le fait qu'au cours de la période considérée, le Grand-Conseil ne comporte jamais un titulaire des ministères militaires¹⁸⁰⁸ offre la démonstration éloquente de la subordination dans laquelle Mussolini entend maintenir le haut commandement. Quant à la Commission suprême de défense qui se réunit une fois par an, elle ne traite que de questions purement techniques ou industrielles, mais jamais de stratégie ou des hypothèses de conflits possibles. La lecture des procès-verbaux de ses réunions au début des années trente indique la légèreté avec laquelle le Duce traite les questions militaires. On y découvre un Mussolini qui participe avec diligence aux travaux de la commission, en synthétise les conclusions ou se réserve de décider ou de faire réexaminer les questions en seconde lecture, mais qui limite le plus souvent ses interventions au niveau du générique ou de la médiation, dans l'intention évidente d'éviter d'amener les problèmes épineux au grand jour ou de s'engager sur le plan financier¹⁸⁰⁹.

Elle s'explique ensuite par l'inexistence d'une conception stratégique. Mussolini n'a jamais eu de véritable politique militaire. Ceci est dû au fait que jusqu'au Pacte d'acier les problèmes militaires n'assument jamais, dans l'optique politique qui est la sienne, une autonomie propre. Ils sont toujours subordonnés à d'autres : contrôle du pouvoir, problèmes économiques et financiers, questions d'image et de support de la politique extérieure. Bien que l'horizon politique international ne cesse de s'obscurcir au cours des années trente, Mussolini ne donne jamais la moindre indication susceptible d'orienter l'élaboration des plans de guerre. Dans les perspectives de conflit qu'il évoque devant Gazzera (sous-secrétaire d'Etat à la guerre de 1928 à 1933) par exemple, il ne s'aventure jamais au-delà de l'hypothèse - mise à l'étude dès 1927 par Badoglio - d'un conflit avec la Yougoslavie, la France n'étant pas forcément impliquée mais certainement hostile. Il ne concède les moyens nécessaires à la

¹⁸⁰⁷ Cf. Renzo de Felice, *Mussolini l'alleato*, I, *L'Italia in guerra 1940-1943*, op. cit., p. 52-61.

¹⁸⁰⁸ Balbo, ministre de l'Aéronautique de 1929 à 1933 n'en fut pas membre à ce titre, mais en qualité de quadrumvir.

¹⁸⁰⁹ Typiques à ce propos : les conclusions des réunions de la Commission suprême de défense du 11 février 1931 sur l'organisation de la défense antiaérienne et du 17 mars 1931 consacrée à la question du porte-avions italien qui soulevaient des problèmes financiers et risquaient d'envenimer les rapports entre l'état-major de l'Armée et de la Milice pour le premier, entre la Marine et l'Aéronautique pour le second; in AUSSME, *Commissione suprema di difesa*, b. 22, *verbali delle I-X sessioni*, 1923-1934.

Défense qu'au compte-gouttes¹⁸¹⁰. Le successeur de Gazzera, Baistrocchi (1933-1936) n'est pas mieux loti, il doit selon ses propres dires, «*agir essentiellement sur la base de possibilités imprévues et contingentes*». La chose ne doit pas étonner outre mesure. Etant donné ses options en politique extérieure, Mussolini n'est pas en mesure de fournir d'indications précises sur le ou les adversaires éventuels que le pays aura à combattre. L'Italie, pour faire jouer son poids déterminant, doit éviter de choisir nettement son camp ou de se ranger dans l'une ou l'autre coalition. Le Duce pense d'ailleurs disposer du temps nécessaire pour effectuer ce choix. Les réactions de Mussolini à l'égard des propositions du général Alberto Pariani qui succède à Baistrocchi au lendemain du conflit éthiopien confirment cette attitude. Rappelons que Pariani est alors convaincu que la guerre aura lieu aux côtés de l'Allemagne et contre la France et l'Angleterre. La guerre d'Ethiopie a d'autre part mis au premier plan "la guerre méditerranéenne". Le nouveau sous-secrétaire d'Etat à la Guerre estime que la barrière alpine constitue plus qu'un terrain de manoeuvre, un "insurmontable obstacle entre l'Italie et la France", si bien que la lutte décisive aura lieu en Méditerranée et en Egypte-Soudan. En novembre 1936, il donne des instructions pour qu'on reprenne et perfectionne les plans mis au point durant le conflit éthiopien prévoyant une offensive éventuelle contre les Anglais en Egypte et au Soudan, et qu'on étudie la possibilité d'une invasion de la France à travers la Suisse. Or Mussolini, parce qu'il croit pouvoir éviter d'entrer en guerre immédiatement, voire porter les belligérants à la table des négociation grâce à son habileté politique, se garde bien alors de prendre ou d'autoriser une quelconque initiative visant à la préparation de plans de guerre. Ce qui provoque l'amertume du chef d'état-major de l'Armée, lequel pense que se maintenir sur la simple défensive ne résoudra rien :

*«ce qui nous intéresse est comment nous entendons résoudre le conflit ... avec la défense, on risque de ne subir que des échecs. Il faut se battre sur un point offensivement.»*¹⁸¹¹

¹⁸¹⁰ Archives Gazzera, "Relazioni sull'efficienza complessiva dell'Esercito", rédigées par le ministre de la Guerre à l'intention de Mussolini entre janvier 1929 et juillet 1933.

¹⁸¹¹ USSME, *ibid.*, *verbali delle riunioni della Commissione suprema di difesa*, cit. b. 57, Pariani lors de la XVII session de la Commission suprême de défense, 8 février 1940.

Est-ce à dire que les avis des chefs militaires n'ont pesé pour rien dans les prises de décision des gouvernants italiens ? Pas tout à fait.

On observe tout d'abord que contrairement à l'idée reçue, le Duce est parfaitement informé par le haut commandement de l'état d'impréparation des forces armées italiennes et de leur incapacité à soutenir un conflit avec la puissance d'outre-monts. En 1931, lorsque Mussolini émet quelque velléité de déclencher une attaque brusquée contre la Yougoslavie et la France, Badoglio intervient pour l'en dissuader, arguant que si l'Italie pourrait à la rigueur soutenir un conflit contre le Royaume serbo-croate, une guerre l'opposant à ses deux voisines coalisées équivaldrait à un "véritable suicide"¹⁸¹².

Badoglio et Cavagnari attirent, dès mai 1934, l'attention de Mussolini sur la nécessité de s'assurer l'appui militaire des démocraties occidentales pour endiguer la poussée allemande en Europe danubienne et balkanique, le temps de monter une opération de grand style en Afrique orientale. Lorsqu'au moment de la crise méditerranéenne, l'Italie se trouve à deux doigts d'un conflit ouvert avec la Grande-Bretagne et avec la France, c'est encore le chef d'état-major général qui adjure le Duce d'éviter «*un désastre qui réduirait [l'Italie] au rang d'un Etat balkanique*»¹⁸¹³. Badoglio et Cavagnari sont très réticents à engager les forces régulières italiennes en Espagne alors que la pacification de l'Ethiopie est loin d'être achevée et parce que l'intervention du CTV aux côtés des franquistes se solde par des prélèvements de matériels sur les dotations de l'*Esercito*, de l'*Aeronautica* et de la *Regia Marina* qui empêchent la reconstitution des stocks de guerre en prévision de la conflagration générale qui se profile en Europe. Pariani, partisan de l'offensive tous azimuts, n'oublie pas de préciser qu'une attaque contre la France (à travers le territoire suisse) n'est pas envisageable avant que l'Armée italienne ait atteint l'efficacité optimale, qu'il prévoit à l'horizon 1939. Les chefs militaires ont donc parfois réfréné les ardeurs du Duce, l'empêchant de commettre l'irréparable sur un mouvement d'humeur.

Pourtant, dans d'autres circonstances, l'attitude belliqueuse des dirigeants fascistes a été fortement inspirée ou influencée par les arguments d'ordre technique mis en avant par la hiérarchie militaire. La conférence navale de Londres en offre un exemple significatif. L'état-major de la *Regia Marina* parvient, en dépit des déclarations

¹⁸¹² DDI, S. VII, vol. 10, p. 175-176, Badoglio à Grandi, 28 mars 1931.

¹⁸¹³ ACS, *Segreteria particolare del Duce, cart. riservato*, b. 13 bis/R, fasc. Baistrocchi, lettre de Badoglio à Mussolini, septembre 1935.

répétées de Grandi et de Mussolini sur la “primauté du politique sur le militaire” à faire prévaloir son point de vue au cours des discussions avec les Français. Les bases d'accord de mars 1931 sanctionnent la parité des programmes de construction sacrifiant partiellement l'objectif politique de la parité des tonnages des flottes italienne et française. On a vu d'autre part comment Grandi a fait les frais de la vindicte du ministre de l'*Aeronautica*, Italo Balbo, qui lui reprochait d'avoir préconisé d'abolir l'aviation de bombardement à Genève. Fin 1934, début 1935, Badoglio et Baistrocchi incitent Mussolini à se lancer dans la conquête militaire du royaume du Négus alors que le dictateur n'envisageait initialement qu'une campagne coloniale classique visant à renforcer le glacis protecteur de l'Erythrée et de la Somalie italienne tout en assurant une voie de pénétration vers l'intérieur de l'Ethiopie. Enfin, le Duce est gagné en 1938 aux “fantaisies stratégiques” de Pariani sur la *guerra lampo* et la *division binaire* au point de se convaincre qu'un succès sur le théâtre méditerranéen pourrait suffire à déterminer l'issue d'une conflagration en Europe. Quoi qu'il en soit, l'intervention des militaires ne pourra arrêter Mussolini sur la pente fatale qui le conduira à signer le Pacte d'acier puis à perpétrer l'agression de juin 1940, véritable “coup de poignard dans le dos” de la soeur latine. Il y a à cela deux raisons principales : la victoire éthiopienne est montée à la tête du Duce et a accrédité le mythe du Mussolini *condottiere*; les chefs militaires agissent en ordre dispersé.

«*Jusqu'en 1936, confie le maréchal Badoglio dans sa biographie [Mussolini], fut grand et dans un certain sens se laissa guider. Mussolini n'était pas un sanguinaire et il ne voulait pas la guerre. Mais l'Empire lui est monté à la tête, et puis il y a un poison qui corrompt les dictatures : l'encensement.*»¹⁸¹⁴

Lors des premières années de son accession au pouvoir, Mussolini n'avait pas hésité à reconnaître son incompetence en matière militaire¹⁸¹⁵. Après la guerre d'Ethiopie,

¹⁸¹⁴ Cité par Massimo Mazzetti, *La Politica militare italiana fra le due guerre mondiali 1918-1940*, Salerne, Beta, 1974, p. 204-205.

¹⁸¹⁵ En fait jusqu'à la conquête de l'Ethiopie l'intérêt de Mussolini pour la chose militaire était resté pour le moins limité. Ce qui l'intéressait finalement, c'était :
 que les forces n'affichent pas d'objectifs politiques en concurrence avec ceux du gouvernement;
 que les dépenses militaires ne grèvent pas inconsidérément le budget de l'Etat;
 que les forces armées se prêtent à avaliser ses déclamations sur l'efficacité militaire du pays et fournissent l'apparat convenant à ses exhibitions nationales -populistes, in Massimo Mazzetti, *La Politica militare italiana fra le due guerre mondiali 1918-1940, op. cit.*, p. 64.

cette situation change du tout au tout parce que le Duce se convainc d'être, entre autres, un "génie militaire". En vérité certains officiers l'ont aidé à se forcer semblable conviction : ainsi Baistrocchi, immédiatement après le 5 mai 1936 propose au roi de concéder au Duce la Grand-Croix de l'Ordre militaire de Savoie avec le motif suivant:

«Ministre des forces armées, prépara, conduisit, remporta la plus grande guerre coloniale dont l'histoire ait gardé le souvenir.»

Mais fait plus grave, l'entrée victorieuse des troupes italiennes à Addis Abeba a renforcé chez lui la conviction que la décision militaire peut procéder de l'improvisation. N'a-t-il pas conduit la campagne essentiellement grâce à son intuition politique ? Dès lors il se convainc que cette manière de faire est la bonne. Miser sur une préparation militaire sérieuse aurait exigé au contraire une politique extérieure déterminée, alors que l'action du dictateur ressemble davantage à une chasse éperdue aux opportunités, même s'il arrive que celles-ci s'inscrivent dans le cadre plus général d'aspirations impérialistes¹⁸¹⁶.

Mussolini est paradoxalement desservi sur ce plan par ses extraordinaires dons de rhéteur et de journaliste à sensation. Poussant à l'extrême les effets de la propagande, il finira par donner lui-même crédit aux slogans qui diffusent une idée erronée de la réalité des préparatifs militaires. Le premier porte sur "la guerre éclair" que l'Italie serait en mesure d'entreprendre; le témoignage du général Pariani nous révèle que le Duce est sincèrement convaincu de sa possible mise en oeuvre. Tout expert qui ose mettre en doute ce concept est aussitôt limogé, comme il advient pour Baistrocchi le 7 octobre 1936¹⁸¹⁷ et les chefs d'état-major qui restent le plus longtemps à leur poste (Pariani, Soddu) sont ceux qui le confortent dans l'idée qu'il est inutile de s'organiser en vue d'une guerre longue ou de chercher à accroître le degré de mécanisation de

¹⁸¹⁶ Selon Alberto Pariani, *Chiacchiere e realtà*, 1 ex. typog. USSME, Rome, juin 1949, p.17.

«Considéré sous l'aspect militaire, Mussolini avait indubitablement le clair concept de l'emploi de masse et savait faire émaner de lui-même un grand prestige personnel. Ses points faibles étaient essentiellement: l'impatience durant l'action, déterminée par le désir de voir tranché le différend et par l'impulsion qui le poussait à communiquer des succès rapides à l'opinion publique, le fait d'écouter trop de personnes, ce qui provoquait parfois des indéterminations et même des contradictions. Il n'aimait pas les caractères accommodants, tout en s'en servant. J'ai l'intime conviction qu'il haïssait la guerre malgré le ton belliqueux et même menaçant de beaucoup de ses discours».

¹⁸¹⁷ Lucio Ceva, *Le forze armate*, op. cit., p. 265-266.

l'armée¹⁸¹⁸. Dans une autre formule célèbre le Duce exalte en octobre 1936 les “huit millions de baïonnettes” dont disposerait l'Italie. Il en fera par la suite un fréquent usage, de manière à donner l'impression qu'il lui est possible de mobiliser une armée de huit millions d'hommes en l'espace de quelques heures. La fausseté d'une telle allégation est démontrée par la presse étrangère, mais prise pour argent comptant en Italie. La réalité est beaucoup plus prosaïque : les soldats italiens sont moins d'un million, et la mobilisation partielle de septembre 1938 (crise de Munich) révélera des déficiences criantes : casernes insuffisantes, retard dans la distribution des armes et des uniformes¹⁸¹⁹. L'artillerie lourde se caractérise, à la fin des années trente, par sa faible dotation en pièces et munitions de gros calibres et par son archaïsme (le gros de l'artillerie italienne est en 1938 composé de 10 800 bouches à feu qui remontent à l'avant-guerre)¹⁸²⁰. Le résultat se fera sentir lorsqu'en 1940 la guerre plusieurs fois annoncée par Mussolini finira par éclater. L'Italie se trouvera alors sans armes adéquates et sans plan militaire opérationnel.

Pourtant, entre 1935 et 1938, l'Italie a dépensé 11,8 % de son budget national pour la préparation militaire, contre 12,9% pour l'Allemagne, 6,9% pour la France et 5,5% pour l'Angleterre. Une part non négligeable des dépenses italiennes a donc été consacrée à l'effort de guerre. Le problème fondamental réside dans la tradition de l'état-major italien : les militaires, avant même d'être contaminés par leur “contrat” avec le fascisme se distinguaient par l'absence de travaux d'études, de programmation et par le manque de soin apporté aux détails techniques et par une fâcheuse tendance à l'intrigue, au moins parmi les officiers supérieurs. Recruter des hommes compétents était difficile étant donné les niveaux plutôt bas du prestige et de revenus attachés à la profession militaire et l'absence d'une véritable “culture militaire” en Italie. Mussolini ajoute à ce tableau déjà sombre l'interdiction d'une coordination entre les forces armées : un état-major interforces authentique aurait constitué une menace pour sa propre position en donnant aux chefs d'état-major des différentes armes une voix collégiale dans les prises de décisions intéressant la défense et en offrant à la monarchie le moyen d'exercer réellement ses prérogatives militaires incluant en

¹⁸¹⁸ Cf. sur ce point Max Gregor Knox, *Le guerre di Mussolini*, Rome, ed. Riuniti, 1984, p. 14-15.

¹⁸¹⁹ USSME, racc. 2, cart. 17, mémorandum Mussolini (établi à partir du rapport du SIM et des carabinieri) à Pariani sur l'efficacité de l'Armée de novembre 1938 à août 1940.

¹⁸²⁰ G. Rochat et G. Massobrio, *Breve storia dell'esercito italiano dal 1861 al 1943*, Torino, Einaudi, p. 220-222.

principe le commandement suprême en temps de guerre¹⁸²¹. Au contraire, l'isolement dans lequel Badoglio se trouve confiné offre au dictateur la possibilité d'étendre son influence directe sur les sous-secrétaires militaires et les chefs d'état-major et de jouer les médiateurs. Mussolini favorise leurs rivalités, usant sans vergogne de la rotation des charges, de la corruption et du chantage¹⁸²². En exaspérant ainsi l'autonomie et la rivalité traditionnelle de chacune des forces armées, Mussolini interdit toute intervention du haut commandement dans la sphère politique mais aussi toute coordination interarmes efficace.

3) Le rôle des forces économiques dans la décision politico-stratégique

Il faut sans doute tordre le coup à l'idée reçue selon laquelle la politique étrangère du fascisme aurait pu être déterminée par les intérêts des milieux économiques. Les industriels italiens, Giovanni Agnelli (FIAT), Guido Donegani (Montecani), Alberto Pirelli (industrie chimique), Giorgio Falck (aciéries milanaises), Vittorio Cini (centrales hydro-électriques, chantiers navals), Giuseppe Volpi di Misurata (centre industriel de Porto Marghera) dominant l'économie avec la tolérance du régime. Leur influence sur la politique étrangère est minime. Les théories fondées sur l'impérialisme industriel n'expliquent pas plus l'expansionnisme fasciste qu'elles ne rendent compte de celui de l'Italie libérale. Les *padroni del vapore* ont sans doute tiré beaucoup moins profit de l'expansion territoriale de ces années qu'ils n'auraient été en mesure de le faire s'ils avaient évolué dans un environnement économique plus ouvert, comme l'a amplement démontré l'Italie d'après-guerre¹⁸²³. Même l'annexion de l'Ethiopie (où le *lobbying* des sociétés de construction gravitant autour du ministre des Colonies est très actif) et celle de l'Albanie (où Ciano, ses amis affairistes et la FIAT possèdent d'importants intérêts miniers et pétroliers) ont été avant tout

¹⁸²¹ *Ibid.*

¹⁸²² La source la plus riche sur les rapports entre Mussolini et les chefs militaires est constituée par la correspondance (*carteggio*) du secrétariat particulier du Duce, déposée aux Archives centrales de l'Etat à Rome. Les dossiers personnels des représentants les plus notables des forces armées contiennent un peu de tout: correspondance officielle et privée du dictateur, lettres anonymes et dénonciations de collègues, rapports de police, publications et informations biographiques.

Il en ressort que Mussolini chercha toujours à donner à ses rapports avec les militaires un caractère personnel, en s'adressant aux hommes plus qu'aux fonctions et en graduant la confiance qu'il leur accordait sur la base de la dévotion et de la soumission dont il les créditaient. Les rapports de police, les interceptions téléphoniques étaient soigneusement annotés et classés; les lettres anonymes étaient en revanche communiquées aux accusés par Mussolini qui les invitait à se disculper.

¹⁸²³ Piero Melograni, *Gli industriali e Mussolini*, Milan, 1972, p. 193-207.

l'expression d'ambitions politico-stratégiques, non le fruit de pressions économiques. Là aussi, c'est le Duce qui dicte la politique. Or, à partir de 1934-1935, il poursuit son rêve de grandeur impériale, ce qui n'est pas sans inquiéter les milieux d'affaires, lesquels estiment une telle politique ruineuse et appréhendent la banqueroute de l'Etat. Aux cassandres qui expriment leurs doutes en sa présence, Mussolini répond que «*l'économie n'a jamais arrêté la marche de l'Histoire*»¹⁸²⁴ et en 1938 il s'irrite du pessimisme et du pacifisme des membres de la *Confindustria*, trop attachés à son goût - composante germanophile comprise - à la stabilité financière et à la restauration de rapports commerciaux débarrassés de conditionnement idéologique, c'est à dire ouverts à tous les marchés, quels qu'ils soient¹⁸²⁵. S'il est vrai à cet égard que la guerre commerciale qui fait rage entre la France et l'Italie entre 1932 et 1939 n'est pas faite pour améliorer le climat général¹⁸²⁶, c'est surtout l'utilisation de l'arme financière et ses effets supposés qui ont eu des répercussions sur les relations politico-stratégiques des deux nations latines.

4) Une opinion italienne pacifique mais manipulée

Nonobstant la difficulté d'étudier "l'esprit public" en régime totalitaire en raison du bâillon imposé aux moyens habituels d'expression des opposants et de l'influence oppressante de la propagande organisée par l'appareil d'Etat, les "forces profondes" de l'Italie des faisceaux ne demeurent pas tout à fait dans l'ombre.

Les hautes sphères politiques ressentent la nécessité de sentir le pouls des populations. Elles utilisent à cet effet un réseau d'informateurs à plusieurs niveaux (Police politique, PNF, Carabiniers) qui s'étend par capillarité à l'ensemble des provinces d'Italie. Ces *fiduciari* produisent des rapports qui rendent compte mensuellement (rapport des préfets et des commissaires sur la situation politique des provinces, comptes rendus des secrétaires des fédérations fascistes ou des consuls de la Milice), ou quotidiennement (relations des "mouchards" de l'OVRA) à leur hiérarchie des humeurs des citoyens en fonction des circonstances. Préfets et questeurs sont par exemple tenus de signaler les plus petits symptômes de non alignement ou tout risque

¹⁸²⁴ Ettore Conti, *Dal taccuino di un borghese*, Milan, 1946, p. 544 et 625.

¹⁸²⁵ Une très intéressante analyse des réactions de Mussolini figure dans les Mémoires du ministre des "Echanges et Devises", Felice Guarneri, *Battaglie economiche fra le due guerre*, Bologne, Il Mulino, 1988, p. 137-138, 826, 882, 884.

¹⁸²⁶ Luigi de Rosa, "Les rapports commerciaux italo-français entre les deux guerres mondiales", in J.-B. Duroselle et E. Serra, *Italia e Francia dal 1919 al 1939*, Milan, Ispi, *op. cit.*, p. 385-416.

de trouble pouvant troubler la solidité du “front intérieur”. Une bonne partie du matériel le plus significatif finit sur le bureau du Duce qui le lit avec une extrême attention, si l’on en juge par l’importance des signes et des brefs commentaires qui figurent en marge des feuillets¹⁸²⁷. La matinée de travail de Mussolini débute d’ailleurs par l’audience quotidienne du chef de la police secrète, Bocchini puis Senise, et celle du secrétaire général du PNF, Starace.

Le produit de ces observations, répartis dans les centaines de fascicules qui composent les fonds du ministère de l’Intérieur et du parti fasciste conservés à l’*Archivio centrale dello Stato* de Rome¹⁸²⁸ offrent, en dépit de leur hétérogénéité et de leur difficulté d’interprétation, une image des réactions populaires. Elles offrent à l’époque à ceux qui, dans les instances du pouvoir, ont pour tâche d’harmoniser le comportement des différents secteurs de l’opinion avec les objectifs politiques du régime, l’occasion de mesurer l’ampleur et la qualité du consensus (ou du dissentiment) qui règne dans le pays.

Sans perdre de vue qu’en 1930 déjà, le régime peut se vanter d’avoir transformé l’opinion italienne d’instance critique à l’égard du pouvoir en audience réceptive des *input* qu’il transmet, ou analysera les résultats de cette “écoute” (*ascolto*) du public en les appliquant aux rapports que le régime entretient avec la France. On se limitera à quelques moments forts.

Du pacte à Quatre aux accords italo-français de janvier 1935 le régime atteint en ce domaine le comble du succès. L’opinion publique de la Péninsule reflète fidèlement l’admiration dont le régime et son guide jouissent à l’étranger. L’idée selon laquelle l’Italie serait parvenue à s’agrèger au club des quatre puissances qui dominent l’Europe plaît au public¹⁸²⁹. L’opinion, toutes classes sociales confondues, est enthousiasmée par le rôle du Duce que la presse présente complaisamment comme l’arbitre du directoire européen¹⁸³⁰. Son habileté médiatrice suscite le respect mais aussi la confiance des Etats démocratiques. Le dictateur use d’un langage ferme et raisonnable à la fois; il revendique une “place au soleil” pour l’Italie mais défend la

¹⁸²⁷ Simone Colarizzi, *L’opinione degli Italiani sotto il regime, 1929-1943*, Rome, Bari, Laterza, 1991, p. 13-29.

¹⁸²⁸ Fonds ACS, PNF, *Situazione politica per province* et ACS, Min. Int., Direction générale, Police secrète (dorénavant PS).

¹⁸²⁹ ACS PNF, *Situazione politica per province*, b. 19, fasc. Rome, *relazione fiduciaria*, 25 mars 1933.

¹⁸³⁰ *Ibid.*, b. 25, fasc. Turin, 12 novembre 1934; *ibid.*, b. 9, fasc. Naples, 15 mars 1933.

paix entre les Nations. La menace nazie qui commence à peser sur l'Europe contraste avec le fascisme italien, demeuré pour sa part fidèle à "l'esprit sociétaire"¹⁸³¹.

Les accords italo-français de janvier 1935 semblent conforter l'opinion dans l'idée que le gouvernement entend s'engager définitivement sur la voie des rapports pacifiques entre puissances. Nombreux sont les Italiens, en particulier au sein de la veille bourgeoisie libérale, qui se réjouissent d'une politique extérieure qui resserre les liens avec les Etats démocratiques. Sans doute s'illusionnent-ils aussi sur les implications qu'une telle attitude pourrait signifier pour la libéralisation du régime à l'intérieur¹⁸³².

Mais à peine les accords internationaux sont-ils sanctionnés à Stresa que Mussolini s'engage sur la voie opposée : sûr de son pouvoir à l'intérieur et victime du mirage de la conquête impériale il vise désormais plus haut.

Or le pays ne partage ni les ambitions, ni les certitudes du Duce. La détérioration du climat européen qui intervient à l'été 1935 provoque immédiatement l'appréhension générale et même une certaine irritation à l'encontre des fascistes qui, par arrogance ou par inconscience, jouent avec le feu.

Les avertissements lancés par la Grande-Bretagne et par la France suscitent d'abord la frayeur parmi les classes cultivées qui lisent la presse étrangère et se tiennent au courant des affaires internationales. La crainte gagne ensuite progressivement l'ensemble des degrés de la pyramide sociale. L'opinion saisit la volonté froide et agressive du fascisme qui cherche n'importe quel prétexte pour déclencher un conflit qui effraie la majorité des Italiens¹⁸³³. On craint l'impréparation militaire, on se remémore le sort d'anciennes entreprises coloniales pas toujours heureuses. Surtout la peur d'un conflit avec la Grande-Bretagne et avec la France se fait jour : autant les Italiens étaient, quelques mois auparavant, satisfaits de l'amitié et du respect que leur manifestaient les Etats démocratiques, autant ils se sentent désormais mal à l'aise devant l'inéluctabilité de la rupture qui s'annonce.

Pourtant, en quelques mois, l'appareil de propagande va retourner l'opinion. La radio, la presse et le cinéma sont mobilisés pour agir sur les leviers psychologiques de la "puissance" et du "nationalisme" au sein des masses. A l'image du vieil Etat libéral,

¹⁸³¹ *Ibid.*, b. 19 Rome, 25 mars 1933; *ibid.*, b. 1, fasc. Gênes, 17 mars 1933.

¹⁸³² ACS. Min. Int., PS (1928-1944), cart. K. 10, p. 132, *relazione fiduciara*, Milan, 22 avril 1935.

¹⁸³³ ACS, Min. Int., PS (1920-1945), cart. C1, fasc. *mobilizzazione*, classe 1911, cit. in De Felice, *Mussolini il Duce*, vol. 1, cit. p. 620, rapport du chef de la Police secrète, Senise, juin 1935.

faible et peu sûr de soi, les media substituent celle d'une Italie idéalisée, disposant d'une identité forte, d'une Italie puissante, capable de réaliser, avec une nouvelle autorité, les rêves de grandeur que Mussolini fait pour elle. Le fascisme parvient ainsi à toucher le point le plus sensible de la conscience nationale, ce complexe séculaire d'infériorité dont les Italiens souffrent vis-à-vis des grandes puissances qui dominent le concert européen.

Certes, l'envoi de la *Home Fleet* brise le rêve de puissance à peine ébauché et répand de nouveau la panique parmi les habitants de la Péninsule. Il leur faut cependant peu de jours pour comprendre que la Grande-Bretagne hésite à jeter de l'huile sur le feu et que la France tergiverse. L'enthousiasme peut alors exploser. Une vague d'impatience trop longtemps contenue semble déferler sur le pays, comme si les Italiens désiraient couper tous les ponts derrière eux : «*Tout le peuple italien suit le Duce, avec un élan indéfectible; tous sont prêts à répondre.*»¹⁸³⁴.

Pourtant, avec la guerre d'Espagne, la fracture sociale que le régime était péniblement parvenu à colmater après des années de persuasion et de coercition se réouvre à l'improviste. Le nouveau climat qui s'instaure en France avec l'avènement du Front populaire fait faire des pas de géant à la cause des *fuorisciti* italiens et augmente à l'intérieur la crédibilité des socialistes et des communistes. Le Front populaire de Léon Blum devient en juillet 1936 le fer de lance de l'opposition étrangère au fascisme. Les informateurs rapportent que les masses ouvrières manifestent «*leur confiance dans le triomphe des Rouges [qui] sont fort et fortement aidés*»¹⁸³⁵ et leur déplaisir des succès italo-franquistes : «*La chute de Malaga a engendré un fort sentiment de démoralisation*». En revanche, les classes populaires n'éprouvent aucune solidarité envers les Italiens en chemises noires qui combattent aux côtés des franquistes. A contrario «*les ouvriers éprouvent une satisfaction malsaine lorsque les fascistes se trouvent en difficulté*»¹⁸³⁶. L'écoute clandestine des radios étrangères (Radio Barcelone) s'intensifie et la propagande radiophonique s'avère très vite efficace, parce que les nouvelles du front transmises par les antifascistes d'Espagne sont jugées plus crédibles que les communiqués diffusés par la presse officielle, qui informent seulement des succès remportés par les fascistes mais restent muets sur les

¹⁸³⁴ *Ibid.*, p. 109, fasc. PNF, *Relazione fiduciaria*, Rome, 10 septembre 1935.

¹⁸³⁵ ACS, Min. Int., *Polizia politica* (1928-1944), p. 5, fasc. Milan, *relazione fiduciaria*, 14 janvier 1937.

¹⁸³⁶ *Ibid.*, PNF, *Situazione politica per province*, b. 7, fasc. Milan, *relazione fiduciaria*, 13 avril 1937.

défaites subies face aux Républicains ou en minimisent la portée¹⁸³⁷. Mais le régime compense le terrain perdu dans les rangs ouvriers par soutien que les classes moyennes et la bourgeoisie donnent, par anticommunisme, à l'intervention italienne en Espagne : *«La lutte fratricide qui ensanglante l'Espagne est suivie avec attention par les grandes industries, les banques, les différentes catégories de commerçants, les congrégations religieuses, et, au delà de tout jugement politique, tout ce monde fait cause commune avec les rebelles espagnols qui, dans le contexte de la guerre civile, représentent l'ordre. Dans toutes ces classes, la perspective d'un gouvernement de Madrid prenant le dessus est un danger qui doit être évité à tout prix en ce qu'il rendrait possible la formation à nos frontières d'un bloc rouge des deux puissances, France et Espagne, qui pourrait 'nous mettre en bouteille' en Méditerranée et répandre en Italie une vague de folie communiste.»*¹⁸³⁸

Après l'*Anschluss*, l'opinion publique italienne est, dans sa grande majorité, perplexe, voire décidément hostile, à l'égard de la politique d'entente puis d'alliance avec l'Allemagne nazie. Elle réagit avec une aversion profonde à l'éventualité d'entrer en guerre contre les deux démocraties occidentales aux côtés d'un allié jugé déjà trop envahissant. Anxiété, préoccupation, nervosité sont les mots qui reviennent le plus souvent sous la plume des informateurs pour décrire l'état de l'opinion au printemps 1938 :

*«L'opinion publique est de nouveau alarmée par le danger de guerre et cette fois la crainte vient des complications qui se font jour entre la Tchécoslovaquie et les Allemands. La perspective de devoir combattre pour la grandeur d'un autre peuple considéré déjà trop puissant et qui ne jouit pas de la sympathie populaire n'enthousiasme personne et on entend couramment dire : 'les Allemands commencent à exagérer'.»*¹⁸³⁹

Chez les anciens combattants et les membres de la bourgeoisie libérale renaît le vieux sentiment anti-germanique qui plonge ses racines dans le passé lointain du

¹⁸³⁷ *Ibid.*, PNF, *Situazione politica per province*, b. 11, fasc. Padoue, *relazione fiduciaria*, 20 mars 1937.

¹⁸³⁸ *Ibid.*, b. 7, fasc. Milan, *relazione fiduciaria*, 1er septembre 1936.

¹⁸³⁹ Cité par Alberto Aquarone, "Lo spirito in Italia alla vigilia della Seconda Guerra mondiale", in *Nord e Sud*, XI (1964), p. 117-125.

Risorgimento et dans les souvenirs plus récents de la Grande Guerre. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les provocations anti-françaises du régime, susceptibles de déclencher un conflit dont on estime qu'il ferait surtout le jeu du Reich, soient accueillies avec la plus grande réserve. Même l'élément sur lequel le régime compte pour galvaniser l'opinion publique en un sens anti-français, les étudiants, ne répond plus de la manière souhaitée et donne des preuves d'apathie : le 21 décembre 1938 un informateur écrit :

«J'ai assisté à Vicence, Padoue, Venise à des manifestations étudiantes en riposte aux provocations françaises. Je dois dire franchement que ces démonstrations tenaient plus de l'habituel esprit de monôme que la reconnaissance de nos grief envers la France. Je regrette de devoir vous faire remarquer que cette incompréhension se retrouve [...] dans toutes les classes de la société [...] Il est même étrange de constater à quel point ont été totalement oubliées nos vieilles rancunes à l'égard de la prétendue soeur latine.»¹⁸⁴⁰

De Pise, un autre informateur confirme ce refus :

«L'idée d'une guerre contre la France ne trouve certainement pas beaucoup de compréhension [auprès de l'opinion] si l'on tient compte du caractère légitime des revendications italiennes. On peut dire ainsi que les gens se refusent, presque par instinct, à considérer possible un conflit entre les deux pays. Cette opinion est répandue dans les campagnes comme dans toutes les villes de Vénétie et de Toscane [...] Le développement de courants tendant à dépeindre l'éventualité d'une guerre contre la France comme un acte de folie de la part du fascisme peut être dangereuse pour le moral des populations ou le cas où l'Italie pourrait se voir entraîner, en dépit de sa volonté de paix, dans un conflit.»¹⁸⁴¹

Ce n'est qu'au printemps 1940, sous l'impulsion des succès fulgurants remportés par la *Wehrmacht* et sous le stimulus de l'incessante propagande fasciste que l'attitude de

¹⁸⁴⁰ ACS, PNF, b., Padoue, *relazione fiduciaria*, 12 mai 1938.

¹⁸⁴¹ ACS, PNF, b., Pise, *relazione fiduciaria*, 10 juin 1939.

certaines secteurs de l'opinion à l'égard de la France changera radicalement. Certains, en particulier parmi les jeunes, commenceront alors à penser qu'il conviendrait, compte tenu de la faillite désormais certaine des vieilles démocraties, que l'Italie intervînt dans le conflit, de manière à ce qu'elle pût bénéficier des fruits de la victoire¹⁸⁴².

¹⁸⁴² Alberto Aquarone, *Lo spirito pubblico...*, art. cit., p. 125.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'étude qui précède a permis de distinguer trois périodes dans les relations politico-stratégiques franco-italiennes.

* Entre la France et l'Italie fasciste, les relations, entre 1929 et 1932, se situent fréquemment sur un plan conflictuel. Tout se passe comme si les "soeurs latines", momentanément rassurées par l'apaisement de la menace germanique, jugulée par l'accord de Locarno et la présence de Gustav Stresemann au pouvoir à Berlin, pouvaient laisser libre cours à leur acrimonie mutuelle.

Aux malentendus nés du problème du statut des Italiens de Tunisie, aux griefs issus du traité de Versailles et de la *Vittoria mutilata* s'ajoutent l'impact sur l'opinion française de la dictature mussolinienne du fait de l'afflux en France de nombreux exilés, l'apparition d'une rivalité navale et l'exacerbation de la question coloniale. Au début des années trente, les deux pays s'opposent sur tout : l'Europe centrale, le désarmement, la politique à suivre vis-à-vis de l'Allemagne. Les alliés du premier conflit mondial sont devenus des ennemis potentiels. Les dirigeants italiens craignent l'hypothétique guerre préventive qu'un prétendu "clan militariste" français ourdirait à leur encontre. Briand et Weygand envisagent de leur côté de prendre des dispositions mettant la France à l'abri d'une attaque brusquée provoquée par une foudrue du dictateur transalpin. De part et d'autre des Alpes, on renforce les systèmes défensifs, ce qui ne fait qu'accentuer le sentiment du danger, Français et Italiens s'accordant à considérer que les forts et casernes érigés au plus près de la ligne frontière pourraient constituer, le cas échéant, d'excellentes bases de départ pour une agression à leurs dépens.

* Les relations franco-italiennes connaissent pourtant une amélioration sensible en 1933-1935, le souci de sécurité prenant alors le pas sur les considérations idéologiques. L'opinion française s'inquiète du péril hitlérien et de la renaissance du militarisme allemand. Chancelier depuis janvier 1933, Hitler quitte, dès le mois d'octobre, la conférence du désarmement puis la Société des Nations, affirmant son intention de redonner à l'Allemagne un puissant instrument de guerre. Parallèlement, la rapidité avec laquelle le Reich effectue son réarmement préoccupe Mussolini qui souhaite disposer de quelques années de paix en Europe pour réaliser ses ambitions africaines. De plus, les intérêts allemands et italiens sont loin de converger en Europe danubienne. L'Italie voit d'un oeil méfiant se développer la politique allemande à l'égard de Vienne.

Une politique de “rapprochement” s’amorce entre les deux nations latines, vouées depuis quinze ans aux méfiances réciproques. Dès 1932, on constate chez les gouvernants français un souci de resserrer les liens avec le voisin transalpin, qui débouche sur la mission Jouvenel et le pacte à Quatre l’année suivante, souci qui est plus le fait de la classe politique que celui du Quai d’Orsay ou de l’état-major, car une entente avec l’Italie postule l’abandon de la Petite Entente.

La tentative de putsch perpétrée par les nazis autrichiens à Vienne, en juillet 1934 et l’assassinat consécutif du chancelier Dollfuss, l’envoi de plusieurs divisions italiennes sur le Brenner, provoquent une tension certaine entre Mussolini et Hitler et débouchent sur un resserrement des liens diplomatiques et stratégiques entre Rome et Paris pour contrer l’*Anschluss*. Elle permet à Laval de signer avec Mussolini un accord portant sur les questions africaines et danubiennes et réglant les principaux chapitres du contentieux franco-italien. En avril 1935 la conférence de Stresa ouvre la voie à une collaboration militaire franco-italienne. Les accords d’état-major Denain-Valle et Gamelin-Badoglio marquent le point d’orgue de l’alliance franco-italienne et constituent un premier coup de canif dans les accords de Locarno. L’enjeu est considérable : outre la défense commune de l’Autriche, il s’agit pour la France d’obtenir de l’Italie qu’elle rompe définitivement avec le révisionnisme belliqueux du Führer et rallie, contre compensation, le camp des pays “conservateurs”. Les accords de juin 1935 laissent augurer un instant la renaissance d’une grande coalition - à laquelle la Grande-Bretagne est invitée à adhérer - permettant de réaliser l’encerclement de l’Allemagne et d’endiguer le *Drang nach Süd Osten*.

* Mais les années 1936-1938 déçoivent cette attente. En dépit des bonnes dispositions des responsables politiques et de la volonté de l’état-major français, l’alliance franco-italienne s’enlise, victime de la guerre d’Ethiopie et de la crise provoquée par l’interposition de la Grande-Bretagne en Méditerranée. Alors qu’on pourrait s’attendre à ce que la conquête de l’*Impero* rangeât définitivement l’Italie fasciste dans le camp des puissances satisfaites, c’est l’inverse qui se produit. La France ne peut, au nom même de la sécurité, soutenir l’action de Mussolini en Afrique orientale. Deux faits le lui interdisent : l’Ethiopie est membre de la SDN, l’abandonner aux ambitions italiennes signifierait la ruine définitive d’une institution faite pour veiller au maintien du statu quo. Ce serait ouvrir la porte à tous les révisionnismes; lâcher l’Angleterre pour une très

hypothétique alliance avec l'Italie, n'est-ce-pas laisser la proie pour l'ombre ? Dans une guerre éventuelle contre l'Allemagne nazie, de quel poids seraient "millions de baïonnettes" latines comparées à la puissance militaire et surtout navale de la Grande-Bretagne ?

Ecartelée entre les choix contradictoires de ses deux alliés occidentaux virtuels, la France se trouve dès lors dans une situation d'équilibriste. Jusqu'en janvier 1936, sous l'impulsion de Pierre Laval, elle s'efforce de jouer sur les deux tableaux en ne reniant pas l'accord militaire qu'elle a conclu secrètement avec Rome en juin 1935 et fait tout pour garder dans son camp l'Italie mussolinienne. Parallèlement, elle tente de sceller sa destinée à celle de la Grande-Bretagne et s'empresse en décembre 1935 d'accueillir la demande du gouvernement de Londres d'entamer des conversations d'états-majors en vue d'une coopération aéronautique et terrestre, mais s'évertue à ne pas céder aux pressions des Britanniques qui iraient dans le sens d'une rupture avec la convention militaire conclue avec Rome. Elle finit par souscrire au principe de sanctions économiques dans l'espoir d'écarter les sanctions militaires, tout en manifestant le regret d'être entraînée dans cette voie. Politiques et militaires sont unanimes à souhaiter qu'une solution de compromis soit trouvée, qui permette de renouer très vite avec l'Italie fasciste les liens de "l'alliance latine". Dans ce contexte, s'il faut que l'Italie conserve les positions militaires qu'elle a occupées, il faut également que la SDN sorte honorablement du conflit. Cette solution transactionnelle qui inspire le plan Laval-Hoare, outrageusement favorable à Rome (7-8 décembre 1935) entraîne la démission de Laval. Mussolini considère son échec comme une trahison. Dès janvier 1936, il amorce un rapprochement avec l'Allemagne nazie.

Le gouvernement Sarraut (avec Flandin aux Affaires étrangères) se montre fort pusillanime vis-à-vis de l'Italie. Pusillanimité qui éclate avec la réoccupation de la Rhénanie. Le 7 mars 1936 marque l'effondrement du prestige de la France dont l'Italie prend ses distances.

Résolument hostile au régime fasciste, le Front populaire transforme le fossé entr'ouvert entre Paris et Rome en un véritable abîme. Si Blum et Delbos suivent Londres sur le chapitre de la levée des sanctions, ils refusent en revanche de cautionner la conquête éthiopienne par l'envoi d'un ambassadeur auprès du roi d'Italie. La France assiste, passive et impuissante au rapprochement des puissances fascistes. Ce dernier est scellé, sur le plan militaire, par l'intervention de l'Axe dans le conflit espagnol. L'envoi de

“volontaires” italiens aux côtés des Nationalistes prend, d'emblée, une connotation anti-française. Delbos n'a que des réactions bien pâles et ne recueille qu'une succession de demi-échecs. Il s'évertue à faire aboutir la politique de non-intervention en Espagne s'orientant - sans succès - vers la médiation des puissances, puis vers le contrôle de l'afflux des volontaires. De multiples incidents, où l'Italie et l'Allemagne sont impliquées réduiront à peu de chose ce contrôle et interdiront le retour à la paix dans la péninsule en dépit de la conscience persistante chez les militaires français de la nécessité de préserver les accords avec l'Italie et la neutralité de l'Espagne en prévision de la conflagration générale qui s'annonce.

De son côté, Mussolini interprète l'agitation sociale qui se développe en France comme un signe de décrépitude morale et politique. Il se désolidarise des démocraties en cessant de monter la garde devant l'indépendance autrichienne. 1938 marque aussi un tournant dans les relations entre Mussolini et Hitler. Longtemps méfiant à l'égard du Führer, le Duce table désormais sur l'Axe pour réaliser ses projets expansionnistes. Les Balkans ayant été abandonnés à Hitler, les appétits italiens se tournent vers l'Adriatique et la Méditerranée où ils menacent désormais directement les intérêts stratégiques et coloniaux français. Constatant l'alignement de plus en plus marqué de Mussolini sur les positions hitlériennes, le haut commandement français, très favorable jusque-là à l'alliance avec Rome, en vient alors à considérer l'Italie comme l'adversaire à abattre en priorité.

Le terrain semblait pourtant propice pour que le rapprochement franco-italien s'impose aux décideurs et à l'opinion publique des deux pays comme une alliance de nature. Le premier ciment n'était-il pas celui de la latinité, ce sentiment d'une communauté ethnique et religieuse au destin glorieux ? La flamme latine avait d'ailleurs été ravivée par les souvenirs du premier conflit mondial et les scènes de fraternisation entre soldats français et italiens en Sarre. Elle avait été entretenue par les rencontres périodiques entre anciens combattants sur les champs de bataille de Bligny ou du Piave. L'unité du monde latin n'aurait-elle pu constituer le plus sûr rempart de l'Occident en face du péril germanique ? On s'est longtemps nourri de cette illusion côté français. Ainsi, le maréchal Pétain exprimait un point de vue courant au sein de l'état-major français lorsqu'il déclarait :

«Du Rhin au Brenner, les deux siècles de paix que le monde ait jamais connus, c'est la gloire des légions romaines qui les lui ont donnés. Aujourd'hui, aux mêmes frontières, la puissance d'un bloc de près de cent millions de latins peut constituer l'une des plus sûres garanties de paix.»¹⁸⁴³

Rupture du front commun des pays fascistes, encerclement de l'Allemagne considérée comme le principal danger, espoir de détente internationale constituaient autant d'arguments auxquels Français et Italiens pouvaient être pareillement sensibles.

Enfin, la France et l'Italie avaient en commun d'être deux puissances méditerranéennes et africaines. La France n'aurait-elle pu, moyennant quelques concessions, obtenir l'adhésion de Rome au "Pacte méditerranéen" garantissant le statu quo sur ce théâtre de la plus haute importance stratégique ? Or, au contraire de cette attente, la latinité n'est jamais apparue, au cours de cette période, que comme une pomme de discorde, les fascistes italiens accusant la France d'utiliser cet argument pour se comporter, au nom de la solidarité prétendue des pays du sud de l'Europe, en *sorellastra*, uniquement désireuse de maintenir sa cadette en latinité dans la position d'infériorité, voire de subordination héritée des traités, traités dans l'établissement et le maintien desquels Paris portait une grande part de responsabilité.

Restait l'endiguement des ambitions hitlériennes. France et Italie n'auraient-elles pas dû s'employer à contrarier le rêve le plus cher du Führer : le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne ?

La défense de l'indépendance autrichienne apparaît comme le seul véritable point d'ancrage des rapports franco-italiens. Pourtant, à y regarder de plus près, il semble bien qu'il ne se soit agi là que d'un motif fallacieux de rapprochement. En effet si Paris et Rome constituent bien les soutiens naturels du gouvernement de Vienne confronté au risque de l'*Anschluss*, elles le sont avec des intentions et sur des modes différents. Pour les gouvernants et les militaires français, la défense de l'Autriche ne constitue qu'un aspect du problème plus large du système de sécurité français en Europe centrale et orientale. Pour les dirigeants romains, la question autrichienne présente des aspects contradictoires : si elle sanctionne d'une part la disparition de l'Empire austro-hongrois, ennemi héréditaire de la nation italienne, elle entretient d'autre part la controverse entre

¹⁸⁴³ Cité dans le discours prononcé par Henri Bordeaux devant les membres de l'Académie royale d'Italie, repris par *L'Echo de Paris*, 12 décembre 1934; cf. Pierre Milza, *Le fascisme italien et la presse française*, *op. cit.*, p. 186.

deux nations, l'Italie et l'Allemagne, dont les relations ont été excellentes au temps de la Triple. Sur le plan de la politique extérieure, les Italiens, irrités à la seule mention de la Société des Nations, insistent pour que la France et la Grande-Bretagne leur confient un mandat pour agir en leur nom en Autriche. Ils rejettent tout accord de garantie incluant, sur un pied d'égalité, les pays de la Petite Entente. Mussolini n'entend d'autre part partager avec personne la responsabilité des affaires intérieures autrichiennes. Ambitionnant d'installer à Vienne le gouvernement autoritaire et "national" répondant à ses vœux, il n'est pas prêt à céder aux pressions des démocraties en faveur d'une réconciliation avec les "sociaux-marxistes" autrichiens même si ceux-ci représentent le plus sûr rempart contre la subversion nazie.

Côté français, même les politiques les plus réalistes, comme Barthou, Laval et Flandin, ne peuvent être insensibles aux avertissements du Quai d'Orsay faisant état d'un glissement possible de la Yougoslavie dans le camp allemand au cas où l'Italie se verrait reconnaître un quelconque *leadership* dans les affaires d'Autriche. Le Quai insiste donc pour que les Etats de la Petite Entente soient partie prenante à la défense de l'indépendance autrichienne, alors que ceux-ci agissent comme s'ils préféraient l'*Anschluss* à une restauration des Habsbourgs¹⁸⁴⁴. Pour que Mussolini renoncât à utiliser le relèvement de l'Allemagne comme instrument de ses ambitions, pour qu'il acceptât de laisser, selon ses propres termes, la politique italienne «*se pétrifier au Brenner*», il eût fallu deux conditions : que les démocraties occidentales et l'Autriche elle-même démontrassent leur volonté de défendre, si besoin par les armes, l'indépendance menacée du pays. Qu'elles permissent à l'Italie de réaliser, sans effort militaire dispendieux, ses ambitions dans d'autres secteurs.

On pourra objecter que les gouvernements et le haut commandement français étaient sans doute prêts à donner satisfaction à Mussolini sur ce point. Cela aurait été sans compter avec la Grande-Bretagne. Élément incontournable de la politique extérieure des deux nations latines, Whitehall conditionne tout au long des années trente leurs rapports réciproques. Paris et Rome n'ont en revanche que peu de prise sur les décisions arrêtées à Londres¹⁸⁴⁵.

¹⁸⁴⁴ H. James Burgwyn, *Italian Foreign Policy in the interwar period*, *op. cit.*, p. 104-106.

¹⁸⁴⁵ On peut citer à cet égard les propos tenus par le secrétaire du Cabinet, Sir Hankey, pour presser Chamberlain de conclure l'accord naval proposé par Hitler : «*Si les Français jouent les méchants, nous devons exercer sur eux la plus forte des pressions. Ils ne peuvent rien sans nous. Nous sommes le peuple*

Côté français, les déboires occasionnés par le suivisme de Paris à l'égard des directives de la "gouvernante anglaise" ont été maintes fois dénoncés par les historiens de l'apaisement. Les archives révèlent une consultation épisodique entre les deux ministères des Affaires étrangères en matière de politique italienne et les dirigeants britanniques sont largement responsables de ce manque de communication. Maints épisodes prouvent le peu de cas que l'Angleterre fait de son alliée. Les Britanniques ne consultent guère le gouvernement français, qu'ils mettent volontiers devant le fait accompli, renforçant à Rome l'impression de la décadence des démocraties. L'accord naval anglo-allemand de 1935 suivant de si près Stresa, laisse augurer à Mussolini une discorde prévisible entre Paris et Londres, ce qui lui permet d'envisager une solution militaire en Ethiopie. La démission inopinée de Hoare suivant la divulgation prématurée du plan Laval-Hoare - dont tout démontre que Mussolini l'aurait accepté - laisse le président du Conseil français désarmé face aux protestations des sociétaires déchaînés. L'accord anglo-italien de Pâques 1938, dont la France est systématiquement écartée, a incontestablement renforcé le sentiment à Rome que les démocraties avaient en définitive bien peu de choses en commun et qu'elles pouvaient être séparées. L'exécution prématurée de l'accord en novembre, en dépit des assurances répétées données à Paris qu'un tel acte ne surviendrait pas avant que les soldats italiens n'aient été retirés d'Espagne, enlève tout effet spectaculaire à la reconnaissance par la France de l'empire italien en Ethiopie. A l'opposé, les dirigeants français ne sont pas totalement exempts de tout reproche dans la "mésentente cordiale" des années trente. Durant la crise méditerranéenne les Français louvoient entre Paris et Rome, soucieux à la fois de ne pas perdre le bénéfice des accords militaires conclus avec l'Italie et d'éviter le "clash" avec Whitehall. Laval trouve les demandes britanniques de coopération navale trop compromettantes, les Anglais trouvent les réponses françaises trop évasives. A la fin, rien n'a été gagné et beaucoup perdu : aucune portion de territoire éthiopien n'a été sauvé de l'annexion, la SDN est discréditée par l'échec des sanctions et le double-jeu franco-anglais.

A l'exception notable des accords de Nyon en septembre 1937, les leaders du Front populaire ont été rarement satisfaits de converser en tête-à-tête avec leurs homologues britanniques sur la manière de traiter l'intervention fasciste dans la guerre d'Espagne.

le plus sensé, le plus solide et le plus digne de confiance en Europe, aussi bien que le plus fort potentiellement et les Français le savent.», cité dans Nicolas Rostow, Anglo-French Relations, 1934-1936, Londres, 1984, p. 167.

Leur rôle dans cette affaire a été sans doute plus destructif que décisif. Au cours des années trente, les rapports franco-britanniques s'apparentent donc le plus souvent à un dialogue de sourds. Ils entravent l'action de la France à l'égard de l'Italie plus qu'ils ne la secondent.

Les choses vont différemment pour les rapports italo-anglais. La crise provoquée par l'agression italienne en Ethiopie n'aura en définitive constitué qu'une parenthèse dans l'amitié qui lie traditionnellement les deux pays. Parenthèse que chacun des protagonistes n'aura de cesse de refermer. Mussolini, peu à son aise avec Hitler et inquiet à propos de l'Autriche reste, comme Grandi, nostalgique des bonnes relations avec Londres. Quant au Cabinet britannique, plus la menace allemande se fait pressante et plus il se montre disposé à reconnaître officiellement l'*Impero* et prêt à fermer les yeux sur les activités italiennes en Espagne. C'est ainsi, comme l'a montré Coverdale, que l'Angleterre ne fait rien ou presque au Comité de non-intervention pour s'opposer aux menées des fascistes italiens dans la péninsule ibérique ou aux Baléares. En concluant en janvier 1937 un *Gentleman's agreement*, puis l'Accord d'avril 1938 avec le dictateur transalpin, les dirigeants de Whitehall achèvent de mettre la France en porte-à-faux dans sa politique de résistance à l'Axe. Plus, en obtenant avec l'accord de Pâques la garantie que Rome ne cherchera pas à menacer les positions anglaises en Méditerranée, les Britanniques orientent plus ou moins ostensiblement les appétits italiens en direction des possessions françaises de l'Afrique du Nord et de la mer Rouge. Ceci n'est pas pour déplaire à Mussolini qui cherche avant tout dans le rapprochement avec Londres le moyen de s'assurer que l'Italie ne tombera pas dans l'orbite du Reich. En effet il ne fait guère de doute qu'en 1938 les Duce est décidé à repousser définitivement les négociations avec la France car son idée est alors de reconstituer le pacte à Quatre au sein duquel l'Italie freinerait Hitler et la Grande-Bretagne contrôlerait la France.

Ce qui a manqué en définitive aux relations politico-stratégiques franco-italiennes entre 1929 et 1938, c'est la possibilité de développer leur dialectique - ou leur dynamique - dans un cadre autonome. Elles ont été constamment conditionnées par Londres et par Berlin qui s'affirment au cours de la période comme les seuls véritables protagonistes du concert européen. Mais si le Reich fait en l'espèce office de repoussoir, la Grande-

Bretagne pèse d'un poids très lourd sur les relations entre les deux soeurs latines. Toutes les déclamations de Mussolini sur la "grandeur de Rome" et sur son rôle de médiateur ne sont jamais parvenues à faire oublier aux Italiens et à leurs voisins que ce pays demeurait une puissance de second rang en Europe. L'Italie fasciste et son chef sont restés constamment à l'affût de la moindre réaction anglaise. Quant à la France, sa latitude de manoeuvre est restreinte par les données géopolitiques et militaires de l'heure, qui exigent l'alliance de Londres de préférence à celle de Rome, fût-ce au prix de l'immobilisme. En réalité la France et l'Italie n'ont jamais, au cours de la période, vraiment traité d'égal à égal avec l'Angleterre, en dépit des apparences. C'est à Londres, et non à Rome que se trouve le fléau de la balance de l'équilibre européen. C'est la Grande-Bretagne qui peut se prévaloir du "poids déterminant" que revendique l'Italie mussolienne. Devant l'impossibilité d'obtenir un engagement sans équivoque de la Grande-Bretagne, l'alliance franco-italienne apparaît dès l'abord comme une alliance "par défaut". Il suffira que la Grande-Bretagne s'efforce de peser sur les relations franco-italiennes, détériorées au lendemain du 30 novembre 1938, pour que le destin de cette alliance en "trompe l'oeil" s'apparente à la chronique d'une mort annoncée.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

I - FONDS D'ARCHIVES

FRANCE

I - Ministère des Affaires étrangères (ADMAE), Paris

A - Série SDN (1917-1940)

- Sous série IH : Arbitrage, Sécurité, Désarmement.

NS 798-802 : Pacte à Quatre.

NS 815-821 : Assistance mutuelle.

- Sous série II : Désarmement.

II 1. NS 947-961 : Procès-verbaux et documents de la Conférence du désarmement (Commission générale et commissions techniques) 1932-1935.

II 5. NS 1070-1081 : Armements des différents pays - Italie.

II 6. NS 1094 b-1100 : Désarmement aérien.

II 7. N° 1101-1109 : Désarmement naval.

N° 1119-1120 : Conférence navale de Londres.

B - Série Y : Affaires internationales (1918-1940)

NS 574-576 : Conférence navale de Londres. Attitude italienne.

NS 579-584 : Conférence navale de 1935-1936.

C - Série Z : Europe (1918-1940)

- Sous série Italie (1930-1940)

Cette série a beaucoup souffert des destructions opérées durant la Seconde Guerre mondiale. Les dossiers qui la composent sont, en majorité, le résultat des reconstitutions effectuées à partir des fonds d'archives de l'ambassade de Rome et concernent essentiellement la correspondance diplomatique. En sont donc le plus souvent absents ces documents, inestimables pour le chercheur, que constituent les notes et instructions des divers services du Département.

Les volumes suivants ont fait l'objet d'un dépouillement systématique :

NS 364 - 1-5 et 365-7 : représentations diplomatiques des deux pays.

- NS 366 - 1-2 : Presses française et italienne; analyse de la presse italienne.
- N° 367 - 1-2 : Armée de Terre, aviation militaire.
- N° 369 : Marine.
- N° 374 - 1, 7, 10 : Politique étrangère italienne : dossier général.
- N° 374 - 4 : “ “: relations avec la France.
- N° 374 - 5 : “ “: limitation des armements.
- N° 374 - 6 : “ “: relations avec la Yougoslavie.
- N° 374 - 7, 9 : “ “: relations avec l’Allemagne.
- N° 374 - 12, 14, 15 : “ “: négociations franco-italiennes.
- N° 374 - 1sd. : “ “: différend italo-éthiopien.
- N° 375 - 4-5 : Propagande.
- N° 377 - 1-3, 6 : Economie. Finances.

- Sous série Espagne (1930-1940)

- N° 130 : Baléares.
- NS 146-148 : Armement, matériel de guerre et trafic d’armes.
- NS 207-211 : Relations avec l’Allemagne et l’Italie.

D - Série K : Afrique et Levant

- Sous série Ethiopie (1930-1940)

- NS 59-60 : Dossier général.
- N° 61 : Couronnement d’Haïlé Sélassié et relations avec la France (1930-1931).
- NS 62-63 : Zone française de Djibouti. Projet de traité franco-éthiopien (1930-1932). Incidents de frontière (1932-1935).
- N° 65 : Relations de l’Ethiopie avec l’Italie (1931-1934).
- NS 66-67 : Conflit avec l’Italie, protection des intérêts français (1935-1936).

E - Fonds nominatifs

- Papiers d’agents

- * Papiers Henri de Jouvenel, cote 92, carton 2, Italie 1933.
dossiers N° 5 : Ambassade de Rome.
N° 6 et 7 : Le pacte à Quatre.
N° 8 : Documentation.

- * Papiers Tardieu, cote 166, notamment :
Cartons N° 41a et 41b : Conférence navale de Londres (1930).

N° 34 et 38 : Conférence du Désarmement (sondages concernant l'Italie à Genève).

* Papiers Doumergue, cote 64, 1934.

dossier 3 : Notes sur l'année 1934 (traduit de l'anglais). Concernent en particulier l'Italie et l'Allemagne.

dossier 4 : Affaire d'Abyssinie 1935-1936.

* Papiers Herriot.

Très avares de renseignements sur l'activité du président du Conseil à l'égard de l'Italie. On a donc estimé inutile de les dépouiller.

* Papiers Massigli.

Carton 1, livre jaune 186 : documents relatifs au pacte à Quatre, carton 2.

* Papiers Paul-Boncour, cote 265, 5 cartons.

Une partie de ce fonds est consacrée à son activité en tant que ministre des Affaires étrangères (1932-1933).

- Papiers 1940

* Papiers Daladier.

dossiers 2-3 (1938-1939).

* Reconstitution Fouques-Duparc (1938-1939).

* Papiers Rochat.

dossiers 19-20 : Politique extérieure (1938-1939), 23 : revendications italiennes (concernent essentiellement la période postérieure aux accords de Munich).

II - Ministère des Finances (Mouvement général des fonds), Paris

Série B (ancienne série F30) : instructions du ministère des Finances, ou rapports des attachés sur la situation économique et financière de l'Italie. Les dossiers sont classés par thèmes et par ordre chronologique. Ils contiennent fréquemment des extraits de la presse spécialisée de France ou d'outre-Alpes. Certains papiers concernent les intérêts privés, ou illustrent les négociations économiques entre les deux pays.

- Sous série Italie 1930-1935 (B 31539 à B 31570)

dossiers NS 31896 : Renseignements économiques et financiers.

31899 : Renseignements transmis par les ambassadeurs et les attachés financiers et commerciaux en poste à Rome (1929-1934).

N° 31900 : Finances privées, banques, sociétés (1920-1938).

N° 31901 : Documentation imprimée politique et économique et régime financier de l'Italie.

N° 31903 : Négociations économiques et commerciales franco-italiennes (1932-1938).

III - Archives du ministère de la Guerre, service historique de l'armée (SHA), Vincennes

1) Série IN : Conseil supérieur de la Guerre

N° 36 : Séances du CSG au sujet de l'attitude italienne après la réoccupation de la Rhénanie. Note du général Georges dans la perspective d'Italie alliée, neutre ou hostile (4 juin 1936).

N° 43 : Etat-major du général Gamelin : dossier 1 : relations politico-stratégiques franco-italiennes (1935); aperçu sur les manoeuvres de l'armée italienne; dossier 4 : mesures prises en Tunisie contre une attaque brusquée (mai 1938).

N° 49 : Projets d'opérations sur le front Sud-Est (1938-1939).

NS 51-55 : Organisation défensive de la frontière du sud-est : notes du maréchal Pétain et du général Degoutte sur les fortifications, cartes et plans.

2) Série "N : Haut comité militaire et comité permanent de la défense nationale

N° 11 : Commission d'études du CSDN : séances des 21 et 23 novembre 1924 : préparation de la conférence navale de Londres, question de la parité franco-italienne.

N° 19 : Séances du HCM des 25 février et 22 mars 1936 : situation créée par le conflit italo-éthiopien. Exposé de P. Laval sur les conversations franco-italiennes. Projet de pacte aérien.

N° 20 : Séance du HCM du 26 juin 1936 : état de nos conversations et accords militaires : équipement du front sud-est, réexamen de la position italienne à notre égard.

N° 24 : Séance du CPDN du 8 décembre 1937 : nouvelle politique française en Méditerranée.

N° 26 : Séance du CPDN du 15 mars 1938 : possibilité d'intervention française en Espagne, conséquences stratégiques d'une victoire du général Franco.

- Série 7N Etat-major de l'Armée (EMA)

** 2e Bureau, Italie (1930-1938)*

- Dossiers N° 7N 2902-2904, 2907 : rapports des attachés militaires à Rome et des agents des services de renseignements des XIVe et XVe régions militaires (frontières du sud-est).

N° 7N 2905 : conversations d'état-major franco-italiennes (1935).

N° 7N 1917 : notes et études préparatoires aux conversations techniques entre états-majors français et italien en conséquence des accords de Rome du 7 janvier 1935.

Les sujets abordés sont très divers : travaux de défense et mouvements de troupes italiennes à proximité de la frontière alpestre, préparation de la conférence de désarmement , évolution des budgets militaires et des matériels, etc. Les derniers dossiers abordent la question des conversations d'état-major et liaisons techniques souhaitées par le maréchal Badoglio à la suite du rapprochement diplomatique concrétisé en janvier par les accords Laval-Mussolini.

- Dossiers N° 7N 2929-2930 : rapports du SR sur l'organisation de la frontière italienne; possibilités militaires et économiques, attitude possible de l'Italie en cas de conflit avec la France; activités des services secrets italiens.

* 2e Bureau, Espagne (1930-1935)

- NS 7N 2754-2755 : rapports de l'attaché militaire à Madrid (col. Morel) : opérations militaires en Espagne, intervention italienne (comprend une importante étude sur la bataille de Guadalajara) 1936-1938.

- N°7N 2756 : Action éventuelle sur Minorque (6 janvier 1937).

* 2e Bureau : archives rapatriées de Russie

- carton 7 721 : organisation et activités du *Servizio informazioni militari* (SIM)

- carton 7 766 : espionnage et contre espionnage en Italie (1931-1938).

- carton 7 784 : organisation et fonctionnement du SR italien (1931-1940).

- carton 7 799 : agissements du SR italien en France et en Tunisie (1931-1939).

Documents extrêmement lacunaires, composés pour une bonne part de listes d'agents de renseignement supposés travailler pour l'Italie sur le territoire français.

- *Etat-major de l'Armée (EMA), 3e Bureau, Italie (1930-1938)*

- Dossiers 7N 3449 : Notes relatives aux bases d'une collaboration militaire franco-italienne en Autriche et sur le Rhin (1935); étude du général Mittelhausser sur les conditions générales d'une offensive contre l'Italie (février 1938).

- N° 7N 3603 : modifications du plan Dbis concernant l'Italie (1936-1937).

- NS 7N 3529-3537, 3549, 3551 : attitude des puissances (Italie) face au désarmement à la conférence préparatoire. Notes et études de l'EMA sur l'état des armements , des budgets, des effectifs, des matériels de guerre par pays (Italie).
- NS 7N 3555-3569 : historique de la conférence du désarmement à partir de février 1932. Avis du CPDN et position prise par la France, projets ou documents italiens; divergences entre les thèses françaises et italiennes; propositions Hoover; suggestions de Mussolini sur le désarmement et réponse du gouvernement français (1933-1934).
- NS 7N 3570-3571 : désarmement aérien et naval.
- NS 7N 3573-3575 : commerce et fabrication des armes (France et Italie).
- NS 7N 3826, 3828 : programmes d'organisation défensive de la région Sud-Est. Fortifications de la frontière des Alpes.

IV -Archives historiques de la Marine (SHM), Vincennes

A - Sous série IBB2 Section d'étude des armements navals (EMG-EAN)

- NS 191-192 : Conférence navale de Londres (1930).
- N° 193 : Négociations navales (1930-1936).
- N° 195 : Correspondance de l'amiral Decoux.
- N° 196 : Conférence générale du désarmement (1932-1934); situation des principales puissances (Italie).
- NS 197-200 : Conférences de Londres (1930 et 1936).
- NS 113, 115, 202, 204 : Guerre d'Espagne : opérations militaires.
- N° 208 : Dossier Darlan, situation dans les Baléares. Conférence méditerranéenne de Nyon.
- N° 215 : Procès-verbaux des réunions du Haut Comité militaire.

B - Sous série IBB3

- N° 283 : dispositif spécial en Méditerranée, 1937.

C - Sous série IBB7 : attachés navals

- N° 47 : Londres (1932-1934) } pièces isolées
- N° 114 : Rome (1934-1936) }

V - Archives historiques de l'armée de l'Air (SHAA), Vincennes

A - Sous série 1B : Cabinet du ministre

-N° 1 : Fonds du Cabinet. Conseil supérieur de la Défense nationale : études sur la défense des points sensibles en temps de guerre en France, en Italie; possibilités de bombardement.

- N° 22 : Conférence pour la réduction et la limitation des armements : renseignements sur les principales puissances (Italie).

- N° 78 : Badoglio, commentaires sur la guerre d'Ethiopie.

- N° 80 : Italie, généralités.

- N° 81 : Italie : rôle et utilisation de l'aviation au cours de la campagne d'Ethiopie.

- N° 97 : Situation internationale, collaboration avec les pays étrangers.

- N° 98 : Collaboration avec la Grande-Bretagne : documents sur les conversations d'état-major Air (1935-1936).

B - Sous série 2B : attachés militaires, attachés Air

- N° 80 : Italie.

VI - Archives nationales, Paris

- Fonds Schweisguth : cote 351 AP, NS 1-7.

VII - Archives parlementaires

* Archives de la Chambre des députés, Assemblée nationale, Paris.

- Procès-verbaux de la commission des Affaires étrangères, XIVe et XVe législatures 1928-1932 et 1932-1936.

* Archives du Sénat, Palais du Luxembourg, Paris.

Particulièrement atteintes par les destructions opérées en 1940. Seuls les procès-verbaux de cinq séances entre 1930 et 1935 ont été sauvegardés.

ITALIE

I - *Archivio centrale dello Stato* (ACS), Rome

Les Archives centrales de l'Etat conservent la documentation provenant des divers ministères, ainsi que les papiers illustrant l'activité des hommes d'état et personnalités éminents du régime, regroupés dans le fonds "Archives fascistes".

A - *Archives fascistes*

* F. 292 - *Segreteria particolare del Duce*

Confluaient au secrétariat particulier de Mussolini les informations recueillies par les services de la police politique (OVRA) de la Milice et des Carabiniers. Le secrétariat conservait également les procès-verbaux et documents de travail du Grand conseil et Directoire du Parti nationale fasciste.

Le fonds est subdivisé en deux séries : *carteggio* (correspondance) *ordinario* et *carteggio riservato*. La seconde s'est révélée la plus intéressante car elle concerne des dossiers de caractère politique et militaire. Elle comprend également une documentation relative aux hautes personnalités de la politique, de l'Armée et de l'administration (Mussolini avait l'habitude de conserver les dossiers très confidentiels sur ses collaborateurs). Certains dossiers rapportent les réunions du Grand conseil fasciste, traitent des journaux et des journalistes, etc.

Le second conserve les papiers des ministres, dirigeants du parti ou officiers supérieurs de l'Armée (notamment ceux de Dino Grandi et de Pietro Badoglio). Les liasses (*buste*) suivantes ont fait l'objet d'un dépouillement systématique :

a) *Carteggio riservato*

- Personnalités (fiches personnelles, correspondance officielle et privée avec le dictateur, lettres de dénonciation, rapports d'écoutes téléphoniques, fiches biographiques)

<i>Busta</i> 2 fasc. 13/R :	Baistrocchi (général Alfredo).
5 fasc. 91/R :	Grazioli (général Francesco).
9 fasc. 169/R :	Gayda (Virgilio).
14 fasc. 205/R :	Grandi (Dino).
23 fasc. 223/R :	Cavagnari (amiral Domenico).
43 fasc. 242/R ss. Fasc. 27 :	audiences du Duce.
54 fasc. 278/R :	Balbo (maréchal Italo).
60 fasc. 278/R :	Valle (général Giuseppe).
67 fasc. 369/R :	Badoglio (maréchal Pietro).
71 :	Hitler (Adolf) et Dolluss (Engelbert).
95 :	Suvich (Fulvio).

- Grand conseil fasciste

<i>Busta</i> 30 fasc. 242/R ss fasc. 9 :	accord naval italo-français et situation internationale (mars-octobre 1940).
--	--

31 fasc. 242/R ssfasc. 10 et 11 :	situation internationale, conférence du désarmement (1932-1934).
31 fasc. 242/R ssfasc. 12 et 13 :	sanctions économiques (1935).
31 fasc. 242/R ssfasc. 14 :	situation internationale, fondation de l'Empire (1936).

b) *Carteggio ordinario* (Archives de personnalités)

- *Carte Grandi* (Dino).
- *Carte Badoglio* (maréchal Pietro).
- *Carte Morgagni* (Manlio), documentation de l'*Agenzia Stefani*.

* PNF - Situation politique, ministère de l'Intérieur - Police secrètes.
Fonds consultés pour l'étude de "l'esprit public".

B - Ministères des trois Armes (Cabinet)

- 209 : *Esercito* (Guerre).
- 222 : *Regia Marina*.
- 227 : *Regia Aeronautica*.
- 219 : *Armi e munizioni*.

C - Archives diverses

- *Agenzia Stefani* (Agence de presse officieuse)

Buste 69, 70, 71, 73 : Rapports quotidiens du ministère pour la Presse et la Propagande, instruction du ministre de la Culture populaire (Minculpop), rapports pour information des correspondants à l'étranger (1937-1939).

II - *Archivio storico del ministero degli Affari esteri* (ASMAE), Rome

A - Série AP : Affari politici

Cette série composée des documents provenant de la direction des Affaires politiques (divisée en six bureaux à partir de 1932) incorpore également les archives de la direction pour les Affaires de la SDN. Complément indispensable de la série *Affari Politici*, la série *Rappresentanze italiane* offre aux chercheurs un utile instrument de recherche en dépit de graves lacunes consécutives aux tris effectués à une certaine époque dans les fascicules classifiés "secrets".

- *Affari Politici*

Buste N° 5	Francia 1931	: <i>Rapporti politici italo-francesi.</i>
N° 6	1932	: <i>Spionnagio.</i>
N° 8	1933	: <i>Rapporti politici italo-francesi.</i>
N° 11	1934	: <i>Rapporti politici.</i>
N° 15	1935	: <i>Idem.</i>
N° 20	1936	: <i>Idem.</i>
N° 21	1936	: <i>Rapporti politici Francia-Gran-Bretagna.</i>
N° 23	1936	: <i>Marina di guerra.</i>
N° 26, 27	1937	: <i>Rapporti politici, notizie militari.</i>
N° 33, 34	1938	: <i>Rapporti politici.</i>

- *Ambasciata Francia*

Buste N° 1110	Francia	1928 :	<i>Rapporti politici italo-francesi.</i>
NS 1113, 1115		1929 :	<i>Idem.</i>
N° 1116		1930 :	<i>Idem.</i>
NS 157, 164, 169, 171, 172		1929-1930 :	<i>Conferenze navale di Londra. Rapporti italo-francesi.</i>
NS 210, 211, 221		1933 :	<i>Conferenza generale del disarmo, rapporti italo-francesi, notizie militari.</i>
NS 231, 232, 233		1935 :	<i>Rapporti politici, conflitto italo-etiopeico, informazioni militari.</i>
NS 241, 244, 245, 246		1936 :	<i>Idem.</i>
NS 257, 258		1937 :	<i>Complotto dei Cagouards rapporti politici, informazioni militari.</i>
NS 272, 273		1938 :	<i>Rapporti politici.</i>

B - *Carte di Gabinetto*

La partie la plus intéressante est regroupée dans le fonds dénommé *Lancellotti* du nom du Palais romain dans le sous-sol duquel ces archives furent cachées dans les jours qui précédèrent l'armistice de 1943. Une seconde partie des "papiers du Cabinet du ministre" fut envoyée à la légation italienne à Lisbonne et une troisième saisie par les Allemands. Ce n'est qu'après la libération que ces documents épars revinrent au ministère des Affaires étrangères.

- *Série GAB - Gabinetto del Ministro (1933-1938)*

Comprend des comptes rendus d'entretiens politiques des ministres, sous-secrétaires et chefs de Cabinet (Grandi, Mussolini, Ciano, Suvich, Aloisi, Anfuso, Bastianini, etc.), lettres et télégrammes d'instructions, rapports confidentiels ou non des représentants italiens à l'étranger.

- GAB cass. 1, fasc. 4 : Autriche, Pacte à Quatre (1933)
- GAB cass. 2, fasc. 5 : Entretiens de Mussolini et Suvich avec Von Hassell, de Chambrun, Drumond - Conflit italo-éthiopien.

- *Série UC - Ufficio Coordinamento (1936-1938)*

Noyau opérationnel d'un petit groupe de secrétaires de Cabinet, collaborateurs du ministre qui collectait les papiers les plus importants et les versait dans une véritable "archive" secrète.

Les documents y sont classés par pays.

- UC 2, 3 (*busta* 5) *Germania* : guerre d'Espagne
- UC 4 (b. 5) *Germania* : *Anschluss*
- UC 9, 10, 11 (b. 44-47) *Spagna* : Rapports Franco
Mussolini/Ciano.
Protocole de Salamanque (28
novembre 1936). Entretiens italo-
allemands à propos de l'Espagne.
- UC 11 (b. 56) *Francia* : Conversations Ciano-Blondel
(avril-mai 1938), Ciano-
Perth. Conversations
Bonnet-Prunas (mai 1938).
- UC 11 (b. 56) *Austria* : Entretiens Mussolini-
Schuschnigg. Relations auto-allemandes
(1936-1937).

- *Série US : Ufficio Spagna*

Créé le 8 décembre 1936 au sein du ministère des Affaires étrangères, l'*Ufficio Spagna* était constitué par des officiers issus des trois Armes et de la Milice. Placé sous la direction de Pietromarchi, il fonctionnait comme organe central de toutes les affaires ayant trait à l'Espagne.

Entraient en effet dans ses compétences «*la centralisation de toutes les demandes provenant de la mission militaire en Espagne, la coordination de l'activité des trois ministères militaires en vue de répondre à ces demandes dans les délais les plus rapides et de développer toutes les activités relatives à la collaboration avec les forces nationales espagnoles*».

Les communications entre Rome et l'Espagne s'effectuaient par courrier et par radio. Quel que fut le canal utilisé, elles ont laissé des traces dans les archives. Les télégrammes, correspondances, rapports et "bulletins de situation" conservés à la Farnesina illustrent l'histoire de l'intervention italienne en Espagne ou analysent l'attitude prise par d'autres grandes puissances au cours de la guerre civile.

Les liasses suivantes ont fait l'objet d'un dépouillement systématique :

- US 6-7 : *Corrispondenza relativa al Comitato di Londra per il non intervento.*
- US 17-18 : *Corrispondenza relativa alla situazione politica-militare nelle Baleari (1936-1939).*

- US 24 : *Rapporti politici con la Spagna nazionale (1936-1939).*
- US 38 (b.1) : *Corrispondenza (Roatta) relativa alle operazioni militari, fabbisogni militari (dicembre 1936).*
- US 39 : *Riunioni interministeriali per l'organizzazione del CTV.*
- US 40 (b.3) : *Corrispondenza operazioni militari, questione ritiro volontari (1938).*
- US 53 (b.16) : *Informazioni del SIM sulle Brigate rosse internazionali (1937-1939).*
- US 55 (b. 17, 18, 19) : *Marina, blocco navale.*
- US 225 (b.1)-226 (b.2) : *Corrispondenza : atteggiamento della Germania.*
- US 227 (b.3)-228 (b.4) : *Corrispondenza : atteggiamento della Gran-Bretagna.*
- US 229 (b.5)-230 (b.6)-231 (b.7)-232 (b.5) : *Corrispondenza : atteggiamento della Francia.*

C - Archivi personali

- Carte Dino Grandi

Busta 31-33 : Conferenze generale del disarmo.
 34 : *Diario* (passage concernant la France)
 253 : “ “

- Carte Fulvio Suvich

Busta Società delle Nazioni

III - Archivio de Felice (a cura di)

- Carte Pietro Gazzera.

- Carte Emilio Faldella.

IV - Ufficio storico Stato maggiore esercito (USSME), Rome

- F.9 Fonds Commissione superiore di Difesa

- Racc. 38 : *verbali XIIIe Sessione* (1-14 février 1936) : éthiopie, sanctions, embargo éventuel sur le pétrole.
- Racc. 48 : *verbali XVe Sessione* (février 1938).
 : *verbali XVIe Sessione* (février 1939).

- H. 1 Fonds Ministero Guerra, Gabinetto

- Racc. 6 : *seduta del Consiglio Esercito* (24 février 1936) : réduction des unités pour une mobilisation générale en conséquence du conflit italo-éthiopien.

- H. 3 Fonds *SIM - Notiziari Stati Esteri*

- Racc. 3 : manoeuvres allemandes (1937). Renseignements sur l'efficience des forces armées allemandes (1937-1939).

- H. 10 Fonds *Verbali riunioni capi di Stato maggiore*

- Racc. 5 : réunion des chefs d'état-major (2 décembre 1937).

V - Archivio storico della Marina militare (USMM), Rome

- Cartons :

NS 2381, 3172, 3175 *Documenti relativi alla politica navale dell'Italia (1921-1929).*

NS 3177, 3181 *Conferenze navale di Londra (1930).*

NS 3182, 3215 *Questioni relativi alla prossima conferenza sul disarmo navale.*

N° 3290 *Negoziati navali italo-franco-inglese (1921).*

N° 3292 *Disarmo navale alla conferenza di Ginevra (novembre 1932). Nuove trattative navali italo-francesi (1933-1935).*

NS 2329, 2330 *Conflitto italo-etiopico. Mutuo appoggio in Mediterraneo richiesto dall'Inghilterra in caso di conflitto (1935-1936).*

N° 2945, 2953 *Impegno navale italiano in Spagna (1936-1937).*

N° 3047 *Campagna sottomarina (1937).*

N° 3128 *Accordi di Nyon, Ginevra e Parigi relativi alla protezione della navigazione mercantile in Mediterraneo (1937).*

ETATS-UNIS

National Archives and Records Service (NARS), Washington

- Série MID : *Military branch* (1930-1938)

Boxes 609, 854, 1618, 1643, 1652 : Reports from Air and Military Attachés-Rome, Paris.

* Sous série PWB : *Psychological Warfare branch.*

Boxes RG 49, 59

* Sous série T. 821 : *Telegrams received from Military Attaché (Rome).*

- Série *Diplomatic Files : State Department, Division of Western European Affairs* (1931-1938).

* Microfilms, sous séries :

M 1271 (4) : *Italy*

T 751 (61) : *telegrams received from Embassy (Rome and Paris).*

ROYAUME-UNI

Public records office (PRO), Kew

Des sondages ont été effectués dans les dossiers des séries suivantes :

- *Cabinet Papers* : CAB 23/77-100, Cabinet, conclusions.
CAB 24/256-82, *Confidential prints.*

- *Foreign Office* : FO 371/18811-24959, *General correspondance.*

II - SOURCES IMPRIMÉES

A - Publications officielles

- *Documenti Diplomatici Italiani*, Rome, Libreria dello Stato, 1952, VII série (1922-1935), vol. 8-16 (13 septembre 1929 - 14 avril 1935); VIII série (1935-1939), vol. 1-3 (15 avril 1935-1er mai 1936).

- *Documents Diplomatiques Français*, Paris, Imprimerie nationale, 1963, I série (1932-1935), tomes 1-13 (9 juillet 1932-31 décembre 1935); II série (1936-1939), tomes 1-8 (1er janvier 1936-25 août 1938).

- *Documents on British Foreign Policy 1919-1939*, Londres, Her Majesty Stationary Office, 1947, série II, vol. 1-21 (1930-1938 chronologiques et par matières); pour les rapports avec l'Italie vol. 14, 15 et 16 (Conflit italo-éthiopien et sanctions 1934-1936); série III, vol. 1-5 (1938).

- *Documents on German Foreign Policy 1918-1945*, from the archives of the German Foreign Ministry, série C (1933-1937), vol. I, II, IV, et V.

- *L'Europa verso la catastrofe. 184 colloqui con Mussolini, Hitler, Franco, Chamberlain, Sumner Welles, Rostu Aras, Stoiadinovic, Goring, Zog, François-Poncet, etc. verbalizzati da Galeazzo Ciano con 40 documenti inediti*, Milan, Mondadori, 1948, 722 p.

- *Papers relating to the Foreign Relations of the United States*, puis *Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers*, Washington, U. S. Government Printing Office, vol. chronologiques; 1932-1938.

- *Les événements survenus en France de 1933 à 1945. Témoignages et documents recueillis par la Commission d'enquête parlementaire*, I-VI, IX, Paris, Presses Universitaires de France, 1951-1952.

B - Ecrits et discours de Benito Mussolini

- MUSSOLINI (Benito), *La mia vita*, préface de Silvio Bertoldi, Milan, Rizzoli, 1983, 219 p.

- *Hitler e Mussolini. Lettere e documenti*, introduction et notes de Vittorio Zincone, Milan, Rizzoli, 1946, XXIV, 219 p.

- SUSMEL (Edoardo et Duilio), *Opera Omnia di Benito Mussolini*, Florence, La Fenice, 1951-1963, 35 vol. (1er décembre 1901-25 avril 1945).

- *Scritti e Discorsi di Benito Mussolini*, Milan, Hoepli, 1934-1940, 12 vol. (15 novembre 1914 - novembre 1939).

C - Presse des deux pays

Les revues de presse publiées ainsi que les nombreuses coupures de presse dans les archives officielles ont permis de ne pas procéder au dépouillement systématique de la presse quotidienne des deux pays. On a procédé à des sondages dans les organes les mieux informés sur les problèmes internationaux :

1) FRANCE :

- *Le Temps*. Son bulletin du jour bénéficie souvent des informations et obéit parfois aux directives du ministère des Affaires étrangères. Ce bulletin est d'abord rédigé par le Belge Roland De Marés, très docile aux consignes du Quai, puis à partir de 1932 au moins dans des circonstances importantes, par l'un des directeurs du journal, Jacques Chastenet. Le journal est souvent chargé de monter en première ligne pour des mises au point lorsque la polémique avec la presse fasciste devient intolérable. Mais il peut être utilisé aux fins de tester, par des ballons d'essai, les velléités de rapprochement des milieux dirigeants romains. Gentizon, correspondant du journal dans la capitale italienne est plutôt favorable au fascisme.

- *L'Echo de Paris*. Quotidien nationaliste souvent considéré comme reflétant l'opinion de l'état-major. Dominé par le spécialiste de la politique étrangère Henri Géraud, alias "Pertinax" toujours bien informé, très hostile à l'Italie, tout comme l'un des directeurs Henri de Kerillis. Le ton du journal se fait plus conciliant à l'égard des initiatives de politique étrangère italienne après les accords de Rome et surtout durant la Guerre d'Espagne, en raison de son opposition au Front populaire.

On s'est borné à estimer l'opinion de quelques organes de la presse française dont les prises de position à l'égard du fascisme sont motivées jusqu'en 1935 essentiellement par des considérations de politique intérieure et des jugements idéologiques. Ce n'est qu'après 1935 que l'opinion réagit davantage aux options diplomatiques de Mussolini.

- Quotidiens modérés tels *Le Figaro* (Wladimir d'Ormesson y traite de la politique étrangère) ou *Le Journal des Débats*.

Les journaux de gauche sont plutôt dans l'ensemble hostiles au fascisme : *L'Oeuvre* journal d'inspiration radicale, Albert Bayet et Geneviève Tabouis rédigent les articles de politique étrangère mais à l'occasion E. Herriot et Daladier y collaborent.

Le Populaire, organe du parti socialiste, dirigé par Léon Blum est partagé entre son pacifisme et son hostilité à l'Italie fasciste.

Enfin *L'Humanité* où Marcel Cachin et Gabriel Péri traitent les articles de fonds sur le fascisme.

- Certains journaux d'information considèrent le phénomène italien avec moins d'intransigeance et même une certaine sympathie : *Le Matin* sous l'impulsion de Henri de Jouvenel, puis de Stéphane Lauzanne lui est favorable pour des raisons idéologiques.

Le Petit Journal, quotidien dirigé par Albert Mallet (futur biographe de Pierre Laval) et devenu l'organe du colonel De la Rocque et du PSF, anti-allemand est très attaché à l'amitié italienne.

2) ITALIE

La BDIC de Nanterre conserve un recueil d'extraits et d'analyses d'articles de la presse italienne relatifs à l'étranger : *Rassegna della stampa estera*, BDIC réserve.

La presse italienne est à la botte : toutes les informations sont émises par l'*Ufficio stampa* attaché au Cabinet du ministre des Affaires étrangères et canalisées par l'agence d'Etat De Stefani. Ici aussi on a procédé par sondages.

- Certains journaux reflètent plus directement la pensée directrice du Duce en matière de politique extérieure. Ils sont en général dirigés par des fascistes ultras et utilisent un vocabulaire outrancier qui en font d'excellents vecteurs de campagne de presse. C'est le cas du *Popolo d'Italia* dans lequel Mussolini commet souvent des articles (signés de sa main ou sous un prête-nom), du *Giornale d'Italia* où Virgilio Gayda, l'un des plus violents polémistes fascistes, agresse fréquemment la France, ou du *Resto del Carlino* et la *Tribuna* (du député fasciste Forges-Davanzatti) qui sont avant tout des organes doctrinaires ou de propagande.

- Les grands journaux libéraux de l'ère giolittienne ont été "fascisés" dès 1924-25 d'abord par des prises de participation qui, en transformant leur capital, permirent l'épuration progressive des équipes rédactionnelles, puis par une loi de février 1928 qui organisa et disciplina l'ordre des journalistes. Davantage diffusés à l'étranger, ils conservent toutefois un ton plus sobre, Mussolini réservant leurs colonnes à la polémique de fond. Il en est ainsi du grand journal milanais *Il Corriere della sera* et du quotidien turinois *La Stampa*. Enfin dans *L'Ambrosiano*, l'économiste Luigi Federici défend les thèses économiques du régime et dénonce l'hégémonie financière française

D - Points de vue des contemporains

- GAYDA (Virginio), *Italia e Francia. problemi aperti.*, Rome, Etablissements typographiques du *Giornale d'Italia*, 1939, 150 p.

- JOUVENEL (Henri de), "France et Italie", in *Foreign Affairs*, juillet 1927, p. 538-552.

- MARABINI (Camillo), *Le problème France-Italie*, préf. d'Emile Buré, Paris, Les Editions européennes, 1931, XXII, 201 p.

- MAURANO (Silvio), *Francia la sorellastra*, Milan, Ceschina, 1939, 267 p.

- ROHDE (Hans), *Italien und Frankreich in ihren politischen militärischen und wirtschaftlichen Gegensätzen*, Berlin, Mittler-Sohn, 1931, 189 p.

- ROTA (Ettore), *Italia e Francia davanti alla storia. Il mito della sorella latina*, Milan, Ispi, 1939, 362 p.

- ROUX (Georges), *Les Alpes ou le Rhin ?*, Paris, Kra, 1928, 238 p.

- SIMONATTI (Mario), *On prépare un crime. La guerre franco-italienne*, Paris, Editions de la Revue mondiale, 1930, 222 p.

- SOLMI (Arrigo), *Italia e Francia nei problemi attuali della politica europea*, Milan, treves, 1931, 218 p.

E - Mémoires, souvenirs

- ALOISI (Pompeo), *Journal (25 juillet 1932-14 juin 1936)*, traduction de Maurice Vaussard, introduction et notes de Mario Toscano, Paris, Plon, 1957, XVI, 390 p.

- ANFUSO (Filippo), *Da Palazzo Venezia al Lago di garda (1936-45)*, 3e édition avec ajout de documents de Rome, Berlin, Salò, Rocca San Casciano, Cappelli, 1957, 509 p.

- BLONDEL (Jules-François), *Au fil de la carrière. Récit d'un diplomate 1911-1938*, Paris, Hachette, 1960, 396 p.

- BONNET (Georges), *Défense de la paix*, I, *De Washington au Quai d'Orsay*, II, *Fin d'une Europe*, Genève, Editions du Cheval Ailé, 1946-1948, 390 et 433 p.

- BONNET (Georges), "La politique extérieure de la France en 1938-39", in *Rivista di Studi politici internazionali*, octobre-décembre 1949, p. 510-530.

- BONNET (Georges), *Le Quai d'Orsay sous trois républiques*, Paris, Fayard, 1961, 519 p.

- CANTALUPO (Roberto), *Fu la Spagna. Ambasciata presso Franco, febbraio-aprile 1937*, Milan, Mondadori, 1948, 327 p.

- CERRUTI (Vittorio), "Collaborazione internazionale e ragioni dell'insuccesso della Società delle Nazioni" in *Rivista di studi internazionali*, janvier-juin 1946, p. 50-73.

- CHAMBRUN (Charles de), *Traditions et souvenirs*, Paris, Flammarion, 1951, 231p.

- CHARLES-ROUX (François), *Huit ans au Vatican 1932-1940*, Paris, Flammarion, 1947, 398 p.

- CIANO (Galeazzo), *Diario 1937-1943*, Rome, Rizzoli, 1980, 744 p.

- COULONDRE (Robert), *De Staline à Hitler. Souvenirs de deux Ambassades (1936-1939)*, Paris, Hachette, 1950, 334 p.

- DAMPIERRE (Robert de), "Dix années de politique française à Rome (1925-1935)", in *La Revue des deux mondes*, 1-15 novembre 1953, p. 14-38, 16-30 novembre 1953, p. 258-283.

- EDEN (Anthony), *Le Memorie*, I, *Di fronte ai dittatori, 1931-1938*; II, *La resa dei conti, 1938-1945*, Milan, Garzanti, 1962-1968, 788 et 795 p.

- FABRY (général Jean), *Février 1934-juin 1940. De la place de la Concorde au cours de l'Intendance*, Paris, Les Editions de France, 1942.

- FALDELLA (général Emilio), *Venti mesi di guerra in Spagna (luglio 1936-febbraio 1938)*, Florence, Le Monnier, 1939, 505 p.
- FLANDIN (Pierre Etienne), *Politique française 1919-1940*, Paris, Les Editions nouvelles, 1947, 466 p.
- FRANCOIS-PONCET (André), *Au Palais Farnèse. Souvenirs d'une Ambassade à Rome 1938-1940*, Paris, Fayard, 1961, 187 p.
- GAMELIN (général Maurice-Gustave), *Servir*, Paris, Plon, 1946-1947, 3 vol.
- GRANDI (Dino), *La Politica estera dell'Italia dal 1929 al 1932*, sous la direction de Paolo Nello, vol. 2, Rome, Bonacci, 1985.
- GRANDI (Dino), *Il mio paese. Ricordi autobiografici*, sous la direction de Renzo de Felice, Bologne, Il Mulino, 1985.
- GUARIGLIA (Raffaele), *Ricordi, 1922-1946*, Naples, Esi, 1950, 782 p.
- HERRIOT (Edouard), *Jadis*, t. II, *D'une guerre à l'autre (1914-1936)*, Paris, Flammarion, 1952, 650 p.
- HOARE (Samuel), Viscount Templewood, *Nine Troubled Years*, Londres, Collins, 1954, 448 p.
- LAGARDELLE (Hubert), *Mission à Rome - Mussolini*, Paris, Plon, 1955, IV, 307p.
- LESSONA (Alessandro), *Verso l'Impero, Memorie per la storia politica del conflitto italo-etiope*, Florence, Sansoni, 1939, 284 p.
- LESSONA (Alessandro), *Memorie*, Florence, Sansoni, 1958, 441 p.
- LUCIOLLI (Mario), *Palazzo Chigi : anni roventi. Ricordi di vita diplomatica italiana dal 1933 al 1948*, Milan, Rusconi, 1976, 234 p.
- NOEL (Léon), *L'agression allemande contre la Pologne, une ambassade à Varsovie, 1935-1939*, Paris, Flammarion, 1946, 509 p.
- PAUL-BONCOUR (Joseph), *Entre deux guerres. Souvenirs sur la III République*, II, *Les lendemains de la victoire (1919-1934)*, Paris, Plon, 1946, 435 p.
- QUARONI (Pietro), *Il mondo di un ambasciatore*, Milan, Ferro, 1965, 347 p.
- QUARONI (Pietro), *Ricordi di un ambasciatore*, Milan, Garzanti, 1954, 186 p.
- QUARONI (Pietro), *Valigia diplomatica*, Milan, Garzanti, 1956, 302 p.
- SERRANO SUÑER (Ramon), *Entre les Pyrénées et Gibraltar. Notes et réflexion sur la politique espagnole depuis 1936*, Genève, Constant Bourquin, 1947, 342 p.

- SERRANO SUÑER (Ramon), *Entre el silencio y la propaganda. la historia como fue. Memorias*, Barcelona, Planeta, 1977, 559 p.
- SUVICH (Fulvio), *Memorie* [sous la direction de Gianfranco Bianchi], Milan, Rizzoli, 1984, 341 p.
- THEODOLI (Alberto) *A cavallo di due secoli*, Rome, La Navicella, 1950, 201 p.

BIBLIOGRAPHIE

I - BIBLIOGRAPHIES SPÉCIALISÉES

- DE FELICE (Renzo), *Bibliografia orientativa del fascismo*, Rome, Bonnacci, 1991, 584 p.
- ROCHAT (Giorgio), *La storiografia militare italiana negli ultimi venti anni*, Milan, CIRSM, Fanco Angeli, 1985, 238 p.
- *Guide bibliographique sommaire d'Histoire militaire et coloniale française*, ministère des Armées, Paris, SHAT, 1969, 522 p.

II - BIOGRAPHIES DE BENITO MUSSOLINI

- BRISSAUD (André), *Mussolini*, 3 vol., Paris, Perrin, 416 p., 454 p., 416 p.
- DE FELICE (Renzo), *Mussolini, Il Duce : 1, Gli anni del consenso (1929-1936); 2, Lo stato totalitario (1936-1940)*, Turin, Einaudi, 1965-1981, XXX, 775 p., IX, 806 p., X, 600 p., X, 949 p., X, 944 p.
- DE FELICE (Renzo), *Mussolini l'Alleato. I, L'Italia in guerra (1940-1943)*, Einaudi, 1990, IX, 669 p.
- MACK SMITH (Denis), *Mussolini*, Paris, Flammarion, 1985, 494 p.

III - POLITIQUE EXTÉRIEURE DES DEUX PAYS

A - Politique extérieure italienne

* Ouvrages généraux (comportant des chapitres consacrés à la politique extérieure)

- BERSTEIN (Serge), MILZA (Pierre), *L'Italie contemporaine : du risorgimento à la chute du fascisme*, Paris, Armand Colin, 1995, 367 p.
- MILZA (Pierre), *Le fascisme italien, 1919-1945*, Paris, Editions du Seuil, Point Histoire, 1980, 425 p.
- MILZA (Pierre), *Les fascismes*, Paris, Imprimerie nationale, 1985, 504 p.
- TRANFAGLIA (Nicola), *La Prima Guerra mondiale e il fascismo*, Turin, UTET, coll. Storia, 1995, 690 p.

- VENERUSO (Danito), *L'Italia fascista*, Bologne, Il Mulino, 1990, 473 p.

* Historiographie

- CAROCCI (Giampiero), *La politica estera dell'Italia fascista (1925-1928)*, Bari, Laterza, 1969, VII, 391 p.

- CASSELS (Alan), "E esistita una politica estera fascista ?", in *Rassegna degli Archivi dello Stato*, mai-décembre 1983, p. 419-429.

- CASSELS (Alan), *Mussolini's Early Diplomacy*, Princeton, Princeton University Press, 1970, XVII, 425 p.

- DE FELICE (Renzo), "Alcune osservazioni sulla politica estera mussoliniana", in *L'Italia fra tedeschi e alleati : la politica estera fascista e la seconda guerra mondiale*, Bologne, Il Mulino, 1973, p. 57-74.

- PASTORELLI (Pietro), "La storiografia italiana del dopoguerra sulla politica estera fascista", in *Storia e Politica*, octobre-décembre 1971, p. 575-614.

- PETERSEN (Jens), "La Politica estera del fascismo come problema storiografico", in *L'Italia fra tedeschi e alleati : la politica estera fascista e la seconda guerra mondiale* [sous la direction de Renzo de felice], Bologne, Il Mulino, 1973, p. 11-55.

- RUMI (Giorgio), "Tendenze e caratteri degli studi sulla politica estera fascista (1945-1966)", in *Nuova rivista storica*, janvier-avril 1967, p. 149-168.

- SALVEMINI (Gaetano), *Mussolini diplomatico, 1922-29*, Bari, Laterza, 1952, 546 p. (traduction française chez Grasset)

- VALLAURI (Carlo), "Alcune considerazioni sulla politica estera fascista", in *Storia e Politica*, janvier-mars 1964, p. 125-135.

* Aspects diplomatiques et militaires

- ARISI ROTTA (Arianna), *La Diplomazia del Ventennio : storia di una politica estera*, Milan, Xenia ed., 1990, 201 p.

- BURGWYN (Henry James), *Italian Foreign Policy in the Interwar period, 1918-1940*, West Port, Praeger, 1997.

- D'AMOJA (Fulvio), *Declino e prima crisi dell'Europa di Versailles. Studio sulla diplomazia italiana ed europea (1931-1933)*, Milan, Giuffrè, 1967, IV, 505 p.

- D'AMOJA (Fulvio), *La politica estera dell'impero : storia della politica estera fascista dalla conquista dell'Etiopia all' Anschluss*, Padoue, CEDAM, 1967, 189 p.

- DI NOLFO (Ennio), *Mussolini e la politica estera italiana (1919-1933)*, Padoue, Cedam, 1960, VI, 315 p.

- DI NOLFO (Ennio), “Il revisionismo nella politica estera di Mussolini”, in *Il Politico*, avril 1954, p. 85-100.
- DI NOLFO (Ennio), “Le oscillazioni di Mussolini, La politica estera fascista dinnanzi ai temi del revisionismo”, in *Nuova Antologia*, 1990, fasc. 2176, p. 172-174.
- DONOSTI (Mario) [pseud. de Mario Luciolli], *Mussolini e l'Europa. La politica estera fascista*. Rome, Leonardo, 1945, VIII, 286 p.
- KETTENACKER (Lothar) et MOMMSEN (Wolfgang) [sous la direction de], *The fascist challenge and the policy of appeasement*, Londres, Allen and Unwin, 1983, 448p.
- GENTIZON (Paul), *L'Italia e l'Europa. Storia politica dalle sanzioni al conflitto mondiale*, 2 vol., s. 1., Vecchiato, 1965, 327 p.
- GRANDI (Dino), *La politica estera dell'Italia dal 1929 al 1932*, Rome, Bonacci, 2 vol., 1985, 546 p. et 480 p.
- HUGHES (H. Stuart), *The early diplomacy of Italian Fascism 1922-32*, in *The Diplomats 1919-39* [sous la direction de Gordon A. Craig et Felix Gilbert], Princeton University Press, 1953, I, p. 210-233.
- KNOX (Mac Gregor), *La Guerra di Mussolini*, Rome, Editori Riuniti, 1984, 479 p.
- LOWE (Cedric James), MARZARI (Franck), *Italian Foreign Policy 1870-1940*, Boston, Routledge and Regan Paul, 1975, XX, 476 p.
- MACK SMITH (Denis), *Le guerre del Duce*, Bari, Laterza, 1976, VII, 382 p.
- MONDINI (Luigi), “Alcune considerazioni generali sulla politica estera di Mussolini”, in *Il Risorgimento*, juin 1975, p. 57-76.
- MOSCATI (Ruggero), “Dal patto a quattro all'asse Roma-Berlino”, in *Clio*, avril-septembre 1972, p. 159-173.
- MOSCATI (Ruggero), “Locarno. Il revisionismo fascista. Il periodo Grandi e la nuova fase della politica estera”, in *La Politica estera italiana dal 1914 al 1943*, Turin, Eri, 1963, XX, 297, p. 92-117.
- PASTORELLI (Pietro), “La politica estera fascista dalla fine del conflitto alla II guerra mondiale”, in *L'Italia fra tedeschi e alleati : la politica estera fascista e la seconda guerra mondiale* [sous la direction de Renzo De Felice], Bologne, Il Mulino, 1973, p. 103-114.
- PASTORELLI (Pietro), “Il principio di nazionalità nella politica estera italiana”, in *Nazione e Nazionalità in Italia*, (a. c. di Giovanni Spadolini), Rome-Bari, Laterza, 1994, p. 185-208.

- QUARTARARO (Rosaria), *Roma tra Londra e Berlino. La politica estera fascista dal 1930 al 1940*, Rome, Bonacci, 1980, 839 p.
- RUMI (Giorgio), *Alle origini della politica estera fascista (1918-1923)*, Bari, Laterza, 1968, IX, 327 p.
- RUMI (Giorgio), «La crisi del'29 e gli inizi "dell'era Grandi"», in *Clio*, juillet-septembre, 1973, p. 355-367.
- TOSCANO (Mario), *Pagine di storia diplomatica contemporanea, II, Origini e vicende della seconda guerra mondiale*, Milan, Giuffrè, 1963, 578 p.
- TOSCANO (Mario), *Le Origine diplomatiche del patto d'Acciaio*, Florence, Sansoni, 2ème ed., 1968.

B - Politique extérieure française

* Ouvrages généraux

- BAUMONT (Maurice), *La faillite de la paix (1918-1939); I, De Rethondes à Stresa (1918-1935); II, De l'affaire éthiopienne à la guerre (1936-1939)*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, 531 p.; 533 p..
- DUROSELLE (Jean-Baptiste), *La décadence, 1932-1939*, Paris, Imprimerie Nationale, 1979, 568 p.
- GIRAULT (René) et FRANK (Robert), *La puissance en Europe 1938-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984, 404 p.
- GIRAULT (René) et FRANK (Robert), *Turbulente Europe et nouveaux mondes 1914-1941*, Paris, Masson, 1988, 276 p.

IV - RELATIONS FRANCO-ITALIENNES (DIPLOMATIQUES ET MILITAIRES)

A - Ouvrages généraux

- BRUNDU OLLA (Paola), *L'équilibre difficile : Gran Bretagna, Italia e Francia nel Mediterraneo (1930-1937)*, Milan, A. Giuffrè, 1980, 245 p.
- DUROSELLE (Jean-Baptiste) et SERRA (Enrico) [sous la direction de], *Italia e Francia dal 1919 al 1939*, Milan, Ispi, 1981, 437 p.

- DUROSELLE (Jean-Baptiste) et SERRA (Enrico) sous la direction de, *Italia, Francia e Mediterraneo*, Milan, Franco Angeli, 1990.

GIGLIOLI (Alessandra), *Italia e Francia, 1936-1939. Irredentismo e ultranazionalismo nella politica estera di Mussolini*, Th. Università di Roma "La Sapienza", 1997, 649 p.

- SHORROCK (William I.), *From Ally to Enemy. The Enigma of Fascist Italy in French Diplomacy, 1920-1940*, Kent State University Press, 1988, 362 p.

B - Aspects particuliers

1) *Tentatives d'accords franco-italiens (1930-1935)*

- BESSIS (Juliette), *La Méditerranée fasciste. L'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Paris, Karthala, 1981, 410 p.

- BOLECH CECCI (Donatella), *Non bruciare i ponti con Roma : le relazioni tra l'Italia, la Gran Bretagna e la Francia dall'accordo di Monaco allo scoppio della Seconda Guerra mondiale*, Milan, A. Giuffrè, 1986, 525 p.

- BUCCIANTI (Giovanni), *Verso gli accordi Mussolini-Laval. Il riavvicinamento italo-francese fra il 1931 e il 1934*, Milan, A. Giuffrè, 1984, 266 p.

- COINTET (Jean-Paul), *Pierre Laval*, Paris, Fayard, 1993, 583 p.

- CROZIER (Andrew Joseph), "Philippe Berthelot and the Rome Agreements of January 1935", in *Yhe Historical Journal*, juin 1983, p. 413-422.

- KUPFERMAN (Pierre), *Laval*, Paris, Balland, 1987, 467 p.

- LEFEBVRE D'OVIDIO (Francesco), *L'intesa italo-francese del 1935 nella politica estera di Mussolini*, Rome Tipo-Aurelia, 1984, XII, 482 p.

- LOPEZ CELLY (Arrigo), "L'Italia, Barthou ed il progetto di una Locarno orientale nel 1934", in *Storia e Politica*, janvier-mars, avril-juin 1978, p. 48-90 et 241-278.

- MILZA (Pierre), "Le voyage de Pierre Laval à Rome en janvier 1935", in DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Italia e Francia dal 1919 al 1939*, Milan, Franco Angeli, 1981, p. 219-243.

- MINARDI (Salvatore), *Le trattative Mussolini-Beaumarchais per un accordo italo-francese (1928-1929)*, Caltanissetta-Rome, Sciascia, 1982, 84 p.

- MINARDI (Salvatore), "L'accordo militare segreto Badoglio-Gamelin del 1935", in *Clio*, anno XXII, n°2, avril-juin 1987, p. 271-300.

- YOUNG (Robert J.), *Power and Pleasure. Louis Barthou and the Third French Republic*, Montreal, Mc Gill-Queen's University Press, 1991, 330 p.

2) *Opinion publique et relations internationales*

- COLARIZI (Simona), *L'opinione degli Italiani sotto il regime 1929-1943*, Rome, Bari, Laterza, 1991, 415 p.
- MILZA (Pierre), *L'Italie fasciste devant l'opinion française 1920-1940*, I, Paris, Armand Colin, 1967, 263 p.
- IMBRIANI (Angelo Michele), *Gli Italiani e il Duce : il mito e l'immagine di Mussolini negli ultimi anni del fascismo (1938-1943)*, Naples, Liguori ed., 1992, 223p.

3) *La France, l'Italie et le désarmement*

* Désarmement naval : Conférence de Londres

- BERNARDI (amiral Giovanni), *Il disarmo navale fra le due guerre mondiali (1919-1939)*, Rome, USSM, 1975, 848 p.
- BERNARDI (amiral Giovanni), "La dibattuta questione della parità navale tra Italia e Francia tra le due guerre mondiali", in *Revue internationale d'histoire militaire*, 1978, n°39, p. 64-95.
- BERNOTTI (amiral Romeo), *Cinquant'anni nella Marina militare*, Milano, Musia Editore, 1971, 259 p.
- COUTAU-BEGARIE (Hervé), *Le désarmement naval*, Paris, Economica, 1995, 352p.
- LEFEVRE D'OVIDIO (Francesco), "L'Italia e la conferenza di Londra del 1930", in *Storia e politica*, 1975, p. 408-448 et 550-580.
- ROSKILL (John W.), *Naval Policy between the Wars*, Londres, Collins, 2 vol., 1968-1976; t. 2, *The periode of reluctant Rearmament 1930-1939*, 1976, 525 p.

* Conférence générale du désarmement

- BONGIORNO (Joseph), *Fascist Italy and the Disarmament Question, 1928-1934*, New-York, Garland Publishing, 1991, 209 p.
- LA MANTIA (Cesare), *Il disarmo nella politica estera italiana, 1931-1932*, Rome, Rubbettino Editore, 1989, 142 p.
- VAISSE (Maurice), *Sécurité d'abord : la politique française en matière de désarmement (1930-1934)*, Paris, Pedone, 1981, 653 p.

3) *Le pacte à Quatre*

- GIORDANO (Giancarlo), *Il patto a quattro nella politica estera di Mussolini*, Correggio (Emilia), Forni, 1976, 213 p.
- JARAUSCH (Konrad Hugo), *The Four Power Pact 1933*, Madison, University of Wisconsin, 1965, VIII, 265 p.
- MOSCATI (Roberto), "Dal Patto a Quattro all'Asse Roma-Berlino", in *Clio*, avril-septembre 1972, p. 161 et sv.
- SENESI (Liliana), "Recente letteratura sulla svolta politica del 1933 nella politica estera di Mussolini", in *Storia e Politica*, anno XXIII, mars 1984.
- SERRA (Enrico), "La Francia, l'Italia e il Patto a Quattro", in *Affari Esteri*, janvier 1971, p. 138-155.
- VAISSE (Maurice), "La mission de Jouvenel à Rome (janvier-juillet 1933)", in DUROSELLE (Jean-Baptiste) et SERRA (Enrico) (sous la direction de), *Italia e Francia dal 1929 al 1939*, Milan, Franco Angeli, 1981, p. 85-99.

5) *Le front de Stresa*

- NOÉL (Léon), *Les illusions de Stresa. L'Italie abandonnée à Hitler*, Paris, Editions France-Empire, 1975, 206 p.
- SERRA (Enrico), "La questione etiopica alla Conferenza di Stresa", in *Affari Esteri*, avril 1977, p. 313-339.

6) *Guerre d'Ethiopie et crise méditerranéenne*

- ASKEW (William C.), "The secret Agreement between France and Italy on Ethiopia, January 1935", in *The Journal of Modern History*, mars-mai 1953, p. 47-49.
- BAER (Georges W.), *La guerra italo-etiopica e la crisi dell'equilibrio europeo*, Bari, Laterza, 1970, XI, 536 p.
- BARROS (James), *Betrayal from within. Joseph Avenol, Secretary-General of the League of Nations, 1933-1940*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1969, XII, 289 p.
- BRADDICK (Henderson B.), "The Hoare-Laval Pact. A study in International Politics", in *The Review of Politics*, juillet-septembre 1962, p. 342-364.
- CHIAVARELLI (C.), *L'opera della Marina italiana nella guerra italo-etiopica*, Rome, USSM, 1969, 358p.
- DEL BOCA (Angelo), I - *Gli Italiani in Africa orientale*, II, *La conquista dell'impero*, Bari, Laterza, 1986, 386 et 786 p.

- HARDIE (Franck), *The Abyssinian crisis*, Londres, Batsford, 250 p.
- LAURENS (Franklin D.), *France and the Ethiopian crisis, 1935-1936*, Paris-La Haye, Mouton, 1967, 432 p.
- MIEGE (Jean-Louis), *L'impérialisme colonial italien de 1870 à nos jours*, Paris, SEDES, 1968, 419 p.
- QUARTARARO (Rosaria), "L'altra faccia della crisi mediterranea (1935-1936)", in *Storia contemporanea*, juillet-octobre 1982, p. 759-820.
- QUARTARARO (Rosaria), "La crisi mediterranea nel 1935-36", in *Storia contemporanea*, décembre. 1975, p. 801-846.
- QUARTARARO (Rosaria), "Imperial defence in the Mediterranean on the Eve of the Ethiopian crisis (July-October 1935)", in *The Historical Journal*, mars 1977, p. 185-220.
- QUARTARARO (Rosaria), "Le origini del piano Hoare-Laval", in *Storia contemporanea*, décembre 1977, p. 749-790.
- ROBERTSON (Esmonde), *Mussolini fondatore dell'impero*, Bari, Laterza, 1979, 306 p.
- ROBERTSON (James C.), "The Hoare-Laval Plan", in *Journal of Contemporary History*, juillet-septembre 1975, p. 433-464.
- ROCHAT (Giorgio), *Militari e politici nella preparazione della campagna d'Etiopica, studi e documenti*, Milan, Franco Angeli, 1971, 175 p.
- SBACCHI (Alberto), "Toward the recognition of the italian empire : franco-italian negotiations (1936-1940)", in *Africa*, sept. 1975, p. 373-392.
- WARNER (Geoffrey), *Pierre Laval and the eclipse of France*, Londres, Eyre & Spottswode, 145 p.
- WATT (Donald Cameron), "The Secret Laval-Mussolini Agreement of 1935 on Ethiopia", in *Middle East Journal*, hiver 1961, p. 69-78.

7) Guerre d'Espagne

* L'intervention italienne

- ALCOFAR NASSAES (Juan Luis), *La Marina italiana en la guerra de España*, Barcelone, Editorial Euros, 1975, 251 p.
- BARGONI (Franco), *L'impegno navale italiano durante la guerra civile spagnola (1936-1939)*, Rome, USMM, 1992, 503 p.

- COVERDALE (John F.), *I fascisti italiani alla guerra di Spagna*, introduction de Renzo de Felice, Bari, Laterza, 1977, XXVIII, 432 p.
- MAZZETTI (Massimo), "I contatti del governo con i cospiratori militari spagnoli prima del luglio 1936", in *Storia contemporanea*, 1979, p. 1181-1189.
- QUATARARO (Rosaria), "Politica fascista nelle Baleari (1936-1939)", s. l., *Quaderni della Fiap*, 23, 1997, p. 56.
- SALAS LARRAZABAL (Jesus), *Intervencion extrajera en la guerra de España*, Madrid, Editora Nacional, 1974, 656 p.
- SAZ-CAMPOS (Ismael), "De la conspiracion a la intervencion. Mussolini y el alzamiento nacional" in *Guadernos de trabajos de la Escuela española de historia y arqueologia en Roma*, 1981, p. 321-358.
- SAZ CAMPOS (Ismael), *Mussolini contra la II Republica. Hostilidad conspiraciones, intervencion (1931-1936)*, Valence, Edicion A. El Magnànin, 1986.
- SAZ (Ismael) et TUSSELL (Javier), *Fascista en España. La intervencìon italiana en la Guerra Civil à través de los telegramas de la "Missione Militaire Italiana in Spagna" (15 dicembre 1936-31 marzo 1937)*, Madrid, Csic - Escuela española de historia y arqueologia en Roma, 1981, 229 p.
- TUSELL (Xavier) et GARCIA QUEIPO DE LLANO (Genoveva), *Franco y Mussolini. la politica española durante la secunda guerra mundial*, Editorial Planeta, 1985.

* Les aspects internationaux

- ALPERT (Michael), *A new International History of the Spanish Civil War*, Londres, Mac Millan, 1994, 209 p.
- ARAQUISTAIN (Louis), "Las grandes potencias y la guerra de España (1936-1939)" in *Guadernos*, mars-avril 1957, p. 65-73.
- ASTORKIA (Madeleine), "L'aviation et la guerre d'Espagne : la cinquième arme face aux exigences de la guerre moderne", in *Recueil d'articles et études (1976-1978)*, SHAA Vincennes, 1979, p. 140-167.
- CARLTON (David), "Eden, Blum and the Origins of Non-Intervention, in *Journal of Contemporary History*, juillet-septembre 1971, p. 40-55.
- CARR (Raymond) sous la direction de, *The Republic and the Civil War in Spain*, Londres, Mac Millan, 1971, 275 p.
- CORTADA (James W.), "Ships, Diplomacy and the Spanish Civil War : Nyon Conference, September 1937" in *Il Politico*, décembre 1973, p. 673-689.

- EDWARDS (Jill), *The British Government and the Spanish Civil War 1936-1939*, Londres-Basingstoke, The Mac Millan Press, 1979, XIII, 280 p.
- ESENWEIN (Georges), SHUBERT (Adrian), *Spain at war : the Spanish civil war in context, 1931-1939*, Londres, Longman, 1995, 313 p.
- FOREMAN (John), "L'attitude de la Grande-Bretagne envers l'Italie et l'Espagne, 1936-1938", in *Relations internationales*, novembre 1974-avril 1975, p. 147-163.
- FRIEDLANDER (Robert A.), "Great Powers Politics and Spain's Civil War. The first Phase", in *Historian*, novembre 1965-janvier 1966, p. 72-95.
- GRANDI (Dino), *La Guerra si Spagna nel Comitato di Londra (luglio 1936-aprile 1939)*, I, Milan, Ispi, 1943, XIII, 352 p.
- GRETTON (Peter), "The Nyon Conference. The Naval Aspect.", in *The English Historical Review*, janvier-mars 1975, p. 103-112.
- MORADIELLOS (Enrique), *Neutralidad benévola, El Gobierno británico y la insurección militar española de 1936*, Oviedo, Pentalfa, 1990, 429 p.
- THOMAS (Hugh), *La guerre d'Espagne*, Paris, Robert Laffont, 1985, 1026 p.
- VEDOVATO (Giuseppe), *Il non intervento in Spagna*, I, Florence, Studio Fiorentino di politica estera, 1938, 208 p.
- VEDOVATO (Giuseppe), "Il non intervento in Spagna (31 luglio 1936-19 aprile 1937)", in *Rivista di studi politici internazionali*, octobre-décembre 1982, p. 529-554.
- WHEALEY (Robert H.), "Foreign Intervention in Spanish Civil War.", in *The Republic and the Civil War in Spain, op. cit.*, p. 213-238.
- *Italia y la Guerra Civil Española. (Simposio celebrado en la Escuela Española de Historia Arqueología de Roma)*, Madrid, Centro de Estudios Historicos C.S.I.C, 1986.

* L'attitude française et la non intervention

- BELL (J. Bawyer), "French Reaction to the Spanish Civil War, July-September 1936", in *Power, Public Opinion and Diplomacy. Essays in Honour of E. M. Carroll*, Durham (N. C.), Duke University Press, 1959, p. 267-296.
- BLUMÉ (Daniel), "Contributions à l'histoire de la politique de la non-intervention. Documents inédits.", in *Cahiers Léon Blum*, 1977-78, nn. 2-3, p. 5-93.
- BRUNDU OLLA (Paola), "Il Gentlemen's Agreement e la Francia (2 gennaio 1937)", in DUROSELLE (Jean-Baptiste) et SERRA (Enrico) [sous la direction de], *Italia, Francia e Mediterraneo*, Milano, Franco Angeli, 1990, p. 52-67.

- DREIFORT (John E.), *Yvon delbos at the Quai d'Orsay. French foreign policy during the Popular Front 1936-1938*, Laurence, University Press of Kansas, 1973, 273 p.
- GALLAGHER (Michael D.), "Léon Blum and the Spanish Civil War", in *Journal of Contemporary History*, juillet-septembre 1971, p. 56-64.
- LACHAISE (Bernard), *Yvon Delbos, biographie 1885-1956*, Périgueux, Fanlac, 1993, 362 p.
- L'HUILLIER (Fernand), "Le problème espagnol comme problème français de sécurité", in *L'Europe et la guerre civile espagnole*, Colloque de Barcelone, octobre 1982, Paris, BDIC.
- MARTINEZ PARILLA (Jaime), *Las fuerzas armadas francesas ante la guerra civil española (1936-1939)*, Madrid, ed. Ejercito, 396 p.
- PIKE (David Winegate), *Les Français et la guerre d'Espagne (1936-1939)*, Paris, PUF, 1975, 467 p.
- SABATIER DE LACHADENEDE (René), *La Marine française et la Guerre d'Espagne, 1936-1939*, Vincennes, SHM, 1993, 540 p.
- SAGNES (Jean), CAUCANAS (Sylvie) ed., *Les Français et la Guerre d'Espagne*, Actes du Colloque de Perpignan, 28-30 septembre 1989, Université de Perpignan, 1990, 437 p.
- SALERNO (Reynolds), "The French navy and the Appeasement of Italy, 1937-1939", in *Historical Review*, vol. CXII, n°445, february 1997, p. 66-104.
- WARNER (Geoffrey), "France and Non-Intervention in Spain, July-August 1936.", in *International Affairs*, avril-juin 1962, p. 200-203.

V - RELATIONS DES DEUX PAYS AVEC D'AUTRES PUISSANCES (DIPLOMATIQUES ET MILITAIRES)

*** Relations italo-anglaises**

- LAMB (Richard), *Mussolini and the British*, Londres, John Murray ed., 1997, 356p.

*** Relations italo-allemandes**

- BIANCHI (Gianfranco) *Dino Grandi racconta l'evitabile "Asse"*, Milan, Jaca Book, 1984, 241 p.
- DE FELICE (Renzo), *Mussolini e Hitler. I rapporti segreti 1922-1933*, Florence, Le Monnier, 1983, 329 p.

- GIORDANO (Giancarlo), "La diplomazia italiana e la crisi tedesca del 1932", in *Clio*, octobre-décembre 1972, p. 369-399.

- PETERSEN (Jens), *Hitler e Mussolini, la difficile alleanza*, Bari, Laterza, 1975, 657 p.

- RINTELEN (Enno Von), *Mussolini l'alleato, ricordi dell'adetto militare tedesco a Roma* (tit. orig. *Mussolini als Bundesgenosse*), Rome, Corso, 1952, 253 p.

- SCARANO (Frederico), *Mussolini e la Repubblica di Weimar : le relazioni diplomatiche tra Italia e Germania dal 1927 al 1933*, Naples, Giannini ed., 1996, 591p.

- WISKEMANN (Elisabeth), *The Rome-Berlin Axis. A History of the relations between Hitler and Mussolini*, Londres, Oxford University Press, 2ème ed., 1966, 446 p.

* Relations franco-britanniques

- BOND (Brian), *British Military Policy between the two World Wars*, Oxford, Clarendon Press, 1980, 419 p.

- FURIA (Arthur H.), *The Diplomacy of Appeasement : Anglo-French relations and the prelude to World War Two (1931-1938)*, Washington University Press of Washington, 1960, 288 p.

- GAINES (Post), *Dilemmas of Appeasement : British Deterrence and Defense, 1934-1937*, Londres, Cornell University Press, 1993, 354 p.

- REUSSNER (André), *Les conversations franco-britanniques d'état-major (1935-1939)*, Vincennes, SHM, 1969, 291 p.

- *Les relations franco-britanniques de 1939 à 1935*, actes du colloques de Londres et Paris (octobre 1972, septembre 1972), Paris, CNRS, 1975, 440 p.

* Relations de la France et de l'Italie avec l'Europe centrale et orientale

- BOREJSKA (Jerzy), *Il fascismo e l'Europa orientale. Dalla propaganda all'agressione*, Rome, Bari, Laterza, 1981, 306 p.

- BURGWYN (H. James), *Il revisionismo fascista. La sfida di Mussolini alle grandi potenze nei Balcani e sul Danubio, 1925-1933*, Milan, Feltrinelli, 1979, 298 p.

- BURGWYN (H. James), "Conflict or Rapprochement ? Grandi confronts France and its protégé Yugoslavia 1929-1932", in *Storia delle relazioni internazionali*, 1985, n°2, p. 73-98.

- JORDAN (Nicole), *The Popular Front and central Europe : the dilemmas of french impotence 1918-1940*, Cambridge University Press, 1992, 359 p.

- WANDYCYZ (Piort S.), *The Twilight of French Eastern Alliances, 1926-1936 : French Czechoslovak-Polish Relations from Locarno to the Remilitarisation of the Rhineland*, Princeton University press, 1988, 537 p.

- *Italia e Austria (Italien und Österreich) 1929-1938*, annali del Istituto italo-germanico di Trento, XV, 1989, p- 347-410.

VI - POLITIQUE MILITAIRE DES DEUX PAYS

A - Politique militaire française

*** Armée de terre**

- ALEXANDER (Martin S.), *The Republic in danger, general Maurice Gamelin and the Politics of French Defense 1933-1940*, Cambridge University Press, 1992, 573 p.

- COMITE D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, *La guerre en Méditerranée 1939-1945*, Colloque de Paris (8-11 avril 1969), Paris, Editions du CNRS, 1971, 792 p.

- DOISE (Jean), VAISSE (Maurice), *Diplomatie et outil militaire 1871-1939 (politique extérieure de la France)*, Paris, Imprimerie nationale, 1987.

- DU REAU (Elisabeth), *Edouard Daladier (1884-1970)*, Paris, Fayard, 1993, 581 p.

- DUTAILLY (Lieutenant-colonel Henry), *Les problèmes de l'armée de Terre française (1935-1939)*, Paris, Imprimerie nationale, 1980, 449 p.

- MYSYROWICZ (Ladislas), *Autopsie d'une défaite. Origine de l'effondrement militaire français de 1940*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1973, 385 p.

- PAOLI (Colonel François-André), *L'Armée française de 1919 à 1939 : la fin des illusions*, Vincennes, SHAT, (s. d.), 239 p.

- PEDRONCINI (Guy) [sous la direction de], *Histoire militaire de la France*, vol. 3 de 1871 à 1940, Paris, PUF, 1992, 522 p.

- YOUNG (Robert J.), *In Command of France : French Foreign Policy and Military Planning, 1933-1940*, Londres, Cambridge Harvard University Press, 1978, 346 p.

*** Marine**

- BERGOUGNOUX (Philippe), "Le réarmement de la Marine nationale (1934-1939)", in *RHA*, n° 4, 1985, p. 26-41.

- CHATELLE (Contre-Amiral Jacques), "La Marine française en 1939-1940", in *RHA*, n° 3, 1987, p. 63-73.

- MASSON (Philippe), "La Marine française en 1939-1940", in *RHA*, n° 4, 1979, p. 57-71.

- NOUSCHI (Marc), "La puissance navale française en 1937-1938", in *RHA*, n° 150, janvier 1983/1, p. 53-57.

* Armée de l'Air

- FACON (Patrick), *Le bombardement stratégique*, Monaco, Editions du Rocher, 1995, 355 p.

- FRIDENSON (Patrick), LECUIR (Jean), *La France et la Grande-Bretagne face aux problèmes aériens (1935-mai 1940)*, Vincennes, SHAA, 1976.

- VENESSAN (Pascal), *Les chevaliers de l'Air. Aviation et conflits au XXe siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 210 p.

- VIVIER (Thierry), *La politique aéronautique militaire de la France (janvier 1933-septembre 1939)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 670 p.

* Agents et services de renseignements - Information militaire

- ALEXANDER (Martin), "Did the deuxième Bureau work? The role of Intelligence in French Defense and Strategy, 1919-1939", in *Intelligence and National Security*, VI, n°2, avril 1991, p. 318-327.

- CARRE (Claude), *Les attachés militaires français, 1920-1945, rôle et influence*, (mémoire de maîtrise), Paris I, 1976, 208 p.

- CATOIRE (colonel Maurice), *Journal de ma mission à Rome 1934-1937*, (ronéoté), Vincennes, SHAT, s. d., 148 p.

- DE CORTA (Dominique), *Le colonel Morel, attaché militaire à Madrid (1936-1939)*, (mémoire de maîtrise), Paris I, 1981, 163 p.

- DU REAU (Elisabeth), "L'information du décideur et l'élaboration de la décision diplomatique française dans les dernières années de la IIIe République", in *RI*, n° 32, hiver 1982, p. 524-541.

- GAUCHE (général Maurice), *Le deuxième bureau au travail, 1935-1940*, Paris, Amiot-Dumont, 1953.

- KROP (Pascal), *Les secrets de l'espionnage français*, Paris, Payot, 1995, 782 p.

- NAVARRE (Henri), *Les services de renseignements, 1871-1944*, Paris, Plon, 1978.

- PAILLOLE (Paul), *Services spéciaux, 1935-1940*, Paris, Robert Laffont, 1975.

- VAISSE (Maurice), "L'évolution de la fonction d'attaché militaire en France au XXe siècle", in *RI*, n° 32, hiver 1982, p. 507-524.

- YOUNG (Robert J), "Soldiers and Diplomats : The French Embassy and Franco-Italian Relations 1935-1936", in *The Journal of Strategic Studies*, mars 1984, p. 74-91.

- YOUNG (Robert J), "French Military Intelligence and the Franco-Italian Alliance, 1933-1939", in *The Historical Journal*, 28, 1, 1985, p. 143-168.

* Fortifications du Sud-Est

- GOBY (Jean-Louis), *Eléments sur la genèse du système fortifié français de la Seconde Guerre mondiale*, Vincennes, SHAT, 1986, 100 p.

- MARY (Jean-Yves), *La ligne Maginot, ce qu'elle était, ce qu'il en reste*, Paris, SERCAP, 1985, 355 p.

- PLAN (général Etienne), CHIAVASSA (Henri), *La bataille des Alpes 1940*, Nimes, C. Lacour ed., 1989, 121 p.

- TRUTTMANN (Philippe), *La muraille de France*, Thionville, Gérard Klopp ed., 1992, 624 p.

B - Politique militaire italienne

* Armée de Terre

- CEVA (Lucio), *Le forze armate*, Turin, Utet, coll. Storia della Società italiana dall'Unità a oggi, vol. XI, 1981, 641 p.

- FALDELLA (Emilio), *L'Italia nella Seconda Guerra mondiale*, Bologne, Capelli, 1967, 805 p.

- MAZZETTI (Massimo), *La politica militare italiana tra le due Guerre mondiale*, Beta, Salerne, 1974, 277 p.

- MONTINARI (Mario), *L'Esercito italiano alla vigilia della Seconda Guerra mondiale*, Rome, USSME, 1982, 580 p.

- ROCHAT (Giorgio), MASSOBRIO (Giulio), *Breve storia dell'Esercito italiano dal 1861 al 1943*, Turin, Einaudi, 1978, 321 p.

- *L'Esercito italiano tra la Prima e la Seconda Guerra mondiale (Novembre 1918, giugno 1940)*, Rome, USSME, 1954, 354 p.

* Marine

- GIORGERINI (Giorgio), *Da Matapan al Golfo Persico. La Marina militare italiana dal fascismo alla Repubblica*, Milan, Mondadori, coll. Le Scie, 1989, 680 p.

- GIORGERINI (Giorgio), *Uomini sul fondo : Storia del Sommergebilismo italiano dalle origini a oggi*, Milan, Mondadori, coll. Le Scie, 1994, 711 p.

* Armée de l'Air

- ABATE (Renato), *Storia del Aeronautica italiana*, Milan, Bietti, 1974, 312 p.
- FACON (Patrick), "Douhet et sa doctrine à travers la littérature militaire et aéronautique française de l'entre-deux guerres. Une étude de perception", in *RHA*, n° 1, 1988, p. 94-103.
- LICHERI (Sebastiano), *L'Arma aerea italiana nella Seconda guerra mondiale*, Milan, Mursia, 1983, 381 p.
- ROCHAT (Giorgio), *Italo Balbo, aviatore e ministro dell'aeronautica 1926-1933*, Ferrare, Italo Bovolento ed., 1979, 226 p.
- ROCHAT (Giorgio), "Douhet and the Italian military thought", in *Colloque Air 1994 : adaptation de l'arme aérienne aux conflits contemporains et processus d'indépendance des armées de l'Air des origines à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, SHAA et SHAT, Paris, FEDN, 1994, p. 19-31.
- SANTORO (Giorgio), *L'Aeronautica italiana nella Seconda Guerra mondiale*, vol. 1, Milan, Esse, 1957.

* Agents et services de renseignements

- ALGARDI (Zara Olivia), *Processi ai fascisti*, Florence, Vellechi ed., 1992, 267 p.
- AME (Cesare), *Guerra segreta in Italia, 1940-1943*, Rome, Casini, 1954.
- CARBONI (Giacomo), *Memorie segrete, 1935-1948*, Florence, Parenti, 1955.
- DE LUTIS (Giuseppe), *Storia dei servizi segreti in Italia*, Rome, Editori Riuniti, 1991, 415 p.
- DE RISIO (Carlo), *Generali, servizi segreti e fascismo*, Milan, Mondadori, 1978.
- KNOX (Mac Gregor), "Fascist Italy assesses its enemies", in MAY (Ernest R.), *Knowing one's enemies*, Princeton University Press, 1984, p. 349-372.
- ROATTA (Mario), *Sciacalli adosso al SIM*, Rome, Corso, 1955, 255 p.

* Valle alpino del littorio

- CLERICI (Carlo Alfredo), "Il vallo alpino", in *Uniformi e armi*, n° 37, mars 1994, p. 36-42.

- CORINO (Pier Giorgio), CASTALDO (Piero), *La montagna fortificata*, Borgone, melli, 1993, 364 p.
- FENOGLIO (Alberto), *Il valle alpino : le fortificazioni delle Alpi occidentali durante la Seconda Guerra mondiale*, Turin, Susa Libri ed., 1992, 141 p.
- GALLINARI (Vincenzo), *Le operazioni del giugno 1940 sulle Alpi occidentali*, Rome, USSME, 1981, 304 p.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Figure 1.** *Mussolini et le maréchal Badoglio*
- Figure 2.** *Avons-nous appelé le ferrailleur un peu trop tôt?*
- Figure 3.** *Caricature sur la Conférence navale de Londres comparant les négociateurs aux Argonautes, parue dans «The Illustrated London News»*
- Figure 4.** *Organisation défensive de la frontière franco-italienne, 1939-1940*
- Figure 5.** *Fulvio Suvich, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de 1932 à 1936*
- Figure 6.** *Signature des accords de Rome, 7 janvier 1935*
- Figure 7.** *Zones d'interventions mutuelles des aviations française et italienne dans le cadre des accords Denain-Valle*
- Figure 8.** *Anthony Eden et Pierre Laval à Londres (Victoria Station) en février 1935*
- Figure 9.** *Situation des forces britanniques et italiennes en Méditerranée et Mer Rouge au 17 septembre*
- Figure 10.** *Le plan Laval-Hoare*
- Figure 11.** *Espagne : Situation des forces en présence à la fin de juillet 1936*
- Figure 12.** *Affiche invitant à une manifestation de protestation contre l'agression italienne en Espagne*
- Figure 13.** *Trafic d'armes republicain et national*
- Figure 14.** *Zones du contrôle naval en Espagne*
- Figure 15.** *Espagne: situation des forces en présence à la fin de 1937*
- Figure 16.** *Opération de contrôle naval*
- Figure 17.** *La « piraterie » en Méditerranée (au 1.9.1937)*
- Figure 18.** *Récapitulatif des bâtiments victimes de la piraterie du 29 juillet au 4 septembre 1937*
- Figure 19.** *Carte annexée aux accords de Nyon (14 septembre 1937)*
- Figure 20.** *Zones de surveillance en Méditerranée d'après les accords de Paris (30 septembre 1937)*
- Figure 21.** *La victoire de Santander revendiquée par Mussolini*
- Figure 22.** *Franco décore des soldats italiens après la prise de Santander (août 1937)*
- Figure 23.** *Installations hydroélectriques en Italie*
- Figure 24.** *Usines d'aviation en Italie*

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Le nom de Mussolini (Duce) ne figure pas dans l'index en raison de sa très fréquente apparition dans le texte.

—A—

Alexandre, roi de Yougoslavie 349; 350; 352; 615; 645; 702
Alfieri, Dino 461; 471
Aloisi, Baron Pompeo 241; 246; 247; 251; 252; 253; 254; 257; 258; 259; 262; 264; 265; 266; 267; 268; 269; 271; 274; 275; 282; 283; 284; 285; 288; 289; 291; 292; 293; 294; 314; 321; 324; 329; 330; 336; 337; 339; 345; 349; 366; 405; 408; 426; 451; 454; 457; 461; 471; 472
Anfuso, Filippo 509; 537; 541; 582; 583; 610; 644; 649; 650; 656; 657; 658
Angioi, colonel 650; 657
Attolico, Bernardo 461; 462; 471; 472; 518; 551; 552; 554; 557; 605; 709
Aubert, Louis 70; 89; 110; 111; 112; 116; 121; 123; 128; 135; 202; 203; 204; 218; 223
Auriol, Vincent 495; 520
Azaña, Manuel 264; 506; 524

—B—

Badoglio, général Pietro 41; 42; 44; 196; 359; 360; 361; 362; 363; 366; 369; 370; 371; 373; 378; 390; 391; 394; 396; 397; 398; 447; 448; 452; 454; 455; 457; 458; 464; 466; 473; 474; 475; 477; 480; 481; 484; 488; 490; 588; 589; 609; 628; 631; 632; 636; 638; 665; 674; 675; 712; 713; 714; 715; 718; 728
Balbo, maréchal Italo 193; 197; 198; 210; 211; 212; 231; 239; 240; 243; 244; 325; 461; 503; 504; 612; 663; 711; 715
Baldwin, Stanley 122; 236; 403; 495; 559
Barbasetti, Curio 448; 477; 481; 482; 491; 543; 632; 674; 675
Bargeton, Paul 250; 372; 428; 431; 474; 638; 639; 679; 702
Barthou, Louis 333; 337; 338; 339; 344; 347; 348; 349; 350; 376; 377; 645; 678; 685; 701; 702; 732
Beaumarchais, Maurice 28; 38; 45; 46; 47; 65; 68; 83; 84; 94; 120; 126; 132; 276; 342; 629
Beck, colonel Joseph 311
Béranger, Henry 225; 257; 258; 259; 277; 497; 610
Bernotti, Romeo 60; 61; 577
Berthelot, Philippe 29; 46; 47; 50; 51; 52; 67; 68; 73; 87; 89; 122; 229; 230; 276; 342; 679; 680; 682; 700; 703
Blomberg, général Werner von 316; 325; 326; 328

Blondel, Jules-François 489; 550; 558; 563; 570; 576; 581; 590; 591; 608; 609; 610; 612; 616; 618; 619; 620; 621; 624; 639; 679
Blum, Léon 120; 222; 226; 306; 455; 456; 480; 482; 487; 488; 489; 490; 493; 494; 495; 496; 497; 499; 500; 501; 508; 512; 515; 516; 520; 521; 522; 530; 534; 542; 549; 557; 561; 595; 602; 603; 604; 606; 623; 639; 674; 677; 685; 722; 730
Bodard, Albert 451; 465
Bonnet, Georges 449; 561; 619; 620; 621; 622; 629; 677; 679; 682
Briand, Aristide 24; 25; 29; 42; 43; 44; 45; 46; 47; 51; 65; 67; 68; 69; 73; 74; 75; 76; 77; 78; 79; 81; 82; 83; 84; 87; 89; 90; 94; 97; 98; 99; 100; 101; 103; 108; 109; 113; 115; 116; 117; 118; 119; 120; 121; 122; 123; 124; 125; 126; 127; 128; 129; 130; 132; 133; 134; 185; 186; 226; 308; 677; 680; 727
Brüning, chancelier Heinrich 40; 194; 195; 197; 217; 218; 219; 224; 350
Buisson, colonel 392; 393; 395
Bullitt, William 544

—C—

Cadogan, Alexander 202; 615; 618
Caillaux, Joseph 225; 256; 257; 304; 305; 307; 504
Caix, Robert de 51; 230
Cambon, Paul 516; 517; 568; 570
Campinchi, César 567; 597; 603; 604
Cerruti, Vittorio 296; 302; 313; 314; 315; 327; 360; 408; 428; 432; 447; 448; 449; 451; 453; 457; 472; 477; 482; 491; 512; 513; 534; 544; 549; 550; 552; 619; 634; 646; 658; 674; 675; 679
Chamberlain, Neville 27; 90; 399; 483; 559; 561; 569; 574; 613; 615; 622; 679; 733
Chambrun, Charles Pineton de 318; 321; 322; 323; 324; 325; 327; 328; 329; 330; 332; 334; 335; 336; 338; 339; 342; 347; 348; 349; 351; 353; 354; 355; 356; 361; 362; 381; 382; 391; 398; 404; 405; 406; 407; 408; 448; 449; 451; 452; 459; 462; 463; 464; 465; 471; 472; 475; 476; 477; 478; 483; 489; 490; 513; 517; 527; 528; 532; 544; 619; 666; 677; 679
Charles-Roux, François 608; 609; 622; 699; 700
Charvériat, Emile 571; 679
Chatfield, amiral (Lord) 403; 437; 438; 447; 499; 500; 501; 572
Chautemps, Camille 119; 498; 561; 614; 617
Churchill, Winston 499

Ciano, Comte Galeazzo 62; 461; 482; 483; 484; 490; 506; 507; 508; 509; 510; 511; 512; 513; 514; 517; 518; 522; 523; 524; 525; 529; 531; 532; 534; 536; 537; 539; 541; 544; 549; 550; 551; 552; 554; 557; 560; 565; 566; 570; 575; 578; 579; 581; 582; 583; 584; 585; 587; 588; 590; 591; 602; 605; 607; 609; 610; 611; 613; 618; 620; 622; 623; 634; 644; 646; 647; 648; 649; 656; 657; 658; 660; 674; 675; 678; 709; 719

Clerk, Sir Georges 382; 385; 421; 429; 430; 431; 432; 536

Colson, général 443; 497; 597; 603

Comert, Pierre 603; 629

Comnène, Nicolas Petresco 220

Corbin, Charles 65; 316; 385; 386; 413; 414; 422; 423; 429; 432; 447; 465; 466; 470; 499; 535; 536; 549; 551; 552; 556; 559; 560; 562; 563; 568; 569; 570; 574; 580; 581; 584; 589; 608; 615; 616; 618; 619

Cot, Pierre 223; 257; 494; 495; 499; 508; 512; 515; 520; 568; 597; 677

Coulondre, Robert 426; 497; 584

Crispi, Francesco 34; 672

—D—

Daladier, Edouard 225; 257; 269; 270; 276; 277; 278; 279; 280; 289; 291; 303; 304; 305; 306; 307; 309; 320; 321; 326; 327; 328; 332; 456; 481; 489; 490; 494; 497; 498; 499; 580; 594; 597; 602; 603; 604; 605; 606; 619; 625; 626; 631; 666; 677; 689

Dampierre, Robert de 138; 149; 756

Darlan, amiral Jean 47; 66; 79; 96; 117; 118; 119; 120; 334; 499; 500; 501; 542; 568; 572; 573; 594; 595; 596; 597; 598; 603; 604; 641; 647; 687; 688; 689

De Bono, général Emilio 247; 300; 301; 396; 404; 446; 452

Debeney, général Marie-Eugène 45; 77; 391; 630; 631

Decoux, amiral Jean 47; 329; 335; 336; 337; 361; 372; 385; 397; 398; 409; 410; 411; 415; 418; 423; 424; 428; 430; 433; 437; 438; 439; 447; 448; 500; 501; 573; 630

Delbos, Yvon 456; 481; 482; 489; 495; 496; 497; 498; 499; 515; 516; 517; 518; 528; 532; 533; 534; 535; 536; 543; 549; 550; 551; 552; 554; 555; 556; 558; 559; 560; 561; 562; 563; 568; 569; 570; 571; 574; 576; 577; 580; 581; 583; 584; 585; 589; 590; 591; 602; 608; 609; 610; 611; 612; 614; 615; 616; 617; 618; 623; 677; 685; 700; 730

Deloncle, Eugène 637; 647; 649; 651; 652

Denain, général 379; 380; 387; 388; 391; 416; 440; 449; 464; 466; 481; 488; 499; 508; 628; 664; 685; 686; 687; 728

Dollfuss, Engelbert 284; 286; 296; 344; 345; 346; 364; 366; 371; 728

Douhet, général Giulio 210; 663; 685

Doumergue, Gaston 333; 338; 339

Drummond, Sir Eric 69; 385; 405; 432; 434; 534; 536; 605; 615; 616; 618

Durand-Viel, amiral Georges 166; 208; 260; 262; 384; 385; 402; 406; 415; 419;

420; 424; 425; 428; 434; 435; 437; 468; 470; 474; 479; 502; 545; 546; 595; 687

—E—

Eden, Anthony 268; 275; 294; 324; 427; 428; 452; 455; 458; 459; 465; 470; 472; 478; 483; 495; 496; 535; 536; 551; 568; 569; 570; 580; 583; 613; 615; 618

—F—

Fabry, colonel Jean 270; 378; 391; 407; 409; 410; 412; 416; 417; 423; 440

Farinacci, Roberto 193; 214; 243; 540

Flandin, Pierre-Etienne 49; 356; 382; 386; 387; 388; 390; 392; 456; 459; 460; 463; 464; 465; 466; 469; 470; 471; 473; 474; 475; 476; 487; 666; 678; 687; 690; 729; 732

Franco, général Francisco 241; 396; 479; 493; 499; 501; 502; 506; 507; 508; 509; 510; 511; 512; 514; 516; 517; 518; 522; 525; 526; 528; 529; 531; 532; 533; 534; 536; 537; 538; 539; 540; 541; 543; 545; 547; 549; 550; 552; 554; 556; 558; 559; 560; 561; 562; 563; 565; 566; 567; 569; 577; 578; 579; 581; 582; 583; 584; 585; 591; 602; 603; 604; 605; 606; 651; 664; 710

François-Poncet, André 11; 288; 319; 328; 460; 465; 469; 532; 533; 551; 556; 558 561; 576; 609; 610; 620; 622; 753

Frank, Hans 404

—G—

Gamelin, général Maurice 42; 188; 208; 209; 290; 318; 320; 326; 338; 360; 370; 373; 374; 375; 376; 377; 378; 379; 382; 383; 386; 387; 390; 391; 392; 394; 395; 396; 397; 410; 416; 417; 442; 443; 448; 452; 457; 458; 464; 466; 467; 470; 474; 475; 477; 478; 479; 480; 481; 484; 488; 490; 542; 543; 544; 596; 597; 598; 599; 600; 601; 603; 604; 609; 620; 621; 625; 626; 628; 638; 639; 640; 641; 666; 667; 674; 684; 685; 689; 728

Gauché, général Maurice-Henri 374; 521; 631; 632; 635; 636; 638; 639; 666

Gaulle, général Charles de 625; 647

Gayda, Virginio 94; 125; 285; 459

Georges, général Joseph Alphonse 33; 44; 76; 79; 82; 98; 103; 117; 221; 240; 260; 334; 374; 378; 416; 431; 474; 478; 479; 544; 561; 574; 597; 600; 601; 619; 648; 677; 679

Géraud, André (pseud. Pertinax) 455; 562; 680

Goering, maréchal Hermann 197; 296; 314; 325; 331; 332; 483; 490; 550; 551; 552

Grandi, comte Dino 29; 30; 31; 32; 33; 34; 35; 36; 37; 38; 39; 40; 41; 45; 47; 49; 50; 54; 55; 57; 61; 64; 65; 67; 68; 70; 78; 79; 83; 84; 86; 88; 89; 91; 94; 95; 97; 98; 99; 100; 101; 102; 104; 105; 106; 110; 111; 112; 113; 114; 115; 117; 118; 119; 120; 125; 126; 127; 128; 129; 130; 131; 132; 133; 134; 135; 185; 186; 189; 190; 191; 192; 193; 194; 195; 197; 199; 200; 201; 203; 205; 207; 210; 211; 212; 214;

216; 218; 219; 221; 226; 227; 228; 229; 231; 232;
233; 234; 235; 236; 237; 239; 240; 241; 242; 243;
244; 247; 250; 251; 252; 275; 297; 299; 340; 351;
359; 369; 385; 405; 432; 447; 448; 453; 454; 461;
472; 473; 504; 522; 523; 527; 534; 552; 554; 555;
559; 560; 562; 579; 581; 582; 583; 584; 613; 617;
701; 708; 714; 734
Graziani, maréchal Rodolfo 588; 674
Guariglia, Raffaele 28; 29; 31; 34; 44; 49; 50; 193;
242; 247; 263; 351; 450; 454; 461; 504; 505

—H—

Halifax, vicomte Edward W. 614; 615; 616; 618
Henderson, Neville 54; 62; 78; 79; 80; 81; 82; 83; 86;
91; 97; 107; 108; 115; 118; 119; 124; 127; 128;
129; 130; 132; 185; 233; 701
Herbette, Jean 554; 555
Herriot, Edouard 122; 203; 218; 221; 222; 223; 224;
225; 226; 227; 229; 230; 231; 232; 233; 239; 242;
244; 245; 246; 252; 253; 254; 256; 257; 258; 259;
261; 263; 264; 265; 266; 282; 286; 287; 288; 304;
305; 306; 307; 331; 338; 341; 356; 412; 413; 454;
456; 498; 504; 677; 678; 708
Hitler, Adolf 275; 281; 282; 285; 286; 295; 297; 298;
299; 302; 303; 313; 315; 316; 317; 319; 323; 325;
326; 327; 328; 329; 330; 331; 332; 338; 340; 344;
345; 346; 347; 348; 350; 356; 360; 366; 367; 373;
374; 380; 382; 386; 405; 456; 461; 468; 469; 471;
472; 475; 482; 490; 494; 499; 500; 527; 528; 530;
531; 532; 544; 551; 603; 607; 610; 612; 620; 622;
640; 641; 678; 681; 682; 689; 708; 710; 727; 728;
730; 733; 734
Hoare, sir Samuel 402; 404; 405; 408; 414; 422; 423;
426; 427; 430; 431; 432; 451; 452; 453; 454; 455;
458; 460; 466; 496; 501; 680; 709; 729; 733
Hoover, Herbert 95; 126; 127; 185; 186; 222; 223;
233; 234; 235; 236; 237; 238; 245; 255; 350

—J—

Jouhaux, Léon 223; 524
Jouvenel, Bertrand de 487; 488
Jouvenel, Henry de 209; 223; 234; 276; 277; 278; 279;
280; 281; 282; 284; 286; 287; 288; 290; 291; 292;
293; 294; 297; 299; 303; 304; 305; 306; 307; 309;
310; 311; 312; 313; 314; 316; 317; 318; 321; 342;
489; 490; 629; 632; 633; 634; 679; 696; 728

—L—

Laboulaye, André Lefèvre 75; 95; 96; 101; 114; 132;
245; 465
Lagardelle, Hubert 297; 488
Landini, Amadeo 672
Laval, Pierre 34; 37; 48; 49; 50; 187; 208; 230; 232;
242; 300; 344; 348; 350; 351; 352; 353; 354; 355;
356; 357; 358; 359; 360; 361; 362; 363; 371; 372;
373; 380; 381; 382; 386; 387; 390; 391; 398; 399;
404; 406; 407; 408; 411; 412; 413; 414; 416; 419;
421; 422; 423; 424; 425; 426; 427; 428; 429; 430;
432; 435; 437; 440; 443; 445; 447; 448; 449; 450;

451; 452; 453; 454; 455; 456; 457; 458; 460; 465;
466; 476; 487; 489; 505; 575; 592; 614; 635; 637;
678; 679; 680; 682; 685; 687; 688; 690; 698; 701;
702; 708; 709; 728; 729; 732; 733

Lebrun, Albert 456

Léger, Alexis 276; 310; 311; 316; 324; 335; 342; 358;
368; 387; 395; 415; 425; 435; 436; 437; 440; 448;
455; 459; 489; 495; 498; 515; 516; 544; 549; 561;
603; 604; 605; 623; 679; 680; 681; 682; 683; 696;
698

Lelong, général Albert 204; 205; 256; 272; 630; 631;
663; 666; 668; 671

Leygues, Georges 66; 68; 75; 76; 79; 82; 97; 98; 103;
117; 118; 119; 221; 223; 260; 262; 263; 334

Los Rios, Fernando de 494; 495

Loustaunau-Lacau, Georges 646; 647; 648; 649; 652

—M—

Marty, André 674

Massigli, René 47; 51; 70; 77; 78; 81; 95; 97; 99; 100;
103; 109; 112; 113; 116; 117; 120; 122; 123; 185;
202; 203; 205; 207; 223; 239; 250; 252; 253; 260;
261; 267; 268; 270; 275; 284; 285; 308; 319; 323;
324; 327; 331; 335; 368; 452; 466; 476; 487; 488;
569; 609; 610; 614; 702

Maurin, général Louis 361; 362; 373; 383; 386; 391;
470; 474; 631

Mistler, Jean 610

Moch, Jules 493; 494; 497; 516; 520

Monzie, Anatole de 305; 610

Morel, lieutenant-colonel Henri 521; 536; 602; 631;
632; 640; 666

—N—

Navale, Roberto 637; 649; 653; 655; 657

Négrin, Lopez Juan 602

Négus, le (voir Selassie, Haile)

Neurath, Baron Constantin von 245; 251; 253; 296;
302; 326; 347; 348; 472; 529; 531; 537; 539; 550;
576

Nitti, Francesco 672

Noël, Léon 50; 51; 351; 386; 388; 489; 490; 499; 552;
679; 682

—P—

Papen, Franz von 224; 232; 296; 312; 326; 345

Parisot, général Henri 360; 361; 362; 363; 371; 372;
379; 390; 391; 393; 395; 401; 405; 448; 452; 453;
460; 467; 482; 483; 580; 630; 631; 633; 635; 636;
639; 640; 665; 699

Patenôtre, Raymond 225

Paul-Boncour, Joseph

7; 17; 18; 100; 186; 201; 218; 221; 222; 223; 234; 239; 245;
253; 257; 266; 268; 269; 271; 279; 280; 286; 287; 303; 305;
306; 307; 311; 312; 316; 317; 320; 323; 325; 326; 327; 328;
331; 333; 335; 341; 342; 602; 603; 604; 619; 624; 677;
678; 680; 696; 708; 740; 748

Pavelic, Ante 645

Perth, voir Drummond, Sir Eric

Pertinax, voir Géraud, André
Pétain, maréchal Philippe-Henri 45; 69; 382; 477; 481;
597; 603; 605; 606; 646; 647; 648; 652; 731
Petitbon, colonel Jean 391
Phipps, Sir Eric 561; 615; 616
Piétri, François 336; 419; 420; 423; 424; 425; 427;
429; 432; 435; 436; 437
Primo de Rivera, Miguel 124
Prunas, Renato 619; 620
Puaux, Gabriel 608; 609; 610
Puricelli, sénateur 697

—R—

Reynaud, Paul 456; 690
Ribbentrop, Joachim von 557; 558; 591; 610; 622
Rivet, colonel Jean 635; 637; 638; 639; 640
Roatta, général Mario 379; 452; 482; 509; 510; 529;
536; 538; 539; 541; 551; 636; 637; 638; 642; 645;
650; 652; 654; 658; 659; 674
Rochat, Charles 44; 210; 396; 455; 610; 666; 679; 717
Roumillac, attaché financier 691; 692; 693; 694; 695;
696; 697; 698; 699; 700

—S—

Santo, Emanuel 641; 644; 645; 649; 650; 652; 655;
656; 657; 659
Sargent, Orme 368; 535; 615
Sarraud, Albert 119; 223; 328; 334; 335; 456; 464;
465; 476; 675; 685; 729
Schuschnigg, Kurt von 346; 367; 371; 490; 607; 610;
710
Schweigsuth, général Victor-Henri 374; 378; 387;
402; 410; 416; 442; 443; 447; 448; 449; 453; 473;
474; 477; 478; 497; 542; 630; 638; 639
Selassie, Haile
50; 300; 410; 410; 427; 446; 450; 454; 464; 710; 715
Simon, Sir John 216; 230; 233; 237; 239; 251; 252;
254; 261; 286; 297; 303; 304; 316; 324; 330; 332;
336; 382; 385; 386
Starace, Achille 540; 720
Stehlin, capitaine Paul 478
Stimson, Henry 81; 97; 99; 103; 111; 112; 119; 125;
126; 127; 130; 133; 185; 191; 192; 202; 217; 219;
236
Stresemann, Gustav 37; 46; 727
Suvich, Fulvio 246; 249; 250; 252; 254; 258; 272;
273; 274; 282; 283; 287; 288; 290; 291; 295; 297;
299; 300; 324; 325; 326; 329; 331; 332; 336; 337;
339; 347; 348; 349; 353; 354; 367; 381; 395; 396;
449; 450; 454; 461; 462; 472; 475; 476; 671

—T—

Tabouis, Geneviève 455
Tardieu, André 61; 68; 70; 71; 72; 77; 78; 79; 89; 94;
95; 96; 97; 98; 100; 106; 108; 109; 110; 111; 112;
113; 115; 117; 119; 121; 123; 129; 132; 136; 187;
188; 189; 190; 198; 199; 201; 202; 203; 204; 210;
218; 219; 220; 222; 223; 225; 226; 229; 230; 234;
238; 239; 259; 338; 341; 690

Theodoli, Marquis A. 230; 344
Titulescu, Nicolas 311; 327

—V—

Valle, général Giuseppe 212; 387; 388; 391; 447; 464;
466; 481; 482; 483; 488; 551; 552; 628; 686; 728
Vansittart, Sir Robert 403; 423; 431; 432; 453; 483;
535; 617; 618
Victor-Emmanuel III, roi (Italie) 476; 529; 612
Visconti-Prasca, Sebastiano 632; 634; 675
Vuillemin, général Joseph 603; 604; 686; 687

—W—

Weizsäcker, Ernst von 550
Weygand, général Maxime 44; 48; 75; 89; 100; 103;
115; 116; 120; 121; 131; 188; 209; 219; 223; 246;
270; 289; 290; 309; 326; 329; 338; 373; 377; 690;
701; 703; 727

—Y—

Ybarnegaray, Jean 286; 287; 306

